ŒUVRES

DE

CAPEFIGUE.

PHILIPPE D'ORLÉANS, *etc.*

Regent de France.

HUGUES CAPET ET LA TROISIÈME RACE,

JUSQU'A PHILIPPE-AUGUSTE.

Histoire Philosophique des Juifs au moyen âge.

BRUXELLES.

SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE.

HAUMAN ET COMP^e.

1840

ŒUVRES

DE

CAPEFIGUE.

IMP. DE HAUMAN ET Ce. — DELTOMBE, GÉRANT.
Rue du Nord, N° 8.

OEUVRES

DE

CAPEFIGUE.

PHILIPPE D'ORLÉANS,
Régent de France.

HUGUES CAPET ET LA TROISIÈME RACE,
JUSQU'A PHILIPPE-AUGUSTE.

HISTOIRE PHILOSOPHIQUE DES JUIFS
AU MOYEN AGE.

Bruxelles.
SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE.
HAUMAN ET Ce.

1840

PHILIPPE D'ORLÉANS,

RÉGENT DE FRANCE.

LETTRE

SUR LE GOUVERNEMENT

ET

L'ESPRIT DE LA RÉGENCE.

La société s'était profondément modifiée à la fin du règne de Louis XIV; la vieille et magnifique puissance du grand roi dominait en vain, par des mesures vigoureuses, les formes générales de l'administration publique; la nouvelle génération lui échappait pour passer à d'autres mœurs, à d'autres lois sociales. Quand Louis XIV relevait sa tête appesantie par les ans, il devait assister avec douleur à ce triste spectacle d'une transformation fatale dans les idées; son âme devait être brisée à l'aspect de l'autre âge qui s'avançait. Hélas! lorsqu'une intelligence un peu haute a mené son siècle, il doit être cruel pour elle de voir les incessants ravages que l'avenir prépare au passé, et cette désolante consommation de pensées et d'hommes que fait la tombe.

Il n'existe peut-être pas dans l'histoire de transition plus saisissante que celle qui sépare le dix-septième siècle du dix-huitième; on dirait qu'une ligne de démarcation inflexible a été tracée entre ces deux époques, tant elles se ressemblent peu; l'une est la marche ascendante vers le pouvoir unique et l'autorité royale; elle part des troubles de la Ligue, des guerres civiles, et de l'indépendance territoriale des gentilshommes, réprimés par le cardinal de Richelieu avec cette ténacité hautaine qui jette à l'échafaud Montmorency, le fier homme d'armes, et la tête bouclée de Cinq-Mars; elle passe à travers la Fronde pour aboutir à la puissance absolue de Louis XIV, manifestée à son plus haut degré par la révocation de l'édit de Nantes. Le dix-huitième siècle, au contraire, est la démolition de tout principe d'autorité; on s'attaque à la forme religieuse; la génération est à la fois moqueuse et sensuelle; elle tient du Faust et du don Juan; elle recherche, elle s'inquiète, elle veut tout voir, tout examiner; elle se couronne de fleurs dans ce triste banquet de la vie où s'abreuvent de folles femmes et une noblesse qui oublie son antique origine d'honneur, de blason et de fer.

Le dix-huitième siècle avait été préparé de longue main par l'action de mille causes diverses; la plus puissante fut la réaction protestante contre la révocation de l'édit de Nantes. Les écoles de Hollande, de Genève et d'Angleterre agissaient simultanément pour substituer l'examen à la croyance; partout les exilés de France sapaient les vieilles traditions, les légendes d'or qui berçaient la famille et la rattachaient à la commune, à l'Église, à la province et à la cathédrale. On recherchait tout; Bayle publiait son Dictionnaire critique, Van-Dale son Examen des oracles, Locke établissait sa théorie sensualiste, et Newton remuait le monde avec ses idées de négation et de doute. Les dissertations politiques sur le pouvoir, sur la souveraineté du peuple, apparaissaient à Londres et à Amsterdam, tandis que l'esprit épicurien s'emparait de la classe élégante, et la jetait dans les plaisirs de chair et de sang.

Toute la fin du règne de Louis XIV n'est qu'une

lutte constante contre cet esprit nouveau qui éclate; le grand roi a le pressentiment que la ruine de l'institution monarchique sera la conséquence nécessaire des tendances fatales de la nouvelle génération; il la contient tant qu'il peut par la puissance de son caractère, par la force de son gouvernement. De là ses répugnances pour les manières libres, les allures vulgaires des jeunes hommes qui marquent ses dernières années; il compasse son système et sa cour; il veut tout retenir sous sa main quand tout lui échappe; il poursuit avec vigueur les pensées, les actes, les mœurs de la génération qui lui succède; il essaye même de la gouverner, par son testament, au delà du tombeau. Efforts impuissants! la réaction suit son cours: le dix-huitième siècle commence!

Philippe d'Orléans apparaît avec cette nouvelle époque, et ce n'est pas sans motif que le pouvoir vient à lui, car il est, en quelque sorte, la personnification du dix-huitième siècle. Suivez attentivement ce caractère, et voyez s'il ne semble pas tout exprès formé pour la société qui se lève; depuis son enfance, il a été un peu fanfaron d'impiété; il a curieusement recherché l'origine de toutes choses; soumis à la puissance royale de Louis XIV, il n'a jamais été partisan de son système; il s'est lié à l'opposition qui contrariait la marche de son gouvernement. Philippe d'Orléans est un prince brave comme les gentilshommes, spirituel comme la race de Henri IV; il est avide de toute nouveauté, insouciant de toute croyance, abîmé dans toutes les sensualités; l'époque c'est lui; il en résume la physionomie.

Cependant, quand on touche de près la régence, on y voit autre chose que des tableaux licencieux et des scènes d'orgie. La faute a toujours été en histoire de s'arrêter aux superficies sans pénétrer jamais dans la puissance intime des faits; la régence est une période fertile en événements sérieux qui se rattachent à l'administration intérieure et à la diplomatie européenne. Les deux grands faits qui la dominent sont l'alliance anglaise et le retour du pouvoir, désordonné d'abord, vers l'unité monarchique posée par Louis XIV. L'alliance anglaise était une nouveauté en France depuis la révolution de 1688; toutes les sanglantes guerres s'étaient poursuivies entre les deux nations; les Stuarts avaient été accueillis par Louis XIV; le cabinet de Versailles avait protégé leurs droits et soutenu leur cause avec dévouement; si les malheurs de la guerre et de tristes événements avaient obligé le roi de France à reconnaître Guillaume III et la reine Anne, Louis XIV ne s'était jamais allié avec l'Angleterre; trop d'intérêts étaient hostiles. Les négociations du régent avec le cabinet de Londres amènent un traité de mutuelle garantie entre le prince et Georges I[er]; la maison d'Orléans se lie au parti whig en Angleterre dans des vues particulières; elle marche ainsi en opposition avec la politique de Louis XIV, à ce point qu'elle entraîne la guerre contre Philippe V.

L'alliance anglaise est le principe fondamental de toute la diplomatie de la régence. A mesure que la situation devient plus régulière, on se rapproche de l'Espagne, on craint d'abdiquer la puissance morale exercée depuis un siècle sur le midi de l'Europe; une fois le pouvoir d'Albéroni abattu, rien ne s'oppose plus à ce que la vaste pensée de Louis XIV se réalise: on avait relevé les Pyrénées, il fallait une fois encore les abaisser. Le régent s'occupe avec une grande sollicitude des alliances de famille; on avait fait la guerre à Philippe V, et quelques années après, on fortifie les liens de race par une double union; Louis XV est un moment fiancé à une infante, la fille du régent même s'unit au prince des Asturies: on marche ainsi vers le pacte de famille qui devait plus tard s'accomplir.

Dans la politique intérieure le même cercle est parcouru; les premiers actes de la régence sont une réaction contre la pensée politique de Louis XIV; le vieux et grand roi avait haine des parlements; la régence s'appuie d'abord sur eux; les derniers temps de madame de Maintenon avaient vu la proscription des dissidents et des jansénistes, la régence les appelle dans les conseils; la monarchie de Louis XIV se fondait sur l'unité; le duc d'Orléans suit le plan du duc de Bourgogne, et constitue la pluralité des conseils dans la hiérarchie. Quand toutes ces concessions ont établi un système faible, décousu, le régent en examine les ressorts; il voit que rien de fort et de haut n'est possible avec cet anéantissement de l'unité; il revient sur ses premières mesures; il rétablit les secrétaires d'État; il marche vers le pouvoir, parce qu'il est nécessaire; les parlements résistent, il les brise et les jette dans l'exil. Le duc d'Orléans est parti de l'idée de concessions et de popularité, il arrive à l'expression la plus centralisée du pouvoir souverain; il avait commencé par avoir cinquante-deux conseillers d'État: à la dernière année de la régence, tout se concentra dans les mains d'un premier ministre cardinal!

Il était impossible en effet de gouverner dans des temps difficiles, en face de tous ces conseils qui délibéraient au lieu d'agir; chaque acte de l'autorité

souveraine était empêché dans sa pensée et dans son développement. A la première difficulté sérieuse, il fallut briser avec les parlements et les conseils; comment sortir de la crise qu'avait fait naître le système de Law, si la couronne n'avait pas été maîtresse absolue de ses moyens? comment résoudre l'interminable question de la bulle *Unigenitus*, si l'on était entouré de jansénistes et d'hommes de parlements, d'église et de robe? Le duc d'Orléans comprit admirablement cette situation, et c'est en quoi surtout il se montra esprit supérieur et capacité politique.

Il fut secondé dans ce grand œuvre par l'abbé, depuis cardinal Dubois. Avant de toucher ce caractère, j'ai besoin d'expliquer l'idée que je m'en suis faite. Dans tous les esprits, Dubois est devenu le symbole de la corruption et de la débauche; c'est le châtiment que la postérité inflige à l'homme qui n'a pas suffisamment le respect de lui-même; quand la parole et les formes sont cyniques, on juge bientôt que le caractère l'est également; quand on fait profession de se mettre au-dessus du mépris, on n'a que ce qu'on mérite, lorsque ce mépris s'attache à vous pour les temps de la vie et de la mort! Qu'est-ce que le cardinal Dubois? Son trait saillant est d'abord un dévouement infini à la maison d'Orléans, une fidélité exemplaire; et il ne faut pas croire que d'ignobles services aient cimenté seuls ces liens : il y avait le sentiment profond d'une capacité élevée dans un esprit sûr et complétement dévoué. La vie diplomatique de Dubois est remarquable; je n'ai pas mission de relever ce qui est bas, mais l'histoire doit dire ce qui est exact et juste. L'abbé Dubois fut un diplomate du premier ordre, un des ministres les plus laborieux de l'époque; j'ai peine à concevoir un caractère de plaisir et de dissipations dans un homme qui travaillait dix-sept heures par jour, ainsi que je le constate par l'ordre écrit de sa main sur la distribution de son temps; ses négociations à La Haye, à Londres, sont des témoignages d'une grande habileté; toute sa correspondance est marquée d'un cachet de finesse et de prévoyance incontestables. Ce n'est pas une intelligence vaste comme Richelieu, mais un homme de détails, d'aperçus ingénieux, un esprit délié ainsi qu'on en a besoin dans les affaires. Dubois a de la fermeté dans les moyens d'action, il domine le régent et sa cour, il les entraîne à des actes décisifs, et ses mesures contre l'ambassadeur Cellamare indiquent un caractère qui ne s'arrête devant aucune résistance quand une résolution doit être prise. Je ne prétends point fouiller dans la vie privée; je ne veux pas savoir si le cardinal Dubois eut des faiblesses, des vices; cela n'est pas de l'histoire; j'examinerai, je pèserai son système; voilà ma tâche, je n'en accepte pas d'autre. A quoi bon remuer les ossements des sépulcres pour prouver que nous sommes poussière et corruption!

Je laisse ces tristes révélations aux mémoires orduriers; je n'ai jamais compris l'histoire que comme une grande mission; les hommes qui ont marqué au milieu des temps, apparaissent dans leurs rapports avec la marche de l'humanité en général; il ne faut pas les voir dans les petitesses du déshabillé; leur vie privée disparaît dans ce tableau. Il n'y a pas bien longtemps encore qu'une spéculation de librairie inventa des espèces de mémoires sur Louis XIV, sur la régence et Louis XV; les trois époques furent exploitées dans de faux documents, au théâtre, dans des romans, dans des rapsodies qui remuaient les passions et présentaient les caractères sous le plus triste jour; on aurait dit qu'on racontait les annales d'une société qui ne serait pas sortie des mauvais lieux, et des orgies avinées. Tout était bon alors contre la vieille monarchie, on en dénaturait l'histoire et l'esprit. A côté de ces mémoires vinrent les petites anecdotes, les bons mots façonnés par Duclos. Duclos ne pardonnait à aucune époque; il avait prêté des calembours à Louis XI, cette rude figure de roi; il se complut à broder à petits points l'époque de la régence; il chercha l'esprit, et chacun sait l'épaisse lourdeur de cette plume de Duclos, qui tombe malheureuse toutes les fois qu'elle veut atteindre le brillant et la délicatesse, invariable condition pourtant de l'esprit.

Il y a aussi une autre *Histoire de la régence* avec la prétention d'être sérieuse; c'est la forme académique qu'on a adoptée, on a l'ambition de la phrase rédondante; on a eu des documents sous les yeux, mais on a dédaigné de les voir pour se jeter dans la déclamation du dix-huitième siècle; on a fait des dissertations contre les jésuites, des articles de journaux contre les congrégations et l'influence de l'Église. Supposez Voltaire sans esprit, ôtez à son *Essai sur les mœurs des nations* cet admirable talent d'écrivain, cette variété de ton et de goût, cette langue harmonieuse, souple, cette finesse d'aperçus qui distingue Voltaire, et vous aurez l'*Histoire de la régence*, dont un parti fit quelque bruit, et dont l'indifférence fit justice.

Après ces tristes formes d'histoires nous avons eu aussi des romans sur la régence; il a fallu construire l'idée d'une conjuration, prétentieuse comme

un madrigal, jetée dans le moule de l'abbé Vertot et de Saint-Réal; on a mis des pièces justificatives à côté d'une harangue d'invention, des épisodes de galanterie dans la marche grave d'un complot. La vie et le talent manquent à tout cela; on n'est ni érudit ni romancier; on se place dans une atmosphère mensongère qui n'instruit pas, et amuse moins encore.

Il a été publié beaucoup de documents sur la régence; il en est resté plus encore d'inédits. La compilation de Lenglet-Dufresnoy, faite dans les idées et les intérêts de la maison d'Orléans, est considérable; mais on ne serait qu'imparfaitement initié dans les intimités de cette période, si l'on ne consultait les pièces inédites aux affaires étrangères, et surtout en Hollande, en Angleterre, le siége des actives négociations de cette époque. Il fut également rédigé à Londres et à La Haye un grand nombre de manifestes et de documents qui contiennent des révélations précieuses; les lettres de *Fitz-Moritz*, par exemple, écrites d'après les ordres du duc d'Orléans, sont une des collections les plus curieuses à consulter sur les intentions secrètes de ce prince, et sur ses prétentions en France et en Espagne.

Toutes les tentatives malheureuses qui ont été faites jusqu'ici pour écrire la période de la régence m'ont imposé d'austères devoirs dans le nouveau travail que je publie; ceux qui cherchent des aventures scandaleuses n'en trouveront pas; j'ai fouillé au cœur du régent et de ses roués pour en tirer des exemples de triste satiété, et de la débauche punie par le vide de l'âme. Ceux qui cherchent également un pamphlet politique se tromperont encore; on y verra l'histoire sérieuse sans allusions. La société est assez agitée par la politique active pour qu'on se dispense de lui jeter ainsi en pâture les livres graves et réfléchis. J'ai dit haut ce que je pensais du régent et de sa politique; j'ai peu touché l'homme privé, je m'en suis tenu au caractère public. J'ai assez la fierté de moi-même pour croire qu'on ne m'imputera pas l'éloge comme un acte de courtisan envers le temps qui nous entoure, et le blâme comme un acte de satire implacable; hélas! l'histoire n'aurait-elle pas le privilége de se maintenir chaste au milieu de cette atmosphère de passions qui se disputent la société!

Je persiste dans ma méthode d'appuyer le texte par des notes prises aux documents originaux; cette méthode devient de plus en plus essentielle à mesure qu'on se rapproche des temps modernes. Singulière fatalité! plus nous avançons vers les époques qui nous touchent, moins l'histoire est connue; les règnes de Louis XV, de Louis XVI, et la révolution française surtout, sont plus ignorés que le moyen âge. Ceci paraît un paradoxe, et pourtant c'est une vérité pour moi de conviction profonde; nous ne connaissons que l'histoire vulgaire; nous ressemblons à des voyageurs qui, pour décrire les mœurs d'un peuple, se borneraient à parcourir les rues d'une cité. Je n'ai jamais compris l'histoire qu'illuminée par des documents originaux; alors la hardiesse des aperçus arrive, et pourquoi cela? c'est qu'on ose élever un grand édifice quand les fondements sont solides et fortement appuyés.

On trouvera encore dans ce livre un remaniement de l'histoire; on ne reconnaîtra plus la régence comme on l'avait apprise dans les premières études. J'ai suivi dans toutes ses phases l'administration politique du duc d'Orléans; ce caractère sensuel est dramatique, il offre un indicible intérêt; c'est une vie pleine, et sa mort par l'apoplexie, à l'époque de la majorité et du sacre de Louis XV, présente quelque chose de triste et de providentiel, comme si cette existence avait été prolongée jusqu'au moment où le roi pût régner. Il y a un admirable côté dans Philippe d'Orléans; c'est son dernier respect pour le droit. Quand la calomnie l'atteignait de toutes parts, quelle ne dut pas être sa consciencieuse satisfaction le jour du sacre royal, alors que premier prince du sang il déposait la couronne d'or sur la tête du jeune Louis XV! Il devait être fier et glorieux au milieu de cet encens dont la fumée s'élevait dans le temple saint! L'idée du devoir est consolante, et lorsqu'on a rempli une noble tâche, il y a un témoignage intime plus doux que l'exercice de l'autorité. Je parcourais naguère la correspondance du régent, les instructions écrites de sa main pour l'usage de son royal pupille, il me semblait voir ce beau spectacle de la force s'inclinant devant l'idée morale du droit. Pauvre orphelin! Louis XV avait trouvé un protecteur dans le prince qui aurait pu profiter de son héritage, et ce prince se donna la noble mission de protéger le faible arbrisseau contre la tempête publique! Quand la vie est si courte et que tous nous devons nos os au sépulcre et notre âme à Dieu, il est bien de s'endormir après avoir fait son devoir et sans aucune tache sur son blason.

Paris, ce 1er juillet 1838.

PHILIPPE D'ORLÉANS,

RÉGENT DE FRANCE.

CHAPITRE PREMIER.

AVÉNEMENT DE LOUIS XV.

Louis XV enfant. — Le parlement. — Les ducs et pairs. — Les gentilshommes. — Le peuple de Paris. — Opinions sur la régence. — Esprit public. — Les salons. — Les cafés. — Les petits poëtes. — Lutte d'influences diplomatiques. — Le comte de Stair. — Le prince de Cellamare.

Septembre 1715.

Louis XIV expirait, et cette tête royale reposait sur son lit de parade, faiblement éclairé à la lueur de quelques cierges. Dans une autre aile du château de Versailles, les acclamations des hérauts d'armes proclamaient un faible enfant roi de France et de Navarre. Louis XV, naguère duc d'Anjou, était né le 15 février 1710; il avait alors cinq ans et demi; sa constitution était frêle, son teint pâle et maladif; il y avait, dans ses traits beaux et réguliers, un mélange de Bourbon et de Savoie, car les races s'unissaient avec les blasons. La duchesse de Ventadour tenait, par un lacet de soie, le jeune roi, en justaucorps violet, signe de deuil; sa tête toute bouclée portait fièrement déjà un chapeau rond à larges bords, avec des plumes flottantes; une ceinture blanche, comme celle de son aïeul Henri IV, serrait sa taille et pendait jusqu'à ses jolis souliers de satin, relevés par un nœud de rubans; il tenait à la main un petit jonc d'Amérique, surmonté d'une pomme d'ivoire, dont il se servait avec une certaine majesté qui lui allait à ravir. On voyait, à ses traits, qu'il devait avoir bien souffert; sa figure n'était pas potelée et légèrement rosée comme celle des ducs de Bourgogne et de Berry, dans les portraits de Mignard; le jeune roi avait été, deux fois déjà, aux portes du tombeau; il portait sur sa face une empreinte de tristesse, comme ces pauvres enfants qui ont éprouvé les ravages de la douleur et qui semblent prier Dieu d'épargner leur innocente vie (1).

L'agonie de Louis XIV avait été assez prolongée pour que tout le monde fût préparé à sa mort. Les précautions avaient été prises pour la légitime transmission de la couronne; le testament avait été admirable de prévoyance; il avait distribué les diverses fonctions de la régence. Louis XIV avait fait comprendre à chacun le haut devoir qui lui était réservé dans le gouvernement politique; le duc d'Orléans, le duc du Maine, les princes du sang, les princes légitimés, les gouverneurs, les grands officiers du palais, tous avaient leur mission dans la noble sollicitude du roi. La régence était déférée à un conseil présidé par M. le duc d'Orléans; les forces militaires étaient confiées au duc du Maine et au maréchal de Villeroy, l'ami du vieux monarque; la garde de l'enfant royal était séparée de la régence; la surveillance de la personne ne devait jamais être

(1) Il existe dans la grande collection des gravures à la Bibliothèque du roi une reproduction de cette scène de l'avénement, ad ann. 1715.

confondue avec la conduite du gouvernement. Le testament montrait que Louis XIV avait craint une de ces tentatives qui auraient pu briser le sceptre dans la frêle main d'un enfant, nouveau Joas, unique rejeton de la race royale (1).

L'organisation de la monarchie, telle que Louis XIV l'avait conçue, offrait alors un grand ensemble d'institutions qui garantissaient le pouvoir : le parlement avait été réduit à sa fonction purement judiciaire, il n'avait pas même le droit de remontrances avant l'enregistrement; il devait obéir tout d'abord aux lettres patentes du seigneur roi. D'après le relevé de messieurs, fait à la mort de Louis XIV, le parlement comptait soixante-deux membres, divisés en trois chambres : la grand'chambre d'abord, qui s'occupait des questions d'État, des affaires politiques; la chambre des enquêtes, qui connaissait de tous les appels du Châtelet et des autres juridictions inférieures; enfin les tournelles ou section criminelle, composées de magistrats austères et durs, qui décrétaient la question pour les criminels et les tortures par la main du bourreau. A chacune de ces chambres était attaché un parquet, où les gens du roi prenaient conclusion d'enregistrement et portaient la parole.

Le parlement, comme corps politique, se divisait en trois parties bien distinctes : les conseillers clercs d'abord, pris parmi les ecclésiastiques. Au moyen âge, temps de chevalerie et de prouesses, lorsque le parlement était tout d'épée, les nobles et vaillants chevaliers appelaient auprès d'eux les clercs, seuls lettrés, pour juger et décider les affaires privées; quand les barons ne savaient pas lire une charte, quand ils dédaignaient d'écrire un jugement, à qui s'adresser, si ce n'est aux clercs et aux lettrés (2)? Puis était venue l'addition des conseillers civils, presque tous d'origine bourgeoise, issus de bons greffiers ou avocats; en bien fouillant dans les origines des d'Aguesseau, Joly de Fleury, Lamoignon, Pasquier, Molé, Voysin ou de Mesmes, vous les trouviez nés de procureurs, de greffiers ou vieux tabellions; peu venaient de maisons illustres; quel était le noble qui eût préféré le bonnet à mortier du parlement et la robe rouge, au casque, à la cotte de maille et à l'épée du gentilhomme? Il y avait dans tous ces présidents et conseillers une grande instruction, un esprit de corps et de famille qui se perpétuait d'âge en âge; c'était une prérogative de race que d'avoir charge au parlement; on achetait ces charges comme un patrimoine.

Indépendamment des conseillers clercs et des parlementaires de judicature, il y avait encore au parlement des nobles gentilshommes qui siégeaient comme ducs et pairs; les duchés-pairies étaient à la nomination du roi; la majesté souveraine attachait ce titre à certains fiefs héréditaires dans les bonnes maisons; les d'Uzès, les Saint-Simon, les Beauvilliers, les La Force, les Mortemart, avaient droit de siéger en la cour du parlement avec la permission du roi (3); ils n'en usaient que dans les cérémonies solennelles, parce qu'il y avait d'incessantes disputes de prérogatives! Devaient-ils avoir le pas sur les conseillers, et marcher simultanément avec les présidents à mortier? Tant il y a que les ducs et pairs siégeaient l'épée au côté, et le chef couvert de leur chapeau comme les présidents l'étaient de leur mortier (4). C'était un bel aspect au parlement que de voir cette nombreuse assemblée en robes rouges, et les ducs et pairs en manteaux flottants, tout gantés de daim, avec de larges chapeaux, d'où s'échappait une perruque immense qui pendait sur les épaules pour rappeler peut-être la liberté des Francs, à la longue et épaisse chevelure.

Cette réunion des conseillers clercs, des conseillers laïques et des ducs et pairs faisait dire aux légistes que le parlement représentait les trois ordres des états généraux, et qu'il devait en avoir toutes les prérogatives législatives; que de livres n'avait-on pas écrits sur ce sujet! combien n'avait-on pas répété que les trois ordres de l'État avaient leur représentation dans les chambres! Il n'était pas un petit érudit du parlement qui ne soutînt cette maxime, et maître Dutillet, le vieux greffier, l'avait écrite plus d'une fois dans ses livres. Les idées anglaises fermentaient dans bien de ces têtes; on comparait les deux parlements de Westminster et du palais de justice; et si l'on ne soutenait pas ouvertement les doctrines d'une discussion libre et politique, on défendait au moins le droit de remontrances et de refus d'enregistrement, antique prérogative réclamée par tous les parlementaires.

Si l'on excepte cette juridiction du parlement, tout obéissait à l'autorité royale; la cour des monnaies et des comptes, Châtelet, petit et grand, séné-

(1) *Voyez*, pour le testament, mon travail sur Louis XIV.

(2) Ducange, *Glossar. v. Parliam.*

(3) Voici la liste exacte des pairs ayant droit aux séances du parlement : « Les ducs d'Uzès, de Monbazon, de La Tremouille, de Sully, de Saint-Simon, de La Rochefoucauld, de La Force, de Rohan, d'Albret, de Piney-Luxembourg, d'Estrées, de Grammont, de La Meilleraye, de Mortemart, de Noailles, d'Aumont, de Charrost, de Villars, d'Harcourt, de Fitz-James, d'Antin, de Chaulnes, de Rohan-Rohan, de Richelieu, de Beauvilliers. »

(4) Cette dispute entre les ducs et pairs et les présidents à mortier fait l'éternel sujet des études de Saint-Simon dans ses mémoires.

chaussées, bailliages, tout recevait l'impulsion de monseigneur le chancelier garde des sceaux. Les intendances dépendaient du conseil des dépêches; les gouverneurs militaires, lieutenants du roi, du secrétaire de la guerre; la police était aux ordres d'un lieutenant général, sous la juridiction simultanée du chancelier et du parlement. Il n'y avait pas de résistance possible dans les divers degrés de la hiérarchie administrative; l'impulsion donnée par la cour de Versailles devait trouver partout son obéissance absolue; on ne pouvait craindre les mouvements de peuple et des halles, qui souvent avaient marqué la durée des régences dans l'histoire. Tel était l'abaissement de l'organisation municipale depuis la Fronde, que les multitudes étaient fortement contenues et n'agissaient que faiblement dans les affaires publiques. Louis XIV avait ainsi réduit les opinions!

Paris, à la fin du règne du grand roi, s'était embelli de nouveaux quartiers et de places spacieuses; les rues larges du Marais avaient été bien bâties de maisons neuves et d'hôtels de magistrature; le faubourg Saint-Germain, alors réuni à la Cité, comptait vingt-deux grandes rues, sans y comprendre même la rue de Sèvres, toute remplie de communautés et d'hospices. Le vieux Paris, depuis la rue Montmartre, si remuante près du charnier des Saints-Innocents, jusqu'à la cité de Notre-Dame, avait été percé de plusieurs rues nouvelles; et les places des Victoires et Vendôme reluisaient de leurs riches hôtels en face de la statue de Louis XIV. L'enceinte de la ville, prenant de la Bastille, se prolongeait par les portes de Ménilmontant, Saint-Martin, Saint-Denis, Poissonnière, Montmartre jusqu'à la porte Saint-Honoré, qui se joignait aux Tuileries; on avait démoli l'enceinte du faubourg Saint-Germain, réuni par ce moyen au quartier Saint-Jacques et à cette montagne de Sainte-Geneviève, pèlerinage catholique et tout municipal pour Paris; on descendait de la hauteur sur les îles Notre-Dame et Saint-Louis; la muraille laissait en dehors le faubourg Saint-Marceau, pour venir se joindre, comme une forte chaîne de pierre, autour de la Bastille en face du faubourg Saint-Antoine (1).

La population de Paris s'élevait à quatre cent quatre-vingt mille âmes, y compris les faubourgs. On ne remarquait pas d'esprit politique dans le bas peuple; il y avait cette tendance à l'agitation et au désordre comme dans toute multitude réunie, mais l'organisation de la police sous le lieutenant d'Argenson avait pris une attitude ferme et dessinée; les lanternes dans les lieux obscurs, les rues larges et gardées empêchaient les crimes privés, les émeutes bouillonnantes. Le temps des chaînes de quartiers était bien passé; ces chaînes rouillées et presque détruites pendaient dans un coin de l'hôtel en Grève sous la clef du lieutenant de police; on n'entendait plus la cloche communale; le beffroi municipal, tant aimé de Mme de Lesdiguières, s'était transformé en cadran solaire, horloge pacifique sur laquelle on voyait en pierres neuves la statue équestre de Louis XIV. En parcourant les registres du conseil municipal, on est douloureusement affecté de voir un si grand changement dans l'esprit de la vieille et remuante cité de Paris; il n'y a plus aucune trace d'indépendance (2). La mort de Louis XIV n'avait point changé cet esprit, le peuple avait accueilli cette nouvelle avec indifférence; il y eut bien quelque émotion dans le sein de la bourgeoisie; mais comme elle était incapable d'apprécier le système de Louis XIV, de s'élever jusqu'à cette haute pensée de gouvernement, elle vit dans la mort du roi un nouveau motif de paix et de sécurité publique; il y eut presque joie d'être ainsi délivré d'une des causes de sacrifices pour la grandeur et l'unité du pays.

Si Paris n'était point à redouter sous son prévôt municipal et le lieutenant de police, la province l'était moins encore; il y avait partout affaissement public. Il est rare qu'après une longue lutte et des sacrifices continus, un peuple trouve en lui-même assez d'énergie pour une résistance forte et persévérante; que pouvait faire la province contre les ordres de la cour? y avait-il les éléments d'une rébellion? La noblesse, qui était la partie active, hasardeuse de la nation, était épuisée; on rencontrait bien en Bretagne, province indomptable, en Languedoc et en Provence, des mécontentements isolés; mais pour reconstruire une fédération, une ligue politique, il fallait des efforts au-dessus du caractère et de la puissance vitale de chaque province. La commune avait perdu son indépendance, la ville de prévôté ou d'échevinage n'avait désormais que des priviléges honorifiques; c'était bien beau pour MM. les échevins ou consuls de recevoir l'écharpe municipale, et souvent l'épée de noblesse de la main du roi, mais quelle était la ville qui eût alors pu résister comme La Rochelle du temps des huguenots? On ne pouvait pas répondre de tous les États pour le vote du don gratuit; ces États étaient plus ou moins généreux dans les sacrifices

(1) Telles sont les limites de Paris en 1715, ainsi que je les ai copiées dans un plan qui se trouve au cabinet des estampes (Bibliothèque du roi).

(2) Le conseil ne s'occupe plus que de galas, de fêtes ou d'affaires purement municipales, ann. 1710-1715.

d'impôts et d'argent ; toutefois l'obéissance était partout établie comme un principe et une nécessité.

Il n'y avait au fond des esprits qu'une véritable cause d'agitation : à toutes les époques la controverse se place dans certaines idées de la société ; la bulle *Unigenitus*, la constitution ecclésiastique, étaient le thème choisi par les mécontents. Si vous entriez dans la cellule solitaire d'un ordre religieux, si vous pénétriez sous les voûtes du palais de justice ou de Thémis, selon le dire poétique de la basoche, vous entendiez également disserter sur la grâce et la liberté d'action, sur les articles de Jansénius ou du père Quesnel (1) ; on se passionnait pour ces querelles, parce qu'elles exprimaient la lutte éternelle du pouvoir et des partis. L'opinion publique était émue à l'apparition du moindre pamphlet ; dès la fin du règne de Louis XIV, la police n'était pas assez surveillante pour empêcher la guerre sourde des noëls et des couplets, guerre qui grondait déjà dans la région des gens lettrés. Il y avait moins d'un demi-siècle que la littérature était une profession tout entière sous la dépendance de Louis XIV ; Boileau, Racine, Molière, La Fontaine et Corneille lui-même, avec son antique patriotisme de Rome, avaient le regard tourné vers le soleil de Versailles qui répandait sur eux ses rayons d'or ; les mots durs, les épigrammes acérées, les innocentes plaisanteries ne se rattachaient qu'aux avocats, aux médecins purgons, aux chanoines dont le menton descendait à triple étage, aux chantres paresseux à matines, ou bien encore à cet antre de Thémis si agréablement décrit par Boileau, fils de greffier en parlement, alors qu'en son poëme du Lutrin il faisait tinter dans les airs les cloches de la Sainte-Chapelle ; le roi, les princes étaient respectés dans les épigrammes de cette littérature toujours gantée pour la couronne.

Que les temps étaient changés ! les gens de lettres, les poëtes, qui, sous le siècle précédent, entraient pour ainsi dire dans la domesticité de la cour, s'en déclaraient alors les plus ardents adversaires ; la satire s'était placée en dehors ; chaque soir on se groupait dans des cafés ; on dédaignait Versailles et Marly pour ces réunions bruyantes de paroles où les poëtes, dans de fréquentes libations, s'excitaient contre le roi, son gouvernement et le ministère. Au milieu des fumées du café chaud et bien sucré, on lançait des épigrammes, on faisait un couplet, un noël, une philippique contre la cour, ou bien contre une grande dame que les poëtes avaient prise en haine ; on se passait de larges boîtes pleines de tabac d'Espagne dont on se barbouillait le nez ; ici s'engageait une partie aux échecs, et chaque pion portait en moquerie le nom d'un courtisan ; là, les calculs d'une partie de dominos faisaient médire des finances et des opérations du trésor ; on se livrait au journalisme. Le *Mercure galant* était bien vieilli, on le lisait peu, et c'est en vain que son naïf directeur faisait un appel aux dames et aux amants pour soutenir son entreprise ; il ne pouvait même plus payer les ports de ses lettres, et suppliait qu'on les laissât au perruquier, dans sa boutique du quai de la Mégisserie (2). On rêvait un journalisme plus piquant et plus hardi, à la manière de la Hollande ou de l'Angleterre, et on y préludait par des couplets et des noëls.

Dans les cafés de la rue Dauphine, le jeune Arouet, Fontenelle, Jean-Baptiste Rousseau et La Grange-Chancel dominaient toutes les causeries par leurs spirituelles satires, qui, manuscrites et incessamment copiées, retentissaient ensuite dans les gazettes de Hollande et d'Angleterre. Le jeune Arouet avait alors vingt et un ans ; il ne s'était point fait connaître encore par un ouvrage capital, mais par des poésies légères, faciles et mordantes (3) ; son imagination active aimait la scène, et on le voyait courir aux pieds des idoles du jour, de ces femmes de théâtre, papillons brillants qui vivaient et mouraient à la scintillante clarté des bougies ; sa muse érotique chantait cet épicurisme tout de chair et de sang qui devint l'école de la régence ; Arouet était lié au salon de la duchesse du Maine, et par conséquent il n'était point favorable à M. le duc d'Orléans. Il en était de même de La Grange-Chancel, ce remarquable satirique de l'époque (4) ; Mme la duchesse du Maine caressait son talent cruel contre ses ennemis. Dans la délicieuse retraite de Sceaux se préparaient les vers mordants, les petits pamphlets qui allaient égayer la cour et la ville. Fontenelle avait plus de gravité ; les ministres en avaient fait quelquefois déjà un écrivain politique ; les affaires étrangères soldaient alors des littérateurs

(1) J'ai compté plus de 700 titres de livres ou brochures de controverses sur la question du jansénisme. *Voy.* la bibl. de M. de Fontette, le savant continuateur du P. Le Long.

(2) *Mercure galant*, septembre 1715.

(3) J'ai trouvé dans la collection manuscrite de M. de Maurepas quelques poésies légères du jeune Arouet, qui ne sont pas même dans les meilleures éditions de ses œuvres.

(4) La Grange-Chancel, tout jeune homme encore, avait été présenté à la princesse de Conti, qui encouragea ses essais poétiques ; plusieurs de ses tragédies furent jouées à Paris et à Versailles avec un grand succès ; la pièce de *Manlius*, surtout, le plaça au premier rang. Je parlerai plus tard de ses curieuses *Philippiques*. On a une édition de ses *OEuvres* en 5 vol. in-12 ; les *Philippiques* ont été réimprimées quatre ou cinq fois ; l'édition la plus correcte est celle de Bordeaux, ann. 1797, in-8°. Je ferai connaître le texte exact des *Philippiques* tel que je l'ai trouvé aux manuscrits de Maurepas.

pour la rédaction des pièces diplomatiques; on voulait de la clarté, de l'élégance dans les documents officiels qu'on envoyait à l'étranger, et Louis XIV exigeait que la nation de France fût encore la plus célèbre par sa noble langue; Fontenelle était devenu un écrivain ministériel (1), on lui permettait de légères données philosophiques et ses impiétés épicuriennes, pourvu qu'il donnât sa plume académique pour la rédaction des manifestes à l'extérieur. Quant à Jean-Baptiste Rousseau, il commençait l'époque de repentance; on le voyait toujours aux cafés de la rue Dauphine, en face de la comédie; mais sa poitrine bourrelée de remords avait besoin de s'exhaler dans des odes saintes; il était exposé aux boutades et aux moqueries de la cabale incrédule et philosophique.

L'action des poëtes et des gens de lettres ne se faisait que très-peu sentir sur la bourgeoisie, pieuse alors et fervente catholique; la puissance de l'Église était grande, et l'autorité royale triomphait. C'était parmi la noblesse surtout que les impiétés avaient du retentissement; ce petit dévergondage allait à ses allures libertines; l'esprit de famille était dominant dans la bourgeoisie, mais les nobles prêtaient la main aux philosophes, et prenaient goût à démolir le catholicisme et le clergé. Il commençait à être de bon ton de médire de la conscience religieuse; il se formait déjà des sectes de philosophie, dont la mission était, disait-on, de détruire les préjugés, c'est-à-dire de prouver à l'homme qu'il était chair et matière, et qu'après lui tout était mort; cette école du désespoir se vautrait dans les jouissances matérielles de la vie, elle en saisissait la coupe amère, toujours vide quand on la porte aux lèvres insatiables. La bourgeoisie n'était point corrompue encore, son action politique était nulle, et l'Église trouvait partout une obéissance absolue.

La maison militaire du roi devait jouer un grand rôle dans les événements qui se préparaient. On doit se rappeler la sollicitude de Louis XIV à son lit de mort; il avait confié le commandement de sa maison militaire au maréchal de Villeroy, qui devait obéir au duc du Maine; il n'avait pas voulu placer ces forces sous le commandement du duc d'Orléans, afin d'éviter une révolution de 1688. La maison du roi, à la mort de Louis XIV, comptait douze mille hommes environ, y compris les gardes du corps, les chevau-légers, les mousquetaires, qui avaient de si nobles mines sous les armes. Les corps les plus militairement organisés étaient les régiments de gardes françaises et de gardes suisses, beaux hommes et vaillants soldats; ils étaient casernés à Versailles, à Paris et à Saint-Germain. Toutes les fois que le roi allait au parlement, ou qu'il se rendait en sa bonne ville de Paris, les gardes françaises faisaient haies; la bourgeoisie était parfaitement bien avec ces braves troupes, rangées en longue file sur les quais et les rues qui avoisinaient le Louvre, les Tuileries et le palais du parlement; les colonels des gardes avaient toute influence sur ces corps, qui se déployaient en magnifique tenue chaque dimanche à la messe de Notre-Dame; les gardes françaises devaient jouer un rôle important dans tout événement décisif aux temps de troubles, car elles protégeaient les portes du château et faisaient séjour en la ville.

Il y avait aussi à Versailles une double influence diplomatique, qui pouvait agir pour la régence; l'ambassade d'Angleterre était toujours confiée au comte de Stair, cet Écossais fier et hardi, qui, depuis son arrivée en France, s'était mis en rapport avec le duc d'Orléans; j'ai dit quelles avaient été les négociations du Palais-Royal et du comte de Stair sur la question de la régence, et même de la couronne (2). L'avénement de Georges I[er] se liait essentiellement au triomphe du duc d'Orléans; les intérêts étaient identiques; Georges I[er] appartenait à une branche bien plus éloignée du trône que le duc d'Orléans ne l'était lui-même; les destinées de l'Angleterre se liaient dès lors à celles de la France; l'aristocratie des whigs pouvait gouverner paisiblement, une fois le duc d'Orléans maître des affaires du royaume; le comte de Stair poussait activement à cette révolution, et offrait appui et secours de l'Angleterre (3).

Une autre tête influente venait également d'arriver à Versailles pour contre-balancer l'action du comte de Stair; c'était l'ambassadeur d'Espagne Cellamare. Antoine Giudice, duc de Giovenazzo, prince de Cellamare était déjà avancé dans la vie, car il avait cinquante-huit ans (4); gentilhomme de courage, c'était aussi une capacité diplomatique du premier ordre; brave capitaine d'abord, puis ministre de cabinet, il reçut l'ambassade d'Espagne en France, parce que le poste était difficile, et qu'il fallait une grande habileté pour triompher de tous les obstacles et renverser les intrigues du duc d'Orléans et du comte de Stair. Le plan de Philippe V

(1) Je publierai plusieurs de ses pièces diplomatiques.

(2) Voyez mon *Louis XIV*.

(3) « J'aime à vous retracer la conduite personnelle du roi mon maître envers le régent lui-même; craignant que Son Altesse Royale n'eût besoin de quelque secours à son avénement à la régence, il avait fait ses arrangements pour lui fournir ce qui pourrait lui être utile en vaisseaux, on argent et en troupes. » (Dépêche du lord Stanhope à l'abbé Dubois, ann. 1715.)

(4) Le prince de Cellamare était né à Naples en 1657.

était alors bien simple : il ne s'agissait que de seconder la pensée du testament de Louis XIV, en abaissant les Pyrénées. Le vieux roi de France avait secoué de toute sa force l'alliance anglaise, parce qu'elle l'humiliait au point de démolir Dunkerque ; il avait fait son petit-fils roi d'Espagne et des Indes, rien de plus naturel que sa pensée se reportât sur l'Escurial ou le Buen-Retiro. La mission du prince de Cellamare était donc de se rapprocher du duc du Maine et de la partie de l'ancienne cour qui voulait maintenir l'union de famille, contre l'influence du comte de Stair, qui entraînait la monarchie dans l'alliance anglaise. Cette double action diplomatique expliquera plus d'un événement de la régence de Philippe d'Orléans. Il était essentiel de l'indiquer d'abord, avant de toucher les destinées qui se préparent !

CHAPITRE II.

LA NOUVELLE COUR.

M. le duc d'Orléans. — La duchesse douairière. — Mme la duchesse d'Orléans. — La duchesse de Berry. — Les Condé et les Conti. — Le duc et la duchesse du Maine. — Le comte de Toulouse. — Villeroy. — Le chancelier Voysin. — L'abbé Dubois. — Le parlement. — Les ducs et pairs. — Les jansénistes. — Les gardes du roi. — Négociations pour la régence.

1715.

Philippe d'Orléans, premier prince du sang de France, grand-oncle du jeune roi Louis XV, atteignait sa quarante et unième année à la mort de Louis XIV (1) : il était petit de taille, les épaules hautes, le cou épais, la figure fine, les traits mélangés de Bourbon et de Bavière ; ses manières étaient douces, sa conversation attrayante ; il possédait tous les arts d'agrément, la musique, la peinture (2) ; il était avide de toutes les sciences, et c'était même son ardeur pour l'alchimie et les impénétrables mystères de la nature, cette curiosité de l'homme du doute, qui l'avait fait accuser des empoisonnements dans la famille royale. Quand la croyance n'est pas au fond du cœur, on se fait un insatiable besoin de recherches, on se brise le crâne contre les méditations de la mort et de l'infini. Le duc d'Orléans était timide dans l'action, avec de la persévérance et du courage néanmoins ; sous les apparences d'une indifférente simplicité, il prêtait l'oreille à toutes les combinaisons, préparait les chances diverses de l'avenir ; sa santé était robuste, mais il l'usait dans les enivrements de la vie ; il appartenait à cette société sceptique et moqueuse qui frondait le christianisme ; il vivait parmi ces gentilshommes blasonnés qui ne comprenaient pas comment Jésus, le fils du peuple, et ses apôtres, pauvres pêcheurs aux filets, avaient remué le monde. Cette croyance, qu'il n'avait pas dans la révélation, le duc d'Orléans la reportait aux sorts, aux devins, avec cette curiosité d'esprit qui fouille dans tous les éléments pour rechercher l'origine de l'existence ; doute terrible qui ébranle les parois du cerveau : quand on ne croit pas, on remue incessamment les abîmes de la nature, on veut pénétrer dans ces mystères de la vie, dans ces sources d'or qui mêlent leurs filons aux entrailles de la terre, dans cette fleur pourprée qui naît et vit sous l'air et les feux du soleil. Le duc d'Orléans n'avait plus l'excuse d'une jeunesse ardente pour couvrir ses passions ; épuisé de bonne heure, il cherchait dans des émotions vulgaires à se distraire de la vie qui pèse surtout au cœur rassasié ; peut-être avait-il besoin de faire croire qu'entraîné par le tourbillon impétueux des plaisirs sensuels, il s'occupait peu des affaires politiques. Le duc d'Orléans n'était resté étranger à aucun des mouvements qui s'étaient préparés dans la vieillesse de Louis XIV, et cependant il était demeuré dans les conditions d'une obéissance respectueuse (3).

Le duc d'Orléans était soutenu dans la haute opinion de sa race par sa mère, la fière Madame, princesse palatine : Élisabeth-Charlotte de Bavière, fille de l'électeur palatin du Rhin, avait déjà soixante-trois ans ; convertie au catholicisme en devenant la femme de Monsieur, elle avait néanmoins conservé son caractère tout germanique, cet esprit de pureté et de blason qui ne supportait pas de mésalliance ; de là sa grosse colère contre Mlle de Blois, la duchesse de Chartres ; si bien qu'elle appliqua un soufflet à pleines mains sur la joue de son fils quand il parla pour la première fois de son mariage avec la bâtarde de Louis XIV. Madame vivait fort retirée à Saint-Cloud ; elle ne voyait qu'une société bien choisie, bien triée d'après les lois de la stricte éti-

(1) Le duc d'Orléans était né le 2 août 1674.

(2) J'ai parlé de l'opéra de *Penthée* qu'il fit avec La Fare : *voyez* mon *Louis XIV*.

(3) Voir mon travail sur *Louis XIV*. Il existe plusieurs portraits du régent ; sa physionomie est douce, infiniment gracieuse. Dans les gravures contemporaines on a également conservé cette gracieuseté rieuse de tous ses traits.

quelle : le duc d'Orléans avait pour elle tout le respect d'un fils soumis et tendre ; elle ne s'épargnait pas les observations sur sa vie dissolue ; le duc d'Orléans l'écoutait avec déférence, mais ses passions l'entraînaient sans cesse. Madame était fort lettrée, peu causeuse ; sa taille était petite, sa physionomie laide, le nez plat, les lèvres épaisses, et puis ce caractère fade de la race du Nord, quand les années ont blanchi les blonds cheveux et décrépi les fraîches physionomies (1).

Madame la duchesse d'Orléans conservait tous les traits de la froide M[lle] de Blois, si mince de taille, si gâtée de dragées et de bijoux par le roi et M[me] de Maintenon ; elle avait peu d'action sur son mari, sa cour n'était pas la même. M[me] la duchesse d'Orléans était plus fière de sa naissance que de son mariage ; elle croyait avoir dérogé, car, issue de Louis XIV, elle avait épousé un simple prince du sang ; elle avait oublié son origine et sa mère ; et les poëtes, qui aimaient tant à flatter les races royales, la comparaient à Minerve, sortie tout armée du cerveau de Jupiter : Minerve n'avait pas de mère ; cette comparaison chatouillait l'amour-propre de Louis XIV et de M[me] la duchesse d'Orléans qui devait tout au roi. Cette princesse n'avait rien pour retenir son volage mari ; elle était hautaine comme M[me] de Montespan ; elle se gardait de faire la moindre avance, et le duc d'Orléans la traitait d'ailleurs avec une convenance si parfaite, qu'elle ne pouvait se plaindre d'un oubli de son rang. La duchesse d'Orléans s'était rapprochée de la vieille Madame ; elle avait été l'intermédiaire chérie de Louis XIV avec sa nouvelle famille ; plus d'une fois elle en apaisa les ressentiments contre le *fanfaron de vices* (2).

Une plus grande influence sur le duc d'Orléans était celle de ses filles si chéries : l'aînée, comme on l'a vu, avait épousé le naïf et bon duc de Berry ; encore jeune fille à la mort de Louis XIV, elle avait vingt ans à peine (3) ; le duc d'Orléans avait pour la duchesse de Berry une indicible faiblesse ; il se hâtait de suivre ses moindres idées, de caresser ses plus mobiles caprices ; le duc passait des journées entières chez ses filles, avec ces petits épagneuls blancs et soyeux, si friands de sucreries, sur les beaux sofas turcs, se mirant dans les glaces et trumeaux. Les assiduités du duc d'Orléans auprès de ses filles avaient semé des bruits fâcheux, des accusations tristes et fatales sur ces intimités. Jamais prince n'avait été en butte à autant de calomnies ; c'est le châtiment de ceux qui s'affranchissent des convenances, qui prêchent et affichent l'immoralité dans la vie ; la société leur rend en mépris ce qu'ils lui enlèvent en exemple ; quand on se permet tout, on est jugé capable de tout, et voilà pourquoi les accusations arrivent. Les deux autres filles du duc d'Orléans étaient non moins chéries : l'une, était Louise-Adélaïde, Mademoiselle de Chartres, que les dégoûts du monde saisirent un peu plus tard ; l'autre, Charlotte-Aglaé, Mademoiselle de Valois, gracieuse fille de quinze ans, à la chevelure d'or, tant caressée par le duc d'Orléans (4).

D'après les vieilles coutumes de la monarchie, on avait les prérogatives des princes du sang, lorsqu'on était issu de la race royale : Louis-Henri de Bourbon, prince de Condé, connu sous le nom de M. le Duc, avait alors vingt-trois ans ; il avait fait sa première campagne à dix-huit ans sous le maréchal de Villars, à la tête du régiment de Condé ; il reçut le grade de maréchal de camp des armées du roi ; il avait la valeur héréditaire dans sa grande lignée : Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, était le cadet de ses cousins les Condé, dignes et braves Gascons ; à dix-sept ans, il avait reçu le baptême d'une glorieuse blessure ; car le métier de ces gentilshommes était de se faire tuer enfant pour le roi et la patrie. Les d'Orléans, les Condé, les Conti s'étaient rapprochés plus d'une fois par alliances, et le roi Louis XIV avait eu soin de les confondre avec les princes légitimés, afin d'éviter les disputes de préséances.

Ces princes légitimés, si chéris du vieux roi Louis XIV, avaient reçu une part immense dans le testament ; l'aîné de tous, le duc du Maine, esprit éminemment distingué, avait alors quarante-cinq ans : comme tous les gentilshommes, sa première vie s'était passée dans les camps ; on l'avait vu dès sa dixième année aux siéges et aux batailles. Le duc du Maine était boiteux, maladif, mais il corrigeait ces défauts du corps par un caractère solide, une haute et belle parole ; on pouvait en toutes choses se confier à son honneur, et voilà pourquoi Louis XIV l'avait choisi pour la surveillance de Louis XV enfant. Le duc du Maine avait épousé Anne-Louise-Bénédicte de Bourbon, la seconde fille des Condé, femme fière et forte, une des intelligences les plus avancées. La duchesse du Maine était laide et noire, comme les premiers de cette race des Condé, au teint bruni, au nez long et crochu, aux lèvres de

(1) La princesse palatine était née à Heidelberg, le 27 mai 1652.

(2) Mot de Louis XIV sur son neveu le duc d'Orléans. Ce fut la duchesse qui empêcha les poursuites contre son mari.

(3) Elle était née le 20 août 1695.

(4) Indépendamment de ces trois filles, le duc d'Orléans avait encore : Louis, duc de Chartres, né le 2 décembre 1703 ; Louise-Élisabeth, M[lle] de Montpensier, née le 11 décembre 1709 ; Philippe-Élisabeth, M[lle] de Beaujolais, née le 18 décembre 1714 ; M[lle] de Chartres ne naquit qu'en 1716.

Gascogne, ainsi qu'on le voit encore dans les gravures à l'époque de la réforme : femme d'esprit et d'étude, la duchesse du Maine passait sa vie dans sa délicieuse maison de Sceaux, au milieu des gens de lettres; elle s'en était faite la protectrice, la muse; Arouet brûla devant elle son premier encens, et ses essais la comparaient à l'une des doctes sœurs dans le Parnasse fleuri, que le jeune Arouet élevait déjà dans son imagination satirique (1).

Il y avait aussi parmi les princes légitimés le comte de Toulouse, cet intrépide amiral que les Anglais égalaient à d'Estrées et à Tourville; son combat naval devant Malaga avec l'amiral Rooke avait été un des plus brillants faits d'armes de la marine de France : esprit droit et d'une extrême modestie, il avait un goût d'étude qui se rencontre dans toute cette lignée bâtarde de Louis XIV : la figure du comte de Toulouse était belle, et son âme aussi noble que sa physionomie. Arrivé alors à trente-sept ans, il passait sa vie à s'instruire dans l'art naval; et quoiqu'un peu malade, son désir était de revoir sur mer les grandes vagues, et de respirer cet air puissant sous un ciel bleu, quand le vent remue les vastes coques des navires de guerre. Le duc du Maine et le comte de Toulouse étaient désignés dans le testament de Louis XIV comme les principaux membres du conseil de régence réputés par leur sagesse.

L'exécution militaire de tout ce qui touchait au testament avait été confiée au maréchal de Villeroy; Louis XIV déposait en ses mains l'épée; Villeroy n'avait pas une capacité du premier ordre; souvent malheureux dans ses guerres, les chansons ne l'avaient point épargné. La confiance a toujours son motif, et quand on voit Louis XIV se rattacher si fortement au maréchal de Villeroy, c'est que ce maréchal le méritait par des services; son dévouement était à toute épreuve, et les rois ont plus besoin de ces sortes de caractères que de capacités supérieures, qui leur échappent. La confiance de Louis XIV pour Villeroy explique aussi cette vive opposition qui poursuivait le maréchal; les partis ont l'instinct des hommes qui peuvent utilement servir le pouvoir qu'ils craignent, et ils les attaquent beaucoup, parce qu'ils les redoutent davantage. Le roi avait ajouté à ce conseil militaire, Villars la grande renommée; les maréchaux d'Uxelles, d'Harcourt et de Tallard, tous avec des talents divers, mais tous dévoués au triomphe du principe même de la monarchie; ces cinq fortes épées faisaient une voûte d'acier sur la tête du royal enfant qui portait la couronne de France.

Les gens de justice et du conseil n'étaient pas aussi dévoués à la pensée du testament; le chancelier, chef de la magistrature, était Voysin, d'abord secrétaire d'État de la guerre, esprit souple, facile à prévoir et à deviner l'avenir : Voysin avait communiqué à M. le duc d'Orléans les dispositions intimes du testament de Louis XIV; il s'était mis à la dévotion du futur régent, qui lui avait confirmé la charge de chancelier pour le règne qui s'ouvrait. Voysin était lié avec tout le parti parlementaire; par lui le duc d'Orléans pouvait agir sur la magistrature, qu'on appelait à jouer un rôle politique. Les secrétaires d'État entraient également dans les combinaisons du testament; Torcy surtout n'avait jamais cessé d'avoir la confiance de Louis XIV; il demeurait l'expression de sa diplomatie, le dépositaire de ses vastes pensées; il avait été trop mêlé dans les négociations pour ne pas conserver cet ascendant qu'un vieux secrétaire d'État obtient toujours, même lorsqu'une administration nouvelle va se montrer dans la politique. Quant à Desmarets, le surintendant des finances, il était l'homme d'action et de ressources pour les emprunts et les moyens financiers, si nécessaires à dominer dans le commencement d'un règne. Une vive opposition toutefois s'élevait contre lui; il devait être sacrifié par le régent aux clameurs du peuple et aux nouvelles idées de finances.

En présence de tous ces caractères si divers, le duc d'Orléans allait agir pour s'emparer du pouvoir; il en avait la volonté, et sa conduite habile devait lui en assurer la plénitude. Le prince n'avait pas un de ces esprits qui brusquent tout et prennent les événements comme d'assaut; il avait préparé les circonstances avec un art merveilleux, une indicible prévoyance politique : il s'était mis en rapport avec tous les intérêts : il était aidé dans cette manière patiente de voir et de disposer les faits par l'abbé Dubois, vieux déjà sur la science diplomatique : j'ai dit l'origine de l'abbé Dubois, et le haut service qu'il avait rendu au duc d'Orléans dans les affaires d'Espagne (2). Je n'excuse aucun des vices du cœur humain, je flétris les bassesses, mais je crois indigne de l'histoire de descendre aux tristes détails de la vie privée; je ne verrai dans l'abbé Dubois que l'homme politique, dévoué au duc d'Orléans, associé

(1) C'est ce qui avait fait de Voltaire un ennemi presque déclaré du duc d'Orléans. J'ai trouvé des vers inédits du jeune Arouet sur le régent, tom. XIII, mss. Maurepas.

> De l'État sujet inutile,
> Plus que feu ton père imbécile,
> Plus que ton oncle détesté ;
> Mauvais donneur de faux breuvage,
> Non, tu ne l'as jamais été,
> Il faut pour cela du courage.

(2) Voir *Louis XIV*.

aux mystères de son ambition; et je ne jugerai que les actes de son système, car l'abbé Dubois en eut un ferme et tenace : l'alliance anglaise et le triomphe du pouvoir de M. le duc d'Orléans. Il n'y a pas d'amitié et de confiance sans cause : si M. le duc d'Orléans n'eût trouvé dans l'abbé Dubois que d'ignobles complaisances, il l'eût laissé dans sa domesticité, une livrée suffit pour cela : si, donc, il se servit de l'abbé Dubois (1), s'il le plaça dans un poste de ministère, s'il l'employa constamment dans les grandes et hautes négociations, c'est que l'abbé Dubois s'était identifié à sa politique, et qu'il pouvait compter sur lui. Dans les affaires, il est rare que les alliances d'hommes se fassent par pur caprice, elles naissent toujours entre deux situations et deux caractères qui se conviennent : et où le vulgaire ne voit que des complaisances et de la domesticité, il y a souvent un accord profond d'idées et d'intérêts dans une vie commune d'ambition.

Le duc d'Orléans avait à préparer plusieurs moyens pour arriver à ses fins de régence : à l'intérieur, d'abord, il y avait le parlement : Son Altesse Royale n'était point aimée de cette grande compagnie judiciaire : dans la triste affaire des empoisonnements, il avait même été question de le poursuivre par voie ordinaire et extraordinaire : le premier président de Mesmes était dévoué au duc du Maine, et faisait partie de la société de Sceaux. Mais il était facile de conquérir les suffrages du parlement, en suivant ses arrêts, en flattant ses prérogatives : et Messieurs n'étaient-ils pas sous le charme des idées anglaises et d'un rôle politique? On leur rendrait leur droit antique de remontrances, et plus tard, qui sait? on les élèverait au même niveau que le parlement anglais! N'était-il pas dans l'intérêt du parlement de sortir de cet état d'abjection et de dépendance où l'avait réduit la puissance royale et tyrannique de Louis XIV? Ces raisons caressaient les goûts de Messieurs : ils se réjouissaient tous de voir renaître les beaux jours de la Fronde, époque de la souveraineté politique du parlement.

Auprès des ducs et pairs, le duc d'Orléans faisait agir d'autres mobiles : tous issus de bonnes maisons, ils avaient été humiliés de la grandeur inouïe que Louis XIV avait reconnue à ses bâtards; ne les avait-il pas mis à égalité des princes du sang? ne leur avait-il pas donné le pas sur les ducs et pairs de France, qui ne devaient reconnaître que le roi pour chef et suzerain? Les légitimés, selon Saint-Simon (2), étaient exclus de la pairie; ils ne devaient avoir siége au parlement qu'en vertu de leur duché et propre titre; ils n'étaient rien comme bâtards, leur blason ne pouvait se lier à l'écusson royal. Dans ce système, le duc du Maine, le comte de Toulouse n'avaient aucun droit, ne devaient jouir d'aucune prérogative. Ces idées flattaient singulièrement les ducs et pairs, elles entraient parfaitement dans les projets du duc d'Orléans; elles servaient ses répugnances pour le duc du Maine, elles démolissaient le testament. Or, les ducs et pairs devaient siéger en parlement dans la séance royale où le testament serait décacheté, et là ils avaient voix avec MM. les conseillers; quand on passerait au scrutin, mille chances demeureraient donc pour M. le duc d'Orléans.

Il fallait également préparer l'opinion publique, et M. le duc d'Orléans s'était rapproché des jansénistes, qui alors étaient en faveur dans toutes les classes de Messieurs de la judicature et de la basoche. Si l'on avait consulté la bonne bourgeoisie sur M. le duc d'Orléans, si l'on avait écouté la multitude des halles, Son Altesse n'était pas le moins du monde populaire; les tristes soupçons d'empoisonnement vivaient toujours. A cette époque, la masse des classes moyennes était encore chaste, religieuse; l'aspect de la démoralisation de M. le duc d'Orléans, le scandale de ses impiétés et de sa conduite, n'étaient pas propres à lui assurer l'estime et l'opinion du peuple. Le duc d'Orléans s'empara d'un peu de popularité en se posant dans les idées et les préjugés de la classe bourgeoise et parlementaire; les jésuites étaient en haine aux compagnies des avocats, des procureurs et de la basoche, si intimement unie à la bourgeoisie; il y avait une sorte d'exaltation pour le jansénisme, moyen d'opposition contre le système de Louis XIV. En favorisant ce petit caprice du temps, le duc d'Orléans pouvait devenir très-populaire, et c'est ce qu'il fit. Son Altesse Royale prit des engagements avec le cardinal de Noailles, les chefs de la petite coterie du P. Quesnel, et bientôt il fut exalté comme le seul

(1) La correspondance diplomatique de l'abbé Dubois constate un esprit éminemment distingué; elle existe encore aux affaires étrangères. *Voyez* ann. 1716-1721.

(2) Saint-Simon n'offre un intérêt véritable que lorsqu'il s'agit de questions de préséances et de prérogatives historiques des pairs; je persiste à croire que la dernière édition de ses mémoires a été malheureusement tronquée; elle n'est, pour beaucoup de pages, qu'un replâtrage des mémoires de Dangeau. Au reste, Saint-Simon, si médisant, n'a point échappé lui-même à l'épigramme, et je trouve des vers très-durs jetés à son adresse :

> Que Saint-Simon, dans sa colère,
> Attaque la noblesse entière,
> Je me ris de cet avorton;
> Et d'abord, pour me satisfaire,
> Je prends ce roquet au menton,
> Et je lui fais voir son grand-père.

(Collection Maurepas, Bibliothèque du roi, tom. XIII.)

prince capable de sauver l'indépendance et la force de l'Église gallicane (1).

Le roi Louis XIV avait fait reposer les dispositions de son testament sur la puissance militaire, qu'il avait confiée au duc du Maine et au maréchal de Villeroy; dans l'état des esprits, il était décisif d'avoir comme auxiliaires la maison militaire du roi, les colonels et les officiers des gardes françaises et suisses. C'était par les exempts des gardes du corps et les officiers de la maison du roi que les arrestations politiques étaient accomplies; c'était par les régiments des gardes françaises qu'on occupait les avenues et les portes du palais, de manière à dominer les délibérations du parlement, ou à frapper les magistrats d'un ordre d'exil; quand on avait pour soi les braves officiers et soldats des gardes françaises, que pouvait-on craindre? Aussi Louis XIV avait mis un soin très-attentif à s'assurer de tous ces dévouements, et à mettre sa maison sous le commandement du duc du Maine et du maréchal de Villeroy. Le duc d'Orléans n'était pas resté sans action auprès des colonels et officiers des gardes françaises; premier prince du sang, appelé à une grande influence dans le gouvernement de la régence, il devait être écouté, et la corruption aida d'ailleurs la puissance politique du duc d'Orléans : un marché fut fait avec le comte de Guiche-Gramont, colonel des gardes françaises : le duc de Guiche s'était donné comme un homme de confiance à Louis XIV pour l'exécution du testament; il fut convenu que, pour 600 mille livres payées comptant, le comte de Guiche seconderait le mouvement politique qui porterait seul le duc d'Orléans à la régence (2); ce colonel devait répartir ses gardes dans les rues de Paris, et jusque dans le parvis du parlement, et au premier signal, s'il était nécessaire, il frapperait un coup d'État par la force militaire; on ne devait pas hésiter un seul moment. Tel était le conseil de lord Stair, qui devait également prêter la force morale de son crédit au duc d'Orléans; l'ambassadeur de Georges I[er] offrait l'appui de sa cour, une alliance offensive et défensive. L'Angleterre avait un puissant intérêt à bouleverser le système de Louis XIV; ce système était menaçant pour les forces et la sûreté de la Grande-Bretagne; les whigs voulaient que les travaux de Mardick fussent suspendus, qu'on jetât les Stuarts hors de France; c'était l'ordre du cabinet de Londres, et, moyennant ces conditions, l'Angleterre promettait de seconder le pouvoir du duc d'Orléans. Le duc de Noailles, l'abbé Dubois avaient été les intermédiaires entre lord Stair et le futur régent (3).

En présence de tant d'activité, que faisait le duc du Maine, désigné par le testament comme la main armée du conseil de régence? Le caractère de ce prince était mou, indifférent; il avait confiance dans la dernière volonté de Louis XIV; habitué comme il l'était à respecter la moindre parole du monarque, il croyait que le testament trouverait partout l'exécution la plus absolue. La maison du duc du Maine était intimement liée au premier président de Mesmes, qui ne mettait pas en doute le triomphe des principes du testament dans la majorité parlementaire; la duchesse du Maine, si active, avait fait elle-même des démarches auprès des membres les plus influents de la grande cour de magistrature; elle leur avait promis la liberté de remontrances, un gouvernement de judicature comme à l'époque des Condé sous la Fronde. L'action de la duchesse du Maine avait de l'importance; elle était à la tête du bel esprit; elle avait sous sa main tout ce qui écrivait en philosophie ou en littérature; Arouet, La Motte, Rousseau étaient ses plus intimes convives; ils passaient des mois entiers à sa maison de Sceaux, sous l'aimable influence d'une femme intelligente, qui ne reculait devant rien, pas même devant la science des érudits. La duchesse du Maine n'avait qu'à dire un mot, et les pamphlets, les épigrammes circulaient à la cour et dans Paris : une femme d'esprit peut beaucoup, quand elle tient un haut rang dans la société; elle se rattache toute la littérature qui a besoin d'un nom et d'un appui. Ceci explique cette nuée de pamphlets qui furent publiés contre la régence dans les premiers jours de son pouvoir; l'esprit n'était pas du côté de M. le duc d'Orléans; la duchesse du Maine dictait les idées aux poetes, et le jeune Arouet ne fut pas le dernier à se jeter dans la

(1) La bulle *Unigenitus* était devenue en horreur à la multitude; elle est le sujet de toutes les plaisanteries.

Billet d'enterrement de dame Constitution.

« Messieurs et dames, vous êtes priés d'assister au convoi, service et enterrement de dame CONSTITUTION, fille naturelle du pape Clément XI[e], qui se fera dans l'église des Jésuites, rue Saint-Antoine; M[gr] l'archevêque de Bordeaux officiera; les RR. PP. Doucin et Le Tellier mèneront le deuil, et M. le curé de Saint-Médéric fera l'oraison funèbre. Elle est morte de chagrin d'avoir perdu soixante-dix-sept pour cent. M[gr] l'archevêque de Paris a beaucoup gagné à cette mort; il a été nommé à l'abbaye de Notre-Dame-des-Victoires; l'abbé Servient à l'abbaye de Valan, en attendant mieux; M[gr] de Targny revient de Rome en poste pour lui jeter de l'eau bénite. »

(2) Saint-Simon parle lui-même de ce marché, et l'avoue sans déguisement comme sans honte, ad ann. 1715.

(3) C'était un nommé Rémond qui avait été l'intermédiaire secret entre lord Stair et l'abbé Dubois. (Dépêches de Stair, septembre 1715.)

lutte contre le duc d'Orléans. Ce qui manquait à la société de la duchesse du Maine, c'était un caractère d'homme, un chef militaire qui pût s'emparer des ressources matérielles du parlement, et marcher à ses desseins par la violence; le duc du Maine resta trop dans l'idée légale de l'exécution judiciaire du testament, tandis que le duc d'Orléans s'était préparé les moyens d'en finir par la force s'il le fallait; c'est de cette manière que les coups d'État s'accomplissent; dans les circonstances décisives, le droit même a besoin de se revêtir des formes de la violence.

Au reste, cette question de la régence, qui allait s'ouvrir à la face du parlement, s'agrandissait quand on la touchait un peu intimement; elle formulait l'immense querelle entre la vieille et la nouvelle société, entre les principes et le gouvernement de Louis XIV et d'autres principes qui avaient marqué le dix-huitième siècle à son origine. Il fallait savoir si la grande politique de Louis XIV contre l'Angleterre et la révolution de 1688 triompherait, ou bien si l'alliance anglaise serait préférée avec la reconnaissance définitive de l'usurpation de Georges I[er] et de la maison de Hanovre; il fallait savoir si l'on sacrifierait l'alliance espagnole, le traité de prévoyance conclu par Louis XIV, aux intérêts de la Grande-Bretagne qui voulait s'unir à la France contre le cabinet de Madrid. Le parlement était appelé à décider si l'unité politique du gouvernement du grand roi devait disparaître devant un nouveau système parlementaire de remontrances et d'examen; si le pouvoir allait revenir aux émeutes de la Fronde, ou bien si on le maintiendrait dans les conditions fortes et capitales imposées par Louis XIV: unité religieuse et politique, telle était la devise du vieux système; pluralité de conseils, remontrances, examen, telles étaient les nouvelles idées. Le parlement devait prononcer souverainement sur ces hautes questions!

CHAPITRE III.

SÉANCE EN PARLEMENT POUR LA RÉGENCE.

Réunion des pairs chez M. de La Tremouille. — Le duc d'Orléans. — Le parlement assemblé. — Composition de la cour. — Discours de M. le duc d'Orléans. — Réquisitoire des gens du roi. — Arrêt pour la lecture du testament. — Nouvelle harangue du duc d'Orléans. — Discours du duc du Maine. — Premier arrêt de la cour pour la régence en faveur du duc d'Orléans.

2 septembre 1715.

Le dépôt du testament de Louis XIV au greffe du parlement avait constitué un droit politique pour la grande magistrature, sorte de concession au profit de son pouvoir; le duc d'Orléans était loin de contester la prérogative des magistrats de la cour souveraine : comme il savait les dispositions du testament, il avait besoin de reconnaître l'autorité du parlement assez forte pour briser l'œuvre du vieux roi. Le duc d'Orléans caressait tous les préjugés de la magistrature; il faisait insinuer à ses amis : « qu'il voulait mettre en action dans sa régence les principes de gouvernement tels qu'ils avoient été conçus et arrêtés par le duc de Bourgogne, ce jeune prince qui avoit laissé de touchants souvenirs au sein de la bourgeoisie. » Le plan de gouvernement du duc de Bourgogne était dans la bibliothèque de chacun de Messieurs, comme le modèle d'une administration que le parlement souhaitait voir s'accomplir dans la marche des idées politiques (1).

Les ducs et pairs, qui tous étaient entrés dans les intérêts du duc d'Orléans, se réunirent le soir de la mort de Louis XIV dans une séance préparatoire chez le prince de La Tremouille, leur doyen d'âge; il s'agissait d'y discuter plusieurs questions: la première de toutes était celle de savoir si une convocation d'états généraux n'était pas préférable à la simple autorité du parlement. La veille même de la séance, une telle question ne pouvait être sérieusement mise en débat; la convocation des états souffrait trop de difficultés, soulevait des embarras trop nombreux; on y renonça presque unanimement. Tous les pairs admirent d'un commun accord la régence de M. le duc d'Orléans comme une nécessité de la situation. L'esprit de la noblesse et des corps politiques se rattachait surtout aux prérogatives; les pairs agitèrent la vieille prétention du bonnet; devaient-ils opiner leur chapeau de pairie à la main? Quand M. le premier président demandait leur suffrage, devait-il ôter lui-même son mortier pour chaque pair, comme il le faisait pour MM. les présidents de chambre (2)? Les pairs l'exigeaient, parce qu'ils voulaient être au niveau des

(1) Le travail de M. le duc de Bourgogne, dirigé sous l'influence de Fénélon et de Beauvilliers, a été publié en partie; je l'ai analysé dans *Louis XIV*.

(2) J'ai recueilli tout ce qui touche aux séances du parlement dans les registres originaux de cette cour, déposée aux Archives du palais de justice. Il existe aussi des détails curieux dans un journal manuscrit, fonds nouveau (Biblioth. royale, n° 4).

présidents à mortier. Le duc de Saint-Simon fut chargé par les pairs de rédiger une protestation; le dévouement de Saint-Simon pour le duc d'Orléans ne permettait pas qu'on retardât la séance du parlement à l'occasion de quelques prérogatives; c'est ce que le prince fit bientôt sentir à son intime confident (1). Il y eut des explications; le duc d'Orléans, avec sa parole prometteuse, contenta les pairs ainsi qu'il avait satisfait les parlementaires. Dans les crises, comme on a besoin de l'appui de tous pour triompher, on promet beaucoup, et il ne faut pas qu'on vous accuse de manquer de parole : les pouvoirs sont-ils toujours maîtres de leur situation lorsque les faits et les idées les entraînent? Tout désormais devait se traiter en pleine séance du parlement.

Quand vous avez quitté le pont Saint-Michel vers l'île Notre-Dame, vous laissez à gauche les tourelles du Châtelet pour entrer dans un bâtiment moitié neuf, moitié à pilastres noircis; il y avait à droite une simple galerie toute ruisselante de plaideurs et plaideuses vieilles et jaunies; sous ces voûtes, vous trouviez ici là éparses de bonnes boutiques de librairie; MM. Barbin, Leblond et maître Jean Ribou, à la belle enseigne de Saint-Louis. En descendant quelques marches, vous arriviez à la Sainte-Chapelle, admirable débris de l'architecture du treizième siècle, bijou si léger, si aérien qu'on semblerait disposé à le prendre sur sa main, à l'imitation de ces martyrs et de ces bienheureux dans les tableaux des églises de Sienne, qui portent des cathédrales dorées sur le bout de leurs doigts. Cette Sainte-Chapelle était le lieu de recueillement et de prière pour le parlement, car tout était religieux alors dans la vie de l'homme et dans les institutions politiques; quels beaux vitraux resplendissants d'images! Et cet antique prie-Dieu, et ce lutrin si vermoulu, demeure des hiboux, comme l'avait dit Boileau dans son poëme du *Lutrin*, tant aimé de la basoche et du greffe! A droite étaient les Pas-Perdus; quelle foule de procureurs et d'avocats se promenant de long en large avec leurs robes noires, si fatales aux plaideurs! ils flairaient les clients comme les corbeaux qui battent de leurs sombres ailes autour des blessés sur un champ de bataille (2).

Il y avait là, assis à maintes tables, les sergents, huissiers à verge, écrivains en robe, tous serfs de M. le premier président, et venant fêter même les conseillers, maîtres des requêtes, avec de beaux vers, des épigrammes latines et des bouquets tout rubantés. Au bout des Pas-Perdus se trouvait la grand'chambre, lieu de réunion pour le parlement en séance solennelle; cette salle était vaste; au fond s'élevait un trône en forme de lit, tout en velours cramoisi, broché de couronnes d'or, rembourré de coussins moelleux; c'était le lit de justice de Sa Majesté: à droite brillait l'image du Christ, mort sur la croix, expiation du juste dans le sanctuaire même de la justice: ce calvaire était dans une belle niche de boiserie, comme on en voit encore dans les églises allemandes: à côté du Christ pleuraient les disciples et les saintes femmes, et au-dessous la Vierge emmaillottée de riches étoffes, de draperies rouges et or, avec des immortelles aux mains comme Notre-Dame-de-Lorette. Cette niche était sur une tapisserie bleue fleurdelisée : autour de la salle se voyaient des bancs ou siéges, doux et mollets, pour les pairs, conseillers, présidents, chevaliers des ordres, maréchaux, tous ceux enfin qui avaient droit d'assister aux séances. Aux quatre angles de la salle se trouvaient des lanternes ou petites loges en boiseries, toutes ornées de figures, destinées aux princesses, aux étrangers, ambassadeurs des grandes puissances : on avait vu même dans ces lanternes des rois et des empereurs. Les registres du parlement en faisaient foi, ainsi que cela se transcrivait depuis le seizième siècle.

Le 2 septembre 1715, cette grand'chambre du parlement était envahie dès le matin sept heures par la foule: on voyait arriver successivement par le quai de la Tournelle, le Pont-au-Change, les carrosses des ducs et pairs, les parlementaires en chaise à porteurs: quelques vieux conseillers conservaient l'usage des mules paisibles et tranquilles, qui trottaient en portant un président à mortier. A mesure de leur venue, chacun se réunissait à la buvette: on devait y régler le cérémonial dont il serait usé envers M. le duc d'Orléans. La veille au soir, M. le premier président avait reçu de Sa Majesté une lettre close pour annoncer à sa cour de parlement le décès du feu roi Louis XIVe de nom (3). Le jeune prince invitait le

(1) Saint-Simon, tout occupé de la question du bonnet de pairie, consacre presque un demi-volume à ces discussions. Elles furent plus tard l'objet d'un mémoire spécial des pairs. *Voyez* ad ann. 1717.

(2) J'ai suivi une gravure contemporaine, qui reproduit l'intérieur du palais de justice, ann. 1715. *Voyez*, au cabinet de la Bibliothèque royale, la collection des estampes, ann. 1715.

(3) « De par le roi. Nos amés et féaux; la perte que nous venons de faire du roi, notre très-honoré seigneur et bisaïeul, nous touche si sensiblement, qu'il nous serait impossible à présent d'avoir d'autres pensées que celles que la piété et l'amour nous demandent pour le repos et le salut de son âme, si le devoir à quoi nous oblige l'intérêt que nous avons de maintenir la couronne en sa grandeur, et de conserver nos sujets dans la tranquillité, ne nous forçait de surmonter ces justes sentiments, pour prendre les soins nécessaires à cet État; et parce que la distribution de la justice est la

parlement à continuer ses séances avec son intégrité accoutumée. M. de Mesmes répondit au roi de l'obéissance de sa cour, et le supplia de venir, le plus tôt qu'il lui serait possible, au milieu de ses fidèles conseillers. Une seconde lettre de M. le duc d'Orléans prévenait la cour qu'il se rendrait le matin même du 2 septembre auprès de Messieurs, afin d'assister à la lecture du testament du roi défunt, et prendre les mesures nécessaires pour le gouvernement de l'État et la minorité de Louis XVe de nom, roi de France et de Navarre (1).

Toutes les rues de Paris étaient remplies de troupes de la maison du roi; les régiments des gardes étaient sous les armes; on voyait ces magnifiques gardes françaises avec leurs habits à brandebourgs et leurs chapeaux reluisants. Plusieurs officiers avec des soldats d'élite étaient cachés dans les couloirs du palais de justice; ils attendaient le signal que devait leur donner le comte de Guiche, leur colonel, placé dans la lanterne de droite; on était décidé à tout si le parlement n'accordait pas de plein droit la régence à M. le duc d'Orléans. La cour de magistrature, encore dans la buvette, délibéra qu'une grande députation serait envoyée au-devant de Son Altesse, comme cela se devait au prince le plus rapproché de la couronne après le roi. Le parlement faisait le semblant d'ignorer les mesures militaires de M. le duc d'Orléans; qu'aurait-il pu oser contre une résolution aussi bien prise?

Le temps était magnifique; le beau soleil de septembre se reflétait à travers les châssis grisâtres de la grand'chambre, tout ficelés de plomb (2); le lit de justice était vide, le roi enfant n'y siégeait pas. M. le duc d'Orléans, en habit de pair, vint en la cour de parlement, se plaça à la droite du lit de justice; à ses côtés étaient assis le duc de Bourbon, le prince de Conti et les légitimés, duc du Maine et comte de Toulouse; un peu au-dessous d'eux les pairs laïques, parmi lesquels le duc d'Uzès, le doyen des titulaires; Montbazon, si brave et si galant; La Tremouille, si simple, si candide; il n'avait rien de ces rusés Normands de Naples et de Sicile ses ancêtres! l'intrigant Saint-Simon, l'homme des commérages politiques; Liancourt, de cette race de La Rochefoucauld, toute frondeuse et provinciale; les Piney-Luxembourg, La Force, Grammont, La Meilleraye; les Mortemart et les Noailles, étaient assis à côté l'un de l'autre, comme pour témoigner qu'ils devaient leur fortune, l'un à Mme de Montespan, l'autre à Mme de Maintenon. Puis les ducs d'Aumont, de Charost, de Villars, d'Harcourt, l'habile négociateur : le duc de Fitz-James, de race Stuart par bâtardise; les ducs d'Havré, de Chaulne, de Rohan-Rohan, issu de cette grande lignée souveraine en Bretagne à l'époque des traditions et des fabuleuses légendes! Rohan-Chabot! quel beau cri d'arme! Au-dessous des ducs et pairs laïques s'étalaient encore les conseillers d'État et maîtres des requêtes (3).

A la droite du régent, et sur les siéges élevés, les pairs ecclésiastiques, dans le vieux et riche costume épiscopal; d'abord était nommé l'archevêque duc de Reims, en vertu de sa prérogative de sacrer les rois, depuis Clovis le fier Sicambre; les évêques duc de Laon et de Langres, dont les prédécesseurs féodaux paraissaient aux champs de bataille la masse d'armes au poing, comme on voit encore les évêques costumés aux cathédrales de pierre à Mayence et à Cologne; l'évêque comte de Beauvais, si renommé dans les chroniques par ses querelles avec les communaux, et l'évêque de Noyon, si favorable au contraire à l'émancipation des paysans et des serfs. Au-dessous de ces bancs de pairs ecclésiastiques se plaçait M. le premier président, messire Jean-Antoine de Mesmes, descendant de l'illustre famille diplomatique qui se mêla à toutes les négociations depuis Henri IV, savant érudit dont la collection enrichit aujourd'hui encore la Bibliothèque du roi; on comptait parmi les présidents à mortier assis à côté de M. de Mesmes messire André Potier de Novion; Chrétien de Lamoignon, sire de Malesherbes, depuis premier président, dont la retraite de Bâville avait été tant célébrée par Boileau; Amelot de la Houssaye et Lepelletier, si souvent appelés aux places du conseil d'État. On distinguait, parmi les conseillers de la grand'chambre, le

meilleur moyen dont nous puissions nous servir pour nous en acquitter dignement, nous vous ordonnons et nous vous exhortons autant qu'il nous est possible, qu'après avoir fait à Dieu les prières que vous devez lui présenter pour le salut de feu notredit seigneur et bisaïeul, vous ayez, nonobstant cette mutation, à continuer la séance de notre parlement et l'administration de la justice à nos sujets avec la sincérité que le devoir de vos charges et l'intégrité de vos consciences vous y obligent; et cependant nous vous assurons que nous recevrons avec satisfaction vos respects et vos soumissions accoutumées en pareil cas, et que vous nous trouverez toujours tel envers vous, et en général et en particulier, qu'un bon roi doit être envers ses bons et fidèles sujets et serviteurs. Donné à Versailles, le premier septembre mil sept cent quinze. *Signé* Louis; et plus bas, *Phelipeaux*. Et sur la suscription : à nos amés et féaux conseillers les gens tenant notre cour de parlement à Paris. »

(1) Procès-verbal du parlement, 2 septembre 1715.

(2) Le *Mercure galant* donne une grande description de cette cérémonie; mais elle ne parut que dans le numéro du mois de novembre. On voulait se donner le temps de rédiger le récit dans l'intérêt du nouveau régent.

(3) La gravure de cette séance existe en belles images à la Bibliothèque du roi, ad ann. 1715.

rieux doyen Le Nain, si entêté du jansénisme; Dreux, lié d'origine aux Brézé, les maîtres de cérémonies; Huguet, tige des Sémonville; Ferrant; de Latteignant, nom de chanson et de vaudeville; et parmi les clercs siégeait le célèbre abbé Pucelle, si fort, si érudit dans les matières ecclésiastiques (1). Parcouriez-vous la liste des conseillers des enquêtes et requêtes, vous trouviez sur ces bancs le sieur de Feydeau, qui allait donner son nom à un nouveau quartier de Paris; Gilbert des Voysins, d'origine de greffe et de grimoire, mais si riche en belles terres; Dutillet, le petit-fils de ce savant greffier qui avait défendu la prérogative royale contre Rome. On comptait parmi les maîtres des requêtes, le jeune Maupeou, qui depuis devint célèbre en la chancellerie; et dans la liste des conseillers, MM. Canaye et Lecoq, les plus vieilles familles d'écherinage à Paris au temps de la révolte des bouchers sous les Armagnac; Lemaistre, de race érudite dans l'Écriture sainte; Molé, petit-fils de Mathieu, tout juvénile encore; d'Aguesseau, l'avocat général, le faiseur de réquisitoires phrasés; Anisson, qui avait privilége pour la direction de l'imprimerie royale, et l'Estoile, le descendant de ce digne bourgeois de Paris qui écrivait chaque matin les faits et gestes de la turbulente population sous la Ligue et Henri IV.

Le parlement était donc richement garni de ses plus nobles membres; les huissiers à genoux étaient au parquet, portant la masse et le luminaire, lorsque Philippe d'Orléans vint siéger en son sein comme pair et prince du sang. Le premier président de Mesmes se leva, se découvrit, puis s'adressant au prince, lui dit: « Monsieur, le parlement, profondément affligé de la perte que la France vient de faire, conçoit de grandes espérances pour le bien public de voir un prince aussi éclairé que vous, Monsieur, aussi pénétré que vous l'êtes de tous les sentiments de justice, venir dans la compagnie avec les dispositions que vous y apportez: la cour m'a chargé de vous assurer, Monsieur, qu'elle concourra avec vous au service du roi et de l'État de toutes ses forces, et avec tout le zèle qui l'a toujours distinguée des autres compagnies du royaume; elle m'a en même temps expressément ordonné de vous protester, Monsieur, qu'elle ira au-devant de tout ce qui pourra vous prouver le profond respect qu'elle a pour vous (2). »

Ce discours n'était pas un engagement; le premier président de Mesmes était lié avec le duc du Maine, qui avait pris place également au banc de pairie; le duc d'Orléans, ôtant son chapeau à plumes flottantes, et saluant profondément toute l'assemblée parlementaire, répondit: « Messieurs, après tous les malheurs qui ont accablé la France, et la perte que nous venons de faire d'un grand roi, notre unique espérance est en celui que Dieu nous a donné; c'est à lui, Messieurs, que nous devons à présent nos hommages et une fidèle obéissance. C'est moi, comme le premier de ses sujets, qui dois donner l'exemple de cette fidélité inviolable pour sa personne, et d'un attachement encore plus particulier que les autres aux intérêts de son État. Ces sentiments connus du feu roi m'ont attiré sans doute ces discours pleins de bonté qu'il m'a tenus dans les derniers instants de sa vie, et dont je dois vous rendre compte. Après avoir reçu le viatique, il m'appela et me dit: « Mon neveu, j'ai fait un testament où je vous ai conservé tous les droits que vous donne votre naissance; je vous recommande le Dauphin, serrez-le aussi fidèlement que vous m'avez servi, et travaillez à lui conserver son royaume; s'il vient à manquer, vous serez le maître, et la couronne vous appartient. » A ces paroles il en ajouta d'autres qui me sont trop avantageuses pour les pouvoir répéter, et il finit en me disant: « J'ai fait les dispositions que j'ai crues les plus sages; mais comme on ne sauroit tout prévoir, s'il y a quelque chose qui ne soit pas bien, on le changera. » Ce sont ses propres termes. Je suis donc persuadé que suivant les lois du royaume, suivant les exemples de ce qui s'est fait dans de pareilles conjonctures, et suivant la destination même du feu roi, la régence m'appartient; mais je ne serai pas satisfait, si à tant de titres qui se réunissent en ma faveur vous ne joignez vos suffrages et votre approbation, dont je ne serai pas moins flatté que de la régence même. Je vous demande donc, lorsque vous aurez lu le testament que le feu roi a déposé entre vos mains, et les codicilles que je vous apporte, de ne point confondre mes différents titres, et de délibérer également sur l'un et sur l'autre, c'est-à-dire sur le droit que ma naissance m'a donné, et sur celui que le testament y pourra ajouter. Je suis persuadé même que vous jugez à propos de commencer par délibérer sur le premier; mais à quelque titre que j'aie droit à la régence, j'ose vous assurer, messieurs, que je la mériterai par mon zèle pour le service du roi, et par mon amour pour le bien public, surtout étant aidé par vos conseils et par vos sages remontrances; je vous les demande par avance, en protestant devant cette

(1) Le procès-verbal officiel contient tous les noms des clercs et conseillers présents. *Voyez* Archives du palais de justice, 2 septembre 1715.

(2) Extrait du procès-verbal. (Archives du palais de justice, 2 septembre 1715.)

auguste assemblée que je n'aurai jamais d'autre dessein que de soulager le peuple, de rétablir le bon ordre dans les finances, de retrancher les dépenses superflues, d'entretenir la paix au dedans et au dehors du royaume, de rétablir surtout l'union et la tranquillité de l'Église, et de travailler enfin avec toute l'application qui me sera possible à tout ce qui peut rendre un État heureux et florissant. Ce que je demande donc à présent, messieurs, est que les gens du roi donnent leurs conclusions sur la proposition que je viens de faire, que l'on délibère, aussitôt que le testament aura été lu, sur les titres que j'ai pour parvenir à la régence, en commençant par le premier, c'est-à-dire par celui que je tire de ma naissance et des lois du royaume (1). »

Ce discours était parfaitement réfléchi; il avait été concerté entre le prince, l'abbé Dubois son conseiller, Saint-Simon, Noailles, les confidents intimes de son pouvoir : le duc d'Orléans invoquait ses droits, les paroles de Louis XIV, et faisait un appel en quelque sorte aux prérogatives de la cour du parlement; c'était flatter la vanité du parti parlementaire que de lui reconnaître le droit de conférer la régence; on posait en principe que le testament du roi devait être confirmé par le parlement; que désirerait de plus la magistrature? Ensuite le duc d'Orléans avait le bon esprit de dire ses respects pour les droits de Louis XV; il saluait le roi comme le premier de ses sujets. Au moment où l'on parlait de conspiration, de complots, d'un désir effréné chez ce prince pour saisir la couronne, n'était-il pas habile de mettre toujours à la face de ses ennemis le droit de Louis XV enfant? Le prince repoussait ainsi toute accusation calomnieuse.

Alors, selon l'usage, les gens du roi donnèrent réquisitoire par la bouche de maître Guillaume-François Joly de Fleury, de la vieille famille d'avocats de Sa Majesté. Joly de Fleury avait été mis en rapport par d'Aguesseau avec le duc d'Orléans; les idées de priviléges parlementaires fermentaient toujours, et les gens du roi croyaient servir la compagnie en flattant son orgueil, qui était de déférer la régence. Il y eut donc une belle barangue de M. Joly de Fleury : il déplora, en termes fort larmoyants, la mort du dernier roi Louis XIV, perte au reste heureusement réparée par l'espérance d'un nouveau règne si glorieusement commencé; M. Joly de Fleury ajoutait que si les droits de la naissance ne donnaient pas légalement la régence à M. le duc d'Orléans, les qualités les plus éminentes l'en rendaient digne. En conséquence, les gens du roi requéraient qu'il plût à la cour faire l'ouverture du testament scellé aux armes de Sa Majesté (2). Sur ce, les gens du roi se retirèrent; alors le premier président recueillit les voix de la manière suivante : aux conseillers maîtres des requêtes sans ôter son bonnet, ainsi qu'à MM. les pairs, quoique le duc de Saint-Simon eût fortement protesté; aux princes du sang, en ôtant son bonnet et en s'inclinant; le duc d'Orléans voulait s'absenter pendant cette délibération, la cour l'autorisa à y assister, mais le prince s'abstint de voter dans l'arrêt qui intervint. Cet arrêt était conforme aux conclusions des gens du roi pour la lecture immédiate du testament.

Sur l'ordre de M. le premier président, on vit tous les greffiers se lever en saluant profondément Messieurs; ils marchèrent processionnellement vers le lieu où le testament était déposé; le greffier en chef portait une perruque tellement flottante, qu'elle descendait jusqu'à sa ceinture; il était ganté tout en blanc, afin de ne toucher de ses mains l'acte des dernières dispositions du feu roi Louis XIV. Le greffier présenta bientôt à M. le premier président de Mesmes un portefeuille rouge scellé du grand scel de France en lacet de soie pendant; le premier président remit le portefeuille au duc d'Orléans, qui brisa le scel avec sa bague princière de diamant et émeraude (3). Le testament contenait six feuillets écrits des deux côtés de la main de Louis XIV, et les deux codicilles y étaient attachés. Dès lors M. le premier président dit qu'on allait procéder à la lecture desdites pièces, et chargea messire Le Nain, qui avait la plus forte et la plus belle voix, d'en faire la lecture accentuée; bientôt la salle attentive écouta silencieusement les dernières volontés du grand roi, et ses dispositions sur la tutelle et la régence de son petit-fils Louis XV, roi de France et de Navarre.

A mesure que cette lecture se poursuivait, on pouvait apercevoir sur certaines physionomies un sentiment d'anxiété et de mécontentement; le duc d'Orléans avait trop bien lié ses intérêts à ceux des ducs et pairs et de la majorité du parlement, pour qu'on ne fût pas inquiet de toutes ces dispositions méfiantes et précautionneuses qui lui enlevaient le fort et libre gouvernement de la régence. On murmurait sur plusieurs bancs, les amis du duc d'Orléans s'agitaient, les pairs surtout faisaient des démonstrations par gestes, écrivaient de petits billets pour encourager le prince dans sa résolution à saisir de lui-même (4) la régence; l'abbé Dubois,

(1) Extrait des registres du parlement, 2 septembre 1715.

(2) « L'édit du mois d'août 1714 fait la loi de la compagnie, et la charge du dépôt inviolable du testament du feu roi. » (Harangue de M. Joly de Fleury, 2 septembre 1715).

(3) « L'enveloppe s'en trouva fort gâtée, et le corps du testament fort humide. » (Journal de l'avénement de Louis XV; *Mercure de France*, octobre 1715.)

(4) Saint-Simon écrivit deux billets pour dire au prince

lord Stair, les ducs de Saint-Simon et de Noailles agissaient de toutes leurs forces, et quand le silence fut rétabli, après la longue lecture du testament, le duc d'Orléans prit une fois encore la parole, et dit d'une voix très-émue : « Que malgré le respect qu'il avoit toujours eu pour les volontés du feu roi, et qu'il conserveroit pour ses dernières dispositions, il ne pouvoit pas être moins touché de voir qu'on ne lui déféroit pas un titre qui est dû à sa naissance, et dont il avoit lieu de se flatter par les dernières paroles que le feu roi lui avoit dites, et qu'il avoit rapportées à la cour; que comme la compagnie avoit ordonné qu'il seroit statué séparément sur les droits de sa naissance, après la lecture du testament et des codicilles, il insistoit pour que la cour opinât sur la régence avant qu'il fit ses observations sur quelques articles du testament et sur le commandement des troupes, et demandoit que les gens du roi donnassent leurs réquisitions (1). »

Les gens du roi prirent des conclusions : d'Aguesseau était engagé avec le duc d'Orléans, Joly de Fleury l'était également, et par-dessus tout, il y avait pour le prince un droit de naissance, une prise de possession qui ne pouvaient pas être contestés. Ce fut une longue harangue sur les régences que celle de Joly de Fleury; on y rappelait toutes les anciennes traditions, tous les vieux documents sur les régents de France depuis Philippe le Long, frère de Louis le Hutin jusqu'aux temps de la minorité de Louis XIII et de Louis XIV; on en concluait que la régence devait être déférée de plein droit au duc d'Orléans. Puis on passa aux opinions, et un arrêt définitif fut rendu qui reconnaissait Philippe d'Orléans comme régent durant la minorité, sans toucher encore à la question du testament et des attributions; on procédait par ordre. Le parlement, dans son arrêt, reconnaissait le droit absolu du duc d'Orléans; cela suffisait-il maintenant? allait-on conserver l'organisation du conseil telle que l'avait entendue Louis XIV, ou bien fallait-il l'abolir? Cette question était plus grave, on ne décidait jusqu'ici qu'un point reconnu par le testament; mais changer les éléments de l'administration, c'était bouleverser toutes les volontés de Louis XIV, dont la mémoire avait encore une puissance!

Le duc d'Orléans agit avec une habileté extrême, il aborda cette difficulté dans des idées toutes parlementaires; il dit : « Qu'après le titre glorieux que la compagnie venoit de lui accorder, il avoit des observations à faire sur ce qui le regardoit et sur ce qui pouvoit intéresser les autres princes : que le conseil, tel que le roi l'avoit formé par son testament, auroit pu suffire à un prince expérimenté dans l'art de régner qui l'avoit composé pour lui-même ; mais qu'il avouoit qu'il avoit besoin de plus grands secours, n'ayant ni les mêmes lumières, ni la même expérience ; que jusqu'à présent une seule personne avoit été chargée d'une seule matière : par exemple, le secrétaire d'État de la guerre étoit chargé de tout ce qui regardoit les affaires militaires, les rapportoit seul, et recevoit seul les ordres du feu roi, et ainsi des autres ; mais qu'il croyoit devoir proposer d'établir plusieurs conseils pour discuter les matières qui seroient ensuite réglées au conseil de régence, où l'on pourroit faire entrer quelques-uns de ceux qui auroient assisté aux conseils particuliers; que c'étoit un des plans qui avoient été formés par M. le Dauphin dernier mort, et que le feu roi en donnoit lui-même l'idée par rapport à la distribution des bénéfices, car il faisoit entrer au conseil deux évêques et le confesseur de Sa Majesté; que comme cela demandoit un grand détail et une plus ample discussion, il en feroit un projet qu'il communiqueroit à la compagnie, dont les avis seroient toujours d'un grand poids sur son esprit; qu'il ne présumeroit jamais assez de ses propres forces, et qu'il connoissoit trop son peu d'expérience pour prendre sur lui seul la décision d'affaires aussi importantes que celles qui seroient examinées dans le conseil de régence ; qu'il se soumettoit volontiers à la pluralité des suffrages, mais qu'il demandoit la liberté d'y appeler telles personnes qu'il estimeroit convenable pour le bien de l'État, son unique but n'étant que de tâcher de rétablir les affaires du royaume et de soulager les peuples. » Puis M. le duc d'Orléans ajouta : « Qu'à l'égard de M. le duc, il étoit dit dans le testament qu'il n'auroit entrée au conseil de régence qu'à vingt-quatre ans accomplis ; mais qu'il croyoit que la compagnie ne feroit pas de difficulté de lui accorder place dès à présent dans le conseil, puisqu'il avoit vingt-trois ans passés, et que les rois, qui ne sont majeurs qu'à quatorze ans, sont pourtant déclarés majeurs à treize ans et un jour, mais qu'il demandoit encore en faveur de M. le duc une place que son bisaïeul avoit occupée pendant la dernière régence, et qui ne peut regarder que M. le

que ses affaires allaient mal. *Voyez* tom. XIII. Ce dévouement du duc de Saint-Simon pour le duc d'Orléans avait inspiré mille vers qu'on chantait contre lui. On disait :

> Petit houzart du régent de la France,
> Greffier des pairs, nous t'imposons silence,
> Paix.
>
> Souviens-toi de ta naissance,
> Bourgeois poltron et punais;
> Paix.

(Recueil de Maurepas, tom. XIII, ad ann. 1715.)

(1) Procès-verbal du parlement, septembre 1715.

duc, que c'étoit la place de chef du conseil de la régence, et qu'il espéroit aussi que la compagnie ne refuseroit pas à M. le duc de présider à ce conseil en l'absence du régent. Qu'il ne pouvoit attribuer qu'à l'oubli, la circonstance que M. de Conti n'étoit pas appelé par le testament au conseil de régence; que cette place lui étoit due en qualité de prince du sang, et qu'il lui paroissoit que la règle que l'on établiroit pour l'âge à l'égard de M. le duc, devoit servir d'exemple à M. le prince de Conti, qui étoit le seul que le choix pût regarder, les autres princes du sang étant trop jeunes; qu'il connoissoit que l'éducation du roi étoit remise en de très-bonnes mains, puisqu'elle étoit donnée à M. le duc du Maine; mais qu'il avoit sur cela deux réflexions à faire à la cour: la première, qu'il ne pouvoit voir déférer à un autre qu'à lui, régent, le commandement des troupes de la maison du roi; car la défense du royaume résidoit en la personne du régent, et qu'il devoit par conséquent être le maître d'un moment à l'autre de faire marcher les troupes, et même celles de la maison du roi, partout où le besoin de l'État l'exigeroit. Qu'ainsi il demandoit le commandement entier des troupes, même de celles de la maison du roi; que la seconde réflexion qu'il avoit à faire à la compagnie étoit, qu'il n'étoit pas convenable que M. le duc fût dans la dépendance de M. le duc du Maine pour les fonctions de la charge de grand maître de la maison du roi, et qu'il demandoit que les gens du roi donnassent leurs conclusions sur tous ces chefs (1). »

Cet habile discours de M. le duc d'Orléans touchait toutes les difficultés de la situation, comme il parlait à toutes les sympathies; il attirait surtout l'attention du parlement sur le plan d'administration conçu par le duc de Bourgogne: ce plan était le rêve de la magistrature; les parlementaires souhaitaient de tous leurs vœux cette pluralité de conseils que Fénelon appelait sa douce république; il donnait une large part à l'action du parlement. M. le duc d'Orléans ne voulait rien d'exclusif, les princes du sang avaient tous droit d'entrer dans le conseil de régence; et il en déférait même la présidence à M. le duc de Bourbon. Mais en même temps le duc d'Orléans préparait le bouleversement complet des idées de Louis XIV; il ne tenait aucun compte du testament, de ses principes de tutelle et d'administration; il commençait une ère nouvelle.

Le duc du Maine avait attentivement écouté le discours de M. le duc d'Orléans; une ou deux fois il s'était efforcé de répondre, mais les choses étaient tellement arrangées qu'il avait presque toujours été interrompu: « Vous parlerez après, » lui avait dit M. le duc d'Orléans; mais comme le nouveau régent venait d'aborder la question de la garde et de la surveillance, le duc du Maine réclama la parole avec instance; sa voix pure et candide dut protester contre toute invasion de la régence dans l'administration de la personne du roi. « Messieurs, je suis persuadé, dit-il, ou du moins je veux me flatter qu'en ce qui peut avoir rapport à moi dans la disposition testamentaire du feu roi de glorieuse mémoire, monsieur le duc d'Orléans n'est pas blessé du choix de ma personne pour l'honorable emploi auquel je suis appelé, et qu'il ne l'est que sur les choses qu'il croit préjudiciables à l'autorité qu'il doit avoir et au bien de l'État; et que par conséquent, ne considérant que ces deux points, il se fera un honneur et un plaisir, dans ce qui n'intéressera ni l'un ni l'autre, d'aller au plus près des dernières volontés de Sa Majesté. J'avois bien senti, et même j'avois pris la liberté de le représenter au roi, lorsqu'il me fit l'honneur de me donner peu de jours avant sa mort une notion de ce qu'il me destinoit, que le commandement continuel de toute la maison militaire étoit fort au-dessus de moi; mais il me ferma la bouche en me disant que je devois respecter toujours ses volontés. Je ne crois donc pas avoir la liberté de m'en désister. J'assure cependant que c'est sans aucune peine que je vois discuter cet article; je sacrifierai toujours très-volontiers mes intérêts au bien et au repos de l'État, et je ne ferai point de difficulté de me soumettre à ce qui sera décidé, osant seulement demander que s'il est conclu qu'il faille changer quelque chose à cet article, on détermine le titre de l'emploi qu'il a plu à Sa Majesté de me donner; qu'on fasse un règlement stable et authentique sur les prérogatives qui me seront attribuées, et qu'avant qu'il y soit procédé, je puisse dire encore ce que je crois ne pouvoir me dispenser de représenter, pour avoir un peu plus que la vaine apparence de répondre de la personne du roi (2). »

Ce discours, si noble, si désintéressé fit une impression profonde sur l'assemblée. Si l'on avait immédiatement passé aux voix, il n'est pas douteux que, tout en reconnaissant la régence absolue de M. le duc d'Orléans, on eût conservé la surintendance de la maison au duc du Maine, avec le commandement des forces militaires, dispositions que le nouveau régent ne voulait point admettre. Aussi quand les amis du duc d'Orléans virent la

(1) Procès-verbal original de la régence. (Registre parlementaire, 2 septembre 1715.)

(2) Procès-verbal du parlement, 2 septembre 1715.

question ainsi compromise, ils insistèrent pour que la séance fût suspendue; les gens du roi s'étaient retirés afin de donner leurs conclusions, hésitant et ne se prononçant que sur la régence. Il n'y eut qu'un cri parmi les pairs, afin qu'on retardât tout débat jusqu'à trois heures; on demanda que la cour se retirât dans la buvette. Depuis neuf heures du matin on était en séance; les conseillers et présidents étaient pâles et à jeun; une heure était le temps de dîner. La cour déclara donc qu'elle reprendrait la discussion dans la séance de l'après-dînée; l'arrêt ne portait jusqu'ici que sur le droit de régence déféré au duc d'Orléans, et sur la présidence du conseil accordée au duc de Bourbon. Les autres points restaient suspendus!

CHAPITRE IV.

SÉANCE DE L'APRÈS-DÎNÉE DU PARLEMENT.

La buvette du parlement. — Le régent et le duc du Maine. — Discussion. — Rentrée de la cour en séance. — Discours de M. le duc d'Orléans. — Du duc du Maine. — Arrêt définitif du parlement sur la régence. — Résultat. — Prérogatives du parlement. — Le duc d'Orléans à Versailles. — Sa popularité. — Le duc du Maine à Sceaux.

2 septembre 1715.

Les journées des vieux parlementaires se divisaient en deux parties : dès que l'aurore brillait aux tours de Notre-Dame, ou que sonnait l'*Angelus* en été, les présidents à mortier et conseillers de la grand'chambre étaient debout; ils n'avaient d'autres vêtements que la simarre de justice; ils la prenaient au sortir de leur lit, comme le prêtre prenait ses vêtements sacrés, car la magistrature était un sacerdoce; ils commençaient ensuite une légère collation de bisque, de fruits et de vin; bientôt leur chambre était inondée d'une foule de plaideurs, aussi matineux que les clients d'Horace, toujours alertes au chant du coq; tous venaient là dire leurs causes aux conseillers qui les écoutaient. Dès que le sablier d'os et de verre, placé sur la cheminée à côté d'un Christ d'ivoire, avait marqué l'heure écoulée, le magistrat congédiait les plaideurs; il se rendait au palais pour remplir sa belle charge; à neuf heures, il était à l'audience pour entendre les avocats et procureurs, et faire justice à tous comme le devait un bon juge. La séance du matin durait jusqu'à une heure, puis on allait dîner; à trois heures elle était reprise jusqu'à six de relevée, que le magistrat rentrait au foyer domestique, noble sanctuaire qu'il ne franchissait plus après la prière du soir et le souper de famille à neuf heures (1). Quand les affaires étaient pressantes et qu'il fallait juger sans désemparer, le parlement passait en la buvette, et ne quittait pas le palais. La buvette était une large pièce carrée, avec de petites huches et buffets aussi vieux que le règne de Charles VII, le roi judiciaire de France; là, les huissiers préparaient de petits pains *molés* ou *espicés*, des gâteaux aux anis et à la muscade, et quelques amphores de vin clairet; chaque conseiller avait son aiguière pour se laver et s'approprier, tout cela aux frais de la cour, et voilà pourquoi on appelait *espices* les droits dus aux juges sur les causes jugées en parlement.

Dans cette buvette les parlementaires s'étaient alors retirés afin de suspendre quelques instants la séance; les débats hésitaient un moment; ils n'étaient plus aussi favorables au duc d'Orléans, et d'après le conseil de ses amis, le prince s'était hâté de demander qu'ils fussent retardés; il accourut en toute hâte dîner au Palais-Royal avec Saint-Simon, Noailles et quelques autres de ses partisans intimes; ceux-ci étaient convenus qu'on tenterait tous les moyens d'enlever la régence absolue au scrutin; on ne devait laisser au duc du Maine que la surintendance. Les avocats généraux vinrent dans cet intervalle prendre les ordres de M. le duc d'Orléans, qui insista pour l'exécution de ses volontés; puis on partit pour le parlement. Toute la cour était encore pêle-mêle dans la buvette, et c'était un curieux spectacle de voir les ducs et pairs, princes du sang, princes légitimés, réunis dans cette grande pièce, au milieu des confitures, dragées, pain d'épices que leur distribuaient les huissiers avec profondes révérences (2).

Mais le tableau le plus curieux encore, et qui attirait les regards de tous, était la conversation très-animée de MM. les ducs d'Orléans et du Maine; ils s'étaient placés dans l'embrasure d'une des vastes croisées du palais, et ils agitaient les questions sérieuses du testament; le point de la régence était gagné par M. le duc d'Orléans, mais il voulait convaincre M. le duc du Maine que si la superintendance de l'éducation lui appartenait, la garde militaire devait essentiellement entrer dans le pouvoir du régent; il demandait donc à M. le duc du Maine

(1) *Voyez* les devoirs de la vie du magistrat dans les discours un peu solennels de d'Aguesseau.

(2) *Mercure de France,* ad ann. 1715.

un désistement pur et simple sur les clauses du testament qui le constituaient chef de la maison du roi. Le duc du Maine répondait : « Que la surveillance étant inséparable de la force d'exécution, il lui étoit impossible de se charger de la garde du roi mineur sans avoir en main la disposition des troupes (1). » Cette conversation était fort vive, et pendant cet intervalle les chauds amis de M. le duc d'Orléans répandaient les promesses de Son Altesse parmi les conseillers clercs ou d'épée. L'âge d'or allait recommencer pour la France; les affaires ecclésiastiques comme les questions civiles seraient déférées à la cour du parlement, rien ne se ferait que par elle; on révoquerait la constitution *Unigenitus;* la plupart des membres du conseil de régence seraient choisis parmi les parlementaires; la grande cour aurait toute faculté de remontrances; le prince reconnaîtrait sa décision suprême! L'intrigant Saint-Simon était à la tête de cette négociation; on le voyait s'agitant de droite et de gauche à son banc de pairie; il avait peu d'influence sur les conseillers de robes longues, il protestait éternellement pour la prérogative des ducs; mais il était actif, naturellement porté aux petites choses; il faisait des signes d'intelligence au duc d'Orléans, et le poussait pour qu'il entrât enfin avec vigueur dans le plan d'une régence unique, absolue, placée entière dans ses mains. Tout était préparé pour cela quand sonnèrent trois heures de relevée.

M. le premier président de Mesmes fit signe du bonnet à mortier que le parlement rentrait en séance, et la cour reprit ses siéges habituels dans l'enceinte consacrée (2). M. le duc d'Orléans s'était un moment retiré dans la Sainte-Chapelle; une députation vint le recevoir et le conduire à son siége de pairie : le prince avait des couleurs plus vives, il paraissait décidé à toutes les résolutions que pourraient prescrire les circonstances, même à l'emploi des forces militaires. Lord Stair lui avait déclaré que le moment d'agir était arrivé; un billet du comte de Guiche lui assurait le concours des gardes s'il éprouvait la moindre résistance au sein du parlement. Le duc d'Orléans se trouvait dès lors sur un terrain mieux affermi; il vit qu'il pouvait frapper avec force, il le fit avec fermeté et mesure; le prince demanda la parole, et dit : « Qu'après des réflexions plus sérieuses, il étoit bien aise de s'expliquer sur l'établissement de différents conseils dont il avoit parlé le matin; qu'il croyoit donc qu'outre le conseil de régence où se rapporteroient toutes les affaires, il étoit nécessaire d'établir un conseil de guerre, un conseil de finance, un conseil de marine, un conseil pour les affaires étrangères, et un conseil pour les affaires du dedans du royaume; qu'il jugeoit même important de former un conseil de conscience composé de personnes attachées aux maximes du royaume, et qu'il espéroit que la compagnie ne lui refuseroit pas quelques-uns de ses magistrats qui, par leurs capacités et leurs lumières, pussent y soutenir les droits et les libertés de l'Église gallicane; qu'à l'égard du conseil de régence, il étoit dans la résolution de se soumettre à la pluralité des suffrages, étant toujours disposé à préférer les lumières des autres aux siennes propres. Mais que, dès le moment qu'il s'assujettissoit à cette condition, il croyoit que la compagnie voudroit bien lui donner la liberté de retrancher, d'ajouter ou de changer ce qu'il lui plairoit dans le nombre et le choix des personnes dont ce conseil seroit composé; qu'il demandoit encore que l'on exceptât de ce qui seroit soumis à la pluralité des voix, la distribution des charges, emplois, bénéfices et grâces, sur quoi pourtant il consulteroit le conseil de régence; mais qu'il souhaitoit être à portée de récompenser les services dont il avoit été témoin, et ceux que l'on rendroit à l'État pendant la régence, qu'il vouloit être indépendant pour faire le bien, et qu'il consentoit qu'on le liât tant que l'on voudroit pour ne point faire de mal. Que, pour ce qui regardoit les autres conseils, il demandoit aussi la liberté de les former comme il le jugerait à propos, et qu'il offroit d'en communiquer le projet comme il l'avoit déclaré dès le matin à la compagnie. Il demandoit en conséquence que les gens du roi donnassent leurs conclusions, après quoi il s'expliqueroit sur le reste (3). » Rien de plus habile que ce discours du duc d'Orléans; toutes les paroles étaient appropriées à l'esprit parlementaire, tout était posé pour rehausser la vanité de la magistrature. Le duc d'Orléans se montrait d'une adresse remarquable en développant un système de régence qui correspondait aux opinions du parlement; il faisait une large part aux idées judiciaires; ces conseils multiples se rattachaient toujours au plan de gouvernement tel que l'avait conçu le duc de Bourgogne, dans ces théories tant prônées par les parlementaires et le parti Beauvilliers. Le duc d'Orléans s'adressait aux sympathies de toute la magistrature, en même temps que par l'établissement d'un conseil de conscience et sa déclaration sur les libertés de l'Église gallicane, il allait droit au parti janséniste et parlementaire : si le duc d'Orléans se réservait le choix des conseillers, c'est qu'il voulait se conserver la faculté de les ramener aux idées d'une bonne ré-

(1) Il faut voir toutes les grimaces, tous les mouvements de Saint-Simon en écoutant cette conversation, tom. XIII.

(2) Procès-verbal original de la séance, 2 septembre 1715.

(3) Procès-verbal original, 2 septembre 1715.

mandement des troupes de la maison du roi, pas même de celles qui sont employées à la garde de sa personne, il ne pouvoit répondre que de son zèle, de son attention, de sa vigilance, et qu'il espéroit au moins par là de satisfaire autant qu'il seroit en lui aux intentions du feu roi, puisqu'il n'y pouvoit satisfaire autrement, n'ayant aucunes troupes sous son autorité (1). » A travers toutes les convenances de ces dernières phrases, si noblement mesurées, il perçait un mécontentement et une douleur profondément sentis par le cœur honnête de M. le duc du Maine; il acceptait la superintendance de l'éducation, mais il repoussait hautement la responsabilité qui désormais ne devait plus peser sur lui. A la manière grave et solennelle dont ces paroles furent prononcées, plus d'un conseiller dut voir ses souvenirs se rattacher aux fatales accusations d'empoisonnement portées contre le duc d'Orléans; il semblait que la voix de M. le duc du Maine rappelait les dangers auxquels pouvait être exposée la tête de cet enfant; il semblait que la grande ombre de Louis XIV allait se réveiller de sa tombe pour accuser le parlement d'imprévoyance, puisqu'il osait confier la garde du seul et frêle rejeton de sa famille au prince que l'opinion publique désignait comme l'ennemi de la race royale. Mais tout n'était-il pas fait d'avance? le duc du Maine était resté inactif, et le duc d'Orléans avait remué toutes les ambitions et fait agir toutes les intrigues pour le triomphe d'un droit qui d'ailleurs appartenait à sa naissance; le duc d'Orléans avait bien conquis ce qu'il obtenait par son habileté, et c'est un titre dans l'histoire des pouvoirs.

Les mesures étaient si bien concertées dans le parlement par les amis du duc d'Orléans, qu'on ne pouvait pas s'arrêter dans cette pensée de confiance et d'abandon. Lorsque, dans une crise, on parvient à dominer une assemblée, on peut tout lui demander en une seule et même journée; il y a un sentiment qui entraîne les corps à tout donner ou à tout refuser : le parlement était dans la voie des concessions, il n'y eut pas de barrière. Un arrêt solennel organisa bientôt la régence, la garde et l'éducation du roi mineur. La pensée du duc d'Orléans s'était réalisée! « Ce jour, la cour, toutes les chambres assemblées, où étoient les princes du sang et les pairs ci-dessus nommés, après qu'ouverture a été faite du testament du feu roi, déposé au greffe de la cour, suivant son édit du mois d'août 1714, et l'arrêt du 29 dudit mois, ensemble des codicilles des 13 avril et 23 août derniers 1715, apportés par M. le duc d'Orléans; et ouïs les gens du roi en leurs conclusions, la matière mise en délibération, a déclaré et déclare M. le duc d'Orléans régent en France, pour avoir, en ladite qualité, l'administration des affaires du royaume pendant la minorité du roi; ordonne que M. le duc de Bourbon sera dès à présent chef du conseil de la régence sous l'autorité de M. le duc d'Orléans, et y présidera en son absence; que les princes du sang royal auront aussi entrée audit conseil, quand ils auront atteint l'âge de vingt-trois ans accomplis. Et après la déclaration faite par M. le duc d'Orléans, qu'il entend se conformer à la pluralité des suffrages dudit conseil de la régence dans toutes les affaires, à l'exception des charges, emplois, bénéfices et grâces, qu'il pourra accorder à qui bon lui semblera, après avoir consulté le conseil de régence, sans être néanmoins assujetti à suivre la pluralité des voix à cet égard; ordonne qu'il pourra former le conseil de régence, même tels conseils inférieurs qu'il jugera à propos, et y admettre les personnes qu'il en estimera les plus dignes, le tout suivant le projet que M. le duc d'Orléans a déclaré qu'il communiquera à la cour. Que le duc du Maine sera surintendant de l'éducation du roi; l'autorité entière et commandement sur les troupes de la maison dudit seigneur roi, même sur celles qui sont employées à la garde de sa personne, demeurant à M. le duc d'Orléans, et sans aucune supériorité du duc du Maine sur le duc de Bourbon, grand maître de la maison du roi. Ordonne que les duplicata du présent arrêt seront envoyés aux autres parlements du royaume, et des copies collationnées aux bailliages et sénéchaussées du ressort, pour y être lues, publiées et registrées. Enjoint aux substituts du procureur général du roi d'y tenir la main, et d'en certifier la cour dans un mois. Fait en parlement, le 2 septembre 1715 (2). »

Ainsi périssait l'œuvre de la prévoyance de Louis XIV; le testament était cassé; l'organisation que la pensée du monarque avait donnée à la monarchie pendant la minorité de son petit-fils était détruite par un simple arrêt du parlement; le nou-

(1) Procès-verbal du parlement, 2 septembre 1715.

(2) J'ai copié le texte même de l'arrêt sur le registre original; c'est l'acte qui constitue la régence. Je ne puis donner le nom de tous les conseillers; mais voici celui des présidents à mortier, et des ducs et pairs qui signèrent l'arrêt : « Présidents des enquêtes et requêtes : Amelot, Gilbert, Lambert, Cochet, Frizon, de La Garde, Chevalier, Vallier, Poncet, Roland, Bochard, Dodun, Lambert de Torigny, Berthier, Moreau, Leféron, Hénault, du Tillet; les ducs d'Uzès, de Montbazon, de La Tremouille, de Sully, de Saint-Simon, de La Rochefoucauld, de La Force, de Rohan, d'Albret, Piney-Luxembourg, d'Estrées, de Grammont, de La Meilleraye, de Mortemart, de Noailles, d'Aumont, de Charrost, de Villars, d'Harcourt, de Fitz-James, d'Antin, de Chaulnes, de Rohan-Rohan, d'Ostun. »

veau régent recevait une autorité absolue dans la direction de son pouvoir. L'affaire avait été conduite avec une grande habileté; le duc d'Orléans avait la parole facile, prometteuse; il s'était placé sur un terrain parfait. Toutes les mesures d'ailleurs étaient prises pour assurer le triomphe de la régence, même par la force; les troupes étaient disposées; un coup d'État aurait été osé, et quand un homme de quelque résolution en est là, il est difficile qu'il ne mène pas les événements à son gré. Les assemblées sont habituellement discoureuses, incertaines, quelques hommes qui s'entendent, une main ferme qui les conduise, et elles marchent comme on le veut dans la direction politique qu'on leur imprime; elles ne sont embarrassantes que pour qui ne sait pas les dominer. Le duc d'Orléans s'était adressé à la prérogative des pairs, à la vanité des parlementaires, aux petits intérêts de corps; il avait tout promis, il avait flatté les souvenirs et les espérances; il réussit auprès du parlement, le prince eut l'autorité comme il la désirait, sauf à modifier ses promesses quand il serait complétement maître de la situation. Le jour qu'on arrive au pouvoir, on est entraîné à beaucoup promettre; on le doit, parce qu'il faut enlever une position hautement et fortement. Un homme de volonté est un levier si puissant dans une crise, qu'il emporte tout ce qu'il veut.

Le parlement avait vu néanmoins grandir sa prérogative; quelle différence entre cette époque de l'arrêt solennel sur la régence, et ces temps de sujétion où l'on avait vécu! Depuis la Fronde, le parlement avait toujours marché en décadence: d'abord le droit de remontrance avait été restreint, puis absolument aboli; le parlement devait enregistrer sans réflexion et s'agenouiller devant la volonté royale; quelques compagnies de mousquetaires suffisaient pour réduire au silence les plus mutins d'entre les conseillers; aujourd'hui, combien les temps n'étaient-ils pas changés! Le parlement venait de décider, par son autorité, une des plus solennelles questions de la monarchie; il avait brisé un acte sous le scel royal; il n'avait pas tenu compte des volontés suprêmes de Louis XIV au lit de mort; il avait constitué une régence comme le faisaient les états généraux. Un gouvernement se constituait ainsi dans le royaume; il devait arriver par la force des choses que la régence aurait à lutter bientôt contre le parlement; le duc d'Orléans s'était servi de la cour de justice contre le duc du Maine, il aurait plus tard à restreindre cette grande cour; quand une assemblée a fait un pouvoir, elle prétend le dominer, et quand ce pouvoir a le sentiment de sa force, il engage hautement la lutte; il n'est donc pas rare de voir que les assemblées périssent par l'homme qu'elles ont élu dans les premiers moments d'une révolution. La domination la plus importune est celle de l'opinion qui vous a fait dans un jour d'émotion et d'enthousiasme.

Au reste, l'arrêt du parlement fut accueilli par l'assentiment de la foule (1); le peuple va toujours au succès; si l'homme même qu'il a le plus détesté réussit, il applaudit et suit le char; il faut la victoire pour obtenir l'enthousiasme des multitudes. M. le duc d'Orléans n'était pas aimé à Paris; on l'avait naguère poursuivi dans les halles, sur le parvis, de l'épithète d'empoisonneur; il n'y avait pas une harengère, un fort des marchés, un mitron bavard qui ne se souvînt de monseigneur le duc et de Mme la duchesse de Bourgogne, ce beau couple enlevé par une mort si prématurée! Le nom du duc d'Orléans se mêlait à toutes les accusations du peuple, à tous les cris de l'indignation publique. Mais le prince sortait triomphant du parlement, et Messieurs le saluaient du noble titre de régent de France; il était maître des grâces; il avait réussi, et cela justifie tout; si quelques âmes d'élite se rattachent au malheur, la foule court au succès. Le nouveau régent d'ailleurs s'était appuyé sur des questions et des intérêts évidemment populaires; il venait de reconnaître l'action du parlement, l'autorité de Messieurs, et rien n'était applaudi à Paris comme la grand'chambre ou les enquêtes: le parlement n'avait-il pas aussi une belle clientèle de procureurs, d'avocats, de clercs de la basoche et d'université, lesquels remplissaient bientôt les rues de Paris de leurs bruyantes acclamations! On saluait dans le régent le pouvoir que le parlement avait fait, et puis, les promesses de l'avénement n'étaient-elles pas l'abolition de la bulle *Unigenitus*? Les jansénistes triomphaient des jésuites; on promettait l'exil des révérends pères, si opposés à l'université et aux écoles. En temps de partis, ce n'est pas l'estime qu'on a d'un homme qui lui vaut les applaudissements, mais les services que rend l'homme à ce parti, les passions qu'il caresse, les intérêts qu'il sert; voilà comment il arrive qu'un caractère sans hauteur peut-être très-populaire; ensuite il y a une grande passion dans les masses pour ce qui est la démolition du pouvoir. Dieu n'a pas mis seulement la destruction dans le monde physique, elle est aussi dans le monde moral; la régence arrivait comme une époque où l'unité allait disparaître; cela plaisait au vulgaire.

Le régent traversa les rues de Paris au milieu de l'enthousiasme; il souriait gracieusement à ce même peuple qui l'eût écharpé quelques années avant, lors de la mort cruelle de M. le duc et de la duchesse de Bourgogne. A son retour à Versailles, la

(1) *Voyez* le *Mercure* d'octobre 1715.

foule des courtisans se déploya dans le palais tout à côté de la chambre mortuaire où gisait le corps de Louis XIV à peine refroidi ; on cherchait à se montrer plein de zèle, à caresser le pouvoir nouveau. Le régent fut parfaitement convenable pour tous ; il avait des griefs à venger, il pouvait avoir mémoire de cette solitude qui avait environné sa personne proscrite par la disgrâce de Louis XIV ; il ne s'en souvint pas. Le régent accourut saluer le jeune roi ; il lui baisa respectueusement la main comme à son maître ; il lui donna le titre de Majesté (1), selon la loi monarchique. Quel noble spectacle à voir que ce royal enfant de cinq ans à peine, qu'une nation tout entière entourait de ses espérances et de ses acclamations, beau prestige de la sainteté royale que le temps a emporté ! Le régent vit ensuite la fière Madame qui le complimenta, avec sa morgue allemande, du résultat qu'il avait obtenu contre les bâtards ; Madame lui fit quelques recommandations sur le principe même de son gouvernement et sur les agents qu'il devait employer : comme la princesse connaissait le faible de son fils pour les caractères d'intrigue, elle lui recommanda de s'en séparer le plus tôt possible, et particulièrement de l'abbé Dubois. Le nouveau régent promit tout, c'était un peu son habitude, sauf à prendre conseil des événements.

Si le duc d'Orléans recevait les ovations de Versailles, si les courtisans s'empressaient de saluer son pouvoir, il n'en était pas ainsi du duc du Maine : de toutes les faveurs de Louis XIV, et des diverses fonctions que le testament lui déférait, M. le duc du Maine ne conservait que la dignité nominale de surintendant de l'éducation du roi, sans avoir aucune action sur la force militaire. Dans le parlement, M. le duc du Maine s'était montré bonnête homme, mais dénué d'énergie politique, de toute puissance de caractère ; s'il avait pris la moitié des précautions du duc d'Orléans, il serait sorti de la lutte avec le commandement des forces militaires ; une partie des conseillers était pour lui, et le président de Mesmes s'était tout à fait lié à son parti (2) ; mais au lieu de déployer la moindre volonté, le duc du Maine s'était renfermé dans la puissance du droit testamentaire ; il avait cru à la mémoire de Louis XIV ; habitué à l'obéissance absolue sous le grand roi, il ne pouvait s'imaginer qu'on secouerait si vite et si facilement le prestige de cette immense autorité ! Le duc du Maine fut delaissé par la cour ; il reçut de vifs reproches de sa femme, la châtelaine de Sceaux, impérieuse et décidée ; elle le traita avec mépris, parce qu'il avait agi sans force et sans résolution. La duchesse du Maine ne pouvait s'habituer à l'idée d'une régence exclusive dans les mains du duc d'Orléans ; fille des Condé, devait-elle subir ce joug sans se croire insultée ? Dès ce moment, elle déclara la guerre au pouvoir du régent ; elle avait pour elle les gens d'esprit, les faiseurs d'épigrammes, et ce fut de son beau manoir de Sceaux que partirent cette multitude de pamphlets qui accablèrent les premiers temps de la régence. L'opposition avait besoin de se formuler, elle se fit en noëls et en chansons : on la verra se déployer plus tard dans toutes les puissances de l'esprit.

CHAPITRE V.

L'EUROPE A L'ORIGINE DE LA RÉGENCE.

L'Angleterre. — Georges I[er]. — Stanhope. — Robert Walpole. — Les whigs. — Accusation contre le comte d'Oxford. — Fuite du duc d'Ormond. — De Bolingbroke. — L'Espagne. — Philippe V. — Albéroni. — La princesse des Ursins. — Sa disgrâce. — La reine. — Politique de l'Espagne. — L'Empire. — Charles VI. — Le prince Eugène. — Les Ottomans. — Russie. — Suède. — Danemark. — Prusse. — Hollande. — Portugal. — Savoie. — Les princes d'Allemagne.

1714.

L'Europe sortait de la violente crise de guerre terminée par le traité d'Utrecht ; il y avait cette fatigue des batailles qui accompagne la longue lutte des peuples ; on souhaitait le maintien de la paix, et néanmoins il y avait dans la situation de tous les cabinets quelque chose d'exceptionnel, de désordonné, qui compliquait les négociations diplomatiques. Georges I[er] venait d'être appelé par les whigs au gouvernement de l'Angleterre, conformément au bill pour la succession protestante (3). Georges-Louis, électeur de Hanovre, était déjà avancé dans

(1) Voici une petite anecdote racontée par le *Mercure*. « Monsieur le duc d'Orléans alla avec tous les princes du sang saluer le jeune roi ; dès que cet enfant s'entendit traiter de Sire et de Majesté, il fondit en larmes et en sanglots, sans qu'on lui eût dit que le roi fût mort ; il aimait son aïeul avec tendresse. Quand les princes du sang furent sortis, tous les seigneurs et les principaux courtisans qui se trouvèrent alors à Versailles entrèrent pêle-mêle, et M. le duc d'Orléans, en les présentant au roi, lui dit : « Sire, voilà les seigneurs et les principaux de votre cour qui viennent faire la révérence à Votre Majesté, et l'assurer de leurs profonds respects. » (Ad ann. 1715.)

(2) Dépêches de Cellamare, septembre 1715.

(3) Voyez *Louis XIV*.

la vie ; il avait atteint sa cinquante-quatrième année quand il toucha le sol de l'Angleterre (1) ; c'était une tête froide, allemande, avec cette conviction profonde que lorsqu'on naît d'une révolution, il n'est pas nécessaire de se poser comme roi national, mais seulement comme souverain du parti qui vous a fait triompher ; circonstance qui explique la puissance des whigs sous le roi Georges. Dès que l'évêque de Westminster eut sacré l'électeur de Hanovre, ce prince se mit entièrement à la disposition des whigs, prêt à servir leurs passions et leurs intérêts (2) ; la guerre contre les tories fut hautement décidée dans le conseil.

Les deux chefs du parti whig étaient alors lord Stanhope et sir Robert Walpole ; Marlborough devenait vieux, maladif ; il ne pouvait prendre directement les affaires politiques, et d'ailleurs ses récentes négociations avec Jacques III avaient jeté quelques soupçons sur la sincérité de sa conduite. Jacques, comte de Stanhope, issu d'une ancienne famille du Nottingham, avait commencé sa vie active auprès de son père, l'ami, le confident de Guillaume III et son ambassadeur en Espagne ; Stanhope passa son enfance dans les villes de la Castille et de l'Andalousie (3), que son père parcourait militairement. Il vit la France, l'Italie, l'Allemagne ; et à dix-huit ans il vint combattre en Flandre à côté de Guillaume III, qui l'éleva au grade de colonel sur le champ de bataille. Comme en Angleterre toutes les existences se lient au parlement, Stanhope représenta le bourg de Cockermouth ; à vingt-deux ans, il fut appelé, avec le titre de brigadier, à l'armée anglo-allemande que le comte de Peterborough commandait en Espagne ; il devint major-général, et fut fait prisonnier par Vendôme à Brihuega. La vie de Stanhope fut toujours mélangée de batailles et de parlement ; on le vit l'un des membres les plus opposés à l'administration du comte d'Oxford ; il avait voté contre la paix d'Utrecht et le *schism bill*, l'acte important du ministère Bolingbroke. Lord Stanhope, siégeant parmi les whigs les plus éclairés, s'était naturellement jeté dans le parti hanovrien de Georges I[er], qui le nomma secrétaire d'État, membre du conseil privé ; Stanhope était une des intelligences politiques les plus avancées, avec des idées de pouvoir tenaces et fortes ; il avait connu Philippe d'Orléans à Paris, et l'abbé Dubois fut l'intermédiaire du prince et du comte de Stanhope sur toutes les combinaisons qui liaient l'avenir du duc d'Orléans aux whigs d'Angleterre. Le noble lord était l'homme politique le plus érudit de son siècle ; l'éducation classique était un des principes de force et de puissance dans le parlement ; Stanhope avait traduit des fragments d'Homère, et publié des observations sur le sénat romain d'une science très-remarquable (4).

Le chevalier Robert Walpole était né au sein d'une de ces familles de gentilshommes campagnards, race antique et paisible, la plupart d'origine normande en Angleterre ; son enfance se passa dans ces actives chasses au renard du *Christmas*, alors que la neige étend son linceul tout blanc sur la terre noire et forte du comté de Norfolk (5) : Walpole, destiné à l'état ecclésiastique comme cadet de famille, reprit la vie civile avec l'aînesse : il fut bientôt élu au parlement par le bourg de King's-Lynn, et s'assit parmi les whigs : son action politique dès lors se lia tout entière au triomphe des principes de l'école de 1688 : ami de Marlborough, confident même de ses exactions dans l'armée de Flandre, Walpole en partagea la disgrâce ; il fut poursuivi par les tories avec un acharnement qui tenait à la vieille haine des partis ; on l'accusa de concussion ; Walpole fut jeté à la Tour ; les whigs le considérèrent comme une victime, et de là sa fortune sous Georges I[er] ; car alors un mouvement réactionnaire violent se manifestait dans les communes contre les tories. Bolingbroke avait fui sur le continent ; le duc d'Ormond était déjà dans la cour de Saint-Germain, et le comte d'Oxford subissait une accusation solennelle pour haute trahison. Ce mouvement se faisait en dehors du peuple d'Angleterre ; les tories, comme la majorité de la nation, soutenaient l'Église établie contre les partisans des sectes dissidentes, et la multitude était pour eux. Mais en temps de parti il ne s'agit pas des masses, celles-ci se meuvent dans des conditions tout à fait passives et étrangères à la puissance qui gouverne ; le pouvoir né d'un parti n'a d'autre peuple que ce parti ; il ne voit rien au dehors. Il y eut donc des confiscations, des actes arbitraires, et cela en vertu des principes et des mots de liberté qu'invoquaient les whigs ; l'Angleterre effervescente devait déborder dans les relations extérieures, ou par l'intrigue, ou par la guerre.

L'Espagne venait d'être pacifiée sous le sceptre de Philippe V ; les dernières villes révoltées en Catalogne s'étaient soumises. Il n'y avait même plus en Castille de parti allemand ; l'Empire pouvait bien

(1) Il était né à Osnabruck, le 28 mai 1660.

(2) « Je n'ai jamais abandonné mes amis, » écrivait Georges I[er] à son frère Ernest-Auguste.

(3) Il était né en 1673.

(4) L'abbé Vertot en a profité pour ses *Révolutions romaines*, tom. III. Hooke les a publiées sous ce titre : *Observations sur le sénat romain*, in-8°, ann. 1758.

(5) Il était né le 26 août 1676 ; on ne saurait trop consulter sur Walpole l'excellent ouvrage sous ce titre : *Memoirs of the life and administration of sir Rob. Walpole, earl of Oxford ; with original correspondence and authentic Papers, never before published* ; ann. 1798, 3 vol. in-4°.

entretenir à grands frais quelques agents dans la Catalogne ou dans le royaume de Valence, mais le peuple n'était plus pour la domination germanique; il avait perdu dans la lutte ses *fueros* et ses libertés municipales; mécontent sans doute, il n'aurait pas néanmoins pris les armes pour s'engager de nouveau dans une guerre qui lui avait coûté trop cher; il se résignait sous le nouveau gouvernement de Philippe V. Ce prince inquiet, ennuyé d'une souveraineté triste et monotone, avait perdu sa femme née du sang de Savoie; les mœurs irréprochables de Philippe, ses principes religieux exaltés ne lui permettaient pas de se jeter dans les dissipations mondaines sous le ciel brûlant de l'Espagne; il souhaita donc une seconde femme. Plusieurs lui furent proposées, et son choix se fixa sur Élisabeth Farnèse, princesse de Parme, qui fut proclamée reine des Espagnes sous l'influence d'Albéroni (1). L'abbé Jules Albéroni était fils d'un pauvre paysan des environs de Parme; l'Église fut toujours le principe de toute égalité; elle choisit petits et grands sans distinction. Albéroni avait été longtemps clerc sonneur de cloches dans la cathédrale de Parme : ce gracieux enfant de chœur, avec sa petite robe écarlate, son surplis blanc comme neige, cet enfant si doux, si bon, à l'oreille musicale, devint chanoine et chapelain de l'évêque de Saint-Donnin; le jeune abbé s'attacha constamment à la fortune du prélat, qui vint plus d'une fois au camp du duc de Vendôme. Albéroni connut là ce prince qui avait sauvé l'Espagne; il conquit sa confiance, non par des complaisances ignobles dont il faut laisser le récit aux mauvaises chroniques, mais par cette supériorité d'un esprit fin et vif, qui saisissait les points divers des questions politiques : c'est une plaie infligée aux hommes supérieurs, que les petites gens qui les entourent pour exercer sur eux un espionnage historique qu'ils lèguent ensuite à la postérité dans de méchants mémoires. Albéroni fut désigné par son souverain comme ambassadeur extraordinaire à Madrid; il y négocia le mariage de Philippe V avec Élisabeth Farnèse (2).

En accomplissant l'œuvre de ce mariage, Albéroni rendait non-seulement un service à son prince, mais il grandissait son crédit à la cour de Philippe V; il était en lutte politique avec la princesse des Ursins qui dominait encore la vieille cour. La jeune reine d'Espagne était sous l'influence d'Albéroni, et le premier acte de cette impérieuse souveraine fut de briser la favorite. Dans le temps d'hiver, au milieu d'une nuit glaciale, elle lui ordonna de quitter les terres d'Espagne, et la princesse des Ursins repassa les Pyrénées pour ne plus revoir le théâtre de son active politique (3). Albéroni revint à Madrid tout-puissant, et entra immédiatement dans le conseil de Castille, qu'il devait par la suite diriger comme premier ministre; Albéroni était un esprit éminent, un caractère habile et fort; sa face spirituelle avait quelque chose emprunté tout à la fois à la race guelfe ou germanique, et à la race gibeline ou italique, comme on en retrouve encore des types dans le Milanais et le duché de Parme; Albéroni conquit bientôt un grand ascendant, parce qu'il répondait aux deux vastes idées de la monarchie espagnole : le recouvrement des possessions d'Italie et l'appel de Philippe V à la couronne de France, questions immenses dans la situation.

Les stipulations du traité d'Utrecht avaient placé sous le sceptre de l'empereur d'Allemagne le Milanais, Naples, la Sardaigne et les côtes de Toscane, qui étaient dans les grands fiefs de la monarchie espagnole; la Sicile, par le traité d'Utrecht, fut cédée au duc de Savoie qui avait établi ses lois et son gouvernement dans cette belle possession, au milieu des terres féodales et des hauts barons de Syracuse ou de Catane (4). Cette cession de territoire n'était pas de nature à plaire au cabinet de Madrid, il ne l'avait jamais absolument ratifiée; son arrière-pensée était de le recouvrer tôt ou tard par la conquête ou les négociations diplomatiques; le mariage avec la maison de Parme avait cette tendance, et la politique d'Albéroni ne fut si dominante, si populaire à Madrid que parce qu'elle se donna ce but à réaliser. Il y a toujours une cause à la puissance morale qu'exerce un homme sur la direction d'un gouvernement. Ensuite la question de France préoccupait Albéroni; le conseil de Castille ne voulait point admettre la renonciation de la branche d'Espagne comme définitive. Les jurisconsultes soutenaient que, dans la question successoriale pour une couronne, il ne pouvait y avoir de renonciation absolue; d'où il résultait que le roi d'Espagne Philippe V devait être appelé soit à la régence, soit même à la royauté de France, en préférence sur le duc d'Orléans. Ainsi, par instinct, l'Espagne revenait à la grande pensée de Philippe II au seizième siècle, c'est-à-dire à l'action de la cour de Madrid sur le Louvre et les Tuileries. Louis XIV

(1) Tous ces événements sont parfaitement racontés dans *los Memorias del marchese de San-Felipe* et le *Diario d'Ubilla*, ad ann. 1714-1716.

(2) Albéroni était né le 30 mars 1654. Tout ce qu'on a écrit sur lui est faux, et emprunté à son prétendu *Testament politique*, ouvrage de Roussel, et à la vie apocrypha d'Albéroni, ann. 1719. Ceci a été le principe des nombreuses erreurs biographiques sur le Mazarin de l'Espagne.

(3) *Correspondance de la princesse des Ursins*, ad ann. 1715.

(4) Voir le traité d'Utrecht, dans *Louis XIV*.

avait fait de l'Espagne une auxiliaire de la France ; la politique d'Albéroni tendait au résultat opposé, c'est-à-dire à faire de l'héritage de Henri IV un fleuron nouveau pour la couronne de Castille (1).

En face de cette action occulte de l'Espagne se trouvait d'abord l'empire d'Allemagne ; Charles VI, proclamé, comme archiduc, roi d'Espagne avant le traité d'Utrecht, portait le sceptre d'or; il avait reçu le titre de roi de Hongrie à Presbourg, et il avait placé sur sa tête, à Milan, la couronne de fer des rois de Lombardie. Si l'empereur ratifiait le traité de Rastadt, conclu entre le maréchal de Villars et le prince Eugène, il conservait l'espoir de recouvrer la souveraineté de l'Espagne, comme Philippe V celle de l'Italie: il n'y avait pas de part et d'autre une renonciation sincère. De là cette tendance de Charles VI à se lier avec l'Angleterre et la Hollande pour obtenir une certaine position diplomatique dans la marche des événements. L'Empire, au reste, était vivement agité par une nouvelle irruption des Ottomans: Venise, menacée, avait fait un appel à l'empereur: la diète convoquait toute la noblesse allemande sous le prince Eugène, cette belle renommée militaire. La bataille se préparait sanglante: Achmet III annonçait qu'il ferait parquer ses chevaux tartares sur la place de Saint-Marc à Venise, que les tours de Vienne verraient une fois encore l'irruption des Ottomans, et que leurs damas recourbés brilleraient au feu du soleil du Prater. Cette guerre des Ottomans absorbait les forces et l'attention de l'Empire: tout était suspendu: le cabinet de Madrid, qui savait ces embarras, voulait en profiter pour le triomphe de sa souveraineté en Italie: on en méditait déjà toutes les phases, lorsque les victoires du prince Eugène contre les Turcs vinrent arrêter les premiers mouvements de l'ambition d'Albéroni.

Le czar Pierre accomplissait son œuvre magnifique de civilisation et de gouvernement: à Pultawa il avait vaincu Charles XII, mais la puissance de l'empire ottoman menaçait alors la Russie comme elle enlaçait de cimeterres étincelants la Hongrie et l'Allemagne. Aux bords du Pruth, l'armée russe, affaiblie par les maladies, n'avait pu résister au grand vizir Baltagi Méhémet: Catherine, la forte czarine, avait sollicité la paix, qui fut conclue moyennant la cession d'Azof et quelques corruptions habilement semées sous la tente. Le czar Pierre jeta ses armées dans la Finlande, conquise en une seule campagne: la pensée de la Russie était toujours de s'assurer des débouchés sur la mer Baltique et la mer Noire ; elle avait besoin de ces vastes issues pour respirer à l'aise. Pierre Ier civilisait violemment la vieille Russie ; partout se développait l'éducation militaire et civile; on creusait des canaux ; l'administration demi-asiatique s'imprégnait des mœurs de l'Europe (2). La Russie était trop occupée d'elle-même pour agir dans ses rapports à l'extérieur ; un État ne prend une certaine importance diplomatique qu'alors qu'il s'est constitué en nation avec son unité (3).

Les folies militaires de Charles XII avaient fait perdre à la Suède ce noble rôle de médiatrice qu'elle avait constamment tenu pendant le seizième et le dix-septième siècle. Tout État qui sort de ses limites naturelles y est forcément ramené par une réaction inévitable; quelle grandeur n'avait pas la Suède lorsqu'elle était consultée sur les principes du droit des gens à l'époque des Grotius et des Puffendorff! Mais Charles XII avait débordé sur la Pologne et la Russie; à Pultawa, l'étoile du roi de Suède s'était éclipsée ; le voilà jeté dans la Turquie excitant la guerre; puis, fou d'entêtement et de gloire, se faisant prendre d'assaut par les janissaires au milieu de l'incendie de son palais à Bender. Charles XII ne revoit la Suède que pour recommencer les batailles; les rois de Prusse et de Danemark envahissent la Poméranie, Charles XII vient défendre ses possessions menacées. La France suivait les efforts de la Suède avec une satisfaction secrète; elle avait régulièrement payé des subsides à cette puissance, et un des derniers actes de l'administration financière de Louis XIV avait été précisément l'envoi d'une somme d'argent à Stockholm pour continuer la guerre contre la Prusse et le Danemark, intimement liés au système de la révolution de 1688 et aux idées des whigs (4).

Le Danemark avait pour roi Frédéric IV, philosophe, ainsi qu'on le disait déjà ; il avait parcouru naguère, comme prince royal, les diverses cours

(1) *Memorias de Dn Vincente Bacallar y Sana, marchese de San-Felipe*, tom. III.

(2) Le *Mercure* commence à parler des événements de la Russie et de la vie de Pierre Ier; le czar vint à Paris deux ans après. (*Voyez* au chapitre XIV.)

(3) A la fin du règne de Louis XIV, il fut mis en question dans le conseil des affaires étrangères de remplacer les subsides payés à la Suède par des subsides à la Russie ; la négociation s'était entamée à La Haye par M. de Châteauneuf; après la paix d'Utrecht, Louis XIV avait compris que le seul moyen de balancer l'action de l'Angleterre dans les questions diplomatiques, était de hâter une alliance avec la Russie : depuis, cette politique est devenue une vérité usuelle des négociations. (*Voyez* correspondance de Châteauneuf, ann. 1714.)

(4) Les gazettes de Hollande et d'Angleterre, ann. 1715-1717, parlent en termes de moquerie de tout ce qui touche Charles XII. Il faut se rappeler que le roi de Suède avait promis des secours à Jacques III, et plus tard il entra dans la ligue espagnole contre Georges Ier.

de l'Europe (1). C'était alors une certaine habitude adoptée parmi les princes du Nord que de visiter la France surtout; tous cherchaient à s'instruire; le centre de la civilisation se trouvait à Paris; le siége du bon goût était Versailles. Telle était la haute opinion qu'on se faisait de la cour de Louis XIV et des gentilshommes qui la composaient; elle rehaussait la fierté du vieux roi au milieu même des malheurs de la monarchie, et voilà pourquoi il n'en avait jamais désespéré. Frédéric venait de conclure un traité d'alliance offensive et défensive contre la Suède avec la Pologne et la Prusse. La Pologne, sous Frédéric-Auguste de Saxe, était trop agitée pour entrer dans un système de guerre extérieure; le parti de Stanislas Leczinski, de la glorieuse race de Sobieski, n'était point éteint encore; la fidélité de ce prince à Charles XII malheureux avait jeté sur son caractère un intérêt dramatique; la coalition l'avait partout poursuivi. Frédéric-Auguste était tout à la fois l'allié de l'Empire, de la Prusse et du Danemark; ses forces étaient à la disposition des alliés contre la France. Quant à la Prusse, elle avait pour roi Frédéric-Guillaume II, prince dur et bizarre qui enrégimenta sa nation; la royauté de la maison de Brandebourg était toute récente, elle se liait aux intérêts du protestantisme et à la révolution de 1688; la Prusse, constituée comme elle l'était, pays sans commerce encore, devait naturellement devenir une puissance à subsides, et se placer à la suite d'un grand mouvement militaire.

La Hollande s'unissait intimement aux intérêts des whigs en Angleterre. Depuis le traité d'Utrecht, les états généraux s'étaient organisés dans un vaste système défensif contre la France, et de là ce traité de barrières qui avait autorisé la Hollande à garder garnison dans plusieurs places des Pays-Bas cédées à l'Empire. Les marchands de La Haye et d'Amsterdam avaient souvenir de ces nobles gentilshommes qui menacèrent leurs riches comptoirs, leur hôtel de ville pavé de ducats, aux jours de jeunesse et de victoires sous Louis XIV; les états généraux avaient stipulé qu'une frontière puissamment fortifiée leur serait confiée pour la surveillance de tous les mouvements de la France. Ce système se liait dans la pensée des alliés à la démolition de Dunkerque et à l'organisation militaire des Bays-Bas autrichiens. Désormais l'Angleterre, la Hollande et l'Empire devaient s'unir militairement contre la France (2), conséquence naturelle de l'avénement de Georges I[er] et des whigs. Seulement, comme à toutes les époques où il y a fatigue de guerre, on n'agissait que par les négociations, la Hollande avait fait trop de sacrifices pour qu'elle voulût les renouveler encore; on se trouvait dans une situation hostile sans batailles, ce qui arrive souvent dans les rapports diplomatiques de gouvernements à gouvernements.

Quelques États de second ordre gravitaient naturellement autour des grandes puissances. A l'extrémité méridionale de l'Europe, le Portugal d'abord, ce pays à l'air si doux, à la population si agitée; Jean V avait soutenu les alliés dans les guerres de la coalition contre Philippe V; la bataille d'Almanza avait abattu sa puissance aux derniers temps de la campagne; le Portugal signa la paix à Utrecht. Le roi Jean, quoique lié par intérêt à l'Angleterre, garda depuis une exacte neutralité; il craignait de se compromettre dans de nouvelles guerres. Il n'y avait entre la Grande-Bretagne et Jean V que ces rapports de commerce, cet échange des excellents vins de Porto contre le blé, dont le Portugal manquait entièrement. Cette alliance était naturelle pour le Portugal; car, à l'époque de la puissance espagnole, qui pouvait soutenir l'intégralité de cet État, si ce n'est l'Angleterre? La situation de la Savoie était à peu près la même à l'égard de la France: Victor-Amédée avait également traité à Utrecht; on lui avait restitué ses anciennes possessions; il avait reçu une portion de territoire, même sur le littoral du Milanais; l'écusson de Sicile se mêlait à ses armes avec la souveraineté réelle de cette île magnifique. Le duc de Savoie s'était fait couronner roi à Palerme; le traité d'Utrecht avait constitué une certaine force à cette puissance de la Savoie, afin de servir de barrière à l'Italie; le Piémont, avec ses montagnes de granit, ne pouvait être franchi qu'à travers mille périls de guerre. On déposait les clefs de l'Italie en des mains habiles; toutes les puissances caressaient Victor-Amédée, et ce fut un des États intermédiaires qui conquit le plus de force par suite du traité d'Utrecht. En vertu de ce traité, et de la convention de Rastadt, la maison de Bavière avait été restaurée dans ses possessions germaniques; Maximilien-Emmanuel conserva des intimités politiques avec la France, et en reçut des subsides; il était tout occupé à organiser une brave armée allemande pour se jeter en Hongrie à l'encontre des Turcs qui débordaient. A ses côtés la Saxe devenait un État redoutable par l'élévation du duc Frédéric-Auguste à la royauté de Pologne, tandis que le duc de Wurtemberg, Éberhard-Louis, feld-maréchal des armées de l'empereur, prince militaire et processif, passait sa vie aux batailles ou en instance devant le Saint-Empire.

(1) Le prince de Danemark vint en France vers l'année 1690.

(2) Je dirai plus tard l'histoire détaillée de cette triple alliance. *Voyez* chap. XI.

Ainsi, en suivant l'aspect général de l'Europe, il n'y avait, à vrai dire, que deux systèmes en présence : la vieille et grande alliance conçue par Louis XIV entre la France et l'Espagne contre l'Angleterre, l'Empire, la Hollande et les principes de la révolution de 1688, haute idée diplomatique dont Torcy s'était fait l'expression et le représentant. Le second système, au contraire, était un changement dans l'œuvre politique du grand roi ; on voulait se rapprocher de l'Angleterre, des whigs et de l'Empire contre la puissance ascendante de l'Espagne. Entre ces deux systèmes la diplomatie devait se décider ; l'abbé Dubois devint l'expression de l'alliance anglaise. Tous les autres intérêts furent désormais des accessoires, qui gravitaient autour de ces deux idées fondamentales ; les puissances de second ordre entraient dans ces mêmes combinaisons, et restaient comme auxiliaires des cabinets de premier ordre dans le mouvement européen !

CHAPITRE VI.

MOUVEMENT DE LA PHILOSOPHIE, DE LA LITTÉRATURE ET DES IDÉES POLITIQUES.

Décadence du système de Descartes. — Philosophie de Newton. — Leibnitz. — Bayle. — Basnage. — Van-Dale. — Critique historique. — Fréret. — Fourmont. — Vertot. — Historiens de provinces. — École royale et nobiliaire. — Boulainvilliers. — Épicurisme. — Arouet. — Chaulieu. — Le Sage. — Théâtre de la Foire. — Situation littéraire d'après le *Mercure galant*. — Crébillon. — Le Journal de Trévoux. — Esprit politique. — Barbeyrac. — Premières études de Secondat de Montesquieu.

1715.

Le dix-septième siècle avait vécu sous l'influence des solennelles idées de Descartes. La philosophie cartésienne se mêlait à la croyance ; elle s'éloignait du sensualisme vide et désolant de l'école de Locke. Le *moi* intime, les idées innées étaient en opposition avec cette école matérialiste qui rattachait tout aux sensations : en partant de la conscience et du *moi*, unité profonde et mystérieuse, on arrivait à l'idée de Dieu, au spiritualisme d'une révélation, aux conceptions religieuses les plus hautes, les plus méditatives. De là cet enthousiasme pour l'école cartésienne dans un pays de croyances, au milieu d'une génération pieuse ; c'était une fureur que les discussions philosophiques de Descartes, et l'on se rappelle combien Mme de Sévigné aimait à disserter sur les molécules et les idées innées, sur les difficultés les plus ardues de l'école cartésienne (1). Descartes avait servi de point de départ à la philosophie des prédicateurs chrétiens ; il avait dominé l'enseignement religieux pendant un demi-siècle ; Bourdaloue, Bossuet, Fléchier, suivirent tous les principes de l'école cartésienne ; ils en faisaient la base de l'éducation catholique.

Mais, à la fin de cette période, il s'éleva une intelligence puissante, un de ces hommes rares jetés au monde pour le conduire et l'entraîner dans des voies nouvelles : Isaac Newton appartenait à la race écossaise du comté de Lincoln (2); élevé à l'université de Cambridge, il s'était adonné à toutes les sciences mathématiques avec cette énergie de volonté, cette persévérance de travail qui seules créent les grandes études ; ses premières œuvres furent géométriques, ses investigations profondes s'élevèrent à l'astronomie, et une pomme détachée d'un arbre qui roula sur le sol, lui révéla les éternelles lois de la pesanteur ; les calculs d'attraction du soleil, de la terre et des astres se développèrent ensuite à son esprit. Puis vint la belle théorie de la décomposition de la lumière et des effets de l'optique, vaste développement du phénomène produit par la réflexion dégagée de toute hypothèse (3); mais, dans l'ensemble de ces immenses découvertes, on aperçoit la tendance de Newton pour la religion naturelle, pour un système séparé de tout culte, de toute pensée de révélation. Le philosophe appliqua sa théorie à l'histoire et à la chronologie ; ce fut la méthode du doute dans sa plus grande extension, la négation de tous les faits antiques ; Newton bouleversa la chronologie avec une hardiesse peu commune (4); et c'est ce qui explique l'enthousiasme qu'excitèrent les doctrines de Newton parmi cette petite secte de philosophes qui apparaissait au commencement du dix-huitième siècle ; on se mit à analyser ses doctrines ; elles devinrent une des préoccupations de l'enfance d'Arouet, et les travaux de sa jeune vie s'appliquaient déjà à traduire les théories de l'optique et de la pesanteur. Au dix-

(1) *Voy.* les diverses éditions de ses Lettres, édit. de M. de Montmarqué.

(2) Il était né le jour de Noël 1642.

(3) Les plus précieux détails sur la vie et les ouvrages de Newton se trouvent dans un ouvrage anglais sous ce titre : *Collections containing authentic Memoirs of sir Isaac Newton, now first published from the original mss. in the possession of the earl of Portsmouth.* Londres, 1806.

(4) Cet ouvrage a été publié par l'abbé Conti, avec une réfutation de Fréret. M. Daunou en a donné une analyse exacte.

huitième siècle, Newton remplaça la popularité de Descartes ; dès ce moment la croyance fut considérée comme une puérilité, et l'on relégua le spiritualisme dans les superstitions d'une époque religieuse et finie.

Leibnitz, aussi puissant de pensée que Newton, n'avait point aussi vivement secoué les doctrines religieuses et le spiritualisme de Descartes (1) ; il y avait dans l'immense professeur de Leipsick une universalité de sciences positives qui le préservait des théories trop absolues de l'école inventive. Le danger des esprits supérieurs, c'est de se laisser dominer par la théorie ; ils ont l'orgueil de créer un monde comme Dieu, et d'expliquer les impénétrables mystères qui nous pressent de leurs doutes. La philosophie de Leibnitz avait établi un mélange entre le sensualisme et les idées innées ; il marchait aussi loin que Newton en géométrie et en physique, mais en histoire il restait dans la condition des faits positifs et de l'étude rationnelle. Leibnitz publiait des travaux d'érudition compilée (2) ; il ne voulait pas se jeter dans le monde infini des théories, dans l'idéalisme entraînant d'un système ; il était pour l'école luthérienne ce que Descartes avait été pour le catholicisme, une espèce de milieu entre la raison et la foi. Leibnitz n'eut donc pas en France la popularité de Newton ; il est rare que les esprits qui ne poussent pas une théorie jusqu'à l'extrême dominent une époque ; les générations veulent marcher par des illuminations soudaines qui les saisissent plus encore qu'elles ne les enseignent. Leibnitz restait trop dans les conditions de la foi chrétienne pour que la philosophie du dix-huitième siècle l'adoptât ; elle était plus à l'aise avec Newton, et voilà pourquoi Voltaire et la marquise du Châtelet se mirent à traduire et à expliquer le système de Newton ; Voltaire dédaigna celui de Leibnitz ; le philosophe allemand n'allait pas assez droit à l'examen libre et à la religion naturelle. Leibnitz croyait.

Toutefois, l'homme le plus influent sur le dix-huitième siècle fut incontestablement Bayle. La génération philosophique en France n'était pas très-érudite ; elle avait cette éducation superficielle qui ne s'arrête à rien, et marche si légèrement sur l'arbre de la science, que les rameaux n'en plient pas. Les philosophes trouvèrent donc dans Bayle une érudition profonde, une critique hardie, pleine de citations, et puisée aux sources mêmes. Combien la science du réfugié ne dut-elle pas servir la paresse spirituelle des écrivains philosophiques ! on n'avait besoin, pour ainsi dire, que de jeter quelques fleurs sur des travaux savants et approfondis ; on s'appropriait la science du *Dictionnaire critique*, les dissertations développées du journal de Bayle et de Basnage, les *nouvelles de la république des lettres*. On ne peut dire combien d'emprunts furent faits à ces deux érudits, Bayle et Basnage : la science d'Arouet fut puisée, pour la géométrie et la philosophie, dans les grands travaux de Newton ; pour l'histoire et la chronologie, dans Bayle surtout. Arouet n'inventa rien, mais il rhabilla tout avec son admirable esprit et sa grâce de formes ; il n'y eut pas d'époque qui inventa moins que le dix-huitième siècle, elle emprunta tout aux étrangers. A côté de Bayle, de Basnage, et plus hardi qu'eux tous, il faut placer Van-Dale et son savant travail *sur les oracles*. Van-Dale appartenait à l'école socinienne et antitrinitaire : sa critique moqueuse niait tous les oracles ; aussi bien ceux du paganisme que les révélations chrétiennes : Van-Dale pénétrait dans toutes les initiations des mystères aux quatre premiers siècles de la prédication évangélique ; il visitait les antres de Mithra ; il révélait les sacrifices du taurobole et du cyrobole, imitation des formes chrétiennes. Jamais une si patiente érudition n'avait travaillé au profit du doute ; il expliquait tout par des causes naturelles, ou par les fraudes de la superstition (3).

Cet esprit de critique et d'examen avait retenti en France : une école historique était née avec l'ardente mission d'éclaircir les faits de la chronologie : Newton avait ouvert la route, car il n'avait rien respecté, ni la vieille histoire de Grèce, ni l'antiquité égyptienne, ni les traditions des brahmes qui se perdent dans la nuit des âges. Bayle avait attaqué plus fièrement encore les dates et les faits ; le doute fut le premier principe posé par son école ; et en France parut Fréret, le chronologiste le plus ferme, le plus sûr dans les voies infinies de l'histoire. Nicolas Fréret était né à la fin du dix-septième siècle ; sa jeunesse s'était passée dans les solides études des idiomes antiques ; il n'était point publiquement impie, antichrétien, il respectait les traditions sacrées ; mais l'esprit d'investigation et de doute ne savait pas s'arrêter. Les travaux de Fréret pouvaient servir de point de départ à des investigations plus hardies et moins respectueuses devant

(1) Leibnitz était né plus de trois années après Newton, le 3 juillet 1646.

(2) Tels sont les *Scriptor. rerum Brunswicens.* 1707-1711, et le *Codex Juris gentium diplomaticus*, ann. 1693.

(3) Van-Dale était né à Harlem, le 8 novembre 1638. Il appartenait aux anabaptistes ; son immense travail, fort rare aujourd'hui, et que je me suis procuré, porta ce titre : *De oraculis veterum ethnicorum dissertationes duæ*. Amsterdam, ann. 1683, in-8°. Il en existe aussi une édition in-4°, 1700.

le dogme catholique. Fréret avait des idées étroites, de petites préventions, mais un amour incessant de recherches, une érudition puissante (1).

Les travaux de Fourmont avaient la même destinée; le savant orientaliste n'avait aucun dessein d'attaquer le système chrétien, mais Fourmont s'était occupé de la Chine, de ses mœurs, de sa chronologie mystérieuse et de son histoire (2): il avait défendu son antiquité fantastique; dès lors la philosophie du dix-huitième siècle s'empara de ses recherches; il n'y eut d'enthousiasme que pour la Chine; on fit de l'érudition facile, des dissertations développées. Chaque époque a sa manie; on ne prit plus d'autre point de comparaison que Confucius, d'autres philosophes que les lettrés chinois. Tout se portait vers l'étude des langues orientales; les missionnaires avaient ouvert l'immense carrière des découvertes. Les érudits ne se bornaient pas à rester sur leurs chaises paresseuses, ils voyageaient, écoutaient, apprenaient, depuis Chardin, le marchand du roi, l'intrépide voyageur qui avait fait si bien connaître la Perse, les merveilles d'Ispahan. ses ponts gigantesques, ses bazars et ses quartiers immenses (3), jusqu'à Galland, l'inimitable traducteur des *Mille et une Nuits*, ces fleurs orientales recueillies à Bagdad, Alep, sous le vent chaud et embaumé des jardins de roses, de pêchers, de citronniers et de pistachiers.

L'érudition critique n'absorbait point le domaine de la science: on écrivait aussi des récits ou des thèmes historiques dans une langue plus élégante et plus compassée. L'abbé de Vertot avait mis à la mode la formule des *conjurations*, cadre puéril, étude où l'on entassait les hommes et les faits avec de fausses couleurs. Il n'est pas un esprit médiocre qui ne se complaise avec ces formes demi-dramatiques qui ne sont ni l'histoire ni le roman; l'abbé de Vertot est un des hommes qui firent le plus de mal à la chaste pensée historique; il lui ôta sa vérité, sa grandeur, il l'habilla de ses petites idées, de sa déclamation d'antithèse. La conjuration de Catilina par Salluste, et la conjuration de Venise de Saint-Réal, sont le fond commun que Vertot rhabille pour l'usage du temps où il écrit. Combien n'est-elle pas préférable la grande et simple érudition des bénédictins! de ce dom Vaissette surtout, qui alors publiait son premier et beau volume de l'*Histoire du Languedoc!* C'est là une œuvre magnifique! que la science est étroite aujourd'hui, quand on la compare à ces hommes de patience et de vie monastique! L'*Histoire du Languedoc* vivra aussi longtemps que la province même dont elle a éternisé les annales. Lorsque les siècles auront réduit en poussière le Cirque, la Maison-Carrée, les magnifiques ponts romains qui décorent encore Nîmes, Arles et le Gardon, l'histoire de dom Vaissette demeurera pour nous retracer le souvenir des générations municipales du midi de la France; ce livre fut un monument de granit que le génie de ces pauvres religieux éleva! Alors chaque province avait son historien dans les modestes retraites des monastères; dom Plancher rédigeait les *Annales de Bourgogne*, dom Maurice celles de Bretagne. Parlerai-je de Ruffy, l'annaliste de Marseille? Ruffy n'était point d'un ordre religieux, mais il s'était fait une silencieuse solitude sous les bois de pins qui couronnent la ville municipale; c'est au doux et triste bruissement de la pinède que Ruffy écrivait les fastes de Marseille, depuis que Lazare et Marthe avaient évangélisé au pied de la montagne druidique, jusqu'à la belle histoire de Casaulx et des braves échevins qui défendirent la ville contre le traître Libertat et les soldats de Henri IV. Que dire encore du *Gallia christiana*, ce vaste recueil sur toutes les églises chrétiennes si intimement unies aux libertés communales de la France? La *Gaule chrétienne*, beau titre d'un livre tout national; car qui était plus uni au peuple de France que son Église, ses cathédrales, ses évêchés, vieux comme le sol et la civilisation (4)!

Au milieu de l'école des novateurs historiques, il s'était produit le naïf et poétique travail d'un brave et digne gentilhomme; quand tout attaquait et démolissait l'antique société, le comte de Boulainvilliers s'était fait le champion du système féodal contre la monarchie absolue et la tendance du pouvoir moderne. Rien n'est plus ingrat que la génération qui vient après une autre génération; elle se croit plus parfaite, elle traite avec mépris les races qui ne sont plus, comme si la marche du monde

(1) Fréret me paraît l'homme considérable de l'érudition dialectique du dix-huitième siècle; les mémoires de l'ancienne Académie des inscriptions sont remplis de ses travaux; l'édition que M. de Septchênes a donnée des œuvres complètes de Fréret est essentiellement défectueuse.

(2) Fourmont était né en 1683; ses travaux sur la langue chinoise sont immenses; il a été le guide de ses bien faibles élèves en France.

(3) Chardin, le naïf Chardin, a défrayé en France tous les pauvres orientalistes de nos jours (j'en excepte M. de Sacy), qui ont prétendu s'occuper de la Perse; après l'érudition travailleuse, est arrivée l'érudition commode. Chaque époque a son signe; des nobles esprits visent à la postérité, d'autres au chauffage et à l'éclairage dans de douces bibliothèques.

(4) Ce beau livre n'est pas terminé. Il y a des sociétés pour l'histoire de France, et je ne sais quelles autres associations retentissantes; que produisent-elles? hélas! l'esprit des fortes études est éteint! un autre esprit a succédé.

n'était pas inflexible dans un centre donné ; aux plaies d'un État social ont succédé d'autres plaies, aux servitudes d'autres servitudes, à la glèbe de l'homme d'armes les glèbes de la manufacture; la vie n'est-elle pas toujours un grand désespoir que l'on secoue par l'étourdissement et l'ivresse des passions, quand la foi religieuse ne console pas l'âme attristée? Le comte de Boulainvilliers avait entrepris de prouver que le moyen âge était un système social tout entier, et non point un désordre; il relevait la loyauté de ces rapports de foi et hommage, de protection et de services, depuis le roi jusqu'au dernier vavasseur. Il faisait voir que l'honneur avait son type dans le blason sans tache; que le respect de la femme, l'exaltation de l'amour, le dévouement s'étaient maintenus dans la société par la juridiction féodale; il attaquait comme félons et couards les fils d'avocats et de juristes qui, sous le roi des *clercs* Charles V, avaient mêlé leur subtilité bavarde à la simplicité brève et hautaine de l'école des gentilshommes. Boulainvilliers se laissait entraîner par son chaleureux enthousiasme pour le vieux temps; mais ce qu'il y avait de vrai dans sa chevaleresque théorie, c'est que tout système social a sa pensée et son motif, il n'y a rien de précisément absurde ; tout est en rapport avec le besoin de chaque époque; le pouvoir matériel de la féodalité était en face du pouvoir moral de l'Église, et ce fut cette incessante lutte qui constitua le moyen âge. Dans la marche des siècles, prenez la situation la plus extraordinaire, elle a toujours tendance à se régulariser, à se pondérer; chaque État social a sa cause (1).

Ces protestations des vieux temps n'étaient pas écoutées : quand une certaine tendance domine une génération, c'est en vain que quelques voix isolées veulent l'arrêter dans sa marche; le dix-huitième siècle s'ouvrait sous les entraînements du sensualisme; on s'enivrait de tous les plaisirs; la vie se partageait dans la dissipation du cœur et de la table, spirituelle et délicieusement agitée. Les premières poésies d'Arouet ne sont qu'un gracieux libertinage, avec cet esprit fin, pénétrant, cette grâce parfaite qui caractérisent les poésies légères du dix-huitième siècle; tantôt c'est à la princesse de Conti qu'Arouet adresse ses tendres épîtres, tantôt à la duchesse du Maine, et à côté de ces noms viennent se grouper ceux de quelques actrices de l'opéra et de la Comédie-Française; Arouet est jeune, ardent, et dans ce corps maladif et faible, il y a encore tendance à épuiser la coupe de la vie (2). Chaulieu chante Sylvie, les bosquets de roses, les berceaux de lilas qui ombragent sa table où pétillent le vin d'Aï et la clairette mousseuse; l'abbé de Chaulieu veut être gai, c'est son rôle, et il y a souvent bien de la tristesse dans ces âmes qui s'agitent beaucoup pour produire quelques sons d'une bruyante joie. Fontenelle vit avec eux ; c'est l'homme d'esprit égoïste, il passe à travers les temps sans penser à autre chose qu'à lui; quelle flétrissure appliquée à cette âme! Fontenelle se vantait de n'avoir jamais ri ni pleuré dans sa vie; c'est le plus épouvantable jugement que l'on puisse porter sur le cœur d'un homme : celui qui ne rit et ne pleure jamais est sans entrailles, c'est l'égoïsme qui se traîne et vit sans émotion pendant cent ans.

Il était né alors une littérature également moqueuse, qui s'attachait aux vices de l'état social. Chaque temps a ses censeurs, chaque classe un satirique, qui s'en prend à elle; Molière avait peint le ridicule de son époque, noblesse, bourgeoisie et basoche; Le Sage reproduisit, dans ses inimitables tableaux, les mœurs et les habitudes des financiers; Turcaret est le symbole de ces traitants, qui commençaient à imposer leur domination aux derniers jours de Louis XIV (3); et la régence lui offrit un vaste champ; son *Gil Blas de Santillane*, cet admirable roman, ne fut-il pas la vivante image de cette société décousue, sans mœurs, sans délicatesse, de ce mélange de tromperies, de libertinage, de désordre, de nobles et de valets, de fous et de sots, qui tous s'agitent bruyamment au milieu d'une génération en décadence? Le Théâtre de la Foire mit en scène ces romans de mœurs; ce fut là qu'on tourna tout en ridicule, et sous les noms vulgaires d'Arlequin empereur, de Colombine, de Polichinelle ou de Paillasse on reproduisit les personnages les plus saillants d'une époque désordonnée. Les noms de Le Sage et d'Alexis Piron se rattachent au Théâtre de la Foire; Alexis Piron, la triste et sale expression d'un temps où la bonne compagnie elle-même s'abaissait tant qu'elle pouvait, comme si elle était pressée de proclamer l'égalité dans les mauvaises mœurs, afin de justifier ceux qui plus tard placèrent cette égalité dans les conditions politiques!

(1) Boulainvilliers, l'une des plus fortes capacités du dix-septième siècle, était né le 11 octobre 1658. Son histoire de l'ancien gouvernement de la France, réfutée par Montesquieu, et ses recherches historiques sur les états généraux sont des ouvrages d'une grande supériorité. *Voy.* l'édition de La Haye, ann. 1727, 3 vol. in-8°.

(2) C'est au grand-prieur de Vendôme que Voltaire, presque enfant, fait déjà sa confidence d'impiété; c'est à lui qu'il écrit en 1715, de chez M. de Caumartin, ces jolis vers :

> Tout simplement donc je vous dis,
> Que dans ces jours de Dieu bénis,
> Où tout moine, où tout cagot mange
> Harengs saurés et salsifis, etc.

(3) *Turcaret* fut joué en 1709; *Gil Blas* parut en 1715.

Quand on veut un peu connaître l'esprit et le mouvement littéraire de ce siècle, il faut parcourir la *Gazette de France* et le *Mercure galant*, les journaux en faveur auprès du grand monde d'alors; dans ces publications périodiques, il n'est question que de quelques nouvelles de cour, de quelques récits de bataille, de dissertations érudites, puis mille aventures galantes viennent égayer les longues soirées du château ou de la cour; ces journaux sont censurés par de graves magistrats, et il s'y manifeste un esprit et un goût de mœurs dissolues, une tendance aux contes érotiques; les plus mauvais livres sont souvent faits sous la censure. La *Gazette* et le *Mercure galant* n'ont rien de saisissant ni de remarquable; ils s'occupaient de pièces de théâtre, de cette scène où dominait Crébillon avec les premières et noires émotions du théâtre anglais; l'Angleterre commençait à être un sujet d'études et de méditations. La Grande-Bretagne profita toujours de l'engouement qui nous saisit à certains intervalles, pour ses coutumes, ses lois, sa littérature et son industrie. La presse périodique fut un emprunt à l'Angleterre, mais l'esprit de critique philosophique, érulit, ne vint qu'avec les gazettes hollandaises; les *Nouvelles de la république des lettres* de Bayle furent également le type suivi dans quelques-uns des journaux de France qui s'occupaient de hautes et fortes études. Le journal de Trévoux fut la plus remarquable production d'examen et de sérieuses controverses; il était l'œuvre des jésuites de France; le beau dictionnaire de Trévoux restera comme un modèle de recherches et d'érudition littéraire. Ce journal de Trévoux devint la terreur du parti philosophique au dix-huitième siècle; il fait la contre-partie des travaux de Bayle et de l'école hollandaise; la presse religieuse eut dès lors son organe : elle s'en sert avec une certaine hauteur d'esprit et de science. Lorsqu'on parcourt les recueils de ce temps, on est frappé du caractère grave et sagement mesuré de la critique des jésuites de Trévoux; leur renommée s'étendit parce qu'il y avait une érudition véritable, et le beau dictionnaire qu'ils ont légué fut la première base du travail confus et systématique de l'Encyclopédie (1).

Dans cet actif mouvement de l'esprit, il était difficile que les questions politiques ne prissent pas d'importance; à mesure qu'on touchait de plus près les points de philosophie et de sociabilité, on devait, par la force même des choses, aborder les questions de gouvernement. En Hollande, en Angleterre, une multitude de pamphlets avaient été publiés sur la souveraineté ou les droits du peuple envers les gouvernements et des gouvernements entre eux. Le droit des gens ou international avait éveillé tour à tour la sollicitude de Grotius et de Puffendorff; leurs livres avaient occupé pendant un siècle l'attention de l'Europe savante. Barbeyrac dépassa tous les publicistes dans ses théories hardies; Jean Barbeyrac était Français, né même en Languedoc, comme le désigne son nom d'origine méridionale; ardent calviniste, il avait quitté la France par suite de la révocation de l'édit de Nantes; il fut fait professeur de droit des gens à Berlin. C'est là qu'après d'immenses travaux, Barbeyrac publia, dans son style sec et de réfugié, ses commentaires sur les devoirs de l'homme et du citoyen; Barbeyrac fit connaître en français tous les ouvrages de l'école anglaise ou hollandaise sur la liberté de conscience, sur le droit des citoyens, sur l'indépendance des nations, sur les questions de neutralité et de pavillon qui se disputaient le monde diplomatique. Ces idées se répandaient dans le parlement, parmi les hommes d'études fortes et scientifiques (2).

Ainsi la même influence que Newton, Leibnitz, Bayle, Basnage exercèrent sur le développement des idées philosophiques et critiques en France, les grands traités de Puffendorff, de Noodt, de Grotius, de Cumberland, traduits et popularisés par Barbeyrac, l'exercèrent également sur l'école politique. Le chef de cette école politique en France, alors jeune homme, paraissait destiné à grandir les questions de gouvernement et de sociabilité. A quelques lieues de Bordeaux, dans une situation pittoresque, se trouve un manoir demi-féodal qui a échappé au marteau iconoclaste; il a nom la Brède; cette seigneurie avait passé à la famille Secondat, qui possédait la belle terre baronnie de Montesquieu. Si vous pénétrez dans ce manoir, vous trouvez encore une chambre modeste et nue; un fauteuil en velours d'Utrecht, fatigué par le temps, est placé en face de l'âtre d'un de ces grands foyers du moyen âge où toute une famille s'abritait, lorsque les contes de fées et les legendes étaient récités au sifflement de la brise d'hiver; un des coins de cet âtre est usé par le frottement d'un pied machinalement agité, quand la pensée s'élevait dans les immenses régions de l'histoire et de la politique; l'homme extraordinaire qui peuplait cette demeure de ses vastes

(1) Le Journal de Trévoux devient très-rare; l'édition de 1740 est la plus complète.

(2) Barbeyrac était fils de Charles, docteur en médecine à Montpellier; il a traduit de Noodt *le Pouvoir des souverains et de la liberté de conscience*, Amsterdam 1714; de Grotius *le Traité du droit de la guerre et de la paix*, Amsterdam 1724; de Gronovius, *Discours sur la loi royale*, ibid. 1731; de Puffendorff, *Traité du droit de la nature et des gens*, avec des notes. Tous ses autres ouvrages sont diplomatiques.

travaux était le petit-fils du baron de Montesquieu, président au parlement de Bordeaux. Charles de Secondat, baron de la Brède et de Montesquieu, avait alors vingt-six ans; avec cette ardeur de la science qui ne s'arrête devant aucun obstacle, il étudiait le droit public, la jurisprudence, l'histoire; il aimait à visiter Athènes et Rome dans ces beaux livres de l'antiquité qui nous reproduisent leurs temples, leurs cirques, leurs magnificences, le laticlave traînant sous les portiques de marbre; Montesquieu, jeune homme, avait rêvé mille ouvrages, comme il arrive toujours aux imaginations neuves et fortes qui cherchent l'œuvre à laquelle Dieu les appelle. Le jeune conseiller n'avait rien encore publié; il faisait, défaisait ses plans de religion, de politique avec un incessant besoin de produire, jusqu'aux *Lettres persanes*, qui furent le spirituel pamphlet de son temps; elles préludèrent à l'*Esprit des Lois;* Montesquieu devint bientôt le chef d'une des grandes écoles politiques qui se disputèrent le dix-huitième siècle.

Il y eut plusieurs de ces écoles en effet: 1° l'école anglaise et de la pondération des pouvoirs, dont Montesquieu fut le chef en France, sorte d'emprunt à la révolution de 1688; 2° l'école fédérative, dont le type se trouve dans tous les pamphlets de la Hollande; 3° l'école républicaine municipale, qui part de Bodin pour aboutir à Genève et à Rousseau; 4° l'école philosophique de Newton et du droit naturel de Hobbes; 5° l'école épicurienne, adoptant le sensualisme le plus complet, mettant à la portée des esprits français les dissertations trop élevées des étrangers ou des réfugiés. C'est dans ce chaos de doctrines que le dix-huitième siècle devait s'agiter sous la main impuissante des gouvernements!

CHAPITRE VII.

ORGANISATION DE LA RÉGENCE.

Hommage du régent à Louis XV. — Voyage de la cour à Vincennes. — Funérailles de Louis XIV. — Premier conseil des ministres. — Lit royal de justice. — Formation des conseils d'État. — Organisation de la régence. — Esprit du nouveau gouvernement.

1715.

Ainsi marchaient les idées avec leur irrésistible puissance; les faits politiques se développaient dans des conditions plus régulières. La séance du parlement était close; le duc d'Orléans, proclamé régent de France, se rendit à Versailles pour faire hommage au jeune roi de sa nouvelle dignité. Il entrait dans les projets du régent d'environner son administration d'un grand respect pour l'autorité royale; il avait besoin d'effacer les bruits déplorables qui avaient couru sur ses desseins. D'ailleurs, dans les séances du parlement, tout s'était fait avec la pensée de préserver le trône; la force du régent devait précisément résulter de ce respect profond pour l'héritier de la monarchie et des coutumes antiques. Il y avait quelque chose de touchant dans cette tendre sollicitude de tout ce qui environnait Louis XV; la duchesse de Ventadour était une mère, sa charge lui prescrivait de ne jamais quitter le royal enfant, dont elle était gouvernante; elle avait son lit à côté du sien; son premier regard du matin était pour lui, comme sa dernière pensée du soir; elle ne souffrait pas que personne approchât du roi sans être là présente, car c'était le droit et le devoir de sa charge; elle était de parfaite intelligence avec le duc de Villeroy, que ses fonctions appelaient également à veiller sur l'existence et les actions du roi. Aussi les ennemis du duc d'Orléans comparaient-ils la duchesse de Ventadour à Josabet, la fidèle gardienne de Joas dans le temple, et le duc de Villeroy à Abner, le vieux et noble capitaine de Juda (1).

Ce fut dans un simple carrosse à deux chevaux, sans gardes, que le duc d'Orléans, régent de France, parut à la cour d'honneur de Versailles; il monta en toute hâte l'escalier de marbre, suivi de quelques gentilshommes; il se fit introduire auprès du jeune roi, alors aux bras de la duchesse de Ventadour; le duc d'Orléans fléchit le genou; il demanda respectueusement à cet enfant la confirmation de son titre, et le roi la lui accorda d'un gracieux sourire. Louis XV souffrait un peu d'une petite toux, il se levait à peine de son lit; le régent prit ses ordres pour sa résidence; Louis XIV n'avait pas voulu que son jeune successeur restât dans le palais de Versailles; on se rappelle qu'une disposition de son testament portait que le nouveau roi habiterait le château de Vincennes; l'air y était sain, la position fortifiée; on était près de Paris, à une portée de canon du faubourg Saint-Antoine. Le régent dit également au roi que son parlement désirait le voir en son lit de justice, afin qu'il confirmât, par sa présence, tout ce qui avait été déclaré et décidé; Louis XV répondit gracieusement: « qu'il étoit à la disposition de son bon oncle. » Ce fut là une séance touchante; le régent y déploya

(1) La Grange-Chancel ne manque pas de faire cette comparaison dans ses *Philippiques*.

une grande sensibilité, une expression de tendresse respectueuse qu'on ne peut dire (1).

A peine le roi était-il rétabli de son rhume, que toute sa maison se disposa pour le départ; il fut résolu qu'on n'entrerait pas à Paris; on devait prendre les routes de traverse, passer la Seine au village de Neuilly, gagner Saint-Denis, Menilmontant et le château de Vincennes. Le cortége fut tout royal; les carrosses de cérémonie s'étalèrent avec leurs fleurs de lis d'or. C'était le 8 septembre, la journée était chaude et resplendissante du soleil d'automne; les gardes du corps, les mousquetaires noirs entouraient le cortége, précédés de leurs trompettes et cymbales; les gardes françaises fermaient la haie, elles étaient si intimes avec le peuple de Paris, qui inondait la route de Vincennes pour saluer le jeune roi! Le carrosse royal était fort grand, traîné par six chevaux de race normande gris-pommelé; huit personnes s'y trouvaient réunies par les devoirs de leurs charges; le jeune roi d'abord, sur les genoux de Mme de Ventadour, il était pâle et avait l'air maladif; à son côté droit M. le régent, et à gauche M. le duc du Maine, surintendant de l'éducation royale; sur le devant du carrosse, M. le maréchal de Villeroy, capitaine des gardes; à la droite du maréchal, le comte de Toulouse; le premier gentilhomme de la chambre avait la gauche, et le précepteur à ses côtés. La foule était nombreuse sur toute la route, et bien qu'on eût évité Paris, la ville presque entière s'était portée pour saluer l'enfant que le vœu du peuple entourait; il fallait voir l'attendrissant spectacle de la multitude, levant les mains au ciel pour la conservation de cet enfant. Si le duc d'Orléans avait pu avoir de coupables projets, il aurait hésité devant l'exécution, car ce peuple était bien aimant, et une pensée religieuse protégeait ce frêle arbrisseau. Le cortége touchait le bois de Vincennes lorsque la grosse cloche du château se mit en branle au beffroi pour solenniser l'arrivée du roi de France (2)!

Le château de Vincennes est situé dans cette plaine silencieuse où la forêt s'étend au loin; ses fortifications et ses tours remontent au quatorzième siècle; elles avaient été agrandies et restaurées au seizième; le bois n'avait point alors été coupé; les branches éparses des arbres séculaires venaient jusqu'aux bords des fossés; une longue plaine avait été élaguée du côté de Saint-Mandé: de là on pouvait contempler les tours carrées de Vincennes, tandis que les corbeaux voltigeaient en croassant sur vos têtes. Il y avait dans cette forteresse, comme au Palais de Justice à Paris, une de ces chapelles divines que Saint Louis, le roi justicier, plaçait partout, car il tenait sa couronne et sa justice de Dieu. Un petit bâtiment plus moderne avait été construit par les ordres de Louis XIV: on l'avait pourvu de tout ce qui était nécessaire pour le besoin du jeune Louis XV: on ne savait pas ce qu'il adviendrait: le testament avait pris toutes les précautions: en supposant la fidélité de M. le duc d'Orléans, qui pouvait répondre qu'il n'y aurait pas une guerre civile parmi les princes du sang? Qui pouvait répondre que Paris ne serait pas ensanglanté par la lutte des gentilshommes et du peuple? Dès lors il était utile de placer le roi à Vincennes, à l'abri de toute attaque: il serait là, comme Louis XIV enfant à Saint-Germain, entouré de sa garde fidèle; ses loyaux gentilshommes pourraient protéger ses jours contre toute entreprise; Vincennes n'avait pas des jardins factices et une atmosphère fangeuse comme Versailles, le souffle des vents passait à travers les vastes bois, et la saveur du thym et de l'aubépine sauvage embaumait les premiers rayons de l'aurore. Le siége du gouvernement fut donc établi à Vincennes (3).

(1) *Mercure de France*, octobre 1715. Aussi M. le duc d'Orléans fut-il très-populaire. J'ai trouvé des vers en forme de requête présentée à Mgr le duc d'Orléans par les dames harengères.

> Les harengères de Paris,
> Plus maîtresses que leurs maris,
> Viennent faire la révérence
> Au nouveau régent de la France;
> Philippe, grand-duc d'Orléans,
> Que Dieu vous conserve longtemps;
> Nous ne pouvons assez vous dire
> La joie que nous avons, beau sire,
> D'apprendre que le parlement
> Aye cassé le testament
> Qui vous ôtait une régence
> Que le mérite et la naissance
> Vous donnent, et que d'un avis
> Nous demandions au bon saint Louis.
> Il nous exauce, dont Dieu grâce,
> Et vous allez tenir la place
> Pendant longtemps de notre roi;
> Et vous nous donnerez la loi.
> Quand nous pensons à vos largesses
> Et considérons vos promesses,
> Il semble que vous ramenez
> Les siècles d'or tant renommés.

Le duc d'Orléans en rit beaucoup.

(2) *Voy.* la relation du *Mercure de France*, octobre 1715.

(3) A peine arrivé à Vincennes, le roi y reçut les hommages de toute la magistrature; voici le discours prononcé par M. de Saint-Port, avocat général, en septembre 1715, lorsque le grand conseil alla rendre ses devoirs au roi à Vincennes: « Sire, nous nous présentons au trône de Votre Majesté pour y renouveler le serment de notre fidélité; nous espérons revoir en vous la sagesse de Mgr le dauphin votre père, la mansuétude de votre aïeul, et la gloire du feu roi votre bisaïeul, à qui vous succédez. Les exemples du prince régent ranimeront déjà leurs cendres, la sagesse formera votre cœur, et Dieu fera le reste. »

Tandis que le jeune roi choisissait là sa résidence, un convoi de mort s'acheminait vers Saint-Denis; Louis XIV, par son testament, avait légué son cœur à l'église des Jésuites, comme son père Louis XIII; ses entrailles appartenaient à Notre-Dame, la cathédrale de Paris : beau symbole que ce dépôt de mort dans la grande ville du roi; le monarque était inhérent au peuple et s'identifiait à sa vie municipale. Le convoi funéraire de Louis XIV marcha vers Saint-Denis; la pompe ne fut point magnifique, la multitude n'avait rien de sombre; tout même respirait un air de fête et de plaisir. Une gazette hollandaise rapporte qu'on buvait et mangeait sur la route de Saint-Denis (1); la multitude est ainsi faite; elle aime la puissance dans la poussière, elle se complaît à contempler la grandeur abaissée; comme elle n'est pas capable de s'élever à la hauteur d'un système, elle éprouve le soulagement matériel que le passage d'un règne à un autre permet d'opérer; il se trouve presque toujours qu'elle se prend de fureur contre les puissantes têtes qui tombent. Jamais peut-être il n'y eut plus de vers, de couplets et de satires contre la personne et le gouvernement d'un roi; on se fait une déplorable idée de la nature humaine en relisant ces diatribes sur un cercueil; cette nuée de pauvres poetes qui s'attache à une grande renommée pour l'abîmer, est le triste apanage de toutes les époques. Il y a toujours des lâches qui se rient de la puissance tombée; alors on se montre ingrat, parjure, oublieux; la médiocrité, les petites passions, la lie des mauvaises inspirations humaines s'agite autour de la mort, comme les oiseaux de proie près d'un cadavre; ces esprits, qui n'ont pu s'élever jusqu'aux grandes pensées, vont terre à terre dépouiller le cadavre pièce à pièce. Ainsi furent les pamphlétaires pour Louis XIV; on l'avait loué comme un dieu dans sa puissance, on le flétrit après ses malheurs, on n'épargna pas sa tombe. La voix seule de Massillon, remuant la poussière des morts, osa rendre à Louis XIV sa puissante mémoire; et son oraison funèbre, en rappelant que Dieu seul est grand, peignait en traits sublimes la magnificence de ce règne (2).

Le duc d'Orléans était moins préoccupé du roi qui touchait Saint-Denis, que du gouvernement qui allait commencer. A peine avait-il conduit Louis XV à Vincennes, qu'il réunit les secrétaires d'État; aucun n'avait été changé. Tous les ministres de Louis XIV siégeaient provisoirement; le régent n'avait pas désigné encore tous les membres du conseil de régence : ainsi l'on comptait parmi les ministres à portefeuille le chancelier Voysin; Torcy, secrétaire d'État des affaires étrangères; Desmarets, contrôleur général des finances; et Villars, Lavrillière, Armenonville. Il fut pris les mesures nécessaires pour la continuation provisoire du gouvernement. Rien ne pouvait être définitif tant que Louis XV n'avait pas siégé en son parlement de Paris; c'était le vœu de la grande cour judiciaire. Le petit roi, que cette cérémonie ennuyait fort, et à qui les grandes perruques faisaient peur, n'avait pas encore voulu se rendre au parlement. Jamais la duchesse de Ventadour n'avait pu persuader au royal enfant de se mettre en route pour Paris; « il avoit fait semblant d'être malade; il s'étoit pris à bouder et à faire le mutin, il n'avoit pas voulu manger, et on avoit été contraint de le mener à

(1) *Gazette de Leyde*, octobre 1715.

(2) J'ai recueilli comme de tristes monuments des passions politiques les épigrammes qui furent faites contre Louis XIV.

Il est donc mort, ce grand Bourbon,
Regretté de la Maintenon,
De Letellier et de l'agen!
Vous, ses sujets, la larme à l'œil,
Regardez ce prince au cercueil,
Et de sa mort portez le deuil,
Il nous laisse à tous en mourant
De quoi pleurer amèrement,
Puisqu'il nous laisse sans argent.

Non, Louis n'était pas si dur qu'il le parut,
Son trépas nous le justifie,
Puisqu'aussi bien que le Messie,
Il est mort pour notre salut.

Enfin l'homme immortel est mort;
Malgré sa superbe devise,
La Parque a terminé son sort,
Pour le bien de l'État et celui de l'Église.

Le tombeau du roi, par Rousseau.

France, de ton tyran orne ainsi le tombeau :
Sur la mauvaise foi fondez son mausolée,
Qu'il s'élève au-dessus, armé du noir flambeau
Dont il brûla jadis l'Europe désolée;
Qu'il y foule à ses pieds un peuple gémissant;
Que pour vertus, au coin d'un marbre teint de sang,
Le désespoir, la mort, la fureur et la faim
Y voilent leur pâleur de tombeaux funéraires;
Qu'avec la volupté les amours adultères
S'empressent d'y graver ses crimes sur l'airain;
Et que la haine y trace, en hideux caractères,
Ce titre affreux : *Ci-gît le fléau du genre humain.*
Si la France, au moment que ta course est finie,
Ne pleure point, Louis, ne t'en étonne pas;
Ses yeux baignés de pleurs pendant toute ta vie
Se trouvent épuisés au jour de ton trépas.

Ici gît de qui les édits
Nous ont tous rendus misérables;
Qu'il aille droit au paradis,
Et son conseil à tous les diables.

Ci-gît le père des impôts,
Disons-lui des patenôtres;
S'il est en haut pour son repos,
Il y est aussi pour le nôtre.

A Saint-Denis comme à Versailles,
Il est sans cœur et sans entrailles.

Trianon, où l'appétit lui étoit revenu avec la bonne humeur; et se voyant là, il s'étoit mis à courir de tout côté pour se divertir avec son houssard (1). » Cependant la solennité judiciaire était attendue; le lit de justice était comme la confirmation du pouvoir judiciaire concédé par Sa Majesté aux membres de sa cour. Le roi, vêtu de l'habit de deuil violet, partit du château royal de Vincennes dans ses carrosses de cérémonie; quand son cortége toucha la porte Saint-Antoine, le canon de la Bastille se fit entendre, et MM. les échevins, vêtus de leurs chaperons et robes rouges, complimentèrent Sa Majesté sur l'honneur qu'elle daignait leur faire de visiter sa bonne ville; Louis XV leur répondit par un sourire, en frappant ses petites mains l'une dans l'autre, et les échevins lui offrirent des dragées, friandises, massepains, que l'enfant prit en remerciant les dignes bourgeois et magistrats de leur attention gracieuse.

Pendant ce temps, les chambres du parlement se réunissaient au Palais de Justice, sur la convocation de M. le premier président de Mesmes. S'il y avait toujours discussion en temps ordinaire sur les préséances ou le cérémonial, lorsque le roi venait en sa cour tous les honneurs lui étaient dus; jamais premier président ou présidents à mortier n'auraient refusé d'aller au-devant de Sa Majesté pour la recevoir en sa cour et la conduire au lit de justice. Dès que le grand maître eut annoncé que le roi était arrivé à la Sainte-Chapelle où il faisait sa prière, une députation de Messieurs marcha gravement pour le chercher; tous étaient vêtus de leur robe écarlate doublée d'hermine; le roi, porté dans les bras du duc de Tresmes, premier gentilhomme de la chambre, traversa la longue file des conseillers; il fut mis en son lit de justice; noble aspect que cette cour suffisamment garnie de pairs, présidents et conseillers! Un enfant était là tout au milieu de ces graves physionomies, et sa petite face pâle et maigre faisait contraste avec les fortes et grosses têtes de magistrats et grands du royaume, tous avec leur longue perruque noire et flottante. Il y avait une sorte de prestige dans les attributs de la royauté, et un prince enfant commandait l'obéissance et le respect aux vieillards, aux pairs et aux sages du pays, symbole mystique du pouvoir religieux; la force dans la candeur et l'innocence, sainte idée qui devait relever le devoir des peuples dans le culte de l'autorité (2).

Le roi, en son lit de justice, s'y plaça d'une manière fort gracieuse, ses petites jambes pendantes, son corps mollement appuyé sur le coussin de velours; puis, ôtant son chapeau à plumes et le remettant presque aussitôt, il dit d'une voix claire, mais un peu tremblante: « Messieurs, je suis venu ici pour vous assurer de mon affection; M. le chancelier vous dira ma volonté. » Aussitôt, selon l'usage, le chancelier, revêtu de sa simarre violette doublée de cramoisi, s'approcha le genou en terre, et demanda au roi la permission de parler à son parlement; un léger signe de tête le lui permit, et alors le chancelier Voysin fit un discours élogieux tout à la fois pour le roi défunt, pour le jeune prince son successeur, et surtout pour le régent, « dont l'esprit pénétrant et sublime avoit déjà deviné toutes les nécessités de l'État. » Ce discours fut fort admiré; sur l'ordre de M. le premier président, toute la cour s'agenouilla; M. le premier président sollicita l'honneur de parler à Sa Majesté; le chancelier lui en donna l'ordre de la part du roi, et M. de Mesmes s'exprima ainsi au milieu du silence de toute la nombreuse assemblée en parlement: « Sire, la royauté est immortelle en France, quoique les rois, comme les moindres de leurs sujets, soient tributaires de la nature. Louis le Grand, après un long et glorieux règne, en est la triste preuve: ce cruel événement afflige et consterne tous les ordres du royaume, et pénètre de la plus vive douleur ce premier tribunal de l'État. Mais au fatal moment où le plus grand roi du monde cesse de vivre, Votre Majesté, par le droit de sa naissance, commence de régner; c'est le motif de l'auguste cérémonie qui assemble aujourd'hui dans ce sanctuaire de la justice la cour des pairs et tout ce qu'il y a de plus grand dans le royaume; c'est ce qui y attire, par l'amour que nous avons pour nos rois et par la pompe du spectacle, ce concours extraordinaire de peuple de tout âge et de toute condition. Tous s'empressent à l'envi de vous contempler sur votre lit de justice, comme l'image visible de Dieu sur la terre, de vous y voir exercer la première et la plus éclatante fonction de la royauté, et recevoir les hommages, les soumissions et le serment solennel de l'inviolable fidélité de votre royaume. Outre cette protestation générale, le parlement supplie Votre Majesté d'être persuadée qu'étant attaché aux intérêts de la couronne d'une façon plus étroite et plus immédiate, il considérera toujours comme le plus indispensable de ses devoirs celui d'en soutenir et d'en défendre les droits et les priviléges. » L'assistance fut infiniment satisfaite des belles paroles de M. le premier président; on avait été fort court, afin de ne pas trop fatiguer le petit roi, qui ne remuait pas et faisait mine de s'ennuyer sur son lit de justice. Aussitôt la harangue finie, M. le chancelier recueillit les

(1) Récit manuscrit. (Biblioth. du roi.)

(2) Procès-verbal du parlement, 12 septembre 1715.

voix pour la confirmation de l'arrêt de régence, et cet arrêt fut prononcé par le roi en personne, séant avec majesté en son lit de justice (1).

Toutes les formes étaient ainsi pour M. le duc d'Orléans; le prince n'avait négligé aucune des grandes solennités qui pouvaient fortifier son pouvoir; la régence était légalisée, et son gouvernement en action. Une des habiletés de M. le duc d'Orléans, avait été de caresser les prérogatives du parlement, et l'opinion surtout qui se rattachait à la mémoire de M. le duc de Bourgogne et à son système de gouvernement politique. M. le régent s'était engagé, avec M. le premier président de Mesmes, à restituer au parlement le droit de remontrance dans sa plus large expression. En même temps il convoqua auprès de lui un certain nombre de présidents à mortier les plus famés de la compagnie; de concert avec eux, il parcourut les manuscrits du duc de Bourgogne sur la forme et les conditions d'un bon gouvernement. Les idées de ce prince, un peu livré aux utopistes, avaient été de décentraliser autant que possible le conseil des ministres, et de substituer aux secrétaires d'État à départements des conseils spéciaux appelés chacun à délibérer sur une branche de service, la guerre, les finances, la marine. Cette idée, qui décentralisait l'autorité, devait être applaudie, car elle permettait de satisfaire un grand nombre d'ambitions; toutes les capacités pouvaient prétendre aux honneurs et aux dignités de l'État. Louis XIV avait suivi l'idée d'une vaste et forte centralisation aux mains des secrétaires d'État, et ceux-ci se trouvaient eux-mêmes tellement subordonnés, que tout était en définitive dans les mains du roi; la pensée du duc de Bourgogne était une véritable réaction contre l'unité proclamée par Louis XIV; elle substituait une organisation toute différente, une hiérarchie spécialement distincte (2). Le régent céda devant l'entraînement des idées; on était las de l'unité, on courait à une certaine indépendance politique; la pluralité des conseils était destinée à satisfaire cette tendance des opinions; un grand soin fut apporté dans le choix de toutes ces spécialités. La hierarchie avait pour sommet le conseil de régence; dans cette régence étaient les ducs de Bourbon et du Maine, le comte de Toulouse, le chancelier, le maréchal de Villeroy, le duc de Saint-Simon, les maréchaux d'Harcourt et de Bezons, le marquis de Torcy, le seul qui eût voix délibérative. Il fut chargé des rapports qui devaient être faits à la régence; MM. Le Pelletier de Souzi et d'Aguesseau ne venaient à ce conseil que lorsqu'ils y étaient mandés. Le régent organisa un conseil de conscience composé du cardinal de Noailles, de l'archevêque de Bordeaux, d'un évêque *ad libitum*, de M. d'Aguesseau, procureur général, et de l'abbé Pucelle. Le conseil de guerre fut composé du maréchal de Villars, président; du duc de Guiche, chargé du détail de l'infanterie; de M. de Puységur pour les fortifications et routes; de M. de Joffreville pour la cavalerie; de MM. de Biron et de Levi, honoraires; de M. de Renolde pour les Suisses, et de M. de Saint-Hilaire pour l'artillerie. Tous rendaient compte à M. le duc du Maine. M. de Valory était pour le génie, et MM. Le Blanc et de Saint-Contest, secrétaires, pour les vivres et munitions. Le conseil des finances était formé du maréchal de Villeroy, qui en était le chef, et du duc de Noailles, président. Les autres membres étaient MM. Le Pelletier des Forts, Rouillé du Coudrai; Fagon, de Baudry, de Gaumont, le président Dodun, et MM. Lefèvre et de la Balinière, secrétaires. Dans le conseil de la marine entraient les maréchaux d'Estréea et de Tessé, MM. de Vauvray, intendant de Toulon, Ferrand, intendant de Bretagne, de Bonrepos, et MM. de Coetlogon et de Champigny, chefs d'escadre. Le maréchal d'Uxelles, l'abbé d'Estrées, M. de Chivergny, le marquis de Canillac, M. de Torcy, et M. Pequet, son premier commis, composaient le conseil des affaires étrangères. Enfin, dans celui des affaires du dedans du royaume (ministère de l'intérieur) entraient le duc d'Antin, président, M. le Premier, le marquis de Harlay, M. de Goissard et M. d'Argenson (3).

Cette organisation était véritablement celle d'un grand conseil d'État, telle qu'on l'a comprise dans une époque plus moderne; elle annulait la haute puissance des ministres spéciaux, soumis pour chaque département à l'action des conseils. Le duc de Bourgogne avait trouvé le modèle de ce gouvernement en Autriche, en Espagne, même dans le conseil de Castille (4); mais que devenaient les secrétaires

(1) Procès-verbal du parlement, 12 septembre 1715.

(2) Voici les motifs de l'ordonnance qui porte la date de Vincennes, 15 septembre 1715 : « Le feu roi de glorieuse mémoire, notre bisaïeul, pouvoit suffire seul au gouvernement du royaume, mais la foiblesse de notre âge demande de plus grands secours; et quoique nous puissions trouver tous ceux dont nous avons besoin dans la personne de notre très-cher oncle le duc d'Orléans, sa modestie lui a fait croire qu'il devoit d'abord proposer l'établissement de plusieurs conseils, où les principales matières qui exigent l'attention du souverain seroient discutées. » (Préambule de l'ordonnance.)

(3) On se moqua beaucoup parmi les vieux partisans de Louis XIV de cette pluralité des conseils. On chantait :

> Français, ne craignez plus d'événements sinistres,
> Notre sage régent a su tout prévenir :
> Il a soixante-dix ministres.

(4) L'ordonnance indique positivement que le plan de

d'État dans ce système d'administration? comment le pouvoir conserverait-il l'unité, la fermeté qui seules peuvent produire de grandes choses? Il n'y a que les caractères supérieurs et tenaces qui dominent une hiérarchie de conseils; les souverains faibles sont réduits avec eux à l'impuissance et à l'anarchie. Le régent avait parfaitement réfléchi les choix; le conseil de régence différait peu pour le personnel de celui que Louis XIV avait désigné lui-même; seulement le duc d'Orléans en nommait tous les membres; il pouvait dès lors les révoquer, les multiplier, grandir le conseil ou le resserrer. Dans le comité de conscience il faisait entrer les représentants du clergé opposant à la bulle *Unigenitus*, la grave affaire du temps, et par là il conquérait l'assentiment des cours judiciaires; d'Aguesseau et l'abbé Pucelle étaient tous deux membres du parlement. Le conseil de la guerre embrassait toutes les illustrations, sous la présidence de Villars; on éloignait des finances Desmarets, trop dans les idées du roi défunt; on le remplaçait par Villeroy et le duc de Noailles; pour la marine et les affaires étrangères, on demeurait dans les spécialités, telles que les comprenait Louis XIV. Certes, on ne pouvait faire des choix plus remarquables d'illustres personnes et de capacités mieux constatées; mais c'était l'ensemble du conseil qui, dans l'action du gouvernement, devait rencontrer les difficultés inséparables d'un tel système; l'unité n'était nulle part. Les épigrammes ne manquèrent pas à la conception du régent; on appelait son ordonnance la loi des soixante et dix ministres; on ne pouvait s'expliquer en France une administration éparse dans tant de têtes diverses; les conseils n'allaient-ils pas se neutraliser les uns par les autres?

Ainsi, pour bien résumer l'organisation de la régence, elle se composait de M. le duc d'Orléans régent, avec le pouvoir absolu pour tout ce qui tenait au choix des personnes et des conseillers, au changement même dans le personnel du conseil de régence, à la répartition des places et bénéfices; d'un conseil, sous la présidence de M. le duc de Bourbon, premier prince du sang; d'une surintendance dans la maison du roi, confiée au duc du Maine; de secrétaires d'État, dominés par des conseils attachés à chaque branche spéciale de service; enfin le parlement, auquel le régent reconnaissait le droit de remontrance et d'enregistrement. Ce système était bon en lui-même, mais son action devait naturellement être lente, embarrassée; le rouage était trop compliqué; il devait en résulter de deux choses l'une: ou que M. le duc d'Orléans s'emparerait de l'autorité complète et absolue, en annulant le conseil de régence et les autres hiérarchies, ou que le conseil de régence dominerait le pouvoir du régent, et alors on tombait dans l'anarchie. Cette lutte commence presque immédiatement; elle s'achève par le triomphe du régent sur le pouvoir du parlement et du conseil de régence. Les deux extrémités de ce système sont, 1° la souveraineté du parlement alors qu'il brise le testament de Louis XIV et proclame la régence; 2° l'exil de ce parlement à Pontoise, pour avoir résisté à la volonté absolue du duc d'Orléans. Ce changement s'opère dans la période de six années.

ces conseils avait été dressé par le duc de Bourgogne: «Cette forme de gouvernement a paru d'autant plus convenable à notre très-cher oncle le duc d'Orléans, qu'elle a été tracée par notre très-honoré père. Il étoit persuadé que toute l'autorité de chaque partie des ministres étant réunie dans la personne d'un seul, devenoit souvent un fardeau fort lourd pour celui qui en étoit chargé.» (Ordonnance du 15 septembre 1715.)

CHAPITRE VIII.

PREMIERS ACTES D'ADMINISTRATION DE LA RÉGENCE.

Réaction religieuse. — Actes contre les jésuites. — Triomphe des idées parlementaires. — Réforme financière. — Exactions contre les traitants. — Régularisation de l'impôt. — Première fondation d'une banque. — Law. — Administration militaire. — Réforme des régiments et de la maison du roi. — Le calvinisme. — Les juifs. — Faiblesse de l'autorité.

1715 — 1716.

Tout nouveau système vit aux dépens du pouvoir qui tombe; c'est la condition de sa popularité; il lui suffit de laisser librement accuser l'époque à laquelle il succède, le gouvernement qu'il remplace. Tout marche par action et réaction. Il fut alors admis qu'on devait déclamer contre la pensée et l'administration de Louis XIV; on dépeça une à une les idées du grand roi; on se plut à briser son œuvre. S'il y eut quelques voix consciencieuses, quelques paroles retentissantes pour protester au

nom des merveilles de ce règne (1), il y eut encore plus de ces tristes écrivains qui s'attachent au cercueil d'un homme supérieur pour en calomnier la mémoire. Les gouvernements nouveaux suivent ordinairement cette ligne vulgaire ; ils savent que par ce moyen la popularité vient à eux ; ils n'ont besoin que de laisser l'outrage s'exhaler paisiblement ; ils rejettent toutes les fautes sur ce qui n'est plus, tous les malheurs sur le vieux temps.

Cette réaction d'un système nouveau, proclamé par le régent de France, fut d'abord religieuse : on se rappelle les questions solennelles qui s'étaient débattues sous le règne de Louis XIV entre les jésuites, expression de l'unité et de l'autorité dans l'Église, et les jansénistes inquiets et mécontents. La bulle *Unigenitus*, enregistrée au parlement, était devenue la constitution même de l'État ; on l'avait posée comme la base de l'édifice catholique ; tous les prélats qui avaient refusé d'y souscrire étaient traités en ennemis ou punis par la disgrâce de cour, une des armes puissantes de Louis XIV. M. de Noailles même, l'archevêque de Paris, n'était pas admis à Versailles. D'autres évêques avaient ordre de résider dans leur diocèse sans pouvoir en sortir ; le pape avait ordonné l'exécution immédiate de la bulle *Unigenitus*, sous les peines portées contre les résistances à l'Église. Les premiers actes du régent furent dominés par un esprit hostile à la constitution et à la bulle *Unigenitus;* on admettait dans le conseil de conscience le cardinal de Noailles, l'abbé Pucelle et d'Aguesseau ; le régent annonçait tout haut la tendance même de son gouvernement vers le triomphe du jansénisme ; le système de Louis XIV était renversé. La cause du jansénisme se trouvait essentiellement populaire dans la société bourgeoise et du parlement ; il était facile de se faire applaudir en révoquant les mesures prises contre les partisans du père Quesnel ; quelques-uns des plus hardis jansénistes en rapport avec les réfugiés de Hollande, avaient été arrêtés ou jetés en exil ; tous furent mis en liberté ou rappelés par les ordres du conseil de conscience. Cela était bien ; il y a toujours dans l'avénement d'un pouvoir une nécessité d'indulgence et de pardon (2).

Mais, comme dans toutes les réactions politiques, on ne fit que changer les objets de la persécution ; à la fin du règne de Louis XIV, les jansénistes avaient été proscrits ; aux premiers jours de la régence du duc d'Orléans, ce furent les jésuites. Ce n'est jamais de la liberté qu'il s'agit dans la lutte vivace des partis entre eux, ce n'est que de la domination de l'un sur l'autre ; on est toujours populaire dans une opinion quand on frappe l'opinion qui lui est hostile. La société politique n'est qu'un état de guerre ; il y a des vainqueurs et des vaincus; on peut bien écrire l'égalité de tous dans la loi, elle n'est pas dans les faits; l'ordre politique est un passage incessant de divers partis au pouvoir. Le régent suivit toutes les impulsions des hauts jansénistes, et le conseil de conscience donna des or-

(1) J'ai recueilli avec une sorte de respect les rares éloges de Louis XIV qui se trouvent dans les premiers mois de la régence. Voici des vers sur le grand roi : j'aime ces accents de la reconnaissance sur les tombeaux :

Quel bruit impétueux, quelle rage effrénée
Travaille à l'instant tous les cœurs!
A peine de Louis la course est terminée,
Ses sujets déchaînés vomissent mille horreurs;
De libelles grossiers l'injurieux déluge
Inonde la ville et la cour.
La halle même, en critique à son tour,
Au rimeur insolent prête un honteux refuge;
Que faut-il pour vous exciter,
Traîtres adulateurs, troupe avide et servile?
Le sordide intérêt, un éloge fertile,
N'a-t-il plus rien à vous dicter?
A l'immortalité vos flatteuses promesses
Désormais ne l'élèvent plus ;
L'écrivain le plus vil attaque ses faiblesses,
Vous n'osez seulement défendre ses vertus.
Pourquoi vous démentir? quelle âme assez altière
Pouvait à ce héros refuser son respect?
N'eût-on pas dit, à son aspect,
Qu'il régnait sur la terre entière?
Vit-on jamais d'exploits plus beaux? etc., etc.

Voici des stances contre ceux à qui Louis XIV avait fait du bien et qui furent les premiers à se déchaîner contre lui :

Vous, cœurs ingrats, à qui Louis
A prodigué ses récompenses,
Pendant sa belle vie, vous étiez éblouis;
A présent qu'il ne peut savoir vos imprudences,
De mille traits affreux vous ternissez sa gloire ;
Par vos coups redoublés vous souillez sa mémoire.
Hélas! le sage Ésope prévoyait l'avenir ;
Votre portrait est dans ses fables,
Et je vous y renvoie pour vous punir
De vos morsures épouvantables;
Il fut un fier lion pendant sa digne vie,
Devant qui loup, bœuf, cheval plie ;
Mais tous à sa mort lui donnèrent un coup de dent;
Devenu fort de sa faiblesse,
L'âne y rua d'un air très-imprudent ;
Je remarque en vous même bassesse.

(2) « Le marquis d'Aremberg, âgé de soixante et dix ans, fut élargi de la Bastille, où il étoit depuis onze ans, pour avoir contribué à la liberté du P. Quesnel, détenu prisonnier dans le palais de l'archevêque de Malines. Le P. Guillaume Quesnel, prêtre de l'Oratoire, et frère de celui dont on vient de parler, eut enfin le bonheur de sortir du château de Pierre-Encise, de même que l'abbé Fourgon ; dom Jérôme et dom Turquois, célèbres prédicateurs de la réforme des Feuillants, furent rappelés de leur exil, et les supérieurs des monastères eurent ordre de rappeler aussi ceux d'entre leurs religieux qui avoient été relégués par des lettres de cachet ou par des obéissances forcées, et de les traiter et placer chacun comme ils le méritoient. » (Compte rendu sur l'ordonnance du régent.)

dres absolus pour l'exil des jésuites les plus influents. Letellier, fils de paysan, l'austère confesseur de Louis XIV, reçut l'ordre de quitter le diocèse de Paris ; quelques prédicateurs furent interdits, les jésuites ne purent plus confesser, ni enseigner dans certains diocèses. Une réaction violente se prononçait ainsi contre eux ; les chefs de ce grand ordre, trop habiles pour résister, se bornèrent à des remontrances respectueuses ; leur force était Rome ; ils y étaient tout-puissants, et ils savaient que dans la marche des siècles, la pensée catholique viendrait toujours du pape. Ils laissaient à quelques hommes de parole dans leur ordre, à des prédicateurs éminents, le soin de relever la gloire de Louis XIV ; les jésuites eurent l'honneur de défendre cette royale mémoire ; ils exaltaient son règne, parce que, hommes de gouvernement et d'unité, ils avaient compris la portée d'un système de force et de volonté politique (1). Ainsi le régent suivait les opinions populaires du parlement et des jansénistes ; il acquérait un certain retentissement, il proscrivait les jésuites comme un moyen de se bien poser parmi la basoche et l'Université.

Des mesures de finances étaient prises dans la pensée de soulager le peuple du poids accablant de l'impôt ; les dernières années du règne de Louis XIV avaient été des temps de sacrifices imposés à la monarchie. Il ne faut jamais juger un système par le dévouement qu'il exige dans une circonstance exceptionnelle. Une période d'invasion ne peut jamais être le point de départ pour apprécier la sagesse et la prudence d'un gouvernement ; il y avait eu d'immenses dépenses accomplies, et le mérite réel du contrôleur général Desmarets avait été d'y pourvoir par l'action du crédit, par une admirable combinaison qui attirait au trésor de l'État l'argent du commerce et de l'industrie. Les banquiers et les traitants avaient fait dans ces négociations d'emprunts et de prêts des gains énormes ; c'était dans l'ordre : rien de plus simple que les spéculateurs d'argent fassent des bénéfices, quand l'État recourt à eux dans une époque de crise ; c'est leur salaire et leur droit. Ce fut une des merveilles de l'administration de Desmarets que cette exacte et ponctuelle exécution de tous les engagements dans la crise des cinq dernières années de Louis XIV. Dès que le grand roi n'exista plus, il y eut un soulèvement d'opinion contre Desmarets ; on l'accusa d'avoir favorisé les traitants, d'avoir préparé des bénéfices énormes aux financiers ; des plaintes s'élevèrent de toutes parts ; on disait qu'il fallait faire rendre gorge à ces hommes de finance et d'argent ! Un pouvoir fort aurait résisté à cette entraînante voix de la multitude ; un système d'exactions, exercé même contre les financiers gorgés d'or, n'était ni juste ni politique ; quand on touche aux sources du crédit, il est bien rare qu'on ne l'altère ou qu'on ne le perde.

La première mesure prise par le régent fut la publication de tous les documents financiers qui constataient l'état du trésor royal à la mort de Louis XIV ; ce ne fut pas seulement une sollicitude d'administration qui détermina cette publicité, mais le désir de faire connaître la pénurie de l'État. Il y avait une dette considérable sans doute, mais par les ordres du régent elle fut exagérée ; on accumula les éléments de l'arriéré ; il y eut une certaine affectation à présenter comme accablantes les charges du passé. Desmarets avait parfaitement balancé tous les services, on ne pourvut plus à rien après sa démission ; on voulait faire voir le déficit que laissait le dernier gouvernement. Les publications qui furent faites à cette époque sur l'état des finances n'ont rien d'exact (2) ; ainsi agissent toujours les gouvernements qui veulent abaisser les systèmes auxquels ils ont succédé, ils en exagèrent les prodigalités et les désordres. On ne se souvenait plus des crises de l'invasion, on se contentait d'élever la plainte contre les dépenses accablantes des dernières années ; quel moyen prit-on pour couvrir le déficit? Le cri public qui accusait les traitants pouvait être justifié ; c'est là une de ces circonstances qui se produisent à toutes les époques : il y a des bénéfices au profit des hommes d'argent quand l'État a des besoins extraordinaires ; mais était-ce là un motif pour autoriser les mesures exorbitantes qui furent prises? Le conseil du régent taxa arbitrairement les financiers ; on recourut au mode d'avanie de la législation turque. Tout financier qu'on soupçonnait s'être enrichi par les spéculations d'État, dut payer des sommes capricieusement déterminées ; on capitula avec eux ; les

(1) J'ai trouvé un sermon fort hostile au régent, prononcé à Rouen par le P. Lamotte ; en voici le texte : « Hélas ! mes frères, le pieux monarque est mort dans un temps où nous croyions avoir plus besoin de lui que jamais pour la destruction de l'hérésie. Il n'a pas plutôt été décédé, que quinze jours après on a vu avec surprise des gens que la sagesse du roi avoit fait mettre dans les fers et dans les cachots, pour porter la peine due à leurs crimes et à leur rébellion, sortis avec éclat, et élevés à des dignités dont quinze jours auparavant ils n'auroient osé regarder seulement les titres... N'est-il pas surprenant que ceux qui sont à la tête des affaires renversent aujourd'hui ce que la sagesse de Sa Majesté avoit établi ? N'est-il pas étonnant de voir un petit homme bouffi d'orgueil, sans science et sans mérite, gouverner la religion et l'État ? »

(2) Il faut comparer les états présentés par le régent avec le compte rendu par Desmarets, une des pièces les plus remarquables sur le système financier de cette époque. (Collection de la régence, ann. 1716.)

uns donnaient 500 mille liv., les autres un million ; il y eut des accommodements, des rachats même qui s'élevèrent jusqu'à 1,800 mille livres, lesquelles entraient ainsi dans le trésor (1).

Cette sorte de rachat et de justice barbare fut mise en action par un tribunal permanent ; le conseil des finances désigna les membres d'une cour de liquidation, espèce de commission financière (2) chargée de condamner les traitants, employés du trésor et finances ; on les menaçait de les punir comme voleurs et malfaiteurs. La commission extraordinaire interrogeait le financier sur tous les actes de sa gestion ; s'il se justifiait imparfaitement, elle le taxait d'une façon arbitraire ; s'il était coupable, on le condamnait à une peine infamante, aux galères même avec confiscation de biens. Les commissaires faisaient de grandes fortunes ; les financiers stipulaient avec leurs juges, ils aimaient mieux sacrifier leurs richesses que leur vie et leur crédit ; il y eut de nombreux traités entre les juges et les accusés. De tout cela le trésor retira plus de 60 millions d'argent comptant, et ce qu'il y avait de plus habile dans ces jugements, c'est qu'ils étaient très-populaires, très-applaudis dans les halles ; le peuple riait de tout cœur en voyant les riches financiers nus et dépouillés, la corde au cou, faire amende honorable à Notre-Dame avec les criminels et les voleurs ; c'était un soulagement à ses misères. Et puis il y a chez le peuple joie intime quand il voit les riches abaissés, les hommes d'or nus et dépouillés ; mille gravures contemporaines nous rappellent le triste spectacle de ces exécutions ; c'est la foule rieuse aux rues de Paris inondées ! Tout ce peuple est suspendu aux croisées de la place en Grève ou de Notre-Dame ! Voyez-vous ces chiffonniers et maçons avec leurs hottes, les mitrons et boulangers aux yeux hébétés et farinés, cette vieille marchande de cresson, si criarde aux halles ? eh bien, ce monde est venu pour voir passer deux traitants avec M. le bourreau en charrette. Oh ! que les patients ont l'air piteux ! combien ne rendent-ils pas l'or par la gorge ! Des couplets et complaintes étaient chantés autour d'eux : « Les voilà donc, ces gros richards, les sangsues du pauvre peuple ! ils restituent enfin ce qu'ils ont volé au roi et à l'État ; quelle belle journée ! » Le graveur a fait les plus pâles et les plus hideuses figures aux financiers, tous étalés sur la fatale charrette, car ces images se vendaient aux multitudes (3).

C'était un beau lot financier que ces 60 millions en écus qui entraient aux coffres du régent ; un nouvel ordre émané du conseil interdit l'exportation du numéraire ; on arrêta des charrettes chargées d'argent que l'on faisait sortir de France. Tous les traitants furent sévèrement interrogés, même ceux qu'une position supérieure avait fait échapper à la réaction. Samuel Bernard eut une intime conversation avec le régent, il en reçut l'assurance de rester maître de ses opérations financières ; on visita les registres de caisse de chaque banquier, et on le taxa selon sa fortune.

De Paris et des provinces, le numéraire se refoula vers le trésor par des saisies violentes et qui n'avaient aucun motif ; on fit une nouvelle adjudication des fermes, et de légitimes marchés furent rompus ; on se permit tout, parce qu'il n'y a rien de plus arbitraire qu'une réaction. Par ce moyen le conseil des finances eut des ressources plus étendues ; les troupes, qui étaient un peu arriérées de leur solde, la reçurent en entier dans leur garnison ; officiers et soldats eurent du bon argent comptant après lequel ils soupiraient de temps immémorial, comme on le disait aux cantines. A Paris, ordre fut donné de payer les rentes sur l'hôtel de ville ; les pauvres bourgeois qui éprouvaient du retard, tous ces honnêtes habitants, pâles comme des rentiers

(1) *Voyez* les arrêts de la commission, ann. 1715-1717.

(2) Ceux qui composaient ce tribunal étaient les présidents de Lamoignon et Portail, et les conseillers Ferrand, de la Porte, Chassepot de Beaumont, Méliand, Boistel, de Tournon, Nicolet, de Montholé, Aubry, et de la Malmaison. Il y avait six maîtres des requêtes, MM. de Fieubet, d'Ormesson, Duchevé, de Maupeou, de Baussan, Amelot de Chaillou et Machault. On leur avait adjoint quelques membres de la chambre des comptes, MM. Baille de Beuve, Prévôt, l'Évêque, Charpentier, de Villiers, Le Grand, de Beaufort, Cassini ; et de la cour des aides, MM. Boiset, Le Vayer de Breauri et Angran.

(3) Plusieurs de ces gravures existent encore à la Bibliothèque du roi (cabinet des estampes). Voici quelques couplets sur les financiers :

Pleurez tous, gens de finance,
Vos plus beaux jours sont passés ;
Le régent veut que d'importance
Vous soyez enfin repassés
Et étrillés.

Les jésuites et les maltotiers
Auront le sort des écoliers ;
Le régent les étrillera,
Alleluia.

De l'argent vous en trouverez
Dans la bourse de Desmarets,
Et de gens comme Bourvalais.

Faites de généreux efforts
Pour enfoncer leurs coffres-forts,
Puis pendez au gibet leurs corps.

Que Desmarets soit écorché,
Et par menus morceaux tranché,
Personne n'en sera fâché.

quand un quartier de pension était retranché, ainsi que l'avait écrit Boileau; en un mot, échevins, marchands, ouvriers, tous furent soldés aux grands applaudissements du monde. Ainsi le régent avait fait de la popularité de deux manières : d'abord par les exactions imposées sur les financiers, et ensuite par la distribution habile et juste de ces nouvelles ressources ; il payait tout sans rien demander au peuple; il ne pillait que les riches (1)!

Un tel mode de finances s'éloignait essentiellement des idées régulières de Desmarets ; le régent s'était profondément aliéné les banquiers qui avaient fourni toutes les ressources au temps de l'invasion sous Louis XIV; il ne pouvait plus recourir aux traitants pour les besoins du trésor, et dans le système de dette publique il était impossible qu'on se passât absolument des prêts et des avances. Le numéraire est bientôt épuisé, le crédit ne marche qu'avec l'aide de la banque, et puisque les financiers étaient mécontents et exclus des opérations du trésor, il fallait que l'État songeât lui-même à fonder une banque, et c'est ce qui explique la grande fortune des idées de Law; ces idées commençaient à se montrer timides encore, mais toutefois avec des chances de succès dans cette France où les conceptions nouvelles sont toujours si ardemment adoptées. Jean Law était né à Édimbourg ; comme lord Stair, il appartenait à la race écossaise méditative et aventureuse; sa famille était riche, et son père avait exercé l'orfévrerie, profession qui, avant l'établissement des banques, comprenait le commerce d'argent et de négociations. Jean Law tout enfant se jouait avec les calculs, il hasardait ses économies sur une carte, il était devenu un des joueurs les plus habiles au pharaon et à la bassette, alors à la mode. A mesure que ses idées d'économie politique se développaient, Law les enseignait dans des écrits méthodiques et parfaitement déduits ; son *Essai sur le commerce et l'argent* (2) établit la grande théorie d'un papier-monnaie représentant la valeur nominative de toutes les terres des trois royaumes d'Écosse, d'Irlande et d'Angleterre; ces nouveautés furent repoussées par les Anglais. Forcé de quitter la Grande-Bretagne, Law parcourut successivement la France, l'Italie, l'Allemagne, la Suisse, toujours heureux au jeu et developpant partout ses théories de crédit public; elles furent repoussées même à Venise et à Gênes, si hardies dans les idées d'associations et de banques. En vain Law s'était présenté à Desmarets vers la fin du règne de Louis XIV, à ce temps de pénurie et de disette; on avait rejeté son projet d'une banque unique et privilégiée ; Desmarets avait appelé tous les traitants à prendre part dans le mouvement des fonds publics, associant ainsi à la fortune de l'État les financiers du royaume; la création d'une banque nationale bouleversait ces ressources du trésor telles que les avait combinées le contrôleur général. A la mort de Louis XIV, Law trouva naturellement plus de faveur; la gêne était grande; on avait obtenu de l'argent des financiers à l'aide d'exactions, mais le danger de ces exactions mêmes était dans la répugnance qu'allait éprouver tout traitant à faire désormais des négociations avec le trésor. Le système de Law mettait les financiers de côté; il proposait une seule banque avec le privilége des escomptes et des billets de valeur ; cette banque, une fois établie sur de larges bases, devait faire des prêts à l'État et se charger dans la suite de percevoir ses revenus et d'acquitter ses charges. Law, esprit très-avancé, avait prévu toutes les merveilles qu'on pouvait obtenir à l'aide du crédit; son tort était de les poser sans limites dans une société ardente pour les nouveautés. Les formes de Law étaient attrayantes, sa physionomie belle; il avait été présenté au régent par lord Stair, et ce prince avait trop besoin de conceptions hardies dans l'embarras de ses finances, pour ne pas accepter tout secours, même aventureux. D'ailleurs le duc d'Orléans, comme tous les esprits sans foi religieuse, avait une curiosité indicible en face des résultats imprévus ; il avait travaillé à l'alchimie et pénétré dans les mystères de la nature; un homme qui promettait de l'or à pleines mains devait le séduire. Law était une sorte de nécromancien dans ses idées d'associations de banque et d'argent ; on ne l'autorisa point encore officiellement, mais on le favorisa de toutes ses forces. Le financier écossais développait ses plans avec tant de chaleur, obtenait de tels succès à la cour, que le conseil des finances se réunit solennellement pour en examiner les bases; on ne pouvait se déterminer à la création d'une banque toute française appelée à jouer un rôle politique; on ne croyait pas à la puissance d'un papier-monnaie. Le conseil se borna donc à autoriser une simple banque particulière, sous le nom de Law et compagnie, origine du vaste établissement qui devint ensuite une sorte d'institution d'État (3).

En attendant ces merveilles du crédit, on procéda par l'ordre habituel des réformes. Le pied de guerre n'avait pas été maintenu après le traité d'Utrecht et la convention de Rastadt. Louis XIV

(1) Compte rendu de la régence, ann. 1715-1716.

(2) Il existe quelques opuscules de Law, devenus fort rares aujourd'hui : « Propositions et motifs pour établir un conseil de commerce. Londres, 1700.—Considérations sur le commerce et sur l'argent; traduit en français, La Haye, 1720. »

(3) Ordonnance du 2 mai, ann. 1716.

avait diminué ses troupes de plus de 40,000 hommes ; l'état militaire fut jugé trop considérable encore par le régent ; la maison du roi et ses brillantes compagnies coûtaient de fortes dépenses ; les gentilshommes s'y ruinaient, mais il fallait sans cesse des gratifications, des secours à ces braves jeunes hommes qui faisaient vie douce et galante. Un tiers des compagnies de mousquetaires fut supprimé ; on réduisit les gardes du corps de 30 hommes par escadron ; les chevau-légers de 30 ; le régiment suisse fut amoindri de 3,000 hommes à 1,500 ; les gardes françaises, qui comptaient un effectif de 4,200 hommes, furent fixés à 3,000 ; tous les dragons mis à pied, ce qui jeta plus de 7,000 chevaux à la réforme ; les bataillons durent être réduits de 100 hommes. D'après l'état fourni par le conseil de guerre, les finances militaires se trouvèrent soulagées de 17 millions représentant 30,000 hommes et 9,000 chevaux ; l'artillerie seule fut maintenue à son complet. Il se formait donc ici une nouvelle réaction contre le système militaire de Louis XIV ; on avait passion de la paix, et cette réduction de l'armée était comme l'expression de la fatigue des esprits après des agitations si belliqueuses (1).

Le grand relâchement dans la pensée religieuse à l'avénement de Louis XV, la tendance du régent vers le jansénisme, avaient fait croire au parti protestant qu'il pouvait réclamer les vieux édits de garantie révoqués par Louis XIV. Dès qu'on exilait les jésuites, et avec eux le père Letellier, pourquoi ne proclamerait-on pas la liberté de conscience telle que Louis XIV l'avait trouvée à son avénement comme une tradition de son aïeul Henri IV ? Le protestantisme n'était point éteint encore, il fermentait dans un grand nombre de provinces en France ; la masse des nouveaux convertis n'était pas sincèrement dévouée aux institutions catholiques. Les Cévennes pacifiées s'ouvraient aux espérances de la prédication calviniste ; déjà des ministres arrivaient de Genève et de Hollande, ils cherchaient à profiter de la réaction contre les idées de Louis XIV pour réveiller les premiers cris de la liberté de conscience. Les intendants de la province du Languedoc, du Rouergue, du Dauphiné, écrivaient confidentiellement cette situation des esprits ; le prêche était public, fallait-il le tolérer ? Un certain désordre se manifestait dans plusieurs villages, car les catholiques supportaient avec impatience cette nouvelle invasion du protestantisme. Des ordres du conseil de conscience confirmèrent les édits de Louis XIV ; les parlements manifestèrent une grande sévérité de principes et poursuivirent avec rigueur le prêche et les ministres (2). Les idées de tolérance n'étaient point assez énergiques encore pour lutter contre l'unité religieuse ; les jansénistes étaient aussi intolérants que les jésuites ; le régent ne pouvait d'ailleurs, sans se jeter dans d'inexplicables difficultés auprès du pape, pactiser avec le calvinisme ; on maintint les ordonnances de Louis XIV. Le régent repoussa la requête des juifs qui offraient 10 millions de bons florins de Hollande pour rentrer en France ; la requête était fort attrayante ; mais le peuple n'eût jamais souffert la présence des juifs ; on se rappelait à Paris leurs affreuses usures ; combien ils accumulaient de deniers en leur huche ! on était délivré de ces sangsues qui pressuraient le misérable peuple jusqu'à la dernière goutte de son avoir. Les halles savaient par tradition ce qu'avaient éprouvé les pauvres vendeuses de fruits, herbes ou jambonneaux, de ces maudits juifs, tous ramassés en la rue de Jérusalem et de la Juiverie près le parvis de Notre-Dame. Que de scandales, que d'impiétés ne commettaient-ils pas en leurs taudis ! Les besoins d'argent étaient grands, et cependant le régent n'osa pas permettre aux juifs de rentrer en France ; ils avaient fait intervenir Samuel Bernard, qui garantissait leurs offres en beaux florins de Hollande et de Venise ; force fut de les refuser (3).

L'administration générale de la régence n'avait plus cette fermeté, cette unité du règne de Louis XIV ; la haute tête avait fléchi sous la mort ; il y avait cette réaction naturelle après la durée d'un pouvoir trop tendu. On voulait respirer à l'aise pour sa pensée et ses actions ! de toutes parts se manifestait l'indépendance hautaine ; la régence affaiblissait les ressorts de l'autorité ; elle était un système continuel de concessions ; de temps à autre elle résistait, mais son principe fondamental n'était pas la lutte contre l'opinion impérative ; elle devait suivre cette opinion, et ne pas la maîtriser. C'est depuis cette époque que l'administration de la monarchie fut si décousue, si peu ferme dans sa pensée et dans son mouvement. Le gouvernement de Louis XIV a fait place à un système de ménagements timides et

(1) Compte rendu de la régence, ann. 1715 : « Indépendamment de la réforme, il y eut aussi des modifications économiques dans le système administratif. L'intendance de Dunkerque fut réunie à celle de Flandre ; on en démembra les châtellenies de Valenciennes et de Condé, pour les joindre à celle de Maubeuge. L'intendance du Berri fut jointe à celle du Bourbonnais, et celle du Béarn à celle de Bordeaux. Le reste des intendances ne furent point exemptes du changement qui se fit alors. Les Invalides mêmes s'en ressentirent, il n'y eut plus de commissaire, et le prix des fournitures fut diminué. Enfin, la milice que les bourgs, villages et corps de métiers avoient levée, fut congédiée. » (Mss. fonds nouveau, Biblioth. roy.)

(2) Arrêts des parlements de Paris, de Toulouse et de Grenoble, ann. 1716-1718.

(3) *Mercure de France*, janvier, ann. 1716.

de concessions incertaines. Quand une autorité trop pesante s'est longtemps imposée à la société, celle-ci, fatiguée, court à l'indépendance, au désordre même, tant elle a besoin de montrer qu'elle a une pensée et des bras à elle! Voilà pourquoi la modération en politique est toujours de la force; elle empêche la réaction du bien au mal, du pouvoir trop tendu à la liberté désordonnée.

CHAPITRE IX.

L'ÉCOSSE ET JACQUES III.

L'Écosse. — Mécontentements. — Les Stuarts. — Division des clans. — Le comte de Marr. — Le duc d'Argyle. — Révolte de l'Écosse. — Jacques III. — Bolingbroke. — D'Ormond. — Apparition du prétendant en Écosse. — Cruautés des vainqueurs. — Le régent. — La France. — Plaintes de lord Stair. — Réponse du cabinet du régent. — Situation diplomatique.

1715 — 1716.

La petite rivière de la Tweed divise l'Écosse de l'Angleterre; mais une séparation plus profonde et plus marquée éloignait les deux peuples l'un de l'autre : il y avait une haine vivace entre les descendants des vieux Scotts et les Saxons; si les habitants de la plaine s'étaient peu à peu assouplis à la domination de l'Angleterre, les généreux Highlanders respiraient trop librement l'air des montagnes pour subir le joug. Dans les épaisses bruyères, les clans répétaient encore les antiques hymnes de liberté. La cornemuse des montagnards rappelait les airs guerriers des rois d'Écosse, alors que les ancêtres saisissaient la glorieuse claymore pour marcher contre les fils des Normands et des Saxons. Cette haine de races s'était accrue depuis la réunion complète de l'Écosse à l'Angleterre sous un commun parlement (1); c'était la plus fatale de toutes les violences faites aux habitudes et à la nationalité de ce brave peuple. Partout éclataient des murmures, des séditions, et l'esprit féodal soumettait à la tour du seigneur les clans qui n'attendaient que le signal des batailles et l'apparition des feux de guerre sur la montagne.

Il y avait dans cette poétique Écosse une fidélité traditionnelle aux Stuarts; cette belle et antique famille appartenait à la race écossaise; le nom des Stuarts se mêlait au sol (2); c'étaient les premiers nobles au milieu des Highlanders. Les clans vénéraient cette longue hiérarchie de princes à la blonde chevelure, à ces dents blanches que les ballades écossaises comparaient aux pics de la montagne couverts de neige; ces Stuarts aux mains si douces qu'on les croyait gantées de soie. Au nom des Stuarts, vous voyiez frissonner d'indignation contre l'Angleterre tous ces montagnards qui se croyaient outragés dans l'exil de leur roi national; ce noble esprit de fidélité était entretenu par une active correspondance avec le continent et Jacques III; des émissaires débarquaient en Écosse, ils parcouraient les châteaux et recevaient partout la douce hospitalité; assis sur la huche héréditaire, aux petillements du feu, entourés de jeunes hommes dans cette agreste demeure toute resplendissante de bois de cerfs et des dépouilles des forêts, les émissaires courageux entretenaient le chef du clan et les fils de sa longue lignée des belles histoires des Stuarts à Saint-Germain; ils annonçaient le prochain débarquement de Jacques III, le roi légitime d'Angleterre et d'Écosse (3).

Les nouvelles d'une apparition de Jacques III en Écosse n'étaient pas sans probabilités. Avant même la mort de Louis XIV, Bolingbroke et le duc d'Ormond étaient arrivés à la cour de Saint-Germain; Bolingbroke avait fait son entière soumission à Jacques III, et lui apportait les espérances du parti tory en Angleterre et en Écosse; le duc d'Ormond, plus ardent encore dans ses ressentiments contre les whigs, était entré dans le cabinet intime de Jacques III, et dirigeait toutes ses affaires; les deux chefs du torysme, proscrits d'Angleterre, proposaient un débarquement immédiat en Écosse; les clans étaient prêts; au premier signal, on verrait briller les feux sur la montagne; le duc d'Ormond et Bolingbroke engageaient Jacques III à presser son départ pour appuyer le cri d'oppression qui de tous côtés éclatait contre les whigs. Le rapport du duc d'Ormond énumérait les éléments de succès que les descendants des Stuarts trouveraient dans les trois royaumes, la fidélité pour la vieille race, les mécontentements que les whigs soulevaient partout dans le sein du peuple, parmi ces chauds partisans de l'Église établie.

Il y avait de la réalité dans les tableaux que Bolingbroke et le duc d'Ormond présentaient sur la situation des partis en Angleterre; les mécon-

(1) Voyez *Louis XIV*.

(2) *Stuart, a name once respected*
A name, which to love was the mark of a true heart,
But now 'tis despised and neglected. ROBERT BURNS.

(3) *Voyez* la correspondance inédite de Renaudot. (Biblioth. du roi, ad ann. 1715.)

tentements étaient nombreux, le peuple ardent à se révolter, mais il y avait aussi des éléments favorables au maintien de la dynastie de Hanovre. C'est une bien grande force d'abord que d'avoir pour soi le gouvernement établi ; avec son aide, une minorité peut se maintenir dans la direction des affaires ; ensuite l'admirable talent des whigs avait été de se servir des rivalités de peuples, et de gouverner les trois nationalités d'Écosse, d'Irlande et d'Angleterre l'une par l'autre. On transportait des troupes anglaises et irlandaises en Écosse, et les Écossais combattaient sur le continent, ou maintenaient dans l'obéissance la bourgeoisie de Londres ; de nombreuses troupes allemandes de l'électorat de Hanovre avaient pris aussi du service en Angleterre ; douze mille hommes avaient été votés par le parlement, afin de former la garde personnelle du roi Georges I[er]. Quelle force pouvait opposer Jacques III ? Y avait-il entre les chefs une parfaite intelligence ? Pouvait-on espérer des montagnards une de ces expéditions persévérantes et fortes qui porteraient leurs couleurs aux pieds des murailles de la vieille cité d'Édimbourg (1) ?

Le comte de Marr le promettait dans sa correspondance avec Jacques III, il annonçait l'insurrection des trois royaumes. Le comte de Marr, enthousiaste comme toute la race écossaise, n'avait pas toujours été dévoué aussi chaudement au prétendant ; il avait suivi le gouvernement de la reine Anne ; mais proscrit par le système hanovrien, il avait fait un appel aux armes dans les montagnes d'Écosse, et bientôt la cornemuse guerrière avait répété les airs nationaux de l'époque des Stuarts ! Ce fut à Castletown, à la tête de trois cents de ses vassaux highlanders, que le comte de Marr leva l'étendard royal de Jacques VIII (2) ; il prit le titre de lieutenant général de Sa Majesté. Tout secondait ses desseins ; deux vaisseaux français chargés d'armes et d'officiers d'artillerie débarquèrent au golfe d'Édimbourg. Dans moins de huit jours, dix mille montagnards se trouvèrent sous les armes ; le comte de Marr longea le littoral de l'Écosse ; la province de Fife tomba aux mains des troupes jacobites. Partout dans les montagnes le nom des Stuarts retentissait, et l'on s'attendait à une prise d'armes générale, lorsqu'on apprit l'arrivée de lord Argyle sur la flotte.

Lord duc d'Argyle appartenait à cette partie de la race écossaise persécutée par les Stuarts, et qui en conservait au cœur un ressentiment profond, héréditaire, comme dans les peuples du Nord. La faiblesse des nations simples et primitives vient précisément de ces haines de famille, qu'elles se vouent souvent de siècle en siècle, et qu'elles se transmettent dans l'ordre des générations ; les ennemis en profitent bientôt pour dominer. L'Angleterre avait invoqué ces vieux ressentiments, et lord Argyle venait avec les pleins pouvoirs du roi Georges en Écosse ; nom tristement célèbre dans les fastes des montagnards, que celui d'Argyle ! plus d'un chant des highlanders rappelait le fatal massacre de Glencoé, tradition de sang chez les Macdonald, alors que périssaient presque tous les

(1) La correspondance de Renaudot indique le nom des chefs de l'insurrection, ad ann. 1715.

(2) Jacques était le huitième roi d'Écosse de ce nom, et seulement le troisième roi d'Angleterre. Voici ou reste la proclamation du comte de Marr : « Notre roi légitime et naturel, Jacques VIII, par la grâce de Dieu, qui vient présentement de nous délivrer de nos oppressions, ayant bien voulu nous confier la direction de ses affaires, et le commandement de ses forces dans son ancien royaume d'Écosse ; et quelques-uns de ses fidèles sujets et serviteurs assemblés à Boyne, savoir, le lord Huncley, le lord Tullebardine, le comte Mareschall, le comte de Joutheson, Glingary ; de la part des clans, Glenderole ; de la part du comte de Broudalbine et gentilshommes de la province d'Argyle, M. Patrich-Lion-d'Auseherhouse, le lord d'Auldlair, le lieutenant général Georges Hamilton, le major général Gordon et moi, ayant pris en considération les derniers ordres de Sa Majesté, trouvons que c'est maintenant le temps qu'il nous a ordonné de prendre ouvertement les armes pour lui. Aussi il nous semble absolument nécessaire pour le service de Sa Majesté, et pour la délivrance de notre patrie, que tous ses fidèles et bons sujets, et ceux qui aiment le. r patrie, prennent incessamment les armes. Ces présentes sont donc (au nom, et en l'autorité de Sa Majesté, et en vertu du pouvoir susdit, et par l'ordre exprès que le roi m'a donné pour cet effet) pour vous requérir et autoriser de lever incessamment vos gens militaires avec leurs meilleures armes, et de les faire marcher d'abord pour venir me joindre, et quelques autres forces du roi près de Bracmert, lundi prochain, afin de poursuivre notre marche, et nous rendre sous l'étendard du roi avec ses autres forces. Le roi voulant que ses troupes soient payées dès le temps de leur départ, il espère, ainsi qu'il l'ordonne expressément, qu'elles se comporteront civilement, et qu'elles ne commettront aucun pillage, ni d'autres désordres, sous les peines les plus sévères, et d'encourir sa disgrâce : on s'attend que vous ferez observer cet ordre. C'est à présent que les honnêtes gens doivent témoigner leur zele pour le service de Sa Majesté, dont la cause est si intéressante, afin de délivrer notre patrie de l'oppression d'un joug étranger, trop pesant pour nous et notre postérité pour le porter, et de tâcher de rétablir, non-seulement notre roi légitime et naturel, mais aussi notre patrie dans son ancienne, libre et indépendante constitution, sous celui dont les ancêtres ont régné sur nous pendant tant de générations. Dans une cause si honorable, si bonne, si juste, nous ne pouvons douter de l'assistance, de la direction et de la bénédiction du Dieu tout-puissant, qui a si souvent sauvé la famille royale des Stuarts et notre patrie de succomber sous l'oppression. On s'attend que vous observerez ponctuellement ces ordres, et ces présentes vous doivent suffire pour cet effet, et à tous ceux que vous emploierez pour les exécuter. Donné à Braemarl, le 20 septembre 1715. *Signé* Marr. »

mâles de la race; lord Argyle avait été créé duc par Guillaume III; un des lords écossais les plus dévoués à la révolution de 1688, le duc d'Argyle, appela aux armes tous les clans de la plaine, si haineux contre les montagnards; il fut joint à Stirling par le comte de Sutherland, à la tête de deux brigades irlandaises, bonnes troupes capables d'arrêter les montagnards. D'un autre côté, le comte de Seafort et le chef de la famille Gordon vinrent se réunir au comte de Marr avec un corps d'Écossais et d'Orcadiens (1).

Dans cette exaltation de haine et de partis, les deux armées devaient bientôt se trouver en présence. Une rude bataille fut livrée à Dumblaine; les montagnards se précipitèrent en tumulte sur l'armée du duc d'Argyle; elle était belle à voir, cette magnifique troupe de highlanders; le comte de Clanrouald, un de leurs chefs, fut blessé à mort; tout aussitôt le clan de Glengary envoie dans les airs le cri de vengeance! vengeance! Les bataillons allemands furent brisés comme les rochers qu'atteint la foudre. A l'aile droite, le duc d'Argyle refoula les montagnards jusqu'à la rivière d'Allan; quand il revint sur le champ de bataille, il y trouva les highlanders victorieux; on s'observa, mais on ne s'attaqua point. La plaine resta déserte; les fidèles Écossais firent leur retraite devant les forces hanovriennes plus nombreuses, et qui se déployaient par grandes masses. Le découragement vint aux défenseurs de la nationalité écossaise; il y eut des trahisons; lord Lovat livra le château d'Inverness aux Hanovriens; comme il arrive toujours à ces troupes d'insurgés réunis à la hâte, elles furent d'abord pleines d'ardeur, puis elles se dissipèrent à la première hésitation. En Angleterre l'insurrection se manifesta en même temps qu'en Écosse; les vieilles cités prirent les armes; les universités firent de hautes protestations contre le gouvernement établi; les whigs les réprimèrent avec violence; partout des arrestations nombreuses et arbitraires témoignèrent de la peur du système hanovrien. Il n'y a rien de despotique comme les partis au pouvoir. Oxford, la vieille Oxford, fut envahie par les dragons du major général Pepper, et il fut déclaré qu'on ferait feu sur les étudiants qui oseraient sortir de l'enceinte de leur collége (2).

Ces mouvements d'Écosse et d'Angleterre avaient éclaté dans la pensée du prochain débarquement d'un Stuart, annoncé dans toute la montagne. Jacques III habitait Bar, asile qui lui était généreusement offert par le duc de Lorraine. Le parti tory avait les yeux tournés sur ce prince, depuis surtout que Bolingbroke avait été nommé son secrétaire d'État, et le duc d'Ormond son premier ministre: on proposait à Jacques III de marcher sur-le-champ en Écosse, et de se mettre à la tête des insurgés du Nord qui salueraient le noble rejeton des Stuarts. Jacques III n'avait pas hésité; c'était un bruit public que sa prochaine expédition d'Écosse; on le disait partout, dans les cafés mêmes de la rue Dauphine; on dissertait sur les chances probables de succès et de revers. Paris était rempli d'agents whigs en correspondance avec lord Stanhope, premier ministre de Georges I[er]; l'ambassadeur Stair, lié avec tous les hommes importants de la régence, était informé du moindre incident; il savait les préparatifs de Jacques III, il en rendait le compte le plus minutieux à sa cour; par le moyen de lord Stair, de l'abbé Dubois et d'autres affidés, le cabinet de Londres avait obtenu la liste exacte des lords fortement compromis dans l'insurrection jacobite; cette liste était accompagnée d'une copie littérale de toute la correspondance des partisans de Jacques III avec ce noble et malheureux prince (3).

(1) Voici des nouvelles à la main écrites d'Édimbourg, le 1[er] octobre 1715: « Le duc d'Argyle partit le 28 pour le camp de Stirling, accompagné du duc de Roxboroug, du comte de Haodengton et du colonel Middleton. Le comte de Rhotes s'est aussi rendu au camp où il arrive tous les jours des gentilshommes avec leurs vassaux armés. Le 11 de ce mois, jour auquel expire le terme accordé aux rebelles pour retourner à l'obéissance, le duc d'Argyle doit se mettre en marche contre eux avec sept mille hommes, entre lesquels il y a quinze cents chevaux. On a envoyé du camp trente chariots chargés d'armes pour les volontaires qui y sont allés d'Édimbourg, de Glascow et de quelques autres places. On écrit de Leith qu'il y est entré d'Angleterre deux compagnies de dragons, du régiment de Kerr, qui vont au camp de Sterling. On apprend de Dundée qu'un gentilhomme nommé Graham, qui se dit héritier du feu comte de Dundée, étant entré avec un grand nombre de gens à cheval, y avoit proclamé le prétendant sous le nom de roi Jacques VIII, et fait lecture de la proclamation du comte de Marr. On mande d'Inverness que les lords de Mackintosh et Bestam, deux chefs de montagnards, accompagnés aussi d'un grand nombre de gens à cheval, y avoient fait la même chose; après quoi ils étoient allés à la douane, d'où ils avoient enlevé tout l'argent et les effets qui étoient pour le service du prétendant. » (Note adressée au régent.)

(2) Ces proclamations existent encore en original, et l'on peut consulter les gazettes de Londres, octobre 1715.

(3) Le comte de Stair se plaint, dans ses notes à la cour de Versailles, des secours que l'on fournit au prétendant. « Le soussigné comte de Stair, ministre du roi de la Grande-Bretagne auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne, représente à Son Altesse Royale M[gr] le duc d'Orléans, régent en France, que, quoique Son Altesse Royale ait souvent assuré ledit comte qu'elle observerait fidèlement et ponctuellement le traité de paix avec la Grande-Bretagne, fait à Utrecht, qu'elle ne permettroit pas qu'il sortît d'aucun port de France des armes, des munitions de guerre, officiers ou soldats pour le service du prétendant; que Son Altesse Royale même

Ce mouvement jacobite avait commencé aux derniers jours de Louis XIV, et ce prince mourant avait conservé l'espoir de restaurer les Stuarts. Un des poignants remords du vieux monarque, fut la nécessité impérieuse qui l'avait obligé de traiter avec Guillaume III d'abord, puis avec la reine Anne, pour reconnaître la succession dans la ligne hanovrienne ; il laissait donc dans toute son activité la correspondance des Écossais avec le roi de leur nationalité et de leurs affections. Le cabinet de Louis XIV ne se serait jamais abaissé à ce point de livrer les noms des jacobites à la cour de Londres. Après la mort du grand roi, le régent se trouva sous l'action d'une double tendance ; ses relations extérieures étaient toutes anglaises ; on sait que les négociations pour assurer son triomphe se rattachaient à lord Stair ; ses intérêts de régence et d'avenir étaient là ; un des confidents du régent avoue « que lord Stair avoit enrôlé de bonne heure le régent avec le roi Georges, et qu'ils s'étoient liés entre eux en lui persuadant que leurs intérêts étoient communs, et pour en parler franchement, car lord Stair ne craignit pas d'en laisser échapper les termes : que deux usurpateurs aussi voisins se devoient soutenir mutuellement envers et contre tous, puisque tous deux étoient dans le même cas (1). » Le régent, par ses liaisons mêmes, devait évidemment pencher pour le système anglais ; mais il y a toujours en diplomatie des traditions qu'il est impossible de briser tout à coup ; un cabinet ne peut immédiatement passer d'un système à un autre ; il y a des éléments qui restent, des antécédents inséparables : M. de Torcy était encore dans le conseil des dépêches ; il avait dirigé toute la politique de Louis XIV, il en conservait les derniers principes. On ne pouvait être encore en France complétement Anglais.

Il résulta de cette situation complexe une politique à double face, astucieuse et indécise ; le mouvement régulier de la diplomatie favorisa les jacobites d'Angleterre et d'Écosse, tandis que le régent et les intimes qui l'entouraient avaient mission de caresser lord Stair, de lui remettre des notes secrètes sur les trames des jacobites : cette situation était sans franchise, sans dignité ; elle livrait les jacobites à leurs bourreaux ; elle les encourageait et les vendait tout à la fois, atroce jeu qui coûta bien du sang ! Jacques III, noble jeune homme, faisait les préparatifs de son expédition d'Écosse ; toute la gentilhommerie de France suivait de ses vœux le prince hardi qui allait exposer sa vie pour sa couronne. Le duc de Lauzun, le beau, le généreux Lauzun, lui donna asile dans sa petite maison de Chaillot ; le loyal gentilhomme s'était chevaleresquement dévoué aux Stuarts, depuis cette reine d'Angleterre qu'il avait sauvée au milieu des flots du peuple et à travers l'océan qui, selon la grande parole de Bossuet, était moins agité que les partis et les passions sur le sol de l'Angleterre !

Jacques III quitte Bar avec quelques braves Écossais comme lui ; Stair en fut informé ; il se rendit auprès du régent ; le prince lui répondit : « Mon cher lord, voilà M. de Contade qui part avec ordre d'arrêter le prétendant. » Était-ce là l'expression de la volonté du régent ? ne voulait-il que donner satisfaction à l'ambassadeur d'Angleterre ? Tant il y a que M. de Contade ne put atteindre Jacques III ; ce prince était déjà dans la petite maison du duc de Lauzun à Chaillot. Lord Stair le suivit, et aussitôt un projet atroce fut arrêté ; il est impossible de croire qu'il put l'être avec le régent ; ce prince laissa-t-il faire ? La seule chose qui étonne, c'est qu'un ambassadeur étranger ait pu, sans que la police de France en fût informée, conduire une entreprise aussi publique et presque avouée ; Jacques Stuart devait traverser en toute hâte Paris, et se rendre en Bretagne, où tout était prêt pour l'embarquement. Lord Stair savait son itinéraire ; il s'entendit avec quelques Anglais déterminés, venus tout exprès de Londres sous Douglas, colonel des gardes irlandaises ; on devait attendre Jacques Stuart à Nonencourt, se précipiter sur lui, et, dans la chaleur du combat, porter un coup mortel au prétendant ; par là toutes les craintes de Georges Ier étaient évanouies ; le sang des Stuarts s'éteignait (2).

Il était un privilége pour les Stuarts : c'était l'amour des femmes. Dans les annales de leur race, on lisait plus d'une de ces legendes de dévouement : Charles II, le noble proscrit, avait parcouru l'Angleterre, l'Écosse, sous l'angélique protection de quelques jeunes filles ; les traits mélancoliques qui se peignaient à la belle face des Stuarts excitaient la plus tendre émotion ; les femmes aiment les grandes infortunes, elles n'ont pas au cœur les froids calculs de l'ambition, cet égoïsme qui préfère le bien-être, l'avancement de la fortune à la gloire parée du malheur : ce fut encore une femme qui sauva Jacques III du guet-apens que

avoit donné pour cet effet des ordres très-exprès dans tous les havres du royaume ; il est pourtant vrai que l'on transporte tous les jours hors des ports de France des choses pareilles, sans que les officiers qui y commandent s'y opposent le moins du monde. » (Note diplomatique, septembre 1715.)

(1) J'ai été fort étonné de trouver ces paroles positives dans tout le bavardage de Saint-Simon, tom. XIII.

(2) Il y eut sur cet attentat une enquête mollement conduite par M. de Roujault, intendant de Rouen (20 novembre 1715.)

lui préparait lord Stair. La renommée des malheurs de Stuart avait partout retenti ; on savait que Jacques III devait traverser Nonencourt ; peut-être aussi un avis secret du régent avait-il prévenu la généreuse Mme de Lospital, qui dirigeait les postes. Tout à coup arrivent cinq Anglais à la mine farouche ; ils s'enquièrent si une chaise de poste n'a point passé courant vers la Bretagne ; sur la réponse négative de Mme de Lospital, les Anglais se dispersent ; deux seulement restent à la maison de poste. Mme de Lospital ne doute pas qu'il ne s'agisse de l'assassinat du jeune Stuart ; elle envoie sur la route à près de trois lieues en avant, elle dispose tout dans une maison solitaire pour recevoir le prince, tandis qu'elle fait prévenir la maréchaussée que des assassins viennent d'arriver à Nonencourt. Stuart se cachait pendant ce temps dans l'asile qui lui était destiné ; il y resta deux jours entiers, visité par quelques femmes seulement. Au milieu des clans d'Écosse, Charles II s'était déguisé en jeune fille, et ses blonds cheveux, ses yeux si ldeus et si beaux avaient été chantés dans les ballades écossaises, tandis que les têtes rondes de Cromwell récitaient les psaumes sévères de l'Écriture. Jacques III, son petit-fils, s'échappait de Nonencourt sous le vêtement d'un abbé ; bientôt il atteignit les côtes de Bretagne, et un navire de guerre le transporta dans le golfe d'Édimbourg (1).

Lorsque le prétendant arrivait sur le rivage de l'Écosse, l'insurrection, qui avait pris un certain développement (2), était comprimée par un général de premier ordre, Wills, à la tête des Hanovriens, des Anglais et des Irlandais. Les montagnards restaient maîtres de Lancastre et de Preston ; ils marchaient sur Édimbourg, quand le général Wills, par un mouvement militaire hardi, se présenta devant Preston pour en faire le siége : le colonel des highlanders y commandait ; on se défendit avec vigueur, et quand les braves Écossais demandèrent à se rendre, Wills, avec sa rigidité puritaine, ne voulut point y consentir ; Wills prit la ville à discrétion ; tous les officiers, jugés par une cour martiale, furent fusillés sans miséricorde ; on jeta les soldats dans des cachots, et les lords, dépouillés de leur épée, traversèrent les rues de Londres, la chaîne aux pieds et au cou comme les vils malfaiteurs qui sortent de Newgate. Le parlement votait les mesures les plus arbitraires ; on décrétait l'arrestation d'un grand nombre de membres des communes ; plusieurs pairs écossais et anglais étaient renfermés à la Tour.

Dans cette terreur générale, on apprit le débarquement de Jacques III à Aberdeen ; jamais enthousiasme semblable ne salua l'arrivée d'un roi heureux ; à Dundée, à Sconne, les églises retentirent d'actions de grâces ; les highlanders proclamèrent leur monarque qui parut à Sconne sous les vêtements de la royauté ; les troupes s'organisèrent sous le brave général Gordon ; tout dépendait des secours de France. Le régent s'était engagé à seconder l'expédition, mais en même temps son cabinet tenait au courant Georges Ier des principaux accidents de la conspiration, et envoyait la liste des noms jacobites. Cette politique à double visage fut déplorable ; Jacques III, sans argent, sans armée, fut obligé d'abandonner l'Écosse (3) ; son parti fut désormais sans confiance, les échafauds se dressèrent en Angleterre. Il n'y eut point de miséricorde ni dans le cœur de Georges Ier, ni dans le ministère, ni dans les communes ; les lords Derwentwater et Kenmuir furent décapités à Towerhill ; Derwentwater, jeune homme aux yeux de feu, à la chevelure d'or. Nobles lords, généreux, bienfaisants, il n'y eut point de grâce pour eux ! Nithsdale s'échappa sous le vêtement de sa femme, pieuse héroïne, car aux temps de guerre civile toutes les âmes se manifestent dans une sainte exaltation ! A Londres, ce fut une boucherie d'hommes et de têtes ; on pendit, on écartela ; il n'y a rien de plus impitoyable que les partis compromis ; plus de mille soldats jacobites furent déportés dans l'Amérique septentrionale (4).

(1) Le loyal Jacques Stuart ne croyait pas à la trahison du régent. Voici ce qu'il lui écrivait le 26 décembre 1715, au moment de son embarquement à Dunkerque : « Les paroles me manquent pour vous témoigner combien je suis vivement pénétré de toutes les marques que vous m'avez données en cette occasion de votre amitié pour moi. Je touche au moment de mon départ, et j'espère que je ne suis pas éloigné de celui auquel je me verrai en état de vous marquer par des effets la vivacité de ma reconnoissance. » JACQUES R. (Arch. des aff. étrang. ann. 1715.)

(2) J'ai trouvé en original une lettre du comte de Marr au bailly de Hildrumeny, contenant en substance : « Que le moment tant désiré depuis vingt-six ans étoit présentement arrivé, et qu'ainsi il étoit temps de prendre les armes pour le roi et pour la patrie ; que c'est dans cette vue qu'il lui a adressé sa déclaration, pour la communiquer à tous ses vassaux, avec ordre de leur déclarer que, s'ils n'obéissent pas incessamment, il fera brûler et saccager leurs biens et terres pour servir d'exemple aux autres. » (Affaires étrangères, ann. 1715.)

(3) C'était en vain que Jacques Stuart avait écrit au régent de France ; il existe de lui une lettre touchante, datée d'Écosse, pour demander des secours : « Suscitez en ma personne, lui écrit-il, un appui solide à la France ; unissez-vous à nous comme ami utile, et mettez-moi en droit de faire paraître sans contrainte les sentiments que j'ai pour vous. JACQUES R. »

(4) L'histoire de cette époque lamentable est racontée avec

La malheureuse expédition de Jacques III avait offert au bourreau le sang généreux des jacobites; Jacques Stuart s'était de nouveau réfugié en France; lord Stair fut implacable; immédiatement une note diplomatique et pressante fut remise pour réclamer contre cette violation des engagements pris. Dans cette note toute secrète, il était dit : « Que le cabinet de Londres insistoit fortement pour que l'on s'expliquât sur l'asile qu'on préparoit au prétendant en France; le régent devoit donner des ordres pour que tous les rebelles au roi d'Angleterre fussent expulsés du royaume : n'étoit-il pas à craindre pour la France qu'elle ne portât la peine de sa mauvaise politique? Le roi de la Grande-Bretagne et la nation se croyoient fort en sûreté du côté de la France par le traité solennel d'Utrecht, dans lequel le prétendant est exclu pour toujours de la France, et par lequel la France s'oblige de ne lui donner aucun secours ni de vaisseaux, ni d'armes, ni de munitions de guerre, ni d'argent, ni d'officiers, ni de soldats, ni de conseils, directement ou indirectement; or ces messieurs arrivent et demandent refuge et asile en France; ils n'y sont pas plus tôt, que, par la commodité du voisinage et la facilité du commerce des lettres, ils trament et forment une noire et détestable trahison contre leur patrie, qui, sur la foi des traités, étoit désarmée. Malgré ces traités, ils trouvent le moyen de faire entrer le prétendant en France, et par leurs intrigues ils lui font trouver vaisseaux, armes, munitions de guerre, officiers, soldats et argent, avec laquelle assistance le prétendant a envahi actuellement la Grande-Bretagne, où il a causé des dommages infinis à la nation (1). Son Altesse Royale doit s'imaginer si la Grande-Bretagne peut rester dans une situation aussi violente que celle où elle se trouveroit ayant ces rebelles dans son voisinage, prêts à porter le feu et le sang dans le sein de la patrie, et à y renouveler toutes les horreurs de la rébellion; dans cette position, la Grande-Bretagne seroit obligée d'avoir toujours les armes à la main, et tourmentée par des soupçons et des inquiétudes continuelles, condition plus dure qu'une guerre civile, à une nation qui aime à vivre en paix avec tous ses voisins, et qui est jalouse de sa conservation et de sa liberté. Son Altesse Royale peut voir par les adresses unanimes des deux chambres du parlement au roi, de quel œil la nation regarde cette attitude incertaine et violente. Le roi a le bonheur de ses sujets trop à cœur pour ne pas entrer vivement dans leurs sentiments et dans leurs intérêts, et il se flatte qu'à cette occasion Son Altesse Royale ne lui refusera pas une preuve si juste de son amitié et du désir qu'elle a d'entretenir une bonne intelligence entre les deux nations. » Le ton de la plainte était impératif; on pouvait y apercevoir l'ascendant que le système anglais prenait en France. Le cabinet de Londres connaissait la position du régent; il savait que le duc d'Orléans avait besoin, pour se maintenir au pouvoir, de l'appui de l'Angleterre; il devait dès lors lui imposer une adhésion péremptoire aux idées et au gouvernement des whigs. L'ambassadeur exigeait du régent non-seulement un désaveu de tout secours prêté à la cause du prétendant, mais encore l'éloignement immédiat de ceux qui avaient favorisé ses projets.

La réponse du régent, concertée avec l'abbé Dubois, fut humble et soumise : le duc d'Orléans commençait à féliciter le roi Georges des heureux succès qu'il avait obtenus sur les rebelles d'Écosse; ce succès était d'autant plus utile, qu'il faisait cesser les bruits injurieux qu'on avait semés sur les desseins de la France : l'intimité des deux cabinets ne serait plus troublée; on allait exécuter la condition du traité d'Utrecht à l'égard du chevalier de Saint-Georges; ce prince avait définitivement quitté la France. « A l'égard des fugitifs qui sont passés d'Angleterre dans le royaume, ou qui pourroient y passer

un très-grand sang-froid par les historiens whigs; ils n'ont pas même de la pitié pour les hautes têtes qui tombent en défendant une poétique cause. Walter Scott a vengé la nationalité écossaise et les Stuarts.

(1) Voici le texte original de la note : « Le comte de Stair, ministre du roi de la Grande-Bretagne auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne, par ordre exprès du roi son maître, notifie à Son Altesse Royale Mgr le duc d'Orléans, régent en France, la fuite du prétendant, et la dispersion des rebelles en Écosse, dont Sa Majesté est persuadée que Son Altesse Royale sera bien aise, à cause de leur proche parenté, et de l'étroite amitié que Sa Majesté a soigneusement cultivée avec Son Altesse Royale.

« Le traité d'Utrecht est si récent, que le roi s'étoit persuadé que Son Altesse Royale le régent auroit pris les mesures convenables pour empêcher le prétendant de remettre le pied en France. Mais puisque ledit prétendant a trouvé moyen d'y entrer, Sa Majesté assure que Son Altesse Royale l'obligera, aussitôt qu'elle en aura connoissance, de le faire sortir du royaume.

« Le roi de la Grande-Bretagne ordonna au comte de Stair de faire les plus fortes et les plus vives instances auprès de Son Altesse Royale pour ne pas permettre que les personnes qui sont condamnées par les lois de leur pays, et déclarées rebelles et traîtres contre leur roi et leur patrie, restent dans le royaume de France, et d'insister très-fortement pour que les auteurs et les chefs de la rébellion soient obligés de sortir du royaume au plus tôt, et que Son Altesse Royale déclare qu'elle ne permettra pas que lesdits rebelles puissent jamais retourner en France, ni que d'autres personnes condamnées et déclarées rebelles puissent en aucun temps entrer ou demeurer dans le royaume. » (Pièces officielles, ann. 1715-1716.)

à l'avenir, quoique personne n'ignore quelles sont les lois de l'asile dans tous les États souverains, Son Altesse Royale, voulant faire connoître au roi de la Grande-Bretagne combien elle est éloignée de souffrir que qui que ce soit puisse abuser de celui du royaume, pour entretenir dans la Grande-Bretagne des intelligences capables d'en troubler la tranquillité, elle entrera, de concert avec le roi Georges Ier, dans tous les moyens qui paroîtront convenables pour prévenir de pareils abus et pour maintenir la bonne intelligence, en éloignant tout sujet d'ombrage; et c'est aussi pour faire connoître combien son Altesse est éloignée de tolérer la témérité de ceux qui oseront agir contre ses intentions, que le roi a rendu un édit contre les officiers de ses troupes qui sont sortis de son royaume sans sa permission (1). S'il est vrai, comme le marque le comte de Stair, que l'Angleterre étoit désarmée et tranquille sur la foi des traités, il ne l'est pas moins aussi que qui que ce soit n'a pu dire avec vérité que jamais Son Altesse eût voulu profiter de cette disposition pour la troubler, et qu'elle ait accordé aucun secours au chevalier de Saint-Georges. L'on sait, au contraire, que Son Altesse Royale a empêché les armements et embarquements suspects, lorsqu'elle en a été avertie, et rien ne prouve mieux que le chevalier de Saint-Georges n'étoit pas secouru par la France, que l'état où il s'est trouvé en Écosse, dénué de toutes les choses nécessaires pour une pareille entreprise. Son Altesse Royale voit avec plaisir les marques d'une parfaite intelligence entre le roi de la Grande-Bretagne et son parlement, puisque ce doit être le plus solide fondement de la gloire de ce prince et du bonheur de ses peuples. Son Altesse Royale y prendra toujours beaucoup de part; et comme elle désire bien véritablement de conserver l'amitié de Sa Majesté Britannique, elle n'oubliera rien pour lui marquer combien elle est sensible aux témoignages qu'elle en reçoit (2)... »

Il n'y avait aucune exactitude dans cette réponse; toute la conduite du cabinet de Versailles avait été dictée par un sentiment de faiblesse méticuleuse, et rien n'est faux comme la faiblesse. On voit que le régent avait suivi une double politique; la pensée et les traditions de la diplomatie de Louis XIV étaient favorables aux Stuarts; on avait agi d'abord d'après ces traditions : l'influence de M. de Torcy s'était fait sentir dans toutes les négociations entamées avec Jacques III pour favoriser son départ. Mais en face de cette politique, il était un autre intérêt qu'avait fait naître la situation spéciale du duc d'Orléans par rapport à la régence : le pouvoir du prince se rattachait au triomphe de Georges Ier et de la maison de Hanovre; la diplomatie du cabinet de Versailles est l'expression de cette lutte entre deux idées; elle n'a rien de franc et d'osé; elle favorise le prétendant Jacques III, et sous main elle dénonce les conjurés, et fournit à lord Stair les moyens d'éclairer son gouvernement. Quand le prétendant a succombé, alors l'abandon est absolu; on livre pieds et poings liés tous les hommes, comme on donne tous les secrets. Plus on a été incertain et indécis au moment de la lutte, plus on se décide ouvertement après la victoire des whigs anglais. Lord Stair profite de cet abaissement pour tout exiger; il sait qu'il n'y a rien qu'on n'obtienne d'un gouvernement qui n'a pas une situation franche et qui a peur : désormais le langage de l'Angleterre va être impératif; le régent en recherche l'alliance, il en sollicite l'appui. La politique étrangère de Louis XIV, seule échappée à la réaction qui frappait tous les actes de son gouvernement, cette politique est brisée comme la pensée d'unité du grand roi : la diplomatie de l'abbé Dubois succède à celle de MM. d'Avaux et de Torcy. C'est l'époque de l'alliance anglaise, ère toute nouvelle, dont les conséquences sont incalculables dans l'avenir.

CHAPITRE X.

LA COUR DE LOUIS XV ET DU RÉGENT.

Louis XV au Louvre. — Sa cour. — Mme de Ventadour. — Les deux Fleury. — Villeroy. — Le duc du Maine. — *Petit Carême* de Massillon. — Le régent. — Ses mœurs. — Ses habitudes. — Ses maîtresses. — Le Luxembourg. — La duchesse de Berry. — Esprit de la société. — Pamphlets. — Chansons. — Ivresse et impiété.

1715 — 1717.

La bourgeoisie de Paris aimait à saluer ses rois dans sa bonne ville; les vieux suzerains, bardés de fer au moyen âge, avaient quelques châtellenies aux alentours de la Cité pour y passer la saison du printemps et de l'été, mais tous revenaient habiter

(1) La fin de la réponse du régent est ainsi conçue : « Son Altesse Royale, qui s'intéresse très-sincèrement à la gloire et aux avantages du roi de la Grande-Bretagne, veut satisfaire exactement au traité d'Utrecht; elle a déjà employé l'autorité qui lui est confiée pour faire sortir le chevalier de Saint-Georges du royaume, et elle continuera de se servir de la même autorité pour s'opposer à ce qu'il puisse y rentrer en quelque temps que ce soit et sous quelque prétexte que ce puisse être. » (Pièces officielles, ann. 1715.)

(2) Pièce officielle, mars 1716.

parmi la bourgeoisie. Saint Louis avait son palais en l'île ; les Valois, jusqu'à Charles VII, aimaient surtout les Tournelles au Marais, environnés de beaux treillis et de cerisaies ; le Louvre s'était ensuite élevé avec ses pavillons florentins et ses galeries de la renaissance. Depuis François II jusqu'à Henri IV, le Louvre avait été la demeure des rois ; Louis XIII occupa longtemps le Palais-Cardinal, et quand les barricades se formèrent durant la Fronde, Louis XIV enfant fut transporté à Saint-Germain. Louis XIV avait gardé souvenir de ces bruyantes révoltes de bourgeoisie ; il ne venait à Paris que pour ses dévotions à Notre-Dame ; Versailles et ses magnifiques jardins n'avaient-ils pas été construits pour éviter au roi le séjour de Paris désordonné (1)! Louis XIV en voyait les murailles noirâtres avec un indicible dégoût ; il ne voulait pas faire dépendre l'action de son gouvernement d'une émeute de halle.

C'était un acte très-populaire, très-applaudi que le séjour de Sa Majesté au sein de la bourgeoisie : les marchands et les métiers gagnaient toujours beaucoup quand la maison militaire et la noble cour du roi séjournaient au Louvre ; on aimait à voir tous les riches mousquetaires, les gardes françaises et suisses, les chevau-légers en leurs logis et quartiers ; ils emplissaient les cabarets, tavernes et cafés de Paris la bonne ville ; quelle allégresse ne répandaient-ils pas sur toute la population ! on festoyait tous les sergents d'armes, les braves écuyers, les pages bruyants des carrosses de Sa Majesté. Il y avait un culte pour la royauté, c'était au sein de la bourgeoisie une sorte de fierté et de gloire que de posséder le monarque à Paris : le roi, l'archevêque, le parlement, cette triple idée de la monarchie, de la religion et de la justice, s'unissaient dans la commune croyance du peuple, et l'on peut dire que le cri fut général lorsqu'on annonça que le long veuvage allait cesser ; Louis XV enfant et sa cour devaient habiter Paris (2).

Le séjour de Vincennes pouvait être salutaire, mais il avait quelque chose de monotone ; tant que le soleil d'automne dorait le sommet des arbres touffus, on avait supporté les ennuis de cette campagne uniforme, sans vertes collines, sans ces magnifiques accidents qui marquent Saint-Germain et Fontainebleau ; les appartements étaient mal disposés, peu convenables pour la majesté d'un roi ; on s'y trouvait très-serré. Vincennes n'était sans doute pas très-loin de Paris ; mais dans les jours de gelée et de frimas, on trouvait bien pénible pour M. le régent de courir une heure sur la grande chaussée de la route verglacée de Vincennes : deux ou trois fois par semaine il y avait conseil de régence, et cet éloignement fatiguait beaucoup les conseillers de Sa Majesté. M. le duc d'Orleans demanda les ordres du roi pour savoir s'il ne préférerait pas le Louvre à son château de Vincennes ; Louis XV déclara que pour complaire à son oncle il viendrait à Paris (3). Le Louvre était une belle demeure royale, toute meublée pour l'usage de Sa Majesté. Quand on entrait par la petite porte de Henri III, on trouvait l'inimitable escalier de marbre qui conduisait à la grande galerie couverte de riches tentures de hautes et basses lisses ; des tapis épais de deux doigts matelassaient les parquets de marbre en mosaïque ; des portes en tapisseries pendaient du plafond lambrissé avec leurs colossales peintures ; pas loin de là était l'orangerie, belle promenade au midi, où mille vases d'orangers, de citronniers, de jasmin d'Espagne embaumaient l'air. Du Louvre on pouvait passer aux Tuileries, château très-vaste et commode pour le régent, qui occupait le Palais-Royal.

Louis XV partit de Vincennes pour occuper son Louvre ; le royal enfant s'était un peu fortifié, sa mine était meilleure depuis un mois surtout ; quelque couleur rehaussait l'éclat de son teint toujours pâle ; Louis XV avait quitté le deuil de Louis XIV ; son caractère se révélait par des saillies, mais la sévérité de son éducation ne lui permettait pas de le déployer dans sa naïveté. Mme de Ventadour était aimante, froide et un peu compassée : c'était une de ces femmes de vertu, sévères pour elles-mêmes et pour les autres. L'éducation de Louis XV était confiée, sous la surintendance du duc du Maine, à Hercule de Fleury, évêque de Fréjus (4), spécialement désigné par le testament de Louis XIV, prélat de mœurs simples et de discipline indulgente. Jamais évêque n'eut une morale plus douce, une puissance de parole plus persuasive ; il s'était fait si profondément aimer de son élève, que l'enfant n'aurait pas souffert qu'on le séparât de son précepteur ; il pleurait toutes les fois qu'il ne trouvait pas sur son passage le vertueux et modeste évêque de Fréjus. Ce prélat s'était associé, comme sous-précepteur, un abbé du même nom de Fleury, d'une réputation éclatante et d'une science profonde : l'abbé Claude Fleury, élève des jésuites, s'était livré avec passion à l'étude ; à vingt ans il savait tous les Pères, et sa prodigieuse mémoire d'annaliste lui révélait tous les temps primitifs de l'Église, ce magnifique drame des deux premiers siècles chrétiens.

(1) Voyez *Louis XIV, son gouvernement.*

(2) *Mercure de France*, ad ann. 1715.

(3) *Ibid.*, ad ann. 1715-1716.

(4) André-Hercule de Fleury était né en 1653, et avait par conséquent soixante-trois ans déjà.

L'abbé Fleury avait publié de belles et grandes œuvres, et les *Mœurs des Israélites*, si parfaitement résumées, et les *Mœurs des Chrétiens*, chef-d'œuvre de composition où toutes les institutions primitives de la société du Christ sont naïvement reproduites; je rêve pour les temps de ma vie avancée la poétique histoire de l'Église, ces annales des martyrs qui moururent pour soutenir la conscience et la vérité de leurs opinions! L'abbé Fleury avait beaucoup produit, et tout en vivant dans une science profonde, il avait le tact de jeter ses livres à la portée de jeunes et fraîches intelligences (1).

Les premières émotions de Louis XV étaient ainsi dominées par de salutaires exemples de sagesse religieuse; le jeune roi écoutait avec une émotion visible les saintes histoires qu'on mettait sans cesse devant ses yeux. Louis XV était d'une douceur de manières, d'une candeur d'expressions indicible; il était fier de sa dignité de roi; enfant si longtemps voué à la mort, il relevait sa tête pour la vie; il aimait peu les jeux de son âge; on avait mis en son entour quelques autres enfants de maisons nobles, et ils s'organisaient en petites troupes pour singer les batailles; le vieux maréchal de Villeroy présidait à ces jeux, il ne quittait pas le monarque par les devoirs de sa charge. Plus le représentant de la royauté était faible, plus on grandissait les formules de respect envers le roi; on conservait l'appareil des gardes; sous prétexte d'honneurs et de dignités, on exerçait la plus grande surveillance pour tout ce qui tenait à la personne et au service du roi. Ainsi le duc du Maine, comme surintendant de la maison de Sa Majesté, visitait les cuisines et les mets destinés à la table royale; tous les plateaux étaient couverts de cloches de cristal et d'argent; la coupe du roi, ce beau hanap si renommé dans les vieux romans de chevalerie, était également couverte quand le vin clairet reluisait jusqu'à ses bords; deux gardes du corps accompagnaient l'arme au bras tout le service du roi, afin que rien ne fût introduit dans la vaisselle d'or et d'argent pendant l'espace que les domestiques parcouraient, et ces précautions n'étaient pas inutiles après de nombreuses tentatives d'empoisonnement. Il y avait un si religieux dévouement pour la personne de cet enfant royal, que tout homme attentant à cette précieuse vie, eût-il été prince du sang, aurait été écharpé sur place; supposez de coupables projets, ils n'auraient pas pu recevoir leur exécution; le grand criminel eût été mis en pièces par la généreuse noblesse qui entourait Louis XV (2).

L'éducation chrétienne dominait cette noble et jeune cour de Louis XV; toute la vie se passait en études et en exercices de piété; la chaire avait conservé une haute liberté d'expressions, et tandis que la dépravation la plus profonde flétrissait la société, la parole des orateurs chrétiens venait rappeler les lois éternelles de la morale. Ce fut dans cet hiver, passé par Louis XV à Paris, que Massillon prononça le premier discours de son Petit Carême, cette œuvre admirable de charité universelle; toutes les saintes vérités étaient là jetées à la face des courtisans. Massillon faisait une opposition vive et solennelle aux désordres du gouvernement; sa douce parole réveillait les plus tendres émotions dans l'âme de l'enfant-roi; tout dans ce Petit Carême de Massillon est mis à la portée de la candeur intelligente; il veut pénétrer dans cette fraîche et jeune imagination, il veut lui donner l'horreur du vice, le plus profond éloignement pour les principes de despotisme et d'autorité sans contrôle; il prélude à l'école du dix-huitième siècle, il appartient aux idées d'opposition. Massillon touche à tous les points de politique, il est moins orateur chrétien que moraliste et mécontent; il prête des armes aux philosophes qui viennent ensuite saper l'ordre des gouvernements et les mesures fortes du pouvoir dans les crises. Massillon parle à un enfant échappé du naufrage d'une grande race; il veut préserver son innocence de la corruption de son siècle (3).

Ce siècle était en effet profondément corrompu, et à côté de ce Louvre si pur, si chaste (car qui aurait pu atteindre la vertu d'un enfant), à côté de ce palais enveloppé d'un voile religieux, toutes les licences se manifestaient avec une moqueuse indifférence pour la religion, les mœurs et les principes de la pudeur publique. J'ai maintenant à toucher les habitudes de la régence; j'ai besoin de peindre le dégoût à côté de la volupté, la tristesse en face de la joie bruyante qui veut s'oublier, la satiété impuissante et le plaisir qui dévore, l'ivresse et le cliquetis des verres, sorte de glas de mort pour toutes ces têtes bourgeonnées de débauches, désignées comme une proie à la foudroyante apoplexie! Car cette vie intime du régent s'ouvre par l'incrédulité et la curieuse recherche de la matière; elle finit par un coup de foudre, existence de chair et de sang que personnifie le Don Juan du moyen âge espagnol. La société du dix-huitième siècle com-

(1) Je place l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury parmi les bons livres du dix-huitième siècle; il y a une analyse consciencieuse de tous les temps primitifs. Les continuations sont bien faibles et tout à fait imparfaites.

(2) Saint-Simon lui-même avoue ce noble enthousiasme pour Louis XV, et le dévouement qui l'entourait. *Voyez* tom. XIV.

(3) La première édition du Petit Carême est de 1717.

mençait une époque de dépravation; Louis XIV avait certes donné de fatals exemples à la morale; il avait affiché l'adultère, brisé par un despotisme hautain toutes les lois du mariage; mais il conservait dans ses passions les plus effrénées une certaine apparence d'ordre et de décence publique; ses amours étaient compassées, il y avait quelque chose de ménagé dans ses adultères les plus avoués; on se couvrait d'un voile dans les débordements de la passion, on ne se faisait pas honneur de la débauche; on ne chantait pas la licence, ou, si on la chantait, on l'ornait comme une galanterie et un amour. En commençant cette nouvelle époque, la société ressemblait à ces vieillards épuisés de vices, et qui ont besoin d'images obscènes pour émouvoir leur imagination hébétée; les chansons, les noels, les épigrammes respirent une odeur de passion honteuse; c'est la licence sans voile, c'est un vocabulaire d'un après-souper aviné; ce n'est point la tendre expression de la faiblesse qui se laisse aller à l'amour; ce n'est pas même cette volupté caressante qui part du cœur pour entrer au cœur; c'est de l'ordure, une poésie qui pue comme un lieu de prostitution; c'est le réveil de l'orgie quand on pénètre dans ces repaires couverts des débris d'une table renversée sur quelques femmes immondes. Je n'ai jamais parcouru le recueil de Maurepas sans être frappé d'une indicible tristesse pour une société si vieille, si usée, qui a besoin pour vivre de telles émotions (1).

Philippe d'Orléans avait passé sa vie au milieu de ces orgies; c'était moins chez le prince un goût de plaisir qu'une habitude et un besoin de s'oublier. Dans le vide qu'avait fait autour de lui le défaut de croyance, le régent avait appelé l'ivresse à son secours; la méfiance de Louis XIV lui avait enlevé toute influence de prince (2); il n'avait pu absorber son imagination dans la gloire; il la noya dans la débauche ou dans l'incessante curiosité de la vie. Philippe d'Orléans, élevé à la régence, ne put changer de vieilles et mauvaises coutumes; il possédait une raison droite, un esprit fin, habile à saisir tous les points les plus ardus des questions; il se fiait à cette facilité dans les affaires. La vie politique du régent commençait à une heure; à moins de communications très-importantes, on ne le dérangeait pas jusqu'à son chocolat; la matinée se passait dans un certain effort d'esprit et d'imagination, pour se débarrasser des nuages du petit souper; la clarté des idées n'arrivait que graduellement; après le chocolat, l'esprit revenait, et il y en avait beaucoup. La première visite du régent était pour Louis XV, son royal pupille; il se rendait au Louvre avec les témoignages de la plus profonde soumission; il parlait toujours au roi d'une manière respectueuse et digne; cela faisait du bien à voir. Louis XV avait pour son oncle une extrême tendresse, et c'était un spectacle touchant que cette causerie qui durait presque une heure; souvent elle était suivie du conseil de régence, où se discutaient les graves affaires de l'État; puis le régent courait, en carrosse, rendre visite à Madame, sa fière et noble mère, alors à Saint-Cloud. D'autres fois il allait au Luxembourg, pour rester des heures entières avec madame la duchesse de Berry et ses autres filles; à dix heures du soir, commençaient les petits soupers de la régence, les orgies si bien connues; ces soupers se restreignaient à vingt personnes : Broglie, Brancas, Biron, Canillac, des poëtes, des philosophes, des gens d'esprit, des filles d'opéra, quelques dames de cour, la maîtresse en titre du régent, madame de Parabère, la duchesse de Berry (3). On faisait d'abord des mots, de la philosophie impie; on discutait sur Dieu, sur le christianisme; on plaisantait sur l'Église et les petits abbés; et à mesure que l'imagination s'échauffait au milieu des scintillantes bougies, quand le vin coulait à pleins bords, on n'entendait plus que des disputes, des coups même; puis le mélange des rangs, la confusion de toutes choses! Pauvres gens, qui s'étourdissaient pour s'oublier eux-mêmes en face de ce grand doute de l'existence, question fatale qui brise les parois du crâne, alors que l'homme sans croyance pense et médite!

Quelquefois ces convives se masquaient pour aller à l'Opéra; car, pour plaire au régent, Canillac avait eu l'idée des bals publics, où tout serait mêlé. L'Opéra avait été construit sur le jardin du Palais-Royal même; le régent n'avait qu'une petite porte à ouvrir, et il se trouvait dans sa vaste et riche loge. Il pénétrait de là dans la salle; tout lui était bon

(1) Il n'existe qu'un seul exemplaire manuscrit original des chansons recueillies par M. de Maurepas; il en a été fait quelques copies : ce recueil, parfaitement lisible, est très-complet pour l'époque de la régence et de Louis XV. On ne conçoit pas qu'un homme d'État ait attaché son nom à un tel ramassis de saletés. (Mss. Biblioth. royale.)

(2) La nonchalance et le laisser aller du régent étaient passés en proverbe; on chantait de lui :

« Vive notre régent,
Il est si débonnaire,
Qu'il est comme un enfant
Qu'on tient par la lisière,
Toujours
La nuit et le jour. »

(3) Les mémoires se sont occupés surtout des mauvaises mœurs de la régence; on s'est complu à ces tableaux d'une école libertine. On ne connaît en France l'époque de la régence et Louis XV que par les petits soupers et les lascives peintures!

alors; il courtisait grisettes, grandes dames, danseuses de menuet, et il amenait tout cela souper avec lui et ses roués, dans ses beaux appartements du Palais-Royal; spectacle à voir, que cette troupe costumée en Chinois, Turcs, bayadères, femmes du sérail, pêle-mêle dans le Palais-Royal, et bientôt des chants bachiques, des tables inondées de vins annonçaient la présence de l'orgie. Plus d'une fois au dessert, quand les têtes étaient ivres et les femmes échevelées, on improvisait des représentations cyniques, et les mémoires nous ont conservé le *Jugement de Pâris*, représenté d'après les bas-reliefs de l'école antique et nue de la Grèce et de Rome, par madame de Parabère (Junon), madame de Berry (Vénus); madame d'Averne s'était réservé le rôle de Minerve. Souvent ces scènes d'ivresse avaient lieu dans le propre palais de la duchesse de Berry, au Luxembourg. Madame la duchesse de Berry était la fille chérie du régent : passionnée comme lui, fière comme Louis XIV, elle prétendait avoir tous les droits de la reine de France, et on la vit un jour parcourir Paris avec la musique des mousquetaires, jouant des cymbales et des trompettes comme pour le roi (1). Au Luxembourg, cette princesse si hautaine était esclave du comte de Riom, son amant, petit homme tout bourgeonné, fort et bien planté; le comte de Riom était le neveu de Lauzun, l'amant impérieux de Mademoiselle, vieille folle qui se serait jetée à la Seine plutôt que de ne pas avoir son beau Lauzun; l'oncle avait donné conseil à son neveu pour dominer la princesse : « Brave cadet de Gasgogne, lui avait-il dit, sois fantasque, colère, et tu seras aimé de Berry comme je l'ai été de Montpensier. » Riom avait suivi ce conseil : poli avec le dernier des gentilshommes, respectueux envers un pair ou un prince du sang, il ne gardait aucune tenue envers la duchesse de Berry, il la menait à ses caprices (2); la princesse prenait ses ordres pour sa toilette, pour sa parure du soir, et quand elle était toute habillée, avec ses diamants aux cheveux, ses perles en diadème, Riom la trouvait laide, maussade et exigeait qu'elle se déshabillât; la pauvre duchesse se hâtait en pleurant de lui complaire, et lui demandait pardon à genoux. Elle lui proposait toute espèce de folies : un jour elle voulut l'enlever pour vivre avec lui comme une simple bourgeoise en Hollande, et Riom eut assez de bon sens pour ne pas l'accepter. Le régent supportait tout de sa fille, il se fût gardé de la contrarier; quand il allait au Luxembourg, et qu'il la voyait en larmes d'une scène que lui avait faite Riom, il la consolait, pauvre désolée qu'elle était. Plus d'une fois le régent avait menacé Riom de le faire jeter par la fenêtre du Luxembourg; mais la duchesse de Berry lui déclara que si on touchait son amant, elle se donnerait la mort, et le faible père se hâtait de la rassurer : ainsi la débauche avait son châtiment, la passion rongeait ces cœurs, et leur faisait payer ses immondices.

Telle était la cour du régent, la vie libertine de ces hommes d'impiété et d'épicurisme, sorte d'étourdissement qu'ils se donnaient pour ne point voir l'abîme sans fond. Autour d'eux la société suivait cet exemple; quand la haute tête d'une époque marque une voie, tout s'y jette et s'y précipite; l'exemple des grands est contagieux, et bientôt la cour fut pleine de prostitutions. Il fut ridicule d'être sage; la femme ne dut plus avoir cette simple coquetterie de bon goût qui n'est que l'orgueil de soi, de sa fierté, de sa valeur; mais chacun dut s'afficher et se glorifier des allures de l'orgie; c'est à en rougir pour toutes ces jeunes femmes qui se donnaient par le simple appât grossier des sens : voyez-vous cette jeune fille bien naïve et bien rosée ? un mois dans le monde, et elle sera flétrie; les roués s'applaudissaient de cette triste transformation. Les noms les plus illustres de la monarchie paraissaient dans ce cortége de folles femmes; les chansons célèbrent les dames de Nesle, de Gacé, Beaufremont, Courcillon, Seignelai, Duras, Villequier, Chastillon, d'Ancenis, Évreux, Maillebois, Locmaria, La Vrillière, Montbazou, Rohan, Polignac, Beurnonville, Jonsac, Tallard, Soubise et Gontaut; fatale époque où personne n'eut le respect de soi (3)! Quand la société élégante s'oubliait ainsi, les chansons spirituelles pouvaient bien divulguer ses débauches, et ce fut l'éclatante vengeance du siècle; il ne m'est permis que d'analyser le plus décent de ces couplets, où chaque dame de la cour prend un nom de sainte dans le calendrier de l'amour : Mme de Villefranche devient sainte Facile; Mme de Parabère, sainte Nitouche; Mme de Courcilloo, sainte Modeste; la maréchale d'Estrées, sainte Contente; Mme de Gacé, sainte Fringante; Mme de Castelnau, sainte Eveillée; Mme de Mailly, sainte Commode; la princesse de Rohan, sainte Accroupie; Mme de la Vrillière, sainte Fidèle; Mme de Jonsac, sainte Fillette; Mme de Berry,

(1) Voir les mémoires de Saint-Simon, qui ne blâme jamais que le manque d'étiquette.

(2) J'ai trouvé une vieille chanson sur Mme la duchesse de Berry : on lui fait dire :

« Quel plaisir d'avoir à mon âge
Joui de tous les bergers du village ;
C'est un pur abus que la constance,
Les derniers venus sont ceux qui dansent. »

(3) Recueil de Maurapas, tom. XIV, collection mss. de la Bibliothèque du roi.

sainte Madelaine ; Mme de Chevillart, sainte Finette ; Mme d'Armagnac, sainte Pleureuse. Je n'ose rapporter les licencieuses explications que les faiseurs de noëls donnaient à ces titres de saintes appliqués aux grandes dames de la cour. L'esprit moqueur s'étendait à tout, et dans une pièce encore inédite, les poëtes attribuaient à chacun des noms célèbres à la cour, des logements appropriés à leur vie ou à leur ridicule ; ils logeaient M. le régent rue Jean-Pain-Mollet ; M. de Bourbon, au Sauvage, rue Bornée ; le prince de Conti, au Singe vert, rue de la Savonnerie ; M. le comte de Charolais, à l'Adonis, rue du Petit-Lion ; M. le duc du Maine, au Diable boiteux, rue Montorgueil ; le maréchal de Villars, à la ville de Condrieux, rue Montorgueil ; le duc de Richeliru, aux Pages du Roi, rue Saint-Bon ; M. de Gacé, à la petite Victoire, rue de Richelieu ; le duc de Noailles, à la Faveur, rue de la Harpie ; M. de Contant, au Ganymède, rue des Mauvaises-Paroles ; M. de Nesle, à la Précaution inutile, rue de la Corne ; M. de Laffe le fils, à l'Industrie, rue de Bourbon ; M. de Jonsac, au Mercure galant, rue du Croissant ; M. de La Vallière, à la grande Cousine, rue du Paon ; le prince de Soubise, à la Femme Pucelle, rue du Bœuf ; le duc d'Aumont, à la belle Ambassade, rue Saint-Pierre ; M. de Breteuil, au Pied de bœuf, rue de Bailleul ; M. Desmarets, à la Monnaie, rue du Reposoir ; M. de Gesvres, à la Poupée, rue Chapon ; le duc de Brancas, à la ville de Sodôme, rue des Juifs ; M. le chancelier, au Phaéton, rue aux Ours ; M. de la Haye, à l'Arbalète, rue de Berry ; Mme de Berry, au Puits d'amour ; Mlle de la Roche-sur-Yon, à la Picarde, rue des Bons-Enfants ; Mme la princesse de Conti la jeune, au Poupart, rue des Singes ; Madame la duchesse du Maine, au Compas de proportion, rue des Marmousets ; Madame de Lambese, à la Bavaroise, rue Froidmanteau ; Mme de Polignac, au Cœur volant, rue Perdue ; Mme de Jonsac, à la Savonnette, rue de Conti ; Mlle de Villefranche, à la belle Image, rue Bétisy ; Mlle de Montbrun, à la Pucelle d'Orléans, rue des Rats ; Mme la duchesse d'Albret, au Bien-Venu, rue de la Huchette ; Mme de Nesle, à la Grivoise, rue du Hasard ; Mme de Monasterol, à la Guimbarde, rue du Puits-d'Amour ; Mme de Bonfols, au Grand-Calibre, rue de la Cour des Miracles ; Mme de la Tremouille, au Menton de galoche, rue de l'Échaudé ; Mme de Gacé, à la Guinguette, rue de l'Égout ; Mme de la Vrillière, à la Petite-Vertu, rue Gracieuse ; Mme d'Espinay, à la Babillarde, rue des Lavandières ; Mme de Duras, à la Boule-Blanche, rue Patinée ; Mme de Villars, à la Loge, rue de Richelieu ; la comtesse d'Évreux, au Lingot d'or, quai des Quatre-Nations ; la comtesse de Roye, à la Guenon, rue Vide-Gousset (1).

Ces épigrammes moqueuses n'étaient rien, comparées aux graves et sérieuses satires qui embrassaient tout l'ensemble du gouvernement de la régence ; ces satires vinrent plus tard troubler la politique du duc d'Orléans. On était au commencement d'un règne, époque où la pensée légère et spirituelle trouve seule du retentissement ; la lourde et factieuse opposition n'arrive qu'aux temps de faiblesse des gouvernements ; l'ennui même qui gronde devient alors populaire. L'œuvre la plus remarquable de cette époque fut la publication du pamphlet des *J'ai vu*, attribuée au jeune Arouet (2),

(1) Recueil de Maurepas, tom. XIII, manuscrit.

(2) Voltaire nia souvent la publication des *J'ai vu*. Il avait des raisons pour cela ; le souvenir de la Bastille était présent à sa mémoire. On sait d'ailleurs que l'habitude de Voltaire était de nier la plupart de ses productions.

> Tristes et lugubres objets,
> J'ai vu la Bastille et Vincennes,
> Le Châtelet, Bicêtre et mille prisons pleines
> De braves citoyens, de fidèles sujets ;
> J'ai vu la liberté ravie ;
> De la droite raison la règle peu suivie :
> J'ai vu le peuple gémissant
> Dans un rigoureux esclavage ;
> J'ai vu le soldat rugissant
> Crever de faim, de soif, de dépit et de rage ;
> J'ai vu les sages contredits,
> Leurs remontrances inutiles :
> J'ai vu des magistrats vexer toutes les villes
> Par de criants impôts et d'injustes édits ;
> J'ai vu, sous l'habit d'une femme,
> Un démon nous faire la loi ;
> Elle sacrifia son Dieu, sa foi, son âme
> Pour séduire l'esprit d'un trop crédule roi ;
> J'ai vu cet homme épouvantable,
> Ce barbare ennemi de tout le genre humain
> Exercer dans Paris, les armes à la main,
> Une police abominable :
> J'ai vu les traitants impunis ;
> J'ai vu les gens d'honneur, persécutés, bannis
> J'ai vu même l'erreur en tout lieu triomphante,
> La vérité trahie et la foi chancelante ;
> J'ai vu le lieu saint avili ;
> J'ai vu Port-Royal démoli ;
> J'ai vu l'action la plus noire
> Qui puisse jamais arriver,
> Tout l'eau de l'Océan ne pourrait la laver,
> Et nos derniers neveux auront peine à la croire ;
> J'ai vu dans ce séjour par la grâce habité
> Des sacriléges, des profanes,
> Remuer, tourmenter les mânes
> Des corps marqués du sceau de l'immortalité.
> Ce n'est pas tout encor : j'ai vu la prélature
> Se vendre et devenir le prix de l'imposture :
> J'ai vu les dignités en proie aux ignorants ;
> J'ai vu des gens de rien tenir les premiers rangs ;
> J'ai vu de saints prélats devenir la victime
> Du feu divin qui les anime.
> O temps ! ô mœurs ! j'ai vu, dans ce siècle maudit,
> Noailles, ce cardinal l'ornement de la France,

amère revue des derniers temps de Louis XIV, triste peinture de cette époque, si grande pourtant. L'auteur de ce pamphlet « avait vu toutes les misères de son siècle, et il n'avait pas vingt ans. Il avait vu la Bastille et Vincennes remplis de braves citoyens et de fidèles sujets; il avait vu le peuple gémissant périr de faim; il avait vu les magistrats en exil, les remontrances inutiles, un démon dominer la vieillesse d'un roi; il avait vu la traîtrise impunie, la destruction de Port-Royal, et les cendres des grands hommes jetées au vent; il avait vu le cardinal de Noailles persécuté, la prélature à l'encan, les jésuites adorés; il avait vu toutes ces tristesses, et il n'avait pas vingt ans. » Ce pamphlet ne s'appliquait point à la régence; il embrassait surtout les derniers temps de Louis XIV, cette épopée de la monarchie; mais pouvait-on le laisser impuni? On l'attribuait à Arouet, l'âme de la société de Mme la duchesse du Maine: le régent savait bien que c'était de ce cercle de poëtes et de gens d'esprit que sortaient la plupart des écrits publiés contre les actes de son gouvernement; et voilà pourquoi il se montra impitoyable envers Arouet. Il fut conduit à la Bastille, hébergé et nourri aux frais du roi, comme il aimait à le répéter.

Le plus piquant de tous ces pamphlets fut rédigé en forme de chronique des preux, selon la coutume du temps; on adoptait une manière de dire toute la vie du duc d'Orléans, comme le pieux archevêque Turpin avait raconté celle de Charlemagne et de ses barons en la cour plénière; c'était donc « la chronique véritable du preux chevalier don Philippus (1) d'Aurélie, où l'on voit les faits d'armes, amours, et autres moult joyeuses aventures de plusieurs barons et nobles dames: comme Déodatus (2), roi de Gaule, tomba grièvement malade; comme les médecins et saltimbanques firent une consultation sur la maladie de Déodatus, et lui dirent que s'il n'en mourait point, il pourrait en réchapper; comme Déodatus n'en pouvait revenir, il fit ses adieux à Scavonie (3), dame souveraine de ses pensées; comme Déodatus se fit amener son arrière-petit-fils Louison (4); comme il lui recommanda la justice, la chasteté et de chercher le bien de ses sujets; comme Déodatus mourut, et fut joyeusement inhumé, et comme lui succéda son arrière-petit-fils Louis, fils de Louis le Bourguignon; comme don Philippus d'Aurélie fut déclaré tuteur de Louison, et comme le comte des Tectosages (5) et le grand chef helvétique (6) prirent patience en enrageant, faute de mieux; comme malgré l'aide de saint Pierre, l'archevêque Turpin remporta la victoire sur le grand enchanteur Acignivo; comme le baron de la Couloviére fut expulsé pour ses méfaits par don Philippus d'Aurélie; comme don Philippus d'Aurélie passait joyeusement son temps, et ne manquait point de belles femmes à l'assemblée nocturne; comme don Philippus d'Aurélie, courant les rues de Lutèce, pour défendre la beauté de la dame de Biturgie (7), mit plusieurs grandes aventures à fin sans aucun péril de sa personne; comme la dame de Biturgie choisit pour sa garde cinquante beaux et forts chevaliers; comme don Philippus d'Aurélie, voulant renouveler l'histoire des patriarches, choisit Noé et Loth pour ses modèles; comme don Philippus d'Aurélie renchérissait sur les travaux d'Hercule, en entretenant soixante maîtresses; comme les habitants de Lutèce présentèrent à don Philippus d'Aurélie une requête où les méfaits d'un clerc versé en rapines étaient exprimés, et de ce qui en advint; comme, au signal donné par don Philippus d'Aurélie, le gentil chevalier de la Fortequeue, qui portait une cotte d'arme noire, et pour cimier sur son armet quatre cornes, fit vider les arçons au faux glouton, Bourvalaisis (8) de la Rapine, qui par fraude et mal engin avait envahi les trésors de la belle fleur de lis; comme le faux glouton Bourvalaisis de la Rapine fut jeté en obscure prison, et illec aboyé sans cesse par un des plus acharnés dogues noirs de don Philippus d'Aurélie; comme don Philippus d'Aurélie, avec l'avis du vieil enchanteur Ruliginoso au col droit, dota ceux de la Gallicie de la fureur d'un monstre qui avait cent têtes et mille mains, nommé Agiot; comme don Philippus d'Aurélie, découvrant son écu enchanté sur lequel était pour devise: *déclaration*, rendit immobiles tous les traîtres marauds, sarrasins et faux gloutons qui combattaient sous les enseignes du Griffon; comme la fée Vrillerite ne put être vaincue en combat singulier par don Philippus d'Aurélie pour s'être servi d'armes de trop faible trempe; comme don Philippus d'Aurélie cherche sa mie, et après l'avoir trouvée, ne sait bonnement que lui dire; comme la dame

Plus grand encor, plus saint que l'on ne dit,
Ressentir les effets d'une horrible vengeance;
J'ai vu l'hypocrite honoré;
J'ai vu, c'est dire tout, le jésuite adoré;
J'ai vu ces maux sous le règne funeste
D'un prince que jadis la colère céleste
Accorda pour vengeance à nos désirs ardents.
J'ai vu ces maux, et je n'ai pas vingt ans.

(1) M. le duc d'Orléans, régent.

(2) Le roi Louis XIV.

(3) Mme de Maintenon.

(4) Mgr le dauphin.

(5) Le comte de Toulouse.

(6) Le duc du Maine.

(7) La duchesse de Berry.

(8) Bourvalais l'argentier, conduit prisonnier et ses biens saisis.

de Biturgie fait clsquemurer toutes les portes de son palais, fors une ouverte à tout le monde (1). »

Maintenant, voulez-vous connaître les vins de la cour? Le vin du roi, est de bonne espérance; de M. le régent, diabolique; de M. le duc de Chartres, de mauvais cru; de Madame, il sent la vieille futaille; de Mme la duchesse d'Orléans, il est bienfaisant; de M. le duc, rude et plat; de M. le comte de Charolois, petilisnt et brusque; de Mlle de Charolois, vif; de Mme la duchesse, sur le retour; de Mlle de Clermont, prêt à boire, de M. le prince de Conti, se fait sentir, de la princesse de Conti, en boîte; de Mlle de la Roche-sur-Yon, bon à mettre en percé; de M. le duc du Maine, de bonne garde; de Mme la duchesse du Maine, clair fin; du prince de Dombes, naturel; du comte d'Eu, il a de la séve; du comte de Toulouse, mou; du maréchal de Villeroy, ferme; du maréchal de Villars, il monte à la tête; du maréchal d'Estrées, il commence à être usé; du maréchal d'Uxelles, poussé; du prince de Vendôme, au bas; du prince Charles, belle apparence, peu de rapport; du prince Lambese, éventé; du duc de Guiche, à deux oreilles; du duc d'Antin, il trompe à la couleur; du duc de Richelieu, vin du commun; de la duchesse de La Ferté, bon quoiqu'à la lie; du duc de Saint-Simon, c'est de la piquette; du duc d'Aumont, il n'est qu'à la cape; du duc de La Force, sans vertu; de la duchesse de Villars, il tourne à la graisse; du duc de Noailles, falsifié; du duc de La Rochefoucauld, droit; du duc de Tresme, on ne sait ce que c'est; du cardinal de Noailles, il ne se soutient pas; du cardinal de Bissi, bourru; du cardinal de Rohan, doucereux; du cardinal de Polignac, brouillé; de M. d'Aguesseau, n'est pas droit; de M. d'Argenson, il n'est plus de saison; de M. le premier président, frelaté; de M. de La Vrillière, il gratte; de M. Le Blanc, mixtionné; de M. l'abbé Dubois, malfaisant; de Mme de Nesle, de toutes saisons; du prince de Soubise, beau coloris; de Mme de Parabère, il sent mauvais; de M. le président de Blamont, il est tourné; et quant au vin du peuple, il sent le pressoir (2).

Tels étaient les formes et l'esprit du temps; il y avait un mélange de chevalerie galante et de philosophie épicurienne, une sorte de légèreté moqueuse qui ne respectait ni les rangs ni les services. On n'épargnait aucune dignité dans les satires, aucun caractère dans l'épigramme; la légèreté française se rattachait à tout. La manière de ces chroniques plaisait à cette société de petits soupers qui s'oublisit dans l'orgie; là, quand des poetes étaient réunis, les portes fermées, on récitait un noël, une épigramme, au milieu des applaudissements de la chaude assemblée. On n'épargnait ni M. le duc d'Orléans, ni ses amours, ni son administration; on se moquait de tout : époque de licence, où la répression était impossible, car, lorsqu'une société s'en va, qui peut comprimer le principe du mal!

(1) Cette chronique, fort longue, se trouve dans le recueil Maurepas, tom. XIII. (Bibliothèque du roi.)

(2) Manuscrit Maurepas. (Biblioth. roy., tom. XIV.)

CHAPITRE XI.

TRIPLE ALLIANCE AVEC L'ANGLETERRE ET LA HOLLANDE.

Tendance vers l'alliance anglaise. — L'abbé Dubois conseiller d'État. — Sa mission secrète. — Correspondance avec lord Stanhope. — Mission en Hollande. — Entrevue avec Stanhope. — Négociation d'un traité. — Audience de Georges Ier. — Conclusion d'un traité définitif. — Retour de l'abbé Dubois.

1716 — 1717.

La ruine des espérances de Jacques III avait déterminé le régent à rechercher l'alliance anglaise. La politique de Louis XIV s'affaiblissait de plus en plus; ce grand système diplomatique qui reposait sur l'union de la France et de l'Espagne dans un commun intérêt, blessait les vues personnelles du duc d'Orléans; il savait que l'Espagne n'était pas favorable à son administration. Philippe V et le conseil de Castille considéraient comme non avenue la renonciation à la couronne de France, et en cas de mort du jeune Louis XV, le roi des Espagnes prétendait succéder au trône de France par préférence au duc d'Orléans. L'ancien parti de Louis XIV était un peu dans cette opinion; il avait même paru plusieurs pamphlets pour soutenir la prétention de l'Espagne (3); on allait jusqu'à ce point de contester au duc d'Orléans même la régence; n'appartenait-elle pas au plus proche parent, au roi notre seigneur, Philippe V d'Espagne? Tel était le sentiment des jurisconsultes espagnols aux universités d'Alcala et de Valladolid. L'intérêt personnel du régent le portait vers l'alliance de Georges Ier, le représentant de la maison de Hanovre, et quand il

(3) Plusieurs traductions françaises furent faites et adressées au peuple de Paris et des provinces. Je n'ai pu voir qu'un seul de ces mémoires à Madrid en 1833.

Le marquis de Châteauneuf dut presser à La Haye une adhésion formelle à l'alliance avec l'Angleterre. Les États-Généraux avaient besoin d'assurer la paix générale et toute la sécurité de l'avenir ; les intérêts de leur commerce l'exigeaient ; ils accueillirent les propositions de la France et se chargèrent d'être les porteurs de paroles auprès de Georges I[er] : il y avait sans doute à La Haye un parti de l'empereur contre la France, mais en aucun cas la Hollande ne voulait se jeter dans de nouvelles campagnes. La guerre avait été pour elle une situation violente, exceptionnelle ; un état commercial ne peut exister qu'avec la paix : le grand pensionnaire, tout en répondant favorablement à l'envoyé de l'Empire, n'engagea de négociations sérieuses qu'avec M. de Châteauneuf. L'ambassadeur de France d'ailleurs était un homme influent à La Haye ; il y avait dignement remplacé M. d'Avaux ; M. de Châteauneuf communiqua au grand pensionnaire les conditions proposées par la France ; elles étaient identiques aux propositions de l'Angleterre : qui pouvait dès lors s'opposer à une alliance complète, destinée à comprimer la nouvelle entreprise que préparait l'Espagne? Il y avait nécessité d'une mutuelle garantie ; le régent avait crainte de Philippe V ; Georges I[er], du prétendant Jacques III, qui venait de soulever l'Écosse. Pour ôter toute espèce de méfiance au gouvernement anglais, M. de Châteauneuf remit au grand pensionnaire Heinsius une note qui exposait parfaitement la situation respective des puissances et l'intérêt qu'elles avaient simultanément à la conclusion d'un traité (1).

La négociation était ainsi activement engagée à La Haye par l'intermédiaire de la Hollande, lorsque le régent apprit que Georges I[er] devait débarquer sur le continent pour se rendre dans son électorat de Hanovre ; il était accompagné d'un seul ministre, lord Stanhope, avec lequel l'abbé Dubois avait commencé une correspondance intime. Le régent désirait la possibilité d'une alliance politique entre la France, l'Angleterre et la Hollande, pour le maintien des droits respectifs de leur indépendance et de leur souveraineté. Le conseil des affaires étrangères ne partageait pas la même conviction ; le maréchal d'Uxelles ne voulait point s'éloigner des traditions diplomatiques de l'époque de Louis XIV ; le régent fit de la mission de l'abbé Dubois un acte de diplomatie intime, et les instructions du conseiller furent tout entières rédigées de sa main (2). L'abbé Dubois devait se rendre à La Haye sous le prétexte d'acheter des tableaux et des livres rares dont il était fort amateur ; là il attendrait au milieu des catalogues bibliographiques et des tableaux de grands maîtres l'arrivée de Georges I[er] et de lord Stanhope ; c'était donc comme par hasard qu'il se trouverait au passage du roi d'Angleterre et de son ministre ; il chercherait à les voir et à entamer une négociation sérieuse. Les pleins pouvoirs de l'abbé Dubois, écrits de la main du régent, portaient sur les mêmes points que le projet d'alliance communiqué aux États-Généraux par le marquis de Châteauneuf.

En conséquence des ordres du régent, l'abbé Dubois partit sans bruit de Paris, et arriva à La Haye le 5 juillet ; il ne vit l'ambassadeur de France que pour la forme et comme simple politesse, et il se mit avec une ardeur indicible à la recherche des tableaux et des catalogues de vieux livres ; l'abbé ne parlait que d'art, que d'éditions rares et curieuses. Il apprit en même temps que Georges I[er] était débarqué le 20 juillet à Masensluis ; l'abbé se hâta d'écrire, par un exprès sûr, à lord Stanhope mille compliments ; puis il ne lui dissimula pas que se trouvant par hasard en Hollande, il serait aise de cultiver une amitié distinguée et une haute connaissance comme celle de lord Stanhope. Le noble lord comprit toute la portée de ce hasard ; la correspondance antérieure de Dubois lui indiquait tout le prix que le régent mettait à conclure une alliance avec l'Angleterre. Cet empressement était une faute,

franchise que je pense tout comme vous, et que cet intérêt réciproque doit leur assurer la solidité et la durée des liaisons qu'ils prendroient ensemble. Je suis tellement convaincu de cette vérité, que je suis déterminé à contribuer de tous mes soins à cette union et que je vous assure que si, dans les mesures qui se peuvent prendre de part et d'autre, vous avez lieu de craindre que des intérêts détournés n'apportent quelque obstacle au bien commun des deux maîtres, au premier avis que vous me donnerez, je ferai ce qui dépendra de moi pour vous aider à démêler la vérité, à rendre simple ce qui prendroit quelque détour, et à parvenir à une liaison qui ne soit plus sujette à aucun soupçon. Vous pouvez éprouver, quand il vous plaira, la vérité de ce que j'ai l'honneur de vous promettre ; nous ne nous sommes jamais cherchés l'un et l'autre, et je connois trop votre sincérité pour n'avoir pas avec vous le cœur sur les lèvres. Vous devinez assez que je serois charmé que mon maître prît les mesures les plus convenables à son intérêt ; que ce fût avec une nation pour laquelle j'ai toujours conservé de la partialité, et durant le ministère d'un ami aussi estimable et aussi solide que vous. Au surplus, milord, outre l'intérêt de nos deux maîtres, je déclare que je serois ravi que vous ne bussiez que du meilleur vin de France au lieu de vin de Portugal, et moi du cidre de Goldpepin, au lieu de notre gros cidre de Normandie. J'y ajouterai un intérêt encore plus sensual pour moi, qui est celui de pouvoir, sans interruption, cultiver l'honneur de votre amitié, et vous renouveler librement et avec assiduité les assurances de l'estime et de l'attachement avec lesquels je suis, etc.

L'abbé Dubois. »

(1) 10 avril 1716, Archives de La Haye.

(2) 10 mai 1716. (Arch. des affaires étrangères.)

parce qu'il plaçait le négociateur dans une position trop engagée : l'abbé Dubois s'en tira parfaitement ; sa conversation roula d'abord tout entière sur ses achats d'antiquaire : « Milord, dit-il, quelle joie pour moi ! j'ai retrouvé les *Sept Sacrements* de notre Poussin ; je les ai achetés pour le compte de monseigneur le régent ; que la Hollande est fertile en bons livres et en manuscrits curieux ! » Et l'abbé fit parcourir un catalogue de livres à vendre ; son doigt se porta tout naturellement sur une correspondance inédite de Guillaume III : « Quel homme puissant ! s'écria l'abbé Dubois, quelle tête, mon cher lord ! il avoit compris les grands intérêts du continent ; je regrette bien vivement que ses idées n'aient pas été suivies ; je regrette plus encore que la dernière dépêche que j'ai eu l'honneur de vous écrire soit restée sans réponse ; le régent seroit vivement empressé de suivre les éléments d'une négociation avec l'Angleterre : tenez, milord, Son Altesse Royale vous porte personnellement un vif intérêt politique, j'en ai la preuve. » Et l'abbé Dubois tirant sans empressement et sans affectation une lettre intime du régent, lut un passage de cette lettre où Monseigneur dénonçait un complot de cour contre le duc d'Argyle, l'ami intime du comte de Stanhope ; Son Altesse Royale craignait que le ministre fût compromis dans cette affaire, et s'empressait d'en écrire à l'abbé Dubois, afin qu'il en avertît personnellement lord Stanhope (1).

Le ministre remercia beaucoup l'abbé Dubois de cette excellente communication. « Dites à Son Altesse Royale que je ne suis compromis en rien dans l'affaire d'Argyle ; quant à vous, mon cher abbé, si je ne vous ai pas répondu plus tôt, c'est que vous savez les incessantes affaires qui nous accablent ; en aucune occasion je ne cesserai de faire éclater les sentiments dont je suis animé pour vous. — Eh bien ! répondit l'abbé Dubois, je vous parlerai avec toute franchise : mes lettres avoient un objet plus haut que de simples compliments ; je confesse que, voyant la conformité d'intérêts qui existe entre la France et l'Angleterre, j'ai pensé qu'on pouvoit amener non-seulement une alliance, mais encore la plus profonde intimité entre les deux peuples ; c'est un beau rôle à jouer pour vous, milord, et pour moi, ce seroit celui que j'ambitionnerois le plus hautement ! — Vous me parlez sans doute avec franchise, répondit lord Stanhope, je le crois ; eh bien ! je dois vous dire que la confiance du roi mon maître a été singulièrement altérée par le secours que le régent de France a prêté à Jacques Stuart : si le prétendant eût réussi, la France auroit été pour lui. — Sa Majesté Britannique se trompe, répliqua l'abbé Dubois avec vivacité, elle ne rend point justice aux véritables intentions du prince mon maître ; si Son Altesse Royale ne s'est point déclarée contre le prétendant, c'est qu'elle n'a pas voulu heurter les sentiments catholiques de la majorité des sujets du roi de France ; vous êtes trop éclairé, milord, pour ne pas comprendre les obligations qu'imposent certaines situations ! Jacques Stuart a traversé la France tout déguisé, et qui pouvoit l'empêcher ? Souvenez-vous que Louis XIV, avec sa puissance absolue, n'a pu prévenir la fuite des protestants ; vous avez été trompé par des rapports mal réfléchis. » Et immédiatement l'abbé Dubois ajouta « que lord Stanhope ne devoit pas être moins équitable envers le régent de France que le régent de France envers lord Stanhope ; quand, en plein parlement, vous avez attaqué Son Altesse Royale, elle ne s'est pas trompée sur le sens de vos paroles ; elle a fait la part à votre position, elle a toujours compté sur les bonnes dispositions de lord Stanhope à son égard (2). »

A ces mots, le ministre de Georges I[er] protesta que, loin d'avoir jamais voulu blesser Son Altesse Royale le régent de France, il avait repoussé toute espèce d'invectives des membres du parlement contre elle ; mais il ne dissimula pas que Georges I[er], d'une loyauté à toute épreuve, était par cela même fort sensible aux mauvais procédés qu'on pouvait avoir envers lui ; n'était-il pas vrai qu'à son avénement à la régence, le roi Georges I[er] avait tenu à la disposition du duc d'Orléans des troupes et des vaisseaux pour seconder le mouvement politique de Paris ? Après des démarches d'une aussi évidente franchise, comment le régent avait-il pu favoriser le prétendant ? C'était là un des obstacles les plus saillants à la conclusion de la paix. L'abbé Dubois aperçut immédiatement où lord Stanhope voulait en venir : « l'éloignement de Jacques Stuart au delà des Alpes seroit-il une des conditions du traité, ou bien un de ses préliminaires ? » Lord Stanhope déclara que les ministres du cabinet désiraient qu'avant toute négociation, le prétendant fût éloigné au delà des Alpes ; lui, personnellement, ne mettait à ce point aucune importance, mais il n'en était pas de même des hommes d'État de l'Angleterre ;

(1) L'original même de la lettre existe encore ; en voici l'extrait : « J'ai appris qu'il y a des mouvements à Londres contre le duc d'Argyle, favori de l'héritier présomptif. Comme je sais que lord Stanhope est l'ami de ce seigneur, et très-bien vu lui-même du prince de Galles, je crains qu'il ne soit enveloppé dans cet orage. S'il vous arrivoit de le voir à son passage en Hollande, je vous autorise, mon cher abbé, à lui offrir de ma part bons offices, amis, argent, en un mot tout ce qui dépendra de moi. PHILIPPE D'ORLÉANS. »

(2) J'ai analysé cette conversation sur les dépêches mêmes de l'abbé Dubois, adressées au régent ; quelques-unes sont chiffrées et traduites. (Avril à juin, ann. 1716.)

d'ailleurs, c'était le meilleur moyen de prouver à Georges Ier le véritable désir d'entrer dans les négociations d'une alliance sincère. L'abbé Dubois répliqua que, mieux qu'un autre, lord Stanhope devait comprendre que dans ces questions de dynasties malheureuses, il y avait des convenances à garder envers les princes que la tempête politique emportait; on pouvait bien, sans doute, faire de l'éloignement de Jacques Stuart une des conditions du traité; mais l'exiger impérieusement comme article préliminaire, n'était-ce pas blesser les sentiments intimes du régent? Le comte de Stanhope résuma la discussion en déclarant qu'en aucun cas Georges Ier ne conclurait de traité diplomatique dans lequel la convention d'Utrecht serait rappelée; son alliance avec l'Empire ne le permettait pas. A ces mots, l'abbé Dubois brisa sur-le-champ la conversation diplomatique, déclarant à lord Stanhope que le régent n'importunerait plus le roi Georges sur le point d'une alliance : « Si le régent me fait l'honneur de me consulter, je me hâterai de lui dire d'attendre que le roi d'Angleterre connoisse mieux ses véritables dangers; le temps est un grand maître! — Oui, répliqua Stanhope, mais notre conversation aura eu pour résultat de montrer respectivement le fond des choses; attendez-moi ce soir à neuf heures, j'irai prendre congé de vous (1)... »

Cette première conversation diplomatique avait à peine engagé la question; l'abbé Dubois vit le jour même le marquis de Châteauneuf, pour se concerter et s'entendre sur la visite du soir qu'avait promise de lui faire lord Stanhope. M. de Châteauneuf, diplomate habile et perspicace, rassura le négociateur secret; lord Stanhope avait trop nettement abordé la question, selon M. de Châteauneuf, pour ne pas avoir reçu des ordres précis de sa cour relativement à un traité : il conseilla donc à l'abbé Dubois d'attendre patiemment les ouvertures qui lui seraient faites. A neuf heures précises, lord Stanhope était chez l'abbé Dubois; quelques insignifiantes questions précédèrent la conversation diplomatique; le ministre anglais parla toujours des méfiances du roi Georges à l'égard du régent. « Résumons-nous, dit lord Stanhope, sur les clauses essentielles d'un traité : 1° l'expulsion du prétendant, 2° la destruction du port de Mardick, 3° la garantie de la succession dans la ligne protestante; je crois qu'à cette triple condition vous pourrez effacer les idées défavorables dans l'esprit de mon maître. » Une fois bien éclairé sur les intentions des whigs, l'abbé Dubois quitta La Haye, et vint lui-même se concerter avec le régent et le maréchal d'Uxelles, président du conseil d'État pour les affaires étrangères.

Le régent lut avec attention toutes les notes de l'abbé Dubois, et ne fit aucune difficulté d'adhérer aux trois points indiqués par lord Stanhope. Une question de forme s'élevait aussi, et l'abbé Dubois ne dissimula point au régent que, dans le texte du traité, le roi de la Grande-Bretagne voulait prendre le titre de roi de France, et ne donner à Louis XV que celui de roi très-chrétien. Cette condition était dure, mais elle résultait de la situation du cabinet Stanhope devant le parlement; il y avait dans les communes haine profonde contre la France, et la moindre dérogation aux vieux usages aurait suffi pour briser le ministère. Le régent donna ordre à Dubois de se défendre autant qu'il le pourrait sur ce point, mais de céder à la fin, parce qu'il ne fallait pas tenir aux mots (2). On voulait d'abord traiter par négociations écrites; mais, d'après l'avis des amis du duc d'Orléans, on décida de ne laisser aucune trace d'une telle négociation; on craignait alors l'Espagne qui surveillait tous les actes de la diplomatie du régent; elle avait intérêt à publier les conditions déshonorantes imposées par l'Angleterre. Il fut arrêté que l'abbé Dubois partirait secrètement pour joindre lord Stanhope en Hanovre, et continuer la négociation sur les bases posées par le ministre anglais. L'abbé Dubois se hâta d'écrire les intentions du régent à lord Stanhope; il lui annonçait que, contre l'avis même du maréchal d'Uxelles et du marquis de Torcy, le duc d'Orléans se déterminait aux concessions exigées par l'Angleterre. Le conseil des affaires étrangères en effet,

(1) Dépêche de l'abbé Dubois au régent. Mai 1716.

(2) Voici les principales clauses écrites par lord Stanhope, et la rédaction qu'il envoie à l'abbé Dubois : « Comme l'expérience a fait connaître que la proximité de celui qui a pris le titre de prince de Galles du vivant du dernier roi Jacques II, et, après sa mort, celui du roi de la Grande-Bretagne, peut exciter des mouvements et des troubles dans les États britanniques, le roi très-chrétien l'obligera de sortir du comtat d'Avignon et d'aller faire sa demeure dans les pays au delà des Alpes. Le roi s'engage même à ne point permettre, à l'avenir, à la susdite personne de revenir à Avignon ou de passer par les terres dépendantes de la couronne de France, sous prétexte de revenir à Avignon ou en Lorraine, ou même de mettre le pied en aucun lieu de sa domination, et moins encore d'y demeurer, sous quelque nom et apparence que ce puisse être. Les deux rois se promettent réciproquement de refuser tout asile et retraite aux sujets de l'un d'entre eux qui auroient été ou pourroient être déclarés rebelles, et même de contraindre lesdits rebelles de sortir de leur obéissance dans l'espace de huit jours, après que la réquisition en aura été faite par ledit allié. Le roi très-chrétien assure le roi de la Grande-Bretagne qu'il est dans l'intention de raser et de combler l'ancien port de Dunkerque, comme aussi de mettre la nouvelle fosse ou le canal de Mardick en tel état, qu'il ne puisse jamais y entrer aucun vaisseau tirant plus de dix pieds d'eau. »

pénétré des traditions de la haute diplomatie de Louis XIV, ne voulait pas céder sur le canal de Mardick et la démolition des ouvrages commencés auprès de Dunkerque; il lui paraissait bien dur également que, dans la forme du traité, Louis XV ne pût pas même prendre le titre de roi de France; les grandes transactions du règne précédent ne permettaient pas une aussi triste concession.

Le 19 août, l'abbé Dubois se trouvait à Hanovre; lord Stanhope l'accueillit parfaitement; le ministre de Georges Ier prit bientôt dans cette négociation la supériorité d'un cabinet qui avait pénétré le besoin impérieux que le régent avait de l'appui de l'Angleterre. « Je suis prêt à traiter avec monseigneur le duc d'Orléans, dit Stanhope, pour une garantie mutuelle des deux couronnes et des deux successions; mais avant tout, il faut qu'on cède sur Mardick : est-ce que le cardinal Mazarin ne donna pas Dunkerque tout armé à Cromwell pour obtenir l'amitié du protecteur? » Cette comparaison était insolente, mais le régent avait plus besoin que jamais de s'assurer le puissant appui de l'Angleterre pour sa régence menacée par l'Espagne. L'abbé Dubois fit peu de résistance; il convint de la démolition du canal de Mardick, sous la surveillance même des commissaires anglais; on régla l'expulsion du chevalier de Saint-Georges, comme préliminaire d'un traité définitif d'alliance offensive et défensive; il fut stipulé secrètement des secours de troupes et des subsides au cas où l'un des deux pouvoirs serait menacé. Le roi Georges se trouva parfaitement satisfait : l'abbé Dubois, invité à la table de la reine de Prusse, la fille du roi de la Grande-Bretagne, reçut les félicitations les plus gracieuses de Georges Ier. On causa sur toute la situation du duc d'Orléans et sur les éventualités d'une guerre avec l'Espagne. Cette conversation intime fut expédiée par chiffres au régent; il en sentit la portée, et comme les États-Généraux faisaient quelques difficultés d'accéder à l'alliance, le régent écrivit à son négociateur : « Si la lenteur des Hollandais vous mène trop loin, signez l'alliance avec les Anglais en particulier; je consens à ce que Sa Majesté Britannique ne ratifie le traité qu'après le départ d'Avignon du chevalier de Saint-Georges; mais, d'un autre côté, ce prince ne doit sortir d'Avignon qu'après la signature avec la Hollande. Tout se fera dans l'intervalle de la signature à la ratification (1). »

Ce ne fut que le 28 novembre à minuit que l'alliance particulière entre la France et l'Angleterre fut arrêtée; la Hollande n'y accéda que le 4 janvier suivant, après des difficultés longues et fastidieuses qui tenaient à sa position particulière vis-à-vis de l'empereur. Les États-Généraux craignaient tout ce qui les entraînait à la guerre; ils redoutaient de prendre un parti trop dessiné. Ce traité d'alliance, à vrai dire, n'était pas une affaire française; le régent y avait fait toute espèce de concessions à l'Angleterre; il avait abandonné les traditions de la politique de Louis XIV, dans le but de consolider son pouvoir et de s'assurer la succession à la couronne de France; c'était une véritable question de famille entre les deux maisons de Hanovre et d'Orléans, avec la prévoyance même d'une usurpation. La position n'était-elle pas nette? l'Espagne menaçait le régent, le régent invoquait la force de la Grande-Bretagne; il cédait dans des intérêts personnels le point capital de Mardick, il renonçait à la politique de race, à la haute prévoyance de Louis XIV. L'abbé Dubois ne fut pas le pensionnaire de l'Angleterre, comme on l'a dit; il put être récompensé, mais il remplit les intentions du duc d'Orléans avec ponctualité; il était l'agent dévoué de sa politique et ne la trahit point; il avait été initié à toutes les ambitions de famille, à tous les projets de la maison d'Orléans sur l'Espagne et sur la couronne de France; depuis vingt années, il ne faisait que remplir exactement ses intructions avec le plus d'habileté possible. Lord Stanhope tira parti de cette position au profit de son gouvernement, il fit payer la mauvaise attitude diplomatique qu'était obligée de prendre la maison d'Orleans.

Au reste, le traité d'alliance entre la France, l'Angleterre et la Hollande fut un changement complet dans le droit diplomatique : ce traité fut conclu contre l'avis du conseil des affaires étrangères, présidé par le maréchal d'Uxelles; le duc d'Orléans n'avait suivi que l'intérêt de son pouvoir de régent et ses garanties contre l'Espagne, qui murmurait contre son autorité; il avait réussi, et cela lui suffisait. Ce traité de triple alliance fut l'origine d'une diplomatie nouvelle, l'union intime de la France et de l'Angleterre; il a été la cause première de la faveur que la famille d'Orléans trouva toujours parmi les whigs anglais. Comme l'abbé Dubois avait seul le secret de cette situation politique, il fut destiné au ministère des affaires étrangères par le régent; il devait mettre en action la pensée de l'alliance, il était chargé d'en préparer l'exécution. Ainsi la fortune diplomatique de l'abbé Dubois résultait d'un mouvement naturel dans les négociations, elle n'était pas la suite d'une corruption. Le ministre fit les affaires du régent avec fidélité; en politique, il faut donner une large part à la force des choses! Le texte du traité conclu avec l'Angleterre et la Hollande fut tout relatif aux intérêts personnels de la maison d'Orléans; on cédait aux

(1) Dépêche du 2 novembre 1716.

prétentions de la Grande-Bretagne, pour s'assurer la succession à la couronne de France; on y convenait des points réclamés impérativement par l'Angleterre : la démolition de Dunkerque et de Mardick, l'expulsion du prétendant Jacques III et le traité de barrières avec la Hollande. Les conventions secrètes fixaient un contingent d'hommes et de navires au cas où le régent serait menacé dans son pouvoir. La situation relativement faible du régent était obligée d'emprunter des forces aux dépens de la France, de ses intérêts et de sa dignité. Presque toujours un pouvoir nouveau place un pays dans une mauvaise attitude diplomatique, parce qu'il lui impose sa faiblesse d'origine et les infirmités de sa propre nature !

CHAPITRE XII.

ACTES POLITIQUES DE LA RÉGENCE.

Réaction contre les princes légitimés. — Mémoires du parlement. — Les pairs contre les légitimés. — Contre la noblesse. — Requête des gentilshommes — Le parlement et le régent. — Leurs prérogatives. — Affaires religieuses. — Système financier. — Chambre de justice. — Sa révocation. — Développement des idées de Law. — Incertitudes du gouvernement de la régence.

1716 — 1717.

Tout système politique marche au delà des limites qu'il s'est proposées ; il y a un entraînement indicible vers la réaction ; on pousse toujours une pensée à l'extrême. Le mouvement parlementaire qui avait placé le régent à la tête de l'administration de la France avait été dirigé contre les princes légitimés. Le régent n'avait pas voulu renverser toute la puissance du duc du Maine ; au besoin, il l'aurait maintenu dans la surintendance de l'éducation ; mais une fois l'impulsion donnée, qui pouvait la contenir ? Les princes du sang, les Condé, les Conti voulaient avoir satisfaction du duc du Maine et du comte de Toulouse. Les cadets des Bourbons étaient deux jeunes hommes très-obscurs, tandis que les bâtards avaient une capacité militaire remarquable ; qui ne se souvenait surtout des services du comte de Toulouse, noble amiral de mer ? Mais les réactions tiennent peu compte des services ; elles suspectent ce qui est haut, souvent au profit de ce qui est médiocre.

Deux plaintes s'élevèrent contre les légitimés : la première émanait des princes du sang, elle était adressée au parlement ; on y dénonçait les prérogatives inouïes, les priviléges fastueux des princes légitimés. Jamais Henri IV n'avait osé aller si loin pour les Vendômes, ses enfants reconnus ; c'était ébranler, disait-on, les saintes lois de la famille, la force du mariage : n'était-il pas monstrueux d'appeler les bâtards à succéder à la couronne de France ! cela ne s'était jamais vu ; l'autorité absolue du dernier règne avait pu seule imposer de telles formes à la monarchie ! Le parlement devait ramener l'ordre éternel dans les grandes lois de la légitimité (1). A cette requête des princes du sang, les légitimés répondaient en invoquant l'édit du roi Louis XIV enregistré au parlement ; la cour souveraine n'avait-elle pas elle-même approuvé les dispositions de Louis XIV ? les pairs n'avaient-ils pas assisté à cette séance ? qui avait élevé la voix alors pour protester ? c'était donc contre une chose jugée, contre un fait et un droit accomplis que l'on réclamait (2) ?

(1) « Personne n'ignore, dans votre royaume, qu'il n'y a que le mariage légitime dans la maison royale qui fait la source des princes du sang. Votre parlement, instruit des droits de la couronne et des lois fondamentales de votre État, pénétré que la qualité de prince du sang, les honneurs qui y sont attachés et la capacité de succéder à la couronne, ne peuvent s'acquérir que par une filiation légitime, a bien fait connoître, par les termes du procès-verbal d'enregistrement, qu'il obéissoit à la volonté et aux ordres précis du roi votre bisaïeul, dans un temps où la voix des remontrances étoit interdite. Les mêmes raisons ont étouffé les justes plaintes des princes du sang pendant la vie du feu roi, et ont obligé les princes de Condé et de Conti à être présents à l'enregistrement de cet édit, le respect pour l'autorité royale ne leur permettant pas de s'opposer à un roi séant actuellement sur le trône, qui régnoit depuis si longtemps et si glorieusement, dont les volontés étoient des ordres, et dont personne ne pouvoit lui donner raison, assurés que leur silence, dans un temps où leur réclamation n'eût pas été écoutée, ne pouvoit préjudicier aux lois de l'État ni aux droits de leur naissance. (Mémoires du 22 août 1716.)

(2) Mém. Août 1716. On assurait que l'auteur de cette réponse était la duchesse du Maine ; en voici les termes : « Le duc du Maine apprend de toutes parts que M. le duc se propose de présenter une requête pour attaquer l'édit solennel qui fixe son état, et qui lui assure, après le dernier des princes du sang légitime, la succession à la couronne, et qui lui donne en conséquence toutes les autres prérogatives desdits princes. Le duc du Maine soutient qu'on ne peut recevoir une pareille requête dans aucun tribunal, et cela par plusieurs raisons, dont en voici quelques-unes. Présenter cette requête au parlement, c'est lui demander qu'il déroge à l'autorité d'un édit qu'il a lui-même enregistré solennellement, sans aucune contradiction ni remontrance, qui, en conséquence, a été enregistré dans tous les autres parlements du royaume, que cet illustre corps a lui-même

La seconde requête présentée au parlement contre les bâtards, l'était par les ducs et pairs siégeant en vertu de leur titre et pairie; Saint-Simon l'avait rédigée. Il s'agissait de faire décider si les princes légitimés devaient avoir, comme les princes du sang, le pas sur toute la pairie, de telle sorte qu'ils pourraient siéger à la cour, en vertu de leur simple qualité, ou s'ils ne devaient prendre rang que par suite de leur titre de pairie, et à la date que ce titre leur donnait. Le mémoire se prononçait fortement pour cette dernière opinion; la suprématie sur les pairs ne devait appartenir qu'aux princes du sang légitimement issus de la branche régnante; comme il n'y avait pas de bâtards parmi les pairs, on ne devait pas offrir le scandale d'une prime accordée au déshonneur (1). Si l'écusson fleurdelisé portait le chevron de bâtardise, on avait voulu sans doute entacher à tout jamais l'illégitimité des bâtards; ils ne devaient pas plus siéger en vertu de leur titre de princes, qu'ils ne sauraient être appelés à la couronne; le roi pouvait les créer ducs et pairs, mais alors ils n'avaient pas plus de droit que les ducs qui siégeaient en la cour souveraine, en vertu de leur titre de pairie (2)! A ces plaintes, les princes légitimés opposaient les mêmes raisonnements qu'ils avaient développés sur la requête des princes du sang. N'était-ce pas contre la chose jugée que l'on voulait revenir? était-il convenable de toucher à des édits solennels enregistrés dans une séance de parlement garnie de pairs? Fils de Louis XIV, pouvaient-ils être confondus avec la simple noblesse? voulait-on briser la volonté du grand roi sur sa tombe encore béante?

Il y avait dans ces questions soulevées au parlement bien autre chose qu'une affaire de simple prérogative : c'était, je le répète, la réaction forte, complète contre le système de Louis XIV, contre tous les actes de son autorité, et c'est pourquoi le parlement se montrait si attentif, si plein de sollicitude. La haine politique contre les bâtards n'arrivait que parce qu'ils avaient été étrangement protégés sous Louis XIV; un sentiment moral et de délicatesse religieuse portait moins les princes du sang, les ducs et pairs à protester contre les prérogatives des bâtards, que la satisfaction qu'éprouve une opinion à réagir contre le système qui l'a persécutée. Le parlement entrait dans ces idées; il y avait une sorte d'impulsion donnée, et bien que la cour souveraine ne décidât encore que l'exclusion de la bâtardise dans la succession à la couronne, il y avait tendance à faire droit aux réclamations des ducs et pairs. Ce n'est pas que les parlementaires fussent tous portés pour MM. les ducs; il y avait toujours jalousie entre les ducs et les présidents à mortier sur la question de savoir qui aurait le pas dans les votes et aux cérémonies solennelles; les présidents ne voulaient pas ôter leurs mortiers, les ducs prétendaient ne point découvrir leur chef et garder leurs chapeaux à plumes flottantes! Le parlement voyait très-mal la pairie,

exécuté en différentes occasions, et notamment dans l'assemblée du lit de justice, la plus solennelle qui fût jamais depuis les états généraux. C'est demander au parlement, contre la loi *bis non judicatur idem*, qu'il juge ce qu'il a jugé; que dis-je? c'est lui demander qu'il juge contre ce qu'il a jugé, qu'il s'en rétracte à la face de l'univers, et que, pour satisfaire M. le duc, une si auguste compagnie fasse soupçonner à tout le royaume qu'elle n'avoit point connu la conséquence de ce qu'elle faisoit, lorsqu'elle promulguoit une loi émanée de l'autorité royale, et encore moins lorsqu'elle l'a suivie en tant d'occasions depuis la mort du législateur. De plus, cette requête est odieuse à la personne de M. le duc, elle est attentatoire à l'autorité royale, seule arbitre des rangs et des dignités; elle est injurieuse à l'autorité du parlement, et qui plus est, d'un dangereux exemple dans l'État. (Août, ann. 1716.)

(1) « Si messieurs les duc du Maine et comte de Toulouse ne peuvent défendre la capacité de succéder à la couronne, ni le titre, ni la qualité de princes du sang, qui leur a été donnée par l'édit de 1714 et par la déclaration de 1715, ils ne peuvent avoir de meilleures raisons pour se maintenir dans le rang et dans les prérogatives qui leur sont attribués par la déclaration de 1694, et par l'édit de 1711. Les pairs souhaiteroient que le mérite qu'ils reconnoissent dans la personne de MM. les duc du Maine et comte de Toulouse fût soutenu par une naissance légitime. Mais n'y ayant que Dieu seul qui puisse la donner, ils soutiennent que MM. les duc du Maine et comte de Toulouse ne peuvent conserver le titre de princes du sang, ils ne peuvent avoir de rang que celui des dignités dont ils sont revêtus. La pairie est la première, et c'est à elle à qui ils doivent rapporter leurs principales prérogatives. Mais la pairie a ses lois et ses maximes, qui sont aussi anciennes que son origine. Tous les pairs sont égaux entre eux, et ils n'ont jamais reconnu d'autre préséance que celle qui est acquise de droit par la date de leur érection. »

(2) Voici le nom des pairs signataires de cette requête : L. de Clermont, évêque, duc de Laon; Fr., évêque, duc de Langres; Gaston, J.-B. de Noailles, évêque, comte de Châlons; Rochebonne, évêque, comte de Noyon; Charles de la Trémouille; Maximilien-Henri de Béthune, duc de Sully; Charles Philippe d'Albert, duc de Luynes; Louis-Charles-Timoléon de Cossé, duc de Brissac; Louis-François-Armand du Plessis, duc de Richelieu; Louis, duc de Saint-Simon; François, duc de La Rochefoucauld; Nompar de Caumont, duc de la Force; Emmanuel-Théodose de la Tour-d'Auvergne, duc d'Albert; Montmorency-Luxembourg; L.-A. de Grammont, duc de Louvigni; Louis-Nicolas de Neuville, duc de Villeroy; le duc de Mortemart; le duc de Tresmes; le duc de Noailles; Armand de Béthune, duc de Charost; le duc de Villars, maréchal de France; Louis-Auguste d'Albert d'Ailly, duc de Chaulnes; Louis, duc de Melun; M.-J., duc d'Hostun; L.-A. de Brancas, duc de Villars; Louis d'Aubusson, duc de la Feuillade.

et voilà pourquoi il ne décida que la question des princes du sang ; l'édit sur la succession de la couronne, favorable aux légitimés, fut donc cassé solennellement. Une ordonnance du roi déclara que cet édit de Louis XIV ne pouvait recevoir son exécution : on ne décida pas la difficulté des préséances.

Les ducs et pairs étaient alors très-brouillons sous le duc de Saint-Simon, leur écrivassier; ils prétendaient être les chefs et les hautes têtes de la noblesse française ; le besoin que le duc d'Orléans avait eu de leurs votes pour se faire proclamer le maître de la régence leur avait tourné l'esprit ; ils se prétendaient les descendants et les derniers fils de ces grands barons de Charlemagne, hommes forts et puissants dont parle le bon Turpin : le duc Naymes de Bavière, le fier Roland mort à Roncevaux, Aimon, le vieil Aimon de la race méridionale, et le traître Ganelon de Mayence, race germaine, maudite par les romans de la Langue-d'Oc, avec Pinabel, tant flétri par messer Arioste (1). Il n'y avait de véritable pairie antique que la pairie ecclésiastique; l'autre s'était perdue dans les princes du sang qui assistaient au sacre des rois, au nom des ducs de Normandie, de Bourgogne, de Guienne, des comtes de Flandre, de Toulouse et de Champagne. Tout le monde savait l'origine des nouveaux pairs; ils ne tenaient pas leurs droits de leurs fiefs; quelques-uns étaient de petits gentilshommes terriers que la faveur du roi et quelques autres services personnels et domestiques avaient élevés à la plus haute dignité! Et comment les Saint-Simon, les Noailles mêmes auraient-ils pu se proclamer les chefs de la noblesse française? leur origine était peu brillante, comparativement aux Châtillon, si puissants à l'époque de saint Louis; aux Courtenay, aux Lusignan, aux Laval, aux d'Estaing, aux Hautefort, qui n'avaient pas de pairie ; y avait-il motif aux Saint-Simon, qui comptaient deux ou trois hobereaux dans leur race, aux de Luynes, qui étaient issus d'une pauvre châtellenie aux bords du Rhône, où leurs ancêtres dressaient de beaux oiseaux de proie pour le service du roi Louis XIII? y avait-il motif de se mettre en parallèle avec les braves et nobles fils de cette gentilhommerie provinciale, vieille comme les rochers de Guienne et de Bretagne? Et pourtant telle fut la requête ridicule que Saint-Simon rédigea pour le parlement (2). On vit les ducs et pairs de France demander la suprématie absolue sur tous les nobles de France, s'en prétendre les chefs et les représentants; ils entourèrent de sollicitations la cour du parlement et le régent lui-même. Tout aussitôt parut une requête signée par les plus illustres noms de la noblesse provinciale, protestant avec énergie contre les prétentions des ducs et pairs; « quoi ! ils avoient lu dans divers actes émanés des ducs et pairs, que c'étoit à ceux-ci seulement qu'étoit réservé le droit de prononcer sur les différends de la couronne et même sur la succession, parce qu'ils représentoient les anciens pairs au sacre des rois, et qu'ils étoient les chefs de la noblesse de France ! » Les gentilshommes s'indignaient d'une telle prétention, elle dépassait toutes les limites du juste et du vrai. La véritable noblesse du royaume était cette gentilhommerie de province, antique comme ses rochers; la pairie n'était qu'un honneur, qu'une sorte de broderie sur le blason; quelques-uns des braves châtelains et seigneurs n'étaient pas pairs, et pourtant ils portaient les fleurs de lis dans leurs armes, témoins les d'Estaing, qui avaient le cri de guerre de Philippe-Auguste (3).

La requête de la noblesse de France, quoique juste et fondée, faisait craindre un grand désordre dans tous les ressorts de l'État : en politique, quand chacun sort de sa limite, c'est que rien n'est réglé ; on marche à la désorganisation la plus complète. La requête des gentilshommes n'était-elle pas le premier signal d'une ligue provinciale pour la défense des prérogatives de la noblesse? et le régent

(1) Un travail comparatif de l'admirable poëme de l'Arioste avec les romans de chevalerie est préparé par M. A. Mazuy, le traducteur si remarquable de la *Jérusalem délivrée*. Ce travail accompagnera une élégante et fidèle traduction du *Roland Furieux*.

(2) Saint-Simon croit, par son adresse,
Avilir toute la noblesse,
Et subjuguer le parlement.
Cette entreprise est téméraire;
Mais un sot, un impertinent,
Croit que tout est facile à faire.

(Recueil manuscrit de Maurepas, tom. XIV.)

(3) « A ces causes, disait la brave noblesse, plaise à Votre Majesté déclarer que les pairs de France ne forment point un corps, et en conséquence leur défendre de se créer des syndics et commissaires; déclarer aussi qu'ils n'ont point le droit de décider seuls de la succession à la couronne et des régences, ni de régler les affaires importantes de l'État; qu'ils ne sont ni les chefs ni les seuls juges de la noblesse ; que les autres gentilshommes ont un droit égal à celui des pairs d'être appelés au sacre des rois pour y représenter les anciens pairs du royaume ; d'ordonner qu'à l'avenir on n'insérera plus dans les édits et déclarations de Votre Majesté ces termes : et que les pairs se renfermeront dans la jouissance des seuls droits que leur donne la disposition de l'édit de 1711, sans qu'il leur soit permis de jouir de nulles autres prérogatives. *Signé* par MM. le comte de Châtillon, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit; le marquis de Listenai, chevalier de la Toison d'or; le marquis de Conflans, premier gentilhomme de la chambre de Son Altesse Royale Mgr le duc régent; le comte de Laval ; le comte de Mailly; le comte d'Estaing ; le comte d'Hautefort ; le marquis de Sorville; M. de Montmorency-Fosseuse et plusieurs autres. »

en craignait le résultat. L'histoire des guerres civiles de France disait assez que c'était par la noblesse de province que toutes les résistances avaient commencé; les prises d'armes se manifestaient toujours dans les castels et châtellenies du Midi et du centre de la monarchie. Guienne, Languedoc, Provence, Dauphiné, bonnes provinces, n'étaient-elles pas toujours en armes! Par un ordre du régent, défenses furent faites à tous nobles de signer ou écrire de telles protestations.

Le parlement était intervenu dans la plupart des grandes affaires qui avaient occupé la régence depuis son établissement; n'étaient-ce pas les magistrats qui avaient donné la puissance supérieure à M. le duc d'Orléans? ce prince ne tenait-il pas son pouvoir d'une délibération de justice? n'avait-il pas caressé toutes les vanités de la magistrature pour assurer la cassation du testament de Louis XIV? il était impossible qu'un corps politique ne tirât pas une certaine force de cette situation nouvelle; le parlement, abîmé par Louis XIV, s'était relevé fier à la régence; il s'était vengé de son humiliation en cassant le testament du vieux roi. Il est dans la tendance des corps d'agrandir sans cesse leurs prétentions; les magistrats avaient devant leurs yeux les communes d'Angleterre, celles-ci créaient les ministres, et dirigeaient le gouvernement de l'État; pourquoi la magistrature ne serait-elle pas appelée en France à ce beau rôle politique? Plus d'un président ou d'un digne conseiller rêvait les prérogatives politiques d'un sénateur romain assis sur la chaire curule; puisqu'on avait fait le régent, on était nécessairement au-dessus du régent. Telle était la formule du raisonnement que faisaient les présidents et conseillers de la grand'chambre et des enquêtes. L'inévitable tendance d'une assemblée qui a fait un pouvoir, est de vouloir le dominer sans cesse; cette prétention du parlement se révéla dans une circonstance solennelle. La procession du 15 août arrivait; il était de coutume que le roi, ou bien le prince qui représentait sa personne, assistât à la commémoration du vœu de Louis XIII; on voyait aux rues de Paris la multitude des courtisans suivre le monarque qui s'agenouillait devant la Vierge Marie dans la vieille cathédrale. Louis XV était trop jeune encore pour accomplir ce devoir, et l'on craignait les fortes chaleurs. Le régent annonça qu'il y assisterait à sa place; le parlement devait y venir lui-même en grande solennité; or, le premier président éleva une difficulté singulière : il réclama le pas sur le régent de France; il ne reconnaissait aucune autorité supérieure au parlement, si ce n'est le roi; les magistrats se souvenaient que le régent leur devait son pouvoir; ils demandaient donc la manifestation expresse de la puissance des magistrats. Le régent n'accéda point à la demande des parlementaires, il tint la place du roi à la procession (1), et c'est de cette époque que datent la méfiance et les premiers différends entre la cour souveraine et le prince. On fit des conjectures sur la démarche du régent, et ses ennemis dirent à haute voix que s'il avait marché à la place du roi, c'est qu'il en convoitait le trône (2).

Cette séparation devait devenir plus grave sur la question de la banque publique qui préoccupait alors le conseil de régence. Le système financier du duc d'Orléans avait été fort simple : il consistait à exagérer les dettes de la monarchie de Louis XIV pour rehausser le mérite du nouveau gouvernement; l'organisation de la chambre de justice contre les financiers avait favorisé des exactions de toute espèce; jamais peut-être des magistrats n'avaient suivi la pensée d'un pillage mieux organisé. Cette chambre avait été prise parmi tous les corps de judicature; elle imposait à son gré les financiers, et sous prétexte de leur faire rendre gorge, pour me servir du dicton des halles, elle battait monnaie au profit du régent, de sa cour et de la magistrature elle-même. Tous ces commissaires se montraient étrangement avides; les financiers étaient taxés arbitrairement; avec un peu d'adresse, ils pouvaient se racheter, et la rançon tournait au profit des magistrats; que de fortunes furent faites alors par les commissaires de justice! à quelle cause même les Lamoignon durent-ils leur immense héritage? Les exactions des commissaires allèrent si loin, que le peuple, naturellement ennemi des financiers, ce peuple qui avait tant applaudi aux premières vio-

(1) Registres du parlement, ann. 1717.

(2) Voici le récit officiel de cette contestation : « Son Altesse Royale envoye demander au parlement quel rang il tiendroit dans cette cérémonie, où il devoit représenter la personne du roi en qualité de régent. Les chambres s'assemblèrent deux fois sur ce sujet, et le premier président fit réponse à ce prince, que comme membre du parlement, il devoit, selon l'usage, marcher entre deux présidents. Là-dessus, le roi envoya une lettre de cachet à Messieurs du parlement et au chapitre de Notre-Dame, par laquelle Sa Majesté déclaroit qu'elle avoit eu grande envie de se trouver à la célèbre procession annuelle de Notre-Dame, pour montrer l'exemple à son peuple, et pour satisfaire sa dévotion envers la sainte Vierge; mais que comme on lui avoit représenté que l'excessive chaleur pourroit altérer sa santé, elle s'étoit rendue à ces pressantes sollicitations, et avoit prié M. le duc d'Orléans d'assister à cette procession à sa place, pour implorer le secours du ciel sur son royaume, ordonnant qu'on reçût Son Altesse Royale comme elle. En conséquence de cet ordre, le duc régent marcha seul avec une distinction convenable avant le premier président du parlement. » (Chroniq. mss. de la Biblioth. du roi.)

lrnces de la commission de justice, s'apitoya sur le sort des traitants; le vol des conseillers était trop manifeste, on chansonna lrur avidité profonde, car la magistrature était naturellement intéressée (1); elle aimait à grandir ses domaines!

Toutefois l'argrnt était revenu avec abondance, et l'on put procéder à un système financier plus vaste et plus hardi. L'édit du mois d'août 1717 peut être considéré comme le principe même de l'organisation financière de la régence. Cet édit avait été rédigé sous l'influence de Law, qui acquérait alors toute la confiance du duc d'Orléans. Le système de Law était simple, mais trop avancé; il établissait la grande théorie que le crédit public est l'auxiliaire essentiel de la fortune d'un État, et que le juste emploi des valeurs de convention supplée à la rareté de la monnaie, maxime fondamentale de la banque anglaise organisée sur une vaste échelle. Law n'avait pas d'abord appliqué toutes ses idées; il avait établi un comptoir d'escompte par action, et comme il recevait les billets d'État comme du comptant, ces actions s'étaient élevées à un taux supérieur à leur émission; le premier dividende avait été de 14 pour 100, et les actions étaient partout recherchées avec avidité. Le régent fut frappé des heureuses conséquences du système de Law; l'étude profonde qu'il avait faite des théories anglaises lui révélait tous les avantages du crédit public pour l'extinction de la dette exigible et flottante de la monarchie; il avait compris qu'on pouvait opérer des mrrveilles avec la confiance d'un pays pour les valrurs nominatives; il avait donc favorisé les opérations de la banque de Law : à côté du comptoir d'escompte, on constitua une compagnie de commerce par actions de 500 fr.; elle dut avoir pour objrt l'exploitation des pays inconnus, la Louisiane, le Sénégal, et même le commerce de la Chine et du Japon : ces actions furent cotées dans toutes les maisons de change, et l'on ouvrit une bourse à l'imitation de l'Angleterre, de Venise et de Gênes, où l'on joua à la hausse rt à la baisse. A cette première époque de la banque de Law, une faveur indicible entourait toutes ses spéculations; les actions de 500 francs, avidement recherchées, s'élevèrrnt à 1,400 francs. On disait tant de merveilles du Canada, des rives du Mississipi, du Sénégal où l'on trouvait des mines d'or; de la Chine avec ses richesses, ses porcelaines, ses toiles, ses nankins; du Japon, pays mystérieux, qui allait ouvrir ses trésors à l'industrie de France (2).

Il résulta de cette émission des billets de la banque de Law et de cet exhaussement remarquable des actions, une aisance générale, une facilité plus grande dans les transactions en numéraire. Il y eut une circulation très-active d'argent et de valeurs nominales; le prix de toutes choses se modifia; l'or et l'argent perdirent de leur puissance, et le conseil du régent trouva dans cette situation nouvelle les moyens d'alléger les charges publiques; on mit la plus forte partie de la dette constituée en contrats aléatoires; presque toute la rente devint viagère, tout se résuma en loterie; l'esprit du régent était aventureux, il aimait les coups de hasard, et cet esprit passa dans la nation. On joua sur tout; la hausse et la baisse étaient suivies avec un sentiment frénétique; il y eut des fortunes faites et démolies dans une seule journée; mais, à cette première période, la banque de Law était en faveur et les actions étaient à la hausse.

Les opérations du conseil de régence avec la banque étaient simples : celle-ci escomptait tous les billets d'État à un taux modéré, elle donnait en échange ses propres valeurs; l'émission s'en éleva cette année à 110 millions de livres; le conseil put dès lors diminuer les charges pesantes de l'impôt; le dixième sur toutes les terres fut aboli; on éteignit la dette publique avec une louable persévérance. L'action salutaire de la banque de Law seconda toutes lrs opérations du trésor, elle permit même de supprimer cette commission de justice qui

(1) Or écoutez, petits et grands,
Le malheur de tous les traitants,
Aussi bien que des gens d'affaires,
Opprimés par des commissaires,
Qui, comme vrais loups ravissants,
Les déchirent à belles dents.

Lamoignon, tout fier et bouffi
De son cordon du Saint-Esprit,
Dit : ce ne sont que des canailles
Qu'il faut remettre sur la paille;
Fagon ne veut que les purger,
Et Desfort les veut égorger.

Quoique Portail ait l'esprit doux,
Il hurle bien avec les loups;
Fourqueux, avec son air honnête,
N'est qu'une fort maligne bête;
Et Bouillé, plus dur qu'un caillou,
Dit qu'il faudrait les pendre tous.

Lamoignon, hautain, plein d'audace
De son cordon et de sa place,
Veut écraser tout maltôtier,
Sans songer que dans sa famille
De Gon, fameux banqueroutier,
Sa femme est la petite-fille.

Quelques caricatures paraissaient encore contre les traitants; l'une, intitulée l'*Opéra d'Enfer,* représentait les financiers dans des tortures hideuses et variées; l'autre était un pressoir sur lequel s'asseyaient la Justice et la Mort; au-dessous, des corps humains faisaient ruisseler de l'or de leurs membres écrasés.

(2) A cette époque, le préambule de tous les édits ressemble à un prospectus d'emprunt. *Voyez* édits de 1717.

taxait arbitrairement les financiers par des actes si odieux ! L'édit du mois d'août 1717 est une sorte de compte-rendu en matière de finances ; on y expose toutes les opérations depuis la mort de Louis XIV, les moyens que le conseil a employés, soit pour la levée de l'impôt, soit pour l'extinction de la dette. Ce premier compte-rendu a servi de modèle à tous les budgets postérieurs ; le régent se rapprochait, autant que possible, des formes anglaises, et la publicité des idées de finances en préparait la discussion. Le parlement n'enregistra cet edit qu'avec des remontrances ; le régent ne voulut point rompre encore avec la magistrature ; des commissaires furent désignés de part et d'autre ; le résultat des conférences fut l'enregistrement de l'édit. Il faut bien remarquer que ce qu'on appela le système eut deux périodes bien distinctes ; la première toute de crédit et de prévoyance ; des services immenses furent alors rendus par la banque ; la seconde période fut toute d'exagération. Comme il arrive toujours en France, on porta la pensée jusqu'à l'excès, et l'abus du credit jusqu'à la folie.

L'action de toutes ces causes diverses devait restaurer le système financier de la régence ; la sécurité des intérêts était parfaite, le mouvement du credit absorbait l'attention publique : on parlait trop de la hausse et de la baisse des actions pour qu'on s'occupât des questions politiques. Les temps les plus paisibles sont toujours ceux où l'on s'absorbe dans les intérêts particuliers : on ne raisonnait que de banque, d'agio ; tel était l'esprit général. Toutefois une question grave et religieuse agitait alors la conscience du clergé français ; le régent avait pris des engagements avec le parti janséniste à l'époque de son avénement au pouvoir ; c'est en flattant les petites passions parlementaires, en secondant les haines contre les jésuites (1), que le duc d'Orléans avait obtenu la popularité parmi les jansénistes de la magistrature et du clergé. Cependant ce système de persécution avait ses dangers : en repoussant la bulle *Unigenitus*, le régent s'était mis en opposition avec le pape, le chef de la catholicité ; les jésuites eux-mêmes, violemment expulsés de toutes leurs positions ecclésiastiques, avaient de nombreux protecteurs ; leur organisation admirable s'attachait surtout aux dernières classes de la société. Si les jansénistes parlaient spécialement aux classes parlementaires, d'avocats et de procureurs, les jésuites avaient une grande puissance sur les ouvriers, les corporations des marchés et des halles ; ils avaient une affiliation partout, et leur démocratique confrérie du Rosaire leur offrait l'appui même des soldats de l'armée de France, qui presque tous portaient le scapulaire sur la poitrine.

De hautes difficultés étaient donc nées à la suite de la politique du régent, en ce qui touchait la bulle *Unigenitus*. Le clergé français était complétement divisé ; la grande majorité s'était prononcée pour le maintien de la suprématie papale, et par conséquent pour l'adoption de la bulle ; la minorité suivait le sentiment du cardinal de Noailles, que le régent avait admis dans son conseil avec l'abbé Pucelle et les parlementaires jansénistes : cette minorité était active, brouillonne, mais elle se perdait en face d'une majorité d'évêques dévoués au saint-siége. A mesure que le conseil du regent sortait un peu de son système de réaction contre les jésuites, il apercevait plus nettement les embarras de sa situation. Il est difficile de résister au souverain pontife, parce que ce pouvoir, partant de l'idée d'infaillibilité, se pose comme la vérité même ; un pouvoir qui entoure une idée fixe et la défend invariablement, reste toujours maître d'une position, et les volontés les plus violentes ont presque toujours cédé devant le pape. Déjà le regent trouvait de grandes difficultés dans ses rapports avec la cour de Rome ; le pape se refusait à donner la bulle d'institution canonique. Clément XI, connu d'abord sous le titre de cardinal Albano, était un de ces pontifes à l'esprit supérieur, au caractère tenace,

(1) Les jansénistes continuaient à publier mille pamphlets sur la bulle *Unigenitus*. J'en ai trouvé un imprimé curieux : « Messieurs et dames, vous êtes avertis que dimanche prochain, à huit heures précises du matin, on vous donnera le divertissement d'un grand combat, et le plus terrible que vous ayez jamais vu : c'est un animal sans pareil, qui a été amené d'Italie par la grande troupe de saint Ignace, qui a l'honneur de jouer devant tous les princes de l'Europe. Les saints Ignaces, jaloux de la réputation de nos chiens qui ont écrasé tous les animaux qu'on leur a présentés, ont fait prévoir ce monstrueux animal dans l'espérance de les détruire. Il est vrai qu'il est épouvantable ; il a cent une têtes, son poil est en partie blanc, en partie noir ; son regard est foudroyant, ayant une queue toute hérissée d'anathèmes ; il est seul de son espèce, on l'appelle... *Clémentine*. Il sera secondé dans le combat par un renard noir qui a trois cornes, et qui est un animal le plus malin qu'on ait pu trouver parmi les renards. Il sera aidé par un lion prodigieux qui a fait trembler bien du monde ; mais nous sommes si persuadés de la bonté et de la valeur de nos chiens, que nous ne doutons point de sa défaite, ce qui ne pourra pourtant arriver qu'après la mort du lion. Le renard vous fera voir un beau jeu d'artifice, et les chiens seront menés au combat par un autre animal qui paroît très-doux. Il a le corps rouge et la tête blanche ; avec cette douceur apparente, vous serez émerveillés de voir avec quelle fierté et constance il se comportera dans la bataille. A Versailles, dans une maison où pend pour enseigne le grand Louis. »

qui ne reculait jamais devant une mesure prise, et la bulle *Unigenitus* avait été un des actes les plus fermes de son pontificat. Clément XI protégeait les jésuites comme la milice la mieux organisée pour la défense des prérogatives de l'Église, et les persécutions survenues en France n'etaient pas de nature à rattacher l'esprit du pape à la régence du duc d'Orléans. Le conseil ecclésiastique même du cardinal de Noailles n'ignorait pas qu'une rupture avec Rome serait une pensée de désordre jetée dans l'État; le régent, pour l'eviter, se hâta d'ouvrir des négociations directes avec Clément XI; la puissance du catholicisme était trop grande pour que la France osât en braver le chef. Le duc de la Feuillade reçut ordre de se rendre à Rome, comme ambassadeur extraordinaire, afin d'entamer des négociations qui pussent amener un résultat de conciliation favorable à la France. Le duc de la Feuillade, grand seigneur fastueux comme on en voyait sous le règne de Louis XIV, accepta l'ambassade; jamais équipages plus magnifiques n'avaient été étalés, et le *Mercure de France* compte huit carrosses, qui avaient coûté chacun 40,000 livres. La mission toute conciliatrice du duc de la Feuillade fut officiellement annoncée au clergé de France, afin de calmer les disputes qui déjà s'élevaient dans son sein, avec la vivacité des controverses religieuses.

Le régent crut également essentiel de prendre des mesures contre les calvinistes qui avaient appelé le prêche dans quelques provinces de France, actes de rigueur indispensables au moment où l'on ouvrait une négociation avec Rome. Les partisans de la bulle *Unigenitus* accusaient les jansénistes de tendre, par leurs doctrines et leurs protestations, à l'hérésie; on disait même qu'ils avaient des rapports, par le père Quesnel, avec les huguenots de Hollande; comment dissiper de tels bruits? n'était-il pas essentiel de donner quelques gages de l'orthodoxie et de la foi catholique? Des calvinistes s'étaient réunis à Meaux pour entendre le prêche, ils furent saisis et appréhendés au corps par le parlement de Paris (1); il ne fallait pas pour cela les ordres du régent, la magistrature seule était assez dessinée contre l'hérésie; on pouvait bien défendre les libertés de l'Église gallicane, mais on n'en était pas moins déterminé contre les huguenots; n'était-ce pas le parlement qui avait montré le plus de zèle pour les sanglantes condamnations contre les hérétiques? Depuis le seizième siècle, dans les cours de justice, les principes de persécution s'étaient surtout manifestés; les lois, les arrêts du parlement étaient impitoyables contre les huguenots, et la magistrature ne se montrait pas miséricordieuse.

(1) Registre du parlement, ann. 1717.

En résumé, cette première période de l'administration de la régence ne fut marquée par aucun esprit de suite, par aucune grande pensée d'unité; c'est d'abord une espèce de colère politique contre l'administration précédente. Quand le duc d'Orleans arrive au pouvoir, il se laisse aller à l'esprit de réaction, au mouvement qui se manifeste contre le système de Louis XIV; il donne toute puissance au parlement, il relève cette institution si abaissée! il persécute les financiers, il marche avec les jansénistes contre la bulle *Unigenitus*, et empreint tous ses actes de l'esprit du dix-huitième siècle. Ensuite viennent les difficultés de cette réaction même; les tendances du duc d'Orléans le jettent dans les mains du plus aventureux de tous les financiers, de Law, le créateur de la banque et des valeurs nominatives: comme alors l'opposition parlementaire heurte la banque et les dispositions du trésor, le régent se met en hostilité avec le parlement. Le conseil de régence comprend que le pouvoir de Louis XIV était en rapport avec les besoins et la dignité de la France; il fait un retour vers ses fermes principes de gouvernement!

La politique étrangère allait-elle suivre la même tendance? le régent reviendrait-il aux grandes alliances de Louis XIV, à ses idées diplomatiques sur l'Espagne et sur l'union intime avec Philippe V, ou bien persisterait-il dans l'alliance anglaise, pensée personnelle à la maison d'Orléans?

CHAPITRE XIII.

ATTITUDE DIPLOMATIQUE ET MILITAIRE DE L'ESPAGNE.

Situation du cabinet de Madrid. — Albéroni et la triple alliance. — Négociation du régent à Madrid. — Plaintes de Philippe V. — Préparatifs de l'Espagne contre l'Italie. — La flotte espagnole en Sardaigne. — Byng et l'escadre anglaise. — Situation diplomatique. — Arrivée du czar Pierre à Paris.

1717.

Le cabinet de Madrid n'avait ignoré aucune des négociations préliminaires pour le traité de la triple alliance entre la France, la Hollande et l'Angleterre; le régent, avec un certain ton de bonne foi et de confiance, avait tenu au courant le cabinet de Madrid de quelques-unes des phases de cette négociation, en l'invitant à y accéder; on n'avait caché

que les conditions secrètes qui blessaient les droits intimes de l'Espagne. L'abbé Albéroni prenait chaque jour un ascendant plus élevé sur le conseil de Castille ; la protection de la reine lui préparait la supériorité sur le cardinal del Giudice, et d'ailleurs la pensée politique d'Albéroni s'identifiait profondément avec les intérêts de l'Espagne. Le cabinet de Madrid songeait à recouvrer les possessions d'Italie, et telle était la préoccupation d'Albéroni. Les affaires de France, la question de la régence du duc d'Orléans et de la nullité des renonciations de Philippe V lors du traité d'Utrecht, étaient également une des sollicitudes du ministre, et ceci explique l'agrandissement successif de sa fortune politique. Quand un ministre est l'expression des besoins ou des pensées d'un pays, rien d'extraordinaire qu'il voie s'accroître son ascendant sur les affaires ; c'est une action naturelle qui l'y porte.

Le régent redoutait un mouvement armé de la part de l'Espagne ; son pouvoir incertain et contesté avait besoin de la paix générale pour se maintenir ; le système d'économie et de retranchement que le régent avait adopté, ne permettait pas les dépenses excessives d'une guerre ou d'une perturbation européenne ; le duc de Saint-Aignan fut chargé d'une mission particulière auprès du roi Philippe V à Madrid. L'ambassadeur devait personnellement assurer le roi d'Espagne des sentiments du régent pour le maintien de la paix ; le duc de Saint-Aignan devait aussi donner connaissance à l'abbé Albéroni du traité de la triple alliance, et inviter le roi d'Espagne à une accession complète, absolue (1) : cette mission était toute de forme ; à bien la considérer en elle-même, elle était plutôt une menace qu'un acte de bonne et franche amitié ; le régent voulait retenir le cabinet de Madrid par la crainte d'une coalition entre la France, la Hollande et l'Angleterre. Le duc de Saint-Aignan fut reçu avec une grande froideur à Madrid ; le roi Philippe V et Albéroni connaissaient le but secret de sa mission, et comme le duc de Saint-Aignan demandait une réponse précise aux communications qui étaient faites à la cour d'Espagne, il fut répondu par le conseil de Castille : « que le traité d'Utrecht subsistant dans toute sa teneur, il ne paroissoit pas utile de faire d'autres stipulations particulières ; l'Espagne refusoit donc d'adhérer au traité de la triple alliance (2). »

Au moment où cette réponse était adressée au duc de Saint-Aignan, le conseil de Castille était vivement préoccupé de recouvrer les possessions espagnoles d'Italie ; il y avait une situation curieuse à constater dans les rapports de l'Espagne et de l'Autriche, c'est que ni l'un ni l'autre de ces cabinets n'avaient renoncé sincèrement à leurs prétentions territoriales ; il y avait eu des traités, et pourtant l'empereur d'Autriche prenait le titre encore de roi d'Espagne ; l'archiduc, aîné de la race, avait aussi les armes du prince des Asturies dans son blason, et de son côté le roi d'Espagne portait les couleurs de Naples, de Sicile, de Sardaigne et de Parme, quoique les traités eussent partagé ces possessions entre l'Empire et le duc de Savoie : cette situation était hostile ; il y avait plutôt une suspension d'armes qu'une paix durable. La circonstance paraissait bonne à l'abbé Albéroni pour préparer une expédition en Italie : l'irruption des Ottomans en Europe menaçait l'Empire ; la Morée était occupée par les enfants du Prophète ; leurs armées innombrables s'étendaient dans la Hongrie ; le prince Eugène avait arrêté l'invasion par la belle et terrible victoire de Temeswar sur les Ottomans. Le plus pressant intérêt de l'Empire était de se défendre contre les Turcs ; une invasion des Espagnols était dès lors plus facile ; on pouvait la tenter sans craindre le développement des armées impériales, alors en face des Turcs. Il était odieux de profiter ainsi du péril de la chrétienté ; la politique du roi des Espagnes ne répondait plus à ce titre de catholique qui décorait les vieilles armoiries de Castille ; Philippe V adoptait un système en dehors des sympathies chrétiennes ; mais le désir de recouvrer l'héritage de Charles-Quint faisait passer sur toutes ces considérations. On rêvait la conquête de la Sardaigne, de Naples, de la Sicile, de ces beaux domaines qui rendaient de si riches revenus à l'Espagne. Albéroni était décidé à tout risquer pour conquérir ces magnifiques possessions sous le soleil de la Méditerranée.

Depuis un an déjà des préparatifs militaires d'une grande importance se faisaient dans tous les ports d'Espagne ; les vaisseaux aux vastes flancs, les galères aux mille rames armaient activement dans les ports de Cadix, Alicante, Valence et Barcelone ; le duc de Saint-Aignan s'était hâté d'en informer sa cour. Dans l'origine, le cabinet de Madrid avait prétendu que ces armements n'avaient pour objet que la répression des corsaires d'Alger et de Tunis ; mais le mouvement des navires et des troupes était trop considérable pour qu'on pût supposer le but d'une simple répression de la piraterie. Les vieilles bandes espagnoles se réunissaient dans des campements sur les côtes de la Méditerranée : une dépêche envoyée par le duc de Saint-Aignan au conseil des affaires étrangères indique le nombre des troupes et des vaisseaux, les noms des lieutenants généraux sous lesquels les Espagnols sont appelés à ser-

(1) Instruction de la main du régent. Avril 1717.

(2) Dépêche de M. de Saint-Aignan. Juin 1717.

vir (1); le marquis de Leida devait prendre la capitainerie générale de l'armée, le marquis de Mari celle de l'escadre; on comptait douze vaisseaux de haut bord et cent galères; huit mille hommes d'infanterie et six cents chevaux, bonnes troupes, devaient être embarqués avec destination pour la Sardaigne d'abord. Ce mouvement armé était une rupture du traité d'Utrecht, une infraction à la paix générale et à la neutralité de l'Italie; le régent s'en alarma et fit demander des explications au prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne à Paris.

Le prince de Cellamare avait prévu déjà les explications politiques qui lui seraient demandées par le cabinet du régent, et il reçut l'ordre de sa cour de développer les causes des armements de l'Espagne; il avait donné au régent copie de la lettre circulaire que le marquis de Grimaldo, secrétaire d'État des affaires étrangères à Madrid, adressait à chacun des membres du corps diplomatique espagnol. Cette dépêche était vague : « L'Europe, y disait-on, peut s'étonner peut-être des armements que fait la couronne d'Espagne; on demandera sans doute comment il arrive qu'en face de l'invasion des Turcs, un prince catholique déclare la guerre à une puissance chrétienne; mais qu'on y prenne garde; le roi catholique ne s'est déterminé à cette résolution qu'après avoir été indignement joué par l'Empire; il avoit cédé des provinces pour rétablir l'ordre européen : eh bien! au lieu de reconnoître cette condescendance, l'empereur avoit étrangement méconnu la foi du traité; il avoit détenu Majorque et Minorque autant qu'il l'avoit pu, il cherchoit encore à soulever la Catalogne contre le souverain légitime; c'étoit donc pour se venger de ces infractions au traité, que Philippe V préparoit ses armements avec une destination précise et qu'on ne devoit pas dissimuler; l'armée catholique étoit destinée à la conquête de la Sardaigne et de la Sicile, pour les faire rentrer sous la domination du roi d'Espagne, leur légitime maître (2). » En communiquant cette circulaire du marquis de Grimaldo, secrétaire d'État de son gouvernement, le prince de Cellamare ajoutait lui-même une note particulière et intime adressée au maréchal d'Uxelles, président du conseil des affaires étrangères. « Les bruits confus qui avoient couru à la cour sur un prochain armement de l'Espagne, nécessitoient de simples explications; l'ambassadeur étoit assez heureux pour les donner courtes et précises à la France. Le but de l'armement, on ne devoit pas le dissimuler, étoit le recouvrement de la Sardaigne; les infractions faites par l'Autriche aux conventions d'Utrecht motivoient la rupture de l'état de paix; l'Espagne ne pouvoit paisiblement souffrir tout ce qui se disoit et se faisoit contre elle; l'honneur de la nation étoit méconnu, la dignité de la couronne vouloit une rupture avec l'Autriche, ce qui n'affoiblissoit en rien la paix générale que le roi d'Espagne se faisoit un devoir de maintenir (3). »

Le régent s'attendait à cette déclaration de l'Espa-

(1) Janvier 1717.

(2) La circulaire confidentielle ajoutait : « Votre Excellence aura sans doute été surprise à la première nouvelle que les armes du roi notre maître alloient être employées, la conquête de la Sardaigne, dans le temps que tout le monde étoit persuadé et que toute la chrétienté se promettoit qu'elles alloient renforcer l'armée navale des chrétiens qui agit contre les Turcs, et ensuite des offres que Sa Majesté, poussée par les sentiments de la religion et de son cœur, en avoit fait faire au pape. Je vous avouerai, monsieur, que je ne m'attendois pas encore sitôt à cette destination du roi. L'emploi que j'ai l'honneur d'exercer, me donnant de fréquentes occasions d'approcher de sa personne, je dois, ce semble, connoître mieux que beaucoup d'autres sa justice, sa droiture, la religion avec laquelle il observe sa parole, la délicatesse de sa conscience, enfin son courage à l'épreuve des adversités les plus durables, qualités qui le rendent si digne d'être le successeur de ces princes qui, par leur piété, ont mérité d'être mis au nombre des saints, et d'avoir le titre particulier de rois catholiques. » 9 août 1717.

(3) Voici la circulaire originale : « Monsieur, les bruits confus et les nouvelles surprenantes qui ont couru depuis quelque temps dans cette cour et dans les autres cours de l'Europe, que le roi mon maître destinoit pour quelque entreprise secrète les forces de terre et de mer qu'il avoit assemblées à Barcelone, jointes aux instances, aux remontrances continuelles, et aux mouvements extraordinaires que j'ai su que faisoient à Paris et à Londres les ministres allemands et leurs créatures, alarmés par les remords de leur propre conscience sur la première nouvelle d'une telle entreprise, m'ont tenu jusqu'à présent dans des inquiétudes dont Votre Excellence, qui connoît assez mon zèle pour la gloire du roi mon maître et mon dévouement à tout ce qui regarde le service de Sa Majesté, peut juger aisément. Mais cette agitation s'est calmée dès que j'ai reçu la lettre de M. le marquis de Grimaldo, dont copie est jointe à cet écrit que j'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence. J'ai la satisfaction d'y voir les raisons que le roi mon maître a d'entreprendre le recouvrement de la Sardaigne à main armée, exposées de manière à persuader tout le monde de la justice de cette expédition. Mes vues, quoique assez bornées ne laissoient pas d'entrevoir déjà la solidité de ces raisons, qui consistent dans les infractions que la cour de Vienne a faites aux traités solennels conclus pour l'évacuation de la Catalogne et de Majorque et dans l'inobservation des conditions auxquelles on étoit convenu de l'amnistie d'Italie. On ne sauroit jamais oublier de pareilles contraventions. Je remets donc entre les mains de Votre Excellence une copie de la lettre de M. le marquis de Grimaldo, afin qu'elle demeure entièrement et pleinement persuadée de la justice des armes de Sa Majesté Catholique, et qu'elle puisse en informer plus précisément la régence. »

gne ; la position qu'avait prise le prince de Cellamare à Paris était essentiellement hostile. Si le comte de Stair, ambassadeur d'Angleterre, était en rapport avec les chauds et intimes partisans de la régence, le prince de Cellamare voyait secrètement les ennemis du duc d'Orléans, débris du système diplomatique de Louis XIV et de Philippe V. Le lieutenant général de police était informé des nombreux entretiens que le prince de Cellamare avait avec les partisans du duc du Maine et tous les mécontents. La mission du duc de Saint-Aignan à Madrid avait complétement échoué ; il n'avait obtenu que des réponses vagues ; le conseil de Castille persistait dans ses armements ; on ne dissimulait plus le but de leur destination, la Sardaigne, la Sicile ; et ces îles une fois conquises, les vieilles bandes espagnoles planteraient leurs drapeaux sur le littoral même de l'Italie ; on marcherait de là dans le Milanais. Ces informations étaient trop importantes pour que le régent n'en profitât pas ; il en donna communication à l'Angleterre et à la Hollande, afin de hâter les négociations auprès de l'empereur ; le but du régent était d'amener l'Autriche à une sincère adhésion à la triple alliance, afin de trouver un nouvel appui pour son pouvoir.

On examina bien la situation, et il ne fut pas difficile d'apercevoir que l'Espagne, sous Albéroni, visait à la même grandeur de destinées qu'au seizième siècle ; or, ce n'était pas trop d'une alliance intime pour l'arrêter dans ses hautes ambitions ! Toute la correspondance de l'abbé Dubois, durant son ambassade à La Haye, indiquait les inquiétudes que jetaient dans tous les esprits les armements de l'Espagne. Une dépêche du consul français à Barcelone annonça que la flotte avait quitté le port pour se diriger du côté de la Sardaigne : l'état de paix se trouvait donc rompu ; les armements de l'Espagne étaient d'autant plus graves, qu'ils pouvaient se lier à des desseins secrets à l'égard de la France et de l'Angleterre. On savait en effet les engagements pris par Albéroni auprès du prétendant Jacques III, et les rapports du ministre de Philippe V avec les mécontents en France.

Telle était la situation diplomatique lorsque la flotte espagnole débarqua en Sardaigne ; cette île était alors sous la domination allemande, mais l'esprit du pays était plutôt italien et espagnol ; la noblesse sarde pouvait-elle supporter le joug des Tudesques hautains? ce peuple ne parlait ni n'entendait la langue allemande ; quelques piastres habilement semées avait préparé les habitants à bien accueillir les Espagnols ; l'île de Sardaigne fit donc sa soumission entière, absolue. Cet heureux succès excita Albéroni à de plus hardis projets ; le ministre de Philippe V venait d'être revêtu du cardinalat, grande dignité qui lui donnait la force morale sur le gouvernement et les populations de la Péninsule ; une fois couvert de la pourpre romaine, Albéroni put s'élever aux vastes destinées de Richelieu et de Mazarin. Le cardinal connaissait les projets de l'Angleterre et du régent ; un article des dernières transactions diplomatiques de La Haye avait proclamé la neutralité de l'Italie ; l'Angleterre et la France s'étaient engagées à la garantir : Albéroni conçut une ligue capable de résister à la quadruple alliance, laquelle se préparait entre la France, la Hollande, l'Empire et l'Angleterre.

La sollicitude diplomatique du cardinal se dirigea d'abord vers la Porte-Ottomane ; la guerre des Turcs contre l'Empire pouvait seconder ses projets ; il promit de l'argent, des subsides réguliers à Ragotzki, le chef de ces Hongrois mécontents qui combattaient l'Autriche avec tout l'acharnement d'ennemis implacables. En même temps Albéroni ouvrait d'actives négociations avec la Suède et ce Charles XII, chevaleresque monarque qui n'avait pas quitté les armes depuis le retour de sa captivité à Bender ; des envoyés secrets durent également entourer le czar Pierre et lui offrir un vaste commerce avec l'Espagne, s'il consentait à fournir un corps de troupes considérable pour menacer l'Allemagne. On doit bien penser que le cardinal Albéroni ne négligea pas les droits du prétendant ; il accueillit avec empressement le malheureux Jacques III que la politique du régent avait expulsé de France ; le cardinal s'engagea, au nom de Philippe V, pour une restauration, et désormais le fils des Stuarts fut salué à Madrid comme légitime roi d'Angleterre : Albéroni s'empressa de donner une postérité à la race écossaise ; il prépara le mariage de Jacques III avec la petite-fille de Sobieski, quelle que fût l'opposition étroite, inouïe de l'empereur ; ce prince, d'après les vœux de Georges I[er] et des whigs, retenait la princesse captive. En même temps le cardinal songeait à briser le pouvoir du régent en France ; sa capacité active et puissante voulait ramener violemment le système d'alliances tel que Louis XIV l'avait entendu. L'intérêt personnel du régent n'avait-il pas tout bouleversé ?

Aucune des démarches d'Albéroni n'avait échappé à l'attention vivement excitée des cabinets de l'Europe. Le duc de Saint-Aignan écrivait à chaque courrier de Madrid « qu'il étoit vivement surpris de tous les efforts que faisoit l'Espagne, et des incroyables résultats qu'obtenoit la seule fermeté d'Albéroni ; les arsenaux de la péninsule occupoient plus de trente mille ouvriers ; à Pampelune, les fonderies fournissoient deux ou trois cents canons par mois ; on levoit partout des hommes forts ou agiles des montagnes ; la *quinta* avoit donné en une seule

année cent trente mille hommes ; le marquis de Nancré, qui avoit été envoyé en mission extraordinaire par le régent, rendoit le même témoignage, et aucun ne savoit quel était précisément le dessein du cardinal (1). » Les communications de Victor-Amédée avaient appris aux cours de Paris et de Vienne que l'Espagne lui proposait une partie du Milanais et de la Lombardie avec le titre de roi, en échange de la Sicile qui, d'après le système espagnol, rentrait tout à fait dans la monarchie de Philippe V (2); les communications intimes, les dépêches des ambassadeurs engagèrent les cabinets de la triple alliance à se concerter pour examiner les éventualités d'armement et de guerre que la situation pouvait exiger. Toutes les cours, à l'exception de la Hollande, convinrent qu'il fallait armer ; les États-Généraux n'avaient aucun intérêt direct à la guerre, ils avaient été si fatigués des longues hostilités contre Louis XIV, qu'ils ne voulaient plus recommencer un système belliqueux ; leur commerce était riche et fructueux avec l'Espagne ; l'ambassadeur de Philippe V à La Haye leur avait promis de l'agrandir encore s'ils se séparaient du système adopté par la France, l'Angleterre et l'Empire. La Hollande déclara qu'elle resterait neutre (3).

Pouvait-il en être de même des grandes puissances signataires du traité de La Haye? elles s'entendirent d'abord sur un premier point, la neutralité de l'Italie et l'*uti possidetis* des stipulations arrêtées à Utrecht. Il fut convenu ensuite que chacune des puissances armerait pour soutenir les clauses du traité existant ; c'est ce qu'on appelait en diplomatie les armements pour maintenir l'état de paix et la force des traités. Le ministère whig exposa en plein parlement les projets de l'Espagne, ses liaisons avec le prétendant, le fils des Stuarts ; c'en était assez pour déterminer l'assentiment des communes : on vota au ministère Stanhope quarante mille hommes, vingt mille matelots ; l'amiral Byng reçut l'ordre de cingler vers la Méditerranée avec vingt-deux vaisseaux de ligne ; il était porteur d'ordres cachetés qu'il ne devait ouvrir qu'après avoir passé le détroit. L'Empire hâta la conclusion de la paix avec la Porte ; on put disposer de quatre-vingt mille Allemands qui se préparèrent à défendre l'Italie. En France, le régent, qui avait naguère diminué l'état militaire par des motifs d'économie, ordonna de mettre les régiments sur le pied de guerre ; il remonta les dragons, il compléta les escadrons et les compagnies; des camps de manœuvres furent formés dans les provinces méridionales ; le marquis de Nancré dut faire observer de nouveau à la cour d'Espagne que ses armements seuls avaient déterminé le régent à mettre ses armées sur le pied de guerre ; si le cabinet de Madrid voulait accéder à l'alliance, on désarmerait partout, car le maintien de la paix était le premier besoin de l'Europe (4). Ces paroles pacifiques étaient-elles bien sincères? quand de grandes puissances préparaient de si formidables armements, n'y avait-il pas une pensée secrète, et les hostilités ne devaient-elles pas inévitablement éclater?

Pendant ce temps la flotte espagnole avait quitté la Sardaigne et cinglait vers la Sicile ; elle avait été ralliée par deux escadres sorties des ports de Cadix et de Barcelone ; une forte armée de débarquement était destinée pour Palerme et Syracuse; la conquête de la Sicile était décidée : alors la flotte de l'amiral Byng mouilla dans la baie de Naples, elle prit à bord des troupes de débarquement, ses ordres étaient précis, elle devait au besoin attaquer l'expédition espagnole pour faire respecter la neutralité de l'Italie; l'amiral Byng suivit à la piste les escadres au pavillon de Philippe V, les aborda comme à l'improviste, et remporta une de ces victoires navales auxquelles l'Angleterre est accoutumée ; la flotte espagnole fut presque entièrement détruite ; mais le débarquement avait eu lieu; les vaillantes troupes du marquis de Leida plantèrent leur étendard sur les grandes cités de Palerme et de Messine. Une révolte de peuple en finit avec la domination du duc de Savoie; les Siciliens avaient de vieux rapports avec la couronne d'Espagne (5); il y avait fraternité entre les deux noblesses. La conquête de la Sicile brisa de fait l'état de paix entre l'Espagne et l'Angleterre ; sans doute la guerre n'était déclarée formellement que contre l'empereur ; le roi d'Espagne n'attaquait que la maison d'Autriche ; mais la Grande-Bretagne n'avait-elle pas donné l'ordre à l'amiral Byng d'attaquer la flotte espagnole? On voulait en vain éviter la guerre ; tous les cabinets armaient; le cardinal Albéroni et l'abbé Dubois représentaient deux systèmes hostiles ; ils devaient bientôt se mesurer et se combattre.

Tandis que les puissances se préparaient aux hostilités, le czar Pierre Ier arrivait à Paris; depuis dix années le monde était rempli de cette grande

(1) Collection des dépêches, ann. 1718.

(2) Je trouve dans une lettre autographe du régent le passage qu'on va lire : « Il est de l'intérêt de la France que le duc de Savoie demeure assez puissant pour qu'il ne puisse pas être accablé tout d'un coup par l'empereur ; et j'y ai, outre cela, un intérêt particulier, puisque, si les démarches que je ferai lui sont favorables, il me sera plus aisé de conclure le mariage de ma fille avec le prince de Piémont, et vous jugez aisément que je ne puis y être insensible. » (Lettre du régent à Dubois, du 11 août 1718.)

(3) Négociations de Dubois, ann. 1718.

(4) Instruction du régent au marquis de Nancré, ann. 1718.

(5) *Voyez* pour les détails de la campagne, *los Memorias del march. de San-Felipe*, ann. 1717-1719.

renommée : la Russie n'occupait pas encore sa vaste place dans les négociations diplomatiques ; elle en était à la réforme de ses lois, de ses principes ; elle tendait à se civiliser, et dans l'histoire des peuples, cette époque transitoire, ce passage de la barbarie à la civilisation est toujours un temps de faiblesse : on perd la vieille force de l'état de nature, ou n'a pas encore les moyens d'une société avancée. Toutefois le cardinal Albéroni avait cherché à faire entrer la Russie dans la ligue contre l'Empire, l'Angleterre et la France ; le czar avait une tendance assez prononcée pour la restauration des Stuarts, il avait besoin de trouver une grande alliance au midi de l'Europe ; celle de l'Espagne lui souriait ; le czar avait accueilli avec empressement les ouvertures d'intimité du cardinal Albéroni ; les cours de Paris, de Londres et de Vienne le savaient ; elles avaient un commun intérêt à détourner Pierre Ier de tout traité avec l'Espagne ; on voulut le séduire par les prestiges d'une civilisation avancée. Le czar était simple, grossier de manières, mais avec le sentiment profond de sa dignité ; sa taille était haute, sa stature mince ; il avait le front large, bombé, ombragé de cheveux rares ; ses yeux vifs étaient surmontés de cils épais : tout exprimait cette puissante force de commandement, cette énergie de volonté qui marche aux grandes choses et réussit (1). Le czar Pierre fit son entrée à Paris par une des belles journées du mois de mai, et comme le dit le vieil annaliste de la Cité « au temps des roses fleuries. » Le maréchal de Tessé avait été envoyé au-devant de lui jusqu'à Beaumont-sur-Oise ; ce fut ce maréchal qui le conduisit au Louvre, puis de là à l'hôtel Lesdiguières, qui fut choisi pour la demeure du czar ; on plaça dans son hôtel cinquante hommes des gardes françaises des plus beaux et des mieux choisis ; huit gardes du corps et un exempt devaient partout l'accompagner ; la maison du roi fixa à 4,000 liv. par jour la seule dépense de sa table (2).

Le czar, aux grandes et rudes manières, se montra très-fier sur l'étiquette des rois ; il ne bougea point de son hôtel que le régent ne l'eût visité ; il n'alla point chez le roi Louis XV, il l'attendit, et quand il vit le gracieux enfant, Pierre descendit de son appartement jusqu'au carrosse du roi, il le prit dans ses bras, le combla de caresses, et le porta lui-même jusqu'à son appartement ; la conversation fut courte, mais très-caressante : l'enfant royal avait été fort instruit sur ce qu'il devait dire, et il s'en tira avec beaucoup de grâce ; le czar répéta avec une tristesse qui prenait sa source dans la crainte de ne point finir son grand œuvre : « Sire, vous commencez votre règne, et je finis le mien. » Louis XV, avec un sourire charmant, lui répondit : « Sire, vous n'avez pas de cheveux blancs, comme j'en ai vu à mon aïeul Louis XIV, vous vivrez longtemps encore. » Le czar ne quitta pas le jeune prince, il le prit dans ses bras pour le descendre jusqu'à son carrosse, et le baisa plus tendrement que jamais. » Ce fut une entrevue touchante ; Louis XV se la rappelait encore dans sa vieillesse. La cour fut brillante, mais le czar sembla la dédaigner ; son activité brûlante ne s'appliquait qu'aux choses utiles ; il visita les monuments, les manufactures, l'arsenal, l'hôtel des Invalides, et ce fut surtout pour les institutions militaires qu'il manifesta son admiration ! A la monnaie, une médaille tomba à ses pieds, frappée à son effigie, avec la date du jour de sa mémorable visite ; chez le duc d'Antin, il trouva au dessert, sur une magnifique tenture, son portrait en pied (3). Tout fut marqué au coin de cette galanterie de la vieille noblesse de France, car seule elle savait recevoir les rois. Au Luxembourg, chez le duc d'Orléans, le czar trouva des plaisirs plus vulgaires : il est souvent, pour les esprits appliqués à de grandes idées, une nécessité de distractions dissolues et agitées ; le czar rencontra dans le duc d'Orléans un compagnon de nocturnes orgies ; il y en eut une au Luxembourg si effrayante, si avinée, que le czar renonça dès ce moment à visiter ce palais de débauche (4). Les mémoires contemporains ont assez de scandales, je ne veux pas les recueillir. Le seul, le grand résultat de la visite du czar à Paris, fut surtout de le détourner d'une alliance avec l'Espagne contre l'empereur ; on craignait qu'il ne se laissât entraîner ; on lui offrit les subsides que la France payait depuis des siècles à la Suède (5). Il prit dans son séjour en France une haute opinion des ressources du pays, et un goût assez prononcé pour le caractère national ; et puis on accueillit tous ses moindres désirs. Le czaréwitch, coupable de révolte, était réfugié à Naples ; l'empereur d'Allemagne le lui livra complaisamment ; les cabinets réunis recon-

(1) Le marquis de Châteauneuf, ambassadeur à La Haye, traçait un portrait du czar dans une de ses dépêches : « Le czar est très-grand, maigre, bien fait, quoique un peu courbé ; le teint brun et animé ; la tête ronde et habituellement penchée sur une épaule ; les yeux grands, noirs et perçants ; le nez peu long et les lèvres assez grosses ; un tic dans les muscles du visage qui lui donne un air farouche ; le corps dans un mouvement continuel, excepté à table, où il parle beaucoup, mange et boit étonnamment. »

(2) *Mercure de France*, ann. 1717.

(3) *Mercure de France*, ann. 1717.

(4) Le duc de Richelieu la contait dans sa vieillesse. On la trouve dans les mémoires de la régence.

(5) Cette négociation avait commencé à La Haye avec le marquis de Châteauneuf.

nurent ses récentes conquêtes sur les Suédois, et la France abandonna Charles XII. A ce prix, le czar promit une neutralité absolue dans la quadruple alliance qui se préparait !

CHAPITRE XIV.

DÉVELOPPEMENT DE L'INFLUENCE ANGLAISE. — TRAITÉ DE LA QUADRUPLE ALLIANCE.

Ambassade de l'abbé Dubois à Londres. — Négociation avec M. Craggs. — Discussion au parlement. — Bases d'un traité avec l'Empire. — Intervention de la Hollande. — Retour de l'abbé Dubois. — Discussion en conseil de régence. — Adoption du traité. — L'abbé Dubois secrétaire d'État des affaires étrangères.

1717 — 1718.

Les armements si nombreux de l'Espagne contre l'Italie, l'invasion de la Sardaigne et de la Sicile en pleine paix, devaient naturellement exciter la plus vive sollicitude chez les puissances signataires de la triple alliance; l'état de paix était violemment brisé par l'Espagne; on voulait maintenir les positions respectives, une sorte de trêve entre les belligérants, et voilà que tout à coup on avait appris que l'une des grandes puissances de l'Europe s'était jetée sur un pays protégé en quelque sorte par la loi sacrée de la neutralité. Dès que le régent connut les préparatifs belliqueux de l'Angleterre, l'équipement des flottes de l'amiral Byng, il jugea indispensable d'envoyer à Londres un homme de sa confiance et de son intimité, et l'abbé Dubois se trouvait naturellement désigné, afin de donner une plus haute extension au traité de la triple alliance (1).

Après le retour de sa difficile négociation à La Haye et dans le Hanovre, l'abbé Dubois avait pris sa place politique dans le conseil des affaires étrangères; les idées d'alliance anglaise, hostiles à l'Espagne, qu'il y apportait, ne pouvaient plaire à la majorité de ce conseil composé de diplomates nourris à la belle et noble école de Louis XIV. Une vieille rivalité séparait Dubois du maréchal d'Uxelles, le négociateur des traités sous le dernier règne. Quand il s'agit de désigner une ambassade pour Londres, le conseil de régence et le comité des affaires étrangères auraient désiré que le maréchal d'Uxelles en fût spécialement chargé; le régent imposa le choix de l'abbé Dubois, sur le motif parfaitement fondé que toutes les négociations de La Haye et du Hanovre avaient été conduites par le même ambassadeur, et qu'il connaissait bien le terrain sur lequel on allait agir à Londres. Le caractère personnel de l'abbé Dubois n'inspirait pas une extrême confiance, mais le régent persista, parce qu'il était sûr de rester ainsi le maître de la négociation anglaise.

L'abbé Dubois reçut du régent des instructions très-nettes : le traité de la triple alliance avait besoin, comme complément, de l'adhésion de l'Empire; il fallait maintenir l'état de paix; on proposait donc à l'empereur de reconnaître complétement ses droits sur l'Italie dans les limites et les conditions du traité d'Utrecht; l'empereur, de son côté, devait ratifier tous les actes relatifs à la succession d'Espagne; une fois cette clause obtenue (2), on devait la communiquer dans les mêmes termes à la cour d'Espagne, et, par ce moyen, on espérait arrêter la guerre générale, qui menaçait encore d'agiter le continent. Le régent recommanda surtout à Dubois de ménager les idées et les intérêts de Georges Ier et de Stanhope. Des notes lui furent remises; elles indiquaient toutes les personnes qui pouvaient exercer une influence sur l'esprit du roi d'Angleterre; on n'oublia pas la duchesse de Kendal, la maîtresse du roi; des modes de Paris lui furent destinées, et les brillantes coiffures, et les belles robes à l'Andrienne, et les précieuses essences, des mouches noires ou d'or, et de la poudre de senteur si délicatement embaumée de rose, de jasmin et citrons d'Italie; l'abbé Dubois apporta plusieurs lettres de crédit illimitées pour agir auprès des membres influents du ministère et du parlement anglais (3).

La négociateur personnel du régent se trouvait à Londres à l'ouverture de la session parlemen-

(1) Affaires étrangères, ann. 1717.

(2) Cette renonciation avait été rédigée dans des termes imparfaits; voici ce qu'écrit l'abbé Dubois : « La confiance de Mgr le duc d'Orléans en Sa Majesté Britannique est telle, que si la renonciation de l'empereur demeurait dans l'état où elle est, il seroit décrédité entièrement, brouillé à feu et à sang avec les princes du sang, et tout ce qui a été fait seroit ruiné sans ressource. Pour moi, qui serois réputé l'auteur de cette tolérance, je serois regardé non pas seulement comme un imprudent et un imbécile, mais comme un traître; et si cette renonciation étoit connue, il ne seroit pas au pouvoir de Son Altesse Royale de me laisser en place quatre jours; 18 septembre, ann. 1717.

L'abbé Dubois. »

Il ajoutait dans une autre dépêche : « L'empereur a témoigné en toute occasion qu'il étoit de l'intérêt de tous les alliés de fortifier en France Mgr le duc d'Orléans. »

(3) Affaires étrangères, ann. 1717.

taire ; les whigs venaient d'obtenir une solennelle victoire pour leur majorité ; le parlement triennal avait été déclaré septennal ; car, chose curieuse, les whigs, pour se maintenir, avaient besoin de briser la constitution. Un parti d'opposition très-violent s'agitait contre le cabinet et le poussait hautement à la guerre ; on n'aimait point ces ménagements concertés avec la France pour conserver l'état de paix. Il existait au sein du parlement et de la nation un parti puissant et antifrançais qui considérait la triple alliance comme une concession malheureuse à la politique de la France ; les attaques commencèrent très-vives dans la chambre des communes ; l'opposition était conduite par le premier des Pitt, le père de ce lord Chatam, illustre famille parlementaire pendant trois générations (1). L'abbé Dubois se mit immédiatement en rapport avec les secrétaires d'État Crags, Walpole et les membres influents des communes. Comme l'argent ne manquait pas, et qu'on vivait à une époque corrompue, l'abbé Dubois exerça une certaine influence à Londres ; il y étalait un beau luxe ; on le voyait aux courses, aux paris, dans les clubs les plus élégants ; avancé déjà dans la vie, il se donnait néanmoins partout en spectacle : il avait une bonne tenue d'homme politique. L'abbé Dubois parlait l'anglais correctement ; il vivait dans le meilleur monde, et il pouvait se vanter même de quelques succès de femme à la cour ; sa correspondance intime avec le duc d'Orléans révèle avec exactitude sa situation à Londres, et les incroyables efforts d'activité qu'il déployait pour conduire sa négociation à une heureuse fin (2).

Cette négociation était jusqu'alors posée dans de bons termes ; il fallait attirer l'empereur au traité de la triple alliance, et l'entraîner ainsi dans de communs intérêts. Ce premier point n'était pas difficile sans doute ; la proclamation de la neutralité italique par les quatre puissances entrait parfaitement dans les idées de l'Autriche ; mais le point sur lequel on pourrait échouer auprès de l'empereur, c'était la cession pure et simple de la couronne d'Espagne à la maison de Bourbon comme échange de la souveraineté de l'Italie. Jamais les descendants de Charles-Quint n'avaient voulu admettre le principe posé par le traité d'Utrecht ; et c'est ce qui explique comment les whigs d'Angleterre, liés intimement avec le parti hanovrien et allemand, avaient si constamment déclamé contre le traité d'Utrecht. Les conférences de Londres présentaient donc plus d'une difficulté : la maison d'Autriche était représentée à Londres par le baron Penterrieder, porteur de pouvoirs très-limités ; mais les véritables négociateurs étaient les États-généraux de Hollande, qui, s'étant portés comme médiateurs, exigeaient, pour conserver leur neutralité politique, que l'empereur se plaçât dans une situation de paix ; leur motif était simple : ils disaient que plus l'alliance compterait de puissances adhérentes, plus l'Espagne serait arrêtée dans ses projets de conquête et sa marche en avant. Tel était aussi l'argument répété par le négociateur français à Londres (3).

L'abbé Dubois déployait une habileté remarquable pour arriver au but que se proposait le régent ; non-seulement il s'était mis en rapport avec Georges I[er] et son cabinet, mais encore avec tous les whigs importants ; son salon spirituel, et toujours plein de la plus riche compagnie, était égayé par le poëte Destouches, que l'abbé Dubois avait amené à Londres comme secrétaire d'ambassade. Destouches, qui amusait la société intime du Palais-Royal par le *Curieux impertinent*, la faisait pleurer avec l'*Ingrat*, en même temps qu'il représentait l'*Irrésolu*, scène d'imitation peut-être du caractère du régent (4) ; il y avait profusion de modes françaises. Le négociateur poursuivait son œuvre, de concert avec M. Crags, secrétaire d'État ; le temps était bien choisi, car Naples était envahie après la Sicile ; la neutralité de l'Italie n'était plus respectée par le cabinet de Madrid ; on pressa la conclusion du traité ; il fut rédigé provisoirement par les ministres d'Angleterre, de France et de l'empereur ; l'envoyé des États-généraux ne voulut point adhérer immédiatement aux conditions coercitives que ce traité stipulait pour amener l'Espagne au *conclusum* de la France, de l'Angleterre et de l'Empire. La Hollande, je l'ai déjà dit, craignait de se jeter dans de nouvelles guerres ; ses rapports commerciaux avec l'Espagne étaient nombreux, lucratifs ; devait-on les briser tout à coup sans précautions ?

Le traité de la quadruple alliance était moins une convention spéciale aux parties contractantes

(1) Déjà l'opposion graodissait en Angleterre contre l'alliance avec la France ; je trouve une dépêche intime de l'ambassade de Fraoce à Londres, historiquement fort curieuse : « L'ambassadeur préviot la régent qu'un membre de la chambre des communes, appelé Pitt, et beau-père de lord Stanhope, agissoit coutre la quadruple alliance ; M. Pitt étoit possesseur d'uo diamant du poids de six cents grains ; il fit presser le duc d'Orléans de l'acheter. Le régent et l'abbé Dubois, alarmés d'un soulèvement qui pouvoit saper la base de leur politique, payèrent 2 millions ce diamant, qui depuis lors a porté le oom du régent. » (Affaires étrangères, année 1717.)

(2) Affaires étrangères, ann. 1717.

(3) Dépêches de l'abbé Dubois (décembre 1717).

(4) Philippe Néricault Destouches était né à Tours en 1680 ; il fut sérieusement attaché au corps diplomatique depuis 1718 ; tout dévoué à Dubois, il suivit les grandes négociations de 1716 à 1723.

qu'un traité qu'on imposait militairement à Philippe V ; on l'obligeait à rendre la Sardaigne aux mains de l'empereur, qui, de son côté, renonçait à tous ses titres sur la monarchie espagnole. Le roi d'Espagne reconnaissait n'avoir aucun droit sur les provinces d'Italie et les Pays-Bas ; les grands-duchés de Toscane, de Parme, de Plaisance étaient considérés comme fiefs de l'Empire, et attribués comme succession éventuelle à don Carlos, infant d'Espagne, l'un des fils de Philippe V. Les trois puissances, en attendant cette éventualité, mettaient six mille Suisses en garnison à Livourne, déclaré port franc, à Porto-Ferrajo, à Parme et à Plaisance. Le duc de Savoie cédait la Sicile à l'empereur, contrairement aux dispositions du traité d'Utrecht, et en échange on lui donnait la Sardaigne avec réversibilité à la maison d'Espagne à défaut d'enfants mâles ; les droits de la Savoie à la succession espagnole étaient confirmés, à la condition expresse pourtant qu'en aucun cas les domaines d'Italie ne pourraient être réunis. La partie importante du traité se rattachait aux mesures coercitives pour le cas où ce traité ne serait point accepté par la Savoie et l'Espagne ; le délai était fixé à trois mois, et dans l'hypothèse où il ne serait pas exécuté dans ce délai par l'Espagne et la Savoie, les hautes parties contractantes fixaient des contingents maritimes et militaires pour forcer les cabinets de Madrid et de Turin à accepter immédiatement les articles de cette convention diplomatique (1).

En examinant de près le traité de la quadruple alliance, il bouleversait tous les anciens rapports de la grande école diplomatique de France ; le cabinet de Versailles s'alliait avec ses anciens et implacables ennemis, la maison d'Autriche et l'Angleterre ; à quelle puissance allait-il déclarer la guerre et faisait-il des conditions dures et impératives ? à ce Philippe V d'Espagne, que Louis XIV avait élevé par tant de sacrifices ! L'abbé Dubois, le négociateur intime de ce traité, écrivit de Londres pour qu'on lui expédiât des pleins pouvoirs ; le régent témoigna toute sa reconnaissance à son agent de confiance : c'était en effet pour le régent que le traité était spécialement avantageux ; il lui assurait ses droits, et lui reconnaissait les éventualités de la succession à la couronne de France. On pouvait considérer la quadruple alliance comme une véritable convention de famille dans l'intérêt de la branche d'Orléans ; l'abbé Dubois en fut le principal négociateur, et toute la reconnaissance vint à lui ; il avait déployé à Londres une active capacité ; on devait lui en tenir compte dans l'organisation de la régence.

Mais il n'en fut pas de même parmi les hommes de la haute et grande école diplomatique du règne de Louis XIV. D'après l'acte du parlement constitutif de la régence, le duc d'Orléans, régent de France, qui restait tout à fait libre dans le choix des personnes, était soumis pour les actes de son gouvernement à l'examen et à l'approbation du conseil de régence. La quadruple alliance était un événement trop grave pour que l'original du traité ne fût point soumis à cette sanction légale ; deux copies avaient été faites de ce traité : l'une contenait les clauses secrètes, spéciales aux intérêts du duc d'Orléans, l'autre publique, et qui ne résumait en quelque sorte que les articles avoués qu'on devait communiquer à l'Espagne avec injonction d'y accéder. Les articles secrets ne furent point soumis au conseil ; les conditions publiques seules furent présentées par le régent avec une grande fermeté, et ce prince semblait montrer l'importance que la maison d'Orléans mettait à la ratification immédiate du traité. Le conseil de régence se composait de deux nuances fort distinctes : 1° les vieux partisans du système de Louis XIV : tels étaient les maréchaux d'Uxelles, Villars, Villeroy, et M. de Torcy sous la direction du duc du Maine ; 2° les amis du régent, les hommes dévoués à son système politique à l'extérieur et à l'intérieur. Le régent aborda la discussion du traité avec une habileté remarquable, comme il savait le faire pour toutes les graves questions : le traité de Londres, selon lui, n'était que le complément, l'exécution en quelque sorte du traité d'Utrecht et de la convention de Rastadt ; l'Espagne et l'empereur étaient près d'en venir aux armes, il fallait arrêter ce conflit armé en prescrivant les bases d'une convention mutuelle : « l'empereur accédoit à la clause de la renonciation en faveur du roi d'Espagne, pourquoi Philippe V n'accéderoit-il pas également à des articles qui assurent la paix européenne ? » Le duc de Villars attaqua hautement ce traité ; Villars était le signataire de la convention de Rastadt entre la France et l'empereur ; il ne pouvait comprendre qu'on bouleversât par un traité sans motif toute l'économie diplomatique du grand système de Louis XIV. Les ennemis implacables de la maison de Bourbon avaient toujours été l'Angleterre et l'Autriche ; loin de s'effrayer des agrandissements de l'Espagne en Italie, ces conquêtes étaient une nouvelle barrière et une garantie de plus (2). Le marquis de Torcy fut bien plus modéré que Villars ; il n'approuva pas le traité, mais il soutint la nécessité du *statu quo*, le maintien de la paix avec toutes les puissances ; telle fut également l'opinion du maréchal d'Estrées, vivement combattue

(1) Affaires étrangères, ann. 1718.

(2) Procès-verbal. (Affaires étrangères, ann. 1718.)

par d'Argenson, qui développa avec fermeté les intérêts de la maison d'Orléans. Villars répliqua que le régent désirait sans doute la vie du roi comme tous ses sujets, mais il pouvait prévoir au delà ; or, le meilleur moyen de détourner l'Espagne de l'idée de succession en France n'était-il pas de lui donner pleine satisfaction sur l'Italie? Le duc de Noailles vota pour le traité, moins par un sentiment de sympathie politique que parce qu'il maintenait la paix. « Mais alors, répliqua vivement le maréchal d'Uxelles, comment expliquez-vous l'article qui contraint l'Espagne, même par la force des armes, à accéder pleinement au traité? n'est-ce pas une déclaration de guerre (1)? »

Une des circonstances les plus curieuses de cette discussion diplomatique, c'est que le duc de Saint-Simon, si dévoué au régent, fut un des membres du conseil le plus opposé à la quadruple alliance. Le duc de Saint-Simon appartenait à l'ancienne école diplomatique; il avait haine, comme tous les gentilshommes, contre l'Angleterre et l'Autriche; ce fut en vain qu'il voulut convaincre le régent; le parti était pris d'une alliance avec l'Angleterre. Comme d'Argenson exposait que la clause impérative à l'égard de l'Espagne resterait secrète, le maréchal de Villeroy lui répondit avec aigreur que tôt ou tard cette clause serait rendue publique, puisqu'on l'exécuterait à main armée. Le régent se hâta de mettre fin à ces débats, en déclarant que toutes les réflexions avaient été faites avant le traité ; il ne s'était déterminé à cette mesure que dans un intérêt général; il y persistait donc plus que jamais ; il demandait en conséquence qu'on allât aux voix. La majorité resta au duc d'Orléans et à ses intérêts. Cinq voix protestèrent contre le traité : ce furent celles de Villars, Villeroy, d'Uxelles, Saint-Simon et le duc du Maine ; le marquis de Torcy, qui ne savait jamais heurter la puissance, garda une opinion mitoyenne. On rédigea les pleins pouvoirs destinés à Dubois ; mais quand il s'agit de les présenter au maréchal d'Uxelles, président du conseil diplomatique, afin de les revêtir de sa signature et du scel d'État, le maréchal s'y refusa, comme s'il s'agissait d'un acte de trahison envers la couronne; le régent l'y amena par la menace d'une immédiate révocation. Les pleins pouvoirs furent expédiés à Londres.

L'abbé Dubois, possesseur de la ratification par la régence, signa le traité le 2 août 1718, et partit immédiatement pour Paris; il fut accueilli avec une grande cordialité par le régent, qui lui devait des services diplomatiques incontestables ; Dubois avait en tant à se plaindre durant son ambassade de tous les empêchements qu'avait mis à son système le conseil de régence, et le maréchal d'Uxelles particulièrement, qu'il exposa au duc d'Orléans la nécessité d'en finir avec cette pluralité de conseils qui empêchait l'unité et la force dans les longues et importantes négociations. Il était temps de tout ramener à des secrétaires d'État dévoués au système de la régence, si la guerre éclatait contre l'Espagne.

L'abbé Dubois avait pris une part trop active à ces négociations pour ne pas être revêtu d'un caractère officiel ; l'alliance anglaise qui prévalait dans le conseil du régent, était son ouvrage, il s'en était fait l'expression en quelque sorte : or, lorsqu'un homme politique s'identifie avec une idée, il doit en devenir la personnification dans le pouvoir. L'abbé Dubois fut créé secrétaire d'État des affaires étrangères, avec mission d'accomplir l'adhésion de l'Empire au traité de la triple alliance; ce choix émané du régent plut singulièrement à Georges Ier, à lord Stanhope et aux whigs d'Angleterre. La correspondance diplomatique (2) de lord Stanhope félicite l'abbé Dubois sur son élévation, et témoigne toute la part qu'a prise le ministère anglais à cette promotion, gage de la fidèle et sincère amitié du régent pour Georges Ier. L'abbé Dubois répond à cette dépêche intime en remerciant Sa Majesté Britannique de la bonne opinion qu'elle avait conçue de lui ; il presse surtout l'exécution sincère des traités de la part de l'empereur, afin d'arrêter les projets de l'Espagne, qui menacent aussi bien l'Angleterre que la France (3). C'est par la médiation de lord Stan-

(1) Affaires étrangères, ann. 1718.

(2) « Monsieur, le roi reçut hier la nouvelle de votre destination à la charge de secrétaire d'État pour les affaires étrangères. Il m'a donné ordre de vous en féliciter de sa part, et de vous dire que c'est la meilleure nouvelle qu'il ait reçue depuis longtemps. C'est à présent qu'il compte qu'il n'y aura personne pour interrompre l'amitié et la cordialité de cœur avec lesquelles il souhaite vivre avec M. le régent; c'est à présent que je vois que Son Altesse Royale va triompher de tous ses ennemis. C'est pour le coup que je m'attends à voir cultiver un même intérêt dans les deux royaumes, et que ce ne sera plus qu'un même ministère. Il pourra y avoir bien du bruit ; mais nous l'écouterons comme les vaisseaux qui sont dans un bon port entendent le bruit des vents contre les rochers qui les assurent. Pour ma joie particulière, mon cher abbé, je ne vous en dirai rien, car il est impossible de vous la décrire comme je la sens. CRAGS. »

(3) « Si je ne suivois que les mouvements de ma reconnoissance, et que je ne fusse pas retenu par le respect, je prendrois la liberté d'écrire à Sa Majesté Britannique pour la remercier de la place dont Mgr le régent m'a gratifié, puisque je ne le dois qu'à l'envie qu'il a eue de n'employer personne aux affaires communes de la France et de l'Angleterre qui ne fût agréable au roi de la Grande-Bretagne. Ce motif m'est si glorieux, qu'il ne me reste rien à désirer, que les moyens de marquer au roi combien je suis touché de la

bope que l'Autriche devait renoncer à de vains titres sur la monarchie espagnole et adhérer aux clauses du traité d'Utrecht : les puissances lui garantissaient alors les domaines allemands dans l'Italie, et en même temps le duc de Savoie lui cédait la Sicile en échange de la Sardaigne, mieux à la portée de la maison de Savoie. Le duc Amédée acceptait le traité de quadruple alliance, et s'engageait à fournir son contingent militaire.

L'Espagne seule restait fermement décidée à poursuivre le recouvrement des provinces détachées de ses anciens domaines ; Naples, la Sicile, le Milanais, tels étaient les points que réclamait Philippe V, et pour lui le cardinal Albéroni : dès lors le traité de la quadruple alliance se transformait en une véritable ligue militaire entre l'Angleterre, l'Autriche et la France contre Philippe V ! Quel bouleversement dans les idées diplomatiques n'amenait donc pas la maison d'Orléans ! la France s'armait contre l'Espagne, Louis XV contre son bon oncle, ce prince, que son aïeul, le grand roi, avait ceint de la couronne de Castille. On devenait à Paris les auxiliaires politiques de l'Autriche et de l'Angleterre ; cela était inouï ; mais les nécessités intimes de la situation du régent exigeaient un changement absolu dans les vieilles et fortes idées diplomatiques de Henri IV, de Richelieu et de Louis XIV !

CHAPITRE XV.

RÉACTION CONTRE LE RÉGENT.

Affaiblissement dans la popularité du duc d'Orléans. — Bruits sur les dangers du roi. — Opposition du parlement et du jansénisme. — Édit de finances. — Lit de justice. — Rupture avec le parlement. — Exil des parlementaires. — Redoublement des pamphlets. — Philippiques de La Grange-Chancel. — Représentation d'*OEdipe*. — Salon de la duchesse du Maine. — Concentration de la régence. — Les secrétaires d'État substitués aux conseils.

1718.

Rien n'est fragile comme la popularité des gouvernements ; elle passe avec les premiers jours de leur puissance ; les concessions qu'un avénement amène dérangent trop l'ordre habituel des affaires pour qu'on y persiste longtemps. Tout pouvoir est donc forcé de revenir aux idées usuelles d'administration politique ; il reprend bientôt les traditions de l'autorité à laquelle il succède. Il est des principes invariables en matière de gouvernement, on ne s'en écarte qu'un temps, et quand on y retourne, la popularité se détache de vous. Telle est l'histoire inflexible des pouvoirs : le régent l'éprouva deux ans après son avénement aux affaires. A cette origine, il s'était appuyé sur les parlementaires et les jansénistes ; maintenant il voit leurs prétentions s'élever : alors le duc d'Orléans cherche à se détacher de cette action désordonnée ; il sent les difficultés qu'elle lui suscite dans l'administration intérieure comme dans les relations avec l'étranger. Il veut ramener le pouvoir à son unité forte ; il revient tout naturellement aux idées de gouvernement mises en action par Louis XIV.

La popularité du régent s'affaiblissait beaucoup ; ce prince n'avait jamais été précisément aimé parmi la bourgeoisie et les halles de Paris ; on l'avait salué avec un peu d'enthousiasme le jour de la séance solennelle au parlement, parce qu'il sortait avec Messieurs en robes rouges d'une délibération contre les bâtards ; mais comment la bonne bourgeoisie de Paris, les compagnies de marchands, les braves et dignes ouvriers, si respectueux pour le saint de leur confrérie, auraient-ils vu sans blâme la conduite du duc d'Orléans ? N'était-il pas scandaleux d'apprendre ce qui se passait aux nuits du Luxembourg ? Quel était le passementier ou fourbisseur d'armes, le gantier, marchand de drap, le riche et laborieux orfévre, honnête père de famille, marguillier de sa paroisse, qui ne rougît de la mauvaise vie de M. le régent ? Quelques gentilshommes étourdis, perdus de dettes, quelques femmes dévergondées pouvaient se rire peut-être du scandale et des tristes mœurs ; mais le brave bourgeois ou l'ouvrier qui vivait dignement avec sa femme en élevant ses laborieux enfants ; le père de ces modestes filles qui s'associaient à Dieu dans les confréries de la Vierge avant de se marier ; la partie probe, en un mot, de la population de Paris, avait honte des tableaux d'ivresse et de débauche qu'elle avait sous les yeux. On racontait les bacchanales de M. le régent, ses nuits aux flambeaux, dignes des derniers Césars au milieu de Rome épuisée ; on parlait du père et des filles, de ces princesses flétries avant vingt ans ; hélas ! dans quelles mains se trouvait l'innocence du jeune roi ? qui aurait répondu de sa vie ? Un prince qui blasphémait contre Dieu, un mécréant de la pudeur et de la chasteté, ne pouvait-il pas être entraîné au crime ? Les bruits publics étaient qu'on avait fait plusieurs tentatives d'empoisonnement sur le jeune Louis XV (1) ; la

confiance dont il m'honore. Je supplie Votre Excellence de m'aider à lui faire connoître mes respectueux sentiments sur ce sujet, et mon zèle pour tout ce qui pourra contribuer à l'affermissement de la bonne intelligence. DUBOIS. »

(1) Mémoires mss. sur la régence. (Biblioth. du roi, n. 4, fonds nouveau.)

vigilance la plus attentive se manifestait ; le maréchal de Villeroy ne quittait pas l'enfant royal. A cette époque, Louis XV passa des mains des femmes en celles des hommes, selon la vieille coutume monarchique ; Mme de Ventadour, tout émue, confia le dépôt précieux au maréchal de Villeroy ; elle était pâle, agitée ; on ne peut dire combien il se rattachait d'affections à ce dernier débris d'une grande race ; cette vie innocente et chaste consolait du hideux spectacle des roués et des filles perdues, contraste que Dieu avait placé en face d'une société corrompue. On suivait avec la plus inquiète sollicitude toutes les phases de la santé de Louis XV ; on s'alarmait de la moindre altération dans ses traits ; les gardes ne le quittaient pas. Comme on répandit une fois encore le bruit d'une tentative d'empoisonnement, plusieurs gardes dirent « qu'ils seroient les Brutus contre le duc d'Orléans, si le roi, ce bel ange, venoit à échapper à leur amour (1). » Cette menace forcenée disait assez quelles étaient les accusations fatales qui pesaient sur le régent de France ; quand une population pieuse et morale voyait cette vie de roués, n'était-elle pas disposée à d'odieux soupçons ? La bourgeoisie était dans une sorte d'ivresse pour Louis XV ; l'adoration de cet enfant était comme un acte d'opposition au régent, et c'est ce qui explique l'amour pour le *bien-aimé*, que le peuple conserva si longtemps !

Tant que le régent avait été d'accord avec le parlement de Paris et les jansénistes, sa popularité, bien qu'affaiblie, ne s'était pourtant pas complétement éteinte ; les parlementaires et les docteurs du jansénisme, fort actifs, fort puissants à Paris, étaient maîtres de la population criarde des avocats et procureurs ; qui aurait osé ne pas applaudir à MM. du parlement, aussi antiques que le prévôt et les échevins de la vieille cité ? Qui aurait pu ne pas se réjouir de l'élévation de d'Aguesseau, créé chancelier de France ? Quelle garantie pour les gens de justice et les jansénistes de l'ancien Port-Royal ? Mais alors le régent n'était plus parfaitement en harmonie avec les jansénistes et les parlementaires ; on savait qu'il traitait avec Rome ; le départ de M. de la Feuillade, nommé ambassadeur auprès du pape Clément XI, avait fortement déplu aux opposants (2) ; et depuis la procession du 15 août et la prétention du régent pour marcher avant M. LE PREMIER, il y avait un vif mécontentement dans la grand'chambre et les enquêtes. Cette inquiète situation s'était aggravée encore par les questions financières ; le régent avait rendu plusieurs édits sur les monnaies et les billets d'État, mesures extraordinaires qui se rattachaient au système de banque de Law ; le parlement de Paris se hâta de faire de hautes et formelles remontrances ; n'était-il pas dans son droit d'enregistrer tout ce qui tenait à l'impôt ? le système financier n'entrait-il pas dans sa compétence ? Le régent ne répondit que par un appel au conseil d'État. M. d'Argenson venait de recevoir les sceaux en remplacement de d'Aguesseau, beau diseur parlementaire, l'expression de la grand'chambre et du parquet de la cour de justice. M. d'Argenson, lieutenant général de police à Paris, était un caractère ferme, tenace, décidé aux coups d'État, ayant toute la confiance du régent. Il conseilla un lit de justice qui fut tenu avec toute la pompe de ces solennités ; défense fut faite au parlement, à la cour des aides et des comptes, de se mêler désormais aux questions financières quand le roi les avait une fois décidées par sa suprême volonté. La rupture avec le parlement fut complète !

Ainsi le régent était entraîné vers une politique aussi dessinée pour ainsi dire que celle de Louis XIV. Quelle différence entre cette situation et celle de l'avénement ! En 1715, le duc d'Orléans avait déclaré avec modestie qu'il ne voulait du pouvoir que

(1) Saint-Simon lui même rapporte ces propos, ann. 1718.

(2) J'ai trouvé sur les affaires avec Rome une lettre autographe et circulaire du régent adressée à tous les évêques de France : « Monsieur, depuis la lettre que je vous ai fait écrire par un des secrétaires d'État, je n'ai point perdu de vue l'importante affaire de la constitution, et j'ai cherché tous les moyens possibles pour la finir par les voies de douceur et de conciliation. Ayant lieu d'espérer que le pape pourroit entrer dans les mêmes vues que moi, j'ai jugé à propos de faire partir mon cousin le duc de la Feuillade en qualité d'ambassadeur, pour se rendre auprès de Sa Sainteté, et lui porter des propositions qui rétabliront, selon les apparences, une paix solide et durable. J'ai cru devoir vous en faire part, par l'estime que j'ai pour vous ; et comme je suis convaincu que vous désirez sincèrement la paix, soit par l'amour que vous avez pour l'Église, soit par votre attachement au bien de l'État, je vous exhorte et vous prie d'empêcher dans votre diocèse tout ce qui pourroit traverser ou retarder l'effet de mes bonnes intentions, et je ne doute pas que vous ne vous y portiez avec zèle et charité. Mais afin que vous ne soyez pas troublé dans le gouvernement de votre diocèse, et que vos ecclésiastiques du second ordre se contiennent dans la subordination qu'ils vous doivent, j'aurai soin de donner les ordres nécessaires pour faire en sorte qu'il ne se passe rien dans le parlement qui puisse blesser l'honneur et la dignité de l'épiscopat, et qu'au contraire vous y trouviez tout le secours et toute la protection que vous en pouvez attendre. Au surplus, s'il se trouve quelqu'un dans votre diocèse qui veuille en troubler le repos et se soulever contre votre autorité, ou traverser par des actes d'appel au futur concile sans nécessité ou autrement les mesures que je prends pour parvenir à la paix, vous n'avez qu'à vous adresser à moi, et j'emploierai le pouvoir souverain dont je suis dépositaire pour les réprimer et les punir. Il ne me reste qu'à vous assurer que je suis, monsieur, votre très-affectionné ami, PHILIPPE D'ORLÉANS. »

la faculté tout juste de faire le bien ; il ne devait marcher qu'avec les parlementaires, suivre leurs conseils, ménager leur autorité, tout tenir d'eux, les pères de la patrie! Les temps étaient donc bien changés! Aujourd'hui le régent brisait le droit du parlement avec violence ; et comme les corps judiciaires menaçaient de quelque opposition, il tenait un lit de justice pour faire triompher l'autorité du roi. La résistance s'accroissant, ce prince résolut un coup d'État, comme aux jours de l'autorité la plus absolue ; les mousquetaires envahirent le parlement, se placèrent à la banque de Law pour la défendre, et puis, sur l'ordre exprès du régent, les exempts des gardes enlevèrent MM. de Blamont, président de la quatrième des enquêtes, Feydeau de Calandes et Saint-Martin, conseillers en la grand'chambre ; ces trois magistrats furent conduits en des carrosses dans des lieux d'exil désignés d'avance par le garde des sceaux (1). Ce coup d'État parut une nécessité afin d'imprimer quelque force au gouvernement du régent ; on lui reprochait de la faiblesse et du décousu dans ses idées ; il voulut revenir à l'unité. Il est rare que les pouvoirs nés par la volonté des assemblées n'annulent pas le corps politique qui les a produits ; une lutte trop vive se déclare immédiate entre les deux forces qui se sont prêté appui dans l'origine : le parlement avait fait le pouvoir du régent et voulait le dominer ; il fallait dès lors, ou que la magistrature gouvernât, ou que le régent brisât la magistrature. La lutte s'engage, le parlement hautain se trouve blessé par toutes les mesures du duc d'Orléans ; d'Aguesseau, son expression politique, est obligé de se retirer à Fresne, sa terre d'exil ; les membres les plus influents de la magistrature sont enlevés au sein même de l'assemblée. A qui remettait-on les sceaux? est-ce à un magistrat austère, à un ami du parlement, à l'un de ces esprits portés à défendre sa prérogative? il n'en est rien! Le régent confie les sceaux à d'Argenson, le chef de la police de Paris, l'homme d'action et d'exécution! Un mot du prince allait suffire pour autoriser toutes les violences. Tel était, selon les parlementaires, l'état où le gouvernement allait être réduit ; n'y avait-il pas pour les vieux magistrats des motifs d'indignation? La police était donc substituée à la justice !

Ces plaintes de la magistrature avaient du retentissement dans la société ; quand le pouvoir se décide à frapper quelque coup de force, il doit environner sa propre existence d'une certaine sévérité de mœurs qui seule peut faire pardonner la violence des moyens ; mais ici, quel était le prince qui attaquait de front l'autorité parlementaire, si noble et si grande en la ville de Paris? N'était-ce pas le duc d'Orléans couvert de débauches? n'était-ce pas lui qu'on accusait d'avoir empoisonné la longue lignée de Louis XIV? n'était-ce pas le duc d'Orléans qui avait protesté de son obéissance au parlement pour briser le testament de Louis XIV? Quel ingrat! Il se fit donc une opposition criarde contre le régent. Si dans ses orgies de nuit le prince invitait quelques gens d'esprit pour égayer la soirée de leur impiété moqueuse, la majorité des gens de lettres lui était opposée ; la duchesse du Maine avait eu l'art de les attirer dans sa délicieuse retraite de Sceaux ; c'était là que se faisaient les plus épouvantables satires contre le régent, les épigrammes acérées contre ses mœurs et ses habitudes. La déesse du lieu était blessée, comme le disait Arouet, il fallait que tout le Parnasse s'agitât! La plus acerbe, la plus déplorable de ces satires parut alors pour soulever l'opinion contre le duc d'Orléans (1). Parmi les habitues

(1) *V.* les remontrances du parlement. (Reg., ad ann. 1718.)

(2) Je donne ici la première *Philippique* de La Grange-Chancel comme un monument des passions humaines et de l'irritation de l'esprit de parti :

Vous dont l'éloquence rapide
Contre deux tyrans inhumains
Sut jadis l'audace intrépide
D'armer les Grecs et les Romains,
Contre un monstre encor plus farouche
Mettez votre fiel dans ma bouche,
Je brûle de suivre vos pas,
Et je vais tenter cet ouvrage,
Plus charmé de votre courage
Qu'effrayé de votre trépas.

A peine il ouvrit ses paupières,
Que tel qu'il se montre aujourd'hui,
Il fut indigné des barrières
Qu'il vit entre le trône et lui :
De ces détestables idées,
De l'art des Circés, des Médées,
Il fit ses uniques plaisirs ;
Il crut cette voie infernale
Digne de remplir l'intervalle
Qui s'opposait à ses désirs.

Contre ses villes mutinées
Un roi l'appelle à son secours,
Il lui commet les destinées
De son empire et de ses jours.
Ce prince, aveugle et sans alarmes,
A vu qu'il ne prenait les armes
Que pour devenir son tyran,
Et pour imiter la furie
Par qui jadis l'Ibérie
Subit le joug de l'Alcoran.

Que de divorces ! que d'incestes
Seront le fruit de ces complots !
Verrons-nous les flambeaux célestes
Reculer encor sous les flots?
Peuple, arme-toi, défends ton maître,
Sache que la main de ce traître
Cherche à lui ravir ses États :
Le fil même de ton Philippe
Doit voir de Thyeste et d'Œdipe
Renouveler les attentats.

des cafés de la rue Dauphine, il y avait un poete d'assez maigre apparenee; il y était assidu chaque soir, et s'y faisait remarquer par son humeur inquiète; on le nommait La Grange-Chaneel, et sa réputation dramatique retentissait déjà. Joseph La Grange-Chaneel était d'une famille de Guienne anoblie pour ses serviees militaires; d'abord mousquetaire, puis maitre des eérémonies de la duehesse d'Orléans douairière, il avait pu connaltre le régent dès la première époque de sa vie; le théâtre de La Grange-Chaneel avait quelque valeur, et il eomptait plus d'une pièce à sueeès lorsqu'il publia sa première Philippique. Était-ce une vengeanee personnelle? La Grange-Chaneel avait-il à se plaindre du régent, ou faisait-il seulement un de ees actes d'opposition générale qui ne sont en quelque sorte que l'image des opinions de la soeiété? Tant il y a que jamais satire n'avait si profondément atteint la vie entière d'un homme. En temps de parti, tout est admis eomme vrai; les plus affreuses ealomnies se répandent et se disent eomme la vérité même; les contemporains ne s'en étonnent pas, paree qu'ils sont passionnés autant que eeux qui écrivent; et, triste ehose, ils adoptent les plus affreuses idées eomme des faits authentiques. J'analyse done la première des Philippiques de La Grange-Chaneel, déplorable

Mais ses trames sont découvertes,
Quels climats lui seront ouverts?
Quelles iles asses désertes
Le cacheront à l'univers?
Sa patrie, indulgente mère,
Ouvre son sein à ce vipère
Avide de le déchirer;
S'il perd l'espoir d'une couronne,
Le malheur n'a rien qui l'étonne,
Il a dn quoi le réparer.

Nocher des ondes infernales,
Prépare-toi, sans t'effrayer,
A passer les ombres royales
Que Philippe va t'envoyer.
O disgrâces toujours récentes!
O pertes toujours renaissantes!
Sujets de pleurs et de sanglots!
Tels dessus la plaine liquide,
D'un cours éternel et rapide,
Les flots sont suivis par les flots.

Ainsi tes fils pleurant leur père,
Tombent frappés des mêmes coups;
Le frère est suivi par le frère,
L'épouse devance l'époux.
Mais, ô coups toujours plus funestes!
Sur deux fils, nos uniques restes,
La faux de la Parque s'étend,
Le premier est joint à sa race;
L'autre, dont la couleur s'efface,
Penche vers son dernier instant.

O roi! depuis si longtemps ivre
D'honneurs et de prospérité,
Tu ne te verras plus revivre
Dans ta triple postérité.
Tu sais d'où part le coup sinistre,
Tu tiens son infâme ministre,
Monstre vomi par les enfers!
Son déguisement sacrilége
N'usurpe point le privilége
De le garantir de tes fers.

Venge ton trône et ta famille,
Arme-toi d'un noble courroux,
Prends moins garde aux pleurs de ta fille
Qu'aux attentats de son époux.
Ta pitié ferait ta ruine;
Sois sourd aux cris d'une héroïne
Digne d'un fils moins détesté;
Qu'il expire avec son complice,
Tu sauveras par son supplice
Le peu de sang qui t'est resté.

Mais par le juge que tu nommes
Que penses-tu développer?
C'est le plus noir de tous les hommes,
Il ne cherche qu'à te tromper.
Sur le silence et l'imposture
Élevant sa grandeur future,
Il se ménage un sûr appui:
Sur cet événement tragique
Consulte la clameur publique;
Elle est plus sincère que lui.

Vois comme le rang du coupable
N'imprime plus aucun respect,
Comme la cour inconsolable
Frémit d'horreur à son aspect.
Son âme, tremblante et confuse,
Craint déjà qu'on ne lui refuse
L'usage des feux et des eaux,
Et que les fières Euménides
N'arment contre ses parricides
Leurs couleuvres et leurs flambeaux.

Enfin le jour fatal arrive
Tel qu'Albion l'avait prédit,
Louis va sur la sombre rive,
Son ennemi s'en applaudit;
Et prenant les mœurs de Byzance
. . . .
Comme il avait pris sa naissance
Des Sélims et des Bajazets,
Il croit, par l'effroi qu'il inspire,
Saisir le prix de ses forfaits.

Le tyran le plus sanguinaire
Montre d'abord quelques vertus;
Tels furent Néron et Tibère,
Tel fut le frère de Titus;
Le bruit du passé se dissipe,
Déjà l'on transporte à Philippe
Tous les noms donnés à Trajan;
Il suit les antiques exemples
Des rois qui défendaient nos temples
Des attentats du Vatican.

Et toi, cabale insociable
Sous le nom de Société,
De ton pouvoir insatiable
Vois détruire l'impiété,
Vois sortir des mains profanes,
De l'exil où tu les condamnes,
Et des fers où tu les retiens,
Ces grands cœurs, ces esprits sublimes,
Qui n'ont jamais eu d'autres crimes
Que d'avoir combattu les tiens.

monument des passions politiques à la face d'une régence qui s'affranchissait trop des règles de morale ; rude châtiment pour ceux qui ne conservent pas les grandes lois des bienséances humaines ! C'était en invoquant les ombres de Cicéron et de Démosthènes que le poëte débutait dans son ode ; « il voulait emprunter leur fiel contre un tyran plus farouche ; il aurait leur courage, et ne craindrait pas leur trépas ! A peine Philippe avait-il ouvert la paupière, qu'il s'était irrité des obstacles qui le séparaient du trône ; il avait fait ses études de l'art des Circés et des Médées pour remplir l'intervalle qui s'opposait à ses désirs. Le roi d'Espagne l'appelle, et il conspire contre le roi ; le divorce, l'inceste, rien ne l'arrête ! Peuple, arme-toi pour défendre ton maître ; le duc d'Orléans veut lui ravir ses États à l'aide des crimes d'OEdipe et d'Oreste ; va-t-il au moins gémir dans l'exil ? va-t-on punir ce traître ? Non ; la patrie, indulgente mère, le reçoit ; s'il perd l'espoir d'une couronne, il peut encore réparer cet échec. Nocher des ondes infernales, prépare-toi à accueillir les ombres royales que Philippe d'Orléans va t'envoyer avec la rapidité des flots qui succèdent aux flots ; les fils pleurent leur père, les frères sont suivis par les frères, l'épouse devance l'époux ; deux fils restaient comme l'unique rejeton :

La pourpre, à tant de traits en butte,
Trouve aujourd'hui sa sûreté ;
La foi, que relève sa chute,
Va reprendre sa pureté.
Au Caton que tu veux proscrire,
Des lois, soutien de cet empire,
Le sacré dépôt est remis.
Tremble, crains la main équitable
Qui joint le glaive redoutable
A la balance de Thémis.

Achève d'être notre maître,
Prince digne du nom de roi,
Les vertus que tu fais paraître
Ramèneront les cœurs à toi.
Auguste, en suivant les maximes,
Sur ce qu'il obtint par ses crimes
S'acquit d'inviolables droits ;
Les usurpateurs des provinces
En deviennent les justes princes
Quand ils donnent de justes lois.

Ma voix le frappe, il persévère,
Tous ses instants sont glorieux ;
Je vois purger le ministère
D'un triumvirat furieux ;
Nos fermes longtemps négligées ;
Nos finances mal dirigées
Passent en de plus dignes mains ;
Et le cyclope impitoyable
N'a plus le pouvoir effroyable
Dont il accablait les humains.

Vous dont les palais magnifiques
Se sont formés de nos débris,
Auteurs des misères publiques,
Monstres de notre sang nourris,
Tels qu'on vit les fils de la Terre,
Dans nos champs semés pour la guerre,
Détruits aussitôt qu'enfantés ;
Thémis s'arme pour vous poursuivre ;
Rentrez, troupe indigne de vivre,
Dans le néant dont vous sortez.

Et toi, leur agent détestable,
Et receleur de leurs larcins,
Dont la police épouvantable
Viola les droits les plus saints,
Regarde les honteux supplices
Où Thémis livre tes complices,
Crains pour toi les mêmes horreurs.
Paris, devenu ta patrie,
Attend cette dernière hostie
Comme la fin de ses malheurs.

Mais la fureur a beau paraître,
Certain d'en braver les effets,
Tu fus trop utile à ton maître
Dans l'examen de ses forfaits ;
Il est à présent ton refuge ;
Il fait plus, il te rend le juge
De quiconque a cru te juger.
Le bras armé de son tonnerre,
Fais connaître à toute la terre
Qu'il n'est pas sûr de l'outrager.

Attaque d'abord ce grand homme
Que Philippe craint encor plus
Qu'autrefois le tyran de Rome
Ne craignit Sénèque et Burrhus ;
Hâte sa chute et sa disgrâce,
Le tyran regarde sa place,
Et tu conviens mieux à ses mœurs,
Avec le prix de tes services
Tu sauras mieux flatter ses vices,
Tu serviras mieux ses fureurs.

Royal enfant, jeune monarque,
Ce coup a réglé ton destin ;
Par lui l'inévitable Parque
Ne lâchera plus son butin.
Tant qu'on te verra sans défense,
Dans une assez paisible enfance
On laissera couler tes jours :
Mais quand, par le secours de l'âge,
Tes yeux s'ouvriront davantage,
On les fermera pour toujours.

Enfin le torrent en furie
Rompt la digue qui le retient,
A sa première barbarie,
Le tigre opiniâtre revient.
Quel chaos ! quels affreux mélanges !
A des maux encore plus étranges
Faut-il encor nous apprêter ?
Thémis s'envole vers Astrée,
Cette détestable contrée
N'est plus digne de l'arrêter.

Quel nouveau spectacle s'apprête
D'augmenter notre étonnement !
Quel hydre esclave d'une tête
S'empare du gouvernement !
Tout commence, rien ne s'achève ;
Chaque sentiment qui s'élève
Trouve un sentiment opposé.
Il n'est point de fils secourables
Entre les détours innombrables
Dont ce dédale est composé.

l'un avait rejoint sa race; l'autre enfant, aux pâles couleurs, penchait vers son dernier instant. O grand roi! tu sais d'où part le coup qui tranche les jours de ta triple postérité; pourquoi hésites-tu à venger ta famille? prends moins garde aux pleurs de ta fille qu'aux attentats de son époux; arme-toi d'une noble colère, tu sauveras par ce service le peu de sang qui t'est resté; d'Argenson, que tu désignes pour instruire sur ces crimes, est dévoué au coupable, il fonde sur l'impunité sa grandeur future; vois la cour qui fuit d'horreur à l'aspect de Philippe, vois la clameur publique! Le jour fatal prédit par Albion arrive, Louis XIV meurt, et la terreur que Philippe inspire lui donne le pouvoir; il montre d'abord

Où va ce monstre fanatique
De qui l'orgueil s'est emparé?
Pourquoi, contre l'usage antique,
Veut-il faire un corps séparé?
Fiers de titres imaginaires,
Ces grands cœurs, au rang de leurs pères
Dédaignent de se voir réduits;
Et, comme les fleuves superbes,
Ils méconnaissent sous les herbes
La source qui les a produits.

Ombres dont par toute la terre
On connait les illustres noms:
Polignac, Beaufremont, Tonnerre,
Et vous, mânes des Châtillons,
Je vous vois au même rivage
Frémir de l'indigne esclavage
Où vos neveux sont retenus;
Par des noms égaux à tant d'autres,
Des noms obscurcis par les vôtres,
Ou qui ne vous sont pas connus.

Contre vos Filles de Mémoire
Le tyran n'est pas moins aigri,
Des traits d'une fidèle histoire
Il voudrait se mettre à l'abri,
Surtout ennemi de la sienne,
Que par une rivale obscène
Il a cru pouvoir avilir.
Il craint que vos jeux dramatiques
N'étalent sous des noms antiques
Ce qu'il voudrait ensevelir.

De cette crainte imaginaire
Arouet ressent les effets;
On punit les vers qu'il peut faire,
Plutôt que les vers qu'il a faits:
C'est sur des alarmes pareilles
Que l'imitateur des Corneilles
Gémit au fond du Périgord;
Et lui, atteint de mille crimes,
Lui dont on craint si peu les rimes,
Ne craindra point le même sort.

Cependant l'État se renverse,
Tous nos trésors sont engloutis;
Le mal interrompt le commerce
Et rend les arts anéantis;
Des traités honteux s'exécutent,
Un roi que les siens persécutent
Nous éprouve encor plus cruels;
Mais dans un temps tel que le nôtre,
Les usurpateurs l'un à l'autre
Donnent des secours mutuels.

quelques vertus, comme les tyrans de Rome, comme Néron et Tibère; on décerne à Philippe les plus nobles titres de Trajan; il chasse cette société des jésuites qui avait condamné les plus belles intelligences, il fait sortir des fers les esprits sublimes; l'empire des lois est remis aux plus nobles dépositaires. Achève donc d'être notre maître; Auguste acquit l'autorité par les mêmes moyens; tu marches bien, tu purges le ministère, tu le places en de dignes mains; les traitants sont poursuivis par la justice, et d'Argenson, leur agent détestable, voit ses complices livrés au bourreau. D'Aguesseau ne sera pas longtemps le chef de la justice, on le craint comme naguère le tyran de Rome craignait

Tandis qu'on brise les barrières
Que nous achevons d'élever,
Qu'on ouvre de vastes carrières
A ceux qui voudraient nous braver,
On passe le temps en délices,
Chacun se pare de ses vices
Comme d'un trophée éclatant;
Et les fers, l'exil et les gênes
Sont toujours les suites certaines
Des moindres plaintes qu'on entend.

Infâmes Héliogabales,
Votre temps revient parmi nous;
Voluptueux Sardanapales,
Philippe va plus loin que vous.
Vos excès n'ont rien qui le tente;
Son âme serait moins contente
De les avoir tous réunis,
S'il n'effaçait votre mémoire
En faisant revivre l'histoire
De la naissance d'Adonis.

Toi qui joins au nœud qui te lie
Des nœuds dont tu n'as pas d'effroi,
Ni Messaline, ni Julie
Ne sont plus rien auprès de toi;
De ton père amante et rivale,
Avec une fureur égale
Tu poursuis les mêmes plaisirs;
Et toujours plus insatiable,
Quand leur nombre même t'accable,
Il n'assouvit point tes désirs.

Fille du plus grand roi du monde,
Qui, loin de marcher sur leurs pas,
Dans une retraite profonde
Ensevelissez vos appas;
Seule, exemple de tant d'intrigues,
Parmi nos plaisirs et nos brigues
Les vôtres ne sont point cités.
On ne vous voit que dans nos temples,
Où vous nous donnez des exemples
Qui ne seront point imités.

Vous, dont par un arrêt injuste
Le grand cœur n'est point abattu,
Prince qui d'une race auguste
Emportez toute la vertu;
Tout le reste la déshonore,
La France contre eux vous implore,
Par ses cris laissez-vous gagner,
Et forcez sa reconnaissance
D'ajouter à votre naissance
Ce qu'il y manque pour régner.

Sénèque et Burrhus. Royal enfant, s'écriait le poëte dans sa fureur haineuse contre le régent! tant que tu seras sans défense, on laissera couler tes jours; mais quand par le secours de l'âge tu verras par tes yeux, on les fermera pour jamais. Quel gouvernement ne vient-on pas d'établir? Ici l'hydre à mille têtes pour les conseils, là les ducs et pairs qui veulent primer la noblesse : voici les nuits affreuses du voluptueux Sardanapale, où l'on fait revivre l'histoire de la naissance incestueuse d'Adonis! » L'implacable poëte jetait ses vers affreux sur la malheureuse duchesse de Berry; il la comparait, elle flétrie déjà à vingt-deux ans, à Messaline et à Julie, amante et rivale de leur père; et, traduisant contre la duchesse de Berry l'énergique et flétrissante apostrophe de l'antiquité contre Messaline : « elle est fatiguée et jamais rassasiée! s'écrie-t-il. » C'était à la duchesse d'Orléans que La Grange-Chancel adressait cette poésie d'un delire effroyable, car la duchesse faisait contraste à ce triste tableau! Fille du plus grand roi du monde, on ne la voyait que dans le temple de Dieu. Le duc du Maine recevait sa part de ces éloges; La Grange-Chancel célébrait le seul prince qui ne fût pas souillé : « la France l'implorait pour la sauver, et, dans sa reconnaissance pour lui, elle donnerait au duc du Maine ce qui manquait à sa naissance, la légitimation que le régent lui avait arrachée. »

Le but de ce pamphlet était visible; on voulait frapper au cœur la puissance du duc d'Orléans, affaiblir tous les liens de l'obéissance. Les circonstances étaient favorables : l'opinion publique s'était vivement prononcée contre le régent de France; il y avait de toutes parts des murmures; la publication de cette œuvre déplorable devait être d'un effet prodigieux sur les mécontents si nombreux qui peuplaient les parloirs et les réunions de Paris et de la province. Si l'on en croit les Mémoires, le régent lut lui-même l'ode de La Grange-Chancel; il en sourit quelquefois avec cette insouciance épicurienne qu'il empruntait à l'étourdissement continuel d'une vie toute d'ivresse et de sensualisme; il n'y eut que l'accusation d'empoisonnement qui le fit frissonner de douleur, et une larme vint à ses yeux. La Grange-Chancel fut poursuivi avec acharnement; il le meritait : réfugié à Avignon, lieu d'asile inviolable, il fut attiré sur la terre de France par une trahison de police, et renfermé aux Iles Sainte-Marguerite, où son esprit inquiet le rendit insupportable au gouverneur même.

La Grange-Chancel avait commis brutalement une mauvaise action dans une ode toute d'indignation poétique; Arouet de Voltaire fit une satire non moins implacable, mais en homme d'esprit il s'en tira fort adroitement; *OEdipe* fut la plus cruelle vengeance contre le régent qui avait mis le jeune Arouet à la Bastille. Il est des temps tellement irrités contre le pouvoir, que tout devient arme et allusion. Arouet, poete malicieux et frondeur, conçut la tragédie d'*OEdipe* comme une allégorie de cette cour avec ses déplorables mœurs et ces mystères d'inceste et de crimes dont la clameur publique accusait le régent. Arouet, courtisan tout à la fois de popularité et des princes, n'alla pas, ainsi que La Grange-Chancel, mêler des noms propres à ses allégories, il les laissa transparentes pour le public. *OEdipe*, joué dans un temps de mœurs sévères et d'un pouvoir imposant, n'eût été qu'une œuvre d'art parfaitement conçue; mais à l'époque des saturnales du Luxembourg, tout fut appliqué et applaudi; Voltaire eut l'esprit de ne pas s'en apercevoir, et la plus curieuse des victoires qu'il remporta alors, ce fut d'obtenir du régent qu'il assisterait à la représentation avec M[me] la duchesse de Berry : la princesse y vint cinq fois de suite, comme pour braver l'opinion publique, et le régent accueillit fort bien le jeune Arouet; il lui accorda même une pension : quand la foule, émue par une affreuse allusion, applaudissait OEdipe inceste et parricide, le jeune Arouet de Voltaire complimentait le régent, faisait des vers pour M[me] la duchesse de Berry, jeune déité digne des grâces et des amours. *OEdipe* devint une arme de la plus violente opposition; son succès fut encore une combinaison de parti, une expression de la colère des masses contre le duc d'Orléans. Les Philippiques étaient trop passionnées pour exciter une de ces émotions générales seules dangereuses pour le pouvoir; c'était une œuvre de haine et de vengeance; *OEdipe* fut un sujet de déplorables applications et de continuels scandales; on y courait pour y désigner tous les personnages, les acteurs avaient leur nom, leur qualification personnelle; on disait : ***le régent-OEdipe, la Berry-Jocaste***; fatale vengeance de l'esprit français, qui n'épargne que ceux-là qui n'épargnent pas eux-mêmes leur propre caractère, leur dignité et leur publique renommée (1).

(1) On attribue à Arouet une épigramme latine, plus affreuse que les satires mêmes de La Grange-Chancel :

Regnante puero,
Veneno et incestis famoso
Administrante,
Ignaris et instabilibus consiliis,
Instabiliori religione,
Ærario exhausto,
Violatâ fide publicâ,
Injustitiæ furore triumphante,
Generalis imminente seditionis
Periculo,
Iniquæ hereditatis
Spei coronæ, patriâ sacrificatâ,
Gallia mox peritura.

(MAUREPAS, XIV.)

Cette grande cabale contre le duc d'Orléans était spécialement favorisée par le salon du duc et de la duchesse du Maine. La fière et noble duchesse savait tout ce que le régent préparait contre sa maison; elle avait subi en murmurant l'ordonnance qui privait les bâtards du droit de succéder; elle s'était profondément irritée du nouvel édit qui enlevait la préséance aux princes du sang. La duchesse du Maine n'était pas une femme vulgaire; active comme les cadets de Gascogne de la race des Condé, érudite comme un bénédictin, elle vivait entourée d'in-folios qu'on empilait sur son lit pour qu'elle pût travailler à ses Mémoires sur les prérogatives de sa maison. Ses partisans la mettaient de niveau avec maître André Duchesne, le généalogiste par excellence, ou bien avec Ducange, la plus belle merveille de l'érudition du dernier siècle. La duchesse du Maine avait un nouvel affront à subir; le régent n'ignorait pas que la coterie de Sceaux était le foyer d'une vaste opposition contre les actes de son gouvernement; n'était-ce pas de ce bureau d'esprit que partaient les effroyables pamphlets contre le duc d'Orléans et sa régence? On devait rompre d'une manière éclatante avec cette maison; elle insultait trop le prince alors au pouvoir. Quand une séparation s'est une fois accomplie entre deux fortes et hautes existences, elle devient chaque jour plus profonde; l'amour-propre s'y mêle; il n'y a pas de réconciliation possible. Le duc d'Orléans n'hésita point, il fallait un exemple; ce prince le donna : la surintendance fut enlevée au duc du Maine par un ordre du régent; sorte de coup d'État nécessaire pour manifester énergiquement la volonté de marcher seul à la tête du gouvernement. La surintendance avait dans sa forme quelque chose d'insultant pour la régence; M. le duc du Maine, sous prétexte de garder l'enfant royal, montrait une triste méfiance qui s'adressait au duc d'Orléans; par le droit de sa charge, il restait toujours à côté du roi; il n'en laissait point approcher le duc d'Orléans tête à tête, comme s'il avait craint un attentat. D'ailleurs, en se séparant des bâtards, le duc d'Orléans s'était appuyé sur les princes du sang; il lui fallait donner un gage, et la surintendance qu'on enlevait à M. le duc du Maine, le régent la confia dans tous ses honneurs à M. le duc de Bourbon (1).

Cette réaction contre les dispositions paternelles de Louis XIV n'était plus populaire comme à la mort du grand roi; un intérêt général, une sollicitude généreuse entouraient M. le duc du Maine et le comte de Toulouse. Princes d'un haut mérite et de vertus éclatantes, pourquoi les plaçait-on en dehors de toute la régence? les roués allaient-ils aussi corrompre cet enfant royal confié à leurs soins? Quoi! on enlevait l'éducation de Louis XV au prince instruit et vertueux qui l'avait jusqu'ici si bien conduite? allait-on lui donner un Nocé pour précepteur? M. le duc de Bourbon n'avait pas des mœurs assez chastes pour guider la tête et le cœur d'un enfant candide; cette mesure fit le plus triste effet sur l'opinion publique, qui était à cet instant où un rien l'agite et l'inquiète. Dans la vie des gouvernements il est des époques ainsi faites; la société en est aux méfiances; tout devient opposition; le moindre événement la soulève; le duc d'Orléans aurait pu tout oser après l'acte parlementaire qui le proclama régent de France, car il était alors dans ses jours de force et de popularité; mais, à cette nouvelle période, tout lui était reproché comme un crime; il avait perdu l'appui du parlement et de la bourgeoisie, il n'était plus populaire!

Dans ces circonstances, le régent reconnut la nécessité d'organiser son pouvoir d'une manière plus ferme et plus centralisée (2); l'établissement

(1) Il y eut à ce sujet une requête adressée par M. le duc de Bourbon; en voici le texte : « Sire, le feu roi ayant paru désirer que M. le duc du Maine fût chargé de l'éducation de Votre Majesté, quoique cette place dût m'appartenir par droit de ma naissance, et suivant les exemples anciens, je ne m'y opposai pas alors, par la considération de ma minorité; mais toutes les raisons d'alors étant présentement levées, je demande que cet honneur me soit déféré, suivant la justice de mon droit. Je me flatte que tous les grands du royaume, et cette assemblée, m'en verront jouir sans répugnance, et concourant avec le maréchal de Villeroy, qui s'acquitte si dignement de ses fonctions de gouverneur auprès de Sa Majesté, et avec tous les autres qui donnent tous leurs soins à une si précieuse éducation, je verrai croître en Votre Majesté l'amour de la justice, sa reconnoissance envers M. le duc régent, son affection pour la noblesse, sa bonté pour ses peuples, et une atteinte particulière pour la fidélité du parlement. » Après ce discours, M. le duc régent s'étant levé, dit à Sa Majesté, qu'il lui conseilloit d'accorder cet honneur à M. le duc, et la surintendance de l'éducation de Sa Majesté fut unanimement accordée à Son Altesse Sérénissime. »

(2) Voici comment les divers ministères furent organisés :

Département de M. de La Vrillière. — Les affaires générales de la religion prétendue réformée; la feuille des bénéfices; les dons et brevets, autres que des officiers de guerre ou des étrangers, pour les provinces de son département. Les pays d'états, savoir : le Languedoc haut et bas, Provence, Bourgogne, Bresse, Bugey, Dalromey et Gex, Bretagne, Navarre, Béarn, Bigorre et Nébouzan, comté de Foix et Roussillon, Flandre et pays de Hainault divisés en deux intendances, quoique compris dans la généralité de Lille. Provinces et généralités : Picardie, Artois et Boulonnais; la Guienne haute et basse jusqu'à Fontarabie, ce qui comprend les intendances de Bordeaux, Montauban et Auch; Moulins, qui comprend le Bourbonnais, le Nivernais et la Haute-Marche; Touraine, le Maine, l'Anjou et comté du

des conseils d'État avait été une concession parlementaire ; il y avait de la faiblesse, de l'anarchie dans un système où l'on comptait plus de soixante-douze ministres d'État ; rien ne pouvait se faire avec unité et fermeté. S'agissait-il d'une négociation avec l'étranger, d'un traité à conclure, on avait à consulter les avis du maréchal d'Uxelles, de M. de Torcy, et à les concilier avec l'abbé Dubois, essentiellement hostile aux idées de Louis XIV. Combien n'était-il pas plus difficile encore quand il était question d'une affaire ecclésiastique, où l'interminable dispute du jansénisme était mêlée ; d'Aguesseau, l'abbé Pucelle, M. de Noailles, se montraient inflexibles, tandis que les rapports du régent avec la cour de Rome demandaient des ménagements. Il était impossible de continuer une telle anarchie au moment même où l'opinion publique échappait au régent ; il fallait centraliser le pouvoir pour le rendre plus fort, pour en manifester la toute-puissance. Ce fut sans doute ce motif qui entraîna l'abolition des conseils et l'institution de ministères réguliers par des secrétaires d'État uniques, comme l'avait comprise Louis XIV ; quand il fallait ainsi prendre des mesures de fermeté, le pouvoir avait besoin de se reposer dans les mains de quelques hommes de confiance. D'après la nouvelle organisation du ministère, les affaires ecclésiastiques sortaient de la gestion d'un conseil pour être confiées à M. de La Vrillière, secrétaire d'État de la régence ; son département embrassait l'administration générale du royaume, les pays d'états ; M. de La Vrillière était de la famille des Philippeaux, très-dévouée au régent ; il avait sous lui un jeune homme, actif, de dix-sept ans à peine, qui tenait le titre de secrétaire d'État par survivance de son père ; c'était le brillant comte de Maurepas, qui fut appelé depuis à une longue carrière ministérielle. M. d'Armenonville prenait le titre de ministre de la marine ; diplomate d'une certaine capacité, il avait rendu des services au régent dans les traités de Hollande et d'Angleterre. L'abbé Dubois, son collègue dans ces négociations, recevait le département des affaires étrangères avec toute la confiance intime du cabinet ; la guerre était confiée à M. Leblanc, qui jusqu'alors ne s'était distingué que dans les bureaux. Tous ces ministres étaient sous la main du duc d'Orléans ; aucun ne se trouvait assez haut placé pour lui résister, même dans l'intimité du cabinet. On ne conservait la pluralité d'un conseil que pour le département des finances, et encore le régent eut-il soin de designer des administrateurs entièrement à sa dévotion ; les conseillers d'État des finances furent : MM. Amelot, Le Pelletier-Desfort, de La Houssaye, Fagon, d'Ormesson, Gilbert des Voysins, Gaumont, Baudry, Dodun et de Fourqueux. Ce conseil n'avait encore que voix consultative.

La création des secrétaires d'État, après l'abolition des conseils, fut une véritable révolution dans les principes mêmes de la régence ; l'unité était rétablie. A la mort de Louis XIV, on était parti d'une idée de réaction contre la force et la puissance du gouvernement ; on y revenait après avoir parcouru une période désordonnée. Le pouvoir avait hâte de se concentrer en lui-même ; le duc d'Orléans abandonnait les idées parlementaires et idéologues de Fénelon et du duc de Bourgogne pour arriver à la direction suprême et absolue du pouvoir ! Tous les gouvernements parcourent le même cercle ; ils partent de la popularité, et tendent invariablement à l'unité et à l'action. Chacun des secrétaires d'État avait une capacité spéciale, mais l'homme politique et de confiance de ce ministère était l'abbé Dubois ; seul il avait le dernier mot et la dernière pensée du régent ; il était premier ministre de fait avant de l'être de droit !

Laval, ce qui comprend la généralité de Tours ; l'Auvergne, qui comprend la généralité de Riom ; Normandie, qui comprend les généralités de Rouen, Caen, Alençon, en y comprenant la partie du pays du Perche qui dépend de la généralité d'Alençon.

Département de M. le comte de Maurepas, secrétaire d'État. — La maison du roi ; le clergé, les dons et brevets, autres que des officiers de guerre ou des étrangers, pour les provinces et généralités ; Paris, qui comprend l'Ile-de-France et partie de la Brie ; Soissons, Orléans, avec la partie du pays du Perche qui en dépend ; Berry, Poitou, Limoges, qui comprend l'Angoumois et la Basse-Marche ; La Rochelle, qui comprend la Saintonge, le pays d'Aunis, Brouage, les îles de Ré et d'Oléron.

Département de M. d'Armenonville, secr. d'État. — La marine, les galères, le commerce maritime, les colonies étrangères ; les dons et brevets, autres que des officiers de guerre ou des étrangers, pour les provinces de son département. Provinces et généralités : les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun ; le Barrois, l'Alsace, y compris Strasbourg, la Champagne et la partie de la Brie qui dépend de la généralité de Châlons ; la souveraineté de Sedan ; la ville et la généralité de Lyon.

Département de M. l'abbé Dubois, secrétaire d'État. — Les affaires étrangères, avec toutes les questions et expéditions qui en dépendent.

Département de M. Leblanc, secrétaire d'État. — La guerre, le taillon, l'artillerie ; les pensions des gens de guerre ; tous les états-majors, à l'exception des états généraux des provinces, et des lieutenants du roi des provinces. — Ce règlement fut d'une extrême utilité pour le duc régent, et le mit en état d'exécuter ses bonnes intentions sans y rencontrer aucun obstacle. Aussi le roi l'autorisa par une ordonnance.

CHAPITRE XVI.

LES PROVINCES.—LEUR ADMINISTRATION.—LEUR ESPRIT.

Administration générale de la monarchie. — Pays d'états. — Priviléges. — Noblesse. — Bourgeoisie. — Peuple. — Généralités. — Les parlements. — Les intendants. — Recettes. — Taxes. — Mœurs de la province. — La commune. — Le château. — L'Église. — Esprit général. — La Bretagne. — Son parlement. — Ses mécontentements populaires. — Union avec la magistrature de Paris.

1718.

La monarchie de France n'était point née spontanément comme une grande nationalité ; elle formait une agglomération de peuples divers, aussi étrangers les uns aux autres que l'étaient à leur origine les races germaniques et méridionales. En vain vous auriez cherché des similitudes entre le Breton chevelu, à la langue druidique, et le Provençal au teint brun, à l'idiome roman; quelle ressemblance entre les Dauphinois habitant les hautes montagnes, et le Normand qui se plaisait aux verts herbages ! il n'existait là aucun rapport, aucune analogie de peuples. Toutes les provinces avaient été successivement réunies, les unes par conquête, les autres par succession (1); quelques autres s'étaient volontairement données à la monarchie de France, car les rois inspiraient une confiance généreuse et une sympathie populaire. Dans la plupart de ces transactions, les habitants stipulaient les priviléges de la province; ils se faisaient garantir leurs droits, leur nationalité, leurs coutumes écrites ou transmises par les siècles; qui aurait osé contester le droit romain en vigueur dans les provinces méridionales, et le droit coutumier du Parisis et du Blésois ? Dans les chartes de réunion, tous les cas étaient prévus et constatés, on réservait les priviléges de la province, et le pays d'Alsace lui-même, bien que glorieusement conquis, avait obtenu sa grande capitulation (2), moyen de lier plus intimement le nouveau peuple à la monarchie; on signait pour ainsi dire un contrat volontaire, une espèce de convention synallagmatique, pour me servir de l'expression des juristes parlementaires du dix-septième siècle.

Cette origine si mobile et si variée de la nationalité française avait fait diviser la monarchie en plusieurs systèmes administratifs. Il y avait des provinces antiques dans le domaine du roi, et inhérentes pour ainsi dire à la maison de France : le Parisis, par exemple, cette vieille vicomté dont le souvenir se rattachait à Robert le Fort, le vaillant pourfendeur de barbares, ce brillant comte de Paris, quand les Normands assiégèrent la cité, alors que l'évêque Gozlin brandissait son énorme lance. L'Orléanais était encore dans le domaine du roi, c'était le vignoble des Capétiens, le riche pays de leur récolte jusqu'à Blois et Tours, l'antique capitale du pays de la Loire. Le Berry était également domaine du roi ; à Bourges, Charles VII avait cherché asile quand les bourgeois livraient à l'Anglais Paris la bonne ville ! Les chroniques parlaient de Charles VII le roitelet de Bourges, conduisant ses braves gens d'armes sous Duguesclin le connétable breton. La conquête de la Normandie était vieille comme Philippe-Auguste ; il ne restait aucune trace des priviléges provinciaux qu'on avait pu stipuler dans ces temps de force et de batailles; au douzième siècle, les fiers chevaliers ne connaissaient que la conquête. Après que le château Gaillard eut été enlevé, et que Rouen eut fait sa soumission, Philippe-Auguste envoya ses baillis et sénéchaux qui prirent possession de ses domaines de Normandie, et les tinrent tous comme fief du roi (3). La Guyenne aussi était une terre des rois de France ; la bonne et antique noblesse n'avait cessé de combattre sous l'étendard fleurdelisé, or sur émail ; elle avait suivi en d'autres temps ses ducs au cri d'arme de la chevalerie. Les ducs de Guyenne étaient presque toujours des cadets apanagés de la race royale, jusqu'à ce noble prince, ce frère de Louis XI, dont la mort sinistre avait inspiré tant d'épouvantables soupçons! la Champagne, avec ses anciens et joyeux comtes Thibaut, était également pays du roi par héritage et confiscation féodale.

Les pays d'états et de priviléges n'étaient pas immédiatement sous la main du roi : la Languedoc d'abord, le plus antique des pays d'états; sa liberté se mêlait au souvenir de la guerre des Albigeois sous les Montfort; elle avait fait hommage à saint

(1) On comptait en 1718 trente-six provinces ou gouvernements; les voici : Alsace, Anjou, Aunis, Auvergne, Berry, Bourbonnais, Bourgogne, Bretagne, Champagne et Brie, Dauphiné, Flandre, Foix, Franche-Comté, Gascogne, Guyenne, le Havre, Ile-de-France, Languedoc, Limousin, Lyonnais, Maine, Manche, Metz, Navarre et Béarn, Nivernois, Normandie, Orléanais, Paris, Picardie, Poitou, Provence, Roussillon, Saintonge, Angoumois, Saumurois, Toul et Touraine; après sa réunion définitive sous Louis XV, la Lorraine forma un trente-septième gouvernement.

(2) J'ai vu à Strasbourg, en 1837, l'original de la capitulation très-libérale accordée à cette cité par Louis XIV. Je me félicite d'y avoir rencontré un bibliothécaire savant et modeste, plein de fortes études.

(3) J'ai donné toute cette histoire provinciale au douzième siècle, dans mon *Philippe-Auguste*, tom. III.

Louis et à Louis le Hutin. Lors de sa réunion à la France, la Languedoc stipula formellement ses franchises ; elle dut avoir ses assemblées de clergé, noblesse et bourgeoisie ; elle se réserva la liberté de ses communes et de son Église, double symbole de l'indépendance. Provence venait après Languedoc comme pays d'états ; le bon roi René avait été subtilisé par le fin et matois Louis XI, et tandis qu'il peignait et dessinait de resplendissants vitraux pour ses églises d'Aix, ou qu'il prenait le beau soleil sur le port de Marseille (la cheminée du roi René, selon le dire populaire), Louis XI lui arrachait la Provence par un testament en due forme. Tous les priviléges de clercs, nobles et bourgeois, furent donc stipulés par le felon messire Palamède de Forbin, qui livra la Provence au roi (1).

Dans l'ordre des origines, Bretagne venait après Provence ; qui aurait pu jamais enlever ses priviléges à la noblesse bretonne, si têtue dans ses principes ? Il n'y avait rien de si insubordonné que ces forts et dignes gentilshommes des généralités de Rennes, de Dinan ; ils se souvenaient de leur vieille et haute indépendance. Jamais les Rohan n'avaient été complétement soumis ; ils prétendaient encore à leur antique souveraineté ; les Rohan-Soubise, les Chabot, les princes de Léon, ne venaient-ils pas des souverains de Bretagne ? Aussi la province était-elle perpétuellement agitée par les troubles publics. La Bourgogne était bien pays d'états, mais sa noblesse demeurait soumise au roi ; le sol était magnifique ; les ordres religieux de Cîteaux et de Clairvaux avaient adouci les mœurs des paysans, et leur avaient enseigné la culture des terres. Quelle fertile contrée que Dijon, où brillaient les palais des anciens ducs ! Autun, la ville romaine, Mâcon où la vigne mûrit sous le pampre d'or, et Châlons avec la riche rivière de Saône empoissonnée de belles carpes et de brochets à la chair si blanche, destinés aux carêmes de l'évêque prince de Lyon ! Navarre et Béarn étaient aussi pays d'états ; ce patrimoine du roi Henri IV avait été réuni à la monarchie lors de l'avénement, mais nul n'aurait touché aux franchises provinciales de ces braves paysans des Pyrénées, agiles coureurs, toujours prêts à prendre les armes : les chroniques disaient le courage national de ces gentilshommes béarnais et navarrois, vantards, hâbleurs, mais courageux et fiers ; si bien que personne n'aurait osé les contredire même en leurs *gabs* et glorieuses bravades ; le pays de Béarn gardait ses états comme ses priviléges. Vous trouviez également des pays tout à fait distincts de l'administration générale, et, par exemple le Dauphine, les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun ; la Franche-Comté, la principauté de Sedan aux anciens comtes de Turenne, et l'Alsace enfin, ce nouveau pays réuni avec bonne et due capitulation, même pour Strasbourg la ville libre, ainsi que le dit la belle charte encore conservée en sa bibliothèque où brillent mille vitraux bleus, violets, rouges, aux armes des évêques et des comtes, admirables blasons des grandes familles éteintes des burgraves d'Alsace (2).

L'administration de la monarchie variait à raison qu'elle s'appliquait au pays de gouvernement royal ou au pays d'états ; les provinces du roi étaient sous un intendant qui dependait du ministre secrétaire d'État ; elles n'avaient d'autres priviléges que les coutumes, d'autres garanties que le parlement, institué par les édits du roi. Quand un impôt était ordonné au nom de Sa Majesté, il était levé sans obstacles ; on ne craignait d'autre opposition que les mecontentements publics, car il s'agissait d'une terre royale sur laquelle certaines levées de deniers étaient permises, selon la vieille loi féodale. Quelquefois pourtant le parlement provincial, quand il en existait un, faisait remontrances ; un édit du conseil évoquait la question, et les remontrances étaient brisées ; on n'en tenait aucun compte. Dans le pays d'états, l'administration n'était pas la même ; comme la province, en se réunissant à la couronne, avait stipulé ses priviléges, elle restait constituée en une sorte de pays libre souvent en lutte avec l'administration royale ; les pays d'états avaient un gouverneur, un intendant ainsi que les autres provinces, mais ceux-ci étaient loin d'exercer l'autorité absolue comme dans les terres du roi. D'abord l'impôt se levait par dons gratuits, à des périodes determinées, ici toutes les années, là chaque deux ans ; selon les coutumes antiques, les états se réunissaient par la permission de la cour ; clergé, noblesse et tiers ordre se faisaient dignement représenter, soit par élection, soit par droit inhérent au fief ou à un nom de race. Ainsi il était tel abbé, tel évêque, tel gentilhomme qui était membre né des états, sorte de pairie provinciale où chacun siégeait en vertu de son titre et de son blason ; les villes et communes nommaient aussi leurs représentants. Dans plusieurs coutumes, les maires, échevins, capitouls, étaient membres nés des états comme les gentilshommes. C'était à ces assemblées qu'il appartenait de voter le don gratuit et de répartir l'impôt entre les bailliages et

(1) *V.* le règne de Louis XI dans mon *Histoire de France, depuis Philippe-Auguste jusqu'au seizième siècle*.

(2) Rien ne m'a plus frappé à Strasbourg que le fini des blasons sur verre déposés à la Bibliothèque ; c'est là seulement que j'ai pu me faire une juste idée des procédés de la peinture sur vitraux.

sénéchaussées ; ensuite chaque ville, chaque commune avait son registre de taille et d'impôt ; la taxe n'était due qu'après la délibération de l'assemblée provinciale ; il fallait batailler, disputer sans cesse sur le don gratuit. Presque toujours, à l'époque des remontrances, on voulait obtenir des priviléges, des droits, en échange de l'argent que l'on votait ; on ne l'accordait que conditionnellement au roi et à son conseil ; la sollicitude et la mission du gouverneur étaient précisément de concilier les murmures des états et les droits de la souveraineté royale (1).

Les diverses classes de la société en province n'avaient point encore subi l'influence de la cour dépravée du régent. Au fond de la Guyenne et de la Gascogne, dans le Languedoc ou la Bretagne, on trouvait une brave et rude noblesse qui défendait ses droits, sa liberté, son blason, sa fierté de race, transmise de père en fils ; il n'y avait pas une grande famille qui n'eût son origine en province ; la corruption ou la fortune l'avait appelée à Paris ; mais où était le château de ses ancêtres, le vieux manoir féodal quand flottait au vent le vieux penonceau de la race? La noblesse de province était modeste et pure de sa fidélité ; elle avait respect pour le roi ; un dévouement non moins grand la rattachait aux priviléges de sa sénéchaussée ; elle en était la protectrice naturelle. Ceci explique ces révoltes fréquentes de la gentilhommerie contre le roi ; la noblesse formait le parti militaire de la nation, parti toujours armé dans les crises publiques. Les priviléges des nobles provinciaux se bornaient à des prérogatives d'honneur ; les juridictions féodales étaient presque partout réduites au vol de chapon ou au droit de justice sur quelques communes rurales ; il y avait peu de villes qui ne dépendissent de la juridiction du roi. Le privilége du noble de province, c'était l'épée ; tout gentilhomme devait sa personne à la patrie depuis l'âge de quinze ans ; il achetait une lieutenance avec 700 livres de traitement ; et l'on disait merveille quand il se retirait comme capitaine après vingt-cinq ans de service, et la croix d'or de saint Louis ornait sa poitrine. Durant le règne de Louis XIV, sur quarante-deux mille gentilshommes qui avaient pris les armes depuis 1665 jusqu'à 1715, dix-sept mille deux cents étaient morts sous les drapeaux de France, et la noblesse ne s'en plaignait pas. Ces nobles n'étaient point affranchis de l'impôt ; la taille même, qui dans son origine formait l'impôt roturier pour remplacer le service militaire, leur était applicable en plusieurs provinces. Dans le Quercy et le Rouergue, la gentilhommerie payait taille ; seulement les noms des nobles taillables par le roi étaient inscrits à part, registrés en parchemin ; quelques coups d'encensoir à l'église, puis une plaque noire au cimetière où les armoiries brillaient sur le casque et le cimier ; enfin la foi et hommage pour la terre inféodée, le lod et le cens comme prix d'une concession territoriale, tels étaient les priviléges de la noblesse provinciale, pure et fière alors, car elle restait sans alliage de mauvaises mœurs. Il y avait en elle quelque chose de rude et de primitif comme l'esprit provincial lui-même.

Le clergé des divers diocèses de France était presque tout entier dans la dépendance de l'évêque, placé sous l'influence hiérarchique de l'archevêque métropolitain ; il n'y avait que quelques monastères privilégiés, quelques vieilles abbayes aux antiques tours qui revendiquaient l'honneur de ne dépendre que du pape : Saint-Denis, la merveilleuse création de Suger ; Cîteaux, la pieuse demeure de saint Bernard ; Saint-Victor de Marseille, aux noires murailles du temps des Hongres et des Sarrasins (2), avaient obtenu des bulles papales, et les abbés portaient la mitre et la crosse pastorales comme l'évêque même. Les archevêques n'étaient pas tous à résidence, ils s'absentaient souvent de leur diocèse pour habiter Paris ; fatale coutume qui entraînait la corruption des mœurs. La province avait un magnifique clergé : y avait-il une hiérarchie plus éclatante que l'Église des Gaules? Autour de l'archevêque se rangeaient les chanoines, les dignitaires du chapitre, depuis l'archidiacre jusqu'au chantre. A l'abbaye voisine résidaient de nombreux religieux qui priaient Dieu et cultivaient la terre ; leur entretien ne coûtait rien à l'État ; si le clergé levait la dîme, c'était une forme d'impôt fort commode, car elle suivait la bonne ou mauvaise récolte ; la dîme ne ressemblait pas à la taille levée en argent. La dîme et la corvée étaient des idées corrélatives ; elles représentaient les formes de l'impôt dans leur nature primitive et paternelle, alors que le fisc n'exigeait de l'homme qu'un travail ou une redevance prise sur le produit réel. Chaque curé, chaque presbytère avait son revenu fixe en fonds de terre ; le clergé, comme la noblesse, formait un corps à part dans l'État ; il ne coûtait rien ; ses revenus venaient d'antiques fondations, de legs pieux que l'Église avait reçus, et qu'elle recevait encore. Il était peu de braves chevaliers, au lit de maladie, qui, pleins de repentance, ne laissassent un fonds

(1) L'histoire des pays d'états en France serait un bien beau travail d'érudition et de politique. Les documents en existent dans les archives de provinces.

(2) On comptait treize abbayes en France avec priviléges et juridiction directe au saint-père. (*Voyez* mon *Histoire constitutionnelle*, tom. IV.)

de terre pour une destination sainte, une messe de mort, une prière sur la tombe qui recouvrait un de leurs ancêtres tué à la croisade, ou pour la création d'une maladrerie. Le clergé provincial se composait surtout de curés prébendiers, pauvres et obscurs desservants qui peuplaient les églises de campagne; ils ne partageaient pas la dissipation du clergé de cour; l'église, la commune, le château, telle était la personnification du système provincial transmis par le moyen âge. Toutefois la querelle du jansénisme avait jeté un peu de désordre dans cette hiérarchie du clergé; on parlait déjà des refus de sacrements, des cas de conscience, de la liberté, de la grâce; quelques évêques suivaient le système de M. le cardinal de Noailles, d'autres avaient adopté l'obéissance absolue envers la bulle *Unigenitus* et le pape; le clergé s'abîmait sous les disputes de discipline, comme tout grand corps devenu puissant.

Les parlementaires en province n'avaient pas la même importance que la magistrature à Paris; aucune des grandes cours du Languedoc, Bretagne ou Provence, n'avait la prétention de représenter l'ancienne pairie et les états généraux. La prérogative réclamée par les parlements de province était surtout celle de l'enregistrement des édits qui concernaient leur juridiction; s'agissait-il d'une levée d'impôt, d'une mesure essentiellement de police, les magistrats s'opposaient aux ordres de l'intendant, et n'admettaient l'édit qu'après qu'ils l'avaient discuté et enregistré. Quelquefois les parlements faisaient acte d'union, ils se coalisaient de provinces en provinces avec la magistrature de Paris, et cette confédération des grandes cours de magistrature prenait un caractère de force et d'unité politique. On l'avait vu sous la Ligue et la Fronde (1), époque de pouvoir et de gouvernement pour les parlementaires. La bourgeoisie prenait presque toujours le parti du parlement; il y avait de si intimes affinités entre les robes rouges, les sénéchaux, baillis, échevins ou maires des villes et des communes. Le digne bourgeois, l'honnête marguillier, avaient un profond respect pour les présidents à mortier et les graves conseillers qui assistaient en corps aux processions municipales; quand ils se plaignaient de la cour, la bourgeoisie tout entière prenait leur parti; les métiers se liguaient entre eux pour les défendre, et voilà pourquoi la résistance de la magistrature était si sérieuse pour le conseil du roi.

La rupture du régent de France avec le parlement avait retenti dans la province; la magistrature s'en était émue. L'aspect de cette régence si dépravée n'était pas susceptible de grandir la force et la considération du pouvoir; si la partie chaste et religieuse du peuple de Paris s'accoutumait avec peine à cette triste dissolution de mœurs, à ces bacchanales éhontées, que devait en dire la province, plus honnêtement pudique? Les mœurs étaient là plus restreintes dans la famille; le récit des orgies du régent venait indigner l'honorable bourgeoisie, le clergé et les braves gentilshommes eux-mêmes qui vivaient et mouraient fidèles à tous les devoirs; et encore si cette régence avait respecté les droits de la province! Il n'en était rien, des édits de finances bouleversaient les intérêts des diverses classes de la société; aujourd'hui on se mettait en opposition avec le parlement, le lendemain avec l'évêque; les ordres des intendants étaient contraires aux libertés provinciales. Tout en blessant les amis des jésuites, on ne se dessinait pas pour le jansénisme; on exigeait beaucoup de la noblesse, du clergé, sans rien leur donner. Il y avait donc un mécontentement général qui éclatait en murmures; autant les premiers actes de la régence avaient été salués avec enthousiasme, autant sa situation présente était vue avec inquiétude. Les ennemis du duc d'Orléans exagéraient les accusations; on murmurait sur toute espèce de tentatives, le gouvernement était sans cesse empêché. Le moment était parfaitement choisi pour une prise d'armes; l'esprit de révolte était partout; on n'attendait qu'un accident favorable pour un soulèvement provincial.

La Bretagne était particulièrement préparée à la rébellion; la noblesse de ces contrées, comme on l'a dit, était têtue et fière; elle ne se considérait point comme invariablement unie à la monarchie. La plupart des grandes familles souveraines dans les fiefs exerçaient une haute juridiction sur la province; quand les états étaient réunis, l'assemblée provinciale votait librement, après mûr examen, les projets de l'intendant; elle prétendait rester avec la faculté, inhérente à ses priviléges, d'accorder les dons gratuits, en les limitant sur des bases régulières. En vain le gouverneur, M. de Montesquiou, la cour, l'intendant adressaient des remontrances; la gentilhommerie bretonne ne voulait pas concéder au delà des limites du don gratuit, le seul mode d'impôt des pays d'états. Depuis l'avénement de la régence, la province de Bretagne avait fait des sacrifices considérables en argent; elle avait accordé trois millions de livres pour joyeux avénement; la province devait presque trente-six millions. Puisque le régent demandait encore des sacrifices, n'était-il pas essentiel, avant toutes choses, que l'on examinât si la province pouvait les donner? Voilà pourquoi les états appelaient un délai pour se livrer à des recherches sur leurs propres ressources. Le

(1) *Voyez* mon *Richelieu et Mazarin*, tom. VII et VIII.

droit des états, de librement voter l'impôt était-il contestable ?

Au premier symptôme de cette résistance de la noblesse, le régent ordonna que les états seraient immédiatement dissous (1); les rapports des intendants annonçaient la fermentation de toute la province, la coalition que préparaient les gentilshommes entre eux contre le gouverneur, et, ce qui parut inquiétant, les rapports que quelques maisons nobles de Bretagne entretenaient avec des agents de Philippe V et de l'Espagne. Depuis la Ligue, plus d'une famille bretonne avait conservé des intelligences avec Madrid, et ce n'était pas la première fois que cette noblesse avait invoqué l'appui des Espagnols contre le roi de France. Les états de Bretagne, si brusquement dissous, adressèrent leurs plaintes au conseil de régence; ces nobles, réunis en la ville de Dinan, ne pouvaient souffrir qu'on les traitât avec un mépris si profond des droits de tous; qu'avaient-ils fait au roi et à monseigneur le régent? avaient-ils manqué à ce qu'ils leur devaient? La requête des gentilshommes, portée par quatre d'entre eux à Paris, était respectueuse dans l'expression, elle témoignait de la fidélité des Bretons pour le roi (2); M. le régent lui-même avait sa part dans les témoignages du profond dévouement des états. On était décidé néanmoins à lui résister. Cette résolution paraissait d'autant plus populaire, que le parlement de Bretagne avait pris comme sienne la cause des états, bien que les parlementaires fussent en général peu portés pour la réunion des trois ordres; leur pouvoir s'effaçait devant cette complète représentation de la province. Mais, en cette occasion, la résistance était si populaire, que le parlement s'unit avec les états pour réclamer par de vives remontrances contre la dissolution qui avait été prononcée. Le parlement s'exprimait avec une grande fermeté; « la dissolution des états portoit atteinte, disait-il, au traité d'union qui avoit donné la Bretagne au royaume. » Dans ces circonstances, le régent ordonna un mouvement militaire contre la province; 30 mille hommes durent se répartir depuis Nantes jusqu'à Dinan et Rennes; on craignait un soulèvement, et le conseil ne voulait plus céder; la régence s'était centralisée sous un ministère assez uni et fort pour opposer une résistance efficace; elle imposa l'obéissance absolue avant que tout grief pût être examiné; les états votèrent le don gratuit comme obligés et contraints, tandis qu'une circulaire du parlement de Bretagne, adressée à la magistrature de Paris, la félicitait sur sa ferme et bonne opposition, elle proposait un acte d'union comme aux époques de la Ligue et de la Fronde (3).

L'état des esprits était donc très-agité dans les provinces de France à cette seconde période de la régence; il n'y a plus rien de populaire dans la con-

(1) Requête des états de Bretagne (juin 1718).

(2) La province de Bretagne députa M. de Blosac au nom de la cour; M. de Blosac dit au roi : « Sire, votre parlement et tous les ordres de votre État s'étaient persuadés avec justice que votre heureux avénement à la couronne rendrait à la France le calme si désiré : cependant les armes dont nous sommes environnés de toutes parts nous avertissent de notre disgrâce; ces armes, qui semblaient n'être destinées que pour concourir avec nous à maintenir la gloire de votre règne, se tournent, par une fatale méprise, contre la plus fidèle de vos provinces; elles y marchent par obéissance, comme dans un pays ennemi, et vos soldats étonnés ne savent eux-mêmes concilier cet ordre avec les acclamations des peuples et les vœux qu'ils entendent de tous côtés pour la prospérité de Louis XV. Nos ennemis se sont servis du prétexte du prétendu refus du don gratuit pour nous déclarer rebelles, comme si un délai de vingt-quatre heures pouvait nuire à cette discussion; ils savaient cependant que l'objet de Votre Majesté n'était pas de nous épuiser, mais d'accorder notre zèle avec notre pouvoir. L'exemple de Votre Majesté, si exacte à payer ses dettes, semblait nous prescrire l'obligation de satisfaire aux nôtres, afin de rétablir nos forces, et que Votre Majesté pût trouver de nouvelles ressources : la justice et votre intérêt semblaient lui permettre ce que la politique a quelquefois toléré. Voilà le grand crime de vos sujets : nous sommes dignes de la protection du souverain; car obéissance, fidélité, rien ne nous manque : malgré cela, si on en croit nos ennemis, on doit nous punir comme des rebelles, et faire tout le contraire des Romains, qui laissaient les nations subjuguées dans la forme ancienne de leur gouvernement. Un roi ne peut trop imiter le roi des rois, qui ne rompit jamais le traité qu'il avait fait avec son peuple, tant qu'il demeura soumis à ses lois, et qu'il n'implora pas le secours des rois étrangers. Votre parlement et votre peuple, Sire, vous demandent la même grâce, et il semble ne rien dire de superflu, en ajoutant son dévouement et en réitérant ses protestations respectueuses. » — La réponse du roi ne consista qu'en quelques mots, que M. d'Argenson prononça, et que voici : « Le roi ne touchera point aux priviléges de votre province. »

(3) « Messieurs, le zèle que vous avez toujours fait paroître pour le service du roi et le bien de l'État, est trop éclatant pour que le public ne soit pas persuadé de vos bonnes intentions. Nous avons cependant appris avec bien de la douleur ce qui est arrivé à quelques-uns de vos membres, qui viennent d'éprouver la disgrâce de Sa Majesté. Nous ne pouvons vous donner des marques plus vives de l'intérêt que nous prenons à ce qui vous regarde, qu'en faisant au roi de très-humbles, très-soumises et très-respectueuses remontrances, pour obtenir la liberté de vos confrères. Comme nous n'avons tous pour objet que le service de Sa Majesté et le bien de l'État, nous vous assurons d'une parfaite intelligence nécessaire pour y concourir, et d'une attention continuelle pour nous conformer aux sages délibérations dont vous voudrez bien nous faire part.

« Nous sommes, etc.

« *Signé* L.-M. PICQUET, greffier en chef.

« A Rennes, le 3 septembre 1718. »

duite du duc d'Orléans. Comme le pouvoir marche à l'unité et à la fermeté, on voit dans sa situation nouvelle une tentative de despotisme, et quel despotisme? dans quelles mains est-il déposé? y a-t-il cette austérité de mœurs, cette gravité de résolution qui seules peuvent justifier, aux yeux de quelques-uns, le pouvoir absolu? Non : c'est une tyrannie de gens dissolus, de roués et de maîtresses; les provinces pouvaient-elles subir cette pompe aspirante d'argent qui ne servait plus, comme au temps de Louis XIV, à la grandeur et à la dignité de la France, mais à la fortune de femmes perdues? Il y eut au sein de la bourgeoisie une triste irritation contre le régent; plus l'enfant royal était chéri, adoré par le peuple, plus on jetait de soupçons sur le prince qui, par de noirs desseins, compromettait, disait-on, son existence, et bouleversait le vieux privilége du pays. Ces bruits s'envenimaient par des agents secrets qui étaient partout répandus dans les provinces; le temps n'était-il pas venu d'éclater en faveur d'un autre système? N'y avait-il pas des princes plus purs, plus graves, plus capables de l'éducation du roi? le duc du Maine, Philippe V d'Espagne, n'étaient-ils pas plus dignes de cette belle mission? Leurs droits de parenté naturelle ne les rapprochaient-ils pas davantage de cette sainte surveillance de Louis XV? Ainsi disait le peuple.

CHAPITRE XVII.

PARTI DE LA DUCHESSE DU MAINE ET DU SYSTÈME DE LOUIS XIV.

Le château de Sceaux. — La société de la duchesse du Maine. — Mœurs et fêtes. — Le cardinal de Polignac. — Le président de Mesmes. — Nobles et gentilshommes. — Pompadour. — Laval. — Savants et poëtes. — Malezieu. — Saint-Aulaire. — La Mothe. — Chaulieu. — Arouet de Voltaire. — Mlle de Launay. — Mme de Maintenon. — Opposition contre le régent.

1718.

Lorsque, fatigué des teintes monotones de la société contemporaine, on porte des regards d'artiste sur ces jolis tableaux de Boucher et de Vanloo, sur ces riantes peintures toutes de charmilles et de roses qui vermillonnent sur de gracieux éventails, alors on peut se reproduire ces délicieuses retraites que les Bourbons et la grande noblesse de France avaient jetées autour de Paris, la bonne ville : de beaux bâtiments en pierres blanches et carrées, de magnifiques terrasses toutes balustradées de marbre, et soutenues par des murs de verdure en espaliers de lilas et de jasmins; des parterres élégamment découpés comme des corbeilles de fleurs. Des arbustes rares, des orangers et des lauriers-roses, mêlaient leurs fleurs autour de blanches statues sveltes et délicates, comme la Vénus à la coquille de Coysevox, ou la Bacchante de Girardon; puis, ce majestueux tapis de verdure qui reposait les yeux pour conduire jusqu'aux parterres d'eaux où mille fontaines jaillissantes et cascades promenaient leur onde bouillonnante au milieu des naïades de porphyre; Neptune, à la barbe longue et flottante, son trident en main; les faunes riant ou jouant des pipeaux virgiliens, et ces satyres aux regards lascifs, comme sur les bas-reliefs antiques, qui poursuivaient les nymphes éperdues. Dans les eaux, des cygnes se mirant avec leurs ailes blanches au milieu de ces poissons privés et vieillis comme le brochet au collier d'or de François Ier; les grands parcs avec leurs massifs de verdure, forêts presque druidiques, si par intervalles ces retraites impénétrables aux feux du soleil n'étaient coupées par des salons de fleurs odorantes, des bouquets de giroflées, d'œillets, de roses et d'orangers, vieille Flore des jardins, avant que les fades tulipes de Hollande, la renoncule et les insipides dahlias, plus fades encore sous le ciel grisâtre du Nord, ne vinssent détrôner de leurs couleurs artificielles cette nature parfumée.

Tel était le château de Sceaux, solitude chérie de la duchesse du Maine. Sceaux avait appartenu à Colbert, et la famille des Seignelai l'avait vendu au duc du Maine par l'ordre de Louis XIV; le ministre secrétaire d'État avait employé toute sa puissance aux embellissements de Sceaux; les arts, les manufactures avaient été mis à contribution pour orner cette divine retraite; car le roi alors voulait que les ministres fissent honneur à son règne. Comme le duc du Maine n'avait pas de château digne de sa naissance, Louis XIV acheta Sceaux de la famille Colbert, et la duchesse du Maine vint établir là sa cour plénière : tête ardente pour l'étude et le plaisir, elle faisait de Sceaux la plus admirable des campagnes; tandis que le Luxembourg retentissait des saturnales, et que l'orgie poussait les impudiques cris des antiques fêtes de Vénus et d'Adonis, la duchesse du Maine nourrissait une cour galante et spirituelle comme Louis XIV savait la choisir; chaque jour se déployaient des divertissements, des fêtes mythologiques, de grands tableaux, des prologues en vers un peu musqués, des représentations amusantes ou sérieuses qui avaient toujours la duchesse du Maine comme divi-

nité propice (1). Dans les belles nuits d'été, aux lueurs fantastiques de la lune, toute cette brillante société parcourait les parcs, improvisait des fêtes sur l'eau, et l'ordre était donné de ne jamais se coucher avant le lever de l'aurore; on faisait de l'esprit, de la galanterie; on jetait des pensées délicates, des compliments bien guindés, et cela faisait contraste avec le libertinage grossier du Palais-Royal et du Luxembourg; peut-être y avait-il même dans cette affectation d'un sentimentalisme épuré un vif esprit d'opposition à des licences de mauvais lieux; on conservait le ton et les manières de la société de Louis XIV pour en faire respecter le système et la grande mémoire.

La société de Mme la duchesse du Maine se composait d'hommes sérieux et importants qui tenaient le premier rang dans les dignités de la monarchie; le commensal le plus assidu de la maison de Sceaux était le cardinal de Polignac, que nous avons trouvé presque toujours mêlé aux graves négociations du règne de Louis XIV, un des hommes les plus instruits, les plus spirituels du temps, une tête fortement empreinte des études de l'antiquité. Le cardinal de Polignac travaillait sous les ombrages de Sceaux à son *Anti-Lucrèce*, réfutation éloquente de ce grand poëme où l'ange du doute promène ses ailes sombres sur l'univers créé (2). Le cardinal de Polignac, tout dévoué à la maison de la duchesse du Maine, vivait pour ainsi dire dans ses habitudes; on le considérait comme le diplomate de la famille, le représentant du système de Louis XIV à l'extérieur. J'ai rappelé les liens de longue amitié qui unissaient M. le président de Mesmes aux princes légitimés; M. de Mesmes avait sa place toujours réservée dans les fêtes du château; il participait à cette vie savante de la maison de Sceaux; il trouvait là tout ce qui portait un nom un peu haut dans les lettres et les sciences, et alors la magistrature était en rapport avec les savants et les poëtes; n'était-ce pas dans la délicieuse retraite de Bâville, chez le premier président Lamoignon, que Boileau avait écrit ses mordantes satires? Le cardinal de Polignac était naturellement lié avec la famille de Mesmes, si célèbre dans les négociations diplomatiques. Ces deux noms s'étaient plus d'une fois rencontrés dans la signature et la confection des traités sous le glorieux règne de Louis XIV (3).

Une bonne et forte noblesse visitait également ce château de Sceaux; si les ducs et pairs s'étaient prononcés contre les bâtards, les antiques gentilshommes de provinces, très-irrités contre les ducs et leurs prétentions, s'étaient rapprochés des traditions du gouvernement de Louis XIV, et par conséquent de l'opposition de la duchesse du Maine; tous avaient signé la protestation provinciale, et les mesures de rigueur prises par le régent avaient retenti parmi eux. Ce parti de gentilshommes mécontents avait sa représentation auprès de la cour de Sceaux; le marquis de Pompadour et le comte de Laval se trouvaient en communication avec la noblesse provinciale. Le marquis de Pompadour n'avait rien de commun avec un nom usurpé plus tard par une maîtresse de roi; les Pompadour étaient une des grandes baronnies du Limousin, une des meilleures races provinciales, fort courageuse et toute militaire; le nom de Laval se liait à l'histoire de Bretagne et se mêlait déjà aux Montmorency. Pompadour et Laval s'étaient posés comme l'expression du mécontentement nobiliaire; ils communiquaient à Mme la duchesse du Maine les correspondances que les gentilshommes de provinces suivaient entre eux; les actes de la régence, sa diplomatie abaissée à l'extérieur, les actes arbitraires contre le parlement, tout excitait la plus vive censure de ce beau salon de la duchesse du Maine, dans lequel, sous les apparences de la distraction et du plaisir, on traitait souvent les plus graves affaires (4).

La société des gens de lettres à Sceaux était dominée par un esprit fort distingué et depuis longtemps attaché aux bâtards : Nicolas de Malezieu, érudit éminent, cachait beaucoup de science sous une brillante causerie; il savait le grec, l'hébreu comme sa propre langue; lié dans sa jeunesse avec Bossuet, cette grande intelligence l'avait désigné à Louis XIV pour précepteur de M. le duc du Maine. Malezieu, protégé par Mme de Maintenon, avait été très-aimé du feu roi; caractère doux, conciliant, aimable, il fut souvent l'arbitre entre Bossuet et Fénelon, dans ces disputes théologiques qui exprimaient les deux idées d'autorité et de liberté indulgente et facile; Malezieu devint le précepteur en titre de Mme la duchesse du Maine, cette femme prodige d'aptitude et d'activité scientifique. Malezieu expliquait à Mme la duchesse du Maine les beautés d'Eschyle et de Sophocle, et sa voix sonore, accentuée, déclamait ces admirables vers des tragiques de manière qu'on pouvait se croire encore dans les vastes théâtres d'Athènes avec Agamemnon, le roi des rois, qui commandait de son sceptre d'or, avec cet Oreste que la fatalité des dieux poursuit dans

(1) *Voyez* le livre curieux et rare sous ce titre : *Divertissements de Sceaux*. Paris, ann. 1725.

(2) *L'Anti-Lucrèce* ne fut publié pour la première fois qu'en 1745.

(3) *Voyez* mon travail sur *Louis XIV*.

(4) C'était à Sceaux qu'avait été rédigée la grande protestation des légitimés contre les princes du sang; j'ai dit l'immense science qu'avait déployée la duchesse du Maine dans cet écrit digne d'un conseiller et d'un légiste.

son cœur livré aux Furies. Les nobles sentiments de reconnaissance l'attachaient à la maison du duc du Maine; il s'était fait l'ordonnateur des fêtes de Sceaux; rien ne s'y décidait que par lui; chaque jour des fleurs de poésie ornaient les divertissements de la châtelaine; l'esprit chaste et galant de l'hôtel Rambouillet, de la société frondeuse s'y réveillait encore. Quand une génération nouvelle arrive avec des idées et des sentiments opposés à l'autre génération qui passe, elle tourne en moquerie le vieil esprit; fatal arrêt qui annonce aussi aux jeunes qu'ils vieilliront, car rien des hommes n'est impérissable. Malrzieu était l'auteur des *Divertissements de Sceaux*, poésies qui n'ont qu'une pensée, qu'un but, l'exaltation de cette femme extraordinaire qui présidait aux fêtes et aux travaux d'érudition. Quand les parfums brûlaient devant elle, Mme la duchesse du Maine rédigeait des mémoires de bénédictin sur les droits des légitimés, contre ces prétentions ridicules des pairs du royaume qui se disaient les représentants des grands vassaux assistant au sacre des rois de France. Malezieu n'était pas seulement poète élégant, faiseur de rébus et de jolis couplets pour la bergère de Sceaux, mais un écrivain véritablement spirituel et satirique dans sa comédie moqueuse de *Polichinelle demandant une place à l'académie*, ingénieuse satire contre tous ces corps de science et de littérature, qui tuent les puissantes individualités et leur ôtent ce qu'elles ont de fort, d'âpre et de haut (1)!

Saint-Aulaire, l'ami de Malezieu, de la famille des Beaupoil du Limousin, était aussi le commensal de Mme la duchesse du Maine (2); presque octogénaire déjà, il avait conservé « une voix plus légère qu'Anacréon, et les fleurs de Cythérée ornaient son front, » comme l'écrit Voltaire; la châtelaine, la bergère de Sceaux était la divinité de ses vœux, et ses cheveux blancs demandaient que le jour finît, et que Mme du Maine fût Thétis pour lui (3), pauvre vieillard que la folie de galanterie et d'amour n'abandonnait point quand la moelle de ses os se glaçait, quand ses jambes fléchissaient sous ses pas chancelants. A ses côtés était Chaulieu, le brillant abbé de Chaulieu; il avait pris dans les jardins de Sceaux ses émotions et ses tableaux de sensualisme et d'amour : je ne sache rien de plus triste que cette physionomie de l'Anacréon antique, ce corps affaibli par les ans, décharné par les ravages de la mort qui s'avance; ce vieillard, décrépit dans sa nudité impudique que les grâces enlacent de roses, comme si, lorsque la vie s'accomplit, les douces illusions pouvaient nous bercer encore, et la fleur du plaisir naître sur une tombe!

L'universel Lamotte-Houdard était aussi assidu à Sceaux que Saint-Aulaire et Chaulieu; écrivain facile, il faisait des tragédies, des fables, de petites pièces de vers en madrigaux avec une aisance remarquable; esprit fort avancé, il soutint dans la société de Sceaux cette thèse depuis réalisée : « que la tragédie pouvait se passer des règles d'unité de lieu, et que le vers était un auxiliaire et non pas une nécessité des vastes compositions dramatiques. » Arouet venait aussi bien souvent à Sceaux; ce nom d'Arouet avait valu au jeune poète tant de tristes aventures, qu'il l'avait quitté pour celui de Voltaire. Il n'était point gentilhomme, mais il s'en donnait tous les airs et les titres. Voltaire n'appartenait essentiellement à aucune société; il avait de vives rancunes contre le régent; il le déchirait en privé et le louait en public; on trouvait de la causticité depuis la tête jusqu'aux pieds de ce maigre corps, de cette méchante momie, comme l'appelait Mme de Berry. Voltaire ne flattait les princes que pour mieux les déchirer à l'aise; il invoqua sa muse pour chanter la bergère de Sceaux; on le voyait l'épée au côté, dans les sombres allées du parc, solliciter pour quelques heures la *royauté de la nuit*, dans la belle fête instituée en l'honneur de l'*Abeille d'or*, chevalerie galante qui avait pour grand maître la duchesse du Maine (4).

Ces jeux, ces fêtes, ces nobles divertissements cachaient et servaient tout à la fois des haines et des ressentiments politiques entre les deux grandes lignées des princes du sang et des légitimés; les duchesses du Maine et de Berry étaient en face l'une de l'autre; il y avait jalousie dans l'âme de la fille du régent pour cette société élégante qui visitait Sceaux; il y avait également dépit au cœur de la

(1) Malezieu était né en 1650. On a de lui : *Éléments de géométrie* pour M. le duc de Bourgogne; Paris, 1715; plusieurs pièces de vers dans les *Divertissements de Sceaux*. *Voyez* aussi les *Pièces échappées du feu*. Plaisance, ann. 1712.

(2) François de Beaupoil, marquis de Saint-Aulaire, était un faiseur de vers et de calembours; la duchesse du Maine lui demandait un jour son avis sur le système de Descartes et de Newton, et il répondit par le couplet qu'on va lire :

Bergère, détachons-nous
De Newton, de Descartes;
Ces deux espèces de fous
N'ont jamais vu le dessous
Des cartes, des cartes.

M. de Saint-Aulaire mourut âgé de près de cent ans, le 17 décembre 1742.

(3) La divinité qui s'amuse
A me demander mon secret,
Si j'étais Apollon, ne serait point ma muse;
Elle serait Thétis, et le jour finirait.

(4) *Voyez* les *Fêtes et Divertissements de Sceaux*. Paris, 1715.

duchesse du Maine; elle subissait avec douleur le faste royal que déployait sa rivale lorsqu'elle paraissait aux rues de Paris accompagnée de cymbaliers et de gardes du corps. Si le régent prenait peu de soucis de la poésie musquée de Sceaux, la duchesse de Berry était pleine de ressentiments contre cette cour mystérieuse d'où partaient les pamphlets, les épigrammes acérées et mordantes contre sa vie de folle femme. Cette haine d'amour-propre devait tôt ou tard éclater; la duchesse du Maine ne laissait rien échapper de ce qui pouvait tourner en ridicule la maison d'Orléans; elle avait à ses ordres cette littérature qui écrivait en vers et en prose, en noëls et en couplets. La duchesse, avec son activité accoutumée, savait ce qui se passait dans le conseil du régent : comment n'aurait-elle pas été irritée au dernier point? on venait de lui arracher le droit de succession; on privait le duc du Maine de toutes ses prérogatives! Ne fallait-il pas se venger de tant d'outrages contre les princes légitimés?

Ce fut dans cette société de Sceaux, sous la direction de Malezieu et du président de Mesmes, qu'on publia les Mémoires du cardinal de Retz sur la Fronde; ces Mémoires étaient enfouis dans la bibliothèque de M. de Mesmes (1). Malezieu y aperçut un souvenir des époques de troubles, et comme la société de Sceaux songeait encore aux résistances provinciales, à une nouvelle et petite fronde, on crut cette publication utile. Les rapprochements étaient faciles à faire; on pouvait assigner à chacun son rôle; le cardinal de Polignac ne devait-il pas être flatté qu'on voulût bien le comparer à ce cardinal de Retz, caractère d'activité politique qui s'agita au milieu des troubles civils de la noblesse et des halles? Le marquis de Pompadour, le comte de Laval rêvaient les rôles de chefs de partis dans un mouvement de cités et de gentilshommes; et le vieux président de Mesmes appelait pour lui cette influence de médiateur qui éleva si haut la carrière de Mathieu Molé. Les Mémoires du cardinal de Retz furent retouchés par Malezieu; on leur ôta ce qu'ils pouvaient avoir de trop hardi, de trop opposant à la personne du roi et de la reine mère; on les arrangea comme un pamphlet de circonstance devait l'être; le succès en fut prodigieux. On en comprit la pensée et le dessein; on voulait briser la régence; on était dans une époque de minorité, comme sous l'enfance de Louis XIV : le parlement était inquiet, vivement attaqué dans ses prérogatives; les gentilshommes de province supportaient à peine le joug du régent; on parlait d'états généraux, de se débarrasser par un bon coup de main du pouvoir importun de M. le duc d'Orléans. Au milieu des plaisirs d'une douce retraite, on improvisait une multitude de projets; les plus hardis voulaient enlever le régent d'un coup de main et l'exiler en Angleterre; les autres se contentaient de s'emparer des Tuileries, afin de délivrer le jeune roi qu'on disait captif. La duchesse du Maine, comme toutes les femmes irritées, se laissait aller à la légèreté de certains propos, cruels seulement dans l'expression : la pauvre princesse, qui s'évanouissait à la vue d'un peu de sang, voulait comme Judith couper la tête de sa propre main à un nouvel Holopherne, ou lui planter le clou sanglant de Jael (2); c'était propos de femme colère, dont le régent aimait à rire avec ce cynisme de mots qui caractérisait sa causerie intime (3).

M. le duc du Maine suivait l'impulsion de sa femme, caractère dominant, mais il n'en partageait pas tous les desseins; s'il avait le dépit au cœur de ce que M. le duc d'Orléans avait fait contre les légitimés, il était homme trop grave, trop sérieux, pour oser autre chose qu'une opposition dans le conseil et au parlement. Il siégeait parmi les conseillers de la régence, et il résumait le parti de résistance fondé sur les idées et le système de Louis XIV. Il ne laissait pas passer une seule circonstance sans manifester une opposition ouverte aux projets de M. le duc d'Orléans; il était appuyé du maréchal de Villars, de Villeroy, de Torcy; en un mot, de toute la vieille cour qui défendait les opinions et les pensées politiques de la grande époque. M. le comte de Toulouse était plus timide encore que son aîné; profondément blessé comme lui, il avait néanmoins conservé des rapports avec le régent; il voyait la duchesse de Berry, et ne dédaignait pas de paraître à sa cour. On le considérait, en général, comme un bon homme, exclusivement occupé de son art maritime et de sa gloire navale. La duchesse du Maine était donc seule active et décidée à tout; elle avait trouvé des sympathies secrètes dans le cœur d'une femme qui, jusqu'à la mort de Louis XIV, avait joué un rôle immense et dominé la politique entière de la France. Je veux parler de la vieille Mme de Maintenon.

Cette femme puissante même au lit de mort de Louis XIV, avait quitté Versailles à cet instant solennel; elle s'était retirée dans la maison de Saint-Cyr qu'elle avait embellie en quelque sorte dans la prévoyance de ses disgrâces. Mme de Maintenon y avait affecté une grande simplicité; elle n'avait

(1) MM. Champollion ont récemment publié une édition authentique des Mémoires du cardinal de Retz.

(2) Corresp. avec Mme de Maintenon, lettre du 7 janv. 1718.

(3) *Voyez* les Mémoires sur la régence, collection de Lenglet-Dufresnoy, ann. 1718.

jamais eu du roi que 48 mille livres de pension ; un des premiers devoirs du régent, si plein de convenances quand il le voulait, avait été d'aller faire une visite à Saint-Cyr. M. le duc d'Orléans porta la confirmation du brevet de la même pension avec une générosité parfaite, et madame douairière, la mère du régent, vint également à Saint-Cyr, preuve évidente que Mme de Maintenon était mariée aux yeux de la famille, car jamais la fière princesse allemande ne se fût dérangée en grand deuil pour une simple maîtresse. Le czar Pierre Ier avait aussi visité Saint-Cyr, moins sans doute pour voir le vieux débris des faiblesses de Louis XIV, que pour pénétrer jusqu'aux moindres recoins des pensées de ce roi qui faisait l'admiration de l'Europe. Mme de Maintenon avait alors quatre-vingt-trois ans ; elle se disait et se montrait toute détachée du monde, et néanmoins le vif attachement qu'elle portait aux princes légitimés ses élèves ne lui permettait pas de rester étrangère dans la lice qui s'ouvrait entre le régent et ces enfants bien-aimés dont elle avait soigné les premières souffrances ; elle entretenait une correspondance intime avec la duchesse du Maine : comme ces deux femmes avaient de communes pensées, des affections semblables, un principe de haine identique, elles échangeaient leur âme dans des lettres très-suivies ; elles disaient combien la France avait perdu de sa splendeur : les mécontentements augmentaient ; que d'espérances ne devait-on pas avoir ? Les gentilshommes de provinces étaient en armes (1), le parlement en opposition avec les actes de la régence ; toute la monarchie était indignée de l'abaissement des états et de la ruine de la noblesse ; ne fallait-il pas un remède violent même, s'il était nécessaire ?

CHAPITRE XVIII.

MOUVEMENT DE LIBERTÉ ET D'ÉTATS GÉNÉRAUX CONTRE LA RÉGENCE.

Mécontentement provincial. — Rapports avec l'Espagne. — Union politique de la duchesse du Maine et du prince de Cellamare. — Projets de convocation des états généraux contre la régence. — Ramifications dans l'armée. — Intrigues qui s'y mêlent. — Le régent est prévenu. — Violation du droit des gens. — Visite chez le prince de Cellamare. — Système d'emprisonnement et de persécution.

1718.

A toutes les époques de mécontentements publics et de vives plaintes contre les princes, on parlait en France des états généraux ; la convocation de cette grande assemblée politique consolait le peuple, et lui faisait croire à son prochain soulagement. La réunion des trois ordres, clergé, noblesse et bourgeoisie, était souhaitée comme le plus bel événement de la monarchie et l'ère de la liberté. Les jurisconsultes, les bons bourgeois, les braves gentilshommes, appelaient également de leurs vœux les états généraux. C'était aussi une ruse employée par les mécontents pour s'assurer la popularité. Quand on voulait avoir le peuple pour soi, il fallait se dire le champion ardent de la convocation des états ; tout alors venait à vous. Ce rôle, la duchesse du Maine s'en était emparée ; lors du parlement de 1715, elle avait soutenu le droit exclusif des états pour déférer la régence ; son salon était tout entier pour ce privilége des trois ordres ; et, à mesure que le duc d'Orléans se dessinait plus injuste envers les légitimés, la duchesse du Maine se montrait à son tour plus avide de popularité ; elle écrivait ou faisait écrire des pamphlets (2) ; elle se mettait en rapport avec la noblesse provinciale, mécontente des prétentions des ducs et pairs ; elle réveillait les vieux droits municipaux, les libertés des confréries. Des agents disséminés sur toute la surface du royaume ne négligeaient rien pour exciter un mouvement politique contre la régence ; tête ardente et capable, Louise-Bénédicte de Bourbon invoquait les libertés du pays contre le pouvoir dissolu et capricieusement despotique de son ennemi Philippe d'Orléans.

L'instinct naturel, un sentiment de commun intérêt, avaient rapproché le salon de la duchesse du Maine de l'ambassade d'Espagne. Le prince de Cellamare (3) avait secondé les premières démarches de Philippe V pour la régence ; il avait informé sa cour de l'état d'irritation des esprits en France ; ses

(1) « J'admire les Bretons : toute la sagesse des Français seroit-elle dans cette province-là ? » (Correspondance de Mme de Maintenon avec la duchesse du Maine, le 17 janvier 1718.)

(2) On les envoyait en Espagne ; je trouve dans une dépêche d'Albéroni : « La reine a fort agréé la satire que vous savez ; Leurs Majestés s'en sont diverties deux jours entiers. » (25 mai, ann. 1718.)

(3) Je cite une dépêche de Cellamare toute symbolique sur ses démarches : « Je continue à cultiver notre vigne, mais je ne veux pas tendre la main pour cueillir les fruits avant leur maturité. Les premières grappes qui doivent rafraîchir la bouche de ceux qui sont destinés à boire le vin, se vendent déjà publiquement, et chaque jour on en portera au marché d'autres qui sont sur la paille. » (Juillet, ann. 1718.)

dépêches au cardinal Albéroni indiquent la faiblesse et la déconsidération où le pouvoir se trouvait ; le moment était arrivé de soutenir le droit de Philippe V à la régence, et de convoquer les états généraux à cette fin de reconnaître et de saluer l'aptitude du roi des Espagnes au trône de France, dans le cas où Louis XV viendrait à mourir, ancienne querelle entre les deux branches de la famille royale. Dès la guerre de succession, le duc d'Orléans avait voulu s'emparer de la couronne d'Espagne ; sa confiance pour l'abbé Dubois était née précisément de ces intrigues ; à la mort de Louis XIV, il avait combattu, autant qu'il était en lui, l'influence de Philippe V, et, à son tour, le petit-fils de Louis XIV, assis sur le trône d'Espagne, avait cherché, dans une convocation d'états généraux, à ressaisir ses droits sur la régence et la couronne ; il n'avait jamais admis sa renonciation comme absolue ; il l'avait subordonnée à l'abdication complète de l'Empereur sur le royaume des Espagnes. Le prince de Cellamare à Paris suivait le système de son gouvernement, et quand les dépêches de La Haye annoncèrent le traité de la quadruple alliance, conclu entre la France, l'Angleterre, la Hollande et l'Empereur, l'ambassadeur d'Espagne n'hésita point à préparer une explosion favorable à la régence et au droit successorial de Philippe V (1).

Le plan était simple; la noblesse mécontente devait se prononcer dans la province en faveur du roi d'Espagne; une protestation serait signée favorable à la régence du petit-fils de Louis XIV, à l'exclusion du duc d'Orléans, et les états généraux convoqués conformément à la loi fondamentale pour décider, comme assemblée nationale, la question de gouvernement et de succession. C'était un souvenir de la Ligue, un développement de la pensée de Philippe II réveillée par Albéroni. A cette époque si décisive, le duc d'Orléans et Philippe V en présence durent défendre leurs droits par des écrits et des pamphlets; il parut à Londres et à Paris en même temps un ouvrage rare aujourd'hui; il portait le titre de *Lettres de Fitz-Moritz* (2). Toutes les formes de discussion étaient anglaises ; les lettres de Fitz-Moritz soutenaient le droit absolu du duc d'Orléans à la couronne de France, au cas où le roi Louis XV viendrait à mourir; et quant au droit de régence, pouvait-on le contester au duc d'Orléans, le plus proche parent, l'héritier présomptif de la couronne? Les lettres de Fitz-Moritz, pleines d'érudition et d'une polémique de journaux et de pamphlets, amena une réponse de la part de la duchesse du Maine. Il y eut trois ou quatre réfutations qui furent clandestinement distribuées; on y défendait les droits des princes légitimés, et la succession naturelle de Philippe V à la couronne de France. Pour appuyer cette tendance des esprits et lui donner une certaine direction, le salon de la duchesse du Maine, je le répète, fit publier pour la première fois les Mémoires du cardinal de Retz, ce vivant tableau des troubles de la Fronde, de l'action vivace des partis dans les mouvements politiques du dix-septième siècle. Jamais publication n'avait produit un effet plus profond et plus vif; dans les temps agités, c'est moins la valeur d'un livre que son à-propos qui fait son succès : les Mémoires du cardinal de Retz rappelaient l'époque de la Fronde à laquelle chacun semblait aspirer; on se distribuait les rôles déjà; ce n'était pas contre un Mazarin habile dans ses desseins qu'on allait agir, mais contre un gouvernement sans tenue et sans dignité; on aurait pour soi le peuple de Paris et des provinces. La duchesse du Maine se nourrissait de ces idées; elle rêvait le rôle de la grande Mademoiselle, l'amazone, l'héroïne de Paris et d'Orléans, ainsi que la nommaient les pamphlets de la Fronde.

Dans cette situation des esprits, l'ambassade d'Espagne avait dû se mettre en rapport avec la duchesse du Maine. Comme l'organisation de police, telle que l'avait conçue d'Argenson, était active, vigilante, il fallait prendre mille précautions intimes; on se méfiait des domestiques, des valets de pied; on se rencontrait avec mystère. Tantôt c'était au milieu des fêtes de nuit de Sceaux, dans des bals déguisés, à la lueur des gerbes de feu et resplendissant dans les belles cascades; tantôt on se voyait dans des maisons isolées, hors Paris et pendant les ténèbres; il y avait du Fiesque dans cette conjuration d'une toute petite femme qui, de sa main gantée et à coups d'éventail, voulait briser le pouvoir du régent et déchirer la quadruple alliance. Les mémoires rapportent que plus d'une fois le comte de Laval ou le marquis de Pompadour servait de cocher; on causait des misères du royaume, de ce qu'on appelait les infamies du régent, et de la nécessité surtout d'y mettre un terme par une convocation des états généraux (3). D'après les lettres mutuellement com-

(1) Déjà des propositions étaient faites à l'ambassadeur d'Espagne par plusieurs gentilshommes qui demandaient du service ; Albéroni écrit : « Pour répondre à ce que vous me marquez du désir que plusieurs Français ont de servir le roi, Sa Majesté les recevra quand ils viendront avec des soldats pour former un corps français au service d'Espagne. Sa Majesté prendra jusqu'à dix mille hommes. Mais, pour recevoir seulement des officiers, cela ne convient point, à moins qu'ils ne soient d'une grande distinction, vu le nombre considérable de réformés que nous avons à placer. » (Dépêche d'Albéroni du 21 novembre 1718.)

(2) Ce pamphlet est fort rare ; je n'ai pu m'procurer d'exemplaire; il n'est plus dans le commerce.

(3) Une dépêche italienne de Cellamare au cardinal Albé-

muniquées, on devait être sûr du parlement par le président de Mesmes; le cardinal de Polignac promettait le clergé, fort ardent alors à cause de la bulle *Unigenitus*. Le comte de Laval se chargeait de remuer les gentilshommes des provinces; le marquis de Pompadour avait conservé des relations diplomatiques, et appelait même le parti protestant à l'aide du mouvement politique. Les écrivains étaient Malezieu et l'abbé Brigault, qui se posait comme porteur de paroles de chez la duchesse du Maine à l'ambassade de Philippe V. Quant aux conditions, les voici : on rétablissait les dispositions du testament de Louis XIV avec la régence du roi d'Espagne; les princes légitimés reprenaient leur position ancienne, leurs prérogatives de pairie et de parlement. Rien n'était décidé par rapport à M. le duc d'Orléans; on le mettait seulement dans l'impossibilité de se mêler du gouvernement actif de la régence; les ardents allaient plus loin, et voulaient le traduire devant le parlement sur les fatales accusations qui pesaient sur lui. La correspondance diplomatique du prince de Cellamare et du cardinal Albéroni se faisait par chiffres; des mots de convention étaient adoptés; il existait un symbolisme de phrases pour toutes les affaires graves et les négociations intimes (1); le prince de Cellamare ne doutait pas de la réussite complète d'une affaire aussi bien engagée.

L'action était essentielle avant tout; la première démarche de Philippe V, d'après ce qui avait été convenu, était la convocation des états généraux; la cédule en fut rédigée à Paris, et envoyée par copie au roi d'Espagne; elle était en forme de lettre adressée au jeune roi Louis XV; Philippe V y exposait : « Que jamais il n'avoit un seul moment oublié les obligations de sa naissance; son glorieux aïeul n'avoit-il pas dit qu'il n'y auroit plus désormais de Pyrénées? Louis XV étoit le seul rejeton d'un frère chéri; le roi d'Espagne avoit toujours conservé la plus vive reconnoissance pour cette noblesse françoise qui l'avoit, pour ainsi dire, placé sur le trône; les Espagnols n'étoient point jaloux de ces sentiments, car leur gloire et leur force résultoient de l'union des deux monarchies; c'étoit cependant contre ce système d'union que le traité de la quadruple alliance venoit d'être conclu par le duc d'Orléans; le roi d'Espagne invitoit en conséquence son neveu à convoquer les états généraux du royaume pour délibérer sur les grandes affaires de la monarchie (2). »

roni fait mention de cette conférence. « L' interlocutrice che me gli ha spiegati in una longa e secreta conferenza nell' arsenale é la Sa duchessa du Maine : ella si è servita del marchese de Pompadour, per mezzano del nostro abboccamento, e desidera aver qualche riscontro del real gradimento. La scrittura segnata con il no 2 é opera di molti nobili; e la parola la porta il soprammentovato Pompadour. »

(1) Voici un exemple de ce style symbolique dans une dépêche de Cellamare : « J'ai fait voir les perles que la reine m'a envoyées afin que je les vende avantageusement à celui qui prétend les acheter. Mais elles ne sont point sorties de mes mains et n'en sortiront qu'après que la vente aura été faite dans les formes requises. Cependant je les garde sous double clef. » (20 août 1718.)

(2) Je donne la formule de la lettre écrite par Philippe V au roi Louis XV; elle est en original aux affaires étrangères, entièrement écrite de la main du roi d'Espagne : « Monsieur mon frère et neveu, depuis que la Providence m'a placé sur le trône d'Espagne, je n'ai pas perdu de vue pendant un seul instant les obligations de ma naissance. Louis XIV, d'éternelle mémoire, est toujours présent à mon esprit; il me semble toujours entendre ce grand prince, au moment de notre séparation, me dire en m'embrassant qu'il n'y avoit plus de Pyrénées, que deux nations qui se disputoient depuis si longtemps la préférence, ne feroient plus dorénavant qu'un peuple, et que la paix éternelle qu'elles auroient ensemble produiroit nécessairement la tranquillité de l'Europe. Vous êtes le seul rejeton de mon frère aîné, dont je pleure tous les jours la perte. Dieu vous a appelé à la succession de cette grande monarchie, dont la gloire et les intérêts me seront précieux jusqu'à la mort : enfin, je puis vous assurer que je n'oublierai jamais ce que je dois à Votre Majesté, à ma patrie et à la mémoire de mon aïeul. Mes chers Espagnols, qui m'aiment avec tendresse, et qui sont bien assurés de celle que j'ai pour eux, ne sont point jaloux des sentiments que je vous témoigne, et sentent bien que notre union est la base de la tranquillité publique. Vos peuples sont sans doute pénétrés des mêmes sentiments, outre qu'ils voient aussi bien que nous qu'il n'y a point de puissance sur la terre capable de troubler notre repos, tant que les forces de ces deux royaumes agiront de concert. Je me flatte que mes intérêts personnels sont encore chers à une nation qui m'a nourri dans son sein, et que cette généreuse noblesse, qui a versé tant de sang pour me soutenir, regardera toujours avec amour un roi qui se glorifie de lui avoir obligation, et d'être né au milieu d'elle. Ces dispositions supposées, comme il n'est pas permis d'en douter, de quel œil vos fidèles sujets peuvent-ils regarder le traité qui vient d'être signé contre moi, ou pour mieux dire contre vous et contre eux-mêmes? Les gens qui se prévalent de votre minorité pour augmenter par violence et par injustice l'état de leur fortune présente, qu'ils ne sauroient augmenter par un vrai mérite, engagent le dépositaire de votre autorité à soutenir la cause de mon ennemi personnel, ou plutôt de notre ennemi commun, seul redoutable à toute l'Europe. Dans le temps que vos finances épuisées ne peuvent fournir aux dépenses courantes de la paix, on veut que Votre Majesté me fasse la guerre, si je ne consens à livrer le royaume de Sicile à l'archiduc, et si je ne souscris à des conditions insupportables. On épuise votre clergé, votre noblesse et votre peuple pour payer des contingents, qui n'ont pour but que ma ruine et la vôtre; et des traités qui, par leur seule importance, ne devroient jamais être conclus pendant une minorité sans avoir consulté la nation,

Cette formule de lettre, adressée par Philippe V au Roi Très-Chrétien, était aeeompagoée d'autres doeuments plus décisifs encore : le premier était une missive écrite par Philippe V aux parlemeots de Franee, « il y rappeloit tous les griefs de la magistrature, la liberté perdue, les prérogatives des grandes eours détruites, les impôts décrétés par simples édits, les magistrats punis de leor généreuse résistance par l'exil : le régent alloit plus loin; il vouloit briser l'intimité de famille qui existoit entre les deux eouronnes : son desseio étoit donc de bouleverser l'œuvre de Louis XIV. » Aux états du royaume, le roi d'Espagne disait les mêmes griefs, mais il entrait dans de plus longs détails, eomme si leurs droits avaient été plus incontestables encore. Le roi leur révélait les transactione diplomatiques de La Haye, lesquelles avaient pour but de détruire la paix entre les eouronnes de France et d'Espagne, entre l'oncle et le Neveu! n'était-il pas vrai que le régent consentait même à ce quc la maisoo d'Autriche prît possession de la Sicile, en opposition avec les elauses du traité d'Utrecht? A toutes ces pièces était joint uo document curieux; c'était le texte d'une plainte en forme de requête présentée par les états au roi d'Espagne, sorte de modèle qu'on préparait pour la circonstance : on y exprimait les douleurs de la Franee contre le syetème du régent : la liberté perdue, les garanties nationales eutièremeot abandonnées; les états recouraient à Philippe V comme au plus proehe parent du roi, comme au prioce qui avait le plus puissant intérêt à maintenir la eouronne de France dans tout son éclat! La mooarchie invoquait le roi catholique pour qu'il daignât prendre la régence à la place du duc d'Orléans, qui s'eo était rendu indigne par ses attentats eontre la liberté du pays, et l'on osait presque dire la personoe du monarque (1).

Toutes ces pièces n'étaieot eoeore que de simples projets des copies faites à Parie; les rédacteurs travaillaient soue les yeux du prince de Cellamare;

c'est-à-dire les états généraux, ou du moins les parlements, se proposent au conseil de votre régence comme une chose toute faite, sans donner même le loisir à la délibération. Je n'entre point dans le détail des conséquences funestes de la quadruple alliance, et de l'injustice criante qu'elle prétend exercer contre moi; je me renferme à prier instamment Votre Majesté de convoquer incessamment les états généraux de votre royaume, pour délibérer sur une affaire de si grande conséquence. Je vous fais cette prière au nom du sang qui nous unit, au nom de ce grand roi dont nous tenons notre origine, au nom de vos peuples et des miens. S'il y eut jamais occasion d'écouter la voix de la nation françoise, c'est aujourd'hui; il est indispensable d'apprendre d'elle-même ce qu'elle pense, et de savoir si elle veut en effet me déclarer la guerre dans le temps que je suis prêt à verser mon propre sang pour maintenir sa gloire et ses intérêts. Je vous prie, Monsieur mon cher frère et neveu, que vous répondiez au plus tôt à la proposition que je vous fais, puisque l'assemblée que je vous demande préviendra les malheureux engagements où nous pourrions tomber par la suite, et que les forces d'Espagne ne seront employées qu'à soutenir la grandeur de la France, et à humilier ses ennemis. Au monastère royal de Saint-Laurent, le troisième septembre mil sept cent dix-huit. Monsieur mon frère et neveu, votre bon frère et oncle, PHILIPPE. »

(1) La plupart de ces lettres ont été publiées; je me borne aux autographes. Voici la lettre du roi d'Espagne aux parlements de France : « Très-chers et bien-aimés, etc. La nécessité présente des affaires nous ayant obligé d'écrire au Roi Très-Chrétien, notre très-cher frère et neveu, nous avons cru devoir en même temps vous envoyer copie de la lettre que nous lui avons adressée. Comme elle n'a pour objet que le bien public, nous vous connoissons assez pour être persuadé que le grand motif qui a toujours été l'âme de vos actions vous déterminera à concourir avec nous dans le dessein que nous avons de remédier aux désordres présents, et d'en prévenir, s'il se peut, encore de plus funestes. Vous verrez dans notre lettre la juste douleur dont nous sommes saisis dans la seule idée d'une division prochaine entre deux rois si étroitement liés par le sang; entre deux peuples que la sagesse et les conseils du roi notre aïeul sembloient avoir unis pour jamais. Vous êtes trop éclairés pour ne pas voir les suites malheureuses de notre division, et pour ne pas sentir que le traité de la quadruple alliance est directement contraire aux intérêts du roi, notre très-cher frère et neveu, et à ceux de tous nos sujets. On veut que la noblesse françoise prenne les armes pour attaquer un roi qu'elle a maintenu sur le trône, après Dieu, souverain arbitre des couronnes. On veut épuiser les peuples, pour fournir aux frais d'une guerre qui n'a d'autre but que de traverser nos justes entreprises, pour nous contraindre à sacrifier tous nos droits pour augmenter la puissance de l'ancien ennemi de notre maison, et nous forcer à lui céder pour jamais la Sicile, d'où s'ensuivroit absolument la perte de votre commerce et de votre considération dans la Méditerranée. Enfin, nos très-chers et bien-aimés, vous voyez aussi bien que nous les autres conséquences encore plus dangereuses de ce traité. C'est ce qui nous fait espérer que vous emploierez tous vos soins pour obtenir du roi votre souverain le seul remède à tant de maux. C'est l'assemblée des états généraux, qui certainement ne furent jamais si nécessaires à la France qu'ils le sont aujourd'hui. Nous nous adressons à vous pour procurer sa conservation, préférant cette voie paisible et tranquille à toutes les autres auxquelles nous serions obligés de recourir, si l'autorité du régent nous faisoit refuser cette justice. Souvenez-vous donc, en cette occasion, que vous êtes cet illustre parlement que les rois ont pris plusieurs fois pour arbitre, qui n'a jamais rien appréhendé quand il a fallu travailler pour l'État, et qui donne tous les jours des marques d'une fermeté si digne de sa réputation. Nous attendons tout de votre équité naturelle et du zèle que vous avez pour votre patrie. Sur ce, nous prions Dieu qu'il vous ait, très-chers et bien-aimés, en sa sainte et digne garde. Donné au monastère royal de Saint-Laurent, le 4 septembre 1718. *Signé* PHILIPPE;

Et plus bas : DON MIGUEL-FERNANDEZ DURAND »

quelquefois on en posait les bases dans l'hôtel de Sceaux, d'après la dictée de la duchesse du Maine. Le cardinal de Polignac, le marquis de Pompadour, M. de Laval et l'abbé Brigault étaient les confidents et les rédacteurs de ces actes curieux dans l'histoire de la monarchie; on renouvelait ainsi les temps de la Ligue ou de la Fronde; pour achever la similitude, on mettait une grande étourderie dans les moyens de communication; souvent le courrier ordinaire de l'ambassade portait les pièces en Espagne, à travers les provinces de France; on avait pris pour copiste un employé même de la bibliothèque du roi, que la police de d'Argenson soldait peut-être; on avait un chiffre, mais, comme il arrive toujours quand un ambassadeur est babile, le duc de Saint-Aignan en avait envoyé la clef à l'abbé Dubois.

Déjà des renseignements étaient arrivés par des voies différentes; à son retour de Londres, l'abbé Dubois avait indiqué au régent le premier symptôme de ce projet, et le prince y avait prêté peu d'attention : l'Angleterre et la Hollande étaient très-inquiètes de tous les mouvements de l'Espagne; elles connaissaient les ressorts de la politique de ce cabinet; les notions qu'elles avaient recueillies leur avaient révélé l'existence d'un complot contre le régent et le traité de la quadruple alliance. Le comte de Stair communiqua au régent une dépêche de lord Stanhope dans laquelle on signalait à l'attention de l'abbé Dubois, secrétaire d'État des affaires étrangères, des tentatives criminelles dans lesquelles se trouvaient mêlés le duc et la duchesse du Maine et un grand nombre de seigneurs de France. « Le but de ce complot, disait la note, étoit de renverser le régent et de revenir à l'ancienne alliance espagnole. » Une dépêche également du comte de Châteauneuf à La Haye indiquait l'existence de ce complot : Basnage, le centre alors du protestantisme exilé de France, donnait cet avis; il écrivait que le roi d'Espagne faisait sonder le parti protestant des provinces méridionales, sur la possibilité d'une révolte armée qui seconderait la réunion des états généraux en France; on lui promettait même la liberté de conscience! La correspondance avec l'intendant de Bretagne parlait assez nettement aussi des émissaires espagnols qui parcouraient la province pour l'appeler à la liberté comme aux jours de la Ligue (1).

Ces renseignements avaient suffi à l'esprit perspicace de Dubois pour comprendre qu'un vaste complot, dont le centre était à Paris, se tramait contre le régent. Il ne fut pas besoin des révélations d'une courtisane, épisode que l'esprit de débauche a cousu là afin de montrer qu'il y a quelque chose à gagner pour les hommes d'État dans de tristes et basses relations. Un autre, pour parer de fleurs cette courtisane, a inventé dans une lourde et prétentieuse digression une petite bergerie sentimentale, un désespoir et un amour dans la prostitution (2); tant il y a que la diplomatie seule instruisit l'abbé Dubois. Le ministre pouvait compter sur deux hommes actifs dans le cabinet : d'Argenson d'abord, qui avait eu longtemps la police, et Le Blanc, secrétaire d'État de la guerre; il n'hésita pas dans le conseil à poser largement la question d'un coup d'État contre le duc du Maine et les complices que l'on pouvait soupçonner de conspirer contre le régent : on n'avait point encore de preuves positives, mais, en homme habile, l'abbé Dubois promettait de s'emparer des documents capables de justifier une mesure de force et de violence contre les hommes compromis. Le caractère du régent n'était pas pour les résolutions brusques; il aimait mieux tourner une difficulté que d'y marcher de face; il éluda toute décision jusqu'à ce que des preuves évidentes pussent justifier pleinement une poursuite régulière; on ne devait pas frapper à l'étourdie. Le duc et la duchesse du Maine avaient de la popularité; on avait suivi un système de réaction contre eux, et, si l'on prenait encore des mesures de rigueur, n'était-il pas à craindre que l'on dit dans le peuple que c'était une persécution systématique contre les enfants de Louis XIV?

L'abbé Dubois voulait aller à une répression plus immédiate, mais il en fut empêché par le régent. « Des preuves, d'abord, dit le prince, et je consens à tout. » Le ministre dut employer son habileté à réunir un corps de preuves suffisantes pour une poursuite; des agents actifs furent placés dans les alentours de l'ambassade espagnole; on surveilla les hôtes de la duchesse du Maine, et l'on eut bientôt une liste exacte de toutes les personnes qui fréquentaient le prince de Cellamare et la maison de Sceaux. Une révélation précise vint faciliter ces premières recherches : le copiste de la bibliothèque du roi, qu'employait l'ambassade espagnole, avoua qu'il transcrivait un grand nombre de pièces politiques qui ensuite étaient envoyées à Madrid (3).

(1) Instructions du procès des Bretons. (Archives de Rennes, ann. 1719-1720.)

(2) J'ai déjà dit tout ce qu'il y avait de puéril et d'étroit dans ces formules de mauvais ouvrages, sous le titre de *Conspiration*, de *Conjuration*, pauvre plagiat de Saint-Réal.

(3) Le copiste remit à l'abbé Dubois copie de la dépêche suivante du prince de Cellamare adressée au cardinal Albéroni : « Monseigneur, j'ai trouvé plus nécessaire d'user de précaution que de diligence dans le choix du moyen de faire passer à Votre Éminence les papiers que j'ai renfermés ici; ainsi j'ai mis ce paquet entre les mains de don Vincent Portocarrero, frère du comte de Montijo, qui va où vous

Peut-être est-il plus exact de dire que le copiste n'était qu'un agent de Dubois, placé exprès auprès de l'ambassadeur, avec la mission de suivre tous les progrès de la correspondance : l'abbé Dubois le laissa dans cet emploi, sûr qu'il était d'avoir par ce moyen des informations de ce qui se faisait dans le secret même de l'ambassade; chaque matin le ministre portait chez le régent la copie des pièces relatives à la conjuration contre son pouvoir politique. L'opinion de Dubois était sur ce point bien nette; il croyait les affaires assez avancées pour éclater; la correspondance avec lord Stanhope le pressait d'en finir par un coup d'État; l'Angleterre avait un puissant intérêt à entraîner la France dans une guerre décidée contre l'Espagne, et un acte de violence envers l'ambassadeur préparait les hostilités et les rendait indispensables; cet acte entraînait une rupture.

Le régent hésitait toujours à se résoudre pour une ferme répression ; on ne pouvait avoir des originaux authentiques des pièces envoyées à Madrid et la signature de tous les gentilshommes qui avaient adhéré au plan de convocation des états généraux que par deux moyens : ou par la saisie d'un courrier d'ambassade porteur des dépêches, ou par une visite faite à l'hôtel même de l'ambassadeur. Ces deux moyens équivalaient à une guerre ouverte avec le cabinet de Madrid; le droit des gens protégeait les immunités des ambassadeurs; on n'avait pas d'exemple encore de ces violences publiques; le duc d'Orléans y répugnait, mais son ministre paraissait décidé dans la résolution de poursuivre la conjuration qui appelait les états généraux contre le régent. Si ce vœu de liberté transpirait au milieu du peuple, on craignait une révolte armée, un mouvement politique favorable au duc du Maine; il fallait aller au-devant de toute sédition, en confondant parmi les conjurés une multitude de gentilshommes et de parlementaires : l'habileté de l'abbé Dubois vint à bout de ses desseins ; il suivait jour par jour ce qui se faisait à l'ambassade par le moyen du copiste de la bibliothèque du roi, tout à fait dévoué à ses intérêts; l'érudit Lenglet Dufresnoy, avec cette bassesse d'ambition qui trop souvent déshonore la science, avait également consenti à une espèce de rôle d'espionnage, tandis que Fontenelle, l'écrivain des affaires étrangères, se mettait en rapport avec un des secrétaires de la légation d'Espagne : par ces voies diverses Dubois put apprendre que la plupart des pièces destinées à la signature du Roi Catholique, ou qui devaient être soumises à son conseil, étaient prêtes; il ne s'agissait plus que de les transporter en Espagne. Le prince de Cellamare donna cette mission à son premier secrétaire et son neveu, l'abbé Portocarrero, qui dut partir en courrier pour Madrid. De tels renseignements étaient précieux; on était sûr dès lors, en s'emparant des papiers du secrétaire d'ambassade, de connaître tous les mystères de la conjuration; si donc on se résolvait à un acte de violence, on trouverait sa justification dans les pièces mêmes : en même temps il fut décidé que, tout en respectant la personne de l'ambassadeur d'Espagne, on visiterait son hôtel pour saisir les originaux et les pièces authentiques.

tes, en le chargeant avec grand soin de le rendre à Votre Éminence ; je l'ai cacheté doublement, et j'y ai mis deux enveloppes. Votre Éminence trouvera dans ce paquet deux différentes minutes de manifestes, cotées nos 10 et 20, que nos ouvriers ont composées, croyant que, quand il s'agira de mettre le feu à la mine, elles pourront servir de prélude à l'incendie. Une de ces minutes est relative aux instances de la nation française, dont j'ai envoyé un exemplaire à Votre Éminence par mon courrier extraordinaire ; l'autre, sans avoir rapport à ces instances, expose les griefs que souffre ce royaume, en appuyant sur ce fondement les résolutions de Sa Majesté, et en demandant la convocation des états. En cas que, pour notre malheur, nous soyons obligés de recourir aux remèdes extrêmes et de commencer les entreprises, il sera bon que Sa Majesté choisisse une de ces deux voies, et qu'elle examine l'écrit coté no 30, dans lequel nos partisans prennent la liberté de lui proposer avec respect tous les moyens qu'ils jugent convenables, ou plutôt nécessaires pour l'accomplissement de nos désirs, pour éviter les malheurs que l'on prévoit être près d'arriver, et pour assurer la vie de Sa Majesté Très-Chrétienne et le repos public. L'écrit coté no 40 est un abrégé de différentes choses arrivées dans le temps d'autres minorités : il peut servir d'instruction suffisante pour régler plusieurs des mesures que l'on doit prendre dans le cas présent. Enfin, j'envoie à Votre Éminence, en feuilles séparées, sous le no 45, un catalogue des noms et qualités de tous les officiers français qui demandent de l'emploi dans le service de Sa Majesté. Après que Votre Éminence aura vu tous ces Mémoires, elle pourra donner son avis sur ce qu'ils contiennent, et Sa Majesté prendre les résolutions qu'elle estimera les plus convenables à son service. Si la guerre et les violences nous forcent de mettre la main à l'œuvre, il faudra le faire avant que les coups que l'on nous portera nous affaiblissent et que nos ouvriers perdent courage, sans épargner ni le temps, ni les offres, ni l'argent. Si nous sommes obligés d'accepter une paix simulée, il faudra, pour entretenir ici le feu sous la cendre, lui donner quelque aliment modéré ; et, si la divine miséricorde apaisoit les jalousies et les mécontentements présents, il suffira, par la reconnoissance à laquelle nous sommes obligés, de protéger et de favoriser les principaux chefs qui s'intéressent présentement avec tant de zèle pour le service de nos maîtres, en méprisant les dangers auxquels ils s'exposent. En attendant les résolutions décisives de Sa Majesté, je tâche d'entretenir leur bonne volonté, et j'éloigne tout ce qui pourroit la ralentir. Je suis avec respect, de Votre Éminence, etc. A Paris, le 1er décembre 1718.

N. Pr. de Cellamare. »

Cette résolution de force passa dans le conseil de la régence ; le secrétaire d'État des affaires étrangères, l'abbé Dubois, eut besoin de convaincre le régent de l'inévitable nécessité de la guerre : les lettres du comte de Stanhope ne laissaient plus la faculté de temporiser ; on devait agir. Ce fut le 2 décembre que l'abbé Portocarrero, le marquis de Monteleone, quittèrent Paris dans leur chaise de poste avec mission de faire toute hâte pour passer la frontière ; ils emmenaient avec eux un chevalier de Mira, très-endetté ; la police avait des renseignements personnels sur le chevalier de Mira ; et comme elle avait su qu'il fuyait ses créanciers, l'ordre du régent donné aux exempts des gardes portait seulement de s'emparer de Mira et de ses codébiteurs. L'ordre fut exécuté à Poitiers ; l'abbé de Portocarrero et le marquis de Monteleone invoquèrent en vain le privilege de l'ambassade ; on fouilla leurs voitures ; on se saisit de tous les papiers, que l'on expédia sur-le-champ à Paris (1) : sur ces premiers renseignements, une visite de police fut immédiatement faite à l'ambassade du prince de Cellamare ; les secrétaires d'État des affaires étrangères et de la guerre étaient présents ; on passa outre à toutes les perquisitions, sans tenir compte des protestations, mais avec beaucoup d'égards pour la personne de l'ambassadeur. Le fier Castillan conserva la dignité de son rôle, et déclara haut que son gouvernement tirerait une vengeance éclatante de cette violation du droit des gens ; le même jour le prince de Cellamare adressa une circulaire aux ambassadeurs, en invoquant le droit de tous, si outrageusement oublié en sa personne. Quand les papiers furent au pouvoir de la police, le régent les examina attentivement ; il y avait peu de preuves ; seulement on put suivre quelques indices, et ce qu'il y avait de plus desolant pour la perspicacité de l'abbé Dubois, c'est qu'il n'y avait aucun engagement souscrit de signatures. Les dépêches de l'ambassadeur signalaient quelques personnes ; il avait des projets, des plans conçus, des avis demandés ; mais si ces indications pouvaient être saisies comme des soupçons et des conjectures, étaient-elles suffisantes pour autoriser une poursuite ?

Après tant d'éclat, on ne pouvait s'arrêter : quand un pouvoir s'est appuyé sur l'existence d'un complot pour se décider à une mesure politique, il ne doit point rester sur ses propres doutes ; il faut qu'il cherche et qu'il trouve une justification. Ce qu'on appela la conjuration de Cellamare, parce qu'alors on avait la manie de Saint-Réal de tout restreindre à des complots, fut un mouvement d'opposition au régent ; cette opposition s'appuyait sur la convocation des états généraux, sur la diplomatie de Louis XIV et la protection de Philippe V ; il fallait en atteindre les chefs, parce que leur attitude était menaçante pour le pouvoir du duc d'Orléans.

Le salon de la duchesse du Maine avait été impitoyable pour le régent ; c'était de là qu'étaient partis les premiers pamphlets, les plus ardentes plaintes contre la maison d'Orléans ; ce fut aussi contre le duc et la duchesse du Maine que les rigueurs du régent s'appliquèrent comme une vengeance personnelle : le duc du Maine fut arrêté, conduit au château de Dourlens, et la princesse au château de Dijon, sous la surveillance des princes du sang. Le marquis de Pompadour, le comte de Laval, et plus de trois cents gentilshommes, abbés, gardes du roi, gens de lettres, furent enfermés à la Bastille ou à Vincennes ; tous ceux qui avaient blessé personnellement Dubois, d'Argenson ou Le Blanc, partagèrent le même sort. On déploya une sorte de solennité dans toutes les poursuites de la conjuration ; on semblait douter que le public pût y croire, et voilà pourquoi on mit tant d'ostentation à la justifier : les prisonniers de la Bastille furent interrogés,

(1) La pièce la plus essentielle qui fut saisie était la formule de la requête des états généraux adressée au roi des Espagnes ; en voici quelques passages : « Sire, tous les ordres du royaume de France viennent se jeter aux pieds de Votre Majesté pour implorer son secours dans l'état où les réduit le gouvernement présent : elle n'ignore pas leurs malheurs, mais elle ne les connoît pas encore dans toute leur étendue. Le respect qu'ils ont pour l'autorité royale, dans quelque main qu'elle se trouve et de quelque manière qu'on en use, ne leur permet pas d'envisager d'autre moyen d'en sortir que par le secours qu'ils ont droit d'attendre des bontés de Votre Majesté. Cette couronne est le patrimoine de vos pères ; celui qui la porte tient à vous, Sire, par les liens les plus forts ; la nation regarde toujours Votre Majesté comme l'héritier présomptif. Dans cette vue, elle se flatte de trouver dans votre cœur les mêmes sentiments qu'elle auroit trouvés dans le cœur de feu Monseigneur, qu'elle pleure encore tous les jours. Dans cette vue, elle vient exposer à vos yeux tous ses malheurs, et implorer votre assistance. La religion a toujours été le plus ferme appui des monarchies. Votre Majesté n'ignore pas le zèle de Louis le Grand pour la conserver dans toute sa pureté ; il semble que le premier soin du duc d'Orléans ait été de se faire honneur de l'irréligion. Cette irréligion l'a plongé dans des excès de licence dont les siècles les plus corrompus n'ont point eu d'exemple, et qui, en lui attirent les mépris et l'indignation des peuples, nous fait craindre à tout moment pour le royaume les châtiments les plus terribles de la vengeance divine. Ce premier pas semble avoir jeté, comme une juste punition, l'esprit d'aveuglement sur toute sa conduite ; on forme des traités, on achète des alliances avec les ennemis de la religion, avec les ennemis de Votre Majesté. » (Pièce originale mss. sans signature.)

pressés, torturés pour avoir des aveux; quelques hommes faibles en firent pour obtenir leur liberté; le régent se hâta de les recueillir. On publia également les pièces trouvées dans la voiture du comte Portocarrero; elles consistaient en deux projets de manifeste, l'un par le marquis de Pompadour, et l'autre par l'abbé Brigault; des observations de Brigault sur ces deux projets, très-insignifiantes; un mémoire du comte de Laval sur les moyens de soulever quelques provinces lorsque l'armée d'Espagne arriverait; un extrait du traité de Pierre Dupuy sur les régences et majorités; un catalogue des noms et qualités des officiers français qui demandaient du service en Espagne; une lettre particulière du prince de Cellamare au cardinal Albéroni, pour lui recommander spécialement le chevalier de Saint-Geniez et le comte d'Aydie, qui méritent d'être distingués de la foule comprise dans le catalogue; enfin on publia la lettre d'envoi qui contenait l'inventaire de toutes les pièces, et rendait impossible la soustraction d'aucune d'elles (1).

On semblait douter de la croyance publique; il y avait un moyen bien simple, une poursuite solennelle devant le parlement; pourquoi ne l'osa-t-on pas cette poursuite? c'est qu'il n'y avait rien de moins certain qu'un complot dans le sens politique et judiciaire; on pouvait dénoncer un mouvement de liberté et d'états généraux contre le régent, et, dans la méfiance des esprits, une poursuite n'aurait pas eu de résultats; le complot en lui-même était dénué de preuves; il y avait eu des paroles échangées, des mécontentements; mais on trouvait dans tous ces actes un mélange si étrange d'espionnage de police, qu'on douta de la réalité d'une conjuration. Le régent acheta des aveux par la liberté promise aux révélateurs. Il abaissa ses ennemis tant qu'il put, et c'est ce qu'un pouvoir peut faire de plus habile; il profita de la victoire pour fortifier son gouvernement. On vit bien de la faiblesse dans ceux qui prétendaient lui disputer l'autorité; la duchesse du Maine, si hautaine, si fière, si implacable contre le duc d'Orléans, faiblit jusqu'à lui demander grâce en s'avouant coupable! Voilà pourquoi ce mouvement politique échoué donna une si grande énergie au pouvoir du régent; il put désormais gouverner avec liberté. On a parlé de la magnanimité du régent en cette circonstance; il fit tout ce qu'il osa, il ne put faire davantage; si le régent fut si généreux, d'où vient que le sang des gentilshommes rougit l'échafaud à Rennes? pourquoi frapper ces nobles têtes?

L'Angleterre ne se tint plus de satisfaction en voyant la France briser ses rapports avec l'Espagne; lord Stanhope fit part de ses joies à l'abbé Dubois, secrétaire d'État des affaires étrangères. Le cabinet de Londres arrivait à ses fins; la France déclarait la guerre à l'Espagne; Louis XV allait envoyer son drapeau blanc fleurdelisé contre Philippe V, le petit-fils du grand roi: il y avait encore des Pyrénées!

CHAPITRE XIX.

INSURRECTION DE LA BRETAGNE. — COMMISSION DE JUSTICE.

Esprit des provinces. — La Bretagne. — Territoire. — Noblesse. — Peuple. — Le gouvernement. — Prise d'armes. — Projets d'insurrection. — Rapports avec l'Espagne. — Violente répression. — Commission de justice. — Les braves Talbouet, Pontcallai, Montlouis, Coëdic. — Leur supplice. — Proscription de la noblesse bretonne.

1719 — 1720.

Si le mouvement de liberté et d'états généraux était si facilement étouffé à Paris dans quelques

(1) L'acte était si violent, si contraire au droit diplomatique, que l'abbé Dubois crut devoir adresser une lettre circulaire à tous les ambassadeurs et résidents. Paris, le 10 décembre 1718: « Comme ce qui se passa hier, monsieur, à l'égard de M. le prince de Cellamare, excitera sans doute l'attention du public, et que le roi veut faire connoître les motifs de ses résolutions, lorsqu'elles peuvent intéresser les puissances, Sa Majesté m'a ordonné de vous marquer que ce n'est qu'après que, par un événement inattendu, l'on a trouvé dans un paquet que M. le prince de Cellamare avoit confié à une personne qui passoit en Espagne, des preuves de la propre main de cet ambassadeur, de l'abus qu'il faisoit du caractère dont il étoit revêtu pour porter les sujets du roi à la révolte, et le plan de la conspiration qu'il avoit formée pour renverser l'ordre et la tranquillité du royaume, qu'elle s'est portée à prendre la résolution de mettre l'un des gentilshommes ordinaires de sa maison auprès de lui, et l'engager à cacheter de son cachet, et conjointement avec celui de Son Altesse Royale, les papiers de son ambassade, pour empêcher qu'ils ne soient détournés; c'est ce que Sa Majesté m'a prescrit de vous faire savoir, afin que vous puissiez en informer votre cour, en attendant que ce qui a rapport à cette importante découverte soit mis dans tout son jour. Je puis vous assurer en même temps que la nécessité indispensable de pourvoir en cette occasion à la tranquillité des peuples, étoit le seul motif qui pût être capable de porter Sa Majesté à s'assurer, par les mesures qu'elle a prises, contre les trames dangereuses de M. le prince de Cellamare, et que ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'elle s'est portée à prendre cette résolution, quoique accompagnée de tous les égards et de toutes les marques de considérations possibles, à l'égard de l'ambassadeur d'un prince dont l'amitié lui sera toujours chère, et qui est incapable d'entrer dans des desseins aussi pernicieux. Je suis avec respect, etc.

» DUBOIS. »

têtes ardentes de princes, de gens de lettres, parleurs de cafés et de salons, il n'en était pas de même au sein des gentilshommes des provinces ; là on prenait à cœur la cause qu'on soutenait ; les nobles dans leurs châteaux, les bourgeois dans leur ville municipale, le paysan féodal avec sa vie de serviteur fidèle, saisissaient les armes et les gardaient pour la défense des priviléges de leur province ; dès qu'on s'était lié par serment, on tenait sa parole ; les confédérations de cités et de seigneurs ne s'évanouissaient pas devant quelques intrigues. En parcourant les provinces de la monarchie, on pouvait facilement apercevoir une fermentation sourde et inquiète dans tous les esprits : ici, c'était le protestantisme qui, s'appuyant sur l'Angleterre et la Hollande, faisait entendre une vive plainte pour réclamer la liberté de conscience ; là, les parlementaires protestaient contre les usurpations de l'intendant de la province ; dans quelques villes, le clergé s'agitait autour de la bulle *Unigenitus*, tandis que le peuple mécontent se plaignait de la dureté de l'impôt et de la rigueur des gens du fisc.

La province la plus ardente pour l'insurrection était toujours la Bretagne (1) ; les chroniques et les romans de chevalerie plaçaient dans la Bretagne le siége des féeries au moyen âge. La Bretagne était le séjour de prédilection d'Artus, le roi de la table ronde, et de l'enchanteur Merlin ; il y avait là des grottes profondes, des forêts immenses ; dans le pays de Cornouailles, la belle fée Morgane avait établi ses palais de diamants et ses jardins de cristal. Quel territoire plus merveilleux que celui de la race bretonne ! Quand on a passé la Sarthe au Mans et à Angers, on pénètre dans un pays plus curieux que ces contrées lointaines que le voyageur va chercher à travers les périls dans les régions d'outre-mer ; ici, des forêts séculaires où s'abritaient les monuments druidiques ; ces rochers de granit suspendus par le grand œuvre de la création ; là des lacs bitumineux où s'élevaient jadis des villes florissantes aux époques gauloises ; la terre déchirée par d'effroyables catastrophes, des villes féodales, des grottes féeriques ; ces rivages du Morbihan où viennent battre les flots de l'Océan comme la voix solennelle qui annonce la puissance de Dieu. Tel était le sol de la Bretagne, isolé pour ainsi dire du territoire de la monarchie ; la Bretagne avait été longtemps un duché séparé de la maison de France ; il formait une dot, un apanage, et jamais le Breton ne se fût mêlé complétement aux Normands ou aux Angevins, qui depuis quelques siècles s'étaient confondus dans la monarchie française.

La Bretagne était couverte d'une population distincte de toutes les autres races de la vieille Gaule ; la campagne était habitée par des châtelains nobles, plus ou moins puissants, et par des paysans leurs vassaux. Rien de plus agreste et de plus rude que le noble breton ; ce n'était point une gentilhommerie polie et civilisée ; on ne la trouvait point gantée de peau de daim avec le vêtement de soie, le justaucorps de velours dans le luxe des manoirs ; le noble était aussi rustre que le paysan, aussi simple que lui ; fils du sol et de la terre, il cultivait ses champs la charrue en mains jusqu'à la guerre, quand le son du cornet se faisait entendre. On comptait jusqu'à trente mille nobles bretons votant tous aux états (2), familles belliqueuses liées à leurs paysans comme le palatin polonais à ses serfs. Lorsque les états se tenaient à Dinan, on voyait s'avancer mille chariots traînés par les petits chevaux bretons à la courte encolure ; là, dans ces chars, toute la famille des gentilshommes était réunie, tandis que le paysan, à la figure belle et méditative, à la chevelure épaisse et flottante, excitait les chevaux avec son bâton ferré. Les nobles et les paysans parlaient une commune langue, vieil idiome des temps primitifs : qui pouvait donner la véritable origine de ce bas-breton tel qu'il se parlait depuis Ploermel jusqu'à Saint-Malo ? Tous ces fiers gentilshommes si hautains, si impérieux, obéissaient par hiérarchie à quelques grandes races du pays, aux Rohan-Chabot, aux Talhouet, Rohan-Polduc, aux princes de Léon, nobles sires, d'après les antiques lois de la province et les cartulaires de saint Benoît (3).

Le peuple des villes de Bretagne se distinguait par ses mœurs, ses lois, ses habitudes, de la population des campagnes. Si vous suiviez les côtes pleines de récifs et d'accidents si merveilleux, ces dunes de roches et de sable qui s'étendent depuis Oléron jusqu'à Granville, vous trouviez Nantes d'abord, la célèbre cité de la Loire, la puissante ville qui absorbait le commerce de l'Inde. A ses côtés s'élevait Lorient, le siége de la compagnie et des rajahs de l'Indostan, le dépôt des deux îles Bourbon et de France, nobles sœurs du grand Océan qui se saluaient de leurs coteaux d'ananas et de cafiers, et s'enlaçaient alors inséparables comme le sol de France et la race de Henri IV. Lorient était une ville toute neuve, la propriété d'une seule compa-

(1) Il existe à Rennes, dans les dépôts publics, une multitude de pièces relatives à l'insurrection bretonne ; elles consistent surtout dans la correspondance de l'intendant de Rennes et de Nantes avec l'abbé Dubois, Le Blanc, d'Argenson et le régent lui-même.

(2) Rapport de l'intendant, ann. 1715.

(3) *Voyez* les généalogies bretonnes, telles que les publia dom Morice. Rien de plus pitoyable que le travail de M. Daru.

gnie de marchands. Après Quimper, venait Brest, l'arsenal de la Manche, la pointe avancée du Finistère, nom bien choisi, car l'Océan baignait les pieds de son vaste port; si le Portugal était la porte des Gaules (*Portus Galliæ*), le Finistère en était le point extrême (*Finis terræ*). A l'autre extrémité se déployait Saint-Malo, la ville des corsaires, l'abri des loups de mer qui désolaient le commerce de la Grande-Bretagne. Saint-Malo, si riche, que chaque année ses seuls négociants faisaient porter à la monnaie de Paris 20 à 25 millions d'espèces pour le service du roi, en échange des bons à intérêts et des billets d'État (1)! Indépendamment des villes des côtes, la Bretagne avait ses cités d'intérieur; Rennes, fière de son parlement, Dinan, le siége des états provinciaux, Laval, et les petites villes féodales de Rohan, Loc-Maria, le patrimoine de quelques vieilles familles du pays. La population des villes de Bretagne était bourgeoise et commerçante, il n'y avait pas le même esprit que dans la campagne toute féodale; une rivalité vive et profonde existait entre ces deux fractions de peuple; on l'avait vue éclater déjà plusieurs fois, et les gouverneurs se servaient de ce moyen pour diviser les forces de la race bretonne; ils n'avaient cessé d'opposer les villes aux campagnes; ils dominaient facilement les unes par les autres.

On se rappelle quelle était la situation de la Bretagne au moment où le projet des états généraux éclatait à Paris. Le régent avait violemment réprimé la résistance des états provinciaux; il les avait dispersés par la volonté seule de son conseil; le maréchal de Montesquiou reçut l'ordre de réunir des troupes pour réprimer les mouvements séditieux de la Bretagne. Le maréchal de Montesquiou, gouverneur de la province, avait cette rudesse militaire qui faisait tout consister dans l'obéissance aux ordres supérieurs : il occupa les grandes villes, Rennes, Vannes, Redon, Nantes, prohibant spécialement aux nobles de se coaliser sans la permission du roi (2). Les villes obéirent à ces ordres de la cour; les troupes agissaient pleinement dans leurs murailles; mais les gentilshommes de la campagne, si nombreux et presque toujours en armes, les paysans, leurs vassaux, se résigneraient-ils aussi docilement? se laisseraient-ils enlever le privilége de leurs états, le droit d'y siéger comme les fils du sol et les enfants de l'antique Bretagne? Partout le cri d'insurrection se fit entendre, et de curieuses recherches m'ont mis à même de pleinement déterminer le caractère et la portée de cette rébellion, à laquelle présidèrent d'abord deux femmes dévouées, les châtelaines de Kaukoën et de Bonnamour (3).

Le plan de la noblesse et du peuple fut d'organiser une fédération armée pour résister aux violences de la cour. Tout ce qui portait un nom de gentilhomme devait prendre part à cette fédération, armée sous peine de perdre son titre, ses armes et sa nationalité de Bretagne; des commissaires allaient de château en château pour colporter l'acte fédératif; là, au milieu des bruyères, on exhortait les paysans à saisir les armes au nom de la liberté, et dans de nombreuses libations de cidre, on se promettait la vieille indépendance de la patrie. Quand la fermentation fut à son comble et l'acte fédératif signé, il fallut des chefs militaires pour organiser l'insurrection bretonne : vous comptiez parmi eux les sires de Bonnamour, Montlouis, des côtes maritimes; Pontcallet, d'origine si bretonne, et Rohan-Poldue, un des cadets des Rohan de la grande race (4). Ces chefs militaires avaient quelque ressemblance avec les camisards; ils avaient l'enthousiasme de la parole, la ferveur des doctrines. Les nobles convoquaient les vassaux, fortifiaient les antiques manoirs; chacun d'eux prenait une dénomination provinciale; Bonnamour appelait sa troupe *les soldats de la liberté;* Dugroeskar portait sur son gonfanon : *Pour le droit et le bon sens;* une organisation secrète donnait un rôle à tous les nobles bretons qui se communiquaient leurs desseins par des signes de convention; et, comme pour exprimer d'un seul mot la pensée de l'insurrection bretonne, on indiquait par les mots *entrer dans la forêt*, l'adhésion à la ligue provinciale. Toutes les parties de ce projet étaient parfaitement liées entre elles. Le parlement de Rennes était de connivence avec les gentilshommes; les villes seules et la bourgeoisie étaient dessinées pour le système du roi. Le signal de l'insurrection devait être donné par les Rohan, et au besoin on rappellerait leur vieux droit de souveraineté sur la Bretagne.

Une des circonstances qui s'est constamment produite dans l'histoire de la Bretagne, c'est sa liaison intime avec l'Espagne; sous la Ligue, on voit cette alliance se former (5), et les Bretons fu-

(1) *Voyez* mon *Louis XIV*.

(2) Dépêche du maréchal de Montesquiou, ann. 1719.

(3) La province dut vouer à l'exécration une femme, la dame d'Egnulas, qui révélait tout au régent. (Correspondance de l'intendant avec M. Le Blanc, ann. 1719.)

(4) Voici un extrait de la correspondance de chefs bretons; cette correspondance se rapproche beaucoup de celle des camisards que j'ai rapportée, dans mon travail sur *Louis XIV* : « J'ai cent hommes dans ma forêt que je paye à 8 sous par jour; faites-en de même, et donnez 20 pistoles à chacun des gentilshommes de vos cantons. » (Lettre de Pontcallat à Montlouis, ann. 1719.)

(5) *Voyez* mon travail sur *la Ligue*, t. VII. Voici une lettre de Philippe V, datée de St-Estevan, 22 juin 1719 : « Le

rent encore les derniers à se soumettre au gouvernement de Henri IV. Les gentilshommes bretons étaient le type des esprits actifs et insubordonnés. Au moyen âge, n'était-ce pas en Bretagne qu'avaient paru surtout ces Mauclercs (mauvais clercs), si renommés dans les cartulaires des monastères, alors que les hommes d'armes faisaient gémir le saint lieu sous leurs fatales pilleries? n'avaient-ils pas été le symbole de ces mécréants qui ne voulaient obéir ni à Dieu ni aux hommes? ou bien encore de ces Faust de la science, hommes de doute et d'incrédulité, lesquels, à une époque de croyance et de foi, apparaissaient comme les sorciers et les prédestinés au feu éternel?

Le plan des Bretons était simple : les états se constituaient pour déclarer la province indépendante; l'acte d'union de la Bretagne à la France ne stipulait-il pas des conditions? le premier article ne déclarait-il pas les priviléges de la province? Si ces priviléges étaient violés, l'acte d'union n'existait plus; on rentrait, comme par le passé, dans une indépendance absolue : tel était également le sentiment des parlementaires de Rennes; les savants jurisconsultes invoquaient la clause résolutoire; quand la condition n'est pas tenue dans un acte, la loi romaine ne prononce-t-elle pas la nullité de l'acte? De là on concluait la légitimité de l'indépendance bretonne et de la fédération des gentilshommes, des états et du parlement; on levait partout des milices agrestes; les bois étaient remplis de braves paysans en armes. Il y avait plus de turbulence que de force réelle; les chefs ne s'entendaient pas parfaitement entre eux; il y avait ces jalousies qui, dans les multitudes insurgées et dans les révoltes populaires, mettent toujours la faiblesse du côté des masses; comment allait-on agir pour assurer l'indépendance bretonne? Le parlement faisait tous ses efforts pour régulariser la sédition; il organisait la milice par paroisse; il se mettait d'intelligence avec les autres parlements de France (1); enfin, dans le conseil général des gentilshommes, il fut réglé qu'on tenterait des rapports directs avec Philippe V et le cabinet de Madrid. Les Bretons, on l'a déjà dit, étaient très-disposés pour l'Espagne; ils avaient des souvenirs de famille, des relations qui remontaient jusqu'à la Ligue. Le cardinal Albéroni saisit avec un vif empressement les ouvertures qui lui furent faites; la correspondance des nobles bretons et du cabinet de San-Lorenzo est un monument de haute curiosité historique. La province réclame son indépendance absolue; elle veut former un duché indépendant comme au moyen âge, avant la réunion de la Bretagne à la France. Les états de Bretagne appelaient donc le secours de Philippe V, ils se plaçaient sous sa protection, comme leurs ancêtres s'étaient mis sous le sceptre de Philippe II.

Cette correspondance se poursuivait par le moyen de quelques nobles bretons qui passaient incessamment de France en Espagne; M. le duc de Saint-Aignan avait même prévenu le conseil de régence qu'on voyait à Madrid des agents de la Bretagne parfaitement accueillis par le cardinal Albéroni; on les avait présentés à Philippe V; leur aspect inculte, leur physionomie pittoresque excitaient la curiosité de tout le peuple de Madrid. L'ambassadeur avertissait l'abbé Dubois qu'un traité de secours avait été stipulé par le roi catholique, et que les Bretons seraient bientôt appuyés par une flotte espagnole partie des ports de Cadix et du Passage (2). Trois mille Espagnols devaient débarquer dans les havres de la Bretagne; des armes, des mousquets préparés aux manufactures de l'Estramadure devaient être fournis aux Bretons; ceux-ci promettaient à l'Espagne de s'unir aux provinces de l'Anjou, du Poitou; d'envoyer des émissaires à la noblesse de Guienne comme pour réveiller les projets du marquis de Guiscard lors de la révolte des Cévennes.

La Bretagne se trouvait gouvernée par Pierre d'Artagnan de Montesquiou, maréchal de France, issu de ces antiques Montesquiou, héritiers du vieux Clovis, comme le disait le sire de Montesquiou, qui devint duc d'Albènes au temps de Ville-Hardoin; c'était un de ces caractères durs dans leurs volontés, un de ces bras de fer qui depuis l'âge de quinze ans servaient aux drapeaux (il en avait alors soixante-quatorze); ce n'était pas un homme aux molles résolutions, et on l'avait délégué tout exprès en Bretagne, parce que la cour savait le caractère remuant de la population. A la première tentative de révolte, le maréchal avait demandé des troupes à la régence; la Bretagne n'avait que quatre régiments incomplets, et cette vaste étendue de terrain, coupée de bois et de retraites solitaires, exigeait pour la répression un développement de forces considérables; vingt mille hommes s'étaient immédiatement rassemblés à la nouvelle de la résistance

sieur de Mélac Hervieux m'a apporté des propositions de la part de la noblesse de Bretagne concernant les intérêts des deux couronnes. Je m'en remets à ce que ledit sieur leur dira sur cela de ma part; mais je les assure ici moi-même que je leur sais un très-bon gré du glorieux parti qu'ils prennent, et que je les soutiendrai de mon mieux, ravi de pouvoir leur marquer l'estime que je fais de sujets aussi fidèles du roi mon neveu, dont je ne veux que le bien et la gloire.

Moi le roi. »

(1) *Voyez* les lettres circulaires. (Archives de Rennes, ann. 1719.)

(2) Dépêche de Saint-Aignan, février, ann. 1719.

des Bretons; on les organisa en compagnies mobiles; les dragons, qui avaient si admirablement secondé le gouverneur du Languedoc lors de la révolte des Cévennes, furent les troupes qu'on employa le plus vivement dans cette guerre de défilés et des paroisses réunies au son du tocsin. On organisa un système de police militaire et des chemins stratégiques dans la province, de telle sorte qu'on sut les routes et les lieux les plus sauvages où se réfugiaient les insurgés. Le pouvoir des états et du parlement fut suspendu. D'après les ordres exprès du régent, on forma une commission de justice pour poursuivre et juger les Bretons soulevés. Le projet de M. d'Argenson sur la nécessité de constituer une cour martiale repose surtout sur l'impossibilité d'obtenir des condamnations émanées du parlement de Rennes; évoquerait-on la cause aux parlements voisins? M. d'Argenson déclarait que le même esprit de résistance animait toutes les cours; elles étaient sous des impressions fâcheuses; les parlements faisaient partie, en quelque sorte, de cette coalition fédérative qui embrassait le royaume. La nécessité d'une commission était indispensable, si l'on voulait en finir avec l'indépendance factieuse de la Bretagne; cette commission fut en effet constituée à Rennes pour juger les rebelles.

Pendant ce temps, l'insurrection n'était point apaisée. Des chefs, nobles bretons, prenaient les armes au nom de la nationalité : parlerai-je du généreux Pontcallet et de Montlouis, jeune homme aux cheveux roux et flottants comme la race bretonne, telle que vous la voyez encore dans ces tristes et solitaires herbages? Que dirai-je de Talhouet, de Coëdic, aussi antiques que les rochers druidiques de la province? Et le brave Ducourdic, l'actif Hervieux de Mélac, l'agent le plus dévoué de cette grande résistance de la Bretagne, au nom et au profit de la liberté provinciale! Tous ces hommes simples cultivaient la terre de leurs mains calleuses; ils appartenaient à la noblesse primitive, ils étaient sympathiques avec les paysans et le peuple armés contre ces soldats royaux qui envahissaient la Bretagne. Le tocsin avait sonné aux paroisses; des bandes s'étaient partout formées; on pillait les caisses des recettes et impôts; on bouleversait les greniers à sel et les bureaux des fermes. Des commissions furent délivrées au nom de Philippe V, régent de France; les forêts se remplissaient d'une multitude de partisans, et les châteaux servaient d'asile militaire à cette noblesse et à ces paysans. Pouvaient-ils réussir dans leur projet? avaient-ils quelque chance de s'emparer des villes? Indépendamment des fortes et nombreuses garnisons, la bourgeoisie n'était pas pour la guerre civile, elle avait haine des hommes agrestes des campagnes; elle les repoussait, parce qu'elle n'était pas de la même race de la terre et du sol. La bourgeoisie des villes était presque toute étrangère (1).

Il y eut aussi quelques trahisons déplorables parmi les gentilshommes; les Bretons étaient énergiques, mais simples; ils n'apportaient que leur vie pour défendre la nationalité; ils ne se doutaient pas qu'à côté d'eux il y avait souvent des traîtres qui jouaient le dévouement à la cause provinciale, et vendaient tous leurs secrets au maréchal de Montesquiou. La plupart des chefs bretons furent déplorablement livrés par quelques-uns de leurs frères; on se servit des haines de famille; l'argent répandu par la cour corrompit les âmes; le noble, fier et dévoué à la province, se sacrifia seul pour tous; il y eut quelques combats partiels, mais la force militaire des régiments réguliers vint à bout des chefs de l'insurrection. Le maréchal de Montesquiou était informé des retraites silencieuses par des émissaires largement payés : quand il apprenait qu'une réunion armée se formait sur un point de la forêt, tout aussitôt le maréchal ordonnait à ses dragons d'entourer l'assemblée, et bientôt la fumée qui s'élevait en longs tourbillons des métairies, annonçait l'incendie des villages isolés. Les plus braves furent quelques contrebandiers qui résistèrent à bons coups de carabine contre les régiments du roi; on vit un jour les rues de Rennes inondées de pauvres paysans enchaînés, et leurs chefs à leur tête pour servir d'exemple. Le maréchal de Montesquiou les livra à la commission judiciaire qui s'était extraordinairement réunie à Nantes, au lieu et place du parlement (2) : grand nombre de gentilshommes, dirigés par des guides sûrs, purent gagner les côtes d'Espagne; ils reçurent une pension du petit-fils de Louis XIV; ils se déplaisaient à Madrid; ils regrettaient le ciel sombre et grisâtre de la province, les rochers, les grottes, les forêts druidiques. On les voyait dans les rues de Madrid et de Séville, le teint pâle, poussant de longs soupirs avec cette maladie du pays si triste, parce qu'elle fend le cœur à tout moment, quand on veille, quand on dort bercé des rêves de l'enfance (3).

La commission judiciaire, tribunal politique et d'exécution, avait reçu les pleins pouvoirs du ré-

(1) *Voyez* les curieuses pièces des procès faits et poursuivis à Nantes, et la correspondance très-active du maréchal de Montesquiou et de l'intendant, ann. 1718-1719.

(2) Le 3 oct. 1719, la chambre royale fut instituée; elle se mit en action le 30 du même mois. Toutes les pièces existent.

(3) L'exil des Bretons à Madrid durait encore en 1724. « J'ai vu de pauvres Bretons, écrit de Madrid le maréchal de Tessé, d'une figure à faire croire qu'ils ne feront pas révolter la Bretagne. » (6 mars 1724, lettre à M. le duc de Bourbon.)

gent; elle se composait de magistrats choisis de telle manière que la plus grande sévérité dut présider à ses arrêts : on voulait un exemple, car n'était-ce pas contre le pouvoir du régent que les nobles bretons s'étaient soulevés? Le système des commissions de justice entrait dans les idées du conseil; le duc d'Orléans avait lui-même tracé le plan des commissions contre les financiers après la mort de Louis XIV; les formes du parlement étaient trop lentes; le duc d'Orléans avait grandi l'influence de la magistrature régulière par la question du testament; mais cette influence une fois établie, il en eut peur. La chambre royale de Nantes devint la terreur de la Bretagne; on en conserva longtemps mémoire. Il fallait voir avec quelle violence les commissaires poursuivirent les malheureux Bretons : dirai-je le procès sanglant de Guet de Pontcallet, de Montlouis, du chevalier de Talhouet et de Coëdic, beaux noms de la Bretagne? Ces braves gentilshommes furent interrogés et condamnés à mort par l'ordre du régent. Le 26 mars, à dix heures du soir, par une nuit de tempête, des échafauds tendus de noir s'élevèrent dans la place publique, pleine d'un peuple silencieux; des flambeaux de poix de résine illuminaient d'une lueur sombre et fatale la physionomie des nobles bretons destinés à l'échafaud : ils étaient quatre et formaient un siècle et demi à peine; leurs bras étaient nerveux, leurs mains dures et noircies, et quand le bourreau coupa leurs tresses flottantes, les gentilshommes versèrent des larmes, car c'était la belle parure de leur race. Tandis que le régent s'enivrait avec des courtisanes impures, au cliquetis des verres, le sang coulait à Nantes et à Rennes, et les généreux défenseurs de la nationalité bretonne étaient livrés au glaive; dans le Palais-Royal, la décrépitude impuissante se réveillait à peine sous les embrassements de quelques femmes; sur l'échafaud, la force, la vigueur, la jeunesse recevaient le baiser de la mort. Il n'y eut point de pitié pour les pauvres gentilshommes bretons : seize condamnations furent encore prononcées par coutumace contre les défenseurs de la cause provinciale; ils s'étaient réfugiés en Espagne, et on les voyait aux églises de Madrid prier dans leur langue native pour la nationalité bretonne. Il y eut des proscriptions même dans le parlement siégeant à Rennes; le conseil du régent ne respecta rien; l'inviolabilité des charges ne fut qu'un vain mot; il y eut des parlementaires expulsés de leur dignité, comme s'ils n'avaient pas été revêtus de la toge des magistrats! Chose inouïe, le caractère indélébile du juge ne fut point une garantie (1)! Ainsi procèdent toujours les pouvoirs violents; à travers toutes ses promesses de liberté, le duc d'Orléans était, aux moments de crise, un esprit absolu. Désormais la Bretagne fut paisible dans cette silencieuse obéissance qui suit toujours une tentative de liberté avortée : mille projets furent présentés par l'intendant de la province, pour organiser l'administration politique de la Bretagne : au lieu de ce droit inhérent à tous nobles de voter dans les états, comme en Pologne, l'intendant proposait de choisir cent cinquante gentilshommes seulement que le gouverneur désignerait; les états ne devaient se tenir que tous les cinq ans, et les dons gratuits ne pouvaient être refusés. Mais l'énergie bretonne fermentait encore, le sang des vieilles nations druidiques n'était point éteint; la Bretagne, un moment domptée, maintint ses mœurs indépendantes; les femmes dans les manoirs, les fiers et braves paysans, conservèrent les images de Pontcallet, Montlouis, Talhouet et de Coëdic, comme celles de saints et de martyrs; plus d'une complainte en bas-breton retrace leur courage et leur infortune quand leurs têtes roulèrent sur l'échafaud.

On doit remarquer la similitude des deux insurrections d'Écosse et de Bretagne; elles ont pour mobile le désir de conquérir la nationalité contre un pouvoir impérieux et absolu qui veut trop centraliser l'administration royale; peuples agrestes et naïfs, ils ne comprenaient pas le raffinement de la politique, ils sentaient profondément l'injure et cherchaient à la venger. Les nations primitives prennent les armes sans réflexion, par un instinct de vengeance ou de générosité; tout est chez elles sensation vive et saisissante; elles courent à une cause avec enthousiasme, elles la délaissent comme une idée qui passe. C'est ce qui explique le peu de succès de ces insurrections de peuples dans les provinces, tumulte mieux encore que guerre sérieuse. On résiste difficilement au pouvoir établi qui marche avec des armées organisées et une administration unique; l'insurrection des peuples peut obtenir un succès, mais elle s'évanouit après la victoire même. Combien n'étaient-ils pas héroïques ces braves Écossais qui couraient au son de la cornemuse sous la bannière des Stuarts! Là était la poésie de l'histoire; la victoire resta pourtant aux troupes anglaises et hanovriennes, parce qu'elles étaient impassibles et disciplinées. En Bretagne, il en fut de même; le feu de liberté parut, brilla, puis s'évanouit devant la discipline et la froide cruauté du maréchal de Montesquiou. Au reste, l'union intime de Georges I[er] et du régent servit la répression politique des troubles d'Écosse et de Bretagne; si la France avait loyalement prêté la main à l'Écosse, ce pays eût recouvré sa nationalité, et si l'Angleterre

(1) *Voyez* toutes les pièces du procès dans la collection dont j'ai parlé. (Archives de Rennes.)

avait jeté quelques troupes dans la Bretagne, l'insurrection fût devenue menaçante, les privilèges de la province auraient été maintenus. C'est ainsi que l'alliance avec l'Angleterre portait ses fruits politiques; elle consolidait le pouvoir de Georges Ier et du régent; elle plaçait leur autorité sous des traités de garantie mutuelle. Georges Ier restait vainqueur en Écosse, et livrait les clans enthousiastes aux exécutions militaires; le duc d'Orléans réprimait les Bretons avec autant de violence; le sang rougissait l'échafaud. Il y avait une pensée commune de conservation dans ces systèmes; mais ils bouleversaient toute la diplomatie de Louis XIV, en entraînant la guerre avec l'Espagne et Philippe V.

CHAPITRE XX.

GUERRE AVEC L'ESPAGNE.

Rapports de l'Espagne et de la France.—Albéroni.—Système diplomatique du cabinet de Madrid. — Jacques III. — Le duc d'Ormond. — Départ du duc de Saint-Aignan. — Le prince de Cellamare à Blois. — Manifeste de la France.— Le duc de Barwick.— Préparatifs militaires.— Campagne de Biscaye et de Catalogne.— Armée espagnole en Sicile. — Flotte espagnole dans la Manche. — Situation de la guerre.

1719.

La résolution prise par le régent contre le prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne, nécessitait une déclaration de guerre immédiate; ce n'était pas sans réflexion qu'on s'était décidé à violer le droit des gens en la personne d'un des représentants des grandes puissances européennes. Une rupture ne pouvait plus s'éviter; l'Angleterre poussait le cabinet de Paris à briser les liens qui unissaient intimement les cours de France et d'Espagne. La maison de Hanovre souhaitait de bouleverser l'œuvre de Louis XIV, l'union des couronnes cimentée par la royauté de Philippe V; le comte de Stanhope dominait l'esprit de l'abbé Dubois; les deux diplomates s'entendaient pour bouleverser la pensée politique de l'alliance de famille. Jusqu'alors on y avait pleinement réussi; la visite de l'hôtel de l'ambassade d'Espagne par la police française, les publications, les manifestes, tout annonçait une rupture solennelle; Louis XV enfant allait faire la guerre à son oncle, le petit-fils de Louis XIV.

Le cardinal Albéroni n'avait pas été le dernier à comprendre la vaste portée de la nouvelle situation diplomatique. Les dépêches de l'ambassadeur d'Espagne à Londres lui avaient indiqué le dernier but des démarches du comte de Stanhope auprès de l'abbé Dubois; il n'ignorait pas la puissance de cet intérêt commun qui unissait le régent et Georges Ier, deux sortes d'usurpateurs; l'un, heureux déjà avec la couronne sur la tête; l'autre, respectueux envers le jeune Louis XV, mais qui ambitionnait depuis longtemps un trône. Dans le dessein d'éviter le triomphe de cette œuvre, le cardinal Albéroni conçut la possibilité de renverser l'autorité du duc d'Orléans à Paris, pour y substituer le gouvernement de Philippe V, régent de France; on a vu le mouvement d'états généraux et de liberté qui seconda ce dessein. Le second projet d'Albéroni s'attachait à la restauration de Jacques III en Angleterre; par ce double résultat, la quadruple alliance était renversée. Ce n'était point au cœur du cardinal Albéroni une pensée chevaleresque qui le portait à ces vastes idées (1); le cardinal s'était bien aperçu que le seul moyen de briser les traités menaçants pour l'Espagne, c'était la restauration pleine et entière du système de Louis XIV en France, et de la maison des Stuarts en Angleterre; Albéroni s'était fait le continuateur de la politique du grand roi.

Depuis sa malheureuse expédition d'Écosse, Jacques Stuart avait quitté la France; un moment réfugié à Avignon, il était passé en Italie pour éviter au pape, qui lui donnait l'hospitalité, les actives persécutions de l'Angleterre et les instances du régent. Jacques III vivait à Rome ou à Modène, lorsque Albéroni voulut réaliser le mariage du descendant des Stuarts avec la petite-fille de Sobieski, que l'empereur retenait dans une sorte de captivité. Le cardinal Albéroni, dans ses grands desseins, avait aussi songé à relever la vieille Pologne et sa race nationale des Sobieski, ennemis naturels des empereurs d'Allemagne. Par ce moyen il créait un nouvel adversaire à l'Empire; son projet de mariage du rejeton des Stuarts avec une fille de race royale polonaise avait une admirable portée; il créait des difficultés invincibles aux deux puissants ennemis de l'Espagne, de sa force et de sa grandeur. Joignez à cela la chute du pouvoir du duc d'Orléans en France, et l'on voyait ainsi se réaliser les vieilles idées de Philippe II au seizième siècle, sorte de diplomatie de tradition pour le conseil de Castille. Albéroni avait préparé le mariage de Jacques Stuart avec la princesse Sobieska, romanesque histoire, sorte de légende dans la poétique légende des Stuarts (2); captive comme les damoiselles du moyen

(1) *Memorias del march. de San-Felippe*, ann. 1719.

(2) Papiers de Renaudot, ann. 1719.

âge, la noble princesse fut enlevée des mains de l'empereur d'Autriche par le brave et digne cavalier Charles Wogan; les fiançailles de Jacques Stuart et de Sobieska, la petite-fille du sauveur de Vienne, furent célébrées à Rome par le souverain pontife. Immédiatement le duc d'Ormond partit pour Madrid; il s'agissait d'y trouver un asile à Jacques III, et de s'entendre sur une grande expédition qui devait cingler des ports de l'Espagne pour seconder un nouveau mouvement armé des catholiques d'Irlande et des jacobites d'Écosse. Jacques Stuart quitta l'Italie en effet pour voir le sol de l'Espagne; Philippe V le reçut et le traita en roi; il imita en tout Louis XIV son aïeul, quand Jacques II vint habiter Saint-Germain. Aranjuez fut le palais de la royauté exilée d'Angleterre.

Les ordres du duc de Saint-Aignan, ambassadeur de France à Madrid, étaient de demeurer auprès de Philippe V le plus longtemps qu'il serait possible, afin tout à la fois de suivre les mouvements actifs du cardinal Albéroni, et de prouver au roi d'Espagne que la rupture diplomatique ne venait pas du côté de la France. Le duc de Saint-Aignan écrivait de nombreuses dépêches pour annoncer les préparatifs immenses que faisait l'Espagne dans son armée de terre et dans ses flottes. L'habile administration du cardinal avait trouvé partout des ressources, et la monarchie espagnole, qui paraissait accablée, se relevait puissante et glorieuse. Le cardinal avait appris par la police du conseil les intrigues du duc de Saint-Aignan contre son pouvoir; il obtint un ordre du roi Philippe V, immédiat, pour que l'ambassadeur eût à quitter Madrid (1). On n'hésita plus, une communication officielle du cardinal au duc de Saint-Aignan lui intima de prendre ses passe-ports dans l'heure même, et de sortir des terres d'Espagne. Je crois que le cardinal n'avait point encore la nouvelle du mauvais traitement fait au prince de Cellamare et de la violation du secret de l'ambassade; il se trouva donc qu'au même moment les deux ambassadeurs des cabinets de Madrid et de Paris étaient exposés à une commune disgrâce. Le prince de Cellamare vécut à Blois jusqu'à ce que le cardinal Albéroni se fût complétement expliqué sur l'état des relations entre les deux monarchies (2).

Cette situation était la guerre. Si vous parcouriez les ports d'Espagne et les grandes cités de la monarchie de Philippe V, vous aperceviez partout des mouvements militaires; à Barcelonne, les galères avaient arboré leurs banderoles d'un rouge de feu; de Cadix jusqu'à Saint-Sébastien, on ne voyait que navires sur les chantiers; les arsenaux de Valladolid, de Ségovie, les manufactures d'armes d'Albacete avaient pris une activité immense; les vieilles bandes espagnoles se reformaient; une flotte se réunissait au port du Passage sur l'extrême frontière de France; partout des proclamations royales rassemblaient *la quinta*, et la nation espagnole manifestait un dévouement sincère à Philippe V. Le plan de campagne du cardinal Albéroni était fort simple: tandis qu'une flotte espagnole seconderait une nouvelle expédition en Sicile, une seconde escadre allait voguer vers l'Irlande et l'Écosse, afin d'appuyer Jacques III dans un debarquement; une troisième flotte devait se porter en Bretagne, pour donner la main à l'insurrection. En même temps l'armée espagnole faisait un mouvement dans les Pyrénées du côté de la Biscaye, et se montrait aux frontières. Le cardinal Albéroni comptait sur une immédiate défection des troupes du duc d'Orléans; les dépêches du prince de Cellamare contiennent de nombreuses listes d'officiers qui devaient passer sous les drapeaux de Philippe V, régent de France. Il y avait des engagements formels, des promesses écrites; c'est presque toujours l'illusion des partis à l'étranger; ils s'imaginent que les défections viendront les soutenir, comme si la première impulsion d'un officier ou d'un soldat, à quelque opinion qu'il appartienne, n'est pas de combattre l'étranger qui envahit le sol de la patrie! Cependant les cadres de deux régiments français s'étaient formés dans les rangs espagnols; on espérait les remplir sur la frontière; Philippe V, proclamé régent de

(1) Dépêches de St-Aignan. (Arch. des aff. étrang., ann. 1719.)

(2) Blessé dans sa dignité d'ambassadeur, le prince de Cellamare avait adressé à toutes les légations la circulaire suivante: « Le commun intérêt qui regarde tous les ministres des princes, dans le temps qu'on viole en ma personne le respectable et sacré caractère d'ambassadeur d'un grand et puissant monarque, m'oblige de vous donner connoissance (quoique cependant tout Paris en soit instruit) de la manière avec laquelle, après m'avoir intercepté et ouvert avec autant de violence et aussi peu d'égards, un paquet que j'envoyois au roi mon maître, adressé à M. le cardinal Albéroni, je me trouve arrêté dans ma maison, aussi bien que le secrétaire d'ambassade, et gardé par un détachement de mousquetaires de la maison du roi, et tous mes papiers, tant publics que secrets, saisis et scellés, n'ayant point donné le moindre sujet à cette action; et ne pouvant m'empêcher de rendre compte à mon souverain de tout ce qui peut contribuer dans cette délicate conjoncture à son service, et à la défense naturelle de ses royaumes; il est évident que le droit des gens se trouve grièvement blessé et violé par plusieurs motifs; et qu'une telle violence qui ne s'est jamais vue, crie et demande à tous les princes une juste satisfaction et réparation d'une infraction si grande; c'est pourquoi je vous prie d'en rendre compte au plus tôt au roi votre maître, afin qu'un exemple si étrange, si injuste et si scandaleux ne s'autorise pas dans le monde par un pernicieux silence. Je suis avec beaucoup de considération, monsieur, etc... »

France, devait lui-même venir aux Pyrénées, et se montrer à la tête de l'armée d'expédition (1).

Le duc d'Orléans avait dès ce moment compris l'importance de refouler avec vigueur la tentative faite par Philippe V. Aux premiers jours de la régence, des motifs d'économie l'avaient déterminé à des suppressions dans les divers corps de la maison du roi, dans les régiments d'infanterie et de cavalerie; plus de quarante mille hommes étaient retournés aux foyers ou s'étaient disséminés parmi les milices. Après la conclusion du traité de la quadruple alliance, des armements nombreux furent préparés en France, en Angleterre et en Hollande; ce traité stipulait de nouvelles garanties pour les deux gouvernements; il fallait mettre à exécution les clauses diplomatiques des conventions de La Haye et de Londres; de nombreuses levées avaient été ordonnées dans les provinces. D'après les ordres du régent, un premier corps de 36 mille hommes fut dirigé sur les frontières des Pyrénées; on destina les régiments de Picardie, Normandie, la Marine, Richelieu, Poitou, Touraine, la Reine, Limousin, Orléans, la Couronne, le Perche, Alsace, Royal Roussillon, Royal artillerie, Castella-Suisse, Hesse-Suisse, Languedoc, Bombardiers, Soissonnais, Dauphiné, Bassigny, Beaujolais, d'Olonne, Leneck, Chartres, en tout 52 bataillons au complet de 36 mille hommes; on fit 6 lieutenants généraux, 62 maréchaux de camp, 199 brigadiers; on dirigea 52 escadrons de cavalerie sur Bayonne, belles troupes au combat, car les régiments de France avaient une forte organisation (2). Un corps d'observation fut réuni dans la Manche, avec mission de passer en Angleterre pour protéger la couronne de Georges I[er], si elle était menacée par une invasion de Jacques Stuart et de l'Espagne. Ce corps d'observation prêtait sa droite à une petite armée hollandaise également destinée pour l'Angleterre. Ainsi s'exécutait le traité secret de mutuelle garantie conclu à La Haye: une armée anglo-hollandaise devait débarquer en France pour défendre le pouvoir du duc d'Orléans, en vertu de la même clause qui appelait les régiments français à protéger l'usurpation de la maison de Hanovre; c'était le complément du système.

Par une fatalité singulière, le commandement de l'armée des Pyrénées fut confié à Jacques duc de Berwick; la ligne bâtarde des Stuarts allait combattre Philippe V d'Espagne, le protecteur de Jacques III, le légitime héritier de la vieille royauté écossaise! Le duc de Berwick, âme froide, compassée, sans enthousiasme, avec son dévouement sans chaleur, obéissait toujours au devoir avec cette attitude glaciale qui tue la sympathie! Le duc de Berwick avait rendu des services de guerre; créé maréchal de France, il s'était fait naturaliser, et une fois Français, il oublia sa famille et le chef de sa race, Jacques Stuart, le noble prétendant, qui soutenait seul la force et la dignité de sa couronne. Le duc de Berwick refusa d'accompagner son frère de sang quand il partit pour l'expédition de 1715; il prit pour prétexte la défense publiquement faite par le régent à tout officier français de suivre le fils des Stuarts en Écosse. Une âme ardente eût foulé aux pieds un tel ordre; elle se fût précipitée dans une barque pour traverser solitaire les vagues et l'Océan qui la séparaient de l'Écosse. Le duc de Berwick fit froidement son devoir; il resta dans son gouvernement de Guienne, attendant les volontés du roi; il reçut le commandement de l'armée d'Espagne, terre de bataille pour lui déjà, car il avait deux fois sauvé le trône de Philippe V; curieux bouleversement dans les idées! Le même capitaine qui avait préservé l'œuvre de Louis XIV et protégé l'établissement de sa race à Madrid, marchait au nom de la quadruple alliance pour briser ce grand œuvre de prévoyance diplomatique. Ainsi le voulait l'obéissance passive telle que l'entend la discipline anglaise pour l'officier et le soldat (3).

Cette déclaration de guerre à l'Espagne paraissait si en dehors des intérêts de la France, qu'elle souleva dans toute la monarchie une vive indignation; autant les sympathies existaient profondes pour la couronne d'Espagne et ce roi Philippe V, le petit-fils de Louis XIV, autant il y avait répugnance pour l'Angleterre. Quelques esprits sérieux et méditatifs pouvaient bien rêver les formes anglaises de gouvernement, et appeler les institutions de ce pays, mais la masse du peuple était haineuse contre l'Angleterre; comment faire comprendre aux vieux marins de Saint-Malo ou de Dunkerque

(1) J'ai retrouvé à Madrid la liste des officiers qui s'étaient engagés à défectionner; une dépêche chiffrée du prince de Cellamare en contient l'indication. (Archives espag., ann. 1719.)

(2) Archives du ministère de la guerre, ann. 1719.

(3) Les vers les plus cruels furent faits contre le maréchal de Berwick: en voici un fragment:

> Quiconque est bâtard une fois,
> Bâtard sera toute la vie,
> Témoin cet échappé des rois,
> Le vainqueur de Fontarabie;
> En quoi seul est-il bon Anglais?
> C'est qu'il a renié son frère;
> S'il n'avait pas humé de l'air français,
> L'indigne aurait été le Churchill de son père.

L'éloge que Montesquieu a fait du maréchal de Berwick et de sa grande âme s'explique; Montesquieu était l'admirateur passionné du système anglais, et par conséquent de la révolution de 1688.

qu'il fallait unir son pavillon à celui de l'Anglais? Il y avait au cœur des populations l'antique rivalité des siècles! Dans le dessein de détruire le mauvais effet de cette déclaration de guerre contre l'Espagne, le conseil du régent crut indispensable de développer les griefs de la France et le véritable motif de la guerre. Ce n'était pas contre le roi Philippe V, son cher oncle, que le roi Louis XV commençait les hostilités, mais contre un ministre dont le pouvoir actif et remuant troublait la paix européenne. « Sa Majesté n'imputera jamais cette infraction à un prince si recommandable par tant de vertus, et particulièrement par la fidélité la plus religieuse à sa parole! Ce ne peuvent être que ses ministres qui, l'ayant engagé trop légèrement, sauront lui faire de cet engagement même une raison et une nécessité de le soutenir. Sa Majesté, dans les mesures qu'elle a prises, s'est proposé de satisfaire également à deux devoirs : à l'amour qu'elle doit à son peuple, en prévenant une guerre avec tous ses voisins, dont il étoit menacé, et à l'amitié qu'elle doit au roi d'Espagne, en ménageant constamment ses intérêts et sa gloire, qui seront toujours d'autant plus chers à la France, qu'elle les regarde comme le prix de ses longs travaux et de tout le sang qu'il lui en a coûté pour le maintenir sur son trône. » On trompait ainsi l'opinion publique. Le dessein de ce manifeste adroit était de séparer Albéroni du roi Philippe V et de le perdre; l'opinion était si puissante, si vivement exaltée contre une expédition en Espagne, que le petit roi Louis XV même montra beaucoup de mauvaise humeur de ce qu'on attaquait son bon oncle; il fallut le convaincre qu'il ne s'agissait point de faire la guerre à Philippe V, mais seulement de le soustraire à l'influence de son ministre Albéroni. On fit courir plusieurs écrits dans les cafés et parloirs pour déclarer que la guerre n'avait qu'un but, le maintien de la paix générale; l'Espagne l'avait seule brisée en attentant à la neutralité de l'Italie (1).

Le cardinal Albéroni connaissait ainsi profondément le but qu'on voulait donner à la guerre, et lui-même tenta de lui imprimer un caractère particulier; puisque le régent attaquait directement son autorité, le cardinal menaça hardiment aussi le pouvoir du régent; il sépara le roi de France du chef de son conseil : « Ce n'était pas non plus à son neveu que Philippe V déclarait la guerre, mais à la régence usurpée par la maison d'Orléans dans le désordre des idées. Le roi des Espagnes, Philippe V, aimait, chérissait la nation française; il se souvenait des sympathies de la noblesse quand il partit jeune homme pour poser la couronne de Charles Quint sur sa tête. » Le roi disait dans sa proclamation : « Philippe de France, roi des Espagnes et des Indes, les liens naturels qui m'unissent comme roi à la nation espagnole, et comme premier petit-fils de France à la nation françoise et à son roi pupille, non-seulement m'animent, mais m'obligent à en prendre tout ce qui peut servir à détourner les maux dont les deux couronnes et les deux nations sont menacées. Nul n'ignore à quelle fin tendent les alliances contractées avec les implacables ennemis des deux monarchies. Ces indignes artifices et les sommes exorbitantes qu'on emploie pour les cultiver, ne sont que trop connus. Il est aisé de voir que leur premier objet est d'enlever à la France et à l'Espagne les précieux avantages qu'elles pourroient tirer de leur union, pour les réduire ensuite avec moins d'obstacles à une honteuse servitude. On sait que je n'ai rien oublié pour rompre les mesures de nos communs ennemis; mais puisqu'on m'a rendu inutiles mes avances les plus engageantes, mes persuasions les plus fortes, mes prières les plus vives, l'unique ressource qui me reste, c'est de me mettre à la tête de mes troupes, tant pour satisfaire à la tendre amitié que j'ai pour le roi mon cher neveu, et à la satisfaction que je dois à toute la nation françoise, que pour soutenir les intérêts de ma couronne, inséparables de ceux de la couronne de France; j'espère que les troupes françoises, attirées par mon exemple, s'uniront aux miennes, ou en corps entier ou séparément, et que les unes et les autres, animées du même

(1) On publia même une forme de lettre de Louis XV au duc de Berwick; le roi lui disait : « Mon cousin, j'ai reçu l'écrit imprimé que vous m'avez envoyé, qui a pour titre : *Déclaration de Sa Majesté*, etc., du 27 avril 1719. Et comme vous me marquez qu'on en a répandu plusieurs exemplaires dans mes armées, je vous écris cette lettre pour vous instruire de mes sentiments sur ce qu'elle contient. La guerre que je suis obligé de porter en Espagne n'a pour objet, ni son roi qui m'est lié de si près par les liens du sang, et à qui j'ai donné jusqu'ici des preuves d'amitié la plus sincère, ni la nation espagnole que la France a si constamment secourue de son sang et de ses trésors pour lui conserver son roi; mais seulement un gouvernement étranger qui opprime la nation, qui abuse de la confiance du souverain, et qui n'a pour but que le renouvellement d'une guerre générale. Tout ce que mes armées prétendent, c'est que le roi d'Espagne consente, malgré son ministre, à être unanimement reconnu par toute l'Europe souverain légitime de l'Espagne et des Indes, et qu'il soit affermi pour jamais sur son trône. C'est au seul ministre d'Espagne, ennemi du repos de l'Europe, que j'impute les résistances du roi catholique à la paix, les conspirations tramées en France, tous ces écrits également absurdes dans leurs principes et injurieux à mon autorité, qu'on attaque dans la personne de mon oncle, le duc d'Orléans, qui en est le dépositaire. (Mss. Paris, 1719.)

esprit, inspireront ensemble aux parlements et aux états généraux la liberté de s'assembler, d'examiner et de régler des affaires aussi importantes que sont celles de la conjoncture présente, à tirer la noblesse et les François bien intentionnés de l'oppression où l'on sait qu'ils gémissent, et enfin à prévenir de bonne heure la ruine entière du royaume. Comme ce royaume est ma patrie, et que son roi m'est uni par le sang, plus étroitement qu'avec qui que ce soit, je suis obligé plus qu'aucun autre de procurer, à tout prix que ce soit, le remède à de si grands maux; si les François veulent concourir avec un corps suffisant à une action si juste et si généreuse, ils ne doivent pas douter que le jeune roi, parvenu à un âge plus avancé, ne sache gré à ceux qui auront coopéré à la sûreté de sa vie et de sa couronne, et qu'il ne leur en marque sa royale gratitude. Par l'union des deux nations si nécessaire, nous remplirons non-seulement nos devoirs, mais ceux du sang et de la régence qui m'appartient de droit; et les François ceux de fidèles, de nobles et d'intrépides sujets qui se seront élevés au-dessus d'une vaine crainte, déguisée sous le masque d'une obéissance rendue par force au prétendu régent. Que si cet avertissement, qu'on peut regarder comme une insinuation obligeante par rapport à mon amitié, ou comme un commandement juste par rapport aux prérogatives de ma naissance, ne trouve ni attention ni correspondance en tout ou en partie pour arriver à une fin si louable, ce que je ne puis croire, je ne laisserai pas d'avoir des égards particuliers pour tous ceux qui, entraînés par de si fortes raisons, se rangeront sous mes étendards. Je conserverai les corps entiers avec les mêmes officiers et les mêmes soldats, je les distinguerai tous par les honneurs et les récompenses qu'ils peuvent attendre de leurs services et se promettre de ma parole royale. » Le roi s'adressait donc à toutes les classes, à l'armée surtout, pour qu'elle vînt se grouper sous les drapeaux du plus proche parent de Louis XV, véritable régent du royaume, du prince seul en qui résidât la force morale du pouvoir légitime.

Pour donner une plus grande efficacité à ces proclamations, Philippe V, d'après le conseil d'Albéroni, se rendit de sa personne à l'armée d'Espagne; sa royale présence devait rappeler de plus vifs souvenirs encore au milieu de la noblesse française qui suivait les drapeaux du duc de Berwick. Les démarches de l'Espagne ne se bornaient pas seulement à de simples paroles; des négociations actives s'ouvraient par des agents secrets avec des gentilshommes mécontents, ou avec cette partie légère et inquiète de la noblesse de France, toujours prête à prendre les armes, espèce de *condottieri* aux gages de tous les périls, et qui servait partout où l'on trouvait des batailles et de la gloire. Philippe V voulait aussi seconder les troubles de la Bretagne, les tentatives de liberté et d'états généraux. Il y eut engagements pris par d'autres braves gentilshommes de Guienne; le duc de Richelieu, fanfaron d'amour à vingt et un ans, entama étourdiment une correspondance intime avec le roi Philippe V. Les Richelieu étaient fort dangereux dans les provinces méridionales, et leur exemple était une véritable contagion; le blason de Fronsac n'était-il pas bien connu en Guienne? Richelieu promettait son régiment au petit-fils de Louis XIV, roi d'Espagne et régent de France (1).

Dans cet état des esprits, le régent dut prendre des mesures d'une extrême rigueur; les arrestations se multiplièrent sur tous les points de la France; on remplit la Bastille, Vincennes et Pierre-Encise de prisonniers d'État; le duc et la duchesse du Maine furent surveillés de plus près dans leurs démarches; captifs, ils ne purent plus même écrire au dehors de la prison. Le conseil de régence exigea que les parlements fissent une déclaration de principes contre les séditieuses menées de l'Espagne; on n'était pas très-rassuré sur l'esprit de ces parlements; cependant les antiques habitudes de fidélité l'emportèrent. Les grandes cours de magistrature rendirent arrêt contre les prétentions du roi d'Espagne: on les força à se déclarer hautement contre le petit-fils de Louis XIV. On était ainsi bien précautionné contre les projets de Philippe V: au dehors, un traité de mutuelle garantie de la part de l'Angleterre et de la Hollande; à l'intérieur, une profession de foi générale de la noblesse et du parlement pour rester fidèlement attachés au conseil de régence. Toute autre tentative était qualifiée de rébellion. Le parlement du moins le proclamait avec toute la hauteur de son autorité pour réprimer la sédition armée. « Ce jour, les gens du roi sont entrés; et maître Guillaume de Lamoignon, avocat dudit seigneur roi, portant la parole, a dit à la cour: que l'attention qu'ils doivent avoir pour maintenir la paix et la tranquillité dans le royaume ne leur permet pas de demeurer dans le silence en voyant un nouvel écrit qui se répand dans le public, sous le titre de *Déclaration de Sa Majesté le roi d'Espagne;* qu'on ne peut douter que cet ouvrage parte du même auteur qui a composé ceux qui ont été proscrits par les arrêts de la cour des 16 janvier et 4 février derniers; qu'on y voit régner le même esprit de révolte; que les mêmes invectives contre la personne de M. le duc d'Orléans y sont partout répan-

(1) Il avait même signé une promesse avec beaucoup d'étourderie. (Mémoires sur la régence, ann. 1719.)

lieux; qu'on porte la témérité jusqu'à vouloir contester son autorité. On le qualifie de prétendu régent, comme si la régence à laquelle il étoit appelé par le droit du sang et par les vœux des peuples, ne lui eût pas été déférée solennellement dans une des plus augustes assemblées qui se soient jamais tenues dans ce tribunal; que sur ce fondement l'auteur accorde au roi d'Espagne la qualité de régent dans le royaume, qu'il se sert de son nom pour commander aux troupes françoises de passer dans le camp espagnol, et leur promet pour récompense de leur désertion, non-seulement les bienfaits de ce prince, mais encore la reconnoissance de leur roi, lorsqu'il sera parvenu à un âge plus avancé; qu'en vain prétend-il intéresser les parlements dans cette conspiration; ils ne s'écarteront jamais de la fidélité qu'ils doivent au roi, et s'opposeront toujours avec fermeté aux entreprises séditieuses de ceux qui veulent profiter d'un temps de minorité pour semer et allumer le feu de la dissension dans le royaume; qu'eux en particulier ne cesseront point de donner leurs soins pour prévenir les suites fâcheuses que peuvent avoir de semblables écrits; qu'ils viennent donc requérir la suppression de celui qu'ils apportent à la cour, et que c'est le sujet des conclusions qu'ils ont prises par écrit, et qu'ils laissent à la cour avec un exemplaire dudit imprimé; et se sont retirés laissant sur le bureau ledit exemplaire avec les conclusions par écrit du procureur général du roi. Vu ledit imprimé qui paraît sous le titre de *Déclaration de Sa Majesté catholique, etc.*, daté du 27 avril 1719, ensemble les arrêts des 16 janvier et 3 février 1719, et les conclusions du procureur général du roi, la matière mise en délibération, la cour ordonne que ledit imprimé sera et demeurera supprimé comme séditieux, tendant à la révolte, et contraire à l'autorité royale; à cet effet, enjoint à tous ceux qui en ont des exemplaires, de les apporter au greffe de la cour, dans la huitaine au plus tard du jour de la publication du présent arrêt, pour y être supprimés. Fait défense à tous imprimeurs, libraires, colporteurs, et à toutes autres personnes de l'imprimer, vendre, débiter, ou autrement distribuer en quelque manière que ce puisse être, sous peine d'être poursuivis comme perturbateurs du repos public et criminels de lèse-majesté. Ordonne que par-devant maître Jean le Nain, que la cour a commis à cet effet, pour les témoins qui seront entendus en cette ville, et par-devant les lieutenants criminels des bailliages et sénéchaussées, pour ceux qui pourront y être entendus, il sera informé à la requête du procureur général du roi, poursuite et diligence de ses substituts, contre tous ceux qui ont vendu ou distribué ledit imprimé, ou qui pourroient le vendre, distribuer, imprimer ou garder à l'avenir. A cet effet, permet au procureur général du roi d'obtenir et faire publier monitoires en forme de droit, pour le tout fait, rapporté à lui communiqué, être ordonné ce qu'il appartiendra, ordonne en outre que le présent arrêt sera envoyé aux bailliages et sénéchaussées du ressort, pour y être lu, publié et enregistré, et affiché partout où besoin sera : enjoint aux substituts du procureur général du roi d'y tenir la main, et d'en certifier la cour dans le mois. Fait en parlement, le 22 mai 1719 (1). » Le parlement agissait ainsi selon ses vieilles traditions de fidélité à la couronne.

Cependant le cardinal Albéroni ne renonçait point à son projet de soulever l'armée de France; Philippe V, présent au camp de Pampelune, avait entouré sa royale personne de deux régiments d'émigrés qui portaient les noms unis de France et d'Espagne; ces régiments, fort incomplets, devaient servir de cadre pour accueillir les déserteurs qui, selon les rapports des agents secrets, devaient de toutes parts arriver sous les drapeaux espagnols. Les proclamations du roi Philippe V étaient clandestinement répandues dans le camp du duc de Berwick, et chaque gentilhomme en reçut une copie comme d'une lettre close. Le cardinal Albéroni se trompait, il n'avait pas complétement apprécié toute la magie du drapeau : un officier peut avoir de graves mécontentements, servir avec dégoût la couleur qui flotte sur les enseignes, mais il ne les abandonne pas facilement pour passer à l'ennemi qu'il a en face de lui; la puissance du serment, de l'honneur et de la discipline le retient. Il n'y eut donc pas de défection; Philippe V écrivit en vain au maréchal de Berwick lui-même; la lettre fut envoyée au prince régent, sans que le maréchal l'eût décachetée. Cette fidélité fut hautement récompensée par le conseil du roi. La tentative de rébellion étant ainsi avortée, la guerre dut s'ouvrir dans les combinaisons habituelles; on commença la campagne, armée contre armée, avec les forces de nation à nation.

Le maréchal de Berwick avait réuni toutes les troupes de son gouvernement de Guienne; les régiments de guerre s'étaient successivement échelonnés de Bordeaux à Bayonne. La tête de l'armée touchait la Bidassoa; les opérations devaient être vigoureusement conduites, et afin qu'elles pussent être communes, l'Angleterre envoya au quartier du duc de Berwick le colonel Stanhope, de la famille du ministre du roi Georges; l'Angleterre avait crainte que la campagne ne fût mollement suivie, elle la faisait surveiller. La première expédition eut pour but le port du Passage, le chantier nord de la

(1) Registres du parlement, ad ann. 1719.

marine espagnole; une avant-garde du marquis de Silly s'empara de cette position militaire jetée sur les côtes de France; on se saisit de beaux vaisseaux sur le chantier et d'un matériel immense. Du port du Passage, l'armée de France se porta sur Fontarabie, vieux nom, souvenir de l'occupation mauresque; il fut encore enlevé l'épée à la main (1). On entra pleinement dans le Guipuscoa, ce magnifique pays de franchises municipales; puis on assiégea Saint-Sébastien; l'Espagnol, peu habitué à cette impétuosité dans l'attaque, battit la chamade, et la ville fut prise par capitulation. Toute la province de Guipuscoa fit sa soumission au duc de Berwick, dont les armées se dirigèrent sur la Navarre et la Catalogne. Ainsi la belliqueuse troupe de France qui, dix années avant, s'était noblement dévouée à la royauté de Philippe V, marchait pour lui enlever ses plus belles provinces; elle avait dans ses rangs le cousin de ce major général Stanhope que le duc de Vendôme avait fait prisonnier sur les frontières mêmes du Portugal. Combien le système diplomatique n'était-il pas bouleversé!

Si la maison d'Espagne éprouvait de tristes échecs sur les frontières des Pyrénées, à Saint-Sébastien comme à Barcelone, elle avait des succès décisifs en Sicile, longtemps l'objet de son ambition; les vieilles bandes espagnoles avaient envahi cette belle terre, qui s'étend depuis Palerme jusqu'à Messine. Les Siciliens aimaient les Espagnols; autant il y avait sympathie entre les deux noblesses d'Italie et d'Espagne, autant il y avait haine contre ces tudesques au langage barbare qui rappelaient les Normands d'odieuse mémoire, quand les vêpres sanglantes délivrèrent la Sicile! Il fallut à peine deux campagnes au marquis de Leide pour s'emparer de l'île merveilleuse où les bouquets d'orangers croissent sur les cratères. Les Espagnols avaient là de beaux souvenirs, et la victoire de Francavilla releva leur drapeau et leur pouvoir. Par contraire, le cardinal Albéroni n'avait aucun succès dans son expédition maritime des côtes de l'Océan; depuis l'arrivée de Jacques III à Madrid, le cardinal Albéroni avait suivi ses immenses préparatifs pour tenter une descente en Écosse et en Irlande; une seconde armada, aussi puissante que celle de Philippe II, dispersée par la tempête, avait vogué dans la Manche; on la signalait également sur les côtes de Bretagne et d'Écosse; en Bretagne, sa mission se mêlait aux troubles de la province; en Irlande et dans l'Écosse, les amis des Stuarts l'attendaient comme un signal d'indépendance. L'expédition ne fut point heureuse; cette Manche, terrible à toutes les grandes flottes, ce gouffre qui défend l'Angleterre plus que les forteresses qui l'entourent au nord et au midi, la Manche devint le théâtre de la dispersion de l'armada d'Albéroni. D'ailleurs l'amiral Byng n'avait pas perdu de vue un seul moment la flotte d'Espagne, il la suivait pour lui livrer bataille; deux régiments espagnols, débarqués sur les récifs d'Irlande, se virent contraints de déposer les armes (2).

Dans cette situation, l'Espagne devait désirer la paix; tous les cabinets continuaient la guerre avec mollesse; le but de la quadruple alliance était plutôt défensif qu'offensif; elle avait été conclue pour maintenir les faits accomplis, et non pour bouleverser la sécurité des intérêts. Le système belliqueux du cardinal Albéroni faisait contraste avec l'esprit général du temps, et voilà pourquoi les cabinets se soulevèrent contre lui; quand une tête un peu forte, un peu haute vient troubler les habitudes d'une époque, ses allures d'opinions et d'intérêts, il se fait contre elle une sorte de croisade. L'Europe de la quadruple alliance ne s'apaisa que lorsque Albéroni fut tombé; on le traita de brouillon et de fou; le cardinal avait eu des pensées au delà de son époque; et toutes les fois qu'il en est ainsi dans la pauvre humanité, les esprits se soulèvent contre le caractère assez hardi pour sortir de l'opinion vulgaire. Le cardinal Albéroni voulait accomplir l'œuvre de Louis XIV, en plaçant le siége de ce système à Madrid; l'Angleterre en comprit la portée, elle entraîna la France dans la guerre; elle ne fut satisfaite que par la disgrâce du cardinal!

(1) Cette guerre contre l'Espagne était vue de si mauvais œil, que les plus épouvantables satires étaient dirigées contre le régent. Le lendemain du *Te Deum* pour la prise de Fontarabie, on faisait circuler à Paris les vers qu'on va lire sur le duc d'Orléans, l'allié de l'Angleterre :

> Malheureux qui trahis ton sang et ta patrie!
> Faut-il se réjouir avec nos ennemis
> De l'état où tu nous as mis!
> Ah! pendant toute notre vie
> Pleurons, pleurons sur ta folie;
> Pleurons ces braves gens que nous avons perdus;
> Mais de bon cœur nous pourrions rire,
> Si bientôt on nous venait dire
> Que tes projets sont confondus,
> Que tes roués on les pendus,
> Ces hommes de sac et de corde,
> Sont punis sans miséricorde,
> Et que l'abbé Dubois n'est plus.

(2) Memor. del marchese de San-Felipe, ad ann. 1719.

CHAPITRE XXI.

DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DE LAW. — L'AGIOTAGE A PARIS.

Marche des idées de crédit. — La rue Quincampoix. — Banque nationale substituée au trésor. — Hypothèque territoriale. — L'Orient. — La Louisiane. — Le Canada. — Hausse des actions. — Émission exagérée des billets. — Commencement d'opposition. — Pamphlets. — Caricatures. — Apogée du système.

1719 — 1720.

Un des éléments qui avaient le plus aidé les moyens de guerre pendant la campagne d'Espagne était la facilité du crédit; jamais à aucune époque les valeurs de convention n'avaient obtenu une plus haute faveur; l'argent monnayé, les lingots d'or étaient méprisés; on échangeait tout pour les billets de la banque de Law. Quand le crédit est ainsi dans son état d'exaltation, les moyens financiers deviennent très-faciles; il y eut donc une grande abondance dans le trésor, une extrême aisance dans les transactions qui pouvaient favoriser la guerre; tout était payé en billets, si recherchés par la population de Paris. A la banque de Law venait se rattacher une multitude d'opérations commerciales et financières; les billets d'État étaient successivement transformés en billets de la banque; cette banque s'était chargée du payement des rentes et de la majeure partie des recettes, même du revenu des fermes; le régent aurait eu besoin de cent millions de livres pour les nécessités de la campagne, qu'il les aurait trouvés dans la huitaine : on peut tout dans un État, lorsque la confiance est ainsi établie sur des bases si larges; malheureusement alors commence l'abus des forces financières; on dépasse les limites; d'où résulte la décadence du système.

Dans le quartier le plus central du vieux Paris, entre le Marais parlementaire et les rues Saint-Denis et Saint-Martin si marchandes, si peuplées, il y avait une rue courte, un peu étroite, presque parallèle à ce carrefour d'Aubry-le-Boucher, un des braves chefs des halles de Paris, nom célèbre au règne de Charles VI; on l'appelait Quincampoix; d'où venait ce nom municipal? était-ce un sobriquet d'échevinage? était-ce un de ces souvenirs de peuple qui s'exprimaient alors au coin de tous les carrefours de Paris (1)? on ne peut le dire; tant il y a que la rue n'avait rien d'attrayant; une soixantaine de maisons, dont quelques-unes encore à lanternes et tourelles noircies et enfumées, formaient l'ornement de cette ruelle. Beaucoup de juifs et d'usuriers l'habitaient comme le centre du quartier populeux; ils y escomptaient les billets d'État à des taux exagérés; d'autres faisaient l'usure par heure sur les denrées de la halle, viandes, poissons, œufs et herbages, prêt lucratif sur gages et effets, bon commerce pour ces vieux garçons aux épaules hautes et cassées, au teint jaune et blafard, qui entassent, amassent jusqu'à la tombe leur oreiller qu'ils voudraient remplumer d'or et matelasser d'écus. Il en était résulté un accroissement de peuple qui remplissait la rue Quincampoix; à l'origine du système, la foule devint si grande, que le lieutenant de police défendit le passage des voitures et grilla de fer la rue Quincampoix; on négociait à plein vent sous les coups d'un temps horrible d'hiver, comme aux rayons brûlants du soleil de juillet. Les maisons noircies furent si précieuses, qu'un petit abri sous les voûtes se payait des sommes considérables; il y eut tel bâtiment qui produisit deux cent mille livres de revenus; c'était à la rue Quincampoix que se faisaient toutes les négociations relatives au système.

Les idées financières de Law reposaient sur deux bases fondamentales : 1° le développement de la banque devenant le centre des opérations du trésor, les billets de la banque devaient être préférés au numéraire; des édits avaient attaché une mobilité incessante aux écus; on n'en voulait plus, car leur valeur changeait par le caprice des édits; et, phénomène qui se produit bien rarement dans l'histoire du crédit public! le papier gagnait 50 pour 100 sur le numéraire. Dans une telle situation de prospérité, rien ne s'opposait plus à ce que l'immense établissement de Law ne devînt banque nationale (2) : comme elle absorbait en lui-même toute la puissance du crédit public, le trésor se confondait dans ses opérations; la banque nationale s'occupa de l'extinction des anciennes dettes, elle créa indéfiniment des billets; on eut des comptes de dépôt comme à Londres, Venise et Gênes; sa prospérité arriva bientôt à son apogée.

2° Les éléments d'un crédit de banque devant être limités, il fallait un nouvel aliment à ces spéculations trop uniformes; une banque qui attirerait à elle tout le mouvement commercial devait offrir mille combinaisons au jeu, et c'est vers ce but que Law marcha hautement. Des priviléges furent

(1) Il y a bien des gravures qui reproduisent la rue Quincampoix telle qu'elle existait en 1719 et 1720. (Bibliothèque du roi, collect. des gravures.)

(2) Compte rendu du système, Paris, 1719. Il n'est pas d'époque financière sur laquelle on ait plus écrit.

concédés à la banque nationale, on lui donna l'exploitation des Indes, de l'Orient; elle eut le monopole des fermes de l'Alsace et de plusieurs autres provinces; on lui concéda enfin le commerce du Canada, du Sénégal, pays presque inconnus alors, et sur lesquels l'imagination pouvait facilement s'exercer; il fallait tous ces éléments pour agrandir le cercle du jeu. Dès l'origine, Law avait créé des actions pour sa banque de billets et d'escompte; ces actions, de 500 liv. s'étaient élevées à un prix exorbitant, mais cela sans effort et par une répartition de 14 pour 100 de dividende chaque semestre; ce mouvement progressif, ainsi justifié par des résultats, avait favorisé l'émission d'autres valeurs parallèles. La variété des fonds, sur lesquels les spéculations pouvaient se porter, jetait une grande aisance dans le jeu; Law émit d'abord des actions pour la compagnie d'Orient, puis pour les fermes du tabac et d'Alsace; ensuite il étendit l'émission des valeurs aux revenus du Sénégal et du commerce de l'Inde et de la Chine. Toutes ces actions furent promptement enlevées; dans l'espace de moins d'un mois, les valeurs nominales étaient décuplées, on s'arrachait des coupons, et jusqu'à de simples promesses; le jeu s'engagea même sur des espérances (1); on aurait mis en actions des terres inconnues, l'île des Amazones, qu'il se serait trouvé des spéculateurs pour les exploiter sur la plus vaste échelle de crédit.

La terre la plus féconde en actions, la mieux remuée par l'agio, ce fut incontestablement le Canada, la Louisiane, le Mississipi, dont la rue Quincampoix disait les merveilles. Ce vaste pays au nord de l'Amérique s'étendait depuis le lac supérieur, solitaires prairies dont Cooper a décrit la forte nature, jusqu'au golfe du Mexique; il était couvert de sombres forêts où des Indiens belliqueux s'abritaient sous des cabanes. Le roi Louis XIV avait cédé le Mississipi à un spéculateur, homme positif du nom de Crozat, avec la simple charge d'une redevance. Crozat avait parcouru le pays; mais, s'il l'avait trouvé très-bien situé pour le commerce de pelleterie, pour l'échange de quelques objets de verroterie et de manufactures, il n'avait vu dans le sol primitif, dans ces forêts vierges de la création, rien qui pût faire espérer un riche débouché pour les produits. Les Mémoires de Crozat constatent qu'il n'y a pas de mines d'or et d'argent dans l'étendue de la nouvelle France; mais quand la spéculation s'attache à une idée, elle ne pose point de limites, elle repousse les réalités, elle crée un monde fantastique, et le Canada devint la terre des promesses (2). On fit des descriptions merveilleuses du produit de son sol, des douceurs qu'on y rencontrait, des féeries-merveilles de ses mines et de la richesse du climat; cette terre du Mississipi fut donnée en hypothèque à une émission exagérée d'actions, bientôt cotées à 14 et 15 mille francs, du taux de 500 fr., prix de leur constitution primitive; c'était partout une frénésie!

Cette multiplicité d'actions de toute nature, émises simultanément, préparait une grande activité aux capitaux; ils trouvaient un placement facile, une utile concurrence; on se précipita sur ces actions avec une indicible avidité. Dès que six heures du matin avaient sonné à la grille de la rue Quincampoix, on voyait tous les jours des flots de peuple rouler sous cette boule de fortune; on se refoulait dans cet étroit carré, hommes, femmes, pêle-mêle, riches et pauvres, gentilshommes et bourgeois; quand on pouvait atteindre un agent de bourse, un commis aux actions, on se trouvait heureux, on achetait à tout prix. Quelle joie quand on avait obtenu deux ou trois actions du Mississipi, du Sénégal et des fermes d'Alsace! on ne désemparait pas de l'*angelus* à huit heures du soir dans cette foule crottée et abîmée. Comme tout se prend en France par fureur, on vendait ses terres, on échangeait son or contre ces actions qui pouvaient toujours se réaliser en billets de banque. Voici le spectacle qu'offrait alors Paris! il n'y avait aucune autre idée que celle de la spéculation et de l'agiotage; on ne parlait que de hausse et de baisse, des fortunes fantastiques qui s'élevaient ou tombaient chaque jour; qui eût développé d'autres pensées, n'eût pas été entendu; le vocabulaire des salons ne consistait plus qu'en quelques phrases de bourse: « A quel taux sont les Mississipi, les Sénégal? avez-vous compensé vos dividendes et vos comptes courants à la banque? » Il n'y avait d'autre langue que celle-là, même pour l'exquise compagnie; heureux qui pouvait approcher de M. Law! on lui baisait les pieds et les mains! n'était-ce pas lui qui distribuait les actions? n'était-ce pas le dieu de la for-

(1) Compte rendu du système. Paris, ann. 1719.

(2) Les Mémoires de Crozat sont au ministère de la marine, ann. 1719. On se moqua un peu de l'exploitation du Canada.

Mississipi n'est pas habité,
Il sera bientôt fréquenté;
Peut-être dans cent ans et plus.

Des filles on y enverra,
Et d'abord on les mariera,
Si l'on trouve des maris.

Les mines on y fouillera,
Car sans doute on en trouvera,
Si la nature en a mis.

Nos billets vont être payés,
Car les fonds en sont assurés
Sur l'or qu'elles auront produit.

tune? ne tenait-il pas de sa main les merveilleuses roues de cristal et d'or pour les gagnants, de fer et de bois poignant et aigu pour les misérables perdants? On l'entourait, on le pressait de telle sorte qu'il ne pouvait plus sortir seul (1); le régent fit donner une escorte à sa voiture, et les chroniques du temps rapportent tous les subterfuges des joueurs pour arriver jusqu'à ce bienheureux M. Law; il fut l'idole du jour; la poésie flatteuse caressa ses conceptions les plus hardies, et l'appela la divinité tutelaire de la France.

Il y avait en effet, dans ce système de Law, des avantages incontestables, et déjà de notables résultats s'étaient produits. D'abord l'abondance des ressources financières avait aidé les entreprises militaires contre l'Espagne; tout avait été exactement payé; on avait armé, fourni des subsides, organisé enfin une pensée de défense; ensuite l'agiotage avait tellement détourné les esprits de toute préoccupation politique, que la paix du pays ne pouvait être troublée. Si l'état des finances n'avait pas été dans une prospérité toujours croissante, si les intérêts ne s'étaient pas exclusivement attachés à la hausse ou à la baisse du système, le mouvement d'états généraux du duc du Maine n'aurait pas échoué. Quand il y a une active préoccupation d'intérêts matériels, les questions politiques n'agitent pas aussi vivement les esprits; on spécule et l'on ne conspire pas. Enfin cette abondance de capitaux subitement jetés dans la circulation, cette masse de valeurs créées par des moyens factices avaient donné une facilité merveilleuse pour concevoir et exécuter de grands travaux administratifs; on posa sur une immense échelle ce beau système de viabilité, de ponts et chaussées, tel qu'il fut depuis accompli par l'administration de Louis XV, la plus active pour le tracé des routes plantées. Il y eut une circulation très-active de capitaux, les fortunes privées s'accrurent par le revirement de fonds et de banque; le commerce prit une vie incessante et plus hardie; on favorisa les découvertes sur les terres inconnues. Tout le pays du Canada se peupla d'Européens; la Nouvelle-Orleans, alors bâtie, adopta le nom même de son fondateur. On servit ainsi l'imagination puissante de ce peuple de France qui se passionne pour les entreprises aventureuses. La colonisation du Canada, de la Louisiane fut accomplie sous les deux règnes de Louis XIV et de Louis XV.

L'apogée du système embrassa la période de 1719 et 1720; dans ces deux années il fit merveille; ce furent les temps de soie et d'or pour la rue Quincampoix; on ne peut dire la fièvre qui agitait tout un peuple, elle s'étendit de Paris à la province, et des extrémités de la France à l'étranger; on arrivait de Londres, de Vienne, de Berlin pour prendre part aux vastes bienfaits de la spéculation. Il est curieux de suivre le mouvement de Paris pendant cette période, sa population s'était accrue d'un tiers; que de maisons étroites et mal percées se changèrent en magnifiques hôtels! Tout travaillait, ouvriers, marchands, boutiquiers; comme les valeurs s'étaient décuplées, on ne tenait pas à la dépense; le luxe était en présence du jeu, et il naît toujours de là une générosité qui profite au commerce. La loi de circulation est le premier élément de la richesse générale (2); la fortune ne résulte-t-elle pas de cette tendance des capitaux à changer de mains? Le système fut donc un temps d'aisance et de luxe; alors commencèrent ces gracieux embellissements, cette profusion des riens coûteux dans les jouissances de la vie, ce goût varié par le caprice dans les meubles, dans les raretés folles et élégantes, les chinoiseries, les bois de sandal, les magots, les éventails de senteur, les porcelaines, les petits bijoux si jolis, si brillants, les figurines toutes rosées ornaient les boudoirs; on regarda moins à l'utilité qu'au plaisir; on dépensa beaucoup, car l'argent coûtait peu.

Cependant, depuis l'origine du système une sourde opposition s'était manifestée contre son développement. Quand les idées de Law étaient pour la première fois apparues, elles avaient semblé si hardies, si en dehors des habitudes prises, que le conseil même du régent s'y était vivement opposé; comment était-il possible que les hommes à la routine calme et précautionneuse du système financier sous Louis XIV, ne fussent pas effrayés de cet immense développement donné au crédit public? Les derniers contrôleurs généraux avaient vécu des ressources matérielles de l'emprunt, ils avaient des besoins, ils contractaient des dettes nouvelles en aliénant l'avenir et en payant un gros intérêt : c'était l'invariable théorie des financiers. Eh bien, à ces hommes, Law venait offrir un système de remboursement général au moyen d'un papier. Qu'était donc ce papier fabuleux, ce signe monétaire qui allait remplacer toutes les valeurs? Comment les magistrats n'auraient-ils pas vu avec méfiance ces innovations qui allaient troubler les habitudes prises? Le parlement n'était pas pour les nouveautés, il suivait les traditions vieilles de date; dès le principe, il s'était prononcé contre le plan de l'Écossais; il s'indignait de ces imitations des coutumes étrangères quand on avait devant soi le système financier de Sully et de Colbert, si plein de précau-

(1) Mémoires sur le système, ad ann. 1719.

(2) Mémoires sur le système, ad ann. 1719.

tions et de prévoyance. On avait vu déjà cette opposition du parlement, même aux hardiesses modérées de Desmarets; mais la volonté de Louis XIV avait brisé tous les obstacles. Depuis longtemps les grandes cours du royaume n'osaient même plus les remontrances respectueuses (1).

Les parlements avaient donc été les premiers opposants au système de Law, avec d'autant plus d'énergie que le régent avait relevé le pouvoir de la magistrature. Les magistrats se souvrnaient de la séance du 2 srptembre 1715, qui avait donné la régence à M. le duc d'Orléans. Quoi! c'était là toute la reconnaissance qu'on avait conservée pour les services de Messieurs! N'avait-on pas sacrifié au régent même les droits de M. le duc du Maine? Toutes ces remontrances fatiguaient le pouvoir du duc d'Orléans et l'empêchaient d'agir dans l'étendue de son intelligence; ce prince avait complétement adopté les idées de Law; il en avait compris la portée dans les circonstances; elles rendaient la vie à une administration épuisée : il n'hésita donc point à se mettre en opposition avec le parlement. Comment aurait-il pu suivre une autre ligne? Chaque jour de nouveaux édits venaient changer en quelque sorte la législation établie; on exhaussait, on abaissait tour à tour le taux de la monnaie; on émettait des actions, on les retirait sans motif; on remuait perpétuellement l'impôt, les fermes, les ressources du revenu public. Quand un pouvoir en est arrivé à ces expédirnts financiers, il ne peut plus se soumettre à l'ordre régulier et habituel des juridictions; le régent pouvait-il recourir sans cesse à la chambre des comptes, au parlement, à la cour des monnaies ou des aides? Il devait tout régirr par des édits de propre mouvement: c'était dans la force des choses et de la situation.

A mesure qu'on se jetait plus absolumrnt encore dans les idées de Law, le régent dut centraliser le pouvoir financier dans les mains de celui qui lui inspirait tant de confiance; on a vu que la banque de Law était devenue banque royale, et, par ce moyen, le trésor s'était en quelque sorte confondu avec la banque. Les billets se transformèrent ainsi en une véritable monnaie qui s'éleva à 10 pour 100 au-dessus de l'argent monnayé, circonstance curieuse qui signale tout l'engouement pour le système. Il n'y avait plus qu'un pas à faire pour porter Law à la surintendance des finances, car enfin qui aurait-on pu placer à côté de lui pour disputer la prépondérance dans les questions de trésor et de dette? Law devait être élevé naturellement au poste de surintrndant des finances, il en avait les attributions depuis longtemps; mais un obstacle s'opposait seul à cette promotion. Law professait la religion réformée comme la majorité des Écossais. Était-il possible, dans le système d'unité catholique, quand le principe de la révocation de l'édit de Nantes subsistait encore, d'élever au ministère un contrôleur général hérétique? L'esprit indifférnt et moqueur du régent s'en fût fort bien accommodé sans doute; mais le peuple, les bourgeois, le clergé, la noblesse elle-même! L'objection fut faite à Law, qui consentit sans prine à abjurer le protestantisme; solennellrment admis dans le sein de l'Église, il fit profession de foi à Notre-Dame. Le conseil ne fit plus aucune difficulté : la place de contrôleur général lui fut confiée par le roi (2).

Le régent eut dès ce moment un conseil tout à lui : aux affaires étrangères, il avait Dubois, secrétaire d'État habile, dévoué aux desseins de son maître, et en ayant en quelque sorte la pensée. A la guerre, Le Blanc n'était qu'une créature dr Dubois; le régent dictait sa volonté pour tous les ordres militaires; il ne trouvait aucun obstacle. D'Argenson, à la main ferme et décidée, contenait le parlement dans des idées d'obéissance; aucun homme d'État n'avait le sentiment plus énergique d'un pouvoir absolu. Enfin Law, nommé contrôleur général du trésor, complétait ce ministère substitué à la pluralité des conseils, bizarre création de l'époque un peu décousue où la régence s'était formée. C'était une force pour le régent que ce conseil d'unité et de dévouement politique; un pouvoir est alors facile dans ses conditions, il a ses coudées franches, il peut marcher. Mais quelle différence entre l'avénement de M. le régent (période de liberté tant promise en 1715), et cette autre époque où l'on ne rêvait plus que coups d'État et régence absolue! c'est presque toujours la condition et la nécessité de tous les pouvoirs qui se sont trop relâchés à leur origine; ils ont besoin de rattacher fortement l'autorité, s'ils ne veulent périr sous l'anarchie.

Le système de Law produisait encore des résultats féconds que déjà il était vivement attaqué par la caricature moqueuse, les poésies et les pamphlets hardis; il n'est pas de puissance qui ne soit soumise à cette éternelle loi de l'opposition; et, dans ces grands jeux de fortune produits par le système, il y avait plus d'un aliment pour le sarcasme et la satire poignante. Tout Paris était rempli d'images ou de petits écrits sur le système, et M. Quincampoix jouait un rôle bizarre et grotesque dans ces représentations peintes ou écrites. Qui ne reconnaissait M. Quincampoix aux yeux hagards et la bourse à la

(1) Registre des remontrances du parlement, ad ann. 1719.

(2) Mémoires sur le système, ad ann. 1719.

main? Quincampoix le fourbe, l'odieux, qui méritait qu'on lui fît voir le faubourg des cieux, et la chaudière sous laquelle la Fortune brûlait tant de promesses (1)! N'était-ce pas dans cette chaudière qu'on fondait de l'or pour avoir des chiffons de papier? Que de symboles n'y avait-il pas en cette caricature! L'Envie avec ses serpents, le Désespoir qui saisit les hommes, un faquin qui pousse des hélas! un satyre délivre les actions, lesquelles se produisent sous la forme de scorpions et de crapauds envenimés. Voici Diogène enfin qui s'écrie: « Français, un âne est moins bête que vous! Ornez vos têtes d'une couronne de plumes de paon et de chardons. » Une autre caricature plus vaste est ainsi pittoresquement expliquée par son auteur: « La Fortune des actions sur son char conduit par la Folie, qui est assez reconnaissable à ses attributs ordinaires, et par son ample jupe de baleine, autre folie du temps. Ce char est tiré par les principales compagnies qui ont donné commencement à ce négoce pernicieux, comme Mississipi avec une jambe de bois, le Sud avec une jambe bandée et un emplâtre sur l'autre; la banque d'Angleterre foulant aux pieds un serpent, la compagnie du West, celle d'assurance et celle des Indes aussi d'Angleterre; les agents de ce commerce font tourner les roues du char, ayant les queues de renard pour marquer leur adresse et leurs ruses. On voit sur les rais les diverses compagnies tantôt hautes, tantôt basses, selon que tournent les roues; et le véritable commerce renversé avec ses livres et marchandises, et presque écrasé sous les roues du char. Une grande foule de monde de tout état, de tout sexe, court après la Fortune pour attraper des actions; dans les nues est un diable faisant des bulles de savon, qui se mêlent aux billets que distribue la Fortune, à des bonnets de fou qui tombent en partage à quelques-uns, et à de petits serpents qui marquent les insomnies; l'Envie, le Désespoir et la Renommée sur le devant, répandent partout cette contagion. Le char conduit ceux qui le suivent à l'une des trois portes que l'on voit, savoir: l'hôpital des fous, des malades et des gueux. A gauche est un homme qui distribue le premier projet de compagnie pour Amsterdam, que la sage prévoyance des magistrats a d'abord supprimé; ceux qui voudront se donner la peine d'examiner, y découvriront plusieurs choses qu'on n'a pas cru devoir expliquer en détail, pour laisser aux curieux le plaisir d'avoir quelque chose à deviner. Cette folie a pour devise deux têtes, dont l'une, jeune et riante, marque le beau côté des actions; l'autre, vieille et accablée de chagrins, en marque la suite par la sentence latine qui signifie: « Le chagrin suit souvent une belle apparence. »

Ces caricatures étaient répandues parmi les halles, dans la bourgeoisie de Paris surtout, qui voyait avec étonnement et jalousie tant de fortunes inouïes; l'esprit français se déployait dans sa spirituelle malice, et l'*armée des agioteurs*, telle qu'elle nous a été conservée, est une des curiosités les plus sail-

(1) Véritable portrait du très-fameux seigneur messire Quincampoix. (Maurepas, tom. XIV.)

Certain Diogène moderne,
Cherchant dans tout le genre humain
Quelqu'un que la raison gouverne,
Vint à Paris un beau matin:
Il portait en main sa lanterne.
Quel spectacle s'offre à ses yeux?
Quincampoix, un fourbe odieux,
Qui mérite qu'un coup de berne
Lui montre le faubourg des cieux;
Je trouve, dit-il, dans ces lieux
Des fous de plus d'une manière.
Il fut surpris d'une chaudière;
Elle brûlait sur un foyer:
Un diable y brûlait du papier,
Billets d'État et de monnaie.
Primes du West, primes du Sud,
Papiers plus faux que le Talmud;
Il en faisait un feu de joie.
Dans la chaudière, à pleine main,
Un fou jetait, sur l'espérance
D'une ambitieuse opulence,
Son or et l'argent du prochain.
Quand la matière était fondue,
Qu'en sortait-il? papiers nouveaux,
Billets de banque les plus beaux,
Marchandise bien cher vendue.
L'extravagante Vanité
Montrait pour devise un Icare,
Vrai symbole du sort bizarre
d'un Quincampoix décrédité;
Derrière elle un monstre barbare,
L'Envie, avec sa noire dent,
Grugeait la tête d'un serpent;
La flamme d'un botteau de paille
Représentait naïvement
Le court éclat de la canaille.
Tenant une torche, un poignard,
Le Désespoir, d'une autre part,
Attendait, pour saisir un homme,
Qu'il eût fondu toute sa somme;
Sur une truite un faquin nu
Criait: Hélas! j'ai tout perdu,
Et me voilà donc dans la crasse!
Un satyre à laide grimace
Pestait contre les actions,
Qui, comme d'affreux scorpions,
Ont une queue envenimée.
Troupe digne d'être enfermée,
Cria Diogène en courroux,
Un âne est moins bête que vous!
Vous cherchez tous une couronne
De plumes de paons, de chardons,
C'est la Sottise qui la donne;
C'est pour elle qu'en vos maisons
Vous introduisez la famine;
Vos ustensiles de cuisine
Sont des meubles à retrancher.
Vous méritez qu'on vous assomme;
Et loin de vous je vais chercher
Où je pourrai trouver un homme.

lantes de ce temps. A cette époque, les agioteurs s'étaient divisés en deux bandes : la première, envahissant la rue Quincampoix, la vieille place de leurs grands coups de bataille ; la seconde bande avait pris pour siége de son négoce la place Vendôme, visitée par un plus beau monde ; les noms de ces principaux agioteurs nous ont été transmis dans une pièce bien mordante. Voici quelles étaient toutes les dignités : « de l'armée de l'agio campée dans la place Vendôme, en juin 1720. Quelques-uns l'ont appelée le camp de Bourbon à cause de Mgr le duc, ou la petite Judée(1). Les officiers généraux étaient : M. le duc de Bourbon, généralissime ; le maréchal d'Estrées, général ; le duc de Guiche commande le corps de réserve et les troupes auxiliaires ; le duc de Chaulnes et le marquis de Mézières, lieutenants généraux ; le prince de Poix, maréchal des logis ; Caumont, major général ; Chattes et Vilaine, aides de camp ; le duc d'Antin, intendant ; le duc de La Force, trésorier ; Laffey, grand prévôt ; le prince de Léon, greffier ; Fimarcon et Dampierre, archers ; la Faye, bourreau, Guillaume Law et André, commis des vivres ; Le Blanc, fourrier ; l'abbé de Coetlogon, aumônier ; l'abbé de Tencin, à la tête des récollets ; Law, médecin empirique ; d'Argenson, chirurgien-major ; le duc de Louvigny et le comte de Guiche, fraters ; vivandières, blanchisseuses et filles de joie, Locmaria, Verüe, Chaumont Jeffac, Gié et de Prie ; maraudeurs et pipeurs, les directeurs de la banque ; tireurs d'estaffe, les officiers du régiment des gardes ; gazetier, l'abbé Terrasson. »

Tels étaient les principaux agioteurs ; il faut avouer que ces noms propres confondus, cette noblesse dans la poussière et dans l'agio, sont un triste spectacle pour l'histoire qui s'attache aux grandes physionomies d'une époque. Les ennemis du système signalaient non-seulement le nom des agioteurs, mais ils annonçaient ouvertement l'inévitable et prochaine ruine des idées de Law ; et, dans la *généalogie du système*, pièce la plus remarquable de cette époque, il est dit : « Belzébut engendra Law ; Law engendra le système ; le système engendra la banque ; la banque engendra le Mississipi ; le Mississipi engendra la souscription ; la souscription engendra l'action ; l'action engendra le dividende ; le dividende engendra l'agio ; l'agio engendra l'escompte ; l'escompte engendra le compte roulant ; le compte roulant engendra le virement des parties ; le virement des parties engendra le registre d'écriture ; le registre d'écriture engendra zéro, à qui la puissance d'engendrer fut ôtée (2). »

C'est à travers cet esprit d'opposition que s'avançait le système de Law, et véritablement, au moment même de sa haute prospérité, des causes visibles de décadence semblaient le menacer. A toutes les époques, les meilleures idées d'administration et de gouvernement ont été exposées à ces critiques acerbes, à ces attaques implacables. Ce ne serait donc pas un bon moyen de juger la valeur de la théorie financière de Law que de l'apprécier d'après ces jugements passionnés ; il y avait évidemment, dans la base même du système, une idée heureuse et féconde pour le crédit public ; la création d'une valeur représentative du numéraire était grande dans ses résultats ; l'extension donnée à la

(1) Cette satire se trouve dans le recueil de Maurepas, tom. XIV.

(2) Le Mississipi surtout est l'objet des plus vives satires.

> Crozat, qui n'aime plus l'argent,
> Crainte d'être trop opulent,
> A laissé là Mississipi.
>
> Pour policer ce grand pays
> On va bien faire des édits ;
> On en défera bien aussi.
>
> Avant que de le cultiver,
> Il est bon de le décorer
> De ce qui est de trop ici.
>
> De quoi nous sert, en ce pays,
> Ce colifichet de Marly ?
> Envoyons-le à Mississipi.
>
> Mais, dit Philippe, ce château
> Se doit embarquer par morceaux ;
> Il faut donc qu'il soit démoli.
>
> D'Antin répondit : J'y consens ;
> Ce n'est plus qu'en démolissant
> Que je puis faire du profit.
>
> Pour premier établissement,
> Envoyons-y le parlement,
> Qui ne sert de rien à Paris.
>
> Un collége on y fondera,
> Le latin on enseignera
> Aux enfants du Mississipi.
>
> Notre habile duc d'Orléans
> Ira lui-même être régent,
> En sixième, à Mississipi.
>
> Une académie y aura ;
> De beaux jetons on donnera,
> Faits d'argent du Mississipi.
>
> La Force veut y présider,
> Et prendre le soin d'épurer
> La langue du Mississipi.
>
> Des farceurs on y enverra ;
> Ducoudray son rôle y jouera
> Pour réjouir le Mississipi.
>
> Noailles aura soin d'enseigner
> La manière de gouverner,
> Et celle de détruire aussi.
>
> Des rentes on y assignera,
> Et puis on les supprimera
> Aux bourgeois de Mississipi.

banque d'escompte, la multiplicité des actions mobiles et variées, tout cela devait naturellement créer un véhicule plus puissant à la circulation du numéraire; il y avait un mouvement actif dans les écus, et le mouvement, c'est la fortune même des États; mais la faute capitale de Law fut de ne pas avoir su s'arrêter. Tout système de crédit, établi sur des bases extrêmes, est par cela même faible, incertain, menacé; un moment d'hésitation ou de méfiance, tout l'échafaudage de confiance croule d'une ruine inévitable. Law n'avait pas su poser des limites raisonnables; il avait organisé une masse d'actions trop multipliées; l'extension des valeurs, portant sur un même revenu, devait l'écraser sous le poids de ces émissions simultanées. Les actions n'avaient pas en réalité assez de représentation effective; il fallait les faire mouvoir par des moyens factices; ces moyens ne pouvaient durer qu'un temps, et voilà ce qui explique la chute si rapide du système. Ensuite Law n'avait pas fait la part de ce caractère français si impressionnable tout à la fois pour la confiance et le désespoir; il y avait dans les imaginations mobiles de la France de quoi exalter ou abîmer dix systèmes comme celui de Law! Après la guerre d'Espagne, l'agio était arrivé à son apogée!

CHAPITRE XXII.

LA SOCIÉTÉ SOUS LE SYSTÈME. — JOIES ET AFFLICTIONS DU RÉGENT. — LE ROI LOUIS XV A DIX ANS.

Changement de mœurs. — Mouvement des fortunes. — Le clergé. — La noblesse. — La bourgeoisie. — Étrange mobilité dans le prix de toute chose. — Ivresse de la cour. — La duchesse de Berry. — Ses pompes. — Sa mort. — Profession religieuse de Mlle de Chartres. — Mariage de Mlle de Valois et du duc de Modène. — Louis XV. — Ses habitudes. — Sa jeune cour.

1719 — 1720.

Les jeux de la fortune, tous les caprices de hausse et de baisse, l'incessante mobilité des capitaux, changent les mœurs d'un peuple. Traversez les vieilles nations agricoles, elles demeurent stationnaires dans le mouvement des idées et des classes; elles se transmettent la terre de père en fils et la cultivent; là, les rangs se conservent, les familles se perpétuent dans la hiérarchie; les siècles passent et dérangent peu cette immobilité des intérêts. Mais supposez au contraire un peuple qui vit sous un système de capitaux et d'agiotage, dans ce pêle-mêle où tant de choses s'élèvent ou s'abaissent, dans ce heurtement des fortunes et des personnes, que trouvez-vous au milieu de cette fièvre étrange? un changement de mœurs incessant, une confusion de rangs et de manières; cinq ans de cet état social modifient plus les habitudes d'un pays que cent ans d'une situation paisible et régulière.

Quel avait été l'effet le plus immédiat du système de Law? Les merveilles qu'il avait produites à son origine ressemblaient à cette baguette des fées qui changeait en or tout ce qu'elle touchait; les plus basses conditions étaient subitement élevées au premier rang; on avait vu de simples laquais étaler un luxe de la plus folle insolence; il y avait à Paris des familles naguère indigentes qui possédaient jusqu'à cent mille livres de rentes; la propriété foncière, la terre qui est le symbole de la stabilité, était jetée dans la circulation comme une valeur mobilière; on voyait les fiefs, les manoirs à tourelles sortir des mains de leurs antiques possesseurs pour passer à celles des traitants et des bourgeois enrichis (1). Il n'y avait plus de rangs, l'argent était devenu le seul titre aux distinctions; la cupidité, le jeu avaient remplacé les sentiments d'honneur et de loyauté. Alors commençait à se montrer le chevalier d'industrie, ce fléau particulier qui envahit le dix-huitième siècle; la vieille monarchie avait ses cadets de Gascogne, gens qui acquéraient fortune par la bravoure et les armes, et quelquefois par les hableries de la finesse; les chevaliers d'industrie vinrent sous la régence, ils vivaient comme ils le pouvaient, trompant de droite et de gauche avec l'habit de noblesse et la bassesse des laquais.

Cet amour du gain, cette entraînante passion de la fortune s'étaient emparées des classes et les confondaient toutes; en vain on aurait cherché dans la haute et puissante noblesse un peu de dignité et de sentiment de soi; elle courait à cette grande roue de fortune, elle se coudoyait avec le simple bourgeois et l'escroc. Une entière égalité confondait les rangs et les conditions; le clergé lui-même n'était pas affranchi de cette passion d'agiotage: on comptait plus d'un dignitaire de l'Église parmi les joueurs émérites de la rue Quincampoix; plus d'un prélat s'inscrivait avec rage pour obtenir des actions et pour les vendre avec bénéfice. Les gentilshommes de provinces possédant fiefs, ces braves nobles de Guienne, du Languedoc ou du Dauphiné, qui sortaient si rarement de leurs châteaux, les abandonnaient alors pour jouer au système de M. Law, tant le diable d'argent appelait tous venants à la roue de cristal et d'or qui tournoyait.

(1) Ce serait une curieuse histoire à faire que celle des fiefs passés en roture depuis 1717 jusqu'en 1720.

Est-ce que vous croyez que le bourgeois de Paris était exempt de cette fureur générale? oh! non, sans doute; voyez-le donc, ce bon citadin, vendant sa maison de la rue Saint-Denis ou Saint-Martin pour obtenir des actions, et ce malheureux rentier sur l'hôtel de ville, qui échange son titre de vieil emprunt contre des billets, vil morceau de papier qui allait mourir dans ses mains; les bénéfices considérables qu'on pouvait faire sur les effets merveilleux du jeu avaient fait renoncer aux divers moyens d'accroître progressivement sa fortune. On dédaignait l'économie; quand, en s'éveillant le matin, on pouvait, par un coup d'agiotage, obtenir quelques cent mille livres de bénéfices, qu'était-il besoin de travailler péniblement à la journée de peines et de labeur? il n'y avait désormais qu'un seul mobile: les gains extraordinaires immédiatement obtenus, on y accourait; les dépenses n'étaient plus mesurées, on prenait l'or en mépris. La circulation était si active! voitures, diamants, bijoux, tout cela était jeté à la tête de quelques filles d'opéra, déesses de la mode.

La vie des gentilshommes devint une dissipation folle et prodigue; sous Louis XIV, l'imagination active de la noblesse avait été absorbée par la guerre, on s'en allait aux armées du roi presque dans l'enfance; mais l'état de paix ne permettait pas cette vie des camps qui constituait l'existence de la bonne noblesse. Un jeune gentilhomme se levait après midi; une légère collation, le chocolat à la mode d'Espagne l'encourageait à quitter son lit de plumes mollet en damas, et à franchir la balustrade de son alcôve. Là, commençait sa toilette; le valet de chambre, trois ou quatre aides lui servaient à friser sa perruque flottante, à passer sa culotte de satin broché, ses bas de soie, ses souliers à talons très-hauts et très-étroits; il prenait ensuite sa veste de velours, son épée effilée et d'acier, ses manchettes parfumées d'essence. Voici l'heure des visites; quelques étourdis venaient se mirer dans les glaces et trumeaux du salon; on y causait conquêtes et femmes de cour, soupers du régent et de la ville; quand la toilette était finie, on sortait; les uns se rendaient à la cour, d'autres à leurs petites maisons. Point d'occupations sérieuses; on attendait avec impatience le bienheureux souper, au milieu des femmes, des bougies, de l'opéra, des chinoiseries et des fleurs; on finissait rarement avant le jour; les carrosses venaient reprendre ces gentilshommes, souvent couchés dans l'ivresse sur les riches tapis du festin (1).

Les femmes que la pudeur voile si chastement passaient leur vie dans la dissipation : voyez-vous cette jolie créature si mignonne, aux pieds si petits, à la taille si fine, aux lèvres si roses qu'on voudrait les baiser sur les admirables tableaux de Boucher? eh bien, cette femme est entourée de ses amants qui la mirent en sa toilette; peut-être la tête pleine encore de l'orgie de la veille, elle s'est levée après le soleil de midi; son boudoir est charmant, tout tapissé de soie rose et chamois, avec des girandoles d'or, une pendule effeuillée de fleurs, de rosaces et de gracieux amours qui folâtrent; elle a devant elle un petit trumeau avec mille ornements de bois doré, une chasse de Diane avec ses nymphes; un noir magot de Chine, qui fait divinement ressortir la peau blanche et satinée de la maîtresse, se tient accroupi à ses pieds, secouant de ses mains un bel éventail de chinoiseries; quelques femmes de chambre parsèment ses cheveux de riches épis en diamants qui brillent de mille feux; de grosses coques de perles fines ornent son cou et ses bras d'albâtre; elle babille, elle cause d'opéra, des soupers du régent, et de sales mots sortent de cette jolie bouche, comme le crapaud qui bave sur une fleur odorante de Castille; sens, plaisir, orgies, voilà ce qui constituait la vie de la société de noblesse qui ne conservait plus, pour se distinguer des classes prostituées, qu'une certaine élégance fastueuse dans le vice même.

Le régent marchait à la tête de cette génération dans l'ivresse; la vie l'avait usé, il n'avait pas quarante-six ans encore, et les caractères de la décrépitude se révélaient déjà sur son front ridé; sa vue s'était considérablement affaiblie; il avait même entièrement perdu l'usage d'un œil; son teint était tout bourgeonné; l'abbé Dubois le trouva si déplorablement vieilli au retour de son ambassade de La Haye, qu'il crut nécessaire de lui adresser quelques remontrances, et le prince épicurien lui répondit par cet axiome : « Vie courte et bonne (2) », oubli fatal des lois religieuses. Le régent devenait paresseux d'esprit et de corps, il avait renoncé à cet exercice du mail qui assouplissait les membres et fortifiait la santé; il n'aimait plus à marcher sous les grands arbres du parc de Saint-Cloud ou de la Muette; il adorait le lit, et l'on pénétrait de plus en plus rarement sous ces rideaux de soie, dans ces balustrades d'argent, sanctuaire débauché de quelques amours vulgaires. L'ivresse surtout était toujours la passion favorite du régent; il lui fallait peu de chose pour s'oublier; aux premières rasades de

(1) *Voyez* à la Bibliothèque du roi les gravures contemporaines sur les modes, ann. 1717-1720. (Cabinet des estampes.)

(2) La correspondance de Dubois indique ces tristes symptômes dans la vie du régent, ann. 1719-1720.

bordeaux et de champagne, sa tête n'était plus à lui, il se faisait porter cette vaste coupe, le *hanap*, sorte de baril cerclé d'or qui se vidait à la ronde dans les soupers de nuit au Luxembourg, à l'imitation de Charlemagne et de ses pairs; alors six, sept bouteilles de vin ne faisaient pas reculer le régent et ses compagnons; l'ivresse arrivait au milieu d'un cliquetis de paroles sales du marquis de Nocé, de Mmes de Parabère et de Sabran; ces mots orduriers faisaient la joie du régent, ils déridaient son front souvent soucieux. Savez-vous quelque chose de plus hideux que la bouche d'une jeune femme qui s'ouvre pour une parole de débauche? telle était Mme de Sabran; le régent adorait cet accent méridional qui donnait un tour plus populaire encore à ces paroles d'un épouvantable délire; hélas! était-ce chez elle abominable corruption du cœur? faut-il croire qu'elle essayait un désir de plaire à la puissance? Il y avait peut-être dans ces têtes de femmes de bonne maison, réduites à des rôles de courtisanes, un profond dégoût pour l'homme qui les abaissait tant; Mme de Sabran elle-même, dans son ivresse de plaisir, ne jeta-t-elle pas à la face de tous cette cruelle sentence: « Dieu prit de la boue pour former l'âme des princes et des laquais? » La femme se vengeait de sa honte, elle jetait son mépris sur le caractère qui la traînait dans l'orgie; elle se souvenait de son rang, de son blason de Provence que cet homme-là tachait de ses souillures! Le régent arrachait l'honneur des nobles pour se donner un peu de vie sensuelle, comme les vieillards de l'antiquité qui s'infiltraient le sang pur d'une jeune fille pour prolonger un reste d'existence (1).

La duchesse de Berry faisait les joies et la distraction du régent; le Luxembourg, noblement embelli par les arts, était sa demeure habituelle; elle avait obtenu de son père l'habitation de la Muette, ce gracieux palais au milieu du bois de Boulogne; elle l'avait choisie comme résidence d'été. La princesse aimait les grands arbres, les prés fleuris, la solitude qui l'arrachait au monde et à ses distractions; elle avait un goût de bergerie, de moutons et de houlettes, contraste qui se rencontre souvent dans les vies dissipées; la duchesse de Berry avouait presque son mariage secret avec Riom, elle l'eût même publié sans la fière contenance de Madame douairière, qui menaçait de faire poignarder Riom si cela était ainsi. On disait que la duchesse de Berry avait caché une ou deux grossesses, dans la crainte de sa vieille surveillante; ceci avait prodigieusement altéré sa santé, elle était languissante, pâle, et ne se réveillait plus que le soir pour le souper aux flambeaux. Dans ses plaisirs comme dans ses douleurs, Mme la duchesse de Berry avait conservé un haut caractère d'orgueil de race qui tenait à son origine; elle se disait première princesse du sang, tante du roi, dauphine même de France: tous ces titres, elle aimait à les étaler. Quand elle se montrait aux rues de Paris, c'était sur un char, accompagnée de gardes avec un grand cortége de chambellans, d'écuyers et de cymbales retentissantes. L'ambassadeur du doge de Venise ayant sollicité l'honneur d'être présenté à la duchesse de Berry, la princesse le reçut sur un fauteuil de soie et d'or élevé en guise de trône; l'ambassadeur fut admis à une sorte d'hommage; il s'approcha respectueusement de la duchesse de Berry, lui baisa la main, et la princesse se moqua beaucoup le soir, auprès de son père, de celui qu'elle appelait le valet en livrée du *dogue* de Venise. Elle n'était pas toujours heureuse, la duchesse de Berry; plus d'une fois on la voyait quitter ses délices et ses pompes pour se mettre en retraite chez les Carmélites de Chaillot; elle s'y montrait douce, caressante pour les saintes recluses, et, quand les sœurs lui parlaient des douleurs de la vie dissolue et de l'abîme sans fond des plaisirs du monde, elle les écoutait en pleurant; puis les passions l'entraînaient encore dans d'insatiables désirs; elle reparaissait à ces tables du soir, à ces saturnales du Luxembourg, où tout s'oubliait, et où la mort souvent étreignait plus d'une victime de ses froids embrassements.

Elle y était assise la mort, telle qu'Albert Durer l'a reproduite avec sa faux terrible à cette table de festin; elle souriait étrangement à la jeune femme couronnée de roses que Vanloo avait peinte un nid de tourtereaux sur ses doigts. La santé de la duchesse de Berry, en effet, s'altérait d'une manière alarmante; elle s'exposait à tout pour ses jouissances; comme les femmes à passions ardentes, elle éprouvait vivement les impressions de douleur, de peine et de joie; elle passait d'une gaîté bruyante

(1) Les plus affreuses satires poursuivent toujours la vie du régent: j'ai trouvé des couplets d'une haine étrange. Ainsi parlent les tristes passions humaines:

Vous n'êtes pas, Madame,
La mère du régent.
Ce scélérat infâme
N'est pas de votre sang;
C'est un monstre exécrable
Que l'enfer a vomi,
Un tyran détestable
Qui se croit tout permis.
Le ciel, dans sa colère
Contre le genre humain,
Comme un fléau sur terre
Le forma de sa main;
L'ivresse et l'adultère,
L'inceste et le poison,
Marquent son caractère
Et sa religion.

(Collection de Maurepas, tom. XIV.)

au plus violent désespoir : cette vie d'émotions use. La duchesse de Berry marchait toujours sans s'arrêter ; elle trouva le tombeau (1). Le régent s'était fait illusion ; il voyait sa fille souffrante, mais il ne la croyait pas mortellement atteinte. Quelles angoisses pour ce prince, le meilleur père, le plus tendre, le plus faible ami de sa fille ! il avait habitude de lui consacrer les plus belles heures de sa journée. La duchesse de Berry avait à peine vingt-quatre ans ; elle avait usé de tout, et sa vie épuisée finissait. Ce n'était point une femme ordinaire ; mais élevée au milieu d'une cour dissolue, elle se permit tout comme un enfant gâté. Les poètes qui l'avaient tant flattée l'accablèrent après sa mort ; cette troupe lâche et perverse, qui s'en prend aux cadavres, lui jeta de la boue à elle, malheureuse et faible femme qui s'était laissé aller aux tristes exemples, et peut-être à une coupable condescendance. N'avait-elle pas assez souffert dans sa vie de passions et de tristesses ? Pénétrez un moment dans ce cœur qui s'abreuve de débauches, et vous apercevrez le ver rongeur ; lorsque le remords s'en va, la satiété arrive : vide épouvantable ! étrange plaie que rien ne peut cicatriser (2) ! Qu'on se représente la douleur du régent ! Quand il s'asseyait à ces soupers avec ses maîtresses et ses complaisants, il semblait toujours demander de ses regards éteints la duchesse de Berry, sa fille chérie, jusqu'à ce que quelques femmes effrontées l'eussent abreuvé de vins et de liqueurs spiritueuses. Dès qu'il avait sa raison, la douleur revenait.

Ce spectacle devait porter au cœur plus d'une réflexion déchirante. La duchesse de Berry quittait la vie, et sa jeune sœur, Mlle de Chartres, annonçait à son père qu'elle allait faire vœu dans l'abbaye de Chelles. Quand une âme un peu noble, un peu haute est habituellement placée à la face de quelques scènes de désordre et de débauche, il s'élève en elle un repoussement invincible, un dégoût violent pour ce monde dont elle voit une si triste expression : c'est le lendemain d'une orgie pour le froid spectateur. Rien d'étonnant que les grandes résolutions de solitudes naissent à l'aspect d'un tel monde ; et l'époque des déserts de la Thébaïde et des premiers chrétiens est contemporaine de Rome dissolue et de l'Égypte avec ses nuits d'Alexandrie, ses vases de porphyre aux festins, ses courtisanes, ses esclaves noirs couronnés d'or. Mlle de Chartres aimait son père de toute sa tendresse ; noble fille aux manières fortes et belliqueuses, Mlle de Chartres avait goût pour les grands exercices, la chasse au courre et au faucon ; on la voyait, un petit fusil au bras, poursuivre le daim ou le cerf dans la forêt, et voilà pourquoi les peintres l'avaient reproduite en Diane chasseresse, l'arc en main, dans les épais taillis. Le régent l'idolâtrait comme la malheureuse duchesse de Berry ; elle possédait tous les arts d'agrément, elle peignait avec un art admirable ; la musique, la danse étaient ses passions et son triomphe. Qui ne se fût disputé la main de Mlle de Chartres ? Tout à coup le dégoût du monde la prit au cœur, elle déclara devant la cour qu'elle désirait le monastère et une pieuse retraite ; elle choisit l'abbaye de Chelles ; abandonnant son nom pour celui de sainte Bathilde (3), Mlle de Chartres déchira ses vêtements de gaze pour revêtir la robe de bure et le voile noir ; elle fit hautement profession après son noviciat. Quelle fut la cause de ce rapide changement ? Comment le monde fut-il si subitement délaissé pour le cloître avec ses dortoirs silencieux ? J'ai dit que rien ne porte à la solitude comme l'aspect de la dissolution impuissante et attristée ; on a besoin d'une atmosphère pure quand on est abîmé de miasmes. Mlle de Chartres s'était trop rapprochée de l'existence matérielle pour ne pas savoir ses misères ; elle s'en détacha sans regret. La douleur du régent fut poignante ; perdre une seconde fille encore ! se la voir enlever par le dégoût de la vie ! Quel sujet de réflexions ! Le régent ne manqua pas de visiter chaque semaine sœur sainte Bathilde à l'abbaye de Chelles ; il y passait presque une demi-journée, et Mlle de Chartres ne cessait de rappeler à son père les paisibles devoirs et le bonheur de la vie religieuse (4).

(1) La duchesse de Berry mourut le 21 juillet 1719.

(2) J'ai trouvé de cruelles épitaphes sur la malheureuse duchesse de Berry ; en voici une qui saisit d'une indignation triste : *Gustavi paululùm mellis in summitate virgæ, et ecce morior*. Dans une autre on dit : *Hic jacet voluptas*.

> Babel a perdu la vie,
> Quelle perte pour le dieu d'amour !
> Qui ? Babel de la comédie ?
> Non, Babel du Luxembourg

(3) Elle fit profession le 14 septembre 1719.

(4) Les courtisans, enivrés de plaisirs, ne comprenaient pas ce grand renoncement à la vie ; ils s'amusaient de la profession de Mlle de Chartres, et parlaient encore d'amour et du monde quand l'amour et le monde n'étaient plus pour Mlle de Chartres.

> De l'abbaye
> Où réside Vénus,
> None jolie,
> Disant peu d'orémus,
> Loin des soins superflus,
> Ne songeant tout au plus
> Qu'à bien passer la vie,
> Fait bons les revenus
> De l'abbaye
>
> Du monastère
> L'amoureux directeur,
> En l'art de plaire

La troisième fille du régent portait le nom de Mlle de Valois ; elle n'avait pas vingt ans, et déjà son portrait, entouré de roses, était envoyé à toutes les cours de l'Europe. La vieille et fière Madame s'était chargée de mener une noce à bonne fin ; elle disait qu'il était par trop extraordinaire qu'elle seule n'eût pas exercé son influence sur la destinée de ses petites-filles : ce fut donc Madame qui négocia l'union de Mlle de Valois avec le duc de Modène. Le mariage de la princesse fut hâté ; tant d'impertinences se débitaient en cour sur la jeune fiancée ! Toutes les fois que le duc de Richelieu se jetait dans une intrigue, il lui donnait de l'éclat. Quel caractère insupportable que ce duc de Richelieu ! Je ne l'ai jamais touché sans avoir honte de lui-même et de son époque : c'est le grand bavard des bonnes fortunes de son temps ; c'est le fat qui dédaigne le mystère et publie ses amours au vent de la renommée ; qu'il mêle à ses indiscrètes confidences les femmes perdues, quelques conquêtes vulgaires, cela est pardonnable, c'est le bourdonnement de tout homme plein de lui et bouffi de ses attraits ; mais qu'il se joue de la faiblesse de quelques filles, qu'il lie leurs portraits et leurs billets d'amours dans des tresses de cheveux et de roses jetées aux caquets de la cour ; qu'il fasse de Versailles et de Paris une sorte de petite maison de verre où l'on voit à nu les jeunes âmes qui se donnent à lui, c'est tout simplement une infamie, peut-être, hélas ! en rapport avec un temps où les femmes aimaient à s'afficher ; triste époque où l'on se faisait honneur de ne plus conserver de voile dans ces mystères qui n'ont de charme que par cette dernière gaze dont les anciens entouraient la statue de Vénus pudique (1). Il y eut donc quelques indiscrétions sur les amours du duc de Richelieu et de Mlle de Valois ; elles hâtèrent le mariage. Le régent accompagna sa fille au delà même de Fontainebleau, il ne pouvait la quitter. La mort lui avait enlevé la duchesse de Berry ; sœur sainte Bathilde s'était retirée de la vie du monde, elle avait le voile noir qui sépare les saintes filles même du foyer de famille, et voilà que Mlle de Valois, la plus folâtre de toutes, délaissait encore le Palais-Royal. Le coup brisa le cœur au régent : son fils le duc de Chartres était le caractère le plus insignifiant, le plus nul ; il était trop jeune encore pour compter beaucoup dans le monde. Mlle de Montpensier n'avait que onze ans, Mlle de Beaujolais, et la seconde, Mlle de Chartres, beaux enfants nés à peine, étaient aux mains des nourrices et des gouvernantes.

A cette époque on voit le régent prendre un soin plus attentif de Louis XV. Le roi avait dix ans ; il avait été atteint plusieurs fois d'accidents assez graves ; dès qu'il eut quelque force et un peu de santé, il passa dans les mains des hommes, et le duc de Villeroy obtint tout pouvoir sur lui comme gouverneur. Sa prérogative était de ne pas le quitter, et il l'exerçait dans sa plénitude. Fleury enseignait au roi l'histoire, Massillon prêchait devant lui la grande loi du devoir (2). Il ne se révélait encore dans cet enfant qu'une piété sainte, une douce habitude du bien ; son caractère n'avait rien de saillant ; il avait peu de goût pour les exercices violents, résultat peut-être de son état maladif. Une seule chose était l'objet de sa prédilection : les petits chevaux, les chiens, les moutons, ces beaux bœufs si bien reproduits dans les paysages de Paul Potter. Rien ne lui fit plaisir comme un chien d'Écosse tout blanc, gracieuse miniature que lui

Vient instruire chaque sœur ;
Savoir gagner les cœurs
Par des attraits trompeurs,
C'est la règle sévère
Qui maintient en vigueur
Ce monastère.

Pour tout office
On goûte tous les jours
Mille délices
Qu'assaisonne l'amour ;
Chaque instant sur les cœurs
Il répand ses faveurs :
A ce dieu si propice
Elles livrent leurs cœurs
Pour tout office.

Le badinage
S'empare du parloir,
Il y ramage
Du matin jusqu'au soir ;
Sans lui, près de ces sœurs,
On n'a nulles douceurs,
On n'a nul avantage,
Et leur introducteur
Est badinage.

Dans la clôture
Folâtrent des plaisirs,
La gaieté pure
Y règle les désirs ;
Les ris, les jeux badins,
Les regards assassins
Mêlés à l'aventure,
Défendent tous les coins
De la clôture.

C'est le mystère
Qui préside au dortoir,
Le soin de plaire
En fait tout le devoir ;
De ce charmant réduit
On écarte le bruit ;
Et, pour plus d'une affaire,
L'amour est introduit
Par le mystère.

(1) Les Mémoires de Richelieu parlent avec impertinence de son intrigue avec Mlle de Valois, noble fille qui le sauva pourtant d'un châtiment mérité après la conjuration espagnole.

(2) Son *Petit Carême* fut prêché de 1719 à 1721.

donna l'ambassadeur d'Angleterre. Le roi aimait les arts manuels, le ménage de campagne; il gambadait avec son petit hussard, et la plupart des escarpolettes de Trianon avaient été construites à son usage; le roi témoignait beaucoup de confiance au régent, il le chérissait de tendresse, et quand le duc d'Orléans crut le moment arrivé pour l'instruire dans l'art de régner, il fallait voir avec quelle attention scrupuleuse il écoutait les graves paroles de son oncle. La candeur était aux Tuileries; il semblait que le duc d'Orléans se dépouillait de toutes ses passions d'homme lorsqu'il franchissait le seuil du palais; et c'est un des plus nobles traits de ce caractère débauché, que ce respect pour la sainte innocence d'un enfant!

CHAPITRE XXIII.

PESTE DE PROVENCE.

Marseille. — Son commerce et son système municipal. — Invasion de la peste. — M. de Belzunce. — Le conseil de ville. — Les échevins. — Rose. — Estelle. — Moustier. — Dieudé. — Le marquis de Pilles. — M. de Langeron. — Aix. — Toulon. — Arles. — Mesures générales du gouvernement contre la contagion. — Effet moral sur le pays.

1720 — 1721.

Tandis que la société de la régence se livrait à tous les enivrements de la vie, un bruit sinistre se fit entendre; la peste est en Provence et menace de se répandre au delà du Rhône! C'est une terrible révélation pour une société couronnée de fleurs, que la présence d'un de ces grands fléaux qui ravagent le monde; on s'endort dans le plaisir et l'on se réveille dans l'atmosphère lourde et pesante de la mort; on passe des riches festins, des tables surchargées de vases d'or et de vins délicieux, à ces spectacles de la maladie hâve et cadavéreuse, comme dans ces tableaux de Holbein où, à travers les danses bruyantes de folles et grasses femmes, se montrent, ici, là, des squelettes qui dansent aussi et sourient d'une façon étrange. C'est une remarque à faire : presque toujours les grands fléaux de l'humanité arrivent après les époques agitées; quand l'esprit et le cœur des nations ont été bien remués, quand l'ivresse est complète, tout à coup apparaissent ces réalités de misère et de malheurs, comme pour ramener les peuples à la loi religieuse et morale.

A l'extrémité du royaume de France, Marseille s'élevait riche de son commerce; son enceinte aux murs noirs prenait au fort Saint-Jean, œuvre de Louis XIV, passait par l'esplanade de la Tourette soutenue par trois tours romaines, antiques comme le siége de Marseille par César; à l'angle de ces murailles se montrait l'église de la Major, baignée des flots de la mer; la Major, construite sur les ruines du temple de Diane syriaque, divinité des Phocéens. De là les murailles se rattachaient à la porte de la Joliette (du nom de Jules César); elles liaient leur enceinte de pierre à la tour de Sainte-Paule, noble souvenir pour les femmes marseillaises, qui défendirent héroïquement leur cité (1). La porte d'Aix ensuite protégeait quelques aqueducs municipaux du moyen âge; l'enceinte s'étendait jusqu'à la porte des Fainéants, où les vieux bourgeois marseillais venaient s'étendre sous quelques arbres, débris de la pinède de Bernard du Bois. A droite, la porte d'Aubagne, qui avoisinait l'arsenal; les murs tourellés suivaient la rue Sainte pour se lier à l'abbaye Saint-Victor, lieu vénérable et fortifié, avec ses belles et noires tours carrées du septième et du huitième siècle, ses meurtrières et ses mangonneaux, ses portes de fer et ses souterrains, qui rappelaient les temps primitifs du christianisme. Dans cette enceinte était le port à fer à cheval, merveilleusement abrité jusqu'à la Cannébière, vieux marais assaini par l'activité des Marseillais; au dehors de la cité, mille maisons d'habitation comme à Athènes et à Lacédémone pour respirer l'air balsamique du genêt et du thym; des hameaux parsemés sur tout le territoire; les Aygalades, beau vallon d'eau et d'ombrage dans une terre presque africaine; Sainte-Marthe, protectrice de l'amour. A l'autre extrémité Saint-Geniés et Saint-Loup; Saint-Loup, baigné par l'Huveaune, couronné de montagnes de pins, contrée sauvage au vieux temps, quand le saint ermitage s'élevait sur la colline pour le pèlerin.

Marseille formait un gouvernement à part dans l'administration de la Provence; sa constitution municipale était un véritable type de république; son port était franc; son viguier avait le pouvoir exécutif; ses échevins, ses consuls, nommés au sein de la bourgeoisie, du commerce et des corporations, avaient tous les priviléges de l'élection et de la liberté; Marseille n'accordait au roi qu'un don libre; elle respectait le gouverneur, mais elle ne lui

(1) Chaque jour disparaissent ces vieux monuments de Marseille; la tour de Sainte-Paule même n'existe plus, et je demande grâce pour les derniers débris de la porte de Jules César. Ainsi marchent les peuples commerçants!

devait qu'une redevance de joyeux avénement; ses priviléges étaient si bien determinés dans ses chartes, que le parlement de Provence même n'avait qu'une juridiction administrative restreinte sur la ligne et le territoire de Marseille. Tel était alors le système de privilége des corporations et de liberté indépendante, que dans la cité même il y avait trois ou quatre juridictions distinctes : les galères, les forts, la municipalité, l'évêché et l'abbaye de Saint-Victor, communauté indépendante de l'évêque, viguier, échevins et consuls. C'était merveille que le port de Marseille; cent navires aux pavillons flottants en sortaient et rentraient chaque jour; il fallait les voir tous rangés sur les quais, à côté des galères du roi avec leurs rames et avirons, leurs *comes* et leurs capitaines, et leurs mâts pavoisés de banderoles éclatantes (1).

Dans l'ordre des dignités, l'évêché tenait le premier rang; il était alors aux mains de Henri-François de Castelmoron de Belsunce, d'une famille noble du Périgord; élevé par les jésuites, il avait conservé l'esprit d'ordre et d'obéissance qui caractérisait cette puissante agrégation. M. de Belsunce etait un esprit religieux, hautement préoccupé de l'immense mission de l'épiscopat et de cette admirable loi chrétienne qui commande le dévouement et l'abnegation pour tout ce qui souffre (2); l'évêque de Marseille, avec son autorité ecclésiastique, dirigeait tous les ordres religieux, les minimes, les jésuites, les oratoriens, milices saintes qui devaient rendre tant de services dans la catastrophe. Le gouverneur viguier, première dignité municipale de la ville, était Alphonse de Fortia de Pilles, gouverneur presque héréditaire des îles, du château d'If et de Marseille, brave famille de gentilshommes originaire des races d'Aragon réfugiées en Provence. Les principaux conseillers avaient noms : Estelle, Moustier, Audimar et Dieudé; le procureur municipal Pichatty de Croissainte avait la police de la ville; parmi les intendants de la santé on comptait Rose et Rulland, dignes négociants qui avaient visité les rivages levantins; tous deux connaissaient les affreux ravages de la peste. La belle organisation municipale de Marseille se ressentait des républiques italiennes du moyen âge; l'administration se concentrait dans le pouvoir des magistrats : les corporations avaient leurs chefs, leurs anciens, leurs syndics, depuis les maîtres portefaix, tonneliers, jusqu'aux tanneurs qui blanchissent les peaux derrière la boucherie, les cordiers qui filent le chanvre et le lin pour les beaux navires; vous trouviez les confréries de pénitents, associations de paroisses, chacune avec leur bannière et oriflamme à mille couleurs diverses, si bien connues de maître Annibal, alors déjà presque centenaire.

Par une belle journée de mai (le 25), date néfaste dans les annales de Marseille, la cloche de la consigne sonna l'arrivée d'un navire; il portait le nom du grand *Saint-Antoine*, capitaine Chataud; il était parti de Seyde avec patente nette, le 31 janvier; son voyage s'était fait par échelle; à Cagliari il avait été repoussé à coups de canons; le gouverneur napolitain, dans un de ces rêves de sang qui pèsent sur l'imagination ardente (3), avait vu la peste dévorant la Sardaigne; ordre fut donné de tirer sur les navires qui approcheraient de la côte. Le capitaine Chataud se présenta pour demander relâche; il fut refusé obstinément (4); *le Saint-Antoine* vint alors à sa destination, qui était Marseille, avec patente nette : le capitaine était parti avant que la peste ne régnât en Syrie; mais le journal du bord annonçait que deux hommes étaient morts pendant la traversée : étaient-ils infectés de peste? avaient-ils succombé à une affection ordinaire, à une fièvre de fatigue et de route? C'est à cette dernière opinion que s'étaient arrêtés les chirurgiens du bord; un troisième matelot mourut le jour même de l'arrivée : le médecin du lazaret déclara qu'il n'y avait pas soupçon de maladie contagieuse. Le capitaine Chataud ne fut soumis qu'à la quarantaine habituelle à Pomègue; il aurait dû être refoulé à Jarre, l'île déserte où les bâtiments suspects purgeaient leur infection. Quelques jours après, le chirurgien qui avait soigné le matelot tomba malade et mourut subitement; d'autres accidents se manifestèrent, et l'inquiétude commença à naître dans le lazaret; mais telle était la loi sévère qui régnait dans l'administration générale de la santé publique, pour la séquestration des marchandises, qu'on espéra renfermer dans le sein du lazaret même le siége de la contagion. Au milieu des incertitudes publiques de la cité, une déclaration jeta la terreur parmi les échevins; un des chirurgiens de la ville vint declarer qu'il avait traité à la place du Linche un marin qui

(1) Les statuts de Marseille sont du treizième siècle; j'en ai un exemplaire imprimé en 1497. C'est le plus curieux monument de franchise municipale au moyen âge et du gouvernement républicain à cette époque. Le plus ancien texte est à l'Arsenal. Le marquis de Paulmy l'avait sans doute acheté dans son ambassade à Venise et ses voyages en Italie.

(2) *Why drew Masseilis'good bishop purer breath,*
When nature sicken'd, and each gale was death? (POPE.)

(3) Les vieux registres de Cagliari parlent de ce fait extraordinaire, et constatent la prévision du gouverneur (ann. 1720.)

(4) Mémorial de la chambre du conseil de l'hôtel de ville, tenu par le sieur Pichatty de Croissainte, conseil et orateur de la communauté, procureur du roi et de la police. (Archives de Marseille, 1720.)

était mort avec tous les symptômes de la peste orientale. La place du Linche était située près du lazaret, vieille place qui avait emprunté son nom à un des échevins au temps de la Ligue ; les traditions de Marseille disaient que c'était à la place du Linche que les sorciers, masques et diablotins, célébraient leur sabbat à minuit, et c'était aussi à cette place du Linche que commençait l'horrible contagion. Le lendemain, la sœur du marin succomba ; les échevins ordonnèrent que la maison serait entourée et séquestrée. Tandis que ces ordres étaient exécutés avec toute la vigilance et la fermeté des magistrats, le gouverneur en donnait avis à M. le grand prieur, dont les banderoles éclatantes flottaient sur les galères de la ville. La cité sortait à peine des fêtes municipales pour la réception de Mlle de Valois, duchesse de Modène ; la gracieuse fille du régent avait visité Marseille l'opulente, en s'embarquant pour Gênes ; elle avait assisté à une joûte sur mer ; elle était allée en pèlerinage à Notre-Dame-de-la-Garde, colline de roches, parsemée de thym, qui s'élève sur les revers de Marseille ; sainte Vierge du marin, quand la tempête bat les flancs des navires. Il est beau de voir s'agenouiller les hommes de mer, à la poitrine velue, au bras fort et nerveux, ces hommes qu'aucun péril n'arrête ; il est beau de voir fléchir leur front humilié devant une Vierge fragile et un enfant qui sourit ; noble image de la force brute qui s'abaisse devant l'innocence et la candeur ! Les galères de M. le grand prieur étaient de retour de Gênes lorsque la peste éclata. Les échevins durent prévenir aussi le parlement, et des mesures de précaution furent prises dans le port et la cité.

On était alors au 15 juillet, à cette époque de soleil ardent qui brûle les arides rochers de la Provence ; la Méditerranée était limpide comme un lac, ses eaux étaient faiblement ondulées par l'écume blanche qui vient mourir près des algues vertes et du sable brillant de mille cailloux à la couleur du corail et d'ambre, et de ces jolis coquillages, beaux colliers des femmes de Sicile qui s'endorment en chantant, la tête appuyée sur les cratères de l'Etna. Les premières craintes des magistrats de Marseille s'étaient calmées ; on n'avait constaté aucun nouvel accident de peste, les habitants s'endormaient aussi avec sécurité, et déjà même on adressait quelques reproches aux âmes pusillanimes qui avaient jeté la terreur dans la ville et empêché, par ce moyen, les transactions commerciales. Dans la nuit du 25 au 26 juillet, après une journée étouffante, alors que les habitants cherchaient en vain un peu de brise du soir sur les rivages de la Méditerranée, un orage épouvantable éclata avec ce terrible mélange d'ouragan, de foudre, de pluie, de grêle, et ce vaste ébranlement des eaux qui semble tour à tour ouvrir et fermer les abîmes de la création (1). Le lendemain, dès l'aurore, des valets de ville haletants, des médecins de service à l'hospice accoururent à l'hôtel de ville déclarer que dans la rue de l'Échelle, ruelle comme perdue dans la vieille Marseille de Jules César, douze personnes avaient été vivement saisies par tous les symptômes de la peste. Le conseil municipal ne laisse point ébruiter cette triste nouvelle ; il ordonne qu'on cerne la rue, les cadavres sont enlevés pendant la nuit, le brave et digne échevin, M. Moustier, va sur les lieux, fait visiter les malades ; il n'y a presque plus de doute, la peste est à Marseille ; on recherche, on visite ; elle paraît pendant dix jours se concentrer dans la rue de l'Échelle, quartier maudit comme la place du Linche, lieu de sabbat et de sorcières. Hélas ! cette barrière est bientôt franchie, de nombreux malades se déclarent dans la plupart des quartiers de la ville ; le soleil du 26 juillet éclaire une fatale journée (2) !

(1) *Journal municipal de Croissainte*, ann. 1720.

(2) Dès le 15 juillet, M. de Belsunce avait fait un mandement sur les premiers symptômes de la peste ; j'en ai trouvé le texte : « Henri-François-Xavier de Belsunce de Castelmoron, par la Providence divine et par la grâce du saint-siége apostolique, évêque de Marseille, abbé de Notre-Dame des-Chambons, conseiller du roi en tous ses conseils ; à tous les fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ. Les moindres apparences des calamités dont nous sommes menacés, alarmant notre tendresse pour un troupeau qui nous est véritablement cher, et pour la consolation et le service duquel nous sommes prêt, avec la grâce du Seigneur, de sacrifier notre santé et notre vie, nous ne pouvons être tranquille pendant que quelques-uns de nos diocésains, quoique en très-petit nombre, sont encore dans le danger dont il a plu à Dieu de préserver cette ville par un effet de sa miséricorde. Suivant donc les mouvements de notre cœur, ayant d'abord égard aux pieuses représentations qui nous ont été faites aujourd'hui par les sieurs échevins de cette ville, nous ordonnons à tous les prêtres de notre diocèse, séculiers et réguliers, exempts et non exempts, de dire désormais chaque jour à leurs messes, et jusques à nouvel ordre, l'oraison de saint Roch, telle qu'elle est dans le Missel, pour obtenir de Dieu, par l'intercession de ce grand saint, qu'il veuille bien consoler, fortifier, guérir et conserver ceux de nos chers frères qui, étant également et sous nos yeux dans un péril aussi manifeste, demandent de nous, non une inutile et stérile compassion, mais au moins le secours de nos prières : nous ordonnons aussi à toutes les religieuses de cette ville, exemptes et non exemptes, de communier jeudi et dimanche prochain à la même intention. Nous recommandons enfin à tous curés et prêtres desservant les églises de ce diocèse, d'exhorter les fidèles à retourner à Dieu par une prompte et sincère pénitence, et par une entière et parfaite soumission d'esprit et de cœur aux sacrées décisions de l'Église ; moyen sûr et unique d'arrêter le bras d'un Dieu irrité, qui nous menace, qui nous châtie depuis longtemps,

L'organisation de Marseille, puissante et riche cité, n'admettait presque pas d'impôt; les habitants étaient exemptés de toute redevance, et les droits au profit de la ville étaient si minimes, qu'il se trouvait juste 1,100 livres dans la caisse municipale; ne fallait-il pas pourvoir aux horribles nécessités de la situation? Comme toutes les villes franches et commerciales, Marseille servait d'abri à une multitude de mendiants qui se réfugiaient sous ses priviléges; ses corporations de portefaix, de métiers étaient parfaitement organisées sous l'invocation des saints patrons; mais dès la première nouvelle de la peste, le travail avait cessé; ces grandes masses d'ouvriers restaient sans ouvrage, et bientôt la misère devait ronger les entrailles de ces hommes endurcis au travail, qui remuaient le blé sur les dalles du port ou transportaient les ballots de coton sur leurs épaules carrées et noircies. Marseille, lieu d'entrepôt et de commerce du monde, n'avait pas de réserve; elle était sûre toujours d'avoir à sa disposition les farines de Barbarie, les blés de la Sicile, toutes les denrées d'Espagne, du Levant et de l'Amérique. Mais dès que le drapeau noir, symbole d'une cité en contagion, fut arboré sur la tour du fort Saint-Jean, et que les patentes de santé portèrent l'indication de la maladie, les arrivages au port diminuèrent; on fuyait cette cité en proie à la peste dévorante. Déjà les villes se barricadaient : Aix, l'égoïste ennemie de Marseille, fermait ses portes; Arles repoussait les fugitifs, tandis que les riches entre les habitants de la ville se répandaient dans ces bastides qui ornaient le territoire comme les villas de la Toscane avec leurs vignes chargées de grappes d'or suspendues à l'olivier.

L'administration municipale se montrait admirable d'ordre et de prudence; elle avait employé, mais sans y ajouter une foi absolue, le remède qu'indiquait le médecin Sicard. Par la soirée brûlante du 1er août, Marseille parut subitement illuminée de mille feux qui élevaient leurs flammes pour purifier l'air : on aurait dit l'incendie rougeâtre d'un bois de pins dans une nuit sombre. Tous les habitants étaient allés quérir à la montagne des fagots de bois, les grands arbres avaient retenti sous les coups de hache de la multitude, on avait mêlé le thym odorant de la colline, la fleur du genêt embaumé, le fenouil, aromate de la pinède solitaire; on avait tout jeté au feu, afin de chasser les miasmes; le peuple, ivre d'espérance, entourait ces feux par des rondes bruyantes. Le 3, le réveil fut terrible, les malades s'accrurent, et le conseil municipal se vit forcé à des mesures plus efficaces; des corps de garde furent posés dans les rues les plus fortement envahies par l'invasion; toutes les compagnies bourgeoises de la ville devaient avoir cinquante hommes sous les armes; les chirurgiens étaient mis aux gages du conseil : on empruntait 300,000 fr. au denier 20, remboursables après la contagion; on partageait des commissaires par les quartiers, à l'effet de distribuer les aumônes et les secours (1). Parmi ces commissaires se trouva le brave et digne chevalier Rose, dont le nom se mêla au souvenir de tous les sacrifiées pour la cité; les échevins s'établirent chefs de la juridiction criminelle pour la punition immédiate des crimes de sédition et de révolte, car le parlement d'Aix, dans son égoïsme, avait déjà séquestré Marseille en deuil; des barrières avaient été partout posées, et l'on ne put obtenir qu'une conférence à cinquante pas, sur les besoins de la cité déplorablement visitée par le fléau. Les

et qui est peut-être prêt à frapper de nouveaux et plus rudes coups.

« Et sera notre présente ordonnance affichée dans toutes les sacristies des églises de cette ville et du reste de notre diocèse. Donné à Marseille, dans notre palais épiscopal, le 15 juillet 1720.

Signé Henri, évêque de Marseille. »

(1) Dans le *Journal municipal de Croissainte* on trouve l'analyse de toutes les ordonnances municipales; c'est un témoin oculaire qui parle : « 1° Qu'on se servira de tombereaux pour enlever les morts; qu'on se servira de tous les gueux les plus vigoureux qu'on trouvera pour servir de corbeaux; qu'on préposera quatre lieutenants de santé pour les conduire, et qu'on emploiera le sieur Bonnet, lieutenant de viguier, pour les commander; 2° qu'on fera incessamment travailler à ouvrir de grandes et profondes fosses hors les murs de la ville, pour y enterrer les cadavres avec de la chaux vive; 3° et qu'on établira en toute diligence un hôpital de peste. On jette d'abord les yeux sur celui de la Charité; on s'y porte, mais la difficulté de loger huit cents pauvres de tout sexe qui s'y trouvent, les réduit à prendre celui des Convalescents, qui est près des murs de la ville, du côté de la porte du Bernard-du-Bois. Le 9 août, on s'aperçoit que quelques médecins et presque tous les maîtres chirurgiens ont pris la fuite; ordonnance à ma réquisition pour les obliger à revenir, à peine, les premiers d'être exclus pour toujours de leur agrégation, et les autres de leur jurande et maîtrise, et d'être procédé contre eux extraordinairement. Autre ordonnance, aussi à ma réquisition, pour défendre aux bouchers ou écorcheurs de bœufs et de moutons à la tuerie, de les enfler avec la bouche, par où la peste peut se communiquer à la viande, mais de se servir de soufflets, à peine de la vie. Une autre pour défendre aux boulangers de convertir en biscuits la farine que la ville leur donne pour en faire du pain pour les pauvres, ni de faire aucun pain blanc, afin de leur ôter l'occasion de défleurer la farine destinée à ce pain. Et une autre pour défendre à toutes personnes de détourner les eaux publiques pour les arrosages de la campagne, pour que les fontaines ne tarissent pas, et que l'eau coule plus abondamment par toutes les rues de la ville et en emporte les ordures. »

habitants des villages se montrèrent plus humains; les pauvres et naïfs citoyens du Martigues s'offrirent pour alimenter la ville, au moyen des bœufs de la Camargue, noble dévouement peu ressenti des Marseillais encore, car mille couplets et noëls dans la vieille langue de Provence, chantaient la simplesse d'esprit des Martigaux, braves gens qui voulaient remuer les clochers avec de longues cordes, et faire monter les ânes au faîte de leur cathédrale pour le débarrasser de quelques brins d'herbe qui leur cachaient les rosaces de pierre. Sur trois points du territoire des marchés furent établis : à deux lieues sur le chemin d'Aubagne, au Logis du Mouton; à l'Estaque, sur les bords de la mer, dans une anse aux ondes paisibles; enfin au chemin d'Aix, à la hauteur appelée Notre-Dame, sur cette admirable perspective de la visite qui plonge sur les dix mille bastides de Marseille.

Cependant la contagion augmentait d'intensité. Le 16 août, jour de la fête de Saint-Roch, plus de sept cents personnes trouvent la mort, et les malades s'accroissent à ce point que l'hôpital établi par le chevalier Rose dans la Rive-Neuve devient insuffisant. Les pestiférés sont déjà bien épars dans la cité; quelques-uns sont transportés sur le seuil des maisons; la ville a cet aspect sombre des contagions affreuses; on y voit partout des physionomies pâles et maladives, des yeux ternes ou égarés. Si vous avez quelquefois parcouru les cités qu'un grand fléau envahit, vous avez dû y respirer un air lourd, une atmosphère épaisse et brûlante. Soit que le vent bruyant souffle comme dans l'Écriture, et retentisse comme l'affreuse trompette de l'Apocalypse, soit que des nuages de deuil s'amoncèlent et se condensent pour l'orage, vous lisez au front de chacun le cruel danger qui menace un peuple; l'ange noir jette son voile de feu sur la cité, et dans sa course rapide, sur ses chevaux haletants, il lance des flèches de mort contre la ville maudite. Telle était alors Marseille. Voyez ce port, naguère si florissant, vous trouvez ses galères à l'écart et barricadées comme dans une forteresse; un petit nombre de navires se maintenaient à une distance assez éloignée du rivage pour n'en recevoir aucune communication. Dans les deux citadelles de St-Jean et de St-Nicolas, les soldats avaient dressé les ponts-levis de fer; ils n'entretenaient d'autres rapports avec Marseille que ceux que commandait la nécessité des subsistances; dans les rues, des malades sur toutes les portes, couchés souvent contre les bornes; des tentes élevées à la plaine St-Michel, à la Tourette, en tous les lieux un peu aérés. Sur le Cours même, la promenade municipale des habitants, on apercevait déjà des cadavres au coin des belles fontaines, bassins de marbre de la Grèce, sous les arbres où gazouillent le vieux moineau au printemps et la cigale comme sur l'olivier d'Athènes.

La peste parvint à son dernier degré de ravage à la fin d'août; les registres des paroisses ne pouvaient plus contenir le nom des morts qui se multipliaient en tous les quartiers. Les cimetières, remués par les grandes chaleurs, vomissaient les cadavres qui faisaient éclater la terre en mille crevasses; il n'y avait plus ni les secours, ni l'abri des hospices, ni ces hommes à la figure hâve destinés à l'ensevelissement des pestiférés; on les nommait corbeaux dans les vieux usages de la ville, pour exprimer le lugubre emploi de ces porteurs de bière où l'on voyait les emblèmes de la mort, la tête du trépassé, les deux os en croix, ce sablier qui marque les heures de la vie, et ces larmes d'argent, pleurs des vivants qui voient leurs jours s'avancer vers la tombe. Ce fut alors que sous le saint évêque de Belsunce les corps religieux s'offrirent pour le service des malades, l'ensevelissement des cadavres et la distribution des secours avec le dévouement que la catastrophe pouvait exiger. En tête se trouvaient les capucins, corporation humble, ordre mendiant, pieuse confrérie dévouée à toutes les misères; c'étaient des hommes couverts de bure, la tête rasée sous un chaperon grossier comme les serfs du moyen âge; leurs statuts leur imposaient de vivre d'aumônes, de se consacrer aux services pénibles comme de vigoureux athlètes. Les capucins portaient secours aux incendies, et quand le lugubre tocsin se faisait entendre, ils sortaient de leur monastère pour accourir sur le lieu du désastre; les jeunes étaient dressés aux exercices du corps : fallait-il parcourir les poutres enflammées, jeter de l'eau sur ces flammes petillantes, les pauvres capucins étaient là; les carmes s'adonnaient à la médecine pour soigner gratuitement le peuple, car ils étaient peuple; ils inventaient des eaux merveilleuses; les meilleurs chirurgiens sortaient des carmes. Les gentilshommes musqués, les poëtes sensuels, se moquaient du peu de soin que ces religieux prenaient d'eux-mêmes, de leur air simple et de leurs formes athlétiques; mais que voulez-vous? Les capucins ne pouvaient se pommader à côté du lit des malades, ils ne pouvaient mettre des mouches quand ils ensevelissaient les morts dans une épidémie, et leurs robes de bure ne pouvaient se transformer en soyeuse étoffe quand ils parcouraient les maisons incendiées et les campagnes inondées par les débordements. Les capucins étaient les religieux de la multitude; ils sortaient du peuple et le servaient, se contentant pour tout salaire d'un peu de pain recueilli dans une besace de grosse toile. Les capucins se dévouèrent dans

cette terrible catastrophe de Marseille, et l'on n'en compta que trois qui échappèrent à l'horrible fléau. Les jésuites, les oratoriens donnèrent également des preuves de leur religieuse observation des devoirs qui consistent, pour les ordres catholiques, à ne tenir aucun compte de leur misérable chair, et à s'en séparer pour paraître plus purs dans une vie future (1).

Au milieu de ce dévouement charitable de tous les monastères à Marseille, un seul ferma ses portes de fer pour se préserver du fléau. A l'extrémité de la rue sainte, construite sur les débris des tombes funéraires des premiers chrétiens, s'élevait la vieille abbaye de Saint-Victor dont j'ai parlé déjà; ses murailles dataient de l'époque sarrasine; elles étaient hautes, crénelées, bâties en petites pierres durcies au mastic romain; on ne pénétrait dans l'intérieur du monastère qu'en traversant une double porte cerclée de fer, sur laquelle se trouvait sculptée l'image de saint Victor, le brave centurion romain, perçant d'outre en outre un dragon de sa longue lance. Tous les religieux de cette antique abbaye étaient nés de nobles races; ils appartenaient tous à des lignées de gentilshommes depuis dix générations, d'après preuves authentiques. Quand un fils de race n'avait pas du cœur pour le métier des armes, on le faisait comte de Saint-Victor, et celui qui n'avait pas revêtu l'armure des chevaliers, prenait le camail et la croix de l'ordre; il y avait donc bien des lâches derrière ces murailles, bien des couardises à l'abri de ces créneaux! Tandis que le vénérable évêque de Marseille parcourait la ville, portant ses secours et ses sollicitudes aux nécessiteux, les comtes de Saint-Victor, qui n'étaient pas de sa juridiction, fermèrent leurs portes à tous les accents du désespoir; ils étaient dans une forteresse plus dure que les citadelles de Saint-Jean et de Saint-Nicolas (2). Aussi, quand le fléau eut cessé, Marseille garda longtemps mémoire de la lâcheté des comtes de Saint-Victor; on eût insulté le monastère, s'il n'avait pas eu sur son seuil l'image de saint Victor, le patron de la cité, armé de pied en cap, et la Vierge noire comme les filles de l'Égypte et de Bethléem, dans ce souterrain, antiques catacombes des premiers chrétiens, qui unissait la Major au monastère; ce souterrain traversait le port au-dessous des eaux qui battaient en vain son ciment impénétrable. Il y avait tant de consolations et de mystères dans le saint culte de la Vierge égyptienne, image primitive de la mère du Christ, pauvre, souffrante, puis montant au ciel portée sur les bras des anges!

Le deuil continuait à couvrir Marseille d'un crêpe funèbre; le 25 août fut le jour terrible où la mortalité frappa dans sa plus affreuse intensité; les tombereaux s'emplissaient de cadavres, la chaux dévorante ne suffisait plus pour consumer les corps jetés dans d'immenses fosses; des milliers de cadavres s'amoncelaient dans les rues; on avait sollicité du commandant des galères un secours de forçats pour transporter les morts et les ensevelir. Ces hommes d'énergie, rendus à la liberté, se consacrèrent au salut de la ville; MM. les échevins, tous revêtus du costume, marchaient à la tête de ces forçats et leur donnaient l'exemple du dévouement; ils les encourageaient du geste, de la voix. Tantôt les galériens traînaient un chariot de cadavres, et le roulement lugubre de ses roues annonçait aux malheureux habitants le sinistre convoi de la mort; tantôt, et dans la ville haute, ces corps étaient portés sur des brancards à bras : quel hideux spectacle que ces rues remplies de mourants et de morts, d'hommes à la mine sinistre, à la physionomie amaigrie comme les fantômes d'Hamlet qui se drapent de suaires dans les cimetières! Toutes les affaires furent dès ce moment suspendues, l'évêque fit fermer les églises et les lieux de réunion; on ne dut plus se voir, se visiter; on ne songea qu'au salut commun! Des arrêtés de la ville décidèrent avec un ordre remarquable les précautions à prendre pour arrêter le fléau : ce code est admirable de prévoyance et peut servir de modèle dans le cas d'épidémie; tout y est décidé, embrassé. Cette législation municipale fut particulièrement l'œuvre du brave sieur Capus, archiviste et secrétaire de la ville, homme ferme, courageux, qui ne quitta pas un seul moment son bureau d'archives, écrivant, rédigeant avec précision les arrêtés de la commune. Tandis que la plupart des employés de l'hôtel de ville avaient fui ou étaient tombés dangereusement malades, le sieur Capus restait à son poste, impassible, et examinait si les choses étaient faites selon le droit; car procureur et secrétaire avec ses vieilles habitudes municipales, il était aussi dur,

(1) Le clergé séculier n'avait pas donné de si hautes marques de dévouement; un mandement de l'évêque est ainsi conçu : « Nous exhortons tous les prêtres séculiers et réguliers de cette ville, qui sont dans le territoire ou dans les villages voisins, et néanmoins nous leur enjoignons de se rendre dans trois jours en cette ville, pour y travailler aux fonctions auxquelles nous trouverons à propos de les envoyer, sous peine de désobéissance, et même d'interdit de la messe, s'ils ne s'y rendent pas dans ledit temps; voulant, à cet effet, que notre présente ordonnance soit notifiée aux supérieurs des différentes communautés de cette ville, afin qu'ils aient à en donner connoissance à leurs religieux, et qu'elle soit publiée et affichée partout où besoin sera, à la diligence de notre promoteur. »

(2) *Journal municipal de Croissainte*, ad ann. 1720.

aussi ferme que les pierres de l'hôtel de ville, type d'échevinage qu'on ne retrouve plus dans nos époques agitées (1).

Le triste état de Marseille était enfin connu par le gouvernement de la régence ; on savait également que plusieurs cas de peste s'étaient produits à Aix, et que la contagion avait franchi la Durance et menaçait le Rhône ; Lyon s'alarmait, malgré les précautions qui avaient été prises ; on allait en pèlerinage solennel à Fourvières pour supplier la Vierge d'épargner la cité si pieuse pour sa sainte patrone ! Allait-on revoir cette fatale peste noire qui, au moyen âge, ravagea le monde entier, et ressemblait à ce cavalier de l'Apocalypse qui parcourt la région des tempêtes sur son coursier de feu ! On craignait à Paris, et le peuple avait déjà cette espèce de terreur qui précède une épidémie. Le régent donna des ordres avec le plus grand sang-froid ; Chirac, son médecin, écrivit une instruction longue et fort détaillée sur la peste et les moyens de s'en préserver ; une commission de médecins partis de Montpellier dut se rendre à Marseille pour étudier le mal et porter secours aux malades. On mit de l'argent à la disposition du conseil municipal ; des souscriptions furent partout ouvertes au profit des misérables habitants de Marseille. Il y eut des aumônes de blé, de farine ; le pape envoya ses galères chargées de grain dans la ville affligée ; hélas ! quelle était la désolation de la vieille cité des Phocéens, de Marseille l'opulente ! L'intensité de la peste dura surtout depuis le 15 août jusqu'au 30 septembre ; c'étaient des milliers de morts par jour. Plusieurs gravures contemporaines reproduisent l'horrible aspect de la population : le Cours rempli de cadavres sous des tentes, les rues encombrées de tombereaux couverts d'un linceul à peine, les quais du port envahis par les malades et les mourants ; sur la place de *la Loge*, en face même de l'hôtel de ville (2), plus de quinze cents corps gisant sans sépulture ; des mères qui mouraient en allaitant leurs pauvres petits, des familles entières languissant sur des matelas étendus. Vous dirai-je le spectacle hideux qu'offrait l'esplanade de la Tourette sous les feux brûlants d'une température de tropique ? le sol était couvert de corps à plusieurs pieds sur terre ; et comme ils étaient là depuis plusieurs jours, la putréfaction les faisait paraître comme se mouvant aux rayons du soleil. Marseille était ainsi menacée d'une réaction de la mort contre la vie ; du sein de ce marais de cadavres allait s'élever peut-être encore une maladie plus cruellement contagieuse. Il faut un grand dévouement pour disputer le sol à la vermine ; le chevalier Rose se présente, il demande au bailli de Langeron, nommé gouverneur de Marseille dans la crise, des galériens pour l'aider dans cette triste expédition ; il marche à leur tête vers la Tourette ; il visite tous les lieux ; il n'y a point de fosses de faites, mais en sondant les murs de Marseille il aperçoit quelques tours romaines creuses et voûtées ; il les désigne comme la sépulture de ces cadavres. Le voilà à l'œuvre ; il ordonne aux forçats de se couvrir les mains et le visage de vinaigre ; il s'avance à cheval et chaperonné : à un signal donné, les forçats commencent le lugubre travail ; en deux heures le charnier humain de la Tourette était débarrassé. La même expédition fut exécutée dans la ville ; on se rendit ainsi les maîtres de la mort. J'ai examiné avec un respectueux attendrissement le beau tableau d'un artiste habile sur cet héroïque dévouement du chevalier Rose (3). On le voit, ce brave échevin, avec sa belle physionomie calme et silencieuse, la canne de commandement à la main, au milieu de ces forçats, esclaves d'Alger ou de Tunis, aux membres nerveux, à la tête rasée, qui disputent les cadavres à la terre.

Il fallait aussi relever le moral de la population : une cérémonie religieuse au sein des multitudes fortifiait le courage et apprenait à vivre et à mourir. Depuis le commencement de l'épidémie, toutes les églises avaient été fermées au peuple, on craignait que ces communications des masses entre elles favorisassent le développement du mal ; le vénérable évêque de Marseille ordonna que des autels seraient élevés sur les places publiques pour y célébrer les saints mystères de Dieu ; les cloches durent se faire entendre encore comme dans les solennités catholiques ; l'aspect de la cité frappée d'épidémie était trop lugubre, et les médecins avaient recommandé de retremper la force de la population ; eux-mêmes s'étaient dévoués avec un courage au-dessus de tout éloge. Dès leur arrivée dans la triste cité, les médecins Chicoyneau, Verny, Boyer de Paradis et d'autres docteurs des facultés de Montpellier, de Paris et de Cahors, s'étaient consacrés au service des hôpitaux ; l'aspect des terreurs de la ville les avait péniblement frappés ; ils déclarèrent d'abord que le moral de la population était plus fortement atteint que le physique ; il fallait débarrasser les rues de ces cadavres hideux, établir des hôpitaux,

(1) J'ai vu aux Archives de Marseille plusieurs pièces écrites et signées du nom de Capus, et j'ai besoin de transmettre ce nom du magistrat impassible à la plus lointaine postérité.

(2) Les célèbres tableaux de Serra ont été plusieurs fois gravés ; ils représentent Marseille durant la peste. On trouve un grand nombre de ces gravures à la Bibliothèque du roi.

(3) Le tableau du peintre de Troy a été plusieurs fois gravé.

et une fois maître des causes de la contagion, on en arrêterait plus facilement les progrès. D'après les ordres du régent, le bailli de Langeron mit en mouvement les forçats des galères ; tout fut enlevé en peu d'instants ; l'autorité municipale déploya une fermeté et une activité de gouvernement qui étonnent quand on les compare à ce qui s'est produit dans les temps modernes. J'ai suivi sur les registres municipaux l'histoire administrative de la peste de Marseille, et je ne sache rien qui puisse être égalé à cette sollicitude puissante d'échevinage : c'est à partir de cette époque que la maladie diminue sensiblement ; l'espérance renaît, et bientôt une solennité imposante vient raffermir les cœurs et rattacher la cité à la vie et à Dieu.

Les cloches s'étaient mises en branle dès l'aurore pour dire aux malades et aux mourants que le grand jour de miséricorde était arrivé ; l'évêque, revêtu de ses habits pontificaux, s'était rendu dans l'église des Accoules, et du haut de l'immense clocher il éleva la croix sur la ville désolée, appelant d'une voix lamentable la pitié du Sauveur ; en même temps MM. les échevins chaperonnés faisaient vœu à Dieu de consacrer chaque année deux mille livres de rente à doter de pauvres filles orphelines de la Miséricorde. Ainsi le christianisme avait changé les mœurs ! dans la vieille Marseille gauloise, au temps de peste, on sacrifiait une victime humaine aux dieux pour apaiser leur courroux ; Marseille chrétienne, convertie par saint Victor et sainte Marthe, dotait des filles malheureuses dans ses vœux de pénitence ! Un mandement de M. de Belsunce fondait également l'association du Sacré-Cœur de Jésus, admirable pensée que ce cœur de Jésus percé d'une flèche, indicible expression de douleur poignante qui ronge l'âme dans le passage de la vie (1). Le fléau se calma avec les vents d'automne, quand le mistral de la Durance souffla violemment ; la peste s'était presque effacée, et l'espérance fit renaître le dévouement et le courage de tous ; la ville se repeupla successivement ; les arrivages sous mille pavillons sillonnèrent la mer de Provence, la terreur s'apaisa dans la campagne, à Aix, à Arles, et jusqu'au delà des montagnes que la contagion avait atteintes ; il n'y eut que très-peu de cas douteux de peste à Lyon, et Paris fut épargné. Les plus rigoureuses précautions avaient été prises, des arrêts du conseil d'État avaient établi des règles sanitaires, des cordons, des lignes que l'on ne pouvait franchir sous peine de mort. La peste avait entièrement cessé au commencement de l'année 1721 ; ses ravages avaient été rapides, inouïs ; dans une seule journée, quatre mille personnes moururent comme frappées de la foudre (2). J'ai souvent contemplé les tableaux qui restent encore de ce terrible événement ; j'ai étudié, je le répète, avec un sentiment de noble enthousiasme, cette belle physionomie du chevalier Rose à cheval, la canne de commandement à la main, au milieu des galériens nus, aux membres nerveux, et des cadavres en putréfaction ; j'ai suivi tous ces infatigables échevins, Moustier, Dieudé, Audimar, Pichatty de Croissainte, Estelle, dans toutes les fonctions pénibles de leur magistrature ; et vous, noble bailli de Langeron, capable de tous les dévouements ; et vous, digne famille de Pilles, dont l'administration paternelle fut brisée par la révolution française ! Parmi ces noms, il en est un qui doit vivre dans l'histoire ; c'est celui d'un artiste, le modeste peintre Serre, élève de Puget ; il consacra sa fortune au soulagement des malheureux pestiférés. Le nom de Belsunce brille éclatant sur tous les autres, et lorsque, cent ans après, j'assistais à l'anniversaire de la peste, lorsque la procession séculaire inondait le Cours et les rues, ma jeune et fervente imagination s'étonnait alors qu'un noble monument ne s'élevât point encore pour ce vénérable prélat et ces braves échevins dont le dévouement sauva Marseille ; triste condition des choses humaines (3) ! les partis se succèdent, ils ont les divinités de leurs passions, les idoles d'or qu'ils encensent ; ils élèvent des monuments à des services imaginaires, et, quand des hommes se dévouent au salut de tous, leur nom reste ignoré et se perd dans la succession des âges !

CHAPITRE XXIV.

PAIX AVEC L'ESPAGNE. — ALLIANCE DE FAMILLE.

Situation de la cour d'Espagne. — Le P. Daubenton. — Disgrâce d'Albéroni. — Résultat de la campagne. — In-

(1) Je ne sache rien de plus niais qu'une longue dissertation en dix pages qu'un historien de la régence a faite contre l'institution du Sacré-Cœur par M. de Belsunce ; s'imagine-t-on que dans un travail qu'on a eu la prétention de rendre sérieux, on ait écrit un article de journal contre les jésuites, avec cette étroitesse de vues qui distingue l'école historique du dix-huitième siècle !

(2) J'ai relevé d'après le médecin Bertrand le nombre de morts en Provence. Le comte de Villeneuve a donné la statistique suivante de la mortalité de la peste : Marseille 39,134 ; territoire 10,148 ; Toulon 15,783 ; Arles 6,000 ; Aix 7,534. Il y eut dans la Provence soixante-trois villes, bourgs et villages contaminés. M. de Villeneuve y évalue la perte totale à environ 88,000 âmes.

(3) Je ne sache qu'une fontaine à Marseille où se trouvent pêle-mêle les noms des échevins qui se dévouèrent pour leur cité ; cet oubli de si grands services crève le cœur et désespère le noble, le véritable patriotisme.

tervention de la Hollande. — Correspondance de Dubois. — Négociation pour les alliances de races. — Traité secret. — Congrès de Cambrai. — Adhésion au traité de la quadruple alliance. — Union de famille.

1719 — 1721.

La peste de Provence n'avait pas commencé ses ravages lorsque l'armée se portait en Catalogne sous le duc de Berwick; cette guerre contre le système de Louis XIV n'avait rien de populaire dans la monarchie; les troupes se battaient sous de braves officiers, comme le faisaient toujours les soldats français; mais partout éclataient des murmures sous la tente; il y avait d'anciennes et vives antipathies entre les troupes de France et d'Angleterre; on disait que le régent s'était entièrement dévoué au roi Georges, et que tous deux se soutenaient au détriment des intérêts réels de la monarchie de Louis XIV. Cette situation des esprits faisait évidemment désirer une fin à la guerre; les conditions demandées par le régent à l'Espagne étaient fondées sur l'immédiate exécution du traité de la quadruple alliance; on appelait une franche et haute adhésion aux conventions de Londres : « L'intention du régent, répétaient les notes diplomatiques, n'étoit pas de priver Philippe V de ses droits, mais de les restreindre dans les limites raisonnables, afin d'amener une paix durable entre les deux cabinets de Vienne et de Madrid. » Telle était au moins l'explication que donnait la cour de Paris à la guerre qui se poursuivait sur les frontières d'Espagne contre un petit-fils de Louis XIV.

Philippe V n'était plus ce noble et brillant cavalier que la France avait donné à l'Espagne il y avait dix-neuf ans déjà; le roi n'était point encore avancé dans la vie, et pourtant son esprit était assombri et fatigué; l'ennui l'avait saisi d'abord au milieu de cette existence monotone et compassée de la royauté espagnole; il avait cherché des distractions dans les sentiments de famille, et sa jeune épouse de Parme prenait de plus en plus d'ascendant sur sa tête affaiblie dans le cercle étroit d'affections auquel le roi était réduit; habilement instruite de son rôle politique, la princesse faisait servir les chastes amours de l'épouse aux desseins d'ambition. La reine était presque l'absolue maîtresse des affaires; elle voyait le roi à chaque heure de la journée; elle le suivait partout, à Saint-Ildefonse, au Prado, au Buen-Retiro, solitaire retraite que Philippe V aimait tant, et qu'il embellissait de ses mains calleuses déjà par un peu de goutte. Philippe V ne pouvait se passer de sa jeune femme (1); il l'appelait de sa voix faible et presque souffrante; l'église et l'amour de la reine d'Espagne, telle était l'unique préoccupation du roi; il ne quittait l'aspect des longues processions de hiéronymites, parfumées d'encens et de fleurs, les courses de taureaux, que pour retrouver les embrassements de la reine. Aussi la princesse obtenait tout ce qu'elle demandait au roi; si on lui refusait une première fois, elle boudait, s'écartait, et le pauvre monarque, qui n'avait qu'elle pour distraction, capitulait bientôt, en accordant la tendre requête que lui adressait la souveraine.

C'était cet ascendant de la reine qui avait créé et consolidé la haute fortune du cardinal Albéroni; nés tous les deux en Italie, profondément dévoués à la cour de Parme, ils avaient compris l'un et l'autre les grandes destinées de l'Espagne; ils auraient voulu lui rendre l'éclat et la puissance de la monarchie de Charles-Quint. On a vu que la pensée du cardinal Albéroni était de rattacher à la maison d'Espagne les possessions d'Italie, qui en avaient été séparées par le traité d'Utrecht; ce plan de guerre nécessitait naturellement des succès; il était vaste, il appelait un développement de forces et de moyens; il se liait surtout à la chute du duc d'Orléans et à un système de régence déposée aux mains de Philippe V. Les résolutions de guerre avaient presque partout échoué; l'Espagne était envahie; le maréchal de Berwick campait sous les murs de Roses; les Anglais débarquaient au Vigo, et s'emparaient de Saint-Sébastien; la Sicile était successivement arrachée à l'influence espagnole; la guerre commandait d'incessants sacrifices, et la nation n'était pas disposée à y consentir. Il arrive d'ailleurs des époques où toutes les opinions, tous les sentiments sont à la paix; alors un homme à fortes pensées, qui rêve de grands résultats de guerre, est importun; il devient odieux, s'il a de la puissance; il s'affaiblit et tombe. Telle fut la destinée du cardinal Albéroni; son crédit se rattachait essentiellement à la guerre et au succès; dans sa position, une nécessité pour lui était la victoire; il fallait l'obtenir à tout prix, et à mesure que la négociation active de Cellamare échouait à Paris, et que la guerre se continuait aux Pyrénées avec si peu d'avantage pour la monarchie espagnole, le crédit du cardinal Albéroni fléchissait; la reine n'osait plus le défendre : de tous côtés s'élevaient des murmures contre l'administration du cardinal, on l'accusait d'être l'auteur de cette tourmente qui agitait l'Espagne et l'Italie, et des sacrifices qu'elle imposait.

(1) *Memor. del March. de San-Felip.* ad ann. 1719. Comparez avec les dépêches un peu passionnées du duc de Saint-Aignan, ann. 1719.

Le plus acharné des adversaires du cardinal était le père Daubenton, confesseur du roi, et l'expression du système français à Madrid : le père Guillaume Daubenton, né à Auxerre en 1648, avait prêché avec quelque éloquence à Paris, et lorsque Louis XIV éleva son petit-fils à la couronne d'Espagne, le père Daubenton fut désigné comme confesseur du jeune monarque (1). Lors de la grande faveur du cardinal Albéroni, Daubenton avait été disgracié, puis rappelé, parce qu'il avait pris un haut ascendant sur le roi : c'était un esprit éminent, avec la conviction profonde que l'Espagne devait rester fortement catholique si elle voulait demeurer puissante : le père Daubenton possédait au reste un caractère conciliant, facile et bien capable de balancer la politique trop tranchée du cardinal Albéroni. Dans cette situation des affaires, le cabinet du régent crut très-essentiel d'opposer le père Daubenton à Albéroni, et de se servir de son crédit pour obtenir la paix. Le secrétaire d'État Dubois l'avait beaucoup connu en Flandre quand il allait rejoindre lord Stanhope à La Haye ; il commença une correspondance suivie avec le père Daubenton ; il réveillait ses rivalités avec le cardinal Albéroni : il lui faisait connaître surtout que les puissances considéraient la présence du cardinal au pouvoir comme une cause permanente de perturbation et de guerre ; la paix ne serait possible qu'après la retraite du premier ministre de Philippe V! Le régent devait soutenir les efforts du père Daubenton de tout son crédit.

Les États-Généraux de Hollande, qui avaient gardé une exacte neutralité vis-à-vis de l'Espagne en ce qui touchait les mesures de coercition armée, faisaient également tenir le même langage à Madrid par leur envoyé extraordinaire ; ils exposaient : « Que dans l'état des affaires, le rôle de neutre qu'ils avoient adopté ne seroit pas longtemps possible ; il falloit se dessiner, et si l'Espagne persistoit à se maintenir hostile, la Hollande seroit elle-même obligée de se joindre à la coalition pour forcer le cabinet de Madrid à accepter le traité de la quadruple alliance, base fondamentale des transactions diplomatiques ; la Hollande offroit sa médiation et la tenue d'un congrès pacifique pour concilier ces différends. » Cette position des États-Généraux donnait à réfléchir au cabinet de Madrid (2); elle ne permettait plus de continuer la guerre, à moins de subir l'imminente coalition de l'Europe contre l'Espagne ; le pouvoir du cardinal Albéroni était l'obstacle signalé par tous les cabinets; pourquoi ne le briserait-on pas ? La reine d'Espagne n'avait plus le même entraînement pour le ministre si violemment menacé par l'Europe entière ; elle était passée de l'enthousiasme aveugle aux méfiances intéressées ; ce n'était plus ce cardinal puissant qui développait un grand système, mais un ministre presque en disgrâce, parce qu'il n'avait pas réussi dans son vaste dessein, et c'est la chose qui se pardonne le moins en politique. Le roi était fatigué de la guerre, il ne pouvait obtenir la paix que par la disgrâce d'Albéroni; elle fut bientôt complète, et un ordre émané du roi prononça son exil ; le cardinal avait fait demander des passe-ports à la France pour traverser les Pyrénées ; ils furent immédiatement expédiés par le secrétaire d'État Dubois; le régent avait une haute opinion de la capacité du cardinal Albéroni, et les rapports avec Rome ne permettaient pas d'arrêter un prélat revêtu de la pourpre. Albéroni se retira en Italie; il avait conçu un grand système, une pensée qui était au-dessus de son temps, et voilà pourquoi il périt à l'œuvre : on sortait des batailles de Louis XIV, de ces temps d'agitation belliqueuse; la société avait besoin de repos; une pensée vaste de guerre ne pouvait être conçue qu'à travers mille oppositions; le ministre devait succomber. Il n'y avait certes rien de plus hardi et de plus fécond en résultats que la restauration de Jacques III en Angleterre et la chute du régent en France; mais, pour arriver là, il fallait la réussite d'un double projet, le succès d'une conspiration en France, la défection des gentilshommes, et des victoires éclatantes, décisives. Le plan était magnifique pour l'Espagne ; les deux tentatives

(1) Il existe plusieurs ouvrages du P. Daubenton : *Oraisons funèbres*. Nancy, ann. 1700, in-4°. *Vie de Jean-François Regis*. Paris, ann. 1716.

(2) A ce moment, et pour terminer la chute du cardinal Albéroni, les ministres des puissances réunies à Paris signèrent la convention secrète qu'on va lire : « Nous soussignés, ministres de Sa Majesté Impériale, de Sa Majesté Très-Chrétienne, de Sa Majesté Britannique, et de Sa Majesté le roi de Sardaigne, déclarons, au nom et de la part de nos maîtres, que nous avons vu avec une extrême douleur les propositions envoyées de Madrid le cinq de ce mois, parce qu'au lieu de s'approcher de la paix, comme on le devait espérer, elles tendent à renverser entièrement les conditions du traité de Londres, qui doivent servir de base immuable à la paix. Nous déclarons aussi que les susdites puissances ne peuvent admettre aucunes conditions qui puissent être contraires à celles du traité de Londres, et qu'elles persisteront dans leurs engagements et dans leur concert, jusqu'à ce qu'elles soient exécutées; en sorte qu'elles procéderont aussi, en vertu du même traité et de la convention nouvellement faite en Hollande, à nommer incessamment les princes qui doivent succéder aux États de Toscane et de Parme, à l'exclusion du prince d'Espagne, en cas que le roi Catholique différât, au delà du terme stipulé, d'accepter les conditions du traité de Londres. En foi de quoi nous avons signé la présente déclaration, à Paris, ce 19 janvier mil sept cent vingt. »

manquèrent, et Albéroni céda devant la fortune.

La disgrâce du premier ministre espagnol fut considérée comme un grand événement diplomatique, susceptible de hâter l'œuvre de la paix; Dubois s'empressa d'en donner avis confidentiel à lord Stanhope et à tout le ministère anglais (1), afin qu'on pût agir de concert et par un effort simultané pour amener l'adhésion pure et simple du roi Philippe V au traité de la quadruple alliance. Lord Stanhope partit sur-le-champ pour Paris, et des instructions précises furent envoyées par le régent au père Daubenton. Deux négociations différentes s'ouvrirent alors : l'une commune aux puissances européennes pour l'adhésion au traité; l'autre particulière au régent : il s'agissait d'une alliance de famille proposée par la France et par la maison d'Orléans elle-même; le jeune roi Louis XV devait épouser une infante, bien qu'elle n'eût que quatre ans, et cette infante serait élevée en France : pour rendre l'intimité plus grande encore, M[lle] de Montpensier, quatrième fille du régent, devait être fiancée avec le prince des Asturies, l'héritier de la couronne d'Espagne. Ainsi, d'une part le traité de la quadruple alliance recevait son exécution, et de l'autre les liens de famille se rattachaient d'une manière plus intime et plus profonde. Cette combinaison était l'acte de la plus haute, de la plus puissante capacité; on maintenait la paix sans briser l'œuvre de Louis XIV; la France reprenait sur l'Espagne l'ascendant qui lui était propre, et qui avait été la préoccupation de ses rois depuis Henri IV.

Le traité de la quadruple alliance établissait un *ultimatum* que les cabinets devaient signifier à l'Espagne comme une adhésion première à la paix générale; cet *ultimatum* ne pouvait pas être modifié, car il était le résultat d'une délibération commune; il imposait à l'Espagne la cession de la Sicile, de Naples, de la Sardaigne et de ses autres possessions italiques à l'Empereur. La cour de l'Escurial, tout en désirant la paix, en la souhaitant avec impatience comme une nécessité de sa position, voulait l'obtenir aux meilleurs conditions possibles; il lui répugnait de souscrire à un acte qu'on lui imposait purement et simplement sans qu'elle pût le discuter. L'Espagne voulait procéder dans une autre forme : les États-Généraux de Hollande ne s'étaient-ils pas offerts comme intermédiaires pour amener la paix générale? pourquoi l'Espagne ne les prendrait-elle pas comme médiateurs? Le cabinet de Madrid espérait avec leur secours avoir de meilleures chances, retenir la Sardaigne au moins, s'il ne pouvait garder la Sicile; la Hollande, commercialement intéressée à la prospérité et à la grandeur de l'Espagne, était appelée à lui donner ce gage de confiance et d'amitié; la cour de Madrid avait souvenir de l'excellent appui que lui avaient

(1) Voici la dépêche intime et textuelle de l'abbé Dubois : « Milord, je suis persuadé que je ne pouvois apprendre à Votre Excellence aucune nouvelle plus agréable dans les circonstances présentes, ni plus importante à nos intérêts communs, que celle pour laquelle j'ai ordre de vous dépêcher un courrier. Son Altesse Royale vient d'avoir des avis certains que le roi et la reine d'Espagne ont enfin pris la résolution d'éloigner du ministère et de renvoyer hors de l'Espagne le cardinal Albéroni. Le 5 de ce mois de décembre, le roi et la reine, partant pour aller à la chasse au Pardo, mirent entre les mains du secrétaire d'État don Miguel Durand un décret écrit de la main du roi, portant défenses au cardinal Albéroni de se mêler des affaires du gouvernement, de se présenter au palais, ni en aucun endroit devant Sa Majesté Catholique, ni devant aucun prince de la maison royale, de sortir de Madrid dans huit jours, et des États de la domination d'Espagne dans trois semaines : ce qui lui fut intimé avant que le roi et la reine fussent revenus de la chasse. Le roi Catholique a pris soin de mettre dans son décret qu'il a pris cette résolution pour ôter tout obstacle à la paix. Dans le moment que Son Altesse Royale a été informée de cet événement, elle m'a ordonné, Milord, de vous dépêcher un exprès, afin de ne pas perdre un instant à faire savoir au roi de la Grande-Bretagne cet événement, qui est la continuation du succès des mesures qu'elle avoit prises de concert avec ses alliés pour le rétablissement du repos public et pour la sûreté particulière de l'Angleterre. On ne peut pas apprendre ces dénoûments sans faire réflexion, Milord, sur la justice qu'on doit à Votre Excellence, d'avoir proposé d'aussi grands projets, et des mesures aussi justes pour les conduire à leur fin, et pour épargner, par des soins et des dépenses médiocres et passagères, les malheurs infinis qu'une guerre générale pouvoit attirer. Son Altesse Royale est remplie de la reconnoissance qu'on vous doit, et de la gloire que le roi votre maître et toute votre nation acquièrent dans les circonstances qui décident du bonheur de toute l'Europe. Ce sont les vrais sentiments de Son Altesse Royale, qui s'intéresse autant à la gloire de Sa Majesté Britannique qu'à la sienne propre, et qui regarde tous les événements qui peuvent contribuer à rétablir la tranquillité publique, comme des fruits heureux qu'elle a contractés avec l'Angleterre. Aussi ne veut-elle rien omettre ni négliger de tout ce qui peut en affermir les liens, par une correspondance parfaite et par toutes les intentions que l'amitié peut inspirer. Elle informera exactement le roi de la Grande-Bretagne de tout ce qu'elle apprendra des suites de la résolution que le roi d'Espagne vient de prendre; et ne voulant faire aucune démarche que de concert avec Sa Majesté Britannique, elle vous prie, Milord, de l'instruire de ses intentions sur toutes les démarches que l'on peut faire pour profiter de la conjoncture présente, dans les intérêts et les avantages communs. Pour satisfaire la grande impatience que Son Altesse Royale a que le roi de la Grande-Bretagne soit promptement informé de cet événement, je m'abstiendrai de vous parler de plusieurs autres choses, dont il seroit inutile de vous rendre compte, et je n'ajouterai à cette nouvelle que les assurances de la continuation de l'attachement très-sincère avec lequel je suis, etc. DUBOIS. »

prêté en d'autres temps les États-Généraux, et du refus qu'ils avaient fait d'adhérer aux mesures militaires prises par la France et l'Angleterre contre l'Espagne. L'envoyé des États-Généraux n'avait point quitté Madrid, tandis que M. de Saint-Aignan même avait demandé et reçu ses passe-ports. Philippe V écrivit au régent : « que son désir étoit sans doute d'accéder à une paix durable et fondée sur les meilleurs éléments, mais que, pour arriver plus aisément à ce résultat, l'Espagne appeloit la médiation des États-Généraux ; la Hollande ne pouvoit inspirer de craintes, elle avoit fait partie de la triple alliance ; un recours à cette médiation de la part de l'Espagne devoit-il soulever des soupçons ? » Le secrétaire d'État Dubois répondit : « Qu'aucune médiation ne pouvoit être acceptée dans la position bien nette que les quatre puissances signataires du traité avoient prise ; aucune des conditions ne seroit modifiée ; les clauses étoient tellement fixes, tellement invariables, qu'il falloit les prendre ou les rejeter absolument. » Dans une dépêche confidentielle adressée au père Daubenton, Dubois l'invite à hâter le plus possible l'adhésion de l'Espagne « à un traité qui doit devenir la base des grands rapports européens. »

Ces difficultés, qui venaient de l'Espagne, n'étaient pas les seules ; l'Autriche, bien que partie signataire du traité de la quadruple alliance, élevait maintenant des obstacles à la pleine exécution des clauses de ce traité. Quand la France et l'Angleterre l'avaient entraînée à signer les conditions de la quadruple alliance, c'est que cette maison d'Autriche était menacée par les Turcs et les Hongrois, en même temps que les vieilles bandes espagnoles envahissaient la Sardaigne et la Sicile ; mais aujourd'hui on était débarrassé de toute crainte ; les victoires du prince Eugène avaient comprimé les invasions des Ottomans ; la puissance militaire des Espagnols s'était affaiblie en Sicile, l'île ne leur appartenait plus que nominativement ; les Allemands refoulaient devant eux les derniers débris des *regimentos*, les flottes de Castille avaient été dispersées par les Anglais. L'état des choses était donc bien changé ! L'Autriche n'avait plus rien à gagner dans la signature du traité de paix ; pourquoi reconnaître la couronne d'Espagne sur la tête de Philippe V ? que donnait-on en échange d'une si grande concession ? L'Empereur n'avait pas un seul moment renoncé à ses droits sur la couronne d'Espagne ; il faisait des *ricos-hombres*, des grands, il accordait l'ordre de la Toison comme chef de la maison de Bourgogne ; dans toutes les cérémonies publiques, il portait dans son blason les lions de Castille. Comme il n'avait pas à profiter de la paix, l'Empereur ne voulait plus ratifier les articles de la quadruple alliance ; et ici se présentait une difficulté de plus : que faire pour l'y contraindre ? pouvait-on laisser l'œuvre de la paix imparfaite ? L'abbé Dubois, de concert avec lord Stanhope, s'adressa avec fermeté aux ministres de l'Empereur ; une pacification leur paraissait si désirable, si indispensable dans la situation des esprits, que l'Angleterre, la Hollande, et la France déclaraient à l'Empire : « Que les puissances se coaliseroient pour obliger la maison d'Autriche à une adhésion complète ; alors les clauses coercitives contre l'Espagne seroient précisément tournées contre l'Empire ; on ne déposeroit les armes qu'après l'acceptation du traité qui étoit le gage d'une paix durable et solide (1). »

Comme les incidents diplomatiques se multipliaient de la part des deux puissances spécialement intéressées, on proposa une idée mixte, un terme moyen qui répondait aux temporisations des cabinets de Vienne et de Madrid : ce fut la tenue d'un congrès dont le siége serait fixé à Cambrai. Toutes les puissances devaient y envoyer des plénipotentiaires, afin de jeter les bases fondamentales d'un traité solennel ; un congrès avait des formes si lentes, il soulevait tant d'incidents, que ce mode de traiter devait convenir à l'Autriche et à l'Espagne surtout, qui ne demandaient qu'à retarder toute solution. L'abbé Dubois et lord Stanhope croyaient se rendre, en définitive, maîtres des délibérations ; à leurs yeux ce congrès n'était qu'une forme, et les négociations véritables se suivraient à Vienne et à Madrid. Les plénipotentiaires au congrès furent immédiatement désignés ; l'Espagne choisit le comte de San-Estevan del Puerto ; le marquis Berreti, le véritable négociateur, lui était adjoint ; l'Empereur indiqua le comte de Windisgratz et le baron de Penterrieder qui avait déjà présidé à toutes les négociations de Londres. Le secrétaire d'État Dubois et Stanhope n'allèrent pas en personne au congrès, et nommèrent, à savoir : la France, MM. de Saint-Contest et de Morville ; l'Angleterre, les lords Carteret et Pobort. Le choix de ces négociateurs de second ordre faisait suffisamment voir que les deux cabinets de Paris et de Londres ne mettaient pas une importance décisive aux actes du congrès ; le siége de leurs démarches actives était Vienne et Madrid ; ce congrès n'était qu'une forme, qu'un moyen de gagner du temps et de sanctionner les bases d'un traité (2).

A Madrid, les négociations réelles se suivaient toujours par la correspondance directe de Dubois

(1) Dépêches de Dubois à M. de Penterrieder. Janvier, ann. 1721.

(2) Dépêches et protocoles de Dubois, ann. 1721.

et du père Daubenton, le chef du parti français. Il y avait un échange de bonne amitié et de confiance intime depuis la négociation des mariages ; les hostilités entre ces deux couronnes avaient quelque chose d'odieux et d'antinational. Le régent l'avait bien senti ; il savait l'impopularité de la guerre en France, et cette conviction allait si loin, qu'après la prise de Fontarabie, il fit frapper une médaille où l'on disait : « Que la cité n'avoit été prise que comme un gage de paix. » L'intimité devenait chaque jour plus grande entre les deux cours de Madrid et de Paris ; il y avait cet instinct profond qu'elles ne pouvaient marcher l'une sans l'autre ; le mariage du roi en était l'expression ; il paraissait bizarre de marier un prince de onze ans et une petite infante de quatre ans à peine, mais ce mariage était le gage d'un retour vers la politique de Louis XIV. Le régent saisissait une incontestable suprématie sur la cour d'Espagne ; Dubois, dans ses confidences, se vantait d'être maître du pouvoir à Madrid comme à Paris ; la haute tête d'Albéroni ne gênait plus les projets de concession ; l'Espagne ne faisait plus aucune difficulté d'adhérer à la quadruple alliance. La présence d'un Stanhope à Madrid aidait toutes les négociations ; l'Espagne réclamait Gibraltar et Port-Mahon ; Stanhope ne s'expliquait pas sur ce point ; mais le régent faisait dire à Philippe V que la demande était trop juste pour qu'elle ne fût pas appuyée au nom de la France ; Gibraltar et Port-Mahon étaient des possessions inhérentes à la monarchie espagnole. Les deux cabinets de Paris et de Madrid rentraient dans l'ordre habituel de leur alliance, et Philippe V n'hésita plus à adhérer au traité de Londres et à la démarcation territoriale qui avait été consentie. Il ne restait plus que la maison d'Autriche en dehors de l'état de paix ; elle y fut bientôt amenée par la menace d'une coalition fortement nouée ; que pouvait-elle désirer ? n'avait-elle pas la pleine souveraineté de ses possessions d'Italie ? Si elle troublait l'état de paix, eh bien ! on la contraindrait à se soumettre, même par la force des armes (1) !

Ainsi, après un long détour, la diplomatie du régent arrivait au point de départ de Louis XIV : l'alliance intime avec la maison d'Espagne ; il avait fallu plus longtemps pour aboutir à cette idée simple que pour ressaisir la force d'unité dans le gouvernement politique ; c'est qu'il s'était mêlé, à l'origine même de la diplomatie du régent, des intérêts personnels et les faiblesses d'une situation équivoque ; à mesure que ces intérêts n'étaient plus aussi vivaces, que cette situation prenait une plus haute fermeté, le régent abandonnait sa fausse direction diplomatique pour retourner aux intérêts éternels de la France. Cependant, il faut le dire, tout en s'écartant des idées fortes et des traditions de la politique de race, le régent avait déployé une incontestable habileté ; s'il avait fait des concessions à l'Angleterre pour obtenir la paix ; s'il avait comblé les ouvrages de Mardick et proscrit les Stuarts, il s'était hâté de se servir de l'alliance anglaise pour amener le traité de la quadruple alliance, qui n'était en définitive que la reconnaissance par l'Empire de toutes les clauses du traité d'Utrecht. Cette situation nouvelle brisait le vieil empire de Charles-Quint ; en dépouillant l'Espagne de ses possessions italiques, il créait une domination incertaine pour la maison d'Autriche sur ces mêmes provinces ; il grandissait la France par le morcellement des puissances qui l'environnaient. Le secrétaire d'État Dubois avait été l'âme de toutes ces négociations, et l'on peut hautement le placer à côté de Stanhope pour l'activité intelligente et la hardiesse des conceptions. L'abbé Dubois avait compris l'importance de l'alliance anglaise pour la maison d'Orléans ; et, quand cette maison fut bien affermie dans son droit et ses éventualités successoriales, il se retourna vers l'Espagne, domina ce cabinet par les alliances de famille, et lui fit ainsi renoncer à ses prétentions sur la France. Une princesse d'Orléans devait régner en Espagne ; on mariait un enfant maladif à une infante, et au cas de mort de cet enfant, la couronne de France était assurée à la branche d'Orléans. Ces résultats étaient immenses, ils faisaient honneur à la capacité du régent et à l'habileté remarquable de Dubois, le plus fidèle exécuteur de ses pensées !

(1) Dépêches du baron de Penterrieder. Janvier ann. 1721.

CHAPITRE XXV.

CHUTE DU SYSTÈME DE LAW.

Exaltation du crédit. — Mesures extraordinaires pour en relever les éléments. — Exagération des valeurs. — Charlatanisme. — Première opposition. — Méfiances. — Moyens violents. — Exil du parlement. — Panique. — Circulation forcée. — Disgrâce de Law. — Sa fuite. — Résultat du système.

1720 — 1721.

Le système de crédit public établi par Law s'était développé dans des proportions fantastiques ; c'était un temps d'ivresse, d'abondance, de dissipations folles et d'espérances chimériques. Les valeurs

émises dépassaient toutes les limites d'une administration rationnelle; en commençant cette année, on constata avec effroi que plus de huit milliards étaient en circulation, c'est-à-dire que la valeur territoriale de la monarchie se trouvait presque absorbée par des titres nominatifs, hypothéqués sur un bel idéalisme de colonisation, d'industrie, d'établissements éloignés, d'impôts productifs sans doute, mais qui ne pouvaient donner, en aucun cas, l'intérêt d'un capital aussi énorme (1). En économie politique, le crédit s'établit non-seulement sur une valeur d'opinion, mais encore sur une représentation réelle; le papier-monnaie ne trouve une circulation facile que parce que chacun est convaincu que son remboursement peut être accompli sur l'heure : quand cette conviction cesse, le crédit disparaît et la fortune publique est compromise. On s'était jeté à l'étourdie, comme toujours en France, sur toutes les valeurs de la banque de Law; puis la réflexion était venue, on avait analysé l'ensemble du système; on avait porté le scalpel sur ce corps laborieusement construit, et un peu d'attention avait naturellement conduit à se demander où était la valeur représentative de cette immensité de circulation. Dès que le public examina de sang-froid, le système fut compromis; tout reposait sur la confiance, et quand elle n'exista plus, on fut entraîné même à douter de la réalité.

Ce temps de crise pour tout État restreint dans les conditions du crédit rationnel, devait être mortel pour le système aventureux de Law, et ce qui hâta plus encore sa décadence, ce furent précisément les mesures prises afin de consolider l'édifice ébranlé. Le crédit exclut les résolutions de violence, il ne se commande pas; plus on force les capitaux, moins ils viennent; le jour qu'une ordonnance, une loi impose certaines conditions, la confiance se retire. La faute du système de Law était d'avoir voulu rétablir l'équilibre par des édits extraordinaires. L'ensemble de son crédit se composait de deux espèces de valeur : 1° les billets de banque, monnaie réelle, fixe, garantie par le contrôle de l'État, véritable dette nationale hypothéquée sur les revenus publics; 2° les actions affectées sur des valeurs industrielles, des exploitations de terre comme le Mississipi, le commerce de l'Inde, le monopole de compagnies, obligations aléatoires soumises à la hausse et à la baisse; l'État ne pouvait en répondre; ces valeurs étaient purement idéales, et c'était la faute des agioteurs que l'incessante mobilité de leur cours. Les actions étaient déprimées avec autant de rapidité qu'elles avaient reçu une impulsion de hausse; le trésor ne devait point subir ces chances; la faute de Law fut de vouloir soutenir les actions à l'aide de la banque, et d'en permettre l'échange avec les billets de cette banque, valeur fixe, consolidée; cette résolution entraîna l'émission de plus en plus exagérée de ces billets, et de là naquit la dépréciation des valeurs d'État; elle suivit la chute des actions. La crise devint imminente, les billets perdirent, et, pour ramener l'équilibre, on diminua le prix des monnaies, mesure pitoyable encore, qui bouleversa les idées et les rapports entre les choses; on se présenta en foule à la banque pour être remboursé : il fallait établir des heures, des modes de payements, des tours de rôle, prendre des subterfuges, soumettre les valeurs à des visas, à des contrôles, et dans ces mesures se trouvait la perte absolue du crédit public. Dès l'instant qu'une valeur n'est pas payée à bureau ouvert, tout est dit pour elle; elle tombe, c'est sa condition invariable (2).

Le soin de Law, quand cette crise se présenta formidable, fut surtout de rétablir l'opinion publique sur la valeur réelle des actions hypothéquées; de là ce charlatanisme qui exploita le Mississipi, et publia des choses si incroyables sur le Canada et les terres nouvellement exploitées. Paris était rempli d'écrits sur les merveilles de ces terres; l'bonnête bourgeois, l'artisan laborieux, se voyaient entourés par une foule de crieurs, de charlatans en bel uniforme rouge, ou bien habillés en Iroquois, des plumes de toutes couleurs sur la tête, ornés de diadèmes en faux or, avec de gros rubis attachés au front (3). Quand la musique avait bien rassemblé les passants, tout aussitôt le charlatan commençait sa harangue sur les miracles du Canada, la véritable terre promise aux habitants de Paris, des environs et de l'univers entier : on s'engageait à faire trouver de l'or à pleines mains; l'abondance serait pour tous. Le roi accordait aux nouveaux colons de riches indemnités : « Habitants de Paris, de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, disait un de ces charlatans de police, voici ce que Sa Majesté le roi de France, de Navarre et du Mississipi a eu l'avantage de me communiquer, pour que je vous le communique à mon tour. Il s'agit d'un remède à la maladie de faute d'argent. Vous tous, nobles et roturiers (car je ne prétends favoriser personne, et je m'adresse aux femmes mariées comme aux autres, à tous les honnêtes gens surtout qui n'ont pas d'ouvrage, de métier, d'asile), vous tous donc êtes invités à faire, pour votre plaisir, le voyage du Mississipi, et à revenir plus riches que des princes, avec deux mille ou cent mille livres

(1) Exposition du système, ann. 1720.
(2) *Ibid.*

(3) Il existe plusieurs de ces images à la Bibliothèque du roi, collections de gravures, ann. 1720.

de rente à votre fantaisie. Bien entendu que j'ai remercié en votre nom Sa Majesté, qui s'intéresse à tous, même aux enfants qui tettent encore. Vous n'êtes pas seulement Français, vous êtes Mississipiens, et, dans un an et quarante jours, il n'y aura plus dans les États de Sa Majesté que des millionnaires, ce qui sera fort avantageux pour le commerce. Or donc, en attendant, le roi de France et moi avons quelques propositions à vous faire, que vous accepterez avec reconnaissance. M. Law, qui possède dans le nouveau monde des royaumes plus grands que la France, plus riches què le Pérou, a besoin de sujets de bonne volonté. Que ceux de tous âges, de tout rang qui voudront s'embarquer sur ses vaisseaux, soient certains de devenir ducs, princes et même empereurs, une fois établis dans ce pays de Louisiane, parce qu'il y pousse des louis d'or comme des champignons; le Mississipi, dont je suis chargé de vous faire les honneurs, est la propriété de M. Law, qui, comme vous savez, a dans ses coffres de quoi acheter la pantoufle du pape. C'est là une jolie province, où les blés ne se sèment pas, où les pavés des rues sont d'or pur, où les habits ont des boutons de diamants, où les pauvres ont des palais et au moins quatre domestiques, où le pain ne se vend que deux sous la livre, où l'on se sert d'éléphants au lieu de chevaux, où l'on vit cent ans, messieurs et dames, et chaque année en vaut plus de deux des nôtres, plus de trois, plus de vingt. L'eau-de-vie s'y donne pour rien; le vin, personne n'en veut; j'entends de vos méchants de Surênes : car on y boit du vin qui n'a pas son pareil. Dans cette contrée délicieuse, où pour ainsi dire les alouettes vous tombent toutes rôties dans le bec, tous les habitants sont nobles, jeunes et riches. On vous a parlé des mines d'or de l'Amérique, mais ce n'est rien à côté de celles du Mississipi; chacun est libre de les exploiter. On sort le matin dans les champs, hors de la barrière, on creuse à deux pieds de profondeur, on a de l'or plein son chapeau. Veut-on de l'argent? on creuse un trou dans un autre endroit; veut-on des pierreries? on n'a qu'à ramasser des cailloux au bord de la rivière. Nous avons sur notre liste vingt ducs et pairs et cinquante ambassadeurs d'Espagne qui nous ont offert leurs services et leurs personnes. Nous sommes pareillement aux ordres du public, et nous admettrons dans ce paradis terrestre toutes personnes qui désirent faire fortune. Il suffit de se faire inscrire et de partir dans les carrosses du gouvernement. Il y a déjà cinq cent millions de bourgeois, artisans, militaires et grands seigneurs qui ont retenu leurs places, c'est dire assez qu'il n'en reste pas beaucoup : dépêchez-vous donc de les prendre. Je promets pendant la traversée, à chaque Mississipien, une ration de pain, viande, vin et eau-de-vie à discrétion; les malades seuls boiront de l'eau. Au reste, celui qui sur mer ne sera pas satisfait, on le renverra de suite en France pour lui laisser le temps de se repentir. J'ai oublié de vous dire que toutes les insulaires sont jolies; néanmoins, pour établir la concurrence, nous nous engageons à transporter aussi, saines et sauves, les dames qui désirent une voiture et des laquais. Ces dames seront chauffées, nourries et amusées au frais du gouvernement (1). »

Telles étaient les publications qu'on jetait parmi le peuple afin d'exciter la spéculation et de raviver les idées un peu éteintes pour les actions industrielles. On se servait de tous les moyens pour rattacher la confiance à un crédit qui s'en allait. Il manquait des colons au Canada, on parlait d'élever des cités opulentes dans des vallées d'or, dans de magnifiques prairies, au bord d'un fleuve qui versait des torrents de rubis; il y eut des engagements volontaires, une multitude d'oisifs et de gens sans ressources s'enrôlèrent pour le Mississipi; le superflu des populations s'écoulait dans le Canada; des myriades de femmes perdues allèrent chercher fortune dans le nouveau monde. Quand ces moyens volontaires eurent été épuisés, on recourut à la violence; les gens du guet de Paris parcoururent les rues un peu populeuses de la cité. Apercevaient-ils un tumulte, y avait-il un flot d'habitants, ils s'emparaient pêle-mêle des hommes et des femmes, les renfermaient quelques jours aux Madelonnettes ou dans les cours du palais de justice, puis on les dirigeait sur le Havre et Lorient. Il y eut des abus sans nombre; la police ne ménagea rien; elle enleva souvent des hommes paisibles, de braves et dignes ouvriers, des femmes et des jeunes filles honnêtes; il fallait bien peupler le Canada, cette terre de *promission*, ainsi que le disaient les gazettes. Vous dirai-je maintenant l'histoire de la belle pâtissière qui fit enlever son pauvre mari criant et hurlant à la porte de sa maison, lequel fut saisi par le guet et conduit ni plus ni moins au Mississipi, comme perturbateur et mauvais sujet? Tous les couplets du temps ne parlèrent donc que de la belle et rieuse pâtissière et du pauvre mari trompé, battu et embarqué sur les grandes eaux (2).

Ce n'était pas assez pour les spéculateurs : on fit arriver à Paris quelques chefs des peuplades iroquoises qu'on présenta au roi Louis XV; on les avait couverts d'or; femmes et hommes portaient des colliers de perles, des diadèmes et un sceptre

(1) Recueil de pièces sur le système. Paris, ann. 1720.

(2) *Voyez* le recueil manuscrit de Maurepas, tom. XIV.

de belle apparence orné de rubis et de topazes, toutes choses, bien entendu, faites à Paris, à l'orfévrerie du trésor; on les promenait dans la cité, précédés de musique. On s'arrêtait sur les places pour lire en plein vent des pancartes sur les merveilles du Canada : « dont les seigneurs ici présents étaient rois et princes souverains, vassaux de Sa Majesté. » Ces pauvres Iroquois semblaient fort étonnés de cet accueil : ils firent abjuration à Notre-Dame, pour eux et leurs sujets couverts d'or et de pierreries. J'ai trouvé également un calendrier de l'année 1720; tout est dominé par la pensée de la colonisation du Canada; des placards en belles images représentent le commerce avec les Indiens; l'activité est grande sur ces physionomies : ici des religieux, la croix en main, convertissent ces populations de sauvages; là des marchands abordent ces côtes lointaines. Qu'offrent-ils à ces peuples en échange de leur or, de leurs diamants, et des magnifiques productions du sol? Les capitaines ne leur donnent que de la verroterie, des petits couteaux, des miroirs, comme on en faisait pour un sou à la porte Saint-Antoine ou en Grève (1). Quel beau pays de produits et quelle richesse! Ces expédients étaient destinés à imprimer un peu de vie aux actions; on voulait faire croire aux miracles de la colonie qu'on offrait comme hypothèque aux créances du système; mais la foi n'était plus dans ces actions. Les esprits sont ainsi faits en France : dans les moments de frénésie d'un jeu, ils sont crédules comme des enfants, et quand l'illusion est passée, tout s'évanouit; on ne croirait plus à la vérité même : le système de Law en était arrivé à ce point de méfiance.

De toutes parts on accourait au remboursement; l'alarme était donnée, et la foule se pressait aux portes de la banque pour obtenir l'acquittement des billets; en vain la formalité du visa jetait des longueurs dans le mode de payement; on retenait souvent deux, trois heures chaque billet pour le contrôle; un nombre fixe d'obligations étaient ainsi payées sans que les moyens de la banque fussent épuisés. Un coup de hardiesse aurait été de payer pendant huit jours à bureau ouvert, à tous porteurs; cette abondance de numéraire jeté dans la circulation aurait ravivé la confiance; la panique se serait calmée. En matière de crédit, il ne faut jamais rien forcer; si vous voulez maintenir une valeur, offrez de rembourser à toute heure, à tout moment. Les restrictions imposées par la banque firent le plus déplorable effet; on se pressa vers ses portes; en un seul jour trois personnes furent étouffées; bientôt dans Paris ému cette nouvelle se répandit, et la dépréciation se montra plus rapide (2). Que faire pour arrêter cette baisse indicible? Law recourut une fois encore à un remaniement dans le prix des monnaies; il en altéra le taux et en diminua la valeur pour la mettre en rapport avec la baisse dans le crédit des billets. Un édit ébranla tout le système monétaire; mais que peut la violence en matière de circulation? Elle l'arrête plus qu'elle ne la favorise; l'argent veut être libre, et c'est alors qu'il vient à vous : l'édit sur les monnaies devait d'ailleurs trouver une plus haute résistance (3).

Le parlement de Paris avait jusqu'ici témoigné tous ses mécontentements sur la marche du système financier. Depuis l'édit de la création d'une banque nationale, les parlementaires s'étaient séparés du régent, ils avaient gardé mémoire de l'ingratitude du duc d'Orléans envers le pouvoir qui avait cassé le testament de Louis XIV et constitué la régence. Le duc d'Orléans n'avait-il pas intimé à M. de Mesmes qu'il voulait se passer de remontrances, en même temps qu'il avait exilé trois conseillers récalcitrants? Le parlement pouvait-il supporter toutes les expériences en matières financières, capables de bouleverser les vieilles et grandes existences de la propriété? Sur tous les édits on avait présenté des observations, toujours rejetées par le régent. Dans l'époque brillante du système, plus d'un parlementaire s'était enrichi, et les bons lots leur avaient fermé la bouche; mais, quand les jours de décadence arrivèrent, quand la valeur des billets de banque et des actions ne se cota plus à la hausse dans la rue Quincampoix ou à la place Vendôme, alors le parlement se montra hautain, opposant; il avait pour lui une certaine popularité, il ne voulut point enregistrer les édits. Un lit de justice fut ordonné par le régent; la volonté du pouvoir se manifesta hautaine. Le moment était

(1) J'ai acheté ce calendrier, pièce fort rare du système; chaque époque a son charlatanisme et ses prospectus. Il est aussi à la Bibliothèque du roi, ann. 1720.

(2) Affiche mise à la porte de la banque : « La banque promet d'étouffer à vue le porteur du présent billet. »

(3) *Voyez* mon chapitre sur la législation de la régence. Le système était à sa mort; on faisait déjà des épitaphes sur Law et son système :

> Cy-gît un Écossais célèbre,
> Et calculateur sans égal;
> Qui par le moyen de l'algèbre
> A mis la France à l'hôpital.
> Qui l'eût cru, ô chose étrange!
> Aujourd'hui, par les soins de Las,
> Après avoir chanté merveilles,
> Comme dans les mains de Midas,
> Dans nos mains tout en or se change;
> Que chacun prenne garde à soi,
> Il pourrait bien comme à ce roi
> Nous venir de grandes oreilles.

décisif (1); si l'on mollissait, la crise devait prendre un aspect plus sinistre; dans un conseil secret il fut arrêté que le parlement serait exilé par lettres de cachet à Pontoise. Il y avait un autre motif à cet exil qui se liait aux négociations avec la cour de Rome pour la bulle *Unigenitus;* le parlement, presque tout janséniste, s'opposait à ces négociations, et il fallait en finir avec sa résistance. Dès que le régent voulut marcher dans un système d'unité, l'opposition des gens de robe rouge (les écrevisses, disait le peuple) devait l'affaiblir dans sa force et sa liberté d'action.

Paris était trop agité pour qu'on laissât le parlement siéger dans son sein; il suffisait que le peuple sût son opposition au système pour qu'il fît de ce parlement un centre de résistance et de sédition. N'avait-on pas souvenir des jours de la Fronde? Pontoise était la ville des exils parlementaires; elle était assez proche de Paris pour qu'on pût traiter promptement d'une pacification. A Pontoise, le parlement avait le loisir de se calmer et de mieux réfléchir sur son opposition; on n'avait point à craindre qu'il donnât ses ordres aux quarteniers, officiers du guet pour dresser de nouvelles barricades. Le régent était décidé à toutes les mesures possibles pour soutenir le système, et cette résistance morale du parlement devait singulièrement l'enchaîner dans ses résolutions financières (1). C'était déjà beaucoup que l'opposition intime du conseil de régence très-prononcé contre Law : aucun conseiller n'admettait les expédients du financier écossais pour atténuer la crise; en modifiant ses plans, on l'enchaînait dans ses moyens. Autant il faut éviter les situations difficiles, autant ces situations une fois arrivées, il faut avoir le courage de constituer un pouvoir fort et absolu pour en sortir : rien ne précipite la ruine d'un système comme les petits empêchements; et telle était alors la situation de la régence par rapport aux idées de Law. Le duc d'Orléans sentit la crise; il ne pouvait s'en tirer que par des expédients, et ces expédients eux-mêmes exigeaient l'emploi du pouvoir le moins contrarié dans ses allures. Il fallait que l'exil du parlement à Pontoise laissât le régent libre dans son action de gouvernement; on ne serait plus arrêté à chaque pas par des coups d'opposition : Law devenait maître du terrain et pouvait déployer tous ses moyens pour empêcher la crise.

Cette manière hardie de traiter le parlement aurait pu réussir en politique; rien ne donne plus de confiance que la force quand il s'agit de gouvernement, mais le crédit échappe aux coups d'État; on ne peut le saisir par la violence; il se retire parce que l'argent ne se montre qu'à la confiance qui l'appelle. Law, après l'exil du parlement, demeura bien le maître absolu du terrain financier; il éleva, abaissa le taux des billets, de la monnaie; il prit mille mesures pour affermir le système chancelant. Tout était dit; les merveilles avaient disparu; la réalité seule demeurait, et cette réalité, c'était une émission de plus de huit milliards de valeurs, qui pesaient de leur poids écrasant sur les places de l'Europe. En vain on brûlait chaque jour des billets d'État et des actions sur la place de l'hôtel de ville, pour faire voir qu'on en diminuait l'énormité; on ne pouvait relever l'opinion du crédit public; la masse des valeurs était si considérable, que les billets semblaient se multiplier dans la circulation; on se pressait de s'en débarrasser; il n'y avait plus de détenteurs volontaires, et tout le monde se hâtait de vendre. Dès ce moment la plus profonde irritation se manifesta contre Law; le ministre qui avait été l'idole des joueurs, ce grand homme dont on sollicitait une parole, un regard, n'était plus aux yeux de tous qu'un charlatan, un empirique qui avait trompé la nation française; on en voulait à sa vie; il fallut multiplier les gardes qui entouraient sa personne, on rugissait contre lui dans les rues de Paris où sa renommée retentissait naguère; les joueurs l'auraient mis en pièce, s'ils l'avaient tenu sous leurs mains.

Cependant quel remède fallait-il opposer au mal? quel moyen d'attirer quelque confiance sur les valeurs dont la décadence était si rapide? devait-on rappeler le parlement et se livrer ainsi aux robes rouges? les concessions qui seraient faites en matière de finances ne réveilleraient-elles pas les questions politiques? Le parlement n'allait-il pas se venger de son exil, si on l'appelait au secours d'une situation financière embarrassée? Le conseil de la régence avait toujours été hostile à Law; il arrêta, comme terme moyen, le rappel de d'Aguesseau exilé à sa terre de Fresne. D'Aguesseau n'avait jamais été partisan du système, mais il ne partageait pas les répugnances de ceux qui repoussaient les innovations de finances d'une manière absolue; il accepta son rappel, et les sceaux furent demandés à d'Argenson. Dès ce moment le chancelier eut à examiner, dans le conseil de régence, les moyens de parer à la grande crise financière qui se prépa-

(1) Registre du parlement, ad ann. 1720.

(2) On faisait courir le bruit que le parlement empêchait le développement du crédit : voici un billet distribué par ordre de la banque, en juillet 1720 : « Le parlement, par son opiniâtreté continuelle au gouvernement présent, fait resserrer l'argent; mais, malgré toute sa mauvaise intention, l'argent paraîtra la semaine prochaine, et le billet de banque ne perdra plus. »

rait si violente. Trois moyens étaient proposés (1) : 1° le payement graduel et successif des billets de banque, de manière à ce que chaque jour il en fût retiré du commerce une certaine quantité ; 2° la suspension absolue de tout payement et la substitution de nouvelles valeurs ; 3° une perte proportionnée sur chaque obligation, afin de réduire leur masse immense et représentative. Le premier moyen avait été essayé ; il était long, impuissant pour relever le crédit des obligations, on ignorait la quotité exacte des valeurs émises ; le contrôleur général l'avait portée à huit milliards ; en supposant une somme de 80 millions par an amortie, c'était encore l'espace de cent ans qu'exigeait l'acquittement intégral des dettes du système et l'épuisement de ces valeurs ; le tirage par lots ne répondait pas aux besoins du crédit public. Le second moyen pourrait-il donner plus de force à la circulation ? les nouvelles valeurs inspireraient-elles plus de confiance que les anciennes ? ceux-là qui refusaient les billets de la banque prendraient-ils les mandats du trésor ? La diminution proportionnelle et graduée n'était au fond qu'une banqueroute déguisée ; l'État n'avait pas plus le droit de réduire sa dette que de la supprimer absolument, quand il n'offrait pas de rembourser le prix au détenteur de l'obligation ; autant valait alors une banqueroute réelle. Ce fut cependant à ce dernier moyen qu'on s'arrêta ; on soumit les obligations et les billets de banque à un contrôle, et ce contrôle réduisait progressivement la valeur des billets, mauvaise opération qui hâta la chute même du système, et précipita la ruine de tous les expédients.

La fortune de Law se liait essentiellement à sa pensée financière ; il lui fallait le succès pour dominer l'administration publique de la monarchie ; ce succès avait été si brillant, si magnifique dans son origine ! Law disposait de la France ; mais aussi, quand les revers arrivèrent, Law demeura sans appui ; menacé dans sa position et sa sûreté personnelle, il s'empressa de donner sa démission de contrôleur général des finances ; le régent ne fit aucune difficulté pour l'accueillir ; il était de ces caractères qui ne soutiennent un homme ou un système qu'autant qu'il réussit ; quand il cessa d'être heureux, de maîtriser la crise, le duc d'Orléans s'en débarrassa sans regret. Law resta quelques moments encore à la Banque, mais l'opinion publique était si irritée, qu'il dut quitter Paris au plus tôt. La dépréciation de toutes les valeurs était à son comble ; aucune mesure ne pouvait arrêter le discrédit dans lequel elles étaient tombées ; les billets de banque se faisaient à 72 pour 100 de perte ; on prit le parti d'une réduction qui s'opérait ainsi par la force des choses. Quand une valeur croule rapidement, l'État, qui ne peut la relever, se trouve invité à la supprimer ; la banqueroute n'est, en quelque sorte, que la reconnaissance d'une dépréciation qui existe de fait ; lorsque 100 fr. n'en valent plus que 5, on n'est pas éloigné de proclamer que la valeur est éteinte ; c'est en quoi le système d'amortissement est admirable, parce qu'il rachète et relève tout à la fois la dette publique.

Law, proscrit de France, se retira dans les États de Venise ; il avait fait l'abandon presque absolu de sa fortune à ses propres idées ; il laissa la totalité de son avoir territorial pour aider le régent dans la tâche difficile de reconstituer le crédit. Law continua de correspondre avec le duc d'Orléans, qui conservait pour lui une haute estime ; retiré à Venise, au milieu des merveilles du commerce et de la banque, Law ouvrait son cœur au régent : « J'évite de me servir de la permission que Votre Altesse Royale m'avoit accordée de lui écrire pour ne point donner, disoit-il, le moindre ombrage à ceux qu'elle emploie dans les affaires. Il y a pourtant des occasions où je suis persuadé qu'elle trouvera bon que je prenne cette liberté. Lorsque je proposai à Votre Altesse Royale de me retirer, je lui proposai en même temps de remettre à la compagnie des Indes mes actions, terres et autres biens de toute nature, me réservant de quoi payer mes dettes, et une somme équivalente à celle que j'avois apportée en France (2). Votre Altesse Royale me répondit avec

(1) Exposition du système, ann. 1720.

(2) J'ai trouvé une autre lettre de Law au régent, adressée de Venise, 21 janvier 1721 : « J'eus l'honneur d'écrire deux fois à Votre Altesse Royale sur mes affaires particulières, proposant de céder mes biens à la compagnie des Indes, qui seroit chargée de payer mes dettes et de me remettre la somme que j'avois en entrant au service du roi ; que je placerai cette somme au nom de mes enfants, avec cette condition que ce bien soit confisqué, s'il est jamais augmenté par moi, par mes enfants ou par aucuns de ceux qui leur succéderoient. Si j'avois pensé à quelque moyen plus fort pour satisfaire mes ennemis, et leur prouver que je n'ai rien hors du royaume, j'accepterois tout ce qu'ils proposeront pour les contenter sur cet article, il ne me coûtera rien ; je méprise le superflu. Lorsque je pris congé de Votre Altesse Royale, elle eut la bonté de me dire qu'elle ne permettroit jamais qu'on attaquât mes biens et ma personne. M. le duc m'a depuis écrit la même chose de sa part ; la confiance que j'ai dans cette promesse me faisoit attendre avec patience la réponse à des propositions si raisonnables, et j'apprends que mon frère est en prison et mes biens saisis. Cependant je ne me plaignois pas, espérant qu'enfin mes ennemis seroient satisfaits de mon véritable état. J'en écrivis seulement au marquis de Lassay, et le priai de faire voir ma lettre à M. le duc et à Votre Altesse Royale, s'il le jugeoit nécessaire. Aujourd'hui, monseigneur, je me plains et je

bonté, que j'avois des enfants, et qu'il ne convenoit pas que je rendisse mes biens à la compagnie. Votre exemple, monseigneur, celui des princes et des seigneurs qui sont du conseil de régence, m'autorisent à supplier de nouveau Votre Altesse Royale d'agréer que la compagnie charge une personne ou deux de ma procuration pour payer ce que je dois, me remettre 500 mille écus, à quoi j'estime le bien que j'avois, et le restant à la compagnie. Par les comptes qu'on m'a envoyés, le seul article des avances pour les remises dans les pays étrangers servira pour payer mes dettes et me remettre la somme que je désire. Au cas que Votre Atesse Royale la trouve trop forte, je me contenterai de ce qu'elle trouveroit bon à me régler. En travaillant, j'avois en vue d'être utile à un grand peuple : je ne désirois les biens ni les charges, qu'autant qu'elles pouvoient m'aider à réussir dans mon dessein. M. le chancelier pourra me servir de témoin à son retour ; en parlant des personnes qui souffroient par la diminution de leurs rentes, je lui offrois mes actions, qui valoient alors près de 100 millions, pour qu'il les distribuât à ceux qui en avoient besoin. La grâce que je demande à Votre Altesse Royale est d'être assurée que je n'ai point de bien chez l'étranger ni dans le royaume, que ce qui est connu, et j'en ferai donner les états les plus exacts qu'il me sera possible. Je ne désire pas d'être riche, mais il ne convient pas que je manque à payer ce que je dois, ni du nécessaire pour subsister honnêtement. J'ai l'honneur d'être avec l'attachement le plus sincère et respectueux, monseigneur, de Votre Altesse Royale, le très-humble, LAW. »

Le système n'avait pas été heureux, mais enfin il reposait sur une pensée vaste et féconde. Law n'était pas seul coupable ; l'esprit français fut un peu la cause de cette ruine si rapide du système : cet esprit exagéra tout ; il s'éprit avec fureur des combinaisons financières de l'Écossais ; il se passionna, comme il le fait toujours, pour des nouveautés ; puis il se découragea aussi rapidement ; la spéculation ne garda pas de milieu ; elle passa d'un excès à un autre, de la fortune à la ruine. On se prit à démolir le système avec autant d'ardeur qu'on avait mis à l'élever ; il fut comme ces palais de diamant dans les récits féeriques de la chevalerie ; il disparut, ne laissant plus qu'une fumée malfaisante. Et pourtant le système de Law reposait sur une vaste idée de circulation : il agrandissait le cercle des valeurs monétaires, il découvrait cette puissance du crédit qui supplée à l'or ; il rattachait tout à un papier-monnaie, à des actions qui avaient pour hypothèques diverses branches du revenu public ; la faute fut de dépasser certaines limites. Law n'eut pas assez de sang-froid pour se renfermer dans un centre déterminé ; il se laissa entraîner à d'incessantes émissions de valeurs, et quand ces émissions dépassèrent le possible, le système tomba. C'est une chose à remarquer dans l'histoire, les fortes idées ne se naturalisent au milieu des générations qu'après des expériences malheureuses ; et souvent un pas immense est fait par un peuple à la

demande justice des mensonges que le sieur Frémont, chargé des affaires du roi, répand ici contre moi. Il dit que j'ai fait sortir du royaume des sommes considérables pour mon propre compte, et que j'ai emporté une cassette de diamants valant 25 à 30 millions. Je ne le connois pas ; mais je lui fis parler par le consul de France, à qui il avoua qu'il le croyoit, qu'il en avoit écrit, et qu'il en écriroit encore au ministre. J'avoue que cette déclaration m'a surpris ; j'avois su, en arrivant ici, que le sieur Frémont avoit eu des lettres de Paris le pressant d'écrire contre moi, et l'assurant qu'il ne pouvoit mieux faire sa cour ; je négligeai cet avis, n'ayant rien à me reprocher. Votre Altesse Royale se souviendra que je me sois attiré un certain nombre d'ennemis, non pas qu'ils me voulussent du mal, mais en en voulant à sa personne. Votre Altesse Royale me l'a dit elle-même ; M. de Cambrai pourra savoir du sieur Frémont les noms de ceux qui l'ont pressé d'écrire contre moi, peut-être qu'il convient à ses intérêts de les connoître. Pour revenir à mes affaires particulières, Votre Altesse Royale n'a jamais fait de mal à ses ennemis, elle leur a fait des grâces, et je ne puis croire qu'elle n'agrée ce que j'ai l'honneur de lui proposer, pour m'assurer quelques biens et à mes enfants ; au cas que Votre Altesse Royale me refuse cette justice, je suis réduit à abandonner ce que j'ai à mes créanciers, qui m'accorderont une pension modique telle qu'il leur plaira. Voilà, monseigneur, l'état où je suis réduit par le désir que j'avois de servir Votre Altesse Royale et la France. Quand je m'engageai dans le service du roi, j'avois du bien autant que je désirois, je ne devois rien et j'avois du crédit ; je quitte le service du roi sans bien. Ceux qui ont confiance en moi ont été forcés à faire banqueroute, et je n'ai rien pour les payer ; pourtant je me trouve réellement en avances pour le service du roi de sommes très-fortes : l'article seul des affaires étrangères suffiroit pour payer mes correspondants, et me remettre la somme que je désire. Je supplie Votre Altesse Royale, en même temps, de faire une réflexion, qu'en m'accordant la justice que je demande, elle ne risque rien ; en la refusant sous prétexte que j'ai emporté du bien avec moi, comme le temps fera connoître le contraire, elle aura à se reprocher les injustices que j'aurai souffertes. J'attends sa réponse, et j'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, de Votre Altesse Royale, etc. LAW. »

A cette lettre était joint un billet pour l'abbé Dubois : « Je vous suis obligé, monseigneur, de la manière avec laquelle vous avez écrit à M. de Chavigny sur mon sujet ; je l'ai vu ici, et il m'en a parlé. Les absents, principalement ceux de mon espèce, n'ont que peu d'amis ; en revanche, je ne suis ennemi de personne ; je souhaite à tous ceux qui servent le régent succès dans leur ministère, et suis très-sincèrement, monseigneur, votre très humble, etc. LAW.

suite des plus grands sacrifices ! Serait-il dans la destinée du progrès de naître et de se développer au milieu des catastrophes ! Dans la marche des temps, les générations ne comptent que comme un point imperceptible, et la Providence les broie, dans sa marche inflexible vers son but de l'infini !

CHAPITRE XXVI.

TENDANCE DE LA LITTÉRATURE, DE LA POLITIQUE ET DES ARTS.

Publication des *Lettres persanes*. — Du poëme de la *Ligue*. — Succès politique d'*Athalie*. — Les beaux-arts. — Peintres. — Statuaires. — Artistes. — Modes. — Vie à Paris. — A la campagne. — Salons de noblesse. — La bourgeoisie. — Le peuple.

1721 — 1723.

Toutes ces agitations de la société, cette mobilité incessante dans les mœurs et les fortunes devaient naturellement s'empreindre sur la littérature contemporaine ; il n'y avait pas encore, à proprement parler, en France d'écrits politiques : comme il n'existait pas d'assemblées délibérant sur les intérêts publics, il n'y avait pas de journaux et de pamphlets avec un caractère véritablement parlementaire. On ne dissertait pas, à l'imitation de l'Angleterre et de la Hollande, dans les gazettes ; cet usage ne s'était point introduit dans la monarchie, et la censure s'y opposait d'ailleurs. Le *Journal de Trévoux*, le *Mercure galant* s'occupaient des questions littéraires ; tous les faits étaient racontés comme des bulletins officiels sans commentaires, sans réflexions. Les questions de gouvernement et d'administration publique n'entraient qu'accidentellement dans le domaine de la discussion ; elles étaient abandonnées aux conseils secrets qui entouraient la couronne.

Toutefois, à l'époque de la régence, des livres de philosophie politique commencèrent à paraître sous des formes plus attrayantes qu'en Hollande et en Angleterre. L'esprit français ne supportait pas les lourdes thèses gouvernementales ; qui aurait osé publier des livres, des commentaires, comme l'école anglaise d'Oxford ou de Cambridge? Ces livres de législation étaient abandonnés aux jurisconsultes. La noblesse en armes, la bourgeoisie tout occupée de négoce, les femmes si légères alors, si dévouées aux plaisirs, n'auraient pas ouvert un ouvrage s'il n'avait été parfumé d'une poésie gracieuse, s'il ne s'était empreint de quelques idées spirituelles. Tel était ce siècle, et les talents mêmes supérieurs devaient se ployer à ces formes pour se faire lire dans une société si singulièrement préoccupée : c'est ce qui explique sans doute la publication des *Lettres persanes* par le président Secondat de Montesquieu. La tendance des idées était vers l'Orient ; l'école philosophique et d'érudition s'occupait de l'Égypte, de la Perse, de l'Inde et de la Chine ; les travaux de Fourmont et de Fréret avaient hautement célébré la sagesse des mystères et des enseignements que Confucius et Manès avaient répandus dans l'Orient ; Montesquieu paya ce tribut au goût régnant. Le cadre des *Lettres persanes* n'avaient rien de neuf ; ce jeune homme qui voyageait dans le pays d'Europe, cet Usbeck moitié philosophe, moitié sensuel, qui jugeait si spirituellement les terres infidèles, n'était qu'une invention très-vulgaire (1) ; on y trouvait une manière facile de passer en revue les usages et les faits politiques de l'Occident. Montesquieu prend la société à la vieillesse de Louis XIV, il la suit dans ses mœurs, dans ses manières. Comme il est à l'aise avec son Persan, il met dans sa bouche les hardiesses les plus malheureuses contre l'institution chrétienne (2) ; les formes sociales, les pouvoirs, les coutumes passent sous la mordante satire du président à mortier du parlement de Bordeaux ; il n'a d'admiration que pour les habitudes anglaises, que pour la constitution des trois pouvoirs, ce balancement des deux chambres et de l'autorité royale ; il parle de la liberté britannique avec enthousiasme ; il voit dans les parlements un moyen d'arriver à ce but de perfection sociale. Montesquieu veut faire pénétrer ces idées dans les têtes mêmes les plus dissipées. De là ces formes légères, ces tableaux licencieux du sérail, ces mœurs d'eunuques, ces jalousies de femmes d'Ispahan, et ces peintures érotiques des jardins d'orangers et de pêchers, où les sultanes et les belles esclaves exhalent leurs désirs sous le brûlant climat de l'Asie ; depuis le martyre de l'absence du maître jusqu'à l'implacable vengeance de Roxane, qui meurt en écrivant à Usbeck : « Tu étois étonné de ne point trouver en moi les transports de l'amour ; si tu m'avois bien connue, tu y aurois trouvé la violence de la haine (3). » Le succès des *Lettres persanes* fut tout populaire ; le grave président avait mis un esprit si prodigieux dans ses tableaux, et déployé un art si admirable à

(1) La première édition des *Lettres persanes* est de 1721.
(2) *Voyez* les lettres 75, 116 et 117.
(3) *Lettres persanes*, n° 161.

cacher les plus sérieuses pensées! Ce travail ébranla profondément les croyances; son empreinte philosophique respirait l'esprit du dix-huitième siècle, qui n'était que la démolition de la vieille société. Le livre de Montesquieu fut un des grands coups portés aux coutumes antiques, aux mœurs traditionnelles des ancêtres. Le jeune président, hautement aristocratique, n'était pas le partisan de l'émancipation des classes, de la liberté populaire; mais, comme la plupart des écrivains du dix-huitième siècle, il avait haine du catholicisme et de la cour de Rome; il proclamait ses admirations pour le système anglais et le balancement des pouvoirs (1).

Quand les esprits étaient vivement agités par la publication des *Lettres persanes*, Voltaire lisait les premières pages de son poëme de *la Ligue*, qui depuis s'appela *la Henriade*, pour royaliser plus encore le sujet. La grande époque choisie par Voltaire était évidemment épique; si une tête puissante de poésie s'était emparée de l'esprit tout populaire de la Ligue; si elle avait montré Paris, ses confréries, les cités de la France défendant leur liberté, leur indépendance municipale et le catholicisme, qui étaient leur opinion, leur foi; si elle avait développé la démocratie de la bannière et de la confrérie; si elle avait mis à la face de ces communes catholiques les gentilshommes des montagnes, gascons, méridionaux, calvinistes, bardés de fer sous le Béarnais; si, pénétrant au fond de la pensée de Henri III, le poete avait vu dans cette cour flottant entre deux partis l'expression d'un système de conciliation impossible, il n'aurait pas eu besoin de recourir à un merveilleux vulgaire, à ce mélange du dogme chrétien et du paganisme, à cette apparition de saint Louis, à cette épopée d'emprunt, fastidieuse et sans couleur. Voltaire fit *une Ligue* de convention; il avait mal étudié le seizième siècle; il n'avait pu dès lors comprendre l'esprit simple et mâle des guerres civiles. Quand Homère chantait l'*Iliade*, il peignait les Grecs, Ilion, le bouillant Achille, Ulysse, le vieil et fin Ulysse, Agamemnon indomptable, et Jupiter le maître des dieux et des hommes; il était sublime, parce qu'il reproduisait les mœurs de la Grèce héroïque. Mais que dire d'un poete épique qui conserve ses manières de marquis, ses idées de petits soupers, ses haines de philosophe, ses puérilités d'amour-propre, à ce point de ne pas mettre Sully à côté de Henri IV, pour se venger des mépris de la maison de Béthune? Il fait un héros du vieux Mornay, le personnage le plus nul, le plus insignifiant; il élève à toute la hauteur d'une grande capacité Coligni, ce pauvre caractère politique qui compromit son parti par ses faiblesses et sa vanité; Coligni qui livra les huguenots pieds et poings liés aux massacres municipaux de Paris, aux vêpres populaires de la démocratie ligueuse (2)! Ce qui donna un certain éclat à la *Henriade*, ce furent les déclamations répétées contre le fanatisme et les principes de la cour de Rome. C'était alors une opinion de convention que ces attaques indispensables contre le fanatisme; quand les écrivains d'une époque ont adopté une formule, ils y courent tous à l'envi; Voltaire suivait le goût de son temps; il lisait des fragments de son poëme dans les petits soupers, dans les châteaux de grands seigneurs qui lui donnaient l'hospitalité; on s'habituait à entendre déclamer contre le catholicisme et ses institutions magnifiques. Aux yeux de cette société, Jacques Clément était l'image de tous les religieux; la Saint-Barthélemy l'étendard de la foi; le pape, un *pontife ambitieux*, selon l'expression classique; il n'y avait de grandeur d'âme, de philosophie, que dans les huguenots, et Mornay parlait seul le langage de la raison. Tout l'intérêt était jeté sur le parti protestant, et, pour compléter la vérité du tableau, Voltaire faisait de saint Louis presqu'un philosophe sans croyances du dix-huitième siècle! *La Henriade*, ce glacial poëme, fut une contre-vérité historique d'un bout à l'autre, et il obtint pourtant, comme toutes les déclamations, un grand succès à une époque où la mode était de flétrir les idées de hiérarchie et de catholicisme (3).

Le vieux parti de la cour de Louis XIV prenait cependant sa revanche, et préparait le triomphe d'une pièce sublime, froidement reçue au théâtre dans le dernier temps de Louis XIV. Je veux parler d'*Athalie*. Le grand œuvre de Racine n'avait point réussi à son apparition devant un public accoutumé aux vers retentissants et aux situations forcées. Cette imitation simple et antique de l'Écriture ne pouvait plaire dans une société qui aimait les pompes orientales et les sentiments exaltés. Boileau avait prévu le succès de ce chef-d'œuvre dans la postérité la plus retentissante; mais, chose curieuse! ce qui lui rendit cet éclat, cette popularité, ce fut l'esprit d'opposition contre le régent, et les allusions qui se rencontraient à toutes les situations de la pièce. *Athalie*, qui avait été conçue au moment de l'expulsion des Stuarts, pour relever l'espoir du parti jacobite, devint encore une œuvre de circonstance

(1) La constitution anglaise est la base de l'*Esprit des lois*.

(2) J'ai développé toutes ces idées avec d'incontestables preuves municipales, dans mon travail sur *la Réforme et la Ligue*, tom. IV.

(3) Il se fit cinq éditions de la *Henriade* de 1723 à 1730. Rien de spirituellement mensonger comme les notes historiques qui sont jointes à ce poëme.

à ce moment de la régence où l'on accusait Philippe d'Orléans de convoiter, par des desseins secrets, la couronne de Louis XV. Que d'allusions n'offrait pas cette pièce sainte! L'enfant royal protégé par Abner, le capitaine du temple, n'était-ce pas Louis XV sous l'épée de Villeroy? Athalie ne trouvait-elle pas son image dans la duchesse de Berry? et puis les pompes de ce couronnement dans le temple, Israël tant ému, tous ces accidents n'étaient-ils pas saisis comme des allusions à la jeune histoire de Louis XV? Dans la marche des temps, il est bien rare qu'une œuvre de poésie et d'art ne soit empreinte des couleurs politiques de son époque, et si on le remarque bien, le poëme de la *Grâce* même, par Louis Racine, ne fut que l'expression des querelles du jansénisme sur le libre arbitre et la grâce, symbolisme de l'autorité et de la liberté depuis le moyen âge. La littérature portait comme toujours le type contemporain.

Mais la transformation la plus sensible, la plus profondément caractérisée, fut celle que les arts éprouvèrent sous la régence. Le siècle de Louis XIV avait jeté partout des formes grandioses et compassées; il domine dans la peinture, comme dans la sculpture, une immuable et monotone uniformité; ce sont incessamment les modèles de la Grèce et de Rome, les proportions académiques, la correction profonde du dessin. Dans les tableaux de Lebrun, comme sous le marbre du Puget ou dans les jardins de Le Nôtre, il règne une indicible puissance de la règle, qui ne s'écarte pas des grandes lignes (1). Tout se ressent des formes absolues du gouvernement et de l'étiquette des cours; si Alexandre paraît sur son char victorieux, si Constantin et Maxence se disputent l'empire du monde et le triomphe de la croix sur le paganisme, toutes ces larges toiles sont calquées sur les mêmes modèles; il y a un génie de convention qui étend ses vastes ailes sur ces productions grandioses. Lorsque Puget ciselait son Milon de Crotone dont la douleur transpire sous le marbre, lorsque Coustou concevait les naïades, et les tritons s'agitant dans les eaux limpides, ils avaient en face d'eux les débris de l'antiquité, le Laocoon avec ses douleurs musculaires, les faunes, les sylvains, des bas-reliefs antiques, des *villas* romaines et de Toscane. Les grands artistes imitaient avec la hardiesse de talents hors ligne.

L'art, sous la régence, devint tout national; tandis que la philosophie et la politique du dix-huitième siècle n'étaient qu'un plagiat de l'Angleterre et de la Hollande, la peinture, la sculpture, s'empreignaient d'un caractère de grâce et d'originalité inimitables. Parcourez les compositions du temps, combien ne sont-elles pas d'une suave couleur? Ici des vertes campagnes, des bergères élégantes aux pieds tout floquetés de rubans dans des mules de poupées; leurs robes et leurs vertugadins viennent expirer sous ces tailles qui tiennent dans les dix doigts; et ces riantes figures, et ces bouches si petites, si vermillonnées, hélas! qu'on ne retrouve plus (la tradition en est perdue avec les grandes races aristocratiques); des bergers sont mollement étendus à leurs pieds; ils portent des chapeaux ornés de fleurs comme dans la vallée de Tempé, la houlette pavoisée de rubans roses et printaniers; les uns jouent de la musette et de cette flûte émincée qui semble s'échapper de leurs doigts; tous se regardent tendrement, tandis qu'une nichée d'amours envolés jettent des fleurs sur ces couples épris. Ce n'est pas la fête joyeuse et flamande de Rubens avec ses femmes grasses et potelées; c'est une nature divine, tout exaltée de galanterie et de passions voluptueuses. Là, ce sont des danses cadencées, des bergers à la taille svelte, au petit pourpoint, à la culotte courte et rubantée, portant avec grâce leurs mains sur leurs hanches ornées de beaux velours; plus loin un troupeau comme Paul Potter sait les reproduire; le bœuf, avec cet œil inquiet et interrogatif qui semble perpétuellement douter de sa force. Tout est marqué d'un style de coquetterie et d'originalité suaves: voyez ces statuettes d'enfants avec leurs tout petits oiseaux gazouillant en cage, petits oiseaux offerts et disputés avec tant de grâce par de jeunes filles, tandis qu'Amour sourit, sûr qu'il est que ces cœurs n'échapperont pas aux battements de ses ailes. Maintenant, parcourez les jardins peuplés de statues de la régence; à côté des formes académiques et lourdes de l'école de Louis XIV, qui n'admirerait ces femmes aux épaules effacées, aux membres divins, qui s'enlèvent de la terre comme si elles ne lui appartenaient pas? Ces statues de marbre ou fondues en airain paraissent si légères, qu'on semblerait disposé à les soulever d'une main comme si elles étaient une idéalisation de la matière; une de ces créations féeriques qu'Arioste a jetées dans les jardins d'Alcine. Toutes ces inventions n'empruntaient rien au passé; c'est la société qui se reflète dans ces couleurs roses, dans ces médaillons d'éventails peints par Watteau, dans cet ivoire incrusté de paillettes, de soie et d'or, dans ces miniatures où tout est joli, depuis le nègre au nez épaté qui tient le parasol doré sur cette tête de jeune femme, jusqu'à l'épagneul tout blanc, tout soyeux, qui se montre avec ses yeux de favori et sa petite mine d'enfant gâté nourri de sucreries (2).

(1) *Voyez* mon *Louis XIV*.

(2) Il y a deux choses nationales dans le dix-huitième

Les arts contribuaient aux modes; leurs progrès se développaient de concert. Sous Louis XIV, les vêtements d'hommes et de femmes avaient un caractère grave et compassé; la perruque noire et flottante, les justaucorps lourds, la culotte ou braye, le chapeau à larges bords orné de plumes; les femmes en jupe d'étoffe, et par-dessus une robe traînante, un corsage de satin qui serrait la taille et faisait remonter la gorge; une coiffure haute et par étages, presque pyramidale. Tous ces usages de la mode se ressentaient de la cour compassée des derniers temps de Louis XIV. S'il n'y avait pas eu la duchesse de Bourgogne, cette noble créature si enjouée et si remuante, les modes se seraient empreintes d'une solennité sérieuse. Sous la régence, on secoua un peu cet appareil gênant; on mit plus de grâce dans la toilette, il y eut une immense coquetterie dans la poudre; le vieillard voyait ses cheveux blancs disparaître, ses rides s'adoucir; qu'elle était jolie une jeune femme, une blonde surtout, avec ses boucles ondoyantes et poudrées qui s'étalaient sur un visage vermillonné, avec ses mouches noires qui faisaient ressortir les dents, les fossettes, et qui se mariaient admirablement aux cils! Y a-t-il quelque chose de plus gracieux qu'une de ces poupées de marquise sous la régence, avec sa grande jupe à l'Andrienne, élégamment relevée par le côté, toute serrée de taille, ses épaules nues sous un corsage de satin; le bas de soie se voyait presque jusqu'au genou, comme la Diane chasseresse de Vanloo; des mules à talons hauts, d'un rose pâle, ornaient ses petits pieds tout d'aristocratie. Ses robes étaient de soie à grands ramages avec des oiseaux, des feuilles, des fleurs pailletées; les coiffures se portaient basses et bouclées; on y mêlait des diamants en grappes, des topazes et des rubis en épis: les brunes avaient adopté le corail et les perles dans leurs cheveux noirs. Le costume des hommes s'était beaucoup dégagé; ils avaient une veste en velours, soie ou camelot, selon la saison; la perruque était moins grosse, et déjà une bourse recevait ces cheveux qui gênaient les épaules par leurs boucles pendantes. Rien n'était simple dans l'habit; le fond en était à broderies d'or, les boutons en diamants ou en pierres orientales, la jarretière à fermoir d'émail était de soie élastique; on avait adopté les guêtres ou des bottes à l'écuyère à la ville et à la chasse; à la cour, la culotte de soie pailletée et l'épée d'acier; noble épée, car ces gentilshommes si musqués dans les boudoirs savaient mourir sur l'affût d'un canon pour le drapeau et la France (1).

Ces modes pour la classe élevée supposaient un nombreux domestique. La toilette d'un gentilhomme durait deux ou trois heures; il avait son valet de chambre, son coiffeur, Lafleur, Jasmin, qui le couvraient de poudre de senteur à la rose, à l'orange, à la violette; l'un lui chaussait ses élégants souliers à talons rouges, l'autre lui bouclait l'épée; quatre ou cinq autres valets tenaient la veste, l'habit, les manchettes, les gants, qu'on ne mettait qu'à la guerre, à la ville ou à la chasse, car les mains des gentilshommes devaient être assez belles, assez blanches pour être offertes aux yeux de tous sous la dentelle et la soie. La toilette des femmes était pour ainsi dire une audience publique, le moment de leurs réceptions; comme l'ensemble de la physionomie était tout d'emprunt, la toilette n'avait pas de mystères; tandis que le coiffeur ornait la tête, un essaim de femmes espiègles, les noms traditionnels de la comédie, Marton, Lisette, ces *friponnes* des financiers d'opéra, préparaient le rouge, les mouches de madame, parfumaient d'essences ses cheveux et ses falbalas: la toilette, c'était l'heure de la causerie sans façon, de la médisance de bonne compagnie; on lisait un madrigal, on disait des riens, des vers, on parlait du roi, de la cour, des batailles, des guerres; car ces femmes si fragiles, ces statuettes d'albâtre, d'iris et de roses, ces papillons aux ailes dorées, avaient, comme les dames romaines, leurs frères, leurs maris, leurs amants en face de l'ennemi; ces braves et jeunes hommes se faisaient tuer gaiement pour la patrie.

Un salon de noblesse, le soir, aux bougies étincelantes, offrait un spectacle ravissant; mille costumes brillaient sous les lustres, à travers les trumeaux, les glaces merveilleuses; des tapis épais de Turquie ou de Perse ornaient le parquet; des portières d'étoffes et de damas pendaient aux portes, pour que l'air extérieur ne pénétrât point et respectât ces visages de colibris et ces duvets de gazelles. Sur la cheminée, des candélabres, des pendules et de vastes corbeilles à fleurs d'or; des écrans de plumes, des bahuts d'ivoire et d'ébène; des chinoiseries, des magots avec cette frêle porcelaine qu'on craint toujours de voir s'enlever au vent; des éventails si fins, si travaillés de paillettes, de miniatures et d'or, beaux éventails qui cachaient le visage pour dérober un sentiment, une pensée, une émotion; mobiles interprètes dont je saluais la langue mystérieuse, alors qu'aux balcons de Barcelone et

siècle: les arts, tels que Vanloo, Boucher et Watteau les ont compris; la poésie légère, inimitable sous la plume de Voltaire: tout le reste est d'emprunt.

(1) J'ai trouvé un journal des modes de la régence dans le recueil des estampes de la Bibliothèque royale, à l'ann. 1721.

de Valence les mantilles noires s'agitaient à l'aspect des solennelles processions. Dans ces vastes pièces si hautes et si ornées, des costumes de toutes couleurs variaient incessamment le gracieux tableau; le jeune mousquetaire aux brandebourgs argent sur velours noir; les chevau-légers à l'habit bleu pâle à baguettes d'or; l'officier suisse avec ce beau rouge anglais; les ducs et pairs en justaucorps brodé de diamants, et le cordon bleu sur la veste de satin blanc broché; à leur côté, le petit abbé avec sa figure rondelette, son manteau flottant, son rabat de dentelles et sa courte culotte de soie noire, avec la croix des commanderies. Au milieu de cette foule de jeunes hommes, les femmes aux robes soyeuses, toutes clinquantes de pierreries, de falbalas et de malines (1).

Quand cette noblesse se transportait aux châteaux, la vie changeait de formes, mais la même élégance dominait; on montait à cheval, on multipliait les chasses; les fières beautés ne craignaient pas les forêts épaisses; elles prenaient un arc ou un fusil en main, elles portaient encore au poing le faucon féodal. Un tableau de Vanloo nous reproduit ces belles parties de chasse des femmes de grandes maisons; toutes sont à cheval, avec un petit chapeau d'homme qui leur va à ravir; elles assistent à la chasse au cerf; le noble animal haletant vient se jeter aux pieds d'une des amazones, et semble tomber avec grâce. Tels étaient les délassements de la vie de château et de la société élégante. Elle était ainsi pour les hommes, jusqu'à ce que le cri de guerre se fît entendre; alors ces frêles gentilshommes tout ramollis, tout soignés, couraient aux fatigues des camps avec la même audace et la même insouciance de la vie. Du lit mollet et rose, ils passaient sur la terre dure et humide de la tranchée : ces héros de quinze ans, comme l'avait dit Mme de Sévigné, se faisaient tuer gaiement sans se poser solennellement comme les vieux républicains de la Grèce et de Rome.

Il n'y avait pas le même luxe dans la bourgeoisie, et cependant elle était heureuse; les mœurs domestiques se conservaient au plus haut degré. Il y avait tant d'émotions dans la famille, telle que le catholicisme l'avait constituée! A la naissance d'un bel enfant, le baptême sur ce berceau couvert de fleurs; la première communion, symbole d'innocence, quand la jeune fille se couvrait du voile blanc et de la rose plus blanche encore. Puis le mariage, la fête du saint patron, toutes ces joies intimes de la famille; Noël, avec ses crèches et ses chants de bergers, souvenirs bien chers aux pauvres, car c'était la grandeur née dans l'abaissement! Carnaval venait avec sa tradition de fêtes, ses gros mots, son babillage de halles; on s'en donnait à cœur joie, jusqu'à ce moment de transition subite où le prêtre disait au riche et au pauvre, en lui jetant un peu de cendre sur la tête : « Souviens-toi que tu es poussière. » Le carême avait ses solennités d'église, ses hymnes d'Israël qui remuent si profondément les entrailles quand l'orgue fait vibrer les ogives et les vitraux; le jeudi saint les autels parfumés et la croix voilée; l'adoration à genoux de cette croix, noble et démocratique consolation pour le pauvre, car ce Dieu qui mourait était pauvre comme lui; il était né dans une étable, et avait son père au ciel. Bientôt le brillant carillon de Pâques se faisait entendre; le Dieu était ressuscité dans sa splendeur. Quelle immense épopée! L'humble paraissait au milieu des gloires; le petit était exalté. Que de joies dans la famille autour de l'agneau pascal et du jambon couronné de lauriers, quand le vieil aïeul contait aux générations réunies les naïves histoires du passé et les légendes municipales! Cinquante jours s'écoulaient avec les émotions de Pâques, et alors arrivait la Pentecôte, la fête de l'Esprit, de ce symbole de la grande et puissante intelligence qui domine les mondes. Voyez-vous les longues processions qui s'acheminent, sorte de dénombrement de toutes les confréries populaires sous leurs bannières de priviléges et de liberté? Voici venir MM. les épiciers avec leurs bedeaux et juges; après eux marchent les drapiers et fripiers, vêtus en habits couleur canelle, avec leurs prud'hommes et leur conseil élu; à quelques pas les passementiers, tréfileurs d'or et d'argent; ils étaient fiers de leur pancarte municipale délivrée par saint Louis et le prevôt Boilève. Qui aurait osé toucher à leurs franchises? Après eux venaient les gantiers, armuriers avec leurs prevôts, maîtres d'armes, terribles pourfendeurs en leurs salles. Parlerai-je d'autres confréries encore? Des procureurs, sous la bannière de saint Yves, dont on contait l'adroite entrée au Paradis; procureur matois, saint Yves avait surpris la crédulité de saint Pierre par une adroite requête et enquête. Toute la société était ainsi corporée, et nulle individualité n'était laissée à son isolement. Si la police mettait la main sur le plus pauvre ouvrier, la confrérie entière prenait fait et cause pour lui; les maîtres allaient le réclamer avec la force de la corporation; il fallait bien qu'on dît pourquoi il avait été arrêté. N'était-ce pas là une des plus hautes garanties dans la marche des idées? Partout où il n'y a pas association, il n'y a pas de liberté, car le pouvoir est toujours plus fort qu'un homme!

Il y avait ainsi un grand contraste dans la société;

(1) *Voyez* les fêtes de salon pour le mariage de Mlle de Valois. (Bibliothèque du roi, gravures, ann. 1721.)

elle était divisée en deux parties : une fraction de cette société, élégante et oublieuse, vivait sous l'action des idées philosophiques et des mœurs dissolues que la régence avait introduites ; on se laissait aller aux plaisirs, aux dissipations sensuelles, à tous les enivrements. La classe bourgeoise et ouvrière, au contraire, restait sous l'empire des paroles religieuses et des coutumes antiques ; elle n'avait pas été profondément corrompue. Il fallut de longues années pour cela ; ce fut un enseignement dont le pouvoir lui-même et la haute société se chargèrent ; le dix-huitième siècle ne fut consacré qu'à ôter au peuple ce qui le maintenait dans le devoir et la famille. Quand cette œuvre si triste fut accomplie, quand tous les liens furent brisés, alors ce peuple, que le frein ne retenait plus, se leva debout ! Il avait le bras fort, le cœur rongé de jalousie ; on lui ôta la pensée du ciel ouvert aux souffreteux, comme compensation des travaux de la terre ; on éteignit en lui tout respect de la hiérarchie ; alors il vit la mauvaise répartition des richesses : le pauvre, devant son tombeau, réduit à la poussière sans résurrection pour l'âme immortelle, demanda comment il se faisait qu'il y eût des oisifs et des travailleurs, des hommes opulents et tant de misères ! Dès qu'il ne crut plus au triomphe moral du souffreteux dans le ciel éternel, il dut chercher les jouissances par l'égalité terrestre. Lorsque la vie future disparut, il appela le bonheur matériel dans la vie actuelle, et ce bonheur comment se le procurer si ce n'était par le bien du riche ? et le peuple était le plus mâle, le plus nerveux ; ici fut la cause de la révolution. Otez au fort le frein d'une vie future, il brise le faible lien du devoir, et le jette avec mépris à la face de Dieu et des hommes ; il renverse l'édifice des lois humaines pour marcher à l'égalité violente. Si vous dites que le tombeau est le sommeil éternel, alors, frères, il faut jouir vite, car la société est-elle autre chose qu'une grande truanderie, où tout vit comme une vermine sur le gigantesque corps de la terre, notre mère commune ?

CHAPITRE XXVII.

ÉTUDES SÉRIEUSES. — LÉGISLATION ET ADMINISTRATION PENDANT LA RÉGENCE.

Jurisprudence. — D'Aguesseau. — Cochin. — Pothier. — Droit coutumier. — Droit romain. — Ordonnances des rois de France. — Secousse. — L'érudition. — Bouquet. — Vaissette. — Félibien. — Lebœuf. — Commencement de Sainte-Palaye. — Travaux de la vieille Académie des inscriptions. — Sciences exactes. — Astronomie. — Chimie. — Mathématiques. — Législation. — Administration. — Guerre. — Marine. — Finances. — Ponts et chaussées. — Commerce.

1715 — 1723.

Quand la société marchait ainsi un peu insouciante, quelques hommes d'élite faisaient avancer les idées positives et laissaient d'impérissables monuments. La jurisprudence, cette science du juste et de l'injuste, trouvait d'éminents interprètes ; il y avait cela de remarquable dans les érudits de ce temps, que les plus hautes fonctions de l'État ne les détournaient pas de cette suite d'études. Si les savants appartenaient à la diplomatie comme les de Mesmes, les d'Avaux, ils recueillaient à l'étranger les pièces qui concernaient les annales de France ; infatigables fouilleurs de chartes, de diplômes, de vieux cartulaires, ils réunissairnt pour la patrie les souvenirs des temps héroïques de notre histoire, alors que le droit public avait pour dernier terme les coups d'épée de la chevalerie, temps poétiques des dames et des castels, où tout s'anime comme les vitraux des cathédrales qui se jouent aux mille feux du soleil. Si les érudits étaient jurisconsultes, comme les Lamoignon, les d'Aguesseau, c'était sous les ombrages de Bâville et de Fresne, dans ces solitudes magnifiques, dans ces châteaux bastionnés, aux beaux parcs, aux fossés empoissonnés de vieilles carpes qu'ils occupaient leurs loisirs ou leur exil à des travaux sérieux, aux commentaires des législations, du droit romain ou des coutumes ; ils rédigeaient là leurs harangues de Parlement, leurs plans d'études, et jusqu'aux projets d'éducation pour leurs fils, héritiers de leurs dignes charges. Ce n'est pas comme beau parleur que d'Aguesseau passera à la lointaine postérité ; ses discours sont trop académiques pour être fortement pensés ; c'est un style terre à terre, quoique cadencé en périodes ; mais d'Aguesseau est particulièrement remarquable par ses travaux de grande jurisprudence. Si vous le suivez dans ses commentaires sur les ordonnances, dans ses rédactions de projets, il demeure éminent et le premier légiste peut-être de cette époque ; sa raison est droite, sa logique est claire ; il mérite de faire école pour la discussion du parquet (1).

A ses côtés s'élevait Cochin, l'avocat disert du barreau de Paris, qui fit faire un certain progrès à la

(1) La phraséologie de d'Aguesseau a longtemps dominé l'éloquence du barreau ; les écrits de d'Aguesseau, publiés sans succès dans les temps modernes, avaient obtenu une grande vogue pour l'édition de 1759-1789, 13 vol. in-4°.

jurisprudence ; il s'opérait alors un remaniement dans les progrès de la judicature, dans l'étude des lois et des coutumes publiques ; on sortait de l'époque toute formulée, pour entrer dans les principes éternels de la raison et du droit public ; on ne s'arrêtait plus en jurisprudence à des formules inflexibles, et le texte ne fut plus la loi que la pensée dut accepter sans interprétation (1). Le jeune Pothier commençait aussi ses vastes travaux de jurisprudence; il allait droit à l'intelligence des choses, il négligeait les opinions toutes faites des vieux interprètes ; il devenait l'écrivain le plus raisonnable, le plus fort des commentateurs de la tradition. Dans sa chaire nouvellement fondée à Orléans, Pothier enseignait la loi romaine, ses habitudes de jurisconsulte dans la vicomté de Paris et Orléanais le rattachaient au système coutumier, mais de longues et studieuses commentations lui avaient fait reconnaître la suprématie incontestable du droit romain, cette raison écrite dans les Pandectes. Pothier, le patient jurisconsulte, classait par ordre ces textes immenses où l'intelligence humaine avait déposé ses éternelles lois ; les Institutes de Justinien, les décisions des jurisconsultes de Rome étaient ainsi rangées méthodiquement à l'aide de travaux infinis ; Pothier devint le plus fidèle interprète des deux droits qui régissaient la monarchie : 1° le code romain d'abord, apporté en France à l'époque gauloise, dans un temps où les proconsuls et les préteurs gouvernaient les municipes et les bourgs, alors que les cirques gigantesques, les théâtres ornaient les cités d'Arles, de Lyon, de Sens, d'Autun, débris orgueilleux de la grandeur romaine ; 2° le droit coutumier, législation féodale de la conquête franque quand les fiers Sicambres, ces hommes des forêts germaniques, élevèrent leurs glaives sur la civilisation romaine dégénérée, car tout meurt et s'efface dans la marche des temps (2).

Cette étude sérieuse du droit public en France porta les jurisconsultes à des recherches plus suivies dans les monuments de la monarchie. A côté de l'ingénieux Montfaucon, ce génovéfain modeste dont j'ai célébré les travaux, un infatigable érudit se plaçait encore pour recueillir avec sollicitude les ordonnances des rois de France. Il y avait en plusieurs collections déjà de chartes et ordonnances ; beaucoup d'interprètes s'étaient occupés à recueillir les antiques lois de l'administration française : qui ne connaissait au palais le vieux recueil de Néron, déjà cité par MM. du parlement, alors que les avocats bavards faisaient retentir le prétoire de toutes les citations ridiculisées par Chicaneau et les *Plaideurs ?* Sous Louis XIV, un savant du nom de Laurière avait commencé le recueil des ordonnances du Louvre ; on avait laissé le soin à Baluze, tête prodigieuse, à la trempe de Ducange, de publier les capitulaires de Charlemagne et de la seconde race, monuments d'ordre et d'administration minutieuse du vaste Empire, alors que Karl le Grand habitait ses capitales, Cologne, Francfort, Aix-la-Chapelle, cités du Rhin et du Mein qui font frissonner de bonheur avec leurs débris, quand on a quelque goût pour la vieille et noble chevalerie. Secousse publia les ordonnances de la troisième race avec un soin minutieux; il avait tout puisé dans le trésor des chartes depuis le serment de Hugues Capet aux évêques et aux barons, jusqu'aux ordonnances de Charles VI, ce prince malheureux dans sa royauté frappée de démence. Secousse nous fit l'histoire, dans d'admirables préfaces, de ces émeutes de Paris, de ces troubles populaires, où apparaissaient aux halles les bouchers Tribert et les escorcheurs de viande, braves familles des métiers (3).

Belle et grande érudition que celle de ce temps ! Bouquet, le modeste dom Bouquet, donnait à l'Europe le magnifique recueil des historiens de France, noble titre décerné à tous les chroniqueurs qui nous ont laissé les récits épiques du vieux temps. Apparaissez ici, Grégoire de Tours, peintre naïf des croyances et des guerres de races, poète homérique dont le mâle talent est d'origine nationale ; Frédégaire, nom franc et barbare ! apparaissez, vous tous moines de Saint-Gall, Éginhard, dont les légendes nous ont conservé les naïves amours ! et vous, chroniqueurs de Saint-Denis en France, avec Turpin, le bon Turpin, l'apostole de Charlemagne, l'historien du duc Naymes, du traître Ganelon de Mayence, de Roland et de Roncevaux ! apparaissez aussi, pieux annalistes de Metz ou de Saint-Bertin, paisibles religieux qui travailliez modestement à l'abri de ces ruines qui offrent encore leurs débris amoncelés, quand un artiste enthousiaste arrête ses crayons sur ces merveilles brisées par le temps ! Dom Bouquet appartenait à la congrégation de Saint-Maur ; c'était dans la solitude des cloîtres, au milieu des bibliothèques immenses, que ces vies de bénédictins s'accomplissaient. Si vous voulez vous faire une idée de cette existence de cloître qui prêtait à de si grands travaux, allez à une heure avancée dans la bibliothèque de Sainte-Geneviève, ou-

(1) Henri Cochin était né en 1687, il mourut en 1747 ; ses œuvres ont été publiées en 6 vol. in-4°.

(2) Pothier ne brilla de tout l'éclat de la science que pendant la seconde partie du règne de Louis XV ; il était né en 1699. Ses œuvres ont été plusieurs fois publiées. Les travaux de Pothier ont servi de base aux rédacteurs du Code civil.

(3) Eusèbe-Jacob de Laurière était né en 1650 ; son éloge a été fait par Secousse lui-même, son successeur. Secousse avait publié de grands travaux d'érudition.

vrez cette large porte ferrée, et parcourez ce long couloir où des masses de livres sont rangés avec méthode; ici les volumes de théologie chrétienne, vaste répertoire des questions philosophiques au moyen âge; un peu plus loin, les pères de l'Église, les apologistes surtout, écrivains pleins de verve et de jeunesse, qui défendaient la liberté morale et la foi nouvelle contre le vieux monde romain abîmé de sensualisme. Puis vous trouvez ici, là, rangés dans la bibliothèque, l'histoire, la chronique, les sciences, et ces masses de manuscrits, trésor précieusement recueilli à travers les âges. Voyez-vous maintenant ce religieux modestement assis dans une des cellules de la simple et silencieuse abbaye de Saint-Germain? c'est dom Martène; il a parcouru la France, l'Italie, une portion de l'Allemagne dans un pèlerinage scientifique; il a recueilli toutes les chartes, les chroniques, tous les diplômes qui se lient à notre histoire; le voilà maintenant occupé à les publier dans des recueils sous des titres sans faste (1). A ses côtés est le savant dom Félibien; jeune encore, il a entrepris d'écrire l'histoire du diocèse de Paris: que de recherches n'a-t-il pas faites de concert avec dom Lobineau! il avait été précédé dans cette carrière par l'abbé Lebœuf, l'infatigable faiseur de mémoires, à cette époque où se montrait l'Académie des inscriptions; recueil précieux alors que ces mémoires où la science brillait de son plus vif éclat (2). Tout s'abîme et périt dans les destinées, les institutions s'usent, et qui pourrait comparer sans tristesse les maigres œuvres de l'érudition moderne avec les grands monuments historiques des dix-septième et dix-huitième siècles!

Ces œuvres de l'érudition ne se centralisaient pas dans les monastères; des gentilshommes commençaient à se jeter dans cette noble science de l'histoire. Parlerai-je du jeune La Curne Sainte-Palaye? il paraissait au monde savant avec ce goût si profond, si épuré, cette naïveté studieuse qui caractérisent l'existence des deux Sainte-Palaye: quelle belle vie que celle de ces enfants jumeaux vivant dans le sanctuaire de la science, et mourant ensemble pour ainsi dire, tant ils avaient existé d'un souffle commun! c'était la chevalerie que Sainte-Palaye avait profondément étudiée; les vieux romans du moyen âge, les mœurs, les coutumes avaient récréé sa vive et pénétrante imagination; ces temps de loyauté plaisaient à son cœur loyal; Sainte-Palaye n'avait pas cette puérile érudition de point et de virgule qui se borne à publier des textes, tellement exacts qu'ils restent barbares. Sainte-Palaye était savant pour lui, et n'avait pas besoin d'étaler son érudition dans des œuvres de copiste; il interprétait tout avec art, il savait écrire, et il n'entassait pas des matériaux informes pour nous donner l'idée des grands monuments littéraires d'un autre âge; il nous les faisait réellement connaître avec les œuvres des vieilles générations (3).

Un autre gentilhomme, le comte de Caylus, commençait aussi sa carrière de science; tout épris de l'antiquité grecque et romaine, le comte de Caylus, avec une indicible activité, avait parcouru l'Orient; il recueillait les faits, et dissertait ensuite avec cet esprit vif, enjoué, qui caractérisait la noblesse française. Sainte-Palaye fut l'homme d'esprit qui fit le mieux connaître le moyen âge avec sa chevalerie, ses mœurs de châteaux et de manoirs. Le comte de Caylus apporta la même lumière dans tous les faits de l'histoire des monuments grecs et romains; il dessinait de sa main les cirques, les arènes, les temples de marbre, les sanctuaires de porphyre et les mystères de Mithra, dont Van-Dale avait révélé l'esprit et l'origine. Il y avait cela de particulier dans ces existences de savants, c'est qu'elles étaient assez hautes pour ne point mendier; tous avaient la conscience d'eux-mêmes; ils ne tendaient pas incessamment la main; ils ne s'abaissaient pas, pour un petit peu de science, à demander de grandes aumônes; le corps d'érudition n'était pas une vaste truanderie où l'on se prenait aux cheveux pour quelques pièces de monnaie; on travaillait pour Dieu et les sciences, pour son ordre et son pays, pour la postérité, cette reine des grandes âmes. Les gentilshommes qui aimaient les livres, les investigations de l'esprit, avaient de grandes fortunes, et pouvaient former à leurs propres frais les bibliothèques dont plus tard le marquis de Paulmy nous a laissé le plus magnifique modèle (4).

Les sciences exactes suivaient une progression rapide; j'ai indiqué déjà la révolution préparée par les deux systèmes de Leibnitz et de Newton; ces idées jetées au monde devaient produire une im-

(1) Dom Edmond Martène fut l'un des grands collecteurs de chartes pour le *Gallia Christiana*.

(2) Félibien, Lebœuf et Lobineau ont été textuellement copiés par le pitoyable compilateur M. Dulaure; seulement M. Dulaure a cousu dans son style lourd quelques mauvaises phrases contre les rois et les prêtres.

(3) La vie la plus touchante, la plus admirable est celle des deux frères Sainte-Palaye; tendres jumeaux, ils naquirent en 1697. Quel homme de science que La Curne Sainte-Palaye! Il existe encore d'immenses travaux de lui, en manuscrits, à la Bibliothèque royale.

(4) Anne-Claude-Philippe de Tubières, de Grimoard, de Pestels, de Lévi, comte de Caylus, fut un des grands travailleurs du dernier siècle; il a publié plus de cent volumes; son ouvrage le plus remarquable est le Recueil d'antiquités égyptiennes, étrusques, grecques et romaines. Paris, 1752.

mense mouvement dans les intelligences. Le jeune Maupertuis commençait à populariser ces systèmes au sein même de la société française. Maupertuis, mousquetaire d'abord, s'était appliqué avec ardeur à la géométrie, et son beau travail sur la mesure du méridien restera comme un des grands progrès de la science. Les Cassini illuminaient l'astronomie; ces esprits, pénétrants et chauds comme le soleil de l'Italie, avaient rétabli le magnifique système de la marche des astres « qui racontent la gloire de Dieu, » comme le dit l'Écriture. Les Cassini habitaient l'Observatoire que Louis XIV avait élevé sur le point extrême de Paris, non loin du Val-de-Grâce, alors que le grand roi semait partout les monuments de sa munificence et de son éternité.

La Condamine, le curieux La Condamine, était aussi avancé que Maupertuis dans les études scientifiques; il jetait sa vie à l'expérience des faits; il allait s'élancer dans les voyages, dans les recherches lointaines par amour de la science; il rêvait un observatoire sur le haut des Cordilières, au milieu des neiges éternelles, pour mieux définir le point du méridien et le passage de ces planètes qui scintillent au ciel. Le vulgaire ne comprend pas ces vies consacrées à une seule idée, ces sacrifices d'une existence à une pensée d'étude et de postérité! La Condamine s'était fait connaître, jeune encore, par son Mémoire sur « la nécessité d'une mesure commune qui serviroit de point central à la terre. » Dans la botanique, le nom de Jussieu succédait à Tournefort pour le progrès de cette belle étude de la nature et des fleurs. La géologie pénétrait déjà dans la formation du monde primitif : on voyait poindre cette gigantesque progression de la terre se déchirant toute volcanisée, cette succession d'êtres, mythologie immense qui explique les fables de l'antiquité : les faunes, les satyres, les amazones, les sphinx terribles, et cette création du monde que Jehova accomplit dans sept jours, comme si les couches diverses avaient été successivement enfantées. La botanique est pour la grande science de la nature ce que la peinture et les couleurs sont pour l'anatomie. Ce voyage parmi les fleurs, au milieu des parfums, dans ces riches palais de roses, de liliacées, de graminées odorantes, Tournefort l'avait commencé d'après les essais de la Hollande et de l'Allemagne : Jussieu continua son œuvre sous la protection spéciale du régent; il classa cette famille parfumée, qui vit et meurt sur une charmille dans l'espace d'un matin.

La chimie fut la science de prédilection du duc d'Orléans; elle l'avait exposé à tant d'odieuses accusations! La chimie prenait un remarquable développement sous Humbert, qui avait servi de maître et de confident au prince; on la dépouillait lentement du rêve de l'alchimie; douce chimère pourtant que cette illusion qui berçait la science lorsque, devant un fourneau éclatant, l'alchimiste fouillait, interrogeait les métaux par cette question : « Qui produit l'or? » doute assez puissant pour remuer le monde, car cette chimère qui le faisait chercher l'or dans un fourneau, les générations nouvelles la poursuivent par des spéculations d'une autre nature. Dans la chimie réelle, Réaumur inventait les diverses méthodes pour produire le fer-blanc, l'acier fondu, et pour changer le fer en acier par de simples procédés économiques. Réaumur me paraît une des intelligences les plus avancées du dix-huitième siècle; il ne s'arrêtait devant aucun obstacle; l'art de produire et de suppléer à la création dominait son esprit; soit qu'il cherchât dans de simples coquillages le moyen de former les perles à l'eau magnifique, soit qu'il réunît les éléments primitifs du saphir, de l'émeraude et du grenat, soit enfin qu'il connût la puissance de l'esprit-de-vin et du mercure, à ce point de mesurer la chaleur et de préciser les degrés du temps. La mécanique avait pour guide le bon religieux Sébastien Truchet, le plus hardi des novateurs dans ce système si précieux pour les métiers. Tandis que le médecin Gautier inventait l'appareil pour rendre l'eau de la mer potable, Sébastien Truchet (1) perfectionnait le rouage des machines, les grandes constructions hydrauliques qui promenaient l'eau dans les airs, les *diables* si connus dans l'art des charpentiers pour transporter les masses immenses, les tableaux mécaniques de Marly où tout se mouvait, hommes, moutons, où le vent même artificiel agitait les feuilles; ces merveilles étaient l'œuvre de Truchet qui avait deviné l'usage de la vapeur et des presses mécaniques.

Tel était donc l'état de la science. La même activité qui se produit dans les intelligences pour hâter ces progrès, on la retrouve pour l'administration générale des ponts et chaussées, ces grandes voies de circulation. Si nous voyons se déployer sous nos yeux ces vastes routes plantées de vieux arbres, relevées de belles chaussées, c'est à l'administration des premières années de Louis XV que nous le devons; les lois, les ordonnances s'occupent avec une vive sollicitude de cette spécialité. La législation de la régence, son administration surtout, fut très-active, mais sans unité, comme il arrive toujours aux époques de transition, dans le passage d'un gouvernement à un autre; on hésite alors devant toute mesure définitive, et l'on tâtonne longtemps avant de se décider dans l'esprit absolu

(1) Il n'existe pas de notice sur le modeste moine Truchet; c'est à regretter pour l'histoire de la mécanique.

d'un système. Voilà ce qui explique cette multiplicité dans les ordonnances, cette suite d'édits qui souvent se heurtent et s'entre-choquent.

La législation commerciale recevait ses développements : une déclaration porta l'établissement d'un conseil de commerce et des manufactures (1) ; un acte défendit le négoce et la navigation de la mer du Sud à d'autres qu'à la compagnie privilégiée, sous peine de confiscation des vaisseaux et de mort des capitaines (2) ; des lettres patentes autorisèrent la liberté du commerce sur les côtes de Guinée (3) ; un édit déchargea les négociants de l'obligation de prendre des passe-ports du roi pour envoyer leurs vaisseaux dans les lieux où il n'y avait point d'interdiction de la navigation et du commerce (4). Un arrêt du conseil, à raison de l'abondance, permit l'exportation à l'étranger et le transport de province à province des blés, froments, seigles, en exemption de tous droits (5) ; une ordonnance porta règlement sur l'indemnité de table accordée aux officiers généraux, capitaines et autres commandants des vaisseaux du roi à la mer (6) ; des statuts réglèrent la régie, police et conduite des habitants et du commerce de Saint-Domingue (7) ; une ordonnance exclut de toutes charges, administration publique et des assemblées du corps de la nation dans les Échelles du Levant, les négociants français qui y épouseront des filles ou veuves nées sous la domination du Grand Seigneur, et desdites charges et administrations, ceux qui, n'ayant pas l'âge de trente ans, épouseront, sans le consentement de leurs pères et mères, des filles même de Français (8). Un traité entre la France et les villes anséatiques fixa les principes en matières d'échouement et de prises (9) ; les négociants qui vont faire la traite des noirs à la côte de Guinée, n'y payeront pour trois négrillons qui ont été ou seront débarqués en Amérique, que sur le pied de deux nègres, et de deux négresses pour un nègre (10). Les Français doivent se défaire de la part qu'ils ont avec les étrangers dans les bâtiments construits ou achetés aux ports du royaume, à moins qu'ils ne consentent à en acquérir la totalité (11). Une ordonnance défend aux gouverneurs généraux et particuliers des colonies d'avoir des habitations (12) ; un arrêt du conseil permet à tous les Français de faire le commerce en gros et en détail du tabac et de le faire fabriquer ; mais interdiction à toutes personnes, même aux habitants des crûs, d'ensemencer ou cultiver aucun tabac dans leurs terres, jardins, vergers et autres lieux, sous quelque prétexte que ce puisse être, à peine de 10,000 liv. d'amende (13). Ensuite, pour conserver l'abondance dans le royaume et faciliter l'entrée des bestiaux, le roi ordonna qu'il serait payé pour le blé exporté le triple des droits ; on ne dut percevoir sur les bestiaux que le tiers des droits accoutumés (14). Défenses furent faites aux capitaines de vaisseaux de tirer des coups de canon dans les rades des colonies sans nécessité (15).

En matière de finances, les actes sont nombreux : on fixa le temps dans lequel les particuliers taillables pourraient se pourvoir contre leurs taxes d'office (16) ; tous les billets faits pour le service de l'État devaient être soumis à la vérification et à la liquidation (17). Un arrêt du conseil porte prohibition de transporter hors du royaume aucune espèce d'or et d'argent (18) ; des recherches devaient être faites dans toutes les maisons particulières, même en les communautés et institutions religieuses, séculières et régulières, et dans tous les lieux privilégiés, des espèces qui peuvent y avoir été recelées (19) ; on réduisait au denier vingt-cinq les gages, augmentation de gages et autres charges employées dans les États du roi (20) ; défenses étaient faites à tous officiers comptables et autres intéressés dans les traités et sous-traités des finances, de désemparer de leurs maisons d'habitation et des lieux de leur résidence ordinaire sans congés exprès et par écrit du roi, à peine de punition corporelle et même de la vie (21) ; les billets et rescriptions des receveurs généraux devaient être rapportés dans l'espace de huit jours par-devant les

(1) Vincennes, 14 décembre 1715, reg. P, pag. 31 (Archiv. rec. cons. d'État.)

(2) Paris, 29 janvier 1716, reg. P, pag. 4. (Archiv. rec. cons. d'État.)

(3) Paris, janvier 1716, regist. P, p. 11. (Arch. cod. noir.)

(4) Paris, février 1716. (Archiv. rec. cons. d'État.)

(5) Paris, 14 mars 1716. (Archiv.)

(6) Paris, 16 juin 1716. (Archiv. rec. cons. d'État.)

(7) Paris, 25 juin 1716. (Moreau de Saint-Méry, II, 497, rec. cass.)

(8) Paris, 11 avril 1716. (Archiv.)

(9) 28 septembre 1716. (Lebeau-Dumont, corps dipl., VIII pag. 1.)

(10) Paris, 14 décembre 1716; reg. P, pag. 9, janvier 1717. (Archiv. cod. noir.)

(11) Paris, 18 janvier 1717. (Archiv.)

(12) Paris, septembre 1719. (Archiv.)

(13) Paris, 29 décembre 1719. (Archiv.)

(14) Paris, 13 mars 1720. (Archiv.)

(15) Paris, 23 décembre 1721.

(16) Vincennes, 7 décembre 1715, reg. C. des A. pag. 16. (Archiv. rec. cons. d'État.)

(17) Vincennes, 7 décembre 1715; reg. P. P. 12 décembre. (Archiv. rec. cons. d'État.)

(18) Vincennes, 17 décembre 1715. (Archives rec. cons. d'État)

(19) Paris, 20 janvier 1716. (Archiv.)

(20) Paris, janvier 1716; reg. P. P, 1er avril, C. des C. 33. (Archiv. rec. cons. d'État.)

(21) Paris, 7 mars 1716. (Archiv. rec. cons. d'État.)

commissaires nommés à cet effet, pour être visés (1). Un autre édit déterminait les registres-journaux qui devaient être tenus par les officiers comptables et autres chargés de la perception, maniement et distribution des finances du roi et des deniers publics (2); les endossements mis sur les billets de la banque générale ne servaient que pour faire connaître ceux à qui lesdits billets appartenaient, ou pour indiquer ceux à qui ils devaient être payés, si ce n'est que la garantie n'eût été expressément promise par l'endosseur (3); un autre édit disait: qu'il serait fabriqué dans l'hôtel de la monnaie de Paris de nouveaux louis d'or ayant cours pour 30 livres (4). Puis on établissait une loterie pour le remboursement des billets de l'État (5); défenses étaient faites de conserver en espèces plus de 500 livres; on confisquerait le surplus (6); et on abolissait l'usage des espèces d'or et d'argent (7); défenses de s'assembler dans aucun lieu ni quartier, et de tenir bureau pour les négociations de papier, à peine de prison, de 3,000 livres d'amende, à l'exception des agents de change (8). Un arrêt du conseil déclarait nulles et de nul effet les stipulations faites pour payement en espèces sonnantes, et nonobstant pareilles stipulations faites et à faire; tous payements devaient être opérés en billets de banque (9); ceux qui seraient convaincus d'avoir imité, contrefait, falsifié ou altéré les papiers royaux, seraient punis de mort (10).

D'autres mesures embrassaient l'administration générale de la société, et consacraient des principes de prévoyance; le conseil faisait défenses d'imprimer sans la permission du roi (11). Tous les livres et livrets des pays étrangers ne pouvaient entrer dans le royaume que par les villes de Paris, Rouen, Nantes, Bordeaux, Marseille, Lyon, Strasbourg, Metz, Reims, Amiens (12); on interdisait à tous autres qu'aux six imprimeurs du roi de vendre et d'imprimer les édits, déclarations, et tout arrêt du conseil et des cours, sous peine de 3,000 francs d'amende (13); on prohibait les étalages de livres, à peine de confiscation, d'amende et de prison (14); on défendait aux troupes de danseurs de cordes et sauteurs des foires de Saint-Germain et de Saint-Laurent de Paris, de joindre à leurs divertissements aucunes représentations de scènes comiques (15); on ordonnait la perception d'un neuvième par augmentation de prix d'entrée aux opéras, comédies et autres spectacles, pour le bâtiment des nouvelles salles de l'Hôtel-Dieu (16); le régent permettait le rétablissement d'une troupe de comédiens italiens avec défenses à toutes personnes d'entrer sans payer (17); enfin un règlement était fait sur la tranquillité des spectacles (18). Paris était ainsi l'objet de la prédilection du régent; le conseil autorisa l'embellissement du faubourg Saint-Germain (19); il arrêta les nouveaux plans pour l'ouverture d'une rue vis-à-vis l'hôtel d'Antin et la place Louis-le-Grand (20). Les travaux publics furent conçus d'une manière plus large (21); des lettres patentes accordèrent au duc d'Orléans la faculté d'établir le canal de Loing, avec attribution de droit et propriété incommutable (22). Le conseil ordonna l'élargissement des grands chemins, lesquels devaient être plantés d'arbres aux frais des propriétaires riverains (23); on fit concession à la ville de Paris de l'île des Cygnes pour le déchirage des bateaux (24); le conseil régla le mode d'élection des officiers municipaux dont le pouvoir avait été tant restreint par Louis XIV (25): on rétablit les offices de maires, lieutenants de maires et consuls perpétuels en Languedoc (26).

Les ordonnances qui concernent la guerre sont nombreuses; il faut indiquer les principales: les premières sont dictées par l'économie; un édit supprime les deux offices de directeur général des poudres (27). La noblesse trouva ses priviléges garantis par l'établissement des cadets dans le régiment des

(1) Paris, 24 mars 1716, reg. P. P, pag. 20. (Archiv. rec. cons. d'État.)
(2) Paris, juin 1716. (Archiv. rec. cass.)
(3) 29 juillet 1716. (Archiv. rec. cass.)
(4) Novembre 1716, reg. de la cour des monnaies.
(5) 17 mars 1717.
(6) 27 février 1720.
(7) Paris, 11 mars 1720, reg. C. des mon. (Archiv.)
(8) Paris, 23 mars 1720. (Rec. cass.)
(9) Paris, 6 avril 1720. (Rec. cass.)
(10) Paris, 4 mai 1720, reg. P. P, 10 juin. (Archiv. rec. cas.)
(11) Paris, 8 octobre 1716. (Rec. cass.)
(12) Paris, 12 mai 1717; reg. P. P, 25 mai. (Archiv. rec. cass.)
(13) Paris, 19 juin 1717. (Archiv rec. cass.)
(14) Paris, 20 octobre 1721. (Rec. cass.)
(15) Vincennes, 23 décembre 1715. (Archiv. rec. de la c. de cass.)
(16) Paris, 5 février 1716. (Archiv.)
(17) Paris, 8 mai 1716. (Archiv. rec. cons. d'État.)
(18) 10 avril 1720. (Archiv. rec. de la c. de cass.)
(19) Vincennes, 1er décembre 1715, reg. P, pag. 8, février 1716. (Archiv. rec. cons. d'État.)
(20) Vincennes, 1er décembre 1715, reg. P, pag. 23. (Archiv. rec. cons. d'État.)
(21) Paris, 20 février 1717. (Archiv.)
(22) Paris, novembre 1719. (Archiv.)
(23) Paris, 3 mai 1720. (Archiv. rec. cons. d'État; BAUDRILLART, tom, I, pag. 223.)
(24) Paris, mars 1721. (Archiv.)
(25) Septembre 1717. (Archiv.)
(26) Novembre 1718.
(27) Paris, janvier 1715. (Archiv. rec. cons. d'État.

gardes françaises (1) ; on régla le service, la police, l'ordonnance des maréchaussées (2) et la discipline à observer par les troupes tant françaises qu'étrangères, en route ou dans leurs garnisons (3) ; les juges des crimes et délits commis par les gens de guerre (4), le casernement de l'infanterie et de la cavalerie (5) ; on prononça la peine de mort contre les déserteurs, peine implacable des codes de Louis XIV (6). Enfin, un arrêt du parlement prescrit la manière dont doivent être faits les testaments militaires par des officiers de guerre (7), et un édit règle la police des hôpitaux destinés aux soldats dans le royaume.

Il serait difficile de trouver dans cet ensemble d'édits, d'ordonnances et de mesures administratives, une pensée commune et suivie, susceptible d'être révélée ; il y a une sollicitude véritable pour les intérêts généraux, une intention surtout de répondre aux nécessités que les circonstances peuvent faire naître ; mais il n'y a pas de système, à parler exactement. La marche de la société était trop irrégulière, les accidents trop mobiles pour qu'on pût suivre une idée exclusive et la conduire à bonne fin ; c'est une administration qui répond aux crises de chaque moment, et, par cela même, qui n'a rien de fixe et reste sans avenir déterminé ; il n'y a pas d'esprit de suite. Pour qu'on puisse voir un système complet d'administration publique se développer, il est indispensable que les circonstances soient calmes, paisibles, et que le pouvoir ne soit pas à chaque instant menacé ; autrement, il songe à sa propre conservation; cette pensée l'absorbe; il n'administre que sous l'influence de cette pensée, et il ne procède que par des expédients !

CHAPITRE XXVIII.

GOUVERNEMENT DE LA RÉGENCE. — PUISSANCE DE L'ABBÉ DUBOIS.

Situation du secrétaire d'État Dubois. — Premières négociations pour le cardinalat. — Archevêché de Cambrai. — Deuxième période des négociations à Rome. — L'abbé Dubois cardinal. — Immensité de son travail. — Division du gouvernement. — Dubois admis au conseil de régence. — Formation du gouvernement. — Dubois premier ministre. — Organisation du cabinet.

1720 — 1722.

Toute la vie de l'abbé Dubois s'était pour ainsi dire consacrée au régent ; il avait suivi et développé ses desseins depuis les missions secrètes en Espagne à l'avénement de Philippe V, jusqu'à la grande négociation achevée pour le traité de la quadruple alliance ; c'était encore à l'habileté et à la fermeté de l'abbé Dubois que le régent devait le triomphe de son système en Espagne, la chute d'Albéroni, et l'adhésion de Philippe V à ce traité de la quadruple alliance. Dans les affaires de l'intérieur, les services de l'abbé Dubois n'étaient pas moins éclatants ; il avait poussé le duc d'Orleans à toutes les mesures de force et d'unité ; n'était-il pas le plus intime conseiller de ses résolutions? Esprit droit et de gouvernement, Dubois avait compris ce que la résistance du parlement jetait d'embarras dans la marche du pouvoir ; il avait poursuivi le parti espagnol en France ; il avait abattu les projets de la duchesse du Maine ; tout récemment encore il avait conseillé au régent de centraliser son ministère, et il avait été ainsi l'expression d'un système politique. Dans la question même de la bulle *Unigenitus*, l'abbé Dubois devina tout le vide de l'opposition janséniste, tout ce qu'il y avait d'insubordonné dans une opinion qui protestait sans cesse contre le pape et le roi; Dubois sentait enfin la nécessité d'un gouvernement fort. Le régent avait la portée et le secret de tels services, il fallait une récompense à tant de dévouement ; et d'ailleurs, en politique, les honneurs sont moins décernés comme un hommage à celui qui les reçoit, que comme témoignage que cet homme symbolise notre pensée et en est devenu l'expression.

L'abbé Dubois visait au cardinalat, à cette puissance de la pourpre romaine si grande sous Richelieu, si habile sous Mazarin (8). Le cardinalat donnait au ministre une certaine indépendance, une force d'opinion, une énergie de moyens, une liberté

(1) Paris, 20 mai 1710. (Archiv. rec. cas. rec. cons. d'État.)
(2) Paris, 1er juillet 1716. (Archiv. rec. cass.
(3) Paris, 4 juillet 1716. (Archiv. rec. cass).
(4) Paris, 10 septembre 1716. (C. milit.)
(5) Paris, 25 décembre 1710. (Archiv.)
(6) Paris, 2 janvier 1717. (Archiv.)
(7) Paris, 4 février 1717. (Archiv.)
(8) La correspondance diplomatique de l'abbé Dubois avec les envoyés à Rome a principalement cet objet (*voyez* de 1720 à 1721). Déjà les épigrammes roulaient sur Dubois cardinal.

> Pour avilir l'éclat de la pourpre romaine,
> Et lui faire porter l'opprobre de la croix,
> Le saint-père n'a cru de route plus certaine
> Que de l'enchâsser dans Dubois.
>
> Du bois dont on faisoit les cuistres,
> Un cuistre j'étois autrefois,
> Et je suis aujourd'hui du bois
> Dont on sait faire les ministres.

d'action bien nécessaire dans les systèmes fermes et hauts. Je m'imagine qu'un homme d'État appelé aux affaires de son pays doit porter ses hommages silencieux vers la grande image des ministres qui, à de rares époques, conçurent de forts systèmes et les menèrent à fin; quoi d'étonnant que l'abbé Dubois visât, comme Albéroni, à cet immense rôle? Le catholicisme a cela d'admirable qu'il égalise les rangs. Albéroni était sonneur de cloches à la cathédrale de Sienne, et il fut placé à la tête de la monarchie espagnole dans les deux mondes; Dubois, fils d'un apothicaire de Brives-la-Gaillarde, gouverna la France. Cette condition humble pouvait être un sujet de moquerie pour la noblesse du dix-huitième siècle et la philosophie des gentilshommes qui ne comprenaient pas la démocratie du catholicisme; mais l'Église ne séparait pas les rangs; elle prenait les petits et les grands, et leur jetait la pourpre pour les égaliser à la face des monarques.

C'était auprès de Rome qu'il fallait négocier pour obtenir l'insigne honneur du cardinalat; le représentant officiel de la France était alors le cardinal de Rohan, caractère d'habileté et de grandeur comme cette famille princière de Soubise; ce n'était point assez : les dépêches du cardinal indiquaient l'influence du père Lafiteau, depuis évêque de Sisteron, un des conseillers de Clément XI. Dans la série des papes du dix-huitième siècle, Clément XI paraît comme la main décidée qui conserva l'Église dans son unité catholique, car il avait proclamé la suprématie de Rome sur toutes les questions ecclésiastiques. Ce fut donc par l'organe du père Lafiteau et du cardinal de Rohan que la négociation pour la pourpre romaine fut commencée au nom du secrétaire d'État Dubois. Le gage essentiel qu'il fallait donner devait être nécessairement une adhésion plus complète à l'autorité de Rome et à l'unité catholique. Les premiers temps de la régence s'étaient appuyés sur l'opposition janséniste; c'était avec les roides et austères chrétiens de Saint-Séverin et de Saint-Sulpice que le régent avait essayé son système de résistance contre les jésuites; depuis, l'abbé Dubois avait reconnu lui-même la force et la consistance du jésuitisme, cette puissance tout à la fois de hiérarchie et de commandement; et c'est dans la vue de restaurer l'unité de l'Église en France avec le cardinalat, qu'il s'était adressé au père Lafiteau (1). Tout ce que l'habileté avait de ressources fut employé par le secrétaire d'État Dubois; le roi d'Angleterre Georges Ier demanda personnellement au régent un témoignage d'affection pour l'abbé Dubois; cette récompense devait montrer toute la gratitude du duc d'Orléans pour l'auteur et le signataire du traité de la quadruple alliance. Prince protestant, Georges I[er] admettait néanmoins que la robe rouge du cardinalat était une grande dignité pour le prêtre catholique. En même temps l'abbé Dubois sollicitait l'influence du prétendant, de ce Stuart si aimé à Rome, car il avait tout sacrifié à sa foi. L'Empereur fit également des démarches actives pour obtenir le chapeau de cardinal au profit de l'abbé Dubois; l'Europe mettait beaucoup de chaleur à cette négociation, parce qu'elle y voyait un grand témoignage en faveur des dernières transactions diplomatiques de La Haye et de Londres (2).

Les premières démarches échouèrent; le pape avait des préventions contre l'abbé Dubois; il le savait complice des mesures de la régence contre la bulle *Unigenitus;* il demandait comme gage de toute négociation ultérieure que l'abbé Dubois fît exécuter la bulle dans le royaume et brisât l'opposition du parlement. Cette volonté du chef de l'Église catholique expliquait la résolution d'exil que le régent avait prise contre les grandes cours judiciaires; on visait à l'unité de gouvernement et de ministère; le pape exigeait avant tout l'unité de la foi, et cette pensée devait désormais devenir la règle fondamentale de l'administration en France. Le pape Clément XI mourut durant ces négociations actives; Innocent XIII qui lui succéda, vieillard déjà à son avénement, fut plus facile à dominer : à ce moment l'archevêché de Cambrai venait d'être donné par le régent à l'abbé Dubois; le ministre s'était revêtu de la robe épiscopale que portait Fénelon, caractères si divers, l'un tout de fermeté et de hardiesse dans les actes de gouvernement, l'autre plein de douceur, de décousu et de faiblesse; Fénelon, le modèle des vertus privées, mais le plus pauvre des hommes de pouvoir; Dubois, trop insouciant des vertus privées, mais esprit résolu à tout pour maintenir l'autorité. Le régent n'avait pas hésité à élever Dubois à un archevêché; le roi Georges I[er] lui écrivit dans cette pensée; les faveurs qui venaient à l'abbé Dubois ne semblaient qu'un gage de plus pour affermir les liens de la France et de l'Angleterre. Il y eut un grand luxe, un appareil magnifique pour la consécration de l'archevêque de Cambrai; le Palais-Royal déploya ses richesses dans les somptuosités d'un banquet servi en la salle des gardes de M. le duc d'Orléans (3); le nouveau prélat voulut témoigner par là de sa puissance sur le conseil du régent. Dans

(1) Correspondance particulière de Dubois, 1719-1721. Il n'y est pas question du nom de Dubois, mais le chiffre se sert toujours de l'expression : « l'affaire de M[me] de Gadagne. »

(2) Correspondance particulière de Dubois, ann. 1720-1721.

(3) *Voyez* l'indignation de Saint-Simon, ann. 1719-1720.

les têtes un peu hautes, aucun acte n'est puéril; tout a sa pensée, la vanité même a son motif sérieux.

Ce n'était point assez pour le secrétaire d'État du régent; le cardinalat était toujours l'objet de son ambition ardente; il ne se voyait indépendant et libre que sous les grandes immunités de la pourpre romaine. A mesure que sa pensée de gouvernement se raffermissait dans les idées d'unité, Dubois se dessinait également avec plus d'assurance pour l'exécution de la bulle *Unigenitus*, il l'imposait aux parlements de France; ceux qui refusaient de l'exécuter étaient refoulés dans l'exil. Le pape pouvait-il retarder plus longtemps de lui conférer la dignité méritée par une si ferme conduite? Innocent XIII ne fit plus aucune opposition, et la barrette fut adressée à l'abbé Dubois après la plus longue et la plus curieuse des négociations. Il faut le voir aux prises avec toutes les intrigues, tout préoccupé de ses bons rapports avec Rome! Dubois ne fait pas du cardinalat un point de vanité, mais une question de force (1)! Cet acte de la cour de Rome consacrait enfin la puissance ministérielle du secrétaire d'État si dévoué au régent : Qui désormais pouvait lutter d'autorité avec le cardinal Dubois? C'était s'élever à la hauteur de Richelieu et de Mazarin, et quand on est si haut il n'est pas rare que la tête tourne. Dubois porta lui-même sa barrette au régent qui l'accueillit avec beaucoup de grâce; ce prince voulut le conduire auprès du jeune roi : « Sire, dit le régent à Louis XV, je vous présente M. l'archevêque de Cambrai, au zèle de qui Votre Majesté doit la tranquillité de son État et la paix de l'Église de France qui, sans lui, alloit être déchirée par un schisme cruel : le pape, pour reconnoître des services aussi importants, vient de le récompenser par un chapeau de cardinal. » Le jeune roi sourit au nouveau prélat de l'Église, et lui dit « qu'il étoit fort satisfait du choix qu'avoit fait le saint-père d'un prélat qui lui avoit rendu tant de services. »

L'élévation au cardinalat donnait à Dubois une grande force morale; cette dignité de l'Église avait une immense valeur aux yeux du peuple. Avez-vous quelquefois contemplé les portraits de l'école flamande du seizième ou dix-septième siècle qui reproduisent un cardinal avec son magnifique costume, sa robe de pourpre, son vaste chapeau qui cache un front méditatif, les yeux fins et pénétrants, le teint pâle comme Richelieu, ou légèrement agité comme les joues du cardinal de Granvelle? Quelle longue suite de sensations se succèdent dans l'esprit du spectateur, que d'idées puissantes dans cette tête si admirablement expressive sur ce fond noir! Un cardinal était souvent sorti de la caste la plus obscure; il venait du peuple, il était fils des métiers, et il promenait le glaive sur toutes ces têtes frisées de gentilshommes, au justaucorps et au pourpoint d'or et de soie. Ce serait une belle histoire à écrire que celle du cardinalat dans le monde chrétien; on y verrait la lutte démocratique de ces cardinaux, presque tous fils du peuple, contre les barons hautains et les gentilshommes de cour!

Dès qu'il fut cardinal, Dubois, maître de la situation, demanda et obtint son entrée dans le conseil de régence, droit inhérent à sa position, car l'on ne pouvait exclure un cardinal secrétaire d'État. Sur l'ordre du régent, les portes du conseil furent ouvertes au cardinal Dubois, qui se plaça, sans hésiter, à côté du cardinal de Rohan, au-dessus du chancelier et des ducs et pairs. Il y eut un soulèvement dans l'assemblée, une protestation de d'Aguesseau et du duc de Villeroy; on ne voulait point reconnaître le droit des cardinaux de siéger au-dessus des ducs et pairs et du chancelier : combien la gentilhommerie n'était-elle pas abaissée! encore s'il s'agissait d'un cardinal de Rohan (2)! mais com-

(1) Monseigneur Passarini, camérier du pape, chargé d'apporter la barrette au cardinal Dubois, remit au régent un bref d'Innocent XIII, dont voici la traduction : « Notre très-cher fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique! Nous avons suivi les mouvements de notre tendresse, en décorant de la sacrée pourpre de l'Église romaine notre très-cher fils Guillaume Dubois. La confiance que nous avons en votre piété si distinguée, et la perspective des grands avantages qu'on nous a positivement assuré devoir revenir à la chrétienté et au saint-siége de la promotion de votre ministre, nous ont fait estimer juste et convenable de vous faire cette grâce; c'est à vous présentement à faire en sorte que nous ayons lieu de nous féliciter de nous être reposés sur votre foi et sur votre puissance pour défendre courageusement les lois de l'Église. Nous envoyons donc à ce cardinal la barrette rouge, par notre cher fils Joseph de Passarini, abbé de Saint-Jean, notre camérier honoraire, qui vous fera connoître plus particulièrement nos sentiments. Nous ne doutons pas que ses qualités personnelles et la commission que nous lui confions, qui le rendent digne de votre bienveillance, ne vous portent à le recevoir avec bonté, et nous vous accordons avec tendresse, très-cher fils, notre bénédiction apostolique, comme un gage certain de notre amour paternel. Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du pêcheur, le 31 juillet 1721, la première année de notre pontificat. »

(2) Le cardinal de Rohan avait pris la plus grande part à l'élévation de Dubois au cardinalat; il lui écrivait de Rome : « Après bien des embarras ou des délais, j'ai eu enfin hier au soir le plaisir de remettre entre les mains de l'évêque de Sisteron, pour vous, la promesse que le pape m'a donnée par écrit en votre faveur. Je suis seulement peiné de ce qu'elle n'est pas plus précise et moins limitée; mais il a fallu accepter ce qu'on a pu obtenir par le présent, et je continuerai de donner tous mes soins et toute mon attention pour en faciliter et presser l'exécution. Les délais qui ont

ment un duc et pair de France, un des représentants des hauts barons, pourrait-il céder le pas au fils d'un apothicaire de Brives-la-Gaillarde! L'égalité catholique était représentée par le cardinal Dubois; elle triompha: les ducs et pairs qui se retirèrent du conseil pour protester, n'y furent plus rappelés; on leur fit entendre que le roi avait décidé que toute préséance était due aux cardinaux. Ainsi la démocratie dominait, en vertu de la grande loi de l'égalité religieuse posée par le catholicisme, comme elle avait triomphé en Espagne par Albéroni, le pauvre sonneur de cloches.

Tout marchait vers l'unité du pouvoir sous la main du cardinal Dubois. Il y a des caractères d'une étendue telles qu'ils ne peuvent être en sous-ordre dans un rang quel qu'il soit. Ainsi fut le cardinal secrétaire d'État; il souhaitait le rang de premier ministre; c'était un des besoins de son ambition, afin d'avoir l'absolue direction du conseil: ce qu'il avait conquis de fait, il voulait l'obtenir par le droit. Les fonctions de premier ministre, à cette époque, se résumaient en une haute centralisation de toute l'autorité politique. Dans un mémoire présenté au conseil (1), le cardinal Dubois avait eu soin de précisément déterminer les attributions et les priviléges du premier ministre. Fontenelle, l'auteur de ce mémoire, avait consulté l'histoire de Richelieu et Mazarin, pour définir exactement tout ce que le cardinal Dubois pouvait exiger; on y rappelait que Richelieu faisait venir à son lever les secrétaires d'État qui ne travaillaient plus directement avec le roi. Tous les ministres devaient soumettre leurs résolutions, leurs pensées à celles du cardinal; les grands officiers de la couronne dépendaient de lui; il devait avoir une garde, et il était dans ses priviléges de passer même la revue de la maison du roi. Ainsi les mousquetaires noirs pailletés d'or, les chevau-légers si jeunes, si fringants, les gardes françaises et suisses devaient se déployer devant l'Éminence en rochet, couverte de sa robe rouge éclatante. Richelieu aimait ce spectacle; pâle, maladif, étendu sur sa litière, il se délectait à voir caracoler devant lui la noble maison du roi toute sémillante; ce déploiement des grandeurs de la monarchie plaisait à la tête puissante qui avait tout fait pour le pouvoir. Il y avait une idée profonde de l'autorité morale dans cette omnipotence d'un vieillard affaibli sur l'armée en qui était résumée la force matérielle; il se redonnait les joies de la vie en la voyant jeune et fringante autour de lui. Le cardinal Dubois, appelé à cette haute dignité, dut renoncer au département des affaires étrangères; le poste de premier ministre consistait en une direction générale de l'administration de l'État; le chef du conseil ne pouvait avoir de département particulier. Tous les secrétaires d'État ne travaillaient-ils pas avec lui? En se réservant la direction supérieure des affaires étrangères, le cardinal Dubois en confia le commandement nominatif au comte de Morville, un des diplomates qui avaient déployé la plus active capacité dans les négociations de la Hollande. Par ce moyen, tout le ministère restait organisé dans les mains du cardinal premier ministre; il n'y avait plus d'obstacles possibles au conseil (2).

Le cardinal Dubois, comme on l'a dit, prit siége dans le conseil spécial de la régence; il en avait expulsé les ducs et pairs par ses prétentions aux priviléges de la pourpre de Rome; Noailles, Villeroy, Saint-Simon, Villars, le chancelier lui-même

été apportés à cette affaire pendant un si long temps augmentent la satisfaction que j'ai dans cette occasion, d'avoir pu à la fin donner à monseigneur le duc d'Orléans une preuve de la sincérité de mes sentiments envers lui, et du désir que j'ai de cultiver et de mériter son amitié; car je puis dire avec vérité qu'il ne me manque que le pouvoir et les occasions de lui prouver la mienne en toute manière. Je vous prie de l'en assurer de ma part, et d'être persuadé du plaisir que j'ai eu de contribuer à ce qui vous est avantageux, et à obtenir pour vous ce qui est dû à votre mérite, conservant pour vous en tout temps cette reconnoissance et cette amitié sincère que demande de moi celle que vous m'avez témoignée non-seulement par écrit, mais par des effets. Votre affectionné, J. Roxas. »

(1) En voici un extrait: « Entre les motifs qui peuvent porter M. le cardinal Dubois premier ministre, il y en a plusieurs qui paroissent décisifs et qui se tirent, 1° des services importants qu'il a rendu à l'État, sous les ordres de Son Altesse Royale, dans l'administration des affaires étrangères, dans celles de la religion, et dans plusieurs parties du gouvernement intérieur du royaume; 2° de la réputation de bonne foi qu'il s'est acquise, et qui n'a pas peu contribué à maintenir la tranquillité extérieure du royaume; 3° de la nécessité d'élever son ministère pour soutenir ses dispositions, pour redonner un nouveau crédit aux affaires du dedans et pour étouffer tout esprit de cabale; 4° enfin de l'avantage de faire partir d'un même centre toutes les résolutions des conseils. (Affaires étrangères, ann. 1722.)

(2) Les lettres royales qui appellent Dubois au rang de premier ministre sont ainsi conçues: « Mon cousin, voulant vous donner des marques éclatantes de notre confiance, et faire connoître la satisfaction que nous avons des témoignages avantageux que le duc d'Orléans, notre oncle, nous a rendus de votre fidélité, de votre sagesse et de votre zèle, nous ne voulons pas différer à vous donner la place que vous méritez à tant de justes titres; à quoi nous nous portons d'autant plus volontiers que, par un plus grand crédit, vous serez plus en état de soutenir le poids des affaires et leur réputation au dehors, et que d'ailleurs nous ne faisons que suivre ce que nous a indiqué la conduite volontaire des autres ministres, et le souhait général des peuples. A ces causes, etc., etc. »

avaient brusquement quitté la séance; le cardinal Dubois s'en réjouit comme d'un obstacle qu'il avait de moins à vaincre dans la conduite des affaires publiques. Ce premier résultat obtenu, il fallait rester maître également de tous les abords du jeune roi; l'époque de la majorité approchait, le cardinal Dubois avait quelques craintes sur les influences qui pourraient nuire à son propre crédit; prince de la sainte Église romaine, il n'avait pas à redouter Fleury, l'évêque de Fréjus, le simple et digne précepteur de Louis XV; mais le maréchal de Villeroy avait-il la même bienveillance, la même condescendance pour le premier ministre? Villeroy, vieux favori de cour, avait toujours exercé un si grand pouvoir, que ce pouvoir était devenu pour lui une habitude; commensal de Versailles, Villeroy se croyait sûr de l'affection du roi, il se disait assez fort pour braver la puissance de Dubois; l'expulsion des ducs et pairs du conseil de régence l'avait profondément ulcéré, il voulait en tirer vengeance, et Villeroy n'épargnait pas les propos et les accusations contre le cardinal. Par le privilége de sa charge de gouverneur, le duc de Villeroy prétendait qu'il ne devait en aucun cas se séparer de la personne du monarque; il le suivait partout, l'appelait *son maître,* son idole avec sa voix douce, dévouée; influence bien redoutable pour le crédit de Dubois. Le cardinal-ministre conseilla au régent de s'affranchir de ce privilége qui blessait son honneur et sa dignité; quoi! le maréchal de Villeroy croyait avoir le droit de surveiller les paroles et les actions de Son Altesse Royale jusque dans l'intimité d'une conversation! Le cardinal Dubois exposa surtout au régent que l'instant de la majorité approchant, il ne fallait laisser personne auprès du jeune roi qui pût dominer ses pensées, condition essentielle pour maintenir le pouvoir dans les mains du duc d'Orléans et du cardinal Dubois, même après l'époque de la majorité. Une circonstance se présenta bientôt favorable à ce coup de force: le régent s'était rendu au château pour parler au roi en particulier; le duc de Villeroy prétendit accompagner Son Altesse Royale: « J'ai besoin de parler seul à Sa Majesté, » dit le duc d'Orléans; et comme Villeroy persistait à accompagner le régent en invoquant les priviléges de sa charge, le prince vit là une injure, et dès le même soir Villeroy reçut un ordre d'exil. En vain le maréchal voulut s'excuser, l'ordre était fondé sur des raisons politiques; depuis longtemps il était concerté comme un coup d'État; des mousquetaires enlevèrent le duc de Villeroy, et le conduisirent dans ses propriétés à quelques lieues de Versailles. Fleury avait voulu partager cette disgrâce; on le retint par de grandes promesses (1).

Rien ne s'opposait plus au plein et entier exercice de l'autorité dans les mains du cardinal Dubois; par la démission de M. de Torcy, il avait obtenu les postes, c'est-à-dire le secret des lettres, la police des familles, et les intimités de la société et de la cour. Le cardinal désira la suprématie plus absolue encore sur les affaires ecclésiastiques. Le clergé s'était réuni en assemblée générale pour examiner la situation de l'Église; toute l'Église gallicane avait été convoquée dans cette solennité; l'assemblée déféra la présidence au cardinal Dubois. Plusieurs motifs déterminèrent ce choix: il était incontestable que le cardinal avait rendu d'immenses services à l'Église en apaisant les schismes, en brisant avec habileté toutes les oppositions à la bulle *Unigenitus;* ce service l'avait élevé à la haute dignité du cardinalat;

(1) Beaucoup de vers furent faits sur cette disgrâce du maréchal de Villeroy; le gouverneur devint très-populaire:

> Villeroy, ton exil met le comble à nos maux;
> Quand pour les soulager on demande aux échos:
> Qui plaindrons-nous le plus l'État ou Villeroy?
> De leur mourante voix ils répondent: Le roi.

Des couplets faisaient dire aux harangères de Paris:

> Adieu, monsieur de Villeroy;
> Et pourquoi quittez-vous le roi?
> Las, que j'en sommes affligées!
> Je n'en serons bien consolées
> Que vous ne soyez de retour,
> Et tout triomphant à la cour.

L'impression produite par l'exil de Villeroy fut si grande, que le cardinal Dubois crut nécessaire de publier un manifeste pour l'expliquer: « L'autorité royale n'est comptable qu'à Dieu de ses décisions et de l'exécution de ses projets: cependant les rois et les dépositaires de leur puissance veulent quelquefois, par bonté, manifester les raisons qui les font agir; il est de certaines circonstances où la sagesse les sollicite de renoncer à leurs droits, pour confondre les malintentionnés, et ne pas scandaliser les foibles; telle est la conjoncture présente. Le maréchal de Villeroy, gouverneur de Sa Majesté, vient de recevoir un ordre d'aller à son gouvernement. Il seroit bien triste qu'à l'occasion de cet éloignement le public pût soupçonner le zèle et la fidélité de ce maréchal. Il faut rendre justice à la droiture de ses intentions; mais en même temps ce gouverneur présumoit trop de la dignité de son emploi, il affectoit un certain air d'indépendance, que l'autorité souveraine et ceux qui en sont dépositaires ne doivent pas tolérer; ses prétentions ne convenoient ni à Sa Majesté ni à l'honneur des princes de son sang; il vouloit, pour ainsi dire, s'élever un trône particulier pour s'opposer à la régence, comme si l'autorité royale pouvoit être divisée. Sans toutes ces indiscrétions, qui n'attaquent pas la probité de M. le maréchal, nous aurions encore la satisfaction de le voir auprès du roi; mais les bonnes intentions ne suffisent pas dans les places importantes, il faut savoir mesurer ses démarches, et se soumettre à l'esprit du gouvernement, qui ne se propose que la gloire et le bonheur de ses sujets. » Paris, ann. 1723.

l'Église, en le désignant pour présider une assemblée solennelle, ratifiait en quelque sorte le jugement du souverain pontife. Ensuite il pouvait être habile de confier les affaires de l'Église au premier ministre qui dirigeait le gouvernement de l'État; pouvait-il y avoir un protecteur plus naturel et mieux choisi? Le cardinal Dubois fut flatté de cette distinction, et présida l'assemblée du clergé avec une convenance parfaite. Le mandement qu'il adressa à ses diocésains est un modèle d'onction et de charité chrétienne; nous ne scrutons pas le fond des consciences, mais un évêque ne pouvait s'exprimer avec plus de dignité sur les besoins du catholicisme.

Pour compléter le parallèle avec Richelieu, les honneurs scientifiques vinrent le chercher, et le cardinal Dubois eut son fauteuil à l'Académie française. Tels sont les corps de sciences; ils vont toujours au pouvoir, parce qu'ils sont besogneux et veulent trouver des positions commodes à côté d'un peu de renommée. Le cardinal fut reçu avec solennité; son discours se ressentait de son idée fixe, l'imitation du cardinal de Richelieu; il fit hautement l'éloge de son système et de son pouvoir. Le cardinal Dubois développa les charges et les devoirs d'un premier ministre qui se donne une haute mission de gouvernement. Il y a des moments dans l'existence où l'on a besoin de présenter une explication de sa vie et de la justifier, parce que l'idée de postérité commence à se montrer en face de vous sur le tombeau béant. Fontenelle présidait l'Académie, et répondit à Dubois par les plus remarquables flatteries. Fontenelle n'avait pas cessé un moment d'être au service des affaires étrangères; il était l'écrivain officiel des protocoles et des manifestes : en répondant au cardinal Dubois, il l'encensa comme une des éminentes capacités politiques; il continua le parallèle avec Richelieu.

Le premier ministre du régent était au comble des honneurs, il n'avait plus rien à envier; seul il travaillait avec le duc d'Orléans (1); tous les ministres lui étaient subordonnés, et recevaient ses ordres directs; c'était une immense fonction, et,

(1) J'ai trouvé l'ordre de travail du cardinal Dubois, écrit de sa main.

JOURNAL DE SON ÉMINENCE.

Tous les jours. — 5 heures jusqu'à 7, ouverture des paquets, renvoi des lettres, placets et mémoires de la veille dans les différents bureaux, et réponses aux lettres particulières; 7 heures jusqu'à 8, arrangement de portefeuilles, habillement et ordre du roi; 8 heures jusqu'à 8 heures trois quarts, lever du roi.

Le dimanche. — 8 heures trois quarts, chez Son Altesse Royale avec les ministres et personnes mandées; 10 heures et demie, instruction du roi; 11 heures, messe du roi; 11 heures et demie, conseil de régence; midi et demi, audience publique; 3 heures et demie, chez Son Altesse Royale en particulier; 5 heures, rapport des premiers commis à Son Éminence; 6 heures, le secrétaire d'État de la guerre; 7 heures, le contrôleur général.

Lundi. — 8 heures trois quarts, chez Son Altesse Royale avec les ministres et personnes mandées; 10 heures, signature, dans l'arrière-cabinet de Son Altesse Royale, des dépêches pour la Hollande, l'Allemagne et le Nord; 10 heures et demie, instruction du roi; 11 heures, audience du lieutenant de police chez Son Altesse Royale ou chez Son Éminence; 11 heures et demie, conseil de conscience; 3 heures, chez Son Altesse Royale avec M. le comte de Toulouse, et ensuite en particulier avec Son Altesse Royale; 5 heures, M. Couturier, pour préparer les rapports du lendemain à Son Altesse Royale; 6 heures, le lieutenant de police; 7 heures, le contrôleur général et les intendants des finances mandés.

Mardi. — 8 heures trois quarts, signature chez Son Éminence des dépêches pour l'Italie, l'Espagne et le Portugal; 9 heures et demie, rapport des premiers commis à Son Éminence; 10 heures et demie, instruction du roi; 11 heures, chez Son Altesse Royale avec les personnes mandées; 11 heures et demie, conseil des finances devant le roi; 3 heures, chez Son Altesse Royale avec M. Couturier, le garde des sceaux et les secrétaires d'État qui devront faire des rapports le lendemain à Son Altesse Royale; 5 heures, le secrétaire d'État de la guerre; 6 heures, le contrôleur général.

Mercredi. — Depuis 9 heures jusqu'à dîner, audience des ambassadeurs et ministres étrangers; 3 heures, continuation de l'audience, ou conversation avec les ambassadeurs; 4 heures, le journal des audiences, et renvois en conséquence; 5 heures, chez Son Altesse Royale en particulier; 6 heures et demie, instruction du roi; 7 heures, le contrôleur général et autres personnes mandées.

Jeudi. — 8 heures trois quarts, chez Son Altesse Royale avec les ministres et personnes mandées; 10 heures et demie, instruction du roi; 11 heures, audience aux ministres avant leur départ pour Paris; midi, audience publique; 3 heures, rapport des premiers commis à Son Éminence; 5 heures, ordre et préparation des dépêches pour l'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne et le Nord; 7 heures, audience aux personnes mandées.

Vendredi. — 8 heures trois quarts, signature chez Son Éminence des dépêches pour l'Italie, l'Espagne et le Portugal; 9 heures et demie, rapport des premiers commis à Son Éminence; 11 heures, expédition, signature et travail avec les commis mandés par Son Éminence; 3 heures, M. Couturier, pour préparer les rapports du lendemain à Son Éminence; 4 heures, audience aux personnes mandées; 5 heures, lecture des lettres d'Italie, et ordres en conséquence.

Samedi. — 8 heures trois quarts, chez Son Altesse Royale avec les ministres et personnes mandées; 10 heures et demie, instruction du roi; 11 heures, chez Son Altesse Royale avec les personnes mandées; 11 heures et demie, conseil des dépêches devant le roi; 3 heures, chez Son Altesse Royale avec M. Couturier; 5 heures, lecture des lettres d'Espagne et de Portugal, et ordres en conséquence; 6 heures, le contrôleur général; 7 heures, le secrétaire d'État de la guerre. (Mss.)

quand on examine la division du temps telle que le cardinal l'avait écrite lui-même, on s'étonne qu'une seule vie ait pu suffire à tant de fatigues. Le ministre commençait son travail tous les jours à cinq heures; jusqu'à sept il dépouillait les mémoires, placets, correspondances, et faisait réponse aux lettres particulières; à huit heures, il arrangeait son portefeuille, s'habillait, et à huit heures trois quarts il était au lever du roi. Voilà l'œuvre de tous les matins: puis chaque jour de la semaine avait sa spécialité. Le dimanche, le ministre se rendait dès neuf heures chez le régent pour lui communiquer les affaires; à dix heures et demie, était l'instruction du roi, la messe, le conseil de régence et l'audience publique. Dans l'après-midi, le ministre travaillait avec ses commis, le contrôleur général et le secrétaire d'État de la guerre. Le lundi, c'étaient les dépêches de Hollande, d'Allemagne et du Nord, l'audience du lieutenant de police, le conseil de conscience; le mardi, le rapport des intendants de finances, la signature des dépêches pour l'Italie, l'Espagne et le Portugal, conférence avec les secrétaires d'État et le garde des sceaux en particulier; le mercredi, l'audience des ambassadeurs et des ministres étrangers; le jeudi, les dépêches pour l'Angleterre, audience aux personnes appelées; le vendredi, signature des dépêches du Midi, travail avec le conseil de cabinet, lecture des correspondances; samedi, conseil des dépêches devant le roi, signature des lettres, et instructions pour l'Espagne et le Portugal. Il est impossible de trouver un travail plus assidu et une intelligence plus spécialement appliquée à des objets si divers.

Quand on parcourt l'ordre du travail du cardinal Dubois, et qu'on étudie cette existence si absorbée, on se demande avec surprise comment le premier ministre pouvait concilier ce qu'on dit de sa vie de plaisirs et de débauches avec cette agitation de cabinet? Peut-être faut-il diviser cette carrière en deux périodes : la première jeune et dissipée, la seconde laborieuse et souffrante. Le précepteur du duc d'Orléans put avoir des passions vives, ardentes, comme le prince dont il suivait les premiers pas; mais, quand il commença la vie sérieuse et d'affaires, le cardinal Dubois s'y donna tout entier; sa prodigieuse activité se déploie dans ses négociations en Hollande auprès de Georges Ier et de Stanhope. Le voilà maintenant à Londres pour obtenir l'accomplissement du traité de la quadruple alliance; à son retour, il se fait l'homme du conseil; appliqué à ses devoirs, préoccupé d'une haute ambition, il a Richelieu devant lui, il le prend pour but et pour modèle, et quand il est premier ministre, sa tâche consiste à travailler quinze heures par jour; il agit, il s'abîme, il se tue pour une mission. Le pouvoir est une soif qui dévore, et on se condamne à la peine pour le conquérir. Dubois était maladif, mortellement menacé déjà, et pourtant il veillait, il plissait son front à l'œuvre. Il y a une indicible satisfaction à atteindre le but qu'on se propose, à réaliser sa pensée et son système, et c'est ce qui explique ce souci des hommes d'État, ce besoin qu'ils éprouvent de manier le pouvoir, ce sacrifice de la vie au triomphe de l'autorité!

CHAPITRE XXIX.

FIN DE LA RÉGENCE. — MAJORITÉ DE LOUIS XV.

Situation de la France à la fin du système. — Maladie du roi. — Joie du peuple. — Retour de Louis XV à Versailles. — Sacre du roi à Reims. — Arrivée de l'infante à Paris. — Mlle de Montpensier à Madrid. — Séance du parlement pour la majorité.

1722 — 1723.

Paris avait été profondément ébranlé par les idées de Law et le renversement du crédit public; tant de fortunes bourgeoises périssaient dans la tempête! Tel marchand de la rue Saint-Denis qui avait de bonnes et légitimes rentes sur l'hôtel de ville, payées à la Saint-Michel et à Pâques, se trouvait réduit à la plus profonde misère avec ses actions sur le Mississipi ou sur le Canada; tel honnête propriétaire de maisons solides dans la rue aux Ours ou Aubry-le-Boucher, n'avait pour tout revenu que des chiffons de papier sans valeur, des billets de banque dont personne ne voulait plus. Il y avait une indicible perturbation dans les intérêts; en vain cherchait-on à rassurer les esprits par de grandes promesses; on essayait déjà l'habileté des frères Pâris, les financiers renommés; Samuel Bernard lui-même intervenait pour raffermir le cours du papier-monnaie; on offrait des garanties, des remboursements morcelés (1). De tous ces désastres il ne se sauvait qu'un riche établissement, la compagnie des Indes; ici la caution était réelle; la compagnie donnait des valeurs positives, des revenus fondés sur un brillant commerce. Chaque année, des ports de Lorient et de Nantes, d'immenses navires étaient destinés aux merveilleuses échelles de l'Hindoustan; les uns cinglaient vers la Chine pour y chercher le thé, le nankin, la porcelaine si pré-

(1) Édits de finances, 1721-1723.

cieuse; les autres visitaient Ceylan et embarquaient la cannelle odorante, la cochenille si frêle qu'elle disparaît au souffle, la vanille si tendre, si élancée qu'on la dirait fille de l'air. En 1722, deux cent soixante navires avaient visité Bombay et Madras, la ville aux bayadères; Calcutta sur les bords du Gange, le grand fleuve aux immersions; et ce Pondichéry tout français, beau comptoir qui aux temps agités fut détruit, car il est des époques de révolution pour les peuples qui ressemblent aux cataclysmes; la terre s'ouvre et dévore les cités, et l'œuvre des siècles disparaît. La compagnie des Indes offrait de se charger de la dette publique et de l'échanger contre ses propres valeurs, si on lui accordait les privilèges qu'elle réclamait sur les impôts (1).

Il y avait dans la société une certaine inquiétude, une teinte sombre qui enveloppait la génération; diverses catastrophes avaient vivement inspiré les terreurs des peuples; indépendamment des tempêtes, vents impétueux, tonnerre et pluies abondantes, un incendie avait dévoré le Petit-Pont du Châtelet, cette construction du vieux Paris alors qu'il était gouverné par le prevôt Boislève; un bateau enflammé avait été la cause première de cet incendie qui se répandit comme un serpent de feu à travers les rues serrées de la Cité et du palais de justice; les maisons construites sur le Petit-Pont croulèrent avec un fracas épouvantable, leurs débris couvrirent la rivière, et l'on voyait les corps des femmes et des pauvres petits enfants flottant sur les eaux de la Seine (2). Au même moment on apprit un plus affreux incendie : La cité de Rennes, la capitale de la Bretagne, devenait la proie des flammes; le dévouement des capucins, les efforts de tous les ordres mendiants qui parcouraient les poutres brisées dans l'incendie, n'avaient pu sauver les habitants de ce désastre. La ville presque entière avait péri; les bruits les plus étranges coururent à la suite de cette catastrophe; on disait que c'était une vengeance du régent contre la Bretagne, naguère révoltée. Aux temps agités, les accusations les plus vagues prennent de la consistance comme la vérité même; il n'y avait qu'une voix dans la province contre une administration cruelle qui avait frappé sur l'échafaud la fleur de la noblesse bretonne (3).

Quand tous ces bruits circulaient au milieu de la multitude émue, une nouvelle plus sinistre encore se répandit à Paris et sur la France entière : Le roi est malade, le roi est en danger de mort! Depuis la vieillesse de Louis XIV, un indicible amour s'était rattaché à cet enfant qui résumait en lui les espérances de sa race; ce frêle rejeton avait été réchauffé de toute la tendresse du peuple; on suivait les moindres accidents de sa vie, et les tristes accusations qui pesaient sur le régent donnaient à l'amour de la multitude une teinte ardente et fatale pour le pouvoir de M. le duc d'Orléans. La maladie de Louis XV était pourtant toute naturelle; il avait fortement couru dans le parc de Meudon; à son retour, il fut saisi d'un violent mal de gorge et d'élancements dans la tête d'une nature fort grave. Il y avait alors tant d'accidents attachés à l'existence d'un enfant, la petite vérole, la fièvre, la rougeole; la mort moissonnait par milliers les innocentes créatures; que ne pouvait-on pas redouter? Le régent se hâta de venir auprès de son royal pupille, il ne le quitta point; tous les médecins furent convoqués; plus cette belle tête était chère à la France, plus on hésitait dans les remèdes. Un coup hardi pouvait sauver l'enfant couronné; mais si cet essai était fatal, que ne dirait-on pas contre le régent? n'allait-on pas hautement l'accuser d'avoir attenté à cette frêle vie? Il y avait donc confusion dans la chambre du pauvre souffreteux; sa tête s'embarrassait; Chirac ne savait plus à quoi se résoudre, lorsqu'un jeune médecin, du nom de Helvétius, proposa immédiatement une saignée au pied, et cette résolution sauva Louis XV. Il fallait voir pendant cette maladie quelle était la douleur du peuple! Aujourd'hui que tant d'indifférence entoure les têtes couronnées, on ne peut se faire une idée de cette religion envers les races qui, par tradition, régnaient sur une nation aimante! La multitude remplissait les églises pour prier Dieu de sauver le roi; l'esprit d'opposition au régent se mêlait à la tendresse du peuple; on considérait le gouvernement de Dubois comme une calamité. Aussi quelle joie dans les halles, aux marchés, quand on sut que Louis XV était rétabli (4): ce ne furent que chants, noëls et fêtes; on ne se lassa point de témoigner le plus vif contentement; Louis XV fut en quelque sorte proclamé l'enfant de la France et de l'Europe.

(1) Mémoire de la compagnie des Indes, avril 1721.

(2) *Mercure de France*, 2d ann. 1721.

(3) Une gravure fort curieuse sur cet incendie existe à la Bibliothèque royale (cabinet des estampes).

(4) Voici une chanson populaire que j'ai retrouvée :

Verse-moi, Pierrot, du vin, *bis*.
Ah! que j'ons eu de chagrin! *bis*
J'estions en capilotade
De voir notre roi malade.

Lampons, lampons,
Camarades, lampons.

Dieu marcy, ça va biau mieux,
Et j'avons vu de nos yeux
Ce prince sur sa terrasse;
Taligué, qu'il a de grâce!

Il est droit comme un cyprès;
Villeroy était auprès :
Villeroy, son tendre père,
Et Ventadour sa mère.

Une autre circonstance excita vivement encore la sollicitude du peuple : depuis la mort de Louis XIV, le roi, après un court séjour à Vincennes, avait toujours habité Paris la bonne ville; c'était la cité du roi, et les habitants pouvaient voir et surveiller le jeune prince tous les jours, quand il jouait et se trémoussait aux Tuileries : on résolut subitement de changer la résidence et de la transporter une fois encore à Versailles, comme à l'époque de Louis XIV; on donnait pour prétexte le meilleur air, et surtout la faculté de gouverner plus facilement, moins pressé, moins sollicité qu'on ne l'était à Paris. Quand cette résolution fut connue, combien de clameurs ne s'éleva-t-il pas au sein de la multitude! combien ne murmura-t-on pas contre le régent! La santé revenait au jeune roi, allait-on l'enlever à l'amour du peuple? les halles, les corporations avaient manifesté une douleur si poignante tant que la maladie de Louis XV s'était prolongée! Que de cierges avaient été brûlés à Notre-Dame et à Saint-Eustache, églises si populaires à Paris! On avait vu de pauvres mères de famille s'agenouiller dans le sanctuaire et demander la santé du roi, comme s'il s'agissait de leur propre enfant. Quand on annonça qu'il était rétabli, les chants de joie partout se firent entendre. Un beau recueil, sous le titre de l'*Opéra parisien,* nous a conservé toutes les chansons qui furent alors récitées parmi les métiers et corporations (1).

A ce moment, hélas! le régent faisait annoncer au prevôt des marchands que le roi quitterait Paris pour Versailles; on répétait pour motif la plus grande commodité de travail, le meilleur air, la solitude plus complète qu'on pouvait trouver dans les vastes parcs. Les Parisiens murmurèrent hautement, et cette circonstance donna lieu à une multitude d'accusations nouvelles. « Braves voisins, disaient les marchands, bourgeois experts et propriétaires, pourquoi donc M. le régent retire-t-il notre roi bien-aimé de sa bonne ville? il y a un motif dans cette mesure! » A Paris, disaient les fins et matois, le régent n'était pas libre de suivre ses projets de tuerie et d'empoisonnement. Tels étaient les propos communs dans le peuple. Ces bruits parvenaient jusqu'au régent et l'accablaient de douleur; il semblait que plus il prenait soin de cette innocente vie, plus on le soupçonnait de préparer la mort de celui qu'il environnait de tant de respects (2).

Ce fut dans ces circonstances que le régent déclara que l'intention de Sa Majesté était de se faire sacrer en son église de Reims; ce sacre était la reconnaissance religieuse du titre royal, la consécration de la majesté sur le trône. Dès que Louis XV aurait été oint de l'huile catholique, il en résultait une autorité plus puissante, une force plus énergique aux yeux du peuple. Le régent espérait donc, par ce moyen, éteindre les bruits atroces qui circulaient sur ses projets. En préparant le sacre, ne saluait-il pas lui-même le roi Louis XV? n'allait-il pas, en qualité de premier pair du royaume, faire foi et hommage à la royauté consacrée par l'Église? Une lettre close annonça la cérémonie du sacre, et convoqua à Reims les grandes charges de la cour. Le magnifique recueil des cérémonies du sacre, dessiné et gravé, est un des monuments des arts de cette époque; aucune solennité ne fut omise. On voit Louis XV accueilli par les maire, échevins de la ville qui viennent au-devant de Sa Majesté pour saluer leur suzerain; l'entrée du roi est éclatante : il est précédé de toute sa maison, mousquetaires noirs, gris, chevau-légers brillants, gardes françaises et suisses. Sa Majesté loge à l'archevêché de Reims, tandis que les pompes religieuses se préparent. Entendez-vous ces timbales retentissantes, les trompettes et hautbois? ces fanfares annoncent la possession de la sainte ampoule. Les seigneurs désignés pour otages vont la chercher en pompe; ils demeureront aux mains de l'abbé de Saint-Remi tant que l'huile sacrée sera dehors du monastère. Ainsi le veut la loi féodale (3); au moyen âge, tout se contractait par gages et par paroles; un chevalier jetait son gantelet, un seigneur donnait ses hommes en pledge et caution; cette coutume s'était perpétuée; en cette circonstance, les otages juraient et promettaient que l'huile sainte serait rendue

(1) Voici un fragment de ces couplets :

Vive le roi!
Chantons Sa Majesté guérie,
Vive le roi,
Et son gouverneur Villeroy,
Et sa gouvernante chérie;
Que chacun à l'envi s'écrie :
Vive le roi.

Il est vainqueur
Des traits de la fatale Parque;
Il est vainqueur,
A son aspect, elle est sans cœur;
Caron s'enfuit avec sa barque
Aussitôt qu'il voit ce monarque;
Il est vainqueur.

(2) On fit contre ce voyage des vers épouvantables :

Quoi! faut-il que le roi s'en aille?
Du régent quels sont les soupçons?
De ce prompt voyage à Versailles
On veut pénétrer les raisons.
Des moins habiles politiques
Le projet doit frapper les yeux.
L'auteur de tant d'actes tragiques
Veut garder l'unité des lieux.

(3) Récit du sacre de Reims, octobre 1722.

au monastère quand le seigneur roi serait consacré !

Le jour du sacre, belle matinée royale, les évêques députés par le chapitre de Reims s'en vinrent, la croix en tête, à la chambre où reposait Louis XV; ils grattèrent tout doucement à la porte, et le grand chambellan répondit : « Que voulez-vous ? — Nous voulons Louis XV que Dieu a donné pour roi. — Messeigneurs, il n'est pas visible, car il repose. — Nous venons de la part de l'archevêque duc de Reims, des pairs et grands du royaume et du peuple pour le saluer et le mener à son sacre en l'église. — Entrez alors, » dit le grand chambellan, et le roi, vêtu d'une robe de brocart d'or, se mit entre les évêques pour se rendre processionnellement à la cathédrale. La foule inondait les portiques, la musique retentissait dans les travées; les pairs laïques étaient représentés par les ducs d'Orléans, de Chartres, de Bourbon, le prince de Conti, les comtes de Clermont et de Charolais, tous la couronne ducale en tête, le manteau d'hermine, et les vieux blasons des ducs de Bourgogne, de Normandie, d'Aquitaine; des comtes de Champagne, de Flandre et de Toulouse, comme cela devait être dans les grandes pompes. Éclatant spectacle que ce sacre du roi Louis XV ! on lui donna plus de luxe, plus de cérémonies peut-être, parce qu'on voulait imprimer un saint respect sur cette tête d'enfant. Le régent montrait une vive sollicitude pour tout ce qui pouvait constater la grandeur et la puissance du roi; il veilla lui-même à ce que rien ne fût omis aux vieux usages, et lorsque le royal enfant passa sur le petit pont du Châtelet à son retour de Reims, on ne manqua pas de lâcher la volée d'oiseaux (1), symbole de la liberté des Francs. On multiplia les images du sacre de Louis XV, elles furent répandues avec profusion, et cette consécration de la majesté royale rendit populaires les gravures du beau tableau de l'exaltation de Joas au milieu du temple; l'œuvre de Coypel fut partout reproduite : on aimait à voir le jeune roi de Juda sur son trône d'ivoire et d'or abrité par les voûtes de cèdre; Abner, le grand capitaine, le glaive en main pour le défendre; les lévites parfumant le temple d'encens et de myrrhe; Josabet, la fidèle Josabet, aux genoux de son royal pupille, fière et glorieuse de l'avoir sauvé; tandis qu'Athalie, dans sa majestueuse indignation, jetait des regards de feu sur les lévites qui entouraient Joas !

Le roi grandissait en raison et en pouvoir, et l'on songea dès lors à l'accomplissement du mariage avec l'infante d'Espagne; on se rappelle que les négociations du cardinal Dubois avec le père Daubenton avaient eu pour résultat une double alliance de famille; l'infante Marie-Anna, âgée de quatre ans, devait épouser Louis XV, et Mlle de Montpensier, la fille du régent, était destinée au prince des Asturies. Le régent attachait le plus grand prix à cette union de deux branches de la famille de Bourbon; il sentait les inconvénients de la quadruple alliance, il revenait à la diplomatie de Louis XIV; la quadruple alliance ne lui paraissait plus que comme une trêve nécessitée par sa situation personnelle; dès que cette situation devenait meilleure, on arrivait, par un progrès naturel, aux traditions diplomatiques du grand roi. Le régent choisit le duc de Saint-Simon comme son ambassadeur extraordinaire à Madrid. Bien que respectueusement dévoué à la maison d'Orléans, le duc de Saint-Simon avait toujours conservé ses répugnances contre l'alliance anglaise; élevé à la cour de Louis XIV, il avait compris, comme toute son époque, que le premier besoin de la politique en France était de marcher unie avec Philippe V; on ne pouvait fortement agir au nord de la monarchie, si l'on n'était appuyé au midi par le gouvernement de l'Espagne (2). L'infante Marie-Anna avait quatre ans lors des fiançailles de Madrid; le régent avait demandé pour la forme son consentement au jeune roi; et, chose curieuse, il fallut que Fleury insistât beaucoup pour que Louis XV dît le *oui* nécessaire dans le conseil de régence; on ne sait pourquoi il avait une certaine répugnance pour cette union. D'après les clauses du contrat de mariage, l'infante devait être élevée en France dans les habitudes et les usages de la cour. Marie-Anna était une toute petite poupée sanglée de taille, roide sur les genoux de sa gouvernante. Quand elle vint à Paris, les fêtes les plus somptueuses l'accueillirent; il fallait voir ces grands carrosses drapés et dorés où l'on apercevait l'infante sur les genoux de Mme de Ventadour, passant au-dessous des arcs de triomphe ornés par le soin des échevins de Paris. Il y avait partout des symboles de l'hyménée, l'Amour, les nymphes, les déités, et le vaisseau de la ville de Paris, armes parlantes du commerce, des arts et métiers. On tira des feux d'artifice sur la Seine en face de l'hôtel de ville, et les fusées flamboyaient sur les plus hautes maisons de la Cité. A Madrid, on accueillit avec orgueil Mlle de Montpensier; la princesse se montra maussade, capricieuse, trop Française pour plaire à la nation si grave d'Espagne. Mlle de Montpensier

(1) Le Recueil des cérémonies du sacre avec de grandes gravures fut imprimé à l'Imprimerie royale et gravé par les meilleurs maîtres, ann. 1723.

(2) *Voyez*, sur tous les détails de l'ambassade d'Espagne, les Mémoires de Saint-Simon, 1722. C'est à cette époque que les Saint-Simon obtinrent la grandesse.

portait au milieu des habitudes sévères de Saint-Ildefonse les manières moqueuses et libres de la société de Versailles; elle avait treize ans à peine, vive, spirituelle comme son père le régent; et comment n'aurait-elle pas blessé les Espagnols si compassés? Ce fut une des douleurs du régent. Philippe V était Français de souvenir, mais il s'était parfaitement ployé aux exigences du caractère espagnol; une demoiselle de treize ans, élevée dans toute la liberté de la régence, pouvait-elle se contraindre aux mœurs du royal monastère de Saint-Ildefonse ou de l'Escurial?

La cour de Versailles s'apercevait que les visites du régent au roi Louis XV étaient plus multipliées, les conférences se prolongeaient plus longtemps; le prince redoublait de soins, de respect, de tendresse pour le roi; il avait remplacé le maréchal de Villeroy par le duc de Charost, et l'évêque de Fréjus avait repris ses fonctions auprès de son royal pupille; on annonçait partout que le temps de la majorité approchait; à cette époque, la régence cessait, le pouvoir royal allait s'exercer dans sa force et sa puissance; Louis XV, majeur, devenait le maître de sa prérogative, on pouvait faire des remontrances, mais tout devait obéir. Ce temps de la majorité était appelé par les uns, il était redouté par les autres; le roi, maniant le sceptre, allait secouer enfin le pouvoir du régent. Ainsi parlaient les vieux amis du système de Louis XIV, les mécontents de l'autorité du duc d'Orléans et de Dubois; ils connaissaient mal les rapports de tendresse affectueuse qui unissaient le roi à son oncle; Louis XV le remerciait chaque jour de cette vie qu'il lui avait conservée, lorsque tant de bouches diverses lui annonçaient de sinistres pressentiments; ses yeux se portaient avec une indicible candeur sur le régent, qui lui parlait d'une douce voix qui allait à l'âme. Quand donc la treizième année fut accomplie, il n'y eut pas d'hésitation dans la pensée du duc d'Orléans; il se hâta de déclarer la majorité royale par un édit solennel. La régence cessait d'exister; il y avait une autre forme d'action dans le pouvoir; l'autorité de Louis XV s'exerçait par sa volonté directe et absolue (1).

Cette déclaration de majorité dans l'ordre des lois du royaume devait être enregistrée en lit de justice par le parlement; le roi avait dit qu'il se rendrait dans sa bonne ville de Paris. Des lettres closes annoncèrent aux présidents à mortier et conseillers de la cour de parlement que Sa Majesté viendrait les visiter pour dire solennellement ses intentions à sa cour. Le 22 février, par une belle et forte gelée, on vit les quais de la Seine tout au long, garnis des gardes françaises si connues des bourgeois et habitants de Paris. Il y avait aux Tuileries un mouvement, un bruit inaccoutumé; les compagnies écossaises, les Cent-Suisses de la garde, les chevau-légers, les mousquetaires caracolant dans la grande cour en attendant les carrosses du roi, se déployaient en leur magnificence. A midi, les fanfares annoncèrent que Sa Majesté se rendait en son parlement. Le cortége traversa les quais, la place du palais de justice, monta l'escalier de la Sainte-Chapelle, et le roi s'agenouilla au pied de l'autel, à la face de ces vitraux resplendissant de mille couleurs, de ce chœur, monument de l'époque de saint Louis quand il partait pour guerroyer en Palestine. D'après le vieil usage, quatre présidents à mortier, huit conseillers en robes rouges vinrent quérir le roi, et s'avancèrent processionnellement vers la grande salle d'audience. Quelle belle représentation n'offrait pas cette assemblée! les princes du sang, les pairs ecclésiastiques en leur éclatant costume, les pairs laïques en grand manteau d'hermine; on en remarquait trois nouvellement élus par le roi: les ducs de Biron, de Levis et de La Vallière. Le roi avait ainsi usé de son joyeux avénement; une ordonnance du même jour avait également créé un maître dans chaque corps de métiers, car les rois de France étaient essentiellement liés au peuple, et les corps des métiers et marchands n'avaient pas de meilleurs protecteurs (2). Louis XV se plaça sur son lit de justice en velours cramoisi, et, quand le silence fut rétabli, il dit ce peu de mots: « Messieurs, je suis venu en mon parlement pour vous dire que, suivant la loi de mon État, je veux désormais en prendre le gouvernement. » Le duc d'Orléans s'étant levé, et puis assis et demeuré découvert, prit la parole, et dit au roi avec une indicible expression de respect et de tendresse: « Sire, nous sommes enfin à ce jour heureux qui faisait le désir de la nation et le mien. Je rends à un peuple passionné pour ses maîtres, un roi dont les vertus et les lumières ont prévenu l'âge, et lui répondent déjà de son bonheur. Je remets à Votre Majesté le royaume aussi tranquille que je l'ai reçu, et j'ose le dire, plus assuré d'un repos durable qu'il ne l'était alors. J'ai tâché de réparer ce que de longues guerres avaient apporté d'altération dans les finances; et, si je n'ai pu encore achever l'ouvrage, je m'en console par la gloire que vous aurez de le consommer; j'ai cherché dans votre propre maison une alliance pour Votre Majesté, qui, en fortifiant encore les nœuds du sang entre les souverains de deux nations puissantes, les lie plus étroitement d'intérêts l'une à l'autre, et affermit leur tranquil-

(1) Déclaration de majorité, du 16 février 1723.

(2) Regist. du parlement, ad ann. 1723.

lité commune. J'ai ménagé les droits sacrés de votre couronne et les intérêts de l'Église, que votre piété vous rend encore plus chers que ceux de votre couronne. J'ai hâté la cérémonie de votre sacre, pour augmenter, s'il était possible, l'amour et le respect de vos sujets pour votre personne, et leur en faire même une religion. Dieu a béni mes soins et mon travail, et je n'en demande d'autre récompense à Votre Majesté que le bonheur de ses peuples. Rendez-les heureux, sire, en les gouvernant avec cet esprit de sagesse et de justice qui fait le caractère des grands rois, et qui, comme tout nous le promet, sera particulièrement le vôtre (1). »

Le prince paraissait profondément ému ; on voyait qu'il avait gloire de répondre par un éclatant démenti à toutes les calomnies qui avaient abreuvé son existence ! Il rendait le roi à la nation, il avait conservé ce frêle arbrisseau à travers tant d'orages ! Louis XV, tout rouge de timidité et les larmes aux yeux, répondit : « Mon bon oncle, je ne me proposerai jamais d'autre gloire que le bonheur de mes sujets, qui a été le seul objet de votre régence. C'est pour y travailler avec succès que je désire que vous présidiez, après moi, à tous mes conseils, et que je confirme le choix que j'ai déjà fait par votre avis de M. le cardinal Dubois pour premier ministre de mon État. Vous entendrez plus amplement quelles sont mes intentions par ce que vous dira M. le garde des sceaux. »

Une silencieuse attention avait été prêtée aux paroles du roi, et l'on vit alors le duc d'Orléans s'approcher du jeune monarque et s'agenouiller pour lui faire hommage; Louis XV se leva en son séant, se précipita au cou du prince et le baisa sur les deux joues ; spectacle attendrissant, car il devait y avoir une douce joie pour le duc d'Orléans d'avoir sauvé cette couronne (2). Qu'est-ce qui peut égaler la grande satisfaction d'un devoir ! que de calomnies n'avait-onpas semées sur le régent ! Eh bien, il jetait à la face de ses ennemis cet enfant préservé, il l'avait reçu au berceau malade, il le rendait roi de France et de Navarre avec la couronne en tête. Ce dut être un beau moment pour la conscience du duc d'Orléans, plus beau peut-être que les hommages qu'il aurait reçus en plaçant le diadème sur son front ! La respectueuse attention du parlement fut absorbée par ce noble spectacle ; et, quand M. d'Armenonville, le garde des sceaux, annonça que tous les exilés seraient rappelés, un indicible transport se fit entendre. On avait remarqué en effet une place vide dans la grave assemblée ; c'était celle du duc du Maine ! le prince avait conservé sa popularité dans la retraite, et l'on ne pouvait mieux consacrer l'avénement de Louis XV qu'en entourant son trône des propres fils de Louis XIV !

CHAPITRE XXX.

DERNIÈRE ADMINISTRATION DU DUC D'ORLÉANS. — SA MORT.

Le cardinal Dubois. — Ses négociations diplomatiques et financières. — Mort du cardinal. — Le duc d'Orléans premier ministre. — Sa vie avancée. — Mme d'Averne. — La duchesse de Phalaris. — Dissolutions et apoplexie du duc d'Orléans. — Son portrait.

1723.

Le cardinal Dubois, confirmé dans le lit royal de justice comme premier ministre du roi, conservait pour la période de la majorité la prérogative et les droits qu'il exerçait sous la régence. Sa vie en était devenue plus laborieuse encore ; il savait la paresse d'esprit du duc d'Orléans, intermédiaire du conseil auprès de Louis XV ; le cardinal devait donc lui préparer le travail, de manière à ce que celui-ci pût tout voir sans se fatiguer par d'inutiles détails, tâche difficile pour un homme d'État ; c'est le martyre de tous les instants, une sorte de sacrifice que l'on fait de sa liberté et de son existence pour épargner le temps à une autre intelligence quelquefois plus limitée. Le cardinal Dubois savait par expérience que sa puissance sur le duc d'Orléans résultait précisément de cette activité qui réveillait la paresse du prince et lui faisait tout comprendre sans le lasser. Il fallait également initier le roi Louis XV dans les principes de gouvernement, et conquérir sa confiance pour se maintenir dans l'administration de l'État sous son règne ; laborieuse mission qui consistait à faire descendre les hautes affaires publiques jusqu'aux jeux d'un enfant qu'il fallait amuser et distraire (3). Le cardinal Dubois

(1) Regist. du parlement, ann. 1723.

(2) On publia mille pamphlets contre le duc d'Orléans, même à cette époque :

> Pauvre enfant, pauvre roi, sais-tu ce que tu fais?
> A peine es-tu sauvé des embûches d'un cuistre,
> Qu'en prenant le régent pour ton premier ministre,
> Tu te mets dans les fers d'un maire du palais.
> La foudre qui confond les orgueilleux Titans,
> Dont Philippe aujourd'hui nous retrace l'histoire,
> Nous doit graver dans la mémoire
> Qu'on ne peut assez tôt écraser les tyrans.

(3) Ordre de travail du cardinal Dubois, manuscrit des affaires étrangères (1722-1723).

s'était consacré à tous ces devoirs avec un véritable dévouement ; on a vu quels étaient l'ordre et l'activité de son travail, et cette journée si remplie qui commençait à cinq heures du matin pour se clore à minuit.

Il restait peu de grandes questions de politique étrangère depuis l'adhésion de l'Espagne au traité de la quadruple alliance ; l'union rétablie entre les cabinets, la Franee était revenue aux principes naturels d'une confiante intimité avec le cabinet de Madrid. Georges Ier s'était raffermi en Angleterre ; le prétendant vivait à Rome sans témoigner un désir actuel de ressaisir la couronne. L'état politique de l'Europe ne permettait pas de bautes entreprises ; l'Empereur lui-même voulait la paix stable, honorable ; les intérêts étaient tellement pacifiques, que le congrès réuni à Cambrai se trouvait réduit à la plus complète oisiveté (1) ; l'attention de l'Europe s'en était détournée. Ce congrès n'avançait pas ; il paraissait une superfluité dans les combinaisons de la diplomatie. Tout était cégle par des traités : qu'était-il nécessaire de revenir encore sur des questions si souvent débattues ? le congrès de Cambrai ne pouvait que développer les conventions conclues entre les grands pouvoirs de l'Europe (2) ; on ne voulait plus faire de concessions !

Dans les questions financières, la tâche était plus difficile, parce qu'il fallait pocter un remède immédiat. Law avait laissé la banque et le trésor dans une situation désespérée ; on avait retiré cent millions à peine de la circulation du papier-monnaie ; la banque était cbargée de plus de sept millards encore de billets ou d'actions ; le racbat pouvait s'en opérer à des taux modiques, mais l'ébranlement général imprimé aux fortunes se faisait sentir tristement sur le crédit public. Les frères Pâris et Samuel Bernard avaient proposé de se charger de l'acquittement de la dette en la réduisant à 20 pour 100, payables par cinquantièmes chaque année ; ils demandaient en écbange le produit de deux fermes, tabac, sel, et les revenus de la compagnie des Indes, le seul établissement d'industrie qui obtint des résultats réels et immédiatement applicables. On adopta également un système d'emprunt par tontines ; on put remplacer ses valeurs de banque par des actions de tontine qui s'amortissaient au profit des survivants. Ces moyens extraordinaires produisirent 70 millions d'argent effectifs qui remplacèrent, au taux abaissé des effets publics, pour 500 millions de billets de banque ou actions : c'était un système d'expédients, une longue suite d'efforts extraordinaires pour lutter contre la dépréciation du papier. Rien ne pouvait rétablir la confiance altérée ; le système de Law avait procédé par des voies gigantesques, et on cberchait à arrêter sa décadence par des demi-mesures, impuissantes pour comprimer le mal.

On voulut aussi relever la moralité du crédit, en favorisant quelques poursuites contre les principaux traitants enricbis par le système ; on recourut d'abord à la taxe arbitraire contre les spéculateurs qui avaient profité de l'agio ; le parlement seconda ces mesures. Ensuite on poursuivit une instance en règle contre le duc de La Force ; les bruits les plus étrangers avaient couru contre cet antique duc et pair ; on disait que, durant le système, il avait accaparé pour 12 ou 15 cent mille livres de fines épiceries ; il s'était fait commerçant pour réaliser le plus possible de ses billets d'escompte. Le duc de La Force se montra très-indigné de ce traitement ; il ne voulut paraître au parlement que l'épée au côté. « Non, dirent les conseillers, vous n'êtes point ici juge, mais accusé. » Sur cette réponse, évocation du conseil, remontrances du parlement et renvoi de la cause à la grande cour judiciaire. Le duc de La Force y parut sans épée ; il fut vivement admonesté par le parlement, et l'arrêt porta : « Qu'il eût à mieux se comporter pour l'avenir, et à conserver son rang, sa dignité et sa naissance. » On confisqua les marchandises au profit des bospices, et des amendes considérables furent infligées aux complices du duc de La Force. Le parlement voulait, par ce moyen, flétrir le système.

Dans sa tâche difficile d'administration et de gouvernement, la vie du cardinal Dubois s'épuisait ; il y avait longtemps que ce serviteur si fidèle de la maison d'Orléans se plaignait de vives douleurs à la vessie, triste infirmité des hommes de travail et de cabinet. Les nuits et les jours, quand on est à la face d'une pensée, en présence de tous les détails d'un gouvernement, on s'use, on s'abime. On disait que la jeunesse dissipée de Dubois avait été le premier principe de sa maladie,

(1) Voltaire, qui flattait toutes les puissances, adressait des vers adulateurs au cardinal Dubois, archevêque de Cambrai, à l'occasion du congrès :

Puissent messieurs du congrès,
En buvant dans cet asile,
De l'Europe assurer la paix !
Puissiez-vous aimer notre ville,
Seigneur, et n'y venir jamais !
Je sais que vous pouvez faire des homélies,
Marcher avec un porte-croix,
Entonner la messe parfois
Et marmotter des litanies ;
Donnez, donnez plutôt des exemples aux rois,
Unissez à jamais l'esprit à la prudence,
Qu'on publie en tous lieux vos grandes actions ;
Faites-vous bénir de la France,
Sans donner à Cambrai des bénédictions.

Ainsi parlait Voltaire au cardinal Dubois !

(2) Dépêches de Dubois, ann. 1723.

je l'ignore; mais la cause de cette infirmité déchirante doit être recherchée sans doute dans ce travail incessant, dans le martyre de l'ambition. Cruellement affaibli, le cardinal voulut se donner l'orgueil d'une revue de la maison du roi, à laquelle il présiderait comme Richelieu, à cheval, en robe rouge et flottante, privilége du premier ministre. On vit dans la grande cour de Versailles, à travers les flots de poussière, les brillants uniformes éclater sous les feux du soleil; Dubois, à cheval sur le front des bandières, et les escadrons caracolant devant lui; le cardinal voulut rester jusqu'à la fin de la revue, quelles que fussent les douleurs poignantes qu'il éprouvait (1). Quand le dernier escadron scintilla sous le soleil, Dubois se sentit tellement épuisé qu'on fut obligé de le transporter en litière au palais; un abcès intérieur avait crevé; sa vie fut en danger. La Peyronie, le chirurgien du cardinal, fut d'avis d'une opération immédiate, et Dubois s'y refusait lorsqu'on annonça le duc d'Orléans en personne. De quelque manière qu'on juge le cardinal Dubois, c'était un vieil ami pour la maison d'Orléans; il avait été le dépositaire des secrets de sa vie. Le cardinal Dubois possédait cette facilité de travail qui, préparant toutes les affaires, répondait ainsi à l'esprit paresseux du duc d'Orléans. Ce fut donc une douleur pour le prince que de voir ce ministre si près de la tombe; il le supplia de subir l'opération qui pouvait le sauver, il le lui ordonna même au nom de ses vieux services. Dubois ne put résister aux vœux de son maître; il se livra aux chirurgiens, à La Peyronie, le plus habile; mais sa vie était usée, le soir il avait touché la tombe (2). Tout était dit pour Dubois. On a supposé que le duc d'Orléans se vit délivré de Dubois comme d'un fardeau qui pesait à son existence; on a prêté au prince des mots durs; on lui a fait dire, dans une lettre au marquis de Noeé, ce vieux proverbe italien : « Morte la bête, mort le venin. » Tout cela n'est pas croyable; le duc d'Orléans n'avait tant élevé Dubois que parce qu'il avait trouvé en lui sa pensée et cette capacité de détails qui facilite un système. Le cardinal était le dépositaire de ses desseins depuis vingt ans; il avait été chargé par le prince de toutes les missions secrètes, il était l'homme de la maison d'Orléans; pouvait-on oublier ses services à La Haye, à Berlin et à Londres? N'était-ce pas le cardinal Dubois qui avait conduit à un heureux résultat les négociations sur l'Espagne? Veut-on dire que le duc d'Orléans éprouva quelque satisfaction de se voir délivré d'un complice importun pour quelques démarches intimes et coupables aux temps d'irréflexion et de jeunesse? mais le prince ne put descendre assez bas pour se rire de la mort d'un homme qui l'avait si fidèlement servi. Le cardinal Dubois n'était pas un esprit vulgaire; ambassadeur, secrétaire d'État, premier ministre, il avait déployé une remarquable capacité, un instinct délié; il savait parfaitement saisir le point difficile des questions et entraîner une décision immédiate; il avait un admirable caractère pour se décider dans une résolution difficile; le régent était toujours incertain, hésitant devant une mesure un peu forte; Dubois savait s'emparer de lui et le pousser vers sa volonté. C'est ainsi que, dans la conjuration de Cellamare, le secrétaire d'État Dubois décida le régent au coup d'État qui surprit le vieux parti de Louis XIV. Il est des circonstances où les hommes à déterminations résolues rendent d'immenses services; ils dominent les caractères faibles et les positions indécises. En vertu de cette puissance, le cardinal Dubois parvint à calmer les disputes de l'Église et à finir la querelle sur la bulle *Unigenitus;* esprit de gouvernement et d'unité, Dubois ramena la pensée monarchique dans les conditions de la couronne; il substitua sa personnalité aux conseils multipliés qui embarrassaient l'action de la régence. Cette régence était partie de la pluralité la plus absolue des conseils, et elle était successivement arrivée à l'unité la plus centralisée, à l'autorité d'un premier ministre, cardinal de la sainte Église; c'est dire assez la tendance du pouvoir dans la période de la régence (3).

Après la mort du cardinal Dubois, le duc d'Orléans fut lui-même déclaré premier ministre; il ne vit personne d'assez dévoué pour suivre sa pensée, qu'il avait hardiment confiée au cardinal dans l'administration publique; il se substitua au ministre de sa confiance; le prince ne pouvait en trouver d'autres auxquels il dût s'abandonner; toutes les affaires diplomatiques avec l'Angleterre, la Hol-

(1) *Gazette de France*, 7 août 1723.

(2) Le cardinal Dubois mourut le 10 août 1723. Voici l'épitaphe qui était sur le tombeau du cardinal Dubois dans la chapelle à droite, en entrant, de l'église Saint-Honoré, à Paris :

D. O. M. Hic ad aram majorem, et in communi canonicorum sepulchreto situs est Guillelmus DUBOIS *S. E. R. cardinalis, archiepiscopus, et dux cameracensis, sacri imperii princeps, regis a secretioribus consiliis, mandatis et legationibus, primarius regni administer, publicorum cursorum præfectus, hujus ecclesiæ canonicus honorarius; quid autem hi tituli, nisi arcus coloratus, et vapor ad modicum parens!*

VIATOR,

Solidiora et stabiliora bona mortuo precare.
Obiit an. M. D CC. XXIII, ætatis LXVII,
Hæredes grati erga regem et S. S. pontificem
Animi monumentum P. P.

(3) Je n'ai pas besoin de répéter que rien n'est plus faux et plus méprisable que les Mémoires qui ont été publiés sous le nom du cardinal Dubois.

lande, l'Allemagne et l'Espagne avaient été concertées entre lui et Dubois ; il s'en réserva l'absolue direction. Les secrétaires d'État devaient travailler avec le prince, et le prince soumettrait ensuite au roi la décision définitive. La situation des affaires était calme, et néanmoins il restait encore un vaste ensemble de travail ; le cardinal Dubois, si laborieux, pouvait suffire à peine à toutes ces préoccupations, et telle était la facilité du duc d'Orléans, qu'il accomplissait les devoirs de sa charge dans quelques heures de la journée. Il se faisait lire les dépêches, les projets d'ordonnances, les corrigeait de sa main avec un grand soin ; puis il allait chez le roi pour lui communiquer les questions importantes et les soumettre à sa signature. Ces occupations multipliées laissaient encore bien de la place aux sensualités ; le régent, profondément atteint par des douleurs de famille, continuait à s'étourdir dans les plaisirs ; il faisait peu d'exercice ; toutes ses distractions se concentraient dans le palais ; il était un peu grossi, son teint très-rouge s'illuminait encore, après ses repas, de ces éclairs de sang qui menacent de l'apoplexie ; Chirac, son médecin, lui recommandait la sobriété, les ménagements, pour une vie compromise à chaque excès ; le prince en avait pris son parti ; il raisonnait avec un indicible sang-froid et un pyrrhonisme effrayant sur les causes de la mort, sur les éléments qui composent l'homme, et le vide du tombeau ; Chirac le saignait souvent, et suivait avec crainte tous les symptômes de cette existence qui se dépensait en imprudences cruelles (1).

Les vins de Chio, de Chypre, les femmes gracieuses et enfantines, tel était le souhait du duc d'Orléans ; Mmes de Sabran et de Parabère ne régnaient plus sur son imagination fatiguée ; il aimait à causer encore avec elles dans les soupers ; il souriait quelquefois à Mme de Parabère jouant l'or, les dentelles, ses terres et son corps au pharaon dans le salon éclatant de bougies ; il désirait voir Mme de Sabran savourer l'Aï et jeter quelques gros mots dans les jours de son ivresse ; tout cela réveillait un peu l'esprit apathique du régent et ses sens tristement hébétés ; il avait un moment aimé Mme d'Averne. Dans les galeries de la régence, voyez-vous ce portrait d'Épicharis tout gracieux, peint par Vanloo ? ces traits si fins, cette bouche de rose, l'émail de ces dents si blanches ; ce portrait est celui de Mme d'Averne ; elle était fille de M. de Brégy, conseiller au parlement ; elle avait épousé, à quinze ans, le marquis d'Averne, et gagné le cœur du régent à un de ces bals d'Opéra dans lesquels les femmes se disputaient sa conquête. Mme d'Averne fut à Saint-Cloud la maîtresse en titre ; pleine d'esprit, elle attirait auprès d'elle les poètes, les savants ; et Voltaire, qui faisait des vers pour toutes les puissances, célébrait la beauté, les grâces de Mme d'Averne, la fée de Saint-Cloud, palais d'ivresse, car les fêtes se succédaient pour Mme d'Averne, les bals, les feux d'artifice sur l'eau, dans ces belles pièces qui ruissellent le cristal du haut des bois épais de Meudon. A Mme d'Averne succédèrent quelques passions passagères pour Mlle de Charolais (2), la sœur du duc de Bourbon, et pour une jeune Circassienne du nom d'Aïsse, grasse et blanche comme les filles du Caucase. Tandis que la mort venait, le duc d'Orléans se cramponnait au sensualisme le plus grossier ; il passait sans cœur et sans amour d'une femme à une autre ; il n'éprouvait que la satisfaction d'une conquête facile, car elle venait à sa puissance.

Une jeune et gracieuse femme, aux cheveux blonds et suaves, fixa l'amour du régent dans les derniers temps de sa vie ; la duchesse de Phalaris appartenait à une famille noble du Dauphiné qui portait le nom d'Harancourt ; elle avait épousé le fils du fermier général Gorge, créé en Italie duc de Phalaris à la suite d'un emprunt romain. La duchesse de Phalaris, née en 1704, avait par conséquent dix-neuf ans quand elle fut aimée du régent ; c'était encore une jolie création de Boucher ; toute svelte, toute légère, d'ivoire et de carmin, elle était fort attachée au duc d'Orléans, qui déjà pourtant touchait à sa quarante-neuvième année ; mais

(1) Mémoires officiels sur la régence, ann. 1723.

(2) Cet amour du duc d'Orléans pour sa cousine, Mlle de Charolais, est constaté par la correspondance secrète du duc de Bourbon et du cardinal Dubois. Voici la lettre du duc de Bourbon : « On m'a mande, monsieur, que le congé est donné à Mme d'Averne, et le bruit court que c'est Mlle de Charolais qui la remplacera. Votre Éminence juge bien que je n'ajoute pas foi à cette nouvelle ; cependant, comme j'ai vu arriver tant de choses extraordinaires, je crois que d'y faire attention ne peut jamais faire du mal. C'est ce qui m'engage à vous écrire que ma sœur est au milieu de la cabale que vous connoissez, que c'est la plus acharnée contre vous, moi et tous les vôtres : que de plus, si cela arrivoit, Mme la duchesse et moi nous ne pourrions le souffrir et nous nous verrions exposés à des scènes avec M. le régent qui ne tarderoient pas à nous brouiller tous ensemble ; ainsi je prie Votre Éminence de me mander si ce bruit a quelque fondement, etc. Le duc de Bourbon. »

Voici la réponse de Dubois : « Monseigneur, la dame qui est venue de Versailles a été priée de n'y plus venir ; cet événement a fait naître le bruit qui est venu jusqu'à Votre Altesse Sérénissime ; mais je vous assure qu'il n'a absolument aucun fondement, et vous pouvez avoir l'esprit parfaitement en repos sur les mauvais effets de cette liaison imaginaire. Tout se passe très-uniment et précisément comme vous le pouvez désirer, et j'espère que l'union si raisonnable, si nécessaire, ne recevra aucune atteinte, malgré l'envie que l'on auroit de la troubler. Dubois. »

il y avait dans le prince une douceur de manières, un charme indicible dans la voix; ses maîtresses n'aimaient pas en lui seulement cette magnificence de formes, cet attrait de la puissance qui domine, mais encore une grâce parfaite, un esprit délicat, fin, qui causait de tout avec bonheur. La duchesse de Phalaris ne quittait pas le duc d'Orléans; elle restait des journées entières à ses côtés quand il travaillait, comme sur ce lit de repos si soyeux où le régent passait ses après-dîners de Saint-Cloud, caressé par le vent qui fait trembler les beaux feuillages.

Le temps était rude cette année, on entrait dans la saison d'hiver; c'était le 29 novembre, néanmoins le soleil brillait au ciel; Chirac était venu faire sa visite habituelle du matin au prince, et l'avait trouvé très-agité; ses yeux étaient ardents et rouges comme le feu, son front marqué de taches, son teint bourgeonné, son pouls dans un état d'agitation fébrile: « La saignée, la saignée, monseigneur, » lui avait dit Chirac avec cette dureté de propos qui était dans son caractère, et le duc d'Orléans, souriant en épicurien, s'était défendu contre la Faculté. « Pas encore, mon cher docteur, je n'ai pas le temps de me livrer à vous; lundi, mon cher Chirac, n'est-ce pas? » Le lundi 2 décembre, Chirac revint à son idée dominante, la saignée; le duc d'Orléans répondit: « A demain encore, je veux dîner. » Il dîna copieusement en effet, puis il passa dans le cabinet chamois et rose, qu'il avait fait embellir pour la duchesse de Phalaris (1); il était là avec la jeune femme qui, ses cheveux bouclés et épars, reposait sa tête nue sur les genoux du prince: « Amie, dit le duc d'Orléans, je suis un peu fatigué, j'ai le cerveau lourd, faites-moi un de ces jolis contes que vous dites si bien. » La jeune femme leva ses yeux, ouvrit ses petites lèvres pincées, puis étalant ses dents avec coquetterie, elle commença en souriant: « Il y avoit un jour un roi et une reine; » tout à coup elle voit le duc d'Orléans chanceler, le front du prince était penché sur sa poitrine comme frappé de la foudre. Représentez-vous une belle tête blonde toute bouclée sur les genoux d'un cadavre; telle fut un moment l'attitude de la duchesse de Phalaris; quand elle se fut aperçue que le prince ne dormait pas, et que ses membres se roidissaient, la jeune femme toute élégante, toute floquetée de rubans, sonna avec force; personne ne répondit: pleine de frayeur, elle se précipite vers la porte; point de domestique encore! elle descend jusque dans la cour, elle appelle de sa voix émue, et quelques livrées accourent à la hâte. La duchesse de Phalaris put s'exprimer à peine; on entoure le duc d'Orléans; un valet de pied le saigna en l'absence de Chirac; mais le prince était mort! il avait rendu le dernier soupir dans les bras de la duchesse de Phalaris; il avait trouvé la mort dans l'amour. Fatal trépas qui ne laissa pas au prince un seul moment pour la pensée grave et sérieuse!

Ainsi mourut à Versailles, à l'âge de quarante-neuf ans, Philippe d'Orléans, régent de France, premier prince du sang, le fils du propre frère de Louis XIV; il s'était écoulé un peu plus de vingt-deux ans depuis le jour néfaste où l'apoplexie avait aussi enlevé son père, Monsieur, lorsqu'il offrait un verre de vin de Madère à une femme gracieuse: quelle triste destinée! quelle fatalité de race! et comment s'étonner encore que le troisième duc d'Orléans, à la face de ces morts extraordinaires, fût devenu un prince sage, timide et religieux, sous le cloître de Sainte-Geneviève! Quand on a devant soi de tels exemples, la pensée mûrit avant l'âge, et les réflexions pieuses ébranlent l'âme humaine. La vie de Philippe d'Orléans avait été un mélange de grandes et de petites choses, de travail et d'indolence, de devoirs et de plaisirs. A prendre ce caractère dans l'existence privée, Philippe d'Orléans avait une incessante curiosité qui fait courir l'homme sans croyance vers la recherche de l'infini; lorsqu'on n'a pas au cœur Dieu et la foi (2), on veut pénétrer les mystères de la nature, on remue les ténèbres: les uns prennent le monde en sa création

(1) Mémoires sur la régence, ann. 1723.

(2) On fut impitoyable sur M. le duc d'Orléans, et les poètes, selon leur habitude, n'épargnèrent pas les cadavres.

Ci-gît qui de Dieu se moquait,
Et dont à présent Dieu se moque,
Qui par ses tours subtils, sa manœuvre équivoque,
Ses dehors séducteurs et son brillant caquet,
Enjôla les Français et saisit leur défroque,
Pour en faire à leur barbe un éternel banquet;
Par sa crapule enfin la mort qu'il provoquait,
Le prenant pour un porc, lui dit dans un colloque:
Crève-toi, voilà le baquet.
Ainsi fit le glouton, après maint saupiquet,
Se trouvant plein comme un œuf dans sa coque;
Il creva comme un vieux mousquet,
En rognonnant quelque affreux soliloque,
Dont aussitôt son âme au berniquet
Fut droit chez Lucifer, qui maintenant la croque.
Ah! quel bonheur pour vous, si son dernier hoquet
Dès l'an mil sept cent dix eût trouvé son époque!

Ci-gît Philippe d'Orléans,
Qui régenta pendant huit ans
Ces idiots qu'on nomme Francs;
Dieu sait comme il les fouetta!
Ce Philippe qui régenta
L'Anglais dont il s'associa,
Finement le déculotta.

A trois divinités je consacrai ma vie!
Bacchus changea pour moi des vins en ambroisie,
Plutus pour m'enrichir épuisa ses trésors,
Et Vénus dans mon lit plaça les plus beaux corps.

pour en développer le grand œuvre, magnifique tableau où se trouve toujours un effet sans cause; les autres cherchent dans les nerfs et le sang la source de la pensée, pour prouver à l'homme cette désespérante doctrine, que tout en lui est fini, et que seul dans son orgueil il se crée une destinée future. Cette tête de mort osseuse, le cerveau, palais vide de la pensée, ces quelques cheveux qui survivent, ces dents, perles de la beauté, et qui restent comme les dernières dépouilles du sépulcre; tous ces débris de l'homme sont remués, fouillés pour nier Dieu et l'éternité. Le caractère du duc d'Orléans fut le doute de la révélation; de là cette curiosité pour les sorts, l'alchimie, les divinations. Il y avait du Faust et du don Juan dans cette vie; Faust le type de l'homme qui s'élève par la raison superbe jusqu'à défier Dieu; Faust qui se désespère dans le doute lui-même, dans son impuissance à produire, soit qu'il crée une image muette et sans âme, soit qu'il travaille auprès des fourneaux ardents pour dérober le feu sacré de la création. Ainsi faisait le duc d'Orléans; inquiet de son avenir, il travaillait, avec Humbert le physicien, à toutes les expériences laborieuses de l'alchimie. Avec le doute s'asseyait le sensualisme; ici se réveillait le second type de don Juan, le Faust méridional, le doute abîmé de plaisirs sous le soleil de Castille; les Allemands firent un docteur controversiste de cette physionomie espagnole; Juan resta léger et galant dans les chroniques de l'Andalousie. La vie et la mort du duc d'Orléans résument cette existence, et jusqu'à l'apoplexie, qui n'est que la statue blanche du Commandeur, quand elle serre de ses bras glacés la tête brûlante de ce Juanita, qu'enlaçaient naguère de fleurs les jeunes filles de Cadix, de Grenade et de Séville. Peu d'hommes étaient plus séduisants que Philippe d'Orléans; il possédait les arts, le dessin, la musique; il peignait et gravait avec un goût épuré; il composait des opéras pleins de verve et de sentiment; sa causerie était brillante, libre, spontanée; au moment où il paraissait absorbé, un trait d'esprit, une saillie saisissante révélaient la prodigieuse facilité du duc d'Orléans.

Comme homme de gouvernement et d'administration, le duc d'Orléans avait un instinct droit des choses, une connaissance parfaite des questions politiques; il était hésitant sans être timide; il n'aimait pas les coups de force par caractère; il y marchait franchement une fois la pensée arrêtée; il avait des sentiments de liberté, mais le despotisme s'y associait fort bien; il parlait toujours des institutions anglaises, de l'indépendance des citoyens, et son gouvernement se résuma pourtant dans la volonté la plus absolue sous la main d'un seul ministre, son commensal. Le régent célébrait avec enthousiasme le parlement anglais, et envoyait en exil le parlement de France. Cette contradiction était une lutte du caractère et de l'éducation : par caractère Philippe d'Orléans était absolu; par position et par ses études, il avait du goût pour la liberté anglaise; peut-être aussi connaissait-il l'esprit de cette nation française, qui aime à être fortement gouvernée. Il y avait bien des passions dans ce cœur, mais des passions usées, de l'ennui, du dégoût, un certain mépris pour la société qui se révèle dans toutes ses actions même les plus indifférentes. Philippe d'Orléans fut un homme habile, un esprit éminent dans les questions politiques. Le trait saillant de ce caractère, ce qui le place haut dans l'histoire, c'est sa conduite vis-à-vis l'enfant royal qu'il protégea de ses nobles mains; la calomnie frappait le régent, on disait partout qu'il voulait usurper la couronne, et tandis que ces murmures fatiguaient sa vie, le duc d'Orléans suivait avec sollicitude l'éducation de Louis XV; il l'élevait, le caressait, le réchauffait pour ainsi dire, lui, pauvre enfant privé de tous les siens : cette conduite fut admirable, parce qu'elle supposait un magnifique désintéressement dans le prince qui succédait légitimement au frêle rejeton de Louis XIV accablé de maladie. On a dit à cela que le régent n'avait pas devancé la mort du roi, parce qu'il attendait la fin naturelle d'un enfant souffreteux. Nous ne pénétrons pas si bas dans le cœur humain; il serait déplorable de voir le mal dans le bien même, et de rechercher péniblement une intention criminelle dans ce qui fut une belle action : s'il pouvait y avoir une mauvaise cause à cette noble conduite, disons plutôt que le duc d'Orléans, en homme habile, n'osa pas une usurpation que la noblesse et le peuple n'eussent pas soufferte; si un crime ou un acte de violence avait rendu le trône vacant, vous auriez vu l'épée des gentilshommes menacer le duc d'Orléans et l'atteindre au cœur. L'amour du peuple pour Louis XV était trop ardent pour subir un usurpateur; les révolutions n'avaient pas altéré la fidélité des masses. Laissons à ce qui est beau son caractère de grandeur; le duc d'Orléans fit son devoir, et l'histoire doit le respecter : qu'il devait être doux pour lui de voir cette gracieuse tête bouclée de Louis XV sous la vieille couronne des rois de France! S'il avait suivi le conseil de Georges I[er] et de l'Angleterre, la France aurait peut-être eu son prétendant dans l'exil; Philippe d'Orléans grandit pour la postérité en rendant au droit ce qui revenait au droit; et combien cet acte devenait plus noble, plus religieux, plus éclatant, lorsqu'il s'appliquait à un pauvre orphelin, unique rejeton d'une race royale tout entière disparue sous les coups de la mort!

RÉSUMÉ.

1715 — 1723.

La période de la régence embrasse huit années, empreintes d'un caractère à part, car une nouvelle société commence avec ses mœurs, ses usages et ses lois; dans chaque ordre d'idées il y a un changement. L'époque de Louis XIV est finie; on entre en plein dans le dix-huitième siècle, sorte de réaction contre l'administration puissante du grand roi.

Quand Louis XV enfant monta sur le trône, il y avait dans la génération un désordre d'idées : le pouvoir ferme et tenace de Louis XIV avait longtemps maintenu la société; mais elle avait impatience de sortir de cette administration compassée, de ce gouvernement impérieux qui menait la France. De là le mouvement contre les actes du roi, contre le testament et les codicilles, qui sont l'émanation personnelle des volontés du dernier règne; Louis XIV veut se survivre, et le pays, qui entre dans une nouvelle voie, répudie ce legs. Le duc d'Orléans se met d'abord à la tête de l'action parlementaire et janséniste; il fait casser le testament; rien de plus simple pour lui; il suit l'impulsion de la société, il marche avec la réaction, et, dans cette situation bien choisie, on est toujours fort; le duc d'Orléans saisit la régence, elle vient dans ses mains tout naturellement, parce que la société est fatiguée de la vieille cour.

Cependant le parti de Louis XIV n'est pas tellement abattu qu'il ne puisse employer ses armes contre l'administration nouvelle; le règne de Louis XIV avait eu tant de gloire, il avait jeté tant d'éclat, que son souvenir ne pouvait s'effacer tout d'un coup de la mémoire du peuple. La vieille cour ne peut adopter comme drapeau Mme de Maintenon, absorbée en sa retraite de Saint-Cyr; elle entoure le duc et la duchesse du Maine, le comte de Toulouse, les débris du grand règne, tandis qu'à l'extérieur elle s'appuie sur les droits de l'Espagne et de Philippe V. Toutes les calomnies sont jetées sur le régent; on l'accuse de viser à l'usurpation; si le duc d'Orléans et le nouveau système s'appuient sur les jansénistes et les parlementaires, l'ancien parti de Louis XIV prend sa vie et ses éléments dans les gentilshommes provinciaux, dans le parti militaire et les jésuites; les forces de la société qui finit se réveillent pour combattre de concert.

Cette attitude de l'Espagne et des légitimes oblige le régent à chercher des soutiens à l'étranger; de là ses peines, ses soucis pour préparer le traité de la quadruple alliance. Le duc d'Orléans voit sa situation personnelle menacée, son droit de succession compromis; il en appelle à l'habileté de l'abbé Dubois, qui comprend immédiatement les intérêts mutuels de Georges Ier et du régent; Dubois part pour La Haye, engage sa difficile négociation avec Stanhope, et signe ainsi le traité de mutuelle garantie où tout est prévu, les droits successoriaux, même le cas possible d'une usurpation. Ce traité est personnel au duc d'Orléans; il est entièrement en opposition avec la politique de Louis XIV, c'est-à-dire avec l'union de famille qui abaissait les Pyrénées. Le traité de la quadruple alliance est conclu.

La vieille cour de Louis XIV s'en alarme; le régent a réformé l'armée par économie, il n'a pas satisfait les gentilshommes de province; les mécontentements grandissent et entourent le duc et la duchesse du Maine; on invoque les états généraux, les libertés provinciales. Le duc d'Orléans, qui s'est engagé à beaucoup de concessions avec les parlementaires, ne peut pas les tenir entières; les murmures éclatent et menacent le pouvoir! L'ambassadeur d'Espagne, le prince de Cellamare, uni avec le duc du Maine et le parti des gentilshommes, prépare de toutes ses forces une révolution contre la régence; la Bretagne s'arme déjà; d'autres provinces promettent de se joindre à elle pour se décider à une résistance efficace contre le pouvoir du régent; d'où résultent plusieurs conséquences : d'abord le duc d'Orléans, qui avait divisé le pouvoir à l'infini à l'origine de la régence, croit indispensable de le centraliser sous des secrétaires d'État; il proclame l'idée forte et monarchique. En se décidant à violer les droits d'ambassadeur dans la personne du prince de Cellamare, Dubois a compris la portée de cet acte; il entraînait la guerre avec l'Espagne, dernier mot de la quadruple alliance. Les victoires des Français sous le duc de Berwick, les secrètes menées de Dubois brisent le pouvoir Albéroni; Philippe V est obligé de rentrer sous l'influence de la France. Désormais les droits de la maison d'Orléans sont assurés, la position devient plus sûre, et l'on peut faire un retour vers les idées et le système de Louis XIV.

Dans cette action et cette réaction les principes de gouvernement sont en progrès; le système de Law venant remplacer toutes les idées, tous les expédients des vieux économistes du règne de Louis XIV, donne ainsi momentanément de grandes facilités pour l'administration publique; des conceptions si hardies bouleversent complétement les mœurs de la société; il surgit dans les habitudes de la vie un esprit d'égalité; la fortune confond tous les rangs; elle abaisse ce qui est haut, elle

élève ce qui est à terre : le chaos dans les conditions sociales prépare l'esprit des révolutions.

Il y a une cause encore plus active du bouleversement politique. L'école anglaise fait des progrès en France ; on commence à raisonner sur le balancement des trois pouvoirs, sur les droits de la souveraineté du peuple ; l'esprit républicain de la Hollande et de Genève pénètre dans les habitudes de la société : on disserte sur les gouvernements, on n'obéit plus sans examen. La royauté cesse d'être une religion ; on veut en voir la cause, en pénétrer l'origine ; on en limite les prérogatives. En même temps l'esprit de la philosophie moqueuse s'empare de la société ; on s'endort dans l'épicurisme sensuel, le déisme et le doute ; on ne croit plus à rien ; la religion est attaquée dans ses dogmes et dans sa hiérarchie ; il n'est pas de petit poëte, de prosateur philosophe qui ne censure le christianisme ; les croyances et la foi importunent ; on raisonne tout. La tête de l'homme devient un foyer d'incessantes investigations pour arriver à la matière et constater le néant.

L'administration à l'époque de la régence est travailleuse ; elle élève, elle détruit, cherchant partout à poser un système qui ait un point d'appui ; sa pensée dominante est le maintien de la paix et la restauration des finances. La paix amène l'abaissement de l'état militaire, la réforme dans l'armée et dans la marine. La marine surtout souffrit des rapports du régent avec l'Angleterre ; cette puissance, qui avait tant redouté la vigoureuse lutte avec Louis XIV, imposa au régent la dure condition de maintenir ses escadres dans une infériorité relative ; la même main qui signait le traité de démolition pour le cardinal de Mardick, scellait une convention secrète qui ne permettait pas d'élever la marine de France au delà de seize vaisseaux de ligne et de dix frégates, concession faite à l'alliance anglaise. L'armée de terre fut également réformée. Quant aux finances de la régence, elles eurent leur période de prospérité et de décroissement, elles grandirent et s'effacèrent avec le système de Law.

La littérature s'empreint d'un caractère à part : tandis que la politique et la philosophie vivent d'emprunts faits aux écoles de Hollande, d'Angleterre et de Genève, la poésie légère, les petites œuvres d'esprit et de goût prennent en France un essor actif ; la société, contrainte de s'assouplir sous la vieillesse de Louis XIV, débordait en livres libertins et impies qui corrompaient à plaisir les générations. Les premières poésies d'Arouet de Voltaire donnent l'impulsion à ce mouvement littéraire ; rien de plus gracieux et de plus frais que ce sensualisme qui semble éclos sous les beaux ombrages des brillants châteaux de noblesse. L'esprit mordant s'empare aussi de cette génération de la régence ; jamais il n'y eut plus de couplets et de satires au théâtre de la foire, aux Italiens, dans les recueils contemporains ; on ne respecte rien, ni le pouvoir public ni la réputation privée : c'est un temps de pamphlets ; les livres graves deviennent eux-mêmes des diatribes par leurs applications à la société. *OEdipe* se transforme en pamphlet, *la Henriade* devient une œuvre politique, tandis que *Turcaret* et les romans de Le Sage flétrissent les financiers et les spéculations des traitants : il n'est pas jusqu'aux *Lettres persanes* de Montesquieu qui ne soient un livre tout d'applications moqueuses.

Les arts se façonnent sur un type commun de grâce et de nationalité, qui les rend aussi précieux que la poésie légère ; rien de délicat comme ces tableaux de Vanloo, de Boucher et de Watteau lui-même, peinture vermillonnée qui éclate partout de ses couleurs suaves sur les miniatures et les éventails. Et ces statuettes si fines, et cette architecture si mobile et si variée comme le caractère national ! Ces caprices de la mode donnaient une haute impulsion au commerce ; il fallait servir incessamment les goûts d'une société qui dissipait son avoir avec une insouciante prodigalité. On ne comprenait pas les choses sérieuses, et cependant les sciences faisaient des progrès ; l'astronomie, la chimie, le droit même, brillaient sous Cochin et d'Aguesseau. La régence fut aussi une époque de colonisation ; des villes furent fondées, des populations entières reconnurent l'autorité du roi, comme au Canada. L'administration fut active, tout occupée des travaux publics ; c'est à elle que l'on doit les premières routes plantées de grands arbres sur les chaussées, qui furent suivies avec un soin si parfait sous le règne de Louis XV ; elles restent encore comme un témoignage vivant de la sollicitude du vieux régime.

En jugeant un peu de haut la régence, on peut dire qu'elle partit d'une idée de réaction contre le système de Louis XIV, et par conséquent elle se résuma d'abord en une décentralisation du pouvoir pour grandir les formes parlementaires : elle en revint ensuite à son point de départ ; elle reprit les idées monarchiques et absolues du précédent règne, parce que cette direction était inhérente au gouvernement de la France. Dans la politique étrangère la régence parcourut le même cercle d'idées ; elle abdiqua d'abord les traditions de Louis XIV, elle secoua l'alliance de famille avec l'Espagne, puis elle y revint tout naturellement ; le régent comprit la nécessité d'un pouvoir fort et d'une alliance méridionale, comme la base fondamentale de la monarchie des Bourbons !

Hélas ! à quoi servaient tant d'efforts ! la société

échappait au pouvoir; les idées d'indépendance étaient partout; les mauvaises mœurs que favorisait le régent, l'esprit d'irréligion et de doute s'emparaient des masses; on cherchait en vain à soutenir l'édifice quand la base en était corrompue. Toute l'époque de Louis XV, et j'ai hâte de la toucher, n'est qu'une lutte entre le pouvoir qui se proclame fort, et la société qui ne croit plus à cette force; la royauté abdique son prestige! elle s'abîme elle-même à plaisir dans la corruption générale. L'administration marche encore, parce qu'un système suit longtemps sa vieille impulsion, mais la société n'est plus dans les conditions de cette autorité; on détruit sa croyance, on souille la chasteté de ses mœurs, et quand l'abîme est bien creusé, la royauté s'écroule; cela devait être!

FIN DE PHILIPPE D'ORLÉANS.

HUGUES CAPET

ET LA TROISIÈME RACE,

JUSQU'A PHILIPPE-AUGUSTE.

PREMIÈRE PÉRIODE.

Xme ET XIme SIÈCLES.

LETTRE

SUR

LA PÉRIODE CAPÉTIENNE.

Je vais écrire l'époque des légendes, la chronique de l'ermitage solitaire, du désert et des pauvres pèlerins; je vais dire les histoires de la féodalité primitive, la sauvagerie de la période capétienne, les batailles sanglantes, la vie du manoir, du monastère et de la commune!

Ici vont apparaître les barons féodaux, le faucon sur le poing et les lévriers en laisse; le monde merveilleux qui entoure la vie des saints quand leurs ossements dormaient au reliquaire. Nous allons ensemble visiter les cathédrales avec l'obituaire des morts, le tombeau froid des chevaliers, les abbayes aux tours carrées, aux portes de fer brisées par les Hongres, les Sarrasins et les Normands! Plus loin le château des hommes d'armes qui retentit de joyeuses libations et des *chants de Geste!*

Dans l'oratoire l'hymne solennelle remue les entrailles, et jette à Dieu les douleurs de la génération; l'orgue grossier fait entendre mille voix étranges, et des gémissements plaintifs comme les vents qui sifflent aux vitraux. Dans la tour, sur la montagne, le cliquetis des armes, le hennissement des chevaux bardés de fer, la vie matérielle au milieu de ces hommes qui se nourrissent de venaison pendant les longs repas où le vin coule à pleins flots dans la coupe de la Table ronde.

C'est cette lutte de la pensée morale représentée par l'Église et de la force matérielle personnifiée dans la féodalité, qui formule le caractère du moyen âge. La période qu'embrasse ce livre se divise en deux phases distinctes : dans la première, qui finit au onzième siècle, la société est empreinte d'un profond sentiment de tristesse; il y a comme un crêpe de douleur répandu sur la génération; le monde est livré à tous les fléaux : les invasions des barbares, les maladies pestilentielles, l'horrible famine déciment le peuple; des vents violents brisent les arbres séculaires; un ciel grisâtre se mêle aux brouillards des forêts profondes, comme une nuit qui enveloppe le genre humain. Toutes ces causes jettent une indicible tristesse dans la société; ce caractère s'empreint partout : dans la chartre, dans la chronique, dans la cartulaire. On craint la fin du monde, quand le Christ paraîtra rayonnant dans sa face; c'est un cri lamentable poussé par tout un siècle, un gémissement qui éclate dans les chants d'Église, comme une hymne de douleur. La vie de l'homme se passe dans la forêt avec le loup sauvage, qui alors avait aussi sa chronique et sa légende; elle n'est qu'une triste prière au ciel pour qu'il vienne au secours d'une société si fatalement travaillée.

A peine le onzième siècle est-il fini, qu'à ce sentiment de tristesse succède une sorte de joie naïve et populaire; les grandes épopées apparaissent, on récite les exploits et les prouesses des féodaux, la génération n'abaisse plus son front sillonné par les

larmes et la terreur ; les troubadours vont chanter au Midi dans les cours plénières de la Langue-d'Oc; les trouvères, Normands et Picards, préparent leurs longs poëmes où les exploits des nobles sires sont racontés ; l'horizon pour l'homme devient pur et bleu, comme lorsque la tempête s'apaise.

Cette transition de la tristesse à la joie, ce doux passage à l'allégresse et au bonheur, s'opèrent à l'aspect de la croisade; la grande expédition d'Orient a vivement parlé au cœur des barons et des chevaliers, et l'a joyeusement épanoui ; le peuple a quitté un ciel chargé de nuées ; il a vu le soleil et ses rayons d'or, il s'est mis en quête d'aventures lointaines ; il a visité l'Italie, Constantinople et la Syrie, ces contrées si chaudes de couleurs, si puissantes sur l'imagination, avec Nicée, Antioche et ses bois sacrés, l'Euphrate et l'Oronte ; les pèlerins reviennent gais dans l'Occident avec toute l'insouciance et l'indicible joie du voyageur, ils ont salué Jérusalem, la ville sainte ! Les expéditions d'Orient ont toujours laissé dans les esprits des empreintes profondes : Napoléon avait vaincu le monde, mais son cœur, son enthousiasme étaient pour le grand pèlerinage d'Égypte, pour les souvenirs de ses pyramides, de ses déserts, du mirage et du Nil qui se brise au Delta.

La période dont nous nous occupons aujourd'hui embrasse les règnes de Hugues Capet, de Robert, de Henri Ier, et la moitié de l'époque de Philippe Ier; elle s'arrête à la prédication de la croisade. C'est donc une période de fatalité et de désolation qu'il faut écrire ; c'est le ciel chargé de miasmes, c'est l'an mil avec son sombre cortége de la fin du monde, c'est la vie du désert où les loups font entendre leur glapissante voix : chroniques, légendes, translations de reliques, tout est plein de tristesse et de désespoir ; la vie se passe entre le baptistère et le tombeau. Au milieu de cette génération, quel fut l'état des personnes et des fiefs ? quel fut l'aspect général de ce peuple de barons, de clercs, de serfs et de communaux ? L'histoire personnelle des rois n'offre qu'un intérêt médiocre ; elle se résume souvent dans une lutte de passions brutales, et ne se lie que faiblement à l'esprit général du temps. Au contraire, le peuple féodal se manifeste partout avec ses coutumes catholiques : les barons et les clercs sont en présence ; ces seules classes d'hommes existent, comme intérêt dramatique, pendant trois siècles. En vain on chercherait un esprit général, un caractère de nationalité française au milieu de ces populations qui se groupent de province à province ; il n'y a point de liens encore, la conquête a déposé comme le limon de dix peuples divers sur la surface de la vieille Gaule. On trouve une confusion de langues, de mœurs, d'habitudes, une variété incessante d'événements ; il n'y a pas d'histoire générale possible, mais une suite de chroniques particulières : le royaume est alors une véritable fédération féodale ; chaque comté a son histoire, chaque ville sa légende.

Il fallait faire exactement connaître ce caractère empreint sur la génération du neuvième au onzième siècle. Le seul mérite de ce travail est de réunir une consciencieuse étude des chroniques et des épopées merveilleuses du moyen âge. On a labouré ce champ dans le présent livre avec activité, ardeur, et toute la passion de l'antiquaire; on a lu la chartre qui tombe en lambeaux dans les archives ; on a suivi le cartulaire des moines et l'admirable vie des saints, recueillie par les Bollandistes de la compagnie de Jésus, et par les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. L'auteur a pu vivre ainsi de l'existence des ermites dans ces pages naïves où l'existence du désert nous est racontée; enthousiaste des vieux temps, il a pu se placer au milieu de ces processions saintes qui transportaient la châsse bénite et les ossements des martyrs, le plus bel ornement des cités, le premier mobile de la prospérité et de la civilisation. J'ai recueilli les belles légendes des forêts, toutes pleines de traditions, quand le cor retentissant appelait les chiens de la Saint-Hubert des Ardennes ou le Robin Wood, le chasseur de feu, le pâle souverain des forêts, qui courait avec ses lévriers noirs et son cheval noir aussi à tout crin.

Vous tous qui voulez connaître l'histoire avec son épopée et sa poésie, lisez les Bollandistes dans la vie de ces saints qui donnaient l'exemple de la méditation, des vertus et de l'abnégation de soi à une société violente et désordonnée. Pénétrez dans la légende de ces évêques de la Gaule primitive qui sauvèrent les peuples du ravage des barbares. Telle est l'histoire que je comprends ; car il faut se garder de remuer le moyen âge avec nos idées sceptiques et hautaines ! J'apporte la foi dans les temps de croyance.

J'aime les tapisseries où les hommes d'armes sont retracés en relief comme de grandes ombres qui pendent sur les manoirs ; j'aime les vieilles ruines sur les sept collines du Rhin, ou dans les Cévennes et sur les bords du Rhône, ces ruines toutes peuplées encore des souvenirs de la vie féodale, des grandes chasses, des grands coups d'épée, des grands miracles et des grands repen-

tirs; j'aime la pauvre vie de sainte Geneviève de Brabant, la biche et le sénéchal plein de félonie; les quatre fils d'Aymon sur Bayard qui galope dans la plaine; j'aime Noël avec la crèche des bergers; Pâques fleuries avec ses rameaux; la Fête-Dieu où de longues processions de métiers et de peuple serpentaient dans les vieilles rues des cités pour célébrer quelques anniversaires municipaux; j'aime les mitres d'or des évêques, la chape des chantres, la dalmatique pourprée, les surplis de fin lin, les bannières ondoyantes des confréries, la prière des morts, les hymnes joyeuses et la voix des séraphiques enfants de chœur qu'accompagne l'orgue de la cathédrale; j'aime les festins féodaux, le paon qui déploie ses ailes, la coupe du Saint-Gréal qui passe à la ronde, tandis qu'un trouvère fait résonner les souvenirs de gloire, les vieux gestes de Roland et d'Olivier qui moururent à Roncevaux, et les trahisons de Ganelon de Mayence; j'aime l'épopée bizarre et violente; le seigneur féodal qui se précipite de sa tour noircie, comme les sires de Montmorency et de Puiset : les voyez-vous, la lance baissée? leurs chevaux envahissent le monastère, leurs hommes d'armes brisent le cellier, et l'on entend le jappement des chiens dans l'abbaye.

Douces et poétiques émotions, quand on touche l'époque du moyen âge! C'est ainsi qu'il faut chercher à reconstituer ce temps, à restaurer ce vieil édifice avec le bonheur d'un artiste qui sauve une antique cathédrale de la destruction. Je n'ai pas la prétention d'un vaste esprit de système; je me garde de la mission de régénérer l'humanité par quelques pauvres livres qui passent comme nous tous; je n'ai pas des théories imitées de Vico, ou des préoccupations sur les races de vainqueurs et de vaincus, distinctions puisées dans la politique du temps présent, afin d'en obtenir récompense par les réalités de la vie. Je suis un pauvre chroniqueur qui raconte ce que m'ont dit quelques saints moines et les chevaliers contemporains dans leurs chartres scellées. En pénétrant dans le moyen âge, je n'ai eu qu'une pensée, le catholicisme, parce qu'on le trouve comme explication souveraine de toute l'épopée des dixième et onzième siècles: est-ce que tout ne se résume pas dans la rivalité des barons et des clercs, ce combat de la force morale contre la force matérielle, mythe puissant et incessamment renouvelé, qui représente la lutte de l'intelligence et de la matière, de la brutalité et de l'esprit? Faut-il le dire? au moyen âge, quand on cherche la liberté et le peuple, on les trouve dans le catholicisme; veut-on recueillir la première pensée d'unité et de gouvernement, on les voit encore dans le catholicisme: ceci n'est pas un système, mais le résultat des faits naïvement groupés; on n'a pas besoin d'emprunter des théories aux écoles italiennes ou aux écoles allemandes. Ce résultat naît de l'étude des monuments; il n'est utile que de s'inspirer aux cartulaires des abbayes, à la vie des saints qui brillent dans les Bollandistes, aux immenses et magnifiques travaux de Mabillon, de Martenne, de d'Achery, de Baluze, de Baronius, de Pagi, de Muratori et de Bongars, hommes si éminents du seizième au dix-huitième siècle. Fouillez, fouillez aussi les Mémoires de la vieille Académie des inscriptions, les recueils de l'abbé de Camps, de Fontanieu, et la collection des chartres de Bréquigny; et malheur à ceux qui dédaignent les faits, les documents réels en histoire, pour des ouvrages de fantaisie! ces ouvrages passent tous les vingt ans avec la mode, et vieillissent avec elle. Il fut un temps où l'on se passionna pour l'influence des climats, puis vint l'influence des institutions, puis celle du tiers état, puis celle des fleuves, des rivières, des montagnes, puis sont venus le symbolisme ou les formules du droit universel, la science naturelle, rêveries enfantines qui vivent un jour, jusqu'à ce qu'il arrive encore des écoles qui s'abîment dans l'incessante mobilité des nuées bleues, roses et blanches.

A toutes ces gloires fabuleuses j'ai préféré vivre en légendaire, en chroniqueur de Saint-Bertin ou de Saint-Denis en France, au milieu des barons avec leurs grandes épées, leurs cottes de mailles et leurs armures de fer; j'ai préféré l'étude des règles de Saint-Benoît, modèle de gouvernement et de liberté; j'ai vu autour de moi les moines de Cluny, de Cîteaux, de Clairvaux s'agiter comme des ombres, avec leurs longues œuvres de patience et de travail, fertilisant la campagne, cultivant les ronces, ou se posant, comme saint Bruno dans la Chartreuse, au milieu des vallées désertes et des rochers stériles. La vie des chroniques me plaît, l'aspect d'une cathédrale antique a toujours produit sur moi une sensation profonde; car des générations ont passé, laissant d'éternelles empreintes sur ces dalles.

Qu'ils se réveillent donc de leurs tombes, les vieux moines de Saint-Denis en France, avec leur abbé en tête, la crosse dans sa main gantée; qu'ils m'ouvrent leurs grandes chroniques, afin que je fouille les faits et gestes de Hugues Capet et de sa lignée, la vie du bon roi Robert avec sa chape pendante dans le chœur des chanoines de Tours;

les annales de Henri Ier et de Philippe Ier, princes tout sensuels et de batailles. Il faut dire et raconter les conquêtes des Normands en Sicile et en Angleterre; les pèlerinages aux saints lieux; au milieu de cette confusion, l'unité catholique qui se consacre et se personnifie dans Grégoire VII, et la milice sainte qui arbore l'étendard du Christ pour marcher à la croisade.

Le commencement de la troisième race se traîne péniblement à travers l'époque féodale; Hugues Capet a pris la couronne comme un chef hautain. Il y a des causes qu'il faut retrouver dans les passages d'une race à une autre. La transition de l'époque carlovingienne à l'avénement de Hugues Capet est une des périodes les plus curieuses et les plus inconnues de l'histoire de France. Je l'ai cherchée, je l'ai fouillée dans les monuments, et, dans un récent voyage, j'ai suivi les traces de ces débris lombards et gothiques qui peuplent le nord de l'Italie. L'histoire de l'art se mêle à la marche des générations. Me voici à Vérone, la ville aux aqueducs et aux cirques romains; je vois debout devant moi une des merveilles religieuses de la décadence carlovingienne, car j'écris ces lignes en face de l'église de Saint-Zénon! Puissant empereur Charles, de race germanique, dis-nous comment sont tombés tes fils? comment les enfants de la chaste Berthe ont-ils été domptés par une race nouvelle? J'aperçois sur le portique noir les deux pairs, Roland et Olivier, à la tête fière, sculptés sur les pilastres gothiques! je foule sous mes pas le tombeau de Pepin, roi d'Italie: quel est ce cortége de griffons, de lions, d'oiseaux aux yeux fixes qui entourent le voyageur étonné? Roland, l'un des pairs, porte sa Durandal haute comme à Roncevaux; à ses côtés sont Bertrade, la mère du grand Empereur, et Ermengarde, la fille de Didier qui régna sur la haute Italie. La race de Charlemagne a disparu au dixième siècle, une autre famille gouverne les Francs; j'ai vu les vieilles coutumes se réveiller, hélas! pour la dernière fois peut-être, à la Monza, et la couronne de fer sur le front d'un empereur d'Allemagne! Ainsi, dans la marche des siècles, tout meurt avec le temps! Sur les sceptres brisés s'élèvent de nouvelles couronnes; et il reste à peine debout quelques monuments comme toi, vieille et belle cathédrale de Saint-Zénon! tu survis à travers les âges, pour perpétuer le souvenir des générations qui sommeillent, jusqu'au jugement dernier, dans la poussière des tombeaux!

Vérone, septembre 1838.

HUGUES CAPET

ET LA TROISIÈME RACE,

JUSQU'A PHILIPPE-AUGUSTE.

CHAPITRE PREMIER.

LE TERRITOIRE FÉODAL AU DIXIÈME SIÈCLE.

Aspect des terres. — Forêts. — Déserts. — Ermitages. — Oratoires. — Routes. — Culture. — Ponts. — Bacs. — Péages. — Bourgs. — Villes. — Monastères. — Châteaux. — Traces de la civilisation romaine.

DIXIÈME SIÈCLE.

Les vastes terres qui s'étendent des Alpes à l'Océan, du Rhin aux Pyrénées, offraient dans le dixième siècle l'aspect d'une nature sauvage; ces fertiles campagnes où se déploient, en mille couleurs ondoyantes, les vertes prairies; ces coteaux où jaunit aujourd'hui le pampre; ces parcs, ces jardins si travaillés par l'art, n'ornaient pas de leur brillante parure le territoire féodal. Si vous avez quelquefois parcouru la sombre forêt de Fontainebleau, dans ses sentiers les plus épais, à travers ces rochers de granit jetés par la création, vous pouvez alors vous faire une idée de la vieille terre au dixième siècle; et quand vous vient au cœur ce frissonnement que donnent la solitude et les grands bois secoués par l'ouragan, vous pouvez vous représenter la triste société ravagée par tant de fléaux avant qu'elle ne se fût organisée sous la double hiérarchie de la royauté et du catholicisme (1).

Les forêts couvraient le sol. De la Meuse à la Bretagne, ce n'était qu'une vaste terre, peuplée de vieux arbres que la cognée n'avait jamais atteints. Qui pouvait pénétrer sans effroi dans la forêt des Ardennes, si célèbre par ses grandes aventures, et dans ces retraites antiques de la Bretagne, où des ormes séculaires entrelaçaient leurs rameaux épais? Toutes les légendes s'y rattachaient : ici c'était l'apparition des monstres, des enchanteurs et des fées; là c'était une grotte profonde, où les enfants des druides, couronnés de buis verdoyants, rendaient les oracles. A l'abri de ces impénétrables retraites, plus d'un terrible seigneur avait trouvé appui pour ses pilleries; il faut parcourir la vie des saints et les translations de reliques pour se reproduire l'aspect sauvage de ce sol de la vieille Gaule pendant plus de deux siècles (2). La touchante his-

(1) J'ai surtout consulté, pour connaître l'aspect de la société au dixième et au onzième siècle, la grande collection des Bollandistes, et les *Acta sanctor. ordin. sanct. benedict.* par le P. Mabillon, sans lesquels il n'y a pas d'histoire. Au dixième siècle, presque toutes les légendes et les translations de reliques furent écrites, et rien ne donne une idée plus exacte de la civilisation. Les pieux cénobites disaient toutes leurs impressions et toutes leurs douleurs dans ces récits si vivement empreints des couleurs contemporaines. La collection des chartres est moins précieuse, parce que les pièces de cette époque sont très-rares. *Voyez* le beau travail de Bréquigny : *Diplomata, chartæ, etc...*, tom. I, de 930 à 1025.

(2) La plus curieuse de ces vies de saints, qui fait connaître l'état de la société, est le livre d'Aimoin, *de Miraculis sanct. Germani.* — MABILLON, *Acta sanct.*, tom. I.

toire de Geneviève de Brabant est le plus poétique tableau de la société, quand elle était ainsi livrée à la violence; la pauvre femme calomniée qui vit dans la forêt, cette solitude absolue pendant de longues années, sous les bois épais; la biche si douce qui nourrit le pauvre orphelin; ce seigneur qui poursuit sa chasse au son du cor retentissant; voilà bien cette époque de force individuelle et d'usurpation. Tout vivait dans l'isolement comme la tour de la montagne, le château fortifié, et l'homme d'armes qui apparaissait sur le donjon (1).

A côté de la forêt était le désert couvert de bruyères; il n'est pas une chartre, une légende qui ne parle du désert; la plupart des fondations pieuses indiquent ces terres incultes ou malsaines. Le désert offrait des champs en friche, des landes sans culture, qui se prolongeaient pendant des lieues entières sans trouver une seule habitation; là bondissait en liberté le lièvre sauvage, tandis que le loup faisait entendre sa glapissante voix; de temps à autre, une troupe de pèlerins traversait à cheval ces bruyères épaisses pour se rendre à l'oratoire voisin, et visiter les châsses bénites d'un saint en vénération à la contrée. On entendait alors des hymnes, des cantiques au son de quelques instruments grossiers (2); on apercevait le pèlerin agenouillé comme on le voit encore aux vitraux des vieilles églises. Quelquefois aussi des marchands, des juifs, des Italiens, parcouraient, à l'aide de guides, ces contrées perdues, pour aller à la foire ou landit, à Saint-Denis en France, ou vers toute autre réunion marchande qui tenait ses étaux à la porte des cathédrales, sous les niches des saints, à l'abri de l'image des martyrs.

Le plus humble habitant de ces déserts était l'ermite (3); de loin en loin, dans la vaste plaine ou sur la colline élevée, on voyait briller la croix sur un petit clocher en forme latine, comme les basiliques de Rome, qui remuent l'âme si profondément. Un petit bâtiment construit en chaume contenait deux seules pièces : l'une pour le chétif ermite, couché sur des feuilles sèches, son unique lit de repos; l'autre était destinée aux voyageurs pour l'hospitalité sainte; quand un pauvre chrétien s'était égaré dans le désert, sans trouver trace, il frappait fortement à la porte, et l'ermite lui préparait le dîner de ses mains, et le servait sur sa modeste huche; les pieux canons imposaient comme devoirs à l'ermite (4) la prière et le gîte pour le voyageur. Souvent ce religieux à la barbe grisâtre, au front haut et fortement ridé, avait été, dans le temps de sa force et de sa jeunesse, un farouche chevalier au bras indompté, au cœur impitoyable, au dur gantelet, à la lance plus dure encore; les traditions populaires disaient souvent que c'était un seigneur fameux par ses pilleries d'églises, et qui les expiait ainsi par le repentir et la pénitence austère. Dans la fougue de sa jeunesse, il avait mené ses chevaux bardés de fer dans le parvis du monastère; il avait brisé le crâne de l'avoué ou défenseur de l'église, et meurtri le sein des religieux : aujourd'hui il faisait pénitence et pleurait ses fautes (5). L'ermite était vénéré par tous les habitants du canton; quand on le voyait venir de loin, appuyé sur son bâton blanc, vêtu de bure comme les serfs du manoir, on lui prodiguait tout le respect qu'inspire une existence de sainteté et de solitude; l'ermite était l'arbitre des différends, le consolateur des affligés, et lorsque les ravages des grandes passions avaient secoué la vie, on venait déposer dans le sein du solitaire les secrets de la confession après une existence agitée, où apparaissaient le meurtre, la violence et la confusion!

Non loin de l'ermitage, souvent était l'oratoire; si un pèlerinage célèbre dans la contrée appelait les habitants vers quelque lieu sacré, riche d'un pieux reliquaire, on bâtissait sur la route de petits oratoires avec une croix pour prier; c'étaient des stations fréquentées et des lieux de repos pour la troupe des pèlerins qui s'agenouillaient. Au pied de l'oratoire s'établissait la petite caravane, qui allait porter l'*ex-voto* au reliquaire; on voyait seigneurs, clercs, femmes, enfants, le faucon au poing et les chiens en laisse, se diriger vers les stations. On n'allait jamais tout d'un trait au pèlerinage lointain; on se reposait dans les lieux les plus agrestes où la croix était plantée, au milieu de ces rochers couverts de mousse, rafraîchis par les cascades et les ruisseaux qui se perdaient dans la prairie. La distance se comptait par les oratoires, et le chapelet récité en route servait à mesurer l'éloignement, comme le sablier à marquer les heures dans les manoirs. De longues processions suivaient l'itinéraire tracé par les pèlerinages; et lorsque les ravages des Normands jetaient la désolation et l'effroi au sein des abbayes, on voyait les troupes de moines éperdus

(1) Bien que la vie de Geneviève de Brabant ait été écrite postérieurement, elle est le plus exact reflet des mœurs du dixième siècle. C'est la légende de la femme souffrante.

(2) *Voyez* Ducange, vo *Desert. et Orator.* Ducange, cette merveille de la grande érudition, cite une multitude de chartres et de passages de la vie des saints dans les déserts.

(3) Ducange, vo *Eremita.*

(4) *Concil. gallic.*, tom. I, pag. 528.—*Gallia Christiana*, tom. IV, Appendix, pag. 6 et 7.

(5) Cette image du barbare seigneur, qui abandonne sa vie de violence pour se faire ermite, a été personnifiée dans le moyen âge par le géant Roboastre des romans de chevalerie. *Voyez* Guérin de Monglave, mss. du roi, no 7542.

porter sur leurs épaules la châsse, qui était le plus riche dépôt de la communauté (1). Les reliques attiraient les fondations pieuses sur le monastère ; ces ossements arrachés au sépulcre se rattachaient le plus souvent à un souvenir patriotique : ici c'était une sainte patronne qui avait arrêté l'invasion des Huns ; là un évêque qui avait abaissé le col du fier Sicambre, et apaisé le courroux des barbares sous le joug salutaire du christianisme. La plupart des légendes étaient l'histoire de la civilisation dans les Gaules ; elles célébraient le saint qui avait cultivé la terre, ou enseigné la morale aux hommes de force et de violence (2). Ces pèlerinages aux oratoires, aux pieuses abbayes, avaient tracé les premières routes dans les campagnes désertes ; on se voyait, on se communiquait dans les grandes fêtes, dans les saintes solennités. Les foires, les landits, se tenaient devant la porte des abbayes ; il y avait un mélange de cérémonies religieuses et d'émotions populaires ; tout se tenait et marchait de concert dans ces siècles ; le Christ tendait la main aux serfs, et la corporation monastique fut le modèle de la corporation communale.

Le monastère était plus vaste et plus peuplé que l'ermitage et l'oratoire ; ce n'était point encore l'époque des ogives élancées et des vitraux coloriés par les brillants efforts des artistes ; les temps étaient trop difficiles pour qu'on songeât aux embellissements de l'église ; les monastères étaient de véritables châteaux fortifiés ; des tours larges, byzantines ou romaines, avec des meurtrières (3) et des créneaux ; des portes toutes bardées de fer, aux gonds épais et criards ; des palissades, des fossés, gardaient l'abbaye comme le plus fort château de la montagne ; et il le fallait bien, quand l'Église était incessamment menacée par mille barbares, Hongres, Sarrasins et Normands (4) ; l'ogive et la rosace, ces enjolivements gothiques, ne vinrent qu'au temps paisible, au douzième siècle surtout, période si avancée déjà comparativement aux époques qui l'avaient précédée. Si les pèlerinages avaient ouvert les voies pour les communications plus lointaines, les oratoires, les monastères, furent le premier principe des bourgs, des villes qui se bâtissaient à leur entour ; dès qu'un lieu de prière était bâti, le peuple y accourait en foule ; quelques cabanes s'élevaient d'abord en bois et en chaume, puis on bâtissait des maisons plus solides, et bientôt le bourg, la ville, prenaient un plus vaste développement autour du reliquaire ; et c'est ce qui explique comment les cités, les hameaux mêmes, portent tous encore le nom des saints ; ne fallait-il pas dire la reconnaissance des bourgeois et des serfs ?

L'aspect d'un bourg avait alors un caractère de simplicité et d'agreste sauvagerie. Ainsi que le monastère et l'abbaye, le bourg était palissadé contre les invasions du dehors. C'était avec les débris des vieux monuments romains que les habitants fortifiaient leurs murailles ; ici les fragments d'un cirque, les ruines d'un théâtre, les vestiges d'un forum, où s'asseyaient naguère les citoyens couverts du pallium ou de la prétexte, servaient à construire une tour, un château ou les fondements d'une église (5). Dans ces temps de tristesse et d'isolement, il se faisait une double invasion dans les monuments de la civilisation romaine ; aux longues veillées d'hiver, un religieux déchirait une page d'Homère et de Virgile pour écrire sur le parchemin ces plains-chants douloureux qui s'adressaient au Seigneur ; tandis que la confrérie des maçons brisait les colonnes des temples pour établir sur de solides bases les murailles épaisses des monastères. Comme le bourg était parti de l'église, les maisons se groupaient autour du presbytère en ruelles étroites et pressées ; la croix de la paroisse était le centre du village, parce qu'elle en avait été la première origine ; là vivait le serf couvert de bure sous la protection de l'abbaye ou du château ; et sur la hauteur on voyait aussi la forte tour aux murailles crénelées qui se mêlait aux rochers, nids d'aigle. Il n'y avait point encore cette noble chevalerie qui protégeait le faible et l'orphelin, les dames et les clercs. Le château du seigneur était un véritable repaire d'hommes d'armes ; elles étaient bien redoutées, ces tours que l'on voyait ici là semées sur le territoire féodal. Entendez-vous le son du cornet, le bruit des chevaux qui font trembler la terre sous leur pas hâtif ? c'est l'implacable châtelain qui s'avance ; il a sa lance au poing, son corps est bardé de fer, sa tête ornée

(1) *Voyez* la Chronique : *De Gest. Normanor. in Franc.* Duchesne, tom. II, pag. 526. *Voyez* aussi *Translat. in reliq. sanct. Vincent. martyr.* et *Translat. reliq. sanct. Faustæ*, Duchesne, tom. II, pag. 400.

(2) Consultez le recueil des Bollandistes, et Mabillon, *Acta sanctorum ordin. sanct. Benedict.*, tom. I à III.

(3) Il existe très-peu de débris de cette première époque architecturale ; à Paris, la tour de Saint-Germain-des-Prés ; à Marseille, l'abbaye de Saint-Victor ; le style ogivique est postérieur de deux siècles ; il ne faut pas le confondre.

(4) Le plus curieux monument qui indique les moyens de défense des monastères contre les barbares est incontestablement le poème d'Abbon, *Carmen de obsidion. Parisiens.* Duchesne, tom. IV. M. Taranne l'a traduit avec des notes et des explications. Paris, ann. 1834.

(5) Aujourd'hui encore, quand on procède à des fouilles, c'est presque toujours sous les débris des monuments du moyen âge qu'on trouve les traces des édifices romains.

d'un casque sans visière, comme on le voit encore sur les plus anciennes tapisseries (1). Le voilà qui s'élance dans la plaine ; tantôt il dépouille des pèlerins, le pauvre moine qui visite un monastère de son ordre ; tantôt il s'en prend au marchand, au juif qui se rend à la foire ou landit à Orléans, Saint-Germain ou Saint-Denis en France. Ce mélange du bourg et de l'abbaye, de l'église et du hameau, explique, je le répète, comment les villages prenaient le nom d'un saint ; ne lui devaient-ils pas leur origine première et leur fondation autour de l'église ? ne lui devaient-ils pas la protection de la croix et des reliques contre les féodaux ?

Auprès de la bourgade, incessamment menacée par les invasions des Normands et des Hongres, se trouvait le champ cultivé par les moines, les serfs et les paysans. Toutes les terres d'abbaye étaient des fermes travaillées ; on y voyait de vastes plaines de blé, un jardinage arrosé par de nombreuses rigoles qui serpentaient dans ces terrains gras et planturcux (2). Le serf était partout attaché au sol, il le cultivait de ses mains calleuses sous la surveillance du majordome ; il n'y avait rien en dehors de ces cultures religieuses, car les méthodes de l'art du Latium et des Gaulois étaient oubliées. Quelques vestiges de routes romaines favorisaient les communications ; partout des ponts, des bacs, des péages; et puis comment éviter le pillage à main armée, quand l'homme d'armes s'élançait de sa tour en la montagne pour rançonner le bourgeois ou le voyageur qui allait de foire en foire, ou le pauvre pèlerin courant visiter le pieux reliquaire? La forêt était aussi la demeure de ces noirs charbonniers qui effrayèrent l'enfance de Hugues Capet et de Philippe-Auguste (3).

Le voyageur qui aurait parcouru le vieux territoire des Gaules au dixième siècle, n'aurait trouvé que de rares vestiges de la grande civilisation romaine qui avait dominé cette magnifique contrée ; que de villes ne comptait-on pas, dès les premières années de l'ère chrétienne, dans ces vastes divisions de l'administration impériale! Au midi, Arles avec ses arcs de triomphe, ses cirques, ses théâtres, où dix mille spectateurs s'asseyaient à l'aise, revêtus de la prétexte ou de la robe de pourpre ; Marseille, la ville grecque, avec ses maisons hautes sur la colline ; Lyon, la capitale des Gaules, cité splendide où siégeaient le propréteur et le sénat des municipes ; Vienne, Autun, si célèbres dans les derniers jours de l'empire, et la Lutèce de Julien avec ses thermes, ses palais de la première et de la seconde race. Toutes ces cités avaient entre elles des communications par les grandes voies que les légions de Rome construisaient tout à côté des arcs de triomphe élevés à la gloire des dieux et des Césars, alors que les tribuns et les centurions jetaient leurs œuvres de victoire dans des contrées inconnues, sur les frontières mêmes de la Calédonie! La plupart de ces magnifiques ouvrages de la grandeur romaine avaient disparu sous les invasions des barbares ; le pied des chevaux des Huns avait foulé les colonies de Rome, les sœurs de la ville éternelle, comme le vent de l'orage qui brise les vieux chênes et éparpille en poussière les dunes de l'Océan. Le territoire des Gaules, au dixième siècle, était un peu comme ces terres de l'Orient où l'on découvre de temps à autre les ruines de vastes cités, des tronçons de colonnes épaisses, ces sphinx à l'œil froid et vide, ces pyramides immenses, ces débris de villes aux cent portes, Babylone et Thèbes, dont on cherche les traces sous le sable. Il n'y a pas d'instrument plus destructeur que la main de l'homme, il y a dans sa nature un principe de démolition et de ruine ; il abîme pour reconstruire incessamment, jusqu'au jour solennel où arrivera le grand anéantissement de la matière.

Ainsi était le territoire de la Gaule au dixième siècle ; vous auriez cherché en vain des traces profondes de la civilisation romaine, elles se produisaient à peine. La désolation avait remplacé la culture du sol ; l'aspect de la terre avait quelque chose de solitaire et d'abandonné (4) ; partout la forêt ou le désert, des villes fortifiées comme pour soutenir un siége ; des châteaux élancés sur la montagne, des tours crénelées pour se défendre contre les barbares ; ici, là, des ermitages, des oratoires, des abbayes silencieuses ; la terre avait cette physionomie sombre qui accompagne les grandes désolations. Je n'ai jamais parcouru les chartres, les diplômes, les cartulaires de cette époque sans éprouver un vif serrement de cœur ; ces monuments portent l'empreinte d'une profonde tristesse;

(1) Il n'existe pas de miniatures ou de manuscrits peints en France au dixième siècle ; le P. Montfaucon n'a dessiné que des tapisseries du onzième siècle ; son plus ancien monument ne va pas au delà. MONTFAUCON, *Monuments de la monarchie française*, tom. I.

(2) On donnait souvent la terre aux prêtres pour la cultiver : « *Charta quâ Gunefredus donat Benedicto sacerdoti terram ad complantandam in pago Pictavo.* » LABBE, tom. II, p. 537.

(3) *Voyez* mon travail sur *Philippe-Auguste*, tom. I.

(4) Sur l'aspect de la terre au dixième siècle, consultez *Instrument. de transmission. Resbaco à Uticenses S. Ebrulfi reliquiis.* — MABILLON, *Act. sanct. ordin. sanct. Benedict.*, tom. V, pag. 238. J'ai trouvé une multitude de lettres des papes pour empêcher que les monastères ne soient pillés. *Epistol. Agapet. pap. quâ rogat eos ut à monasterio Celsiniacensi arceant prædones et invasores.* — MABILLON, *Annal. Benedict.*, tom. III, pag. 514.

ils révèlent dans les esprits une pensée de mort, ils sont comme un grand obituaire où seigneurs, chevaliers et clercs inscrivent pour ainsi dire leur nom sur la pierre sépulcrale; c'est toujours la pensée d'une immense destruction qui domine; tous font des donations pieuses au monastère, comme s'ils voyaient déjà brûler la lampe funèbre sur leur tombeau, où ils devaient être bientôt couchés, leur épée au côté, le faucon sur le poing et le lévrier féodal sous les pieds en pierre blanche et froide. Il est des temps ainsi marqués, où les générations portent sur leur front assombri une empreinte de tristesse et de désespoir!

CHAPITRE II.

LES RACES D'HOMMES.

1° *Races sédentaires.* — Les Francs. — Les Neustriens. — Les Bourguignons. — Les Bretons. — Les Aquitains. — Les Gascons.—2° *Races envahissantes.*—Les Normands. — Les Sarrasins. — Les Hongres.

DIXIÈME SIÈCLE.

Sur ce territoire, d'un aspect si inculte, les races d'hommes étaient marquées de caractères distincts; il n'y avait nulle trace d'une commune origine parmi ces peuples qui se partageaient les lambeaux de l'empire romain; lorsque les grandes invasions du troisième et du quatrième siècle eurent arraché les Gaules à la domination des empereurs, les peuples conquérants s'en partagèrent les dépouilles. L'histoire de la première race n'est que la lutte des familles franques, bourguignonnes et visigothes qui avaient chacune leur roi, leur code, leurs mœurs et leurs habitudes particulières; le vaste empire de Charlemagne les réunit un moment sous une même loi, mais le caractère des populations ne se modifia pas; les diverses familles des peuples restèrent avec leur trait fortement empreint (1).

La race franque s'était établie par la conquête dans le territoire qui s'étend de la Meuse à la Seine; elle était reconnaissable à sa chevelure blonde et flottante, à ses traits belliqueux, à cet instinct des batailles que ses ancêtres lui avaient légué, quand ils passèrent le Rhin et la Meuse. Le Franc du dixième siècle portait la barbe longue et épaisse, son bras était toujours armé; il dominait de toute la puissance de la conquête la race gauloise, dont les débris survivaient encore à la grande ruine, cultivant les terres comme des vilains et des serfs; ou bien encore le Gaulois vaincu avait cherché dans les priviléges des clercs et des évêques à ressaisir la puissance que la conquête lui avait arrachée. Le Franc habitait le château sur la montagne; il était le seigneur suzerain adonné à la vie des armes et des pilleries, le terrible homme des batailles, à la main dure, au front haut, au cœur altier, qui se précipitait sur le voyageur, le pèlerin et le pauvre moine; le Franc était libre, hautain; il avait soumis la race gauloise à la servitude, et méprisait le serf qui cultivait la terre de ses mains; c'étaient entre ces fiers hommes des dissensions continuelles; le repos dans la tour ou le château était proscrit, comme l'apanage du vilain; les comtes, les seigneurs, se faisaient une guerre acharnée (2); ici pour s'emparer d'une terre, là par des motifs de vengeance individuelle; il eût été honteux pour le Franc de rester paisible à l'abri de ses foyers; le son du cornet l'appelait aux batailles, le repos était une marque de servitude.

Le Franc neustrien avait pris un caractère plus sédentaire et plus pacifique; ces belles plaines de la Neustrie, ces champs mieux cultivés, les villes, les bourgs plus nombreux, avaient un peu amolli la trempe belliqueuse des premiers envahisseurs; on voit déjà au dixième siècle les Francs neustriens, adonnés à la culture des terres, résister à peine à l'invasion des Normands (3); ils sont surtout les hommes du sol et de l'église, ils habitent de vastes campagnes cultivées, de verts herbages, des cités opulentes; leur territoire est peuplé de nobles et antiques abbayes; on trouve peu de ces durs chevaliers qui se montrent pillards de clercs et de pèlerins. On sent que ces peuples ne sont plus des conquérants toujours les armes à la main; et c'est

(1) Frédégaire et Grégoire de Tours sont les annalistes des guerres civiles entre les envahisseurs. Ces époques ont été livrées à l'esprit de système; quand je les toucherai, j'espère y apporter, à l'aide des Bollandistes et de Mabillon (*Acta sanctorum*), un peu plus de clarté et de couleurs.

(2) *Chroniq. de Frodoard*, ad ann. 950-970, et *Vita Buchardi*. Le tome x des Historiens de France est tout entier consacré au recueil des actes et des pièces qui peuvent constater cet état social. Les bénédictins ont ajouté une belle et longue préface, pages I à CV.

(3) Ce sont presque toujours les ducs de France, les comtes de Paris, qui viennent défendre les Neustriens abâtardis. Comparez, pour tout ce qui concerne l'histoire de la Neustrie, le roman du Rou (mss. de Sainte-Palaye), il vient d'être publié. Dudon de Saint-Quentin, Guillaume de Jumiége, sont les deux grands annalistes de la Neustrie. (Bénéd., tom. x et Préface.)

ce qui explique la facile domination de Roll ou de Rollon, ce chef belliqueux dans la Nenstrie. L'avénement de Roll, le traité de Saint-Clair-sur-Epte, est l'époque où la Normandie commence à prendre part à la grande vie féodale; la race neustrienne devint, par rapport aux Normands, ce que les Gaulois étaient devenus par rapport à la race franque : le serf cultivant la terre, le vaincu soumis aux grands devoirs à l'égard des vainqueurs, l'esclave attaché à la glèbe sous les lois de son seigneur féodal. Le Nenstrien fut l'homme de *poeste* du Normand, quand il ne le domina pas comme clerc d'église.

Les Bourguignons babitaient la vaste province lyonnaise et le royaume moitié germanique qui s'étendait jusqu'à Arles. Les chroniques de la première race ont conservé les traces des lois et des mœurs des Bourguignons, mélange des peuples du Nord et de la famille méridionale; il y avait chez les Bourguignons une civilisation un peu plus avancée ; leurs coutumes se ressentaient surtout de leur contact avec le droit romain et avec les populations plus éclairées de la Gaule Lyonnaise (1). Quand les peuples, même barbares, avaient sous les yeux les débris de la civilisation de Rome, ses cirques et ses temples, ses écoles de sciences et d'arts à Lyon, Autun et Vienne, ils devaient s'empreindre des souvenirs de la ville éternelle et des codes du Bas-Empire; ils ne pouvaient rester indifférents à cet aspect des arts, à ces débris d'une grande littérature. Le christianisme avait donné aux évêques une puissance éclatante; ces évêques, presque tous Gaulois ou Romains, s'en servaient pour imprimer une haute impulsion aux études; les Bourguignons restaient armés comme les Francs, mais les clercs prenaient sur eux un plus puissant ascendant. Les chartres de donations pieuses sont très-nombreuses au dixième siècle parmi les seigneurs bourguignons; l'influence des clercs s'y faisait sentir, ils accablaient l'église de fondations attachées aux fiefs et à la terre; ils imploraient leur pardon agenouillés devant la châsse bénite, quand la vie s'en allait (2).

La race d'Aquitaine venait des Visigoths, sous ce merveilleux gouvernement d'évêques, de conciles et d'assemblées qui, votant les lois aussi librement que les vieilles républiques, gouvernaient la race méridionale (3). Les Aquitains se distinguaient des Francs par des mœurs plus douces, ils avaient en partage la ruse, la finesse et un peu de déloyauté; la chronique franque plaçait là le type de la trahison; les Méridionaux se séparaient de la famille germanique même par le costume; les peuples d'Aquitaine portaient la barbe rasée, les vêtements courts, les cheveux bouclés et parfumés d'essences (4); les Aquitains aimaient le plaisir, les grandes distractions de la vie; ils babitaient le beau climat du Languedoc et de la Guienne jusqu'à la Loire; leurs cités étaient florissantes, ils cultivaient les arts, les progrès de l'intelligence; ils avaient aussi des seigneurs valeureux qui se plaisaient aux batailles, et les annales des Lupus de Gascogne et des Raymond de Toulouse indiquent que les comtes et marquis du midi des Gaules menaient aussi la vie des forêts et la sauvage existence de la féodalité dans les chasses bruyantes et fastueuses du x[e] siècle.

En avançant un peu plus vers les Pyrénées, vous trouviez les Gascons et les Basques; c'étaient des populations d'origine perdue dans les temps; les Gascons formaient une nation vaillante, se maintenant dans son indépendance au milieu des montagnes escarpées. Les chroniques parlaient des Gascons même sous la race carlovingienne, et les chants de Roncevaux disaient encore comment Roland, le puissant paladin, le brave et digne Olivier, le saint archevêque Turpin, de vaillante mémoire, avaient été brisés sur les rochers des Pyrénées par la population des Basques, des Navarrois et des Gascons (5), qui attaquèrent l'armée franque. En vain Roland avait fait entendre le son du cor, il avait expié son grand courage; il était mort béni par le bon évêque Turpin, expirant lui-même à ses côtés. Les Basques et les Gascons parlaient une langue particulière, dont le Franc ne savait pas la première syllabe; des mots durs, demi-sauvages, n'avaient aucune analogie avec les idiomes de France et même d'Aquitaine; il semblait que cette population avait été jetée là avec les immenses rochers des Pyrénées, au mo-

(1) Les lois des Bourguignons existent encore; il s'y mêle beaucoup de dispositions du code Théodosien; Montesquieu a commenté ces lois avec son esprit systématique. (*Esprit des Lois*, liv. XXVI.)

(2) J'ai parcouru attentivement la collection Bréquigny; presque un tiers des chartres appartient à la Bourgogne, t. I.

(3) Montesquieu, se laissant aller au mauvais esprit du XVIII[e] siècle, n'a pas rendu assez de justice au gouvernement des Visigoths et à cette admirable organisation ecclésiastique. Il n'a vu qu'un bigotisme là où il y avait un gouvernement.

(4) Il faut entendre comme le moine franc Glaber attaque les mauvaises mœurs des Aquitains. *Chroniq*. ad ann. 1010.

(5) Les chants de Roncevaux dominent tout le moyen âge :

> Menbre-vos ore de la perte de Karlle
> De Ronceveaux où fu la grant bataille
> Mort fu Rollant et Turpin et li autre
> Et Olivier le chevalier mirable
> Plus de XX mil. i ot mort a glaive
> Pris fu Garin d'Anseaume le large
> Si l'en mena. i. fel paien Marage.

Voir sur cette grande défaite de Roncevaux le beau travail de M. A. Mazuy, sur le *Roland furieux*, 1838.

ment de ce cataclysme qui, remuant les montagnes et secouant les grandes eaux, engloutit la première création.

Les Bretons avaient également l'indélébile caractère des nations primitives; ils habitaient un territoire de bruyères, ou de grandes forêts, chevelure épaisse de ces terres druidiques (1). Les Bretons formaient une famille à part, qui avait plus de rapport avec les Saxons des côtes de Dorchester et d'Exeter qu'avec les Neustriens et les Normands, mortels ennemis de la famille bretonne; leur langue était aussi inconnue que celle des Basques; bien que convertis au christianisme, ils conservaient encore dans la campagne les traditions des druides aux vêtements de lin, aux oracles sacrés; et les superstitions que César avait décrites n'étaient pas complétement effacées dans ces forêts qui bruissaient aux vents. C'étaient en vain que les solitaires, les moines de Redon et de Saint-Florent, parcouraient les campagnes pour extirper les superstitions antiques; ces usages survivaient dans les bois séculaires; on voyait encore les grottes où retentissaient les voix solennelles, traditions vivantes des mystères de la Gaule; il y avait une langue sacrée, et quand les pèlerins traversaient les bruyères, ils voyaient avec douleur les vestiges d'un culte proscrit par les saints canons. Au reste, la population bretonne (2) avait une physionomie à part : les cheveux flottants, l'œil rond et bleu; sa stature n'était pas haute, son tempérament était sanguin et impératif; ce peuple souffrait avec impatience toute contrainte, on le voyait enclin à la guerre civile; fiefs, cités, terres abbatiales ou féodales, étaient disputés les armes à la main par ces nobles hommes, dont les noms rappelaient des origines bretonnes, les Alains, les Morvent, les Curvant, les Judicaël, si célèbres dans les chroniques de la seconde race, quand les Normands dévastaient les bords de la Loire (3).

Toutes ces races franque, bretonne, visigothe, neustrienne, étaient sédentaires dans les domaines que la conquête leur avait départis; elles se confondent avec les nations primitives qu'elles avaient soumises au servage. Mais dans les deux siècles qui venaient de finir, les terres furent fortement secouées par les invasions d'autres races plus belliqueuses et conquérantes. Pendant le neuvième et le dixième siècle, toutes les chroniques, les cartulaires des monastères, sont remplis des cris d'une douleur sombre et fatale; de toutes parts les barbares parcouraient le sol des Gaules; ils foulaient aux pieds les reliquaires, pillaient les églises, dispersaient les populations des cités et des bourgs; une terreur étrange se montre dans tous les récits des chroniqueurs; les mots communs de païens, d'infidèles, signalent la présence des hordes envahissantes (4); quels étaient leur origine et leur caractère? d'où venaient ces barbares qui brisaient les dalles des églises et abreuvaient leurs chevaux aux baptistères? Là règne une grande confusion, comme à toutes les époques où des crises fatales s'emparent de la société et la préoccupent douloureusement. Trois peuples envahissants viennent fondre sur la génération attristée : 1° les Sarrasins; 2° les Normands; 3° les Hongres ou Hongrois, plus cruels encore et plus sauvages.

Les Sarrasins, maîtres de l'Espagne, avaient vu leurs batailles de lances dispersées dans les plaines de Poitiers; de blancs ossements amoncelés attestaient encore leur irréparable défaite sous Charles Martel; les Sarrasins, en possession de la Sicile, d'une partie de la Pouille, avaient jeté des colonies en Italie, en Provence; ils paraissaient ici là en troupes nombreuses et armées, ils couraient sur les cités, pillaient les monastères. Mais un des caractères de leurs excursions était un besoin de coloniser : les Sarrasins alors étaient plus avancés dans les arts et la civilisation que les peuples occidentaux de l'Europe, et c'est peut-être ce qui faisait leur faiblesse relative. Quand les enfants du prophète quittaient les sables de l'Afrique, les jardins de Cordoue ou de Grenade, pour envahir une province, une ville, ils cherchaient à s'y maintenir; ils avaient plus d'une tour fortifiée sur les collines du Rhône; ils s'étaient précipités sur le Dauphiné, où les églises étaient transformées en mosquées, et une colonie même de Sarrasins s'était posée sur le sommet des Alpes (5) pour rançonner les voyageurs.

(1) Le moine Glaber parle d'une manière fort sévère des Bretons et Angevins : « Peuple léger, inconstant, sauvage et dur. » *Chroniq.*, ad ann. 975.

(2) Les plus curieux documents sur les mœurs de la Bretagne au neuvième et au dixième siècle se trouvent dans la Vie de saint Philibert de Grand-Lieu. — MABILLON, *Act. sanct. ordin. sanct. Benedict.*, part. I, pag. 539.

(3) *Ex Chronic. monast. S. Sergii.—Chronic. Nannetens.—Chronic. Britann.*—Dom BOUQUET, *Historiens de France*, tom. VII, VIII et IX.

(4) V. *Chron. Mettens.—Ann. S Bertin.*, ann. 880 à 910.

(5) Il existe mille vestiges du passage des Sarrasins dans les Alpes; lorsque je visitai l'église de Saint-Pierre, entre Martigni et Sion (1838), je trouvai une inscription latine qui constate le passage des Sarrasins dans les Alpes.

> *Ismaelita cohors Rhodani cum sparsa per agros*
> *Igne, fame et ferro sæviret tempore longo,*
> *Vertit in hanc vallem Pœninam mersio falcem;*
> *Hugo, præsul Genevæ, Christi productus amore,*
> *Struxerat hoc templum, etc. etc.*

M. Reinaud a fait un savant travail sur les invasions des Sarrasins en France. Paris, ann. 1836.

Quand une sainte troupe de pèlerins s'acheminait vers l'Italie pour visiter pieusement le tombeau des apôtres, ou la vieille basilique de Latran avec son Christ d'or de l'école byzantine, qui jette ses yeux de feu sur le pêcheur agenouillé, ils avaient à craindre les terribles Sarrasins qui les pillaient ou les rançonnaient au milieu des Alpes; plus d'une légende de saint a conservé le récit de ces courses lointaines à travers les montagnes de glaces, si redoutées des chrétiens.

Les Normands, implacables envahisseurs, avaient atteint le but d'une colonisation plus sûre et plus régulière. Toutes les chroniques de l'époque carlovingienne étaient remplies de gémissements sur les tristes invasions des Scandinaves, de ces Nortmans qui remontaient la Seine, la Loire sur des barques fragiles, et dévastaient les terres de Neustrie et de Bretagne (1); les Nortmans avaient assiégé Paris, et sans la bravoure du comte Eudes et de l'évêque Gozlin, sans l'attitude martiale des moines de Saint-Germain dans leur abbaye fortifiée, Paris serait tombé aux mains des barbares du Nord. De toutes parts les populations agenouillées suppliaient le ciel de les délivrer des Nortmans; c'était la prière publique des pèlerins, des moines au milieu des églises en cendres. Quand les litanies étaient récitées dans le plain-chant des monastères, une voix lamentable se faisait entendre : *Libera nos à Normanis*, s'écriaient les tristes religieux à matines; et les souterrains creusés au-dessous des églises, ces grottes profondes éparses dans les campagnes, étaient destinés à recevoir les trésors des abbayes et des populations de la campagne. On reconnaissait au loin ces hommes terribles à la blonde chevelure, qui maniaient le fer et le feu; le seul moyen de sauver sa vie était de traiter avec les Nortmans; ils rançonnaient les monastères, pillaient les reliquaires d'or, dispersaient les ossements des saints; et il faut entendre les douleurs de ces pauvres moines quand les barbares dévastaient les châsses que les religieux nommaient le trésor de leur église; elles leur attiraient une si sainte dévotion! A la fin la race normande obtint de Charles le Simple la possession de la Neustrie, et Rollon, leur chef, baptisé par les évêques, épousa Giselle, fille du roi de France (2). Ce sang normand, jeté dans la Neustrie, fut une régénération de l'antique race; le vieux peuple était abâtardi; les Scandinaves vinrent là mêler leur mâle courage, leur martiale origine, et c'est ce qui explique ces hardies conquêtes de la famille scandinave, impatiente de butin en Angleterre et en Italie.

Quelle terrible irruption dans ce lugubre dixième siècle, que celle des Hongres, peuple barbare qui se répandit comme un torrent jusqu'au fond de l'Aquitaine. Les cartulaires des abbayes nous font une triste description de ces farouches envahisseurs; ils étaient petits de taille, les épaules hautes, la figure plate, le nez épaté, les yeux ronds et terribles : ils montaient des chevaux sauvages sans selle ni étriers (3); ils portaient de longues lances et des carquois pleins de flèches aigues qui perçaient d'outre en outre les seigneurs et le menu peuple; ils ne marchaient pas régulièrement au combat, ils se précipitaient confusément, fuyaient, se ralliaient tout à coup pour surprendre les chevaliers éperdus de tant d'impétuosité. A tous ces traits on reconnait l'origine tartare des Hongres; ils appartenaient à ces familles d'hommes des Palus Méotides, origine première de toutes les grandes invasions. Les Hongres ne faisaient que passer sur les terres de la Gaule; ils portaient partout la désolation; comme ils n'avaient pas un but de colonie, ils apparaissaient au peuple semblables à ces fléaux de Dieu, dont parle l'Écriture. Il faut lire les vieilles chroniques du midi de la France pour se faire une juste idée de ces ravages des Hongres, plus formidables encore que les Sarrasins et les Normands (4). La terreur était partout, les populations fuyaient à leur présence, on cachait les trésors de la contrée; et le grand pouvoir des hommes d'armes, la suprématie des forts sur les faibles, vint précisément de la protection qu'ils accordèrent alors aux serfs lâches et aux couards qui fuyaient; quand Robert ou Hugues, braves comtes de Paris, quand un duc d'Aquitaine, marchaient à la face des envahisseurs et leur faisaient mordre la poussière, est-ce qu'ils n'étaient pas dignes de commander aux peuples ? Les faibles se soumettaient au joug, parce qu'ils n'avaient pas eu le cœur assez haut pour manier

(1) La chronique la plus expressive sur ces ravages des Normands est écrite en langue du Poitou ou de l'Anjou; elle est parmi les manuscrits du roi, 10307-5. En voici quelques extraits :

Per la paour des Normans fu reboz en liglise de Nantes li tresorz au pie de l'outs.

En liglise S. Florens de Sonmur furent sevelis li trésors di l'église josta, les sains martirs qui lesent en sepulchra.

(2) *Voyez* le *Roman du Rou* sur l'établissement des Normands dans la Neustrie, en le comparant toujours à Guillaume de Jumiège et à Dudon de Saint-Quentin, ad ann. 951.

(3) *Voyez* la *Chronique de Frodoard,* ann. 930-970.

(4) Dom Bouquet, *Historiens de France,* tom. x, publie un grand nombre de chroniques dans lesquelles il est question des Hongres sauvages. Frodoard est le chroniqueur qui donne le plus de détails sur les Hongres. On s'écriait dans les litanies: « *Ab Ungarorum nos defendas jaculis !* » En 937 ils ravagèrent l'Italie jusqu'à Bénévent et Capoue. Muratori, *Ann. Italia*, ann. 937.

l'épée et défendre le territoire envahi ! La terre devait appartenir à l'homme fort, le fief était le prix du succès ; l'homme lâche et couard était voué à la servitude. Il en est toujours ainsi aux époques d'invasion : quand il faut offrir sa poitrine à l'ennemi, ce sont les plus braves qui commandent. Cette pensée explique la féodalité et le servage !

CHAPITRE III.

FAMILLES FÉODALES.

Confusion des fiefs.— Duché de France. — Comté de Paris. —Duché d'Aquitaine.—Comtés de Poitiers,—d'Auvergne, — de Gascogne, — de Toulouse. — Marquisat de Septimanie. — Royaumes de Provence, — de Bourgogne. — Comté de Bourgogne. — Duché de Normandie. — Comté d'Anjou. — Duché et comté de Bretagne. — Comtés de Flandre, — de Hainault, — de Vermandois,— de Champagne, — de Blois.

DIXIÈME SIÈCLE.

La hiérarchie féodale, les droits et les devoirs qui constituaient le régime des fiefs, n'existaient point encore au milieu de ce dixième siècle, époque confuse, désordonnée. On ne trouvait point établi ce système de vasselage et de suzeraineté, de protection et d'obéissance, qui domina la forte et grande féodalité du douzième et du treizième siècle ; c'était tout l'individualisme de la force : il n'y avait ni liens, ni devoirs, ni pairs, ni barons, ni plaids de justice, ni intervention de clercs ; quand un seigneur possédait une terre, il levait ses hommes, les convoquait sous sa bannière, et s'il s'en trouvait un assez fort parmi eux pour se proclamer indépendant, il s'affranchissait de l'obéissance envers son supérieur ; son droit résultait de sa puissance. De là cette multitude de petits seigneurs qui possédaient des tours élancées au milieu même des grands fiefs, nids d'aigles dans les montagnes, tels que les sires du Puiset et de Montmorency, de Montfort ou de Corbeil ; ils ne reconnaissaient aucun supérieur dans l'ordre des fiefs ; ils ne se soumettaient qu'à la violence victorieuse ; c'était l'absence de tout droit public : le roi n'était que le chef militaire, comme aux vieilles forêts germaniques (1).

Au centre de ce système désordonné se trouvaient le duché de France et le comté de Paris ; ils étaient au pouvoir d'une famille d'hommes forts, dont j'aurai plus tard à suivre la généalogie. Le duché de France embrassait toutes les terres qu'arrosent la Seine, l'Oise et la Marne, depuis Corbeil jusqu'à Pontoise, Vernon et Chartres, pays essentiellement féodaux, avec leurs châteaux de comtes et d'évêques. Le duché de France comprenait la vieille cité de Paris, flanquée de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Germain-l'Auxerrois, largement fortifiées de grosses murailles jusqu'à Sainte-Geneviève, sur la hauteur ; et à quelques lieues sur la Seine, Saint-Denis, antique abbaye, noblement privilégiée déjà même sous le roi Dagobert, au temps du digne argentier et orfèvre saint Éloi, si renommé par ses incrustations de perles ou escarboucles sur les missels enluminés de miniatures et ornés de beaux fermoirs. Le duc de France, le comte de Paris, commandaient à une multitude d'hommes d'armes insubordonnés souvent dans les batailles. Qui ne connaissait les sires de Corbeil, les comtes Robert de Brie ou les Thibault de Chartres, éclatants de fer sous leurs bannières et gonfanons? Ces féodaux ne suivaient la race de Robert le Fort que parce qu'ils en reconnaissaient la supériorité de courage et d'énergie. Il y avait aussi une sorte de respect pour les races, vieux souvenirs de la Germanie : quand une famille s'était illustrée pendant plusieurs générations, elle réunissait autour d'elle de braves et dignes suivants d'armes, les fils courageux de ces fidèles des forêts germaniques dont parle Tacite (2).

Le duché de Bourgogne, qu'il ne faut pas confondre avec le royaume du même nom, était aux mains de la famille de Hugues le Grand, comte de Paris ; il comprenait la province de Bourgogne telle qu'elle fut possédée plus tard. Hugues le Grand en avait reçu l'investiture de Louis d'Outre-Mer, l'un des fils des Carlovingiens. Le comté de Bourgogne était resté dans la race germanique ; Hugues le Noir,

(1) Ducange, v° *Feuda*. Voyez aussi l'œuvre immense de Vaissète, *Histoire du Languedoc*, tom. II. Appendix. Depuis Charles le Chauve, tout homme libre avait le droit de choisir son seigneur à son gré : *Volumus ut unusquisque homo liber in nostro regno, seniorem qualem voluerit in nobis et in nostris fidelibus recipiat.* C. Carol. calv. A. D. 877. Baluze, t. II.

(2) L'empereur Charles le Chauve me paraît le grand organisateur de la féodalité ; il cherche à lui imposer des lois : *Volumus ut cujuscumque nostrum homo in cujuscumque regno sit, cum seniore suo in hostem vel aliis suis utilitatibus pergat.* Capit. Charles le Chauve, A. D. 877. *Voyez* également, sur la géographie du comté de Paris et du duché de France, doms Félibien et Lobineau dans leur grande Histoire de Paris, si grossièrement exploitée par les modernes.

fils de Richard le Justicier, duc de Bourgogne, qui gît couché aux marbres de Ratisbonne avec son faucon au poing et sa tête couronnée de fer, possédait le comté de Bourgogne, et puis Létalde, comte de Mâcon et de Besançon, le vaillant homme d'armes, lui succéda (1). Grand épouseur de femmes, les liens du mariage ne le retenaient en rien : le voilà donc qui prend pour noble dame Ermengarde ; il brise ces noces, il se fait l'époux dur et barbare de Richilde aux beaux cheveux, comme le disent les chroniques ; ils étaient si longs que ses blondes tresses lui servaient à essuyer ses pieds, plus blancs que la neige qui couvrait le donjon des châteaux au temps d'hiver. Richilde ne suffit pas à l'impétueux comte de Bourgogne, et il prit pour troisième femme Berthe, doux nom du moyen âge ; car combien ne fut pas célèbre, dans les *chansons de Geste*, la Berthe aux grands pieds ! ne la voyez-vous pas, la reine Pédauque, aux parvis des cathédrales (2)?

La race de Roll ou de Rollon était fortement consolidée en Normandie ; le chef des Scandinaves avait d'abord fait sa mie de Pope, fille du comte Bélengier ; puis il épousa Giselle, la fille de Charles le Simple. A cette époque il n'y avait aucun caractère de sainteté pour le mariage, et ce fut la puissance catholique des papes qui rappela parmi ces barbares les magnifiques lois d'égalité dans la mystérieuse union de l'homme et de la femme ; Roll reprit ensuite Pope, il en eut deux enfants ; l'un fut Guillaume Ier, dit *Longue Épée*, brave duc, qui pourfendit les Bretons de sa grande épée ; l'autre fut Héloïse, qui épousa Guillaume, comte de Poitou, surnommé *Tête d'Étoupe*, car il avait un esprit fort léger, et rieur avec les chanteurs, trouvères et troubadours. A Guillaume Longue Épée succéda Richard sans Peur ; quel noble titre dans ce temps de fierté et de prouesses chevaleresques ! Les ducs de Normandie étaient des plus vaillants et des mieux éprouvés aux batailles (3).

En quelles mains était alors la Bretagne ? Louis le Débonnaire avait établi un duc, du nom de Nominoë. A peine revêtu de la couronne ducale dans la ville de Nantes, Nominoë prend le titre de roi, car, à cette époque, ce titre n'avait qu'une valeur féodale ; des races le prenaient, le quittaient, puis le reprenaient encore. Érispoë lui succède ; il est sacré, et le voilà frappé de mort par un cousin du nom de Salomon ; c'est tout un drame ; Salomon a les yeux crevés, le sol breton est morcelé en seigneuries féodales, parmi lesquelles brillent surtout les comtés de Rennes et de Vannes ; les Normands se précipitent sur la Bretagne, et la rattachent à la suzeraineté de Rollon. Nouvelle révolution sous Guillaume Longue Épée ; la race bretonne se réveille, la voilà tout entière levée en masse sous Alain à la Barbe torse, car il avait une barbe longue et retroussée par des chaînons de fer jusque dehors de la visière de son casque. Ce fut à Nantes qu'Alain établit le siége de son pouvoir ; il y était campé pour repousser les Normands de toutes les marches de Bretagne (4).

Le comté d'Anjou, au delà de la Mayenne, obéissait à la race demi-barbare des Foulques ; contemplez en l'église d'Angers ce Foulques le Roux avec ses cheveux presque rouges qu'il bouclait sur ses épaules ; il eut pour fils Foulques, dit *le Bon*, qui dédaignait les arts de la guerre, l'exercice de la lance et de l'épée. N'oublions pas le brave Geoffroi Ier, surnommé Grisgonelle, à cause de sa cotte d'armes toute grise et de son sac de pénitent en toile grisonnante aussi ; il fut le père de Foulques le Noir, l'intrépide pèlerin de la terre sainte. Cette sauvage race des Foulques commandait à de belles et grandes cités au delà de la Mayenne ; elle prit une grande part à tous les événements du dixième siècle. Les trouvères et les troubadours diront bientôt les aventures de Foulques le Noir, le pèlerin repentant de ses meurtres et pillages (5).

Au Nord se déployait le comté de Flandre. Vous rapporterai-je l'histoire de ce brave et simple chevalier du nom de Baudouin, dit *Bras de Fer*, qui enleva Judith, fille de Charles le Chauve ? Les deux amants parcoururent les terres de France et d'Angleterre ; puis ils obtinrent grâce de l'Empereur, et ce fut à l'intervention du pape Nicolas qu'ils durent

(1) Hugues le Noir mourut en 952 ; Létalde en 965. *Art de vérifier les Dates*, tom. II.

(2) La tradition de Berthe est une des plus douces légendes du moyen âge. Le vieux proverbe : « Au temps où la reine Berthe filait » est de toute antiquité ; on croit que la statue de la reine Pédauque, de nos cathédrales, est la représentation de la Berthe aux grands pieds. Il existe plusieurs manuscrits de la chanson de *Berte aus grans piés*. Bibliothèque du roi ; le plus complet est au fonds du roi, n° 7188. On lit à la fin du poëme : « *Ci fine de Berte aus grans piés et commence de son fils Challemaine qui fu empereres de Rome.* » M. P. Paris, préface.

(3) La Normandie forma, pendant un siècle, une véritable colonie danoise ; on parlait danois à Lisieux : *Bajocassensis frequentiùs daciscâ eloquentiâ utitur.* (Dudo S. Quentin, lib. III.)

Vace dit la même chose : « Les mœurs de Normandie étoient belliqueuses et conquérantes. » *Voyez* le *Roman du Rou*, vers 3570.

(4) *Chronic. Nannetens.* Dom Bouquet, *Historiens de France*, tom. VII, pag. 218.

(5) Les chroniques d'Anjou sont les plus curieux monuments du moyen âge : elles forment comme une grande épopée. *Voyez* l'édition de 1580.

leur retour en bienveillance auprès de Charles le Chauve. Baudouin eut en dot les terres plantureuses de la Flandre ; pauvre chevalier, il se vit maître de tout le beau pays sis entre la Somme et l'Escaut. Le fils de Baudouin et de Judith, né dans leurs courses lointaines, fut chauve dès l'enfance (1) ; quand il mit sur son chef la couronne de comte, ce Baudouin II, tout faible qu'il était, se montra inflexible, inexorable comme les durs barons ; il fit assassiner Foulques, archevêque de Reims, et mourut dans l'impénitence finale. Voici la vie du comte Arnould II, le tricheur et traître : il tendit des embûches à Guillaume Longue Épée, duc de Normandie, et le fit frapper à travers sa cotte de mailles. Les comtés de Hainault et de Vermandois, enclavés dans la Flandre, dépendaient de Reynier Ier, au Long Col ; car les surnoms alors étaient la distinction et le titre de tous ces intrépides barons. Ils ne connaissaient d'autres mérites que les qualités physiques, la force, la faiblesse, la beauté ou la laideur. Qui aurait cherché une idée morale dans cette vie de combats et de grands chemins !

L'origine des comtes de Champagne et de Blois était noble. Il y avait, en Vermandois, un riche et puissant chevalier du nom de Robert ; il était fils cadet de comte, et comme il n'avait pas de patrimoine, il partit à la tête d'une forte bataille de lances ; bâtards et cadets de races ne devaient-ils pas chercher état ? Le voilà qui arrive devant Troyes, au pouvoir de l'évêque ; il ne fut pas difficile au chevalier couvert de fer d'expulser le faible clerc d'Église ; Robert, maître de Troyes, fut admis à l'hommage comme comte de Champagne. Quant aux comtes de Blois, de la seconde lignée, ils reçurent les fiefs par mariage : un pauvre sire, nommé Thibault, épousa Richilde, fille de Robert le Fort, et reçut pour dot le comté de Blois ; il advint donc ce fief à Thibault Ier, dit *le Tricheur*, prince aussi rusé que la race normande ; il se fit octroyer les comtés de Tours et de Chartres en récompense de mille bons tours qu'il joua aux comtes de Champagne dans leurs différends avec la France(2).

La famille féodale du midi des Gaules comptait d'abord les ducs d'Aquitaine, comte de Poitirrs et d'Auvergne. Sous la deuxième race, toute l'Aquitaine obéissait à un roi ; dans les troubles des faibles descendants des Carlovingiens, la race des comtes d'Auvergne reçut l'investiture de l'Aquitaine. Guillaume fut le premier duc ; pieux seigneur, il accabla l'Église de dons, et fonda la plupart des monastères qui abritaient les serfs aux déserts du Midi, dans les campagnes ravagées par les Sarrasins. Cette famille vint s'éteindre dans la race bâtarde d'Èbles, qui prit la couronne ducale en l'église de Poitiers ; le fils d'Èbles fut Guillaume III, surnommé *Tête d'Étoupe*, à cause de la légèreté extrême de son caractère. Ce fut toujours joie aux cours plénières d'Aquitaine quand les troubadours venaient dire les grandes prouesses, et la tête de Guillaume s'enflammait aux amours comme l'étoupe au flambeau ; le duc d'Aquitaine commandait à ces populations joyeuses et légères, antipathiques à la race des Francs (3).

Qui pourrait suivre l'obscure généalogie des ducs de Gascogne, si célèbres dans la seconde race ? Ils étaient d'une origine de peuple ; ce fut dans la montagne que Sanches, surnommé *Mitarra*, reçut les acclamations solennelles des hommes d'armes et des bergers grossiers des Pyrénées ; il fixa sa résidence à Bordeaux, cité tout épiscopale. Les comtes de Gascogne se divisèrent en deux lignées : l'une reçut le comté de Fesenzac (4), et l'autre, sous le nom également de Garcie, comte d'Astarac, obtint le duché de Gascogne. Ce fut aussi la race visigothe qui devint l'origine des comtes de Toulouse, marquis de Septimanie. Ces deux grands fiefs, unis d'abord sous les Bernard et les Bérenger, se divisèrent pour former le comté de Toulouse, illustré par les Raymond, de la race méridionale, nobles chevaliers aux croisades ; tandis que le marquisat de Septimanie passait aux noms germaniques des Sunifred Aledran, car alors la race du Rhin possédait de grands domaines au midi des Gaules, et le royaume d'Arles même. Raymond Pons était comte de Toulouse, bouillant envahisseur qui réunit à son comté l'Aquitaine et l'Auvergne, plantureux domaines qu'il divisa entre ses enfants ; il avait hérité également du marquisat de Septimanie, d'où naquit cette grande puissance des comtes de Toulouse, si retentissante dans les annales de la féodalité du Midi ; nobles comtes si nationaux qu'il fallut une cruelle invasion des barons francs pour les arracher à l'enthousiasme et au dévouement des peuples méridionaux (5).

(1) *Art de vérifier les Dates*, par les bénédictins, tom. III, in-4o.

(2) « Tableau et succession chronologique des principaux fiefs immédiats qui ne tenaient plus à la couronne que par le service de l'ost et du plaid », par l'abbé de Camps, Mss de la bibliothèque royale (règne de Hugues Capet), tom. II, de 950 à 987.

(3) Dom Vaissète est toujours la grande autorité qu'il faut consulter pour tout ce qui touche l'histoire du midi de la France. *Voyez* sur les ducs d'Aquitaine, t. I, aux preuves.

(4) Elle est, selon une généalogie contestée, l'origine des Montesquiou. Voyez *Gazette de France*, 14 novembre 1777.

(5) *Voyez* les croisades des Albigeois dans mon *Philippe-Auguste*, tom. IV ; et dom Vaissète, l'historien spécial des races du Midi, tom. I et II.

La race germanique avait fondé les royaumes de Provence et de Bourgogne; dans l'étrange confusion de toutes les monarchies, les comtes d'Arles furent un moment rois de Bourgogne et de Provence; Arles, ville romaine, remplit un grand rôle au moyen âge; elle eut même ses rois, et les chartres de Rodolphe portaient le titre de roi d'Arles et de la Bourgogne transjurane (1); la couronne de Provence brillait aussi à leur front. Rien ne fut plus mobile alors que tous ces titres dans la race méridionale, à l'imagination ardente; on vit une confusion, un pêle-mêle de terres, de tenures et de fiefs; il serait impossible de décrire l'histoire régulière de toutes ces familles qui se confondaient sans cesse; et encore, dans ces races bouleversées les unes sur les autres, il n'y avait pas une hiérarchie constante, une puissance souveraine incontestée. La féodalité régulière n'était point née encore; il n'y avait ni devoirs ni obéissance; chaque possesseur d'une terre, d'un château, d'une tour, exerçait le droit de la force; il courait sur ses voisins plus faibles, sur les marchands, les juifs, et même sur le moutier, riche des dons et des menses abbatiales.

Il n'y avait pas de système, mais une anarchie complète, absolue; aucun lien de protection n'existait pour maintenir les terres et les personnes dans des devoirs respectifs; c'était l'indépendance individuelle à son plus haut point d'égoïsme et d'isolement. L'aspect de la société n'offrait qu'une vaste solitude, ici là troublée par les cris d'armes et le pas redoublé des chevaux bardés de fer : entendez-vous ce retentissement du cor sur la haute tour? Le seigneur de Corbeil, du Puiset ou de Montlhéry se met en marche; il est suivi d'une centaine de lances serrées : où va-t-il donc dans ce taillis épais qui mène au péage ou à la foire du voisinage (2)? Ses yeux jettent le feu de la convoitise sur le riche convoi du marchand qui se rend au landit de Saint-Denis en France; peut-être aussi le comte, au regard farouche, va-t-il venger une injure; ou arracher un fief du voisinage, une terre, un village qui n'est pas en sa foi. Voyez-vous la flamme qui s'élève en longs tourbillons sur les moutiers et abbayes? voyez-vous les dalles de l'église envahie jusqu'au baptistère? Que faire contre le terrible seigneur? quelle suzeraineté voudra-t-il reconnaître? quel étendard saluera-t-il dans sa sauvage indépendance, alors que les comtes épuisent la coupe des festins et mènent leurs chevaux boire aux saintes eaux de l'abbaye? Hélas! il n'est aucun frein, aucun supérieur dans l'ordre de suzeraineté; la force seule peut se faire respecter, ou bien encore cette grande excommunication, salutaire loi d'ordre moral, qui comprimait la férocité du seigneur tenancier! Le dixième siècle est l'époque de la plus profonde anarchie féodale; il n'y a aucun lien, aucun ordre politique; les rapports du vasal avec le suzerain ne sont pas régularisés encore. Autant de terres, autant de seigneurs! autant de tours, autant de maîtres qui croisent l'épée ou se frappent de leurs masses d'armes!

(1) Dom Vaissète, Preuves, tom. I; *Art de vérifier les Dates*, tom. III.

(2) Au règne même de Louis VI, on voit Suger assiéger le château de Montmorency, à deux lieues de Paris. Anonyme, *Vita Suggeri*, ad ann. 1142.

CHAPITRE IV.

MŒURS. — USAGES. — HABITUDES DE LA SOCIÉTÉ.

Vie des seigneurs aux châteaux. — Les femmes. — Les clercs. — Les abbayes. — Système de protection. — Le serf. — Le moine. — Les opinions. — Tristesse du dixième siècle. — Appréhension de la fin du monde et de l'an mil.

DIXIÈME SIÈCLE.

Ils étaient toujours aux champs de guerre, les indomptables seigneurs du dixième siècle! Ils y marchaient dans le temps d'hiver, quand la neige couvrait les forêts de chênes ou les sapins qui se balancent sur les Vosges et le Jura; ils y marchaient quand le printemps ouvrait les fleurs aux petits oiseaux, comme le dit le *lai* de Marie de France. La condition de tout homme fort qui avait du cœur et de nobles entrailles, c'étaient les batailles; il n'en était pas d'autre; peu de comtes ou vicomtes restaient aux lits amollis sous le toit des châteaux, le foyer était bon pour les femmes et les faibles enfants, dont le bras fragile ne pouvait soutenir l'épée (3). De temps à autre, quand le butin était bien lourd, la main bien fatiguée, les chevaux tout harassés de sueur et de sang, on s'en revenait au château à travers les précipices, les rochers; on suivait les sentiers inconnus qui menaient à la haute demeure suspendue à la cime des monts,

(3) Les chroniques et les chansons de Geste ne parlent jamais que des expéditions des seigneurs; elles s'occupent à peine de la vie intérieure; l'Église et les batailles, voilà toute leur préoccupation. Dom Bouquet, *Hist. de France*; Brequigny, Collect. de chartres et diplômes, tom. I.

après qu'on avait franchi l'escalier péniblement creusé dans le granit qui soutenait les poternes.

Les châteaux du dixième siècle n'avaient rien d'élégant comme les ogives du treizième siècle, ce système de cintres, de vitraux, de portails armoriés. Les debris féodaux de cette époque sont rares; ils étaient hardiment situés sur des hauteurs inaccessibles; les tours fortement cimentées que les Romains avaient jetées ici là, quand les légions campaient dans les Gaules, avaient servi de base à de nouvelles fortifications; les vieux nids de l'aigle de Rome, que le centurion faisait construire pour son poste militaire, servaient alors de refuge au féodal (1). Souvent un torrent, une rivière, un fleuve, coulaient impétueux à leur pied, comme le Rhin et le Rhône, où se mirent encore les anciennes ruines; le château était un mélange de pierres fortes et pointues, de rochers cimentés par la chaux et le grès de la montagne; les murailles en étaient hautes, épaisses; les tours carrées; partout des mangonneaux pour décocher la pierre de l'arbalète et la flèche de l'arc. L'intérieur de l'habitation était sombre; à peine quelques ouvertures pratiquées aux murailles laissaient pénétrer la clarté du soleil (2); une salle d'armes, décorée des dépouilles de guerre ou des conquêtes de la forêt, formait le centre de l'habitation du seigneur. Là, dans les festins de l'hiver, circulait la coupe ou le hanap à la ronde, quand les vœux de batailles se faisaient sur le paon aux jours de fête; on devisait sur les projets de pillage des marchands, conquêtes de fiefs, invasions de menses abbatiales et de celliers monastiques.

Dans les tourelles étaient l'oratoire, le lit de repos du seigneur et de la châtelaine, et plus bas la salle commune, où les servants d'armes habitaient sous l'hospitalité du château; presque toujours une grotte profonde percée à vif servait de souterrain, et les traditions des serfs et des vilains de la cité voisine racontaient les lamentables histoires des crimes du seigneur. Helas! Dieu nous préserve de cet infernal repaire, où des chaînes se faisaient entendre; bruit fatal, quand, à la sombre clarté de la lune, on voyait se promener les spectres couverts de linceuls, secouant leurs anneaux de fer vieux de quelques siècles! Ces traditions, le voyageur les aime encore aux bords du Rhin, lorsque la forteresse d'Erbestein paraît comme suspendue sur la roche, parmi ces ruines où sifflent le vent et le cri aigu de l'oiseau de nuit (3)!

Dans ces châteaux de la montagne, la famille féodale vivait avec ses serfs, ses hommes de *poeste* et ses servants d'armes; l'habitude des batailles imprimait un caractère farouche, même à cette vie intime. Dans le peu de moments que le sire châtelain restait à demeure, son délassement était la chasse aux bêtes fauves dans la forêt; les sangliers, les loups, peuplaient les taillis, les bois touffus, et les légendes les plus sauvages racontaient les exploits du seigneur dans ces longues chasses où, l'épieu en main, et suivi de ses lévriers, il se prenait corps à corps avec le loup furieux et l'etranglait dans ses bras armés de gantelets, comme le Pepin des chroniques qui étouffa le lion à la longue crinière, en la cour plenière des rois chevelus. La chevalerie et le culte de la Vierge n'avaient point encore exalté la condition des femmes; elles vivaient aux châteaux, occupées à quelques ouvrages de main, à la broderie surtout, qui retraçait les grands événements, ainsi que nous le conserve la tapisserie de la conquête (4); elles élevaient leurs enfants dans la crainte de leur seigneur. Comme la sainteté du mariage n'était point respectée, souvent le comte répudiait, reprenait, puis delaissait encore la chaste épouse de son cœur, qui allait cacher sa douleur dans les monastères (5). Un chapelain était aussi au foyer pour réciter de longues prières, les offices du matin et du soir, aux hommes d'armes, aux serfs, aux servants de corps qui défendaient le château, dans les jours de batailles, derrière les murailles et mangonneaux.

Les clercs n'avaient pas une condition plus paisible: le monastère n'était pas une retraite à l'abri des grands orages de la vie et des irruptions de l'homme de guerre; dans les cruelles invasions des neuvième et dixième siècles, les Hongres, les Normands, s'attaquaient spécialement aux monastères

(1) Il en est des châteaux du moyen âge comme des églises; ils sont presque tous construits sur des ruines romaines. *Voyez* la préface du tome x de dom BOUQUET, *Historiens de France.*

(2) Les plus anciens manuscrits à miniatures reproduisent les châteaux ceints de deux tours à créneaux; le P. Montfaucon, qui a donné deux monuments du dixième siècle, les représente aussi dans ces formes toutes grossières, tome I, planche 1re.

(3) Je visitais ces ruines en 1837, à l'approche de la nuit, quand les corneilles battaient la tour de leurs ailes noires; je ne comprends pas un voyage aux bords du Rhin sans ce pèlerinage aux vieux châteaux des Sept Montagnes.

(4) Le P. Montfaucon a publié les plus anciennes tapisseries avec un soin et une exactitude minutieuse. *Monuments de la Monarchie française,* tom. I. Il y a plus d'art dans les publications modernes, mais le calque contemporain est moins parfait.

(5) C'est un des caractères les plus odieux de la famille au moyen âge. *Voyez* Chronique de Frodoard au dixième siècle, et celle de Raoul Glaber: les seigneurs délaissent de chastes et pauvres épouses. *Art de vérifier les Dates,* tom. II et III.

et abbayes ; ils pillaient les reliquaires, ravageaient les maisons abbatiales ; menacés par tant de calamités, les saints religieux poussaient des gémissements et fuyaient au loin jusque dans le souterrain de la campagne ; que d'églises détruites ! Souvent les riches abbayes se rachetaient, par des sacrifices d'argent, de la désolation et du meurtre ; que pouvaient-elles opposer à ces terribles adversaires? les barbares mécréants ne craignaient pas l'excommunication, ils ne respectaient ni la croix sainte ni les immunités ; que faire? la plupart des monastères s'étaient donc placés sous la protection d'un vicomte féodal qui en devenait comme le défenseur, l'avocat et le maître (1) ; on lui payait une somme d'argent pour la défense de l'église ; il s'asseyait dans les stalles du chœur et chantait matines comme les chanoines ; son gonfanon pendait sur l'autel ; le monastère lui concédait souvent une terre, et quelquefois le brutal seigneur, sans tenir compte de la sainteté du lieu, du baptistère et de l'autel sacré, s'emparait de tous les revenus du monastère et les dépensait dans les festins : une multitude d'abbayes étaient ainsi tombées sous la main des hommes d'armes, qui en avaient chassé les pieux serviteurs ; ils avaient changé leur protectorat en usurpation. La puissance monastique n'était point encore parvenue, comme au onzième siècle, à toute sa splendeur, à toute son énergie ; les grands ordres de Saint-Benoît n'avaient pas pris leur développement et leur vaste organisation sociale.

Cependant, au milieu de ce pillage incessant des biens de l'Église, les fondations de mort et des vœux de prières venaient grandir la richesse des monastères ; ici l'abbé recevait une forêt bien boisée, là une rivière, des moulins à eau, des fours communs, une riche prairie. Il y avait un échange continuel entre la féodalité et l'Église, entre l'homme d'armes et le clerc. Lorsque le feu de la vie était au cœur du baron, il envahissait les biens du monastère ; il n'avait point à la pensée le châtiment ; il ne voyait pas la puissance de Dieu, le jugement dernier, et le Christ paraissant en sa colère. Quand la mort s'avançait pour glacer ses membres, alors, étendu sur la cendre, le féodal léguait au moutier du voisinage toutes ses terres, son argent monnayé (2) ; une messe journalière venait rappeler les bienfaits du baron repentant, car il n'était point mort en impénitence finale. On transcrivait sur l'obituaire de l'abbaye la chartre de donation. Que de sinistres histoires sur le comte farouche qui était mort dans l'impénitence finale ! Voyez-vous ces feux de l'enfer qui le dévorent ! ces diables qui l'enlacent de leur queue brûlante ? voilà la peine des barons morts déconfès, voilà ce qu'il advient aux pillards d'églises !

Il n'existait pas de vie bourgeoise et libre, à parler exactement ; si quelques cités du Midi avaient conservé les vestiges de l'administration romaine et des municipes, la plupart des cités du Nord dépendaient d'une seigneurie ; les habitants étaient serfs des hommes d'armes ou des clercs, et cette situation s'explique par la protection qu'ils trouvaient dans l'église ou sous la lance du seigneur. Les bourgeois, faibles et désarmés, ne pouvaient se défendre contre les Hongres et les Normands ; que faisaient-ils alors ? ils invoquaient l'appui des Francs vigoureux et des barons, qui avaient du cœur et le bras fort. Quand ils se reconnaissaient serfs d'Église, c'est que l'excommunication était une force morale, et que plus d'un baron s'arrêtait plein d'effroi sur les limites de la terre bénite ; quand ils se faisaient serfs féodaux, c'est qu'ils étaient assez couards pour fuir devant les Hongres, les Sarrasins et les Normands. D'autres encore préféraient la chape de chanoine à la cotte de mailles et au fort haubert. Il n'y avait pas précisément d'habitants libres, pas plus qu'il n'y avait d'alleuds et de terres absolument affranchies à la fin de la deuxième race (3). L'empire de la force dominait, la bourgeoisie était presque inconnue ; on ignorait absolument cette situation mixte entre la noblesse hautaine et la servitude absolue. Il y avait des bourgs, des cités, soumis à des dominations particulières, et ces dominations n'appartenaient qu'aux évêques qui excommuniaient, ou aux hommes d'armes qui savaient manier l'épée.

Le servage était la condition commune de la campagne ; chaque terre avait ses serfs, les reins nus ou couverts de bure, qui s'occupaient des travaux d'agriculture ; quelques-unes des méthodes d'irrigation des Gaules et de la vieille Rome étaient connues encore ; les religieux de Saint-Benoît enseignaient l'art de tracer les sillons, d'ensemencer la terre aux époques régulières, quand les barbares ne les obligeaient point de fuir. Hélas ! le territoire, presque partout couvert de forêts, n'offrait pas

(1) Ducange, v[is] *Advocat., Defensor,* donne d'admirables détails sur les fonctions des défenseurs et protecteurs des églises. *Voyez* aussi la préface du tome II des *Historiens de France* de dom Bouquet, p. 184, et une Dissertation spéciale de l'abbé de Camps, *Cartul.* Mss, tom. I.

(2) On voit même des restitutions pendant la force de la vie ; en voici plusieurs exemples : « *Charta quâ Ricardus, Normanorum princeps, in placito restituit sancti Dyonisii monasterio Britnevallum in pago Tellam, etc.* » 18 mars 968. *V.* aussi : *Notitia restitutionis terrarum in pago Massiliensis monasterio sancl. Victor.* (*Gallia christian.*) tom. I, p. 188. — Bréquigny, tome I.

(3) Ducange, v[is] *Recommandation, Potestat.* Voici comment l'admirable Ducange définit le serf : *Homo potestatis, non nobilis ; ita nuncupatur, quod in potestate domini sunt : opponuntur viris nobilibus.*

des produits assez abondants pour nourrir les populations éparses; souvent l'affreuse famine venait décimer les multitudes : quand on lit les vieilles chroniques, on est douloureusement frappé du triste aspect du peuple; des famines horribles déchiraient ses entrailles; quels effrayants tableaux que ces populations qui broutent l'herbe des champs, lorsque les vents et l'orage ont abîmé la récolte(1)! Les chroniqueurs se complaisent dans la description de ces affreux tableaux; ils les multiplient à côté des phénomènes célestes, de ces merveilleux récits sur les monstres étranges qui venaient effrayer par leur apparition la piété solitaire des religieux. Tantôt c'était un homme à la haute stature, aux pieds de bouc, avec la queue d'un serpent, qui jetait des flammes bleuâtres; tantôt un veau à trois têtes, un lion qui portait une houppe sur sa crinière échevelée, des pieds d'homme et des plumes de coq, formes horribles que la solitude enfantait dans l'imagination assombrie des religieux (2).

Quand la prière de minuit sonnait, le solitaire, qui se levait de son grabat pour prier, devait voir mille figures étranges, alors que le vent sifflait dans les châssis de son ermitage au désert; s'il jetait les yeux au firmament couvert d'étoiles, ce ciel tout scintillant, ces feux qui filaient dans l'horizon rougi, ces formes qui se jouaient dans l'air, ces nuages de sang, ces gouttes pesantes de l'orage, le cri de ces mille voix inconnues que la tempête soulève quand elle vient battre les arbres antiques, les rochers sillonnés (3), et ces tours isolées, tout devait jeter la terreur la plus sombre dans l'âme des religieux; puis la lecture de l'*Apocalypse*, le souvenir de ces plaies mystiques, de ces sceaux sacrés, de ces chevaux amaigris, donnait un sens mystérieux à toutes ces formes bizarres et sinistres dans la tempête; quels tristes pronostics tirent les frères agenouillés devant ces phénomènes qui effrayent leur imagination! Il y a une indicible terreur dans la chronique; la société est soumise à tant de fléaux divers, qu'un cri déchirant semble partout s'élever pour prier Dieu de suspendre les malheurs qui accablent l'espèce humaine; de là ces hymnes qui retentissaient déjà dans les églises antiques, ces psaumes de miséricorde qui remuent si melancoliquement l'âme brisée par la douleur!

Dans cette confusion de toutes les idées, dans cette absence de tous les principes, il eût été inutile de rechercher les droits de propriété, les rapports de justice et de devoirs parmi les hommes; la terre était, en quelque sorte, le droit du premier occupant. Où marche cette épaisse nuée de lances? où vont ces hommes de fer? Ils s'emparent violemment de ce bourg, de cette cité; ils se partagent les habitants, et dispersent les serfs dans la campagne; ils tirent au cordeau la terre entre les braves compagnons qui les ont suivis; leur droit, c'est la conquête; leur titre, la force de leurs bras; ils s'établissent là comme les maîtres et suzerains. La propriété, l'état des personnes, les idées du droit romain, n'avaient point encore pénétré dans la société; la législation prévoyante des capitulaires avait disparu du milieu des peuples. Qu'était devenue l'administration suprême de Charlemagne? et ces *missi dominici* qui allaient par les provinces proclamer l'autorité du grand empereur! Tout était usurpation dans l'organisation sociale; il n'y avait aucune puissance respectée, aucun principe incontestable; la propriété n'était plus un droit, l'administration une hiérarchie; tout allait par la force, et la confusion était comme l'état normal du peuple. Il n'y avait qu'une distinction bien admise, l'homme d'armes et le serf; l'un, au cœur haut, aux entrailles belliqueuses, appelé aux expéditions aventureuses ou à l'emploi de la violence; l'autre attaché à la terre comme la chaîne de la vieille tour était liée au pont-levis qui se baissait devant le seigneur revenant de la guerre; l'esprit local était dans la classe serve et l'homme de poeste (4), le sentiment hardi était, au contraire, le caractère distinct de l'homme d'armes; le manoir n'était rien pour lui : « Compagnons des batailles, le clairon sonne, il faut aller conquérir les terres éloignées! » et l'on voyait ces braves et forts chevaliers partir en pèlerins pour leurs expéditions lointaines. Le serf avait l'esprit du clocher et du sol; le Franc avait trop de sang généreux dans les veines pour vivre et mourir dans la tour de pierre et sur un lit mollet.

Un sentiment de douleur dominait cette société du dixième siècle; des prophéties circulaient dans les cités et manoirs sur la fin prochaine du monde, qui devait engloutir la terre, et appeler toutes les

(1) *Voyez* les *Chroniques de Frodoard*, de *Raoul Glaber*, aux années 950-970 : elles font d'horribles descriptions de la famine; Dom Bouquet, *Histor. de France*, t. x.

(2) *Voyez* les *Annales de Mabillon*, tom. III, pag. 504, n° 6. Il y a un traité tout spécial d'Abbon, moine de Fleury, pour constater que les caractères de l'apparition de l'Antechrist ne se sont point produits encore. Martenne, *Ampliss. Collect.* t. IV, pag. 860.

(3) Adhémar de Chabanais et le moine Glaber sont de tous les chroniqueurs ceux qui aiment le plus à s'arrêter aux prodiges, 970-1050.

(4) Le droit féodal ne fut fixé que postérieurement comme législation. Les établissements des barons et des chevaliers à Jérusalem sont, selon moi, le premier acte complet de la législation des fiefs : ils sont de la fin du onzième siècle. Les capitulaires n'étaient plus exécutés au dixième siècle. Voir Ducange, v° *Feudum*.

âmes au jugement dernier, devant le Seigneur aux yeux éclatants de colère. On devait entendre des voix étranges; on devait voir dans les nuages des batailles sanglantes, des chevaliers inconnus qui croiseraient le fer; des monstres devaient naître aussi dans le sein des femmes et des animaux aux formes inouïes; hélas! tous ces phénomènes avant-coureurs s'étaient produits depuis quelques années, on avait vu tout ce que les prophètes avaient annoncé dans leurs prévisions sinistres; n'étaient-ils pas venus les temps de faire pénitence? L'an mil (1), chiffre mystérieux et fatal, se produisait à la face de toute la génération; c'était l'époque marquée pour le cataclysme, alors que les montagnes verraient leurs flancs horriblement déchirés, la terre trembler comme la feuille qu'un vent d'automne remue, les grandes eaux se soulever comme l'Océan aux jours des tempêtes, quand les vagues se mêlent aux noires nuées du ciel. Dans cette désolation de l'univers abîmé, lorsque les gémissements des hommes devaient se confondre avec les cris des lions et des tigres radoucis et effrayés par les funérailles du monde, alors la trompette du jugement devait se faire entendre, toutes les âmes, dans la résurrection universelle des corps, devaient se renfermer en la vallée de Josaphat, pressées et foulées par la main de Dieu. Sur cette mer de têtes, le Christ devait planer en sa gloire, les yeux courroucés; Marie, la mère de Jésus, la Vierge si pure, devait s'agenouiller devant lui pour implorer le pardon du pécheur repentant. Tout cela devait arriver l'an mil. Et maintenant comprenez-vous comment cette génération n'était préoccupée que d'une seule et même pensée: voici venir la fin du monde; implorez la miséricorde de Dieu! Ainsi la vie de la société était un grand gémissement de l'homme qui s'élevait vers l'Éternel pour demander le pardon des fautes de l'humanité! Ainsi l'existence de ces familles se passait entre le baptême et l'obituaire; aucune distraction à la pensée, quelques jouissances grossières et matérielles; la chasse au son du cor retentissant, le pillage et la bataille ou l'isolement du désert. L'existence du peuple ressemblait à cette image du solitaire de la Thébaïde, toujours en face d'une croix de bois, d'une tête de mort osseuse et du sablier des heures, fatale image du temps qui fuit!

CHAPITRE V.

LÉGENDES. — CHRONIQUES. — CHANSONS DE GESTE.

Légendes de macérations, — de travail, — d'ordre, — de famille, — de morale. — Chroniques. — Récits du passé. — Chansons de Geste. — Cycle des romans de chevalerie. — Charlemagne. — La Table Ronde.

DIXIÈME SIÈCLE.

Au milieu de cette société pleine de tristesse ou d'émotions désordonnées, il était difficile de trouver des exemples de morale, des principes d'organisation politique; que demander à ces hommes d'énergie et de batailles? Que connaissaient-ils en dehors du droit du plus fort? Quand le cornet retentissant les appelait à la guerre, ils y couraient: telle était leur vie; ils n'avaient pas d'autres principes de sociabilité; ils ne voulaient pas de formes régulières. Le droit de propriété, les priviléges de la faiblesse, tout était inconnu aux vigoureux seigneurs de la terre conquise; dans quel ordre d'idées fallait-il chercher une répression à cette violence des barons? Comment reconstituer la société si fortement ébranlée par l'individualisme féodal?

Cette œuvre fut essayée par les légendes; ces récits naïfs d'une mystique et religieuse histoire appelaient incessamment les mœurs et les idées à une réforme morale. Les légendes s'emparaient de la vie obscure d'un solitaire dans le désert pour en tirer des exemples; à l'heure où le seigneur féodal, couvert de dépouilles, s'asseyait à son banquet; quand il savourait à pleine coupe le vin aloes si renommé d'Orléans et de la Loire qui montait à la tête, le chapelain du château lui lisait la touchante légende d'un de ces saints ascétiques qui vivaient dans le jeûne et la pénitence (2). Tandis que le comte farouche se livrait au pillage, le bienheureux avait détaché sa robe de bure pour la donner aux pauvres des bourgs et des hameaux; à côté d'une existence de pilleries et de vols, la légende opposait la vie bienfaisante d'un saint que la gloire du ciel récompensait; la violence des armes, la vie active

(1) C'est vers l'an 960 que cette opinion de la fin prochaine du monde se répandit avec une indicible rapidité. Thritème rapporte un sermon d'un ermite de Thuringe, nommé Berhnard, qui affirmait que le Seigneur lui avait révélé cette triste catastrophe. *Voyez* TRITÈME, *Chronic. Hirsaugiens.*, tome I, pag. 105. L'armée d'Othon, se trouvant en marche dans la Thuringe, fut pleine de terreur à l'aspect d'une éclipse, parce qu'elle annonçait que la fin du monde approchait. MARTENNE, *Ampliss. Collect.*, tom. IV, pag. 860.

(2) Les grandes épopées ascétiques des neuvième et dixième siècles sont celles d'*Aimoin*, *de Miraculis sanct. German.* Dom BOUQUET, tom. VII, pag. 349. *Hildegand*, *vit. S. Faronis*, ibid., pag. 375. *Anonym.*, *de Miraculis sanct. Benedict.* (*apud Duchesne script. rerum norman.*), pag. 27.

des seigneurs impitoyables, étaient refoulées en enfer où Dieu entraînait le mécréant pour l'éternité.

Cette idée d'une peine matérielle, jetée à l'imagination grossière du seigneur, dut arrêter plus d'une mauvaise action, retenir plus d'une fois son bras prêt à se lever contre le souffreteux. La légende semblait dire aux forts et aux puissants : « La vie du ciel n'est pas à vous; une peine éternelle vous attend si vous vous abandonnez à la violence de votre bras, à l'énergie de votre courage; vous devez être le protecteur de ce qui est faible et petit;» et de là cette image de la Vierge, cette puissance de l'enfant Jésus, symbole d'un grand pouvoir dans ce qu'il y a de plus doux et de plus innocent.

Quelquefois la légende était la longue histoire d'un grand labeur entrepris par un pieux moine de l'ordre de Saint-Benoît (1) : la terre était au loin inculte; elle n'offrait partout qu'un désert immense, que des forêts sauvages sans traces de la main humaine; l'homme d'armes dédaignait le labourage, la charrue qui traçait le sillon; alors ce saint, ce solitaire, mettait la main à l'œuvre; il fertilisait les champs, fécondait les campagnes; on le sanctifiait pour ses travaux! On célébrait en lui les utiles services rendus à la terre; la légende détaillait les œuvres qu'il avait entreprises, les périls auxquels il s'était exposé pour enseigner l'art d'ensemencer et de produire; il avait détruit les loups et les animaux dans la forêt lointaine. La légende exaltait jusqu'aux cieux les vertus paisibles de l'agriculture, et faisait de l'anachorète l'expression du travail intelligent et fécond. Puis c'était une pauvre femme qui n'avait pour défense que sa chasteté et la prière. Dans un temps où la force ne respectait rien, où le baron hautain rejetait de sa couche une pauvre délaissée, n'était-il pas heureux qu'on plaçât au ciel, à côté de la mère de Dieu, un chœur de vierges saintes, symbole de la femme? N'était-ce pas condamner la condition humiliante où elle était réduite avant l'époque catholique et chevaleresque?

En d'autres circonstances, la légende célébrait les vertus de famille, les douceurs de la prière, les principes d'obéissance et d'ordre. Toutes ces visions, ces extases, ces poétiques histoires de miracles, ces épopées chrétiennes, se rattachaient à un principe d'abnégation, de morale et de travail. Si l'on transportait processionnellement un reliquaire; si un pieux moine parcourait les mers pour prêcher la foi en Angleterre, en Ecosse, en Irlande, tous les épisodes de ces petits drames avaient pour objet d'élever le cœur et de fortifier les courageuses entreprises, dans un but de civiliser les mœurs, d'enseigner les vertus et la culture des terres, de substituer enfin le triomphe de la morale à la force et à la brutalité (2). L'époque de ces légendes est surtout le dixième siècle; les moines éprouvaient le besoin de dire toutes leurs émotions, de recueillir toutes leurs pieuses histoires : l'invasion des Hongres, des Normands, des Sarrasins, les a forcés de fuir (3); ils emportent avec eux leurs saintes reliques, comme Énée sauve avec lui les dieux d'Ilion en cendres; ces religieux, au retour de leurs courses lointaines, écrivaient à la hâte, la douleur dans l'âme, les émotions qu'ils avaient éprouvées pendant leur long itinéraire dans la campagne désolée. Ces relations se multipliaient alors incessamment, elles présentaient le plus intéressant tableau des mœurs du peuple; dans la frayeur qu'éprouvaient ces bons religieux, ils décrivaient leurs courses merveilleuses, les périls qu'ils avaient surmontés, la géographie de leur pèlerinage, les usages des habitants qu'ils avaient visités. Lorsque, fatigué de l'aspect monotone et désabusé de la société actuelle, on parcourt la vaste collection des Bollandistes, le cœur se repose avec un mélancolique intérêt sur ces tableaux de la société au dixième siècle, sur ces habitudes de la vie féodale ou monastique; on apprend la poétique histoire de ces tours, de ces murailles toutes noircies, de ces cloches au glas retentissant, de ces orgues des cathédrales, de ces plains-chants sévères, de ces horloges à sable qui remuaient leurs larges roues de fer, monotones comme la voix du temps et le sablier des heures qui coulaient avec la vie.

La chronique venait en aide à la légende pieuse du monastère; les hommes d'armes n'étaient pas assez avancés dans la vie lettrée pour s'occuper du récit des événements; le Franc à la chevelure flottante allait en guerre, il ramassait du butin et du

(1) Telle est la légende de saint Benoît, ainsi qu'elle est rapportée par les Bollandistes, la plus admirable collection, quand on veut se donner une juste idée des mœurs et des habitudes des neuvième et dixième siècles; c'est l'étude la plus éminemment historique : je m'y suis plus profondément appliqué. Voici la meilleure édition : *Acta sanctor. etc., curâ R. P. Johannis Bollandi ac sociorum ejus*. Anvers, ann. 1642 à 1749. Voyez aussi *Act. sanct. ordin. sanct. Benedict.*, par le savant et modeste Mabillon.

(2) Je ne saurais trop recommander, même pour l'histoire de la science géographique, de lire dans les Bollandistes la vie des confesseurs et des martyrs, et particulièrement celle de saint Anschaire, qui visita le nord de l'Europe au neuvième siècle. J'ai analysé la vie de saint Anschaire dans un Mémoire *sur les invasions des Normands*.

(3) Il existe des histoires de ces translations de reliques au dixième siècle surtout; Dom Bouquet en a rapporté plusieurs. Voyez *Ex translation. beat. Vincent., martyr., et Translat. sanct. Faustæ. Hist. de France*, tom. VII, pag. 84 et 352.

pillage ; c'était sa vie. Avait-il le temps de narrer les expéditions de château à château, les aventures de grandes routes, les dépouillements des pauvres pèlerins ? Ce ne fut que deux siècles plus tard que les barons, comme Villehardouin et Joinville, se mirent à conter les merveilles des lointaines expéditions (1) ; jusque-là c'étaient les clercs qui recueillaient silencieusement dans le monastère tous les récits des événements : d'abord l'obituaire des cellules et des manoirs voisins racontait comment était entré dans le sein de Dieu l'abbé dont on voyait le tombeau, sous la statue blanche et mitrée dans le chœur ou le sanctuaire ; on disait le trépas du simple frère, et du baron qui avait légué son corps à la communauté et ses terres à la sainte maison pour qu'une messe d'obit funéraire fût récitée chaque jour. Ces chroniques ressemblaient aux inscriptions tumulaires que l'on voit encore, dans les cimetières d'Allemagne, pêle-mêle avec les statues et les armoiries des barons et des *graffs* (2) ; il y règne un sentiment de tristesse, une douleur profonde sur les misères de la vie. Au moyen âge, la pensée religieuse domine le monde ; tout se rattache au tombeau ; l'existence de l'homme est jetée dans une grande vallée de larmes qu'on traverse péniblement, les yeux fixés au ciel (3).

Cependant cette société du dixième siècle n'était pas exclusivement religieuse ; il y avait surtout la pensée de batailles chez l'homme d'armes ; quelle lecture pouvait le distraire, lui qui aimait à entendre le cornet retentissant au champ clos ? la chronique cléricale et monastique restait déposée sous les voûtes du moutier ; on la consultait dans les graves discussions, comme on fit plus tard de la chronique de Saint-Denis en France ; mais il fallait à ces fiers hommes des chants de guerre et de longues histoires des grandes prouesses. Partout où la race du Nord s'était établie en conquérante, elle avait fait entendre les poëmes des scaldes à la harpe d'or ; l'époque carlovingienne avait déposé d'immenses souvenirs dans la mémoire des hommes ; quand une intelligence supérieure, une puissante tête de guerre apparaît, elle laisse après elle une longue traînée de gloire ; on en récite les hauts faits ; l'histoire devient trop étroite, l'épopée se révèle ; il faut à des chants merveilleux un monde merveilleux. Charlemagne était devenu le héros des mille chansons de Geste (4), souvenirs de guerre récités d'une voix bruyante avant la bataille ; ce Charlemagne couvert de sa peau de loutre, cet empereur qui avait réuni sous sa puissante domination les terres de l'Elbe à l'Èbre, de la Saxe à la Navarre et à l'Aragon ; ce prince législateur qui datait ses capitulaires de Francfort ou d'Aix-la-Chapelle, dans les vieux palais où se tenaient les cours plénières ; Charlemagne était devenu le centre d'une grande épopée, où se mêlaient les noms des chevaliers, des puissants hommes d'armes qui le suivaient à la guerre. Qui pourrait nous dire les prouesses de Roland le fort paladin, héros invincible dans les batailles ! Il était fils de Milon et de Berthe, sœur de Charlemagne ; sa vie entière fut un drame, depuis sa naissance jusqu'à sa mort à Roncevaux : « Or, seigneurs, dames, écuyers, clercs et varlets, écoutez maintenant comment ce Roland et Olivier moururent à Roncevaux, écrasés sous les rochers des Pyrénées ! nobles paladins, ils firent entendre le son du cor, et les échos seuls répondirent à ce cri de mort des enfants de la France (5) ; » si vous voulez savoir l'histoire des exploits de Charlemagne devant Narbonne et Notre-Dame de Grasse, écoutez la chanson de *Philoména* récitée par les troubadours de la langue d'oc ! vous aurez aussi les prouesses des paladins

(1) En parcourant attentivement l'histoire littéraire du dixième siècle, je n'ai pas rencontré le nom d'un seul homme d'armes qui ait écrit les annales d'une ville, d'une province, d'un château ; or chacun sait l'exactitude des bénédictins. L'histoire littéraire du dixième siècle forme le tome VI des bénédictins, édition in-4° ; la préface surtout est remarquable.

(2) A Munich, dans la vieille ville, par exemple, les pierres tumulaires avec des armoiries allemandes sont incrustées dans les murailles des églises ; il en est ainsi à Ratisbonne. J'éprouvai une indicible mélancolie, en 1837, à l'aspect de ces traces de mort qu'on suit génération par génération.

(3) Les principales chroniques du dixième siècle sont celles de Frodoard, d'Adhemar de Chabanais, la vie de Buchardus ; elles sont, au reste, toutes publiées dans les IXe et Xe volumes des bénédictins. Il est malheureux que, pour s'assujettir à l'ordre chronologique, les savants religieux aient cru indispensable de couper les chroniques par morceaux.

(4) Ce fut dans les dixième et onzième siècles que les grandes épopées chevaleresques furent développées. Dans le dixième, il n'y avait encore que des traditions et de simples chants. Les romans du cycle de Charlemagne sont considérables ; les principaux sont ceux des enfances d'Ogier le Danois, de Berthe aus grans piés, d'Aimery de Narbonne, de Regnault de Montauban, de Garnier de Nanteuil, etc. Mss. du roi, fonds La Vallière, nos 2729, 2733, 2734, 2735. *Voyez* la préface de M. P. Pâris et le remarquable travail de M. A. Mazuy sur le *Roland furieux*. Voir l'introduction et les notes.

(5) « Comment Roland voulust rompre son épée, et il fendit le rochier en deux, et puis comment il corna son cor, et mourut sous l'arbre dessus dict. » *Chronique de Turpin*, édition de 1527. Je n'ai pas besoin de répéter que les épopées chevaleresques ne commencèrent à se régulariser que dans le dixième siècle ; M. P. Pâris l'a très-bien démontré ; je ne parle donc ici que des traditions et des chansons de Geste, origine incontestable des épopées postérieures.

de Charles, dans le roman de messire Guillaume au Court Nez, et de Garin le Loherain, tous de la grande famille des épopées carlovingiennes.

Vous dirai-je la touchante histoire des quatre fils d'Aymon, l'épopée la plus complète qui exprime si naïvement les mœurs de la société féodale! C'est d'abord la grande cour plénière qui se tient dans le palais du bon empereur Charles; on voit là paraître aux tournois les familles rivales des Mayençais et des sires de Montauban : « Quelle trame ourdis-tu encore, traître Ganelon, contre la race méridionale? » Renaud, le bouillant chevalier, s'assied à une partie d'échecs; il la commence avec Berthelot, le bâtard ou neveu de Charlemagne; les voilà tous deux à leurs pions; qui fera mat le roi et la tour? allons donc, braves chevaliers, à vos pions; Berthelot tremble sur l'échiquier d'ivoire et d'or massif; il perd et s'échauffe la cervelle; il est rouge de colère contre Renaud; il sent l'orgueil de sa naissance, car ne compte-t-il pas Charlemagne pour son père et son patron de chevalerie (1)? un sourire moqueur erre sur les lèvres de Renaud; Berthelot s'anime : « Fils de *putain!* » crie-t-il à Renaud, à lui le brave, le digne et pur enfant d'une chaste mère; le sang de Renaud bouillonne; il prend l'échiquier massif comme s'il levait une plume, et d'un seul coup brise le crâne de Berthelot; le sang ruisselle (2). Entendez-vous ces cris qui retentissent dans le palais à travers les portes rouillées? savez-vous qu'il s'agit du fils de Charlemagne, de l'enfant de son amour, dont le front est fracassé! « Fuis donc, brave seigneur de Montauban, fuis dans ton château de Dordonne. » Voyez ce noble coursier qui galope dans la plaine; comme de ses pieds il secoue la poussière! c'est Bayard, la plus poétique des créations du moyen âge. Vous qui aimez à caresser la crinière des nobles enfants des haras, saluez Bayard à la belle tête, à l'œil de feu; il porte quatre frères, les héritiers de riches manoirs; ses oreilles sont dressées, sa prunelle intelligente regarde au loin sur la route; ses naseaux ouverts flairent l'ennemi de la race d'Aymon; il sait qu'il a sur ses flancs de forts paladins aux batailles : « Cours donc, puissant cheval! devant toi déjà s'abaisse le pont-levis du château de Dordonne (3)! »

« Il en est temps; quelle est au loin cette nuée qui s'élève, où brillent les lances de fer comme l'éclair dans la tempête? c'est Charlemagne accompagné de ses barons, qui vient venger la mort de son fils, de son bâtard chéri : rien n'a pu l'apaiser! En vain le vieux et sage Naymes, duc de Bavière, lui a conseillé de calmer son courroux, le grand empereur ne veut rien écouter, sa colère bouillonne; il a juré sur les reliques de saint Denis de venger Berthelot et de faire justice de la maison de Montauban. Les conseils du traître Ganelon le Mayençais, plein de félonie, dominent l'esprit de Charlemagne. Le cornet a retenti au haut des tours du château de Dordonne, les ponts-levis sont dressés, les armes sont prêtes; quand paraîtra le cousin Maugis, le rusé magicien dévoué aux héritiers de Montauban? Il peut jouer trois bons tours à l'armée de Charlemagne, et le premier de ces tours est de mettre Charles dans un sac, et d'ainsi l'amener en la forteresse où se défendent les fils d'Aymon (4); or telle est la puissance de la loi féodale, que ces bons chevaliers baissent le genou devant leur empereur captif; ils versent des larmes abondantes et demandent grâce. » Ici les versions romanesques varient; les uns font finir Renaud en ermite, dans le désert; les autres le changent en maçon, travaillant et édifiant de belles églises; ne fallait-il pas exciter à la prière, à l'ordre et au travail, les générations qui écoutaient ces naïves histoires? Le roman de Renaud de Montauban est la peinture la plus complète, la plus précieuse des grandes luttes de la société féodale. C'est le tableau des hommes d'armes fougueux, d'une suzeraineté mal affermie, et de ces guerres de châtellenie qui agitaient le dixième siècle.

Faut-il vous réciter également les épopées de la Table ronde, ces aventures mystérieuses et galantes qui eurent pour théâtre les sauvages forêts de la Calédonie et le *saint greal* pour sujet? Le saint greal était le hanap ou coupe d'or de la Cène de Jésus-Christ; il reproduisait le mystère de l'eucharistie, le symbole de l'hospitalité que la chevalerie adopta, lorsque, assis à la Table ronde, les paladins disaient les grandes prouesses. La société était agitée par les haines et les jalousies terribles, par l'esprit de dévastation et de pillage; belle institu-

(1) D'autres versions des romans disent que Berthelot était seulement neveu de Charlemagne. M. de Reiffenberg a soutenu que la scène du roman de Renaud de Montauban avait pour théâtre la Flandre. Ses preuves sont un peu hasardées; Montauban peut-il laisser des doutes sur l'origine toute méridionale de ces traditions?

(2) Lisez le chapitre : « Comment il advint que Renaud tua Berthelot en jouant aux échecs. » (Édition de 1570.) Rien ne fut plus populaire que le roman des quatre fils d'Aymon; il est demeuré une des lectures favorites du paysan dans les villes méridionales.

(3) Quelques éditions du roman disent Montfort, un des noms les plus communs au moyen âge; d'autres Montauban, ou Montalban. *Voyez* l'édition de 1579.

(4) Maugis dit à Renaud en lui remettant Charlemagne captif : « Cousin, prenez garde qu'il ne vous échappe! » Puis Maugis s'en alla faire pénitence de ses péchés en un ermitage (chap. 31e).

tion que cette Table ronde qui les unissait tous dans une confraternité d'armes (1) : apparaissez, noble Arthus à la chevelure d'or, roi couronné qui fonda les institutions de la chevalerie ; apparaissez, vous tous, Merlin, fils du démon et d'une vierge, dont le tombeau se montrait dans la forêt épaisse ; hélas ! vous fûtes victime de Viviane l'Enchanteresse ! Voyez ce paladin à la démarche mélancolique ; c'est Lancelot du Lac, avec l'incomparable reine Geneviève ! Amants, endolorez-vous tous aux aventures de Tristan le Léonois et de la jeune Iseult : que de traverses, que de tristesse, que de larmes versées avant d'arriver au triomphe d'amour (2) que je vous souhaite !

Ces chants de Geste, ces légendes, ces commencements d'épopées, tendaient à organiser la société dans ce période de violence. Si la pieuse légende et la sainte histoire d'un solitaire ou d'une simple femme enseignait aux farouches féodaux les devoirs envers le faible et le petit, les liens de la société humaine, les chansons de Geste qui se régularisèrent un siècle plus tard, polissaient les mœurs et préparaient l'époque de galanterie. Tout était confus dans les habitudes de ces hommes d'armes : le droit n'était rien pour eux ; ils marchaient au triomphe de la force et de la violence ; les légendes, les chansons de Geste avaient une même tendance, une commune destinée ; elles étaient un progrès vers la civilisation. Sous ce point de vue elles méritent surtout d'être examinées ; souvent, quand l'heure du festin sonnait aux vieux châteaux sur la montagne, le trouvère entonnait la chanson de Roland, et comment ce pieux paladin mourut aux bras de l'archevêque Turpin en repentance de ses fautes (3) ; n'était-ce pas dire aux hommes d'armes violents qu'il était temps de se repentir, car la mort pouvait venir aux plus forts, aux plus hautains dans la mêlée, comme elle avait saisi par la gorge Roland et son cousin Olivier ! Pénitence donc ! pénitence donc ! maudits seigneurs, car les puissants et les invulnérables ne devaient pas mourir déconfés !

(1) Le premier et le plus antique des romans de la Table ronde c'est le Brut ; il est plein d'incidents et d'imagination. Le roman du Brut vient d'être publié, 1837. Je regrette toujours qu'on n'adopte pas un système de traduction.

(2) Le Tristan a été le poëme le plus connu et le plus fréquemment publié ; il en existe au moins quinze manuscrits à la bibliothèque royale. Les romans d'Arthus, de Merlin, ont été édités ; Arthus en 1488, en Rouen ; les prophéties de Merlin, Paris, 1498, 3 vol. in-fol. Qui ne se rappelle le touchant épisode du Dante sur Françoise de Rimini ? Elle lisait le Lancelot avec son amant quand ils furent surpris.

(3) C'était en présence des dames et dans les grandes cours plénières que les trouvères entonnaient les chansons de Geste. Voici comment Gérars se présente à la cour du duc de Metz :

> A la porte tant attendi
> Qu'un chevalier ens l'appela
> Qui par la cour traiant alle
> En la salle l'emmene amont
> Et de vieler le semont ;
> Lors commence si com moi semble
> Les vers de Guillaume au Cor Nes.

CHAPITRE VI.

ÉTAT DE L'EUROPE AU DIXIÈME SIÈCLE.

Absence de toute unité religieuse et politique. — Les papes. — Conciles provinciaux. — Organisation épiscopale. — L'empereur. — Les rois d'Italie. — Les empereurs de Constantinople. — Les rois d'Angleterre. — L'Espagne. — Le nord de l'Europe. — Lutte des barons et des clercs.

DIXIÈME SIÈCLE.

Un seul principe pouvait servir de lien social au milieu du désordre et de la confusion des batailles ; ce principe était le catholicisme, c'est-à-dire le triomphe de la pensée morale, de la force intellectuelle, sur la brutalité sauvage. De pauvres religieux, des évêques sans armes, allaient dominer les plus fiers barons, les plus farouches paladins : les clercs avaient-ils à leur service d'épaisses armées d'hommes bardés de fer ? appelaient-ils au son du cor de belliqueux vassaux à leur aide ? il n'en était rien ; ces moines, ces prêtres, ces évêques n'avaient qu'une arme, la parole ; qu'une puissance, l'excommunication, armes terribles qui effrayaient la pensée du féodal, et arrêtaient sa main prête à frapper. Cette troupe de guerre qui s'avance pour insulter le moutier, ce baron qui répudie sa chaste compagne, Gertrude, Berthe, Ingerburge, noms de souffrances au moyen âge ; ces hommes de brutalité et de bataille s'arrêtent à la menace de l'excommunication ; un simple évêque jetait l'interdit sur une terre, et telle était la puissance morale de cette grande loi religieuse, qu'elle était la seule police locale en l'absence de toute hiérarchie civile (4), de toute force de la loi.

Mais l'Église catholique elle-même n'avait point

(4) J'ai trouvé, dès l'année 953, un acte d'excommunication en due forme : *Commonitorium Emblardi, Lugdunensis archiepiscopi, et aliorum episcopor. in finibus Burgundiæ de excommunicatione Isnardi, agrorum abbatiæ Simphorianæ invasoris.* Concil. Hardouin, tome VI, part. 1, col. 619.

encore compris son unité ; la vaste et admirable monarchie romaine n'avait point été constituée par Grégoire VII ; il n'avait pas paru de papes à tête forte et dominatrice. Toute puissance venant du catholicisme, il fallait que l'unité religieuse se constituât d'abord avant que la civilisation pût pénétrer dans la société civile ; voilà pourquoi la force des papes fut alors si nécessaire. D'où vouliez-vous que pussent venir l'ordre et l'unité, quand il y avait anarchie partout ? Quel était le pouvoir incontesté ? Et malheureusement, dans ce dixième siècle, époque de confusion, les papes se succédaient avec une rapidité déplorable ; la mort, l'anarchie, la déposition, tout concourait à rendre la papauté aussi fragile que le pouvoir brutal de la féodalité militaire. Après le pontificat d'Agabit II, si candide et si pur, Jean XII s'empare du pontificat ; jeune noble de dix-huit ans à peine, il se lie avec la race germanique ; l'empereur Othon le soutient, il en reçoit le pallium et la tiare d'or ; le voilà rappelant dans Rome chrétienne la dissolution de la Rome polythéiste et prostituée. Jean XII est déposé. Deux papes se disputent Rome, Léon VIII et Benoît V ; ils ne sont pontifes qu'une année sous le protectorat de l'empereur Othon : ainsi le pouvoir des papes semble s'empreindre de la fragilité et de la faiblesse de la société politique ; l'épée domine le pallium. Jean XIII, dont les cheveux avaient blanchi à vingt-cinq ans, tant sa vie était pleine de soucis, est élevé à la papauté ; il ne gouverna pas dans Rome agitée par les débris de ses tribuns, de ses consuls, souvenirs empruntés au temps de la république, imitation des vieilles mœurs quand tout avait péri. La papauté ne fut alors qu'un vasselage sous les empereurs de race germanique : la mission plus tardive de Grégoire VII fut d'arracher le pontificat à cette sujétion, pour imprimer l'unité forte et morale sur le monde catholique, qui était la civilisation (1).

Cette absence d'unité dans la papauté se révèle par la multitude des conciles provinciaux ; on voit que l'Église manque de règle puissante, elle en cherche partout les éléments ; il lui faut une police locale pour maintenir les barons et se gouverner elle-même ; que de passions à réprimer ! Ici c'est une usurpation des biens ecclésiastiques : un homme d'armes a levé son gonfanon sur une terre sainte et monastique, il a envahi un presbytère ; ses chevaux campent sous les voûtes du pronaos et de l'église ; les cellules du monastère sont occupées par des bandes bruyantes qui emplissent leurs coupes dans le festin ; il faut empêcher ces usurpations des menses cléricales ; ces profanations des hommes au cœur dur, à la conscience normande et franque. C'est dans ce but qu'agissent les conciles provinciaux (2) ; des prescriptions répétées ordonnent le respect des propriétés consacrées, une plus douce conduite envers les serfs, une plus sainte justice entre les chrétiens, enfants d'une même Église, la mère commune.

Quelquefois les actes des conciles sont tout relatifs à la police des clercs. Quand le sanglier parcourait la campagne au temps de la chasse, quand le gibier rasait la terre du bout de ses ailes, il n'était pas rare de rencontrer un fier abbé à l'habit court, les reins serrés d'une ceinture de cuir ; sa main était armée d'un arc ou d'une arbalète à carreau, d'une longue épée ou d'un épieu ; il monte un cheval de haute stature, et poursuit dans la forêt le chevreuil, le cerf bondissant. La chasse était la passion des clercs, ils se plaisaient dans les armes. Ce cliquetis des coupes et hanaps enchâssés d'or, ces chants d'ivresse, signalent qu'il y a là des moines qui oublient les saintes lois d'abstinence ; les uns se marient comme les laïques, d'autres siégent dans les festins avec des concubines aux vêtements écourtés. Les conciles appellent une haute et grande répression ; ils punissent de peines sévères tous ces infracteurs de la loi de Dieu et des canons (3).

Si l'unité n'était point encore dans l'Église, elle était moins encore constituée dans l'ordre politique des sociétés. La couronne de l'empire germanique reposait sur la tête d'Othon le Grand, fils de Henri Ier l'Oiseleur, le chasseur habile des forêts de la Germanie (4) ; Othon, vigoureux soldat, avait violemment réprimé les hommes d'armes qui habitaient les châteaux élancés sur les rives du Rhin. Dans une diète à Worms, il condamna les habitants de la France rhénane à des peines sévères dans le droit féodal : tout noble feudataire dut porter sur ses épaules, comme vasselage, un chien lévrier de haute stature pendant l'espace de deux lieues ; le simple tenancier dut soulever sur son dos une selle de cheval, symbole de l'asservissement auquel il était condamné. S'agissait-il d'un clerc ? eh bien ! qu'il portât en ses bras un missel jusqu'à l'ermitage lointain, tandis que le bourgeois traînait une charrue comme le serf, en commémoration des travaux de la terre (5). Tout le système d'Othon le Grand fut la conquête ; il ne pouvait pas y en avoir d'autres au milieu de cette société militaire. Les

(1) *Voyez* Baronius et Pagi, ad ann. 950, 970.

(2) Depuis 948 jusqu'en 970, il y eut dix-sept conciles provinciaux. *Voyez* Labbe, *Collect.* tom. II ; quelques-uns sont tout politiques et de police.

(3) *Voyez* le statut curieux de police ecclésiastique de Burchard, archevêque de Lyon, et de son chapitre (*Gallia christian.*), tom. IV, appendix, pag. 617.

(4) *Art de vérifier les Dates*, tom. II, in-4°.

(5) *Collect. des Constitutions impériales*, ad ann. 1038.

troupes germaniques visitèrent tout à la fois la Bohême, l'Italie; ce fut une irruption du Nord sur le Midi; les Allemands à la blonde chevelure parurent encore dans la Lombardie, et leurs chevaux s'abreuvèrent aux sources du Pô, du Mincio et de l'Adige. Depuis ce moment, toute la préoccupation de l'empereur fut Rome et les papes; il s'établit une lutte entre la tiare et la couronne d'or des empereurs. Les papes n'avaient pas une suffisante énergie, leur pouvoir moral n'était pas assez fermement établi pour résister à ces barbares couverts de fer, qui, franchissant les Alpes et les Apennins, se précipitaient sur l'Italie. Au dixième siècle, les hommes d'armes restèrent maîtres dans la longue lutte; l'Église n'était pas en sa force, elle n'était point encore organisée; Grégoire VII n'avait point paru!

A côté de l'empire d'Occident, avec les mœurs barbares des époques féodales, se plaçait l'empire d'Orient; les descendants de Constantin se couvraient de la vieille pourpre romaine; le faible fils de Constantin Porphyrogénète n'avait régné que trois ans; épuisé de débauches, il passait sa vie dans les hippodromes, quand, au signal des comtes du palais au bâton d'or, les chevaux luttaient d'adresse sous les écuyers hardis. Constantinople offrait un grand centre de civilisation : les monuments de Byzance subsistaient dans leur éclat, les places, les bâtiments publics, les statues de bronze, les colonnes d'airain (1), les images de la victoire, les œuvres grecques de Lysippe et de Phidias, Vénus aux formes d'albâtre, Hercule vainqueur du lion de Némée, le crocodile du Nil, l'incomparable statue d'Hélène palpitante sous le marbre de Paros (2), monuments dont Nicétas déplora la ruine un siècle plus tard, lorsque les comtes francs vinrent s'asseoir avec insolence sur le trône d'ivoire des empereurs. La société barbare d'Occident s'agitait confuse, et les formules d'étiquette les plus sévères étaient prescrites à Byzance dans les livres sacrés, écrits en or, sur la soie, le papyrus ou la peau parcheminée. L'empereur était entouré d'une longue hiérarchie, on ne l'abordait que la face contre terre (3); les grandes dignités du palais étaient réglées avec une minutieuse exactitude : chacun avait son poste, ses honneurs, et pendant ce temps la révolte des soldats et des grands domestiques du palais brisait le faible héritier de la grandeur romaine. Dans ce palais de marbre et de porphyre, Nicéphore Phocas avait été élevé à l'empire par les soldats, comme les empereurs étaient élus par les vieilles légions de Rome! Nicéphore Phocas avait rehaussé l'éclat de l'empire; il conduisit ses armées victorieuses dans les îles de la Grèce, en Syrie, et les Sarrasins avaient fui éperdus jusques sous les murs d'Antioche (4).

La circonscription de l'empire d'Orient n'était pas précisément déterminée; le temps n'était plus où les légions de Rome gardaient les frontières, comme un boulevard sacré, du haut de ces postes militaires dont les ruines se voient sur les rochers d'Écosse, du Rhin et de la Pannonie; de tous côtés l'empire était inondé de barbares : au nord se trouvaient les Bulgares, les Huns, ces Tartares qui passaient incessamment le Danube et se précipitaient sur les cités voisines du Palus Meotide. Il fallait voir ces nuées d'hommes sur les chevaux agiles, qui attaquaient impétueusement à la face les troupes grecques aux longs vêtements de soie, à la main affaiblie. Les empereurs avaient pris à leur service plusieurs de ces peuplades barbares, et les Waranges, issus des Scandinaves, campaient sur le parvis de Sainte-Sophie (5). A l'orient, l'empire avait à combattre les Sarrasins, les Arabes, les Égyptiens, peuples soumis à l'islamisme; la Syrie envahie, la Grèce asiatique éprouva le même sort; Smyrne, la ville aux églises primitives de saint Jean, Corinthe, Éphèse, noms si poétiques dans l'histoire de la prédication du Christ, quand Paul faisait entendre la parole de liberté, avaient subi la conquête des sectateurs de Mahomet; les Grecs baissèrent la tête devant le cimeterre des enfants du prophète, couverts de cuirasses, de brassards et de cottes de mailles, depuis empruntés par la chevalerie d'Europe. Nicéphore Phocas reconquit sur les Sarrasins ces terres envahies; la croix reparut sur les églises de Chypre et sur le temple même de Jérusalem; on vit l'empire d'Orient dans un noble état de splendeur, les arts devinrent brillants, et alors furent reconstruites la plupart de ces basiliques de l'art

(1) Le curieux fragment de Nicétas, recueilli dans la bibliothèque Bodléienne, a été publié la première fois par Fabricius. *Biblioth. Græc.*, tom. VI, pag. 405, 416.

(2) La tradition veut que les chevaux de Venise aient été enlevés à Constantinople par la grande et puissante république. *Voyez* les dissertations du prodigieux Muratori sur les vieux monuments italiens.

(3) Ducange a écrit, sur le cérémonial de la cour des empereurs, une de ces grandes œuvres qui ne mourront jamais. Anne Comnène entre sur ce point dans des détails curieux, avec cette emphase qui est un peu son caractère (liv. X). Il existe un ouvrage spécial sur les dignités du palais de Byzance. *Georg. Codinus Curapolata : de officiis ecclesiæ et aulæ Constantinopol.* La collection des basiliques est d'ailleurs le plus utile document pour connaître le formulaire impérial.

(4) Comparez Théophan., 384, 408; Zonaras, tome II, liv. XV, p. 115, 124.

(5) Sur les Waranges, consultez une dissertation de Torfæus, dans ses *Recherches sur l'histoire de Norwége*, t. I.

byzantin et lombard, qui frappent encore dans leur splendeur, avec les peintures sur fond d'or, telles qu'on les voit en Italie, avec le Christ, qui vous poursuit de ses grands yeux fixes. Alors s'élevèrent Saint-Ambrosio de Milan, avec son pronaos antique, son autel d'orfévrerie lombarde, tout resplendissant de topazes et d'émeraudes, comme la couverture d'un missel; les basiliques de Ravenne et de Vérone, où l'on voit Charlemagne, ses pairs, et Olivier et Roland avec sa Durandal en main, type de la puissance et de la force chevaleresque (1).

Du côté d'occident, l'islamisme avait fait de grandes conquêtes; il était maître d'abord de toute l'Espagne. Si quelques vieux chrétiens, si les braves et dignes comtes de Castille s'étaient retirés dans les sierras inaccessibles de l'Aragon ou des Pyrénées, les villes brillantes de la plaine, les cités qu'arrosaient les rivières au sable d'or, étaient aux mains des Sarrasins; telles étaient Séville, Grenade, Valence, fécondées par les canaux, séjour de fêtes et d'amour, villes de jasmins, de citronniers et d'orangers à la fleur suave. Les Sarrasins étaient maîtres absolus de l'Espagne au delà de l'Èbre; refoulés un moment par Charlemagne, ils étaient revenus séjourner dans leur harem et leur alcazar délicieux, que rafraîchissaient les jets d'eau, les fontaines à la tête de lion, les essences et les parfums achetés aux caravanes d'Alep et de Bagdad (2).

La Sardaigne, la Sicile, une partie de la Pouille, étaient également tombées au pouvoir des Sarrasins; partout les infidèles élevaient des mosquées et des minarets; la Sicile, avec ses plages de sable, ses villes grecques, sa population, mélange de juifs, de chrétiens et d'Arabes, offrait un abri sûr aux flottes qui, sous l'étendard du prophète, menaçaient l'Italie : elle était alors bien morcelée cette Italie, qui avait vu tant de vainqueurs se disputer ses grandes ruines. Lorsque l'empire s'était porté dans les nouvelles cités de Constantin, l'Italie délaissée était devenue comme le centre du vieux paganisme; c'était dans Rome et le Latium que les descendants des patriciens avaient le plus ardemment défendu le culte de leur patrie, et l'on éprouve un indicible intérêt à l'aspect de ces derniers Romains qui embrassaient en suppliants les autels de la Victoire (3). Le christianisme broya ces dieux de Rome; la cité éternelle ne put réchauffer les dernières étincelles du paganisme : en vain elle appela les antres de Mithra, les initiations, les sacrifices de cyrobole et de taurobole, et les mystères de Vénus syriaque : le polythéisme était frappé de mort. C'est une étude d'un mélancolique intérêt que celle d'une grande opinion qui s'efface de la vie! tout ce qui a été beau et puissant ne disparaît pas sans exciter une vive et profonde tristesse : le paganisme mourant ressemblait à une femme belle et voluptueuse que le plaisir a usée; il périssait dans le sensualisme, la mort venait au milieu des couronnes de roses et dans les festins (4).

L'Italie avait subi le joug des barbares; les Lombards foulaient aux pieds, dans Rome, le Cirque et le Campo-Vaccino, ville de ruines; il en était résulté une confusion, un désordre indicible sur tout ce territoire de la péninsule italique; ici s'élevaient des républiques marchandes, comme Venise, Pise et Gênes; là un roi de Lombardie avec sa couronne de fer; la Pouille, sous ses seigneurs grecs ou bulgares, avait subi le joug des Sarrasins en même temps que la Sicile. A Rome, le pape dominait à peine sur des bourgeois turbulents qui, au milieu de la ville éternelle tout abaissée, voulaient réveiller encore les antiques dignités des tribuns, des consuls et des dictateurs (5) : les papes n'étaient point les maîtres de la bourgeoisie de Rome; souvent les fils des familles patriciennes chassaient le souverain pontife, et le désordre le plus absolu regnait là, d'où plus tard devait venir l'unité morale et politique. La confusion dans le pontificat fut le plus déplorable fléau de la société du dixième siècle : comme le catholicisme était la force civilisatrice, quel remède restait-il au monde lorsque cette force n'avait pas encore trouvé son unité et était elle-même une grande anarchie?

L'Italie devait subir la domination germanique,

(1) J'ai visité, l'année 1838, une fois encore l'Italie; sous le point de vue de l'art byzantin et lombard, aucune contrée n'est plus riche. Tandis que la foule se portait vers la cathédrale de Milan, j'allais voir Saint-Ambrosio délaissé; à Vérone, rien n'est comparable à l'église de Saint-Zénon, œuvre du neuvième siècle. Qui n'a pas vu Ravenne ne peut se faire qu'une idée imparfaite de l'art à l'origine du moyen âge.

(2) Les traces de la domination sarrasine sont partout en Espagne; les plaines de Valence jusqu'à l'Andalousie, que je parcourus en 1835, offrent l'image de cette conquête civilisatrice. Partout des canaux et des jardins. La tour moresque s'élève sur les sommets des montagnes comme la tour féodale en France.

(3) *Voyez* le dialogue si touchant de Symmaque, le vieux païen, et de saint Ambroise, dans la notice de Godefroy, en tête de l'édition de 1617.

(4) Sur les mystères du paganisme, consultez le mystique ouvrage de Porphyre : *De Abstinentiâ*. M. de Sainte-Croix a publié une dissertation très-remarquable sur ce sujet.

(5) Les dignités tribuniliennes n'étaient point encore abolies à Rome au dixième siècle; les tables consulaires régulières ne vont pourtant que jusqu'en 787. *Voyez* Baronius, *Annal. ecclesiast.* L'Académie des Inscriptions couronna un de mes Mémoires sur le consulat romain, en 1825.

et la Germanie était dépassée par les populations scandinaves, dont l'irruption subite avait si profondément remué les peuples. Où trouver les notions sur les Scandinaves? Une poésie confuse nous reproduit, sous les traits d'une grande mythologie, les traditions de la Scandinavie, où l'image de Thor et d'Odin brillait dans les combats (1). En Danemark, c'est le roi Harold *à la Dent Bleue* qui porte la couronne, vaillant guerrier qui vint plus d'une fois sur les champs de bataille de Normandie pour soutenir les fils de Rollon; élevé lui-même dans les forêts de la Norwége, le fier Harold paraît partout à la tête des blonds enfants du Nord; un de ses chefs jette une colonie dans le comté de Blois, un autre s'empare de la Bretagne; Harold est détrôné, puis on lui remet la couronne au front. Les Danois alors remplissaient le monde de leur renommée; les Nortmans renouvelaient la vieille Europe. La Norwége avait ses rois particuliers, puis confondus dans la monarchie danoise. Quand saint Anschaire visita les nations du Nord, sous le règne de Louis le Débonnaire, il y trouva la vieille civilisation des forêts, de farouches pirates qui dévastaient les lointaines contrées. L'Évangile fut prêché en Danemark, en Norwége et dans la Suède qui obéissait à sa fabuleuse généalogie de rois; tous rattachaient leur origine à Odin, le dieu qui s'abreuvait d'hydromel dans le crâne de ses ennemis, tandis que les vierges de l'Edda faisaient vibrer leurs harpes d'or (2).

Les expéditions des Danois se lient à toute l'histoire du moyen âge; ils apparaissent aussi en Angleteere, ce pays dont le nom n'est alors connu que par la vie des saints et la translation des reliques, pieux mémoires qui révèlent l'aspect sauvage de cette civilisation. Les légendes de saint Dunstan, de saint Odon, archevêque de Cantorbéry (3), pèlerinage si célèbre, nous disent l'histoire de cette heptarchie saxonne, si confuse, si désordonnée dans les annales du neuvième siècle, jusqu'à ce qu'Alfred le Grand, le Charlemagne de la Grande-Bretagne, eût donné de la force et de l'unité à cette souveraineté si morcelée. Faut-il dire la vie d'Edgar et de son ministre Dunstan, renommée retentissante dans les abbayes d'Angleteree? Étudiez cette lutte qui se produit toujours entre l'homme d'armes et le clerc; suivez ce combat du comte ou du roi contre l'évêque, du vaillant baron qui manie l'épée tranchante, et de l'abbé qui se présente avec sa crosse d'or et ses mains gantées de soie; cette lutte se manifeste pour la possession de la terre, l'unité et la sainteté du mariage; l'homme d'armes veut user de sa force pour s'emparer des manoirs, pour conquérir les reliquaires, pour se posee comme le seigneur du monastère. Au dixième siècle, il réussit, et voilà ce qui explique le grand nombre d'abbayes envahies par les barons. Quand les passions ardentes tiennent le féodal au cœur pour une femme, que lui importe qu'une autre pauvre souffreteuse ait déjà partagé sa couche et ses amours! il l'enlève par violence; qu'elle soit sa parente, sa propre sœur, que lui importe encore! C'est alors que l'Église paraît; il faut refouler ces passions, qui ne trouvent rien pour les dominer. Voyez-vous cet évêque à la crosse d'or, à l'anneau pastoral? c'est peut-être un serf, le fils d'un Gaulois, qui a pris le vêtement des moines; il élève la voix contre les violations des lois divines et humaines; il dit au fier baron qui s'assied sur les ruines d'un bourg en cendres, et à cet homme d'armes qui dépouille la veuve ou l'orphelin : « Je t'excommunie; » il dit au prince qui repousse du lit une chaste épouse : « Je te rejette du sein de la société religieuse, comme tu as rejeté ta compagne; » et bientôt le deuil solennel de l'interdit vient effrayee ces caractères de bataille et de violence, qui ne connaissaient que le droit du glaive. Tel fut l'esprit général de l'Europe; la lutte est puissamment engagée dans le dixième siècle entre l'autorité brutale de l'homme d'armes et la parole de l'Église : un siècle plus tard, je l'ai dit, le pontificat de Grégoire VII fit triompher le pouvoir moral du catholicisme, et ce fut la cause première de la civilisation dans les Gaules.

CHAPITRE VII.

GÉNÉALOGIE DE HUGUES CAPET.

Les derniers débris de la rece carlovingienne. — Origine de Hugues Capet, d'après les légendes, d'après les romans de

(1) *Edda*, mythologie scandinave, production obscure qui a été publiée plusieurs fois. La curieuse collection connue sous le titre de *Bibliothec. Historic. Sueo-Gothic.* Stockholm, 1782, est un des monuments les plus remarquables de l'érudition du Nord.

(2) Saint Anschaire et ses pieux compagnons renouvelèrent, à plusieurs reprises, leurs tentatives de conversion; elle fut difficile en Norwége: *Denuncians ut ejus fidei maximam impenderent sollicitudinem eos qui simul baptisati fuerant suâ exhortatione, ne ad pristinos reducerentur, diabolo instigante, errores, etc. Vita* saint Anschaire, *Collect. des Hist. de France*, dom Bouquet, tom. x.

(3) Je ne crois pas que les historiens d'Angleterre et de l'heptarchie anglo-saxonne aient parfaitement compris l'esprit de cette lutte entre l'épiscopat, pouvoir moral, et les hommes d'armes, force toute matérielle dans la société; leur tort est de ne pas avoir consulté la *Vie des saints* et les *Bollandistes* surtout.

chevalerie. — Famille de Robert le Fort. — Hugues le Grand. — Causes de la préférence des féodaux pour les ducs de France.

---

820 — 970.

La décadence du vaste empire de Charlemagne résulta d'un mouvement de nation plutôt encore que de la faute de ses faibles successeurs ; cet empire était une œuvre qui reposait sur des idées plus avancées que la civilisation franque et romaine. Tout marchait dans une allure forcée : les populations, les coutumes, les études, les lois elles-mêmes, exclusivement empruntées à des idées qui n'étaient pas encore dans les mœurs (1) ; il fallait une sorte de génie sauvage et grand pour conduire cet empire formé de nations diverses. Quand on lit Éginhard ou le moine de Saint-Gall, on se reproduit Charlemagne à la haute stature, au visage germanique, couvert de sa peau de loutre ; son aspect inspire de la terreur ; vainqueur de Witikind et des Saxons, on ne l'aborde qu'en tremblant ; il conserve son type barbare à travers même ses nobles efforts pour tout ramener à l'intelligence (2). La société se courbe devant cette grande figure, mais elle n'est point préparée pour ses descendants ; et ses capitulaires administratifs cherchent en vain à organiser subitement ces peuples qui conservent leur aspect primitif. Aussi tout se démolit à sa mort, l'édifice qu'il a élevé croule ; telle est la destinée des œuvres qui devancent les mœurs et font violence aux nationalités ; elles marchent à une rapide décadence. Souvent apparaît ainsi un homme immense qui courbe la société sous ses proportions ; que cette grande tête disparaisse, et les nations courent à leurs usages, à leurs habitudes, qu'elles ont prématurément délaissés.

Louis le Débonnaire n'avait pas une volonté assez dure, une organisation assez impérative pour continuer l'œuvre de son père ; on sent que la société frémit sous son pouvoir, elle lui échappe parce qu'elle a été violentée par Charlemagne, l'homme fort, le caractère puissant. Chaque peuple a tendance pour reprendre sa nationalité : les Germains, les Francs, les Lombards, les Aquitains, tous courent à l'indépendance ; ce n'est pas une guerre civile, mais le retour instinctif des peuples chacun à ses mœurs ; les races se séparent, et les chansons de Geste, les romans de chevalerie qui se montrent alors, deviennent l'expression de ces haines de peuples et de ces antipathies de races. Ganelon de Mayence est le perfide Mayençais de la famille germanique ; Huon de Bordeaux, les quatre fils Aymon, ne sont-ils pas la race méridionale, ennemie des Mayençais, famille des bords du Rhin ? Les trouvères moqueurs reproduisent le suzerain Charles le Gros (qu'ils confondent avec Charlemagne) comme un prince sans autorité que les grands vassaux dominent à leur gré (3) ; les romans étaient alors l'expression de la pensée confuse et féodale. En vain Louis le Débonnaire veut-il refaire l'empire de Charlemagne par la seule force d'une vaste administration, il ne peut y parvenir ; il multiplie les *missi dominici*, les comtes, les défenseurs des marches et frontières, les plaids féodaux ; l'empire se disjoint. Louis le Débonnaire fut un prince essentiellement administratif ; il veut dominer le baronage par l'impulsion de ses *missi dominici* ; ce pouvoir lui échappe, parce que les peuples ont été forcément réunis, et qu'ils se dissolvent comme d'eux-mêmes ; les révoltes contre Louis le Débonnaire ne sont que l'explosion de ces nationalités. Le fils de Charlemagne ne fut point un prince nul, mais une tête d'ordre et de judicature à une époque de violence et de force matérielle (4).

L'avénement de Charles le Chauve fut marqué par la bataille de Fontenay ; ce grand carnage, que l'on considère encore comme une guerre civile, ne fut que l'explosion sanglante des nations qui en vinrent aux armes ; l'assemblée de Piste consacra l'indépendance de chaque homme d'armes : « Chacun peut choisir son seigneur, » telle fut la maxime posée par l'assemblée féodale (5) ; on brisa les rapports de subordination : quand tout se heurtait et se morcelait, Charles le Chauve voulut réunir les dé-

(1) Les idées même littéraires de Charlemagne, dont parla tant le moine de Saint-Gall, ces noms d'Homère, d'Horace, d'Augustin et de Jérémie, pris par Adelard, Alcuin, Rieulpha, indiquent assez que la civilisation scientifique de Charlemagne était toute d'emprunt. L'abbé Lebœuf a écrit une dissertation sur l'état des sciences sous la deuxième race. Paris, ann. 1734.

(2) Comparez Éginhard, ad ann. 814, et le moine de Saint-Gall. Il vient de paraître en Allemagne un recueil extrêmement remarquable sur les Carlovingiens, par Pertz, 2 v. in-fol. *Voyez* aussi Baluze, *Capitular.*, ann. 810-822.

(3) C'est une observation bien essentielle à faire dans la lecture des romans de chevalerie, que cette confusion absolue de Charlemagne avec Charles le Gros, figure grotesque que les romanciers prennent toujours comme le but de leur moquerie. *Voyez* les romans de *Garin le Loherain* et de *Berthe aus grans piès*.

(4) Les meilleurs capitulaires portent le nom de Louis le Débonnaire. *Voyez* Baluze, *Capitul.* tom. II.

(5) Les capitulaires de l'assemblée de Piste ont été l'objet de beaucoup de commentaires dans les collections d'auteurs féodaux. Montesquieu en a tiré des conséquences forcées. L'édit de Piste est l'objet de deux ou trois discours diffus et bavards du stupide historiographe Moreau.

bris de l'empire par la conquête; il y avait une dislocation incessante, parce qu'elle était dans l'ordre des peuples et des races. Après Charles le Chauve, la famille de Charlemagne fut représentée par Louis le Bègue; c'était un malheur, dans ces temps barbares, que les infirmités du corps; elles ne permettaient plus le respect pour les souverains. Aux époques du droit primitif, la puissance vient à la grandeur et à la beauté des formes! Voici l'empire qui se morcelle encore; Louis III prend la Neustrie et l'ancien royaume d'Austrasie, Carloman s'empare des royaumes de Bourgogne, d'Aquitaine et du marquisat de Toulouse. En même temps Charles le Gros se fait couronner empereur et vient habiter le palais de Piste, noble et formidable château dont les debris ont si longtemps subsisté sur les bords de la Seine (1).

Voyez cette race de Charles comme déjà elle tombe dans le mépris! au lieu des épithètes de glorieux, de fort, de grand, que portait Charlemagne, voilà des rois qui sont nommés le *Débonnaire*, le *Chauve*, le *Bègue*, le *Gros*, et celui qui leur succède, reçoit le titre de *Simple*. Que vouliez-vous que fissent les seigneurs francs, de ces rois à la tête sans chevelure, au ventre démesuré? que vouliez-vous qu'ils fissent d'un chef bègue, qui ne pouvait dire un mot à la tête des armées? Louis d'Outremer porta la couronne et demeura treize ans en Angleterre comme captif. Il est salué à Laon, séjour habituel des rois, puis à Reims. Plus la puissance échappait, plus il fallait se hâter de la consacrer par les cérémonies religieuses. On les multipliait, ces cérémonies; déjà les Francs manifestent leur haine contre la race germanique et Louis d'Outremer qui la représente; n'ont-ils pas leur chef tout trouvé dans leur propre famille? n'ont-ils pas Hugues le Grand, le petit-fils de Robert le Fort? Le règne de Louis d'Outremer fut un long passage de captivité et de révolte; il eut pour fils Lothaire, protégé par l'épée de Hugues le Grand. Ainsi disparaît l'empire de Charlemagne. Cette grande réunion de peuples n'était pas naturelle; il y avait dix races d'hommes de l'Elbe à l'Èbre, des Pyrénées aux Apennins; quand la main puissante s'effaça, chacun de ces peuples constitua sa propre souveraineté.

Les derniers temps de la race carlovingienne voient surgir une nouvelle famille dont les destinées étaient grandes: à côté de ces rois chauves, bègues, simples ou gros comme des outres, en mépris aux seigneurs nobles et chevelus, il s'élevait des comtes francs, valeureux défenseurs des populations menacées; ceux-là reçoivent les titres de *fort*, de *grand*, de *Machabée*, tant leur courage était mâle et leur stature noble. L'origine des ducs de France, des comtes de Paris, était nationale; les descendants de Charlemagne venaient de la famille germanique; les ducs de France, les comtes de Paris, étaient les chefs des hommes d'armes, ils avaient tous défendu le territoire envahi par les Hongres et les Normands; ils étaient exaltés par les cités, les monastères et les chefs de la féodalité. Quelle était l'origine de ces braves comtes? d'où sortaient-ils en leur généalogie (2)? Ici plusieurs sources se présentent: les legendes, les romans ou chansons de Geste, enfin la chronique réelle, tradition la plus probable de cette origine de la famille capétienne.

Les légendes font sortir les comtes de Paris de saint Arnould, de race noble parmi les Francs, d'illustre origine et de grande richesse (3); saint Arnould eut pour fils Ansigise, le père de Pepin le Gros (4); Childebrand, son fils, fut le frère de Charles Martel. Tandis que les maires du palais préparaient l'avénement de la deuxième race, Childebrand saluait un fils du nom de Nebelong (5), nom celèbre dans les chants germaniques; Nebelong fut le père de Theotbert, origine de Robert l'Angevin ou le Fort (6), qui est la première source incon-

(1) Sur la deuxième race, consultez l'admirable ouvrage des Bénédictins. *Art de vérifier les Dates*, tom. II, in-4°.

(2) J'ai mis un grand soin à établir la généalogie des Capétiens; d'utiles travaux ont été faits, mais il s'y mêlait naturellement un peu de flatterie pour la maison de France. J'ai dépouillé les recherches de Sainte-Marthe de tout ce qu'elles pouvaient avoir de faux et d'exagéré. Comparez avec la préface du tome X de dom BOUQUET.

(3) *Prosopiâ genitus Francorum altus satis et nobilis parentibus atque opulentissimis in rebus sæculi fuit.* BOUQUET (*Historiens de France*), tom. III, pag. 507.

(4) *His temporibus beata virgo Gertrudis, filia Pipini... hujus soror Begga, et ipsa femina religiosa, Ansgiso. S. Arnolfi filio nupsit; cui etiam Pipinum juniorem peperit.* BOUQUET, *Hist. de France*, tom. III, pag. 328.

(5) *Usque nunc inluster Childebrandus comes, avunculus prædicti regis Pipini, hanc historiam vel gesta Francorum diligentissimè scribi procuravit. Ab hinc ab inlustre viro Nibelungo, filio ipsius Childebrandi, itemque comite, succedat auctoritas.* BOUQUET, *Historiens de France*, tom. II, pag. 460.

(6) *Etiam dictis clericis sub prætextu nostræ donationis ac pro remedio animarum Hermengardæ, quondam reginæ genitricisque nostræ, Thetberti ac Nebelongi comitum, patre et avo ejusdem Ingeltrudæ et prole regnique statu libentiùs Dei misericordiam delectet implorare.* BOUQUET, *Hist. de France*, tom. VI, pag. 674.

Ego inquilus nomine Childebrandus comes... cedo... quidquid in... vicaria Isodro (Iseure) *in fiessum habere et de genitore meo Nibelungo, comite, quondam à legitimâ hereditate pervenit ad me... totum ad integrum Isodro... ad abbatiam religiosarum cedo et transfundo pro remedio animæ meæ et caræ conjugis Nomanne*

testable de la troisième race. Ces légendes n'ont rien de bien certain ; serait-il possible de trouver la netteté et la précision d'une origine de famille à des époques barbares où l'épouse était répudiée pour la servante, où des hommes forts s'honoraient du titre de bâtard? Il y a de grandes difficultés à lier les unes aux autres ces légendes quand elles se rattachent à des noms propres. Que Hugues Capet sortît de saint Arnould ou des simples ducs de France, comtes de Paris, l'histoire s'en inquiète peu. La couronne vint à lui comme au comte franc le plus fort, le plus haut, le plus puissant, quand la race germanique s'éteignait dans l'obscurité.

Les chansons de Geste, les romans de chevalerie postérieurs à cette époque, écrits peut-être au réveil des métiers et de la bourgeoisie, quand il s'agissait de favoriser la grandeur du peuple, indiquent une origine de corporation et de travail à la race capétienne. Ainsi ce n'était plus saint Arnould, un des enfants de la famille des Mérovingiens, qui avait donné naissance à Hugues Capet, ce n'était plus le descendant des Witikind et de la famille chevelue des nobles et des comtes; Hugues Capet était le fils d'un chevalier de bonne race qui avait nom Richer, seigneur de la ville de Beaugency. Richer, vassal bien fidèle des empereurs carlovingiens, assistait à leur cour plénière, s'asseyait à leurs banquets, gabait avec eux, et quand les gonfanons de guerre se hissaient sur les manoirs, Richer suivait ses sires à la bataille : « Voilà que céans, en la bonne cité de Beaugency, il arriva un gros boucher de la boucherie de Paris; il étoit moult riche, moult opulent (1), et pouvoit donner une bonne dot à sa fille; celle-ci se nommoit Béatrix; elle étoit sage, gente, et le seigneur de Beaugency lui proposa en vain d'en faire sa mie ; Béatrix n'y consentit pas ; le rude boucher lui eût fracassé la tête d'un coup de poing comme à un bœuf de sa boucherie, si elle s'étoit laissé tollir le doux nom de pucelle (2); ledit boucher avoit des écus, il donna une forte dot en bœufs et sous d'or, et le sire de Beaugency épousa Béatrix en la bonne chapelle d'Orléans. » De cette union d'un noble sire et d'une fille de métiers naquit Hugues Capet; fable ingénieuse qui exprimait peut-être l'union de la noblesse et de la classe bourgeoise, laquelle commençait à se montrer au milieu même de la société du moyen âge. En ce temps il n'y avait pas de plus fort et de plus noble métier que la boucherie et ses étals. Il y avait aux halles des familles de père en fils trancheurs de viande; qui pouvait rivaliser avec les Tribert, les Le Goy, ces dignes chefs des étals, entourés de leurs chiens de garde, de leurs varlets de boucherie, aux membres forts et nerveux (3)?

L'origine certaine de la race capétienne ne peut aller au delà de Robert l'Angevin ou le Fort, le vaillant capitaine qui surgit parmi les Francs, à une époque de désolation durant les ravages des Normands et des Hongres. Tandis que les princes carlovingiens cherchaient à traiter avec les Scandinaves, Robert le Fort saisissait l'epée et appelait, au son de son cornet retentissant, les hommes d'armes à défendre le peuple; tout fuyait devant les barbares du Nord; les trésors des églises étaient enfouis, les sanctuaires rasés et ars. Robert le Fort marcha contre les Normands, et les refoula de la Seine sur la Loire; le peuple fut si reconnaissant, qu'il lui décerna le titre de *Machabée* (4). N'avait-il pas délivré les chrétiens, comme Judas avait sauvé Israël! Toutes les chroniques sont pleines des exploits de Robert le Fort contre les Normands; les clercs, les serfs qui fuyaient à la face des barbares, invoquaient Robert comme un saint patron, comme le seul appui dans les desastres de l'invasion. Dirai-je la vie militante du comte Robert (5)? Il fut sans cesse en armes, et ne reposa pas un seul jour sa tête sur un lit mollet. Robert mourut les armes à la main au combat de Brisserte contre les Normands (6). Ce fut une grande douleur dans la chrétienté, et les moines, dans leur obituaire, en annonçant la mort de Robert, interrompent les prières pour déplorer, dans de lamentables litanies, le deuil qui les accable! Robert le Fort avait épousé Adélaïs, fille de Louis le Débonnaire; il en eut deux fils, Eudes et Robert (7).

atque in elemosynâ Eraldi, Frideluni, Feuderiel filiorum germani fratris mei Thetberti. Chartre donnée en l'an 817 ou 832 pour l'abbaye d'Isseure. *Gallia Christian.* tom. IV, pr. col. 46, nº 7.

(1) J'emprunte ce récit fabuleux à un roman de chevalerie ou chanson de Geste, qui porte le titre de *Roman d'Hues Capet;* il fut composé sous Philippe le Hardi ou Philippe le Bel; il en existe un exemplaire à la bibliothèque du roi. Dante, dans la *Divina Commedia,* a parlé en se moquant, de cette origine bourgeoise des Capétiens.

(2) J'analyse le roman de Hugues Capet; ce roman est fort long et en vers : il serait curieux de le publier.

(3) L'histoire des halles et de la boucherie de Paris se lie essentiellement aux annales de France; ces grandes familles de bouchers s'étaient maintenues jusqu'aux derniers temps de la monarchie française; elles formaient comme une gentilhommerie de métiers *Voyez* mon *Histoire Constitutionnelle de France*, tom. I.

(4) Comparez *Annal. Bertini.* ad ann. 862. — Ibid. ad ann. 865. *Annal. Metens.* ad ann. 867, et la note C de dom Bouquet (*Histor. de France*), tom. X.

(5) Dans la chronique il est appelé *Viro Forti.*

(6) Ad ann. 866.

(7) Je réunis ici les passages des chroniques et chartres qui parlent de Robert et de ses fils.

Hi duo fratres, scilicet Odo et Robertus, fuerunt filii

Eudes vit bientôt briller à son front un reflet de la gloire de son père ; les seigneurs de France avaient vu combattre et mourir Robert le Machabée ; ils reportèrent sur son fils l'obéissance, et dans un plaid à Compiègne ils l'élurent roi, ou conducteur d'hommes d'armes. Eudes fut sacré par Wautier, archevêque de Sens. Le titre de roi n'avait pas alors une signification etendue de souveraineté ; roi disait chef, conducteur d'hommes d'armes à la guerre ; de là cette confusion dans les dynasties. A côté d'Eudes, d'autres competiteurs se disputent la couronne : voici Charles le Simple, de la famille de Charlemagne, l'empereur gros et charnu ; Guy de Spolette, appuyé par Foulque, archevêque de Reims, le consécrateur des rois. Eudes, comme son vaillant père, l'homme fort, passa sa vie à combattre les Normands et les barbares, et mourut à la Fère-sur-Oise, en confiant son épée à son frère Robert (1).

Voici donc ce Robert, duc de France, élevé à la royauté par les seigneurs francs contre la race germanique ; sa tête chevelue est encore couronnée par Wautier, archevêque de Sens. Il meurt dans les batailles, et laisse son fils Hugues et une fille, Emma, qui épouse Raoul, duc de Bourgogne. La couronne est déjà dans cette race ; Hugues va-t-il la prendre, la saisir comme une propriété, ou bien la cédera-t-il à son beau-frère, tandis que lui combattra les Normands ? « Qui préfères-tu pour roi, crie le noble comte à Emma, moi ou ton mari ? — Je préférerais, dit celle-ci, baiser les genoux de mon mari que saluer mon frère. » Sur cette réponse, Raoul est élu roi ! la race forte triomphe ; la lignée de Robert le Machabée saisit le sceptre, les hommes d'armes de France sont les maîtres de la couronne, ils en disposent (2) ; Raoul traite avec Charles le Carlovingien et lui impose des conditions. Raoul dompte les Normands et les Hongres, il délivre partout le peuple, il soumet l'Aquitaine : quel roi généreux que le brave Raoul ! Les Carlovingiens sont abaissés, ils ne peuvent plus rien donner aux seigneurs, et lui, Raoul, leur distribue toutes les terres du fisc. Cette race nouvelle connaissait l'esprit des fiers vassaux qui la suivaient aux batailles : elle conquérait leur foi et leur hommage.

Raoul mourut la couronne au front, laissant son héritage et ses comtés à Hugues, son neveu. Durant ces révolutions, la race germanique avait pris à cœur la cause de Charles le Simple ; ce prince avait livré bataille aux Français, sous les murs de Soissons ; là avait péri Robert, le père de Hugues ; quelques-uns disent qu'il reçut la mort de la main même de Charles. Ainsi se réveillaient quelques étincelles d'énergie dans la race carlovingienne ! Sur ce champ de bataille, Hugues le Grand, duc de France, brisa sa première lance. Les Germains sont vaincus à leur tour et fuient au delà de la Meuse. Charles expira en captivité dans la vieille tour de Péronne (3). Le perfide comte de Vermandois l'avait trompé pour se saisir de son noble seigneur. Hugues reste alors le chef de la lignée des ducs de France. Il est entouré de l'amour du peuple ! Que voulaient donc imposer aux puissants hommes d'armes, ces rois germaniques, siégeant au delà de la Meuse, tandis que les comtes de Paris, deux fois rois déjà, avaient leurs palais et leur trésor en l'île de la Seine ? Sur quoi s'appuyaient les Carlovingiens ? sur l'empereur Othon. Ils invoquaient la pitié des Lorrains, des blonds enfants de la Meuse, du Rhin et de l'Oder, si profondément

Roberti Fortis, marchionis, comitis Andegavorum, qui fuit Saxonici generis, quem suprà memoravimus occisum à Normannis. Bouquet (*Hist. de France*), tom. x, pag. 273.

Qui Robertus ad suæ nobilitatis excellentiam regalis etiam stemmatis per sororem adeptus erat consortia : quam isdem dominus Pipinus uxorem duxit. Bouquet (*Hist. de France*), tom. vi, pag. 330.

Robertus siquidem Saxiaci (Saisseau) *vici et circumjacentis regionis dominus, vir potens et nobilis, ex regum francorum genere ortus erat.* Bouquet (*Hist. de France*), vii, p. 382.

(1) J'ai trouvé une chartre précieuse sur la royauté d'Eudes ; voici ce qu'on y lit : « *In quâ mercede gloriosum et à Deo electum Regem dominum et seniorem ac germanum nostrum Odonem participem volumus adesse ; quatenùs pro his et aliis beneficiis quæ quotidiè à sui regni fidelibus administrantur, præsentem vitam gloriosiùs futuramque faciliùs obtinere mereatur... insuper et ejusdem muneris beneficio simulque consortem volumus esse dominum et genitorem nostrum gloriosum Robertum, dùm vixit in terris, comitem et ejusdem loci abbatem.* » Martenne, *Thes. nov.*, t. i, p. 56.

(2) Le titre de roi dans la famille des Robert se lit partout sur les chartres et diplômes : « *Quem dedit divæ memoriæ Hugo, avus noster, æquivocique nostri Roberti regis filius.* Martenne, *Thes. nov.*, tom. i, p. 107.

« *Fecimus præceptum firmitatis de rebus quas pater noster beatæ memoriæ, Hugo rex, nosque piè contulimus monachis famulantibus Christo sanctissimoque Maglorio.* Martenne, *Thes. nov.*, tom. i, p. 107.

« *Noverit... fidelium industria... abbatem Heldricum... præceptum quoddam... ab avo nostro Hugone magno... nostræ serenitati detulisse.* » Bouquet, *Hist. de France*, tom. x, pag. 579.

(3) Toute cette histoire un peu confuse des premiers temps de la race capétienne a été, autant que possible, éclaircie dans les précieuses collections manuscrites de l'abbé de Camps (*Cartulaire*. Bibliothèque du roi, dépôt des manuscrits) ; le savant abbé n'a pas une critique très-élevée, mais il a recueilli une immense masse de pièces historiques sur la troisième race, ann. 820-970.

en haine à la race des Francs; ne valait-il pas mieux se grouper et combattre autour de Hugues, le seigneur, le chef naturel? Ils le saluent sous sa tente, ils marchent avec lui contre Louis d'Outremer, le successeur de Charles le Simple. C'en est fait de la race carlovingienne; elle était née avec l'empire, elle devait s'effacer avec lui.

Hugues avait toutes les conditions de la puissance; il était haut de taille, le front large et beau; dès son berceau il avait reçu le surnom de Hugues le Blanc, parce que sa peau ressemblait à l'aube du clerc, tant elle était blanche et fine. Quand il parut aux batailles, il s'y montra si vigoureux que les seigneurs n'hésitèrent pas à lui décerner le titre de Grand, soit à cause de sa stature, soit parce qu'il donnait de vigoureux coups de hache (1). Toute la vie de Hugues le Grand avait été une lutte contre la race carlovingienne, lutte tantôt rusée, tantôt violente. Louis d'Outremer est livré, trahi; il ne trouve de fidélité que dans le royaume d'Aquitaine. S'adresse-t-il au comte de Blois, on le retient captif. Veut-il recourir au comte de Vermandois, c'est toujours la même trahison; les seigneurs francs ne voulaient plus de la race germanique; ils avaient parmi eux leur chef tout trouvé, leur conducteur, leur roi. Deux des comtes de Paris n'avaient-ils pas pris déjà la couronne? Elle leur avait été disputée, mais les seigneurs de France n'avaient-ils pas unanimement salué Eudes et son frère Robert (2)?

L'empire de Charlemagne tombait en ruines; c'était une vaste organisation administrative qui avait fait violence aux mœurs, aux coutumes, à la nationalité des peuples; elle avait placé l'unité de la conquête au milieu des Francs, des Bourguignons, des Lombards, des Germains, des Aquitains, si divers d'origine et d'habitudes; elle avait fondu, dans un même tout, des nations qui avaient besoin d'un gouvernement à part. Après la mort de Charlemagne, il y eut tendance dans chaque peuple pour reprendre sa force, sa propre nationalité; le Franc voulut avoir son roi, comme le Germain avait élevé Othon de sa propre famille. Les Carlovingiens étaient issus d'une race germanique, on n'en voulait plus au milieu des Francs. Les braves tenanciers du comté de Paris reconnaîtraient-ils longtemps pour souverains les princes de la Meuse? Il y avait alors un sentiment général pour couronner des chefs, des rois au sein de la famille des Robert le Fort, des Raoul, ces Judas Machabée, comme les nomment les chroniques; ils avaient sauvé le peuple de l'invasion des Normands et des Hongres. La révolution était déjà faite dans les esprits; les Francs ne connaissaient plus les Carlovingiens; ils avaient élevé deux rois (*reges*) dans la famille de Robert; ceux-ci, comtes, ducs ou rois, gouvernaient de fait; la société était à eux; et il ne faut pas croire que le mot de roi eût alors une signification étendue et précise; il ne représentait qu'une idée de commandement militaire. On avait quelque respect pour les empereurs, mais un roi n'était rien qu'un chef d'armes. Il y avait eu trois concurrents à cette lignée : Guy de Spolette se fait roi; Raoul, comte d'Auxerre, se fait roi; Rainulfe II, comte de Poitou, se fait roi! Les Normands n'avaient-ils pas leur seaking (*maris reges*) (3), simple conducteur de barque? Royaumes, comtés, marquisats, toutes ces démarcations se confondaient sans avoir les caractères de la hiérarchie moderne. La féodalité mit un peu d'ordre dans ces idées confuses. Du titre de duc des Français à celui de roi des Français, il n'y avait qu'une faible ligne; elle fut facilement franchie par Hugues Capet!

CHAPITRE VIII.

PREMIÈRE PÉRIODE DE HUGUES CAPET.

Naissance de Hugues Capet. — Son éducation. — Sa famille. — Ses premières armes. — Ses actes. — Ses chartres. — L'investiture du duché de France. — Situation avec Lothaire. — Mariage de Hugues Capet. — Naissance de Robert.

941 — 980.

Dans l'hiver de l'année 941 (4), quand la neige tombait à gros flocons sur la campagne, les cris de l'enfantement se firent entendre dans le vieux palais des comtes de Paris, près du moutier de Saint-Barthelemy. Un mâle était né au seigneur Hugues, duc de France, comte de Paris, abbé laïque de Saint-Martin de Tours et de Saint-Germain-des-Prés, ainsi qu'on le voyait assis en chape aux chœurs desdites églises. Hugues était le descendant de la grande lignée de Robert le Fort, qui avait tant de fois sauvé

(1) Manuscrit de l'abbé de Camps. (*Cartul.* Bibliothèque royale. tom 1.)

(2) Il y a grande confusion sur toute cette époque dans l'*Art de vérifier les Dates*, par les Bénédictins. C'est la partie de leur travail la plus incomplète. J'ai cherché à mettre un peu d'ordre et de chronologie dans ce chaos.

(3) *Voyez* Torfeus, *Historia Norwegic.*

(4) Sur la naissance de Hugues Capet, comparez le P. Labbe, *Éloge historique de nos Rois*, et les travaux héraldiques sur l'*Origine de la maison de France*, p. 233.

les abbayes de Saint-Denis et de Saint-Germain de la fureur des Normands. Les cloches des églises de Sainte-Geneviève et de la montagne des Martyrs sonnaient en pleine volée lorsque Hetwige ou Édith, fille de Henri l'Oiseleur, mit au monde un bel enfant, le fils de Hugues le Grand ou le Blanc, duc de France; les serviteurs parcouraient les rues de la Cité, annonçant à tous cette bonne nouvelle. Un héritier était né au comte; c'était un mâle bien fait de corps, ses membres étaient robustes, sa tête fort grosse faisait l'admiration des clercs et physiciens. On le nomma Hugues au baptême, du nom de son père.

Hugues, le duc de France, survécut peu à la naissance de deux enfants encore de sa lignée; il toucha la tombe, et son fils aîné fut placé sous la tutelle de Richard, duc de Normandie, un des plus rusés et des plus tricheurs des barons : « Duc de « Normandie, sois le tuteur et l'advocat de mon « fils, » lui dit Hugues au lit de mort (1). Richard s'était fiancé à Emma, la fille de Hugues, quoique très-jeune encore. Les fiançailles créaient les devoirs de la parenté. Richard accepta la tutelle, car le petit Hugues donnait déjà des espérances de courage et de science. On le nomma tout jeune du nom de Capet ou de Caput. Était-ce à cause de son intelligence précoce, de sa capacité? était-ce parce qu'il avait, en effet, une tête grosse et forte sur de larges épaules, marque de bravoure et d'énergie? la chronique n'en dit rien; tant il y a que Hugues fut élevé par Richard de Normandie en tous les arts et sciences de la guerre; il maniait l'épée, la lance, montait à cheval tout bardé de fer : Hugues n'avait-il pas un riche héritage à défendre? Il était non-seulement duc de France, mais encore comte de Paris et d'Orléans, abbé de Saint-Martin de Tours et de Saint-Germain-des-Prés, sans compter les fiefs et manses en l'Ile-de-France et Bourgogne. Qui pouvait lutter en puissance et richesses avec les comtes de Paris (2)?

Aussi un tel héritage enflait le cœur au jeune homme, et par le conseil de son oncle et tuteur, Hugues Capet prit les armes contre le roi Lothaire, qui portait au front la couronne de Charlemagne. Lothaire pouvait de mâle en mâle remonter jusqu'au vieil empereur! Il s'agissait de la suzeraineté de quelques tours et châteaux en Bourgogne. Il n'y avait alors d'autre justice que la masse d'armes et l'épée; la force et la conquête créaient le droit. Qui respectait l'héritage des ancêtres? Ces batailles de lances qui se déploient dans la plaine, se heurtent, se brisent; les casques, les brassards, les lames d'épées volent en mille éclats; c'est le jeune Hugues Capet qui vient combattre Lothaire, son parent et son suzerain (3). Maintenant le pieux archevêque de Cologne, Brunon, intervient pour ménager la paix; il porte la crosse épiscopale et la grande mitre qui apaisaient les colères terrestres (4)! Il y eut un parlement à Compiègne pendant les fêtes de Pâques; on aimait ces parlements sous la seconde race, réunions joyeuses et brillantes des barons et des féodaux. Pâques était une sainte solennité de l'année; le printemps venait avec la résurrection du Seigneur; on saluait ainsi les temps de guerre à la face du soleil!

Au parlement de Compiègne la trêve fut conclue entre Hugues et son seigneur Lothaire; des otages furent de part et d'autre reçus. La foi des traités ne se comprenait pas sans cautions et pledges; on se livrait ses proches, ses fidèles; la parole n'était pas assez puissante; il y avait trop de traîtres et félons. Lothaire donna l'investiture du duché de France à son vassal Hugues Capet; la chartre royale fut dressée selon les us du système féodal (5). Pour contenir plus fortement encore la foi de son vassal, le roi donna le comté de Poitou à Hugues, déjà reconnu duc de France. Tous les services se payaient par dons de terres, vieux souvenirs de la Germanie et de ses forêts séculaires, où les chefs et les suivants maintenaient leurs rapports par des présents mutuels d'armes, de chevaux ou de la framée retentissante. Que pouvait être ce don nominal du comté de Poitou? ne fallait-il pas l'enlever à Guillaume Tête d'Étoupe, le brave comte de Poitou, duc d'Aquitaine? Il ne suffisait pas de prendre le titre de comte de Poitou, il fallait encore l'arracher par la conquête. « Mettez-vous donc au champ, brave comte Hugues, quand la violette s'épanouit et l'hirondelle apparaît, » comme le disent les vieilles chansons de Geste des comtes de Poitiers.

Et en ce temps de guerre forte et continue, une trêve était-elle autre chose qu'une courte suspension d'armes? A peine Lothaire et Hugues avaient-ils

(1) *Hugo antequàm defungeretur, in extremis positus, dixit : Ricardus, dux Normanorum, filii mei, dum in ætatis erit, advocatus sis.* Dudo S. Quent. *de moribus Normanorum* Duchesne, *Histor. normanor. scriptor.*, pag. 137.

(2) Sur les possessions des ducs de France et comtes de Paris, voyez le *Cartulaire* de l'abbé de Camps, biblioth. royale, mss.

(3) Frodoard, *Chroniq.* ad ann. 959.

(4) *Chronic.* mss. publiée par Mabillon, *Analect.* ad ann. 958 et 959. La même confusion se retrouve pour toute cette époque dans les Bénédictins, *Art de vérifier les Dates*. Je ne comprends pas que la grande école des Bénédictins ne soit pas remontée aux sources originales sur cette époque.

(5) Frodoard, *Chronic.* ad ann. 959.—*Fragment. hist. à Lud. Pio ad reg. Robert. apud* Duchesne, tom. III, pag. 545.

quitté le parlement de Compiègne et pressé leurs mains sans gantelet, en signe de paix, que déjà de nouvelles querelles éclataient entre eux. Dans l'état de désorganisation où l'Église était tombée sous Hugues le Grand, un enfant de cinq ans avait été élevé à l'archevêché de Reims (1); cet enfant, fils de Herbert, comte de Vermandois, avait nom Hugues encore. Les féodaux n'approuvèrent pas cette élection : devaient-ils respecter un enfant revêtu de la mitre et de l'étole? Quand on n'avait pas en main la force suffisante pour défendre une dignité, une terre, on ne pouvait prétendre à sa possession : telle était la loi d'une époque de confusion. Maîtres de Reims, les barons firent élire Artaud pour archevêque. Il y eut encore des batailles données pour l'élection à cet épiscopat. Tout s'abîmait dans la violence. Il n'y avait pas de longues trêves : que pouvaient faire les hommes d'armes dans la triste oisiveté de la vie des châteaux? Les rivalités de races, les jalousies de fortune, n'arrivaient-elles pas profondes au cœur de tous ces féodaux? Quand Thibault, comte de Blois, attaque Richard de Normandie, que survient-il? le pauvre Thibault, défait dans les batailles, se réfugie sous la tente de Lothaire, tandis que Richard se glorifie avec Hugues Capet, son compagnon et son allié, dans le champ de guerre (2).

Lothaire et Hugues Capet se rapprochent, se heurtent tour à tour; entre eux il y a une vieille querelle de race, une de ces haines profondes qui s'imprègnent au cœur. En vain Brunon, archevêque de Cologne, intervient une fois encore dans le parlement de Compiègne (3); on s'apaisait un moment pour reprendre les armes ensuite. Sur ce fond de bataille il règne un peu de monotonie, dans le pillage et le sang même. Parcourez cette campagne désolée, ces villages en cendres, ces populations en fuite; c'est l'armée des paladins qui a passé à travers champs. Avez-vous le sang à la tête, prenez l'épée; êtes-vous serf ou homme de poestes, alors travaillez au labour; si vous êtes clercs d'église, quelle protection vous reste-t-il encore? Ce fougueux féodal ne respecte aucun asile; c'est toujours l'invasion de l'homme d'armes dans le sanctuaire, de la concupiscence matérielle dans l'idée morale. Le parvis de l'église est foulé sous le pied des chevaux : qu'opposer à ce torrent? Hélas! la coupe des maux n'est point desséchée; les Normands, les Hongres, les Sarrasins ont laissé quelque chose à dévorer, et les hommes d'armes sont prêts à l'œuvre, faudrait-il même briser les portes du baptistère de Saint-Denis ou de Saint-Germain-l'Auxerrois! L'église n'a point encore sa force morale; l'abbaye a ses croix élancées, ses murailles de vieux ciment romain : qu'espérer si l'abbé ne s'arme pas comme le féodal, si l'église n'a pas son défenseur avoué, souvent le tyran des moines et pénitenciers (4)!

La race germanique et lorraine est l'objet de toute la haine des comtes francs; on ne la veut pas sur le territoire de la vieille Gaule. Si Lothaire se prononce contre Othon, l'empereur des Allemands, eh bien, Hugues Capet vient à l'aide de Lothaire même; il marche à ses côtés sur le Rhin; Othon protége-t-il le comte de Flandre, Hugues Capet seconde le compétiteur de ce comte; il envahit la Lorraine avec Lothaire; c'est une haine de races (5). Les dernières traces de l'administration de Charlemagne disparaissent. Gerbert s'étonne de voir Hugues Capet, cet homme considérable, faire alors hommage à Lothaire; c'est que ce roi, quoique carlovingien, se posant au milieu des Francs contre la famille allemande, trouvait alliance avec le chef naturel des comtes de Paris; Hugues Capet combat en Lorraine à côté de Lothaire, il se reconnaît son vassal, place les mains dans les siennes, et reçoit le baiser et l'investiture. Lothaire redevient son suzerain dès qu'il se maintient à la tête de la race franque et qu'il marche avec ses vassaux (6).

Hugues Capet, pour dompter l'indépendance des vassaux, accable les églises de ses dons. Le catholicisme n'est pas encore complétement organisé sous la papauté suprême; le duc de France en comprend néanmoins toute la force; les comtes de Paris n'étaient-ils pas les protecteurs, les Machabées de l'Église? les chartres ne les représentaient-elles pas sans cesse le glaive en main pour la défense des saints priviléges? Les comtes de Paris étaient abbés même des grands monastères, tels que Saint-Martin de Tours et Saint-Denis en France; ils aimaient à se montrer la chape ondoyante sur les épaules, et au chœur des chantres, entonnant l'hymne solen-

(1) *Gallia christian.*, tom. I, pag. 551 et suppl.

(2) Dudo, *de moribus Normanor.* Guill. de Jumiége, liv. IV, chap. XV, apud Duchesne, *Hist. normanor. script.*, pag. 142 et 156.

(3) Voyez *Gallia christian.*, tom. II, et le *Gest. archiepiscop. Antossiodor.* — *Voy.* aussi Labbe, *Biblioth.* tom. I, pag. 446.

(4) *Voyez*, sur les avoués féodaux, Ducange, *Gloss.*, v° *Advocat.*

(5) Albéric, *Moin. des trois font.* ad ann. 979. — Sigebert, *Chronic.*, ann. 978; Duchesne, tom. III, p. 348.

(6) Le dixième volume des *Historiens de France* de dom Bouquet est consacré à l'époque de Hugues Capet. Il y a une préface fort détaillée sur toutes les chroniques, mais on doit regretter, je le répète, la mauvaise méthode de dom Bouquet, qui consiste à couper toutes les chroniques sans en donner une en entier (tom. X et préface.)

nel (1); ils portaient l'aube sous le dais et dans le sanctuaire; ils avaient tout à gagner avec l'Église ; aussi Hugues multiplie-t-il les dons par les chartres; il se démet de ses droits comme abbé laïque de Saint-Benoît en Ponthieu ; à Paris il fonde l'abbaye de Saint-Magloire , il accable de dons Saint-Denis et Saint-Germain (2).

Les clercs reconnaissants pressentent déjà la haute fortune du duc de France ; comme ils sont plus éclairés que les barons , ils voient au loin les destinées de Hugues Capet. Les légendes annoncent sa future grandeur : dans les anciens Gestes de saint Riquier, saint Valery apparaît en songe à Hugues le Grand : « Transfère, lui dit le bienheureux, mes reliques et celles de saint Riquier, et par nos prières tu seras roi des Français, et après toi tes héritiers posséderont le gouvernement jusqu'aux dernières générations (3). » D'autres légendes ne promettaient à Hugues Capet la couronne que jusqu'à la septième lignée. Et que pouvait refuser l'Église à Hugues de France? Ce noble comte fondait des monastères, transportait des reliques et établissait des hospices pour le pauvre pèlerin en campagne. Gerbert peut être placé à la tête de ces esprits à prescience qui savent déjà l'avenir, c'est un des hommes les plus avancés de son temps; on le voit dévoué à la troisième race, dont l'avenir se prépare; il écrit : « Le duc Hugues Capet a salué le roi et la reine le 18 juin, ce qui s'est fait par l'adresse de quelques-uns, afin d'attirer beaucoup de crédit à leur parti par la présence d'un si grand homme et si puissant, quoiqu'il ne soit point dans leurs intérêts, et qu'on ne puisse croire qu'il y rentre aussitôt (4). » Gerbert s ainsi le sentiment de la grandeur future de Hugues Capet! Il s'étonne de le voir s'abaisser devant Lothaire et les descendants de Charlemagne. Quelques jours après il écrit encore : « Lothaire n'a que le titre de roi des Français, Hugues Capet règne en effet; il a la couronne (5). »

Le comte Hugues, que de si grandes destinées attendaient, songeait à avoir lignée ; il épousa légitimement, en face de l'Église, Adélaïs, que la chronique de Saint-Magloire nous dépeint grande, brune, forte et d'illustre famille, car elle appartenait à la race de Charlemagne ; elle était sœur d'Emma, reine des Francs, la femme de Lothaire ; sa mère était d'Italie, et voilà pourquoi elle avait les cheveux et les cils noirs, comme le disent les chroniques. Les blondes aux cheveux d'or avaient alors seules la beauté ; les trouvères s'excusaient dans leurs vers quand ils célébraient une brune (6) ; la chevelure flottante au soleil était la marque de la liberté ; la chevelure d'or était le signe de la race noble pour les femmes. De son mariage avec Adélaïs, Hugues Capet eut un fils ; il lui donna le nom de Robert, le digne surnom de chevalerie et des comtes normands au moyen âge. Berthe et Robert, voilà les prénoms usuels des grands lignages. Robert fut baptisé à Saint-Magloire, la belle église fondée par Hugues, son père ; il eut pour parrain d'armes le duc de Normandie, Richard sans Peur, le fils de Guillaume Longue Épée, de la lignée de Rollon.

La famille des ducs de France ainsi grandissait ; elle était toute-puissante sur la race territoriale qui occupait les vieilles Gaules ; elle étendait ses alliances avec les féodaux qui campaient avec elle en Normandie, en Bretagne, en Anjou, en Aquitaine, en Champagne. La Bourgogne était dans la famille des ducs de France ; il n'était pas un haut baron qui n'eût suivi leur bannière ; ajoutez à cela des alliances par mariages et affinités! S'il fallait un chef à ce beau lignage de chevalerie, n'était-il pas tout trouvé (7)? Pourquoi, dans cet état d'absolue indépendance, les comtes, les marquis, les ducs chargés de la défense territoriale n'éliraient-ils pas spontanément un d'entre eux? Ce mouvement se prépare depuis longues années : est-ce que déjà deux des ducs de France, Eudes et Robert, n'avaient pas été élevés à la royauté? pourquoi obéir à des princes de race étrangère? Depuis longtemps les liens étaient brisés ; on conservait des formes encore pour Lothaire ; ce prince s'était souvent montré dans les grandes expéditions du baronnage de France, on l'avait vu combattre contre la race germanique ; on lui eût préféré Hugues sans doute, mais on le gardait par respect pour Charlemagne : il y avait un vieux souvenir de la race carlovingienne. Quand Lothaire cessa de vivre, qui pouvait s'opposer à l'élévation d'une race nationale et franque? Tout avait été préparé avec une longue habileté par Hugues Capet ; les clercs, les églises, les oratoires étaient accablés de dons ; les vassaux supérieurs

(1) *Voyez l'Histoire de l'Église de Tours et de ses priviléges*, ann. 950-1000.

(2) Bréquigny, *Collect. des Chartres diplomatiques*, ann. 950 et 970.

(3) « *Per nostras orationes rex efficieris Francorum, et posteà heredes tui usque ad sempiternam generationem possidebunt gubernacula totius regni.* » (*Gest. sanct. Riquier. apud* Bollandistes, *mens. August.*)

(4) Gerb. *Epistol.* 39. — Ducarana, tom. ii, p. 738.

(5) Gerb. *Epistol.* 40. — Ducaanar, tom. ii, pag. 800.

(6) *Fabliaux* de Legrand d'Aussy, tom. ii. Au temps même de Brantôme les cheveux noirs étaient un défaut :

Brunette elle est, et pourtant elle est belle.

(7) L'abbé de Camps a réuni dans une commune dissertation tout ce lignage de Hugues Capet, et les alliances avec les grands vassaux. (Voyez le Mss. cartulaire, tom. i, 3e race.)

étaient bien avec lui par la parenté et les communs intérêts. Que restait-il comme obstacle pour un grand avénement d'une nouvelle race? pourquoi ne donnerait-on pas à Hugues le titre de roi comme l'avaient pris Guy de Spolette, Raoul, comte d'Auxerre, et Raynuld, comte de Poitou? Les lignages des ducs de France valaient bien tous ceux-là!

CHAPITRE IX.

ROYAUTÉ DE HUGUES CAPET.

Avénement de Louis V, sous la tutelle de Hugues Capet. — Mort de Louis V. — Succession royale. — Parlement de Noyon. — Élection de Hugues Capet. — Son serment.

986 — 987.

Lothaire, le petit-fils des Carlovingiens, s'était maintenu comme roi des Francs dans les guerres féodales; il y avait pour lui quelques souvenirs de race, une vieille affection des comtes pour le sang du grand Charles (1). Hugues Capet n'avait pas suivi contre Lothaire une guerre de famille; il s'était rapproché de lui ou s'était montré hostile selon l'occasion. Le temps ne semblait point venu de prendre la couronne, en expulsant le petit-fils de Charlemagne; Lothaire avait trop d'appuis; il n'était pas sans talents militaires; on parlait de la force de son bras dans les batailles; il avait combattu avec les comtes francs contre Othon le Germanique; que lui reprocher quand on le voyait sans cesse à côté de Hugues Capet pour repousser les races de la Meuse et du Rhin? Beaucoup d'allianees lui rattachaient la loyauté des hommes d'armes; Hugues Capet habitait en sa cour dans le dernier temps de sa vie, il était son parent, une espèce de maire de palais, si bien que la tutelle de Louis V, le fils, le successeur de Lothaire, lui fut déférée (2).

La tutelle était pour l'enfant féodal ce que l'*avouerie* était pour le fief du monastère; il était rare que l'avoué ou le tuteur ne devînt pas le maître ou le suzerain du fief ou de la couronne qu'il était appelé à protéger : quand on avait sous la main une escarboucle aussi brillante qu'un bel héritage, un fief d'Église, une abbaye, une couronne, qui pouvait arrêter le bras de l'homme d'armes, du fort, du puissant contre le faible? Ce fut à l'époque seulement où s'organisa la pensée morale et religieuse du catholicisme, que l'on vit l'idée du droit s'établir et dominer; la force n'envahit pas tout; Golo le sénéchal ne s'empara plus de l'héritage de l'enfant de son seigneur et de Geneviève sa dame. L'Église posa le droit et l'unité dans la hiérarchie des couronnes; elle substitua les principes à la violence; elle fit que la chaste épouse ne put être brutalement repoussée du lit nuptial par le comte à l'armure noircie; elle empêcha le pauvre orphelin d'être dépouillé de son héritage par le puissant; les jouissances de la chair et de l'ambition ne furent pas toute la vie. Cette nouvelle époque ne commence qu'avec Grégoire VII, la papauté une et souveraine.

Louis V avait été associé à la royauté; Lothaire l'éleva en ses bras au parlement de Pentecôte, tandis que tous les barons étaient au camp de guerre (3); on le reconnut roi et successeur de son père. Louis V était enfant encore lorsqu'en mourant Lothaire le recommanda au duc Hugues Capet pour qu'il veillât sur lui comme un père; Gerbert rappelle cette circonstance du parlement de Pentecôte pour justifier les droits du pupille et la bonne conduite du tuteur : Il n'y avait alors, dit-il, aucune pensée de s'emparer de la couronne (4). » Hugues de France dirige toutes les affaires de la royauté, il leur imprime son esprit, sa volonté, la force même de son pouvoir; il avait obligé Lothaire, tout Carlovingien qu'il était, à faire la guerre à Othon et aux populations de la Meuse et du Rhin, pour soutenir les droits de la couronne franque sur la Lorraine. Cette guerre il la continue sous le nom de Louis V; Hugues est le véritable maire du palais; rien ne se fait que par son ordre; Louis V est un enfant dont le nom sert aux actes et brille dans le scel; Hugues l'invoque pour assouplir les prétentions de quelques leudes qui respectent encore le nom de Charlemagne et de sa race. Tout ce qui donne un peu de liberté et de force à Louis V est persécuté; la reine mère demeure captive dans le château de Dourdan (5), vieille prison des rois dans le moyen âge. Si Adalberon, évêque de Laon, hasarde quelques remontrances, on le chasse de

(1) Les *Chansons de Geste* tournent souvent en ridicule l'empereur Charles; elles le peignent comme indécis, et toujours gouverné par ses barons. J'ai besoin de faire observer que les *Chansons de Geste* confondent Charlemagne avec Charles le Chauve et Charles le Gros, et voilà pourquoi elles le ridiculisent.

(2) FRODOARD, *Chronic.* 986. — GERBERT, *Epistol.* 91. Les épîtres de Gerbert sont les meilleures sources pour étudier l'époque féodale de Hugues Capet.

(3) ALBÉRIC, *Chr.* ad ann. 979. — MABILLON, *Supp. ad dipl.*

(4) GERBERT, *Epistol.* 95, pag. 811.

(5) *Ibid.*, 91, 98.

son siége ; la tutelle dans les mains de Hugues Capet est une véritable royauté ; elle ne veut être dominée ni par la famille ni par l'Église ; la guerre continue entre Hugues Capet, les Lorrains et la race germanique.

En vain l'impératrice Théophanie, qui exerçait alors une sorte d'influence morale, cherche à pacifier les vives querelles entre la famille de Lorraine et le chef de la race franque. Personne ne va au parlement qu'elle indique ; Gerbert, le grand négociateur, s'entremet encore ; il veut tout concilier : « Seigneur Hugues, venez à la paix, » lui écrivait-il ; cette paix était nécessaire, et déjà les évêques parlaient de la trêve de Dieu pour ramener l'ordre et le droit dans la société tourmentée (1). La trêve de Dieu était un peu de repos au milieu des grandes agitations : qui ne voit ce carré profond d'hommes d'armes à la lance haute? où vont-ils dans la campagne qui apparaît déjà arse et flamboyante de toutes parts? Fuyez, pauvres serfs, gens de poestes et manants ; et vous, moines et abbés, fermez les portes de fer de vos monastères, rien ne sera respecté, car le baron a besoin de pillerirs pour enrichir ses domaines ; ses hommes veulent boire dans la coupe des festins et savourer les vins d'Orléans et de Bourgogne renfermés aux vastes celliers des abbayes.

La trêve de Dieu fut essayée dès l'origine de la troisième race ; les évêques avaient pour eux l'arme puissante de l'excommunication, et la trêve de Dieu fut appuyée sur l'idée morale d'une exclusion de la société chrétienne. Si l'excommunication n'avait pas existé, que serait devenu le droit au milieu de ce désordre? s'il n'y avait pas eu cette indicible horreur pour l'excommunié, quel eût été le frein imposé à la force victorieuse? Quand les cloches silencieuses n'annonçaient plus la prière, quand tous fuyaient l'excommunié, la violence restait isolée comme un objet de proscription au milieu de la société du moyen âge ; l'Église disait : « Voyez cet homme, il a manqué aux règles morales de la famille chrétienne (2) ! »

Louis V n'avait pas à suivre une longue vie, il mourut quatorze mois après son avénement ; il était jeune et ne laissait aucune postérité ; pauvre enfant que les féodaux appelaient fainéant, parce qu'il était captif aux mains d'un maire de palais! Que devenait ainsi la lignée directe de Charlemagne? elle n'avait plus de rejeton ; qui était donc appelé à lui succéder? quel était l'hoir issu pour gouverner les comtes francs? Depuis dix ans toutes les armes des Français et de Hugues Capet leur duc s'étaient dirigées contre les Lorrains de race germanique. Or ces populations de la Meuse avaient pour chef le duc Charles, oncle paternel de Louis V, le prince que Hugues Capet, tuteur royal, avait combattu à outrance ; ces guerres avaient-elles pour motif une haine de race? s'agissait-il déjà d'une question de succession prématurée, avant que la tombe n'eût recueilli Louis V enfant? Tant il y a que la guerre continuait violente ; on cherchait à l'apaiser par l'intervention des assemblées. La guerre était dans les mœurs et dans les intérêts ; il arriva qu'à la mort de Louis V, Hugues Capet et Charles de Lorraine se trouvèrent les compétiteurs naturellement appelés à discuter sur les droits à la couronne (3).

Charles de Lorraine avait pour lui sa lignée ; il était l'oncle de Louis V ; mais la lignée était-elle, à cette époque, un titre infaillible? Si déjà les fils n'étaient pas certains d'hériter de leur père, que devait-il en être des collatéraux? ensuite à quelle race commandait Charles, l'oncle de Louis? aux Lorrains, d'origine germanique, en haine aux Français, qui avaient leur duc, leur chef national dans la famille des Hugues et de Robert ; fallait-il faire hommage à Charles de Lorraine? fallait-il s'humilier ainsi devant la race germanique qu'on avait tant de fois combattue? les leudes, les comtes ne pouvaient admettre une telle pensée ; capable ou incapable, Charles ne devait pas être leur roi, et l'on pense bien qu'avec cette conviction les prétextes ne manquaient pas pour le repousser : les uns le trouvaient gros, ventru, buvant le cidre et le vin nouveau du Rhin et de la Meuse outre mesure ; les autres le disaient entaché d'hérésie et de péché contre nature; tous rapportaient qu'il n'avait pas l'esprit bien fait et propre au gouvernement du royaume (4).

Hugues Capet, au contraire, appartenait à la race des Francs ; des clercs savants bâtissaient sa généalogie pour le faire descendre de Charlemagne et de plus haut même, car saint Arnould était Mérovingien ; d'autres disaient qu'il y avait un testament en sa faveur, et rapportaient une pièce scellée du scel de Louis V, ainsi conçue : « En premier, il

(1) Le premier exemple de la trêve de Dieu se trouve dans le concile de Charoone, tenu par les évêques d'Aquitaine. *Carol. concilium celebratum, kal. junii, anno* 988. *Ex codic. engolimens.* (cartulaire de l'évêché). Il existe encore une chartre *de treugâ* et *pace* émanée de Louis d'Anjou, évêque du Puy à cette même date ; elle est antérieure à toutes celles qu'on avait jusqu'ici citées, et se trouve dans Mabillon, *de re diplomat.*, liv. VI, p. 577.

(2) Ducange, v° *Excommunicat.*

(3) Frodoard, *Chronic.* 987.

(4) Balderic, *Chronic.* liv. I, chap. C. — *Petite Chronique* de Vézelai, dans Labbe, Bibliothèque, tom. I, pag. 395.

concède à Hugues le Grand, prince des Francs, tous ses royaumes : la France, l'Aquitaine, la Bourgogne et autres parties. Il veut que les grands servent le duc Hugues comme lui-même et ses prédécesseurs; qu'ils lui jurent serment de fidélité, lui baisent les genoux et le servent militairement. Il décide sur Charles son oncle, à cause de son ineptie, qu'il n'occupe aucune partie de son empire, mais que le royaume advienne à Hugues, le plus rapproché de sa grandeur; il veut que sa femme bien-aimée épouse le fils du duc Hugues Capet, et que tout ceci soit observé par les grands (1).

Cette pièce était-elle fausse ou réelle? Mais si l'on excluait Charles de Lorraine, comme de race étrangère et de nation ennemie, à qui devait revenir la couronne? Il n'était pas besoin pour cela d'usurpation; à ce temps où le droit ne dominait rien, la couronne était à tous; on la ramassait, parce qu'elle était au premier occupant; y avait-il un légitime suzerain pour le fief? admettait-on une propriété indélébile dans certaines mains? La terre était, comme l'armure de fer ou le cheval de bataille, au plus fort, au plus vaillant dans la mêlée. L'idée d'hérédité, sentiment moral, n'avait aucune puissance sur les esprits; le mot d'usurpation n'avait aucun sens; on prenait le fief, l'héritage, comme on s'emparait de la terre monastique et de la couronne; ce temps doit tout entier s'expliquer par l'absence du droit; on se tromperait si l'on appliquait là les idées d'une société avancée.

Hugues Capet, duc de France, prit, immédiatement après la mort de Louis V, le titre de roi. Qui lui déféra ce titre? en vertu de quel acte obtint-il la couronne? Il faut se rappeler que la race de Hugues de France avait compté deux rois déjà depuis Robert le Fort; ce titre on le prenait, on le quittait, parce qu'il n'avait pas la haute signification des temps modernes. Avant le parlement de Noyon, Hugues se donne dans deux chartres la dignité de roi (2); c'est un titre déjà connu dans sa race; il se familiarise avec son acception contemporaine, *rex Francorum*.

Le parlement de Noyon fut une assemblée de la majorité des barons français, c'est-à-dire des tenanciers immédiats de Hugues Capet. Les actes de cette assemblée n'existent plus, mais les grandes annales en ont conservé mémoire : « Charles, dit une chronique, oncle de Louis V, qui voulait régner après lui, fut rejeté par les Français, et ceux-ci élurent pour roi Hugues, fils de Hugues le duc (3). » Une autre chronique ajoute : « Les premiers d'entre les Francs élevèrent sur le trône royal Hugues le duc (4). » — « Il mourut, ajoute une vieille chronique (le jeune Louis V), dans l'année 987, et il fut enterré au monastère de Saint-Corneille et de Saint-Cyprien. Son oncle Charles, qui fut privé de la couronne, combattit pour la recouvrer; mais, méprisé comme il l'était, les Francs lui préférèrent Hugues, qui gouvernait fortement le duché de France (5). » Voulez-vous savoir ce qu'en dit le moine Glaber : « Le duc de Bourgogne, frère de Hugues, et tous les grands, revêtirent du pouvoir royal Hugues, qui successivement servait tous les grands du royaume (6). » Ainsi l'élection fut simple; les comtes francs avaient besoin d'un chef, ils ne voulaient pas du duc de Lorraine, qui commandait à un peuple séparé des Français par une antique rivalité; ils élevèrent Hugues Capet comme ils avaient salué roi Eudes et Robert de la même race. Il n'y avait pas alors de formules, de droits indélébiles; quand on ne respectait ni la famille, ni la propriété, ni la hiérarchie, comment pouvait-on honorer le droit à la couronne, à ce point de la perpétuer dans la ligne collatérale? Le parlement de Noyon fut tout spécial aux comtes francs; il ne s'étendit pas aux autres provinces; le duc de France changeait son titre! le comte de Paris plaçait le siége de son pouvoir, jusqu'ici vagabond, dans l'île de Seine; tout se formulait et se régularisait ainsi.

Les actes du parlement de Noyon n'existent plus; ce fut une grande acclamation, comme les faisaient les Germains dans les forêts séculaires. On vit là les comtes francs à cheval servir leur suzerain au banquet, faisant tous l'office de sénéchal, d'échanson, de panetier, selon la vieille coutume; quelques

(1) Cette pièce, dont je n'admets pas l'authenticité, se trouve dans les Mss, Biblioth. du roi, n° 9609. Elle porte ce titre : *Hoc est testamentum Ludovici, regis Francor., quod condidit* XI *kalendes junii, ann. Dom.* 987. *Indict.* XV. Voici quelques-unes de ces dispositions : *In primis, concedit Hugoni magno, principi Francorum, omnia regna sua : Franciam scilicet, Aquitaniam, Burgundiam et alias regni partes; volens ut proceres sui prædecessoribus suis sacramentum fidelitatis jurent, genua osculent et militare præstent, etc.*

(2) *Rex Francorum.*

(3) *Patruus autem ejus Carolus (scilicet Ludov. V), cum post eum regnare voluisset, à Francis ejectus est, et Hugo dux, filius Hugonis ducis, rex à Francis elevatus est.* (*De translat. reliq. S. Genov.* Bolland. 17 janvier.)

(4) *Franci primates corelicto ad Hugonem, qui ducatum Franciæ strenuè tunc gubernabat, magni illius Hugonis filium eum solio sublimant regio.* (AIMOIN, *de Miracul. sanct. Benedict.* Bolland. 21 mars.)

(5) *Enim Francorum proceres communi consensu, Hugonem, qui tum ducatum Franciæ strenuè gubernabat, sublimant regio solio.* (DUCHESN. XXII, p. 432.)

(6) RAOUL GLABER, liv. II, chap. V.

rares chroniques seulement se plaignent de l'usurpation, et défendent les droits de la race carlovingienne (1).

Les clercs avaient beaucoup reçu de Hugues Capet; cette race des Machabées avait protégé les églises et les fiefs quand les Hongres et les Normands désolaient les campagnes. Reims était dans le duché de France; il y avait là une haine commune contre la race germanique de la Meuse et du Rhin; Adalbéron portait le pallium métropolitain; Hugues le visita, et, en le comblant de caresses, il lui accorda la dignité de chancelier du royaume de France. Tout fut préparé dans la cathédrale de Reims; les clercs d'église et les comtes allèrent querir la sainte ampoule, et quand l'huile sainte fut répandue sur le sommet de la tête du nouveau roi, Hugues prononça ces mots d'une voix haute: « Hugues, selon la volonté de Dieu, roi futur des Français: dans ce jour de mon ordination, je promets, en face de Dieu et de ses saints, que je conserverai intacts vos privilèges canoniques, vos lois et votre justice; je vous défendrai tant que je pourrai, avec l'aide de Dieu, comme un roi le doit à tout évêque et clerc de son royaume, comme il le doit aussi aux églises qui lui sont soumises et au peuple qui lui est confié; je ferai droit à chacun par notre autorité (2). » Ce serment, prononcé d'une parole hardie, fut consigné dans une chartre parcheminée et revêtue du scel royal. Quelques jours après, le roi visita Saint-Martin-de-Tours, et, la main posée sur la châsse bénite, il dit encore: « Moi, Hugues, par la faveur de Dieu roi des Français, abbé et chanoine de cette église du bienheureux Martin de Tours, je promets à Dieu et au bienheureux Martin de garder et protéger cette église, de conserver enfin ses honneurs, privilèges, libertés et franchises; que Dieu me soit donc en aide (3)! »

Ainsi l'avénement de Hugues Capet ne fut point une révolution; les comtes francs, après le grand déchirement de peuples produit par la dissolution de l'empire de Charlemagne, choisirent un chef pour assurer leur nationalité; n'avaient-ils pas déjà donné le titre de roi à Eudes, à Robert et à Raoul? Ils ne voulaient pas se soumettre à la race germanique, il leur répugnait d'obéir à Charles de Lorraine. Il n'y avait pas alors un principe d'hérédité de race; le droit n'avait rien d'absolu, la société était livrée à un véritable système de force et de violence; il n'y avait ni propriété ni hérédité; on s'emparait de la terre, du fief, du bien d'Église. Hugues Capet n'eut besoin que de prendre le titre, il avait le pouvoir de fait; le duc des Français n'eut qu'un pas à faire pour devenir *rex Francorum!* Cette révolution était préparée depuis un demi-siècle; elle produisit une faible sensation; les chroniques la racontent à peine, tant elle paraît naturelle! Que fait aux féodaux qu'un de leurs ducs prenne le titre de roi?

CHAPITRE X.

GOUVERNEMENT DE HUGUES CAPET.

Concessions aux barons, — aux églises. — Suzeraineté du roi. — Oppositions. — Le duc d'Aquitaine. — Réunion au domaine. — Actes et chartres de Hugues Capet. — Lutte avec la race germanique. — Déposition de l'archevêque de Reims.

985 — 991.

Hugues Capet, roi des Francs, avait reçu l'onction des clercs dans la cathédrale de Reims, au même lieu où Clovis avait été sacré. Les Francs avaient leur chef, leur conducteur militaire; ils pouvaient se porter sur la Meuse et sur le Rhin pour combattre. Si le pays était envahi, n'avaient-ils pas à leur tête l'héritier de ce Robert le Fort, que les chroniques appelaient le Machabée? Le roi était désormais Hugues à la forte tête (Caput ou Capet) et au bras plus rude encore (4).

Dès son avénement, Hugues fit une large distribution de bénéfices militaires; il jeta nombre de terres à ses comtes, à ses leudes; il se montra généreux, magnifique envers tous: il le fallait bien, car ceux-ci l'avaient fait leur roi. Chacun put élever ses tours, ses châteaux sur la montagne; les vertes prairies, les gras pâturages, les moulins, les péages, les juridictions, tout fut concédé aux hommes d'armes. L'édit de Piste fut confirmé; chaque terre eut son seigneur, et chaque seigneur fut libre dans

(1) Voy. *Chron. Frodoard apud Duchesne*, t. II, p. 628.

(2) *Hugo, Deo propitiante, mox futurus rex Francorum, in die ordinationis meæ, promitto coràm Deo et sanctis ejus, quod unicuique de vobis canonicum privilegium et debitam legem, atque justitiam conservabo et defensionem quantum potuero adjuvante domino exhibebo, sicut rex in regno suo unicuique episcopo et ecclesiæ sibi commissæ per rectum exhibere debuit, populoque nobis credito me dispensationem legum in suo jure consistentem nostrâ auctoritate concessurum.* (Hugo, *Reg. sigill.* — Dom Bouquet, tom. XI, p. 658.)

(3) Dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. V.

(4) Voir Ducange, v° *Feudum*, et la préface du tom. X de dom Bouquet, *Historiens de France*.

la hiérarchie ; il n'y eut pas de supérieur en droit ; le contrat féodal fut volontaire. Et pourquoi vouliez-vous, quand on avait de braves suivants d'armes dans la tour fortifiée sur le rocher, et pourquoi vouliez vous, quand on était fort, qu'on se soumit à un supérieur ?

Les clercs ne furent point oubliés par Hugues Capet dans les largesses de l'avénement ; des chartres de donations pieuses se multiplièrent : ici c'est un droit de pêche accordé à un abbé fort désireux de bons et gros poissons ; là le droit de chasse. Préférez-vous les fours banaux, les moulins communs, les péages ? le roi les concède aux monastères ; voilà des terres bien verdoyantes, des forêts épaisses, de petits villages peuplés de serfs, Hugues les donne à des abbayes, à des moines, comme fondation pieuse, ou à un leude pour un service de guerre ou de corps. Toutes les fois que le roi tenait une cour plénière dans une province, il marquait sa présence par des chartres (1) scellées en son scel ; s'il s'arrêtait en un gîte, en un monastère, il léguait quelque chose à la châsse du saint. L'existence voyageuse de la royauté militaire multipliait ses concessions ; il fallait payer ce droit d'hospitalité sous le toit d'un monastère ou d'une châtellenie !

L'avénement de Hugues Capet ne lui donna que le titre de roi et la suzeraineté sur les propres terres de son domaine. Il n'y eut pas en France d'autre révolution ; chaque grand vassal resta libre et acquit même, par cet événement, plus d'indépendance encore. Les comtes de Paris, ducs de France, n'étaient que les égaux des ducs de Bourgogne, de Normandie et des comtes de Champagne. Quand il s'agissait de la race carlovingienne, il y avait un droit en quelque sorte inhérent à la suzeraineté ; la vieille famille avait pour origine et pour chef l'empereur ; il y avait des liens, des souvenirs, une supériorité antique et constatée ; mais ce Hugues qu'on élevait sur le pavois, avec la couronne au front, quel était-il ? n'était-ce pas le pair des ducs et comtes féodaux dans la juridiction royale ? d'où pouvait venir sa suzeraineté ? La terre qu'il possédait n'était ni plus étendue ni supérieure ; les vassaux eux-mêmes ne l'avaient-ils pas élu ? A quelles conditions devait-on reconnaître son avénement (2) ? Le nouveau roi avait la juridiction sur ses propres domaines, et encore il ne commandait pas au delà de quelques terres, bois et châtellenies : l'avait-il également sur ceux des autres barons, ses égaux ? L'avénement de Hugues Capet consacrait la féodalité la plus indépendante, chacun restant libre de reconnaître son supérieur. De là résulte une grande confusion ; des chartres aux extrémités des Gaules, parmi les Catalans eux-mêmes, sont datées du règne de Hugues Capet (3). Dans des terres plus rapprochées, l'indication du règne est omise ; chacun reconnaît le suzerain qui lui convient, il n'y a pas de règle fixe ; c'est l'anarchie féodale la plus complète ; le roi des Francs est encore le duc de France pour un grand nombre de fiefs.

Ce fut surtout dans l'Aquitaine que la résistance devint plus absolue ; l'Aquitaine formait un grand fief, et dans le temps un véritable royaume ; les Pepin, fils et petits-fils de Charlemagne, l'avaient originairement gouverné ; il en était résulté un souvenir dans la race méridionale pour les Carlovingiens, si bien qu'aucun fief de Guienne n'avait reconnu ni Eudes ni Robert, ducs de France ou rois (4). Le duc d'Aquitaine ne voulut point dater ses chartres du règne de Hugues Capet ; il protesta dans ses actes contre ce qu'il appelait l'envahissement de la couronne. Il y avait peut-être aussi haine de race ; les Visigoths n'avaient jamais aimé les Francs : l'esprit indépendant des municipes du Midi protestait contre toute tentative de suzeraineté. « Guillaume, duc d'Aquitaine, dit un vieux chroniqueur, ne pouvant souffrir l'injustice que les Français avaient faite à Charles, duc de la Basse-Lorraine, en se soumettant à Hugues Capet, ne voulut point reconnaître celui-ci pour roi (5). » Les chartres contemporaines témoignent, dans la plupart des villes du Midi, que la reconnaissance de Hugues Capet ne fut point unanime : ici elles sont datées du règne de Louis V enfant ; là elles disent : « Dieu régnant, *en attendant le roi* ; le roi terrestre absent (6), et la suzeraineté en veuvage. » Les peuples du Midi restent fidèles à la race de Charlemagne, ou, pour parler plus exactement, ils demeurent dans leur propre indépendance. Il faut se rappeler ensuite que le royaume d'Arles était germanique, et que les populations visigothes n'avaient point oublié leur origine primitive : le Limousin fut la dernière terre qui reconnut la suzeraineté d'Hugues Capet ; ses braves barons res-

(1) J'ai trouvé bon nombre de chartres de donations de Hugues Capet. *Voyez* MABILLON, *de Re diplomaticâ*, pag. 576.—*Spicileg.*, tom. VI, pag. 424.—*Gall. christian.*, tom. VI, p. 606. — *Preuves de l'Histoire de l'abbaye de Tournus*, pag. 289.

(2) *Voyez* Mémoires de l'ancienne Académie des inscriptions sur les droits de Hugues Capet à la couronne.

(3) BALUZE et MARCA, liv. IV, ad ann. 987, col. 415 et 414.—L'abbé de CAMPS, *Cartul.* 987.

(4) VAISSÈTE, *Hist. du Languedoc*, t. II, p. 120 et 150.

(5) ADHEMAR DE CHABANAIS, ad ann. 997.

(6) *Deo regnante, rege expectante*, ou *absente rege terreno*. (Chartres, aux preuves du tom. II de dom VAISSÈTE, *Histoire du Languedoc*.)

pectèrent le sang de Charlemagne (1). Quelques chartres isolées sont datées du règne de Hugues Capet; les monastères surtout se rappellent avec une sainte joie que Hugues est le fils des ducs de France qui avaient pris les abbayes sous leur patronage; les églises venaient donc saluer leur protecteur et leur défenseur d'épée.

Hugues Capet exerçait la royale juridiction dans ses domaines; la race carlovingienne en était à ce point d'épuisement, que Lothaire et Louis V avaient été obligés d'aliéner un à un tous les fiefs de la couronne; ils en vinrent à céder la ville de Laon, la plus vieille, la plus forte cité des domaines; ils la donnèrent en garde aux ducs de France, et ceux-ci la placèrent parmi leurs joyaux. Quand Hugues Capet eut été proclamé roi, le domaine personnel des comtes de Paris rentra dans la couronne; royauté et patrimoine se confondirent dans une commune administration. Hélas! elle n'était point une et fixe, cette administration! au milieu du domaine même il y avait mille terres indépendantes; chaque tour avait son seigneur, chaque féodal son pouvoir. Lorsque la bannière d'un comte était là hissée, est-ce que le roi pouvait la faire abaisser? il fallait dompter et vaincre plutôt encore qu'administrer. Si les seigneurs de Puiset ou de Montmorency, les sires de Corbeil ou de Brie, opposaient résistance aux sommations de leur sire, il fallait aller à leur rencontre bannière levée; il n'y avait pas d'autre mode de reconnaissance admis dans le baronnage de France. Entendez-vous les trompes et les buccines retentissantes? c'est la convocation du ban du roi pour réprimer la résistance d'un comte pillard qui abreuve ses chevaux de bataille dans le baptistère de l'église.

La préoccupation de Hugues Capet s'applique surtout à ces expéditions militaires; il est incessamment à la tête de ses hommes d'armes pour faire reconnaître son pouvoir. Comme il est attaqué par Charles et ses Lorrains, il accourt avec les Français (2), qui ne veulent pas subir le joug des races germaniques : le voilà dans les plaines de Champagne et de Brie; il invoque l'appui des féodaux; ceux-ci marchent ou refusent, selon leur goût ou leur caprice. Quand la querelle principale est un peu apaisée avec Charles de Lorraine, Hugues Capet passe sa vie à courir contre les grands vassaux; il élève l'étendard de sa royauté partout, il cherche à la faire reconnaître dans les plaines de Saint-Denis jusqu'à l'Oise, l'Eure et l'Aube, qui divisent le duché de France de la Normandie et de la Champagne. Il mène les Francs en Aquitaine, la lance haute; on trouve même des traces d'une expédition contre les Catalans à travers les Pyrénées : tant il y a que, dans les chartres, quelques-unes des populations pastorales des montagnes datent les années par le règne de Hugues Capet (3).

L'administration consiste tout entière dans la conquête victorieuse. Là où se montre la force, se manifeste aussi l'obéissance. La pensée de police est dans l'Église; il faut fouiller les conciles provinciaux, les premières chartres de fondations monastiques, pour recueillir les idées de gouvernement et de bonne gestion. Les conciles provinciaux promulguent des règlements d'ordre et de mœurs; ils délibèrent, s'assemblent dans des réunions solennelles; les règles monastiques sont les premiers modèles des libertés communales; toutes les prévisions économiques s'y trouvent sous la grande loi de l'élection (4). Plus tard, les communaux copièrent les actes d'administration monastique pour rédiger leurs propres chartres, et les métiers s'organisèrent d'après la hiérarchie religieuse : le catholicisme fut ici encore la première loi de sociabilité.

Dans les conseils de Hugues Capet, toute chose était à la guerre. Comment aurait-il pu s'occuper de chartres et d'organisation, quand les Lorrains paraissaient en force et attaquaient la Champagne par Laon et Reims? Charles était à leur tête, impatient de saisir la couronne; en homme habile, Charles voulait attirer les grands et les évêques français; il multipliait les promesses, il avait envoyé partout des émissaires et des agents secrets, afin de réveiller les sympathies pour sa race. Ses chartres originales n'existent point, mais on retrouve quelques-unes des réponses qui lui étaient faites. Charles de Lorraine avait profondément blessé les clercs; il cherche à s'en rapprocher, il écrit à l'archevêque Adalbéron; le prélat répond en termes fiers et un peu hautains à Charles de Lorraine, son seigneur : « Comment pouvez-vous me demander conseil, vous qui me croyez le plus déclaré de vos ennemis? Pourquoi me traitez-vous de votre père, moi à qui vous vouliez ôter la vie? Je n'ai néanmoins mérité ni l'un ni l'autre; mais j'ai toujours fui et je fuis encore les conseils des méchants; je ne parle pas de vous. Puisque vous me dites d'avoir de la mémoire, je vous prie de vous ressouvenir vous-même des conseils avantageux et salutaires que je vous donnois lorsque vous demandiez mon avis sur les moyens dont vous vous serviez pour regagner les grands du royaume. Car qu'étois-je pour donner moi seul un roi aux Fran-

(1) En 1000, les chartres du Limousin portent encore : *Absente rege terreno*. (VAISSÈTE, *Hist. du Lang.*)

(2) ALBÉRIC, *Chr.* ad ann. 989. — DUCHESNE, t. II, p. 629.

(3) MARCA, *Hispanica*. liv. IV, ad ann. 987.

(4) LABBE, *Concil.* Voyez la table des matières, aux mots *Cleric. Nobil. Feud. Eccles.*

çois? Ces choses sont publiques, rien ne s'est fait en cachette. Vous me reprochez que je hais votre race; je prends à témoin Jésus-Christ que je ne la hais point. Vous me demandez ce que vous devez faire? je n'en sais rien, ou si je le sais, je n'ose le dire. Vous me demandez mon amitié! je souhaite qu'il vienne un temps où je puisse avec honneur vous rendre mes services, quoique vous ayez envahi le sanctuaire du Seigneur, que vous ayez mis dans les prisons la reine, à qui vous aviez fait les serments que je sais, que vous ayez aussi fait prisonnier l'évêque de Laon; qu'enfin vous ayez méprisé les excommunications que les évêques avoient lancées contre vous. Je ne parle point du roi (Hugues Capet), mon souverain, contre lequel vous avez entrepris une guerre qui est au delà de vos forces. Néanmoins, je me souviens du bienfait que j'ai reçu de vous lorsque vous m'avez sauvé la vie. Je vous en dirois davantage, mais sachez que ceux qui sont dans vos intérêts ne cherchent qu'à vous tromper. Ils se servent de vous pour faire leurs affaires, vous le connoîtrez tôt ou tard. Il n'est pas temps à présent de vous développer ce mystère. C'est un effet de la crainte, si je vous dis ceci; si je n'ai pas répondu à vos premières lettres; c'est aussi pour ce sujet que nous tenons pour constant que la confidence n'est jamais sûre. Je pourrois traiter de ces matières avec Pr. K. I. H. H. T. Z., s'il pouvoit venir jusqu'ici, après avoir donné et reçu des otages. S'il peut venir, je lui confierai tout, mais je ne puis et je ne dois pas m'expliquer devant quelque autre que ce soit (1). »

Tous ces mystères dont parle l'archevêque se liaient à une conjuration des grands et des évêques contre Hugues Capet. La ville de Laon ouvrait ses portes aux Lorrains; Arnould, chanoine de la cathédrale, introduisait les batailles de lances dans la cité, encore vivement attachée au sang de Charlemagne. Ici se montre une nouvelle époque de guerre et de trahison; il y a une sorte de réaction des mécontents contre Hugues Capet; le nord de la monarchie feodale lui échappe. Laon est à peine soumis, que Hugues veut l'assiéger; les Lorrains (2) le surprennent et brisent son armée de Français. Charles, le représentant des Carlovingiens, s'avance en toute hâte; Reims lui ouvre ses portes. Le premier archevêque est mort; son successeur, qui porte le nom d'Arnould, bâtard de Lothaire, va au-devant de Charles de Lorraine et l'accueille; il ne s'agit plus que de le sacrer comme *roi des Français*, car les murailles se sont abaissées; les clercs hésitent; il ne peut pas y avoir deux rois oints de la sainte ampoule. Pendant ce temps, Hugues Capet se lie avec les Normands, et à la tête d'une forte armée il vient mettre le siége devant Reims pour se venger de la trahison d'Arnould. Ce siége fut conduit avec vigueur; Charles de Lorraine, trahi par l'évêque de Laon, est livré avec sa noble femme de sang germanique à Hugues Capet, roi couronné.

Le principal auteur de la levée d'armes du duc de Lorraine avait été Arnould, archevêque de Reims. N'avait-il pas trahi Hugues Capet, son suzerain victorieux? C'était un prélat de sang carlovingien, très-puissant d'ailleurs et bâtard de Lothaire. Combien était grande cette force d'un archevêque posant la couronne sur le front d'un roi (3)! Arnould était traître à Hugues Capet, et un acte de force qui marque la supériorité de ce vigoureux chef des Francs, ce fut sa résolution de faire déposer Arnould par un concile provincial! Elle était dangereuse cette entreprise du roi contre un évêque! c'était un procès dans lequel toute la conjuration devait être révélée. Qui oserait mettre la main sur un évêque? qui oserait l'accuser en plein concile? Hugues Capet avait besoin de montrer sa force, et il n'hésita pas. Le concile provincial ne fut pas complet; on appela des évêques, les suffragants de Reims; quelques-uns vinrent, d'autres refusèrent; enfin l'assemblée fixa le lieu de sa réunion dans l'abbaye de Saint-Basle, près de Reims. Là devait se préparer la grande scène d'une déposition épiscopale et solennelle; le concile plaçait en face le sang carlovingien et le premier des Capet; c'était une sorte d'assemblée politique délibérant sur une conjuration de la famille ancienne contre la royauté nouvelle.

Le premier jour de l'année 991, les vastes dortoirs de l'abbaye de Saint-Basle, au diocèse de Reims, réunirent une immense assemblée d'évêques, de clercs, d'abbés revêtus de la mitre et de l'étole, chaque abbé précédé de la croix pour marquer sa juridiction (4). Le concile s'ouvrit au milieu du plus profond silence: « De quoi s'agit-il? s'écria l'archevêque de Sens; on ne souffrirait pas qu'un évêque soit traduit ici et condamné pour crime de lèse-majesté, si nous n'avions l'assurance que tout pardon lui sera accordé. » — « Voilà qui serait commode, répondit l'archevêque de Bourges; par ce moyen on voterait sans se compromettre. » Et en

(1) Voyez Gerbert, *Epist.* 132. — Duchesne, tom. IV, pag. 817 et 818. — Voyez aussi Marlot, *Hist. Rem. Metrop.*, pag. 18.

(2) *Chronic. Frodoard*, ad ann. 990-991. — *Epistol. Gerb.* apud Duchesne, tom. IV, pag. 14.

(3) *Concil. Remens.* ad ann. 991.

(4) L'abbé de Camps, dans ses cartulaires manuscrits (Bibliothèque du roi), a donné en grand détail tous les actes de ce concile; il est ainsi daté dans le recueil des conciles: *Ann. incarnat.* 991. *indict.* 4. *Ann. Hug. Cap regnant.* Voir aussi *Gall. christian.* tom. III, pag. 816. Marlot, *Hist. Remens.*, ibid.

disant ces mots il regarda fixement l'archevêque de Sens : « Vous voulez donc soumettre cette décision aux laïques ? » dit l'évêque de Beauvais, un des batailleurs à la lance et à l'épée. « Je connais parfaitement toute cette affaire, déclara l'évêque de Langres; Arnould a vendu la ville aux Lorrains, il a lâchement abandonné son église; il m'a mis en danger de mort, moi et les comtes qui sont restés fidèles au seigneur Hugues; c'est un crime de lèse-majesté, qui peut le nier? » Il y eut quelques applaudissements parmi les comtes français. « Oui, Arnould est coupable, ajouta l'évêque d'Arras, mais qui voudrait verser son sang? » — « Verser le sang! j'y répugne comme toi, s'écria l'évêque de Langres; mais jugeons d'abord le crime, n'épargnons pas celui qui a livré Laon aux troupes germaniques. » — « Voulez-vous lire le serment qu'Arnould avait prêté au roi Hugues? dit l'archevêque de Bourges; il l'a trahi; combien son manque de foi est grand! » Et le secrétaire du concile le lut à voix haute : « Moi, Arnould, archevêque de Reims, promets aux rois Hugues Capet et Robert de leur être très-fidèle, et de leur donner aide et conseil dans leurs affaires, selon mon savoir et mon pouvoir; de ne donner ni aide ni conseil en aucune cause que je saurai être contre eux. Je promets ces choses en présence de Dieu, des saints anges et de toute l'Église, et prie que leur exécution soit parfaite. Si, au contraire, ce que je ne veux point, je manquais à mes promesses et à mon serment, je veux que les bénédictions que je me souhaite, se changent en malédictions sur moi, que je vive peu, que je sois déposé, et que mon évêché soit donné à un autre, et que les ecclésiastiques qui me sont soumis et mes vassaux m'abandonnent. Je signe de ma main cet acte que j'ai aussi écrit tout entier en témoignage de ma bénédiction, et je prie mon clergé et mes vassaux de le souscrire (1). »

« C'est indigne, s'écrièrent quelques évêques, après un tel serment, d'avoir trahi le seigneur Hugues! » — « Mais voulez-vous le condamner sans entendre la défense des clercs du diocèse? » répliqua l'archevêque de Sens. — « Cela ne peut être, » ajoutèrent d'autres évêques. On introduisit les abbés et clercs du diocèse de Reims; Arnould trouva parmi eux des défenseurs très-habiles; un d'entre eux s'écria : « Appel au pape, appel au pape! nous en appelons à Rome! »

Cet appel au pape était redoutable, il suspendait la juridiction des évêques, et le roi Hugues Capet était trop faiblement établi pour le braver; il se hâta donc d'écrire lui-même au souverain pontife une humble lettre pour lui expliquer la conduite d'Arnould. Cela fait, le concile ordonna l'arrestation d'Arnould. Il fallait le voir protester en pleine assemblée : « Je suis dans les mains de mes ennemis, s'écriait-il, je n'ai plus ni moines, ni abbés, ni clercs pour me défendre; j'en appelle au pape. » Après cet acte de force, la faiblesse vint; Arnould se prosterna la face contre terre devant le concile, il confessa ses torts : « Eh bien! dirent les pères, va trouver le roi Hugues, et fais-lui la même génuflexion. » Ce qui fut dit fut fait; on vit l'évêque s'agenouiller devant le roi : « Hugues, laisse-moi la vie, ne mutile aucun de mes membres. » Et le roi lui répondit : « Arnould, déchire ton pallium, et tout sera oublié. » Et l'archevêque scella sa renonciation à l'évêché de Reims (2).

La victoire fut ainsi complète pour Hugues Capet; Arnould, fils bâtard de Lothaire, était Lorrain, de race germanique; il avait tenté de favoriser son oncle; eh bien! il était humilié la face contre terre; que restait-il de la race carlovingienne? un rejeton captif et un prélat agenouillé. La nouvelle race était pleinement favorisée par la fortune! Hugues Capet avait les évêques pour lui; il disposait d'un concile provincial pour frapper ses ennemis : la vieille race était abandonnée!

CHAPITRE XI.

GOUVERNEMENT DE HUGUES CAPET.

Association de Robert à la couronne. — Esprit féodal. — Les clercs. — Confusion du droit et des batailles. — Conciles. — Trêve de Dieu. — Les ardents. — Révolte de Robert contre Hugues. — Maladie du roi. — Sa mort.

990 — 996.

Les vifs débats pour la convocation des clercs en concile avaient soulevé les appréhensions de Hugues Capet; la couronne qu'il avait mise sur sa tête lui était contestée par un compétiteur, vaincu sans doute, mais qui avait encore des partisans. L'esprit batailleur des féodaux lui permettait-il de compter sur une transmission paisible de son pouvoir à son

(1) Le texte de ce serment se trouve dans les actes du concile. *Gall. christ.*, tom. III, pag. 816.

(2) Comparez surtout Gerbert, *Epistol.* 150. — Duchesne, tom. II, pag 826, et Sirmond, *Concil. Gall.*, tom. II, pag. 31. La source la plus complète est toujours l'abbé de Camps. *Cartul.* (mss. Bibliothèque du roi, portefeuille 1er.)

fils et son successeur? Il était curieux de voir le roi constamment au champ pour combattre ici un comte, là un simple avoué d'église, un usurpateur de terre et de fiefs (1); il n'avait pas un moment de repos dans l'exercice de l'autorité suprême. Le poids de la lance fatiguait le bras autant que le poids de la couronne; c'était une royauté d'aventures; il fallait la faire reconnaître par des coups d'épée, des siéges, des combats à outrance. Quelques prélats, tels que Gerbert et Abon, cherchaient à établir la théorie d'un pouvoir royal fort et respecté; Gerbert écrivait des épîtres aux grands, aux évêques; Abon faisait des canons, des règlements sur l'autorité royale; tous invoquaient les traditions de l'Écriture pour exalter le privilége de la couronne (2): ils n'étaient pas écoutés. Que pouvait être une théorie écrite dans des livres, lorsqu'il y avait la force brutale partout! Si le suzerain déplaisait aux féodaux, s'il violentait leurs habitudes, pourquoi ne briserait-on pas son pouvoir? On voit dès ce moment Hugues Capet en lutte avec cette pensée inquiète des comtes et des leudes; ceux qui l'avaient placé sur le pavois murmuraient haut contre l'ordre hiérarchique que le roi voulait établir : comment leur égal, leur pair, s'élevait-il à une autorité incontestée (3)?

C'est dans le but d'assurer l'hérédité à la couronne que le roi Hugues Capet associa son fils à son pouvoir dès son vivant. Telle était la vieille coutume de Rome pour les Césars; l'adoption de l'héritier reconnu et salué par les légions, le sénat et le peuple; cette coutume, les Francs l'avaient adoptée comme quelques autres formes de l'administration romaine. Quand les grands étaient convoqués sous la tente, le roi leur disait : « Voilà mon fils et mon hoir, voulez-vous le reconnoître pour votre suzerain? » Robert s'était partout montré vaillant cavalier; il avait suivi son père dans toutes les expéditions contre les féodaux, les pilleurs d'églises, les avoués qui dévastaient les monastères confiés à leur garde; enfant encore, Robert aimait à se couvrir d'une pesante armure; il était digne et fort comme son père. Dans une assemblée d'Orléans, Hugues proclama Robert son héritier en son lignage; il dut succéder à la couronne, et les grands le saluèrent roi. Dès ce moment tout se fait en commun, et les chartres sont scellées d'un double scel (4). On avait besoin d'accoutumer les hommes d'armes à cet exercice d'un pouvoir en partage : on préparait l'hérédité.

La famille de Hugues Capet était nombreuse et brillante; sa femme Adélaïs ou Adélaïde, active et puissante sur les clercs et les féodaux, domina le règne de Hugues; elle assista aux grandes entrevues avec l'impératrice Théophanie (5) : elle ne resta étrangère à aucun acte de cette administration. Les chroniques nous racontent tous les incidents de la vie d'Adélaïs et la peine qu'elle se donna pour assurer la couronne au duc de France. Avec Robert, son fils aîné, Hugues Capet eut encore deux filles, Hadwige, mariée à Rainier, comte de Hainaut; la seconde, du nom de Giselle, épousa Hugues, qu'une chartre ne désigne que comme avoué de l'abbaye de Saint-Riquier (6). Les avoués et défenseurs des abbayes étaient alors en pleine possession des domaines de l'Église; personne n'aurait osé leur contester le droit de gouverner et posséder ces terres dans l'ordre des fiefs : quand la crosse et la mitre de l'abbé n'avaient plus la force indispensable pour défendre la terre et les manses abbatiales, il fallait bien que l'Église se choisît un défenseur. Hugues Capet eut aussi un bâtard; son nom était Gauzlin; il fut abbé de Saint-Benoît-sur-Loire, puis archevêque de Bourges. Au moyen âge, lorsque la bâtardise n'entraînait pas aux grandes expéditions militaires, quand il n'y avait pas au cœur du bâtard un feu de gloire, il revêtait la robe de clerc, il brillait au pied de l'autel par la mitre et la crosse d'abbé ou d'évêque : le bâtard était comme le cadet de race, il devait conquérir son état (7)!

Une fois associé à la couronne, Robert regarda le royaume comme sien; il marcha contre les féodaux à côté de son père. Que de sueurs pour rétablir un peu d'obeissance! de nombreuses chartres

(1) *Chroniq. de Frodoard.* — RAOUL GLABER, 950-997. *Voyez* aussi le Xe vol. des Bénédictins, dom BOUQUET.

(2) Les canons d'Abon sont un des plus curieux documents de l'histoire des dixième et onzième siècles; ils sont adressés : *Dominis meis gloriosissimis Francorum regibus Hugoni, filioque Roberti speciem gerenti dignam imperio, humilis Floriacensium rector Abo perpetuæ salutis, etc.* On les trouve aussi dans Mabillon, *Veter. Annal.*, tom. II, p. 248 et 249.

(3) *Voyez* RAOUL GLABER, liv. II, chap. I. — HELGAUD, *Vita Robert.*, dans Duchesne, t. IV.

(4) Les chartres portent ce double titre : *Regnant. Hugo. et Roberti.* C'était plus qu'une adoption, c'était une complète association. *Voyez* la *Diplomatique de Mabillon*, tom. I, et l'*Art de vérifier les Dates* des Bénédictins.

(5) GERBERT, *Epistol.* CXX. — DUCHESNE, tom. II, p. 817. Je préfère souvent la collection de Duchesne à celle des Bénédictins, par suite de la malheureuse coutume que les savants religieux ont adoptée de couper les chroniques et les pièces : ils les dépècent incessamment.

(6) *Voyez* sur la généalogie de Hugues Capet, Sainte-Marthe (*Maison de France*), tom. I.

(7) L'abbé de Camps a fait une longue dissertation sur la dignité et les fonctions des avoués d'église. (*Cartul.* mss. Biblioth. du roi, t. I, Hugues Capet.)

constatent les efforts simultanés du père et du fils. Voici d'abord des lettres de Hugues Capet qui permettent à toutes les abbayes sous sa dépendance de se choisir des défenseurs et avoués, car ceux qu'elles ont ne pensent qu'à les piller (1) : « Cessez de commettre des excès, de remplir le royaume de meurtres, » écrit Hugues le roi à ses fidèles, à ses vassaux qui le suivent en armes : « Je vous payerai de vos services, mais point de désordres (2); » (premier essai d'une solde militaire substituée au service féodal par devoir et fief). « Albert, comte de Vermandois, dit une autre chartre, restituez à l'abbaye de Notre-Dame de Soissons les terres que vous lui avez usurpées. » C'est ainsi que Hugues Capet se pose comme le défenseur constant des terres, des clercs et des églises.

Pour amener ce résultat d'ordre et d'obéissance, le roi convoque incessamment les assemblées de vassaux, de grands, de comtes et de féodaux; on voit qu'à tout prix le roi veut rétablir la hiérarchie, et il ne le peut pas absolument, car tout se révolte, tout frémit sous le frein qu'il tente d'imposer; il n'y a de règle ni parmi les vassaux, ni parmi les arrière-vassaux : la société militaire a besoin du trouble pour favoriser les usurpations; c'est une lutte avouée. Le roi n'a pas une juridiction qui s'étende au delà d'une cité, d'un domaine : pourrait-il soumettre seulement les Burchards, qui ont établi une ligne de châteaux depuis le mont des Martyrs (Montmartre) jusqu'à Saint-Denis? Le voilà, le roi Hugues, ayant Robert à ses côtés, sur les routes de Beauce ou de Normandie : à chaque pas se trouve un château fortifié; toutes les rives de la Seine et de l'Oise, les hauteurs, les plaines, les forêts, toutes les terres fourmillent de ces tours carrées, de ces murailles noircies où viennent battre de l'aile les corbeaux au croassement sinistre. Quand le pont-levis est dressé sur sa pesante chaîne, c'est le siége qu'il faut faire pour dompter tous ces sires révoltés! Que de peines, que de sueurs pour soumettre un comte, un seigneur qui impose à son gré les vassaux! que de fatigues pour empêcher le pillage ou la dévastation!

Les conciles provinciaux aident le roi Hugues dans cette lutte; les clercs sont les plus violemment menacés par les usurpations brutales des comtes et des féodaux. Les conciles provinciaux songent à mettre un peu de police dans cette anarchie sociale; il n'est pas une seule épître d'évêques ou de clercs qui ne déplore les grandes dévastations de l'Église; il faut un frein et un remède à tant de maux. Qu'on suspende donc les batailles par une trêve; cette prescription est confuse alors; ce sont quelques évêques seulement qui se réunissent pour demander une suspension de combats : ils ne fixent rien encore; ils n'ont pas la confiance suffisante en leur crédit; ils supplient plutôt qu'ils n'ordonnent. Des règlements épiscopaux cherchent aussi à protéger la liberté des églises et le bien des pauvres : « Si quelqu'un a violé la sainte église du Christ ou lui a pris quelque chose de force, et s'il ne revient pas à satisfaction, anathème contre lui; si quelqu'un s'empare de l'agneau, du bœuf, de l'âne, de la vache, de la chèvre, du bouc, propriété du pauvre ou du laboureur, et s'il ne reconnoît sa faute, anathème contre lui; si quelqu'un attaque un prêtre qui ne porte pas d'armes, à savoir, l'écu, le glaive, le casque, la visière, et qui marche paisiblement ou demeure en sa maison; s'il le frappe, le vole et ne vient pas au repentir, qu'il soit rejeté des portes de l'église (3). » Cette grande police épiscopale était tout au profit des pauvres et des clercs, confondus dans une même protection. Ce qui n'avait pas d'armes était sous l'aile de l'Église.

Dans les temps de calamité, la voix religieuse se fait mieux entendre; ces provocations pour la trêve de Dieu pouvaient se justifier alors, non-seulement par la désolation qu'entraînait la guerre, mais encore par une sorte de peste noire qui frappait comme un grand fléau la génération : cette peste se nommait la maladie des *ardents*; on en était saisi tout d'un coup; une fièvre dévorante amaigrissait le corps, on se sentait brûlé comme du feu d'enfer; bientôt le malade était réduit à un état déplorable et mourait dans un délire frénétique. Toute l'Europe fut désolée par ce fléau; il semblait que le cavalier noir dé-

(1) Ces lettres de Hugues Capet et de son fils sont adressées : *Ecclesiarum vel monasteriorum defensoribus Hugo et Robertus reges*, mss. Biblioth. du roi, n° 9807, reg. f° 77-78.

(2) *Quicumque autem stipendia soldi publicè decreta consequitur, si ampliùs quærit, tanquam concussor condemnetur.* Manusc. Bibliothèque du roi, n° 9817, fol. 98.

(3) « *Si quis ecclesiam sanctam Dei infregerit, aut aliquid exindè per vim abstulerit, nisi ad satis confugerit factum, anathema sit.* Labbe, *Concil.* tom. II.

« *Si quis agricolarum, cæterorumve pauperum prædaverit ovem, aut bovem, aut asinum, aut vaccam, aut capræum, aut hircum, aut porcos, nisi per propriam culpam; si emendare per omnia neglexerit, anathema sit.* Labbe, *Concil.* tom. II.

« *Si quis sacerdotem, aut diaconum, vel ullum quemlibet clericum arma non ferentem, quod est scutum, gladium, loricam, galeam; sed simpliciter ambulantem, aut in domo manentem invaserit, vel ceperit, vel percusserit, nisi post examinationem proprii episcopi sui, si in aliquo delicto lapsus fuerit, sacrilegus ille, si ad satisfactionem non venerit, à liminibus sanctæ ecclesiæ Dei habeatur extraneus.* » (Ibid.)

crit dans l'Apocalypse eût traversé l'horizon brûlant et lancé ses flèches de feu sur le peuple chrétien. Combien devait être puissante la voix des évêques qui appelaient les multitudes à la pénitence! Les époques de grands fléaux sont portées à la repentance; les fidèles couraient au désert implorer les reliques des monastères; on voyait de longues processions traverser les villes et les campagnes pour appeler la miséricorde de Dieu. Dans ces circonstances, les évêques imposèrent la paix du Seigneur aux combattants. Le repos eût été considéré en tout autre temps comme une lâcheté indigne de l'homme qui avait du cœur; il n'y avait que le nom de Jésus-Christ qui pût imposer une trêve aux guerriers indomptables (1).

L'esprit d'obéissance n'était nulle part, et Robert lui-même prit les armes contre Hugues Capet, son père; il s'associa quelques féodaux hautains pour désoler la province. Que voulait-il? les terres du domaine pour les distribuer à ses propres fidèles. Hugues Capet se désole auprès des évêques de la guerre que lui fait son fils : « Quelle tristesse pour lui, après tant de peines qu'il s'est données, tant de soins pour transmettre à Robert la couronne royale! Son fils est pressé de le voir couché en sa tombe; il ne veut pas lui laisser paisiblement finir ses jours; » quelques évêques lui répondent : « Seigneur Hugues, n'avez-vous pas souvenance de tout ce que vous avez fait souffrir à votre propre sire? eh bien! vous éprouvez aujourd'hui ce que vous avez imposé jadis au seigneur Charles de Lorraine : ce sont des douleurs contre des douleurs. » Cette révolte de Robert afflige les derniers temps de Hugues Capet. Le roi a passé à travers toutes les épreuves, la guerre, la rébellion, il a tout soutenu de son bras fort et de son sceptre de fer; maintenant la révolte de son propre fils achève sa carrière; Hugues Capet est fatigué plus encore qu'avancé dans la vie; l'avenir de Robert le préoccupe; au lit de mort il lui parle, l'exhorte, afin de ne pas briser l'œuvre de ses soucis et de ses armes. Robert va être roi; c'est un poids immense : les exhortations de Hugues Capet révèlent les préceptes de la royauté féodale; toutes les prescriptions se rattachent à l'Église et aux fiefs : « O mon cher fils, par la sainte et divine Trinité, je t'adjure de ne point te laisser dominer par les conseils des adulateurs, ni corrompre par les dons des méchants! Je te laisse le soin des abbayes, aime-les perpétuellement, protége leurs biens et ne le dissipe jamais; honore notre père saint Benoît et son ordre avec toute humilité de cœur, afin que tu touches saintement la tombe après la séparation de la chair (2). » Ne point violer les églises, avoir respect pour saint Benoît, c'était là une noble idée, car de l'Église devait venir l'ordre moral, la force sacrée de la royauté, les prescriptions d'obéissance pour les sujets; et la règle de saint Benoît n'était-elle pas le type et l'origine de toutes les agrégations bourgeoises et ouvrières du moyen âge? Les religieux de saint Benoît avaient prescrit l'ordre, le travail, la hiérarchie dans une société toute militaire et désordonnée; ils suivaient la grande loi du labeur, l'éternelle condition de la vie humaine.

Hugues Capet mourut le 24 octobre 996 (3). Il avait gouverné pendant dix ans, si l'on peut appeler gouverner un royaume poursuivre avec persévérance la vigoureuse lutte d'armes contre le désordre féodal : toute cette époque fut une sorte de combat livré aux comtes, aux vidames, aux pilleurs de moutiers et de terres. Il n'y avait pas de principes dans l'ordre politique et civil, chacun usait de sa force pour s'emparer des terres à sa convenance, et voilà pourquoi il y eut si peu de protestation et de dévouement pour l'ancienne famille de Charlemagne. L'idée du droit était encore impuissante; elle ne pouvait grandir que par l'Église. A cette époque, l'immense institution catholique ne s'était pas elle-même formulée; elle n'avait ni unité ni chef puissant. La papauté n'avait pas conquis une force suffisante pour dominer le monde; la pensée morale devait venir de cette source protectrice; les conciles provinciaux n'avaient qu'une influence locale, et ils prêtèrent néanmoins une certaine énergie pour ramener la paix publique; les règlements des conciles remplacent les chartres du roi, si peu nombreuses. Dans la période de Hugues Capet, au milieu des barons de la race franque, il y avait bien des églises, mais il n'y avait pas encore une Église comme les papes eurent la gloire et la mission de la constituer.

On cherche à peine dans ce conflit local d'armes et d'intérêts, dans ces querelles de châteaux, quelques reflets de la vieille science, quelques étincelles d'esprit et de littérature. L'époque est sauvage; on n'entend que le cliquetis des armes sous les voûtes de pierre ou sur les champs de batailles; quelques traditions transmettent les aventures et

(1) *Voyez* les chartres de *Treugâ et Pace* dans MABILLON, *de Re diplomaticâ*, liv. VI, pag. 677. Sur la maladie des ardents *voyez* RAOUL GLABER, *Chroniq.* 997.

(2) *Præcepto seu monito quæ Hugues magnus, rex Francorum, in agone mortis degens, Roberto filio suo reliquit pro regemine monarchiæ, IX kalendas novembris* 996. — HELGAUD. *Floriacensis monachi epitoma vitæ Roberti regis.* (Édition Pithou, pag. 168.)

(3) La date de la mort de Hugues Capet a été fortement discutée; l'abbé de Camps en a fait une dissertation spéciale. — Voyez manuscr. Bibliothèque du roi, loor. 1. (*Cartul.*)

les prouesses, ces lourds coups d'épées qui fracassent les cuirasses et les brassards ; on voit poindre les chansons de Geste, les premiers vers de l'épopée du onzième siècle ; les trouvères n'ont point paru (1). Les moines dans leurs couvents solitaires écrivent des épîtres, commentent les Écritures, multiplient leurs leçons ; quelques-uns composent les hymnes de l'Église, récitent en plain-chant les litanies des saints, ou relatent ces naïves légendes, ces épiques récits du christianisme civilisateur. La société n'a pas de littérature, il n'y a pas pour cela assez de joies. On vient d'échapper aux Hongres, aux Normands, aux Sarrasins, et c'est pour tomber aux mains des barons qui pillent les églises et insultent les tombeaux des martyrs. Lisez ces translations de reliques, ces pieux efforts de religieux qui sauvent la poussière des sépulcres, de retraite en retraite, à travers les ermitages et les déserts ; pieux récits pleins de merveilles ! Les reliques ne processionnent qu'au milieu des miracles ; on les transporte avec les pompes religieuses, plus brillantes que s'il s'agissait de saluer un roi ; les moines se complaisent à en décrire la marche (2) solennelle avec des incidents d'une candeur et d'une naïveté qui montrent le moyen âge tel qu'il est, avec son esprit et ses mœurs. Le dixième siècle fut l'époque de la translation des reliques et de la biographie des saints. Et pourquoi dédaigner cette épopée dans l'ordre moral ? Il y a un avenir merveilleux dont l'intelligence échappe à notre faiblesse ; tout est prodige autour de nous ; le matériel de la vie dépend d'un monde supérieur qui se complaît à bouleverser les notions exactes. Au moyen âge, ces êtres, d'une nature fantastique, intervenaient pour tout ; il y avait lutte entre les pieuses intelligences et les esprits des ténèbres ; tout ne se bornait pas au triste positif des sociétés. Comme la génération était matériellement souffrante, on l'élevait jusqu'à cette douce idée que l'esprit détaché du corps dominait tôt ou tard la matière. Les légendes furent une poésie consolante pour le pauvre et le souffreteux ; elles le transportaient dans un idéalisme qui relevait sa destinée : quelles étaient ces cendres dont on transportait le glorieux dépôt avec toute la pompe d'un cortége royal ? c'étaient les dépouilles mortelles d'un pauvre, d'un serf peut-être couvert de bure : et n'était-ce pas là le plus beau triomphe de l'égalité ? Les ossements de l'ermite, du solitaire, ou du misérable serf, sanctifiés, étaient enchâssés dans de l'or, du cèdre et de la soie, comme pour élever les petits et abaisser le front superbe des grands que dévorait le ver du sépulcre.

Le règne de Hugues Capet fut un fait de nécessité ; le droit n'avait pas alors le privilége de se montrer dans sa force et dans sa puissance historique. Tout n'était-il pas en question ? Quand le fief était livré au pillage des plus forts, la couronne ne pouvait-elle pas être ramassée comme l'escarboucle ou l'épée du baron ? Il n'y avait pas, à proprement parler, de rois des Francs ; il y avait des fils et des descendants de Charlemagne, des successeurs du vaste empire ; mais Lothaire, Louis V, et après eux Charles de Lorraine, étaient plutôt les suzerains de la race germanique, princes de la Mense, qu'ils n'étaient des rois de France couronnés. Les Carlovingiens avaient eu l'empire et la couronne d'or, leur puissance tenait de la pourpre impériale ; ensuite chaque race choisit son chef ; les Othon régnèrent en Germanie, les ducs de France, les comtes de Paris furent élevés rois de leur domaine. Le premier suzerain des Français (*rex Francorum*) fut Hugues Capet. C'étaient les grands vassaux francs réunis qui choisissaient un chef pour les conduire aux batailles. La transformation de la royauté de race en suzeraineté territoriale fut la suite d'une lutte difficile ; le passage de la royauté militaire au pouvoir domanial ne fut pas subit, la transition fut longue et développée ; elle devint l'œuvre de la conquête et de la réunion successive des terres au domaine ; ce fait s'accomplit surtout pendant le règne de Philippe-Auguste ; le principe monarchique domina dès lors la souveraineté.

CHAPITRE XII.

LE ROI ROBERT.

Éducation du roi Robert. — Les écoles de sciences. — Roi des clercs. — Élévation de Robert. — Gouvernement commun. — Révolte. — Caractère et sacre de Robert. — Son mariage. — Adélaïs. — Berthe.

970 — 996.

Robert, fils de Hugues Capet et d'Adélaïs, naquit au Petit-Palais en l'île, à Pâques-Fleuries de 970 (3),

(1) *Voyez* le chapitre V de ce livre, sur l'origine et le développement de la littérature au dixième siècle.

(2) Comparez AIMOIN, *De miracul. sanct. Benedict. De invent. corpor. beat. Judæ. Translat. de S. Genov.* — MABILLON, *Vit. sanct. ord. S. Bened. sæc.* 4, t. 2, p. 226.

(3) Il y a une vie de Robert écrite par Helgaud, moine de Fleury ; elle est contemporaine ; mais le pieux solitaire ne s'occupe que des prodigalités du roi et des bienfaits dont il accabla les monastères. DUCHESNE, t. IV, et dom BOUQUET, tom. X et XI.

avant que Hugues ne prît le titre de roi des Français; il reçut le nom de Robert, car c'était un prénom de race parmi les ducs de France et comtes de Paris; un des ancêtres n'était-il pas ce Robert le Fort de grande mémoire, le Machabée au règne de Charles le Chauve? Robert fut baptisé en l'église Saint-Barthélemy, pieuse fondation du duc son père : on remarqua que les pleurs et les cris de l'enfant accompagnaient le plain-chant des litanies, d'où l'on conclut que ce serait un fils fort en clergie; aussi, tout en le dotant des leçons d'armes, dons de courage et de bataille, Hugues son père l'envoya aux écoles des clercs en la cathédrale de Reims, sous l'archidiacre Gerbert, cet esprit si éminent qui s'éleva haut dans l'époque féodale (1).

Le dixième siècle, dominé par l'esprit sauvage de la guerre des fiefs, n'avait pas cependant oublié toutes les traditions de sciences; ces traditions se conservaient dans les monastères et les cathédrales. A chaque archevêché était attachée une école pour l'enseignement; on ouvrait aux élèves les calculs mathématiques et d'astronomie, si mélangés de superstitions et de sortiléges. On lisait en frissonnant tous les prodiges du monde immatériel; l'histoire des morts qui remuaient les suaires, les chroniques des vieilles tours, des souterrains aux bruissants squelettes. Une double épopée s'ouvrait à l'imagination solitaire : les miracles des saints et les sombres tentations du démon; les translations de reliques sont toutes remplies de merveilles; elles révèlent le brillant trésor d'un monde fantastique où tout se mouvait dans des conditions indépendantes de la matière. Les écoles enseignaient également les souvenirs des belles-lettres de la Grèce et de Rome (2); les rares manuscrits sauvés de la destruction des quatrième et cinquième siècles restaient déposés dans quelques abbayes où l'enseignement s'était conservé; on perpétuait aussi les traditions des hymnes et du plain-chant, admirable mélodie qui exprime les déchirements de l'âme malade en face des douleurs de la vie; au fond de la cathédrale, en face du baptistère, était l'orgue solennel, et quand les mille sons bruyants exaltaient les tristesses solitaires, quand la tempête des passions désolées bruissait dans les tuyaux de fer, comme le vent d'orage sur les vitraux (3), les écoliers de l'abbaye chantaient l'hymne grave qu'avait composée le chantre. Toutes les dignités de la cathédrale se rattachaient à la science, et si le chantre avait pour mission d'enseigner l'hymne des fêtes, le scolâtre était appliqué aux enseignements des lettres saintes ou profanes.

Au sein de la cathédrale de Reims, Robert enfant fut élevé; il y prit un goût de science et d'église, il aimait à se revêtir de l'aube et du camail des chanoines; ce droit appartenait à sa race; la dignité de clerc n'était pas à dédaigner pour un prince; il fallait sans doute qu'il pût manier la lance et l'épée; mais comme la pensée morale d'une résistance à la féodalité armée venait des clercs, il était habile à un roi de se revêtir de l'étole et de la chasuble; il manifestait par là son désir de civilisation, il sortait de la société brute et féodale, pour se placer dans l'esprit et les conditions de la clergie et de ces sciences qui devaient corriger les mœurs et les idées de la vieille société. Robert récitant les hymnes, chantant les litanies au chœur, ramenait les coutumes vers l'Église, c'est-à-dire vers la seule puissance qui pouvait alors dompter les passions brutes; le roi des clercs devait comprimer la société militaire, et ceci explique la puissance civilisatrice de la papauté.

Robert enfant eut pour maître Gerbert, l'intelligence la plus avancée, l'esprit le plus souple, le plus habile entre les clercs, celui qui inventait l'orgue hydraulique et le cadran qui marque la vie. La solitude est puissante sur les âmes, elle les pousse vers les créations (4).

Le prince Robert avait dix-huit ans à peine lorsque Hugues son père, qui venait de poser la couronne sur sa tête, l'associa, comme on l'a vu, dans le parlement des comtes, à tout son pouvoir de la royauté; c'était une manière de faire reconnaître et saluer le jeune prince de son vivant. Le sceptre n'était point sûr aux mains de Hugues Capet; que ferait-on après sa mort? les comtes francs reconnaîtraient-ils le roi Robert? voudraient-ils baisser le front devant sa main gantée? Cela était douteux : la race carlovingienne n'était pas sans avoir laissé quelques souvenirs; qui pouvait répondre de la foi lige des barons? ils avaient obéi à Hugues parce qu'il était brave et fort; mais le roi des Francs mort, qu'était-il besoin de couronner son héritier quand lui serait dans la tombe? Au

(1) Raoul Glaber, tom. II, chap. II. Gerbert résume la science du dixième siècle; je lui ai consacré tout un chapitre.

(2) Les Bénédictins ont consacré le VIe volume de l'*Histoire littéraire de France* à l'étude de cette époque de la littérature; ils donnent beaucoup de détails sur les écoles de science dans les cathédrales; mais il y a peu d'aperçus et de critique élevée; tome VI (préface).

(3) *Voyez* les Bénédictins et le savant abbé Lebeuf, *Recueil de divers écrits pour servir à l'Histoire ecclésiastique de Paris*. Paris, ann. 1739.

(4) La vie de Gerbert est une des plus curieuses et des plus agitées du moyen âge; elle se trouve dans Baronius (*Annal.*), ad ann. 981-1030. Gerbert fut depuis le pape Sylvestre II. J'ai dû consacrer, je le répète, tout un chapitre à Gerbert, parce qu'il résume la science du Xe siècle.

moyen de l'association, tous ces murmures s'apaisaient; Robert ne marchait-il pas aux batailles à côté de Hugues son père? leudes, barons, comtes, hommes libres et serfs eux-mêmes ne s'accoutumaient-ils pas à mêler son nom à celui du roi Hugues? L'association préparait le paisible commandement de Robert, il évitait toute transition longue et agitée après la mort du père (1).

Aussi l'association, ainsi qu'on le dit, fut absolue et complète, toutes les chartres sont scellées d'un même scel et rédigées sous une commune volonté; faut-il faire la guerre à un comte, protéger un monastère ou une église, Hugues et Robert interviennent simultanément; faut-il accorder quelques fondations pieuses aux monastères, le droit de pêcher ou de chasser à un abbé, le scel est encore commun (2). Les deux rois régnent de concert, il n'y a pas de différence entre leur autorité; les chartres portent les deux noms en tête, comme les scels pendants en cire jaune; on voulait éviter que toute transition d'un règne à un autre fût remarquée. Tout devait se faire sous une même administration: le caractère de Robert le portait vers les clercs; celui de Hugues vers les hommes d'armes, les comtes féodaux, les batailleurs de cette société; il était bon de les voir tous deux assis sur un trône; l'association était politique pour maintenir toutes les forces dans l'obéissance envers le suzerain.

Dès l'adolescence on avait songé à marier Robert; quoique dévoué à la science, il avait les passions vives, et Hugues son père lui chercha une femme parmi les nobles dames, riches héritières dans la féodalité (3). Il y songea longtemps; l'alliance de famille formait un lien de defense mutuelle, et quand on avait pour femme une dame de bonne lignée, c'était autant de vassaux qu'on acquérait; les serfs suivaient les conditions de leurs terres, ils formaient acquêt de mariage. Robert épousa d'abord Adélaïs, veuve d'Arnould, comte de Flandre; elle était suzeraine d'un grand nombre de fiefs avec juridiction haute et basse sur de nombreuses terres riches en moulins et fours banaux. Le mariage ne fut point long; Adélaïs mourut en devenant mère; Robert la pleura quelque temps; mais, d'après le conseil de ses comtes, il épousa Berthe, fille de Conrad, roi de Bourgogne, de race germanique: Berthe n'était point une jeune fille naïve et simple de cœur et d'amour; elle était veuve comme Adélaïs; son premier mari avait nom Eudes, dit le Fort, comte de Chartres et de Blois. La Champagne était alors à la convenance des rois des Francs; ils cherchent à l'obtenir comme bonne terre du domaine; Flandre et Champagne, nobles fiefs de la couronne, faisaient envie aux rois; qui pouvait le disputer en riches cités et en corporations travailleuses à la Flandre, aux villes de Lille, Cambray, Arras et Saint-Omer? et les riantes villes de Champagne, sous ses comtes, rivalisaient noblement avec les plus merveilleux pays de l'Ile-de-France.

Adélaïs et Berthe étaient les doux prénoms des femmes dans la famille du moyen âge; la reine Berthe fut le symbole de la résignation et de la souffrance dans la vie; elle avait aimé Robert bien avant son mariage; un peu sa parente de lignage, Berthe avait tenu avec lui sur les fonts du baptême le premier de ses enfants mâles. Alors les prohibitions de mariage pour cause de parenté étaient multipliées; à une époque de force et de violence, il fallait d'énergiques freins pour empêcher le débordement de la passion; quand les barons avaient le feu d'amour au cœur ou la chaleur brûlante à la tête, auraient-ils respecté la fille, la sœur de leurs proches, de leurs parents? il y aurait eu des incestes outrageants, un mélange de sang et de race, comme cela se voit parmi les nations sauvages; c'est pour les éviter que la grande police papale avait décrété les prohibitions à plusieurs degrés. Quand la vie était si rapprochée dans le foyer domestique, il fallait empêcher l'inceste et les unions de chair et de sang entre les membres d'une même famille (4).

Indépendamment de la parenté naturelle, le catholicisme avait introduit la parenté spirituelle, l'union de l'âme sans le corps: avait-on tenu ensemble un enfant au baptême, des liens intimes et mystérieux se formaient entre vous; de même qu'il y avait de chastes épouses du Christ dans le monastère, de même il y avait des frères et des sœurs dans le Christ en face du saint baptême; l'enfant couvert de la robe d'innocence que l'on

(1) Helgand, *Vita Robert.*, ad ann. 997, chap. iv.

(2) Bréquigny, *Recueil de chartres*, tom. i. — Mabillon, *Diplomatica*, tom. i. — *Art de vérifier les Dates* (article *Hugues Capet*).

(3) Il résulte d'une chartre rapportée dans la correspondance de Gerbert, que Hugues Capet s'était personnellement adressé à Basile et à son fils Constantin, pour leur demander en mariage une de leurs filles, toutes les princesses de l'Allemagne et de France étant ses parentes. Voici comment est l'intitulé de cette chartre: *Basilio et Constantin. imperatoribus orthodoxis, Hugo gratiâ domini rex Francorum.* Apud Gerbert, *Epist.* 3.

(4) Les prohibitions de mariage étaient dans le droit catholique deux fois plus étendues que dans le droit romain. Comparez le code Théodosien, liv. iv, et les décrétales *de Matrimoniis*. En morale, la loi civile peut se montrer plus indulgente que la loi religieuse. *Voyez* Pothier, *Pandect.*, liv. v.

présentait ensemble aux fonts baptismaux créait entre vous une fraternité mystérieuse; vous étiez parents par l'esprit, par l'expression d'une commune vie; les vieux mots de *compère* et de *commère* signifiaient la paternité et la maternité morales dans les lois de l'Église; ce lien probibait le mariage entre les affiliés chrétiens; il fallait que des exemples de chasteté et de pureté vinssent ainsi des parents selon la foi (1).

Les conciles avaient discipliné la famille avec une rigidité morale qui luttait contre les instincts bruts d'une société toute d'armes et de batailles; on soumettait le toit domestique à des règles spirituelles infiniment étroites; hélas! le roi Robert ne s'y était point arrêté; il avait épousé Berthe, sa parente d'esprit et de chair; Berthe et Robert étaient cousins d'abord, puis ils avaient tenu ensemble un enfant du comte Eudes. Archambaut de Sully, archevêque de Tours, célébra ce mariage; il fut appuyé de ses evêques suffragants; toutes les formes furent exactement observées; il y eut solennités, joutes, tournois. Le suzerain célébrait ses noces avec pompe dans le plaid des barons, aux plaines verdoyantes de Saint-Denis (2).

L'union de Berthe et de Robert précéda d'une année la mort de Hugues Capet; tout était préparé pour la transition d'un règne à un autre; on avait vu si souvent le roi Robert assis à côté de son père ou marcher avec lui aux batailles! n'était-ce pas un commun chancelier qui scellait leurs chartres? Quand donc le roi Hugues fut au lit de mort, il y eut une réunion de barons et de comtes francs pour sacrer son successeur; l'avénement fut une reconnaissance simple de ce qui déjà avait été proclamé au plaid royal de l'association; il n'y avait pas de succession réelle; le nouveau roi des Francs n'était-il pas le prince qui avait marché dans les batailles à côté de Hugues son père? l'association était une royauté véritable; qui pouvait réclamer la couronne? Si déjà les descendants des Carlovingiens n'avaient pu lutter dans les premiers jours de Hugues, comment se représenteraient-ils quand le temps s'était avancé pour consacrer le pouvoir des Capets? Charles de Lorraine était encore captif; on l'avait transporté à Dourdans, château fort, aux grilles de fer; comtes, barons, vicomtes, gardes des marches et frontières, avaient besoin de consacrer leur propre usurpation. Tout n'avait-il pas été le résultat de la violence depuis un siècle? les fiefs de Bourgogne, de Normandie, de Flandre, n'avaient-ils pas été la proie de la conquête et d'une possession militaire? L'hérédité dans l'usurpation de la couronne était nécessaire pour consacrer l'hérédité dans la possession des fiefs; avec Robert, roi des Français, fils de Hugues, petit-fils des ducs de France, aucun reproche ne pouvait être adressé aux comtes, aux féodaux (3), qui campaient sur le territoire. En Normandie c'étaient les descendants des Scandinaves qui s'étaient partagé les terres sous un chef venu du Jutland et de la nation danoise, conquérants et usurpateurs s'il en fut jamais; qui pouvait justifier les titres des comtes de Champagne *les tricheurs*, ou des ducs de Bourgogne de la race de Hugues de France? Quand donc tout était usurpation, n'était-il pas nécessaire d'avoir sur le trône un roi nouveau qui fût pour la couronne ce que les feodaux étaient pour la terre? Il y a un instinct dans les sociétés pour se placer sous le principe qui leur convient; dans une époque de violence il fallait un prince que la violence avait fait roi! Lorsque toutes les terres et tous les fiefs étaient usurpés, il fallait que la couronne fût également une sorte d'usurpation. Toutes les fois qu'il y a eu un grand vol des propriétés, il y a également un envahissement du trône pour consacrer la possession violente du sol.

CHAPITRE XIII.

RÈGNE DE ROBERT.

Berthe et Robert. — Le pape Grégoire V. — Excommunication. — Interdit. — Divorce. — Séparation. — Le roi Robert à Rome. — État des opinions pendant le divorce. — Mariage de Robert et de Constance d'Aquitaine. — La race méridionale. — Vie de Robert et de Constance.

990 — 995.

A l'âge de vingt-cinq ans, Robert avait la taille élevée, la chevelure lisse et flottante; ses épaules étaient hautes, signe de force; sa barbe longue et assez fournie; les yeux fins et bons; la bouche gracieuse à tous, et, comme disent les chroniques,

(1) Helgaud, *Vita Robert.*—Duchesne, tom. iv, pag. 61. Comparez avec l'abbé de Camps (*Cartulaire*); le savant abbé a fait une dissertation spéciale sur le divorce de Robert et de Berthe. (Mss. Biblioth. du roi, tom. iv, in-fol.)

(2) Dubois, *Hist. ecclés. de Paris*, pag. 612.

(3) Je ne saurais dire combien on a disserté sur la question oiseuse: « Si Hugues Capet a usurpé la couronne »; comment raisonner d'après les règles du droit, à une époque où tout était confusion et désordre? *Voyez* Mss. de l'abbé de Camps. Biblioth. royale, tom. i.

toujours prête à donner le baiser de paix (1). Le roi Robert était d'une force prodigieuse, expert en tous les arts de la guerre; il chevauchait un cheval à la course et brisait de ses poings des éperons de fer. Son esprit était pourtant débonnaire ; on citait sa libéralité prodigue, qui ne s'arrêtait devant rien ; il donnait sans cesse aux comtes, aux clercs, à tous les hommes qui tendaient la main pour obtenir honneurs ou récompenses : cette indulgence, il la poussait si loin qu'il se laissait voler; si bien qu'un jour un de ses comtes lui prit des chandeliers d'or en sa face, sans que le roi fît la moindre plainte; on célébrait sa piété, et les chroniques racontent les magnificences de cet excellent roi qui fondait des moutiers et donnait de précieux ornements à toutes les châsses bénites : des chartres restent encore du roi Robert, où on le voit avec son sceptre en mains, la couronne au front et sa barbe crépue (2).

Le roi passait donc sa vie de prince en ses châteaux d'Étampes, de Saint-Denis ou de Poissy, avec sa chaste épouse Berthe qu'il aimait tendrement, lorsque éclata sur le royaume la triste affaire du divorce. Il y avait un an déjà que le mariage de Robert et de Berthe était célébré, l'archevêque de Tours avait béni l'hymen au nom des saintes lois de l'Église; mais le pape n'était pas intervenu ; la loi des canons avait-elle été observée? Ici se présentait une des plus graves questions du droit catholique. Au dixième siècle, l'unité religieuse, d'où la force morale devait résulter, n'était point établie encore ; chaque évêque avait sa juridiction territoriale, tellement mélangée au système féodal, que l'épiscopat en avait emprunté les violences et les passions ; on disputait alors un évêché comme une pièce de terre, on voyait un évêque combattre le casque en tête comme un brave et digne comte (3); il y en avait qui portaient aussi fièrement la cuirasse et le brassard que le plus fort et le plus redoutable féodal. Quand vous entriez dans les cathédrales de Sens, de Tours, de Cologne et de Metz, il n'était pas rare de voir l'évêque cuirassé convoquer ses hommes d'armes, ou bien, l'épieu en mains, faire retentir l'église fortifiée, du son bruyant du cornet, pour courir à la chasse au sanglier dans les Ardennes, dans les bois épais de Flandre ou de Bretagne, impénétrables retraites célébrées par les légendes. Plus d'une fois les aboiements des chiens de l'abbé, le hennissement de ses chevaux, se mêlaient aux sons de l'orgue dans les abbayes (4).

Il était résulté de cette empreinte féodale une certaine indépendance des évêques chacun dans son diocèse; Rome n'avait point encore l'habitude de ses légats *à latere*, puissance immense et morale qui ramena l'ordre et l'unité au milieu de l'anarchie du onzième siècle. Les légats furent le grand moyen d'énergie pour les sociétés agitées; ils avaient les pouvoirs extraordinaires qui sont indispensables à toutes les époques de crise et de fortes actions. Il faut à une société travaillée par des dangers menaçants, ces hommes qui agissent et commandent en vertu de leur droit extraordinaire ; le proconsulat se transforme, mais il ne s'abolit pas. Le pape qui portait la tiare était alors Grégoire V, de la famille d'Othon III (5); il n'avait pas été paisible sur son trône pontifical. Rome devenait le foyer d'une insurrection bruyante ; le peuple, sous le tribun Crescentius, tête d'énergie, avait expulsé Grégoire, le représentant de la race germanique (6); Crescentius, héros populaire, avait saisi la dictature comme dans la vieille Rome, et au nom du peuple italien il avait secoué le joug du blond Germain qui foulait aux pieds de ses chevaux le Capitole, le Cirque et le Campo-Vaccino. Le peuple romain avait élu son pape dans le *Forum*, comme aux vieux temps il élisait ses consuls et ses tribuns. Le nouveau pontife prit le nom de Jean XVII ; il s'établit dans la basilique de Latran, tandis que le tribun Crescentius, rassemblant les légions des fils efféminés de Romulus, réveillait les ombres éteintes des vieux sénateurs. Cette puissance ne dura qu'un moment; bientôt l'on vit descendre des Alpes et des Apennins les soldats allemands, durs comme le fer. Rome vit autour de ses murailles les vassaux d'Othon ; la race germanique l'entoura comme d'une ceinture d'acier ; la ville éternelle fut prise; l'antipape Jean, homme faible et sans énergie, eut les yeux crevés, la langue et les oreilles coupées (7) : sur le lieu même où coulaient les flots jaunis du Tibre, Jean fut promené sur un âne, la face tournée vers la queue, en signe de mépris ; le tribun Crescentius fut précipité des hautes tours de Rome, et les Germains lui disaient en moquerie : « Roi de Rome, essaye de la roche Tarpéienne ! » Grégoire fut rétabli sur le siége

(1) Helgaud, *Vita Robert.*, liv. 1er. On peut lire sur Helgaud et sur Robert une dissertation de Sainte-Palaye, dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions, tom. x, pag. 553 à 562.

(2) Mabillon, *Diplomatic.*, tom. i. Montfaucon donne deux ou trois monuments du règne du roi Robert, t. i.

(3) *Voyez* Labbe, *Concil. gall.*, t. i. Les canons prohibent en vain ces habitudes belliqueuses, dom Bouquet, tom. x.

(4) Labbe, *Collect. Concil. Gallia christiana*, tom. ii, et à la table des matières, vo *Cleric.* et *Abb.*

(5) *Voyez* Baronius, *Annal.* ann. 985-997.

(6) Comparez Ditmar, pag. 354, apud Schmidt, *Histoire des Allemands*, tom. iii, pag. 439, et le Panthéon de Godefroy de Viterbe dans Muratori, *Scriptor. ital.*, t. vii, pag. 436, 437.

(7) Baronius, *Annal* ann. 995-997.

papal (1). Le pontife était ainsi de race germanique, fort comme elle, inflexible dans les prescriptions de l'Église et la suzeraineté pontificale ; peut-être même se mêlait-il à toutes ces négociations un ressentiment de race : tant il y a que Grégoire se montra fort irrité de ce que les évêques avaient célébré l'union de Robert sans solliciter les dispenses de Rome. Que devenait l'unité de l'Église? on avait méconnu l'autorité du saint-siége et les lois canoniques sur les dispenses, le mariage était nul, et qui pouvait en invoquer la force et la durée (2)?

Il y avait encore d'autres motifs d'irritation contre Robert et la reine Berthe : le pape, qui avait triomphé à Rome avec Othon, était tout entier dans les intérêts germaniques ; n'était-ce pas l'armée impériale qui avait forcé les portes du château Saint-Ange et précipité Crescentius de la haute tour dans le Tibre? Grégoire V, élu au trône pontifical sous le pallium et les pompes allemandes, était le représentant des peuples du Rhin et de la Meuse, si haineux contre les Français et leurs rois ; l'union de Berthe et de Robert n'était-elle pas une menace contre les intérêts d'Othon? Berthe avait des droits sur le royaume de Provence, dépendant de la couronne impériale ; les Français allaient donc hériter de ces terres si riches sous le soleil du Midi! Le ressentiment de la nation germanique, la réaction de la race carlovingienne contre les Capétiens, se révèlent par deux poursuites solennelles de cette époque : premièrement, la réhabilitation d'Arnould sur le siége métropolitain de Reims ; secondement, le divorce de Robert et de Berthe (3).

On se rappelle toutes les solennités qui avaient accompagné la déposition d'Arnould sous le règne de Hugues Capet ; Hugues avait humilié, tant qu'il l'avait pu, le bâtard de la race carlovingienne, en le forçant à s'agenouiller la face contre terre devant le trône de son ennemi : « Abaisse ton cou, cria le seigneur roi ; abaisse, abaisse encore ! » Cette déposition avait eu un grand retentissement dans le monde catholique ; Grégoire V s'en était vivement inquiété ; n'était-ce pas un attentat contre la sainte Église? Arnould, d'ailleurs, était le descendant de la vieille race de Charles le Grand, qui avait ses palais et son tombeau à Aix-la-Chapelle ; les Germains l'aimaient et le protégeaient. Dès que la papauté fut restaurée dans Rome, Grégoire V écrivit de longues épîtres à Robert pour qu'il eût à restituer le siége épiscopal à Arnould ; des légats furent envoyés en France avec des pleins pouvoirs ; on devait défendre les droits de l'épiscopat, tandis qu'Abbon, abbé de Fleury, était député par Robert auprès de Grégoire V, afin de traiter du rétablissement d'Arnould et du divorce de Robert et de Berthe (4).

Cette douce et sainte union était l'objet des ardentes remontrances du pape ; Robert et Berthe vivaient dans une communauté intime ; Berthe élevait ses fils, grands d'âge déjà, l'un comte de Blois, l'autre comte de Chartres. Robert passait sa vie dans son château de Dourdans avec la reine, composant des hymnes d'église (5) ; le roi s'appliquait au rhythme du plain-chant : sa voix était grave ; il savait donner une mélancolique expression aux psaumes sublimes, à ces cris du cœur qui souffre ; il disait dans la langue sainte, aux bruissements de l'orgue, le vide, le désenchantement que laissent après eux les plaisirs du monde dans la vie épuisée. Robert chantait sur la vielle, tandis que Berthe traçait sur des miniatures de grandes figures de saints et de prophètes, telles qu'on les voit encore reproduites avec leurs yeux fixes, leurs traits roides et fortement dessinés sur les portes des cathédrales. Cette union intime, le légat avait mission de la briser ; il fallait déchirer cette vie commune, et la voix solennelle du pape avait déclaré incestueuse et nulle la mystique tendresse de deux corps qui vivaient d'une même existence (6).

La voix du légat avait retenti, et le pape n'avait point trouvé obéissance ; Robert et Berthe restaient dans le même palais ; manants et serfs, clercs et bourgeois, les rencontraient sur un commun palefroi dans les promenades lointaines, sous les arbres épais de la forêt séculaire : il semblait que plus leur union était persécutée par les droits de l'Église et les ordres du pontife, plus l'attachement grandissait entre Berthe et Robert ; il y avait une douce sympathie qui se retrempait dans les larmes : ainsi marchait leur tendre et fidèle amour. Pendant ce temps, le cardinal légat multipliait les remontrances ; l'inceste cesserait-il de se manifester honteusement à la face du monde chrétien? Berthe et Robert voulaient-ils donner ce grand scandale à l'Église? qu'allaient dire les sujets en présence d'une violation aussi manifeste des saints droits? Anathème ! anathème sur ces têtes couronnées qui

(1) DITMAR, *Ibid.*

(2) DUBOIS (*Historiæ ecclesiasticæ Paris*) entre dans de grands détails sur le divorce. *Voyez* aussi Dom BOUQUET, *Collect. des Historiens de France*, tom. X.

(3) BÉNÉDICTINS, *Art de vérifier les Dates*, t. II, in-4°.

(4) *Chronique de Frodoard*, ad ann. 995 997. La correspondance du pape a été publiée par Pagy, ad ann. 997.

(5) L'hymne de la Pentecôte est l'œuvre du roi Robert. *Voyez* le *Mémoire de l'abbé Lebœuf sur la musique d'église*, pag. 86 et 87, et les Bénédictins, *Hist. littér. de France*, tom. V.

(6) PAGY, *Annal.* ad ann. 997. — Dom BOUQUET, *Hist. de France*, tom. X.

méprisaient les commandements de l'Église! Grégoire V avait lancé l'excommunication, déjà ses foudres avaient atteint Robert et Berthe comme vivant dans un concubinage incestueux ; ils n'étaient plus l'époux et l'épouse pour l'Église ; que les portes du temple leur fussent fermées, alors même qu'ils s'agenouilleraient profondément le front contre terre ; avec eux devaient être excommuniés tous les évêques qui avaient célébré ce mariage concubinaire, proscrit par le souverain pontife (1).

L'excommunication était la peine foudroyante au moyen âge ; l'excommunié était le lépreux dans l'ordre moral ; tous devaient le fuir comme le chrétien rejeté hors des portes de la cité sainte. L'interdit était une peine plus solennelle encore ; ce n'était pas un homme, mais une société entière frappée de proscription. L'interdit lancé, tout ce qui pouvait émouvoir l'âme apparaissait aux yeux de la société catholique (2) : cette église dont le parvis était naguère inondé de peuple, la voyez-vous ? elle est fermée ; ses portes de fer ont crié pour la dernière fois sur leurs gonds ; le Christ de pierre qui en décore le faîte, le saint baptistère qui est au-devant du parvis, les figures de vierges et de martyrs qui en ornaient le péristyle, sont couverts de serge violette, de noires tapisseries en signe de deuil ; les cloches ne sonnent plus le carillon de fête et même le glas de la mort ; la nature semble voilée avec le Christ. Naguère un enfant venait-il à naître dans la famille, on le portait au baptistère orné de fleurs ; le mariage avait ses pompes, et la mort elle-même avait ses prières, ses hymnes, ses plains-chants lugubres, tandis que le corps reposait en terre sainte au milieu des ancêtres, dans ce *campo santo* bénit où s'abîment les générations. Que vouliez-vous que devînt la société catholique privée de ses émotions, de ses anniversaires, de ses fêtes de martyrs et de saints ? Aussi l'empreinte la plus fatale accompagnait l'interdit ; il n'y avait plus de joie, plus de fête, plus d'enthousiasme solennel ; la société s'enveloppait d'un suaire !

Que trouver d'étonnant dès-lors dans le terrible récit de l'interdit, tel que le rapporte le cardinal Damien, légat du saint-siége ? Il rappelle à la mémoire des chrétiens quels furent les tristes résultats de l'excommunication de Robert et de Berthe ; roi et reine couronnés, on les fuyait néanmoins comme des lépreux à la figure hideuse ; tous leurs serviteurs, tous les fidèles, les avaient abandonnés. En vain faisaient-ils retentir le palais de leurs cris ! personne n'allait à eux ; on considérait leurs mets comme infectés de lèpre (3) ; quelle solitude était autour de Robert et de Berthe ! plus d'échanson pour verser le vin d'Orléans dans la coupe dorée ; plus de sénéchal, plus de connétable pour caparaçonner le destrier ; tous avaient fui. Mille légendes lamentables circulaient parmi les vassaux : ici on avait entendu des voix étranges et marmottantes qui frappaient l'air de leurs cris douloureux ; les ancêtres agitaient leurs armures aux vieilles tours ; des chevaliers tout armés se montraient à l'horizon, combattant dans des nuées sanguinolentes ; enfin on dit dans le peuple que la reine Berthe était accouchée d'un enfant beau de corps, bien fait de membres, mais qui avait la tête d'une oie ! Quel monstre ! répétait-on partout ; comme la vengeance de Dieu flétrit les excommuniés ! Cette tradition (4) de l'enfant de Berthe à la tête d'oie se maintint longtemps parmi le peuple, et le titre de *la mère l'oie* devint par la suite une sorte d'injure, de sorcellerie et d'excommunication.

L'état d'exaltation des esprits ne permettait pas au roi Robert une plus longue résistance ; la révolte n'était-elle pas à craindre ? qui pouvait obéir plus longtemps à un excommunié livré à une légion de diables, tiraillé par l'adultère et l'inceste ? n'était-il pas horrible à voir ? Il y aurait eu une sédition de peuple dans le domaine du roi. Robert se sépara douloureusement de sa femme ; il vint en pèlerinage à Rome, tout en pleurant et gémissant ; il fut absous de sa grande faute, et s'en retourna à travers les Alpes au milieu de ses sujets, qui le reconnurent pour roi quand il fut ainsi réconcilié avec l'Église (5). Dans la société du moyen âge, un roi excommunié n'était plus roi du peuple ; Église et royauté se tenaient fermement dans un lien commun contre l'anarchie féodale. Les chroniques nous disent

(1) Dom Bouquet, *Collect. Hist. de France*, t. x et xi, et la savante préface. Helgaud se borne à dire : « *Cujus sancti viri increpatio tandem perstitit, donec rex mitissimus reatum suum agnosceret, et quam malè sibi copulaverat, mulierem prorsùs derelinqueret, et peccati maculam, gratâ Deo satisfactione, dilueret.* » (*Vita Robert. reg. cap.* xvi.)

(2) *Voyez* les canons de l'Église sur l'interdiction, *Collect. Concil.* ; table des matières, v° *Excommunicat. Interdict.*

(3) Le récit du légat Damien a été discuté comme une invention puérile ; il ne faut pas connaître l'esprit du temps pour mettre en question sa vérité. *Voyez* la lettre originale de Damien. (Dom Bouquet, *Histor. de France*, tom. x.)

(4) Les chroniques parlent de cette tradition : aux yeux du peuple, un excommunié n'était plus dans la société humaine, il ne pouvait donner naissance qu'à des monstres dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique. Au reste, voyez tom. x, *Hist. de France*, dom Bouquet, et l'abbé de Camps (*Cartulaire*), mss. tom. iv.

(5) Dom Bouquet, *Collect. des Hist. de France*, tom. x.

combien fut douloureuse la séparation de Robert et de Berthe ; mais la répugnance des chrétiens pour l'excommunié était alors si profonde, que ce fut une grande joie quand on vit le prince admis de nouveau dans l'intime communion des fidèles ; l'église était parfumée d'encens ; les clercs remplissaient le parvis de Saint-Barthélemy en la Cité : Robert agenouillé fut lavé de son excommunication, et au son de l'orgue il récita des hymnes qu'il avait composées pour la cathédrale d'Orléans.

Ce roi aux passions vives prit une troisième femme ; le pape Grégoire V l'y avait engagé, car Berthe était morte pour lui et le monde : n'était-il pas à craindre aussi que Robert, poussé par des souvenirs d'amour pour celle qui avait partagé sa vie, ne revînt à elle, à sa tendresse ? Des messagers furent envoyés dans tous les fiefs pour querir une épouse au sire des Français : c'était un beau lot que la couronne, et il y eut plus d'une jeune fille qui s'émut dans les castels : le roi choisit entre elles Constance, de la race méridionale. Quelle était son origine ? les uns disent qu'elle avait pour père Gui, comte d'Arles, et pour mère Blanche, sœur du comte d'Anjou ; les autres la font naître de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse ; tant il y a que Constance était de la race méridionale, belle de corps, légère d'esprit. Elle avait une si grande réputation de beauté, que Robert fit un pèlerinage à la tête d'une forte bataille de lances, seulement pour la voir (1). Constance vint au-devant du roi dans une noble parure ; elle fit en lui un effet si profond, que Robert n'eut pas de repos qu'il ne la prît pour femme dans les cours plénières ; le mariage fut célébré à Blois : six mois à peine s'étaient écoulés depuis le divorce.

Constance, comme toutes les filles du Midi, apporta dans la cour de Robert de France les mœurs légères, les habitudes joyeuses du beau soleil de Toulouse et de Montpellier ; belle, coquette, la reine mena dans sa suite une multitude de troubadours à la science gaie, des femmes aux habitudes rieuses. Les Francs, austères comme leur ciel brumeux, les barons à la barbe longue, aux cheveux pendants, aux noires armures, furent fort scandalisés de voir ces peuples méridionaux tous rasés, aux vêtements courts, se moquant de la gravité des clercs dans les sombres villes du Nord : il faut entendre les lamentations des vieux chroniqueurs contre cette apparition de la race méridionale dans la cour plénière du roi Robert ; ils déclament tous contre Constance, ses riches parures et ses mœurs dissolues (2). Quand Constance paraissait sur sa haquenée aux poils blancs et lissés pour faire ressortir ses cheveux noirs qui tombaient en tresses jusque sur la croupe de son noble coursier ; quand elle se montrait avec ses robes écourtées, la jambe presque nue, son petit pied enfoncé dans sa mule à poulaine ; quand elle se faisait suivre de jongleurs, troubadours, esprits fous de gaieté, il y avait un long murmure parmi les Francs inquiets. Quelle était cette folle femme ? que voulaient donc ces baladins ? venaient-ils imposer leurs mauvaises mœurs à la nation de France ?

Constance, à travers cette écorce brillante et ses habitudes de coquetterie, avait un caractère ferme, tenace, emporté ; la reine conquit sur Robert tout le prestige d'une grande passion. La pauvre Berthe fut oubliée ; Constance aimait la musique, l'art des jongleurs et des ménestrels ; auprès d'elle Robert se prit encore à composer des hymnes d'une musique douce et harmonieuse ; le pieux monarque mêla l'amour et Dieu dans une commune pensée. A la chapelle de Dourdans, il faisait vibrer l'orgue pour chaque *prose* de l'année, et le nom de Constance se trouva plus d'une fois dans ses prières à Dieu. La reine fut une femme de tête et de cœur ; Constance heurta hautement les féodaux, et voilà pourquoi les chroniques la dépeignent sous des couleurs altières et dissolues ; elle était implacable dans ses ressentiments ; quand elle avait résolu un acte de sa volonté, rien ne pouvait la contraindre ; malheur à celui qui se déclarait son ennemi ! Constance demeurait inflexible dans ses desseins ; elle poursuivait tout ce qui s'y opposait, tout ce qui était hostile à sa puissance. Robert subit l'absolue domination de la reine (3) ; de là les clameurs des vieux féodaux de la race franque ; les Aquitains, les Provençaux devenaient maîtres de la cour plénière, ils se partageaient les fiefs et les domaines royaux ; n'y avait-il pas parmi les Francs mille causes de plaintes et de révoltes armées ? le sang devait bouillonner au cœur des hommes d'armes !

(1) Helgaud, *Vita Robert.*, chap. xxiv. — Frodoard, *Chronique*, et Raoul Glaber.—Dom Bouquet, *Historiens de France*, tom. x.

(2) *Cæperunt confluere, gratiâ ejusdem reginæ, in Franciam atque Burgundiam ab Arverniâ, et Aquitaniâ, homines omni levitate vanissimi, moribus et veste distorti, armis et equorum phaleris incompositi, à medio capitis comis nudati, histrionum more barbis rasi, caligis et ocreis turpissimi, fidei et pacis fœdere vacui, quorum itaque nefanda exemplaria, heu proh dolor! tota gens Francorum nuper omnium honestissima et Burgundionum sitibundo rapuit, donec omnis foret nequitiæ et turpitudinis illorum conformis.* (Rodulph. Glaber, *Hist. lib.* iii.)

(3) Le moine Glaber, qui soutient sans cesse l'honneur de la race du Nord, s'élève vivement contre la reine Constance ; c'est une haine profonde. *Voyez* les chapitres xvii, xxi et xxiv.

CHAPITRE XIV.

L'AN MIL.

Effroi des populations. — Pensée de la fin du monde. — Prodiges. — Légendes. — Phénomènes. — Reconstruction des églises. — Organisation des monastères. — Esprit de pèlerinage. — Force de l'Église et de la papauté.

990 — 1000.

La fatale année prédite par les chroniqueurs approchait avec son cortége lugubre ; on touchait à l'an mil qui devait voir la fin du monde (1), la chute des générations se refoulant les unes sur les autres dans ce cataclysme. Il s'était répandu une terreur indicible au sein du peuple ; on se pressait dans les églises pour interroger les moindres événements ; il y avait ce frissonnement qui précède les grandes catastrophes; chacun, les yeux fixés sur l'univers, étudiait les astres, en suivait les plus petits accidents. La terreur était dans toutes les âmes ; clercs, bourgeois, seigneurs féodaux mêmes, tous avaient la crainte au cœur d'assister à cette fin du monde, aux cris déchirants des générations brisées (2). Hélas! la colère de Dieu était grande; les péchés de l'homme étaient si nombreux! que de calamités menaçantes! Le Christ aux regards irrités allait paraître avec les anges en sa gloire; l'archange Michel, avec sa lance et son bouclier de feu, se montrerait dans la nuée en face de Dieu en trois personnes ; et la Vierge sainte, agenouillée, implorerait le pardon des hommes, car elle aussi, femme souffrante, était bien digne d'appeler la miséricorde de son fils, courroucé par l'orgueil et l'impiété des âmes (3).

Les clercs et les savants qui étudiaient la marche des saisons dans les astres, avaient aperçu d'épouvantables symptômes de cette fin du monde tant redoutée ; on contait mille phénomènes étranges qui menaçaient la ruine des générations. Les imaginations solitaires et exaltées interprétaient les phénomènes physiques comme un grand trouble apporté à l'ordre éternel et qui annonçait sa destruction : l'orgueil de la science n'avait point encore pénétré la profondeur des abîmes pour expliquer la nature; les systèmes n'avaient pas remué les idées ; il y avait une terreur naïve qui voyait Dieu partout avec sa colère contre le pécheur : toutes ces imaginations s'exaltaient dans les contemplations des événements inouïs, de ces mille voix étranges qui sifflent avec le vent dans la tempête. On croyait partout aux miracles; rien ne se faisait dans l'ordre naturel ; on était sans cesse dans les ravissements du ciel ou dans les horreurs de l'enfer ; l'âme ineffable restait dans la contemplation du monde immatériel, indicible puissance qui nous mène tous, enfants que nous sommes, quand l'heure de minuit roule dans le temps, et que nous nous asseyons au milieu des ruines silencieuses. La période du moyen âge est comme une grande nuit jetée sur le genre humain ; les événements, les phénomènes apparaissent comme ces éclairs qui font frissonner l'homme au sein de la nuée épaisse ; la superstition forme l'épopée de ces époques où la vie se passait dans les batailles, le désert, ou l'abbaye isolée ; la superstition qui nous mène tous, petits et grands, esprits faibles ou forts, car tous nous avons été remués par les histoires de nos pères, quand les morts soulevaient la tombe, ou que les vieilles fées ricanaient de leurs bouches édentées derrière les tapisseries des châteaux, lorsque les ancêtres d'acier remuaient leur pesante épée ! Or, il était advenu avant l'an mil d'étranges phénomènes ; les deux moines Adhémar de Chabanais et Raoul Glaber ont laissé des témoignages de tout ce qui avait semé la terreur. Voulez-vous savoir quelques-unes de ces légendes de la solitude, quelques-unes de ces histoires qui couraient de manoir à manoir? « Il y avait alors au couvent de la Reome un frère de mœurs très-douces, et qu'on appelait Wulfer. Un dimanche matin, il eut une vision qui ne nous paraît pas difficile à croire. Il se reposait un moment dans l'église pour réciter ses prières après laudes et matines : déjà les frères avaient tous quitté l'église pour retourner dans leurs cellules, quand tout à coup elle se trouva remplie tout entière d'hommes vêtus de blanc, et portant de longues robes de pourpre (4). Au même temps un présage merveilleux et digne de trouver place ici se manifesta près du château de Joigny, chez un noble homme nommé Arlebaud. Pendant trois ans il tomba presque continuellement, dans toute sa maison, des pierres de diverses grandeurs, dont on peut voir encore des monceaux tout autour de sa demeure. Venaient-elles de l'air, ou pénétraient-elles par le toit ? c'est ce que personne ne peut dire. Ce qu'il y a de sûr, c'est que cette pluie, qui ne s'arrêtait ni la nuit ni le jour, ne blessa pas une seule personne, et même ne brisa pas un vase. Plusieurs frères reconnurent parmi ces pierres les limites, ou, comme d'autres

(1) MABILLON, *Analect.*, tom. III, pag. 594, n° 26.

(2) ABBO, *Apol.* pag. 401.

(3) C'est ici le symbolisme de pierre de toutes les cathédrales du moyen âge. — Voyez MABILLON, tom. III, pag. 594.

(4) Voyez *Chroniq. de* RAOUL GLABER, liv. II, chap. IX.

les nomment, les *bonnes* (bornes) de leurs champs (1). On vit dans le ciel, vers l'occident, une étoile que l'on appelle comète. Elle apparut dans le mois de septembre, au commencement de la nuit, et resta visible près de trois mois. Elle brillait d'un tel éclat, qu'elle semblait remplir de sa lumière la plus grande partie du ciel; puis elle disparaissait au chant du coq (2). Quatre ans avant l'an mil, on vit en mer, près d'un lieu nommé *Bernevaux*, une baleine d'une grosseur monstrueuse, se dirigeant du septentrion à l'occident; elle apparut dans une matinée du mois de novembre, dès la première aurore, comme une île emportée sur les flots, et elle continua, jusqu'à la troisième heure du jour, de se développer sous les yeux des spectateurs surpris et effrayés à cette vue (3). » On avait vu également un Christ de bois ruisselant de larmes dans l'abbaye des Pucelles ou des Vierges pieuses; chose plus étrange encore, un loup s'était introduit dans la cathédrale d'Orléans; là, saisissant de ses pattes la corde de la grande cloche, il l'avait agitée comme s'il voulait sonner matines; triste prodige, car l'année suivante toute la cité fut brûlée par un cruel incendie! On remarqua aussi que le mont Vésuve vomit par un plus grand nombre de bouches des flammes et du soufre, et le chroniqueur Raoul Glaber s'empresse d'expliquer par des notions physiques le phénomène qui étonne ses sens : « Sept ans avant l'an mil, le mont Vésuve, que l'on appelle aussi *l'antre de Vulcain*, vomit par un plus grand nombre de bouches qu'à l'ordinaire des flammes et du soufre avec une multitude de pierres énormes qu'il lança jusqu'à trois milles de là. Les exhalaisons fétides qui accompagnèrent cette éruption commencèrent à rendre le pays voisin inhabitable. La première raison que nous en donnerons, continue le moine Glaber, c'est le vide de la nature épuisée dans ce climat par l'ardeur du soleil; et, comme c'est là que se porte toute la masse des eaux de l'Océan oriental, le poids immense des flots que cet astre attire par ses rayons, du sein des gouffres de la mer, refoule l'air et le force à se réfugier dans les entrailles de la terre, d'où il s'échappe ensuite comme il peut dans l'espace sous la forme d'une vapeur enflammée. Car, de même que l'air est destiné, par sa nature, à circuler dans les régions élevées, de même aussi, il subit alternativement les lois des deux éléments qui composent son essence, l'eau et le feu. Il s'enflamme dans les climats brûlants, et se congèle sous une température humide. Cependant presque toutes les villes de l'Italie et de la Gaule furent dévastées par des incendies violents, et Rome elle-même fut presque tout entière la proie des flammes; le feu ne respecta pas non plus la charpente de l'église Saint-Pierre (4). » Cette singulière théorie physique se rattache à toutes les idées du moyen âge. A cette époque avait également commencé une horrible famine qui dura cinq ans entiers; on se nourrissait d'animaux immondes, de reptiles; plus de vingt mille pauvres, hommes, femmes et enfants, périrent de faim dans le seul duché de France (5); tristes symptômes qui partout annonçaient que la fin du monde n'était pas loin! car enfin ces calamités, ces prodiges, ces maladies n'étaient envoyés que comme des signes avant-coureurs qui invitent les pécheurs à la pénitence. Hélas! quelle ressource pouvait-il rester, si ce n'est la prière, les pèlerinages, les fondations pieuses, qui élevaient l'homme vers Dieu!

Dans cette tristesse générale des esprits, la puissance des idées religieuses s'accrut; il est des époques de désabusement et de douleur, qui portent à toutes les exaltations de l'âme; quand on ne tient plus au monde que par la tristesse, il est rare qu'on ne se jette pas dans l'ardeur des croyances et de la foi qui console. Le peuple voyait s'avancer le jour horrible où la terre se briserait heurtée par les astres du ciel; il se précipitait dans les églises pour prier avec ferveur : quel mérite pourrait invoquer le pécheur impénitent devant le Sauveur à la face enflammée de colère? Alors il se fit un cri de piété dans tout l'Occident; on voulut éviter la fin du monde en le peuplant de cathédrales; la multitude s'efforça d'apaiser la colère de Dieu par ces pompes des saintes constructions. On commença par un mouvement spontané à bâtir des églises, à multiplier les autels; la fin du dixième siècle vit commencer la plus grande partie des cathédrales et des monastères qui exaltent la pensée chrétienne (6). Jusqu'alors la sévère basilique dominait; on trouvait des temples aux pierres larges et carrées avec leurs *pronaos* et leur baptistère, comme l'école byzantine en avait posé le modèle en Italie et dans les Gaules. A la fin du dixième siècle, des formes nouvelles

(1) *Chroniq. de* Raoul Glaber, liv. II, chap. I.

(2) *Ibid.*, liv. III, chap. III.

(3) *Ibid.*, liv. II, chap. II.

(4) *Ibid.*, liv. II, chap. VII.

(5) Adhémar de Chabanais et Raoul Glaber, ann. 1000. — Helgaud, *Vita Robert.*, chap. XVIII.

(6) J'ai beaucoup vu et étudié les cathédrales du moyen âge. J'ai visité Strasbourg, Ratisbonne, Cologne, Auch, Vienne, Reims; quelques-unes sont postérieures au onzième siècle; mais l'idée de la fondation se reporte à l'an mil; c'est-à-dire à la grande expiation du genre humain. Jusqu'à présent on a fait beaucoup de charlatanisme sur les cathédrales; on a exploité le moyen âge; on a bavardé sur l'*Histoire de l'art chrétien*. Il n'y a qu'un seul beau travail, c'est l'*Histoire de la cathédrale de Cologne* (1815).

furent introduites dans la construction des cathédrales; on essaya l'ogive plus hardie, ces forêts de colonnes en fût; les clochers hauts, les tours qui se mêlent aux nues; des corporations d'ouvriers se formèrent pour la construction de ces magnificences de l'art : quelle œuvre plus méritoire et plus grande que de construire la maison de Dieu! Des populations entières se jetaient au travail avec une indicible ardeur; c'était l'œuvre la plus digne pour racheter les péchés des hommes. La plupart de ces grandes cathédrales que vous voyez encore vous éblouir de leur éclat, avec leurs vitraux coloriés, leurs tombeaux de comtes ou d'évêques sur les dalles de pierre; toutes ces magnifiques productions de l'art furent conçues alors à l'aide de la foi et de la prière; ce fut le produit simple, spontané d'un mouvement chrétien (1).

Les pieux légendaires furent les premiers architectes; leurs poétiques traditions, les merveilles qu'ils racontaient, devinrent le puissant mobile des grandes constructions chrétiennes : les légendaires avaient récité la vie des saints, épopées qui servirent de bases populaires aux constructions ogiviques. Les compagnies d'architectes et de maçons reproduisaient sur la pierre les pieuses histoires que les religieux avaient écrites; ils pétrifièrent leur poésie dans les grandes œuvres d'architecture. Suivez cette procession de moines à la tête rasée, tout couverts de bure, que reproduit si bien la façade grisâtre de la cathédrale; en avant est l'abbé mitré, la crosse en mains; quelques frères couronnés de genêts et de fleurs portent sur leurs épaules la châsse du saint toute travaillée d'or, sous des arcs de feuillage taillés en pierre : ce sont les reliques des martyrs, de saint Denis, le patron des Gaules, de saint Mandé, de saint Cloud; ils sont là éternellement incrustés sur la belle ogive de la porte basse et voûtée (2) : voyez-vous maintenant cette hideuse légion de diables, les uns à formes de singes, les autres sortant leurs têtes grimaçantes du milieu des flammes d'enfer? voyez-vous cette collection de figures bizarres, oiseaux aux becs longs, à l'œil d'une effrayante rondeur; ces monstres qui lèchent leurs pattes, ces serpents qui se traînent et rampent à côté des saints aux traits roides, dessinés autour du Sauveur avec les heures et les signes du zodiaque? Tous ces monuments d'architecture sont puisés dans les légendaires; à toutes les époques, l'imagination n'est qu'une dans les arts; la légende fit l'architecture, la foi fit les artistes; les corporations ne conçurent des merveilles que parce qu'elles avaient une croyance profonde en leurs œuvres. Que d'églises furent alors essayées après l'an mil; Paris, Orléans, Chartres, Blois virent commencer leurs cathédrales!

Ce sentiment de croyance et de foi fut également le mobile de l'organisation monastique; jusqu'alors les monastères ou abbayes n'avaient pas de règles exactement suivies (3). Les moines se livraient à toutes les licences de la société féodale; les uns chassaient, l'arc en mains, dans les forêts séculaires; les meutes des abbés aboyaient jusque sur le parvis de la cathédrale, elles faisaient chœur avec le chant des psaumes et les prières de matines (4); les autres posaient le casque sur leur front tonsuré, et, l'épée en mains, se présentaient comme l'archevêque Turpin aux batailles; était-ce là l'office de clerc, tel que les saints canons l'avaient prescrit? Quand donc la fin du monde fut annoncée avec des signes, terribles avant-coureurs, alors il se fit un grand retour vers la réforme monastique; de tous côtés partit un cri de réprobation contre la licence des religieux; la voix austère de quelques évêques se fit entendre pour appeler les ordres monastiques à la pénitence. La solitude avait ses débauches, la vie du désert ses fêtes où le vin coulait à pleins bords au milieu de folles filles; il fallait mettre fin au scandale dans la foi.

Le puissant régulateur des ordres religieux avait été saint Benoît; le premier des saints qui porta le nom de Benoît fut le créateur des ordres monastiques en Occident, comme Antoine l'avait été en Orient. Dans le désert de Sobisco, à quinze lieues de Rome, saint Benoît conçut la pensée profonde de sa règle (5), qui répondait si admirablement aux besoins de la terre envahie : il recommanda à ses disciples l'étude et le travail des mains; l'étude pour grandir le domaine de la science et de l'intelligence (6) quand la barbarie menaçait de tout obscurcir; le travail des mains pour fertiliser ces plaines incultes, ces déserts que l'invasion avait faits; l'Europe était foulée aux pieds des chevaux tartares et sarrasins; la terre était convertie en solitude; Benoît disait à ses frères : « Travaillez à semer les champs, à multiplier les récoltes, car Dieu a mis l'homme

(1) Raoul Glaber, ad ann. 988.

(2) On ne peut expliquer ce symbolisme des cathédrales que par l'étude profonde de la vie des saints : consultez les Bollandistes, et les *Acta sanctor. ordin. sanct. Benedict.* de Mabillon (préface, tom. II.)

(3) Il y aurait un magnifique travail à faire, ce serait l'histoire des ordres monastiques, mais vue d'un peu haut. Les Annales de Mabillon sont les plus curieuses indications à suivre pour s'en donner une juste idée.

(4) *Voyez* Labbe et Simona, *Concil.*, ann. 1071, et le supplément de Lalande, édition de 1686.

(5) La vie de saint Benoît a été écrite par dom Mège, 1690, in-4°. — Mabillon, *Ann. ordin. S. Benedict.*

(6) L'admirable règle de saint Benoît a été publiée avec des commentaires de dom Calmet. Paris, ann. 1734. 2 vol. in-4°.

dans cette triste vallée de larmes pour remplir trois conditions : avancer l'intelligence, travailler et prier. » L'ordre de saint Benoît se répandit avec une indicible rapidité ; la parole du grand fondateur retentissait dans l'univers chrétien (1), elle répondait aux besoins des masses ravagées par le bouleversement du cinquième siècle ; partout où le pèlerin se rendait, en France, en Italie, en Allemagne, il rencontrait les disciples de saint Benoît vivant dans les abbayes et aux oratoires ; ils remuaient les terres, les rochers, défrichaient les forêts. Là vous trouviez des coteaux de vignes où naguère une forêt vierge entrelaçait ses rameaux sauvages. Par un privilége de la Providence, un grande destinée s'était rattachée à ce nom de Benoît ; il y avait eu un saint Benoît qui grandit l'intelligence des ordres monastiques en Angleterre (2) ; puis saint Benoît d'Aniane, de la race méridionale, d'abord échanson de Pepin et de Charlemagne ; le noble courtisan quitta les festins des cours plénières pour se déclarer le réformateur des ordres religieux en France (3). Quels hommes et quelle puissance de règles que ces fondateurs d'établissements religieux au moyen âge ! Dans une époque comme la nôtre, où tant d'individualités se posent dans leur égoïsme étroit, combien ne sont pas dignes de notre admiration ces puissants génies qui assouplissaient tellement la volonté humaine, que des milliers de corps n'avaient qu'une âme, qu'une vie commune, laquelle ils soumettaient à la règle, loi impérative de ces corporations ! Les fondateurs d'empire blanchissent leur front pour imposer l'obéissance à la loi ; ici ces fondateurs d'ordres monastiques façonnaient l'homme à tous les devoirs par la puissance de la discipline, et avec la plus grande abnégation de toute personnalité.

Il y avait en France quelque relâchement dans l'ordre de saint Benoît, quand parut saint Odon, abbé de Cluny ; il appartenait à la race méridionale, et son père tenait les fonctions de chancelier auprès de Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine : Odon reçut une éducation intelligente ; la vieille Rome ne lui fut point inconnue ; il récitait Virgile et Horace, et lorsqu'il vint aux écoles de sciences de Paris, il fut remarqué par l'archidiacre Remy, une des lumières de la cathédrale ; sa lecture, ses veilles, il les appliqua à l'étude de la règle de saint Benoît. Il commenta cet admirable modèle des gouvernements et des corporations. Odon renonça au monde pour se retirer en Bourgogne, dans le désert où venaient de s'établir quelques cellules religieuses ; il fut élu abbé de cette petite colonie de cultivateurs actifs ; Odon avait apporté cent volumes des Pères et des auteurs de l'antiquité profane ; il recommanda aux frères l'étude et le travail, les deux premières conditions de la vie de saint Benoît ; il bâtit le monastère de Cluny ; Cluny, sainte retraite, colonie agricole que le principe religieux fonda pour apprendre la culture à la Bourgogne couverte de bruyères : bientôt tout fut défriché et planté ; des coteaux virent jaunir la vigne vigoureuse, des canaux et des rigoles arrosèrent des jardins, et Cluny put fonder, dans moins d'un siècle, cent cinquante oratoires, fermes modèles pour la culture jetée sur tout le sol de la France (4).

Le triomphe de l'esprit monastique se manifesta surtout à la fin du dixième siècle ; quelle retraite plus sainte pouvait-on trouver quand la société était tourmentée par tant de douleurs ! On se précipitait au pied des autels, on embrassait les sanctuaires ; la fondation des églises et des monastères semblait être la pensée commune. La société avait besoin de prières : les grandes organisations religieuses datent de cette époque ; il fallait donner des règles à ce peuple nouveau qui encombrait les pieuses retraites ; il y eut donc une collection de lois monastiques, lesquelles devinrent par la suite le type de l'organisation communale ; l'Église fut le principe de toute liberté. Une époque de déchirements et de douleurs a besoin de la solitude ; l'esprit du désert correspond au désespoir de la vie. La société était tout empreinte de la pensée du repentir, elle courait s'agenouiller ; le peuple priait la Vierge sainte de suspendre la colère du Sauveur ; il soupirait dans ces hymnes qui, nuit et jour, retentissaient aux cellules des moines comme un chant de tristesse, comme un frissonnement de l'âme qui allait à Dieu !

La génération du dixième siècle était marquée de deux caractères : ici l'on se groupait dans la solitude pour s'exalter pieusement ; là on avait besoin de la vie errante, aventureuse, même dans le repentir. Il y avait quelques barons hautains qui, vieillards aux cheveux blancs, renonçaient aux armes pour le cloître ; on rencontrait plus d'un ermite qui naguère avait entendu le son du cor et le bruit des batailles ; quand les rides de la vieillesse plissaient son front, il quittait le monde et ses tempêtes. La jeunesse bouillante et pleine de séve n'avait-elle pas un moyen

(1) MABILLON, *Ann. ordin. S. Benedict.*, tom. I.

(2) Les Anglais l'appellent saint Benoît Biscop ; Bede a écrit sa vie. *Voyez* la *Collection de* HARRIS. Dublin, ann. 1664. Il naquit en 628.

(3) Les œuvres de saint Benoît d'Aniane consistent en quelques opuscules : *Codex regularum*, publié à Rome, ann. 1661. Baluze en a donné des fragments dans ses *Miscellanea*, tom. V.

(4) MABILLON, *Annal. sanct. Bened.*, tom. VII, pag. 126 et 127.

d'exprimer sa piété et d'employer son bras pour le service du Christ (1)? De cette ardeur du sang, surabondante dans la poitrine du féodal, naquit le goût des pèlerinages lointains; le pèlerinage au prochain oratoire convenait au bourgeois ou au pauvre chevalier glacé par l'âge; mais quand la passion des périlleuses conquêtes agitait les seigneurs, ils se firent accompagner par une longue suite de braves et dignes suivants; les pèlerinages devinrent de grandes caravanes qui passaient les Alpes et les sombres Apennins, pour se rendre à Rome et prier sur les tombeaux de saint Pierre et de saint Paul martyrs; ces pèlerinages étaient armés déjà; ne fallait-il pas se défendre contre les voleurs et les mécréants qui se tenaient au passage étroit des montagnes (2)? Quelques-uns de ces pèlerins poussaient plus loin leur pieuse ardeur, ils traversaient les mers orageuses pour se rendre en Palestine; l'âme se complaît à l'aspect de ce qui parle aux souvenirs. La pensée du pèlerinage poussait à l'exaltation d'une piété chevaleresque; la vue du tombeau du Christ jetait tous les cœurs dans une rêverie ineffable: lorsqu'une croyance tient à l'esprit, quelle plus saisissante contemplation que celle de la tombe qui contient les dépouilles de ce qu'on adore! Le goût des pèlerinages convenait à la vie errante du moyen âge; faire un acte agréable à Dieu tout en poursuivant les aventures, n'était-ce pas précisément répondre à la pensée ardente des chevaliers? On donnait un élément à l'esprit de conquête. Dans le cours de ces voyages lointains, on pouvait trouver terres à saisir et mécréants à dépouiller; la piété se liait ainsi à l'esprit de la société militaire; puis, quand le terrible an mil approchait avec son cortége de calamités et de tristes présages, que pouvait-on faire de plus saint que d'aller en prières à Rome ou à Jérusalem? Si le grand cataclysme prédit par l'Apocalypse devait heurter les cites et briser les montagnes, le pieux pèlerin alors mourrait à la face des basiliques de Rome et du tombeau du Christ dans Jérusalem; l'âme s'élèverait ainsi purifiée vers son Créateur.

Cette universelle tendance pour la piété, ce besoin qui poussait la génération vers le pèlerinage ou vers la vie monastique, les deux grandes issues pour les âmes paisibles ou errantes, d'autres causes enfin prises dans la tristesse des temps, grandirent l'influence morale du catholicisme, et avec elle la souveraine puissance des papes. On a cherché vulgairement dans l'ambition des pontifes la cause première de ce pouvoir qu'ils exercèrent sur la société; la dictature vint tout naturellement aux papes, parce que la génération, pénétrée d'une crainte subite sur la fin du monde qui s'avançait, courait pleine de tristesse embrasser les autels du Christ. La force brutale des barons n'exerça plus la même violence, et le mouvement catholique prit une plus grande énergie encore sur la société. On n'a pas assez rapproché l'an mil avec son caractère religieux et sombre, son indicible tremblement en face de la mort, de l'accroissement immense conquis par la puissance des papes; le haut pouvoir de Grégoire VII fut le produit de cette indicible terreur qui poussa petits et grands à bâtir des églises, à fonder des monastères, à élever enfin des temples à Dieu, tandis que la portion ardente et belliqueuse de la société se précipitait dans l'existence active des pèlerinages; ce qui avait de la sève éclatait dans la vie aventureuse: ce qui avait la mort à l'âme priait et s'agenouillait. Le pape devint le chef naturel d'une société qui mettait toutes ses forces à la disposition du catholicisme; Rome fut la tête de cette génération qui éclata sur le monde par les croisades.

CHAPITRE XV.

ESPRIT DE LA FÉODALITÉ. — VIE ET MORT DE ROBERT.

Types féodaux. — Le comte de Melun. — Raynald, comte de Sens. — Geoffroi, vicomte de Châteaudun. — Le comte Raoul. — Le roi Robert fait la guerre en Bourgogne. — Armée royale. — Les évêques féodaux. — Association de Henri à la couronne. — Fin du roi Robert.

1000 — 1031.

L'époque du roi Robert est le point culminant de l'anarchie des fiefs; alors se déploie l'épopée des annales de France, les temps homériques où l'individualité des hommes forts se montre avec toute sa rudesse, comme dans l'Ajax contempteur des dieux et dans le Diomède d'Homère. Je vais fouiller toutes ces vies sauvages des seigneurs de la terre; il faut écrire les courses vagabondes de ces féodaux à la haute stature, qui manient la hache et l'épée; ils ne sont ni sires, ni hauts feudataires; ils ne gouvernent pas des débris de race et de royaumes; les grands barons marchent égaux de l'autorité royale; s'ils ne sont pas rois, s'ils ne forment pas une heptarchie, c'est qu'ils considèrent leur titre comme

(1) Je réserve pour un chapitre à part l'histoire détaillée des pèlerinages. *Voyez* chap. XIX, tom. III.

(2) DUCANGE, *Gloss.*, v° *Peregrinatio.*

aussi beau et aussi fort. Est-ce que vous croyez que Richard, duc de Normandie, ne se disait pas l'égal de Robert, roi des Français, quand sa bannière flottait aux vents sur autant de cités et de fiefs (1)?

Les seigneurs dont il faut peindre la vie sont moins puissants que les feudataires, mais n'ont-ils pas le caractère aussi altier et le bras aussi dur? Ils n'habitent pas les grandes cités de Caen, de Bayeux, de Paris en l'île, de Bordeaux en Guienne et de Dijon en Bourgogne : si vous quittez un moment le sentier battu des vieilles voies romaines, vous verrez, sur les hauteurs, des murailles élancées, des créneaux en ruines où croit l'herbe qui rampe sur la pierre comme la salamandre grisâtre; l'oiseau seul s'élève jusqu'au rocher à tire-d'aile. En vain vous employez beliers et mangonneaux, la flèche que lance un bras nerveux vient expirer au pied de la montagne; les enceintes, dures comme l'acier, sont enduites de l'antique ciment romain. Là se trouvent des souterrains impénétrables, des tours noires entourées de fossés et de précipices; le seigneur ne reconnaît aucune juridiction; son origine, on l'ignore; son visage, on l'a vu rarement, car il est caché sous la visière de fer; il n'apparaît que pour lancer ses regards formidables sur de malheureux vaincus. Souvent c'est un Franc inconnu né dans la plaine, ou bâtard de race; un fils de comte qui, n'ayant pas d'état, veut en conquérir un puissant et fort; si le roi le somme d'abaisser le pont-levis et la chaîne en fer qui le soutient, un sourire moqueur erre sur les lèvres du féodal. « Que le sire roi reste dans ses domaines, et je suis dans les miens; pourquoi ne respecte-t-il pas mon gonfanon hissé sur la plus haute tour? qui lui dispute ses villes? pourquoi vient-il insulter mes châteaux et mes hommes? Je suis comte par le même pouvoir qui l'a fait roi. » Que pouvait répondre le suzerain à ces paroles insolentes? il devait combattre s'il avait une bataille de lances assez épaisse pour tenir le vassal en armes! S'il ne le pouvait pas, il devait subir le désordre et le pillage (2). Ce ne sont point des légendes que j'ai à vous conter, je ne veux point recueillir le souvenir des chansons de Geste, la grande épopée du moyen âge, mais le dire certain des chroniques, les douloureuses plaintes des clercs et des moines qui souffrent des pilleries de ces seigneurs.

Voici d'abord le comte Raynald ou Raynard; quel fut-il d'origine? était-il issu de quelque lignée bâtarde, ou venait-il de classe populaire? on l'ignorait. Raynald possédait la ville de Sens et son territoire; il avait fait bâtir par les serfs une tour redoutable en pierres dures, hérissée de pointes de fer : or, il fallait le voir, ce farouche Raynald, en la ville et sentiers, suivi de ses hommes d'armes : où va-t-il galopant dans le chemin creux d'Auxerre? il se tient là caché pour piller les pèlerins et les marchands : aujourd'hui c'est un lourd impôt qu'il lève sur les communaux, demain il dépouillera l'église de ses plus riches ornements. Qui peut compter sur sa vie? qui respectera la jeune fille que Raynald saisit comme sa proie? qui pourra réprimer le féodal? En vain l'archevêque pousse des gémissements profonds! Quel seigneur viendra donc au secours de l'Église désolée? Robert! Robert! écoute donc la voix des cathédrales gémissantes! Le voici, le roi Robert, avec ses batailles de lances, il assiége Sens; Raynald est dans la poterne; brave chevalier, il se défend avec vaillance, un mois, deux mois; il est trahi par l'archevêque et les bourgeois! Vous direz peut-être : Le voilà pris, le voilà pendu aux créneaux de la tour (3)? oh! non, Raynald est agile, il a fui! Le voyez-vous courant les campagnes? trouvera-t-il un asile, lui presque nu, mais le corps noir et dur? il traverse des plaines et puis des plaines encore; il va vers Thibault de Chartres. « Seigneur comte, je n'ai plus ma ville de Sens, la trahison de l'archevêque m'a privé de mon fief! » Thibault lui donne la cité de Montereau en garde. Voici Raynald à Montereau sur le confluent de l'Yonne et de la Seine; il se place comme un oiseau de proie perché sur sa tour, entre Paris et Sens : restera-t-il tranquille dans son nid de fortes pierres avec des serfs et des clercs à piller? Allons, les trompettes sonnent encore! Raynald et le comte Thibault s'en vont mettre le siége devant Sens; peuvent-ils laisser cette belle ville au roi et à l'archevêque? cela ne peut être; Sens abaisse ses murailles, Raynald recouvre sa ville, et dompte l'archevêque et le roi (4).

Ainsi le comte Raynald conquérait sa ville de

(1) Le roi et les grands feudataires font entre eux des traités d'alliance sur le pied de la plus parfaite égalité. Les ordonnances elles-mêmes de cette époque ne sont que des traités. *Voyez* dom VAISSÈTE, *Histoire du Languedoc*, tom. II. Les chartres et ordonnances ne sont jamais relatives qu'au domaine de la couronne. (*Coll. du Louvre*, t. I.)

(2) Jusqu'aux assises de Jérusalem, il n'exista aucun ordre, aucun devoir régulier entre le vassal et le seigneur; les assises de Jérusalem sont la collection des lois franques. Je regrette qu'on ne les ait pas commentées et expliquées. Voir chap. V.

(3) *Ex Chronic. sanct. Petri Senonens.* (Dom BOUQUET, *Hist. de France*, tom. X, pag. 223 et 224. Comparez avec *Ex vitâ Garnerii præposit. sanct. Stephani Senonens.* (Ibid., tom. X, pag. 382.)

(4) *Ex chronic. sanct. Petri.* (Dom BOUQUET, *Hist. de France*, tom. X, pag. 223.) Ce Raynald ne serait-il pas le type de Regnauld des chansons de Geste?

Sens. Maintenant commence l'histoire de Geoffroi, vicomte de Châteaudun. Il tenait son office et son fief du comte de Chartres. Geoffroi se couvre de ses armes ; le seigneur roi avait fait démolir le fort de Galardon, élevé sur le rocher ; mais le féodal ne peut rester sans tour fortifiée, pas plus que l'aigle et le vautour sans aire. « Geoffroi, relève donc ton château de la montagne ! veux-tu rester sans vin au cellier, sans argent pour tes hommes, quand tu as en face les opulents monastères ? » L'évêque de Chartres s'en plaint avec un accent douloureux ; il écrit au roi, il demande protection (1). « Que voulez-vous ! répond Robert, la course est bien longue, le voyage est dangereux, de Paris à Chartres ! Je n'ai pu trouver un seul homme qui voulût me suivre. » Alors l'évêque continue : « O notre très-cher seigneur ! n'est-ce pas vous qui êtes notre protecteur ? nous nous abandonnons à votre tutelle, parce qu'elle peut nous sauver du contact des méchants ! faites agir le comte Eudes, et il nous délivrera du danger ! Si le roi et le duc Richard de Normandie ne me protégent, que me restera-t-il comme dernière ressource (2) ? » Ainsi gémissait l'évêque de Chartres !

Le farouche comte Raoul est aussi redoutable ! il n'a pas de demeure fixe, de château fort dans la campagne, il vit aux forêts, sous les chênes épais ; les portes de la cathédrale étaient fermées, il les brise fièrement, ce comte malfaiteur ; il s'avance contre l'autel et fracasse le crâne d'un pauvre clerc célébrant la messe. Quand il a rempli Chartres de ses maléfices, Raoul prend le bourdon de pèlerin, et s'achemine vers Rome (3). L'Église a-t-elle recours à ses avoués et défenseurs ? eux-mêmes commettent des pilleries sous les yeux du roi Robert. Gémissez donc sur l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, clercs et hommes pieux ! Savez-vous ? cette abbaye si souvent pillée par les Normands, le roi lui avait donné le comte Drogon pour avoué et défenseur : quel triste présent que ce comte ! S'il défendait l'abbaye contre les pilleries extérieures, lui, le comte, l'avoué de l'Église, exigeait des moines toute espèce de redevances. Y avait-il fours banaux, il voulait que les serfs, les bourgeois lui payassent trois deniers pour la cuisson du pain ; y avait-il prairie, il y faisait paître ses chevaux et cavales. Le comte Drogon usurpait le droit de chasse et de pêche, ses limiers vaguaient en liberté dans les champs cultivés de l'abbaye ; le féodal exigeait un droit sur les foires, landits et le voyage des pauvres pèlerins. Combien le joug du comte n'était-il pas pesant pour l'abbaye ! Elle supplie le roi Robert de l'en débarrasser (4), et Robert le lui concède ; qui pourra atteindre le comte Drogon ? Il faut des hommes d'armes, et le sire roi ne peut appeler au chevauchement féodal que quelques fidèles et vieux leudes.

Le roi Robert pourtant ne vivait pas dans le mépris des armes ; son naturel était paisible : mais quel était le sire roi qui pouvait rester comme un clerc d'église autour de son foyer à composer des hymnes et du plain-chant ? La plus forte guerre de Robert pendant son règne fut l'expédition de Bourgogne ; il ne la fit point seul, il s'aida de l'alliance du duc de Normandie. La Bourgogne avait été donnée comme apanage de lignée à Henri, frère de Hugues Capet ; Henri, le brave duc, mourut sans autre hoir qu'un bâtard nommé Eudes, qu'il avait fait comte de Beaune, la ville des bons vignobles ; sa femme Gerberge avait un fils issu d'Adalberg son premier mari, homme de la race germanique ; il se nommait Othon Guillaume ; les clercs disaient que l'enfant avait été adopté par Henri duc de Bourgogne ; l'héritage fut donc prétendu par trois compétiteurs : le bâtard, l'adopté, le collatéral, qui était Robert roi des Français, neveu de Henri duc de Bourgogne.

Le ban et l'arrière-ban féodaux sont convoqués. Hélas ! il vient bien peu de monde à la semonce du roi ; Robert eut recours aux Normands ; il scella une charte d'alliance avec le duc Richard, et les batailles de lances devinrent plus épaisses (5). Othon, le fils adopté, avait reçu le serment des comtes bourguignons, et tous résolurent de se défendre contre l'armée du roi. Ce fut une guerre de dix ans que cette expédition contre la Bour-

(1) *Qui se contra nos humiliter pergans respondit, quia procul à nobis erat, ideò facultatem sibi veniendi in auxilium nostrum non fuisse, imò copiam virorum qui se comitarentur, non habuisse. Ep. Fulb. ad. Rob. Reg.* (Bouquet, *Hist. de France*, tom. x, pag. 457 à 458.)

(2) *Ad vos tandem, dilectissime Domine, nostri adjutorii summa redit... Tuteldeujus posse eripi à malorum injuriis omninò confidimus, dummodò prece et obsecratione cum Odone comite obnixè agatis, quatenùs idem nos ab illis expediat.* (Ibid.)

(3) *Est enim comes quidam malefactor, nomine Rodulphus, nimiùm vicinus nobis, qui res Ecclesiæ nostræ per injustam occasionem invasit, unum de clericis nostris, suis manibus interfecit... Et de his omnibus appellatus in Curiâ regiâ, et coram plenâ Ecclesiâ sæpè vocatus, nec propter hominem, nec propter Deum ad justitiam venire dignatus... Nunc verò ad limina sancti Petri contendit, tanquàm ibi possit accipere de peccatis absolutionem, undè venire non vult ad emendationem. Ep. Fulb. ad. Joann. papam* xix. (*Hist. de France*, tom. x, p. 473.

(4) Dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. x.

(5) Comparez Raoul Glaber, chap. vii, et le moine Helgaud, *Vita Robert.*, ann. 1007.

gogne; la puissance militaire du roi Robert était si restreinte, qu'Auxerre résista à ses armées, Auxerre sur l'Yonne paisible. La guerre de Bourgogne fut toute la vie de Robert; il y passait les saisons d'été tandis qu'il venait s'abriter l'hiver en ses châteaux de Dourdans ou de Paris en l'Ile. Il n'y a pas de soumission; on se presse, on combat, puis on traite pour une ville, pour un village; et dans cette confusion il est difficile même de marquer une date. Othon Guillaume resta comte de Dijon, et Robert ne put dompter la fière race de Bourgogne.

Le roi avait alors confié le soin domestique et l'éducation de ses enfants au savant Abon, abbé de Fleury. Constance d'Aquitaine gouvernait la pensée d'un roi qui partageait sa vie entre la répression des féodaux et le plain-chant de l'Église. Constance, l'impérieuse princesse, exigea d'être solennellement couronnée, afin d'inspirer un plus grand respect aux barons; Constance parut dans la cathédrale d'Orléans la couronne de reine au front; elle prit la même puissance que Clotilde au temps de Clovis; elle assista aux cours plénières comme le roi Robert; elle avait la main ferme, la pensée prompte; les plus hardis conseils de gouvernement viennent de Constance, car elle avait pris en haine bien des seigneurs de fiefs (1).

Robert et Constance avaient eu quatre fils de leur union : Hugues l'aîné, qui avait alors dix ans, puis Henri, Robert et Eudes; Robert le roi n'avait-il pas été associé au pouvoir de son père en son vivant même? Le temps était-il assez paisible, les féodaux assez soumis pour qu'on tentât de laisser indécis le droit de succession dans l'ordre politique? n'était-ce pas l'abandonner au hasard? Pourquoi ne faisait-on pas pour Hugues, l'aîné des fils de Robert, ce que Hugues Capet avait fait pour Robert lui-même (2)? Le roi envoya donc des messagers pour consulter les féodaux : voulaient-ils se réunir en cour plénière pour reconnaître et saluer Hugues, le fils de Robert, comme l'associé du roi des Francs? Les hauts barons répondirent tous : « Hugues est trop jeune; quand vous fûtes associé à Hugues le Grand, vous étiez en âge de porter une lance, vous aviez chevauché un haut cheval de bataille, et votre fils Hugues n'a que dix ans; pourra-t-il faire la guerre? » Cette réponse, portée par des messagers, inquiéta le roi un moment; mais il avait intérêt à ce que son fils obtînt la couronne; il passa outre à l'association dans la même forme que son propre couronnement. Quelques évêques, dans l'église d'Orléans, sacrèrent Hugues roi des Français; mais quel respect pouvait inspirer aux barons un enfant de dix ans sans expérience dans les grands faits d'armes, quand on le voyait surtout si jeune, si petit sur les marches de la cathédrale!

Le roi Robert porta tendrement la parole à son fils, il voulut l'instruire dans la longue expérience du gouvernement : « Ayez toujours devant les yeux la présence de Dieu qui vous a fait aujourd'hui participant du royaume, afin que vous ne vous détourniez jamais des voies de la justice et de l'équité. Je prie sa divine Majesté de vous voir exécuter en tout sa volonté sainte (3). » Ces paroles étaient pieuses comme la vie de Robert; Hugues suivit-il ces conseils? A peine avait-il la force de la jeunesse, qu'il se ligua avec les comtes contre son père; Hugues sentait son bras devenir fort, il avait de larges épaules, une tête aussi grosse que celle de son aïeul le Capet ou Caput, rude jouteur en chevalerie. Il fut entouré par une ligue de barons et féodaux pour le porter à faire la guerre. Le moyen âge avait admis cette coutume : quand le fils se sentait assez fort pour saisir la couronne, il cherchait à l'arracher à son vieux père dont le bras s'affaiblissait. Robert s'était rebellionné contre Hugues Capet, Hugues se révolta contre Robert; et quand le vieux roi s'en plaint aux évêques, ceux-ci lui répondent : « De quoi s'afflige ta révérence? ce que tu as fait à ton père, ton fils te le rend; c'est justice de Dieu. » Hugues le Hardi, le belliqueux, ne survécut point à Robert; il mourut de violence dans la lutte féodale; Raoul Glaber nous donne l'explication de cette vie toute de batailles du jeune Hugues. « Le prince croissait, et voyant qu'il ne pouvait retirer d'autres droits, d'autres revenus du royaume dont il était couronné roi, que les frais de sa table et de son entretien, il commença à s'en affliger dans son cœur, et à faire des représentations à son père pour en obtenir quelque apanage. Quand sa mère le sut, comme elle était très-avare, et qu'elle avait un empire absolu sur son mari, non-seulement elle fit tout pour empêcher l'effet de la demande du jeune prince, mais elle l'accabla même d'outrages et de mauvaises paroles; et comme l'a dit quelqu'un : *Je connais bien l'esprit des femmes : voulez-vous? elles ne veulent pas; ne veuillez pas, elles voudront à l'instant;* la reine, en effet, dans la crainte que cet enfant ne fût pas revêtu de la majesté du trône, si quelque accident venait à surprendre son mari, s'était dé-

(1) HELGAUD, *Vit. Rob.*, cap. LXIX.

(2) Comparez GLABER, liv. III, chap. IX. — BALUZE, *Miscellan.*, tom. II, pag. 307, et BELY, *Hist. des comtes de Poitou*, pag. 68.

(3) Voyez HELGAUD, *Vit. Robert. Reg.*, pag. 69. — Sur la famille de Robert il faut consulter le *Cartulaire* manuscrit de l'abbé DE CAMPS. (Biblioth. royale, *Cartulaire* 1er.)

clarée seule, contre l'avis de tous, pour faire sacrer son fils; et plus tard elle n'oublia rien pour le traiter comme un étranger, comme un ennemi, l'insultant également par ses paroles et par ses actions. Hugues, voyant qu'il ne pouvait supporter plus longtemps de semblables affronts, se joignit à quelques jeunes gens de son âge, et commença à ravager et à piller avec eux les possessions de ses parents (1). »

Hugues mourut très-regretté des clercs particulièrement; on fit des vers à ses funérailles, et on célébra ses hautes qualités sur sa tombe : « Psalmiste, ne sois pas insensible, s'écrie Glaber, à la tristesse du monde; que tes gémissements répondent à notre douleur profonde! Et vous, laissez un libre cours à vos larmes et à vos sanglots! La mort vient de nous ravir un prince, l'honneur de l'humanité! Le monde l'admirait dans la fleur de ses jeunes années. Hugues comptait à peine dix-huit hivers, et déjà il était la lumière des nations et le plus grand des rois, quand une mort jalouse est venue l'arracher à l'amour des hommes. Notre siècle chercherait en vain sur les trônes des peuples, ou même dans les honneurs de l'empire, un prince si distingué, triomphant comme lui dans les combats avec une gloire éclatante, ou robuste et vigoureux comme lui. Il faisait toute la force, toute la joie des Français, et la Gaule tout entière lui devait le bonheur et la paix. L'Italie implorait à genoux la grâce de voir ce nouveau César lui dicter des lois en souverain. Mais, hélas! ô le plus beau des princes, hélas! notre âge ne méritait pas une telle félicité. Un déluge de maux nous inonde, et l'appui des gens de bien se brise! Tu fais aujourd'hui la douleur de ta mère, le désespoir de ton père, et tu laisses à tes frères de cruels souvenirs! Une tristesse sombre règne dans tous les palais, et le deuil chez les peuples les plus éloignés! Déjà la Vierge sur les pas du Lion atteignait le soleil, quand une pâleur mortelle décolore tes membres; dix jours se passent, suivis de sept autres journées, et la renommée porte aux oreilles de ton père la nouvelle de ta mort. Grand Dieu, souverain arbitre du monde, il ne vous reste plus qu'à choisir aux Français un roi qui sache veiller à leur sûreté, et qui puisse repousser les attaques de leurs fiers ennemis! Veuillez aussi accorder au prince que nous pleurons un repos éternel (2)! » Ainsi s'exprimaient les chroniqueurs en déplorant le triste état de la monarchie.

Il restait encore trois fils à Robert; Henri, l'aîné, serait-il destiné à la couronne? A cette époque, rien ne paraît moins certain que le droit d'aînesse dans l'ordre des fiefs; que les fils succèdent au père, c'était beaucoup déjà, mais on ne décidait pas quel serait ce fils, le puîné, le cadet peut-être; tout cela dépendait de la prédilection des vassaux; Henri, le second des fils, était le chéri du roi Robert et des féodaux, parce qu'il commençait à se complaire aux armes; il portait le titre de duc de Bourgogne, titre fort disputé par la race germanique. Qui aurait pu refuser de reconnaître Henri? Eh bien, le malheur voulut qu'il ne fût point aimé de sa mère; Constance lui préférait Robert, le troisième fils, le cadet de race. Le roi ne céda point à Constance, les féodaux ne l'auraient pas permis; cette élection de Henri fut encore un pêle-mêle d'évêques et de hauts barons; tous n'y vinrent pas : « Je souhaiterais, écrit l'évêque de Chartres, de tout mon cœur me trouver au sacre de Henri fils du roi, mais ma santé ne me le permet pas; je tâcherais néanmoins de m'y rendre à petites journées, si les colères de la reine ne me faisaient trembler. On doit assez croire cette princesse lorsqu'elle menace quelqu'un de lui faire du mal : des exemples célèbres nous enseignent que ses menaces ne sont jamais vaines. Je vous prie de persuader à l'archevêque de Reims et aux autres grands de ne pas différer le sacre de ce jeune prince pour mon absence; car j'espère que ce même prince se rendra très-agréable à Dieu et à tous gens de bien (3). » — « Quant à moi, écrit Guillaume, duc d'Aquitaine (4), je n'irai point à la cour, parce qu'en n'y allant point je ne m'attirerai pas plus l'inimitié du suzerain que si j'y étais; je ne voudrais pas qu'on couronnât roi un autre prince que celui que désire le comte de Champagne. Je vous prie de me mander ce que vous aurez appris de la bonne intelligence de ce comte avec le roi, et de m'écrire si on fera un couronnement ou non, et qui sera le prince couronné. » Ainsi les féodaux s'écrivaient entre eux sur la force et l'existence de la royauté; tel comte voulait Henri pour roi, un autre appelait son cadet; un évêque avait des préférences, un autre des craintes. Rien de fixe sur le droit successorial; sur l'inflexibilité de l'héritage; ici c'était l'aîné, là le cadet; un des fils suffisait pour l'élection, qu'il fût né le premier ou le dernier dans l'ordre de la lignée capétienne.

La vie du roi Robert était laborieuse; c'est un caractère d'activité et de pèlerinage; on sent que déjà l'époque est aux pieux voyages, aux courses lointaines. Les chartres constatent cette mobilité; le roi n'est jamais à la même place, il court de monastère en monastère; ses lettres scellées portent la date de mille moutiers divers; on le voit sur

(1) *Chroniq. de* Raoul Glaber, liv. III, chap. IX.
(2) *Ibid.*
(3) Fulb. *Epist.* 59, et *apud* Duchesne. tom. IV, p. 181.
(4) *Ibid.* 128, et *apud* Duchesne, 61, tom. IV, pag. 194.

son scel en cire jaune ; les cartulaires des moines indiquent la présence du sire roi dans leur sainte église ; Robert est tantôt dans la cathédrale d'Orléans ou de Chartres, tantôt dans les monastères de Sainte-Bénigne de Dijon, ou de Saint-Benoît-sur-Loire. Il fonde partout des églises, il assiste aux translations des reliques, tout en conduisant ses fidèles et ses comtes aux batailles (1).

Le roi aime les cours plénières aux champs, dans les plaines de Compiègne ou de Saint-Denis ; les Alpes mêmes n'arrêtent pas cette ardeur. Robert deux fois exécute le grand pèlerinage de Rome ; il vient visiter les saintes reliques des bienheureux apôtres Pierre et Paul ; il s'agenouille sur les tombes pour appeler la miséricorde de Dieu et obtenir son absolution du mariage incestueux (2). On sent que la terre brûle sous les pieds de la race des Francs, ils ont besoin de voir et de saluer des pays lointains ; l'esprit de pèlerinage armé se prépare ; les périls des longs voyages ne sont plus rien ; la génération est impatiente de conquérir d'autres terres. Il ne faut pas oublier cette tendance qui se manifeste longues années avant les croisades en Palestine ; le château est trop sombre, l'horizon trop lourd de calamités pour qu'on ne cherche pas à respirer sur une terre plus libre ; le pain et l'air manquent à la vie.

Robert est pieux, dévoué à l'Église, il se revêt de la chape et de l'étole des chanoines ; mais cette ardeur pour la foi catholique, cette manifestation pour les autels des cathédrales, n'étaient pas seulement un cri de piété, une douce émotion de prières, c'était encore un acte politique. Robert cherche pour lui cette puissance de la crosse épiscopale contre les féodaux ! L'Église soutient son pouvoir, il en est le protecteur, l'avoué féodal ; ces évêques qui appuyaient le roi Robert étaient bien plus avancés dans les grandes lois de l'intelligence que les hommes demi-barbares qui campaient dans leurs manoirs : n'étaient-ce pas les évêques qui proclamaient la trêve de Dieu, c'est-à-dire la suspension du pillage et des guerres intestines? n'étaient-ce pas les conciles qui protégeaient la chaumière du pauvre, les champs cultivés, la liberté des hommes (3), les instruments de la paisible culture, depuis la charrue qui trace le sillon jusqu'aux brebis qui broutent la prairie verdoyante? Robert fut le roi des clercs, parce qu'il trouvait sa force de roi dans les grandes lois de l'Église ; il se plaçait dans l'ordre moral pour combattre la puissance matérielle ; il appelait la police des évêques et des conciles à son aide.

Dans ses lointaines courses, Robert eut une entrevue sur la Meuse avec l'empereur Henri II ; c'était la première fois qu'un empereur de race germanique se trouvait à la face d'un roi capétien. Charlemagne joignait la couronne de roi des Francs à son manteau impérial ; il passait incessamment de sa cour plénière d'Aix-la-Chapelle à son palais de Paris en l'Ile et à la Monza de Milan. Henri le Germanique n'était plus de la famille de Charlemagne ; il était issu d'une race nouvelle, élevé sur le pavois par les féodaux germaniques, comme les Capétiens l'avaient été par les Francs. L'entrevue de Robert et de Henri fut consacrée à quelques questions territoriales sur la suzeraineté de la Bourgogne (4), nation mixte qui tenait à la fois de la race franque et allemande ; le chef des féodaux germaniques prit la main gantée du roi des féodaux de France. L'entrevue de la Meuse fut l'occasion des fêtes, des pompes, dans lesquelles les braves barons (5) se mesurèrent plus d'une fois la visière baissée dans le champ clos, comme cela était la coutume à ces époques de batailles ; nul ne refusait de rompre une lance.

Quel seigneur féodal aurait respecté le droit de la couronne, quand les fils eux-mêmes du roi se précipitaient dans la plaine pour combattre ? Cette nuée de poussière que soulèvent les cavaliers au loin, cache les deux frères Henri et Robert ; ils prennent les armes contre le roi ; que leur a donc fait leur père ? les prive-t-il de son héritage ? va-t-il laisser la couronne à des bâtards ? Non ! ils portent haine au pouvoir de la reine Constance ; comme tous les comtes, ils ne peuvent subir la puissance d'une femme ; divisés d'abord, deux frères se réunissent contre leur mère dans leur guerre sauvage qui ne respectait rien : Henri porte ses batailles en Normandie, il attaque tous les châteaux sur la

(1) Il y a deux choses difficiles à suivre dans la vie du roi Robert, ce sont ses voyages et les dates de son règne. On remarque dans les diplômes quatre commencements du règne de Robert ; le premier concourt avec celui de 988, qui est l'année où il fut sacré à Orléans ; le deuxième se prend de l'an 989, sans qu'on en sache la raison ; le troisième, et le plus commun, est fixé au 24 octobre 996, jour de la mort de Hugues Capet ; le quatrième se rapporte à l'an 991, après l'emprisonnement de Charles de Lorraine. Les années de l'indiction ne sont pas toujours faciles à concilier avec celles de l'incarnation dans les chartres du temps de Robert, soit qu'on ait mal compté celles-là, soit qu'on n'ait pas suivi la plus commune des quatre époques qu'on donne à l'indiction. (Bénédictins, *Art de vérifier les Dates.*)

(2) La date de ces pèlerinages a été l'objet de longues dissertations de l'abbé ax Canvs. *Cart.* mss. (Bibl. du roi, t. III.)

(3) Labbe, *Collect. Concil.* ad ann. 960-1030.

(4) Glaber, *Chroniq.*, ch. IV.

(5) L'entrevue entre l'empereur Henri II et le roi Robert eut lieu dans une petite île de la Meuse, dans la partie où le Chiers mêle ses eaux. Voir Raoul Glaber, *Chroniq.*, liv. III, chap. II.

Seine, où pend le gonfanon suzerain. Le roi de France a la main alourdie par la vieillesse ; le puîné fait la guerre en Bourgogne, il hisse son penon sur Auxerre, Avallon, Sens, la ville aux évêques. Robert le roi marche contre ses enfants, comme dans le roman des *Quatre fils Aymon*, le vieux père, sire de Montauban, arme son bras contre Renaud, l'aîné de sa race, et contre Richard et le brave cadet de sa lignée. Sous la tente royale on voit briller la cour plénière de Constance ; elle excite le roi à réprimer la révolte de ses fils (1) : Constance ne perd pas un moment ; caractère impératif, elle veut gouverner avec ses Aquitains à la tête chaude ; elle ne souffre pas auprès de Robert les barons francs, à moins qu'ils ne lui fassent soumission : « Venez à mon aide, ô Foulques, comte d'Anjou ! écrit-elle à son oncle ; Hugues de Beauvais domine le roi et m'insulte. » Foulques arrive en toute hâte, se précipite sur Hugues de Beauvais, et voilà le favori frappé de mort ; sa tête sanglante roule dans la poussière (2).

La guerre de Bourgogne fut le dernier acte du roi Robert ; une fièvre violente le saisit à Melun ; il éprouva les symptômes de la cruelle maladie *des ardents*, feu d'enfer qui brûlait le corps ; elle ne pardonnait à aucun, cette triste épidémie ! grands et petits y succombaient. Robert vit bientôt que c'en était fait de la vie ; il se mit à psalmodier les plains-chants, les proses qu'il avait composés pour la sainte Église ; l'hymne *Constantia martyrum*, le chant sacré pour les fêtes de saint Pierre et de saint Paul, le *Sancti Spiritus*, le *Rex omnipotens*, toutes ces proses étaient de lui ; il les répétait sur l'orgue qui vibrait aux jours de fêtes. Robert n'eut pas ses enfants au lit de mort ; la guerre était rude encore, et la Bourgogne n'était pas domptée ! Constance se tint à son chevet, ainsi qu'une ombre implacable qui empêchait le pardon. Comme la reine voulait une longue régence, elle sollicitait la couronne pour son enfant le plus jeune ; Eudes avait trois ans.

Les chants funéraires psalmodiés annoncèrent bientôt que Robert n'était plus. Robert avait un ferme courage, le bras fort, la taille élevée, comme les Francs pouvaient désirer leur seigneur ; dans sa jeunesse, il avait la main prompte, la tête chaude ; avec l'âge il prit un caractère de débonnaireté : il oubliait tout, tandis que Constance ne pardonnait rien ; c'était un contraste de caractère que les chroniqueurs ont fait ressortir dans la peinture de ce règne (3). Un pauvre demandait-il à Robert sa robe de pourpre, il la donnait sans hésiter ; un jour, un serf de maladrerie s'étant introduit au dîner du roi, coupa le lambel à franges d'or de sa table et l'emporta. Robert le vit et s'écria : « Laissez-le faire, il en a plus besoin que moi. » Un de ses hommes d'armes lui déroba sa coupe d'or, il ne s'en plaignit pas davantage ; il la lui donna par une chartre scellée (4). Cette débonnaireté, il l'apportait dans toute sa vie ; Robert était le roi des clercs, le protecteur des évêques, et il se posait ainsi pour lutter contre la féodalité brutale ; quand vous le voyiez, revêtu de la chape et de l'étole, chanter dans le chœur des chanoines, faisait-il acte seulement de piété et de dévote prière ? Robert se mettait au centre même de la résistance morale contre les barons ; les évêques et les conciles étaient la force de police, la puissance qui devait ramener la société à des conditions d'unité et d'ordre. Le roi Robert, par instinct, se plaçait de ce côté ; sa dignité de chanoine de Saint-Agnan ne nuisait point à son titre de suzerain ; l'étole valait bien l'épée dans un temps où l'excommunication et l'interdit étaient des armes puissantes sur l'imagination des peuples. Robert avait régné quarante-trois ans depuis l'association que Hugues Capet avait proclamée au parlement de Compiègne ; il s'éteignit pour la vie éternelle, comme le dit la chronique de Saint-Denis, en copiant l'obituaire de l'église de Melun (5).

Le règne de Robert laissa trace dans l'esprit du peuple ; il avait été indulgent et bon pour le clergé et ses serviteurs ; on disait de lui, comme par acclamations : « Tandisque Robert a été roi, nous n'avons craint personne ; daigne le Seigneur accorder le salut

(1) Le grande raison de leur révolte que donnent les enfants de Robert, c'est qu'ils n'ont pas un état suffisant dans la maison de leur père : *Cæterùm serenissimam pietatem vestram appellamus pro eodem rege filiò vestro, qui satis superque desolatus incedit. Neque enim in domo vestrâ cum securitate vel charitate licet ei manere. Neque foris est et undè vivat, cum honore Regi competente, undè vos oportet aliquid boni consilii reperire, ne dum ille quasi peregrinus et profugus agit, paterni animi fama vobis depereat. Epist. Fulb. ad Robert.* (Dom Bouquet, *Collection des Hist. de France*, tom. x, pag. 458.)

(2) Helgaud, *Vita Robert.*, chap. xvii.

(3) Le chroniqueur qui fait ressortir avec le plus de naïveté la vie du roi Robert est Helgaud, biographe intime du roi ; il est dans la collection de dom Bouquet, *Hist. de France*, tom. x.

(4) Tous ces détails sont dans le biographe Helgaud, chap. vii, ix, xi.

(5) On a beaucoup discuté sur la date exacte de la mort de Robert : les Bénédictins placent sa mort le 20 juillet 1031. Voici la prière qui fut récitée à la mort du roi : « *Deus qui inter sanctissimos reges famulum tuum Robertum regali fecisti dignitate vigere, presta quæsumus ut quorum vicem ad horam gerebat in terris, intercedente gloriosâ Dei Genitrice Mariâ cum omnibus sanctis, eorum quoque perpetuo consortio lætetur in cœlis. Perumdem Dominum nostrum.* »

éternel à ce roi si bon, à ce père du sénat et de tous les gens de bien! » Ainsi acclamaient les clercs et les serfs mêmes dans les cités, chose douce à ouïr. Hélas! cet éloge venait peut-être de la tristesse des temps qui succédaient au règne du roi Robert, de cette guerre civile qui déchirait encore le royaume, de cette violence féodale si désolante pour le peuple. On criait donc de toutes parts : « Qu'est devenu le temps du roi Robert? qui pourrait nous rendre sa débonnaireté quand il touchait les écrouelles dans les maladreries, ou qu'il distribuait les sous d'argent au peuple, comme *le valet des deniers* au jeu des tarots, et comme l'orfévre ou l'argentier de notre sire? Maintenant le roi Robert est couché dans l'obituaire de Saint-Denis; son scel est veuf, et sa bague d'or ne scellera plus les chartres de donations à Saint-Agnan ou à Saint-Germain-des-Prés. » Il y eut ainsi bien des larmes versées!

CHAPITRE XVI.

LA SOCIÉTÉ AU DIXIÈME SIÈCLE.

Les serfs.— Les manants.— La servitude.— La terre.— La hiérarchie des fiefs.— L'Église.—Les barons.—Tendance vers la liberté.—L'hérésie.—Esprit de sédition.—Premier symptôme de la Commune.

930 — 1000.

Le cri douloureux que poussait la société au dixième siècle donnait un aspect triste et désolé à toute cette génération. Il n'y avait rien de franc et de libre dans le peuple; la servitude était le caractère général; les symptômes de liberté ne se révélaient que faiblement. Partout l'on voit les hommes suivre la condition de la terre, s'y rattacher comme un accessoire; quand un baron, un simple possesseur d'alleu ou de fiefs donne sa mense à une église, à un monastère, il comprend dans ses moulins, ses fours banaux, les serfs, les hommes des champs, les vilains qui tiennent aussi fortement au sol que la tour et les murailles de la châtellenie. Les chartres proclament ce principe du droit romain : Le serf est la chose du maître.

Ce n'était point la faute des vieilles coutumes; il y avait dans la multitude quelque chose de si laid, de si hideux, de si faible, de si lâche, qu'elle méritait, hélas! la chaîne qui pesait sur elle. Quand on contemple les monuments de cette époque, on s'explique ce caractère général de servage et cette distinction qui séparait l'homme d'armes de l'homme de la terre. Une notable différence se révèle entre le Franc à la tête belle, au front haut, aux formes élancées, et ces serfs petits de corps, difformes de face, contournés affreusement, qui vous regardent de leurs yeux ronds et hébétés (1); quel courage pouvait-on trouver dans de telles créatures? où chercher des sentiments généreux dans ces avortons noués, méchants et lâches tout à la fois comme les Sosies et les esclaves des comédies de Plaute et de Térence? La nature hideuse est naturellement mauvaise et pusillanime; les tourbes de serfs qui s'abaissaient pour recevoir le fouet du majordome n'avaient pas le cœur assez haut pour saisir le glaive et courir sur les Hongres et les Normands qui dévastaient le territoire; ces serfs se réfugiaient tremblants de peur dans les vastes souterrains des châteaux, et c'était le féodal qui défendait leur vie. Pourquoi, dès lors, le baron n'aurait-il pas acquis le droit de disposer de ces serfs comme de sa chose? L'esclave s'accroupissait dans l'étable des nobles coursiers qui, au moins, couraient braver, en hennissant, les traits des arbalètes et de l'arc des Hongres sauvages. Le chevalier brave et hardi ne devait-il pas traiter avec plus d'amour ce fier animal que le serf sans courage qui se cachait sous le fumier de l'écurie ou s'abritait dans le souterrain (2)?

Le caractère général du dixième siècle fut la servitude, parce qu'à côté des hommes forts qui osaient défendre les propriétés et les personnes, il y avait des lâches qui n'avaient pas le cœur aux batailles; de là, les grandes habitudes de recommandations personnelles que l'on rencontre si souvent dans les chartres; on sent le besoin de protection et de suzeraineté. Voici un homme libre, il habite son champ, la cité; et pourquoi ne saisit-il pas les armes quand l'invasion menace (3). Ah! le cœur lui manque; il est isolé, il vient s'agenouiller devant un seigneur, il demande appui, protection; eh bien! le féodal le prend et lui assure la vie en échange de l'indépendance; c'est un contrat libre entre celui qui brave la mort et celui qui frissonne au bruit des chevaux, au sifflement de l'arbalète. Le serf couard donne son corps à la terre pour la cultiver; le noble homme donnera bientôt à cette même terre son cadavre mutilé aux batailles pour l'engraisser, car peu de

(1) *Voyez* dans Montfaucon (*Monuments de la Monarchie française*) quelques-unes de ces figures de serfs dans les vieux monuments. Il y a aussi quelques manuscrits à la Bibliothèque du roi, mais des douzième et treizième siècles seulement, qui reproduisent les serfs aux travaux de la campagne.

(2) Ducange, v° *Servit.*

(3) Baluze, *Form. Capit.*, t. II.— Ducange, v° *Recomm.*

féodaux vieillissaient, peu mouraient au foyer domestique en caressant leurs levriers; les corbeaux ont leurs dépouilles quand leurs ossements ne se mêlent pas au sillon dans la campagne désolée (1).

Quelquefois cependant on trouve le serf saisissant la vie active avec le courage au cœur et le feu à la tête. Dans l'admirable récit d'Aimoin sur les miracles de saint Benoît, il est un épisode de bataille et de duel au bâton entre un serf de l'abbaye de Fleury et un serf du seigneur de Pithiviers; leurs épaules ruissèlent de sueur, ils se prennent corps à corps, s'enlacent, se frappent, se brisent. Et de quoi s'agit-il? de décider par le jugement de Dieu si le serf de l'abbaye appartient au sire de Pithiviers; c'est un servage contre un servage (2).

Presque toute la classe intermédiaire disparaît; vous chercheriez en vain des municipes, des bourgeois paisibles, de pacifiques commerçants; ces classes-là ne grandissent qu'aux temps calmes. Aux époques sanglantes et d'héroïsme, il n'y a que les combattants et les serfs de ceux qui combattent: que voulez-vous que fassent les hommes qui n'ont pas assez de courage et de forces pour se défendre? Au dixième siècle, tout porte les armes ou est serf: ce n'est pas dire qu'on ne puisse jamais sortir de ce servage, car du sein de ces esclaves il s'élève quelquefois des hommes d'énergie et de courage; eh bien! ceux-là deviennent puissants et sires eux-mêmes. Les Regnault, les Rutland, les Lupus de Gascogne, les Sanche de Navarre, d'où venaient-ils? d'où sortaient-ils à leur origine? Croyez-vous que les féodaux, ces pillards d'église, les Buchardus-Montmorenci eux-mêmes, fussent des hommes au lit mollet, quelques grands de la race carlovingienne amollie? Oh! non, leur ancêtre était souvent un serf de corps ou de terre; il avait senti son sang bouillonner (3); le voilà avec quelques compagnons qui se mettent aux champs; comme ils ont l'énergie suffisante pour combattre, ils deviennent seigneurs et maîtres; ici une vieille tour de construction romaine est leur repaire; là, c'est la cité tout entière dont ils expulsent l'évêque, ils sont dominateurs parce qu'ils sont forts; le serf ne reste serf que parce qu'il est lâche: dans les temps d'énergie, il n'y a point de classe intermédiaire; on est vainqueur ou vaincu sans milieu.

La condition de la terre, sous les Carlovingiens, était la même que celle de l'homme; il y avait beaucoup d'aleuds ou manoirs libres: Charlemagne avait établi un système régulier d'administration. Le franc propriétaire habitait ses menses sous la protection des capitulaires; il devait le service de son bras, la dîme imposée par les *missi dominici*; les bénéfices d'église ou d'armes ne formaient pas la majorité des propriétés en France; s'il y avait des fiefs soumis à la hiérarchie, il y avait pour le moins autant de terres libres. Mais à l'époque de l'invasion des Hongres, des Sarrasins et des Normands, une même révolution se produisit pour la propriété et pour les personnes; bien des possesseurs d'aleuds n'osaient se défendre seuls, isolés sur leurs terres; il n'y avait que quelques hommes au puissant courage qui pussent ainsi offrir leur poitrine aux envahisseurs: que faire alors, si ce n'est chercher un suzerain dans l'ordre des fiefs? Ici on donnait en servage sa personne pour obtenir protection; là sa terre pour la sauver; on réclamait appui (4), parce qu'on n'avait pas assez d'énergie pour se protéger soi-même: la faiblesse et la lâcheté, voilà les deux sources de servage pour les personnes et pour les terres. Avait-on besoin de se vouer à un supérieur, si l'on avait la fermeté au cœur pour courir à la face des barbares? Le dixième siècle est l'apogée du double système du servage de l'homme et de la propriété; tout se place sous la hiérarchie des forts; il n'y a plus de terres et d'hommes libres; les aleuds et les municipes ont presque tous disparu; l'isolement est la faiblesse; la féodalité est la force, le contrat d'union qui lie les hommes à la propriété.

Quand la liberté matérielle s'efface, quelques symptômes d'indépendance intellectuelle se manifestent par l'hérésie; ils sont peu saillants encore; ils sont plutôt une grossière révolte, une superstition nouvelle, que le résultat du grand et terrible examen du seizième siècle. Tandis que l'Église catholique marche vers son unité en formulant un corps de doctrines, il y a des systèmes qui apparaissent comme une résistance à ses solennelles prescriptions. Deux écoles d'hérésie se révèlent au moyen âge: la première résulte d'une forte exaltation d'idées, d'une exagération des facultés de l'esprit, de cette intuition qui se joue dans un monde fantastique; la seconde école est rationnelle, elle tend à l'exa-

(1) Il existe peu de monuments qui nous reproduisent les barons mourant dans les habitudes paisibles des manoirs; les obituaires les désignent presque tous comme morts aux batailles.

(2) AIMOIN, *De Miraculis sanct. Benedict.*—DUCHESNE, tom. IV, pag. 151, 152.

(3) Les généalogistes un peu sûrs ne vont jamais au delà du dixième siècle. *Voyez*, sur l'antique noblesse du Midi, le travail de dom VAISSÈTE, en le comparant avec les Bénédictins. (*Art de vérifier les Dates*, tom. III, in-4°.)

(4) Sur les recommandations personnelles et territoriales voyez DUCANGE, v^is *Salvatum* et *Commendatio*. Le mot *feudum* (fief) ne se produit pas avant l'an mil; quelques chartres de 950-960 portent pourtant le mot *feum*, *ferum*, corruption sans doute du mot *feudum*. Voyez DUCANGE, tom. II.

men, aux conditions d'une réforme dans la discipline et les dogmes de l'Église catholique. Les hérésies se montrent avec hardiesse : dans la ville de Sens, on découvrit des hommes d'étude qui se représentaient Dieu comme un roi aux cheveux et à la barbe blanche, assis sur un trône d'or, au milieu d'un monde de lumières ; Michel l'archange s'agenouillait devant le trône céleste. D'autres hérésiarques se rattachaient aux opinions des manichéens. « En 1017, dit le moine Glaber, on découvrit, dans la ville d'Orléans, une hérésie impudente et grossière qui, après avoir longtemps germé dans l'ombre, avait produit une ample récolte de perdition, et finit par envelopper un grand nombre de fidèles dans son aveuglement. Ce fut, continue Glaber, une femme venue d'Italie qui apporta dans les Gaules cette infâme hérésie. Pleine des artifices du démon, elle savait séduire les esprits, non-seulement ceux des idiots, mais la plupart même des clercs les plus renommés par leur savoir n'étaient pas à l'épreuve de ses séductions. Elle vint à Orléans, et le court séjour qu'elle y voulut faire lui suffit pour infecter plusieurs chrétiens de sa doctrine empoisonnée. Bientôt ses prosélytes firent tous leurs efforts pour propager cette semence du mal. Il faut même l'avouer, ô douleur! les hommes les plus distingués du clergé de la ville, également fameux par leur naissance et leur science, Héribert et Lisoie, furent les deux chefs de cette hérésie criminelle. Cependant, tant qu'ils surent tenir leur opinion secrète, ils jouirent de l'amitié du roi et des grands du palais. Ils trouvèrent ainsi plus de facilité à surprendre les cœurs qui n'étaient pas enflammés d'une foi assez vive. Ils ne se bornèrent pas à corrompre la ville, ils essayèrent encore à faire circuler dans les cités voisines le poison de leur doctrine. Ils voulurent même communiquer leur folie à un prêtre de Rouen, d'un esprit solide. Ils lui envoyèrent quelques-uns de leurs complices, chargés de lui expliquer tous les secrets de leurs dogmes pervers, et de l'initier à leurs mystères. Ils lui annoncèrent en même temps que leur opinion allait être bientôt embrassée par le peuple. Le prêtre, instruit de leurs vues, courut communiquer ses inquiétudes au pieux Richard, comte de Rouen, et lui développa tout le plan du complot dont il était informé. Ce comte, de son côté, envoya en toute hâte vers le roi, et lui dévoila la contagion secrète qui menaçait d'infecter dans son royaume toutes les brebis du Christ. Le roi Robert, à cette triste nouvelle, conçut une profonde affliction, car c'était un prince sage et un chrétien fidèle, et il craignait tout ensemble la ruine de sa patrie et la perte des âmes. Il se rendit donc promptement à Orléans, et, après y avoir convoqué des évêques, des abbés et des laïques religieux, il fit commencer vivement les poursuites contre les auteurs de cette doctrine perverse et contre les adeptes qu'elle avait déjà séduits. On fit donc des recherches exactes sur l'opinion personnelle de chaque clerc, on s'assura de sa croyance entière aux vérités transmises par la doctrine des apôtres, que la foi catholique conserve et enseigne dans toute leur pureté : c'est alors que Lisoie et Héribert trahirent leurs sentiments secrets, en reconnaissant qu'ils ne professaient pas les mêmes principes. Plusieurs autres, après eux, déclarèrent qu'ils partageaient leur doctrine et qu'ils voulaient partager aussi leur sort. Robert et les évêques firent subir aux accusés un interrogatoire secret, par égard pour la probité et l'innocence de mœurs dont ils avaient toujours donné l'exemple jusqu'alors ; car Lisoie, l'un d'eux, était le plus estimé des clercs du monastère de Sainte-Croix ; et l'autre, Héribert, était attaché à l'église de Saint-Pierre, surnommé l'abbaye des Pucelles, en qualité de chef et de directeur de l'école. Quand on leur demanda où ils avaient puisé leur erreur et depuis quand ils la pratiquaient, ils répondirent : « Il y a bien longtemps que nous avons embrassé cette doctrine, qui vous est restée inconnue jusqu'aujourd'hui. Nous nous attendions toujours à vous la voir professer aussi comme tous les autres, de quelque rang, de quelque ordre que ce fût ; nous en conservons même encore l'espérance. » Puis ils se mirent aussitôt à développer l'hérésie la plus vieille, comme aussi la plus sotte et la plus misérable, qui pourtant les avait fait succomber, quoique toutes les conséquences qui se déduisaient de leur système, reposassent sur des bases d'autant moins raisonnables qu'elles étaient mille fois plus contraires à la vérité. Ils disaient, par exemple, qu'il fallait regarder comme des rêves délirants tout ce que l'ancien et le nouveau canon nous enseignent de la Trinité des personnes dans l'unité de Dieu, de cette vérité fondée sur les signes et les prodiges les moins équivoques, sur les témoignages les plus anciens, sur les autorités les plus saintes. Ils assuraient que le ciel et la terre avaient toujours existé tels que nous les voyons, sans créateur. Enfin, après avoir hurlé comme des chiens, et exhalé dans leur folie les horreurs accumulées de toutes les hérésies, ils finirent par professer aussi l'hérésie d'Épicure, en ce qu'ils prétendaient avec lui que les excès et les crimes n'avaient à craindre ni punition ni vengeance, et que toutes les œuvres de piété et de justice par lesquelles les chrétiens croyaient mériter les récompenses éternelles, n'étaient que peine inutile. Telles furent en partie les impostures grossières qu'ils ne rougirent pas d'avancer; et il y avait là beaucoup de fidèles tout

prêts à rendre témoignage à la vérité, à réfuter leurs erreurs et à les convaincre de leur aveuglement, si toutefois ils avaient voulu seulement ouvrir leurs yeux à la lumière et leur âme au saint (1). »

Les hérétiques soutenaient donc l'éternité de la matière, l'unité du principe créateur, et la fatalité dans les actions humaines, doctrines bien osées au sein de la société du moyen âge; l'hérésie était une sorte de révolte morale contre le principe de civilisation posé par le catholicisme. Quels étaient les hommes assez hardis pour s'affranchir de l'Église? Aussi la plus grande répression suivit l'apparition de l'hérésie; Robert vint lui-même à Orléans, et se plaça, les yeux courroucés, devant la cathédrale, au milieu du pronaos dont on élargissait le cintre. Les hérésiarques parurent en sa face; c'étaient des clercs, des bourgeois, vêtus simplement, avec une expression indicible de résignation et de sincérité. Le roi les interrogea lui-même, et tous répondirent fermement jusqu'à la fin: « Ce que nous croyons, tout le monde doit également le croire (2). » Alors le roi leur répéta: « Persistez-vous dans cette erreur? » Aussitôt on éteignit les flambeaux, les clercs hérésiarques furent dégradés; un bûcher de frênes et de sapins s'éleva sur la grande place d'Orléans, et illumina la ville d'une couleur rougeâtre (3). »

Que faisait la reine Constance? elle était restée sur le seuil de l'église; la multitude murmurait, car tous, clercs, peuple, serfs voulaient mettre en pièces les hérésiarques. « Il nous les faut déchirer de nos mains, s'écriaient-ils. » Constance les apaisait à peine en leur montrant le bûcher qui s'élevait pour eux. Enfin ces malheureux hérésiarques, couverts d'une aube blanche, sortirent processionnellement de l'église; ils paraissaient calmes, résignés au milieu des insultes du peuple; ils marchaient pêle-mêle, hommes, femmes, enfants, poursuivis par les risées et les ardentes paroles des serfs, des clercs et des chevaliers. Quand le lévite Lisoie parut devant la reine Constance, celle-ci, la bouche exhalant la colère, lui creva l'œil avec un roseau qu'elle tenait en main, car elle était fort emportée; le peuple applaudit avec fureur à cet acte de barbarie qui était dans les mœurs. Hélas! tous ne se montrent-ils pas barbares aux époques d'exaltation et de fanatisme? tous sont portés à cette sauvagerie qui dépèce en riant les cadavres. Les pauvres hérésiarques furent conduits au bûcher; quand ils virent les flammes s'élever, telle était leur foi, qu'ils crurent que ces flammes les respecteraient au milieu d'une voûte ardente. Ce furent aussi des grincements de dents, des cris aigus lorsque les premières douleurs se firent sentir; quelques-uns s'agenouillèrent pour faire l'aveu de leur erreur, la voix expira sur leurs lèvres; et quand le peuple voulut les délivrer, car ils étaient repentants, leurs corps n'étaient plus qu'un monceau de cendres: « Ils étaient consumés par les flammes comme ils le seront en enfer, et ils mériteront aussi les peines éternelles (4). »

Il était rare que l'hérésie ne fût pas accompagnée de quelque mouvement de peuple, de quelque expression tumultueuse du bourg, de la cité ou de la campagne. Si le caractère général du dixième siècle fut la servitude, il y avait déjà des révoltes confuses de serfs qui signalaient une certaine tendance vers un peu de liberté désordonnée. Les chroniques révèlent une fermentation d'esprit; on n'a point encore prononcé le nom de *commune*, pour la défense mutuelle, mais les serfs et les manants éprouvent un frissonnement d'indépendance: on dirait qu'ils se préparent à secouer leurs chaînes pour briser le crâne de l'abbé ou du seigneur qui les tient en servage. Tantôt ce sont les métiers d'une ville, tantôt les pauvres laboureurs de la campagne, tantôt les habitants d'un bourg, ou bien les serfs cachés dans le manoir, qui prennent les armes; ici pour s'exempter d'un impôt vexatoire, là pour s'affranchir d'une corvée trop dure qu'impose le majordome ou l'abbé (5); la plupart de ces révoltes sont réprimées. Les chevaliers bardés de fer viennent facilement à bout de ces serfs mal armés ou de ces bourgeois indociles; et comme le dit le roman de Gérard de Nevers, « chaque paladin enfile dix ou douze vilains dans le dur bois de sa lance, comme si c'étaient oiseaux friands à embrocher. » Le temps n'était point venu encore où les manants proclamaient *la commune* aux cris sauvages de liberté, au bruit du beffroi dans la paroisse. Les forces ne sont point égales. La féodalité domine l'homme et la terre; elle ressemble à ces durs anneaux de fer rouillés qui pressent les pieds et les mains du captif. Le peuple est en effet captif; il n'a pas les lumières encore pour comprendre son état d'abjection, et il n'a pas au cœur la force suffisante pour conquérir son affranchissement!

(1) *Chronique de* Raoul Glaber, liv. III, chap. VIII.

(2) *Ibid.*, ad ann. 1017.

(3) Sur ces hérésies du dixième siècle, consultez Martenne, *Amplissim. Collect.*, t. IV, pag. 860. — Mabillon, *Annal.*, tom. III, pag. 594, n° 26.

(4) Raoul Glaber, *Chronic.* ad ann. 1017.

(5) En Bretagne, en Normandie, dans la Langue-Doc même, il se manifeste des révoltes de vilains et de serfs. *Voyez* Orderic Vital, dom Maurice, *Hist. de Bretagne*, et dom Vaissète, *Histoire du Languedoc*, aux preuves. L'hérésie faisait déjà de grands progrès dans la Langue-Doc.

CHAPITRE XVII.

L'ESPRIT HUMAIN AU DIXIÈME SIÈCLE.

Personnification de la science. — Gerbert. — Origine de Gerbert. — Son éducation. — Ses voyages. — École de Reims. — Gerbert archevêque. — Ses études. — Arithmétique. — Géométrie. — Mathématiques. — Découvertes. — État littéraire du dixième siècle.

965 — 1003.

Chaque siècle trouve sa personnification scientifique dans un homme plus éminent que ses contemporains; toutes les idées se groupent autour d'une grande intelligence; elles font cortége à cette reine, comme les étoiles du firmament saluent le grand astre qui les illumine de ses rayons; ainsi dans la nuit du moyen âge se leva Gerbert; cet esprit résuma toute la science, à l'époque où il parut. C'est une vie bien pleine que celle du pape Sylvestre II; il faut la suivre depuis sa naissance obscure jusqu'à son pontificat; elle est comme l'élévation du génie à la papauté. L'intelligence supérieure de l'époque fut ainsi appelée au gouvernement de l'Église.

Gerbert ou Girbert, quelques chroniques disent Gerlent, naquit à Aurillac, dans l'Auvergne, vers le milieu du dixième siècle (1). L'Auvergne était alors sous des comtes féodaux, dont les habitudes batailleuses avaient acquis une grande renommée. Gerbert fut consacré à la vie monastique dans la solitude de Saint-Gerauld; on y remarqua bientôt son application à toutes les études, et l'écolâtre du monastère dit à l'abbé que Gerbert serait un prodige dans la grammaire et l'enseignement ecclésiastique (2).

Le jeune moine fut envoyé à Barcelone, auprès des comtes de la marche d'Espagne. La renommée retentissante qu'avaient acquise les écoles de Séville et de Cordoue attira cette ardente imagination; les sciences exactes étaient grandies parmi les Arabes: la géométrie, les calculs des astres, l'application des nombres et des mathématiques, toutes ces sciences avaient obtenu dans les villes moresques un vaste développement. Les *Tables de Ptolémée* s'étaient transmises sous le califat aux savants docteurs de l'islamisme, et dans les écoles d'Espagne au milieu des mosquées et des alcazars, l'enseignement trouvait des maîtres et des élèves nombreux; Gerbert y vint étudier, et il acquit une si merveilleuse intelligence, qu'on disait à son retour qu'il était devenu magicien (3).

A cette époque, l'homme qui devinait le temps, mesurait les distances, ou savait prendre les hauteurs des tours élevées, passait aux yeux du peuple pour un être extraordinaire, pour un de ces mystérieux esprits qui soulevaient les ombres funèbres sous le marbre des tombeaux. On voyait Gerbert incessamment occupé à tracer des caractères inconnus, des signes cabalistiques, des lignes courbes ou droites, des constellations sous toutes les formes; on le voyait, l'astrolabe en main, parcourir sur la sphère celeste la marche des astres et pénétrer dans la profondeur des temps! Tantôt Gerbert dessinait sur la muraille des cathédrales le cadran solaire pour marquer les heures qui fuient; tantôt il animait, par les lois de la mécanique, un automate qui se mouvait comme le corps humain; tantôt enfin, par les combinaisons ingénieuses du vent et de l'eau, il donnait mille voix étranges ou harmonieuses à ces tuyaux des orgues qui bruissaient dans les églises (4).

A l'aspect de tous ces résultats, le peuple accusait Gerbert de magie; on l'avait vu en compagnie de diables noirs et puants; on avait vu autour de lui voltiger les esprits aux noires ailes, comme les chauves-souris et les chats-huants des vieilles tours. Il avait employé des caractères inconnus pour deviner les sorts, pour remuer le passé, le présent et l'avenir. Ces accusations vulgaires n'empêchèrent point l'avancement de Gerbert; attaché d'abord à la cathédrale de Reims, il en reçut le pallium d'archevêque; et ainsi revêtu des hautes fonctions épiscopales, il ne cessa d'enseigner dans les églises, et les contrées diverses lui durent la fondation de plusieurs écoles de clercs et de serfs aux manoirs (5).

Dans les disputes de l'archevêché de Reims avec la race capétienne, Gerbert donna sa démission; il vint en Italie, toujours dévoré du besoin de s'instruire; il visita les écoles de Ravenne et de Milan; il put joindre, de cette façon, les vastes études mathématiques des Arabes aux enseignements plus solides de l'Allemagne. Gerbert devint l'homme de la renommée; l'universalité catholique retentit de son génie; la protection d'Othon l'empereur le poussa

(1) MABILLON, *Annal.*, tom. II, pag. 241, et GLABER luimême, *Epist.* part. I, *Epist.* 45. Sa famille n'avait rien d'illustre. *Obscuro loco natus*, dit Adhémar de Chabanais, *Chron.*, pag. 69.

(2) HUGUES FLAVIGNI, *Chroniq.*, pag. 157. — Consultez aussi MABILLON, dans ses *Annal.*, tom. II, pag. 242.

(3) ADHÉMAR DE CHABANAIS, *Chron.*, pag. 69. — *Epist. de Gerbert*, p. I, ép. 13.

(4) Comparez, sur la sorcellerie de Gerbert, GUILLAUME DE MALMESBURY, et ADHÉMAR DE CHABANAIS, chroniqueurs poétiquement crédules. ADHÉMAR, *Chron.*, pag. 67.

(5) MABILLON, *Annal.*, liv. XLVI, n° 87. — *Epist. Gerbert*, p. I, ép. 17.

d'abord au siége de Ravenne ; puis Gerbert montant à l'échelle d'or et de gloire, fut promu à la papauté après la mort de Grégoire V. Les chroniqueurs ne tarissent pas sur les causes mystérieuses de cette élévation de Gerbert au pontificat ; ils l'attribuent à la magie, aux maléfices jetes sur le conclave par l'évêque de Ravenne ; alors on répéta toutes les accusations des temps où Gerbert avait étudié dans les écoles de Séville et de Cordoue. Le nouveau pape prit le nom de Sylvestre II, et sa gloire parvint ainsi à son apogée (1).

Sylvestre II fut un des pontifes les plus fermes, les plus décidés ; on le voit, à la tête de quelques soldats de Rome, comprimer les insurgés de Tibur et de Césenne ; puis, le premier des papes, il conçut la pensée d'une grande délivrance de Jérusalem. Sylvestre II comprenait tout ce qu'il y avait de force et d'énergie dans une croisade, il créait ainsi la milice du Christ ; la lettre de Gerbert à l'Église universelle est d'une merveilleuse éloquence ; il s'identifie avec Jerusalem, il fait parler cette reine détrônée ; cette veuve dans la douleur ; Sion s'adresse à ses enfants, elle invite les cœurs brisés à venir la délivrer, elle qui vit s'opérer dans son sein les mystères du Rédempteur (2). Ces paroles brûlantes firent une si grande impression, que les Pisans prirent spontanément la croix et préparèrent une expédition pour la terre sainte. Gerbert ne survécut pas longtemps à cette manifestation catholique ; il mourut la cinquième année de sa papaute (3), toujours occupé de la science et se vouant à elle entouré d'astrolabes, de sphères, de livres écrits en caractères arabes et hébreux, tout resplendissants des signes cabalistiques. Aussi, dans le vulgaire, Gerbert, bien que pape, passa toujours pour maître en sorcellerie ; quelques jours avant sa mort, il inventa encore les moyens de detourner la foudre quand l'orage grondait sur la plaine. Gerbert faisait planter des bâtons en terre avec un bout de lance fort aigu, si bien que la foudre tournoyant, s'abîmait ensuite sous le sol.

Les écrits de Gerbert sont nombreux : les plus remarquables de tous furent, 1° l'*Abacus*, le livre subtil de l'arithmetique (4). C'est un développement de la règle des nombres, un traité complet des chiffres arabes et de géométrie, la division des unites et des quantités dans les nombres ; on l'appelait le livre des multiplications ; 2° le *Rhythmomachia*, traité du combat des nombres et des chiffres (5). Il existe aussi un traité de géométrie composé par le pape Sylvestre II. Tout y est examiné, et la mesure des temps, et l'intelligence des quantités ; il applique les premières règles à la musique, au rouage de l'horloge, aux tuyaux de l'orgue qui bruissent harmoniquement par l'action de l'eau ou du vent introduit dans les soufflets.

S'il aime les mathématiques, Sylvestre II n'oublie pas la versification et le rhythme, qui sont la musique du langage ; il étudie l'antiquité, il se complaît à fixer des règles pour la parole écrite. Gerbert n'est point le partisan des langues vulgaires ; il est grammairien dans ses épîtres. La philosophie, la dialectique, ces sciences, Gerbert les compare à deux sœurs qui marchent le front haut dans les voies de l'intelligence (6). Le pape les protége de tous ses efforts ; il écrit beaucoup, il médite plus encore ; Gerbert se pose comme le chef du catholicisme, et il veut élever l'Église comme un grand centre de lumière qui reflète tous ses rayons sur la société féodale.

Le dixième siècle ne fut point très-avancé dans les travaux scientifiques ; il y a toutefois, à chaque époque, une laborieuse tendance des esprits ; tous marchent vers l'indicible besoin de s'instruire et de se perfectionner. Auprès de chaque cathédrale et des monastères antiques, il y avait une école de science : à Reims, à Orléans, à Saint-Martin-de-Tours, il s'était fondé des enseignements scolastiques sous la protection des évêques (7) ; la plus remarquable de ces écoles était celle de Metz : on y enseignait la grammaire, la philosophie de l'archidiacre Blidulfe. Parlerai-je du désert de Gorze, solitude studieuse, qui avait conquis alors une si haute célébrité ! L'enseignement des enfants se trouvait dans la cathédrale, les évêques en faisaient un devoir aux chanoines ; le principe de l'Église était que plus un clerc était instruit, plus il obte-

(1) Gerbert fut élevé à la papauté, *propter summam philosophiam*. L'exaltation de Gerbert eut lieu le dimanche des Rameaux, ann. 998.

(2) Gerbert, *Epist.* part. I, pag. 28. C'est là sa plus belle lettre.

(3) Le pape Serge IV a écrit l'épitaphe de Gerbert : *Obiit à dominicæ incarnationis* MIII *indictione* I, *mensis maii die* XII. Quelques chroniqueurs ont maintenu l'accusation de sorcellerie même après la mort du pape.

(4) J'en ai vu un manuscrit dans l'abbaye de Saint-Emmeran à Ratisbonne ; il est fort ancien in-4°, et porte ce titre : *G... liber subtilissimus de arithmeticâ* ; l'*Abacus* porte également le titre d'*Algorismus*. Je crois également que la bibliothèque du roi a un exemplaire de l'*Abacus*, coté 5366. 5.

(5) Il y en a un manuscrit à la bibliothèque du roi, n° 4001, fonds Colbert. L'abbé Lebœuf l'a très-bien analysé, et l'a rapproché avec le jeu des échecs.

(6) Je regrette vivement qu'il n'y ait pas de travail spécial sur la vie et les œuvres de Gerbert.

(7) Il existe une savante dissertation des Bénédictins sur l'état des lettres au dixième siècle, tom. VI de l'*Histoire littéraire de France*. Cette dissertation est exacte, mais sans élévation.

nait l'approbation devant Dieu. A Sainte-Geneviève de Paris, plus de huit cents jeunes hommes étaient enseignés par les religieux, depuis l'aube, où l'on sonnait matines, jusqu'à midi, que commençait le travail manuel des solitaires et la lecture des livres saints (1).

La langue franque se formait lentement du latin corrompu et du vieil idiome gaulois; tant de nations avaient passé sur ce territoire, que la langue n'était qu'un mélange de mots d'origines diverses. En Normandie quelle langue était parlée? était-ce le neustrien, le danois ou le latin? ce mélange d'idiomes ne devait il pas amener une indicible confusion? Sur les places publiques de Caen ou de Bayeux, on devisait en danois et nortman (2); et en Bourgogne, en Provence, dans le pays des Basques, on parlait le patois du vieux peuple. La grammaire ne s'appliqua dès lors qu'à la langue latine; on s'occupa d'en épurer les barbarismes, et quels que fussent ces efforts, les traces de l'invasion se montraient saillantes. Ce fut un continuel mélange du vieux gaulois et du latin; si le clerc voulait s'adresser au peuple, au serf, au manant, ne devait-il pas employer les mots corrompus? Il y eut alors une confusion de phrases latines et franques; à côté d'une expression empruntée à la vieille Rome, à la basse latinité des villes de Lyon, Autun, Toulouse, on mêla les expressions dures, gutturales, des nations du Nord; chroniques, chartres, poésies, toutes ces traditions de la pensée contemporaine révèlent un chaos de mots, de syllabes et de tournures corrompues.

La poésie reste plus spécialement latine; elle n'est pas une création bardie, cette langue des grandes idées, par les belles images; les moines scandent et imitent les vers latins des poetes de la vieille Rome, sans respecter la pureté et l'élégance qui grandissaient les œuvres de l'antiquité; pour eux la poésie n'est que la mesure des vers, la césure, la rime materielle. Il n'y a que les hymnes d'Église qui se revêtent d'un caractère poétique et solennel, parce que là se montre la pensée de l'Écriture, la poésie hébraïque et chrétienne. L'hymne remue les douleurs de la vie, elle impressionne les âmes en rappelant les tristea déceptions de l'existence, et aux temps de grandes calamités une telle poésie répond à la pensée des générations. Bientôt vont apparaître et s'essayer les *chants de Geste*, les poésies chevaleresques qui secouent les antiques formes de la latinité, pour parler la langue franque et romane. Ces chants ont également peu d'invention, ils peignent les mœurs, ils reproduisent la société, mais la forme et le type du poëme sont toujours les mêmes; soit que dans *Gérard de Roussillon* le trouvère recueille les exploits de Charles Martel; soit que dans *Garin le Loherain*, *Girbert* et *Berle aus grans piés*, le règne de Pepin le Bref fût raconté. Voulez-vous connaître l'époque de Charlemagne? lisez *Agolant*, ou *les Sarrasins chassés d'Italie; Jean de Lanson*, ou *la guerre de Lombardie*; *Guiteclin de Sassoigne*, ou *les guerres de Saxe*, puis *les Quatre fils d'Aymon*, *Girard de Vianne*, *Ogier le Danois* et *Ronceraux*, poétiques traditions des expéditions du grand Charles en Espagne (3).

La chronique est toute latine; l'histoire n'a point assez de hardiesse pour emprunter la langue vulgaire, elle reste antique avec toute la simplicité naïve du moyen âge; on ne trouve rien dans la chronique qui ressemble aux fortes pensées des annales de Tacite et à la narration développée de Tite-Live. De pieux moines rapportent les impressions, les phénomènes qu'ils ont observés, les événements qui se déroulent devant eux avec le temps; ils n'ont pas assez de portée pour apprécier la conséquence des faits, ils rattachent tout à Dieu; tout roule dans ce cercle inflexible que la Providence a tracé autour de nous. Les chroniques du dixième siècle sont sèches et dénuées d'intérêt; soit que, comme Frodoard, l'archidiacre de Reims, on rapproche un à un les événements; soit que, comme Raoul Glaber, on se jette dans une croyance naïve et raisonneuse qui explique tout avec la foi chrétienne; soit que, comme Helgaud, le biographe du roi Robert, on décrive la vie pieuse et monastique du suzerain (4). Il n'y a pas de chroniques encore dans la langue des Francs, on n'ose confier la suite et la tradition des faits au parler vulgaire. Les souvenirs de Rome sont parvenus écrits en latin; les fragments de Cicéron, les grandes œuvres d'Aristote, de Plaute et de

(1) Mabillon, *Annal.*, pag. 370-388.

(2) Les ducs de Normandie étaient même obligés de parler plusieurs langues.

> Richard sout en daneiz
> Et en norman parlier
> Une chartre sout lire et les parts diviser.
> (*Roman du Rou.*)

On parloit danois à Bayeux et même à Évreux. Voir Guillaume de Jumiége. (Duchesne, *Collect. hist. norman.*)

(3) Voir sur tous ces romans de chevalerie le catalogue des manuscrits publié par M. P. Pâris, et sa préface de *Berte aus grans piés*.

(4) Frodoard, Glaber, Helgaud et Adhémar de Chabanais sont les chroniqueurs les plus curieux du dixième siècle. Il faut ajouter les chroniqueurs de Normandie, qui se rattachent spécialement à l'*Histoire de France*, tels que Dudon de Saint-Quentin et Guillaume de Jumiége. Les croisades sont l'époque des belles et grandes chroniques: elles ont été recueillies dans les *Gesta Dei per Francos* de Bongars.

Térence surtout, arrivent aux monastères du moyen âge dans leur forme pure et primitive ; on les étudie, on les enseigne. Les manuscrits rassemblés sous la prévoyante administration de Charlemagne ont survécu ; quelques-uns apparaissent même sous le scel de l'empereur, où il est peint la barbe longue et blanche, les cheveux pendants, la tiare ou couronne d'or, les vêtements de pourpre et la boule du monde sur ses cinq doigts roides et amaigris. Cette étude de l'antiquité est fort répandue au milieu même des ténèbres et des douleurs du dixième siècle ; les épîtres des évêques, les poëmes, les vers, respirent une connaissance matérielle de l'antiquité ; on imite la césure, les formes et les comparaisons d'Horace, de Virgile et de Lucain même. On adapte la théologie chrétienne, les merveilles des légendes, à ces souvenirs de l'antiquité, et ce travail technique fait le fonds littéraire du dixième siècle (1).

Si l'histoire marche avec toute la naïveté des chroniques et de la vie des saints, les sciences exactes ne se séparent pas de cette simplicité d'observation ; il y a un esprit curieux et attentif qui suit les faits : comme les moines, dans la solitude du désert, n'avaient pas les distractions du monde qui tourbillonne, les phénomènes se révélaient à eux avec un caractère solennel et fantastique : si l'étoile du ciel fuyait brillante, si la comète se montrait au firmament azuré avec sa queue d'argent; si la tempête brisait la tête superbe des sapins dans la montagne ; s'il pleuvait des insectes et de l'eau de couleur rougeâtre comme le sang ; s'il y avait un choc de nuées éclatant par la foudre comme des armées qui se heurtent ; si des feux phosphorescents resplendissaient sur le faîte des tombeaux, ces phénomènes étaient consignés dans la chronique avec les frayeurs des pauvres frères qui les avaient observés (2) ; on reportait tout à la colère de Dieu, à cette souveraine puissance qui annonçait les grandes catastrophes du genre humain. Quelquefois le chroniqueur veut expliquer les bouleversements qui l'effrayent, et le volcan qui jette des flammes, et le vent qui siffle au sein des montagnes, et les stalactites merveilleuses qui brillent dans les entrailles de la terre, première source sans doute de ces traditions de palais de diamants que les fées créaient de leur baguette d'or dans les grottes profondes ; alors ces explications sont plus naïves que les faits observés en eux-mêmes ; c'était un mélange des théories de Pline et d'Aristote, une confusion des erreurs de l'antiquité dominées par ce besoin du merveilleux que la terreur jette dans les âmes ardentes (3).

Les arts mécaniques devaient faire plus de progrès, parce que cette espèce d'avancement dans l'esprit humain exige de solitaires études et une application de l'adresse matérielle, produit du silence et du loisir. Tandis que les sciences exactes n'avançaient que graduellement, les arts mécaniques produisaient l'horloge qui marque la fuite du temps, l'orgue surtout dont les sons solennels faisaient vibrer le sanctuaire. Quand le génie se replie sur lui-même dans le désert, il naît de là souvent des merveilles ; il en sort quelque chose d'abrupt et d'une immense énergie : l'adresse de l'ouvrier est remarquable au dixième siècle ; soit qu'il commence les constructions des cathédrales; soit qu'il parsème les châsses saintes de topazes, d'émeraudes et de saphirs; soit qu'il habille les manuscrits d'or plat et mat, d'ivoire et d'étoffes de soie tissues à Constantinople (4). L'art du dessin est naissant encore, l'école byzantine le domine ; c'est cette carnation imparfaite, ces traits roides qui sont le type de la créature privée de l'idéalisme dans l'art; le Christ, Pierre et Paul, la Vierge, avec leurs vêtements de pourpre et d'azur sur un fond d'or, ressemblaient à un cortége de rois et de reines que le galvanisme aurait un moment remués du tombeau en leur imprimant partout une vie factice et effrayante ; on y retrouve ces yeux sans animation, cette chair de cire vermillonnée, ainsi que l'école lombarde en a laissé les modèles à Rome, à Milan ou à Ravenne.

Le dixième siècle fut également l'époque de ces hymnes religieux, de ces compositions pieuses d'une magnifique simplicité, que l'on chante encore dans les solennités de l'Église. Quand la génération soupirait des chants de douleur à la face de tant de calamités, il n'était besoin que de traduire les émotions du peuple, et les gémissements de l'âme trouvaient un vague retentissement dans ces mille voix étranges que l'orgue jetait aux vents sous les voûtes des cathédrales. Ces chants grégoriens étaient simples ; le grave faux bourdon pénétrait l'esprit d'une sainte terreur comme les paroles de Dieu même, tandis que la voix sereine des enfants de chœur s'élevait comme le doux battement de l'aile des séraphins qui montent au ciel ; ce mélange de faux bourdon et de voix argentines créait la grande mélodie religieuse du moyen âge ; et pour cela il

(1) Les Bénédictins, *Hist. littér. de France*, dixième siècle, tom. VI, in-4°.

(2) *Voy.* le tom. X de la grande collection des *Historiens de France*, par dom Bouquet.

(3) J'ai déjà donné l'opinion du moine Glaber sur les éruptions du Vésuve.

(4) Le plus merveilleux travail d'orfévrerie et de bijouterie au dixième siècle vient de l'art lombard : on peut s'en convaincre par le bel autel de San-Ambrosio à Milan ; il m'a vivement frappé ; ces merveilles d'orfévrerie ressemblent aux belles couvertures de manuscrits.

ne fallait ni calculs mathématiques, ni études de clefs et de sons; tout était d'inspiration comme la prière : elle venait de l'âme et montait vers le Dieu éternel (1).

Telle fut cette première période de la race capétienne; on sent la force materielle dans les hommes d'armes, la force morale parmi les clercs : la lutte s'engage pour conduire la société vers une idée d'ordre et de régularité. La féodalité fut le grand lien hiérarchique; elle organisa le désordre, elle comprima la vie individuelle, en la faisant passer dans une subordination par la tenure du sol. L'ordre des fiefs fonda les devoirs pour les personnes et pour les terres; plus tard toute propriété dut se lier intimement par l'hommage à la couronne; tout homme eut son supérieur. La conquête du principe monarchique n'est point faite encore; la royauté a plus d'une victoire à accomplir avant d'arracher l'autorité aux barons; Dieu lui soit en aide, car les papes et les rois de France devaient travailler pendant plusieurs siècles pour la civilisation et la liberté du monde!

CHAPITRE XVIII.

PÈLERINAGE ET CONQUÊTE DES NORMANDS EN ITALIE.

Les quarante Normands pèlerins. — Leur retour en Normandie. — Récit de leur pèlerinage. — La Pouille. — Belles villes. — Beau ciel. — Promesses. — Population normande. — Le duc Richard. — Le baronnage de Hauteville. — Le duc Robert. — Départ du lignage de Tancrède.

983 — 1032.

Les trompettes retentissaient aux champs de Normandie; les cloches de l'église de Bayeux, présent du duc Richard, sonnaient à pleine volée. Un peuple de dignes chevaliers, de nobles dames, de clercs en étole, de religieux et de serfs entourait quarante pèlerins normands au teint noirci par de longues fatigues : ils étaient tous revêtus de rudes armures, un casque de fer couvrait leur tête; ils portaient la cuirasse et le brassard; seulement quelques-uns avaient encore le bourdon et la panetière, l'escarcelle de voyage et les coquilles qui annonçaient à tous les chrétiens que les pauvres pèlerins avaient traversé les mers lointaines (2); ils avaient vu le rivage de Syrie, le tombeau de Jésus-Christ; des larmes ruisselaient sur leurs joues quand ils racontaient les outrages dont le saint sépulcre était l'objet de la part des mécréants : braves chevaliers, ils avaient aussi d'autres aventures à conter.

En s'en revenant donc de Palestine, ils étaient passés d'abord à Constantinople; la ville de Constantin, parée des dépouilles de Rome, leur avait paru brillante; ils avaient vu les empereurs couverts d'or, les hippodromes de marbre, les chars traînés par des chevaux blancs, les palais qui s'élevaient sur le Bosphore, les populations efféminées qui passaient leur vie dans les molles émotions de l'Orient. A Constantinople, les Normands avaient trouvé parmi les gardes du palais des hommes qui descendaient avec eux d'une commune patrie; quand la main de toutes les races méridionales s'était affaiblie de manière à ne pouvoir plus tenir le glaive, il avait bien fallu que les Grecs dégénérés appelassent d'autres defenseurs. La garde des empereurs fut confiée aux Warenges; leur origine était scandinave; ils appartenaient tous à cette mystérieuse famille du Nord dont l'histoire se mêle aux traditions d'Odin (3) et de Thor. Les Normands avaient été bien accueillis à Constantinople; on leur avait proposé d'entrer comme prétoriens au service de l'Empire : pauvres pèlerins! ils ne pouvaient se consacrer qu'au service de Dieu; ils voulurent revoir la Normandie avec ses plaines vertes, ses pommiers et ses herbages plantureux (4).

Tout en cheminant vers l'Italie, les pèlerins, selon l'usage, visitèrent les tombeaux de saint Pierre et de saint Paul, les apôtres et les serviteurs de Dieu; le pèlerinage n'était pas complet quand Rome n'avait point été saluée! Jérusalem et Rome, le sépulcre du Christ et le tombeau des apôtres, tel était l'itinéraire de tout pieux voyageur. Les chevaliers normands s'étaient donc dirigés vers Rome afin de recevoir la bénédiction apostolique du pape dans l'église de Latran; ils furent dignement accueillis, comme les pèlerins devaient l'être dans la loi catholique; que pouvait-on refuser à ces humbles chrétiens? La panetière, le bourdon étaient la sauvegarde à travers les longues routes et les périlleuses aventures. Les cloches sonnèrent aux basiliques tout comme elles furent mises au vent à Bayeux quand

(1) Sur les progrès de la musique d'Église, *voyez* la dissertation de l'abbé Lebœuf, § 8.

(2) Avan mille puis que Christ lo nostre Seignor prist char en la virgine Marie, apparurent en lo monde. XL. vaillant pèlerin; venoient dou saint Sépulcre de Jérusalem. *Voyez* l'*Ystoire de li Normant*, par Aimé, moine du mont Cassin, d'après un Mss. du treizième siècle, publié par M. Champollion-Figeac, et la *Chronique de Robert Viscart*.

(3) *Voyez*, sur les Warenges, Ducange dans ses *Dissertations sur le Bas-Empire*.

(4) *Chronique de Normandie*, ad ann. 983.

les Normands arrivèrent ; on les entourait de toutes parts dans le Campo-Vaccino, et ils firent leurs stations au Colisée purifié par l'image des saints. Lorsque les braves Normands furent admis dans la basilique de Latran, le pape leur exposa le triste état du midi de l'Italie, envahi par les Sarrasins. Comment ces braves chevaliers ne songeraient-ils pas à combattre les infidèles (1)? Ces terres du midi de l'Italie, vivement menacées par les mécréants, étaient alors la Pouille, Naples et la Sicile; des navires aux longs flancs, à la carène noire, aux voiles découpées et fines, debarquaient de nombreuses troupes de Sarrasins qui désolaient ces belles contrées. La Pouille, désignée dans les chroniques sous le titre générique d'*Apulia*, avait passé de la domination grecque sous celle de quelques seigneurs et comtes particuliers qui se defendaient avec peine contre les Sarrasins ; ces comtes, possesseurs de riches domaines, de campagnes riantes, devaient foi et hommage aux empereurs de Byzance; mais ils s'en déchargeaient sans scrupule quand ils avaient assez de force pour se défendre contre les Grecs et les Sarrasins (2); ils gouvernaient sans reconnaître la souveraineté de Constantinople. Il en était des comtes d'Italie comme des comtes francs, ils s'étaient affranchis de tout suzerain ; Naples se trouvait dans les mêmes conditions que la Pouille, tandis que la Sicile, envahie par les infidèles, subissait la domination absolue de l'islamisme; ses églises étaient transformées en mosquées, ses monastères, ses oratoires étaient livrés au pillage, et les jeunes filles de Syracuse embellissaient les sérails de Bagdad, d'Alep et de Tripoli.

Les Sarrasins assiégeaient alors Salerne, la ville chantée par Horace ; les habitants, vivement pressés par les infidèles, n'attendaient plus de secours des hommes ; ils imploraient la Vierge sainte, les patrons de l'Église, lorsque les gonfanons des chevaliers normands se montrèrent dans la plaine. « Cestui pèlegrin alèrent à Guaimar serenissime principe, liquel governoit Salerne à droite justice, et proièrent qu'il lor fust donné arme et chevauz, et qu'il vouloient combatre contre li Sarrazin, et non pour pris de monnoie, mès qu'il non povoient soustenir tant superbe de li Sarrazin; et demandèrent chevauz. Et quant il orent pris armes et chevauz, il assailliretit li Sarrazin et moult en occisteent, et moult s'encorurent vers la marine, et li autre fouirent par li camp; et ensi li vaillant Normant furent veincéor, et furent li Salernitain délivré de la servitute de li pagsn (3). »

C'est avec un sentiment de fierté que la chronique raconte dans sa naïve langue le courage et le désintéressement des pèlerins de Normandie; il fallait voir la joie et la reconnaissance qui les entouraient ! Quels étaient ces dignes et nobles pèlerins? que pouvait-on leur offrir pour récompense? des terres, des honneurs, tout devait leur être prodigué. « Et quant ceste grant vittoire fu ensi faite par la vailantise de ces .xl. Normant pèlegrin, lo peince et tuit li pueple de Salerne les regrscièrent moult, et lor offrirent domps, et lor prometoient rendre grant guerredon. Et lor prièrent qu'il demorassent à deffendre li chrestien. Mès li Normant non vouloient prendre mérite de deniers pour ce qu'il avoient fait por lo amor de Dieu, et se excusèrent qu'il non poient demorer (4). »

C'étaient ces héroïques pèlerins qui arrivaient à Bayeux à l'heure que je vous ai dite, quand les trompettes et buccines sonnaient; les clercs, les chevaliers, les entouraient pour ouïr les nouvelles de leur pèlerinage : combien de terres n'avaient-ils pas parcourues? quelle était la souffrance du peuple pieux qui adorait le tombeau de Jésus-Christ (5)? Les pèlerins répondaient aux paroles de tous; ils contaient à leurs parents, amis, clercs, dames et demoiselles, leurs beaux exploits; il énuméraient les riches terres de la Pouille, qu'ils avaient vaincues, les châteaux, le soleil d'or qui en illuminait les créneaux, la beauté des femmes de Sicile ; et ces récits enflammaient la tête des Normands à la blonde chevelure, qui étaient sans fiefs et sans avoir (6); n'y avait-il pas là de belles conquêtes de grands aleuds et de merveilleuses terres riches en troupeaux, en produits de toute nature? Les pèlerins portaient avec eux les présents recueillis dans ces lointains voyages : des amandes, des noix confites, des instruments de fer incrustés d'or (7); ils disaient

(1) Et li pèlegrin de Normendie vindrent là non porent soustenir tant injure de la seignorie de li Sarrazin, ne que li chrestiens en fussent subject à li Sarrazin. (*Chroniq. de li Normant*, liv. 1er.)

(2) Ducange a fait un beau travail sur les familles normandes ; il est éminent comme tout ce que faisait Ducange. Ce travail, qui porte le titre de *Généalogie des rois de Sicile*, a été publié par M. Champollion-Figeac. Muratori a écrit une dissertation *de Normannis*, tom. v, pag. 255.

(3) *Ystoire de li Normant*, liv. 1er, cap. XVII.

(4) *Ibid*, chap. XVIII.

(5) Muratori, *Dissert. de Normannis*, tom. v. — Ducange, *Généalogie des rois de Sicile*, et les documents recueillis par M. Champollion-Figeac.

(6) Ces chevaliers sans avoir (*sense avere*) formaient une classe à part dans la chevalerie du moyen âge; ils n'entraient pas dans l'ordre général des fiefs.

(7) Et mandèrent lor messages avec ces victorioux Normans, et mandèrent citre, amigdole, noiz confites, pailles impérials, ystruments de fer aorné d'or, et ensi les clamèrent qu'il deussent venir à la terre qui mène lac et miel et tant belles coses. (*Ystoire de li Normant*, liv. 1er, cap. XIX.)

que ce pays était comme la terre promise où le lait et le miel coulaient à plein bord. De tels récits excitaient vivement l'imagination des braves Normands; pourquoi n'iraient-ils pas conquérir ces terres? qui pouvait les empêcher de se mettre en quête de grandes aventures? comment n'imiteraient-ils pas leurs courageux devanciers? que pouvaient être pour eux les périls de la guerre?

La Normandie était remplie alors d'une population surabondante; chaque année on voyait débarquer sur toutes ses côtes de nouvelles expéditions qui venaient de la Norwége et du Danemark; les beaux héritages que les Scandinaves s'étaient donnés depuis un siècle alléchaient tous les habitants des terres âpres et sombres du nord de l'Europe; les scaldes avaient chanté la fortune de Rolf et des ducs de Normandie; ils avaient dit comment les vastes herbages de Caen, de Bayeux, de Vire, s'étaient couverts de puissantes châtellenies qui retenaient même les noms chers encore à la race danoise (1); chaque année les gardes des ports et cités signalaient l'arrivée de nouvelles flottes toutes remplies de colons qui demandaient terres et états. Les scaldes récitaient dans leurs sagas la généalogie si respectée dans la race du Nord; tous sortaient des Harold, des Rolf, des Suénon; il fallait guerroyer pour trouver état à tant d'hommes qui étaient sans fief: la Normandie n'en pouvait plus, tant elle se trouvait surchargée; il paraît aussi que cette race si forte se multipliait avec une rapidité indicible; ce n'était pas sans raison que Jornandès avait appelé la Scandinavie la source du genre humain (2). L'unité de mariage n'était point admise; la race normande prenait et quittait ses mies; il n'y avait rien de sacré dans l'union de l'homme et de la femme: ceci faisait que dans telle race on comptait vingt-cinq, trente enfants bâtards, ou pauvres cadets, tous vigoureux, qui requéraient héritage (3).

Qu'on s'imagine, avec cette immensité de population dans chaque race, une mauvaise culture des champs, la famine dévorante qui apparaissait à des périodes rapprochées, cette persévérance dans le désordre atmosphérique, qui pendant trente ans abîma les Gaules sous les pluies battantes: comment ne pas se précipiter sans cesse sur des terres nouvelles pour chercher fortune et ressource? Quand on avait la lance au poing et la vigueur dans le bras, qui pouvait empêcher de seller un cheval de bataille, et de courir, courir, jusqu'à ce qu'on trouvât un état convenable? Le récit des quarante pèlerins excita une vive et profonde sensation par toutes les terres de Normandie; on s'exaltait en pensant aux richesses de ces villes lointaines, à la beauté des femmes, à l'aspect de ce soleil qui ne quittait jamais les rivages fleuris, à ces riches commerçants qui faisaient belles toiles et tissus d'or; et puis, en témoignage de ces richesses, n'avait-on pas les présents, les armes dorées, les purs chevaux richement harnachés? Quelle belle terre que celle qui produisait ces pommes d'or sucrées, ces grenades rouges comme le feu, ces raisins jaunis sous le pampre, la vigne en spirale tant aimée des barbares du Nord!

La Normandie avait pour duc Richard Ier lors du premier pèlerinage des Normands en Sicile; Richard était fils de Guillaume Longue-Épée et petit-fils de Rolf, le premier duc de Normandie; Richard à la haute taille, au visage vermeil, grand constructeur d'églises et de monastères (4); il remplissait la Neustrie de sa renommée: comme il tenait les Normands sous une bonne et ferme police, la plupart songeaient à quitter ses terres pour chercher fortune; que pouvaient être des chevaliers qui n'avaient pas la liberté de se battre et de se venger? Sous les règnes de Richard Ier (5) et de son fils Richard II, les pèlerinages des Normands eurent grande fureur; y avait-il haine et querelle entre les Normands; un cadet avait-il porté la main sur son aîné, ou bien le fief était-il usurpé, alors on quittait la Normandie pour les terres méridionales de l'Italie, on allait querir un état en la Pouille.

Voulez-vous que je vous raconte comment arriva la grande résolution d'un voyage aux terres de la Pouille? je vais dire la chronique et les histoires normandes. « Il y avait haine et odie entre deux

(1) Bien des localités encore en Normandie retiennent leur vieille dénomination scandinave. *Voyez* mon essai sur les invasions des Normands (aux notes).

(2) *Vagina gentium*; j'ai traduit par le terme convenable.

(3) Les chroniques se servent habituellement de l'expression: *More Danico sibi copulavit*. (Dudon de Saint Quentin, liv. xii, cap. ii.) Le roman du Rou dit habituellement: « Il en fit sa mie. » Manusc. Sainte-Palaye, pag. 36.

(4) Le roman du Rou, le plus long et le plus utile des monuments pour l'*Histoire de Normandie*, se complaît à ces portraits des ducs de Normandie.

Voici comment il peint Guillaume Longue-Épée:

Guillaume Longue-Épée fu de haute estature;
Gros fu par les épaules, greille par la chainture;
Jambes eut longues, droites, et large la forcheure;
Oils droits et aperts eut et douce regardeure;
Mais à ses ennemis semble moult fière et dure;
Bel nes et belle bouche, et belle parleure;
Fort su comme jehans, et hardi sans mesure.

(5) Le portrait de Richard est encore plus piquant:

Richard sout en daneiz et en normant parler,
Une charte sout lire et les parts deviser.
D'eschez sout et des table son compagnon mater;
Bien sout paitre un oisel, et leurer et porter;
En bois sout coitement et berner et vener,
As talivas se sout et couvrir et mesler,
Mestre pie destre avant et entre deulx doubler.

princes de Normandie ; c'est Gisilherte et Guillerme: Gisilherte, que l'on appelait et clamait Bua Terre ou Bonne Terre, prit colère contre Guillerme qui terre contestait; son compagnon le précipita d'un lieu très-haut, et le tua sur le coup. Or, le sire Robert, voulant faire justice de ce meurtre, ordonna qu'on lui courût sus de tout côté; il advint donc que Gisilberte partit avec quatre frères, sur le message du prince de Salerne; ils s'en vont en Italie où ils furent reçus comme des anges. Sur toutes les routes on leur donnait tout ce qu'ils pouvaient désirer, vivres et armes ; ils vinrent ainsi en cheminant jusqu'à Capoue, où ils trouvèrent là un comte qui était menacé par les Grecs ; les Normands montèrent à cheval, sonnèrent du cor, et se précipitèrent la lance baissée sur les Grecs : en vain l'empereur semonça tous ses hommes pour repousser les valeureux Normands; il en vint tant, de ces Grecs, que leurs lances étaient aussi épaisses que les roseaux dans un champ; les hommes étaient aussi pressés que les abeilles dans leur ruche (1) : les braves Normands ne s'en étonnèrent point; ils dissipèrent à coups de lance ces myriades de Grecs affaiblis, couverts d'étoffes soyeuses. Il ne fut donc renommée que des Normands en Italie ; le bruit s'en répandit au loin ; si bien que lorsque les messagers arrivèrent à Bayeux et Vire, il y eut d'autres Normands encore prêts à partir; peu à peu, pèlerins par pèlerins, on en compta jusqu'à trois mille qui s'établirent dans les environs de Salerne, et fondèrent une véritable colonie. »

Voici comment avaient lieu tous ces lointains voyages de Normands; je laisse encore parler un vieux et simple chroniqueur : « Sur ces entrefaites, dit le moine Glaber, un Normand nommé Rodolphe, homme d'une hardiesse à toute épreuve, encourut la disgrâce du comte Richard. Redoutant la colère de ce seigneur, il prit avec lui tout ce qu'il put emporter, et vint à Rome exposer ses raisons au souverain pontife Benoît. Le pape, frappé de son noble maintien et de sa mine guerrière, se hâta de se plaindre devant lui de l'irruption que les Grecs venaient de faire dans les fiefs romains. Mais ce qui excitait le plus vivement sa douleur et ses regrets, c'est que parmi tous les siens, il ne se trouvait pas un homme capable de repousser les attaques de l'étranger. A ces paroles du pontife, Rodolphe se proposa pour faire la guerre aux Grecs, pourvu qu'il fût seulement secondé par les Italiens, qui avaient de plus que lui à défendre les intérêts de leur véritable patrie. Aussitôt le pape l'adressa avec sa suite aux grands du pays de Bénévent, leur enjoignant de lui céder toujours le commandement dans les combats, et d'obéir unanimement à ses ordres. Les Bénéventins l'accueillirent, en effet, comme le pape l'avait prescrit. Rodolphe se mit sur-le-champ à la poursuite des Grecs qui levaient des contributions dans les villes, les attaqua, leur enleva leur butin et les massacra (2). »

Les émigrations de Normands prirent un grand développement sous Robert le Libéral ou le *Diable* des vieilles chroniques ; le duc voulait être maître et seigneur de toutes les terres; il ne respectait ni les chartres normandes ni les priviléges des fiefs; et que de mutins et mécontents ne devait-il pas faire parmi les comtes ! En ce temps encore vivait en Normandie un seigneur nommé Tancrède; il était possesseur de la terre de Hauteville, dans le pays de Cotentin, si merveilleux en châtellenies de la race normande. Savez-vous bien que le seigneur de Hauteville, en toute sa fortune, n'avait pas de quoi donner un état à trois de ses fils tant seulement? Tancrède était de bonne naissance et dans le lignage du duc Richard ; il paraissait avec dix chevaliers sous sa bannière ; mais les guerres l'avaient tant ruiné ! Il avait eu deux femmes, Murcille et Frédésende, douze fils gras et frais, et presque autant de filles; quel lignage pour un baron, et comment songer à les établir ! y aurait-il assez de manoirs et de fiefs dans la terre du Cotentin? Hélas! non; et pourtant ses fils étaient tous dignes d'un tel état et d'une grande renommée ! Son aîné s'appelait Guillaume Bras-de-Fer ; ses frères avaient nom Honfroy, Drogon ou Dragon, noms terribles qui signalaient leurs poitrines de fer et la force de leurs coups (3). Les Hauteville avaient quelques vassaux avec eux, et les trois aînés de la race résolurent de passer en Italie pour rejoindre les intrépides Normands qui les avaient précédés dans cette longue carrière de conquêtes et de services militaires contre les Sarrasins et les Grecs. Les pèlerins, de retour de Palestine, rapportaient de si bonnes nouvelles de leurs amis de la Pouille! tous ces petits baronnets partis sans deniers, sans chevaux, avec la panetière et le bourdon, étaient maintenant seigneurs de grandes terres qu'ils avaient reçues en fief et bons écus d'or, prix de leur solde ; fins et matois comme toute la race normande, ils n'avaient pas d'attachement fixe; aujourd'hui ils suivaient les comtes de la Pouille révoltés, demain les empereurs grecs, de sorte qu'ils avaient ainsi gagné un bel état, des armes magnifiques et des chevaux à la longue cri-

(1) « Et sont veues les lances estroites come les canes sont en lo lieu ou ils croissent, comme li ape quant il issent de lor lieu quant il est plein. » (*Chronique des Normands*, liv. I[er], chap. XXII et XXIII.)

(2) RAOUL GLABER, *Chronique*, liv. III, chap. I.

(3) Le plus savant travail sur les Tancrède de Hauteville a été publié par Ducange dans ses *Familles normandes*, § I[er].

nière. La colonie normande avait même fondé une belle ville militaire, Aversa, qui était un point fortifié, siége de la puissance aventureuse des chevaliers et des comtes. Comme ils avaient besoin d'une commune defense, les Normands établirent là une hiérarchie de terres et de fiefs : au premier son du cornet, tout chevalier devait prendre les armes. La république feodale s'était établie militairement sur ces terres ennemies; il fallait bien se prêter un mutuel secours dans les batailles contre les Grecs et les comtes italiens de la Pouille : « Allons donc, nobles chevaliers, soyez alertes, car les Grecs et les Italiens peuvent vous dresser des embûches (1)! »

C'est vers cette colonie normande que les trois aînés de la race de Tancrède de Hauteville s'acheminèrent avec quelques deniers en leur escarcelle, douze chevaux de main, et leurs écuyers; ils étaient accompagnés de plusieurs seigneurs, baronnets, parmi lesquels Robert Grosméneil, Guillaume Groult, Tristan Citeau, Richard de Cariel, Ranulfe ou Renouf, tous possédant petites terres ou sans avoir et sans fief. Il y avait trente ans déjà que les premiers pèlerins étaient arrivés en Normandie; les cloches avaient sonné leur retour. Maintenant c'étaient les Hauteville, bonne famille du Cotentin, qui partaient pour conquerir états; les églises faisaient mille vœux, les processions accompagnaient les courageux pèlerins : « Que Dieu vous sauve et vous préserve, nobles chevaliers, qu'il vous garde à travers les Alpes! Les bois de sapins cachent plus d'une embûche d'infidèles! Braves pèlerins, faites-vous état en Apulie, afin que l'éclat en revienne sur la forte et grande lignée normande! »

CHAPITRE XIX.

AVÉNEMENT DE HENRI Ier.

Influence de la race normande. — Henri Ier. — Robert, son frère. — Constance. — Guerre civile. — Traité avec les Normands. — Cession de territoire. — Entrevue de l'empereur et du roi Henri.

1031 — 1036.

La race normande se montre envahissante depuis le neuvième siècle; elle ne reste jamais immobile, on dirait qu'elle éprouve le besoin d'agir et de déborder; les Scandinaves sont les peuples dominant dans toutes les destinées du moyen âge. Famille toute neuve dans l'Europe méridionale, elle n'a pas encore contracté les faiblesses et les infirmités des vieilles nations; les Scandinaves viennent rajeunir le sang des Francs et des Gaulois abâtardis.

Il est des temps aussi où les nations ont besoin de s'infuser une vie toute nouvelle : de là cette influence que les Normands exercent sur une longue période; ces enfants des pirates du Nord possèdent les deux conditions du succès, la force et la ruse. Que peut-on comparer aux rudes coups des Normands? et quand les armes ne suffisent pas, ils sont comme des loups cachés sous la peau des brebis; ils imitent les hommes doux et simples, comme Hasting, le compagnon de Rolf, qui fit le mort sous le suaire, pour entrer dans la ville de Luna (2); et puis quand le peuple sans défiance fut rassemblé dans l'église, quand la prière du trépasse commença, ces pèlerins normands, que vous voyez là pieusement recueillis, se précipitèrent la lance en main sur le peuple, et s'emparèrent ainsi de Luna, la cite riche et sans defense. Ruse et force, telle était la double devise de ces Normands, l'effroi des vieux chroniqueurs, nobles hommes qui parlaient encore danois et normand dans la belle cité de Bayeux (3).

Ce caractère envahisseur du peuple normand se révèle dans tous les événements contemporains; il explique surtout la puissance politique des ducs de Normandie. Ces ducs commandaient à des populations martiales et fieres; les Normands ont soif de conquêtes et de terres; ils convoitent déjà la souveraineté de la Bretagne qui est si bien à leur convenance; ils étaient à l'étroit dans la Neustrie; ils ne respiraient plus, resserrés dans ces beaux herbages qu'arrosent l'Eure et la Seine : pourquoi leur gonfanon ne s'étendrait-il pas jusqu'à Pontoise même?

Telle était l'ambition des ducs de Normandie, alors qu'ils prêtaient la main à l'avénement de Hugues Capet; avec une nouvelle race ils pouvaient étendre leur domination : le duc Richard domina le parlement de Compiègne, où Hugues Capet fut élevé à la couronne; les ducs de Normandie avaient besoin, pour s'affermir, de la ruine entière de la race carlovingienne, changement nécessaire à l'af-

(1) Voir DUCANGE, *Familles normandes*, § 2.

(2) L'expédition du pirate Hasting en Italie dès l'année 860 me paraît constatée : elle précéda d'un siècle le pèlerinage des quarante Normands : *Deindè Italiam petunt Normanni, et Pisas civitatem aliasque capiunt atque devastant.* — DUCHESNE, *Histor. scriptorum antiq.*, pag. 2. — *Voy.* aussi *Annal. Bertinian.*, ad ann. 849.

(3) *Quoniam quidem Rothomagensis civitas romanâ potiùs quàm daciscâ eloquentiâ utitur; Bajocacensis fruitur frequentiùs daciscâ linguâ quàm romanâ.* (DUDO SAINT QUENTIN, lib. 3. — DUCHESNE, *Scriptor. rerum normannor.*, pag. 112.)

fermissement de leur pouvoir : n'étaient-ils pas aussi les chefs d'une race de forts aventuriers venus du Nord pour dévaster les églises et conquérir les fiefs?

Toutes ces idées se tenaient entre elles. Les comtes de Paris étaient au milieu des Francs ce que le comte Rolf avait été parmi les Normands! ils avaient commandé à de nobles et dignes hommes qui les avaient élus pour chefs. Rolf avait placé à son front la couronne de comte, comme Hugues Capet y avait posé la couronne de roi; ni plus ni moins, il y avait parité.

Robert, le roi de France, était mort laissant plusieurs fils; l'autorité de la reine Constance s'accrut à ce point, qu'elle put convoquer les vassaux et leur dire : « Henri est l'aîné des fils de Robert, mais il est paresseux, incapable; comment voulez-vous qu'il règne? préférez le puîné de mes fils, Robert, l'enfant que chérissait le roi, comme dernier issu de sa lignée (1). » Constance avait voué à Henri une haine de marâtre, elle ne pouvait ni le voir ni le sentir; tous les clercs s'étonnaient qu'une mère qui avait porté en son sein ce fils Henri, fût dénaturée à ce point de le priver de son héritage. Telle était pourtant la vérité; ajoutez à cela que la reine Constance voulait jouir d'une longue tutelle, et que Robert n'avait point l'âge encore pour régner par lui-même! Constance poussait le désir de gouverner bien loin, mais elle n'était point grandement aidée dans son projet; elle n'avait pas pour elle les hauts vassaux.

Sous le règne de Robert même, les féodaux étaient plusieurs fois venus en cour plénière pour se plaindre de cette déplorable puissance de la reine qui les gouvernait (2). Constance était la princesse impérative; ni les clercs ni les féodaux de la race du Nord ne pouvaient la supporter; autant Berthe, dans sa vie privée, était douce et bonne, autant Constance était ardente; quand elle était en colère, elle se servait de ses ongles et de ses poings pour faire respecter ses volontés. Le peuple de serfs ne la détestait pas pourtant, car elle était bonne catholique comme la race du Midi, et la cruauté n'était pas en opposition avec la sauvagerie de cette époque. Rien ne fut plus populaire alors que l'exécution des manichéens d'Orleans; la reine n'avait-elle pas arraché l'œil à un des clercs récalcitrant dans son erreur? Jamais elle ne fut tant applaudie!

Henri connaissait la haine de sa mère, et il se hâta de fuir en la terre de Normandie pour requérir secours du duc; il pouvait espérer le triomphe de sa cause; le duc Robert commandait à la race normande la plus valeureuse, la plus forte aux batailles; en prêtant appui au roi, il acquérait une nouvelle influence : n'y avait-il pas de vieux rapports entre le roi des Francs et le duc de Normandie? Hugues Capet et Richard n'avaient-ils pas été intimement unis dans l'origine de leur pouvoir?

Robert de Normandie accueillit très-courtoisement le fils de la race royale, qui vint à Bayeux avec douze de ses fidèles; le duc avait des haines contre Constance, il convoqua ses propres barons pour une expédition militaire : qui donc se serait refusé à suivre le brave duc sur les terres de France? Il y eut une cour plénière à Évreux, et l'on décida que Henri serait reconnu pour suzerain. La haine des vassaux contre Constance était grande; quand la trompette retentit, il y eut bien peu d'hommes d'armes qui restèrent dans leurs fiefs; tous quittèrent leurs domaines pour suivre à cheval Robert et Henri, alliés dans la guerre. Beau pays que celui qu'allaient envahir les Normands! Lorsqu'on avait passé l'Epte, au-dessous de Gisors, on entrait dans les terres du Vexin, sous la suzeraincté des rois francs; on trouvait là Mantes, la riante cité; Meulan et Poissy avec leurs riches monastères si souvent ravagés par les Normands lors des grandes expéditions de Rolf et de Hasting dans la Seine, quand les cités et les églises déploraient les pilleries de ces enfants du Nord. Rien de plus fertile que ces vertes campagnes qui s'étendaient entre l'Epte, la Seine et l'Eure jusqu'à Pontoise, séjour des rois sous la seconde race : dans ces vastes plaines se déployaient d'opulentes abbayes, des monastères adonnés à la culture des terres, des châteaux fortifiés, des villes fort grandes et très-peuplées. Qui pouvait ne pas célébrer le beau pays du Vexin normand, dont les limites étaient à peine à huit lieues de Paris? Il suffisait de dépasser les murailles de Poissy pour entrer dans le Vexin, pays intermédiaire entre la race franque et la race normande, belle escarboucle convoitée par tous : Qui n'avait vu Pontoise, disaient les clercs sous la première race, n'avait pas une idée de la cité celeste (3)!

Lors donc qu'il fut convenu, en parlement des chevaliers, que la guerre serait déclarée à Constance, la tutrice de Robert, l'enfant qui prenait le titre

(1) Duchesne a publié le texte des chroniques qui parlent de la vie de Henri Ier. *Voyez* tom. IV de sa Collection, pag. 145 à 161.

(2) Will. Gemeticens. *Hist. normannor.*, lib. VI, apud Duchesne, *Hist. normann.*, pag. 260.

(3) Grégoire de Tours, liv. IV. Il y aurait une histoire curieuse à faire, c'est celle de tous les bords de la Seine et de l'Eure sous la première et la deuxième race; ce travail de restauration scientifique serait de la plus haute curiosité.

de roi, la chevalerie se précipita sur les terres qui s'offraient devant elle avec leur parure de mai. Le duc de Normandie, selon sa coutume des batailles, imposa à ses barons l'obligation de ne rien épargner; il fallait se montrer implacable, parce qu'on voulait imprimer de la terreur; et d'ailleurs Robert le Diable, comme on le nommait déjà, pardonnait peu quand il apparaissait avec son terrible visage et ses dures mains; dans la force encore de la vie, plein d'impétueuses passions, n'épargnant ni les monastères, ni les églises, alors même que les gémissements de la femme et de l'orphelin s'élevaient jusqu'à lui, Robert ne connaissait ni liens des familles, ni prescriptions religieuses. Hélas! les Normands avaient vu plus d'un exemple de sa rigueur; c'était le véritable héritier de Rolf et de Hasting : quel duc inflexible (1)! Toute la chevalerie normande partit pour combattre Constance, qui commandait aux Francs, aux Bourguignons, et à son fils, qu'elle faisait porter en tête de ses carrés de lances. Toutes les campagnes du Vexin furent ainsi envahies (2) par les Normands qui marchaient valeureusement à la conquête, comme ils l'avaient fait sous leurs ancêtres quand ils assiégèrent Paris.

Cette épaisse poussière qui s'élève là-bas dans la plaine signale la présence des envahisseurs. Entendez-vous les pesants chevaux nourris aux campagnes et aux haras de Bayeux et du Cotentin? ils hennissent à l'aspect des chevaliers que conduit Humbert, le plus fidèle des comtes normands; l'éclat du soleil fait briller de mille feux le fer des casques et des boucliers. Qui pouvait résister à ces terribles conquérants? serait-ce vous, Francs amollis sous le sceptre d'une femme? ce n'est pas vous non plus, Neustriens du pays entre Seine et Oise. Appellera-t-on les Bourguignons à l'aide? mais n'est-ce pas là aussi une race affaiblie qui sommeillait depuis trop longtemps à l'abri des côtes rôties par le soleil de juillet? Ils marchent avec audace, les braves Normands! ce n'est pas pour la première fois qu'ils visitent les bords de la Seine. Hélas! les abbayes de Saint-Denis en France et de Saint-Germain-l'Auxerrois se souvenaient encore des terribles envahisseurs.

Quand la reine Constance ne put plus résister, quand elle vit les lances normandes à une journée de Paris, que devait-elle faire? pouvait-elle s'opposer avec quelques barons, le comte de Champagne et quelques leudes, à ces bouillants envahisseurs? Robert le Diable ne pardonnait guère, c'était sa légende d'être implacable. Constance envoya donc deux prélats vénérables pour apaiser les Normands : le duc Robert exigea qu'avant toute chose Henri, l'aîné de race, fût reconnu et salué comme roi des Français; Robert, le puîné du lignage, recevait la Bourgogne. En même temps Henri, reconnu roi par l'intervention de Robert, duc de Normandie, lui cédait tout le Vexin jusqu'à Poissy; de sorte que le royaume de France se circonscrivait de plus en plus. Il n'y avait pas trois bonnes heures d'une course de vigoureux chevaux partis de Paris pour atteindre les extrémités de la frontière : étaient-ce là les dépendances d'un royaume (3)?

Les Normands, au contraire, accroissaient leur pouvoir de toutes leurs forces; ils acquéraient de plantureuses terres, trois grandes abbayes; ils se distribuaient tous les fiefs jusqu'à Poissy, en mesurant les domaines avec des lacets de cuir. Il y eut tel baronnet normand qui reçut jusqu'à huit manoirs dans le Vexin; voyez quelle bonne conquête pour les chevaliers!

Henri était donc sur son trône par l'appui de la race normande; tout n'était point fini pour la guerre : les Bourguignons étaient les alliés de la famille germanique; eux et les Lorrains se confondaient dans de communes haines et de mêmes sympathies. L'avénement de Henri I[er] au trône blessait la race germanique; elle se décida inopinément aux batailles. A cette époque, quand une injure était jetée au front d'un comte, il courait la venger; voici le droit public des féodaux : à peine la paix était faite en Normandie, que les palefrois hennirent aux bords de la Meuse et du Rhin; des messages annoncèrent que l'empereur Conrad et ses fiers Allemands menaçaient d'envahir les terres de France: encore du sang répandu! L'inimitié était terrible, elle venait d'une rivalité de race, d'un désir de conquête insatiable, de l'esprit même de ces populations de chevaliers; fallait-il encore une fois courir l'un sur l'autre la lance baissée (4)?

Au milieu de ces querelles de races et de familles, il y avait au désert quelques solitaires, des abbés pieux qui intervenaient pour apaiser la soif de fiefs au cœur des hommes d'armes; nulle force ne pouvait arrêter deux féodaux prêts à croiser le fer, semblables à des chevaux lancés à toute bride, se

(1) GUILLAUME DE JUMIÉGE, liv. VI. Je ne sache rien de plus intéressant que les chroniques de Normandie aux dixième et onzième siècles.

(2) *Ibid.*, liv. VII, chap. XXVIII. Comparez aussi avec la petite chronique manuscrite publiée par l'abbé DE CAMPS. (*Cartul.*, fol. 37.)

(3) Comparez ORDERIC VITAL, liv. II.—NANGIS, *Chronic*, ad ann. 1031. — Apud DUCHESNE, tom. IV, pag. 99. — *Chronique manuscrite de Normandie*, dans le *Cartulaire* de l'abbé DE CAMPS, fol. 38, tom. II.

(4) Voyez *Vita S. Poppo. abb. Stabul. apud* DUCHESNE, tom. IV, pag. 155. — RAOUL GLABER, liv. IV, chap. VIII.

fracassant le poitrail et la tête dans une rude rencontre; quelle puissance pouvait se placer entre eux pour empêcher ce heurtement? La voix chrétienne des solitaires et des saints évêques se faisait alors entendre.

Ainsi, quand Henri et Conrad se mesuraient de leurs camps militaires, saint Popon, du sein de la solitude de Stavelot, intervint pour conclure un traité d'alliance entre ceux-là mêmes que la vengeance appelait aux batailles. Conrad envoya des ambassadeurs à la cour plénière de Poissy; ils apportaient à Henri, roi de France, un immense lion à la crinière flottante, présent des empereurs de Constantinople à Conrad; puis des armures de fer tellement durcies, des cottes de mailles si étroitement travaillées aux fabriques de Nuremberg, que la pointe aiguë de l'épée ne pouvait pénétrer dans les anneaux rétrécis; et pour compléter cette alliance des deux races, Henri était fiancé à Mathilde, une des filles de Conrad (1).

Tous les événements de cette période se résument en querelles féodales; il y a une empreinte de monotonie dure et triste dans les chroniques; toujours des combats, des inimitiés de famille. Il n'y a pas d'unité; chaque territoire est habité par une race différente; on ne peut expliquer les événements que si l'on admet cette diversité de peuples rivaux qui se poussent et se heurtent : les Francs, les Neustriens, les Normands, les Bourguignons, les Aquitains; on ne trouve pas de France encore. Toute unité disparaît devant la variété incessante de mœurs et d'origines dans chaque famille de peuple; le roi ne gouverne pas au delà de ses propres terres. Henri I[er] s'appuie de l'alliance des Normands, c'est le chef d'une fédération armée, et, certes, mieux vaut être duc de Normandie que roi de France : le livre des fiefs est bien mieux garni en bonnes redevances dans les palais de Bayeux ou de Rouen que dans les chartres de Saint-Barthélemy en l'île de Seine. Comptez-les! comptez-les vos fiefs, pauvres rois de France! que trouverez-vous! à peine vingt terres en Parisis avec redevance de quelques hommes ou de quelques muids de vin; et pour les ducs normands, il y a bien encore trois cents manoirs qui donnent leurs bons revenus au fisc de Robert le Diable, le Libéral, le Magnifique!

(1) Comparez Raoul Glaber, liv. iv, chap. viii. — Anselme, *Canonic. Leod. Hist.* — Marlot, *Hist. de Reims*, liv. i, chap. xxviii, tom. ii, pag. 90. — Hermann, *apud* Pithou, pag. 141.

(2) Raoul Glaber, liv. vi et suivants. — Adhémar de Chabanais, liv. iii. Frodoard est aussi curieux, mais il s'arrête malheureusement au milieu du dixième siècle (ann. 960).

CHAPITRE XX.

LES TROIS GRANDS PÈLERINS.

Itinéraire des pèlerins. — Le comte d'Angoulême. — Pèlerinage à Jérusalem. — Foulques Néra, comte d'Anjou. — Son triple pèlerinage. — Robert le Diable à Jérusalem et à Nicée. — Le lignage de Tancrède dans la Pouille.

1020 — 1040.

Le caractère sombre du dixième siècle s'était un peu épanoui en gaieté, au commencement du onzième, par les pèlerinages; la terre féodale était triste; il s'était manifesté une succession de sinistres présages, un bouleversement dans l'ordre naturel, qui avaient excité les méditations solitaires des clercs et des châtelains (2). La Gaule avait été si profondément labourée par la guerre, qu'elle n'offrait plus aux pas des chevaux un terrain solide et abondant; l'espace était trop étroit pour respirer à l'aise; ces poitrines belliqueuses avaient besoin de se dilater dans une autre atmosphère, en face d'un autre soleil, car pendant dix ans les provinces avaient été inondées de pluies battantes et opiniâtres : on pouvait désirer des climats plus doux, un aspect de nature moins sauvage. Combien n'était-il pas populaire ce pèlerinage qui faisait quitter le sol en servant Dieu! L'esprit chevaleresque se complaisait à ces courses lointaines. N'y avait-il pas dans la société un solennel repentir, un jubilé universel, une expiation sainte? Allez à Rome adorer le tombeau des apôtres, allez en terre sainte pleurer sur le sépulcre du Christ, tel était le cri universel; là on devait trouver le pardon des grandes fautes! Comme la vie féodale se composait de violences, de pillages, les comtes, les chevaliers étaient au comble de leurs vœux, de trouver encore dans la vie errante une voie de pardon.

L'itinéraire des pèlerins était tracé par les vieilles chroniques (3); les pèlerins qui partaient du duché de France traversaient rapidement la Brie pour visiter la Bourgogne, si pleine d'oratoires silencieux au milieu des déserts de Cluny et de Cîteaux; il y avait là des stations de prière, des oratoires pour

(3) Il existe un itinéraire complet des pèlerins dès le quatrième siècle; dom Bouquet l'a publié. On peut voir également dans les Bollandistes la vie des plus pieux de ces voyageurs. — Mabillon a donné plusieurs itinéraires dans les *Acta sanctorum ordin. sanct. Benedict.* On trouve dans ses *Analecta* une chartre ou passe-port des pèlerins.

s'agenouiller, car la terre devenait difficile; le Jura commençait avec ses sapins orgueilleux sur la crête des rochers; il n'y avait que des routes de bûcherons tracées dans les montagnes, des sentiers à peine indiqués. Les fondations pieuses avaient parsemé les Alpes ici là de petits lieux de refuge où le pèlerin pouvait reposer la tête quand l'orage de neige fouettait les grands arbres. Le village de Sion était le premier lieu de la station des pèlerins dans les Alpes, et il portait ce nom de Sion précisément pour rappeler le but des saints voyages en traversant les montagnes: n'étaient-ce pas leurs vœux de voir et d'adorer cette éternelle cité dont parlait l'Écriture? Souvent les Alpes étaient un triste lieu pour les pèlerins; là se cachaient des voleurs et pillards de profession, qui ne respectaient ni les immunités de l'Église, ni le caractère sacré dont les pauvres chrétiens étaient revêtus (1)! S'ils échappaient aux redoutables défilés des Alpes, les pieux voyageurs approchaient de Milan, la ville de Lombardie; ils visitaient la Monza, San-Ambrosio, les antiques églises. Que de saints monuments sur la route, à Ravenne, à Bologne, au pied des Apennins! Nous voici encore dans les montagnes hautes, escarpées, silencieuses, où les anachorètes habitaient le désert! Quand les Apennins disparaissaient sous des nuages vaporeux, alors se montrait aux yeux des pèlerins l'aride campagne de Rome, pleine de tombeaux, sous l'herbe jaune et flétrie des marais.

Rome avec ses sept collines excitait des transports de pieuse joie dans l'âme des chrétiens; quand ils approchaient de Saint-Jean-de-Latran, quand ils visitaient les tombeaux de Pierre et Paul, les apôtres du Christ, des larmes abondantes ruisselaient sur leurs joues; ils s'agenouillaient devant la face bénie du pape, leurs mains osseuses brisaient leurs poitrines à coups redoublés; ils gémissaient de leurs fautes jusqu'à ce que la voix puissante du père commun des fidèles leur eût donné l'absolution; ils recevaient la croix et l'escarcelle de voyage; ils avaient les immunités de l'Église. Toutes les communautés de moines, toutes les villes fidèles leur devaient asile: qui aurait refusé un gîte au pauvre pèlerin (2)? Alors ils se mettaient en marche à travers la Hongrie, la Pannonie, jusqu'à Constantinople, la seconde station du pèlerinage. Les grandes voies romaines favorisaient ces pérégrinations; partout existaient encore des vestiges de ces beaux chemins de pierres dures et calcinées qui, au temps de la vieille Rome, voyaient passer les légions victorieuses, les chars des propréteurs et des proconsuls. A Constantinople, les reliques étaient nombreuses, et les pèlerins pouvaient adorer les vestiges de la prédication chrétienne; un chemin direct menait de Constantinople à Nicée, la ville des conciles si retentissants au moyen âge. De Nicée à Antioche, la voie était facile; Antioche avec ses bosquets de daphné, tant aimés de Julien, alors que le Galiléen triomphait! Après l'Asie Mineure venait la Syrie, fanatique pour l'islamisme, et c'était là que commençaient les dangers des voyageurs; que d'humiliations pour de braves chevaliers de se voir apostropher à la face par les noms les plus ignominieux, eux qui avaient le bras fort, la main aussi dure que le fer! Mais le Christ n'avait-il pas été abreuvé de plus grands outrages? n'avait-il pas été souffleté quand son doux regard pardonnait aux hommes? Jérusalem! Jérusalem! tel était le but de tous les vœux. La génération était triste, les pèlerinages lui rendaient sa gaieté; c'était comme une grande distraction jetée sur la vie; ce but du pieux voyage atteint, qu'avait-on à souhaiter de plus haut et de plus parfait? la tâche de l'homme était finie (3).

Ce comte qui part du château d'Angoulême avec quelques-uns de ses servants les plus fidèles, sur de hauts chevaux de bataille, c'est Guillaume Taillefer, comte d'Angoulême. Il avait commencé sa vie dans les armes, comme vassal de Guillaume duc d'Aquitaine; il avait conquis l'amitié du fier duc, car enfin il n'était baron ni chevalier qui pût le lui disputer dans les champs: aussi en avait-il reçu fiefs et terres à plein gré (4). Quel rude caractère que ce Guillaume Taillefer! il ne pardonnait rien, ni les vengeances personnelles, ni les usurpations de fiefs. Henri, sire de Rancogne, avait élevé le château de Fractarbot en l'absence de Taillefer, et malgré le serment prêté. Que fait l'impitoyable comte? il mande à son fils la félonie, et l'invite à le venger; or, Geoffroy, fils du comte, vint trouver Henri le traître: « N'as-tu pas juré sur le corps de saint Cybar de rester paisible en ton domaine? » Et comme Henri répondait fièrement, Geoffroy lui passa sa longue épée à travers le corps. Que de violences dans ce comte d'Angoulême! Hélas! comment les expier, si ce n'est par le voyage en terre sainte? Voilà donc Guillaume Taillefer qui moult clame et convoque ses fidèles; pourquoi

(1) L'existence des Sarrasins dans les Alpes est constatée par une multitude de monuments. *Voyez* la *Dissertation de* M. Reynaud, pag. 172.

(2) Voir l'*Itinéraire des Pèlerins*, t. IX. Dom Bouquet (Collect. des *Historiens de France*, et mes Notes sur les croisades, tom. I.).

(3) *Voyez* Ducange, v° *Peregrinatio*. Il rapporte aussi une chartre ou passe-port des pèlerins.

(4) *Chronique des comtes d'Angoulême*, dom Bouquet, tom. X, p. 160. — Bénédictins, *Art de vérifier les Dates*, article Guillaume Taillefer II, tom. III, pag. 168, in-4°.

n'irait-on pas en long pèlerinage? Le Seigneur a besoin d'être honoré en son saint tombeau; un long cri se fait entendre dans l'idiome roman : « Lo volt! lo volt! » et bientôt une belle suite de pèlerins se mettent en marche pour la terre sainte; ils étaient gais, pimpants comme le baronnage du Midi; les uns portaient le faucon au poing, les autres le bourdon et la panetière; ils chantaient maintes cantilènes et oraisons méridionales. Guillaume Taillefer ne prit pas la route habituelle des pèlerins, il ne traversa pas les Alpes; les barons du Midi entrèrent en Bavière par Augsbourg, la vieille cité aux saintes images (1). De là ils visitèrent le pays des Hongres, nouvellement convertis à la foi; puis ils vinrent par l'Esclavonie à Constantinople et dans l'Asie Mineure. Ce pèlerinage dura dix-huit mois au milieu des aventures les plus hardies. Guillaume et ses suivants d'armes souffrirent de grandes privations; ils étaient fort amaigris à leur retour; le comte tomba dans une indicible langueur! Pourquoi ses yeux brillants se ternissaient-ils de leur éclat? pourquoi cette main, naguère si forte, si puissante, se desséchait-elle de manière à ne plus pouvoir tenir l'épée? On disait partout, parmi les sages et les anciens, que le comte avait été ensorcelé par une femme, infernale magicienne; il y eut jugement de Dieu, duel de champions, épreuve du feu; mais le malheureux comte d'Angoulême, pèlerin et repentant, mourut le jour des Rameaux, quand le peuple célébrait avec joie la Pâque fleurie (2).

En même temps s'accomplissaient les longues pérégrinations de Foulques Néra, qui prit le beau nom de *Hiérosolymitain*. Au pays de l'Anjou, dans la ville d'Angers surtout, vivait Foulques, seigneur et comte (3); il était basané et très-brun à sa naissance, et puis ses pèlerinages l'avaient tant exposé au soleil d'Orient, qu'on ne l'eût plus reconnu à son retour. Il portait aussi le titre de Hiérosolymitain, à cause de ses voyages, et le peuple le nommait encore le Palmier, en souvenir de la terre de Judée, peut-être aussi parce qu'il était droit et grand comme l'arbre solitaire du désert : hélas! le pèlerin gardait souvenir du palmier qui l'avait abrité sur la citerne, et de l'olivier sauvage qui couvrait sa tête, alors que, trempé de sueur, il montait sur le Golgotha! C'était un rude homme que Foulques le Noir; il avait fait la guerre à Conan le Tort ou le Bossu, comte de Rennes, et l'avait tué de sa main : que de batailles livrées! quel intrépide chevalier que Foulques le Noir! rien ne l'arrêtait; Constance, femme de Robert, lui écrit : « Mon bel oncle, Hugues de Beauvais, favori du roi, m'insulte. » A cet appel, le comte d'Anjou arrive à la cour plénière, il tue de sa main Hugues de Beauvais! Maintenant n'a-t-il pas à craindre l'excommunication? il a tué un leude du roi de France! Brave pèlerin, partez donc pour la terre sainte; allez demander à genoux d'être lavé de ce meurtre fatal, ou bien élevez un monastère en repentir de vos crimes (4).

Foulques le Noir se mit en route de son comté d'Anjou; il n'était suivi que de quelques sergents d'armes, mais tous humbles et sans faste : en quittant son château d'Angers, il fonda l'abbaye de Beaulieu près de Loches; Foulques n'était-il pas excommunié? Aussi l'orage gronda sur ces fondations fragiles, des tourbillons de vent brisèrent les premiers fondements de l'abbaye; ainsi agissait Dieu pour punir le meurtrier (5). Foulques le Noir visita Rome, Constantinople et Jérusalem; ce premier pèlerinage accompli, il revient en son comté, saint et absous par le pape; il court soutenir de nouvelles guerres! Le comte de Blois envahit l'Anjou, faudra-t-il lui céder des villes, des fiefs, de riches abbayes? Oh! certes, non; le brave comte s'avance, la mêlée est dure, Foulques est renversé de cheval; entendez-vous ce nouveau cri de guerre? c'est le frère de Foulques, Herbert *Éveille-chien*, car c'était lui qui de son cornet retentissant appelait, au jour de chasse, les lévriers. La victoire demeura au comte d'Anjou; il envahit, à son tour, les terres de Blois; que de belles villes furent conquises! Le comte de Blois, qui voulait vaincre, fut vaincu (6).

Que pouvaient être de vaines victoires à côté du triomphe dans le Christ? L'Orient! l'Orient! tel est le cri de la piété du comte d'Anjou, comme son cri d'armes avait été : *Rallie, rallie à moi* (7)! Foulques part une seconde fois pour Jérusalem; ce n'est plus un simple pèlerin isolé que quelques servants d'armes accompagnaient, il est alors suivi des clercs et des braves seigneurs d'Aquitaine. A la tête marchent les évêques de Poitiers et de Limoges

(1) Bénédictins, *Art de vérifier les Dates*, article COMTES D'ANGOULÊME. *Voyez* aussi *la Chronique des comtes d'Angoulême*, dans dom BOUQUET.

(2) *Art de vérifier les Dates*, tom. III, in-4°, pag. 168.

(3) *V.* la curieuse *Chron. Gesta Cons. Andeg.*, c. VIII.

(4) *Voyez* RAOUL GLABER, liv. III, chap. II.

(5) Glaber entre dans de grands détails sur cette première destruction de l'abbaye de Loches, liv. II, chap. 4.

(6) C'est à cette époque, néanmoins, que le comte d'Anjou se rendit le fidèle et le féodal du comte de Poitiers en recevant la ville de Loudun; le père de Foulques, Geoffroi Grisegonelle, avait vaincu le duc d'Aquitaine en 987; la fortune tourna : « *Gaufridus Grisagonella, pater avi mei Fulconis, excussit Londunum de manu Pictaviensis comitis, et in prælia campestri superavit eum super rupes, et persecutus est eum usque Mirebellum.* » (SPICILEG. in-fol., tom. III, pag. 232.)

(7) *Art de vérifier les Dates*, tom. IV.

avec la mitre et la crosse pastorales; ceux qui rencontraient une telle troupe croyaient qu'elle n'allait pas au delà de l'oratoire voisin, tant elle était riche et ornée, et pourtant c'est vers Jérusalem qu'elle s'avance. Seigneur, en quel état est la Syrie! Savez-vous que les barbares imposent aux chrétiens un triste servage? Tous ceux qui veulent arriver jusqu'au saint lieu, doivent ouvrer et faire ordure sur le sépulcre! Le comte s'abaissera-t-il jusqu'à cette fatale coutume? Que fait le rusé comte? il se munit d'une vessie remplie de bon vin blanc (1), et le verse sur le sépulcre, si bien que les Sarrasinois furent trompés! Que dites-vous de la ruse de Foulques? Comme il pleure agenouillé devant le saint sépulcre! il le baise avec ardeur, et tant sa foi est grande, qu'il enlève de ses dents acérées un fragment de la pierre du saint tombeau (2).

Il revient, le noble Foulques, jusqu'à sa ville d'Angers; mais depuis qu'il a vu les merveilles de l'Orient, depuis qu'il a senti les feux du soleil d'Asie, il ne peut plus se souffrir dans les froides murailles d'Angers, sous le ciel brumeux de l'Occident; il y est inquiet et guerroyant. Pour la troisième fois il s'achemine vers Jérusalem, plus ardent que jamais; sa taille est voûtée, le palmier ne porte plus ses branches aussi haut; mais qu'importe? il marche humblement dans la sainte route. A Constantinople, Foulques rencontre un riche et fastueux pèlerin : c'est Robert, duc de Normandie, dont je vous dirai plus tard la pérégrination hardie; quant à Foulques, ce terrible homme d'armes, ce comte si impitoyable, il s'avança humble et à pieds nus jusqu'à Jérusalem; lorsqu'il vit pour la troisième fois le saint tombeau du Christ, il fit un vœu de pénitence, et tandis que les Sarrasins jetaient des yeux de fureur sur les pèlerins de France, Foulques ordonna à ses servants d'armes de le frapper de verges, lui, le comte Foulques d'Anjou! Il parcourut les rues de Jérusalem avec la corde au cou, et poussant des cris lamentables. Il disait : « Que Dieu pardonne au traître, au félon, au parjure Foulques d'Anjou, » et les sergents du comte le frappaient dru, le frappaient dru! Ensuite le comte prit sa route pour s'en revenir en Aquitaine; il fit le trajet de l'Orient à pied par l'Allemagne. En arrivant à Metz, une maladie cruelle le saisit; il mourut, le digne comte, et fut enterré en son tombeau dans la cathédrale (3)!

Alors était aussi parti en pèlerinage Robert de Normandie, le brave et impitoyable Robert, surnommé *le Diable;* il allait y querir l'absolution de ses péchés! De longues légendes étaient écrites sur le duc Robert! Il gouvernait enfant le comté d'Hièmes; puis, à la mort de son frère Richard III, il fut appelé au duché de Normandie : c'était un noble homme, magnifique, dont les chroniques célébraient la grandeur et la joyeuse vie; ses premières armes furent vivement poussées même contre sa famille; il arracha Évreux à son oncle l'archevêque de Rouen : et que lui importaient la parenté et la mitre d'or? Après la guerre contre l'archevêque de Rouen, le terrible envahisseur des biens de l'Église marche contre l'évêque de Bayeux et le dépouille (4)! Ne vouliez-vous pas que les clercs le surnommassent déjà le Diable dans les chroniques et légendes? lui, le duc Robert, qui ne ménageait ni les églises ni les monastères, ce grand usurpateur des biens des clercs, ne devait-on pas le placer dans une légion de démons noirs peints sur la porte des monastères? Le puissant féodal Robert défendit le droit de Henri I[er], et quand Constance voulut lui arracher la couronne, le duc de Normandie donna asile à son suzerain Henri I[er], sous sa tente de Fécamp! Le ban et l'arrière-ban furent alors convoqués; Robert écrivit à son oncle Mauger, comte de Corbeil, de mettre tout à feu et à sang sur les terres de France : hélas! ce qui fut dit fut fait; la flamme s'éleva sur plus d'une cité et d'un monastère de clercs; la guerre fut menée en véritable diable, comme le dit le moine Orderic Vital : Constance se vit obligée de traiter (5). La Normandie acquit Chaumont, Pontoise et tout le Vexin français, certes un beau lot dans la guerre : Constance à peine domptée, Robert se précipite sur la Bretagne; une seule course militaire des Normands la soumet à l'hommage du duc. Sans une tempête

(1) Ce trait singulier de ruse naïve se trouve rapporté tout entier dans la *Chronic. Turonens.* Bouquet, tom. x, pag. 283, et dans le *Gest. Consul. Andeg.*, ibid., pag. 256, 264. *Data pretia tàm pro se quàm pro aliis christianis ad portam sibi prohibitam, morantibus urbem celeriter cum omnibus intravit, sed sepulcri claustra eis prohibuerunt; nempè cognito quod vir Dei alti sanguinis esset, deludendo dixerunt, nullo modo ad sepulcrum pervenire posse, nisi super illud et crucem Dominicam mingeret : quod vir prudens, licet invitus, annuit. Quæsita igitur arietis vesica purgata atque mundata et optimo vino albo impleta, quin etiam aptè inter ejus femora posita est, et comes discalceatus ad sepulcrum Domini necessit vinumque super sepulcrum fudit et sic ad libitum cum omnibus sociis intravit.* (Voy. *Gesta consulum Andegavens.*)

(2) *Chronic. Turonens.* Dom Bouquet, tom. x, p. 283.

(3) *Gesta Consul. Andeg.* — Dom Bouquet, tom. x, pag. 253, 254 et 283.

(4) Voyez la *Chronique de Norm.*, ad ann. 1027, 1030.

(5) *Quod cernens Constantia mox ab eo dextram expetiit et deinceps quoad vixit tempore sibi fidelis extitit.* (Duchesne, tom. iv, pag. 148.) *Voyez* aussi la chronique rapportée par dom Bouquet, tom. x, pag. 276.

horrible, Robert aurait essayé la conquête de l'Angleterre; les vents dispersèrent sa flotte; il fut contraint de regagner Bayeux, la véritable cité normande; quel diable que ce Robert le Magnifique!

Maintenant, étonnez-vous que lorsqu'il n'y eut plus rien à conquérir, cette âme ardente et un peu bourrelée de remords songeât aux lointains pèlerinages! L'année 1035 commençait; le duc avait atteint sa cinquantième année, et il sentait quelque repentance : Robert n'imita point les pauvres pèlerins qui s'acheminaient le bourdon et la panetière en main; il parut, sur sa route, fastueux comme un noble et fier duc de Normandie (1), le plus grand des féodaux; il était suivi de chevaux, de varlets, de pages le faucon sur le poing, les chiens en laisse, comme sur les tapisseries de la conquête; il traversa les Alpes, les Apennins, et vint à Rome où il fut accueilli au son des cloches à pleine volée (2): la procession des pèlerins était splendide; Robert brilla de tout l'éclat de sa magnificence, il voulut laisser de grands souvenirs des Normands, ses hardis compagnons déjà célèbres en Italie; il ordonna donc que ses chevaux de bataille, tout caparaçonnés d'argent, fussent ferrés d'or; et si, dans les splendides cavalcades des pèlerins, un de ces fers tombait, les varlets d'armes devaient le laisser aux mains du peuple, car nul Normand ne s'abaisserait pour le prendre; se courber n'était pas dans leurs habitudes! Le pape donna à Robert l'escarcelle de pèlerin dans l'église de Saint-Jean-de-Latran, et tous s'acheminèrent vers Constantinople.

Dans cette grande capitale, nouvel éclat, splendeur immense! les pèlerins saluèrent avec fierté l'empereur sur son trône : comme on n'avait pas de siéges pour les barbares, comme le disaient les Grecs, Robert et ses nobles serviteurs s'assirent sur leurs manteaux d'hermine; quand ils se relevèrent, jamais ils ne consentirent à reprendre ces courts et riches mantels : « Est-ce que jamais Normand emportait le siége sur lequel il était assis? » Telle fut leur hautaine réponse (3). A Constantinople, comme on l'a dit, Robert de Normandie rencontra le comte Foulques Néra; ils firent le pèlerinage de concert à Jérusalem, sous la conduite de marchands arméniens d'Antioche; Robert le Diable, le brave duc, si fort à cheval, fut obligé de se faire porter en litière, sur les bras vigoureux de quatre Mores; comme il rencontra un pèlerin qui s'en revenait en Normandie, la terre commune, Robert le duc s'agitant sur sa litière, lui cria : « Pèlerin, tu diras à Caen et à Bayeux que tu m'as vu porter en terre sainte par quatre diables (4). » Aux yeux de Robert, n'étaient-ce pas de véritables démons que ces mécréants qui portaient les chrétiens sur leurs épaules noires et velues? Robert visita le saint tombeau, et versa des larmes abondantes sur ce sépulcre vide; à son retour, il tomba malade d'épuisement à Nicée, la cité des conciles : dans son voyage à travers l'Asie Mineure, l'empereur grec, qui craignait les Normands courageux et hardis, leur avait tendu plus d'une embûche; le valeureux duc les surmonta toutes à l'aide de ses dignes compagnons; mais à Nicée les Grecs employèrent le poison, et Robert de Normandie, tout couvert d'or dans sa jeunesse, ce Robert qui violait pucelles et saintes filles, et avait fait, disait-on, pacte d'argent avec le diable, ce duc Robert mourut à l'hospice des pèlerins, dans l'année du Christ 1035, le 2 du mois de juillet (5). Les Normands reprirent le chemin de Constantinople, passèrent le Bosphore, et vinrent rejoindre leurs frères de Normandie établis dans la Pouille.

Que faisaient ces nobles chevaliers dans l'Italie? avaient-ils grandi leur puissance, avaient-ils suivi cette destinée de courage et de conquêtes qui leur était prédite en quittant la terre natale? Les Normands avaient d'abord vaillamment combattu les Grecs qui menaçaient la Pouille; ils avaient brisé les armées que l'empereur dirigeait contre les comtes et petits seigneurs de la contrée; les chevaliers de Normandie s'étaient mis au service de Gaimar, prince de Salerne, et leur nombre devint

(1) « Grant foison de chevaliers, barons et autres gens de Normandie. » (*Chroniq. normande*. Duchesne.)

(2) *Chroniq. de Jean Bromton*, pag. 913. Jamais Robert n'oublia cependant son humilité de pèlerin. En l'entrée d'une cité, « l'un de ceulx qui gaitoit et gardoit la porte, haulsa ung baston que il tenoit et fiert le duc parmi les espaules, tant qu'il le fist tout canceler. Le chroniqueur ajoute que ses serviteurs voulant riposter, le duc leur défendit fort et dist que raison est que pelerins soffrent par l'amour de Dieu; ainsi le duc Robert garanti de la mort celui qui l'avoit feri et dist à ses gens que mieuls amoit le cop qui lui avoit donné que la meilleur cité qu'il eust. » (*Chroniq. de Normandie.*)

(3) On traita bien les Normands à Constantinople, parce qu'on les craignait déjà. Le voisinage des fils de Tancrède inspirait du respect. (Bénédict., *Art de vérifier les Dates*, tom. IV, pag. 5.) On lit dans la *Chronique de Normandie :* « En ce temps tous ses gens mangèrent à terre et n'avoient ne tables ne fourmes pour eulx servir : mais pource que le duc Robert en faisoit faire partout où il venoit, l'empereur et les gens du pays par où il passoit les apriurent à faire lors. »

(4) JEAN BROMTON, pag. 913.

(5) *Art de vérifier les Dates*, tom. IV, pag. 5, in-4°. Rien de plus fier et de plus hautain que Robert le Diable; il ne considère jamais la Normandie comme un fief, mais comme un royaume. On trouva une chartre dans laquelle il appelle nominativement la Normandie un royaume. *Notum esse volumus cunctis* REGNI NOSTRI *fidelibus*. (*Cartul. de S. Amand de Rouen*, fol. 57.)

si considérable, que tous purent se gouverner dans leurs terres d'une façon indépendante. Les Grecs étaient atterrés de cette grande valeur des chevaliers normands, et Docéan, prince de la Calabre au nom de l'empereur, traita avec eux pour ressaisir la Sicile, envahie par les Sarrasins (1); les chevaliers firent là merveille à coups de lances et d'épées; rien ne résista à leur valeur, les mécréants furent vaincus. Les Grecs méconnurent-ils ces services, ou bien les Normands, forts et vaillants, ne voulurent-ils plus conquérir pour d'autres ce qui leur convenait si bien pour eux-mêmes? Les Normands furent dignes de leurs ancêtres; ils n'y manquèrent ni pour la ruse ni pour le courage. Après avoir servi les Grecs, ils combattirent contre eux et contre les comtes de la Calabre et de la Pouille; forts, vaillants comme ils étaient, ils voulurent avoir les profits de la vaillance et de la force. La race de Tancrède de Hauteville avait procréé d'abord Guillaume Bras de Fer : ce Guillaume prit le titre de comte, et s'établit avec ses frères à Melfi, qui devint comme le cœur de cette république féodale des Normands; Drogon, son frère puîné, lui succéda; on le voit déjà qui prend, dans les chartres, le titre de duc et magistrat de l'Italie, comte des Normands de toute la Pouille et la Calabre (2); quant aux autres frères, qui eut une ville, qui l'autre, tous avec un bon héritage.

Au dessus d'eux se place Robert, l'aîné des enfants du second lit de Tancrède de Hauteville; sous le nom de Guiscard ou de Wiscart (le Rusé), Robert constitua le véritable empire des Normands en Italie; il n'avait d'abord reçu que le petit château de Saint-Marc, situé dans la Calabre; puis il obtint la province tout entière. A la mort de son frère Homfroy, Robert fut élevé au titre de comte des Normands. Or il faudra dire plus tard la finesse et l'expertise de Robert Guiscard dans le gouvernement de la Pouille et de la Sicile : quel bel établissement ne firent point là encore les enfants de Normandie! quelle famille que ces chevaliers! Ils avaient de la persévérance et de l'énergie; ils dominaient partout où se montrait leur gonfanon : la race normande fut alors absorbante; c'est une nouvelle et puissante invasion du Nord qui retrempe l'esprit et les mœurs de la société (3).

Ces mœurs éprouvaient, en effet, une grande modification par le goût des pèlerinages, l'horizon s'étendait un peu au delà des habitudes du clocher; le dixième siècle était marqué d'un caractère sombre et sédentaire; chacun cherchait à se rapprocher, à se défendre dans sa terre, dans sa tour, dans son église; les invasions des Hongres, des Normands et des Sarrasins détruisaient tout; résister était la somme de force que pouvait donner la société, elle n'en avait réellement pas d'autre; que pouvait-elle oser quand ses cités étaient en flammes, ses monastères pillés, ses châsses de saints dispersées! Aussi la génération est-elle couverte comme d'un crêpe funèbre; la vie se passe entre la souffrance et le tombeau; elle ne va pas au delà de l'hymne pieuse au sépulcre. Dans le onzième siècle, au contraire, il y a une sorte de réaction contre l'existence locale; la vie du clocher ne satisfait plus, on veut courir en pèlerinage; l'idée de voir d'autres climats, de jouir d'un autre soleil s'empare de tout le peuple. On part de France ou de Normandie, du Poitou et de l'Anjou; on soupire après Rome et la Palestine. Le caractère du peuple devient enjoué, on voit une race plus portée aux distractions et aux conquêtes. Les croisades furent préparées par cet esprit actif; ce n'est pas la seule prédication de Pierre l'Ermite qui opéra l'entraînante vocation pour les voyages. Jamais la parole de l'homme ne produit un immense effet si la société ne correspond pas à son esprit. Il faut que les temps soient préparés quand la prédication remue. La croisade fut amenée par la tendance de tous : la multitude avait besoin de respirer sous un plus vaste horizon et de secouer cette vie de châteaux, ce linceul de pierre et de fer qui ensevelissait l'existence du peuple au dixième siècle.

CHAPITRE XXI.

HISTOIRE DES FEUDATAIRES.

Normandie. — Guillaume le Bâtard. — Bretagne. — Ses ducs Alain. — Révolte des serfs. — Flandre. — Les Baudouin. — Comte d'Anjou. — Geoffroy Martel. — Comte de Champagne et de Blois. — Thibault. — Aquitains. — Gascons. — Toulouse. — Bourgogne. — Sires feudataires. — Les Buchardus Montmorency. — Montlhéry. — Les

(1) « Et à dire la vérité, plus valut la hardièce et la prouesce de ces petits de Normants que la multitude de li Grex, et ont combatu à la cité, et ont vainchut lo chastel de li Sarrazin, et la superbe de li Turmagol gist par li camp, li gofanon de li chrestien soot efforciez, et la gloire de la victoire est donnée à li fortissime Normant. » (*Ystoire de ly Normant*, liv. II, chap. VIII.)

(2) *Ego Drogo, divinâ providentiâ dux et magister Italiæ, comesque Normannorum totius Apuliæ atque Calabriæ.* (Ducange, *Généalogie des rois normands de Sicile*, § 1er.)

(3) Voir Ducange, *Famille normande*, Mss. publié par M. Champollion dans l'*Ystoire de ly Normant*. (*Appendix.*)

barons de Coucy. — Montfort-l'Amaury. — Le sire de Beaugency.— Les seigneurs de Corbeil.— Les princes de Béarn. — Comminges. — Armagnac. — Les Fezenzac.— Les Périgord.

1024 — 1045.

Le duc Robert le Magnifique, en prenant la pieuse résolution d'un pèlerinage en Palestine, s'était longtemps consulté sur le choix d'un successeur pour ses terres; la Normandie était un si beau lot! qui aurait donc son apanage? Le voyage entrepris était grandement périlleux; hélas! pouvait-on répondre de revenir quand on passait au delà des mers comme la merlette, oiseau voyageur que le pèlerin voyait sur l'onde bleue, et que plus tard il posa sans bec ni pattes sur le blason! Que de périls en la terre sainte! Le pèlerin était comme un homme qui dépouillait sa vie matérielle pour entrer dans la Sion céleste, la sainte cité de Dieu; qu'étaient désormais les biens terrestres en comparaison de cette palme cueillie au Golgotha? L'idée du pèlerinage était comme une abdication morale de tout pouvoir humain pendant la longue route en Palestine.

Robert le Magnifique voulut complétement disposer de son duché, car il quittait la Normandie: à qui laisserait-il ce beau lot? Au temps de ses passions bouillantes, à cette époque où les légendes l'appelaient le *Diable*, tant il remplissait ses domaines de mauvaise renommée, le duc Robert avait rencontré, à son retour de la chasse au sanglier, une jeune fille qui lavait du linge avec ses compagnes auprès d'un ruisseau (1); cette jeune fille avait nom Harlete, du vieux mot saxon *Her-lere* (2) (la maîtresse chérie); Robert, frappé de sa beauté, dit à un de ses hommes: « Va proposer au père de la jeune fille des présents d'or pour l'obtenir. » Le père refusa d'abord, mais un vieux frère, ermite de la forêt, lui fit voir combien il était dangereux de résister à l'homme puissant (3), au sire duc de Normandie: tout fut dit et convenu; Robert fit ses volontés de la jeune Harlete; il l'aima tendrement, et de là naquit un enfant mâle et fort membré, partout connu sous le nom de Guillaume; on lui donna le titre de Bâtard, ce qui n'était point alors une injure, car c'étaient presque toujours les bâtards qui avaient fait les grandes choses féodales! on l'éleva à tous les arts de chevalerie dans le château de Falaise.

Le bruit du prochain départ de Robert *le Diable* s'était partout répandu; ses comtes, ses compagnons vinrent le trouver en cour plénière: « Eh! sire duc, nous laisserez-vous sans chef? — Par ma foi, répondit Robert, je ne vous laisserai pas sans seigneur; j'ai un petit bâtard qui grandira s'il plaît à Dieu, choisissez-le dès à présent, et je lui donnerai le duché devant vous comme à mon successeur (4). » Les serviteurs de Robert applaudirent à ce désir, et placèrent leurs mains dans celles de Guillaume (5). Après le départ du pèlerin, le bâtard fut reconnu par de nombreux barons et chevaliers qui formaient la cour plénière: et comment le petit bâtard n'aurait-il pas été chéri d'un bon nombre de barons et chevaliers, quand il était déjà expert au fait de la guerre? Il aimait passionnément les armes de fer, les lourdes épées, les chevaux de Gascogne et d'Auvergne; il récitait les nobles généalogies des coursiers (6) mieux que les comtes de l'Étable; colère, vindicatif, il montrait ce caractère ardent que les féodaux exaltaient quand on les conduisait aux batailles.

Cependant il s'était formé en Normandie un parti opposé au duc Guillaume; si les propres hommes de Robert, si les fidèles de sa cour plénière avaient proclamé l'élection du bâtard, il y avait bien d'autres nobles hommes qui ne voulaient point s'abaisser sous le fils d'Harlete de Falaise. Comment un bâtard serait-il préféré aux neveux, aux cousins par lignage de Robert le Magnifique? Il se fit donc au milieu des barons danois et normands, d'un sang si pur, si généreux, une opposition puissante contre le bâtard; on prenait ici là les armes contre lui; les châtellenies hissaient des gonfanons ennemis au duc Guillaume: à mesure qu'on savait les nouvelles d'Orient, les périls de Robert de Normandie, on se montrait plus profondément opposé encore. Bientôt on apprit la mort du duc Robert à Nicée; des chartres en furent portées à Caen, à Bayeux, à Rouen, et le baronnage normand prit les armes. Les suivants du duc se partagèrent: les uns soutinrent Guillaume, le fils d'Harlete; les autres se prononcèrent pour la lignée légitime des ducs de Normandie. Cette guerre civile, au sein du baronnage normand, empêcha d'abord

(1) Benoit de Sainte-Maure, *Chronique en vers*, ad ann. 1024, 1031.

(2) En latin *Herleva*.

(3) Ne fust un suen frère, un seint hom,
Qu'il eust de grand religion...
(*Voyez* aussi le *Roman du Rou*.)

(4) *Chroniq. de Normandie*. (Bénédictins, *Collection des Historiens de France*, tom. XI, pag. 400.)

(5) *Manibus illorum manibus ejus, vice cordis, datis.* (Dudon S. Quent. *Hist.*, pag. 157.) Dudon de Saint-Quentin était contemporain; il a écrit les plus romanesques *Chroniques de Normandie*.

(6) *Qui nominibus propriis vulgò sunt nobilitati.* Le chroniqueur Guillaume de Poitiers, pag. 181.

le développement de la grande puissance de ses ducs; la monarchie de Henri Ier s'affranchit un moment du joug des hommes du Nord, comme on le dira plus tard en cette histoire (1).

La Bretagne avait été soumise à l'influence des ducs de Normandie; les chartres mêmes constatent qu'elle faisait hommage aux successeurs de Rolf c'était une population à part que la Bretagne, telle que nous l'avons décrite avec ses forêts druidiques, son peuple demi-sauvage dans les landes, et ses cités sur les roches escarpées : si la Normandie se montrait impatiente sous le petit bâtard d'Harlete, la Bretagne était aussi en minorité; Alain, tout enfant, était placé sous la tutelle de sa mère lorsqu'une révolte de serfs vint agiter la Bretagne (2) : on sent déjà, dès le onzième siècle, le frissonnement des serfs pour la liberté; le cri de *commune* ne s'est point fait entendre encore, mais il y a comme une mer agitée qui annonce l'orage. En Bretagne, la révolte fut tout entière un mouvement de serfs contre les nobles hommes; le duc enfant dut monter à cheval pour réprimer les serfs armés de pieux et de bâtons durcis au feu. Les nobles hommes demeurèrent vainqueurs; les Bretons avaient la tête dure et chaude, ils se soulevaient avec plus d'énergie encore que les Francs; il y eut là aussi guerre de bâtardise; on vit un bâtard de Conan le Tort se soulever contre Alain; il périt, le hardi jeune homme, dans le château de Malestroit, où il fut assiégé par Alain à la tête d'une fière noblesse; ainsi, guerre de barons en Bretagne comme en Normandie, gonfanons s'élèvent contre gonfanons!

Quelle noble maison gouvernait alors la Flandre! Après Baudouin le Barbu, célèbre dans les gestes des races féodales, il vint en la terre de Flandre un comte du nom de Baudouin le Débonnaire, qui prit le surnom de Baudouin de Lille, parce qu'il orna cette grande cité de châteaux forts et de maisons hautes et carrées (3). Ce surnom de Débonnaire cachait néanmoins une âme altière et une ambition victorieuse; Baudouin ne fut débonnaire que pour les Flamands; on le voit, dans les vieilles chroniques, incessamment en guerre avec la race des Frisons et des Germains; quel homme que ce fier comte! il part la hache d'armes au poing et va brûler le palais impérial de Nimègue; Baudouin, le grand constructeur de maisons et de châteaux, fit creuser les fossés neufs qui séparent l'Artois de la Flandre; continuez, noble duc, et le roi Henri Ier, couché dans le sépulcre, vous désignera comme tuteur de son fils Philippe Ier, roi de huit ans (4)!

N'avons-nous pas vu Foulques le Hiérosolymitain partir pauvre pèlerin pour la terre sainte, versant des larmes de repentir? Jérusalem! Jérusalem! tel fut son cri d'armes. Il enchâssait cette devise dans son vêtement grossier tissu de bure. Foulques avait eu de Hildegarde (de race allemande) un fils qui porta le nom de Geoffroy Martel : « à cause des coups qu'il portait et ferrait de droite et de gauche comme un martel qui frappe sur l'enclume. » Les guerres de l'Angevin se dirigèrent surtout contre le comte de Blois et de Tours; il y avait là tant de belles châtellenies féodales! Le comte d'Anjou obtint la foi et hommage de la ville de Tours! Quand un vassal manquait à son droit, Geoffroy savait bien recourir aux armes pour lui enlever ses terres (5); en vain Guérin, sire de Craon, lui envoie un cartel de chevalerie d'homme à homme; il travaille incessamment à sa conquête des fiefs. Les poétiques annales de l'Anjou nous racontent toutes les belles scènes de chevalerie, les lances brisées sur les brassards et les boucliers. Là se montre l'esprit féodal : « Duc, je te livrerai bataille sur un cheval à bel poil (6), et voici quelles seront mes armes. » Ainsi écrit Geoffroy Martel au duc Guillaume, bâtard de Normandie; et le duc répond : « J'irai. » L'Anjou fut le théâtre des grandes prouesses au moyen âge (7); c'est la province qui a conservé longtemps le plus pur blason. Un de ses comtes se fit depuis l'historien des grandes chroniques angevines.

Quel beau cri d'armes que « Champagne sous ses sires! » La maison de Champagne était mêlée à celle de Blois; Thibault III portait encore la couronne

(1) Le reproche de son obscure naissance fut souvent opposé au duc Guillaume; il s'en vengea plusieurs fois d'une façon cruelle. Le bâtard fit couper les membres et le nez aux gens hardis qui insultaient à son origine. Voyez *Chron. de Normandie.* (BOUQUET, *Hist. de France*, t. XI.)

(2) Comparez les *Chroniques bretonnes*, et dom MORICE, *Hist. de Bretagne*, tom. I, pag. 67.

(3) Lille est appelée dans les chartres *Isla*, *Illa* et même *Insula*. Son origine ne remonte pas au delà du neuvième siècle. elle prit le nom de Lille, à cause que, située au milieu d'une plaine marécageuse, elle forma comme une île. (Bénédict. *Art de vérifier les Dates*, t. IV, p. 97, in-4°.)

(4) Dom BOUQUET. *Collect. des Hist. de France*, t. XI. —MEIER. *Annal. de Flandre*, ad ann. 1036, 1060.

(5) Comparez dom MORICE, *Histoire de Bretagne*, et MÉNAGE, *Hist. de Sablé*, pag. 120 à 123.

(6) « *Simul eximiâ arrogantiâ colorem equi sui, et armorum insignia quæ habiturus sit, insinuat.* » (*Chronique d'Anjou*, ad ann. 1035.)

(7) Voici de grands coups d'épée : « Il courut sus ledit chevalier, le ferit de son épée tellement qu'il lui froissa le heaulme, lui coupa la coiffe et lui trancha l'oreille, et de ce coup l'abbatit par terre. » (*Ancien. Chroniq. d'Anjou*, ad ann. 1052.)

de comte, et avec cela il possédait le pays de Brie, Provins, la vieille ville que chanta plus tard le noble serviteur de la reine Blanche. Thibault batail-lait furieusement contre le comte d'Anjou, ils se mesuraient sur plus d'un champ de guerre; puis le batailleur se fit pieux, et les églises sont pleines encore de fondations du comte Thibault. Le jour que son fils aîné Eudes vint au monde, Thibault l'envoya baptiser à l'abbaye de Cluny, si sainte déjà, et il confera la terre de Cossiaco à cette abbaye, en signe de réjouissance, car il avait un fils, noble héritier de sa race! Les cartulaires de Cluny donnent à Thibault le titre de *comte des Francs*(1); pour Cluny, situé en terre de Bourgogne, les Francs étaient comme des étrangers, et l'on ne savait pas ce qui se passait en ces pays lointains. Le comté de Blois fut réuni à la Champagne, la même famille le possédait : cela se voyait souvent au moyen âge; deux terres éloignées étaient ainsi confondues dans une même race par héritage, alliance et transmission par lignage. « Dieu ait en aide le comte de Champagne et de Blois! » Ainsi dirent longtemps les sergents d'armes de Provins et de Troyes (2).

La race champenoise, grasse et fraîche, tenait à la famille du Nord; il n'en était pas de même des barons de l'antique Aquitaine, confondue bientôt avec la Gascogne, et qui passa, plus tard, dans le vaste comté de Toulouse, la véritable souveraineté de la race méridionale. Les derniers ducs de Gascogne avaient été : 1° Sanche-Guillaume, le fondateur d'un grand nombre de moutiers, et de l'abbaye surtout de Saint-Pé de Génèrez : les Gascons luttaient sans cesse contre les Navarrois vantards. Des chartres disent même que la Gascogne subit alors la souveraineté de Navarre; 2° Bérenger fut le dernier duc de Gascogne; son héritier Bernard, de la race d'Armagnac, réunit au duché de Guienne et d'Aquitaine la souveraineté des Gascons. Le gouvernement de la race méridionale fut toujours placé dans le comté de Toulouse. Quel magnifique domaine que celui de Pons, l'aïeul du comte Raymond de Toulouse, célèbre dans les croisades! Pons possédait non-seulement l'Albigeois, le Quercy, mais encore une partie de la Provence, et même Nîmes, la ville romaine. Pons fut un des grands pilleurs d'églises; sa foi n'était pas très-fervente, car les chroniques lui reprochent d'avoir usurpé les biens des clercs pendant sa vie de plaisirs et de dissipations. Savez-vous bien que, par une chartre scellée de son anneau, il conféra l'évêché d'Alby à sa propre femme (3), tant alors les biens d'Église étaient confondus avec les fiefs laïques; barons féodaux prenaient terres partout où ils en trouvaient, quand elles étaient plantureuses!

Bourgogne et Provence se renfermaient encore dans le commun royaume d'Arles aux mains de la race germanique; la terre entre les Alpes et le Rhône était bien dans la souveraineté nominale de l'empereur, mais quel était le vassal qui aurait reconnu cette haute suprématie? Chaque fief avait là son seigneur, chaque aleud son propriétaire; la Provence avait même des comtes héréditaires; le premier fut Guillaume II, qui embellit Montpellier, sa cité de race; ses héritiers possédèrent par transmission ces belles terres : toute une lignée gouvernait ainsi militairement les cités, et les fiefs du Midi! On voit ces familles méridionales apparaître dans l'histoire féodale de Provence, de Languedoc et de Gascogne (4); elles ont leur nom particulier, leur patrimoine de race, depuis les ancêtres qui se perdent dans la nuit des Mérovingiens. Le royaume de Bourgogne ne dura qu'un temps; il ne faut pas le confondre avec le duché de ce nom, bien et dûment advenu comme apanage aux cadets de la race de Hugues Capet. Si le royaume de Bourgogne et d'Arles était tout méridional, quoique sous la main d'un prince germanique, le duché de Bourgogne était formé de la famille du Nord, se liant aux souvenirs des races d'Helvétie.

Tels étaient les hauts tenanciers! Il faut maintenant dire l'histoire des féodaux moins puissants qui enlaçaient la monarchie naissante. Au milieu même du Parisis, on trouvait des sires, comtes, barons, vidames, simples tenanciers sans grandes terres. Là-bas, à deux lieues de l'abbaye de Saint-Denis, sur une petite hauteur, se déployait une seigneurie antique, qui s'appelait *Mons Morenciacus;* quelle était son origine, à quelle coutume avait-elle emprunté son nom (5)? En fouillant bien, vous

(1) *Comes Francorum.* Dom MARTENNE, *Thesaurus anecdotor.* tom. II.

(2) Le cri d'arme du comte de Champagne nous a été conservé dans le *Roman du Rou :*

> François crie *Mont-joye*, et Normand *Diex-aye;*
> Flamand crie *Arras*, et Angevin *r'allie;*
> Et li Cuens Thiebaut *Chartresel Passavant.*

(3) « *Quapropter ego in Dei nomine, Pontius dono tibi dilectæ sponsæ meæ Majoræ episcopatum Albiensem.* » (Dom VAISSÈTE, *Hist. de Languedoc*, t. II, p. 206.)

(4) Comparez dom Vaissète avec Papon, les historiens provinciaux du midi de la France. Les preuves surtout forment la plus belle collection des chartres et des pièces diplomatiques. *Voyez* tom. II et III.

(5) Montmorency ne dépendait pourtant pas de la châtellenie de Paris : « Les fiez de la chastellenie de Montmorency ne sont pas de la condition du fiez de la vicomté de Paris, comment que ladite chastellenie soit enclose en ladicte vicomté. » Manuscrit cité par Lebœuf, *Hist. ecclésiast. de Paris*, tom. III, pag. 388.

voyez d'abord apparaître Buchardus, fils du seigneur de Colombe ; sa femme, Hildegarde, était issue de Thibault le Tricheur : salut donc, premier baron de Montmorency : seigneur de Marly et d'Écouen ! Voici venir le second seigneur de Montmorency : il porte le nom de Burhardus la Longue Barbe ; il eut pour femme la dame de Château-Basset dans la manse de l'abbaye de Saint-Denis : or, déjà la baronnie de Montmorency était devenue le refuge des bannis et maudits sujets du royaume de France (1) ; cette lignée se transmit à Burhardus III, l'un des hommes d'armes les plus vaillants du dixième siècle. La seigneurie de Montmorency s'étendait de la colline boisée sur toute cette plaine fertile arrosée par de limpides ruisseaux, des cascades et des lacs où se miraient les chevaux caparaçonnés.

La châtellenie de Montlhéry, à quelques lieues d'Orléans, était aussi antique que la race des Montmorency ; son premier sire fut nommé Thibault File-Étoupes, parce qu'il aimait à tisser le drap ou la toile dans son manoir, comme un clerc dans un monastère, ou un serf en sa case. Le roi Robert lui donna le titre de grand forestier, car il poursuivait les sangliers et loups avec une vigueur sans pareille dans les forêts d'Orléans. Que dites-vous aussi des sires de Coucy, ces braves seigneurs d'une vieille lignée ? il y a là les débris d'une tour bien haute dans la baronnie de Coucy. Le premier baron porta le nom d'Albérir ; homme fort de corps, géant immense auquel les romans ont donné neuf pieds de haut ; il succomba dans une fameuse bataille contre les Lorrains sur la Meuse (2).

Et pourquoi oublierions-nous les sires de Montfort-l'Amaury, châtelains qui avaient choisi leur poste féodal sur une hauteur entre Paris et Chartres ? Le premier de ces féodaux portait le nom d'Amaury II ; il s'était fait vassal fidèle du roi de France, il ne quittait point sa cour plénière, et signait au besoin ses chartres. Amaury fut le père de Simon baron de Montfort, l'aïeul de ces Montfort si redoutés de la race méridionale, quand les barons du Nord fondirent sur les Albigeois hérétiques des belles terres du Midi (3) ; triste croisade, hélas ! Voici maintenant les sires de Beaugency, pays de vin blanc et clairet si aimé du roi Robert et de Henri son fils couronné ! Les chanoines d'Amiens possédèrent la souveraineté de ce beau vignoble, et je vous en dirai le motif : c'est que le seigneur de Beaugency, attaqué de la lèpre, était venu prier le corps de saint Firmin en leur église, et il avait été miraculeusement guéri. Le premier seigneur héréditaire de Beaugency porta le nom de Landry ; il fut bien soumis à l'Église, car tandis que le seigneur abbé de Vendôme était sur le palefroi pour recevoir l'hommage, Landry était à pied et baisait le genou de son seigneur (4).

Pour compléter le terrier féodal du centre du Parisis, je dois parler des comtes de Corbeil. Vieille cité que le *Carbolium* des chartres du moyen âge ! Quelle belle situation pour un comté, que de voir la Seine et l'Essone passer au pied de ses murailles ! Aussi étaient-ils bien riches les sires de Corbeil ! Le troisième comte, vivant sous Robert et Henri de France, portait le nom de Maugis ou Mauger, célèbre dans les romans de chevalerie et les chansons de geste. Maugis, l'un des grands tenanciers des domaines du roi, prêta secours à Henri I[er] dans les guerres qu'enfant il eut à soutenir contre Constance. Corbeil, Montlhéry, Coucy, Montmorency, telles sont les seigneuries les plus souvent citées aux chartres et chroniques de Saint-Denis en France ! C'étaient les anciens vassaux en la cour du suzerain.

Il y avait au Midi un autre vieux baronnage qui se liait à la vie des cités, à la force populaire du sol : dans cette belle race méridionale apparaissaient les vicomtes princes de Béarn, depuis les antiques seigneurs de l'époque carlovingienne du nom de Centulfe, jusqu'à Gaston III, qui recevait l'hommage de ses vassaux, les seigneurs du Béarn. Et les comtes de Comminges, d'antique mémoire ; ils étaient issus de Lupus, comte de Gascogne, qui périt dans une bataille ; vigoureux comte, il était attaché à son cheval comme à son château et à sa famille : ce palefroi, dit une vieille chronique, marquait cent ans d'âge et avait encore une grande vigueur (5). Et les Fezenzac, alors représentés par Guillaume, surnommé (*Asta-nove*) Nouvelle Épée (6), prodige des batailles ; cette branche se

(1) La première chartre où il est fait mention des Buchardos de Montmorency émane de Lothaire : *Quæcumque verò à præfato Burchardo eidem loco donata sunt, villam videlicet Brajacus, et duos molendinos apud villam quæ dicitur Monsmorencius.* Mabillon, *Act. sanct. Benedict sæcul.* v, pag. 243, *ex autographo*, et Bouquet, tom. IX, pag. 622.

(2) Lion, qui de Couchy tenoit tout le terral,
Qui fu de neuf pie gran, un bras eut trop mortal
Ces Loherains détranche testes, jambes et musteals.
L'evesque Réginaire noblement soy demaine,
De sa hache assena Lion le capitaine.

On sait que les sires de Coucy prirent pour devise :

Je ne suis roi ne duc, prince ne comte aussi ;
Je suis le sire de Couci.

(3) Voir *Philippe-Auguste*, tom. III.

(4) *Gallia christiana*, tom. X, pag. 1148, appendix.

(5) *Voyez* dom Bouquet, tom. VIII, pag. 188.

(6) *Gallia christian.*, tom. I, col. 979.

fondit dans les Armagnac, race dont les ancêtres portaient aussi pour surnom de bataille, *Trancaléon* (Traque-Lion). Quel rude courage que celui des comtes d'Armagnac (1)!

Pourrais-je oublier, parmi ces antiques familles des provinces méridionales, les comtes de Périgord? Dans les épais nuages de l'époque carlovingienne, d'abord apparaissent les Boson, comtes de Périgord; le premier d'entre eux (Boson le Vieux), remplit les provinces de ses souvenirs. On le voit construire le château de Bellac dans la basse Marche, et conquérir une partie du Limousin. Hélie lui succède; c'est le grand ennemi des clercs : Benoît est élu à la dignité épiscopale, Hélie lui fait crever les yeux pour l'empêcher d'être sacré par le pape. Alors apparaît Guy Ier, vicomte de Limoges, l'ennemi des comtes de Périgord. Antiques féodaux que ces comtes de Limousin : ils étaient d'origine visigothe; leur souche était Focher ou Fulcher, habile ouvrier pour les machines de guerre (2); puis vient la lignée des Adhémar, qui se confondit avec les Guy vicomtes de Limoges. Giraud le vicomte poursuit Hélie de Périgord pour lui imposer la peine du talion, œil pour œil, dent pour dent; comment s'en sauver? et voilà qu'Hélie part en pèlerinage pour Rome. Parmi ces comtes de Perigord, fut Aldebert, vigoureux féodal qui répondit à Hugues Capet : « Ceux qui m'ont fait comte, sont ceux-là qui l'ont fait roi. » Le fier Aldebert mourut frappé d'une flèche au siége de Gençay; il fut le plus hautain des comtes de Périgord; c'est dans le troisième des fils d'Hélie III, surnommé Cadoirac ou Cadenat, qu'on a cherché l'origine des Talleyrand (3). Les Périgord, les Fezenzac, grandes maisons dans les provinces méridionales, antique souche d'un magnifique nobiliaire!

Telle était la brillante lignée féodale qui entourait la royauté en France : comme la couronne d'or sur le front du roi était ornée d'escarboucles, de topazes, de saphirs, ainsi la royauté était environnée de grandes et illustres races qui brillaient d'un vif éclat; au moins ainsi le disaient les vieilles légendes!

CHAPITRE XXII.

LES PAPES ET LES EMPEREURS.

Organisation de l'unité ecclésiastique. — Travail de réforme. — Discipline de l'Église. — Histoire du pontificat, depuis Benoît VIII jusqu'à Léon IX. — Les empereurs germaniques. — Henri le Boiteux. — Conrad le Salique. — Henri le Noir. — Les empereurs grecs, depuis Romain III jusqu'à Constantin Ducas.

1012 — 1048.

L'organisation de l'Église dans ce siècle se confondait profondément avec la féodalité; la séparation morale n'avait point été faite encore. Tout existait dans le chaos; les clercs avaient pris les habitudes des hommes d'armes, et les hommes d'armes avaient envahi les biens des clercs; les abbés et les chanoines n'observaient aucune des règles imposées par les conciles; dans l'origine chrétienne, le célibat et la chasteté étaient rigoureusement prescrits pour donner une destinée plus haute à l'Église, pour en faire un corps détaché des passions et des faiblesses humaines. Helas! il n'était pas rare alors de voir les clercs vivre publiquement avec des femmes éhontées; ici l'on entendait le cliquetis des verres dans le festin; là les aboiements des chiens de l'abbé, grand chasseur à l'arc et à l'arbalète (4). Les fondations pieuses n'étaient point respectées, et l'on négligeait les services des morts, les messes d'*Obiit*, pour les courses lointaines à la piste du cerf ou du sanglier, ou bien pour les concubines au teint rose, aux vêtements écourtés; et comme le dit le moine Glaber, les clercs donnaient leur vie de solitude et de pénitence pour Bacchus et Vénus impudique (5).

Les conciles provinciaux, assemblees de haute police, avaient tenté, en plusieurs circonstances, de réprimer les mauvaises mœurs des clercs, et de

(1) Benedict., *Art de vérifier les Dates*, tom. III, pag. 47, in-4°.

(2) *Industrium fabrum in lignis.* — Voyez ADHEMAR DE CHABANAIS. — Voyez aussi LABBE, Biblioth. Mss., tom. I, pag. 163.

(3) Dans le titre copié par le P. Labbe, il n'y a que *Caderanus*; mais l'homme modeste et prodigieux pour les généalogies du Midi et du Périgord particulièrement, M. l'abbé de Lespine, me dit souvent que le P. Labbe s'était trompé, et que le manuscrit portait *Talcranus*. L'abbé de Lespine fut mon professeur à l'école des chartres; c'était un homme vénérable, savant sur l'histoire nobiliaire, sans ambition et sans intrigue; il est mort simple employé; il était scientifiquement supérieur à tout le charlatanisme d'érudit. Dom Brial seul pouvait lui être égalé. J'aime à rendre ici ce nouveau témoignage à la vieille école des Bénédictins. Guillaume, surnommé Taleyrand, est nommé au Cartulaire de Chancelade écrit en 1128, et dans celui de l'abbaye de Cadouin, fos 2 et 38.

(4) Orderic Vital rapporte un concile tenu à Reims par Léon IX, où les plus graves accusations sont portées contre les clercs. Octobre, ann. 1049. ORDERIC, tom. X; dans DUCHESNE, *Hist. Normann. script.*, pag. 375.

(5) RADUL. GLABER, liv. V.

ramener un caractère de sévérité au sein de l'Église. Les canons étaient exclusivement dirigés contre les concubines et les religieux qui s'affranchissaient de la règle. Les évêques de chaque province cherchaient à mettre un peu d'ordre dans le gouvernement des clercs, dans la répartition de leurs richesses; les mêmes canons qui prescrivaient la trêve de Dieu, pour arracher aux chevaliers l'épée et la lance ensanglantées, ordonnaient aux religieux, aux abbés et chanoines, de quitter les femmes qui habitaient avec eux sous le même toit, au grand scandale de l'Église. La fréquence de ces prescriptions renouvelées dans chaque session de conciles, témoignait assez la difficulté qu'avaient les évêques de rompre de mauvaises habitudes et des coutumes fatales pour la discipline de l'Église (1); les clercs s'abstenaient plus facilement du port des armes, des chasses lointaines dans la forêt, qu'ils parcouraient trempés de sueur; mais la femme de leur amour ou de leurs passions était difficilement renvoyée. On répétait en vain de solennelles prescriptions; le pouvoir des évêques n'était pas suffisant, il fallait une autorité puissante et incontestée, elle devait se rencontrer dans la papauté. Avant qu'une répression forte existe et se développe, il est essentiel qu'il se forme un pouvoir suprême, dont l'autorité morale puisse dominer le monde si fatalement agité par les mauvaises mœurs.

Dans ce temps qui précède de quelques années le pontificat de Grégoire VII, la papauté semble bien affaiblie encore dans le laborieux enfantement de son pouvoir; on dirait toujours qu'une autorité forte ne peut arriver qu'après une période de confusion, et, pendant cinquante ans, le souverain pontificat se prépare dans le chaos, pour aboutir à la puissance une et absolue de Grégoire VII. Ce résultat d'une domination suprême ne pouvait être atteint qu'après l'accomplissement de conditions diverses; il fallait que l'indépendance et la suprématie du pape fussent reconnues et saluées également dans l'ordre civil et religieux; ce n'était qu'à l'aide d'un despotisme immense que la hiérarchie pouvait se rétablir dans le sein de l'Église et de la société tout entière. Quand il existe un long désordre, l'autorité absolue se fonde seule; on ne la fait pas, elle se fait. Le pape devait fouler aux pieds les couronnes, parce que seul il était un centre moral d'unité, et que les couronnes n'étaient qu'un pouvoir féodal et tout matériel. Ensuite la papauté s'élevait à toute la puissance morale d'un principe intelligent; rien ne fut plus heureux pour le monde abîmé de troubles que cette dictature qui jetait des flots de lumière et proclamait le triomphe de l'idée morale au milieu de la féodalité brute et dévastatrice (2).

La période qui précéda l'avénement de Grégoire VII vit des papes faibles et sans puissance dans le monde catholique; ils s'élèvent et tombent sans motifs et sans causes: 1° la longue série des Jean (ou des Joanes), pontifes purement italiens, issus d'une seule lignée, intronisés, puis abattus; 2° Benoît VIII, le protégé des grandes familles romaines, patricien armé qui combattit à outrance, comme un brave chevalier, les Sarrasins débarqués en Toscane, tandis que ses clercs, à Saint-Jean-de-Latran, essayaient, sous Guy le Moine, les notes de la gamme dans la musique. Benoît IX fut aussi un pape italien avec le patriotisme du peuple, car il s'agissait, dans la longue lutte du pontificat contre l'Empire, de l'Italie repoussant l'invasion germanique: le pape à Rome était l'expression de l'indépendance nationale; il la défendait contre les armées des empereurs qui passaient sans cesse les monts pour imposer violemment les lois des barbares à la race méridionale (3). Grégoire VI succéda aux Benoît; ce fut le destructeur de tous les pâtres armés qui désolaient les campagnes de Rome; son pontificat fut une époque de police et de répression; les champs de Rome étaient pleins de désordre; on voyait déjà les bandits qui se cachaient dans l'herbe jaunâtre, parmi les joncs des marais et sous les rochers arides qui entourent la ville éternelle d'une ceinture de ruines (4). Grégoire VI ne gouverna l'Église que quelques années, les papes se succédaient alors avec une fatale rapidité; dans dix ans il y eut sept papes, depuis Clément II jusqu'à Nicolas le second, sans compter encore les antipapes, qui venaient là comme pour constater le désordre de l'Église: c'est la lutte de la nationalité italienne contre l'invasion germanique qui se produit dans toute son énergie; et lorsqu'une si complète désorganisation se trouvait dans le principe d'unité catholique, comment était-il possible que l'administration de l'Église se plaçât sur des fondements sûrs et solides? Avant qu'il s'agît d'une organisation forte, il fallait que l'unité fût profondément établie.

Cependant, au sein de cette Église même, il s'élevait un jeune clerc à la volonté puissante, qui devait ramener la papauté à ses grandes conditions de

(1) Labbe, *Collect. des concil.* tab. v° *Concubin. alea. venat.*

(2) Il faut suivre, dans les annales de Baronius et de son continuateur le P. Pagi, les progrès de la puissance pontificale, ad ann. 1030, 1059.

(3) *Voyez* dans Muratori les savantes dissertations sur l'*Histoire de Rome au moyen âge*, tom. x.

(4) J'ai encore retrouvé, en 1834, les campagnes de Rome telles que les chroniques les avaient décrites. Voyez Muratori, tom. x et xi.

gouvernement. Hildebrand était né dans la fertile Toscane, au milieu de ces peuples adonnés aux habitudes simples ; les vieilles légendes disent qu'Hildebrand sortait d'une race d'ouvrier ; elles racontent qu'il était fils d'un artisan laborieux dans la campagne. Quand Hildebrand fut pape et qu'il eut à lutter contre la puissance matérielle des empereurs et des rois, on voulut lui donner une origine plus haute ; on écrivit qu'il était issu de l'illustre famille des Aldobrandini, comtes de Saone (1). Tant il y a que le jeune clerc vécut enfant parmi les moines de Cluny ; il en portait le long vêtement noir et la simple tonsure à l'usage des serfs : Hildebrand étudia dans de longues veilles sous saint Odilon, abbé de Cluny, et les moines avaient vu, avec un indicible enthousiasme de piété, les vêtements du jeune clerc briller d'une auréole sainte ; les feux du ciel se jouaient comme des étoiles d'argent dans sa chevelure flottante (2). A vingt-quatre ans, Hildebrand quitta le monastère de Cluny et vint à Rome ; il fut tristement affecté de voir tant de dissolution et de faiblesse. L'idée de sa vie, la vocation de ses jours fut alors une double pensée ; il résolut de rendre le pouvoir du pape indépendant de la suprématie impériale, et puis de commencer le grand œuvre de la réforme ecclésiastique ; en d'autres termes, un pauvre moine voulut rendre à l'Italie sa nationalité, au pouvoir moral sa liberté d'action, et enfin à l'Église elle-même cette forte et grande impulsion qui pouvait sauver la civilisation du monde. Hildebrand s'efforça de restaurer la discipline ; seule la discipline pouvait rendre respectable l'autorité de l'Église : il n'y a pas de pouvoir désordonné et dissolu qui soit longtemps fort. Pour être durable, la dictature a besoin d'être austère. C'est à l'immense labeur de la reconstruction du pontificat que travaillait Hildebrand auprès des papes Grégoire VI et Étienne IX ses amis et ses protecteurs ; sa réputation s'étendait au loin, l'Italie voyait en lui déjà le principe de sa force et de sa splendeur politique (3).

Les événements semblaient favoriser la grande entreprise du pontificat contre la couronne impériale, résistance de la nationalité italienne contre les Allemands. La race germanique n'avait plus cette immense énergie des premières époques de la longue lutte de l'Empire contre Rome ; Henri le Boiteux portait la pourpre des empereurs au commencement du onzième siècle ; on l'avait vu, à la tête de ses chevaliers, des bords du Rhin s'élancer au delà des Alpes. Henri fut reçu et couronné à Pavie, la noblesse vint au-devant du vainqueur ; la haute Italie avait toujours favorisé la nation allemande ; Henri le Boiteux vit Rome, et se fit couronner à Saint-Jean-de-Latran ; il fut ainsi empereur d'Occident et roi d'Italie, selon la vieille formule des Carlovingiens : Henri mourut, jeune encore, dans la Saxe, ce berceau de la race allemande, où Charlemagne domptait les barbares à la tête de ses paladins (4).

A Henri succéda Conrad le Salique, de la puissante maison de Franconie ; sa vie fut une lutte encore : comme il n'était point issu de la ligne directe des empereurs, il y eut des compétiteurs qui lui disputèrent l'empire ; Ernest, duc de Souabe, se mit à la tête d'une ligue teutonique ; vaincu dans les batailles, il fut proscrit et mis au ban de l'Empire avec cette formule terrible : « Nous déclarons sa femme veuve et ses enfants orphelins », sorte d'excommunication militaire ; car toute société a besoin de se défendre par ces systèmes d'exclusion et de volonté dure et impérative. Une fois délivré de la guerre civile en Allemagne, Conrad le Salique, à l'imitation de Henri, passe de nouveau les Alpes ; il arrive avec ses chevaliers teutons, si pesants sous leur armure, comme on les voit tout de pierre dans les églises de Ratisbonne : Conrad le Salique fit son entrée à Milan sous les arcs de triomphe de marbre, et visita San-Ambrosio ; il se fit couronner roi lombard à la Monza, selon la vieille coutume ; Conrad vint à Rome recevoir l'investiture du pape (5) : cet usage, qui abaissait l'Empereur devant le pontife, devait fortifier la puissance morale de l'Église ; que venaient faire à Rome les empereurs, en s'agenouillant devant les papes? Jetez cette coutume aux mains d'une tête un peu hautaine, un peu tenace dans sa volonté, elle devait entraîner la suprématie du pontificat : un pape fort et un empereur faible suffisaient pour changer en hommage lige la simple cérémonie religieuse.

Henri le Noir succéda à Conrad ; sa vie se passa dans les batailles, comme celle de son père. Italiel

(1) *Habuit parentem Bonicium, non fabrum lignorum, quod ignominiæ ergò adversarios ipsi objecisse scimus, sed ex nobili et antiquâ familiâ Aldobrandescorum comitum Saonensium.* Voyez Mabillon, *Acta sanct. ordin. Benedict*, tom. VI, pag 113.

(2) *Act. sanctor.* Voyez Mabillon.

(3) On a beaucoup écrit sur Grégoire VII, mais personne n'a touché ce point important : que le pouvoir de Grégoire VII fut produit par la nécessité, afin de corriger une grande anarchie ; les hommes véritablement studieux reviennent sur les faux jugements portés sur la papauté. On se réforme bien dans les idées qu'on s'en était faites au dix-huitième siècle.

(4) Schmidt, *Histoire des Allemands*, tom. III. — Les Bénédictins, *Art de vérifier les Dates*. Les rapports des empereurs et de l'Italie ont été parfaitement éclaircis dans les savantes dissertations de Muratori.

(5) Muratori, *Annal. d'Italie*, tom. VI et VII, ad ann. 1002, 1039.

Italie! telle était la passion des empereurs ; ils aimaient à abandonner leurs cités noircies des bords de l'Elbe et du Rhin, pour les villes plus heureusement visitées par le soleil. Henri le Noir fit le dénombrement de ses vassaux italiens dans la plaine de Roncaille, aux abords de Plaisance, et de là il vint encore à Rome (1). C'était l'époque de la plus grande anarchie du pontificat : le sénat et le peuple de Rome déférèrent à Henri le Noir le titre de patrice, et l'on vit l'Empereur se revêtir du manteau vert, du laticlave et de l'anneau d'or, marques distinctives du patriciat. Dans la vie des nations, les formes subsistent longtemps après que les principes sont détruits ; l'Empereur voulut s'empreindre de toutes les coutumes italiennes, il scella des chartres avec ce titre de patrice de Rome (2). Telle était la force morale des souvenirs ; elle abaissait la puissance hautaine des empereurs devant une vieille coutume de Rome. Les temps approchaient d'une lutte décisive ; Grégoire VII allait commencer son immense mission ; il devait dominer ce pouvoir effréné des hommes d'armes ; le sceptre d'or de l'Empire tombait aux mains du bizarre Henri IV d'Allemagne, brutale expression de la féodalité, oubliant tous les devoirs dans la société humaine.

Si l'Italie était menacée au nord par les empereurs d'Occident, au midi n'avait-elle pas, en face de ses riches côtes, les empereurs grecs qui convoitaient ses grandes cités, et revendiquaient Rome même comme le légitime apanage des héritiers de Constantin? Si le sol de la Lombardie, les grandes villes de Milan et de Pavie s'abaissaient sous les pas des chevaux lourdement caparaçonnés et nourris aux pâturages germaniques, Naples, la Sicile, toutes les cités de la Pouille voyaient aussi les Grecs aux longs vêtements, les archers de la Troade et de la Romanie, le carquois sur les épaules, l'arc en main, remarquables par leurs armures d'acier et d'or (3). Les Grecs n'avaient pas une puissante cavalerie, ils n'avaient pas ces barons coulés de bronze roulant dans la poussière comme des masses de granit ; les armées byzantines avaient d'habiles archers, d'admirables tireurs d'arbalète, des cavaliers agiles couverts de petits boucliers, et lançant avec dextérité les javelots aigus ; le feu grégeois s'attachait aux lourdes machines du Franc, comme la robe de Déjanire aux os et à la chair d'Hercule. Il y avait de ces troupes grecques à Naples, dans la Sicile et la Pouille ; elles luttaient contre les Normands, tout récemment établis par la conquête. L'habileté du pape s'était servie des hommes du Nord pour atténuer l'influence grecque dans l'Italie; c'est avec le secours de ces braves chevaliers que les papes s'étaient posés tout à la fois comme les adversaires de la race germanique et de la race grecque (4), lesquelles envahissaient l'Italie par le nord et par le midi. Les Normands étaient la milice de la papauté dans la défense de l'indépendance italienne.

Les empereurs grecs d'Orient se succédaient avec non moins de mobilité que les papes sur le trône de Constantin ; quel spectacle que celui du Bas-Empire dans cette agitation incessante qui élève ou abaisse les empereurs dans des révolutions de palais! Voici d'abord l'empereur Romain III, dit Argyre ; il est étouffé dans le bain par sa femme l'impératrice Zoé, qui donne la pourpre à un garde du trésor, faux monnayeur, sous le nom de Michel IV. Michel IV ne manquait pas de bravoure; il passa sa vie à combattre les Bulgares ; il était si bas de naissance, si laid, que les soldats le montraient entre eux en signe de mépris. Michel mourut dans un monastère, bourrelé de remords (5). Il eut pour successeur un autre Michel qui porta le nom de Calafate, constructeur de navires au port de Byzance ; il mourut, les yeux crevés, dans la solitude. L'impératrice Zoé se montre toute-puissante dans ces révolutions : elle frappe les empereurs de sa main ; elle prend elle-même la pourpre et se fait proclamer par les soldats de la garde seule impératrice. Trop fière pour subir un maître, elle s'associe Théodora sa sœur ; puis, femme capricieuse, elle appelle à sa couche et à la couronne Constantin IX, l'un des patriciens de Byzance. Depuis, chaque année voit un empereur, Isaac Comnène, Constantin Ducas. Les femmes aussi se revêtent de la pourpre : on compte dans le livre d'or, Théodora, Eudoxie, dont le doux nom se mêle aux Alexis, aux Michel, soldats de fortune qui usurpent l'autorité sur les descendants de Basile (6).

(1) Muratori, *Annal. d'Italie*, ad ann. 1034-1049.

(2) Pagi, continuateur de Baronius, ad ann. 1048. Comparez avec Muratori, ad ann. 1046.

(3) Tout ce qui touche aux rapports des empereurs grecs avec l'Italie a été recueilli par Muratori, dans le quinzième volume de sa collection, ad ann. 1030-1050.

(4) La chronique en vers de Guillaume de La Pouille est le plus curieux monument sur l'histoire des rapports des Grecs avec l'Italie : elle a été publiée par Muratori, tom. xv, *Antiquitates Italiæ medii ævi*, etc.

(5) Sur cette chronologie des empereurs byzantins, comparez Théophanus, liv. iv ; Cedren et Zonares, liv. xvi.

(6) Il est impossible de réunir sur les *Annales byzantines* une masse de faits et d'éruditions plus complètes que ne l'ont fait Gibbon et Lebeau; Gibbon, historien éminent, s'est laissé dominer par quelques fausses idées du dix-huitième siècle ; Lebeau, érudit terre à terre, n'a fait que copier les annalistes byzantins. C'est encore au grand Ducange qu'il faut recourir pour connaître l'*Histoire du Bas-Empire*. Voyez sa préface, *Gloss. Græc.*, et ses notes sur

A l'aspect de cette vaste anarchie dans le pouvoir en Orient, en Occident, dans le pontificat, l'Empire et les royautés, on voit que le monde a besoin de chercher son unité; il est avide de trouver une volonté ferme, qui le pousse et le mène; la génération appelle une dictature pour reconstituer l'ordre religieux et politique. Il y a des époques qui ont besoin du despotisme; quand il y a profonde anarchie dans les esprits et les pouvoirs, il s'élève tout naturellement une autorité puissante et unique qui se personnifie dans un homme. La papauté de Grégoire VII fut le port de salut de la civilisation au onzième siècle; une tête suprême et intelligente était nécessaire à la société brisée; cette tête se montra dans des circonstances si propices, qu'elle n'eut qu'à vouloir pour être partout obéie. Ainsi, quand on cherche dans l'ambition d'un homme les causes de la dictature, on se trompe souvent : le pouvoir se forme d'après les besoins des générations; il naît et se développe avec les circonstances, pour s'engloutir ensuite dans ses propres ruines lorsque les circonstances ont cessé de dominer!

CHAPITRE XXIII.

GOUVERNEMENT DE HENRI Ier. — ASPECT DE LA SOCIÉTÉ.

Mariage du roi Henri Ier.—Famille.—Tutelle de Guillaume le Bâtard. — Paix normande. — Police du roi Henri. — Chartres. — Ordonnances. — Trêve de Dieu. — Triste état de la société. — Peste. — Famine. — Maladreries. — Translation de reliques. — Association de Philippe Ier. — Mort de Henri.

1031 — 1060.

Au milieu de ces grands chocs de races, le roi Henri Ier commençait son règne; comme tous les rois de la famille de Hugues Capet, il avait la main dure aux batailles; roi des chefs féodaux, il maniait fièrement l'épée : la vie des hommes d'armes était alors uniforme; leur enfance se passait à durcir leur corps, à le mettre à l'abri des carreaux d'arbalètes ou des flèches aiguës. Presque au sortir de l'enfance, on enveloppait les membres du fils de bonne race d'une cotte de mailles d'acier ou de fer; on lui passait le brassard et le cuissard, on habituait son crâne à supporter le poids lourd et fatigant d'un casque de fer (1). Il devait lever de la main droite une lourde épée, une hache d'armes et la massue des batailles, plus pesante encore. Cette prodigieuse force du corps, cette dureté des chairs de chaque féodal avait inspiré toutes ces légendes des chevaliers invulnérables : avec cette poitrine velue sous la cotte de mailles, ne pouvait-on pas croire qu'il était impossible d'atteindre au cœur ces hommes de forte stature, ces Ruland, ces Ferragus, géants que la chronique de l'archevêque Turpin jeta dans les chansons de Geste du moyen âge!

Henri Ier fut élevé comme le dernier de ses barons; quand il sentit bouillonner son sang, les clercs lui conseillèrent de se fiancer, et il prit pour compagne Mathilde, fille de l'empereur d'Allemagne Conrad; elle fut le gage de la paix conclue avec l'armée germanique. Mathilde mourut ou fut répudiée; Henri Ier alors épousa Anne, fille d'un duc de Russie. Était-ce la fille du czar de ces vastes solitudes au douzième siècle? Les chroniques le nomment Jaroslaw (2). Anne était-elle issue seulement de quelques-uns de ces riches boyards qui se divisaient ces immenses terres? Tant il y a qu'une nombreuse lignée naquit de cette union. Les cartulaires constatent la naissance de fils et de filles : l'aîné prit nom Philippe; les puînés furent Robert qui mourut enfant, Hugues qui fut comte de Vermandois. Une fille aussi réjouit sa mère, elle se nommait Emma; ce qu'elle devint, personne ne le sait (3), les vieilles histoires ne l'ont point dit. Henri Ier eut un frère, chef féodal, dans toute la force de la vie : il pillait les églises, les monastères, sans respect pour les antiques droits et les saints priviléges (4). Rien n'est plus difficile à suivre dans ce chaos que les familles des rois et des comtes. Qu'était le mariage pour eux? quelle sainteté pouvaient-ils trouver dans cette union de l'homme fort et de la femme faible? ils la renversaient du lit nuptial au premier accès de colère, à la première passion vive qui venait à leur cœur.

A son avénement à la couronne, le roi Henri avait trouvé appui dans la race normande; Robert le Magnifique ou le Diable s'était prononcé pour les droits de Henri contre la reine Constance; il avait

l'Alexiade. Je ne parle pas de la Collection byzantine. Paris, imprimerie royale, in-fol.; elle est pour le Bas-Empire ce que la Collection des chroniques, par les Bénédictins, est pour la France.

(1) *Cartul. de l'abbé de Camps.—Règne de Henri Ier*, ann. 1031-1060.

(2) Raoul Glaber. Comparez avec les chroniques de Saint-Denis, ad ann. 1031-1060. — *Art de vérifier les Dates.—Règne de Henri Ier.*

(3) Bénédictins, *Art de vérifier les Dates*, tome II, pag. 174, in-4°.

(4) Le frère du roi n'avait aucune dignité féodale : *Nullius dignitatis fastigio sublimatus.* (Dom Bouquet, *Collect. des Hist. de France*, tom. XI, pag. 483.)

rendu la suzeraineté à l'aîné des Capétiens ; on avait vu le gonfanon de Robert le Diable, le lion de Normandie, jusque sur les murs de Poissy et de Pontoise. En quittant ses villes de Caen et de Bayeux pour son lointain pèlerinage, Robert confia la garde souveraine de son petit bâtard Guillaume au roi de France ; il lui donna la surveillance des féodaux de Normandie (1). Henri fut d'abord fidèle à sa foi de tutelle, il protégea Guillaume ; mais quand le petit bâtard grandit, les Normands ayant manifesté la volonté de s'affranchir du joug imposé par le fils d'Harlete, Henri prêta l'oreille aux plaintes des barons ; il espérait conquérir quelques terres dans une invasion de Normandie. Ainsi, traître et félon à sa parole, Henri s'unit au comte d'Anjou, aux seigneurs révoltés contre le bâtard de Robert ; les lances se croisèrent encore, il y eut bataille de chevaliers, et Guillaume resta vainqueur contre son suzerain. La trahison fut ainsi punie (2) ; hommes d'armes, sachez-le bien, Dieu frappe tous ceux qui manquent à leur foi ! La paix normande ne resta point à l'avantage du roi Henri ; il fut obligé de céder quelques terres, puis des fiefs plantureux, deux ou trois cités du Vexin, et de plus il concéda à Guillaume le Normand, en hommage, tout ce qu'il pourrait conquérir dans l'Anjou.

Le roi tentait de mettre un peu de police dans son propre domaine, sa suzeraineté n'allait pas au delà ; la volonté du suzerain pouvait-elle réprimer le droit de bataille, inhérent à tout homme d'armes ? Henri aurait-il été roi des Francs, s'il avait cherché à ramollir de mâles courages ? Qu'il courût, lui, au champ pour prendre des villes, des fiefs, cela était dans la vie féodale des rois comme dans celle des barons ; mais la répression de la violence n'appartenait qu'à l'Église, elle seule pouvait imposer la trêve de Dieu, arracher le glaive des mains des barons. Toutefois une chartre de Henri Ier, qui existe aux cartulaires, fut destinée à protéger le droit des habitants des villes ; la liberté consistait alors dans l'abolition de mauvaises coutumes, parce que le servage était la condition générale de la société. « Au nom du Christ (3), moi Henri, par la grâce de Dieu roi des Francs, nous voulons qu'il soit connu de tous les fidèles de la sainte Église, tant présents qu'à l'avenir, comment Isembert, évêque d'Orléans, avec les clercs et le peuple qui lui sont soumis, se sont adressés à Notre Majesté, se plaignant d'une mauvaise coutume qui était dans la ville, à savoir : les portes de la cité étaient gardées et closes pour les citoyens aux temps des vendanges, et nos gens levaient une taxe impie sur le vin ; ledit évêque, les habitants et les clercs, nous ont supplié d'abolir cette mauvaise coutume ; écoutant favorablement cette plainte, j'ai remis à Dieu, aux clercs et au peuple cette mauvaise coutume, de façon que personne ne devra fermer les portes ni percevoir de droit sur le vin, et que chacun puisse entrer et sortir librement, et que le droit civil et l'équité soient ainsi conservés. Pour que cette bonne concession demeure perpétuelle, nous l'avons revêtue de notre scel. Puis est pendant le scel d'Isembert, évêque d'Orléans ; le roi Henri ; Gervais, archevêque de Reims ; Hugues le bouteiller ; Henri le maréchal ; Malbert le prévôt ; Hervée le voyer, et Jordan le garde du cellier. Baudouin le chancelier a revêtu la chartre de son scel. »

L'habitude de réformer les mauvaises coutumes dans les cités commence à cette époque ; elle est le

(1) Guillaume de Jumiège, *Chroniq.*, liv. vii, chap. iv et v ; dans Duchesne, *Script. Normann.*, pag. 269.

(2) *Gesta Guill. dux Normann.*, dans Duchesne, p. 187, et dans le *Gall. christian.*, tom. i, pag. 101.

(3) Voici le texte de la chartre : « *In Christi nomine, ego,* Henricus, *gratiâ Dei Francorum rex. Notum volo fieri cunctis fidelibus sanctæ Dei Ecclesiæ, tàm præsentibus quàm futuris, qualiter* Isembardus, *Aurelianensis episcopus, cùm clero et populo sibi commisso, nostram serenitatem adiit, conquestionem faciens super injustâ consuetudine, quæ videbatur esse in eâ urbe, videlicet de custodiâ portarum, quæ custodiebantur et claudebantur civibus, tempore vindemiæ, et de impiâ exactione vini, quas faciebant ibi ministri nostri, obnixè et humiliter deprecans, ut illam impiam et injustam consuetudinem sanctæ Dei Ecclesiæ, et illi, clero et populo, pro amore Dei, et pro remedio animæ nostræ et parentum nostrorum in perpetuum perdonarem.*

« *Cujus petitioni benignè annuens, perdonavi Deo, sibi, et clero, et populo supradictam consuetudinem et exactionem perpetualiter : ita ut nulli ampliùs ibi custodes habeantur, nec portæ, sicut solitum erat, illo tempore toto claudantur, nec vinum cuilibet tollatur, nec exigatur. Sed omnibus sit liber ingressus, et egressus et unicuique res sua, jure civili et æquitate servetur.*

« *Hæc autem perdonatio, ut firma et stabilis in perpetuum permaneret, hoc testamentum nostræ auctoritatis indè fieri volumus, subterque sigillo et annulo nostro firmavimus.*

« *Signum* Isembardi *Aurelianensis episcopi :* S. Henrici *regis ;* S. Gervasii *Remensis archiepiscopi ;* S. Hugonis *bardulfi ;* S. Hulgonis *buticularii ;* S. Henrici *de ferrariis ;* S. Malberti *præpositi ;* S. Hervei *viarii ;* S. Herbeti *subviarii ;* S. Gisleberti *pincernæ ;* S. Jordanis *cellarii.* Balduinus *cancellarius subscripsit.*

« *Datum Aureliæ, publicè, VI nonas octobris, anno ab incarnatione Domini,* 1057 Henrici *verò regis* 27. » (Orléans, 6, des nones d'octobre, ann. 1057, 27e année du règne. (*Hist. XI*, 595, *rec. des ordon. du Louvre*, t. 1er, pag. 1re.)

premier germe du régime municipal. On tentait de mettre un peu d'ordre dans l'existence des habitants : comme on partait du principe proclamé par le code romain, que la servitude était le droit commun, toute liberté était l'abolition d'une mauvaise coutume (1) ; quel aspect ne présentaient pas alors la société, les villes et les campagnes surtout? L'habitude des guerres privées semblait prendre une extension nouvelle! qui pouvait arrêter la main du baron prête à frapper? que de plaintes dures et cruelles! Il n'était pas un pauvre laboureur qui ne poussât des gémissements profonds sur sa terre désolée; aucune puissance humaine n'osait comprimer le baron violent lorsqu'il lançait ses chevaux de bataille dans les guérets et les plaines cultivées, afin de poursuivre son adversaire féodal, ou bien encore lorsque ses lévriers bien-aimés suivaient à travers la campagne le cerf ou le chevreuil bondissant! L'heure de la vengeance arrivée, on courait sur son ennemi; les travaux des champs n'étaient point respectés : si vous suivez cette longue troupe d'hommes de pied et à cheval, ils s'avancent en lances serrées; quelles traces sanglantes ne laissent-ils pas dans le sillon? qui osera les arrêter dans leur marche à travers les campagnes? que peuvent opposer à leurs coups ces serfs mal armés qui viennent offrir leur faible poitrine à ces hommes de fer montés sur leurs grands chevaux de bataille, le casque en tête et tout couverts de cottes de mailles?

Dans ce désordre qui affligeait la terre, le bruit fut répandu par les pieuses légendes qu'un saint évêque avait reçu une lettre écrite du ciel même, pour lui ordonner de mettre un terme à ces tristes excès; le ciel était alors la seule puissance écoutée: aucune parole n'était assez grande pour remuer les générations! le pieux évêque dut annoncer partout la volonté de Jésus-Christ contre les dévastateurs et les pillards. On fit des tableaux lamentables de la colère du Seigneur; de saintes légendes racontaient comment des solitaires avaient aperçu, le soir, par un ciel orageux, des nuages de sang qui se heurtaient d'une façon étrange, tandis que des voix douces et graves comme un chœur d'anges appelaient les Francs à la pénitence; des religieux s'étaient réveillés tout à coup, saisis par une vision. Ici, ils avaient vu le Christ avec les yeux courroucés, tout agité de colère, Marie à ses pieds implorant le pardon des hommes; là, un vieillard à la barbe blanche s'était manifesté à un solitaire. Ce vieillard rappelait les traits d'un saint vénéré dans la contrée, un bienheureux élevé au ciel: « Frère, disait-il, le Seigneur m'envoie, car il est plein de courroux contre les hommes; dis-leur de se repentir et de ne plus verser le sang de leur frère, de respecter le laboureur, et d'apaiser l'ire de Dieu. » De telles visions, racontées au milieu d'une population naïve, étaient le meilleur moyen de police sociale : alors il fut publié un décret et chartre pour rappeler la paix au milieu de la société désolée; il était dit : « Que personne ne porterait plus les armes, ne reprendrait et ne réclamerait point les choses qui lui avaient été ôtées, ne vengerait ni l'effusion de son propre sang ni celui de ses parents, quoique en degré très-proche; que chacun jeûnerait au pain et à l'eau le vendredi, ferait abstinence de viande et de graisse le samedi, et que cette abstinence, et l'observation des préceptes de la paix, suffiraient pour l'expiation de leurs péchés. La chartre portait encore que chacun prêterait serment d'observer ces choses; qu'en cas de refus on serait excommunié; que personne ne leur rendrait visite et ne les assisterait, pas même à l'heure de la mort, et qu'après leur décès leurs corps demeureraient sans sépulture (2). »

Ces prescriptions qu'on supposait envoyées du ciel, furent adressées à tous les abbés, prélats métropolitains, afin de préparer les esprits à la grande réformation de l'anarchie féodale. Les légendes étaient la puissance morale qui retenait les passions mauvaises dans le cœur; comme les lois de police émansient des conciles, il n'y avait pas d'autre autorité puissante; le symbole religieux était l'espérance de l'ordre et de la hiérarchie dans cette société si profondément affligée par l'invasion et la violence de l'homme de guerre.

Lorsque la légende de la trêve de Dieu se fut partout répandue, il se fit comme un mouvement moral au sein de l'Église, qui prit la défense de l'opprimé; la pensée d'une trêve de Dieu se manifesta dans le centre même des possessions royales; il y eut en tous lieux des conciles assemblés. Des traces demeurent encore de ces règlements d'ordre et de police établis par l'Église contre les violences des hommes d'armes; le catholicisme fut le grand mouvement civilisateur : un concile provincial surtout fut convoqué à Limoges, la ville centrale des Gaules, pour la fête de Noel de l'année 1031, Noel la sainte naissance du Christ! Il faut rappeler que le Limousin était le pays de la plus vieille et de la

(1) *Voyez* les belles préfaces des *Ordonnances du Louvre*, sur l'origine et le développement du droit communal; elles sont encore ce qu'il y a de plus complet et de plus parfait. Depuis, il a été fait beaucoup de charlatanisme sur l'origine de la commune : on n'a ajouté ni un fait important ni une idée aux grands travaux de Laurière, Secousse, Bréquigny, Villevault et Pastoret.

(2) Voyez SIGEBERT. *Chronic.* ad ann. 1032. — Voyez aussi ALBÉRIC TRIA-FONT, *Chronic.* ad ann. 1032, part. II, pag. 63 et 64.

plus hautaine féodalité : au milieu de ces lacs, de ces forêts, apparaissaient les châteaux de Rochechouart, de Capreol, de la Drace et de Ponsac. Quels chevaliers pleins de force et de courage élèvent là leurs gonfanons et poussent leurs cris d'armes ! Anjou, Poitou, Limousin, voilà le siége et le centre de l'antique châtellenie de Franec. Cette sauvage contrée était visitée par tout un peuple de féodaux bardés de fer ; leurs destriers ont le poil magnifique, le poitrail digne de leur généalogie ; leurs lévriers sont reluisants sous leur collier de fer ; leurs faucons, à l'œil de feu, sont éperonnés sur leur poing ! Lance, bel écuyer, le noble oiseau dans les airs ; qu'il vole sur le château de Touron aux larges étangs, sur Mortemart et Saint-Prix ; et qu'importe que les moissons s'abaissent couchées sous la trace du sanglier ! et qu'importe que le sang des batailles soit versé de tourelles en tourelles, de châtellenies en châtellenies, tout cela ne touche point les dignes barons du Limousin. Voilà les mœurs que le concile devait réformer !

Après que le diacre eut chanté l'évangile de la grand'messe, célébrée par Aimon, archevêque de Bourges, Jourdan, évêque de Limoges, assura le peuple que le concile s'était assemblé pour lui procurer la paix, et tous devaient prier Dieu que leur dessein pût réussir. Cela fait, il défendit, sous peine d'excommunication, aux grands du Limousin qui étaient à Limoges, d'en sortir sans la permission du concile, et enjoignit à ceux qui n'y étaient pas de s'y rendre dans trois jours sans équipage de guerre. Il fit de plus défense, sous les mêmes peines, à tous, d'insulter à ceux qui viendraient et séjourneraient à Limoges pour ce sujet, ou s'en retourneraient avec permission du concile, ni de leur faire aucun mal ni tort dans leur personne, leurs gens ou leurs biens. Il prohiba encore toutes sortes de combats, entreprises même pour de justes prétentions, comme on avait coutume de faire. Il défendit aussi les expéditions et chevauchées à ce sujet, et ordonna qu'on cherchât seulement les moyens de trouver la paix. Il fit, à ce sujet, quelques exhortations au peuple, promit aux pacifiques de grandes récompenses sur la terre et au ciel, et menaça des plus terribles malheurs ceux qui ne voudraient pas se soumettre à la paix. Cela fait, les évêques s'étant approchés, le diacre lut à haute voix la déclaration suivante : « Au nom de Dieu Père tout-puissant, du Fils, du Saint-Esprit, de la sainte Vierge Marie, mère de Dieu, de saint Pierre, prince des apôtres, du bienheureux Martial, des autres apôtres, et de tous les saints de Dieu : nous, archevêque de Bourges ; nous Jourdan, évêque de Limoges ; Étienne, évêque du Puy ; Rençon, évêque de Clermont ; Ragnemonde, évêque de Mende ; Émilien, évêque d'Alby ; Dieudonné, évêque de Cahors ; Isembert, évêque de Poitiers ; Arnaud, évêque de Périgueux, et Rol, évêque d'Angoulême, assemblés en concile, nous excommunions les chevaliers de cet évêché de Limoges qui ne veulent ou ne voudront pas jurer la justice et la paix à leur évêque, comme ils le demandent ; qu'ils soient maudits et ceux qui les aideront à ce mal ; que leurs armes et leurs chevaux soient maudits ; ils seront avec le fratricide Caïn, avec le traître Judas, et avec Dathan et Abiron, qui furent précipités vivants aux enfers ; et comme ces cierges s'éteignent en votre présence, que leur joie s'éteigne devant les saints anges, à moins qu'avant leur décès ils ne fassent une pénitence suffisante, et telle que leur évêque leur aura ordonnée. »

Après la lecture de ces malédictions jetées sur tout ce qui troublait la société, les évêques et les prêtres tournèrent vers la terre les cierges qu'ils tenaient dans leurs mains ; et le peuple épouvanté, tant par cette cérémonie que par les imprécations qu'il venait d'entendre, s'écria : « Que Dieu éteigne « de même la joie de ceux qui ne veulent pas re- « cevoir la justice et la paix ! » Puis l'évêque de Limoges informa ses diocésains que les mêmes imprécations venaient d'être faites et publiées au concile de Bourges, et que tous ceux du Berri avaient accepté la paix : il finit, en souhaitant que ses diocésains l'acceptassent aussi. Après quoi chacun des évêques, et ensuite l'archevêque de Bourges, exhortèrent les nobles Limousins à recevoir la paix, et déclarèrent qu'ils confirmaient et ratifiaient les excommunications lancées par les évêques contre ceux qui refuseraient de la recevoir (1).

Il fallait ces solennels spectacles pour arrêter les violences des barons, prêtes à éclater dans toutes les occasions de la vie ; leur arracher la liberté des batailles, c'était blesser et restreindre leur esprit, leurs distractions, les passions de leur cœur ; l'Église invoquait les plus terribles prescriptions, les anathèmes les plus foudroyants contre la licence des combats. Comment passer son existence au château fortifié, si l'on ne pouvait plus se précipiter dans la plaine, la lance haute et le casque de fer au front ? Les murailles du manoir allaient peser comme une chemise de plomb sur le bras et le corps des hommes d'armes, si l'on ne permettait plus les batailles. Aussi, quelle opposition vive, continue, n'excitaient pas les prescriptions de ces conciles ? L'homme d'armes pouvait-il se soumettre à la triste loi du repos ? quoi ! il méritait l'anathème, parce qu'il suivait la loi même de son courage ! Ces idées entraient difficilement dans la pensée des barons, et plus d'un de ces hommes fiers

(1) *Concil. Lemov.* Labb. *Biblioth.* tom. II, pag. 785.

et hautains se serait exposé à l'excommunication, à voir ses cendres privées de sépulture, plutôt encore que de subir le repos dans son manoir. Quelques évêques belliqueux s'opposaient également aux conciles, et bien que Baldéric, l'évêque de Cambray, reconnût le droit qui appartient au roi de réprimer les barons, on voit néanmoins que l'évêque belliqueux a quelque peine à s'avouer qu'il ne peut plus armer son bras de la hache d'armes, du poignard de miséricorde, de la massue et de la longue epée (1).

Ces grandes répressions par les conciles se rattachaient à tout l'état social. Il y avait de poignantes afflictions dans la société; la famine rongeait les os du peuple; les guerres privées désolaient tout. Les sillons étaient remplis de sang; il n'y avait plus de bœufs dans les verts herbages; les brebis et les moutons étaient enlevés par les seigneurs qui descendaient de leurs manoirs comme le loup dévorant et l'aigle qui de son aire, sur les Alpes, fond dans les plaines du Milanais. Que devenaient alors les produits de la terre? qui pouvait promettre une bonne récolte? La famine brisa la première moitié du onzième siècle; la chronique nous décrit à quelles privations étaient exposés les malheureux habitants des cités et de la campagne; les populations étaient amaigries d'une manière effrayante. Au sein des monastères mêmes, les dortoirs étaient vides; la cloche ne sonnait plus les heures du repas; on payait jusqu'à six deniers d'or un setier de blé (2): voilà ce qui rendait les prescriptions des conciles indispensables, et en rapport avec ces grandes privations. Les conciles protégeaient les champs par la trêve de Dieu, et le peuple par les abstinences qu'ils imposaient aux riches: ces jeûnes répétés deux ou trois fois la semaine, tous ces ordres donnés par l'Église, avaient-ils un but unique de pénitence? n'était-ce pas un moyen d'égaliser les privations, de ménager les subsistances, et de faire que le riche et le pauvre fussent également soumis aux sacrifices par l'abstinence? Alors on n'entendit plus le cliquetis des verres dans les festins des riches, alors les monastères se reformèrent avec un zèle indicible: ici, on se résigna à manger des légumes et du poisson de viviers; là, quelques racines des champs suffirent pour nourrir les abbayes. Le jeûne de l'Église fut une grande mesure de police dans les temps de famine et de désolation au moyen âge (3).

Les maladies désolaient encore ces tristes populations; il fallait voir alors des villages entiers disparaître dans d'affreuses épidémies. Au commencement du onzième siècle, il y eut un dérangement atmosphérique qui se prolongea pendant trente ans; des pluies immenses débordèrent dans les sillons; il y eut des vents étranges, des tempêtes, des coups de foudre en plein hiver. Ces changements brusques de température, ce froid et cette chaleur subite, les étangs et les marais non desséchés, ces forêts humides près des manoirs, les accidents de l'air, causèrent de fatals ravages dans les populations: la maladie des *ardents* dura plus d'un demi-siècle; on était saisi tout à coup d'une fièvre brûlante, la peau se desséchait affreusement sur les os, puis la mort vous enlevait par masses de famille (4), depuis le pauvre petit enfant au berceau jusqu'à l'homme robuste aux membres forts, à la poitrine velue. Et que direz-vous de la lèpre hideuse? Loin d'ici, lépreux à la mine horrible! quel feu d'enfer est en toi? Voyez-vous cette face tout enflée, ces affreux bouleversements des traits, cette peste qui flétrit la belle carnation de l'homme? Alors commence le temps des maladreries et des léproseries pour soigner les pauvres infirmes; l'institution en vint encore de la police catholique, sainte loi du moyen âge! Le catholicisme était le pouvoir de protection et d'organisation sociale.

Ce qui secouait un peu le linceul de mort jeté sur la société, c'étaient quelques-unes de ces processions publiques, de ces translations de reliquaires, lesquelles donnaient la vie aux malades, un espoir aux souffreteux; ces saintes histoires de miracles nous révèlent tout ce que la pensée catholique fit alors pour la société humaine. Les reliques étaient comme l'espérance de toute la génération (5); quand elles arrivaient dans une confrérie, le peuple accourait en foule saluer ces châsses d'or incrustées de pierres précieuses; il croyait que le bonheur allait lui être rendu, et ceux qui savent toute la force de l'espérance dans l'âme humaine, peuvent s'expliquer les guérisons merveilleuses. Il y a tant de miracles réels dans une foi ardente! Quand un

(1) Baldéric, *Chronic. cameracens.*, liv. III, ch. XXVII.

(2) Glaber et Adhémar de Chabanais sont les deux chroniqueurs qui parlent le plus longuement des famines qui désolaient la monarchie de 1040-1051. *Voyez* à la fin du chapitre.

(3) Les conciles du douzième siècle multiplient les jeûnes et les abstinences. *Voyez* la collection du P. Labbe, ad ann. 1051.

(4) Sur les monuments de cette époque, consultez la savante préface des Bénédictins au dixième volume de la *Collection des historiens de la Gaule*, et les chroniques réunies dans ce même volume qui embrasse Hugues Capet, Robert et Henri Ier.

(5) La grande époque des translations de reliques est surtout le dixième siècle; dans le douzième siècle, l'établissement monastique prend plus de régularité et de consistance. Voyez *Acta sanct. ordin. sanct. Benedict.*, par Mabillon, un des plus beaux recueils des Bénédictins.

peuple à la vue frappée de terreur par la maladie et les grandes calamités, ce qui le sauve surtout, ce sont les démonstrations de joie, la conviction d'un secours : la peste ravage une cité ; quelle vive impression ne fait pas l'aspect d'une divinité secourable! Voyez cette foule émue à la face de ces lévites aux vêtements longs et flottants qui jettent des fleurs à la châsse du saint ; quelle magnifique procession serpente comme une rivière d'or et de rubis! C'était miracle déjà que le rapide passage des tristesses du fléau à l'espoir en Dieu! la confiance revenait à ces cœurs flétris, à ces âmes éprouvées par tant de calamités! La colère du ciel allait s'apaiser! les générations voyaient partout la main céleste; le saint allait intercéder pour le peuple, et le moral des multitudes se relevait; elles avaient le courage de tout subir et de se rajeunir dans les forces de la vie!

Que faisait alors Henri Ier, suzerain des nobles vassaux de France? dans quelle province portait-il ses batailles? où se dirigeaient ses carrés de lances? Le roi, comme les barons du moyen âge, restait peu dans l'oisiveté des châteaux, à l'abri des hautes murailles; sa vie se passait aux combats et dans les grandes convocations d'hommes d'armes. Déjà commençait l'usage des joutes à fer émoulu, des tournois en champs clos, qui faisaient le délassement des barons au retour de leurs guerres. Henri Ier avait une brillante ardeur; il aimait les lointaines expéditions; joyeux chevalier, il se montait facilement la tête avec le vin blanc de Rebrechien ; il en faisait porter à sa suite dans les expéditions, et quand l'heure du combat était venue, il en prenait deux ou trois bonnes rasades pour s'animer; c'était son usage, et cela lui réussissait bien (1).

La guerre contre les barons préoccupait Henri Ier; il avait des griefs contre les comtes de Blois et de Champagne, partisans de la reine Constance. Tout le baronnage féodal depuis Sens jusqu'à Pont-sur-Yonne était soulevé; le roi Henri Ier marche en personne. Ce fut une lutte de plusieurs années; les comtes de Champagne furent tour à tour vainqueurs ou vaincus. Voici maintenant une ligue qui se forme entre Thibaut comte de Blois, Raoul comte de Valois, Vsleran comte de Meulent : il s'agit de l'apanage de Eudes, frère du roi : « Comment se fait-il que le puîné reste sans avoir? le roi féodal est donc sans entrailles pour sa famille? Comtes et barons, vite aux combats! il faut détrôner Henri, le roi ingrat et parjure. » C'est encore une longue lutte; le roi reste maître des terres féodales; le comte Eudes, son frère, demeure captif dans le château d'Orléans; le comte de Meulent est dépouillé de tout fief et de tout avoir. Les gonfanons de Champagne et de Blois furent abaissés (2).

L'administration du roi Henri se révèle par quelques chartres; il accablait lui-même l'Église de dons. Tous les diplômes de cette époque contiennent des actes pieux pour obtenir les prières de l'Église. Ici c'est une pièce de terre donnée à un monastère; là des muids de vin assurés pour le service des solitaires du désert; les droits de pêche dans les étangs, de chasse dans les forêts, sont également concédés aux cathédrales, aux abbayes; le roi leur accorde des péages sur les ponts, le droit exclusif de cuire le pain des villageois, serfs et manants. Déjà Henri Ier fait quelques concessions aux communaux pour les prairies et les usages ; il veut que les pauvres habitants puissent couper du bois dans les forêts, et que le bétail du petit village ait un droit de vaine pâture sur les prés et les champs qui s'étendent à quelques lieues du clocher; la vaine pâture est le vieux droit de la Gaule, c'est la communauté dans sa nature primitive. Voulez-vous des chartres scellées? les voici telles qu'on les trouve dans les Cartulaires : « Le roi confirme les dons de l'abbaye de Saint-Barthélemy et de Saint-Pierre en Châlonnais (3). Erbert, le clerc, donne ses biens à l'abbaye de Saint-Mesmin; le roi confirme le don (4) ; il approuve la fondation de l'abbaye de Saint-Serge, faite par Foulques comte d'Anjou (5) ; le roi autorise l'élection directe des abbés en l'église de Notre-Dame de Soissons (6). » Quelle meilleure pensée pour un roi, dit la chronique de Baldéric, que de s'occuper de l'Église!

Les pauvres habitants avaient alors des douleurs bien poignantes : après la maladie *des ardents*, la famine était venue encore. Les joies du bon moine Glaber sur quelques années d'abondance avaient été d'une courte durée; les greniers s'étaient vidés avec une indicible rapidité; les celliers, si abondants et si riches en vins d'Orléans et de Bour-

(1) C'est le chroniqueur Baldéric qui, jugeant des diverses qualités des vins de France, rapporte cette prédilection du roi pour le vin de Rebrechien :

Bacchica non similes generat Præneste racemos;
Imò nec ille locus qui dicitur area Bacchi,
Urbi vicinus quam dicunt Aurelianum,
Talia vina bibit, nec talia vina refundit;
Quæ rex Henricus semper sibi vina ferebat,
Semper ut in pugnas animosior iret et esset.

(MABILLON, *Annal*, tom. IV, pag. 536.)

(2) Comparez GLABER et les *Chroniques de Saint-Denis*, tom. X et XI de dom BOUQUET.

(3) *Gallia christian.* tom. IV, pag. 719.

(4) Voyez le P. LABBE, dans ses *Miscellan.*, tome II, pag. 57.

(5) *Gallia christian.*, tom. IV, pag. 688.

(6) GERMAIN, *Preuve de l'Histoire de Notre-Dame de Soissons*, pag. 436.

gogne, étaient épuisés; des pluies inondaient les champs, un vent froid abaissait les moissons jaunies; et les religieux, qui observaient les astres dans les sombres tours du monastère, faisaient mille conjectures sur les phénomènes qui paraissaient au ciel : les étoiles filantes, les comètes à la queue de feu; le peuple souffrait des tourments inouïs, et le désordre moral était partout. Faut-il vous narrer les douleurs de la société? Écoutez de solennelles paroles : « La famine désola l'univers, et le genre humain fut menacé d'une destruction prochaine; la température devint si contraire, que l'on ne put trouver aucun temps convenable pour ensemencer les terres (1) ou préparer la moisson, surtout à cause des eaux dont les champs étaient inondés ; on eût dit que les éléments furieux s'étaient déclaré la guerre, quand ils ne faisaient, en effet, qu'obéir à la vengeance divine, en punissant l'insolence des hommes. Toute la terre fut tellement inondée par des pluies continuelles, que, durant trois ans, on ne trouva pas un sillon bon à ensemencer; au temps de la récolte, les herbes parasites et l'ivraie couvraient toute la campagne; le boisseau de grains, dans les terres où il avait le mieux profité, ne rendait qu'un sixième de sa mesure au moment de la moisson, et ce sixième en rapportait à peine une poignée. Ce fléau vengeur avait d'abord commencé en Orient; après avoir ravagé la Grèce, il passa en Italie, se répandit dans les Gaules, et n'épargna pas davantage les peuples de l'Angleterre. Tous les hommes en ressentaient également les atteintes : les grands, les gens de condition moyenne et les pauvres, tous avaient la bouche également affamée et la pâleur sur le front, car la violence des grands avait cédé aussi à la disette commune ; tout homme qui avait à vendre quelque aliment pouvait en demander le prix le plus excessif, il était toujours sûr de le recevoir sans contradiction. Chez presque tous les peuples, le boisseau de grains se vendait 60 sous, quelquefois même le sixième de boisseau en coûtait 15. Cependant, quand on se fut nourri de bêtes et d'oiseaux, cette ressource une fois épuisée, la faim ne se fit point sentir moins vivement, et il fallut, pour l'apaiser, se résoudre à dévorer des cadavres ou toute autre nourriture aussi horrible; ou bien encore, pour échapper à la mort, on déracinait les arbres dans les bois, on arrachait l'herbe des ruisseaux; mais tout était inutile, car il n'est d'autre refuge contre la colère de Dieu que Dieu même. Enfin, la mémoire se refuse à rappeler toutes les horreurs de cette déplorable époque; hélas! devons-nous le croire? les fureurs de la faim renouvelèrent ces exemples d'atrocité si rares dans l'histoire, et les hommes dévorèrent la chair des hommes; le voyageur, assailli sur la route, succombait sous les coups de ses agresseurs, ses membres étaient déchirés, grillés au feu et dévorés; d'autres, fuyant leur pays pour fuir aussi la famine, recevaient l'hospitalité sur les chemins, et leurs hôtes les égorgeaient la nuit pour en faire leur nourriture ; quelques autres présentaient à des enfants un œuf ou une pomme pour les attirer à l'écart, et ils les immolaient à leur faim; les cadavres furent déterrés en beaucoup d'endroits pour servir à ces tristes repas. Enfin ce délire, ou plutôt cette rage, s'accrut d'une manière si effrayante, que les animaux mêmes étaient plus sûrs que l'homme d'échapper aux mains des ravisseurs, car il semblait que ce fût un usage désormais consacré que de se nourrir de chair humaine, et un misérable osa même en porter au marché de Tournus pour la vendre cuite comme celle des animaux; il fut arrêté, et ne chercha pas à nier son crime; on le garrotta et on le jeta dans les flammes. Un rustre alla dérober pendant la nuit cette chair qu'on avait enfouie dans la terre, la mangea, et fut brûlé de même. On trouve à trois milles de Mâcon, dans la forêt de Chatenay, une église isolée consacrée à saint Jean; un scélérat s'était construit, non loin de là, une cabane où il égorgeait les passants et les voyageurs qui s'arrêtaient chez lui; le monstre se nourrissait ensuite de leurs cadavres. Un homme vint un jour y demander l'hospitalité avec sa femme, et se reposa quelques instants; mais en jetant les yeux sur tous les coins de la cabane, il y vit des têtes d'hommes, de femmes et d'enfants. Aussitôt il se trouble, il pâlit; il veut sortir, mais son hôte cruel s'y oppose, et prétend le retenir malgré lui. La crainte de la mort double les forces du voyageur, il finit par s'échapper avec sa femme, et court en toute hâte à la ville; là il s'empresse de communiquer au comte Othon et à tous les autres habitants cette affreuse découverte. On envoie à l'instant un grand nombre d'hommes pour vérifier le fait : ils pressent leur marche et trouvent à leur arrivée cette bête féroce dans son repaire avec quarante-huit têtes d'hommes qu'il avait égorgés, et dont il avait déjà dévoré la chair. On l'emmène à la ville, on l'attache à une poutre, puis on le jette au feu; nous avons assisté nous-même à son exécution (2). On essaya dans la même province un moyen dont nous ne croyons pas qu'on se fût jamais avisé ailleurs : beaucoup de personnes mêlaient une terre blanche semblable à l'argile, avec ce qu'elles avaient de farine ou de son, et elles en formaient des pains

(1) *Chronique de Glaber*, liv. IV, chap. IV.

(2) RAOUL GLABER, *Chronic.*, liv. IV, chap. IV.

pour satisfaire leur faim cruelle. C'était le seul espoir qui leur restât d'échapper à la mort, et le succès ne répondit point à leurs vœux; tous les visages étaient pâles et décharnés, la peau tendue et enflée, la voix grêle et imitant le cri plaintif des oiseaux expirants. Le grand nombre de morts ne permettait pas de songer à leur sépulture, et les loups, attirés depuis longtemps par l'odeur des cadavres, venaient enfin déchirer leur proie. Comme on ne pouvait donner à tous les morts une sépulture particulière, à cause de leur grand nombre, des hommes pleins de la grâce de Dieu creusèrent dans quelques endroits des fosses, communément nommées charniers, où l'on jetait cinq cents corps, et quelquefois plus, quand ils pouvaient en contenir davantage: ils gisaient là, confondus pêle-mêle, demi-nus, souvent même sans aucun vêtement; les carrefours, les fossés dans les champs servaient aussi de cimetières (1). D'autres fois, des malheureux entendaient dire que certaines provinces étaient traitées moins rigoureusement, ils abandonnaient leur pays, mais ils défaillaient en chemin et mouraient sur les routes. Ce fléau redoutable exerça pendant trois ans ses ravages en punition des péchés des hommes; les ornements des églises furent sacrifiés aux besoins des pauvres; on consacra aux mêmes usages les trésors qui avaient été depuis longtemps destinés à cet emploi, comme nous le trouvons écrit dans les décrets des Pères. Mais la juste vengeance du ciel n'était point satisfaite encore, et dans beaucoup d'endroits, les trésors des églises ne purent suffire aux nécessités des pauvres; souvent même, quand ces malheureux, depuis longtemps consumés par la faim, trouvaient le moyen de la satisfaire, ils enflaient aussitôt et mouraient; d'autres tenaient dans leurs mains la nourriture qu'ils voulaient approcher de leurs lèvres, mais ce dernier effort leur coûtait la vie, et ils périssaient sans avoir pu jouir de ce triste plaisir. Il n'est pas de paroles capables d'exprimer la douleur, la tristesse, les sanglots, les plaintes, les larmes des malheureux témoins de ces scènes désastreuses, surtout parmi les hommes d'Église, les évêques, les abbés, les moines et les religieux; on croyait que l'ordre des saisons et les lois des éléments, qui jusqu'alors avaient gouverné le monde, étaient retombés dans un éternel chaos, et l'on craignait la fin du genre humain (2)! »

Ce sombre témoignage d'un contemporain indique le fatal état de la société dévorée par tant de fléaux. Après l'invasion des Hongres, des Sarrasins et des Normands, arrivaient ainsi des temps couverts d'un crêpe de douleur; l'aspect triste de la génération se reflète dans tous les monuments: chroniques, chartres, épîtres lamentables, diplômes des rois et des seigneurs; on s'explique très-bien dès lors, par des causes physiques, cette ardeur de voyages et de déplacement qui marque le onzième siècle et les croisades, l'immense émigration de cette époque. Lorsque tout un peuple sentait ses entrailles dévorées par la faim et la maladie, il courait sous un autre ciel, dans un autre climat. Ce n'était pas seulement l'esprit religieux, le besoin du mouvement, qui portaient la multitude à quitter le clocher, le champ paternel, mais encore l'aspect affligé d'une société qui n'avait plus de quoi vivre (3); le peuple croyait à la fin du monde, parce que le peuple mourait, et que Dieu semblait ouvrir les cataractes immenses pour inonder la terre. Les cœurs étaient sombres comme le ciel couvert de nuées épaisses.

Pour lutter contre ces fléaux, on n'aperçoit aucun acte d'administration générale et de prévoyance souveraine; la royauté ne s'en occupe pas, elle est toute militaire; l'organisation sociale n'est pas en elle, la police vient de l'Église, le catholicisme seul est chargé de satisfaire tous les besoins et de contenir toutes les passions terrestres; le roi n'est que le chef de la force militaire. La vie de Henri Ier n'a donc rien d'administratif; en avançant dans l'âge, il devient avide de terres et de fiefs; il en prend de toutes mains, par la guerre comme par l'usurpation; les chroniqueurs l'accusent d'avoir usurpé les propriétés des clercs par pilleries et confiscations. Henri aimait les chants des trouvères, les fastes des tournois, les cours plénières, les dignités de son palais, et on lui doit la division et la hiérarchie des officiers royaux: le chancelier d'abord, qui avait soin du scel et des chartres, du service du trésor et de l'escarcelle; le bouteiller, brave et digne serviteur, qui veillait aux caves de l'office et commandait à l'échanson porteur de coupes; le connétable, ou comte d'estable, soigneux gardien des nobles coursiers de l'écurie; le panetier, qui préparait les pains d'épices, pâtisseries du roi (4), car Henri Ier aimait joyeusement la table, quand le hanap passait à la ronde dans les festins d'honneur; quels hommages ne devait-on pas à la coupe du roi!

La famille du suzerain était peu nombreuse; il n'avait que deux fils de son mariage avec Anne de

(1) Raoul Glaber, liv. IV, chap. IV.

(2) *Ibid.*

(3) On verra, par l'étude des chroniques, que les croisades furent déterminées non-seulement par le principe religieux, mais encore par le cri des générations qui mouraient de faim. Comparez Guibert de Nogent, ann. 1095, et Robert le Moine, *ibid.*

(4) Bénédictins, *Art de vérifier les Dates*, tom. II, in 4°.

Russie ; le premier avait nom Philippe, le second Hugues. Philippe, encore enfant, était élevé en fils de noble lignée ; son père le montrait aux barons, couvert de sa robe royale, comme le digne successeur de sa couronne ; pour donner une plus haute sanction au droit de l'hérédité, Henri Ier convoqua les vassaux, afin d'associer son aîné au pouvoir royal ; cette coutume s'était conservée depuis Hugues Capet comme un moyen de transition d'un règne à un autre : à Reims le couronnement eut lieu en présence des prélats, nobles barons et chevaliers (1) : « L'an de l'incarnation de Notre Seigneur 1059, la trente-deuxième année du règne du roi Henri, le dixième jour des calendes de juin, la quatrième année de l'épiscopat de Gervais, le saint jour de la Pentecôte, le roi Philippe fut sacré dans l'ordre suivant, par l'archevêque Gervais, dans la grande église, devant l'autel de sainte Marie. La messe commencée, avant la lecture de l'épître, l'archevêque se tourna vers le nouveau roi, et lui exposa la foi catholique, lui demandant s'il la croyait, et s'il voulait la défendre ; on lui apporta la profession de foi par écrit ; le roi l'ayant prise, la lut, quoiqu'il n'eût que sept ans, et y souscrivit. Voici cette profession : « Moi, Philippe, qui serai bientôt, par la grâce de Dieu, roi des Français, je promets devant Dieu et ses saints, dans le jour de mon sacre, que je conserverai et défendrai selon mon pouvoir à chacun de vous le privilége canonique, la loi et la justice dues, et que j'accorderai la juste dispensation des lois qui appartiennent à mon autorité. » Cela achevé, il la mit entre les mains de l'archevêque, en présence de Hugues de Besançon et Rémenfride de Sion, légats du pape Nicolas, des archevêques Mainard de Sens et Barthélemi de Tours, et des évêques Heidon de Soissons, Roger de Châlons, Eliuand de Laon, Baudouin de Noyon, Frolland de Senlis, Letbert de Cambray, Guidon d'Amiens, Aganon d'Autun, Hardoin de Langres, Achard de Châlons, Isembert d'Orléans, Imbert de Paris, Gauthier de Meaux, Hugues de Nevers, Geoffroy d'Auxerre, Hugues de Troyes, Itéron de Limoges (2), Guillaume d'Angoulême, Arnoul de Saintes, Wéreon de Nantes ; et des abbés Hérimar de Saint-Remi, René de Saint-Benoît, Hugues de Saint-Denis, Adrole de Saint-Germain, Gervin de Saint-Richard, Guathon de Saint-Valery, Warin de Saint-Josse, Foulques de Forest-Moustier, Gérard de Saint-Médard, Henri d'Homblières, Gouzzon de Saint-Florin, Foulques de Saint-Michel de Laon, Guidon de la Marche, Rodolfe de Moulon, Albert de Saint-Théodoric, Warin d'Hautvilliers, Henri de Saint-Basile, Hugues d'Orbac, Odilard de Châlons, Wandelger de Clèves, Valezan de Verdun, Adalbert de Dijon, et Avesgrand du Mans. Alors Guillaume, archevêque de Reims, prenant la crosse de saint Remi, exposa que c'était à lui qu'appartenait le droit de proclamer et de sacrer le roi, depuis que saint Rémi avait baptisé et sacré le roi Clovis ; il fit voir ensuite comment le pape Hormisdas donna à saint Rémi la primauté de toute la Gaule, et comment le pape Victor en avait renouvelé *le titre à lui* et à son église ; ensuite, avec le consentement du roi Henri, il proclama roi Philippe. Après l'archevêque de Reims, les légats du pape furent admis, uniquement par honneur et par amour pour le saint-siége, à proclamer le roi, après toutefois qu'il eut été déclaré que le consentement du pape n'était pas nécessaire. Les archevêques, les évêques, les abbés et tout le clergé ; ensuite Widdon, duc d'Aquitaine ; Hugues, fils et envoyé du duc de Bourgogne ; les délégués de Baudouin de la Marche, et de Geoffroi, comte d'Anjou ; les comtes Rodolfe de Valois (3), Hébert de Vermandois, Widdon de Ponthieu, Guillaume de Soissons, Rainald, Roger, Manassès, Hildouin, Guillaume d'Auvergne, Hedebert de la Marche, Foulques d'Angoulême, le vicomte de Limoges ; ensuite les soldats et le peuple, tant grands que petits, y consentirent par des acclamations unanimes répétées trois fois : *Nous l'approuvons ! nous le voulons ! qu'il soit ainsi !* Alors le roi Philippe, à l'imitation de ses prédécesseurs, promit sa protection pour les terres de l'église métropolitaine de l'abbaye de Saint-Remi et du comté de Reims. L'archevêque donna à Philippe l'onction royale, et toute la cérémonie se passa avec une grande dévotion et une grande joie, sans aucun trouble, sans aucune contradiction, et sans aucun dommage pour la chose publique. L'archevêque Gervais reçut volontiers tous ces seigneurs, et les fêta magnifiquement à ses frais ; il ne le devait qu'au roi, mais il fit cette libéralité pour honorer son église (4). »

Le couronnement de Philippe Ier en présence de toute la famille féodale, fut une de ces solennités monarchiques qui préparèrent l'unité du pouvoir :

(1) C'est la première formule de sacre qui ait été positivement conservée ; elle se trouve dans la grande collection des Bénédictins, tom. XI, pag. 32. Elle commence en ces termes : *Anno incarnationis dominicæ*, 1059, *indictione* 12, *regnante Henrico rege anno* 32. *Philippus rex, hoc ordine in majore ecclesiâ antè altare S. Mariæ à Gervasio archiepiscopo consecratus est.* On trouve aussi cette formule dans le grand cérémonial de France.

(2) On remarque que presque tous ces évêques sortent de la classe populaire, et portent des noms de serfs.

(3) Je rapporte cette longue suite de noms propres parce qu'ils appartiennent tous à la grande famille féodale. Il me paraît important de la faire connaître.

(4) Dom Bouquet, *Collect. des Histor des Gaules*, t. X.

les Français s'habituèrent ainsi à la grande loi de l'hérédité ; ils virent le fils succéder au père, ils lui prêtèrent foi et hommage avant le commencement du règne. Il n'y eut pas de transition, les dignités du palais restèrent les mêmes ; le chancelier du roi scella les chartres ; les noms de Philippe et de Henri parurent en commun dans les ordonnances. La suzeraineté n'était pas assez sûre, assez invulnérable, pour qu'on s'abandonnât aux chances de la mort ; l'association évitait les dangers d'une transmission successoriale. Henri survécut à peine une année au couronnement de Philippe Ier ; il mourut dans la forêt de Bière ou de Fontainebleau (1); il habitait une de ces fermes royales répandues dans le Parisis (2) ; les rois aimaient les grands bois où l'on pouvait suivre à la piste le cerf et le sanglier. La mort de Henri Ier fut subite : un chroniqueur raconte qu'il fut empoisonné par son physicien ; le physicien était alors médecin du roi, le savant qui présidait à tous les remèdes de l'apothicairerie ; on raconta qu'il avait donné une potion au roi, et que ce prince s'était tout à coup évanoui pour ne plus revenir à la vie (3). Henri Ier fut enterré dans la petite église de Fontainebleau, puis on plaça son tombeau à Saint-Denis, au milieu de cette longue suite de suzerains qui reposent couchés sur le marbre. Tout cela n'est que tradition, car comment suivre avec certitude la fin d'un prince duquel on trouve à peine quelques chartres? Le règne de Henri Ier disparaît au milieu des grands événements féodaux qui l'environnent !

Maintenant va se montrer la conquête de l'Angleterre par les Normands. Que devenait le suzerain, quand un simple vassal partait à la tête de ses hommes d'armes pour conquérir tout un royaume? L'administration de Henri Ier n'a rien de saillant; il n'existe qu'une seule ordonnance ou diplôme sur les coutumes d'Orléans, afin qu'on ne ferme jamais les portes du temps des vendanges (4); tout le reste se résume en des donations pieuses ; la royauté s'affaisse devant les grandes physionomies féodales de la race normande. La société n'a pas d'unité encore, et c'est ce qui rend l'intronisation de Grégoire VII le fait immense du moyen âge !

(1) La forêt de Fontainebleau portait alors le nom de *Bière*.

(2) La mort de Henri Ier est du 29 août 1060. Bénédictins, *Art de vérifier les Dates*, tom. II.

(3) *Chronique de Saint-Denis*, ad ann. 1060, et Orderic Vital.

(4) *Collection du Louvre*, tom. Ier, pag. I.

(5) Je consacre un chapitre à cet épisode de l'histoire de France au dixième et au onzième siècle ; j'ai plus narré que disserté. Je me trouve en dissidence avec l'*Histoire de la Conquête des Normands en Angleterre* : je suis resté catholique, et l'auteur dont je parle a conservé des impressions du dix-huitième siècle en retraçant le moyen âge, époque essentiellement catholique. Il y a beaucoup du caractère du pamphlet dans l'*Histoire de la Conquête* ; le temps présent s'y révèle plus que le onzième siècle : on dirait une thèse de journal. Il m'eût été facile aussi de suivre la méthode qui affecte de bouleverser l'orthographe des noms propres. Il y a de l'enfantillage prétentieux dans cette petite érudition qui brouille incessamment le récit sans utilité réelle ; quel enseignement peut-il en résulter ?

CHAPITRE XXIV.

CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE PAR LES NORMANDS.

Situation de l'Angleterre. — Le roi Edward. — Progrès des coutumes normandes. — L'armée des Anglais et des Normands. — Le comte de Boulogne à Douvres. — Révolte de Godwing. — Puissance des Normands. — Triomphe des Anglais. — Élévation d'Harold. — Voyage en Normandie. — Pacte avec Guillaume. — Harold roi. — Préparatifs de l'expédition d'Angleterre. — Récit de la conquête, d'après la belle tapisserie de Bayeux.

1040 — 1066.

Les Normands furent la race active et belliqueuse du dixième et du onzième siècle au milieu d'une société triste et fatalement préoccupée ; ce sont les quêteurs de terres et d'aventures. Les Hauteville venaient de conquérir la Sicile, et une vaste expédition de grande chevalerie se préparait aux côtes normandes depuis les rochers du Calvados jusqu'à Tréport et Saint-Valery-sur-Somme. Des navires aux mille rames avec la proue retroussée comme les galères des anciens, s'équipaient en toute hâte ; les suivants d'armes réunissaient les pieux aigus, les haches, les casques, les brassards, les cuirasses et les lances ! Où se dirigeait cette valeureuse expédition ? quel était le but que se proposait ce chef au ventre épais, nourri de sanglier et de venaison, assis sur le rivage, tandis que les flots de la mer venaient baigner ses pieds, comme cela advint au roi Canut, de race danoise ? Je vous dois ici l'histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands : vieux chroniqueurs, chants de Geste, débris de tapisseries brodées dans le manoir, je vais tout consulter pour reproduire cette chevaleresque mémoire (5) !

L'Angleterre s'était longtemps agitée sous la double domination des Saxons et des Danois ; la race anglaise, après d'immenses efforts, avait vaincu

et expulsé les Danois ; Edward, fils d'Ethelred, venait d'être élu roi aux acclamations de tous les nobles hommes. Un grand respect entourait les descendants d'Ethelred, le prince de la race nationale ; mais Edward avait été élevé en Normandie, sa jeunesse proscrite s'était passée dans les cités d'Évreux et de Bayeux ; il parlait la langue étrangère ; ses vêtements n'étaient point longs et étoffés comme ceux des Saxons ; il portait la casaque normande, la cotte de mailles, l'armure et le casque de fer. A peine arrivé en Angleterre, Edward confia tous les honneurs, toutes les dignités, les meilleurs fiefs à des hommes de race étrangère ; son sommelier, son bouteiller, son chancelier, étaient tous nés sur les terres de Neustrie ; les évêchés, les abbayes mêmes furent donnés à des Normands !

Les vieux Anglais, les Saxons qui venaient à peine de se délivrer de la domination danoise, voyaient avec douleur cette suprématie des étrangers aux dures habitudes, aux mœurs belliqueuses ; rien ne se faisait dans le conseil du roi que par ces hommes rusés qui s'emparaient des terres les plus plantureuses ; y avait-il un bien d'église, une ferme, une manse bien cultivée, elle était pour les favoris ! Ce gonfanon, que vous voyez porter à côté de l'étendard royal, est celui d'un Normand ; les coutumes, les lois, tout était importé des usages de Bayeux, de Caen et de Coutances. De cette faveur inouïe était née une haine ardente, invétérée entre les Anglais et les Normands ; se rencontraient-ils au palais, ils se mesuraient de l'œil et du geste ; dans les villes et les campagnes, le sang coulait à longs flots pour des querelles incessamment engagées entre les deux races. Et qui aurait pu d'ailleurs soutenir longtemps l'insolence normande (1)?

Dans une matinée froide de 1048, on vit arriver à Douvres un homme de haute taille, à la mine fière et décidée ; on le reconnaissait à deux longues aigrettes en fanons de baleine qu'il portait sur son casque, car il avait son comté sur les rivages de l'Océan, et la lourde baleine venait échouer en sa terre : on le nommait Eustache, comte de Boulogne ; il conduisait avec lui une centaine de suivants d'armes couverts de la cotte de mailles ; il s'hébergea dans la ville de Douvres ; il prit insolemment ce qui lui était convenable ; il se rit des hommes, insulta les femmes jusqu'à ce que les habitants armés se réunirent tumultueusement. Des groupes entourèrent les tenanciers d'outre-mer ; Eustache de Boulogne fut obligé de fuir avec les siens, en invoquant la paix du roi ! Edward prit en effet les chevaliers francs sous sa protection, mais les murmures éclataient partout ; les Anglais avaient compris le sort qui leur était réservé ; la conduite d'Eustache de Boulogne avait révélé la triste sujétion de l'Angleterre ; les nationaux avaient vu leurs femmes et leurs enfants foulés aux pieds des lourds chevaux d'Eustache de Boulogne (2). La révolte éclata partout sous Godwing le chef populaire ; il n'y eut qu'un cri contre les Normands : allait-on soumettre toutes les terres à ces étrangers ? auraient-ils tous les honneurs, toutes les charges du palais ? Le peuple prit les armes comme une masse immense pour se débarrasser des Normands, et choisit pour conducteur le saxon Godwing.

Les vieux habitants du sol de l'Angleterre poussaient un cri de délivrance ! Que devait faire le roi Edward ? fallait-il essayer les armes, appeler les Normands, ses amis et confédérés ? Les étrangers n'avaient pas des forces suffisantes en Angleterre ; il hésita un moment, puis la peur de voir les flots du peuple gronder sur sa tête le détermina à faire un pacte avec le Saxon Godwing qui menait la multitude. Godwing fut appelé à siéger à côté du roi ; il domina le conseil, il fut un autre lui-même. Alors vinrent les exils et les proscriptions contre la race normande en Angleterre ; ce fut une révolution entière ; on vit les comtes francs, normands et angevins, dépouillés de leurs fiefs, les évêques de leurs siéges ; tous passèrent les mers, en déplorant la triste condition de leur destinée ; ils avaient souvenir des belles terres qu'ils quittaient, de leur opulent revenu. Hélas ! reverraient-ils jamais le sol d'où ils étaient exilés ! Ces récits, les Normands les répandaient parmi les nobles enfants de Rolf. A Bayeux, à Caen on eut désir de visiter l'Angleterre en conquérants ; leurs compagnons avaient été chassés ! Et quels étaient ces Saxons ou ces Anglais qui avaient fait subir un si triste traitement à leurs frères, à leurs amis ? des hommes la plupart sans force, sans énergie ; un coup de gantelet de fer des Normands suffisait pour briser leurs crânes ; les flèches des archers saxons et anglais, leur hache d'armes venaient s'émousser sur les fortes cuirasses et les cottes de mailles des descendants de Rolf et des Scandinaves, durs pirates des mers du Nord (3).

En ce temps il s'élevait en Angleterre un digne

(1) *Attrahens de Normannià plurimos quos, variis dignitatibus promotos, in immensum exaltabat*, dit un chroniqueur dans le *Monast. anglic.*, tom. I, pag. 35. Guillaume de Malmesbury, pag. 81, donne aux Normands le titre de *delatores, discordiæ seminatores*.

(2) Guillaume de Malmesbury, pag. 81. *Voyez* Roger de Hoveden, qui, dans ses annales, dit des Boulonais, si cruels pendant leur séjour à Douvres : *Pueros et infantes suorum pedibus equorum contriverunt*. Roger de Hoveden, *Annal.*, pag. 441.

(3) Sur le départ des Normands, consultez *Chronic. Saxon.*, Gibson, p. 164, et Guillaume de Malmesbury, p. 82.

enfant de la race anglaise, Harold, fils de Godwing; il avait vécu tout jeune homme encore auprès du roi Edward; la renommée de ses exploits s'était étendue en Écosse, en Irlande. Déjà Harold était désigné comme l'espérance du peuple anglais; si Edward ne laissait pas d'héritier en son lignage, quel noble successeur à la couronne! Harold était le héros des ballades et des chants des bardes saxons et anglais; que d'espérances se rattachaient à lui! Harold, prince désigné par les races du sol, se déciderait-il à une guerre contre les Normands? braverait-il cette nation belliqueuse qui campait en face de lui dans les champs de la Neustrie et de la Bretagne? Harold manifesta un vif désir de voir ces belles campagnes et de s'aboucher avec Guillaume le Bâtard, dont il avait ouï l'histoire. En vain le roi Edward voulut l'en dissuader en lui parlant de la ruse des Normands, des embûches qui pouvaient être tendues à sa jeunesse et à sa candeur. Harold persista néanmoins à se rendre dans la cour plénière où l'attendait Guillaume le Bâtard, duc de Normandie (1).

Le voilà donc, le jeune Harold, qui s'embarque sur quelques navires choisis, pleins de riches présents, de chevaux et de chiens; il était sans défiance et portait le faucon sur le poing comme s'il allait en plaisir et chasse (2). Qui peut compter sur l'Océan, même au soir, quand le ciel est serein et les flots paisibles? La tempête éclate, et Harold fut jeté à l'embouchure de la Somme; ses navires vinrent se briser sur les récifs; Harold et ses compagnons, pauvres naufragés, furent impitoyablement dépouillés par le comte de Ponthieu, et retenus captifs dans la tour de Beaurain (3). Harold adressa une chartre à Guillaume de Normandie; leur race avait vécu sous le même toit; leurs pères avaient chassé ensemble. Le bâtard se hâta de racheter Harold, captif du comte de Ponthieu, par le don d'une riche terre; aussi Harold vint à Rouen plein de reconnaissance. Des fêtes l'attendaient là! que de riches et chevaleresques distractions furent offertes au jeune Saxon! Guillaume se montra digne de sa bonne renommée; il donna l'accolade de chevalerie à Harold; il le reçut dans cette grande confrérie normande qui fortifia si puissamment le lien féodal en créant un devoir de reconnaissance et de hiérarchie; tous deux allèrent rompre une lance dans une lointaine expédition contre la Bretagne. Harold brilla partout; le bâtard Guillaume ne le perdit pas de vue; il le traitait avec une touchante fraternité d'armes; et un jour qu'ils revenaient d'une course lointaine, Guillaume le Rusé lui dit: « Harold, nous avons toujours vécu avec le roi Edward comme deux frères; il avait promis de me faire héritier de son royaume; aide-moi à réaliser ce projet, et tu seras satisfait pour tout ce que tu me demanderas (4). » Harold répondit par quelques paroles d'adhésion, et il fut convenu avec Guillaume que le port de Douvres, avec des provisions et une source d'eau vive, serait livré aux Normands. Cette promesse fut solennellement renouvelée dans un plaid de barons à Avranches ou à Bayeux; Harold jura, sur une huche bénite, qu'il reconnaîtrait Guillaume le Normand comme le légitime héritier de la couronne d'Angleterre. Selon la coutume normande, Guillaume découvrit ensuite le reliquaire, pour bien constater que le serment était valable, ainsi fait sur une châsse pleine de saints ossements; car serment sur reliques obligeait jusqu'à la fin de la vie : c'est pourquoi Guillaume « toute une cuve en avait fait emplir, couverte de paille, pour que Harold ne vît rien et ne sût rien (5). »

Harold quitta la cour plénière de Bayeux ou d'Avranches; il se crut délivré de Guillaume quand il vogua sur l'Océan. Les Anglais et les Saxons le reçurent avec enthousiasme; le vieil Edward lui fit quelques reproches sur sa crédulité envers les Normands. « Ne te l'avais-je pas dit, mon fils? le gros bâtard t'a séduit. » Que faire après un tel engagement? Les Saxons dissimulèrent jusqu'à la mort d'Edward; ils étaient inquiets, mais ils n'osaient prendre aucune résolution : on laissait courir le temps. Le vieillard s'affaiblissait, et à son lit d'agonie il désigna Harold pour son successeur. Harold, le parjure envers les Normands, fut donc décoré du sceptre, de la couronne d'or et de la grande hache des batailles (6). Il se souillait ainsi d'un mensonge, il oubliait la parole religieuse et chevaleresque donnée en cour plénière : le reliquaire était le gage du serment au moyen âge, et le chevalier qui manquait à sa parole à la face des barons, sur les corps saints, se déshonorait, car il en avait menti par la gorge, comme le disent les chansons de Geste. L'enthousiasme fut grand en Angleterre; et le fils de Godwing le Saxon était élevé à la couronne. Toutes les villes le saluèrent comme

(1) *Chroniq. de Normand.*, recueil de dom Bouquet, tom. XIII, pag. 223. C'est ici que Robert Wace commence à devenir fort détaillé sur l'*Histoire d'Angleterre*. (*Roman du Rou.*)

(2) J'analyserai plus tard la tapisserie de Bayeux, où le départ d'Harold est reproduit en broderies.

(3) *Chronique de Normandie*, dom Bouquet, tom. XIII. — Mathieu Pâris commence là sa chronique, page 1.

(4) *Chroniq. de Normandie*, Guillaume de Poitiers, pag. 291.

(5) Comparez Guillaume de Poitiers, Roger de Hoveden, dans la collection de Gale, tom. II.

(6) Guillaume de Poitiers, Orderic Vital, et surtout la *Chronique saxonne*, Gibson, pag. 172.

le roi national; il prit le sceptre aux fleurons d'or!

Mais au sein de la race normande en était-il de même? comment pouvait-on estimer un chevalier qui s'était montré félon et sans foi quand il avait engagé sa parole en présence des compagnons de la grande chevalerie? Ce fut partout un cri de réprobation; et d'ailleurs ces Anglais n'avaient-ils pas expulsé la race normande? les villes de Caen, de Bayeux et d'Avranches étaient remplis des exilés qui regrettaient leurs terres, leurs manses et leurs abbayes anglaises. Guillaume reçut le message du fils de Godwing dans un herbage près de Caen; il essayait des flèches neuves (1) : il suspendit ses jeux, rassembla tout inquiet ses hommes, et leur dit : « Edward est mort, et Harold m'a fait un grand tort en se parjurant. » Harold fut considéré par tous les Normands comme félon (2), et la guerre fut décidée : on avait toutes chances dans les combats, car le pape était pour la Normandie; il avait été vivement indigné de l'expulsion des évêques et des clercs normands. Partout cette race des hommes du Nord avait pris l'étendard de saint Pierre. En Italie, n'étaient-ce pas les Normands qui s'étaient faits les braves et dignes défenseurs de l'Église? ils avaient tout à la fois repoussé les Grecs et les Allemands, les empereurs germains et les souverains de Byzance. Alexandre II envoya l'étendard papal à Guillaume le Bâtard et à ses valeureux chevaliers, tandis que le roi de France, Philippe I[er], enfant, ne pouvait opposer ses vassaux indociles aux Normands, si rudes hommes; il préféra garder une sorte de neutralité : mauvaise chance que de se déclarer hostile à la race de Rolf (3).

Maintenant sonnez, trompettes et buccines, car la grande guerre va commencer! A la suite des chartres écrites par Guillaume à tous les hommes de race normande, il s'était donc fait un rassemblement de vassaux, d'archers, arbalétriers, nobles chevaliers couverts de fer, dont j'ai parlé en commençant cette chronique de la conquête; il y avait joie dans ce puissant baronnage; les Normands allaient voir des terres nouvelles et se partager les fiefs conquis. Leurs parents, leurs amis n'étaient-ils pas maîtres de la Sicile et de la Pouille? eh bien! eux allaient bientôt se distribuer les grasses et vertes campagnes au delà du détroit. Quelle brillante escarboucle que cette conquête! elle fit une si grande impression dans le baronnage normand, qu'elle fut reproduite en une belle tapisserie. Qui n'a contemplé cette œuvre de patience brodée dans les longues soirées d'hiver aux châteaux de Normandie? Allez la voir, vous qui voulez connaître le moyen âge et ses coutumes! Quel trésor a là notre vieille cathédrale de Bayeux, quand elle l'expose aux yeux de tous dans les solennelles fêtes de l'année (4)!

D'abord voyez ce roi vénérable sur son siége de forme saxonne! c'est le vieil Edward; il a le sceptre en main, la couronne à trois pointes sur la tête; il exhorte attentivement un jeune homme, le fils de Godwing sans doute, le brave Harold : le roi veut le détourner de son voyage en Normandie : « Tu veux partir, noble jeune homme? méfie-toi des embûches du Normand. » Voilà donc Edward qui va demander l'aide d'un bon voyage pour Harold; le roi paraît en tête, il a le vêtement court de la chasse; il est à cheval, le faucon sur le poing; de nombreux barons le précèdent, et ses dignes vassaux le suivent (5). Le départ arrive, les navires sont prêts sur la mer agitée; Harold se dispose comme à une joyeuse partie de plaisir; ici, des compagnons boivent sous le toit d'une maison hospitalière; là, de nobles écuyers embarquent les lévriers aux oreilles basses, aux naseaux ouverts, craintifs de se trouver sur la mer orageuse; l'Océan est immense! les navires aux rames et à la voile sillonnent les flots soulevés (6). La tempête gronde; Harold et ses compagnons fidèles sont jetés sur la terre du comte Guy, qui tient le Ponthieu; barbare Guy, les coutumes des naufragés te donnent les dépouilles d'Harold. Les vassaux du comte épuisent la coupe des festins, ils se félicitent d'une si belle proie : quels navires pleins de richesses! Harold, captif du féodal, invoque le nom de Guillaume, le bâtard de Normandie; il vient au plaid de Guy, qui le reçoit en son siége d'honneur. Le noble Harold ne cesse point d'avoir le faucon sur le poing, en

(1) *Chronique normande*, dom Bouquet, tom. XIII. Ce volume contient toutes les chroniques sur la conquête de l'Angleterre.

(2) Guillaume de Normandie ne pouvait souffrir que Harold le parjure régnât : *Ne perjurum suum regnare sineret*. Orderic Vital, pag. 493.

(3) Guillaume Malmesbury, pag. 93.

(4) Je ne sache pas de document plus curieux sur l'histoire de la conquête des Normands en Angleterre que la tapisserie de Bayeux; fut-elle l'œuvre de la reine Mathilde? Sur ce point je partage tous les doutes de M. l'abbé de La Rue (*Recherches sur la tapisserie représentant la conquête de l'Angleterre*; Paris, ann. 1824); mais elle est incontestablement une œuvre du onzième siècle, car les monuments qu'elle reproduit sont sans ogives. L'auteur de l'*Histoire de la Conquête* a dédaigné cette belle chronique brodée, car elle ne peut pas aider à déclamer contre le pape et les clercs.

(5) *Rex Edwardus, dux Anglorum, et sui milites equient ad bos hanc ecclesiam.* (Tapisserie de Bayeux, planche 33.)

(6) *Hic Haroldus mare navigavit et velis vento plenis, venit in terram W'uidonis comitis.* (Tapisserie de Bayeux, planche 35.)

signe d'amitié et de paix, pour témoigner au comte de Ponthieu qu'il n'est point venu en ennemi sur sa terre; et pourquoi le retenir captif, lui le preux et sincère chevalier (1)?

Harold et le comte de Guy devisent ensemble, lorsque arrivent avec les signes de paix les envoyés de Guillaume le Normand; ils courent à toute bride de leurs nobles coursiers; ils sont si pressés, que leur tête est sans casque, leurs cheveux flottent aux vents (2); leurs boucliers portent des marques de blason, le lion et la merlette; ils viennent réclamer la liberté d'Harold au nom du duc Guillaume (3); quelles conditions dures! Guy demande des terres, des otages; quand on a un captif, à quoi bon s'en dessaisir? Le comte Guy envoie son messager au bâtard pour ratifier ce traité : c'est un nain tout contrefait qui tient les chartres; il s'agenouille en grimaçant; Guillaume le reçoit sur sa huche ou siége d'or, en présence de quelques hommes d'armes appuyés sur des boucliers où brille aussi une merlette. Le comte Guy est en marche; il conduit de sa personne Harold au bâtard de Normandie : Guy porte le court vêtement de chasse et de paix; il est en tête à cheval, ses chiens en laisse; Harold le suit également, le noble oiseau sur sa main gantée, tandis que Guillaume est revêtu du manteau ou pallium écourté (4). Quand ce pacte est conclu avec le comte Guy, le duc Guillaume conduit joyeusement Harold dans son palais, vaste salle à petites colonnettes romaines, comme les *pronaos* des églises chrétiennes; Guillaume s'appuie sur sa large épée dans cette cérémonie au plaid féodal.

Et pourquoi Harold ne ferait-il pas ses preuves à côté du duc de Normandie, qui vient le délivrer d'une dure captivité? La guerre est déclarée aux Bretons! ils partent tous, les nobles chevaliers, liés par une confraternité d'armes! C'est d'abord vers le mont Saint-Michel qu'ils commencent leurs coups de lance; la tour de Saint-Michel se dessine sur la tapisserie avec la montagne, la marée basse et le sable; et au-dessus de ce mont, l'impénétrable forteresse à tourelles et mangonneaux! Qui peut arrêter l'impétuosité des Normands? Ces chefs traînés dans le sable de la mer sont les compagnons de Conan, le duc des Bretons; ils roulent, hommes, chevaux, armures, dans les débris de la marée. Guillaume le Bâtard vient assiéger Dinan; ces hommes tout couverts d'une cotte de mailles serrée comme l'écaille d'un serpent, ce sont les Normands indomptables; ceux-là qui se protégent d'un bouclier dans ce château confondu dans les nues, ce sont les braves Bretons; mais que faire contre Guillaume le Bâtard et Harold d'Angleterre? Conan, au bout de sa lance, jette les clefs au duc Guillaume (5) et à son compagnon Harold; la ville ouvre ses portes; quels hommes! quels chevaliers! comment tant d'exploits ne seraient-ils pas récompensés!

Dans un petit coin de la tapisserie sont deux féodaux debout, le casque en tête, et tout enveloppés de leur cotte de mailles aux anneaux pressés! L'un est le duc Guillaume, l'autre le vaillant Harold. Guillaume reçoit le Saxon dans l'ordre de chevalerie, en posant sa main sur sa tête et sur son cœur; Harold tient sa lance haute et couronnée d'un gonfanon féodal, digne caractère de la confraternité d'armes! puis tous deux se mettent en marche pour Bayeux, la ville normande; ils portent leurs grands boucliers de bataille : quels magnifiques chevaux à la tête fière! où vont-ils ainsi de concert dans cette belliqueuse intelligence, suivis de leurs échansons et de leurs écuyers? Guillaume et Harold viennent à Bayeux; là, le bâtard monte sur son siége ducal; des clercs apportent un beau reliquaire d'or en forme de cathédrale, avec ses clochers, ses tours, ses créneaux et ses portes; ici point d'ogives encore dans ces ornements de la châsse où brillent des colonnettes lombardes et romaines : sur ce reliquaire, le Saxon Harold doit jurer le pacte qui donne l'Angleterre à Guillaume; comme il étend la main avec confiance, le jeune homme couvert de sa prétexte ou manteau! car il a quitté ses armes, et son bras est nu; le pacte est consommé : hommes d'armes, saluez le bâtard normand comme héritier de la couronne d'Angleterre (6)!

Les navires aux mille rames se préparent; Harold part, cent voiles sillonnent les flots; il débarque en Angleterre, et se hâte d'accourir auprès du roi saxon Edward. Le voici abaissant sa tête devant le vieillard couronné; ses hommes portent devant lui la hache des batailles, marque de sa dignité; la hache rappelait les forêts, berceau de la famille saxonne! L'âge a tant affaibli le roi Edward! il meurt dévoré de chagrins, car il prévoit la domination normande. Assistons à ses funérailles! Huit nobles hommes portent le cercueil en forme carrée,

(1) *Hic Harold et Wido parabolant.* (Tapisserie de Bayeux, planche 35.)

(2) Dans la tapisserie de Bayeux quelques Normands ont de longs cheveux; plusieurs chroniques disent pourtant qu'ils les portaient rasés lors de la conquête.

(3) *Venerunt ad Widonem nuntii Willelm.* (Tapisserie de Bayeux, planche 35.)

(4) *Venit nuntius ad Willelmum ducem; hic Wido adducit Haroldum ad Willelmum, Normanorum ducem.* (Tapisserie de Bayeux, planche 36.)

(5) *Hic milites Willelmi ducis pugnant contra Dinantes et Conan claves porrexit.* (Tapisserie de Bayeux, pl. 37.)

(6) *Willelm. venit Bagias ubi Harold. sacramentum fecit; Willelm. duc.* (Tapisserie de Bayeux, planche 37.)

tout parsemé d'ossements et de têtes de morts, comme l'Église le requérait, tandis que deux sonneurs de cloches presque enfants le précèdent : la suite des seigneurs est nombreuse ; ils pleurent et déchirent leurs vêtements, leur roi est mort (1) ! A qui la couronne sera-t-elle offerte ? Harold tiendra-t-il le pacte honteux conclu avec le bâtard ? Ce pacte n'a-t-il pas été arraché par la violence à l'inexpérience et à la jeunesse ? Harold le Saxon, le défenseur de la nation anglaise, sera-t-il privé de son droit ? Les grands se réunissent pour élever Harold au trône de race ; l'un lui offre la hache d'armes de fer et d'or, l'autre la couronne : Harold est roi ! Il porte d'une main la boule surmontée d'une croix, de l'autre le sceptre en forme de branche fleurie, comme c'était la coutume anglo-saxonne : à ses côtés est l'archevêque Stigand, le représentant des clercs de l'Église nationale. Honneur donc à Harold, le roi couronné ! tous les grands lui font hommage, tandis qu'une étoile merveilleuse brille au ciel (2) : Harold est sur son trône, et qui pourrait le lui disputer, quand les grands parmi les Saxons et les Anglais le saluent à l'envi !

Un navire jette l'ancre sur la terre normande, pays fertile dans la saison où la pomme dorée pend au vieil arbre de la Neustrie ! Qu'annonce ce messager au duc Guillaume ? que s'est-il passé en Angleterre ? La colère éclate dans les yeux roux du bâtard ; on lui annonce que Harold est salué roi ! Harold le parjure, qui naguère étendait la main sur les saintes reliques, et promettait la couronne à Guillaume ; et vous ne voulez pas que le duc fasse gronder la foudre de ses paroles contre le felon ? Voici l'ordre du duc de Normandie, et qu'il soit partout exécuté ! « Il faut couper du bois dans les forêts épaisses ; la hache d'armes abattra les grands arbres, les poutres longues et durcies. » Je vois une indicible activité aux ports de Normandie ; ouvriers, mariniers, bûcherons, travaillent à la quille allongée des navires ; construits sur le sable, ils sont traînés à force de bras dans le flot calme et limpide. On emplit les vastes coques ; ici, on porte les casques pointus comme le pic des montagnes ; là, des cottes de mailles aux anneaux de fer noirs et serrés ; ceux-là chargent de petits tonneaux de cidre, ceux-ci des épées aiguës qui perceront bientôt la poitrine des Saxons (3).

La flotte se déploie sur la Manche, les navires sont remplis d'hommes et de chevaux ; on aperçoit les nobles coursiers qui montrent leur tête en dehors des navires ; dans d'autres se pressent les hommes de pied ; leurs boucliers sont rangés en ordre sur le pont ; ils brillent au loin, tandis que les chevaux semblent hennir à l'aspect des flots et au son des trompettes retentissantes. C'est ici qu'apparaît la terre du débarquement, le sol que les Normands requièrent de leurs vœux féodaux ; ils vont enfin avoir fiefs et terres à partager ! Comme ils débarquent pêle-mêle sur le rivage ! les chevaux sortent des navires en bondissant ! Quand le sol s'affermit sous leurs pieds, comme ces hommes s'essayent au javelot, à la lance ! comme les destriers se déploient lestes et fringants ! Tous ces nobles batailleurs se répandent dans la plaine pour reconnaître les vertes campagnes si abondantes en troupeaux ; il leur faut des vivres pour leur premier repas sur le sol d'Angleterre ; que d'apprêts pour le festin ! des vases d'argent ciselé, de larges coupes de corne sont rangés sur cette table à fer à cheval où préside le bâtard de Normandie placé au centre. Bénissez le festin, vous, saint homme Eudes ; que la bataille soit favorable aux compagnons de Guillaume le duc ! Quand de nobles hommes ont mangé tout armés sur une terre, quand ils ont recueilli les fruits du sol, ils en ont pris possession, d'après la coutume normande ; la bataille maintenant fera le reste (4).

Les barons se préparent aux combats ! les trompettes et buccines ont retenti ; à quelques lieues de Hastings, l'armée de Harold a paru : les haches saxonnes ont brillé aux premiers feux du soleil, et les sons de la harpe, les chants des bardes ont résonné. Il y a une vieille haine contre les Normands ; n'ont-ils pas trompé la jeunesse et l'inexpérience du roi Harold ? Cette antipathie peut s'assouvir maintenant, car les deux armées sont en présence ! Hastings, Hastings ! ton nom va être terrible ! l'armée normande a une forte et bonne cavalerie couverte de cottes de mailles, protégée par de longues lances, des épées aiguës ; les Saxons tiennent de leurs ancêtres une prédilection pour la hache d'armes et les arcs de corne et d'acier : ainsi, les combattants s'avancent ! Comment décrire cette sanglante bataille de Hastings ? chroniques, chansons de Geste ; tout est rempli de cette grande mémoire. Le signal est donné par Taillefer, le héros normand, le barde du *roman du Rou*, qui jetait

(1) *Hic portatur corpus Edwardi ad sancti Petri ecclesiam.* (Tapisserie de Bayeux, planche 37.)

(2) *Hic dederunt Haroldo coronam regis.* (Tapisserie de Bayeux, planche 38.)

(3) *Hic Willelm. dux jussit naves ædificare; hi trahunt naves ad mare; isti portant arma ad naves.* (Tapisserie de Bayeux, planche 38.)

(4) *Hic fecerunt prandium et hic cibum benedicit Odo episcopus.* (Tapisserie de Bayeux, planche 51.) Le plus curieux document pour l'histoire de la noblesse provinciale, est évidemment le rôle des barons et des chevaliers qui suivirent le duc Guillaume à la conquête ; on a fait sur ce sujet de grandes recherches en France et en Angleterre. (*Voyez* l'abbé de La Rue, tapisserie de Bayeux.)

sa lance comme si ce fût un bastonnet, en récitant les gestes héroïques de Roland, d'Olivier, et des vassaux qui moururent à Roncevaux (1).

Ici, le beau drame de la tapisserie de Bayeux agrandit la scène; on voit brodés en relief tous les glorieux accidents de la bataille, le choc des lances et des épées, les chevaux couverts de poussière, haletant dans la plaine, l'hésitation des Normands à l'aspect des cavaliers saxons et des archers habiles qui font pleuvoir comme une forêt de traits et de flèches! Relève donc le courage de tes compatriotes, noble bâtard Guillaume! Quel heurtement de chevaux et de lances! les montagnes en rendent le son aux vallées! Le carnage est partout! Quels sont ces chevaliers couverts d'une cotte de mailles, brisés sous les pesantes armures des normands? leurs haches brillantes doivent les faire reconnaître! Ce sont les Saxons Leofwin et Gurth, les nobles frères de Harold frappés de mort. La mêlée devient plus épaisse! A la tête d'une autre bataille de lances, se place l'évêque Eudes; il est couvert d'une cotte de mailles comme les chevaliers, mais il ne porte à la main qu'un simple bâton noueux; les conciles ne défendent-ils pas à l'évêque de répandre du sang? Il assomme, mais ce sang ne jaillit pas des blessures profondes! Qui peut résister aux Normands? Harold lui-même reçoit la mort; les Anglais et les Saxons s'enfuient: victoire aux dignes fils des Scandinaves (2)! les voyez-vous insultant aux vaincus? la débauche se répand sur le champ de bataille, et ce soldat hautain qui frappe de son poing nu une femme éplorée, est l'image de la brutalité assouvie qui flétrit et brise sa victime!

Ainsi se déploie la magnifique étoffe de la conquête. Quand aux jours de fête elle se montrait dans la cathédrale de Bayeux, quelle ne devait pas être l'émotion du baronnage de Normandie, à l'aspect de tous ces héros couverts d'armes connues, avec leurs gonfanons au vent! On fouillait dans les figures brodées pour retrouver les traits des ancêtres; quel pouvait être ce digne baron tout en relief, avec son gonfanon et sa lance? Portait-il le nom d'Auray, d'Angerville, de Canonville, de Courcy, de Cussy, de Harcourt, de Mathan, de Percy, de Tournebu ou de Tilly, nobles familles à châtellenies et fiefs de Normandie (3)? Quelle belle origine pour de braves gentilshommes, d'avoir marché avec Guillaume le Conquérant à la bataille de Hastings!

Bayeux, cette tapisserie est ta gloire, tu as le plus beau débris du moyen âge! Je ne sache rien qui soit plus digne de l'étude des antiquaires que la tapisserie des nobles dames, tissue aux manoirs; c'est une chronique brodée, une légende féodale en relief. Fut-elle l'ouvrage de la reine Mathilde, dans ses longues soirées d'hiver? ainsi le dit la tradition; mais la tradition est souvent une de ces fables dorées qui viennent réchauffer le généreux orgueil des peuples! Qu'importe que les doigts de Mathilde l'aient touchée? tant il y a que la tapisserie de Bayeux date du siècle de la conquête: les armures des nobles hommes, ces cottes de mailles, ces casques pointus avec des demi-visières, ces boucliers longs et immenses, ces ornements sans ogives, tous ces signes sont antérieurs aux croisades, ils appartiennent à l'époque du onzième siècle. La tapisserie de Bayeux reproduit avec une exactitude scrupuleuse toutes les habitudes de la société (4): la guerre, la vie commune, le costume des barons et des serfs; ce noble goût des oiseaux de proie, des lévriers féodaux, et de ces chevaux de race au poil brillant, qui se perpétuent encore dans les manoirs. Que la chronique est sèche à côté de ce tableau mobile et vivant, qui rappelle l'invasion de la race normande en Angleterre (5), où elle régna si longtemps! que Dieu lui soit maintenant en aide, car ce siècle est l'époque des grandes choses!

(1)
Taillefer ki molt bien cantoit,
Sur un cevsl ki tost aloit,
Devant ax s'en aloit cantant,
De Karlemann et de Rollant,
Et d'Olivier et des vassaux
Ki moururent à Raincevaux.

(*Roman du Rou.*)

(2) Je ne sache rien qui donne une plus vive et plus exacte impression de la bataille de Hastings, que la tapisserie de Bayeux; les chroniques sont froides à côté de cette grande représentation d'une des héroïques scènes de l'histoire du moyen âge. Je ne peux comprendre qu'on ait fait un travail sur la conquête, sans la faire connaître en son entier.

(3) Voici les noms normands de la conquête : Achard, d'Angerville, d'Anneville, d'Argouges, d'Auray, de Bailleul, de Briqueville, de Canouville, de Carbonel, de Clinchamp, de Courcy, de Convert, de Cussy, de Fribois, de Harcourt, d'Héricy, de Houdetot, Mallet de Graville, de Mathan, du Merle, de Mont-Fiquet, d'Orglande, de Percy, de Pierrepont, de Saint-Germain, de Sainte-Marie-d'Aigneaux, de Touchet, de Tournebu, de Tilly, de Vassy, de Venois, de Verdun et le Viconte. Au reste, tous les barons de la conquête n'étaient pas Normands; Robert Wace dit :

Ne sai nommer toz les barons
Ne de toz dire les sornoms
De Normandie et de Bretaigne
Que li dus out en sa compaigne;
Mult out Mansels et Angevins,
Et Toarcels et Pctievins.

(4) Je crois que si l'auteur de l'*Histoire de la Conquête* avait exactement consulté la tapisserie de Bayeux, son livre se serait un peu moins ressenti des idées et des préjugés historiques du dix-huitième siècle. Il fallait voir le moyen âge autrement que ne l'a fait M. Dulaure.

(5) L'âge de la tapisserie de Bayeux a fait l'objet d'une savante dissertation de M. de La Rue. (Paris, ann. 1824.)

CHAPITRE XXV.

UNITÉ DU POUVOIR. — GRÉGOIRE VII.

Symbole féodal. — L'empereur Henri IV. — Symbole du pouvoir moral. — Grégoire VII. — Nationalité italienne. — Usurpation allemande. — Lutte de Grégoire VII contre Henri IV. — Maximes de la papauté. — Réforme. — Abaissement du type féodal. — Réaction. — Mort de Grégoire VII.

1073 — 1085.

A toutes les époques les idées se font hommes ; le Verbe se fait chair, et ce mystère sublime domine les générations dans la marche des temps. L'incarnation de l'intelligence qui naît, souffre et meurt, est le tableau de ce grand martyre de l'homme qui se donne une mission ; l'histoire présente la lutte incessante de deux principes hostiles : la matière et l'intelligence, la force brute et l'esprit qui vivifie. Henri IV, qui portait en ses mains la boule d'or de l'Empire, devient dans ce siècle l'expression de la féodalité ; c'est le caractère emporté, fantasque, dissolu, sensuel, comme le baron, au milieu de la vie : ses membres sont forts et velus, il a le ventre proéminent, il mange beaucoup, comme toute la race allemande; il se nourrit, comme Guillaume le Normand, de sanglier et de venaison qui alimentent les passions brutales; l'empereur Henri IV est violent, cruel; il ne s'arrête à rien, il noie la tyrannie dans la dissolution ; c'est l'homme féodal en sa nature primitive; il essaye d'assouplir les idées à la force, l'intelligence à la chair (1).

Grégoire VII, au contraire, devient le symbole énergique du pouvoir moral; son corps est amaigri; il est austère, tenace, impératif; il a un plan et le suit, aucune résistance ne l'arrête; il a la conscience de son droit; il veut le pouvoir, il y marche. Grégoire VII développe fièrement sa pensée ; les obstacles matériels ne sont rien pour lui, il a la conviction que tôt ou tard il pourra les vaincre : les hommes d'armes, les barbares, foulent l'Italie aux pieds de leurs chevaux; des nobles romains frappent le pontife sur les marches de l'autel; des patriciens, des comtes pleins de traîtrise, l'arrachent du sanctuaire par les cheveux ; Grégoire VII ne s'arrête pas un seul moment dans sa mission, il la développe, la suit avec la plus grande, la plus profonde unité; captif, il se proclame aussi fort que s'il avait le monde à ses pieds : la pensée n'est-elle pas toujours libre? et saint Pierre ès liens n'annonçait-il pas l'idée de l'émancipation chrétienne opprimée dans le vieil empire romain, « puis triomphante aux quatre vents de la terre? » Grégoire VII continue sa lutte contre le pouvoir brutal et armé, sans détourner la tête; obligé de fuir de Rome, il n'en porte pas moins haut l'autorité morale dont il s'est fait la constante expression! Le pape oppose sa force intellectuelle au féodal qui n'a pour lui que la grossièreté de ses passions et l'impatience de ses batailles. La victoire viendra au faible prêtre, les armes de fer s'usent sur la conscience du droit (2).

Un second trait qui se manifeste dans cette physionomie de Grégoire VII, c'est le principe de la nationalité italienne ; la domination des papes n'est qu'une grande résistance à l'invasion des Germains. Grégoire VII est Italien de cœur et de tête, il a mission de défendre la race méridionale contre les invasions des Allemands. Si quelques seigneurs lombards, indignes de la patrie, se jouent assez des liens sacrés de la nationalité pour appeler de leurs vœux l'invasion de la race germanique ; si à Milan et à Ravenne on salue l'étendard des empereurs, le véritable peuple suit l'impulsion du pape, pouvoir qui représente le plus complétement la patrie italienne. Grégoire VII opposa tour à tour avec habileté les Normands de Sicile aux hommes du Rhin, de la Meuse, et puis aux Grecs du Bas-Empire. Quand les Normands eux-mêmes se montrent impératifs, alors le pape fait un appel au peuple d'Italie pour soutenir la patrie commune; ne faut-il pas sauver les belles cités méridionales? faut-il les abandonner aux invasions qui les menacent? A toutes les époques, les papes furent le pouvoir le plus exclusivement italien, et ce n'est pas sans intérêt qu'on suit la correspondance de Grégoire VII, couvrant de sa protection les marchands de Parme et de Bologne qui voyagent en France, pour les sauver du pillage des féodaux (3).

Ainsi fut l'origine de cette lutte immense, permanente, entre Grégoire VII et Henri IV, dont l'histoire est partout. Quand l'empereur des Alle-

(1) Aussi l'empereur Henri IV a-t-il été hautement célébré par le dix-huitième siècle, époque essentiellement sensuelle ; Grégoire VII fut alors présenté comme un tyran et un moine ambitieux. Voltaire a écrit sur ce sujet un chapitre tout d'esprit, dans son livre sur les *Mœurs et l'Esprit des Nations*.

(2) Il faut suivre attentivement l'histoire de Grégoire VII dans le P. Pagi, le continuateur de Baronius, en la comparant avec Schmidt, *Hist. des Allem.*, ad ann. 1073-1085.

(3) *Voyez* la correspondance de Grégoire VII dans le P. Pegi, ad ann. 1078. Le pape menace d'excommunication tous ceux qui arrêtent ou pillent les marchands italiens.

mands s'abandonne à l'impétuosité féodale de son caractère, il se précipite dans l'Italie, il plante le gonfanon de Souabe sur les murailles de Ravenne, de Pavie et de Rome; puis le cœur lui manque devant l'excommunication et l'interdit; les remords pèsent à l'adultère, il se repent, il s'agenouille devant le pape, et courbe son front dans la poussière. Le type féodal est abaissé devant la pensée austère du pouvoir; l'homme dissolu fléchit le genou devant la tête impérative, mais pure de toute passion vulgaire. Ne cherchez pas d'autres explications aux différends entre l'Empire et la papauté au moyen âge; et ici se révèle ce beau caractère de la comtesse Mathilde, souveraine de la Toscane et des villes lombardes. Mathilde, née en 1046, avait donc vingt sept ans lors de l'intronisation de Grégoire VII; fille de Boniface III, marquis de Toscane, et de Béatrix de Lombardie, elle avait reçu en héritage la Toscane, Lucques, Modène, Reggio, Mantone, Ferrare, Parme et Plaisance, c'est-à-dire la plus belle, la plus fertile, la plus intelligente portion de l'Italie. A huit ans, cet héritage souverain était échu à Mathilde, et l'on vit une jeune fille, profondément dévouée à la pensée italienne, se prononcer contre la race germanique; son tuteur fut Godefroi le *Barbu*, duc de Lorraine, second mari de Béatrix (1). Quand Mathilde gouverna seule, elle se dévoua patriotiquement aux intérêts italiens et à la puissance papale qui s'en était fait l'expression. Tout entière à ses idées politiques, Mathilde resta chaste, quoiqu'elle eût épousé le fils de Godefroi le Barbu son tuteur. Noble administration que celle de Mathilde! car elle orna la Toscane, Modène et Reggio de monuments magnifiques, de temples, de châteaux forts, de ponts d'une architecture hardie jetés sur cette campagne ombragée de peupliers et de pampre comme sur les bas-reliefs antiques. Ce fut dans le château de Canossa, près de Reggio, que Mathilde accueillit Grégoire VII fugitif; et quand ce pontife maigre, maladif, ne possédant pas un pouce de terre, abaissa le puissant empereur féodal jusqu'à ce point de recevoir un châtiment de sa main, Mathilde assistait à côté du pape à cette humiliation de la race germanique; le patriotisme italien devait être ici pleinement satisfait, quand les coups de discipline retentissaient sur les chairs grasses et blondes de ce féodal, type grossier des Allemands, vieux ennemis et envahisseurs de la patrie. Mathilde subit avec résignation la disgrâce; l'armée impériale dévasta le Modénais, les pesants coursiers de la Germanie foulèrent les campagnes de Mantoue. Mathilde resta toujours Italienne et l'alliée de Grégoire VII jusqu'à la mort du pontife. Ce fut un beau spectacle que ce dévouement d'une femme pour la nationalité et la liberté! Il s'en produit souvent ainsi sous un ciel pur et chaud. Grégoire VII et Mathilde furent le symbole de la grande idée de patrie qui se déploya contre l'invasion des Germains. Aussi le souvenir de la comtesse est-il encore populaire dans les cités de Modène et de Ferrare, et des traces de son administration magnifique se trouvent ici là cachées sous l'herbe comme les ruines romaines dans les campagnes qui environnent la ville éternelle (2).

Henri IV, un moment abaissé dans la poussière, se montre une fois encore avec toute l'impétuosité de l'ambition charnelle; il s'émeut de honte, il voit l'humiliation que la force conquérante vient de subir; elle a fait hommage au pape! Quoi! il a une épée, ses bras sont vigoureux, des lances épaisses l'entourent et le pressent, ses chevaux hennissent, il peut donner à ses hommes d'armes mille manoirs de clercs à piller, et il se reposerait là, humilié dans la poussière! Cela ne peut être; abaissera-t-il ainsi son front d'empereur? Henri IV convoque de nouveau ses barons, il marche en Italie; Grégoire VII fuit de Rome, le Capitole est occupé par la race germanique. L'Empereur reste maître des Romains, il proscrit tous les partisans du pontife: Grégoire VII parcourt en fugitif la Pouille et les terres méridionales de l'Italie, mais il emporte avec lui cette grande idée d'un pouvoir unique et moral qui dominera le monde des âmes.

La lutte de Grégoire VII et de l'Empereur paraît comme un vaste conflit; elle personnifie l'histoire du moyen âge, elle symbolise le débat du baron contre le clerc. Toutes les époques présentent cet aspect dans des formes modifiées; il n'est pas de société qui n'assiste à ce dualisme de l'idée contre la matière. Au moyen âge, le catholicisme est la pensée sociale, le mobile de la civilisation, la féodalité est la matière forte qui résiste au mouvement des idées; c'est la conquête en possession du sol, comme l'homme d'armes dans sa tour fortifiée. La querelle de Grégoire VII et de Henri IV est un mythe où se heurtent ces deux principes sur un plus vaste théâtre, dans des proportions qui touchent à l'empire universel; ce que les barons et les clercs disputaient pour un fief, pour une manse de terre, le pape et l'Empereur l'étendaient à la domination de l'Europe: « J'ai un noble et fort baronnage, et je saisis cette terre »; ainsi parle le seigneur féodal:

(1) *Voyez* le beau travail de Mansi, *Memorie Della Gran'Contessa Matilda, da Fr. M. Fiorentino, con molti documenti. Lucca, anno* 1756, in-4°.

(2) J'ai visité plusieurs fois le tombeau de la comtesse Mathilde dans la basilique du Vatican: il y fut transporté, en 1635, par le pape Urbain VIII.

à cela le clerc répond : « Arrête, homme de la force, sur les limites de cette terre, sinon je t'excommunie et t'interdis (1) ! »

Dans ce drame laborieux, dont le résultat fut si disputé, il resta de grandes maximes d'unité et de gouvernement jetées aux générations. Vaincu et exilé, Grégoire VII n'abandonne jamais les immenses théories de l'Église catholique ; il rédige son propre code du pouvoir souverain, la plus curieuse expression d'une autorité qui a foi en elle-même. « L'Église romaine a été fondée par Dieu seul ; le pape exerce la juridiction souveraine, seul il peut déposer les évêques et les réconcilier ; ses légats ont les prérogatives sur tous les évêques dans les conciles, quelle que soit leur dignité ; ils pourront les déposer en vertu de leur droit. Personne ne peut demeurer dans la maison d'un excommunié ; au pape seul il appartient de faire de nouvelles lois, de réunir des peuples nouveaux, de fonder des abbayes ; seul il peut user des ornements impériaux ; tous les princes devront baiser le pied du pape ; son seul nom sera récité dans les prières de l'Église ; son nom doit seul dominer dans le monde ; il peut déposer les empereurs, il peut transférer les évêques d'un siége à un autre ; seul il peut ordonner des clercs, seul il peut convoquer les synodes, seul il peut briser toutes les sentences, et seules ses sentences ne peuvent être méconnues ; nul ne peut le juger, et lui peut juger tout le monde. Toutes les grandes causes doivent lui être déférées, l'Église romaine ne peut errer, et dans l'avenir et dans le présent ; celui-là n'est plus catholique qui se met en opposition avec le pape (2). »

Cette profession de foi complète, absolue, cette répétition constante de ce mot *seul*, qui est l'expression de toute domination exclusive, constituait la dictature, puissance souvent civilisatrice pour sauver les sociétés. Le pape se place hautement à la tête du pouvoir ; il le délègue à ses légats pour l'exercer dans tous les royaumes qui ne sont que des provinces dans l'univers catholique. Tout ce qui porte son image ou son empreinte est plus puissant que les rois et les empereurs ; un légat, serait-il simple clerc, peut briser les évêques et les primats ecclésiastiques. Que cette autorité soit matériellement contestée en plusieurs circonstances, la pensée en est néanmoins jetée au monde. Ainsi tout pouvoir fort, qu'il soit roi, assemblée de peuple ou pontife, a besoin de faire respecter ses représentants ; il les place haut, afin que leur autorité rayonne, et qu'elle imprime sa propre énergie. Il faut se reporter au temps d'anarchie et de dissolution, à ce onzième siècle, où tout était lutte dans la société religieuse et politique ; il n'y avait aucun pouvoir incontesté, la force brutale dominait la féodalité éclatant sur le laboureur, sur le marchand,

(1) Cette lutte s'est reproduite même aux temps modernes, et les guerres de la révolution contre Pie VI, et de Napoléon contre Pie VII ne furent-elles pas mues par le même principe ? La force matérielle fut ici en opposition avec la force morale. Cette lutte se personnifie dans le pape et l'Empereur.

(2) *Quod romana Ecclesia à solo Domino sit fundata.*

Quod solus romanus pontifex ex jure dicatur universalis.

Quod ille solus possit deponere episcopos vel reconciliare.

Quod legatus ejus omnibus episcopis præsit in concilio, etiam inferioris gradùs, et adversùs eos sententiam depositionis possit dare.

Quod absentes papa possit deponere.

Quod cum excommunicatis ab illo, inter cætera nec eâdem domo, debemus manere.

Quod illi soli licet pro temporis necessitate novas leges condere, novas plebes congregare, de canonicâ abbatiam facere et contrà divitem episcopatum dividere et inopes unire.

Quod solus possit uti imperialibus insignis.

Quod solius papæ pedes omnes principes deosculentur.

Quod illius soli nomen in ecclesiis recitetur.

Quod unicum est nomen in mundo.

Quod illi liceat imperatores deponere.

Quod illi liceat de sede ad sedem, necessitate cogente, episcopos transmutare.

Quod de omni ecclesiâ quocumque voluerit clericum ordinare.

Quod ab illo ordinatus alii ecclesiæ præesse potest, sed non militare, et quod ab aliquo episcopo non debet superiorem gradum accipere.

Quod nulla synodus absque præcepto ejus debet generalis vocari.

Quod nullum capitulum nullusque liber canonicus habeatur absque illius auctoritate.

Quod sententia illius à nullo debeat retractari, et ipse omnium solus retractare possit.

Quod à nemine ipse judicari debeat.

Quod nullus audeat condemnare apostolicam sedem appellantem.

Quod majores causæ cujuscumque ecclesiæ ad eam referri debeant.

Quod romana Ecclesia nunquàm erravit nec in perpetuum, Scripturâ testante, errabit.

Quod romanus pontifex, si canonicè fuerit ordinatus, meritis beati Petri indubitanter efficitur sanctus, testante sancto Ennodio papiensi episcopo, et multis sanctis patribus faventibus, sicut in decretis beati Symmachi papæ continetur.

Quod illius præcepto et licentiâ subjectis liceat accusare.

Quod absque synodali conventu possit episcopos deponere et reconciliare.

Quod catholicus non habeatur qui non concordat romanæ Ecclesiæ.

Quod à fidelitate iniquorum subjectos potest absolvere. (*Concilia Collect.*, tom. x, pag. 110 et 111.)

sur tout ce qui n'était pas assez fort pour se défendre. L'individualité se formulait partout au sein de l'Église même, les mœurs étaient dans la dépravation la plus profonde; les concubines envahissaient les dortoirs des abbayes; les clercs couraient à la chasse, aux festins, ils portaient les armes comme les féodaux eux-mêmes : cette absence de toute discipline, qui pouvait la réprimer? quelle était l'autorité assez forte pour imprimer un peu d'ordre à ce chaos? Ne fallait-il pas une dictature constituée et reconnue? Toutes les fois que l'anarchie s'empare des idées, il se fait une évitable réaction vers le pouvoir absolu; n'est-il pas nécessaire d'établir une forte pensée sociale, quand le désordre est partout?

Grégoire VII prit donc cette dictature, parce qu'elle était indispensable dans le triste état social du moyen âge. Le premier bienfait pour la société, c'est l'existence d'un pouvoir régulier, et le pape constitua l'autorité des principes que les empereurs n'avaient pu obtenir. Le pape et l'Empereur, voilà les deux forces qui luttent pendant trois siècles, parce qu'ils personnifient deux grandes idées : Grégoire VII parvient à dominer moralement. Une fois la dictature prise, le pape la met en action comme un puissant moyen de discipline dans la société désolée; il abaisse tant qu'il le peut la force féodale, qui était la première cause du désordre; d'elle venaient le pillage et la violence : cet empereur que vous voyez aux pieds du pape, la tête couverte de cendres, c'est la féodalité sauvage, la force individuelle et brutale agenouillée devant le symbole de la loi morale, de la puissance qui ne recourt pas au glaive et à la désolation; c'est la luxure, les passions ardentes, l'homme de chair et de sang qui reconnaît la suprématie de la pensée; c'est la terre brute qui s'agenouille à la face du ciel! Ensuite, quel bel exercice de la dictature papale dans l'intérêt de la discipline sociale et de la loi ecclésiastique? Un sire, un baron hautain renvoie-t-il sa femme de la couche nuptiale, brise-t-il les liens du mariage, le pape intervient pour ramener l'unité et les saints égards entre l'homme et la femme que la main de Dieu a bénis; qu'il y ait usurpation par un féodal des terres d'autrui, des biens de la famille, de cette terre cultivée, vieux patrimoine des races, c'est encore le pape qui se montre et foudroie l'usurpateur : la puissance pontificale semble ici instituée pour ramener les âmes à ce qui est juste et droit; et qu'on remarque bien que ce n'est pas pour lui que Grégoire VII travaille; il est sobre, austère comme un solitaire du désert; il se nourrit de légumes sans sel; jamais femme n'a touché ses vêtements; et cette comtesse Mathilde, que l'on a présentée comme une concubine, mourut chaste et pure : la vie austère est la première condition de toute dictature, et le pontife qui réprimait les mœurs et jetait l'excommunication contre les clercs concubinaires, devait donner l'exemple de la plus profonde chasteté. Il n'y a de pouvoir durable que celui qui se respecte lui-même (1).

L'idée de gouvernement et d'unité, on la trouve dans les persévérantes prescriptions de Grégoire VII pour la réorganisation de l'Église; il n'y a rien d'épars, rien qui n'aboutisse à un centre commun, la papauté. Il soumet à la juridiction pontificale les conciles des évêques, les assemblées cléricales : appelé à régir l'organisation de l'Église, il ne veut pas plus de l'indépendance d'un évêque que de celle d'un roi, de la liberté d'un synode que de la liberté d'un concile; tout doit venir de Rome et du pape infaillible; cette unité est le centre commun, reconnu et salué par l'univers catholique. Admirable caractère que celui de Grégoire VII! La violence est dans Rome, on traîne le pape par les cheveux, on le soufflète au pied de l'autel, et dans cet abaissement il conçoit la pensée d'une dictature universelle; il a le sentiment de sa force morale : quelle confiance n'a-t-il pas dans sa parole! quel caractère incorruptible et tenace dans ses desseins! il ne pardonne aucun désordre, il les domine tous par l'action régulière de sa volonté. La dictature, pour se justifier, a besoin d'être morale, incorruptible; autrement, elle ne peut agir et prouver sa mission. Il ne faut jamais se jouer avec l'idée qui vous fait dominer un temps ou une société.

Après avoir constitué l'unité de pouvoir, Grégoire VII essaye de lui donner une armée; il tente un de ces grands mouvements militaires dont le pape serait le centre : de là cette ardeur que met le pontife à suivre la prédication du pape Sylvestre II sur la croisade; il sent bien qu'en jetant l'Europe sur l'Asie (2), en remuant tout le sol féodal, il affaiblit la violence militaire parmi les chrétiens. Grégoire donne une issue à toutes les ambitions, il dompte les cœurs fiers et hautains, il les abaisse à ses genoux, où tous viennent prendre le bourdon, la panetière et la croix sainte du pèlerinage! Il crée une milice du Christ, idée mystérieuse et symbolique, qui place, en définitive, l'homme des batailles sous la direction du pape et de l'Église catholique. Les croisades détachaient du sol féodal

(1) Pour bien juger Grégoire VII, il faut lire ses propres œuvres. C'est le manque d'étude qui a rendu si imparfaits la majorité des travaux modernes sur ce grand pontife. — *Voyez* Baronius et Pagi, ad ann. 1073-1085.

(2) *Epistol. Greg. VII*, ad ann. 1075.

les rois et les seigneurs redoutables ; la force territoriale est complétement déplacée dans ce mouvement militaire du catholicisme.

Telle est la vaste pensée de Grégoire VII ; le pape veut la dictature, et la société a cette tendance, car elle est profondément agitée par l'anarchie ; il n'y a ni autorité civile ni unité dans l'Église. N'est-ce pas ici l'occasion de créer un pouvoir extraordinaire qui domine tous les autres ? Grégoire VII s'en saisit par la promulgation de sa grande théorie de l'omnipotence et de l'infaillibilité du pape ; il la jette au monde comme une pensée d'ordre, il la met en action autant qu'il est en lui. De telles tentatives ne sont jamais sans réaction ; le pouvoir brutal de la terre se révolte un moment : cet Henri IV, agenouillé devant le pape, se réveille pour faire un appel à ses hommes de batailles. Le voilà une seconde fois en Italie ; Rome est livrée au pillage des Germains, l'homme d'armes élève son gonfanon sur la basilique. Grégoire VII s'enfuit, il meurt, mais ses maximes demeurent debout comme une puissance morale ; on brise le pouvoir, mais les principes restent ; on foule aux pieds la tête du vieillard, mais il a la gloire d'avoir posé au milieu du chaos du moyen âge le principe d'unité : en vain cherchait-on l'autorité quand tout était brutalement livré à la violence égoïste. Grégoire VII constitue les éléments du pouvoir ; il sauve la société morale, en proclamant un corps de doctrines invariables ; il se fait dictateur au profit d'une pensée de civilisation !

CHAPITRE XXVI.

RÈGNE DE PHILIPPE Ier.

Tutelle du comte de Flandre. — Mariage du roi. — Ses premières armes. — Actes et chartres de Philippe Ier. — Question de divorce. — Mariage avec Bertrade de Montfort. — Opposition de l'Église. — Ives de Chartres. — Urbain II. — Idée de la croisade.

1060 — 1095.

Philippe, associé depuis un an à la couronne et au partage de la suzeraineté féodale (1), succéda enfant au roi Henri Ier son père. Les lois de la minorité n'étaient point fixées encore par les grandes coutumes ; devait-on suivre le droit canonique ou le principe des fiefs ? En aucun cas un suzerain de huit ans ne pouvait mener ses barons dans des expéditions belliqueuses, et il fallut dès lors un tuteur d'armes à Philippe Ier, qui prenait le sceptre (2). Anne de Russie, sa mère, se remariait au comte de Vermandois : c'était devoir pour les veuves de chercher immédiatement un mari et protecteur de leurs personnes et de leurs fiefs ; femmes et orphelins n'étaient point protégés encore par les lois de la chevalerie : si la veuve ne trouvait asile dans le monastère, quelle ressource lui restait-il dans son isolement ? Anne de Russie, en épousant le comte de Vermandois, était entrée dans une nouvelle race ; elle perdait son droit de surveillance sur Philippe Ier. « Hélas ! écrit l'archevêque de Reims au souverain pontife, notre royaume n'est pas peu troublé. Notre reine s'est remariée au comte Raoul, ce qui déplaît extrêmement à notre roi, et ses ministres n'en ont pas moins de douleur. Cette affaire me donne aussi, en mon particulier, beaucoup de chagrin, et m'ôte le moyen d'exécuter, pour cette fois, ce que j'avais beaucoup désiré. Je m'étais proposé de faire un voyage à Rome pour visiter le tombeau des saints apôtres, pour avoir l'honneur de vous voir et de vous rendre, et au saint-siége tous les services qui m'auraient été possibles, mais je n'ai pu le faire, tant le royaume est agité ! » Ainsi exprimait ses douleurs le plus antique des archevêques de la Gaule ; Gervais de Reims craignait de nouvelles émotions de guerre.

La tutelle de Philippe Ier fut déférée à Baudouin V, comte de Flandre, un des prudents barons de la monarchie féodale ; le noble comte protégea l'éducation de son pupille (3). Baudouin lui-même, instruit dans toutes les sciences de la guerre, développa les forces naturelles du jeune suzerain, il maintint l'état de paix dans le domaine du roi (4) ; la suzeraineté était trop restreinte pour qu'il fût possible à un roi enfant de conquérir les terres et les droits des fiefs nombreux qui avaient été usurpés. Baudouin ne tenta aucune expédition ; la race normande dominait tout, elle couvrait le monde de son éclat aventureux. Nul n'aurait osé, dans la toute jeunesse d'un roi, franchir les limites du Vexin français pour ravager les terres de Normandie et se mesurer avec ses belliqueux feodaux. Le comte de Flandre vit partir Guillaume le Bâtard pour l'expédition d'Angleterre sans s'émouvoir et sans se distraire.

(1) 23 mai 1059. DUCHESNE, tom. IV, pag. 161.

(2) *Epist. Gervasii archiep. Rem.*, DUCHESNE, t. IV, p. 207.

(3) Il est une curieuse lettre de Philippe Ier sur sa propre éducation, et sur les troubles du commencement de son règne. *Voyez* l'original rapporté dans le *Traité du Franc-Aleu*, pag. 286-287.

(4) AIMOIN, *de Miracul. sanct. Benedict.*, liv. IV, et MABILLON, *de Re diplomaticâ*, liv. VI, chap. DLXXXV.

poser à la combattre! Pouvait-on savoir ce qu'il adviendrait de cette expédition? Et d'ailleurs le duc Guillaume portait le gonfanon de saint Pierre; il était sous la protection du pape, et cette sainte tutelle couvrait ses armes.

Il mourut, le comte Baudouin, lorsque le roi venait d'atteindre sa quinzième année. Philippe n'était point majeur de plein droit par la foi féodale; il prit néanmoins le gouvernement de son État; il se sentait le bras assez fort, la main rude et prompte; et pourquoi voulez-vous qu'il n'essayât point son courage? Quand un suzerain n'était pas adonné à la clergie, lorsqu'il était élevé au noble métier des armes, rien de plus naturel qu'il couvrît sa tête et son corps nerveux d'une armure de fer pour conquérir terres et fiefs; quelle autre vie eût pu lui convenir? Lit mollet et doux pouvait-il servir au jeune varlet impatient! Il advint en l'année suivante (1068) que Foulques le Rechin (ou le rechigné), comte d'Anjou (1), se prit de querelle avec Geoffroi le Barbu, son frère, « dont le corps estoit si velu, qu'on ne savoit mie si c'estoit un homme ou une beste brute des bois. » Or, Foulques le Rechin craignait que sondit frère ne fût secouru par Philippe le roi; il s'en vint incontinent en la cour plénière de Compiègne, et céda à son suzerain tout le Gâtinais, à condition qu'il ne prendrait point parti pour Geoffroi le Barbu; ce que le suzerain consentit à faire. « Lors le roi jura bonnement qu'il tiendroit la terre aux us et coutumes qu'elle avoit été tenue, car autrement ne voudroit Guillaume du pays faire hommage. »

C'était ainsi une bonne terre acquise sans bataille; les chartres posaient le principe de la réunion. Mais voilà que Robert le Frison, comte de Hollande, pays alors barbare et germanique, apparut avec une grande armée pour envahir le comté de Flandre, tenu par Arnould III, petit-fils de Baudouin, le tuteur de Philippe Ier. On vit à la cour plénière de Compiègne un enfant blond comme les anges du ciel; Richilde sa mère le tenait de sa main droite; tous deux s'agenouillèrent devant le suzerain, et le requirent de prêter secours à l'orphelin détrôné contre l'usurpateur. Philippe le roi part à la tête d'une forte bataille de lances. Le dimanche de la septuagésime, l'an du Seigneur 1071, les Français rencontrent les Frisons et Hollandais près de Montcassel; les trompettes et buccines sonnent, on se précipite à la face les uns des autres, mais la victoire n'est pas favorable à Philippe Ier; l'enfant Arnould, qui combattait de son bras innocent, est tué à ses côtés dans la mêlée (2). L'orphelin fut ainsi dépouillé; la race du Nord avait une supériorité de corps et de force sur les Francs et les familles méridionales! on ne pouvait résister à ces Frisons demi-sauvages, que les chroniques présentent comme incessamment aux prises avec les coups de la mer orageuse et les monstres qui paraissaient sur ces côtes désolées; que de récits n'avaient pas faits les solitaires et les prédicateurs de l'Évangile, sur le caractère sauvage des peuples de la Frise et de la Zélande (3)!

Le découragement produit par la triste défaite de Montcassel détermina le roi à demander en mariage Berthe, la belle-fille de Robert le Frison. Berthe appartenait aussi à cette race du Nord qui obtenait le premier amour des rois de France; douces et simples dans leur résignation, les filles du Nord étaient presque toujours délaissées pour les châtelaines du Midi, plus adroites, plus tenaces. Constance d'Aquitaine, sous le roi Robert, avait été le type de ces femmes de race méridionale qui absorbaient le caractère de leurs maris francs; tandis que Berthe, et après elle Ingeburge sous Philippe-Auguste, reproduisent la femme germanique, douce, patiente, mais fade dans la vie commune. Le mariage se célébra dans la cour plénière de Fontainebleau (4), et ce fut fête pendant plusieurs jours au milieu de la forêt agitée par les chasses bruyantes.

En ces parlements tenus ici là, dans les fermes et maisons royales, se décidaient les causes d'Église et de féodalité. Voici venir les moines de Saint-Serge et de Saint-Aubin d'Angers; ils en étaient arrivés à ce point de dispute ardente à l'occasion d'un champ, que leurs serfs étaient prêts à se battre; les abbés s'adressèrent à la cour du roi pour se faire juger; à qui devait revenir le champ? lequel des deux moutiers avait titre et possession? il n'y avait pas de chartres antiques, pas de titres de propriété réelle et reconnue. Une transaction, scellée du roi, donna le champ à l'abbaye de Saint-Serge, moyennant une redevance payée aux moines de Saint-Aubin (5). Maintenant ce grave religieux que vous voyez venir dans la plaine, c'est Renaud, abbé de Saint-Médard de Soissons; à ses côtés marche Albéric de Coucy; que veut donc l'abbé de Saint-Médard? il se plaint des usurpations d'Albéric. « L'Église a raison », dit le roi Philippe Ier, et Albéric prête serment de ne plus rien usurper sur l'abbaye; « que s'il y manque, dit la chartre, il s'engage à se donner en otage pen-

(1) *Chronique d'Anjou*, ad ann. 1068.

(2) Meier, *Annal. de Flandre*, ad ann. 1070-1071.

(3) Ces traditions sur les Frisons se retrouvent dans les romans de chevalerie, et l'Arioste s'en est fait lui-même l'écho. *Voyez* le beau travail de M. Mazuy.

(4) Duchesne, au tom. IV, *Collect. Francor. Histor.*, pag. 166.

(5) Cartulaire de l'abbé de Camps. — Philippe Ier, tom. Ier. — L'abbé de Camps ne dit pas où il a trouvé l'original de cet acte.

dant quinze jours de captivité dans la tour de Compiègne (1). »

Pourquoi prépare-t-on cette grande cuve d'eau chaude à la face du roi dans l'église de la Sainte Trinité de Soissons? de quoi s'agit-il, et quelle question de jurisprudence faut-il décider? Quand il y avait dispute de fief d'Église, l'épreuve n'était-elle pas ordonnée? le duel par champion n'était pas encore complétement admis. Le cas est grave, car le comte Arnould, surnommé l'*Amère Farine*, tant il avait pillé les greniers, tant il avait rançonné le peuple, dévasté les moulins et les fours, avait donné en mourant ses biens à l'abbaye Sainte-Marie, comme pénitence de ses fautes. Ses hoirs niaient cette donation; les clercs d'Église, ne sachant pas qui disait vrai dans le serment, ordonnèrent l'épreuve de l'eau chaude : elle était fort populaire, cette épreuve, et la multitude s'était réunie en la cathédrale. Voilà les moines qui soufflent le feu au-dessous de la cuve; les servants de l'abbaye jettent bûches sur bûches, l'eau bouillonne, tandis que le serf des héritiers s'avance le premier pour subir l'épreuve; ce serf est presque aveugle; il plonge la main, et la retire tellement brûlée, que la chair tomba toute flétrie en moins de trois heures. Ainsi fut constaté le bon droit de l'abbaye (2).

Dans le monastère de Saint-Florent, à Saumur, les moines eurent, au contraire, un procès à soutenir contre le seigneur de la terre; l'eau chaude bouillonna aussi pour l'esclave; mais, ô miracle! l'épreuve est subie sans que la main soit atteinte par la brûlure (3)! « Ainsi le jugement de Dieu manifesta le juste et l'injuste », dit la chronique. Les clercs n'étaient-ils pas experts en toutes les sciences? n'avaient-ils pas trouvé une bonne préparation pour préserver le bras de l'esclave des monastères? La ruse luttait ainsi contre les armes des chevaliers, et balançait l'énergie du corps!

Les bons métiers de Paris eurent à se réjouir également du règne de Philippe; les maîtres chandeliers, huiliers, furent agregés en corps et durent jouir du bénéfice du regrat (vente en détail). Ladite ordonnance est datée de Louvres en Parisis (4), le roi préscut, et la chartre fut scellée en plomb et en lacs de cordons blancs. Une autre ordonnance du roi affranchit Eudes, le maire, l'un des familiers du suzerain, à cause de son voyage en la terre sainte, et les dix enfants de Eudes durent tous rester également affranchis. Cette chartre est revêtue du scel en croix de la propre main de Philippe Ier (5).

Vie active de guerres et de plaisirs que celle de ce roi! A peine s'est-il reposé de son expédition en Flandre, qu'il se porte en Bretagne, alors envahie par la race normande. La rivalité se manifeste dès ce moment entre Philippe Ier et Guillaume le Bâtard: hommes de France et de Normandie s'étaient souvent prêté appui; depuis l'avénement de Hugues Capet, ils avaient marché de concert en Bourgogne; plus d'un duc de Normandie avait secondé la race capétienne; mais après la conquête de l'Angleterre, les jalousies se manifestent; elles éclatent d'abord en vaines paroles et en simples moqueries. On se rappelle qu'un vieux traité, conclu sous le duc Robert, cédait le Vexin français à la race normande; Guillaume, roi d'Angleterre, le revendiqua comme son propre héritage; fallait-il lui céder de si belles, de si riches terres? Guillaume était alors alité, son ventre avait considérablement grossi, à ce point qu'il montait difficilement à cheval; et comment, à cette époque de batailles, un prince alourdi, au ventre énorme, pouvait-il inspirer respect et obéissance à ses vassaux? Il fallait à Guillaume une selle exprès, des étriers forgés de fer pour soutenir sa puissante corpulence. Il s'était donc alité, le roi Guillaume, et prenait remède pour s'amaigrir; il craignait de devenir la risée de ses hommes, qui déjà lui jetaient à la face le titre de gros bâtard (6)!

C'était aussi un sujet de fou rire et de plaisanteries pour Philippe Ier et les Français, que cette grosseur du ventre et cette énormité du corps du roi Guillaume. Quand donc le Normand réclama ses droits sur le Vexin, le roi des Français répondit : « Le gros bâtard relèvera-t-il bientôt de ses couches? » Ce mot plein de moquerie et de méchanceté fut rapporté au vaillant roi d'Angleterre : « Dites à Philippe, s'écria Guillaume tout rouge de colère, que j'irai bientôt faire mes relevailles à Paris, avec dix mille lances en guise de chandelles (7). » Ainsi fit le bâtard, car, au son du cornet retentissant, il se précipita sur le Vexin : à peine pouvait-il monter à cheval, tant son ventre lui pesait en sa selle; qu'importe, quand la colère bouillonne! Guillaume mit tout à feu et à sang; la vieille barbarie scandinave se retrouva pour le pil-

(1) MABILLON, *de Re diplomaticâ*, liv. VI, chap. CLVII, pag. 585.

(2) DUCANGE, *Gloss. latin.*, tom. I, col. 282, éd. en 2 vol.

(3) *Notice de l'abbaye de Saint-Florent, de Saumur.*

(4) La chartre est écrite en français : Donné à Louvres, en Parisis, l'an du Christ 1061, et de notre règne le premier. (Cod. Louv. XVI.)

(5) *Et nominis sui caractere seu sigillo signari et præsente propriâ manu suâ crucefactâ.* (Collect. du Louvre, XV.)

(6) ROGER DE HOVEDEN, ad ann. 1087.

(7) Au reste, la bâtardise ne paraît pas toujours une injure à Guillaume; dans une chartre il en prend le surnom. *Ego Guillelmus cognomento Bastardus, rex Angliæ*, ad ann. 1080.

lage des abbayes; ses archers vinrent jusqu'à Saint-Denis en France, et quelques-uns parurent même sur les hauteurs de Montmartre (1).

Mais qui peut compter sur les prospérités et les grandeurs de l'existence? Dieu disposa de la vie du conquérant; Guillaume s'échauffa tellement dans sa colère, qu'il voulut franchir un fossé, ainsi qu'il le faisait dans l'âge de la force et de la jeunesse; il tomba; un chroniqueur dit qu'il se brisa tout le ventre si charnu, si épais! le conquérant alla rejoindre la terre qu'il avait tant convoitée. Il mourut, le noble duc, dans un petit village aux environs de Rouen; les clercs l'inscrivirent parmi les morts de leur obituaire (2), et les cloches sonnèrent trois jours le glas des trépassés. Il ne resta plus de lui que sa grande image sur les scels; on l'y voit à cheval, l'épée nue au poing, le casque de fer en tête; de l'autre main il tient la boule du monde, avec ces mots: « Voici le signe du roi des Anglais (3). »

Ce fut une joyeuse délivrance pour Philippe Ier que celle d'un rival aussi redoutable que le bâtard, roi d'Angleterre et duc de Normandie! Guillaume laissait trois fils: l'un du nom de Guillaume le Roux, à cause de ses cheveux ras et rouges comme les feux du soir; il était le cadet de race, et prit la couronne à Londres; l'autre fut Robert II, la Coute-Heuse (courte botte ou courte-chausse, selon l'explication des glossaires); le troisième fut Henri, depuis duc des Normands. Cette division d'héritage d'Angleterre et de Normandie entre les fils fut un sujet de guerre civile; et comment en eût-il été d'une autre façon, quand il s'agissait de posséder un si riche patrimoine? Le Roux prétendait à la suzeraineté de la Normandie; la Coute-Heuse voulait garder ses bonnes terres, son patrimoine d'hérédité. Les fils de Guillaume se menaçaient par chartres et lettres fort dures (4); ils en vinrent à combattre de si près, que deux des frères croisèrent le fer en ennemi (5).

Quel avantage que cette guerre civile pour Philippe Ier! car il pouvait opposer un frère à l'autre, les Normands aux Normands, et conquérir ainsi sur eux la suzeraineté! Philippe Ier n'hésita pas à secourir Robert, comme son vassal immédiat et son homme lige; il lui prêta quelques batailles de lances. Une telle résolution du roi retentit en Angleterre; Guillaume le Roux connaissait trop bien Philippe Ier, sa rapacité et son avarice, pour redouter beaucoup cette guerre: un peu de corruption, quelques besans d'or devaient suffire pour calmer le suzerain. Guillaume lui envoya une centaine de marcs d'argent, avec une lettre de prières et de soumission, et le roi des Français délaissa Robert avec perfidie (6). Il avait besoin de se livrer aux dissipations et aux joies de sa cour plénière: tel était le caractère tout sensuel de Philippe Ier; souvent il préférait les jouissances des fêtes chevaleresques aux périls et aux succès de l'ambition.

Les joies étaient bruyantes en la cour du suzerain, on préparait de nouvelles noces. Les passions de Philippe Ier étaient vives; le roi se dégoûta tout à coup de Berthe, sa chaste épouse; et comme il fallait un motif pour rompre ce lien, le roi déclara devant la cour que Berthe était sa parente. Les lois canoniques ne permettaient pas ces unions par la chair et le sang (7); on invoquait ce prétexte pour briser le mariage. Une passion plus vive tenait au cœur du suzerain; Philippe relégua Berthe à Montreuil-sur-Mer, fief désigné pour son douaire, et tandis qu'elle pleurait, la pauvre délaissée, Philippe enleva violemment Bertrade à Foulques le Rechin (le rechigné), comte d'Anjou, son mari: quand le désir était impétueux et le bras fort, qui pouvait arrêter le féodal? Ainsi Philippe renvoya Berthe, et s'unit, par l'adultère, à la femme d'un autre, et tout cela à la face de l'Église, gardienne des chastes mœurs! Cette insulte était trop profonde, pour que le pape ne préparât pas ses châtiments, avec l'activité de toute sa puissance, contre l'adultère. Heureusement le moyen âge vit la grande répression de l'Église contre les écarts de la force matérielle et des passions brutales.

Alors s'était élevé un de ces prélats à la parole hardie qui dominèrent le onzième siècle par l'action incessante de leur esprit. Yves, évêque de Chartres, né en Beauvoisis, de parents nobles, reçut ses premières leçons à l'abbaye du Bec, sous le diacre Lanfranc, la belle intelligence des cathedrales (8). Yves se rattacha à la vie monastique; il fut offert

(1) Comparez Orderic Vital, Guillaume de Jumièges, et Roger de Hovedén, ad ann. 1080-1087.

(2) Guillaume mourut à Hermentruville, le 8 ou le 9 septembre 1087. L'historien de *la Conquête*, dans ses répugnances pour l'idée catholique, n'a qu'imparfaitement rapporté les pieuses circonstances de cette mort, telles qu'elles sont dans Orderic Vital, liv. VII, pag. 556.

(3) *Hoc Angle regem signo fatearis eumdem.*

(4) Comparez sur cette guerre civile Orderic Vital et Guillaume de Malmesbury, pag. 697.

(5) Orderic Vital, ann. 1089.

(6) Orderic Vital en fait le reproche, ann. 1090.

(7) Pour toute l'histoire du divorce et de l'excommunication de Philippe Ier, il faut surtout consulter la collection des épîtres d'Yves de Chartres, dans le tom. x des Bénédictins.

(8) Les Bénédictins ont publié la vie d'Yves de Chartres, et analysé ses œuvres dans le xe volume de l'*Histoire littéraire de France.*

enfant à l'ordre de saint Benoît, car alors l'existence des moines permettait seule les solitaires méditations et les progrès réels de la science; il fut le fondateur de l'abbaye de Saint-Quentin à Beauvais, et dota cette institution nouvelle de tout son patrimoine, pour que l'on y enseignât les sciences humaines et sacrées; les clercs s'étaient donné cette mission d'intelligence qui avait si fortement grandi leur autorité. Yves s'éleva jusqu'à l'évêché de Chartres; il y reçut le pallium des mains du pape Urbain II, et dans cette nouvelle dignité, Yves se déclara le défenseur des prérogatives pontificales, parce que, comme tous les hommes supérieurs, il avait apprécié la toute-puissance de l'unité.

Le divorce de Philippe Ier avait retenti, et tout l'univers catholique s'occupait du nouveau mariage du roi avec Bertrade, la femme enlevée du comte d'Anjou. Quelques évêques de France avaient prêté complaisamment leur autorité pour confirmer les noces royales fixées à Paris; ils avaient écrit à tous les monastères pour mander les abbés à venir dans les joyeuses cours plénières. Yves fut invité aux pompes du mariage; il s'opposa vivement à la consommation de l'adultère; il écrivit des lettres pressantes et fières au roi; il lui montra combien était indigne d'un prince catholique cette conduite, qui brisait de saints liens (1) pour se jeter dans l'adultère; il lui rappela surtout que Rome allait s'agiter, que le pape Urbain II, le conservateur de l'Église universelle, ne laisserait pas sans répression cet outrage aux lois divines et humaines. « A présent que je suis absent de Votre Sérénité, je lui répète ce que je lui avais dit avant son serment : Vous m'ordonnez de me trouver à la solennité de vos noces; je ne le puis et ne le veux point, jusqu'à ce que j'aie été pleinement informé qu'un concile général a défini que le divorce que vous avez fait avec la reine votre femme est légitime, et que vous pouvez en conscience épouser Bertrade. Si l'on m'invitait à me rendre en un lieu où je pusse librement examiner cette affaire avec les évêques mes confrères, où je fusse sûr qu'on ne nous ferait aucune violence, je m'y rendrais volontiers, et là j'écouterais, dirais et ferais avec eux ce que les lois et la justice m'ordonneraient. Mais comme vous me commandez simplement de me rendre à Paris auprès de votre femme (je ne sais si elle le peut être), je ne veux point le faire; ma conscience, que je veux tenir nette devant Dieu, et la bonne réputation que je veux conserver devant tout le monde comme évêque, m'en empêchent. J'aimerais mieux être jeté dans l'eau, une meule de moulin au col, que de scandaliser les faibles et les ignorants (2). » Ces paroles étaient graves : la mort plutôt que le scandale, disait Yves de Chartres; ces martyrs des idées de vertu et d'ordre sont nécessaires pour épurer les mœurs de la société qui s'oublie. Yves de Chartres écrivait, dans un ton respectueux et plein d'énergie, à l'occasion du mariage du roi Philippe Ier; mais les passions du prince étaient trop vives, son caractère d'une trop grande brutalité féodale, pour qu'il s'arrêtât devant les simples remontrances des évêques : « Cette femme me plaît, je la prends; cette autre me déplaît, je la délaisse, » telle était la loi des féodaux. Berthe, l'épouse répudiée, était morte; Bertrade de Montfort, enlevée par le roi, vivait publiquement dans les cours plénières; chacun savait qu'elle était sa mie, et que Philippe Ier allait la prendre pour sa femme. Yves de Chartres insiste fortement pour qu'un tel adultère ne se consomme pas, il menace le roi des foudres pontificales; il écrit également aux évêques qui adhèrent à la célébration des noces royales : « Ne prêtez pas la main à la consommation du crime, vous en répondrez devant Dieu. » Yves de Chartres est l'esprit actif de cette époque; ses épîtres forment une collection considérable, et se lient à tous les événements contemporains. L'épiscopat avait une si grande destinée! Yves de Chartres se pose comme l'expression de la pensée morale de répression (3); le principe de sa conduite est dans son obéissance à la cour de Rome; il sait toute la force de la papauté; il suit, dans l'affaire du mariage de Philippe Ier avec Bertrade, l'impulsion de son gouvernement, de la cour de Rome, la pensée unique de son gouvernement. Tous les esprits hors ligne du dixième et du onzième siècles se rattachent à l'unité pontificale. Yves est en correspondance avec le pape Urbain II, ce pontife qui avait si fièrement succédé à Grégoire VII, l'organisateur de l'Église; il sent que la force est en lui.

Entre Urbain II et l'immense pontificat qui l'avait précédé, il n'y avait que Victor III, abbé du Mont-Cassin, qui mourut dans la solitude après quatre mois d'une administration agitée. Urbain II avait été un des évêques désignés par le pape Grégoire VII pour lui succéder à la tiare. Dès que les Romains reconnurent son élection, le nouveau pape se consacra de toutes ses forces à la vie pontificale, et comme pour confirmer la puissance des légats dans

(1) *Epistol. Yves Carnotens.*, DUCHESNE, tom. IV, pag. 217. — Ces lettres sont un curieux monument pour l'histoire de France; il faut les comparer à la lettre d'Urbain II, qui se trouve dans le *Spicileg.* de DACHERY, tom. V, p. 337.

(2) *Epist. Yves Carnotens.*, DUCHESNE, tom. IV, p. 218.

(3) Duchesne a publié toutes les lettres d'Yves de Chartres; mais, je le répète, pour se faire une idée exacte de l'esprit de toute cette correspondance, il faut consulter les Bénédictins, *Hist. littéraire de France*, tom. X.

les divers royaumes, le nouveau pape se destina aux voyages, à l'existence active de l'apostolat. Ce fut une nouvelle vie pour la papauté (1); elle se montra partout présente. Urbain II voulut faire reconnaître l'autorité de Rome : dans ce but, il passa les Alpes, annonçant lui-même qu'il tiendrait un concile général à Clermont en Auvergne. Un concile était alors une des grandes assemblées politiques de la chrétienté. Il ne s'agissait pas seulement de réprimer les mauvaises mœurs des clercs et des laïques; une pensée de conquête et de lointains voyages avait saisi toute cette génération; on parlait partout d'une expédition en Palestine, et une guerre sainte était l'immense affaire du temps. Tel était le but spécial du concile de Clermont; Urbain II, suivi des cardinaux et de quelques évêques d'Italie, traversa la Savoie, après avoir tenu des assemblées à Melfi, à Bénévent, à Plaisance; il vint à Clermont en Auvergne pour inviter les peuples à la sainte expédition de la croix! L'Europe chrétienne allait se lever tout entière à la parole d'un homme!

CHAPITRE XXVII.

CONCILE DE CLERMONT. — PRÉDICATION DE LA CROISADE.

Urbain II à Clermont. — Composition du concile. — Pierre l'Ermite.—Campement des féodaux.— Exhortation d'Urbain II. — Prise de la croix. — Actes du concile de Clermont. — Excommunication de Philippe Ier.

1095.

Dans les vallées du Puy-de-Dôme, au milieu des cratères formés par les volcans éteints, s'élève la ville de Clermont en la province d'Auvergne; la cité n'était pas, au onzième siècle, entourée de florissantes manufactures et de ces campagnes fécondées par l'industrie. L'Auvergne avait quelque chose d'âpre comme ses montagnes; des laves volcaniques couvraient son sol d'une pierre noire et calcinée; des montagnes veinées de porphyre et de marbre blanc, de basalte, de granit, de plomb, de fer, couronnaient des plaines couvertes de noyers, de châtaigniers et de verts pâturages pour les bestiaux : ici le ruisseau de Tiretaine allait se perdre en murmurant sous les murs de Clermont; plus loin la source de la Royat et le Puy-de-Dôme, d'où se découvre un horizon si lointain et si magnifique; le Mont-Dor avec ses eaux bienfaisantes; le lac Pavin qui bouillonne encore dans le gouffre éteint d'un volcan, vieux comme l'époque antédiluvienne; la cascade d'Auvergne qui se brise en écume murmurante à travers les rochers, et au milieu de toutes ces merveilles d'une création agitée par les grands bouleversements terrestres, la ville de Clermont, l'ancienne *Nemetum* d'Auguste, ruinée lors de l'invasion des barbares, reconstruite par les races gothiques au neuvième siècle, et toujours habitée par ces peuples aux traits réguliers et beaux qui rappellent les cariatides de la sculpture romaine, les types des bas-reliefs, et ces femmes transtéveraines qui se groupent aujourd'hui encore, dans les grands jours de processions catholiques, sur les sept collines de Rome (2). L'Auvergne, comme la ville d'Arles, avait été une vieille colonie romaine, et conservait intacts et purs les beaux profils de la famille grecque et ionique, sans aucun mélange de ces traits bizarres et fades, de ces yeux ronds et de ce nez épaté de la race tartare et envahissante. Auvergne, Provence, Languedoc, Arles surtout, offraient partout les traces d'une origine antique.

Ce fut vers la cité de Clermont que le pape Urbain II s'achemina, après avoir parcouru l'Italie et la Suisse, pour tenir le concile disciplinaire qui devait organiser le clergé de la Gaule, alors livré au plus grand désordre. Les cloches de Clermont avaient annoncé à pleine volée l'arrivée du souverain pontife qui entrait dans la cité. Urbain II était monté sur une mule grise ferrée d'argent, précédé de la triple croix, de la bannière pontificale, et suivi des cardinaux à la robe éclatante. Bientôt Clermont vit se réunir dans son sein treize archevêques; deux cent cinq évêques ou abbés de monastères portant la mitre et la crosse en signe de juridiction. Les conciles étaient comme des assemblées de sages qui allaient délibérer sur les vastes intérêts de la société chrétienne. Quand ce clergé se réunit dans sa première assemblée (3), son aspect fut magnifique : le pontife avec sa tiare aussi resplen-

(1) La vie du pape Urbain II mérite d'être spécialement écrite; ce fut lui qui donna l'impulsion aux grandes croisades. *Voyez* BARONIUS et son continuateur le P. PAGI, ad ann. 1088-1099.

(2) Je me suis plusieurs fois arrêté à Rome, dans le quartier transtéverain, tout à côté du Vatican; c'est là qu'il faut chercher les souvenirs de la femme romaine des bas-reliefs. Le mélancolique tableau des *Moissonneurs*, de Léopold Robert, a seul reproduit ces traits; les femmes d'Auvergne et d'Arles ont une grande ressemblance avec le type romain. Sur le concile, consultez ALBERT D'AIX et GUILLAUME DE TYR, liv. Ier.

(3) Sur le concile de Clermont, il faut consulter aussi ROBERT LE MOINE, liv. Ier. Il était témoin oculaire.

dissante de rubis et d'émeraudes que les châsses bénites ; ces surplis blancs comme la neige, ces aubes fines et dentelées, ces chapes d'or sur or qui enveloppaient les évêques ; ces dalmatiques, rouges comme le sang des martyrs ; l'étole à franges, ornement grec du Bas-Empire ; la chaussure de soie violette comme l'améthyste qui ornait l'anneau épiscopal, en signe de l'union mystique de l'évêque et de l'Église : l'encens qui s'élevait en tourbillons, les chaots des psaumes qui retentissaient dans l'enceinte, le faux bourdon des chantres, la voix séraphique des jeunes clercs ; tout ce spectacle imprimait au concile un aspect solennel, et le peuple semblait entendre la voix des anges dans le paradis. Ne s'agissait-il pas de l'intérêt du peuple, quand les évêques faisaient cesser la guerre terrible qui désolait la campagne, lorsqu'ils allaient calmer la fureur des barons et le désordre de cet état social si plein de passions et de guerres privées ! Un concile était un aréopage réuni pour le triomphe de la paix, de l'ordre et de l'intelligence.

Autour de Clermont, la campagne présentait un air tout animé, mille tentes diverses resplendissaient sous les derniers feux du soleil de novembre ; on entendait le hennissement des chevaux, le cliquetis des armes, les cris de la foule émue. Des barons, des chevaliers, femmes, enfants, et vieillards à la main affaiblie, les manants des cités, les serfs de la campagne, attendaient pêle-mêle l'ouverture du concile, afin d'écouter la parole solennelle d'Urbain II, le père commun des fidèles, qui devait parler des malheurs de Jérusalem, et appeler les chrétiens au secours de leurs frères de Palestine. On voyait au milieu de cette foule épaisse et agitée comme les flots de la mer, un homme petit de taille, le front chauve, couvert d'une robe de bure, avec un capuchon comme les serfs et les ermites qui habitaient les déserts de Bourgogne, de Champagne ou de Picardie ; il était monté sur un âne, ainsi que l'on voit le Christ à son entrée à Jérusalem, quand les palmes et les branches d'olivier couvraient sa tête divine. La multitude s'approchait de ce pauvre ermite, baisait ses vêtements, s'agenouillait autour de l'âne pour atteindre les pieds et les mains du solitaire. Partout retentissait le nom de Pierre l'Ermite ou de Petit Pierre ; c'était l'homme du peuple, parlant au peuple sa langue et ses émotions (1) ; on disait l'histoire de ses pèlerinages lointains ; de ses merveilleuses destinées, et les miracles de sa vie ; on parlait des périls du saint homme, des accidents de sa traversée en Palestine, des visions qui avaient doré son sommeil des plus fantastiques images. Et moi-même, puis-je résister au désir de vous faire connaître la naïve chronique du solitaire qui remua le monde par la parole ? car ce fut un grand triomphe de la parole que la prédication de la croisade (2) ; ce fut la propagande la plus démocratique à travers les temps : elle vint du peuple pour retourner au peuple.

Dans le diocèse d'Amiens, en Picardie, Pierre naquit vers le milieu du onzième siècle. Quelle fut son origine de race ? on l'ignore ; alors il n'y avait pas de titre traditionnel dans les familles, chacun portait un nom de saint avec le surnom d'un village, d'une qualité de corps ou d'esprit, d'un accident de la vie usuelle. Pierre s'était d'abord voué à la profession des armes ; comme tous les hommes qui avaient quelque force dans le bras, il mania l'épée dans les batailles ; on le vit dans le rôle des hommes d'armes que le comte de Boulogne dirigea vers la Flandre en l'année 1071 ; il est porté sous le nom de *Pierre des Acheris* (3). Pierre était donc parmi les nobles francs avant de se vouer à la solitude des anachorètes ; il épousa Anne de Roussy, dame de plusieurs fiefs dans l'Amienois : Pierre devint veuf presque aussitôt, et ce fut alors qu'il se consacra à l'ermitage dans la forêt. C'était vers l'an 1080, époque où les pèlerins abondaient en Orient comme les oiseaux de passage qui traversent les mers, pauvres oiseaux humbles et voyageurs. Pierre, qu'on désignait dès lors sous le nom de *l'Ermite* (4), comme on avait appelé Foulques d'Anjou le Hiérosolymitain, visita tous les lieux de la Palestine ; il vit Jérusalem, le Golgotha couvert de palmiers et d'oliviers sauvages, lieux vénérés des pèlerins ; il vit les étoiles du ciel scintillantes sous la voûte bleue de l'Orient ; il coucha sur la dure, s'abreuva au puits, à la citerne du désert ; puis il vint se jeter aux pieds du patriarche Siméon, et versa des pleurs sur la situation malheureuse des chrétiens d'Orient (5). Le tombeau du Christ était outragé par les mécréants qui insultaient la vie et la mort du Sauveur des hommes ; la maison du grand Dieu était dévastée, chaque jour les barbares la remplissaient d'immondices et outrageaient les saintes images. Pierre revint en Occident par la

(1) L'histoire de Pierre l'Ermite a été écrite avec beaucoup de soin par le P. d'Outreman, 2 vol. in-12. Il y a des détails curieux, mais qui se rattachent plus à la croisade qu'à l'homme extraordinaire.

(2) Les chroniques opposent son corps exigu à ses grandes vertus : *Major in exiguo corpore regnabat virtus.* (Continuateur ROBERT LE MOINE, *Monach. Chroniq.*, liv. Ier.

(3) *Petrus d'Achirensis.*

(4) *Re et nomine Eremita.* ROBERT, *Monach.*, liv. V.

(5) Guillaume de Tyr parle avec détail de la visite de Pierre l'Ermite au patriarche Siméon : les traditions s'en étaient conservées, liv. III.

Pouille et l'Italie, car il devait visiter Rome : il vit la ville éternelle, et se confessa de ses péchés au pape Urbain II ; il lui demanda, d'une voix étouffée de sanglots, la licence et indulgence de prêcher une glorieuse expédition contre les infidèles. Urbain II, tête puissante comme Grégoire VII, éleva la mission de Pierre jusqu'à l'apostolat; et le pauvre ermite traversa les Alpes, prêchant partout la croisade; il voyageait monté sur un âne du désert, haut de taille, qu'il avait conduit de la Palestine; il portait un crucifix à la main en os blanc comme l'ivoire sur un bois de palmier; son corps était ceint d'une corde forte et noueuse qui pendait sur ses sandales; il avait le vêtement de bure des ermites aux temps de solitude; la multitude suivait ses pas, et déjà on lui prodiguait familièrement le surnom de *Petrus Cucullus* (1) [Pierre l'encapuchonné (2)]; car il était peuple, Pierre l'Ermite, et il parlait au nom du Christ, qui était peuple aussi. Sa réputation s'étendait au loin; des flots de multitude s'agitaient autour de lui, et quand il voyait un rocher élevé, une éminence couronnée d'une croix, Pierre y montait pour en faire le trône de sa prédication. De là il remuait les masses; sa parole, aussi puissante que celle des tribuns et des orateurs qui secouaient les entrailles démocratiques dans les vieilles républiques de Rome et d'Athènes, retentissait partout. Peut-on nier la puissance d'un homme et la valeur des idées qu'il exprimait, quand un monde se lève pour le suivre! Pierre parlait des malheurs et de la captivité de Jérusalem, il conjurait les chrétiens de prendre les armes pour délivrer leurs frères d'Orient et reconquérir la cité de Dieu. La chronique nous dit le merveilleux effet de sa parole (3). Pierre s'achemina donc ainsi à travers les forêts, les bruyères, les lointaines campagnes et les cités populeuses; partout la foule attentive écoutait sa prédication, comme si c'était la manne céleste qui tombât sur les fidèles. Le pauvre ermite visita l'Allemagne, le Brabant, le midi et le nord de la Gaule, le Languedoc au beau soleil, aux riantes cités, et la langue d'oil, plus sombre dans ses villes de pierres grisâtres. Jamais orateur n'avait conquis cette puissance, et les tribuns de Rome, sur les sept collines, exercèrent-ils jamais un pouvoir plus populaire que celui de Pierre *Cucullus*, le petit Pierre au capuchon de bure, celui-là qui parlait ainsi aux multitudes?

On le vit donc paraître au concile de Clermont, le saint ermite, couvert de son vêtement de serf; il était là tout à côté du pape à la chape d'or, et comme son égal. Pierre se tenait sur son âne qui trottait modestement au milieu de la foule attentive. Pierre parla le premier devant le peuple dans la langue vulgaire, car il était d'Amiens, et le patois picard lui était familier. La multitude de ces contrées l'appelait le petit ermite dans son idiome naïf (4); mais ce petit ermite avait une puissance, une énergie de parole qui remuait au loin les masses; elles s'agitaient bruyantes comme l'Océan autour de lui. Quand Pierre l'Ermite ou le Petit eut longuement narré les lamentables histoires des chrétiens de Jérusalem, quand il eut rappelé les pleurs que les fidèles versaient chaque jour sur le tombeau du Christ, les humiliations que leur faisaient subir les barbares envahisseurs; alors, dis-je, il se fit un grand bruit, suivi d'un silence profond; le pape Urbain II prit la parole, car il fallait au pauvre ermite, au simple et enthousiaste prédicateur, la grande sanction du pape. Urbain II avec sa figure grave, ses vêtements de lin, la tiare en tête, harangua aussi dans la langue vulgaire; le pontife était né de la race des Francs, et la langue latine n'était point alors assez répandue pour qu'elle pût être comprise par les chevaliers, les hommes d'armes ou le menu peuple. Ce fut aussi aux Francs que la harangue du pontife s'adressa spécialement; ils étaient ses compatriotes bien-aimés : « Hommes français, hommes d'au delà des montagnes; nation, ainsi qu'on le voit briller dans vos œuvres, choisie et chérie de Dieu, et séparée des autres peuples de l'univers, tant par la situation de votre territoire que par l'honneur que vous rendez à l'Église, c'est à vous que nous adressons nos paroles (5); il faut vous faire connaître quelles causes douloureuses nous ont amenés dans ce pays lointain, comment nous y avons été attirés par vos cris et ceux de tous les fidèles. Voici que des confins de Jérusalem et de la ville de Constantinople nous sont parvenus de tristes récits! Les Persans, nation maudite, entièrement étrangère à Dieu, ont envahi les terres des chrétiens et les ont dévastées par le fer, le pillage, l'incendie; ils ont emmené les fidèles captifs; d'autres chrétiens ont été mis à mort d'une manière atroce; ces misérables ont détruit les églises de Dieu, ou les ont fait servir aux cérémonies de Mahom et de Tervagant; ces hommes renversent

(1) Anne Comnène le nomme Κυκυπετρε dans l'*Alexiade*, liv. x.

(2) C'est ainsi que l'explique Ducange dans son *Glossaire*, v° *Cucullus*.

(3) Comparez Albert d'Aix, liv. Ier. — Robert le Moine, liv. Ier. — Guibert de Nogent, témoins oculaires, et historiens de la croisade.

(4) Kiokio (le petit).

(5) J'ai traduit le texte exact du sermon d'Urbain II; je me suis gardé de la tentation de *faire une harangue*; je regrette déjà que Robert le Moine, témoin oculaire, ait traduit le discours du pape Urbain II; j'aurais voulu le donner en langue vulgaire, et dans toute sa simplicité. Comparez Robert le Moine, liv. Ier, et Guibert de Nogent, *ibid.*

les autels après les avoir souillés de leurs impuretés; ils circoncisent les chrétiens, et font couler le sang des circoncis ou sur les autels, ou dans les vases baptismaux; ceux qu'ils veulent faire périr d'une mort honteuse, ils leur percent le nombril, en font sortir l'extrémité des intestins, les lient à un pieu, puis, à coups de fouet, les obligent de courir autour jusqu'à ce que leurs entrailles sortant de leur corps, ils tombent à terre privés de vie. D'autres, attachés à un poteau, sont percés de flèches; à quelques autres ils font tendre le col, et se jetant sur eux le glaive à la main, s'exercent à le trancher d'un seul coup. »

A ces tristes tableaux, à ces lamentables histoires des souffrances de leurs frères en Jésus-Christ, un sentiment d'horreur se communiqua dans toute l'assemblée; on écoutait, en pleurant, ces paroles du pape; les chrétiens d'Orient n'étaient-ils pas des frères, des parents, des serviteurs d'une même loi? Toutes les fois que les hommes d'une même opinion souffrent, il n'y a pas de limites et de climats lointains qui arrêtent: on gémit de leurs gémissements, leur sang rejaillit à votre face, et l'on frissonne à l'aspect des ruines qu'amoncèle un implacable ennemi! Quand l'assemblée fut très-émue, bien vivement touchée, le pontife continua: « Que dirai-je de l'abominable pollution des femmes? il serait plus fâcheux d'en parler que de s'en taire. » Alors le pontife se couvrit les yeux de ses mains comme témoignage de chasteté. « Ils ont démembré l'empire grec, et ont soumis à leur domination un espace qu'on ne pourrait traverser en deux mois de voyage. A qui donc appartient-il de les punir et de leur arracher ce qu'ils ont envahi, si ce n'est à vous, à qui le Seigneur a accordé, par-dessus toutes les autres nations, l'insigne gloire des armes, la grandeur de l'âme, l'agilité du corps et la force d'abaisser la tête de ceux qui vous résistent? Que vos cœurs s'émeuvent et que vos âmes s'excitent au courage par les faits de vos ancêtres, la vertu et la grandeur du roi Charlemagne et de son fils Louis, et de vos autres rois qui ont détruit la domination des Turcs et étendu dans leur pays l'empire de la sainte Église (1). »

Ces souvenirs de Charlemagne le grand empereur, que rappelait ainsi Urbain II, étaient bien propres à exalter les cœurs dans d'immenses entreprises. Le nom de Charlemagne n'était-il pas présent partout avec ses pairs, les Roland, les Renaud, la fleur des paladins? Déjà il se faisait dans la plaine un long murmure d'indignation et de courage; les chevaliers n'étaient-ils pas armés de pied en cap? On entendait dans les airs mille cris de *Jérusalem! Jérusalem! Dieu le veult! Dieu le veult!* au milieu des barons et de la foule. Le pontife reprit encore d'une voix plus grave, plus solennelle: « Soyez touchés surtout, mes frères, en faveur du saint sépulcre de Jésus-Christ notre Sauveur, possédé par des peuples immondes, et des saints lieux qu'ils déshonorent et souillent avec irrévérence de leurs impuretés. O très-courageux chevaliers, postérité sortie de pères invincibles, ne dégénérez point, mais rappelez-vous les vertus de vos ancêtres! Que si vous vous sentez retenus par le cher amour de vos enfants, de vos parents, de vos femmes, remettez-vous en mémoire ce que dit le Seigneur dans son Évangile: « Qui aime son père et sa mère plus que moi, n'est pas digne de moi; quiconque abandonnera pour mon nom sa maison, ou ses frères ou ses sœurs, ou son père ou sa mère, sa femme ou ses enfants, ou ses terres, en recevra le centuple, et aura pour héritage la vie éternelle. »

C'est ainsi, au nom du Christ, qu'on faisait un appel à la piété chevaleresque d'une génération batailleuse; le Christ, l'image du Dieu-peuple, mort pour affranchir le genre humain; le Christ qui brillait partout dans les églises et dans les cités naissantes; le Christ dont la croix de fer protégeait le serf, le pauvre, le souffreteux! Quand cet appel eut été bien entendu, le pape s'adressa bientôt à l'ambition des servants d'armes, et là, parlant des immenses terres qu'ils avaient à conquérir: « Chevaliers francs, continua-t-il, ne vous laissez retenir par aucun souci pour vos propriétés et les affaires de votre famille, car cette terre que vous habitez, renfermée entre les eaux de la mer et les hauteurs des montagnes, tient à l'étroit votre nombreuse population; elle n'abonde pas en richesse, fournit à peine à la nourriture de ceux qui la cultivent; de là vient que vous vous déchirez et dévorez à l'envi, que vous élevez des guerres, et que plusieurs périssent par de mutuelles blessures (2). Éteignez donc entre vous toute haine, que les querelles se taisent, que les guerres s'apaisent, et que toute l'aigreur de vos dissensions s'assoupisse. Prenez la route du saint sépulcre, arrachez ce pays des mains de ces peuples abominables, et soumettez-le à votre puissance. Dieu a donné à Israël cette terre en propriété, dont l'Écriture dit: « qu'il y coule du lait et du miel. » Jérusalem en est le centre; son territoire, fertile par-dessus tous les autres, offre, pour ainsi dire, les délices d'un autre paradis; le Rédempteur du genre humain l'a illustré par sa venue, honoré

(1) L'opinion générale, aux dixième et onzième siècles, était que Charlemagne avait fait un pèlerinage armé en Palestine; la chronique de Turpin, insérée dans celle de St-Denis, répandit encore cette opinion. Il existe, dans les Mémoires de l'ancienne Académie des Inscriptions, des travaux remarquables sur ce point de critique historique, tom. XXI. J'examinerai ces questions en traitant le règne de Charlemagne.

(2) ROBERT LE MOINE, liv. Ier.

de sa résidence, consacré par sa passion, racheté par sa mort, signalé par sa sépulture. Cette cité royale, située au milieu du monde, maintenant tenue captive par ses ennemis, est réduite en la servitude des nations ignorantes de la loi de Dieu ; elle vous demande donc et souhaite sa délivrance, et ne cesse de vous implorer pour que vous veniez à son secours ; c'est de vous surtout qu'elle attend de l'aide, parce que Dieu vous a accordé, par-dessus toutes les nations, l'insigne gloire des armes. Prenez donc cette route en rémission de vos péchés, et partez assurés de la gloire impérissable qui vous attend dans le royaume des cieux (1). »

Les paroles du pape, transmises par les échos dans la plaine, excitèrent un indicible frémissement; traduites de bouche en bouche, ces exhortations produisirent le même effet que si la volonté de Dieu avait paru sur le mont Sinaï, à travers les foudres et la tempête. On entendait ce bruit effrayant, ces mille voix retentissantes qui ressemblent au bruit des vagues agitées; on voyait cette mer de têtes qui s'ondule et s'agite lorsqu'une vive émotion réveille le peuple! Partout fut poussé ce cri de *Dieu le veult! Dieu le veult!* prononcé dans des idiomes divers; car il y avait là des hommes de la langue d'oc et de la langue d'oil (2), des Francs, des Provençaux, des Picards, des Auvergnats. Les cris d'armes se mêlaient au bruit des épées et des boucliers violemment secoués. Le pontife vit bien qu'il fallait imprimer une règle, un ordre dans cette confusion; il reprit la parole : « *Dieu le veult! Dieu le veult!* s'écria le pontife, mais nous n'ordonnons ni ne conseillons ce voyage ni aux vieillards, ni aux faibles, ni à ceux qui ne sont pas propres aux armes. Que cette route ne soit point prise par les femmes sans leurs maris ou sans leurs frères, ou sans leurs garants légitimes; car de telles personnes sont un embarras plutôt qu'un secours, et deviennent plus à charge qu'utiles. Que les riches aident les pauvres et emmènent avec eux, à leurs frais, des hommes propres à la guerre. Il n'est permis ni aux prêtres ni aux clercs, quel que puisse être leur ordre, de partir sans le congé de leur évêque; s'ils y allaient sans ce congé, le voyage leur serait inutile. Aucun laïque ne devra sagement se mettre en route, si ce n'est avec la bénédiction de son pasteur; quiconque aura donc volonté d'accomplir ce saint pèlerinage, en prendra l'engagement avec Dieu, et se dévouera en sacrifice comme une hostie vivante, sainte et agréable à Dieu ; qu'il porte le signe de la croix du Seigneur sur son front ou sur sa poitrine. Que celui qui, en accomplissement de son vœu, voudra se mettre en marche, la place derrière lui entre ses épaules; il accomplira, par cette double action, le précepte du Seigneur, qui a enseigné dans son Évangile que : «Celui qui ne prend pas la croix, et ne me suit pas, n'est pas digne de moi (3). »

Le pape avait eu la grande pensée d'imprimer une règle, une discipline à cette multitude qui prenait les armes sans frein, sans plan militaire; il lui donnait un signe visible, la croix; il voulait faire de la croisade une véritable expédition guerrière, et non point une confusion de multitude; après avoir constitué la milice du Christ, Urbain II voulait la conduire dans une voie sûre et vers un plein succès (4). Alors tous les assistants se prosternèrent contre terre, et firent entendre, en se frappant la poitrine, le *Confiteor* des pécheurs, sorte de confession générale à la face du jubilé et de la promesse d'un pardon. On s'accusa des fautes de la vie, des pillages et des dévastations commises : chevaliers, hommes d'armes, barons hautains, tous demandèrent rémission de leurs égarements et des troubles qu'ils avaient jetés dans la société; et n'était-ce pas un résultat social que d'avoir abaissé le front des hommes d'armes barbares sous le repentir moral? La puissance de cette parole du pape fut immense; rien, dans les temps modernes, ne peut être comparé à cette agitation produite par la parole. Il fallait voir cette plaine toute remplie d'hommes appartenant aux provinces les plus éloignées; ils s'entendaient, se jetaient dans les bras les uns des autres. Quand les hommes se touchent, souvent éclate cet enthousiasme subit qui fait frissonner de joie les âmes exaltées, et les entraîne aux grands sacrifices. Ce dévouement à une cause, produit par l'exaltation des idées, se voit de temps à autre dans l'histoire des peuples : liberté, religion, gloire, toutes ces nobles idées lèvent en masse les générations, parce qu'elles reposent sur la foi.

Tous demandaient que le pape et les évêques voulussent bien coudre la croix du pèlerinage sur leurs épaules ; cette croix était le signe de l'engagement pris par tous, de suivre la milice sainte, l'armée du pape qui allait délivrer le tombeau de Jésus-Christ. Il arrive ainsi que tout un peuple court en armes pour défendre une idée : et ces temps-là ne sont pas les moins beaux, les moins héroïques dans l'histoire. L'enthousiasme fut au comble; n'était-ce pas parler au véritable caractère de l'homme d'armes que de lui offrir le pardon de ses fautes en

(1) *Chronique de* Robert le Moine, liv. Ier, chap. Ier. Guibert de Nogent est peut-être le chroniqueur qui a le plus parfaitement décrit le mouvement imprimé au peuple par la croisade, liv. Ier.

(2) Albert d'Aix, liv. Ier.

(3) *Chroniq. de* Robert le Moine, liv. Ier.

(4) *Voyez* lettre d'Urbain II, dans les *Annales de* Baronius, et Pagi, ad ann. 1095.

échange d'une conquête féodale dans un lointain voyage (1)? Quoi de plus noble pour lui! quelle destinée répondait mieux au caractère belliqueux de la nation, le pardon accordé au courage! Marchez, marchez, dignes chevaliers, vous avez des terres à conquérir, de beaux pays à visiter, et au-dessus de tout, vous obtenez l'indulgence plénière de vos fautes après les violents orages de la vie; quand vous vous coucherez dans la tombe, les prières de l'église apaiseront votre cercueil (2).

En Occident, la famine poignante rongeait les os du peuple; les produits de la terre ne suffisaient plus pour assouvir la faim des multitudes; les entrailles étaient déchirées; des tempêtes, des orages bruyants venaient secouer les grandes eaux; un ciel habituellement grisâtre, des brouillards épais jetaient la mélancolie au cœur; on passait sa vie entre le château aux murailles noircies et le moutier, où s'inscrivaient les noms des morts dans l'obituaire. Qu'offrait-on aux barons et aux chevaliers en prêchant la croisade? que promettait le pape à leurs nobles épées? Un beau ciel, des terres plantureuses comme les Normands en avaient trouvés en Sicile; il leur offrait cet admirable soleil tout reluisant sur des terres chaudes et abondantes. Il faut lire dans les chroniques quelle fut l'impression produite par les paroles pontificales; jamais peut-être on n'avait vu d'enthousiasme égal dans les émotions de l'antiquité. « Déjà les comtes des palais étaient préoccupés du désir d'entreprendre ce voyage, dit Guibert, et tous les chevaliers, d'un rang moins élevé, cédaient à cette impulsion (3). Mais voici que les pauvres eux-mêmes furent bientôt enflammés d'un zèle si ardent, qu'aucun d'entre eux ne s'arrêta à considérer la modicité de ses revenus, ni à examiner s'il pouvait lui convenir de renoncer à sa maison, à ses vignes ou à ses champs : chacun se mit en devoir de vendre ses meilleures propriétés à un prix beaucoup moindre que s'il se fût trouvé livré à la plus dure captivité, enfermé dans une prison, et forcé de se racheter le plus promptement possible. Il y avait à cette époque une disette générale, les riches mêmes éprouvaient une grande pénurie de grains, et quelques-uns d'entre eux, quoiqu'ils eussent beaucoup de choses à acheter, n'avaient cependant rien ou presque rien pour pourvoir à ces acquisitions (4). Un grand nombre de pauvres gens essayaient de se nourrir de la racine des herbes sauvages; et comme le pain était fort rare, ils cherchaient de tous côtés de nouveaux aliments pour compenser la privation qu'ils s'imposaient en ce point. Les hommes les plus puissants se voyaient menacés de la misère dont on se plaignait de toutes parts, et chacun, témoin des tourments qu'éprouvait le petit peuple par l'excès de la disette, s'imposait avec beaucoup de soin une extrême parcimonie, dans la crainte de dilapider ses richesses par trop de facilité; les avares, toujours insatiables, se réjouissaient d'un temps qui favorisait leur cruelle avidité; et jetant les yeux sur leurs boisseaux de grains conservés depuis longtemps, ils faisaient sans cesse de nouveaux calculs pour évaluer les sommes qu'ils auraient à ajouter à leurs monceaux d'or après avoir vendu ces grains (5). Ainsi, tandis que les uns éprouvaient d'horribles souffrances, et que les autres se livraient à leurs projets d'avidité, « semblables au souffle qui brise les vaisseaux de la mer », le Christ occupa fortement tous les esprits; et celui qui délivre ceux qui sont enchaînés par des chaînes de diamant, brisa tous les liens de cupidité qui enlaçaient les hommes dans cette situation désespérée. Comme je l'ai déjà dit, chacun resserrait étroitement ses provisions dans ce temps de détresse; mais lorsque le Christ inspira à ces masses innombrables d'hommes le dessein de s'en aller volontairement en exil, les richesses d'un grand nombre d'entre eux ressortirent aussitôt; et ce qui paraissait fort cher, tandis que tout le monde demeurait en repos, fut tout à coup vendu à vil prix lorsque tous se mirent en mouvement pour entreprendre ce voyage; et comme un grand nombre d'hommes se hâtaient pour terminer leurs affaires, on vit, chose étonnante à entendre, et qui servira pour donner un seul exemple de la diminution subite et inattendue de toutes les valeurs, on vit sept brebis livrées en vente pour cinq deniers. La disette des grains se tournait aussi en abondance, et chacun, uniquement occupé de

(1) Bientôt furent publiées une succession de bulles du pape sur les priviléges des croisés. Ducange, le grand Ducange a réuni dans son *Glossaire*, sous le titre de *Crucis privilegia*, tous les priviléges accordés aux croisés (*Gloss*. lat. 61, col. 1279 et seq.).

(2) Toutes les chartres révèlent cette pensée craintive de la mort au cœur du baron. *Voyez* la grande collection de Bréquigny, tom. I et II.

(3) *Chronique de* Guibert de Nogent, liv. II. Il était contemporain de la croisade. J'ai consacré un chapitre spécial sur les effets produits par les prédications de la croisade

(4) Comparez Albert d'Aix, Robert le Moine et Guibert de Nogent.

(5) Guibert de Nogent, liv. II. Guibert était abbé de Nogent : c'est un des plus remarquables chroniqueurs du onzième siècle; les Bénédictins ont écrit sa vie dans l'*Histoire littéraire*, tom. IX. Le recueil de Bongars, *Gesta Dei per Francos*, est toujours le plus complet sur les croisades. Bongars, comme tous les diplomates des seizième et dix-septième siècles, s'occupait beaucoup d'érudition; il fit ce recueil au milieu même de ses ambassades.

ramasser plus ou moins d'argent d'une manière quelconque, vendait tout ce dont il pouvait disposer, non d'après l'évaluation qu'il en faisait, mais d'après celle de l'acheteur, afin de n'être pas le dernier à embrasser la voie de Dieu (1). »

Tous donc voulaient quitter cette terre sombre des Gaules inondée par les pluies, pressurée par une famine horrible. Il y avait partout un besoin d'émigrer; les Francs reprenaient leur vieux caractère de nation errante; ils imitaient les Scandinaves, les Normands qui étaient partis du Danemark et de la Suède pour visiter des terres plus méridionales. On souhaitait l'abondance et les rayons d'or du soleil. Cette terre brumeuse, remplie de nuages humides, de vapeurs noires et froides, semblait un sépulcre où le corps était mal à l'aise; le peuple appelait le ciel bleu que Dieu lui refusait depuis vingt années; il souhaitait Jérusalem comme le voyageur appelle l'Italie quand il a passé quelques journées sur la cime des Alpes, au milieu des neiges éternelles et des brumes glacées du matin. Ainsi, au sentiment de piété profonde, exaltée, venait se joindre encore le besoin d'une existence plus gaie, d'un bien-être plus sûr, d'une vie plus douce; la société avait été si triste dans le dixième et le onzième siècles, qu'elle avait besoin d'un changement (2).

Le pape Urbain II profita de l'ascendant que la prédication de Pierre l'Ermite avait donné à l'appel pontifical, pour ramener un peu de police sociale au milieu de cette multitude qui se pressait autour de sa chaire. Les actes du concile de Clermont embrassent une série de dispositions canoniques sur la discipline ecclésiastique et l'ordre de la société. « L'Église, y est-il dit, doit être catholique, chaste et libre, c'est-à-dire exempte de toute juridiction séculière; la simonie et la pluralité des bénéfices sont défendues; l'abstinence et le jeûne pendant le carême et les Quatre-Temps sont ordonnés; les prescriptions pour la trêve de Dieu sont renouvelées avec défense de toutes violences contre les ecclésiastiques et leurs biens; que les armes des barons respectent les champs de blé, les prairies, les jardins cultivés des pauvres laboureurs; qu'ils ne pillent ni leurs outils, ni leurs semoirs qui éparpillent les grains dans les guérets, ni leurs bœufs, ni leurs ânes; puis, défenses sont faites de marier les parents en deçà du septième degré, d'élever les fils des prêtres et des concubines à l'épiscopat, s'ils ne sont faits moines auparavant (3). »

Ces dispositions du concile étaient destinées à constituer la police civile et cléricale dans l'Europe chrétienne. Le souverain pontife Urbain II profitait du suprême ascendant que la croisade donnait à son pouvoir pour mettre un peu d'ordre dans l'Église et dans la société politique. De la hauteur où il s'était placé, et dans la majesté de puissance qui éclatait autour de sa parole, le pape aperçut, avec un admirable instinct, que le moment était bien choisi pour frapper un grand coup contre la rébellion de Philippe le roi de France, relaps et concubinaire, ce monarque qui violait la loi divine et humaine, en renvoyant l'épouse légitime pour une femme adultère. Urbain II voyait à ses pieds tous les barons francs; il venait remuer, de sa sainte parole, des milliers d'hommes armés; des masses de peuple inondaient les avenues du concile, et formaient comme une nuée de têtes dans le creux des rochers du Puy-de-Dôme, nouvelle vallée de Josaphat où se pressaient les générations devant la parole du grand Dieu. Fort de cette puissance morale, quand les fronts étaient abaissés vers la terre, Urbain II frappa la terrible excommunication contre Philippe Ier comme adultère et relaps. Le pape était dans la province d'Auvergne sous des comtes indépendants (4); il invoquait la puissante loi morale de la chrétienté, il avait à ses ordres toutes les consciences et tous les bras, il créait une milice de la croix dévouée et obéissante au saint-siége, et mettant l'Église bien au-dessus du suzerain temporel. Il n'y avait plus d'idées étroites et territoriales; la pensée universelle dominait les imaginations et les cœurs. Comment, à l'aide d'une telle puissance, le pape aurait-il craint de frapper anathème contre le roi? comment aurait-il redouté l'adultère et l'incestueux, alors même qu'il portait le sceptre de la suzeraineté? Dans ce vaste univers moral qui avait sa couronne d'étoiles au ciel, que pouvait être un roi tout de chair? Ainsi, quand la parole de la croisade soulevait l'Occident contre l'Orient, Urbain II frappait anathème contre le roi des Français. Philippe Ier allait devenir un objet d'horreur pour le peuple, car l'excommunié était en dehors de la société des hommes (5). Les croisades avaient semé une ferveur

(1) *Chronique de* Guibert de Nogent, liv. II.

(2) Une grande gaieté domina les chroniques une fois la croisade résolue. Ce n'est plus le même peuple; il ressemble à l'homme fatigué de travail quand il s'élance dans une voiture de poste pour l'Italie : il respire !

(3) Orderic Vital, ad ann. 1095. — Duchesne, *Hist. Norm.*, pag. 719.

(4) L'école philosophique du dix-huitième siècle s'est indignée de ce que le pape Urbain *osa braver le roi jusque dans son royaume;* ceci est de la phrase; d'abord l'Auvergne n'était pas France, et les vassaux étaient assez indépendants pour agir selon leur volonté : ensuite le mouvement catholique était si prononcé pour la croisade que le pape pouvait tout oser.

(5) Consultez toujours sur le divorce et l'excommunication de Philippe les épîtres d'Yves, évêque de Chartres, dans

catholique qui partout assurait l'obéissance aux lois de l'Église; qui aurait osé résister au pape, quand sa sainte parole soulevait des myriades de chevaliers bardés de fer? Voici quelle était la différence du pape et du roi : Urbain II, précédé d'un pauvre ermite, le capuchon sur la tête, monté sur un âne, remuait les entrailles de la société par la seule puissance de la parole; et Philippe Ier, roi couronné, couvert de sa cotte de mailles, le sceptre en main, convoquait en vain quelques féodaux pour obéir à ses ordres et volontés; il envoyait ses chartres scellées, et personne ne répondait; il appelait ses bouteillers, ses comtes de l'étable, ses panetiers, et ils avaient fui le roi comme si c'eût été un lépreux! Quand une forte idée de religion, de gloire, de liberté, je le répète, se révèle pour dominer le monde, tout ce qui se met en dehors, serait-ce un roi couronné, est proscrit, brisé, parce qu'il faut que le monde moral marche, et les générations ne s'arrêtent pas pour un homme!

CHAPITRE XXVIII.

GÉOGRAPHIE DES CROISADES.

Routes. — Bornes. — Ponts et péages. — Villages. — Cités. — Populations. — Races. — Les Allemands. — Les Hongrois. — Les Bulgares. — Les Petscheneges. — Les Grecs. — L'Asie Mineure. — Nicée. — Antioche. — La Syrie. — Les Sarrasins. — Les Turcs. — Le Califat et l'Égypte.

1095.

Tout ce peuple de chrétiens, qui s'armait avec tant d'enthousiasme pour la délivrance du saint sépulcre, avait de vastes terres à traverser avant de saluer Jérusalem! dans le concile de Clermont, quand la parole eut soulevé des myriades d'hommes, Urbain II s'efforça de mettre un peu d'ordre, un peu de discipline au milieu de ces masses émues. Les prescriptions pontificales avaient pour objet de grouper en armées régulières (1) la foule des pèlerins qui allaient s'acheminer tumultueusement vers le saint sépulcre. Le pape savait que les routes n'étaient pas sûres; les croisés avaient à traverser des populations diverses à peine chrétiennes, hostiles aux étrangers, ou méfiantes au moins pour ces hommes d'armes qui venaient de lointains climats. L'itinéraire n'était pas tracé, et d'ailleurs la protection qui suffisait à quelques pèlerins marchant isolés ne devait point répondre aux besoins immenses de ces populations entières qui allaient déborder, comme les eaux des grands fleuves, sur l'Allemagne, la Hongrie, la Bulgarie, la Grèce et l'Asie Mineure (2).

Rome impériale avait semé le monde de magnifiques routes, impérissables œuvres qui liaient toutes les parties de ce vaste univers. Depuis les murailles de la Calédonie jusqu'aux confins de la Perse; depuis la Germanie indomptée jusqu'au grand Atlas qui supportait les cieux sur ses vastes flancs de rochers, quels travaux immenses avaient tracés ces voies romaines, dont les débris restent encore debout! Les légions signalaient leur passage à travers une province, en y laissant les monuments de leur patiente immortalité (3). Ici des arcs de triomphe que les centurions et les tribuns élevaient à César; là des aqueducs suspendus qui unissaient les montagnes; partout ces routes en pierre que le ciment romain préservait des ravages du temps; les cirques, les théâtres, les tours dures comme le diamant entouraient la cité d'une triple enceinte. Tous ces monuments de l'art avaient survécu; dans le dixième siècle, on voyait épars ces souvenirs des grandeurs impériales, et les inscriptions qui en perpétuaient la mémoire. Le moyen âge vécut des débris de la civilisation romaine; ce fut à l'aide de ces pierres carrées, et avec la poussière de ces splendeurs, que les châteaux fortifiés des premiers siècles féodaux furent construits (4). Les routes militaires étaient largement tracées et bien conduites; aux grandes époques de Rome, le char du préteur ou du proconsul parcourait les itinéraires qui embrassaient le monde connu (5).

Tous ces débris de Rome allaient encore servir l'instinct voyageur des pèlerins pour se diriger vers Jérusalem; les traces étaient si bien marquées, qu'un seul chemin conduisait de l'embouchure du Rhin jusqu'à l'Oronte, et les pèlerins pouvaient se rendre des marais de la Belgique jusqu'aux riants

dom Bouquet, tom. XI, Orderic Vital, liv. IX, pag. 719, dans Duchesne, *Histor. Normanor. Collect.* Le chroniqueur Albéric des Trois-Fontaines, ajoute que tous ceux qui avaient participé à ce mariage furent également excommuniés. *Chroniq.* ad ann. 1095.

(1) Voyez *Actes du concile de Clermont*, dans Orderic Vital, ad ann. 1095.

(2) L'itinéraire des pèlerins a été tracé par saint Antonin, saint Arculphe, saint Guillebaud et plusieurs autres pieux voyageurs. Mabillon, *Act. sanct. ordin. s. Benedict.*, part. II.

(3) Sur les travaux militaires des Romains, consultez Bergier, *Hist. des grands chemins*, liv. III.

(4) *Voyez* le chap. Ier de ce travail.

(5) Spanheim, *Orb. Roman*, chap. VIII.

bosquets de Daphné sous les murs d'Antioche, célébrés par l'empereur Julien (1). Ainsi ces vestiges de routes qu'avaient traversées autrefois les légions victorieuses, les pèlerins chrétiens les parcouraient aujourd'hui pour accomplir le but pieux de leur voyage, l'adoration du grand sépulcre. Les uns allaient partir de la Gaule occidentale ou méridionale ; les autres quittaient l'Allemagne ou l'Italie pour visiter d'abord Constantinople, et de là, traversant le Bosphore, ils devaient toucher la terre d'Asie Mineure ; ils avaient à parcourir des provinces nombreuses, des pays à peine connus. Les barbares avaient fait bien des ruines dans les primitives invasions du quatrième siècle : cependant les voyageurs devaient trouver sur leur route des villages, des ponts, des bacs avec péages féodaux ; ces bourgs étaient très-multipliés ; il y avait peu de grandes villes, mais des habitations ici là éparses se groupaient ensemble en hameaux, et formaient des peuplades dans les positions abritées de la campagne, au pied d'une haute montagne, dans le creux d'un vallon, au bord d'une rivière qui fertilisait les champs agrestes (2).

Le voyageur égaré trouvait secours dans les oratoires et les hospices (*hospitium*), et ces maladreries que les fondations chrétiennes avaient jetées sur les routes, de lieu en lieu, dans les situations les plus périlleuses. Partout où il y avait un désert, on voyait une croix s'élever comme un signe de miséricorde et de secours pour les voyageurs. L'hospice était une idée toute chrétienne inconnue à l'antiquité polythéiste (3). Dans leur temps de victoire, les légions de Rome avaient aussi placé des bornes milliaires qui indiquaient les véritables voies, et ne permettaient pas aux pèlerins de s'égarer quand ils entreprenaient le lointain voyage de Jérusalem. Ainsi la prévoyante administration de Rome servait encore aux barbares conquérants qui avaient foulé la poussière de ses ruines !

Le premier peuple qui se trouvait sur la route du pèlerinage, quand on avait traversé l'Allemagne, étaient les Hongres ou Hongrois, dont le souvenir effrayait encore les chroniqueurs du dixième siècle ; ces populations aux traits aplatis, à la figure ronde, au nez large et épaté, avaient une origine tartare ; leurs ancêtres étaient les Ouigours (4), d'où dérivait le mot Hongrois ; ils sortaient de la Scythie ou de la Tartarie, origine première des Huns (5) et des Avares, si célèbres aux derniers jours de l'empire romain. Les Ouigours avaient d'abord planté leurs tentes au milieu de la Pannonie ; comme toutes les races tartares, ils montaient de petits chevaux, et portaient le carquois sur l'épaule ; les chroniques nous racontent avec effroi les mœurs de ces populations, comment elles se précipitaient impétueusement dans la bataille, puis fuyaient pour se réunir encore. Leur idiome était le tartare mantchoux ; leur premier chef portait le nom d'Almus, et se disait issu d'Attila ; car lorsqu'il y a une grande renommée chez un peuple, tous veulent y chercher leur origine pour se donner une empreinte de sa grandeur. Les Hongrois étaient restés barbares et païens jusqu'aux deux tiers du dixième siècle, lorsque parut Étienne, fils du duc Géisa ; il était de haute stature et de belles formes ; il se distinguait du commun des Hongrois par la taille et les traits de son visage. Quelques saints moines avaient parcouru les terres des Hongrois pour prêcher la loi du Christ ; Étienne reçut le baptême des mains de saint Adalbert, évêque de Prague ; il fut reconnu waivode ou duc de Hongrie par les acclamations du peuple. Étienne, devenu chrétien, se donna la belle mission de convertir et de civiliser ses peuples ; il fut obligé de dompter les Hongrois qui se révoltaient sous sa main pour revenir à leurs dieux et à leur vieille barbarie. La barbarie a ses charmes d'habitude et d'innocence ; les idoles que votre enfance vous a faites d'or, ce culte, ces coutumes du berceau, ce campement sur des chars à la face du ciel pur, cette vie des forêts quand l'air épanouit les poumons ; tout cela constitue la vie primitive, et les peuples l'oublient difficilement. Étienne devint le roi le plus fidèle au saint-siége (6) ; il voyait dans Rome le principe de la civilisation et de la force ; il lui fit hommage de son sceptre : Étienne, avec la pourpre de roi, reçut le nom d'apôtre de Hongrie. A la fin du onzième siècle, sa couronne fut déférée à Coloman, prince mal fait de corps et d'un esprit méchant ; Coloman, depuis tristement célèbre par les chroniques de la croisade, alors que les bandes des pèlerins traversaient les villages hongrois qui commencent là où le Danube déplie ses eaux immenses. Le Danube a quelque chose de sauvage, souvenir de ses habitants primitifs (7).

(1) Bergier, *Hist. des grands chemins*, liv. III.

(2) La situation actuelle de la plupart des cités explique cette topographie. Je regrette qu'aucun travail statistique n'ait été fait sur le moyen âge. Le meilleur guide serait l'admirable collection des Bollandistes.

(3) Ducange, v° *Hospitium*.

(4) Le tableau des mœurs des Hongrois a été parfaitement tracé par Georges Pray, *Dissertationes ad Annal. veter. Hungar., etc. Vindobonæ*, ann. 1775, in-fol.

(5) *Voyez* Fischer, *Quæstiones petropolitanæ*. Gœtting., ann. 1770. Il disserte longuement sur l'origine des Huns.

(6) Palma, *Notitia rerum Hungarum*, tom 1er, pag. 38.

(7) Bonfinius, *Annal. Hungar.*, et Thwrocz (*Hungar.*, pag. 117.) Il est impossible de voir le Danube sans éprouver une indicible émotion. Je suivis, en 1837, le cours de cet

Quelle était l'origine des Bulgares, populations nomades que l'on voyait avec leurs tentes se transporter ici là comme les Arabes du désert? Les Bulgares étaient Scythes; ils appartenaient encore à cette vaste famille du Volga, la Sarmatie asiatique des anciens: une colonie de Bulgares vint se fixer dans la Valachie et la Moldavie, et posa ses pavillons noirs dans l'empire même des Grecs. Comme les Hongrois, les Bulgares s'étaient convertis au christianisme sous leur roi Bogoris; l'unité européenne arrivait par le pape. Ce fut une histoire miraculeuse que cette conversion de tout un peuple: une jeune fille bulgare, aux traits marqués des races de Tartarie, la sœur même de Bogoris, avait été captive à la cour de Constantinople, auprès de l'impératrice Théodora; elle admira les pompes chrétiennes, les peintures d'or dans les églises de Sainte-Sophie, au milieu des immenses basiliques grecques; elle avait vu les églises parfumées d'encens: ardente pour les enseignements de Théodora, la jeune Bulgare embrassa la foi du Christ; puis elle s'en revint auprès du roi son frère, et comme Clotilde pour Clovis, elle abaissa le cou du barbare, en lui révélant les dogmes de châtiment et d'espérance qui constituent la foi religieuse; le rôle de femme fut toujours si puissant dans le catholicisme! Alors de fréquentes relations existaient entre les Grecs et les Bulgares (1); ces races tartares voulaient imiter le faste brillant de la cour de Constantinople; Bogoris avait demandé un peintre pour jeter quelques ornements dans son palais, et ce fut le moine Méthodius qui se donna cette mission d'art qui pouvait servir la foi. Dans une assemblée nombreuse où les Bulgares se livraient à leurs jeux sur des chars qui soulevaient la poussière, Méthodius, avec l'admirable instinct de l'école chrétienne, reproduisit la peinture du jugement dernier, cette effrayante image du grand Dieu dans sa justice et dans sa colère, ce chœur éblouissant de vierges candides et célestes, d'anges aux ailes séraphines, cette multitude de confesseurs agenouillés, l'archange Michel lançant la foudre sur les méchants et sur les pécheurs, cette échelle effrayante de corps amoncelés qui se déploie sous la main des anges exterminateurs, ces femmes grasses et charnelles jetées aux tourments des enfers, l'avare qui a fermé ses entrailles aux pauvres, le guerrier implacable, le voluptueux efféminé, l'homme de chair et de sang qui sacrifie tout à l'enveloppe mortelle; le jugement dernier, en un mot, la plus sublime conception morale que l'art se soit transmise d'âge en âge (2). Cette peinture, le moine Méthodius la traça rapidement sur les murs du palais, et le roi Bogoris en fut tellement frappé, qu'il s'agenouilla tremblant devant la puissance de ce grand Dieu qui frappait ainsi dans sa justice. Depuis cette époque, les Bulgares se civilisèrent, et ils furent réunis à la domination grecque sous l'empereur Basile le Victorieux; ils se soumirent et se révoltèrent tour à tour; quelques villes s'élevèrent au milieu de cette population jusqu'alors nomade. Il en fut des Bulgares comme des Hongrois, la masse tout entière ne se convertit pas au christianisme; il y eut des bourgs qui conservèrent leur vieille origine (3). Là se montraient encore les pompes du culte des ancêtres; on conservait cette religion des Scythes dont parle Quint-Curce, et les pèlerins de la croisade, en traversant les vastes plaines de la Bulgarie, trouvèrent sous leurs pas les vestiges des dieux asiatiques.

Les Petschenegues, dont le nom retentit si souvent encore dans les monuments de la croisade (4), étaient aussi des populations tartares qui, sans territoire fixe, se mettaient au service, tantôt des Grecs, tantôt des Hongrois, et couraient partout où le pillage les appelait. Les Petschenegues s'étaient moins assouplis que les Bulgares; ils conservaient une activité remuante, ils se servaient de l'arc avec une admirable dextérité, et leurs chevaux, aussi sobres que le chameau et l'âne du désert, les portaient rapidement sur le champ de bataille. Ils formaient avec les Turcomans une milice redoutable aux armées grecques; quelques tribus s'étaient mises à la solde de l'empereur, et composaient des troupes considérables appelées à défendre Constantinople ou les frontières de l'empire menacé; dans cette décadence de toute énergie, Byzance appelait les barbares contre les barbares; c'était la politique des derniers empereurs romains, au moment où Rome et l'Italie croulaient de toutes parts sous l'invasion des Huns.

Quand on avait traversé ces tribus barbares, on arrivait aux frontières de l'empire de Byzance. Ici les mœurs changeaient; c'étaient les manières efféminées, les habitudes de ruse et d'obéissance;

immense fleuve, depuis Passaw jusqu'à Presbourg; je me fis une juste idée du culte des anciens pour les eaux majestueuses.

(1) C'est dans les histoires du Bas-Empire qu'il faut chercher les annales des Bulgares. Il n'y a pas de chroniques originales sur l'origine de ces barbares. *Voyez* aussi Ducange et le P. Pagi, qui donne l'histoire de tous les rapports des rois bulgares et du pape, pendant les dixième et onzième siècles.

(2) Il est beau de suivre en Italie la peinture du jugement dernier, depuis les fresques à demi détruites du Campo-Santo de Pise, jusqu'à cet admirable jugement dernier de Michel-Ange dans la chapelle Sixtine.

(3) Les annales de Metz parlent longuement de Bogoris et des Bulgares, ad ann. 887.

(4) Lisez surtout Albert d'Aix, qui parle souvent de ces peuplades tartares.

point de force, mais de la mauvaise foi, de l'adresse et de la dextérité dans les moyens; les Grecs avaient les yeux de lynx, l'intelligence ouverte et souple; rien de cette franchise brutale des vassaux d'Occident. Le type grec se révélait dès qu'on avait passé Nicopolis; on rencontrait là les vêtements longs, les amples tuniques, les dalmatiques brodées d'or et les tiares ornées de pierres précieuses qui couvraient leurs têtes dans les grandes solennités. L'administration du Bas-Empire était absolue; l'empereur, absorbé dans sa robe traînante aux plis ondoyants tout de soie, brochée de perles, d'émeraudes et de diamants, recevait l'adoration de ses sujets; toutes les dignités du palais inscrites sur le livre de pourpre se réglaient dans un ordre invariable, depuis le *curopalata* (le grand maître de la garde-robe) jusqu'au *logothete* (le gardien des lois) et le *protostrator* (le chef des forces militaires), et le *protospathaire*, qui commandait les gardes du palais (1). Les provinces étaient régies par des gouverneurs qui représentaient la majesté impériale, comme les satrapes des antiques rois de Perse et de Babylone dont parle l'Écriture. L'obéissance la plus absolue était imposée; les ordres de l'empereur étaient sacrés comme la parole de Dieu même, jusqu'à ce que les révolutions de palais vinssent leur arracher les yeux avec des tenailles d'or, ou les jeter dans un monastère obscur, prison éternelle de la puissance déchue.

Au milieu de ces peuples rusés et soupçonneux, les pèlerins devaient trouver mille embûches; car quelle ressource reste-t-il à la faiblesse quand la force gronde? Les Grecs professaient tous la foi chrétienne, ils adoraient le même Dieu; dans les églises de Constantinople, de Nicopolis ou de Smyrne, on voyait sur un fond d'or le *Christos* du Nouveau Testament avec sa face divine, son manteau d'un bleu céleste, sa tunique pourprée et cette auréole rayonnante autour de sa chevelure. On voyait également Paul, l'apôtre des aréopages d'Athènes (2); Pierre qui traversait la Syrie, la Palestine, pour annoncer la bonne nouvelle; et Joannes le beau jeune homme, le disciple chéri aux idées ardentes, à l'imagination qui déborde dans le terrible Apocalypse, le livre conçu à l'île solitaire de Patmos, quand les chevaux amaigris lui apparaissent dans les airs avec leurs naseaux de feu, lorsque les sept sceaux brisés répandent sur le monde les fléaux de la peste et de la famine. Les Grecs étaient chrétiens, mais ils ne considéraient pas les barbares d'Occident comme leurs frères; tous se disaient d'une race supérieure: qu'avaient-ils de commun avec ces hommes d'une origine étrangère qui venaient ainsi traverser les terres du grand empire? Avaient-ils des desseins de conquête et d'envahissement, comme les enfants de Normandie alors dans la Pouille et dans la Sicile? n'étaient-ils pas de la même race que Robert Guiscard et Bohémond?

Alexis Comnène, fils de Jean, prince d'une illustre naissance, avait été élevé à l'empire; fier du sang pourpré de son origine, il croyait relever la dignité des empereurs. Depuis son élection, Alexis était en guerre avec Robert Guiscard le Rusé, et les Normands de la Pouille, les ennemis des Grecs. Alexis envoyait contre les barbares d'Occident des myriades d'hommes, et ces myriades étaient brisées par les valeureux enfants de Normandie. A Durazzo il arriva que dix mille chevaliers défirent en rase campagne plus de soixante mille Grecs (3), et Bohémond, l'habile et fort Normand, était venu mettre le siége devant Larisse en Thessalie. L'empire était ainsi comme une proie que deux races dévorantes se disputaient: à l'Orient les Sarrasins, à l'Occident les fils de la Scandinavie. Alexis vit bien qu'on ne pouvait combattre qu'avec la ruse ces hommes aux poitrines de fer, qui foulaient sous les pieds de leurs chevaux les terres de l'empire; il temporisa donc; que pouvait faire la faiblesse lorsque la force brutale partout débordait victorieuse? Alexis Comnène avait dans le palais du Bosphore sa jeune fille du nom d'Anne. Au moment décisif où la croisade gronda sur l'empire, Anne atteignait à peine sa douzième année, et déjà une pénétration extrême lui avait révélé les fatales destinées que les barbares réservaient à l'empire d'Orient; l'histoire admire, avec une curiosité attentive, cette jeune fille qui se trouve tout à coup jetée au milieu des cris de guerre à la face des barbares. Anne Comnène a décrit elle-même les dons que Dieu lui avait prodigués; en écrivant la vie de son père, dans son pompeux récit de l'*Alexiade*, Anne Comnène dit que, jeune fille, elle avait la taille bien prise, le pied petit, de beaux cheveux qui tombaient tressés à la manière grecque; comme on voit encore aujourd'hui les filles de Smyrne, de Chio et de Crète; sa tunique blanche brochée d'or lui servait à envelopper son frêle corps, amaigri par la méditation et l'étude (4). Anne Comnène n'avait que douze ans, et déjà

(1) Codinos, *de Officiis Ecclesiæ et Aulæ Constantinop.*, chap. XVII, pag. 120-121, le plus beau livre sur le cérémonial de Constantinople.

(2) Toutes les peintures ecclésiastiques du Bas-Empire représentent le *Christos*, saint Jean, saint Paul; et Rome et Milan en possèdent encore de bien conservées.

(3) Anne Comnène en fait elle-même l'aveu. Alexiade, liv. IV, p. 106. Muratori, *Annal. Ital.*, ad ann. 1080-1095.

(4) L'*Alexiade* a été publiée en entier dans la *Byzantine* (édition du Louvre). Le grand Ducange a fait un remarquable travail d'étude sur Anne Comnène et l'*Alexiade* (*Hist. Byzant. et famil. Constantinop.*)

l'esprit d'observation se révélait en elle; la princesse avait profondément réfléchi sur les philosophes de la vieille Attique; grecque par le sang, elle était fière d'Homère comme d'un de ses ancêtres, et se rappelant la langue harmonieuse de Démosthènes, elle jetait ses mépris sur les idiomes barbares d'Orient. Anne Comnène discutait avec les savants sur les origines et les causes des idées humaines; les scolastiques la considéraient comme une perle de science incrustée au milieu de la tiare des empereurs, et cette tiare pouvait briller au front d'Anne Comnène, comme elle avait brillé sur les cheveux tressés des impératrices Zoé, Théodora et Eudoxie.

L'empire grec était envahi de toutes parts; les infidèles campaient sur le Bosphore; du haut des tours de Constantinople, on pouvait voir les tentes noires des Turcomans qui couvraient les terres asiatiques; et lorsque les vents impétueux ridaient les flots du Bosphore, ils apportaient, comme une menace de destruction, le hennissement des chevaux tartares campés sur la rive opposée. Toute l'Asie Mineure avait subi le joug des infidèles; Nicée, la cité des conciles, la ville aux souvenirs de l'Église primitive; Antioche, qui defendit si longtemps les dieux de l'Olympe, Apollon et ces bosquets de lauriers où frémissaient, comme la feuille d'arbre, les oracles de Daphne; toutes ces villes de l'Écriture, ces Églises chrétiennes auxquelles Jean adressait sa voix pure et ses conseils d'amour, avaient vu s'élever les mosquées de Mahomet. La croix s'était abaissée, les cloches n'appelaient plus les fidèles à la prière, les patriarches et les papas grecs étaient poursuivis par de fatales persécutions : encore quelque temps, et le feu grégeois même ne préserverait plus Constantinople! la ville des empereurs allait tomber au pouvoir des enfants du Prophète (1).

Dans cette situation désespérée, l'empereur Alexis avait écrit au pape et à quelques comtes francs pour appeler leurs secours au milieu de l'Empire désolé. Alexis ne songeait point au soulèvement de l'Europe par la croisade; mais il implorait l'appui de quelques troupes de pèlerins glorieusement armés pour le nom du Christ. L'empereur exposait les douleurs de l'Église chrétienne; est-ce que l'Occident demeurait impassible, quand l'Orient était envahi par les barbares? Il existe une épître lamentable d'Alexis Comnène, adressée au comte de Flandre, qu'il avait connu dans son passage à Constantinople : l'empereur expose au comte féodal tous les malheurs qu'éprouvent les chrétiens. Le texte de la lettre est perdu; mais Guibert de Nogent, le bon et pieux chroniqueur, en rapporte des fragments qu'il accompagne de ses observations naïves (2). Ces sortes de pièces et chartres écrites couraient de monastère en monastère; on se communiquait ces plaintes et ces lamentations de châteaux à châteaux, pour appeler appui. Puis-je résister au désir de faire connaître cette vive expression contemporaine? « L'empereur, dit le bon moine, se plaignait de ce que les Gentils, en détruisant le christianisme, s'emparaient des églises et en faisaient des écuries pour leurs chevaux, leurs mulets et leurs autres bêtes de somme; il était également vrai qu'ils employaient aussi ces églises à la célébration de leur culte, en les appelant des *mahomeries* ou *mosquées*, et ils faisaient en outre, dans ces mêmes lieux, toutes sortes de turpitudes et d'affaires, en sorte que les églises se trouvaient transformées en halles et en théâtres. Il serait superflu, ajoutait-il, de parler des massacres des catholiques, puisqu'il est certain que ceux qui meurent dans la foi reçoivent en échange la vie éternelle, tandis que ceux qui leur survivent traînent leur existence sous le joug d'une misérable servitude, plus dure pour eux que la mort même, comme j'ai lieu de le croire. En outre, les vierges fidèles, lorsqu'elles sont prises par eux, sont livrées à une prostitution publique; car ils n'ont aucun sentiment de respect pour la pudeur, et ne ménagent point l'honneur des épouses. » Le naïf chroniqueur exprime ici l'opinion générale de l'Occident sur les mœurs et les habitudes abominables des races turque et tartare. En faisant ainsi d'épouvantables tableaux de la dépravation des infidèles, l'empereur voulait surtout exciter l'indignation des chrétiens; allaient-ils abandonner leurs frères dans le dénûment et la disgrâce? allaient-ils laisser leurs évêques, les pères de tous en Jésus-Christ, au milieu de ces barbares? La rougeur devait monter au front à toute la race d'Occident; le cri d'armes devait retentir dans tous les châteaux de chevalerie. « Les Sarrasins, continuait l'empereur, ont menacé d'assiéger Constantinople, événement, ajoute le vieux chroniqueur, qu'Alexis redoutait par-dessus tout, et dont il était sans cesse effrayé, dès que ses ennemis auraient franchi le bras de Saint-Georges. L'empereur disait, entre autres choses, que si l'on ne voyait aucun autre motif de se porter à son secours, on s'déterminât du moins pour défendre les six apôtres dont les corps avaient été ensevelis dans cette ville; il fallait empêcher les impies de les livrer aux flammes ou de les précipiter dans les gouffres de la mer. Alexis faisait valoir l'illustration

(1) Voyez *Alexiade*, liv. III. — *Voyez* aussi Constantin Porphyrogenète, *de Administratione imperi.*, tom. XIII, pag. 64 et 65, et Cinnam., liv. VI, pag. 161.

(2) Guibert, *Chronic.* ad ann. 1095.

de Constantinople ; cette ville n'était pas célèbre seulement par les monuments qui renferment les corps de ces saints, mais aussi par le mérite et le nom de celui qui l'a fondée, et qui, en vertu d'une révélation d'en haut, transforma un petit bourg antique en cette cité digne des respects du monde entier, seconde Rome, où tous les hommes de l'univers devraient accourir, s'il était possible, pour l'honorer de leurs hommages. »

C'était parler la langue du moyen âge, que de rappeler les noms des saints qui honoraient Constantinople ! Les reliques étaient un objet de vénération et de richesses pour les monastères. « L'empereur, continue Guibert indigné, dit qu'il a aussi chez lui la tête du bienheureux Jean-Baptiste, laquelle (quoique ce ne soit qu'une fausseté (1)) est encore aujourd'hui recouverte de la peau et des cheveux, et ressemble à une tête de vivant. Si cette assertion était vraie, il faudrait donc demander aux moines de Saint-Jean-d'Angely quel est le Jean-Baptiste dont ils se vantent aussi d'avoir la tête, puisqu'il est certain, d'une part, qu'il n'a existé qu'un Jean-Baptiste, et d'autre part qu'on ne saurait dire sans crime qu'un seul homme ait pu avoir deux têtes (2). « Guibert de Nogent porte toujours l'empreinte de son siècle, de ses opinions, de ses controverses. Les translations de reliques étaient la grande affaire du temps : les églises, les monastères se disputaient la prééminence ; un corps saint était un souvenir immense pour un bourg, pour un village ; car jamais on ne porta plus loin que dans le moyen âge le culte de la personnalité, l'admiration des vertus et des services de l'homme. Ici Guibert reprend : « L'empereur disait, après tout cela, que si les Francs n'étaient pas déterminés à lui porter secours par le désir de mettre un terme à tant de maux, et par leur amour pour les saints apôtres, du moins ils devaient se rendre à l'espoir de s'emparer de l'or et de l'argent que les Gentils possédaient en des quantités incalculables. Enfin l'empereur Alexis terminait par un autre argument qu'il était bien inconvenant de proposer à des hommes sages et tempérants, car il cherchait à attirer ceux qu'il sollicitait, en exaltant la beauté des femmes de son pays (le chroniqueur, Franc et tout national, s'indigne de cette préférence) ; comme si les femmes grecques, s'écrie-t-il, étaient douées d'une si grande supériorité, à ce point qu'elles dussent incontestablement être préférées aux Françaises, et que ce motif pût seul déterminer une armée de Français à se rendre dans la Thrace (3) ! »

(1) V. Guibert, de Nogent, *Histoire des Croisades*, liv. 1er.

(2) *Ibid., Chronic.* ad ann. 1095.

(3) *Ibid., Histoire des Croisades*, liv. 1er, chap. 1er.

La vieille haine des deux races franque et grecque se révèle dans le témoignage de Guibert, le vieux chroniqueur de la croisade. Les deux familles de peuple obéissent bien à la loi du Christ, elles adorent le même Dieu dans les basiliques ; mais les Occidentaux sont impatients de conquêtes, ils savent les riches terres que possèdent les Grecs, les opulentes moissons qui remplissent leurs greniers, la vigne dorée qui pend aux branches sauvages, les forêts d'oliviers et de jujubiers. Ils savent les cites merveilleuses du Bosphore ; les pèlerins leur ont appris les grandeurs de Constantinople, la ville aux palais d'or, aux statues d'airain et de bronze ; et quand la famine ronge les os du peuple dans la Normandie, la Bretagne, le duché de France ou de Bourgogne, les Grecs savourent à longs traits le vin de Chypre et de Chio, autour des tables chargées des mets les plus exquis. Ces récits étaient bien capables d'exciter la fureur des conquêtes et des victoires dans le cœur des barons d'Occident. Ces Grecs, d'ailleurs, n'avaient-ils pas la main faible, le bras impuissant pour arrêter les batailles de chevalerie? Les chroniques toutes récentes disaient que Robert Guiscard, à la tête d'un petit nombre de lances, avait mis en fuite une armée de soixante mille Grecs ; Bohémond, son digne fils, marchait à la conquête de la Thessalie, le berceau primitif de l'antique Grèce. Il n'y avait pas à comparer ces deux races pour la force et le courage ; c'était le désespoir qui forçait l'empereur Alexis à recourir aux comtes francs qui méprisaient ses armes et convoitaient son empire ; mais le péril était imminent, l'Empire était menacé sur le Bosphore (4) !

La grande invasion des Tartares, qui avait englouti les plus belles provinces de l'Occident, s'était également dirigée, comme un fleuve de feu, sur les contrées soumises quelques siècles avant par les Arabes ; les Turcs ou Turcomans, nation de pasteurs, avaient passé l'Oxus sous la conduite des enfants de Selgiouk ; tous appartenaient ainsi à l'immense race des Tartares asiatiques ; ils en avaient les mœurs errantes, le courage indomptable, et cette force de corps qui brisait les peuples efféminés. Les Turcs s'étaient donc emparés de la Perse, de la Mésopotamie, de la Syrie et de l'Asie Mineure ; leurs étendards ornés du croissant et de queues de chevaux flottantes au vent, fidèles compagnons de la conquête, menaçaient à la fois l'Égypte et Constantinople. Les Turcs campaient sur le Bosphore, ils dédaignaient le séjour des villes encore remplies

(4) Anne Comnène ne parle pas de cette lettre d'Alexis, écrite aux comtes francs ; sa fierté répugne à un tel aveu. Mais la princesse entre dans de grands détails sur les guerres d'Alexis contre les Normands. (*Alexiade*, liv. II.)

d'une population grecque et arménienne; les Turcomans gardaient leurs troupeaux dans la montagne, menant une vie errante et nomade, souvenir des steppes de l'Asie; quand le tambour retentissait sous la tente, ils tiraient leurs cimeterres recourbés, et le hennissement des chevaux était comme un pronostic de guerre et de victoire (1) : les Turcs, race tartare, étaient partis sans autre culte que celui du désert et des astres, religion de la solitude; mais quand ils s'établirent en Perse, en Mésopotamie, ils saluèrent la loi de Mahomet. Partout les Turcs élevèrent des mosquées, et les églises chrétiennes d'Antioche, de Jérusalem, furent la plupart changées en mahomeries; ils se fanatisèrent comme les Arabes pour ce paradis d'Orient, pour ces houries au front de perle, aux yeux noirs, à la chair grasse et rebondie.

Le mahométisme n'avait point conservé son unité; la domination arabe, le culte primitif du Prophète, se concentrait dans l'Égypte, l'Afrique et une partie de l'Espagne; encore un fêlah, qui se disait issu de Mahomet par Fatime, avait séparé de la religion commune une portion de l'Afrique, de l'Égypte et de la Syrie. Dans cette Syrie même, au milieu de Bagdad, la ville des roses, aux tapis somptueux, aux bazars de l'Asie, le calife, qui appartenait aussi, par Abbas, au sang de Mahomet, n'exerçait plus qu'une puissance spirituelle: les Turcs, comme les féodaux d'Occident, avaient opposé la force matérielle à la puissance du calife, le pape des musulmans, comme le disaient naïvement les chroniques du onzième siècle (2). L'Égypte saluait aussi un chef du pontificat, également sous le nom de calife. Les débris des villes antiques, Alexandrie avec ses tronçons de colonnes incrustées d'hiéroglyphes; le Caire avec ses déserts parsemés de pyramides antiques, des aiguilles d'Antoine et de Cléopâtre, des zodiaques qui marquent le temps, des sphynx à la chevelure plate et noire, à l'orbite creux, au nez épaté; ces sphynx qui abritaient de leur ombre gigantesque des caravanes entières, quand le soleil dardait ses feux sur le sable brillant; l'Égypte avec son Nil, son Delta, ses villes populeuses et turbulentes, n'avait point subi encore le joug; les mameluks, ces fils des esclaves robustes, ne s'étaient point montrés pour soumettre les populations arabes. Le calife d'Égypte pouvait ainsi jeter des myriades d'hommes noircis au soleil d'Afrique dans une guerre religieuse (3).

L'islamisme était divisé en sectes; partout des opinions étranges se manifestaient : dirai-je les mœurs des baténiens ou ismaéliens, que les vieux chroniqueurs appellent *les Assassins?* Les ismaéliens, secte d'une fanatique contemplation, professaient le sentiment d'oubli absolu de tout individualisme; ils s'abreuvaient de liqueurs enivrantes et d'opium; s'abîmant dans la vie méditative, ils n'avaient aucun culte que celui d'une obéissance aveugle envers leur chef; quand le Vieux de la Montagne au front ridé, à la barbe longue et blanchie (4), ordonnait aux Ismaéliens de frapper un prince, un muphti même, une tête puissante, rien ne les arrêtait; ces jeunes hommes exécutaient, dans le plus profond secret, les ordres de leur seigneur, qui leur montrait un ciel fantastique dans les jouissances de l'ivresse, alors que l'opium fermentait dans les coupes de jaspe et d'émeraude. Les ismaéliens attaquaient la victime désignée un poignard à la main; ils le tournaient dans la plaie profonde, afin de s'assurer que les ordres du Vieux étaient exécutés. Plus tard on verra la terreur que la secte des ismaéliens jeta jusque dans l'Occident, et les rois mêmes eurent à se garder contre les Assassins (5).

Comme nation envahissante, les chrétiens n'avaient à craindre que les Turcs; le sultan Malekschah avait réuni toute la puissance des Selgioukides; c'était sous ce valeureux envahisseur que la Syrie et l'Asie Mineure avaient subi le joug; mais, comme il arrive toujours au sein des nations conquérantes, les chefs s'étaient déclarés indépendants: l'Asie Mineure se divisait en deux gouvernements militaires sous des émirs; Kilig-arslan, fils de Soli-

(1) Consultez sur la situation de l'Asie Mineure et de la Palestine, à l'époque des croisades, les extraits des historiens arabes, par dom Berthereau. Ce précieux recueil forme 1100 pages in-folio. Je dois remarquer que l'école des Bénédictins a défrayé toute la petite érudition moderne; ôtez la banalité prétentieuse de quelques écrivains sur la *liberté des communes*, sur l'*histoire des classes bourgeoises* et du *tiers état*, que reste-t-il de toutes les prétendues découvertes d'érudition, et de toutes les commissions scientifiques, de toutes les sociétés pour l'histoire et la conservation des monuments?

(2) Consultez dans Ibn-alatir, *Hist. des Atabecs* (père du prince), les détails précis sur les révolutions et les guerres de la Syrie. Les Allemands ont fait de grands travaux sur les historiens arabes des croisades. M. Sylvestre de Sacy a fait connaître l'Orient avec cette fécondité d'aperçus et cette hauteur de critique qui le distinguent. *Voyez* aussi *Bibliothèque des Croisades*, de M. Reinaud, extraites de dom Berthereau. La source la plus abondante est l'historien Aboulféda. *Voyez* la belle édition publiée par Reiske et Adler, *Annal. Moslemici*. Copenhague, ann. 1789 à 1794.

(3) Dom Berthereau, *Extrait des Historiens arabes*. — (*Biblioth. reg.*)

(4) *Voyez* la belle dissertation de M. de Sacy sur les Ismaéliens, *Mém. de l'Institut.*, vol. IV. Consultez aussi les travaux de M. de Hammer dans les *Mines d'Orient*.

(5) *Voyez* mon travail sur *Philippe-Auguste*, tom. II.

man, campait dans Nicée, tandis que le nord de la Syrie avait pour chef un autre émir du nom tartare de Kemeschtekin (1); on comptait également une foule de chefs indépendants dans la Mésopotamie : Kerboga commandait à Moussoul, et Bagui-sian élevait son croissant d'acier, couronné du turban vert, dans Antioche. Les Égyptiens avaient aussi envahi, par un mouvement qui se produit à toutes les époques, les villes maritimes de la Phénicie et de la Palestine; leurs étendards pendaient sur les murs de Jérusalem la sainte.

Telles étaient les nations que la féodalité d'Occident allait avoir à combattre! Que de terres n'avait-on pas à traverser! que de peuples divers n'avait-on pas à saluer dans une longue route? Les Francs avaient à visiter les Allemands, les Hongrois, les Bulgares, les Grecs, pour se trouver ensuite au delà du Bosphore à la face des musulmans. Nobles croisés, vous avez des périls à vaincre, des sacrifices à vous imposer! Déjà le soleil de mars vous invite, les routes sont libres de neige! Allons, digne chevalerie, fourbissez vos armes, sellez vos vaillants coursiers, le temps est venu pour la conquête? Humbles pèlerins, partez, car de belles terres vous attendent, et une gloire plus grande encore, celle de délivrer le sépulcre du Christ!

CHAPITRE XXIX.

TRANSACTIONS ET CHARTRES POUR LE DÉPART DES CROISÉS.

Joie de peuple. — Donations pieuses. — Ventes de fiefs. — Emprunts d'argent. — Les clercs. — Les juifs. — Les marchands. — Abolition des mauvaises coutumes. — Affranchissement des serfs. — Privilèges des croisés.

1095.

Quand une idée de voyage vous prend au cœur, quand on va quitter le clocher et le manoir, il se mêle au dernier adieu plaintif donné au lieu de naissance, une joie secrète, une insouciante pensée pour le foyer qu'on laisse; on brise son nid du pied, comme l'oiseau voyageur qui vole à tire d'ailes; on ne pense plus qu'aux pays qu'on va voir, aux émotions qu'on va éprouver. On change sa vie d'habitude pour une plus brillante enveloppe; le pèlerin soupire après un nouveau soleil, il appelle un air plus pur. La vieille terre lui pèse; il ne respire plus en liberté dans ce vêtement de pierre que forme le château, le clocher ou la ville natale; il secoue la poussière dorée avec la joie du papillon; il ne rampe plus sur le sol. Le pèlerin vole de climat en climat sous les mille feux du ciel qui réchauffent.

Ce saisissement de toute une population qui s'épanouit tout à coup à l'idée d'un saint pèlerinage explique la plupart des transactions du onzième et du douzième siècle; tenait-on à ses fiefs, à son manoir, quand on avait devant soi la perspective de brillantes conquêtes? Le croisé devait être prodigue et insouciant de son patrimoine (2); que pouvaient être les terres d'Occident sous un horizon grisâtre, quand on les comparait aux merveilles de Jérusalem telles que l'imagination les reproduisait? D'après les récits de l'Écriture, la Palestine n'était point cette terre brûlée où coule le Jourdain, toujours épuisé sous un lit de limon et de sable; la fontaine de Siloé, le mont pierreux des Oliviers, la ville sainte avec ses maisons carrées, ses rues étroites, ses mosquées appauvries, apparaissaient à la pensée des croisés comme un lieu de délices où des ruisseaux de miel et de lait abreuvaient les hommes. Jérusalem était l'image de cette ville éternelle où Dieu conviait les vierges et les archanges dans un commun festin du pain céleste. Jérusalem semblait aux simples, aux humbles chrétiens comme ces villes aux couleurs bleues, aux murailles de saphirs et d'escarboucles brillantes de mille feux qui se produisent à vous dans des nuages de pourpre quand l'esprit se plonge dans les ravissements de la contemplation (3). Ne devait-on pas tout donner à mépris, châteaux, terres, fiefs, pour jouir un moment de cette vue de la ville sainte, et prendre part au festin des anges? Quoi d'étonnant que les chartres de donations soient devenues si nombreuses aux dixième et onzième siècles, et que les chevaliers n'aient tenu compte d'aucune des richesses qu'ils laissaient derrière eux? L'insouciance et la prodigalité formaient le caractère d'une génération qui s'en allait toute en pèlerinage, abandonnant le sol et la famille!

(1) *Extrait des Historiens arabes*, de dom Berthereau. La partie orientale du grand travail sur les croisades, de M. Wilken, est très-remarquable : *Geschichte der Kreuzzuge* (Leipsick, ann. 1807).

(2) Comparez sur l'enthousiasme des croisés les chroniqueurs Robert le Moine, Albert d'Aix, Guibert de Nogent dans Bongars, *Gesta Dei per Francos*.

(3) *Voyez* les descriptions de Jérusalem dans les chroniques de la croisade. Les premières peintures reproduisent également la ville sainte dans des nuages, au milieu d'un cœur angélique. L'école florentine, le grand Sanzio lui-même, a peint Jérusalem dans les cieux. *Voyez* Guibert, *Hist. des Croisades*, liv. vii.

Les premières chartres sont des donations pieuses; les chevaliers, en partant pour la croisade, étaient animés de la plus pieuse ardeur : comme ils avaient de grands périls à vaincre, de longues fatigues à subir, comme rien n'était plus chanceux que leur retour dans le pays d'Occident, car la traversée était lointaine, quelle plus utile destination pouvaient-ils faire de leurs biens que de les consacrer à l'Église (1)? N'avaient-ils pas besoin de prières s'ils succombaient? ne devaient-ils pas laisser quelques saintes fondations pour l'âme des défunts? il y aurait tant de funérailles dans les croisades! tant de nobles chevaliers allaient trouver la mort dans ces longs pèlerinages! Le culte des âmes du purgatoire commençait alors à se populariser dans l'Occident, pieuse légende des tombeaux où vous apparaissent à la face tous les ancêtres, comme une pâle procession d'ombres chéries; adoration consolante qui vous fait causer une dernière fois avec les êtres qu'on a aimés, avec les âmes qui vous ont compris dans le court chemin de la vie. Lorsqu'une fondation était faite dans le monastère, on célébrait une messe perpétuelle d'*obiit* dans le cloître, en présence des chevaliers, des nobles dames, des varlets agenouillés; n'était-ce pas le meilleur moyen de perpétuer la mémoire des grands services? La chartre de donation était inscrite dans le cartulaire et renfermée au trésor de l'église; le nom du chevalier était incrusté sur le marbre ou la pierre froide qui dallait les nefs; et quand les moines foulaient de leurs sandales ces inscriptions tumulaires, plus d'une prière lamentable sortait de ces poitrines austères (2). L'Église avait institué la fête des morts, où toutes les funérailles sont réunies dans une même commémoration; jour de tristesse de la nature, car la feuille tombe de l'arbre, le vent d'automne vient pleurer dans les vitraux comme un triste et dernier entretien des âmes en souffrance dans le purgatoire. Ce culte des morts, alors que la nature se mourait elle-même, cet appel aux tombeaux des ancêtres à travers les frissonnements de l'automne, excitait dans l'âme des chevaliers une pieuse terreur, les idées de la vie éternelle et de ses châtiments apparaissaient à leur imagination exaltée. En partant pour la croisade, tous désiraient laisser un souvenir dans l'église de leur naissance, afin que le glas des funérailles sonnât plaintivement s'ils succombaient dans la guerre sainte. Une chartre de donation au monastère était comme un témoignage de la foi du chrétien; on lisait souvent sur les cartulaires ces naïfs témoignages : « Guillaume (Miles), chevalier, et Ingerburge son épouse (4), ont donné une manse de terre pour le repos de leurs âmes. » Consacrer son champ inculte, son fief à Dieu, c'était le donner en quelque sorte à un service public; cette terre, souvent aride, allait être fertilisée par le labeur des moines. L'homme d'armes dédaignait la culture des champs, ses mains gantées ne touchaient que l'épée; les moines cultivaient les rochers élevés, arrosaient les plaines desséchées; le bien n'était-il pas ainsi donné à bonne ferme?

La prédication de la croisade avait jeté dans toutes les âmes des feodaux une grande insouciance de la fortune; tout ce qu'on laissait en Occident paraissait à vil prix; que pouvait être un manoir pour qui rêvait avec Jérusalem un monde de merveilles? On avait besoin d'armes, de chevaux de bataille et de casques d'acier, de brassards et de cuirasses; le sol n'était plus rien, l'unique pensée était la terre sainte arrosée du sang du Christ! A quoi pouvaient servir les forêts séculaires, les grands bois pleins de cerfs, de loups et de sangliers? Le seigneur, revêtu de la croix sur sa poitrine, ne pouvait plus lancer sa meute de lévriers; le château, le clocher du bourg allaient être en veuvage. Que pouvait être désormais le droit de propriété dans ces âmes ardentes pour la conquête? la terre n'était plus utile à ces nobles familles qui ne voyaient que la Palestine dans leurs rêves d'or. De cette insouciance pour le sol, de ce mépris pour tout ce qui n'était pas l'Orient, naquirent les ventes et les donations à vil prix qui marquent l'époque du départ des croisés (4). L'érudition patiente a recueilli plus de trois cents chartres scellées dans les trois premières années de la croisade; les barons cédaient tout ce qui ne pouvait servir au départ : aux uns le fief, aux autres le château, le manoir où brillait le souvenir des ancêtres. Quelques écus d'argent suffisaient pour satisfaire les chevaliers impatients de suivre une autre fortune; les chartres constatent qu'on obtenait cent acres de terre pour quelques pièces de monnaie. Le temps de départ pressait, et l'on vendait tout : péages, bacs, fours banaux, sels et greniers; on échangeait un serf, un juif contre un coursier au poil luisant, contre le bœuf qui traînait les chariots de vivres, ou pour une épée de bataille fortement trempée comme celle de Roland ou du grand Charles, ou même pour quelques provisions de route que l'on traînait sur de lourds chevaux. Tout ce qui n'était pas pour

(1) *Voyez* Bréquigny, *Collection des Chartres*, tom. II, et Mabillon, *de Re diplomaticâ*.

(2) Mabillon, *de Re diplomaticâ*, tom. I.

(3) *Voyez* combien ces formules sont multipliées dans Bréquigny, *Diplomat. chart.*, tom. II.

(3) Le seul cartulaire de Cluny contient cent trente-cinq chartres, toutes données par les croisés. Voyez *Biblioth. Cluniacens.*, et Mabillon, *Annal. ordin. sanct. Bened.*, ann. 1095 à 1107.

le service de la croisade était méprisable aux yeux le ces âmes ardentes (1).

Dans toutes les grandes exaltations de peuple pour la religion ou pour la patrie, il apparait deux classes d'hommes marqués d'un caractère différent : les uns se laissent entraîner et dominer par l'enthousiasme, ils sont prodigues, aventureux, ils ne tiennent compte d'aucun sacrifice, ils marchent par le cœur et l'imagination vers le côté fantastique d'une idée qu'ils éprouvent fortement; les autres exploitent cet enthousiasme de nobles âmes, ils spéculent sur l'entraînement, ils profitent de la plus sainte ferveur pour la religion ou la patrie. La génération de la croisade fut empreinte de ce double caractère ; s'il y avait de braves et dignes chevaliers qui se dépouillaient de tous les biens des ancêtres pour courir au saint sépulcre, secouant ainsi la robe terrestre, il y avait d'autres hommes qui profitaient de cette entraînante prodigalité. Le croisé avait-il besoin de quelques deniers pour son voyage, il trouvait là les clercs du domaine royal, gens fins et matois, qui échangeaient quelques pièces d'or pour un comté, une baronnie, ou toute autre terre de cette nature dont ils augmentaient le domaine. Philippe Ier restait dans son royaume, et ses clercs, comme des vautours, pressuraient les barons prodigues qui ne pensaient qu'à la terre sainte (2).

Ces dons que faisaient à l'Église les dignes chevaliers partant pour la Palestine, étaient pour le repos de leurs âmes ; les ventes qu'ils consentaient au profit du fisc avaient pour but de garnir un peu leurs escarcelles vides ; s'ils ne trouvaient pas à les vendre, ils donnaient ces mêmes terres en gages, selon l'*us* du droit coutumier ou romain, jusqu'à leur retour ; n'avaient-ils pas des terres, les nobles chevaliers? étaient-ils sans fiefs et sans avoir? Les pieux voyageurs arrachaient l'escarboucle, les topazes, l'émeraude de leurs toques ou capels aux plaids féodaux et cours plénières, pour les donner en gage aussi à des juifs, à des marchands italiens, à des bourgeois expérimentés de la cité qui avaient le nez toujours si fin pour les prêts à usure, à six sous pour livre le mois ; ces marchands couards, tous enfermés dans leurs maisons et échoppes, réunis dans les foires, spéculaient sur l'enthousiasme des croisés qui ne rêvaient que gloire et chevauchée ; ils cherchaient à garnir leurs huches de bons deniers comptant au préjudice des nobles hommes qui montaient les puissants coursiers. Les braves chevaliers féodaux allaient exposer leurs poitrines dans les champs de Palestine ; ils étaient suivis du menu peuple, car le menu peuple avait du courage; dignes preux, ils allaient passer les grandes mers avec insouciance, et mourir pour un sentiment, pour une exaltation, pour une idée. Les marchands calculaient mieux : ils arrachaient à ces poitrines des chevaliers tout ce qu'elles portaient de riches vêtements, en prêts sur gages; l'hermine de l'hiver, la toque des cours plénières agrafée de pierres précieuses ; tous ces ornements n'avaient-ils pas une bonne valeur (3)?

Ainsi les marchands et les juifs gagnèrent beaucoup aux croisades; c'était une bonne aubaine pour eux; ils exploitaient la prodigalité insouciante; ils échangeaient quelques armes de bataille, quelques deniers d'or contre de précieux atours de la chevalerie; ils prêtaient sur gages à grosse usure; ils s'emparaient de la terre pour une ou deux années de récolte payées d'avance ; des fiefs nombreux passèrent ainsi aux bourgeois. Les chroniqueurs ont décrit l'enthousiasme désintéressé des croisés pour se débarrasser de tout ce qui gênait le vœu de leur pèlerinage; et Guibert, abbé de Nogent, a dépeint, dans son style naïf et pittoresque, l'aspect du peuple quand la sainte prédication fut annoncée. « Ainsi, dit-il, on voyait dans ce moment s'opérer ce miracle, que tout le monde achetait cher et vendait à vil prix (4) : on achetait cher, au milieu de cette presse, tout ce qu'on voulait emporter pour l'usage de la route, et l'on vendait à vil prix tout ce qui devait servir à satisfaire ces dépenses. Naguère les prisons et les tortures n'auraient pu leur arracher aucune des choses qu'ils livraient maintenant pour un petit nombre d'écus. Mais voici un autre fait non moins plaisant : la plupart de ceux qui n'avaient fait encore aucun projet de départ se moquaient un jour et riaient aux éclats de ceux qui vendaient ainsi à tout prix, et affirmaient qu'ils feraient leur voyage misérablement, et reviendraient plus misérables encore; et le lendemain, ceux-là mêmes, frappés soudainement du même désir, abandonnaient pour quelques écus tout ce qui leur appartenait, et partaient avec ceux qu'ils avaient tournés en dérision. Les enfants, les vieilles femmes se préparaient à aller à la guerre ! Qui pourrait compter les vierges et les vieillards tremblants et accablés sous le poids des ans? Tous célébraient la guerre en même temps; ils se promettaient le martyre qu'ils allaient chercher avec joie au milieu des glaives : « Vous, jeunes gens, disaient-ils, vous combattrez avec l'épée; qu'il nous soit permis à nous de conquérir le Christ par nos souffrances (5).»

(1) GUIBERT, *Chronique*, dans BONGARS, *Gesta Dei per Francos*.

(2) *Voyez* le cartulaire de Philippe Ier, dans l'abbé DE CAMPS. (*Règne de Philippe Ier*, Mss.)

(3) GUIBERT DE NOGENT, *Gesta Dei per Francos*, in-fol., ann. 1095.

(4) GUIBERT, *Chronic.* ad ann. 1095.

(5) Comparez encore, sur l'enthousiasme des croisés, la

Elles étaient belles et héroïques ces paroles des vieillards! Ne semble-t-il pas entendre, avec des émotions différentes et les accents d'une autre civilisation, les vieillards de Sparte conseillant à leurs fils de mourir pour la patrie? N'était-ce pas le même héroïsme? les bras débiles invoquaient les bras forts; au lieu de la patrie terrestre, c'était la patrie célestr. Ainsi les mêmes sentiments exaltés produisent partout le même dévouement; l'héroïsme grec et l'héroïsme chrétien s'étaient montrés puissants sur les âmes; les vieux barons, épuisés de guerre et de fatigue, ressemblaient aux archontes de Sparte et d'Athènes, qui léguaient leur exemple à leurs successeurs; les féodaux éteints disaient à leurs fils pleins de vie: « Mourez pour le Christ, » comme les vieillards de Sparte disaient à leurs enfants: « Mourez pour la patrie. » Le chroniqueur Guibert partage tout l'enthousiasme de la croisade; il continue ainsi à peindre cette insouciance pour le sol et la propriété: « Vous eussiez vu en cette occasion des choses vraiment étonnantes, et bien propres à exciter le rire; des pauvres ferrant leurs bœufs à la manière des chevaux, les attelant à des chariots à deux roues, sur lesquels ils chargeaient leurs minces provisions et leurs petits enfants, qu'ils traînaient ainsi à leur suite; et ces petits enfants, aussitôt qu'ils apercevaient un château ou une ville, demandaient avec empressemrnt si c'était là crtte Jérusalem vers laquelle ils marchaient. A cette époque, et avant que les prurles se fussent mis rn mouvemrnt pour cette grande expédition, le royaume de France était livré de toutes parts aux troubles et aux plus cruelles hostilités; on n'entendait parler que de brigandages commis en tous lieux, d'attaques sur les grands chemins, et d'incendies sans cesse répétés. Partout on livrait des combats, qui n'avaient d'autre cause que l'emportemrnt d'une cupidité effrénée; et, pour tout dire en peu de mots, toutes les choses qui s'offraient aux regards des hommes avides étaient livrées au pillage sans aucun égard pour ceux à qui elles pouvaient appartenir. Bientôt les esprits se trouvèrent complétement changés d'une manière étonnante, même inconcevable, tant elle était inattendue; et tous se hâtaient pour supplier les évêques et les prêtres de les revêtir du signe de la croix, selon les ordres donnés par le pontife de Rome; comme le souffle d'un vent impétueux ne peut être calmé que par une pluie douce, de même ces querelles et ces combats de tous les citoyrns ne furent apaisés que par une inspiration intérieure, qui provenait sans aucun doute du Christ lui-même (1). » La croisade fut donc une grande trève de Diru; les passions humaines se turent devant de si puissants desseins! Jamais chroniqueur n'a fait de peinture plus forte, plus naïvement expressive de l'enthousiasme qui animait la génération de la croisade; on ne s'arrêtait à aucun intérêt, on transigeait, on vendait, on donnait le sol comme chose la plus simple et la plus vile; ce fut un drs notables changements dans la *propriété foncière*. La permutation de la terre se faisait de plein gré, sans que rien arrêtât: ni les liens de famille, ni l'instinct naturrl des intérêts; on livrait son fief en gage à la couronne, à l'église, comme l'escarboucle au juif. Les cartulaires constatent tout ce que le roi et les monastères gagnèrent au milieu de cette émotion du peuple.

Dans l'entraînement général, il y eut égalrment quelques concrssions faites aux bourgs, aux villes, aux petits villages mêmes qui entouraient les châteaux. Il ne faut pas chercher dans ces actes l'idée morale et forte de la liberté politique, elle n'entrait pas dans la pensée de ces générations; elles ne voyaient ni si haut ni si grandement: ce qu'on appela la chartre des *communes* fut tout d'abord une concession destinée à soulager les habitants et manants réunis (2), des mauvaises coutumes que les siècles avaient établies; on disait mauvaises coutumes les sujétions bizarres et pesantes, vieilles de dates: ici l'obligation de cuire le pain au four seigneurial sous une forte redevance; là il fallait secourr la poussière de ses routes; plus loin était constatée la nécessité d'une brutale servitude, qui obligeait le pauvre communal à des actes contraires à sa volonté et à sa liberté. Dans telles villes on devait fermer les portes durant les vendanges, pour que les agents du féodal où de l'abbé pussent percevoir un droit fiscal; dans telle autre, il fallait porter toutes les prémices aux religieux des monastères, droit justifié par chartres et donations du moyen âge; on ne pensait qu'à Dieu, à l'existence et à la vie future. Je répète que tous ces théoriciens modernes des communes n'ont pas ajouté un fait ou une idée qui ne soit dans la préface des tomes X, XI, XII, des ordonnances du Louvre, par Laurière et Villevaut. M. de Pastoret a fait un bien remarquable travail sur les impôts et mauvaises coutumes en France, en tête des XIIIe, XIVe et XVe volumes, même collection; vieillard vénérable, M. de Pastoret protégea mes premiers efforts dans la carrière de l'érudition; qu'il en reçoive ici le témoignage.

chroniqueur Guibert, Albert d'Aix et Robert le Moine; dans la *Gesta Dei per Francos*, de Bongars, tom. I, in-fol.

(1) Guibert de Nogent, *Chronic.*, ad ann. 1095.

(2) Cette manière de voir la question *des communes* diffère un peu de toutes les théories enfantines ou pédantes qu'on a développées sur la naissance et les progrès de la liberté politique. On s'est engagé dans des idées systématiques pour expliquer l'époque où il n'y avait pas de système. L'idée politique était tout à fait étrangère à ces populations

pieuses. Partout où il y avait réunion d'habitants, il y avait des coutumes plus ou moins dures, et il était naturel que chacun eût la volonté de s'en affranchir : c'était le mouvement de ce qui souffre, pour conquérir le droit de respirer à l'aise dans sa demeure (1). Telle fut l'origine des chartres appelées *communales ;* ces concessions ne furent, dans le onzième siècle, que l'abolition des mauvaises coutumes ; en vain on chercherait le sentiment moral de la liberté et d'une théorie de gouvernement politique dans ces âmes primitives (2) : on s'affranchissait naturellement d'un joug qui pesait, mais on n'allait pas au delà.

Lorsque les féodaux furent prêts à partir pour la croisade, et qu'ils requéraient argent de toutes mains, ils écoutèrent favorablement les plaintes et les griefs des manants et habitants qui demandaient à se racheter ; n'avaient-ils pas besoin pour leur voyage d'avoir leur escarcelle bien argentée ? il fallait faire deniers de tout bois ; et quand les manants venaient dire au seigneur : « Abolissez tel péage, et nous vous donnerons bonne récompense pour votre huche, » le seigneur ne refusait pas, et ainsi fut fait le rachat des mauvaises coutumes. Le croisé qui cheminait pour la Palestine donnait aussi bien l'affranchissement au bourg qu'il vendait le fief au roi et le manteau d'hermine au juif ; il fallait de l'argent à tout prix, et la liberté fut donnée aux communautés, par ce motif de garnir un peu la panetière de voyage (3).

En échange de tous ces dons d'une prodigalité aventureuse, les chevaliers, peuples et clercs qui prenaient la croix, recevaient des priviléges, des garanties pour tout le temps qu'ils marchaient à la croisade, pieuse consécration, saint travail dans la vie de l'homme. La puissance du pape était alors si grande, que se mettre au service de l'Église, c'était se placer sous de nombreuses et fortes immunités : avec l'étendard de saint Pierre, les Normands n'avaient-ils pas conquis l'Angleterre ? Cet étendard aux clefs d'or ne s'élevait jamais que pour couvrir d'une protection absolue le défenseur des idées catholiques. Dans une époque de désordre et de confusion, il fallait un refuge respecté également par tous ; le croisé qui délaissait famille, manoir, richesses, opulence, avait à protéger sa personne et sa terre ; pour sa personne, elle était placée sous la sauvegarde de Dieu et de l'Église (4). Qui oserait toucher un pèlerin ? les mécréants seuls pouvaient commettre de telles indignités ; le croisé devait être accueilli sous tous les climats, partout où la croix dorée réfléchissait les rayons du soleil : il n'était pas un baron puissant dans son fief, ou un pauvre serf exténué de fatigue aux champs, qui ne dût l'hospitalité aux chevaliers croisés pour la terre sainte ; n'étaient-ils pas soldats du Christ ? Le signe de la croix, cousu sur la poitrine en couleur d'un rouge flamboyant, établissait le principe de l'égalité : quiconque avait fait vœu de se dévouer à la milice sainte obtenait la même indulgence, le même pardon, la même protection de l'Église ; il ne payait plus de redevances, il ne devait aucun service militaire, soit au seigneur supérieur, soit à l'abbaye ou au monastère voisin. Le croisé était affranchi de ses dettes (5), nul ne pouvait toucher sa terre sans encourir l'excommunication ; nul ne pouvait coucher ses blés sous les lévriers haletants, ou couper les arbres qui ombrageaient son fief. On ne pouvait poursuivre ni faire vendre la propriété du pèlerin ; elle était marquée d'une croix de bois ; le pèlerin ne restait plus soumis aux redevances envers le baron, et s'il voulait vendre sa terre, il n'avait pas besoin de requérir permission du seigneur suzerain, contrairement à la coutume. S'il était affranchi du péché, comment ne le serait-il pas d'une obligation matérielle qui se rattachait à la terre ? Il reprenait sa liberté pleine et entière ; son fief était, comme son cheval de bataille, exempt de tout service, si ce n'est envers Dieu ; il pouvait en disposer à son gré, car il avait bien des marches lointaines à faire, bien des périls à essuyer.

Ainsi la prédication de la croisade opéra dans la propriété et dans les personnes un changement

(1) On n'a qu'à parcourir les tables de Bréquigny, si exactes et si complètes, pour trouver ces chartres des onzième et douzième siècles. M. de Bréquigny avait réuni une collection très-vaste de pièces et de copies de pièces ; elles sont éparses dans les combles de la Bibliothèque du roi.

(2) A toutes les époques il y a un esprit de parti un peu puéril, qui s'empare des recherches historiques ; aujourd'hui que nous avons l'idée bourgeoise triomphante, on s'occupe d'écrire l'*Histoire du tiers état*, comme si au moyen âge il y avait un tiers état, comme si cette dénomination, exploitée par l'abbé Sieyes, allait au delà du quatorzième siècle. Au moyen âge il y eut des serfs rébellionnés, des manants qui sonnèrent le beffroi, mais la liberté rationnelle et politique était inconnue ; c'est un peu le système des passions du jour jetées au milieu des ruines des vieux siècles. Je m'en tiens à la méthode savante et sévère de dom Brial, de M. Daunou et des vieux Bénédictins.

(3) Ducange, v° *Crucis privilegia.*

(4) *Quicumque pro solâ devotione, non pro honoris vel pecuniæ adoptione, ad liberandam Dei Jerusalem fecerit iter illud, pro omni pœnitentiâ reputetur.* Canon concil. Clerm., tom. II, pag. 829.

(5) Ducange, *Gloss.*, v° *Crucis privilegia.* Aussi, dit Foulcher de Chartres, en parlant de la multitude des croisés, *Tristitia remanentibus, gaudium autem euntibus erat*, lib. Ier.

remarquable; il y eut comme une suspension d'armes dans toute la chrétienté; on ne courut plus chevaliers contre chevaliers; la société ne fut préoccupée désormais que d'une seule idée : la délivrance de la Palestine. Les guerres privées furent suspendues (1); les nobles coursiers des paladins, nourris aux pâturages de Normandie ou du Poitou, ne heurtèrent plus leurs beaux poitrails les uns contre les autres; les lances cessèrent de se croiser en champ clos; il y eut repos pour la campagne désolée. Par un mouvement spontané, la trêve de Dieu s'exécuta partout; quand il y avait une guerre sainte, que devenaient les intérêts humains! On considéra comme impie le fougueux baron qui lançait ses hommes contre la terre d'autrui; un frein fut mis au désordre. La police se fit par un pieux dévouement à la guerre du Christ; *les Gestes de Dieu, par les Francs* (2), commencèrent sur un vaste théâtre.

Il résulta de cet enthousiasme pour le saint voyage une plus libre disposition de la propriété, livrée jusque-là aux usurpations et au pillage. Le croisé put vendre son fief et en disposer. Comme à toutes les époques de grandes commotions militaires, le croisé reçut ensuite les priviléges et immunités des défenseurs de la patrie : le chevalier qui abandonnait son manoir pour Dieu, ne dut point payer d'autres redevances; la croix était un affranchissement dans le sens divin comme dans l'interprétation terrestre. Il y eut un principe d'égalité; tout fut soumis à une règle commune, le serf comme le baron, l'homme du bourg comme le châtelain; plus de distinction de naissance pour qui suivait le même étendard. Ainsi les besoins de la croisade amenaient de rapides transmissions de propriétés; ils entraînaient également l'abolition des mauvaises coutumes; on vendait à poids d'argent cet affranchissement successif de la bourgade ou du hameau, du serf et du bourgeois. La prédication d'Urbain II changeait la face de la société et en bouleversait la vieille physionomie : à une génération sédentaire et silencieuse succédait une autre génération tout empreinte d'émotions voyageuses et actives : chrétien, on voulait saluer le tombeau du Christ; habitant d'un ciel grisâtre, trempé sous la pluie des brouillards, on voulait voir le soleil. La terre d'Europe pesait, les châteaux n'étaient plus que des prisons de pierres pour des oiseaux qui mouraient du désir de jeter leurs ailes au vent. Telle était la génération belliqueuse.

A côté de vous, braves pèlerins qui partez pour la croisade, n'existe-t-il pas encore un peuple silencieux qui adore les bois touffus, l'ermitage de la montagne et les froides murailles du monastère? Quand vous brûlez de visiter les lointaines contrées, que fait le pauvre religieux au désert? Vous cherchez au loin le soleil et ses rayons d'or, et le moine fouille la terre et cultive les sillons! Le spectacle de la solitude se place à côté de l'agitation désordonnée; et je dois ici raconter la chronique de saint Benoît et de ses magnifiques institutions qui embrassent le monde!

CHAPITRE XXX.

LES MONASTÈRES AUX DIXIÈME ET ONZIÈME SIÈCLES.

Organisation des ordres monastiques. — Règle de saint Benoît. — Vieilles abbayes. — Saint-Denis. — Saint-Germain. — Saint-Wandrille. — Jumiège. — Fleury-sur-Loire. — Saint-Bertin. — Saint-Victor. — Développement de la règle de saint Benoît. — Fondation de Cluny. — Cîteaux. — Clairvaux. — Saint-Bruno et la Chartreuse. — Études monastiques. — Culture des lettres. — Enseignements.

950 — 1105.

Ainsi soupirait après l'Orient la génération active et voyageuse du moyen âge, les barons, les dignes chevaliers. Aux champs de guerre, le tumulte; dans le monastère, la solitude et la prière sous les grandes voûtes, au milieu de la campagne déserte. Il y a des âmes qui appellent le bruit et l'éclat dans la vie qui passe; d'autres adorent l'écho : quand un froissement subit vient briser les espérances, quand une déception amère s'imprime à votre front en caractères indélébiles, on a besoin d'étreindre les arbres touffus, on a besoin de pleurer au désert, le ciel sur la tête et la bruyère aux pieds (3).

(1) Les larrons eux-mêmes furent touchés de repentir. *Fures et piratæ aliique scelerosi, tactu spiritûs sancti, de profundo iniquitatis exsurgebant, ritus suos confitentes relinquebant, et pro culpis suis Deo satisfacientes perrgrè pergebant.* ORDERIC VITAL dans DUCHESNE, *Hist. Norman.*, collect. in-fol.

(2) Cet admirable mot, qui témoigne de toute la modestie des croisés, a été adopté par Bongars dans sa belle collection. *Gesta Dei per Francos*; comme si tout s'était fait par Dieu. Bongars était encore un de ces grands érudits qui ont laissé des traces de leur passage aux seizième et dix-septième siècles.

(3) L'histoire des ordres monastiques, étudiée sous le point de vue philosophique et moral, n'a point été écrite; je ne peux dire l'indicible plaisir que j'ai éprouvé à lire *la Bibliotheca Cisterciens.* et *Cluniacens.*, et les *Annales*

L'histoire des ordres religieux, dans le moyen âge, est le plus haut sujet des méditations politiques; on peut la considérer comme la reconstruction du principe d'ordre et de sociabilité. C'est le gouvernement et la règle au milieu du désordre et de l'anarchie. En pénétrant dans les sources de notre nature, la vie monastique se trouve profondément empreinte au cœur; elle est puisée dans les émotions de tristesse et de désenchantement qui surgissent au milieu des générations. Le suicide moderne, c'est le désespoir athée et sensualiste; le monastère, c'était le suicide spiritualiste, le sacrifice de la chair dans la pensée morale et dans le sein de Dieu. Et pourquoi n'y aurait-il pas des âmes malades que le bruit importune (1)? et pourquoi n'y aurait-il pas des yeux qui n'aiment pas l'éclat des pompes mensongères? ceux-là fuient l'agitation fébrile, clarté passagère du plaisir qui aboutit à la dernière des solitudes, l'abîme sans fond. La retraite sous le ciel dans les vallées profondes console les douleurs, cicatrise les plaies, elle détache les liens importuns d'une sociabilité bruyante. Le malade repousse le bruit qui brise les parois du crâne.

Ce fut une forte conception politique et morale que la règle de saint Benoît au sixième siècle; elle est la plus remarquable organisation d'une pensée de gouvernement et d'ordre au milieu de l'anarchie. Au temps où tout s'agitait dans les voies tumultueuses, quand les hommes d'armes ne respectaient rien, ni la hiérarchie ni les droits, ce fut une entreprise immense que l'organisation d'une règle, c'est-à-dire que l'application des formes du gouvernement et d'administration parmi les hommes. L'ordre monastique, dans les siècles premiers de l'histoire, fut le modèle le plus perfectionné de la démocratie sous une dictature; l'abbé fut élu parmi ses égaux; il y eut à côté de lui un chapitre pour délibérer, et comme complément chaque membre de la communauté dut apporter une telle abnégation de lui-même, que tout moine, vieillard ou jeune homme, dut s'abdiquer pour confondre sa personnalité dans la corporation (2). La règle de saint Benoît devint ainsi un grand modèle de la société politique; il n'y eut pas de type plus profondément complet dans la marche du temps : quoi de plus parfait, pour réaliser l'idée démocratique, que l'élection, la dictature, et une si absolue renonciation au *moi* humain, que tout l'individualisme se confonde et s'abîme dans la communauté (3)!

Aussi l'institut de saint Benoît développant les premières et fortes idées de Cassien, le solitaire méditatif prit une commune existence dans les Gaules; l'esprit de corporation s'étendit avec une indicible rapidité, et dans le onzième siècle la forme monastique devint le type social dans sa plus vaste étendue. Tout ce qui était en armes courait à la conquête, aux batailles lointaines; les barons partaient le faucon au poing pour la Palestine, et, à côté de cette population errante, les monastères accoutumaient les hommes à la vie régulière et stationnaire; ils faisaient disparaître cette empreinte nomade des races du Nord; ils apprenaient comment on devait obéir à la règle; les moines rédigèrent une formule de gouvernement dans le désordre.

En partant du centre du Parisis, vous trouviez, un peu en dehors de la Cité même, deux grandes abbayes fortifiées comme des châteaux, car il fallait se défendre contre les barbares : sur la rive gauche, Saint-Germain-des-Prés avec son portique du huitième siècle, son pronaos, son baptistère, ses murailles épaisses, sa tour carrée, débris des vieilles murailles romaines, quand Julien bâtissait les Thermes, tout entourés de prés fleuris s'étendant au loin dans la plaine. Sur la rive droite, Saint-Germain-l'Auxerrois, autre abbaye antique assiégée par les Normands, lorsque le vigoureux Abbon défendait les murailles menacées et perçait sept barbares de sa flèche acérée (4). Autour de Saint-Germain-l'Auxerrois se groupaient des maisons basses et très-rapprochées en ruelles étroites qui serpentaient, car les monastères étaient le centre des bourgades. Aux premiers siècles, dans le parvis, ici là s'élevaient quelques maisons pour tenir la foire et loger les serviteurs de l'abbaye; peu à peu ces petites cases s'agrandissant, devenaient un bourg autour de l'église. Ainsi s'étaient formées la plupart des villes; la fondation d'un monastère était comme la première pierre jetée pour la civilisation; les bourgades, les cités se formaient autour de la croix; et voilà pourquoi tant de villes de France retiennent encore le nom du pieux

de l'ordre de Saint-Benoît, par Mabillon, cet érudit immense, à l'âme si belle, à l'esprit si calme; *Annal. ordin., sanct. Benedict.* Paris, ann. 1707-1713.

(1) Il faut lire les *Annales de Saint-Benoît* pour se faire une idée du bonheur paisible et de la paix studieuse de ces ordres religieux. MABILLON, *Annal. ordin. sanct. Benedict.*, tom. I à IV, in fol.

(2) *Regul. sanct. Benedict. Biblioth. Cluniacens.* — V. aussi *Act. sanct. ordin. sanct. Benedict.*, ad ann. 584.

(3) *Regul. sanct. Benedict.*, chap. V, VIII, X et XV.

(4) Il existe un admirable travail des jésuites sur l'histoire de l'Église gallicane, où se trouve avec beaucoup de développements la chronique des abbayes. Les PP. Longueval, Fontenay, Brumoy et Berthier ont emprunté leur beau travail à la grande collection des Bollandistes, autre œuvre immense de la compagnie de Jésus.

monastère qui fut la base de leur origine provinciale.

Saint-Germain avait été un nom si populaire dans le *Parisis!* Pieux évêque, il fut le grand négociateur au temps de l'invasion des barbares ; l'admiration des peuples n'arrive jamais follement comme un caprice à des esprits sans mérite et à de vaines intelligences. Il y eut dans les Gaules, du sixième au huitième siècle, une longue suite d'évêques éminents, de saints et de saintes qui entrèrent dans le Panthéon catholique pour les services rendus aux générations souffrantes : qui pourra nous dire tout ce que fit saint Loup pour préserver Troyes, sainte Geneviève pour sauver les Parisiens? Saint Agnan ne délivrait-il pas Orléans d'un siége meurtrier, quand Attila réduisait les villes en cendres? Faudra-t-il vous parler de saint Hilaire, de saint Romain de Rouen (1), tous dévoués à la cause du peuple, tous martyrs pour le peuple, tous préservant les villes, et obtenant ainsi les honneurs et les invocations dans ces pieuses cathédrales qui portaient leur nom comme un éternel témoignage? L'histoire antique ne présenta jamais une plus magnifique galerie de citoyens célèbres, plus hautement placés que les évêques des Gaules élus par le peuple, et le sauvant au milieu de l'invasion des barbares.

En suivant la Seine, à quelque distance de Paris, s'élevait le monastère de Saint-Denis, l'apôtre des Gaules qui, parti de Rome, vint confesser sa foi sur le mont des Martyrs : ce n'était point encore l'église gothique avec ses vitraux de l'époque de la croisade, telle que Suger en jeta les fondements au milieu des soucis d'une administration royale. Saint-Denis en France, construit sur le tombeau du saint martyr enseveli par Catulla, la noble dame romaine sa pieuse amie, formait comme une réunion de cellules garnies de fortes murailles avec des portes en fer ; il fallait se défendre contre les invasions des hommes d'armes (2) ; ces portes criaient sur leurs gonds quand on les roulait pesamment aux solennités de l'année. Le monastère de Saint-Denis était déjà un lieu vénéré sous le roi Dagobert ; quelques tombeaux de princes se voyaient là en pierres blanches et carrées sous les voûtes ; la bourgade s'élevait tout autour du monastère ; au temps d'été, il y avait les foires du *landit*, pleines de juifs et de marchands italiens. Les religieux de Saint-Denis labouraient les plaines fertiles des environs de la Seine ; ils étaient riches de toute espèce de biens, et dans la lutte féodale les religieux de Saint-Denis étaient menacés par les barons hautains et seigneurs terriers qui avaient leurs châteaux en Parisis. Combien de fois les Buchardus de Montmorency ou les sires de Puiset n'avaient-ils pas essayé de fracasser les portes de l'abbaye ! quelle belle proie pour leur rapacité ! Les abbés de Saint-Denis possédaient de riches terres, des manses considérables, des serfs nombreux qui habitaient les champs ; leur cartulaire était rempli de chartres royales ; ils avaient reçu d'immenses dons de la munificence des rois, qui aimaient à parer leur sépulcre ; et dans les journées silencieuses, au bruit des matines et des tierces, les religieux commençaient à écrire ces chroniques (3) devenues si fameuses, et toujours citées comme des actes authentiques sous le nom de Saint-Denis en France, belles chroniques qui font frissonner de joie l'antiquaire, tant elles sont naïves et sincères dans leur récit ; là s'inscrivaient jour par jour les faits, gestes, merveilles, les légendes qui doraient la belle histoire de France, et les traditions pieuses, annales d'émotions, d'orgueil et de poésie pour chaque génération qui roule dans les temps ; car les unes ont des légendes de gloire, les autres des légendes de liberté ; quoi d'étonnant que le moyen âge eût aussi ses souvenirs et ses traditions héroïques? On parlait des chroniques de Saint-Denis comme des actes de foi chevaleresque ; il y a pour chaque époque des erreurs qu'il ne faut pas approfondir, des préjugés

(1) La plus belle chronique à écrire serait le *Martyrologe dans les Gaules;* là est l'histoire primitive de la France ; il n'y eut pas, dans l'invasion des barbares, de plus grands citoyens que les évêques gaulois qui domptèrent les envahisseurs. Je me propose de développer ces annales immenses dans mon travail sur la première race. Je me suis vivement étonné que l'historien imitateur de Vico se soit si étroitement empreint des préjugés de notre époque, et qu'il n'ait pas compris la pensée catholique dans son travail de fantaisie sur l'*Histoire de France!* C'est un défaut commun à l'historien *de la Conquête des Normands;* l'un et l'autre ont toujours cru écrire des articles de revues et de journaux ; qu'en est-il résulté? c'est que l'*Histoire des Normands*, publiée en 1827, se ressent de la situation des partis ; et, comme on l'a dit dans une revue étrangère, on la croirait faite dans la pensée de l'adresse des 221. L'historien imitateur de Vico a costumé son idéalisme de l'esprit des petites écoles et des petites coteries du temps actuel, de telle sorte que l'ingénieux écrivain a été à ce point de parler de l'influence du vin de Champagne, et de la naissance de tel auteur inconnu, pour expliquer le développement des races. J'aurais désiré d'ailleurs dans deux esprits d'études un autre point de vue que celui de M. Dulaure et de M. l'abbé de Montgaillard.

(2) Bollandist. *Mens. Juni.;* et sur l'abbaye de Saint-Denis, *voyez* le P. Montfaucon, qui est encore la source la plus pure et le plus haute du moyen âge.

(3) La meilleure édition des chroniques de Saint-Denis a été récemment publiée sur un manuscrit antique et unique de la Bibliothèque du roi, écrit en 1350, le plus complet et le plus beau, sous ce titre : *Ce sont les grans chroniques;* le volume a été imprimé à Lyon, Louis Perrin, ann. 1837.

qu'il faut sauver de l'examen, si l'on veut maintenir les nobles traditions d'un peuple, son héroïsme et sa fierté de lui-même. Clercs, chevaliers, dames, recherchaient, dans les pages enluminées d'or et de miniatures à Saint-Denis, les annales de leur lignée, l'origine de leurs fiefs. On aime à fouiller dans ce passé qui remue l'esprit des temps et les fait apparaître (1).

La Normandie possédait deux grandes abbayes : Jumiège et Saint-Wandrille, pieuses sœurs nées aux mêmes années, resplendissantes du même éclat comme deux améthystes sur l'anneau épiscopal. Lorsque vous avez quitté Caudebec, vous trouvez là les ruines silencieuses d'un vieux monastère; à travers ces monceaux de pierres, suspendus en voûte sur votre tête, et que brise le vent de mer, au milieu de ces tronçons de colonnettes, jetés pêle-mêle à côté des saints évêques en pierres froides mutilés et debout dans ces débris du temps, vivaient, au onzième siècle, des moines soumis à la règle de saint Benoît, le fondateur des ordres monastiques dans les Gaules. Vous dirai-je la renommée de Jumiège (2)? Elle retentissait au loin cette grande renommée; on savait la fondation de l'abbaye qui se perdait dans la nuit de la première race : là était le tombeau de ses abbés, ici la sépulture de quelques grandes familles normandes avec leurs histoires incrustées sur le marbre. Le souvenir de Jumiège fut célèbre à l'époque surtout où les Scandinaves saccagèrent ses autels et mutilèrent ses trésors. Depuis, les siècles ont passé sur ses murailles, le temps a respecté quelques débris, et le paysan, qui chemine encore à travers les arceaux suspendus sur sa tête, se rappelle les légendes des vieux temps; triste légende que celle de la reine Mathilde, qui jeta ses pauvres enfants, les os brisés, dans une nacelle; et la pieuse chronique de saint Aichèdre, qui sut la mort de quatre cents des religieux dans une extase de méditation et de silence; il les avait contemplés la face rayonnante, s'élevant au ciel comme on voit dans les basiliques les confesseurs de la foi dans un nuage de pourpre et d'or. Jumiège, au quatrième siècle, était une de ces grandes abbayes qui divisaient le sol de la Normandie; elle voyait alors agenouillés aux pieds des autels les fils de ces mêmes Scandinaves qui avaient brisé ses portes et pillé les châsses bénites. Ce monastère conservait les histoires des faits et gestes des ducs de Normandie, et le chroniqueur Guillaume de Jumiège a gardé sa célébrité toute patriotique. Qui pourrait écrire l'histoire normande sans recourir au moine de Jumiège (3)?

Fontenelle ou Saint-Wandrille était la seconde abbaye normande; la pieuse maison était située au milieu de taillis épais, et formait une de ces grandes solitudes que le catholicisme avait fondées dans les terres incultes. Son premier abbé fut saint Wandrille; dès sa fondation, Fontenelle avait été une des vastes maisons de Dieu dans une terre inondée de marais ou cachée sous les bruyères. On avait vu s'élever les églises de Saint-Pierre, de Saint-Paul, de Saint-Laurent et de Saint-Pancrace, qui formaient comme une croix latine au centre des cellules dans la forêt. Qu'opposer à la splendeur de Saint-Wandrille, si ce n'est l'antique monastère de Saint-Ouen de Rouen, saint Ouen, le confesseur de la foi dans la Neustrie? Jumiège et Fontenelle étaient ainsi les deux perles de Normandie. La description de Fontenelle à ces temps du moyen âge est curieuse : le monastère était comme une ville de pierres avec ses greniers abondants et bien pourvus des récoltes de l'abbaye; de longues cellules où travaillaient les moines ouvriers, le pressoir où se faisait le cidre doré de Noël et de Pâques, l'écurie pour les bœufs du labeur et les mules de l'abbé; les cellules hospitalières, selon les règles de saint Benoît, car l'étranger était admis au monastère, hébergé et servi par les religieux; le vivier pour les poissons abbatiaux, le brochet et la carpe; les jardins cultivés, et ce petit ruisseau qui avait donné son nom à la grande abbaye; un peu plus loin la chapelle Saint-Saturnin, où l'on voit encore les peintures grossières du vice et de la débauche, les serpents enlacés autour des tronçons de statues, le démon, image de la tentation et du désordre (4); enfin la fontaine de Notre-Dame de Caillouville, sorte de baptistère pour les néophytes, alors qu'ils abandonnaient leurs faux dieux pour le Christ, le Sauveur des hommes. Salut à toi! sire Nicolas d'Estouteville, seigneur d'origine normande, issu des compagnons de Guillaume; tu es là sur ton tombeau couché roide et froid comme la pierre, avec le lion de tes armoiries sur ta poitrine, le lion encore sous tes pieds, la longue épée à tes côtés. Ainsi mourait la race normande; elle bataillait toute la vie sans respecter les églises et moutiers, puis elle venait mourir dans le monastère, ainsi qu'on voit

(1) Il a été fait de belles recherches dans les recueils de la vieille Académie des inscriptions sur les grandes chroniques de Saint-Denis en France. *Voyez* sur le privilége de Saint-Denis, *Concil. Gall.*, tom. II, pag. 113.

(2) *Voy.* sur ces fondations de Jumiège et de Fontenelle *Chroniq. Fontan.*, tom. III. — *Spicileg.*, pag. 192. — *Vita Vandreg.*, tom. 1er. — *Biblioth. Labbe*, pag. 784, et *apud Mabill.*, *Vita Filiberti*, *apud Duchesn.*, tom. 1er.

(3) *Guill. Jumietens.* a été publié par DUCHESNE, *Normanor. histor. Collect.*, tom. 1er.

(4) *Vita Vandreg.* — *Biblioth. Labbe*, pag. 784. M. Langlois a publié une dissertation érudite, mais un peu naïvement philosophique sur l'abbaye de Saint-Wandrille. Paris, 1827.

le sire d'Estouteville dans l'église de Notre-Dame de Valmont (1).

Seigneurs et chevaliers, voici de grandes ruines encore dans Saint-Omer, la ville de Picardie. Qui n'a ouï la chronique de l'abbaye de Saint-Bertin? qui ne connaît, au moyen âge, les annales du monastère écrites dans la solitude? cette vieille chronique où tout est rapporté : les batailles, les transactions, les mœurs du peuple, pour l'époque carlovingienne surtout. Quand tout est silencieux dans les vieux âges, lorsque nous soulevons en vain la poussière des temps pour recueillir quelques souvenirs de l'épopée du neuvième au dixième siècle, pour connaître les guerres meurtrières, les cours plénières, les invasions des barbares, nous trouvons, comme des fanaux qui nous guident, les annales de Saint-Bertin et celles de Metz : l'une pour la race franque, l'autre pour la race germanique (2); n'y avait-il pas dans Charlemagne deux natures, deux hommes? Le vieil empereur imprimait l'obéissance aux deux côtés du Rhin, et dans sa grande enjambée, le colosse du moyen âge touchait Francfort sur le Rhin d'un pied, et Paris en l'île de l'autre. Le monastère de Saint-Bertin était la plus noble des fondations de la race picarde; ruiné, incendié incessamment, il se reconstruisait toujours; vieille institution qui trouvait au cœur des peuples une source puissante de richesses; on comptait au dixième siècle jusqu'à quinze cents frères tous occupés à défricher la terre. Les moines de Saint-Bertin desséchaient les marais qui environnaient l'abbaye; les larges bâtiments semblaient s'élever sur les eaux, tant le lieu était marécageux; mais que ne peut le labeur, la patience et la main de l'homme? Un siècle plus tard, le monastère de Saint-Bertin s'élevait au centre d'une plaine fertile; des canaux serpentaient dans de riches prairies, autour des vieilles murailles. La règle de saint Benoît recommandait le travail de l'esprit et du corps; quelques-uns des frères de Saint-Bertin écrivaient les annales de France, tandis que d'autres poursuivaient leur grand labeur : le défrichement de la terre, la culture du sol (3).

Chaque province avait ses cellules monastiques dont les souvenirs se rattachaient à son histoire populaire. Les monastères étaient placés sous l'invocation d'un saint qui avait rendu d'immenses services dans la confusion et le désordre de l'invasion des barbares; il n'y avait pas de culte plus grand et mieux mérité que celui de ces illustres chrétiens, évêques éloquents, ou de ces clercs courageux qui avaient souffert le martyre dans les Gaules pour sauver les cités menacées, alors qu'Attila s'avançait comme un torrent dévastateur. Parcourez les légendes du huitième et du neuvième siècles; que de souvenirs nationaux ne se rattachaient-ils pas aux fondations monastiques! Ici c'était l'abbaye Saint-Benoît sur Loire (l'antique monastère de Fleury) : on invoquait saint Benoît partout où devaient s'accomplir de pénibles travaux de culture. Plus loin, vers la Bretagne, de vastes solitudes dans les vieux bois druidiques étaient consacrées à la vie du désert : le Poitou, la langue d'oc, l'Anjou, étaient pleins déjà de ces cellules de solitaires qui s'élevaient comme des fermes modèles dans les retraites inaccessibles, au creux des rochers, dans les vallées arides que visitaient le loup et le sanglier (4). Qui pourrait nous dire l'histoire de *Saint-Florent le Vieux*, de *la Croix Saint-Leufroy*, de Saint-Rambert en Lyonnais, de Saint-Marcel en Viennois?

Dois-je oublier la chronique de l'abbaye de Saint-Victor-lez-Marseille? Saint-Victor, monument des siècles primitifs, quand le sang des martyrs coulait dans les catacombes, à l'époque des pieuses femmes, des veuves qui ensevelissaient les clercs, les évêques, les centurions agenouillés au pied de la croix; temps des diacres, des vierges qui recueillaient les fioles d'un sang précieux ou essuyaient les plaies avec leurs chevelures flottantes, et plaçaient la palme dans le tombeau, comme on en retrouve de pieux fragments à Rome (5). Le monastère de Saint-Victor avait pour fondateur primitif saint Cassien; sa chapelle fut d'abord un souterrain taillé au vif dans les rocs de la montagne druidique qui s'étendait sur les bords de la Méditerranée; cette grotte mystérieuse, où se trouvent encore ici là des tombes, des figures étranges, que les cierges éclairent d'une lumière fantastique, avait vu les chrétiens primitifs échapper à la persécution. Quand la fureur s'apaisa, on vit sortir de la grotte humide les fidèles; et le monastère de Saint-Victor s'éleva sur la chapelle souterraine qui avait salué les *agapes* et les repas fraternels des enfants du Christ (6). La

(1) Notice sur le tombeau des énervés de l'abbaye de Jumiége. Rouen, ann. 1824, in-8°, et le *Chronic. Fontan.* dans le *Spicileg* de dom Luc d'Achery, tom. 1er.

(2) Les *Annales de Saint-Bertin* ont été publiées dans le tome VII de la collection des Bénédictins. *Voyez* la préface : on trouve également une notice sur les annales de Metz.

(3) *Annal. ord. sanct. Bened.*, par dom Mabillon, t. I.

(4) On trouve une sorte de statistique sur l'état des monastères dans la *Vita S. Clari*, chap. II, apud Bolland., 1er janvier, tom. I.

(5) Les religieux de Saint-Victor, à Marseille, n'avaient rien de la vie active et industrieuse des autres ordres religieux; ils n'ont point laissé d'annales, mais seulement des cartulaires.

(6) Je ne puis dire l'émotion que m'a fait éprouver ce

voilà debout encore cette image de saint Victor, incrustée avec son armure chevaleresque sur la vieille porte noire qui ferme le parvis de l'abbaye; ce guerrier plein d'énergie est donc le centurion Victor (le Victorieux); il a la pique romaine au poing, il terrasse un dragon, serpent ailé qui enlace son fougueux coursier de ses longs replis; courage, brave et digne centurion! ce monstre qui se débat dans les angoisses de la mort, n'est que la pieuse légende des services que saint Victor rendit à la cité grecque et romaine (1).

Presque toutes les saintes histoires des premiers siècles chrétiens disent les dévouements patriotiques; et tandis que saint Victor terrasse le dragon à Marseille, sainte Marthe, la compagne de Lazare, délivre Tarascon d'une grande calamité, personnifiée dans l'abominable tarasque, monstre affreux qui se débat encore au milieu des fêtes municipales (2). Ce symbolisme des légendes était donc l'expression naïve de la gratitude des peuples: ce dragon à la peau d'écailles, ce monstre brisé par le courage et la prière, n'était-il que l'image du démon ou du péché? Peut-être exprimait-il le souvenir du fléau dont le saint faisait cesser la funeste influence par son généreux dévouement. Saint Victor fut le Persée chrétien. Il faut, à toutes les époques, ces légendes de courage qui rappellent les services et préparent les grandes actions; le martyrologe des Gaules est la plus magnifique chronique des puissants efforts de la civilisation chrétienne. Le caprice des peuples n'élève pas des autels; il y a au fond de toutes les grandeurs de l'homme une cause: ces immenses monastères qui peuplaient les provinces étaient comme un noble témoignage; l'adoration n'est pas une vaine chose; la légende fut le bulletin populaire des services rendus par les évêques et les clercs au temps de barbarie!

Que de saintes femmes se présentent également dans l'histoire de la prédication catholique au sein des Gaules! L'ordre monastique s'était étendu parmi de pieuses héroïnes, depuis sainte Geneviève jusqu'à sainte Bathilde du monastère de Chelles (3), et cette Gertrude (4), jeune fille qui mourut à peine à vingt ans, joyeuse et parée comme pour une fête; Gertrude portait, aux jours de ses funérailles, la couronne blanche et virginale au front. Chaque province avait aussi sa sainte, comme elle avait son pieux évêque; une église monastique lui était consacrée. Le christianisme avait élevé la femme à la double et noble condition d'égalité et d'amour pur et chaste; elle était passée de l'esclavage et de la servitude à toute la dignité de la nature sociale. L'image de la vierge Marie, cette mère de souffrances, protégeait la vie faible et souffreteuse; la proclamation enthousiaste que fit le concile de Nicée, souvenir de l'Église primitive, sur la divinité et la chasteté de Marie, fut un des magnifiques triomphes de la femme; elle marqua une nouvelle époque dans les sociétés modernes. Le double culte de la Vierge et de l'enfant Jésus forme la plus belle légende en l'honneur de ce qui est faible et misérable: au temps d'une civilisation brutale et violente, ce fut une idée éminemment sociale que de placer au ciel, parmi les gloires et les puissances, une femme et un enfant divin; on arrachait la société à l'empire de la force. Sous la seconde race, les monastères de femmes se multiplièrent à l'infini; cette consécration à des idées morales, à une vie chaste et solitaire, était un grand exemple au milieu du désordre des mœurs et de l'impureté des hommes d'armes; la jeune fille se mettait ainsi sous la protection de Dieu et de cette empreinte virginale, pur sacrifice qui s'élevait au Seigneur, et que couronnait l'histoire de Marie, le triomphe de la femme (5).

Tandis que les évêques préparaient des lois sévères et des disciplines pour arrêter les écarts de quelques monastères dissolus, une fondation immense était faite au milieu de la chrétienté, comme un acheminement vers la pureté plus haute de la règle. Le dixième siècle s'ouvrait! l'Aquitaine était soumise au duc Guillaume, fils de Bernard, comte d'Auvergne, et petit-fils du comte de Poitiers. Guillaume avait pour femme Ingelberge, fille de Boson, roi de Provence, et sœur de l'empereur Louis. Ainsi sa lignée était magnifique! Dès son enfance, ce duc s'était lié avec un saint abbé du nom de Bernon,

souterrain, qui ressemble beaucoup, du reste, aux catacombes de Rome; je le visitai en 1838, à la lueur de quelques clerges, et je touchai une à une ces ruelles pieuses où sont reproduites ici là quelques figures des troisième et quatrième siècles chrétiens.

(1) *Voyez* dans Ruffi les traditions du monastère de Saint-Victor, in-fol.

(2) J'ai assisté, à Tarascon, à cette procession bruyante; la tarasque est une grande poutre qui brise tout dans son itinéraire: image de la calamité qui bouleversait les cités municipales. Comparez Papon, *Hist. de Provence*, tom. I, et dom Vaissète, *Histoire du Languedoc*, tom. II. Les légendes des Gaules se trouvent surtout dans Mabillon, *Acta sanct. ordin. sanct. Benedict.* Rien n'est, au reste, plus complet que les Bollandistes.

(3) *Vita sanct. Bathild. apud Bolland.*, 17 mart.

(4) *Vita sanct. Gertrud. apud Bolland.*, 17 mart. Je ne cesse de répéter que cette belle collection est la source historique la plus réelle pour la première et la seconde race.

(5) Ce culte de la vierge Marie n'a été bien dominant qu'à partir du onzième siècle; il fut le principe et le mobile de la chevalerie. L'influence de la Vierge a été déterminante sur la civilisation du moyen âge.

issu du comté de Bourgogne; Bernon s'en allait prêchant la réforme monastique, et la réputation de sa sainteté s'étendit bientôt au loin (1); il vint trouver Guillaume d'Aquitaine, le suppliant de lui donner un coin de terre pour établir sa réforme monastique; et comme le digne seigneur possédait des manoirs dans le Mâconnais, il scella, lui et sa femme Ingelberge, la chartre suivante qui fut l'origine de la grande fondation de Cluny : « Moi, Guillaume (2) duc d'Aquitaine, voulant employer utilement pour mon âme les biens que Dieu m'a donnés, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de m'attirer la gratitude de ses pauvres; et afin que cette œuvre soit perpétuelle, je veux entretenir à mes dépens une communauté de moines. Je donne donc, pour l'amour de Dieu et de notre Sauveur Jésus-Christ, aux saints apôtres saint Pierre et saint Paul, de mon propre domaine, la terre de Cluny, sise sur la rivière de Graune, avec la chapelle qui y est, en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Pierre, et ses dépendances; le tout situé dans le comté de Mâcon ou aux environs. Je le donne pour l'âme de mon roi Eudes et de mes parents et serviteurs ; à condition qu'à Cluny on bâtira un monastère pour y assembler des pauvres vivant selon la règle de saint Benoît, et que ce soit à jamais un refuge pour ceux qui, sortant misérables du siècle, n'apporteront avec eux que la bonne volonté de servir Dieu (3). Ces moines et tous ces biens seront sous la puissance de l'abbé Bernon tant qu'il vivra ; mais, après son décès, ils auront le pouvoir d'élire librement pour abbé, selon la règle de saint Benoît, celui qui leur plaira, pourvu qu'il soit de la même observance ; sans que nous ou aucune autre puissance empêche l'élection régulière. Tous les cinq ans, ils payeront dix sols d'or à saint Pierre de Rome pour le luminaire, et auront les saints apôtres pour protecteurs et le pape pour défenseur ; qu'ils exercent donc tous les jours les œuvres de miséricorde, selon leur pouvoir, envers les pauvres, les étrangers et les pèlerins. De ce jour, ils ne seront soumis ni à nos parents, ni au roi, ni à aucune autre puissance de la terre ; aucun prince séculier, aucun comte, aucun évêque, ni le pape même, je les en conjure au nom de Dieu et de ses saints et du jour du jugement, ne devra s'emparer des biens de ces serviteurs de Dieu ; nul aussi ne les vendra, ne les échangera, diminuera ou donnera en fief à personne, et ne leur imposera point de supérieur contre leur volonté ; enfin anathème sera prononcé contre ceux qui voudront empêcher l'effet de cette donation ; et de ma propre puissance, moi comte, j'ajoute une amende de cent livres d'or contre quiconque méconnaîtra les immunités et priviléges de mon hospice des pauvres (4). »

Ainsi fut fondée la grande cellule de Cluny en Mâconnais, cette institution qui brille d'un si vif éclat dans la silencieuse société du moyen âge. Le nom de Cluny apparaît sur toutes les chartres et diplômes; les cartulaires sont remplis de donations pieuses faites aux pauvres moines; Cluny! Cluny! que ton souvenir est magnifique encore, au milieu même des ruines! Lorsque vous descendez la Saône qui roule ses eaux paisibles, jetez les yeux à quelques lieues de Mâcon ; vous voyez s'élever des débris, puis un bâtiment, puis de vastes dortoirs, de hautes murailles, qui forment là comme une cité; foulez ces ruines, parcourez ces vallées, ces coteaux, ces lieux si animés, cette ville peuplée, ces hameaux riches si bien cultivés, ces petits bourgs de Saint-Maur, de Jalogny, de Lareney, de Saint-Vincent-des-Prés, Donzy-le-Royal, baigné des mêmes eaux que Cluny, ce lieu si fertile avec ses prairies légèrement agitées par la Saône; tout cela fut produit par le travail des religieux de Cluny (5); cette civilisation fut leur œuvre, et les générations ingrates ont brisé les premiers auteurs de leurs richesses. Cluny était au dixième siècle un désert couvert de bruyères, dévasté par les féodaux des montagnes; ce fut là que les premiers fondements du monastère des pauvres de Saint-Benoît furent jetés sous l'abbé Bernon; le duc Guillaume d'Aquitaine avait désigné ce solitaire pour abbé de Cluny. Après la mort de Bernon, l'élection fut re-

(1) *Biblioth. Cluniacens.*, tom. I, ad ann. 910, et Mabillon, tom. v, act. pag. 77.

(2) *Concil. Gallic.*, tom. IX. Cette chartre se trouve en entier dans la *Biblioth. Cluniacens.*, pag. 2, et dans Mabillon, *Act. sanct. ordin. s. Benedict*, *sæcul.* 5, p. 78.

(3) Cette chartre était conservée à Cluny en original. Le cartulaire de Cluny était le mieux préservé des ravages du temps ; le résumé connu sous le titre de *Biblioth. Cluniacens.* est un précieux recueil pour l'histoire des dixième et onzième siècles.

(4) *Biblioth. Cluniacens.* — *Acta sanct. ordin. sanct. Benedict.*, *sæcul.* 5.

(5) J'ai visité les ruines de Cluny et le cloître qui est aujourd'hui consacré à ce qu'on appelle *des établissements d'utilité publique*; le cœur m'a saigné de voir toutes ces dévastations ; on a des inspecteurs de monuments publics, des comités historiques, et la destruction des œuvres de l'art continue; nous sommes si ingrats envers les générations qui nous ont précédés dans la vie ! Ce grand égoïsme s'applique à tout : on fait bruit des commissions et des écoles ; on nomme des comités, on fouille tumultueusement les chartres selon les passions du temps actuel ; on exploite les idées politiques passagères, on ouvre *boutique de communes, de tiers état*, et dans ce triste bazar d'érudition mal-conduite, de jeunes intelligences s'abîment dans d'infructueuses et inutiles recherches.

connue la base et le fondement de l'ordre. Désormais toute fondation religieuse dut réunir les grands principes de la liberté démocratique, avec la dictature ensuite, qui est le dernier résultat de tout système dont le peuple est la base (1).

Les priviléges de la fondation de Cluny grandirent bientôt avec la piété et la renommée des religieux; on vit alors les règles et les coutumes monastiques de la pauvre cellule s'étendre sur toutes les provinces; les religieux de Cluny étaient affranchis de la juridiction épiscopale; l'évêque de Mâcon ne pouvait pas franchir le seuil du monastère, même avec le bâton pastoral aux mains. Cluny releva directement du pape; l'abbé avec sa mitre sainte, sa croix de bois, ne dut son pouvoir qu'à ses frères (2). Les cellules s'étendirent au loin dans la campagne; des oratoires ici là placés devinrent comme des succursales qui saluèrent la croix de Cluny, leur mère et leur fondatrice; et telle fut la puissante renommée de cette fondation, que, dans l'espace de quarante années, Cluny reçut plus de cent vingt chartres de donations; tout chevalier mourant léguait quelques manses de terre ou un droit féodal, ou une somme d'écus d'or aux pauvres de Cluny qui exerçaient l'hospitalité envers les voyageurs. Les religieux soignaient avec sollicitude dans leur infirmerie les hommes d'armes blessés; nobles, clercs et peuple laissaient aux moines de Cluny des terres incultes que les frères allaient défricher après l'étude et la prière (3).

Les coutumes de Cluny étaient rigides : dès que le chant du coq se faisait entendre, les religieux étaient debout; on écoutait psalmodier les saintes leçons morales de l'Écriture; au milieu d'une silencieuse attention, on disait les cantiques des prophètes, cri douloureux qui exprime l'impuissance et le désespoir de la vie; on récitait ces hymnes où l'âme saignante pousse un cri lamentable. Le roi David est l'image du sensualisme épuisé, qui a trouvé partout le vide et l'amère déception; le roi puissant a porté la coupe du plaisir à ses lèvres; elle s'est desséchée : quelle puissante consolation pour ces religieux qui macéraient leur chair et se séparaient du monde, quand on leur présentait ce monde avec ses misères! Après la prière, un frugal repas d'herbes cuites, de légumes sauvages, qu'assaisonnaient légèrement le sel et la graisse; on mangeait aux fêtes de l'Église un peu de chevreau et de viande, moins pour nourrir le corps que pour ne point ressembler aux manichéens, qui avaient répugnance de toute nourriture animale. Le repas était suivi du travail; les disciples de saint Benoît se dispersaient les uns dans le désert pour cultiver la terre, les autres dans leurs celloles pour recueillir et copier les livres saints ou les traditions de l'antiquité grecque et romaine. Il y a un indicible bonheur dans l'étude des générations mortes, alors qu'on est sous les grands bois, quand le murmure des vents secoue les feuilles qui naissent et tombent comme les années du passé. Le silence était impérieusement commandé; on n'entendait pas dans le monastère un cliquetis de paroles oiseuses, d'inutiles propos; à certaines heures, les religieux (4) pouvaient se communiquer leurs pensées, mais habituellement ils devaient se replier sur eux-mêmes, et méditer profondément sur les vanités du monde; car l'énergie de la pensée vient des sensations qui se refoulent solitaires vers la tête et le cœur.

L'habitude monastique recommandée par les premiers chrétiens, était de fonder ici là des colonies de frères dans les lieux les plus sauvages et les plus incultes des provinces; si un monastère se trouvait trop nombreux, il envoyait quelques-uns des moines au loin dans la campagne; souvent c'était sur les sollicitations mêmes de quelques pieux habitants que l'oratoire était fondé; cinq à six pauvres frères s'acheminaient avec le souvenir chéri et les règles de l'ordre (5); lorsqu'ils trouvaient un lieu propice où l'écho seul retentissait, une roche audacieuse ombragée de quelques arbres sauvages, ou un torrent qui se précipitait écumeux à travers les broussailles; lorsqu'ils trouvaient un désert où l'oiseau de proie poussait ses cris aigus, où le loup faisait entendre son glapissement lugubre; ou bien lorsque mille reptiles, la couleuvre, la salamandre, prenaient la vie sous un sol humide, réchauffé par le soleil; dans ces lieux d'affreux aspect les moines choisissaient leurs cellules de préférence, comme

(1) *Biblioth. Cluniacens.*, tom. I.

(2) Ces priviléges furent reconnus et confirmés par plusieurs papes, et spécialement par Urbain II. *Voy.* BARONIUS et PAGI, ad ann. 1094-1097.

(3) *Biblioth. Cluniacens.*, tom. I; elle contient le résumé cartulaire si précieux de Cluny. La Bibliothèque de Mâcon en renferme des débris épars. MABILLON, *Annal. ordin. sanct. Benedict*, *sæcul.* 5.

(4) La règle de Cluny est en tête de la *Biblioth. Cluniacens.*, in-fol. Elle fut recueillie par le frère Beroard en 1067; Trithème a rapporté ce remarquable règlement, *Script.*, chap. CCCXLVII. Le meilleur texte est dans dom D'ACHERY, *Spicileg.*, tom. IV, aux preuves 9.

(5) Consultez les notices d'André Duchesne sur la *Biblioth. de Cluny*, pag. 23, et dom D'ACHERY, *Spicileg.*, p. 7 et 9. Sur un des manuscrits de la règle de Cluny, que j'ai eu en ma possession, j'ai trouvé ces vers de la main d'un solitaire, sur lequel les siècles ont roulé :

Monache, qui Christi fieri pugil arripuisti,
Ut pugnare scias, hoc opus inspicias.
Lex sub quâ vivis quæ sit, cognoscere si vis
Nosse quid hæc habeat pagina non pigeat.

si Dieu leur avait donné pour mission de cultiver, de défricher incessamment la terre pour la nourriture de l'homme. Bientôt s'élevaient des cellules de bois, une église de pierre, un hospice pour les pèlerins et les pauvres; puis un bourg, un village, une foire avec priviléges; la vie de l'homme, puissante et laborieuse, remplaçait bientôt la solitude sauvage. Ainsi fut fondé Cîteaux, la fille de Cluny, colonie du monastère de Molesne en Bourgogne; vingt et un moines de l'abbaye allèrent s'établir dans un désert à cinq lieues de Dijon; ces terres incultes portaient le nom latin de *Cistercium*, et l'on disait Cîteaux dans la langue franque et bourguignonne. Il faut lire dans les légendes la description affreuse de cette plaine sauvage de Cîteaux, toute couverte de bois et de broussailles; on ne pouvait faire un pas sans se déchirer la chair sous les vêtements de bure : les annales de Saint-Benoît disent qu'on trouvait là le basilic aux yeux méchants, au regard oblique et pernicieux (1); et quand on jeta les premiers fondements de quelques cellules en bois de sapin, il fallut disputer la terre aux serpents qui sifflaient dans les herbes vénéneuses. Cîteaux devint bientôt une magnifique demeure; les religieux s'y étaient établis dans la lune de mars 1098, un dimanche des Rameaux; et, dix ans après, la renommée de Cîteaux s'étendait par tout l'univers; car alors Clairvaux n'était pas né encore; il n'existait dans la vallée d'*Absinthe*, sur la rivière d'Aube, qu'un simple oratoire de toute part entouré par des repaires de voleurs, ainsi que nous l'apprend depuis saint Bernard; triste surnom que celui d'*Absinthe*, car il exprimait la tristesse et l'amertume des habitants de ce désert en proie au pillage et à la dévastation.

Dans ce temps apparaissait à Cologne la vieille ville du Rhin, un clerc qui devait remplir de sa pieuse renommée les annales des ordres monastiques; il s'appelait Bruno, archidiacre de la cathédrale, une des intelligences les plus savantes et les plus avancées de ce siècle : sa conduite était austère, son front large et chauve à vingt ans; Bruno était déjà la pierre précieuse du chapitre de Cologne avant que s'élevât cette belle cathédrale, œuvre des confréries et des ouvriers de chaque état en la ville. Bruno vint à Reims pour étudier et développer les enseignements scolastiques; profondément affligé des mauvaises mœurs des clercs, il conçut la pensée d'une vie monastique plus rigide et d'une abdication du monde plus profonde; il ne trouvait aucune règle assez sévère, aucune discipline assez impérative; il résolut de se consacrer tout à fait à la vie des ermites, et de fonder une communauté silencieuse qui se livrât tout à la fois à la contemplation, à la prière et à l'étude, comme ces pères du désert dont parle saint Jérôme, et dont le Titien a divinisé les magnifiques têtes.

Bruno s'achemina donc vers les montagnes du Dauphiné; il y était attiré par la réputation des vertus du saint évêque de Grenoble. Bruno et deux de ses compagnons s'agenouillèrent la face contre terre pour solliciter la solitude et le désert; l'évêque leur concéda des rochers amoncelés sur des rochers, une sorte d'aire, nid d'aigle dans la montagne : ce lieu est nommé, dans les vieux documents, la *Chartrouse* ou Chartreuse (2), et devint une communauté d'ermites. Les compagnons de saint Bruno vécurent ensemble, mais jamais ils ne se communiquèrent leurs désirs, leurs volontes par la parole; c'étaient des corps en dehors du monde, s'élevant par l'âme vers la cité céleste, la seule espérance de leur amour. Dès qu'un peu de terre leur fut concédé, ils l'ensemencèrent de quelques grains, puis ils se livrèrent à l'éducation des troupeaux sur la montagne, comme les pasteurs et les bergers; leurs yeux s'élançaient au ciel, leurs mains calleuses brisaient les rochers pour jeter quelque culture sur la cime des monts. Les chartreux durent s'abstenir de vin et de viande, qui alourdissent le corps et enflamment l'imagination des vains désirs du monde; le silence méditatif fut la règle impérative des religieux de la Chartreuse; le travail dans chaque cellule, l'étude par l'esprit surtout, puissante nourriture, ainsi que le dit saint Bruno : voilà les prescriptions qui furent imposées aux solitaires (3).

(1) Comparez *Cisterciens. Exord.*, chap. XIII, XVII, et les Bollandistes, *mens. april.*, pag. 663, n° 4, et 17 *april.*, pag. 496, n° 2. Je dois donner ici en son entier le titre des livres les plus curieux sur la fondation de Cluny et de Cîteaux. *Bibliotheca Cluniacensis, in quâ SS. Patrum, Abbatum Cluniacensium vitæ, miracula, scripta, etc., cura D. Martini Marrier et Andreæ Quercitani Turonensis.* Paris, 1614, in-fol.; et *Exordium cœnobii Cisterciensis, auctore S. Stephano, illius archimonasterii fundatore et Abbate :* dans la *Bibliotheca Cisterciensis*, tom. I.

(2) *Voyez*, sur la fondation de la Chartreuse, GUIBERT, abbé de Nogent, *Vita*, lib. I, chap. XI. — MABILLON, *Annal.*, nos 85 et 86. — *Acta. sanct. ordin. sanct. Benedict.*, tom. IX, n° 88. Rien n'est plus curieux pour suivre l'histoire du désert et de la solitude.

(3) La Chartreuse commença d'être habitée par les religieux à la Saint-Jean 1084. GUIBERT, *de Vitâ suâ*, ch. XI, est toujours fort curieux sur la règle des chartreux. *Voyez* aussi MABILLON, *Præfat.* de ses annales, *sæcul.* 6. Comparez avec les Bollandistes, *Vitâ Hug.* 1° *april.*, tom. IX. Le P. Labbe a également publié un fragment curieux sous ce titre : *De Institut. Cartusianæ. Biblioth.*, t. I, p. 638.

On conçoit à peine, dans les sociétés modernes si agitées, ce besoin qui jeta toute une génération dans le désert. Au moyen âge, une sorte de tristesse soudaine pousse des populations entières à la solitude; aujourd'hui voyez autour de nous l'aspect de tout ce peuple qui travaille, et se remue incessamment; la génération actuelle est comme une vaste fourmilière, où tout se meut sans but déterminé, pour arriver ensuite au tombeau; le dernier terme d'une vie laborieuse. Spectacle bien mélancolique, que l'aspect de ces masses qui s'agitent avec une sorte d'instinct d'animalité, et bourdonnent comme des insectes autour de la société qui n'a plus ni traditions, ni croyance, ni foi en elle-même! Ce spectacle d'une activité stérile, ce rapide retour des fêtes sans plaisir, des joies sans bonheur, des félicités amères, tableau si effrayant dans la marche des siècles, entraîne les esprits méditatifs en dehors de ce tourbillon qui vous prend, vous mène sans cause et sans résultat. Quand l'âme déchirée pousse un profond soupir, l'existence du désert soulage; qu'importe le dur cilice sur la chair, quand le cœur est en lambeaux! qu'importent la macération et le jeûne, quand la tête brûle et s'affaisse sur la poitrine! qu'importe l'aspect d'une terre sauvage, lorsque l'affreuse satiété ne donne plus de sensations à l'âme épuisée! La vie monastique s'explique par le cœur même : en vain vous briserez la vocation solitaire, vous disperserez au vent les débris des monastères; cette vocation viendra, parce qu'elle est dans l'instinct douloureux de chaque existence fatiguée. Les corporations religieuses s'abîment et se reforment; les hommes d'armes envahissaient les monastères dans le moyen âge, comme aujourd'hui les soldats, les industriels envahissent les ruines des cloîtres pour y transporter leurs habitudes actives. Cluny a servi longtemps de caserne; le bruit des armes s'y faisait entendre, comme au moyen âge le hennissement des chevaux dans le monastère. Cîteaux abrite quelques ouvriers qui s'agitent pêle-mêle : femmes, enfants, vieillards, abrutis devant une mécanique pour gagner un salaire péniblement obtenu; et Clairvaux est devenu la prison des délits politiques, invention cruelle des sociétés modernes. Ainsi rien ne change que dans la forme; l'invasion de la solitude par les hommes sensuels, par les forts et les puissants, est le retour vers la brutalité féodale; la pensée morale est dominée par la force de la chair jusqu'à ce qu'elle triomphe à son tour, car l'intelligence est au-dessus de la matière, et l'homme n'est pas condamné à marcher sans but, comme s'il était marqué au front par la malédiction de Caïn (1).

La règle de saint Bruno fut une réforme austère de celle de saint Benoît : les mêmes prescriptions de travail et d'étude furent ordonnées; Bruno recommanda surtout l'hospitalité envers les étrangers, pauvres voyageurs égarés dans les solitudes. Ce fut la première vertu (2). Je vécus enfant au milieu des débris d'une chartreuse, à la face de quelques fresques en ruines qui reproduisaient les tableaux de Lesueur sur la vie de Bruno, et l'hospitalité des frères qui avaient cultivé ces jardins potagers, ces bosquets embaumés de roses au milieu d'une nature aride fécondée par les religieux (3); ce qui me frappait dans ces fresques, c'était l'humble posture de ces religieux qui s'agenouillaient la face contre terre, devant les étrangers au maintien grave, à l'œil doux et reconnaissant; et tandis que les frères observaient une abstinence rigide, ils offraient aux visiteurs émus le poisson des viviers, des fruits magnifiques étalés sur une table avec l'aménité d'une hospitalité antique. Ces images qui m'avaient si vivement frappé, je les retrouvai plus tard à la chartreuse de Grenoble, fondée par saint Bruno. Qui ne sent la paix silencieuse d'une âme battue par les orages de la vie au milieu de cette nature sauvage, de ces rochers brisés par l'ouragan, de ces cascades en poussière, moins déchirées encore que le cœur de l'homme! qui n'aime à contempler cette neige éternelle avec sa teinte rosée, lorsque les derniers feux du soleil viennent frapper les lacs de glaces, mers immobiles dont les ondes pétrifiées ne s'agiteront qu'au jour où la terre s'abîmera dans le heurtement des mondes!

Dans les solitudes sous l'invocation de saint Benoît, le premier devoir était l'étude, la première mission l'enseignement; au sein des monastères, comme dans les cathédrales, on avait formé des écoles publiques destinées à apprendre aux riches et aux pauvres, sans distinction, les éléments de la science. Il n'était pas une église qui n'eût, indépendamment de la prédication dominicale, des leçons scientifiques après matines; les scolastres présidaient à l'éducation des jeunes clercs et étudiants. La science resta néanmoins stationnaire dans les dixième et

(1) Les statistiques de la France se vantent beaucoup de cette transformation. Je visitais Cluny en 1837, et Cîteaux l'année suivante; je vis là une nature plus abaissée, plus souffrante à la face des machines de manufactures que les serfs et les manants du moyen âge; l'enfant de huit ans est jeté devant une machine qui roule, roule pour lui jusqu'à quarante ans, époque où il devient infirme déjà; alors lui viennent la mendicité et l'hospice!

(2) *De Institut. Cartusianæ.* Lsaae, *Bibl.*, tom. I, p. 638.

(3) Je veux parler de la Chartreuse, à une demi-lieue de Marseille, colonie de la Chartreuse de Villeneuve; l'église existe encore tout entourée de cellules détruites, et de petits jardins que les chartreux avaient cultivés de leurs mains.

onzième siècles ; elle ne fit aucun progrès remarquable depuis l'époque du roi Robert jusqu'à l'apparition de saint Bernard et de Pierre le Vénérable, types de la scolastique. Un caractère commun se manifeste entre la situation littéraire des deux siècles ; l'état de sauvagerie n'avait pas changé dans la société, et, au milieu des querelles sanglantes, la lance au poing, ou des combats à outrance, comment trouver le moyen d'agrandir le cercle des études (1) ?

La langue vulgaire était toujours parmi le peuple un mélange corrompu du latin et des idiomes de la conquête, débris de la vieille Gaule. Le peuple ne parlait pas la langue de Tite-Live et de Cicéron ; les tournures de phrases longues et développées de Rome antique ne pouvaient servir aux passions belliqueuses et rudes de la race franque et des autres barbares envahisseurs ; la colère vive, brutale, impétueuse, ne pouvait s'exprimer en périodes étudiées ; il lui fallait une langue plus simple et plus altière. Il se forma donc partout dans les Gaules un patois distinct, idiome de chaque province, qui se fondit et se régularisa dans la double syntaxe de la langue romane (2) et de l'anglo-normand, mélange du latin corrompu, du gaulois et du saxon. Là fut la parole du peuple, la phrase usuelle, même des barons et chevaliers ; si les clercs conservaient dans le sanctuaire l'étude de la langue latine, s'ils s'en servaient dans leurs livres ou dans les hymnes qui s'elevaient à Dieu, les hommes d'armes, les serfs, les manants employaient le parler vulgaire ; cet idiome éclate et retentit dans les chansons de Geste, les cantilènes, dans les serments prêtés de prince à prince (3), dans le cri de guerre ou d'armes avant la bataille, comme à Hastings, ou dans la rédaction primitive des lois normandes de Guillaume, et bientôt il se déploie avec plus de magnificence dans les longs poëmes ou romans qui furent publiés à la fin du onzième siècle. « Chevaliers, voulez-vous ouïr la chanson de Guillaume au Court Nez ? voulez-vous ouïr la cautilène du vicomte de Ventadour en Limousin, ou bien la passion de Notre Seigneur Jésus-Christ par le chantre du Dorat ? Voulez-vous ouïr le cantique de saint Wulfram et de saint Wandrille, par Thiébauld de Vernon, ou la belle légende de saint Thibaud de Provins (4) ? » Vous trouverez ces longues histoires, ces naïves poésies des contadours, baladins, jongleurs, toutes écrites en langue vulgaire ; car n'était-ce pas ainsi qu'on devisait dans les cours plénières ? Et comment les dames et chevaliers eussent-ils pu lire en latin la langue des clercs, les aventures de Guillaume au Court Nez, avec les enfances de saint Guillaume, le couronnement de Louis le Débonnaire, le moinage de notre sire ? comment auraient-ils lu les beaux faits d'armes de Roland qui mourut à Roncevaux ? Tout ce qui s'adressait aux masses était écrit dans la langue du peuple ; ce peuple riait et gambadait en écoutant les jungleurs et ménestrels ; quelle était la fête ou cour plénière qui pouvait se passer de ménestrandie ? L'usage de multiplier les chansons de Geste se répandit dans la société, et, à la fin du onzième siècle, on commença à réciter la plupart des vastes chansons qui appartiennent au cycle de Charlemagne et de la Table ronde. Sous la période suivante, les épopées se régularisent dans des œuvres plus parfaites (5).

La génération ne fut donc point littéraire dans le sens de la vieille latinité grecque et romaine ; après les faibles lueurs du règne de Charlemagne, il y a peu de souvenirs et de goût dans les intelligences pour Rome impériale avec son cortége illustre de Cicéron, Virgile, Horace, Tite-Live, Tacite et Saluste ; on bégaye une litterature nationale, on prépare en longues poésies les premières œuvres des langues d'*oc* et d'*oïl*, ces chants de Geste, épopées dont je retracerai plus tard le développement successif : ne cherchez pas encore une philosophie disputeuse, les arguties ne vont pas aux époques de brutalité native et de franchise dans les idées et dans les mots. La scolastique n'est point née, la croyance domine tout, et lorsque quelque hérésie se montre, comme sous le roi Robert, on se hâte de l'étouffer par un cruel mouvement de peuple et par de sanglantes exécutions. S'il y a quelque trace de libre examen, elles s'abîment dans la foi naïve, qui jette les ténèbres sur le monde, et abaisse toute conscience devant Dieu et l'Église. L'examen libre,

(1) Bénédictins, *Histoire littéraire de France*, tom. VII (discours préliminaire).

(2) Le glossaire de Ducange est la preuve vivante des révolutions qu'avait éprouvées la langue latine.

(3) Voici un exemple de la syntaxe adoptée dans les neuvième et dixième siècles. Serment de Louis le Germanique : « *Pro Deo amur et pro Christian poplo, et nostro commun salvamento dist di in avant, in quant Deus savir et podir me dunat, etc.* » NITHARD, liv. III, pag. 374.

(4) L'origine de ces chansons de Geste a été discutée et résolue dans une multitude de travaux ; c'est une matière usée. Comparez Bénédictins, *Hist. littéraire de France*, tom. VII, préface, et les travaux érudits de M. Raynouard sur la langue romane, et l'histoire de la vieille Académie des inscriptions, tom. I, part. I ; tom. II, pag. 756.

(5) Comparez le président FAUCHET, liv. I, chap. IV ; MÉNAGE, pag. 396, 570, et le *Journal des Savants*, 1712, pag. 533. M. Raynouard se distingue toujours parmi les modernes (*Choix des poésies des Troubadours*). M. Raynouard défendait la Provence, M. l'abbé de La Rue s'était fait le champion de la Normandie et de la langue d'oïl. *Voyez* son ouvrage (*Bardes, Jongleurs et Trouvères*, ann. 1834.)

hardi, ne vient que dans les époques avancées; il ne se montre point quand la croyance embrasse tout; la philosophie du doute ne s'implante pas dans un champ stérile et sauvage; l'examen est le type et la plaie des sociétés épuisées et raisonneuses.

Au onzième siècle, les premières lueurs de la critique hautaine ne paraissent point encore dans les sciences; les observations pratiques font plus de progrès : comme elles sont le résultat de l'application, elles se développent instinctivement; ainsi la chirurgie et la médecine s'avancent vers des résultats. Dans ces époques où tant de fléaux régnaient, quand les chevaliers et les barons se faisaient de profondes blessures de leurs grandes épées, il fallait bien que des chirurgiens habiles pussent panser, par des moyens simples, les ravages de la guerre; s'il y avait des expériences maladroites, comme les chroniques nous en ont laissé de nombreuses traces (1), d'autres furent heureuses : de là toutes ces traditions de guérisons merveilleuses qui nous restent dans les chansons de Geste; de là cette poétique herborisation des châtelaines bienfaisantes qui couraient la campagne pour chercher des plantes, des baumes; nobles dames qui guérissaient de leurs mains les plaies cruelles des chevaliers blessés dans les combats. Les jongleurs faisaient intervenir sans cesse dans l'épopée du moyen âge les fées enchanteresses en rapport avec les esprits; elles venaient porter aux hommes d'armes blessés le secours de leur art divin. Qui nous rendra les épopées d'or de Merlin et de Morgane? Ces traditions, en les dépouillant du merveilleux qui les environne, font supposer un avancement assez sérieux dans la médecine et la chirurgie (2); les légendes des vieux romanciers indiquent quelques guérisons surprenantes qui avaient vivement frappé les esprits. Il n'y a pas de légendes absolument fausses; elles prennent toutes leur origine dans les impressions et les souvenirs populaires; ces fées gracieuses qui, dans les romans de Geste, se servaient de quelques paroles murmurées pour rendre les forces et la vie aux chevaliers, rappelaient les services des nobles châtelaines instruites dans la science des simples, transmise depuis les druidesses sous les hautes forêts celtiques. L'astronomie, les mathématiques et la chimie se mêlaient alors d'une façon étrange à toutes les superstitions : l'astronomie cherchait les temps, les horoscopes dans les phénomènes célestes, dans les étoiles filantes ou les éclairs lumineux qui parcouraient l'horizon enflammé avec le fracas de la foudre; elle étudiait la grêle qui moissonnait les champs, les pluies de pierres et d'animaux immondes qui de temps à autre venaient effrayer l'imagination des solitaires. Tous ces phénomènes jetaient les chroniqueurs dans d'étranges conjectures sur le mouvement des mondes et sur la fin prochaine du genre humain; car tout se rattachait alors à la vie future; la chair était comme une enveloppe importune. L'idéalisme catholique (3) était l'abdication de toute sensualité.

Les mathématiques ne rectifiaient rien; elles s'éloignaient de toute rectitude, elles étaient dans ces imaginations simples et ardentes un moyen de calcul algébrique pour les sorts; chaque nombre avait sa signification et son pronostic. « Fuyez, pauvres serfs, lorsque le nombre treize apparaît ou sur votre case ou dans le calcul de vos journées, ou bien encore si vous l'apercevez en songe au milieu de figures étranges et de créations fantastiques. Maintenant si vos troupeaux s'amaigrissent, si de pâles figures demeurent désormais dans les villages, c'est qu'on a jeté une mauvaise combinaison sur les hommes et les troupeaux : le cercle, le triangle, le mélange informe des signes cabalistiques, est comme la fatalité qui vous menace. Fuyez au loin, dames et chevaliers, vos manoirs sont marqués par les mauvais esprits (4). » Dans ces combinaisons de simples, de nombres, dans ces mixtions de plantes, apparaissent les premières idées de l'alchimie; la science commence à se déployer avec les ailes noires des esprits qui voltigent, comme des chauves-souris, sur les fourneaux allumés de quelques solitaires; les savants souffrent les ustensiles rouges de feu, et s'abîment en méditations à la face des métaux liquéfiés, pour y chercher incessamment les secrets de la nature et de la vie des choses.

Au-dessus de tout il n'y a qu'une science qui reste intacte comme une tradition sacrée, c'est la théologie; elle domine les intelligences, elle préoccupe les esprits, parce que la croyance est au fond du cœur de ces peuples, et que la théologie n'est

(1) Richard Cœur de Lion mourut par l'inexpérience des chirurgiens. *Voyez Philippe-Auguste*, tom. II, d'après ROGER DE HOVEDEN.

(2) Bénédictins, *Histoire littéraire de France*, tom. VII (préface, pag. 10 à 30).

(3) Sur la médecine et les mathématiques aux dixième et onzième siècles, lisez ORDERIC VITAL, liv. IV, pag. 550; MABILLON, *Annal.* 60, n° 14. Gerbert et Abbon de Fleury furent de remarquables mathématiciens. *Voyez* encore ORDERIC VITAL, liv. IX, pag. 719.

(4) Les principaux mathématiciens du onzième siècle sont, indépendamment de Gerbert, 1° Halinard, archevêque de Lyon; 2° Hetbert, moine de Saint-Hubert, dans les Ardennes; 3° Francon Scolastique, de Liége. Voyez *Spicileg.*, tom. I, pag. 461; MARTENN. *amplissim. Collect.*, tom. IV, pag. 925; MABILLON, *Annal.*, liv. LV, n° 93.

que la règle imposée au culte qui monte vers le ciel : chroniques, légendes, histoires, tout se rattache à l'adoration de Dieu (1); douce science qui, vous détachant des misères de la terre et de la tristesse des réalités, vous place dans un monde rêveur et imaginaire où se montrent le Seigneur dans sa gloire, les vierges, les archanges et la poétique hiérarchie des cieux! Le matériel de la vie n'est qu'un long désespoir autour des joies qui se dessèchent et des plaisirs qui fuient! Nature fatale qui s'attache à l'homme, et lui présente toujours la plaie de sa destinée passagère! La vie est comme ces beaux fruits aux couleurs veloutées : on les touche, on les cueille, et l'on trouve au cœur le ver rongeur. La théologie vous enlève au désespoir des réalités, elle vous fait vivre dans un monde d'imagination où tout est beau comme l'arc-en-ciel, où tout est nuagé d'or et d'idéalisme, comme ces horizons vagues et brillants qui présentent à l'œil une population de feu, des têtes rayonnantes, des vierges au bleu celeste, et des séraphins aux ailes d'argent; tout cela disparaît quand la nuit vient avec ses ombres noires; la nuit, triste condition pour l'intelligence de l'homme, image de la matière dans son effrayante nudité, lorsque nous voulons pénétrer le mystère des sources de la vie. Au moyen âge, la théologie et la croyance s'emparent des arts; elles les élèvent, elles les font beaux, elles jettent sur les grandes œuvres comme un rayon céleste.

Alors commence la construction des vieilles cathédrales : l'église de Sainte-Bénigne de Dijon, celle de Saint-Martin de Tours, de Saint-Hilaire de Poitiers, la cathédrale de Chartres, Saint-Martial de Limoges, la primitive église de Cluny appartiennent à cette période, et leur architecture commence à s'élancer vers les cieux, le but ardent des générations. Ces cathédrales n'ont pas de peintures encore, elles sont simples et froides comme la pierre, elles n'ont d'autres ornements que les stalles du chœur et les tombeaux : les stalles où les moines passaient la vie, le sépulcre où ils la finissaient (2); ici là des sculptures dans les cintres des voûtes, figures grotesques ou hideuses. Le goût des nations primitives a quelque chose d'abrupt qui ne devine pas le beau. De grossières miniatures de l'art byzantin sont reproduites dans les missels; l'art de l'orfèvrerie y brille en topazes, émeraudes, fermoirs d'ivoire, d'or ou d'argent, avec l'améthyste au centre, enchâssée dans l'argent blanc et plat, selon l'*us* de saint Éloi, l'argentier et orfèvre du roi Dagobert (3). Ces peintures et ces couleurs se reproduisent demi-effacées encore sur les tapisseries qui se sont conservées comme des débris des vieux âges; on tissait la laine grossière qui servait aux vêtements du menu peuple. Au coin du feu, dans les longues veillées, on voyait la quenouille antique aux mains des matrones; elles racontaient les légendes et les chansons de Geste des temps passés. Que ne sait-on pas lorsqu'on a vu tant d'années s'écouler devant soi avec le sablier des heures, le rouet qui tourne et l'horloge du temps? On a tout appris, excepté la science des choses, l'énigme de la mort, fatal mystère où vous apparaissent les nuées noires, les ombres épaisses, les feux éblouissants qui brûlent l'orbite de l'œil. La quenouille fut le meuble héréditaire du manoir; on la vit plus tard dans les images de sorcellerie, et les vieilles devineresses parurent aux miniatures une quenouille en main qu'elles filaient en jetant les sorts et les malencontreuses aventures sur le populaire.

Au milieu de ces progrès informes encore dans l'art, il y eut alors des métiers qui se perfectionnèrent par l'usage. Voici d'abord les fourbisseurs d'armes qui trempaient de bonnes épées comme celles de Charlemagne, de Roland et de Renaud : Joyeuse, Durandal et Flamberge; les ouvriers qui tressaient les mailles d'acier du haubert; les faiseurs de cuirasses, les caparaçonneurs de chevaux, les maréchaux ferrants avec leurs chefs, les connétables; tous ces états devaient grandir avec l'usage des armes de guerre; la bataille était la pensée absorbante! ne formait-elle pas toute l'éducation des varlets et nobles hommes? Les traditions d'épées enchantées, des armes à l'abri d'un coup d'estoc, de ces lances qui résistaient au heurtement des chevaux, devaient se rattacher à un perfectionnement immense dans le travail de l'ouvrier : quand les besoins alimentent une industrie, elle enfante des merveilles (4); les armes furent bien trempées alors. Le baron avait aussi des manteaux d'hermine pour tenir ses plaids de justice et ses cours plénières; les nobles dames portaient coiffes et bonnets de fin lin, robes traînantes, souvent doublées d'étoffes : à aucune époque on n'abandonne le désir

(1) *V.* MABILLON, *Etud.*, pag. 210, et FLEURY, *Discours sur l'état des études ecclésiastiques au moyen âge.*

(2) MABILLON, *Annal. ordin. sanct. Benedict.*, liv. LII, n° 8; liv. LV, n° 7; liv. LIII, n° 116; liv. LVIII, n° 100; liv. LXVII, n° 57.

(3) *Voyez* les *Missels de la Biblioth. du roi.* Un des grands orfèvres de ce temps fut Odoranne, moine de Saint-Pierre-le-Vif. *Voyez* MABILLON, *Annal. ordin. sanct. Benedict.*, tom. VIII, pag. 204, n° 26.

(4) Il n'existe pas de travail spécial sur les corporations d'ouvriers au moyen âge; ce serait plus important que les recherches sur la classe moyenne et la bourgeoisie, la petite préoccupation du jour. *Voyez* dom BOUQUET, *Histor. de France*, tom. XI et XII (préface).

du luxe, il est au fond de notre nature. On travaillait alors avec ténacité, et les tapisseries, ces œuvres du manoir, nous donnent la mesure de la patience dans l'art. Les corporations commençaient à s'organiser pour chaque état; ne fallait-il pas servir la richesse des vêtements de l'église? On devait orner les étoles brodées, les dalmatiques avec la croix, les robes violettes des évêques, les mitres éclatantes qui surmontaient leur tête, les gants de daim qui couvraient le rude poignet des chevaliers, quand ils passaient joyeusement leur vie aux manoirs. Il y avait donc un besoin de travail et de progrès; on marchait vers la corporation.

Dès ce moment le drame va se déployer sur une plus vaste échelle; le douzième siècle développe la *Commune;* tout tend à se classer dans une hiérarchie : clercs, barons, communaux, manants et serfs, tout va stipuler ses droits, racheter sa liberté, écrire ses coutumes et se montrer enfin dans l'histoire. A peine le cri de croisade a retenti, que la vie et l'animation populaires se répandent partout! La prédication d'Urbain II a remué les masses; la démocratie apparaît parce qu'elle se manifeste toutes les fois qu'un peuple s'agite pour une opinion. Quand la foule des pauvres serfs marche à côté des barons pour la délivrance du saint sépulcre, il naît de là une fraternité religieuse, premier progrès vers l'égalité politique. C'est par cette action de la croisade que la *Commune* reçut son impulsion. Il y eut des chartres conquises par les serfs révoltés; d'autres furent concédées à prix d'argent; d'autres enfin données dans une intention pieuse pour le repos de l'âme. Ce nouvel état social va se produire quand les gonfanons volent au vent du pèlerinage, et que les barons de France partent tous pleins de joie pour la Palestine!

DEUXIÈME PÉRIODE.

(XIme ET XIIme SIÈCLES.)

LETTRE

SUR L'ESPRIT DES XIe ET XIIe SIÈCLES.

Je quitte l'époque désolée, la forêt silencieuse et l'ermitage au désert, quand l'oiseau de nuit secouait ses ailes sur le beffroi! J'abandonne ces temps où tout était désordre; chaque tour noire sur la colline semblait alors une aire d'où le féodal s'élançait pour le pillage. L'an mil avait jeté dans la population un morne effroi; on aurait dit que la colère de Dieu allait s'appesantir sur les hommes, aux approches de cette fin du monde annoncée par les chroniques avec une indicible terreur. Maintenant ce deuil du peuple a cessé; une époque nouvelle s'ouvre devant la génération : tout est riant et coloré; l'Église n'a plus ses voiles de tristesse; partout revêtue d'une robe inimitable, elle s'élance en ogive vers les cieux; ses cloches ébranlent joyeusement les flèches dentelées qui frissonnent au vent.

La féodalité s'organise en châtellenies; ce n'est plus l'aspect sombre d'une société incessamment envahie par les barbares, les Hongres et les Normands; les châsses des saints sont éblouissantes de pierreries, de topazes, d'escarboucles; elles se montrent radieuses sur l'autel au milieu des plus merveilleuses orfévreries. Les vitraux reproduisent sous le soleil les mille nuances de leurs couleurs

variées; le château a cessé d'avoir cette vie monotone et silencieuse, secouée seulement par les phénomènes du ciel et l'ouragan qui sifflait dans les tours isolées : les cours plénières partout s'établissent avec la chevalerie; les trouvères et les troubadours viennent égayer les longues soirées d'hiver; la légende elle-même abandonne ce caractère assombri qui marque le dixième siècle. Ce ne sont plus les chroniques sinistres des loups dans le désert et des pieux ermites qui vivaient sous l'arbre séculaire, en creusant leur fosse de mort; les légendes prennent un caractère moqueur et plus attrayant; la société est joyeuse comme si les temps de tristesse étaient loin d'elle : le paon féodal apparaît sur la table avec ses ailes déployées; le faisan d'or avec sa belle couronne s'épanouit sur de riches plats que servent les varlets. Les lices, les tournois se multiplient, et la vie se passe avec un caractère plus sensualiste.

Ce changement dans l'esprit de la société, qui l'a produit? Ce progrès vers une civilisation plus grande, qui l'a préparé? Les croisades. Ces glorieuses expéditions en Palestine ont entraîné la nouvelle génération dans une vie plus active; on a traversé bien des pays! on a vu tant de merveilles! l'Italie, la Grèce, la Syrie. On a secoué l'enveloppe de pierre pour courir au delà des mers, et fonder des seigneuries à Antioche, à Jérusalem, à Édesse; on a éprouvé des malheurs durant les croisades, mais ceux qui sont revenus de ces climats lointains ont tant de belles histoires à raconter! Ils ont vu Rome et ses sept collines, Constantinople et ses mille tours; ils ont vu le soleil avec ses feux éblouissants, tel qu'il se montre dans les pays du Midi. Quand ils s'en reviennent dans les villes froides, pluvieuses du nord et du centre de la France, depuis la Loire jusqu'au Rhin; quand ils séjournent à Blois, à Tours, à Caen la Normande, à Paris en l'Ile, ils apportent là leurs légendes dorées et les émotions de leur longue route; ils content avec délice ce qu'ils ont vu et ce qu'ils ont senti. Tout se colore de leur joie; on n'a plus à craindre la famine et les fléaux du dixième siècle; autant les deux époques précédentes semblent frappées de malédiction, autant le douzième siècle se complaît dans les délassements des nobles cours de chevalerie.

Ainsi se montre et se développe le caractère des temps qu'embrassent ces deux périodes. Mais il est un autre fait dominant, c'est l'apparition de la scolastique, de l'idée universitaire en face de la pensée catholique. Je trouve à cette époque ces deux forces en lutte; elles se personnifient dans saint Bernard, la puissante intelligence, et dans Abélard l'universitaire. J'éprouve joie au douzième siècle à monter sur la colline Sainte-Geneviève, alors toute coupée en jardinets avec leurs puits et leurs figuiers, pour entendre les disputes universitaires, et Champeaux qui donna là ses premières leçons. Puis vint Abélard son élève, qui voulut établir une vive controverse, et mit en face l'esprit d'autorité et l'esprit d'examen. Il est important de s'arrêter beaucoup sur cette lutte immense au douzième siècle; la forme passe dans la succession des temps, mais la pensée reste; les grands systèmes se transforment; ils ne se perdent jamais. Au moyen âge l'autorité de l'Église triompha, et cela devait être, parce que la foi était alors la pensée dominante; et quand j'emploie ici cette expression de *la foi*, je la prends dans l'acception la plus absolue; je l'applique aussi bien à la croyance pour une pensée religieuse que pour un système politique. Les sociétés les plus fatalement menacées sont celles précisément où il n'y a plus de foi, où l'indifférence dessèche tout; elles sont en décadence et en ruines. L'examen produit le terrible résultat de ne rien laisser debout, et tandis que saint Bernard organisait l'admirable et forte hiérarchie monastique, Abélard s'efforçait d'introduire des idées de doute et de réformer l'œuvre du génie; il ne réussit pas dans cette lutte, et l'on vit le scolastique abaisser son front devant la parole du saint abbé.

Mon but, ici, est de faire connaître encore l'esprit de toute une génération; je me complais dans la peinture d'un siècle, et loin de le juger avec la froide méthode des philosophes, je m'identifie avec lui. Hélas! qui pourrait dire la pensée des âges qui ne sont plus? qui pourrait pénétrer dans les œuvres des vieux siècles pour porter des jugements téméraires? qui pourrait réveiller les morts pour leur demander compte de leurs œuvres? Chaque temps a ses idées, chaque homme ses passions : tout roule sous la main de la Providence, vaste océan où s'engloutissent les pensées et les systèmes.

J'ai laissé la société à la première croisade, quand l'ermite Pierre, Gauthier sans avoir et Godefroy de Bouillon se préparaient pour leur passage en Palestine. Dans ce grand mouvement des peuples il a fallu distinguer les races, séparer les Francs, les Allemands, les Provençaux, qui transportent leurs habitudes dans les colonies chrétiennes d'Orient. Ici l'auteur a dû rectifier bien des idées, et des-

cendre de l'épopée du Tasse à la réalité historique; il a dû rendre les personnages à leur brutalité féodale, et ne pas faire de Godefroy de Bouillon un paladin du quinzième siècle. Les croisades seront ce que les chroniques et les chartres veulent qu'elles soient; le Tasse a été, par son droit de poete, un des grands corrupteurs de l'histoire; il a entraîné les écrivains les plus froids dans de fausses peintures et des portraits de fantaisie.

Trois règnes se développent dans ces deux périodes : la fin de Philippe Ier, l'administration de Louis VI et de Louis VII. Philippe Ier se place en dehors des croisades, il est tout absorbé par le grand coup d'excommunication, il ne règne plus; c'est Louis VI, enfant élevé à Saint-Denis, qui prend en main le gouvernement de la monarchie; on le voit, noble sire féodal, attaquer successivement toutes les châtellenies du Parisis, assieger Montmorency ou Luzarche, comme s'il s'agissait de lutter contre la race germanique ou anglaise. Pauvre suzerain, il n'est pas maître à quelques lieues du territoire et de son palais en l'Ile; il conquiert et lutte corps à corps, il sue la peine et le travail sous son casque et sa cotte de mailles; mais avec l'aide de Dieu, des communaux et de son activité, il reprend un peu sa couronne, et à sa mort il laisse un meilleur héritage à Louis VII, enfant élevé aussi à Saint-Denis; Saint-Denis, la grande abbaye de France, où pendait l'oriflamme sur la châsse bénite! Louis VII commence à peine sa vie qu'elle est immédiatement absorbée par une pensée de croisade. Souverain impétueux, il a puni d'une manière impitoyable ses vassaux révoltés; ses vêtements sont couverts de sang, et le voilà dominé par l'idée de pénitence. Il conduit en Orient Aliénor de Guienne, qui lui avait donné tant de terres en mariage. Là les haines de races éclatent encore; Aliénor est Poitevine et méridionale, les barons francs ne sont satisfaits que lorsque Louis VII l'a répudiée; il s'agit moins ici d'une affaire de jalousie ou de lignage intime que d'une question de races. Louis VII personnifie les barons francs, Aliénor la châtellenie provençale; le divorce les sépare violemment.

Ces trois règnes amènent mon travail jusqu'à l'administration de Philippe-Auguste, qui forme une histoire spéciale. J'ai peint cette civilisation du moyen âge sans la juger; je n'en ai ni la mission ni la volonté; et qui pourrait entreprendre la téméraire tâche de déprécier un siècle si loin de nous? Chaque génération n'est-elle pas soumise à des infirmités particulières, à des tendances bonnes ou mauvaises? Certes je suis fier de mon époque; mais, au milieu même de ces immenses progrès de la civilisation, je me surprends souvent à avoir peur, à tressaillir involontairement comme en face d'un danger. Les temps de merveilles annoncent de grandes catastrophes; quand on foule la poussière de Tyr, de Palmyre, de Ninive, de Memphis, on se rappelle, avec une indicible mélancolie, qu'elles eurent, elles aussi, des pyramides qui s'élevaient aux cieux, des tours gigantesques qui défiaient les nuages, des jardins suspendus, des rivières qui passaient sur des villes immenses, des palais de porphyre et d'or, des canaux qui unissaient les mers, des galères de bois de cèdre, d'ébène et d'ivoire. Eh bien! tout a disparu sous le glaive des barbares ou sous les fléaux qui ravagent le monde. Les barbares peuvent venir de loin ou de près; les Romains les avaient à leurs frontières; nous, peut-être, nous les avons dans notre sein, nous les portons dans nos flancs! Les siècles passés eurent leurs pompes, leurs richesses, leur civilisation; les âges les ont détruites quand ce n'est pas la fureur de l'homme. Notre génération ingrate se prépare à son tour de grandes ingratitudes; et nous qui avons dégradé de nos mains profanes les monuments de nos pères, qui sait? peut-être des mains profanes aussi gratteront un jour les images de nos victoires, et briseront les souvenirs d'Austerlitz et de Wagram, comme nous avons brisé les vitraux de Suger qui reproduisaient les croisades, l'héroïque mémoire des conquêtes de nos aïeux.

Je cherche en vain, dans l'antique abbaye où j'écris ces lignes, les vestiges des traditions nationales; il n'y a plus de châsses bénites, l'oriflamme a cessé d'ombrager l'autel, et les tombes ont pris un aspect de rajeunissement qui décolore la vieille épopée de trois races de rois se déroulant dans ces sépulcres noircis. Je vois à peine quelques débris qui me rappellent Suger : on n'a pas respecté ta vieille image, digne abbé de Saint-Denis, avec ta mitre en tête et tes deux doigts de marbre roides qui bénissaient les générations depuis tant de siècles! Tout a été mutilé, fracassé. Noble abbé, ouvre-moi une fois encore les vieilles traditions de tes chroniques, afin que je puisse pénétrer dans ce mystérieux moyen âge, qui nous apparaît comme une épopée fantastique où se pressent les légendes, les vies des saints, les exploits de chevalerie et les magnifiques œuvres dont je vois s'effacer chaque jour les débris!

Saint-Denis en France, juin 1839.

CHAPITRE XXXI.

MUNICIPES. — PEUPLES ET COMMUNES.

Démocratie de la croisade. — Les villes municipales. — Reims. — Paris. — Metz. — Bourges. — Périgueux. — Toulouse. — Nismes. — Marseille. — Mouvement de serfs et de peuples. — Tumulte des commoaaux en Normandie. — Armements. — Régularisation de quelques communes.

ONZIÈME SIÈCLE.

La prédication de la croisade, cette prise d'armes du peuple, avait excité une grande effervescence parmi les barons, les clercs d'église, les manants et les serfs. C'était sur la place publique, à la suite d'ardents sermons pour appeler l'égalité des hommes devant Dieu, que les chrétiens s'armaient pêle-mêle afin de délivrer leurs frères d'Orient (1). La parole du pape avait été comme une sainte propagande qui s'annonçait au monde : de toutes parts dans les campagnes on n'entendait que des exhortations pieuses, le bruit des armes et le hennissement des chevaux de bataille ; le pape Urbain II avait appelé la multitude à prendre la croix, et cet enthousiasme créait entre tous les fidèles un système d'égalité catholique favorable à l'émancipation du pauvre. Tous suivaient le même drapeau ; la confusion tumultueuse des clercs, des barons, des manants et des serfs s'avançant sur une même route, au milieu des mêmes périls, favorisait une sorte de fraternité démocratique, et la croisade était ainsi un mouvement qui partait des entrailles du peuple.

Au moyen âge, la servitude était le caractère général des populations qui cultivaient la terre et arrosaient la campagne de leurs sueurs ; les serfs, vilains et manants des villes se trouvaient pour la plupart soumis à des seigneurs, à des évêques, aux comtes du palais, au roi ou aux monastères qui avaient été la source de leur origine antique. Cependant, au milieu de celle soumission générale, il y avait de grandes cités qui conservaient les traces de l'administration romaine, et le vaste système de surveillance fondé par Charlemagne (2) ! De glorieuses dominations ne passent pas sur un peuple sans laisser de profondes empreintes ; le gouvernement des villes, la commune même dans le vaste développement de sa liberté, ne naquirent pas comme un produit immédiat qui s'implante dans le cœur d'un pays à la suite d'un événement fortuit : l'idée municipale était vieille comme Rome ; partout où se groupaient quelques hommes, se formulait en même temps l'idée de l'administration communale, institution de résistance et de défense mutuelle. Les municipes étaient répandus sur toute la Gaule ; les barbares avaient détruit les monuments, foulé les populations ; mais comme il y avait des ruines, des ponts, des routes, des aqueducs, magnifiques débris du grand empire, des cirques et des arcs de triomphe, il restait aussi debout quelques souvenirs des franchises municipales échappés à la conquête et aux ravages des barbares (3).

Au nord, Reims était une des cités les plus antiques de la Gaule, dans l'histoire de son épiscopat et de sa tradition de saint Remi (4) ; toutes les chartres constatent qu'elle avait, depuis sa fondation, des citoyens, un peuple enfin qui élisait ses magistrats, et l'évêque lui-même, le premier de la cité. Sous la seconde race, Reims avait des échevins, un ordre de ville, et quand Urbain II écrivit sa lettre encyclique pour la croisade, il l'adressa à l'ordre, aux chevaliers et peuple de Reims (5). Dans une chartre en lambeaux du onzième siècle, on voit un juge, un vidame et les échevins de ville qui exerçaient la magistrature dans la cité (6) ! Et qui pouvait refuser à Reims ces nobles titres d'une liberté née dans la première race ? n'avait-elle pas partout les monuments de sa vieille splendeur ? Sur les ruines du temple de Vénus et de Cybèle, l'archevêque Ebbon avait fait construire l'église de la Vierge ; l'antiquaire en salue encore les vieux débris reproduits sur le portail de la belle cathédrale du sacre. Reims, avec ses arcs de triomphe de la porte

(1) Comparez la *Chronique* d'Albert d'Aix, liv. 1er, et Guibert, abbé de Nogent, liv. 1er.

(2) Les Capitulaires publiés par Baluze en sont encore le témoignage ; *voyez* tom. II. Je développerai, dans le règne de Charlemagne, l'histoire du droit municipal dans la Gaule. Je me trouve encore ici en opposition avec l'école qui a *découvert* la commune. Nous vivons à une époque où l'on découvre beaucoup de choses que la vieille école des Bénédictins n'avait fait que raconter sans préconiser de découvertes et de récompenses. *Voyez* aussi préface du tome XI à XIII, Ordonnances du Louvre.

(3) C'est ce que M. Raynouard a prouvé avec une grande richesse de documents dans sa Dissertation sur le droit municipal des Gaules. Paris, ann. 1829.

(4) La liberté était antique à Reims ; elle datait de saint Remi : « *Dummodò eos jure tractaret, et legibus vivere pateretur, quibus civitas continuè usa est à tempore sancti Remigii Francorum apostoli.* Épître de J. de Sarisbery. *Epist.*

(5) *Urbanus Episcopus... clero,* Ordini, *militibus, et* Plebi, *Remis consistentibus.* Baluz. *Miscell.*, t. v, p. 290.

(6) J'ai trouvé dans un autre titre : Major de suburbio Remensis (maire du faubourg). Marlot, *Metrop. Rem. Hist.*, tom. II, pag. 238.

de Mars, le mont d'Arène, souvenir des sables qui le couvraient, alors que les empereurs et les proconsuls parcouraient ses grandes voies, et les sept chemins qui sillonnaient les Gaules : fouillez la terre, et vous en retrouverez encore les traces ; puis vous verrez à Reims la porte vieille et noircie qui servit de prison à Ogier le Danois, le preux de Charlemagne, selon les traditions chevaleresques. Reims, la noble cité, avait donc tous les titres pour un gouvernement municipal ; elle en était en possession au dixième siècle, et la commune trouva dans ses vieilles chartres un beau modèle d'indépendance.

Paris de Saint-Germain et de Sainte-Geneviève, sur la rivière qui coule à grands flots, avait une administration de nautes et de marchands qu'a symbolisée le vaisseau peint au fond de ses armoiries d'or sur azur (1). La vieille corporation de la marchandise et de l'eau, ainsi que le nomment les chartres, était le corps municipal ; il y avait un prévôt de la marchandise, des échevins, des bourgeois et un parloir où se réunissaient les prud'hommes, et il le fallait bien, car Paris s'agrandissait tous les jours vers la montagne Sainte-Geneviève (2) ; on y trouvait des oratoires, des stations pour monter si haut ; le sommet de la colline était peuplé d'ermitages avec des jardinets, le puits et le figuier sauvage ; au revers, du côté du midi, s'élevait Saint-Victor, abbaye solitaire, et ici là dispersées quelques petites maisons où les docteurs enseignaient les élèves et étudiants, qui depuis furent si actifs en leurs jeux. Le centre était toujours Paris en l'Ile, avec ses rues étroites et bien pressées, car les prud'hommes voulaient éviter les grands vents de Seine, les feux du soleil, et la pluie battante qui fouette le visage ; chacun en sa ruelle était paisible, trottinant pour les affaires du ménage sur sa mule ; après le couvre-feu, nul ne sortait, quoiqu'au coin de chaque rue il y eût un oratoire grillé, avec la Vierge et le saint patron, éclairé en sa niche par un réjouissant luminaire.

A Metz, la cité de Childéric II, les titres municipaux révèlent aussi l'existence des échevins, des prud'hommes maîtres et patrons, élus par le concours simultané des clercs et du peuple sur la place publique (3). A Bourges, la ville des grandes libertés, tout habitant était affranchi du servage : « Les citoyens (*cires*) de la cité et septaine de Bourges, dit la coutume, sont libres (4). » Voulez-vous savoir également l'histoire de Périgueux, colonie romaine, où le sénat et les empereurs ont laissé d'immenses amphithéâtres et d'utiles aqueducs ? Les chartres ne disent-elles pas, en parlant de Périgueux ! « les citoyens seigneurs de Périgueux (5) ? » Ils étaient gouvernés par des consuls ; et la commune, c'est-à-dire le droit de défense mutuelle, existait de temps immémorial avec son armée de l'universalité des habitants.

Au midi, vous trouviez Toulouse, son Capitole et son sénat ; le titre de consul se lit dans les chartres de la Languedoc du dixième siècle. Le vieux droit romain appelait Toulouse une cité, c'est-à-dire qu'elle possédait le privilège des municipes, affranchie de tout servage envers le comte ; Toulouse faisait la guerre ou la paix en son nom. Le Capitole, qui formait comme le centre de la cité, donna le nom aux capitouls, magistrature si élevée et si puissante au moyen âge (6).

A quelques lieues d'Avignon, la ville papale, se déployait Nismes la romaine : qui peut le disputer en souvenirs et en grandeur à l'amphithéâtre et à sa Maison carrée, œuvres admirables de l'époque impériale ? Plus tard, lorsque la comtesse Berthe fit une donation à la cathédrale de Nismes, elle écrit sous la garantie de son scel : « Que si les parents n'héritent pas d'après la coutume romaine, les biens et fiefs de ladite dame reviendront *à la puissance publique* de Nismes (7) » expression qui se rapporte sans doute à la magistrature du *Polestal*, qui domina au moyen âge les cités de Provence, d'Italie et du Languedoc. Si le peuple de Nismes était libre et souverain, Arles nous apparaît, au onzième siècle, comme un débris des colonies romaines dans la Gaule ; un comte d'Arles traite avec le monastère de Saint-Victor pour des terres fertiles sur le Rhône, et la chartre est scellée en présence de « tous les hommes d'Arles, des juges et des chefs (8). » Il

(1) Une autre opinion veut que la forme de la Cité en l'Ile ait été la première origine du navire dans les armoiries.

(2) Dans un titre de très-vieille date, on trouva une contestation. *Cùm tabernarii parisienses dicerent contra præpositum et scabinos mercatorum parisiensium.* (Félibien, *Historiens de Paris*, pièces justificatives, pag. 102.)

(3) *Clero et populo Metzensi... Cleri... militum et civium communicato concilio.* (*Gallia christian.*, t. XIII.)

(4) La Thaumassière, *Nouv. Comment. sur les coutumes générales du Berri*, art. 1er.

(5) *Mémoire sur la constitution politique de Périgueux*, ann. 1775, in-4°.

(6) La liste des consuls de Toulouse a été religieusement conservée depuis le onzième siècle. Voyez *Traité de la noblesse des capitouls de Toulouse*, pag. 77, et Catel, *Hist. des comtes de Tolose*.

(7) *Ad ipsam* potestatem *de Nemauso publicè reverlant istas res*, dans dom Vaissète, col. 113, t. II, *aux preuves*.

(8) *Consiliantibus Arelatensium principibus.* On lit aussi dans une autre chartre : *De feaudo communali communitate Arelatensi.* — Anibert, *Mém. sur la rép. d'Arles*, 1re partie, pag. 112.

y avait des fiefs communaux, une communauté d'habitants; Grégoire VII écrit au peuple d'Arles, et c'est à ce même peuple que Gibelin, créé patriarche de Jérusalem, adresse ses adieux (1).

Arles fut comme une colonie de Marseille. Nulle ville ne pourrait se comparer à la vieille république municipale des Phocéens, quand l'étendard marseillais flottait au vent sur les tours noircies, au haut de cette enceinte où était placée la porte de Jules César! Marseille avait sa maison de ville, ses magistrats, ses échevins; Geoffroy le vicomte fait une vente de fiefs et terres vaines; elle porte don à l'universalité des citoyens de Marseille, qui traitent avec Pise, Gaete, Venise et Gênes. Marseille assure les droits de son commerce par de précieux statuts qui depuis furent rédigés en dues formes (2).

Ainsi, dans les vieilles cités, la liberté municipale était contemporaine de l'époque romaine; la commune ne fut point un produit spontané du onzième siècle; sur toute la surface du sol on trouve des modèles de municipalité, des types antiques sur lesquels les chartres de communes et de bourgeoisies se modelèrent. L'épaisse race de Bourgogne, de Champagne, n'allait pas si vite dans les conquêtes de la liberté que les populations vives et intelligentes du Midi; le soleil est favorable aux idées de peuple; le cœur peut rebondir librement quand il voit la nature réchauffée et l'azur des cieux rayonnant de lumière. L'air épais est une chaîne qui oppresse; il est pour l'imagination et les idées exaltées ce qu'est le mur humide et épais du cachot sur le corps humain, une sorte de paralysie de l'âme. Seulement, au dixième siècle, déjà une agitation profonde se manifeste parmi les serfs, la parole avait agi (3); les prédications catholiques annonçaient la liberté et l'égalité de tous devant Dieu et l'Église. Dans plusieurs provinces, les serfs se réunissaient pour résister; on sent que le peuple souffre et qu'il est opprimé; il n'y avait pas de classes intermédiaires; le serf crie à la *commune* comme à la meilleure organisation des biens du peuple. Voulez-vous un exemple de ce grand rassemblement pour demander *la commune?* en voici un des plus remarquables. Dans les divers comtés de la Normandie, les serfs, les vilains, irrités de leur condition, se réunissent pour appeler une situation plus libre; ils sont rassemblés en foule et en armes dans la campagne, autour des villes; ils s'arment en tumulte : que disent-ils entre eux? que réclament ces hommes confusément soulevés? « Ne consentons plus à porter le joug des seigneurs ou de leurs agents, nous n'en recevons jamais que du mal, jamais notre bon droit n'est respecté par eux; nous perdons à la fois nos profits et nos travaux, on prend chaque jour nos bêtes de somme, on exige sans cesse de nouveaux services; ce sont toujours des demandes, des procès pour les forêts, pour les chemins, pour les monnaies, pour les canaux, pour les moutures, pour l'hommage, pour les redevances, etc.; on enlève de force nos troupeaux, et s'il existe des conventions à notre avantage, on ne les exécute pas. Pourquoi souffrir tous ces outrages? osons nous dérober à l'injustice de nos tyrans; ne sommes-nous pas hommes comme eux? n'avons-nous pas des membres aussi robustes, des corps formés comme les leurs? Nous portons aussi bien qu'eux la fatigue et la peine; s'il nous manque quelque chose, c'est le courage (4). Qu'un serment sacré nous lie à jamais; nous avons à défendre nos biens et nos personnes; soyons unis, aidons-nous, et s'ils veulent nous attaquer, nous serons contre un seul chevalier trente et quarante paysans adroits et résolus (5)... »

Ce langage des serfs et vilains de Normandie sentait un peu la couardise; ils se mettaient quarante contre un chevalier, et encore ils tremblaient! Et vous ne voulez pas que ces lâches fussent esclaves attachés à la chaîne? Qu'avait de commun cette race d'hommes avec le féodal qui jetait à l'aventure sa fortune et sa vie? Néanmoins cette révolte raisonnée se formula bientôt en assemblée générale, car tous ces hommes s'étaient organisés sous des chefs; chaque communauté députa deux manants qui la représentèrent dans le conseil provincial de Normandie; on prêta des serments sur la croix du Christ, symbole d'égalité; on discuta les intérêts de la Neustrie, et quand le comte Raoul arriva, au

(1) Ce titre est de l'an 1095, l'époque même de la croisade. GUESNAY, *Prov. Massil.*

(2) Les statuts marseillais furent écrits au treizième siècle.

(3) L'idée de commune se produit depuis le huitième siècle, comme l'expression de la défense mutuelle, et c'est en quoi le système de l'auteur des *Lettres sur l'Histoire de France* n'est ni vrai ni neuf. Consultez toujours les admirables préfaces des xe et xie volumes des Ordonnances du Louvre.

(4) Pur kei nus laissum damagier?
Metum nus fors de lor dangier;
Nus sumes homes cum il sunt
Tex membres avum cum il unt.

Roman du Rou, vers 5979. On voit déjà poindre les idées chrétiennes de liberté.

(5) Allum nus par serement,
Nos aveir e nus defendum
E tuit ensemble nus tenum.
E se nus voilent guerreier,
Bien avum, contre un chevalier,
Trente u quarante paisanz
Maniables e cumbatans.

Roman du Rou, vers 5979-6038.

nom du duc leur suzerain, avec ses chevaliers, pour dissoudre l'assemblée communale, il trouva une résistance active. Pauvres serfs! pauvres communaux! Aux uns le comte Raoul fit couper les mains et les pieds, ou leur fit arracher les dents et les yeux (1); on devait un exemple! Aux autres, les plus riches, il les taxa de fortes sommes de deniers pour racheter leur vie, et les serfs retournèrent à leur charrue. Le temps n'était pas venu d'un peu de liberté (2)! Les communaux avaient les membres forts, mais la cotte de mailles n'enveloppait pas leur corps durci; ils n'avaient pas surtout le courage de résister à la face des hommes de bataille. Cet essai de commune fut donc ainsi détourné dans son développement par les hommes d'armes. *Commune* devint néanmoins le mot adopté par tous les vilains qui se réunissaient tumultueusement; il fut comme la formule d'usage pour exprimer la réunion du peuple sous une administration locale. Dès que les serfs, les manants se groupent autour d'un village ou d'un clocher, ils forment une commune; ils déploient leurs étendards sous des formes bizarres; que peut avoir de noble un serf de terre? tout ce qu'il crée est grotesque et contrefait. Au Mans, les habitants forcent le comte à approuver une conjuration qu'ils appellent *commune;* ils couraient sur la place publique en poussant des clameurs; et comment faire pour résister à l'invasion des barbares, des Hongres et des Normands? comment faire pour s'opposer aux excursions des châtelains? *Commune! commune!* tel était le traité de mutuelle garantie entre les habitants, traité vieux comme le sentiment de la défense réciproque quand la multitude est éparse et faible.

La commune s'organisa souvent les armes à la main, et plus d'une fois, au onzième siècle, on vit les clercs, suivis de leurs paroissiens, l'étendard déployé, accompagner leur roi à la guerre (3). Ce n'était pas tout avantage que la communauté! il s'agissait de l'administration de la chose publique, bien plus pénible que la servitude habituelle et résignée. La commune ne naquit donc pas spontanément, ce ne fut pas un fait inouï, éclos d'une situation accidentelle; le système municipal existait dans la plupart des cités de la Gaule, il se développait successivement comme un modèle et un type pour la défense mutuelle des habitants. On avait emprunté ce gouvernement électif de la cité aux communautés religieuses; l'ordre de Saint-Benoît fut le premier modèle de hiérarchie et de liberté; on avait étendu l'admirable idée de corporation à toutes les réunions d'habitants. La vie de la cité était commune, comme celle des monastères; on avait des biens viagers, des forêts où tous, pauvres et riches, pouvaient aller couper du bois et faire du charbon; il y avait de gras pâturages pour les troupeaux, qui pouvaient vaguer en liberté sur le bien de la bourgade.

Ces droits existaient, un peu confus, souvent disputés entre le seigneur, l'évêque et les habitants (4). On prenait les armes pour un péage, pour un pont, pour un moulin, pour un four banal; les disputes judiciaires se manifestaient plus violentes au onzième siècle, et lorsque la croisade eut donné une impulsion démocratique aux serfs, aux manants et aux vilains, ils prirent les armes pour obtenir une chartre spéciale de commune, qui réglait les droits ou les devoirs de chacun, ou bien ils achetèrent le scel du baron ou de l'évêque en bons deniers comptants. Le fait fut écrit spécialement dans le onzième siècle, mais il ne fut pas conquis à cette époque, le régime municipal était bien antérieur; seulement il se manifesta plus ardent et plus énergique; on aurait dit que la croisade, en semant partout les idées de voyage et de liberté, avait animé d'une ardeur nouvelle les habitants des cites et de la campagne. Les seigneurs avaient alors tant de besoins, qu'ils vendaient les communes comme leurs fiefs; les peuples épais et lourds de la Picardie, de la Champagne, de la Bourgogne et de la Lorraine, s'étaient pris dans ce temps de l'esprit de liberté, comme s'ils étaient ivres de vin nouveau, tant ils étaient ardents et décidés à obtenir leur chartre communale; de là, en plusieurs villes, de sanglantes révoltes parmi les communaux. Cela devait être; et bientôt les cartulaires de Vezelay, Noyon et Beauvais s'ouvriront devant nous, pour dire comment toutes ces villes conquirent leurs chartres ou

(1) A plusurs fist traire les denz.
E li altres fist espercer,
Traire les oils, li puings colper;
A lex i fist li guarez cuire.

(2) La commune remest a tant
Ne firent puis vilains semlant...
E li riches le cumpererent
E par lur burse s'aquiterent.

Roman du Rou, vers 6090-6114.

(3) Le mot *commune* se trouve déjà partout dans les monuments du onzième siècle.

Assez tost oi Richard dire
Que vilains cumune faseient.
A Valmerei Franceiz s'armerent
E lor batailles ordenerent;
Puis entrerent à Valedunes,
Là s'asemblerent li cumunes.

Roman du Rou de ROBERT WACE, vers 6070-8997.

(4) M. Raynouard, dans sa Dissertation sur le droit municipal, a suffisamment prouvé que l'origine de la commune datait de Rome et de la conquête des Gaules par les Romains. *Voyez* RAYNOUARD, *Droit municipal*, tom. II.

priviléges scellés des rois, des comtes, des évêques et des seigneurs féodaux! Que pouvaient-ils faire de mieux que d'assurer par chartres écrites les coutumes de la cité!

CHAPITRE XXXII.

CROISADE POPULAIRE.

Émotion des multitudes. — Gauthier *sans avoir*. — Pèlerinage du peuple. — Ses chefs. — Pierre l'Ermite. — Passage à travers la Bulgarie et la Hongrie.— Les Francs à Constantinople.—Croisade des bourgeois allemands.— Massacre des juifs.

1095 — 1096.

Lorsque la parole retentit solennellement dans une bouche enthousiaste, le peuple en éprouve la première impression, et c'est lui qui s'émeut; il se groupe, il se précipite sans ordre vers une idée ou vers la passion généreuse ou mauvaise; il agit sans calcul, sans crainte, avec la foi des grandes choses. Le peuple avait été remué par la prédication de Pierre l'Ermite, et il suffit qu'on peignit aux enfants de l'Église universelle les souffrances de Jérusalem, pour qu'aussitôt la multitude s'armât avec cette impétuosité qu'on avait vu éclater, comme les vagues de la mer, au concile de Clermont (1). L'idée dominante fut alors la croisade, c'est-à-dire la délivrance des pauvres frères d'Orient et la glorification de l'étendard du Christ; on prêchait cette croisade partout, on soulevait les masses avec l'idée de la propagande chrétienne contre la servitude qu'imposaient les musulmans. L'enthousiasme fut indicible, la foule prit avec feu l'idée d'un pèlerinage armé, on se réunissait confusément; Jérusalem fut le vœu de tous. Il ne fallait plus qu'un chef à ces masses pour les diriger dans le pays inconnu.

La féodalité comptait deux natures de seigneurs et tenanciers: les uns avaient des fiefs, d'opulentes terres, de riches seigneuries, des domaines qui s'étendaient sur les rivières lointaines, des prés fleuris et des forêts sombres comme les Ardennes; riches dans leurs escarcelles, ils n'avaient rien à désirer en hommes ni en serfs; ceux-ci étaient les sires terriers, les suzerains de vassaux et de riches manses. Mais à côté d'eux il y avait encore de braves chevaliers au bras puissant, aux rudes coups de lance et d'épée; ils n'avaient point de terres, ils vivaient de batailles et de butins; souvent prodigues, ils avaient passé leur vie à la chasse au sanglier dans la forêt; tantôt ils se mettaient au service de tels sires, tantôt ils se posaient comme défenseurs et avoués d'un monastère, moyennant certaines redevances d'argent. C'étaient comme les prolétaires du baronnage et de la chevalerie; gens dissolus pour la plupart, qui mangeaient leur patrimoine ou leur avoir dans de joyeux festins, quand la coupe petillait jusqu'au bord. Y avait-il une expédition périlleuse, ils se mettaient à la tête par plaisir et passe-temps, ils allaient conquérir la fortune; qu'avaient-ils à perdre? que laissaient-ils après eux? ils n'avaient terre ni famille. Ces chevaliers plaisaient au peuple, qui aime des caractères hardis et chercheurs d'aventures (2).

Quand la multitude donc s'éleva confuse, pêle-mêle, pour marcher en Orient, les plus impatients choisirent un chef: il se nommait Gauthier sans avoir (Walter senz aveir) (3). Voyez comme ce nom allait bien au pauvre chef du peuple! comme il avait été élu à propos par les pèlerins dénués de tout! (Walter senz aveir), c'est-à-dire sans sous ni mailles, joyeux compagnon de bonne naissance, mais ayant tout dépensé dans la vie aventureuse de la chevalerie. La première troupe de pèlerins n'était pas elle-même très-huppée; on ne comptait que huit hommes à cheval dans toute cette masse qui marchait à pied, armée d'arcs, de pieux et d'arbalètes. On voyait cette foule en capuchons et guenilles, avec ces figures grotesques et bizarres des multitudes au gros nez, aux lèvres épaisses, aux membres forts ou mal lotis: les dignes compagnons étaient pauvrement vêtus, sans chaussures ni sandales, mais ils avaient un puissant enthousiasme qui leur faisait tout supporter; ils marchaient ainsi à la conquête, au triomphe de la grande idée qui leur tenait au cœur: la délivrance de la patrie céleste et de leurs frères opprimés. Chaque fois que le peuple

(1) Je vais suivre l'histoire des croisades sous un point de vue que je crois neuf et vrai; j'ai toujours pensé que le grand poëme du Tasse avait séduit et perdu les historiens des croisades. Le poëte a conçu une œuvre d'art; il a suivi sa fantaisie, et il a bien fait; mais les historiens des croisades ont voulu l'imiter; ils ont essayé de l'épique au lieu de faire du vrai; on a calqué des discours, peint des caractères d'invention, et fait un cadre compassé partout là où existe toute la confusion d'une multitude. Je me garde bien de me poser épique, je reste chroniqueur. Le remarquable travail de M. Mazuy sur la *Jérusalem délivrée* nous a fait enfin connaître le Tasse dans sa grandeur et son épopée.

(2) Ducange, v° *Feuda*.— Sainte-Palaye, *Chevalerie*, tom. II.

(3) *Voyez* Albert d'Aix, liv. 1er, et Guibert, liv. 1er.

s'émeut, en armes, il n'invoque que son courage, il marche à la défense de son principe ou de la patrie, sans souliers, sans vêtements, et il n'en est pas moins beau dans l'histoire. Il y a une sorte de magnificence dans l'enthousiasme de la misère, elle ne se bat point pour des idées sans élévation, elle est désintéressée dans les résultats; et, au milieu de cette foule, s'élève à toute la hauteur du temps un homme d'armes, comme Walter (senz aveir), pour la diriger et la conduire aux grandes choses!

Ce fut donc avec cette pauvre troupe, où l'on voyait pêle-mêle, comme le dit la chronique, chevaliers, moutons, chèvres, ânes et mulets sans belle apparence, que Gauthier sans avoir se mit en marche pour Jérusalem. Hélas! quel sort va donc les attendre? auront-ils à la face amis ou ennemis (1)? « En traversant la Hongrie, le seigneur Coloman, roi très-chrétien des Hongrois, instruit des résolutions courageuses des fidèles et des motifs de leur entreprise, accueillit Gauthier avec bonté, lui accorda la faculté de passer en paix sur toutes les terres de son royaume et d'y faire des achats. Il marcha en effet, sans faire aucun dégât et sans aucun accident, jusqu'à Belgrade, ville de Bulgarie; ayant passé à Malaville (2), cité située sur les confins du royaume de Hongrie, là il traversa en bateau et en parfaite tranquillité le fleuve de Méroé (3); mais seize de ses hommes s'étaient arrêtés dans ce même lieu de Malaville pour y acheter des armes à l'insu de Gauthier, qui déjà se trouvait de l'autre côté du fleuve; quelques Hongrois d'un esprit pervers, voyant Gauthier et son armée déjà éloignés, leur enlevèrent leurs armes, leurs vêtements, et les laissèrent aller ensuite nus et dépouillés. Désespérés, privés de leurs armes et de leurs effets, ceux-ci pressèrent leur marche et arrivèrent bientôt à Belgrade, où Gauthier et son armée avaient dressé leurs tentes en dehors des murailles pour se reposer, et ils racontèrent en détail le malheur qu'ils avaient éprouvé. Gauthier, qui ne voulait pas retourner sur ses pas pour se venger, supporta cet événement avec fermeté d'âme. La nuit même que ses compagnons de voyage le rejoignirent dénués de tout, il demanda au prince des Bulgares et au magistrat de la ville la faculté d'acheter des vivres pour lui et les siens; mais ceux-ci les prenant pour des vagabonds et des gens trompeurs, leur firent interdire les marchés. Gauthier et les gens de sa suite, blessés de ces refus, se mirent à enlever les bœufs et les moutons qui erraient çà et là cherchant leur pâture dans la campagne; et comme ils voulurent les emmener, il s'éleva bientôt de sérieuses plaintes entre les pèlerins et les Bulgares qui voulaient se faire rendre leurs bestiaux. On s'échauffa des deux côtés, et l'on en vint aux armes; tandis que les Bulgares devenaient de plus en plus nombreux, au point qu'ils se réunirent enfin cent quarante mille, quelques hommes de l'armée des pèlerins s'étant séparés du reste de l'expédition, furent trouvés par les barbares dans un certain oratoire où ils s'étaient réfugiés. Les Bulgares, ainsi renforcés en même temps que Gauthier perdait du monde et fuyait avec tout le reste des siens, attaquèrent cet oratoire et brûlèrent soixante hommes de ceux qui s'y étaient réfugiés; les autres ne s'échappèrent qu'avec peine du même lieu, en cherchant à défendre leur vie, et la plupart d'entre eux furent dangereusement blessés. Après ce malheureux événement, qui lui fit perdre un grand nombre des siens, Gauthier, laissant les autres dispersés de tous côtés, demeura pendant huit jours caché et fugitif dans les forêts de la Bulgarie (4), et arriva enfin auprès d'une ville très riche nommée Nissa, située au milieu du royaume des Bulgares; là, ayant trouvé le duc et prince de ce pays, il lui parla des affronts et des dommages qu'il avait soufferts. Le prince, dans sa clémence, lui rendit justice sur tous les points, et lui donna généreusement, comme gage de réconciliation, des armes et de l'argent; il le fit en outre accompagner en paix à travers toutes les villes de la Bulgarie, Sternitz, Phinopolis, Andrinople, et lui accorda la permission d'acheter, jusqu'à ce qu'il fût arrivé avec toute sa suite dans la ville impériale de Constantinople. Lorsqu'il y fut parvenu, Gauthier demanda humblement et avec les plus vives instances au seigneur empereur la permission de demeurer en paix dans son royaume, et la faculté d'acheter les vivres dont il aurait besoin, jusqu'au moment où Pierre l'Ermite, sur les exhortations duquel il avait entrepris ce voyage, viendrait le rejoindre, afin qu'alors, réunissant les milliers d'hommes qu'ils conduisaient, ils pussent passer ensemble le bras de mer de Saint-Georges, et se trouver ainsi mieux en mesure de résister aux Turcs et à toutes les forces des Gentils. Le seigneur empereur, nommé Alexis, répondit avec bonté à ces demandes, et consentit à tout (5). »

Ce devait être en effet un bien triste voisinage pour les Hongres et les Bulgares, que cette troupe aventureuse de pauvres pèlerins, querelleurs, mutins comme le peuple dans toutes les entreprises où il s'expose à des périls! Gauthier (senz aveir) avait eu là une rude tâche pour lui, digne com-

(1) Comparez GUIBERT, liv. 1er, ALBERT D'AIX, liv. 1er, et GUILLAUME DE TYR.

(2) Semlin.

(3) La Morawa.

(4) Comparez ce récit avec celui du chroniqueur Baudri, ad ann. 1095-96.

(5) *Voyez* ALBERT D'AIX, *Chronique des Croisades*, liv. 1er.

pagnon de chevalerie ; mais enfin le hardi chevalier arrivait, après d'inouïes fatigues, à Constantinople, le lieu de rendez-vous pour toutes les troupes de pèlerins ; là devait se réunir l'armée des fidèles, pour agir de concert dans une expédition contre les musulmans. Pendant cette longue route, les compagnons de Gauthier avaient éprouvé bien des souffrances, avaient subi bien des privations : les pèlerins débordaient sur Constantinople exténués de besoins ; ils avaient devant eux une grande et merveilleuse cité, pleine de richesses et d'abondance. Ils avaient traversé bien des terres arides, bien des montagnes sauvages ; ils pouvaient plonger maintenant leurs regards ravis sur le Bosphore et ses rivages (1). Magnifique spectacle que ces mille tours grecques ! Elles s'élevaient autour des murailles comme des géants qui enveloppaient de leurs vastes bras les palais de marbre, les hippodromes, les cirques, les jardins de roses de Damas, de cyprès et de sycomores. Quelle différence entre les tristes villes de l'Occident, sans en excepter Paris sur Seine, Orléans sur Loire, avec leurs noires murailles ; Auxerre la vineuse, Champlitte, Troyes, Reims, dont les coteaux arides et rougeâtres offraient le triste aspect d'une végétation de ceps noircis comme une bruyère de bois mort ! Tout était vert et ravissant à Constantinople ; les grands arbres avaient le soleil à la cime et l'onde aux pieds ! Quelle description pompeuse ne font pas les chroniqueurs, de ces richesses de la nature et de l'art, de ces villes merveilleuses, du peuple si opulent, de ces vêtements de pourpre, de ces robes traînantes, de ces palais où les eunuques gardaient les portes d'airain roulant sur les parvis de marbre ! Quelle féerie pour les pauvres compagnons de Gauthier sans avoir ! Les débris de ce grand pèlerinage étaient dans le ravissement à l'aspect de Constantinople ; tous n'avaient, comme Gauthier, ni deniers ni mailles, lorsque l'empereur leur fit distribuer quelques mesures de tartarons de cuivre, ce qui excita l'enthousiasme de cette espèce de Cour des miracles ambulante (2).

Pendant ce temps, l'ermite Pierre continuait sa prédication pour la croisade. Le voilà donc qui convoque le peuple chrétien pour le départ, au son des trompettes et buccines ; la foule qui vint à lui était plus innombrable que le sable de la mer ; telle est l'expression de la chronique. Pierre avait parcouru la Langue d'oil et la Langue d'oc, la Suisse, la Souabe, l'Italie ; la troupe qui suivait sa parole était encore un pêle-mêle de Français, de Lorrains, de Bavarois et de peuples étranges qui s'étaient levés à la sainte prédication. « On y vit paraître même les Écossais, si féroces chez eux, si doux chez les autres, la cuisse nue, le manteau et le carquois sur l'épaule ; ils arrivaient du pays des brouillards (3). » La croisade était une de ces entreprises d'opinion qui remuent si profondément ; le mouvement du peuple devenait universel ; Pierre l'Ermite, avec sa tunique de bure, ses pieds nus, son pauvre âne trottinant, avait rassemblé les populations autour d'une idée qu'on saluait avec enthousiasme. Cette multitude lui dit : « Conduis-nous, toi qui as la parole si brûlante, toi qui as vu Jérusalem. » Et l'ermite accepta ; il était l'homme du peuple, il sortait de ses entrailles : avant la vie de solitude, n'avait-il pas fait la guerre ? Il se souvenait des champs de bataille où il avait brisé plus d'une lance contre ses adversaires. Périlleuse mission, que de guider la multitude émue quand elle entoure de son enthousiasme une idée de religion, de gloire ou de patrie ! Pierre avait prêché la croisade, et il résolut de conduire le pèlerinage. Le peuple s'était rassemblé sans ordre (4) ; il se groupait par bandes de ville en ville, de campagne en campagne ; l'ermite prêchait, et quand la multitude s'était rassemblée, il lui donnait la parole, le baiser et la croix. Ce peuple avait du cœur, une résolution de mourir ; mais à quels emportements n'allait-il pas se livrer dans une si longue route ! que d'imprudences cette folle armée ne devait-elle pas commettre à travers les populations hostiles ou étrangères à ses mœurs et à sa langue ! Elle était pauvre, et elle allait traverser de beaux pays et des terres plantureuses ; elle quêtait l'aumône, et elle avait en face des villes riches et bien munies de tout ; elle se sacrifiait pour l'idée chrétienne, et autour d'elle l'égoïsme savourait paisiblement les biens et les plaisirs du monde. Une armée qui marche sous les feux de l'exaltation est naturellement cruelle ; elle ravage tout, parce que, se sacrifiant elle-même à une cause, elle considère comme ennemi non-seulement ce qui s'oppose à ses desseins, mais encore ce qui reste indifférent au milieu de l'émotion commune.

Ainsi était l'armée du pauvre ermite ; que de peine pour la contenir ! Pierre se montra digne du commandement ; il comprima tant qu'il le put le désordre. Ce fut une longue et difficile marche ; la multitude se dirigea, comme la troupe de Gauthier sans avoir, vers le royaume de Hongrie. Pierre dressa ses tentes devant les portes de Ciperon avec toute l'armée qu'il traînait à sa suite ; « de là, dit

(1) Anne Comnène décrit avec pompe l'aspect de Constantinople et les grands travaux des empereurs, *Alexiade*, liv. x.

(2) Albert d'Aix, liv. 1er.

(3) *Videres Scotorum apud se ferocium, aliàs imbellium, cuneos, crure intecto, hispidâ clamyde, ex humeris dependente psitarciâ, de finibus uliginosis allabi.* (Guibert, abb., liv. 1er.)

(4) Albert d'Aix, liv. 1er. — Guibert, liv. 1er.

la chronique, il envoya des députés au souverain de ce royaume pour lui demander la permission d'y entrer et de le traverser avec tous ses compagnons de voyage. Il en obtint l'autorisation sous la condition que l'armée ne ferait aucun dégât sur les terres du roi, et qu'elle suivrait paisiblement sa route en achetant les choses dont elle aurait besoin, sans querelle et à prix débattu. Pierre se réjouit beaucoup de ces témoignages de la bienveillance du roi envers lui-même et tous les siens; il traversa tranquillement le royaume de Hongrie, donnant et recevant toutes les choses nécessaires en bon poids et bonne mesure, selon la justice; et il marcha ainsi avec toute sa suite et sans aucun obstacle jusqu'à Malaville. Comme il approchait du territoire de cette ville, la renommée lui apprit, ainsi qu'à tous les siens, que le comte de ce pays, nommé Guz, l'un des primats du roi de Hongrie, séduit par son avidité, avait rassemblé un corps de chevaliers armés, et arrêté les plus funestes résolutions avec le duc Nicétas, prince des Bulgares et gouverneur de la ville de Belgrade, afin que celui-ci, à la tête de ses vaillants satellites, combattît et massacrât ceux qui avaient précédé Pierre l'Ermite, tandis que lui-même attaquerait et poursuivrait avec ses chevaliers ceux qu'il trouverait sur les derrières, en sorte que cette nombreuse armée pût être entièrement dépouillée, et perdît ainsi ses chevaux et tous ses vêtements (1). En apprenant ces nouvelles, Pierre ne voulut pas croire que les Hongrois et les Bulgares, qui étaient chrétiens, oseraient commettre de si grands crimes; mais lorsqu'il fut arrivé à Malaville, il vit, et ses compagnons virent aussi, suspendues encore aux murailles de la ville, les armes et les dépouilles des seize hommes de la troupe de Gauthier que les Hongrois avaient surpris tandis qu'ils étaient demeurés en arrière, et pillés sans remords. En apprenant l'affront fait à ses frères, en reconnaissant leurs armes et leurs dépouilles, Pierre excite ses compagnons à la vengeance. Aussitôt ceux-ci font résonner les cors bruyants, les bannières sont dressées, ils volent à l'attaque des murailles, lancent des grêles de flèches contre ceux qui occupent les remparts, et les accablent sans relâche d'une si grande quantité de traits, que les Hongrois, hors d'état de résister à l'impétuosité des Français qui les assiégent, abandonnent les remparts, osant à peine croire qu'il leur soit possible de faire face, dans l'intérieur même de la ville, aux forces qui les attaquent. Alors un certain Godefroy, surnommé Burel, né dans la ville d'Étampes, chef et porte-enseigne d'une troupe de deux cents hommes de pied, et qui était lui-même à pied (2), homme plein de force, voyant les ennemis quitter les remparts en fuyant, saisit une échelle qu'il trouve là par hasard, et s'élance aussitôt sur la muraille. Renaud de Bréis, illustre chevalier, la tête couverte d'un casque et revêtu d'une cuirasse, monte après Godefroy sur le rempart, et dans le même temps tous les cavaliers et les gens de pied font les plus grands efforts pour entrer dans la place. Se voyant serrés de près et en danger, les Hongrois se réunissent au nombre de sept mille pour se défendre, et sortant par une autre porte de la ville qui fait face à l'orient, ils se rendent et s'arrêtent sur le sommet d'un rocher escarpé, au pied duquel coule le Danube, et qui forme une position inaccessible de ce côté. La plupart d'entre eux cependant n'ayant pu se sauver assez vite, à cause des étroites dimensions de la porte, succombèrent sous le glaive auprès même de cette porte; d'autres, qui espéraient se sauver en parvenant sur le sommet de la montagne, furent mis à mort par les pèlerins qui les poursuivaient; d'autres encore, précipités de ces hauteurs, se noyèrent dans les eaux du Danube; mais un plus grand nombre se sauva en traversant le fleuve en bateau. On tua environ quatre mille Hongrois dans cette affaire; les pèlerins perdirent cent hommes seulement, non compris les blessés. Après avoir obtenu cette victoire, Pierre et tous les siens demeurèrent pendant cinq jours à Malaville, à cause de la grande quantité de provisions qu'ils y trouvèrent en grains, en troupeaux de gros et menu bétail, et en boissons; ils prirent aussi un nombre infini de chevaux (3). »

Pierre avait déployé dans cette marche militaire de l'audace et de la fermeté; il n'avait pu retenir l'indignation des pèlerins à l'aspect des cadavres de leurs frères massacrés à Malaville; Pierre avait dirigé l'assaut, en d'autre temps il avait porté le casque. Il y avait parmi cette troupe émue quelques chevaliers qui connaissaient les grands coups de lance; ils avaient secondé l'ermite dans le commandement de cette multitude désordonnée qui était restée en possession d'une grande cité. La guerre se trouvait ainsi déclarée par les pèlerins aux Hongrois, aux Bulgares, populations nomades dont ils traversaient le territoire (4). Pierre pouvait-il empêcher que des troupes pleines de misères fussent toujours dispo-

(1) ALBERT D'AIX, liv. Ier. — GUILLAUME DE TYR, liv. X, et GUIBERT DE NOGENT, toujours un peu mordant contre les croisés, liv. Ier.

(2) *Magister et signifer ducentorum peditum qui et ipse pedes erat.* ALBERT D'AIX, liv. Ier.

(3) ALBERT D'AIX, *Chronique des Croisades*, liv. Ier.

(4) Ils avaient surtout pour ennemis les Petschenegès. (*Pincenarii, qui Bulgariam inhabitant.* ALBERT AQUENS, lib. Ier.)

sées à ravager la campagne pour se munir de vivres? Cette foule de peuple était, comme toutes les multitudes, passionnée, impatiente; elle avait le sentiment profond des sacrifices qu'elle s'imposait pour une mission sainte, et cette conviction rend les masses difficiles à conduire et à comprimer. Tout ce qui arrêtait le peuple dans son pèlerinage, il le brisait; il avait des méfiances contre ses chefs, contre les nations qui lui donnaient l'hospitalité: ici les pèlerins prenaient une ville, là ils pillaient les troupeaux. Les Hongrois eux-mêmes, population à peine civilisée; les Bulgares, les Petschenèges s'étaient levés pour les combattre; n'avaient-ils pas à défendre leurs propriétés et leur vie? Il faut lire dans les chroniques les peines et les douleurs de ce peuple franc à travers la Hongrie, la Bulgarie et la Romanie jusqu'à Constantinople; Pierre les conduisait avec une fermeté, une tactique remarquables; il s'agissait de dominer tout un peuple avec ses passions, ses inquiétudes, ses besoins; il fallait tout l'ascendant de la parole de l'ermite, toute la puissance de son caractère pour empêcher les pèlerins de s'abandonner à leur fureur contre ces races tartares qui les entouraient de toutes parts. Ils avaient devant eux de si beaux troupeaux, des bœufs aux cornes ornées de fleurs, des chariots à quatre roues, des moutons et des brebis qui se trouvaient épars au milieu des cavales et de leurs poulains bondissants!

Dans cette indiscipline de ses compagnons, l'ermite s'était souvenu de son ancien métier de guerre; on le voyait sans cesse entouré d'un petit conseil d'hommes d'armes: Gauthier le Franc, cadet de la race de Galeran, sire de Breteuil, près de Beauvais (1), et Godefroy Burel, de la ville d'Étampes, tous deux chevaliers nommés dans les chartres. C'est avec l'aide et les conseils de ces hommes d'armes que Pierre l'Ermite conduisait sa troupe indomptée; son itinéraire fut un passage incessant de tristesse, de joie, de hardiesse et de découragement, comme il arrive toutes les fois que le peuple entreprend une œuvre de patience et de résignation. Les pèlerins étaient poursuivis par les Bulgares, les Komans et les Hongrois; ici là on les voyait accourir sur des chevaux tartares, leurs arcs de corne sur l'épaule et la pique en main; ils se précipitaient sur les troupes éparses, ils emmenaient les chars, les femmes, les jeunes filles, les pèlerins épuisés qui s'écartaient de l'armée chrétienne, alors organisée en rangs pressés. Pierre veillait à tout avec sa puissance de parole, il avait besoin de réprimer les masses qui avaient leurs caprices, leurs volontés, leur souveraineté mobile; ses compagnons Godefroy Burel et Foucher d'Orléans exécutaient ses ordres, se portant tantôt à la tête, tantôt sur le derrière de la troupe, pour que les rangs ne fussent point ouverts; tous veillaient à la subsistance si difficile; et comme on était au milieu des chaleurs de juillet, on coupa les moissons jaunies qui fléchissaient sous les pas des chevaux; on fit rôtir les grains à des fours que les pèlerins portaient avec eux, et cette nourriture agreste et abondante servit à tout ce peuple qui marchait en armes vers Constantinople en parcourant les plaines immenses de la Romanie (2).

A travers un si long itinéraire, Pierre l'Ermite s'était montré d'une grande prévoyance, et les malheurs qu'avaient subis les pèlerins n'étaient pas son ouvrage; ils avaient été le résultat de l'indiscipline et des besoins du pèlerinage: avec sa seule parole, Pierre avait dompté bien des passions brutales au cœur des multitudes. A Sternitz, près de Phinopolis, l'ermite reçut des messages d'Alexis; ils étaient conçus en ces termes: « Pierre, le seigneur empereur a reçu des plaintes graves contre toi et ton armée, car dans son propre royaume cette armée a enlevé du butin et semé partout le désordre. C'est pourquoi l'empereur lui-même te défend de demeurer plus de trois jours dans aucune des villes de son royaume, jusqu'à ce que tu sois arrivé à la ville de Constantinople; nous prescrivons, en vertu des ordres de l'empereur, dans toutes les villes par lesquelles tu auras à passer, que l'on vende tranquillement à toi et aux tiens toutes les choses nécessaires, et qu'on ne mette aucun obstacle à ta marche, puisque tu es chrétien et que tes compagnons sont chrétiens. L'empereur te remet en outre entièrement toutes les fautes que, dans leur orgueil et dans leur fureur, tes soldats peuvent avoir commises contre le duc Nicetas, car il sait que déjà ils ont chèrement expié ces offenses (3). » C'était donc à l'intervention de Pierre, à sa grande renommée catholique, à la puissance de sa parole, que les pèlerins francs devaient les secours qu'ils recevaient de l'empereur Alexis dans leur longue route. L'éclat de l'ermite était grand: quand il arrivait dans une ville, il montait sur une hauteur et rassemblait le peuple; il demandait quelques secours pour les soldats de la croix et pour le saint sépulcre. Ces harangues produisaient toujours un effet merveil-

(1) Cette généalogie des chefs de la croisade et de Pierre l'Ermite est toujours attestée par les chroniqueurs. *Walterus filius Waleramni de Bretoil castro, quod est juxtà Belvatium.* (Albert d'Aix, liv. 1er.)

(2) Guibert a des reproches très-durs contre les croisés; il les accuse même d'arracher les poils de la barbe à leurs hôtes. *Suis hospitibus barbas vellebant.* (Guibert, liv. 1er.)

(3) Albert d'Aix, liv. 1er. Anne Comnène commence aussi à s'occuper de la marche rapide des croisés vers la Grèce; elle n'épargne pas les reproches. (*Alexiade*, liv. x.)

lieux ; à Phinopolis et à Andrinople, les Grecs se dépouillèrent de leurs vêtements, jetèrent à pleines mains les byzantins d'or et d'argent, afin que les pèlerins pussent continuer leur route, car ils étaient bien fatigués. On amenait des mulets, des chevaux, des vivres en abondance ; et la puissance morale de l'ermite fut si active, que l'empereur Alexis lui écrivit encore plusieurs lettres pourprées, pour l'inviter à hâter sa marche sur Constantinople. On avait dessein de voir ce petit Pierre, et Anne Comnène ne dissimule pas qu'elle était impatiente de contempler l'homme qui avait soulevé l'Europe, celui qu'elle nomme le petit encapuchonné (1).

Tout ce peuple arriva devant la ville de Constantin; l'étonnement fut encore grand parmi ces pauvres pèlerins exténués de fatigue, quand ils virent, comme les compagnons de Gauthier sans avoir, ces murailles de sept lieues de tour, ces palais somptueux sur le Bosphore, et ces jardins qui s'étendaient sur les rivages fleuris. Dès que l'empereur Alexis eut appris l'arrivée de cette multitude de pèlerins sous la conduite de Pierre l'Ermite, il désira l'appeler immédiatement auprès de lui. « Or Pierre, petit de taille, mais grand de cœur et de parole, suivi seulement de Foucher, fut conduit par les députés en présence de l'empereur, désireux de voir s'il était tel en effet que la renommée le publiait. Alors, se présentant avec assurance devant l'empereur, Pierre le salua au nom du Seigneur Jésus-Christ ; il lui raconta en détail comment il avait quitté sa patrie pour l'amour et par la grâce du Christ lui-même pour aller visiter son saint sépulcre ; il rappela brièvement les traverses qu'il avait déjà essuyées ; il annonça que des hommes très-puissants, de très-nobles comtes et ducs marcheraient incessamment sur ses traces, enflammés du plus ardent désir d'entreprendre le voyage de Jérusalem, et d'aller aussi visiter le saint sépulcre (2). L'empereur, après avoir vu Pierre, et appris de sa bouche même les vœux de son cœur, lui demanda ce qu'il voulait, ce qu'il désirait de lui ; Pierre lui demanda de lui faire donner, dans sa bonté, de quoi se nourrir lui et tous les siens, ajoutant qu'il avait perdu des richesses innombrables par l'imprudence et la rébellion des hommes de sa suite. Ayant entendu cette humble prière, et touché de compassion, l'empereur ordonna de lui faire compter deux cents byzantins d'or, et de distribuer à son armée un boisseau de pièces de monnaie que l'on appelle *tartarons*. Après cette entrevue, Pierre se retira du palais de l'empereur qui parla de lui avec bonté ; mais il ne demeura que cinq jours dans les champs voisins de Constantinople. Gauthier sans avoir dressa ses tentes dans le même lieu, et dès ce moment ils se réunirent et mirent en commun leurs provisions, leurs armes et toutes les choses dont ils avaient besoin (3). » Pierre, ainsi que tout le peuple chrétien, accueillit avec empressement le message et les conseils de l'empereur, et tous passèrent deux mois de suite en festins continuels, vivant en paix et en joie, et dormant en pleine sécurité à l'abri des attaques de tout ennemi.

La politique habile d'Alexis consistait tout entière à s'emparer de l'autorité morale sur les croisés, à mesure de leur arrivée à Constantinople, et de les réduire à l'hommage ; l'empereur voulait, en réprimant leur insolence, employer leur courage à la défense du territoire grec si fatalement menacé. Ces pèlerins francs, qui arrivaient par nuées comme les sauterelles des champs, avaient le bras fort, une valeur éprouvée ; on pouvait les appeler au service de l'empire, comme on avait alors les Bulgares et les Warenges dans le palais ; ils pouvaient former comme une barrière de fer opposée aux races turques sur le Bosphore ; Alexis les avait sous sa main à Constantinople. Pierre écoutait ses conseils et servait d'organe à l'empereur pour les porter ensuite au camp des pèlerins (4). On jetait à ces pèlerins des boisseaux de tartarons, la monnaie du peuple ; on leur distribuait des vivres avec régularité comme à des pauvres de Jésus-Christ. Anne Comnène nous raconte quels furent les soins de son père pour assouplir le fier caractère des Francs et comprimer leur impatience. Il fallut de grands sacrifices ! Mais l'ermite, par sa parole et son habileté, préserva les croisés de beaucoup d'imprudences. Hélas ! resterait-il toujours le maître (5) !

Constantinople avait été choisie comme le vaste rendez-vous du pèlerinage ; les troupes des croisés s'y succédaient comme les flots qui suivent les flots ; et bientôt les coureurs de l'empire annoncèrent qu'une nouvelle troupe de pèlerins venait de se montrer sur les frontières de la Bulgarie. Les lettres des officiers de l'empire disaient que ces nouveaux croisés parlaient la langue dure et gutturale de la Souabe et des frontières du Rhin. Dois-je raconter la chronique de ces nouveaux venus? Avez-vous quelquefois longé les bords du Rhin, depuis sa chute tumultueuse qui rebondit en écume de neige,

(1) ANNE COMNÈNE, *Alexiade*, liv. x.

(2) ALBERT D'AIX, liv. 1er.

(3) Ibid.

(4) Pierre l'Ermite fut dès ce moment très-dévoué à l'empereur Alexis ; il fit tout par ses conseils. ALBERT D'AIX et GUIBERT, liv. 1er. Anne Comnène avait vu Pierre l'Ermite, elle fait son portrait avec une attention scrupuleuse, *Alexiade*, liv. x.

(5) *Alexiade*, liv. x.

jusqu'à Cologne la vieille cité? Là vivaient des chevaliers un peu insouciants de l'avenir; ils passaient leur existence de mécréants à boire le vin du Rhin, boisson divine qui coule à grands flots dans les immenses foudres de Nuremberg et d'Heidelberg, le château aujourd'hui désert sur la colline. Tout à coup la population des sept montagnes, ces chevaliers, ces burgraves de cités, se sentant animés d'une sainte ardeur, vendirent leurs terres, aliénèrent leurs tonnes à vil prix, tous pour prendre la croix. C'étaient des Lorrains, des Bavarois, des Allemands, bonnes gens, gros buveurs, la trogne rouge, comme le disent les chroniques, et qui avaient les escarcelles pas mal garnies (1). Voilà donc ces rustres, ces chevaliers si réjouis qui se mettent en marche pour Constantinople! Les Hongrois les traitèrent dignement en frères, car ils étaient pèlerins pour la foi du Christ; le roi Coloman fit donner ordre de les bien nourrir et de les vêtir durant toute la route. Mais qui peut répondre des Allemands quand ils ont la tête frappée par le vin nouveau et par la bière qui fermente? Ils se mirent à vagabonder, et voici comment : « Les Bavarois et les Souabes, hommes impétueux, et d'autres insensés encore, se livrèrent sans mesure aux excès de la boisson, et en vinrent bientôt à enfreindre les conditions du traité. D'abord ils enlevèrent aux Hongrois du vin, des grains et les autres choses dont ils avaient besoin; puis ils allèrent prendre dans les champs des bœufs et des moutons pour les tuer; ils tuèrent aussi ceux qui voulurent leur résister ou reprendre sur eux les bestiaux, et ils commirent encore beaucoup d'autres crimes que je ne saurais rapporter en détail, se conduisant en gens grossiers, insensés, indisciplinés et indomptables (2). » C'étaient bien là les Allemands, quand la tête leur partait sous les coups du vin de Hongrie, si capiteux, comme on le boit à Presbourg. La race germanique n'était pas méchante une fois la colère apaisée; tous ces Bavarois étaient d'une simplicité candide, ils avaient fait beaucoup d'excès, et tout repentants ils consentirent, pour donner bon témoignage aux Hongrois, de se désarmer; ils devaient marcher désormais comme de pauvres pèlerins, sans épées et même sans bâtons. A peine avaient-ils quitté leurs cuirasses, que les Hongrois mécréants se précipitèrent sur cette multitude aux chairs grasses et lourdes, et la massacrèrent sans pitié. Ainsi fut dispersée la troupe de pèlerins qui était partie des provinces de Souabe et de Lorraine; elle arriva exténuée de fatigues sur les confins de l'empire grec; l'Allemand, bon et confiant, s'était échauffé la tête avec ce vin de Hongrie noir et épais comme le raisin au midi du Danube. Hélas! les pauvres Germains avaient payé cher leur ivresse un peu brute! Les officiers de l'empire les accueillirent par ordre d'Alexis (3).

Les troupes de croisés se succédaient dans cette tempête de peuples qu'avait soulevés la parole de Pierre l'Ermite. Ce même été, quand les feux de juillet se firent sentir, on vit accourir sur les bords du Rhin des bandes de pèlerins de France, de Flandre, d'Angleterre et de Lorraine; ils étaient pris d'un zèle impétueux, ils appelaient Jérusalem dans leurs cris d'armes et dans leurs idées exaltées; ils se livraient à tous les excès du plaisir et de la dissipation. Les chroniques disent : « qu'ils se divertissoient sans cesse avec les femmes et les jeunes filles qui sortoient aussi de chez elles pour se livrer aux mêmes folies (4). » Voilà donc une croisade de joyeux compagnons s'abritant sous la tente et passant nuit et jour en agréables festins! Au bord du Rhin, l'argent manqua; mais n'y avait-il pas dans toutes ces villes des juifs à la barbe longue et sale, aux vêtements longs et crasseux? Que faisaient-ils à Cologne la vieille ville, à Mayence la cité de Charlemagne? Pillards de bourgeois et de serfs, ils prêtaient à usure : un chevalier, un pauvre avait-il besoin de quelques besants rognés, il allait trouver le juif, lui portant l'escarboucle de sa toque, ou bien encore son cheval de bataille, sa lance aiguë, et le pauvre, même son vêtement trempé de sueur. « Ces maudits juifs n'avoient-ils pas élevé en croix le Sauveur des hommes? Quoi! l'on partoit pour Jérusalem à la délivrance du saint sépulcre, et on laisseroit les juifs paisiblement se gorger des richesses du peuple! » Ainsi parlaient les pèlerins en contemplant les juiveries toutes pleines d'or et d'argent imposés à la misère du pauvre. De la colère à la vengeance le passage est rapide; pour les nobles, un beau lévrier était plus qu'un juif; pour le pauvre, l'Israélite au vêtement sale était-il autre chose qu'un animal immonde qu'on pouvait écraser du pied? Au juif on pouvait arracher les poils de la barbe ou briser les dents de la mâchoire. Alors le cri de massacre se fit entendre, on courut partout sur eux comme à la chasse d'un gibier friand, car celui-là était doré. A Cologne, rien ne fut épargné : ni le vieillard aux cheveux blancs, à la belle figure d'Abraham et de Jacob, ni la jeune femme aux magnifiques traits de la Sulamite, ni l'enfant à peine

(1) Comparez Albert d'Aix, liv. 1er, Guillaume de Tyr, liv. 1er et Guibert de Nogent, liv. 1er.

(2) Albert d'Aix, *Chronique des Croisades*, liv. 1er.

(3) Guibert et Albert d'Aix, liv. 1er. Ces détails sur les croisés allemands, détails qu'on trouve surtout dans Albert d'Aix, disent assez que ce chroniqueur était d'Aix-la-Chapelle, et non d'Aix en Provence.

(4) Guibert de Nogent, liv. 1er.

circoncis; tout fut massacré sur les rives du Rhin par les paysans allemands pleins de haine contre le juif pillard et usurier; c'était une vengeance du peuple (1).

A ce moment, en effet, la race germanique s'était levée sous le comte Emicon, seigneur d'habitudes sauvages, qui vivait sur les bords du Rhin, dans ces nids d'aiglons où se déploient encore les ruines féodales. Le comte Emicon fut le chef de cette guerre à la juiverie; les malheureux Israélites se placèrent en vain sous la tutelle de l'évêque de Mayence; ce bon évêque les reçut en son château fortifié. Qu'importe aux Allemands enflammés de colère? Ils attaquèrent la maison épiscopale, brisèrent les gonds, fracassèrent les murs; tout ce qui portait au front le caractère juif fut massacré; puis l'on se partagea les marcs d'or renfermés dans les huches. On vit alors, comme à la prise de Jérusalem par les légions de Rome, les juifs s'immoler entre eux. « Hélas! disent les rabbins, les frères perçoient de leurs poignards la poitrine de leurs sœurs et de leurs femmes. Il périt là des docteurs de la loi, des vierges élevées dans le temple, de jeunes hommes, espérance d'Israël (2) »; et le lendemain le comte Emicon et Engurrand de Vandeuil, qui commandaient les pèlerins, burent à longs traits dans de vastes coupes d'or, pour célébrer leur victoire. Les chefs de la troupe se distribuaient les immenses trésors qu'ils avaient trouvés dans la juiverie; ainsi procèdent toutes les armées qui se lèvent pour une opinion exaltée; elles tuent, elles massacrent, et cela pour une idée politique comme pour une idée religieuse!

Voilà donc cette troupe furieuse à travers la Hongrie et la Bulgarie; partout des excès et d'effrayantes catastrophes : ces croisés étaient partis innombrables, et ils arrivaient à Constantinople exténués de fatigues et de privations; ils étaient si simples, si simples, qu'ils avaient entre eux les pratiques les plus folles, comme toutes les armées de peuple. Les chroniques nous ont conservé de curieux épisodes de ce pèlerinage et les témoignages de ces naïves et brutales croyances. « Ces hommes avoient une oie et une chèvre qu'ils disoient animées d'un souffle divin, et ils avoient pris ces animaux pour guides de leur voyage à Jérusalem; ils alloient jusqu'à leur porter respect, et semblables eux-mêmes à des bêtes, ils adoptoient ces erreurs avec pleine tranquillité d'esprit (3). Que les cœurs fidèles, ajoute Albert d'Aix, se gardent de croire que le Seigneur Jésus veuille que le sépulcre où reposa son corps très-saint soit visité par des bêtes brutes et dépourvues de sens, et que ces bêtes servent de guides aux âmes chrétiennes que lui-même a daigné racheter au prix de son sang pour les arracher aux souillures des idoles; car, en montant aux cieux, le Christ a institué pour guides et pour directeurs de son peuple les très-saints évêques et abbés qui sont dignes de Dieu, et non des animaux brutes et privés de raison (4). » Il y avait, hélas! une brutalité instinctive dans ces gros pèlerins allemands qui préféraient une oie et une chèvre aux prêtres et aux évêques, comme le rapporte, avec une colère pleine de simplicité, Albert d'Aix. La chèvre bondissait sur les collines de la Souabe, et faisait les délices de cette population de pasteurs; l'oie s'épanouissait également par troupeaux dans les villes du Rhin, et quand le pâté de venaison était servi à la table féodale, il était rare que le foie d'oie, gras et luisant, ne se mêlât au jambon de sanglier, à la hure réjouissante et à la chair du chevreuil faisandée sous les bandes de lard. L'oie et la chèvre qui guidaient les pèlerins étaient donc un souvenir de la patrie!

Les pauvres Allemands furent bien accueillis à Constantinople, le rendez-vous général des croisés; là mille tentes diverses étaient dressées dans les faubourgs; Pierre l'Ermite, à l'aide de sa grande renommée et de sa parole entraînante, cherchait à maintenir quelque discipline dans les rangs des croisés (5); mais l'ascendant de l'ermite s'affaiblissait sensiblement. Il en est toujours ainsi du peuple : il élève ses idoles et les brise presque aussitôt. Ce pèlerinage avait été tout multitude, il s'était préparé avec enthousiasme, on l'avait vu se développer dans une sorte de pêle-mêle et de tumulte, comme un torrent qui rebondissait de rocher en rocher en

(1) Toutes les fois qu'il y avait une grande émotion de peuple, on tombait sur les juifs. On massacra les juifs dans la croisade du duc d'Aquitaine contre les Mores d'Espagne (*Collection* Duchesne, tom. IV, p. 88). Le pape Alexandre II prit leur défense, Alexand. II, *Epistol. in collect. concil.*, tom. IX, p. 1154. Les rabbins Joseph ben Josué, 1re part., fo 5, pag. 2, et David Ganz, *Tzemach David*, fo 27, p. 1re, parlent également des massacres de leur coreligionnaires. La Chronique de Rouen a conservé souvenir d'un massacre de juifs lors de la croisade, Labbe, *in nov. Biblioth. mss.*, tom. I, pag. 367.

(2) *Voyez* tout ce récit dans Albert d'Aix, liv. 1er. La situation des juifs en Allemagne est restée mercantile et abaissée; je me souviens qu'en 1837, entre Schardiog et Lintz, je vis un Juif battu et bafoué par les étudiants.

(3) « *Anserem quemdam divino spiritu asserebant afflatum et capellam non minus eodem repletam, et hos sibi duces hujus secundæ viæ fecerunt in Jerusalem, quos et nimium venerabantur et bestiali more his intendebantex totâ animi intentione.* » (Albert. Aquens., lib. 1o.)

(4) Albert d'Aix, *Chroniques des Croisades*, liv. 1er.

(5) Voyez Anne Comnène, liv. X.

éparpillant ses ondes immenses. Maintenant ce peuple de pèlerins était à Constantinople, et l'empereur cherchait à le discipliner pour le faire servir à ses desseins; il n'y avait aucun ordre, aucune hiérarchie, et les croisés pouvaient se précipiter sur les Grecs aussi bien que sur les mécréants, car ils avaient un besoin de batailles et de pillages.

Vous voilà rendu à la ville de Constantin, peuple de la croisade; soyez prudent! attendez, pour combattre dignement les infidèles, qu'il vous arrive le secours de la féodalité en pèlerinages. Si la multitude n'a que son zèle et son corps, la chevalerie a ses armes bien trempées, ses rangs pressés de lances. Les barons ont de plus vastes desseins lorsqu'ils poussent leur cri d'armes et qu'ils déploient leurs bannières de guerre!

CHAPITRE XXXIII.

CROISADE DE LA FÉODALITÉ.

Préparatifs du départ. — Les grands feudataires. — Le duc de Normandie. — Comte de Flandre. — Comte de Blois et de Champagne. — Comte de Toulouse. — Les comtes de Boulogne, — Godefroy de Bouillon, — Hugues de France. — Caractère du pèlerinage féodal.

1095 — 1096.

Ils marchaient tous pêle-mêle, les pèlerins du peuple, dirigés par le petit ermite, ou bien conduits par ce chevalier si pauvre qu'on l'appelait Gauthier *sans avoir;* les caractères exaltés comme les caractères sans souci, sans passé, sans avenir, jetant leur vie au vent, conviennent aux multitudes; elles aiment l'homme qui les entraîne par la parole vers les grandes choses, ou les esprits insouciants et vagabonds qui portent leur existence au jour le jour, comme le pauvre, le bâton à la main et la besace sur le dos (1). Le peuple suivait l'ermite couvert de bure et le chevalier qui portait la plume de faucon sur son casque, sans autre pensée que Jérusalem, sans autre avenir que sa ferveur et sa croyance.

La troupe des pèlerins, conduite par Pierre l'Ermite, avait éprouvé trop de malheurs dans son itinéraire à travers la Hongrie et la Bulgarie, pour que la féodalité des comtes et grands vassaux ne prît pas de nombreuses précautions militaires dans l'accomplissement de son propre pèlerinage. La féodalité, c'était la partie guerrière des nations envahissantes, les hommes d'armes du territoire; ils devaient faire la guerre incessamment, elle était leur vie; leur métier n'était pas de cultiver la terre et de tremper les sillons de leur sueur comme les serfs; ils dédaignaient les arts et l'écriture des clercs; réunir les carrés de lances, jouter à toute arme, ou briser le crâne à coups de gantelet, traverser les cottes de mailles épaisses, fracasser les armures quand se heurtait le poitrail des pesants chevaux, telle était la vie des sires comtes et des hommes d'armes (2). Fallait-il s'emparer d'un château sur la montagne, traverser une rivière à la nage, construire des balistes ou de longues poutres pour renverser les tours, la chevalerie était là, prête à toutes ces œuvres transmises des Romains; c'était sa destinée; elle passait sa vie à perfectionner les instruments de destruction, l'art des siéges et des batailles. Le varlet commençait son éducation d'homme par apprendre le *déduit des armures*, et le vieux chevalier, à la barbe blanchie par les ans, racontait sous le large foyer domestique les vaillants exploits qui avaient illustré sa jeunesse (3).

Tout était guerre ainsi dans la vie du comte, et quand le haut baronnage de France résolut son pèlerinage armé en Palestine, ce voyage dut se préparer et s'accomplir dans les conditions véritables d'une expédition féodale avec la tactique et la méditation des batailles; ce n'était plus ici une troupe qui s'en allait tumultueusement en pèlerinage comme des vagabonds enthousiastes, mais de fortes armées régulières, comme elles avaient marché sous les empereurs, les rois et les comtes, en Flandre, en Souabe, en Normandie ou en Angleterre. Là devaient se montrer les vieux chevaliers des guerres d'Allemagne, les sergents d'armes au corps dur, à la main plus dure encore, et habile à décocher une flèche; il y avait des chariots pleins de vivres, des marcs d'argent et d'or qui provenaient de la vente des fiefs; tous ces comtes étaient bien armés, leurs casques reluisaient d'acier, leurs cuirasses, leurs brassards étaient de bonne trempe, comme cela convenait à

(1) Le dénombrement des chefs de la croisade, fait par le Tasse dans la *Jérusalem*, a été encore une source d'erreurs et d'illusions historiques; on a créé des héros imaginaires, on les a vernissés et policés de telle sorte qu'on ne reconnaît plus ces féodaux sauvages tels que les chroniques et les chartres les reproduisent. Le Tasse a été le grand corrupteur de l'histoire; je suis resté dans la vérité: Godefroy et Tancrède ne seront plus des héros du quinzième siècle, mais des hommes de la forêt, du château et de la sauvagerie féodale.

(2) Lisez dans la vie de Louis le Gros, par Suger, le véritable caractère de la féodalité, chap. 1 à XXI.

(3) DUCANGE, vº *Miles*.

de dignes chevaliers (1); leurs bannières flottaient au vent; il y avait de ces bannières de toutes les couleurs et de tous les émaux; ce n'étaient plus des serfs de ville, de pauvres chevaliers sans avoir; il y avait un puissant baronnage, et l'or et l'argent se voyaient sous la tente comme le fruit d'automne dans les greniers (2).

Voici en tête la *Courte-Heuse*, Robert duc de Normandie, le fils du *Bâtard* et le petit-fils du *Diable* ou du *Magnifique*; qui ne savait l'insouciante chronique de Robert, le duc sans peur? Il passait incessamment des joies du festin aux batailles (3); il portait marquée sur son front toute sa vieille origine scandinave; il aimait les trouvères, les scaldes, les baladins qui égayaient ses cours plénières; il était si prodigue, si fol de sa huche! Pour eux il se dépouillait de la robe écarlate, du mantel d'hermine; quand un *chant de Geste* racontait les hauts faits de ses ancêtres, ou de Charlemagne, ou de Roland, ou du Bâtard, devenu roi des Anglais, comment un duc de Normandie n'aurait-il pas récompensé les poétiques inspirations qui rappelaient les grands exploits des ancêtres? Il était prodigue de son trésor, son escarcelle s'emplissait et se vidait incessamment; et le noble duc, tant il était libéral, restait souvent au lit faute de vêtements qu'il avait abandonnés aux folles filles et aux trouvères (4). Les hommes de batailles ne jettent-ils pas leur vie, leur or à tout vent! Le pèlerinage d'Orient souriait à Robert, car il allait voir l'Italie, Constantinople et la Palestine. Ici, ce n'était plus un Gauthier *sans avoir*, pèlerin aventureux, mais un féodal possesseur de belles terres, de verts herbages qui produisaient le cidre doré; il était maître du duché de Normandie, noble fief qui s'étendait depuis Pontoise jusqu'à la mer, avec la suzeraineté même de la Bretagne et de plus soixante villes, cent dix bourgs et cinq cents châtellenies: le pèlerinage n'était-il pas d'origine normande? La Scandinavie avait jeté sur le midi de l'Europe une population errante qui avait déposé ses glorieux enfants dans la Neustrie, et plus récemment encore des colonies s'étaient établies à Naples, dans la Sicile et dans l'Angleterre. La *Courte-Heuse* avait pour aïeul ce Robert le *Diable* qui avait accompli le saint voyage à Jérusalem; pourquoi ne suivrait-il pas l'exemple du *Magnifique*? Robert se plaça donc à la tête de ses vassaux; sa chevalerie était brillante, il fallait beaucoup d'argent pour aller outre-mer (5); la *Courte-Heuse*, prodigue, insouciant, engagea son duché de Normandie à son frère le *Roux*, roi d'Angleterre, prince déloyal et habile, pour dix mille marcs, comme s'il avait mis en gage son cheval de bataille ou sa couronne d'escarboucles (6) à un juif mécréant: Robert ne tenait plus à sa terre; l'idée de pèlerinage l'entraînait dans un avenir de changement et de dissipation. Les dignes Normands allaient trouver partout les colonies de leurs frères; avant de toucher la terre sainte, ils visiteraient l'Italie, ils devaient y saluer le fils des Hauteville.

La bannière de Robert II, comte de Flandre, est levée! Il est le seigneur de ces grandes cités de métiers qui depuis un siècle déjà fermentaient pour l'indépendance. Robert était fils du *Frison*, comte de Flandre, si renommé pour son pèlerinage; seigneur de haute expérience, de grande noblesse et de fermeté (7), sa réputation retentissait jusqu'à Constantinople même. On se rappelle qu'Alexis lui avait écrit pour demander son secours quand les barbares envahissaient l'empire grec. Dans une seconde épître pourprée, Alexis éploré disait au comte: « Je fuis de ville en ville, et je ne reste dans chaque cité que pour fuir encore; j'aime beaucoup mieux être soumis à vous autres Francs, que d'être le jouet des païens (8). Comte, comte, accourez donc avant que Constantinople ne tombe en leur pouvoir! » Ainsi Robert le Flamand était appelé par les prières de l'empereur dans son lointain pèlerinage; il quittait la Flandre et ses villes, les métiers et les clercs: toute la grande vassalité flamande suivit le comte; l'éclat de sa chevalerie brillait dans les campements autour de Bruges et de Lille. Noble compagnie que celle de Robert comte de Flandre, avant que ces mutins de bourgeois et de métiers n'eussent abaissé les gonfanons de la chevalerie (9)!

Rien ne pouvait égaler le Flamand, si ce n'est Étienne comte de Blois, le batailleur; Étienne n'avait point encore la Champagne: en naissant il reçut le comté de Meaux et de Brie, belles plaines si plantureuses en grains et en blé. Dès son enfance, il avait montré son ardeur de guerre et de chicane, car il sortait d'une race de tricheurs; Étienne avait

(1) Comparez Guibert de Nogent, liv. II, et Albert d'Aix, liv. II.

(2) Robert le Moine, liv. Ier. Il était témoin oculaire.

(3) Orderic Vital, dans Duchesne, *Hist. Norman.*, pag. 780.

(4) Ibid.

(5) *Voyez*, sur le pèlerinage de Robert le Magnifique, cette histoire, chap. xx.

(6) Orderic Vital, Duchesne, *Collect. Norm. script.*, pag. 785.

(7) *Chronic. Bertiniacens.*, dom Bouquet, tom. XIII, p. 459.— *Chronic. Cambr.*, ibid., pag. 482.

(8) Albert d'Aix, liv. Ier, et Guibert, *ibid.*

(9) *Voyez* aux chapitres suivants le drame de la mort de Charles le Bon, comte de Flandre, emprunté aux Bollandistes.

conquis fiefs sur fiefs, suivi de ses braves vassaux, si bien qu'à la fin il eut autant de châteaux qu'il y avait de jours dans l'année (1), grands et petits manoirs sur les hauteurs près des rivières, et tous avec redevances : la richesse du comte de Blois était passée en proverbe; il s'était croisé avec les barons du Blaisois, suivant ainsi le fils de leur suzerain. Il y avait alors confusion dans la race des comtes; on se partageait les comtés, les fiefs, car on trouvait en la terre champenoise tant de beaux vignobles et de villes resplendissantes au milieu desquelles brillait Troyes, l'escarboucle de la Champagne.

Accourez tous maintenant pour saluer Raymond IV, comte de Toulouse, le fin, le matois saint Gilles, dont parlent même les chroniques arabes (2). Quelles richesses! combien ne commandait-il pas à de florissantes villes, à des vassaux qui arboraient leurs gonfanons sur Montpellier, sur Lunel, la ville au vin doux, sur Béziers, déjà pleine d'Albigeois et d'hérétiques, moqueurs des moines et des clercs! Le comte avait ses droits de suzeraineté sur Saint-Pons, vieux monastère, sur Saint-Hippolyte et le Vigan (3), près de la montagne et des noires Cévennes; puis sur Frontignan et le bel étang de Magurlonne, si riche pour le trésor des sires de Toulouse. Raymond IV était spirituel comme toutes ces populations méridionales; il aimait les jeux et les plaisirs, la poésie et les troubadours : qu'elles étaient riches toutes les campagnes de la Langue d'oc! elles avaient pour elles le soleil, l'eau et l'ombrage; le peuple avait l'imagination vive, la résolution prompte, et ce babil de la Langue d'oc, dont se plaignent si souvent les chroniques plus graves du nord des Gaules. Raymond, le comte de Toulouse, s'était montré digne des populations du Midi dans son ardeur pour les guerres de Palestine; il avait offert au concile de Clermont son corps et ses vassaux, et quand il prit la résolution de quitter son comté, quand il visita l'église de Sainte-Maguelonne pour prendre congé des reliques, il fut suivi par plus de cinq cents chevaliers possédant fiefs et demeures à la face du ciel, ainsi que le dit le chroniqueur Raymond d'Agiles, chapelain du comte, à l'imagination vive et légendaire, qui accompagna son suzerain à la croisade (4).

Ainsi se préparaient les hauts sires de la féodalité territoriale : Normandie, Flandre, Champagne et Toulouse, n'étaient-ce pas les plus dignes baronnages de France? Qui pouvait se comparer à ces bannières flottantes au vent, où l'on voyait le lion rampant, la merlette et le lévrier, le griffon ailé, le lambel de la table pendante, le tourteau crénelé, le pal ou les émaux, symboles qui furent plus tard régularisés dans le blason héréditaire? Chacun de ces grands sires entraînait à sa suite des vassaux particuliers dépendant du haut baronnage, Normands, Champenois, Flamands ou de Guienne, dans la Langue d'oil ou dans la Langue d'oc. Pour le baronnage de Normandie, voici le sire de Grandménil, Roger de Barneville, Étienne comte d'Albermale, et Gauthier de Saint-Valery (5); voulez-vous le baronnage franc? voici Robert de Paris, l'insolent comte, Éberard de Puisaye, Raoul de Baugency; puis les noms bretons, de Fergant et de Conan (6). La Langue d'oc, cette province de vieille noblesse, avait donné Guillaume de Sabran et Éléazar de Castres; Heracle, comte de Polignac; et vous, Ponce de Balazun, le serviteur fidèle du comte, le porte-étendard dans la bataille! Goulfier de la Tour, et le gai chanteur Pierre Barrat ou Barral, dont la famille était antique comme les rochers du sol! quelle foison de nobles comtes sous la bannière de Toulouse! Salut à vous, Raymond Pelet, seigneur d'Alais! à vous, Isard, comte de Die; Raimbault, comte d'Orange; Gérard, comte de Roussillon; Gaston, vicomte de Béarn, dignes compagnons de Raymond de Toulouse, votre suzerain dans l'ordre des fiefs (7)!

Parmi tant de nobles barons qui n'avaient pas grands patrimoines, cadets ou puînés de races, brillait un sire de renommée retentissante et sauvage dans les manoirs du Nord (8) : quand on par-

(1) Les Bénédictins ont consacré un article, dans *l'Histoire littéraire de France*, à Étienne, comte de Blois, tom. IX.

(2) Extraits arabes de dom BERTHEREAU, analysés par M. Reinaud, *Biblioth. des Croisades*.

(3) Dom VAISSÈTE, *Hist. du Languedoc*, tom. II, p. 286 et suivantes.

(4) Rien n'est plus curieux que la chronique de Raymond d'Agiles; Raymond suivit son comte, dont il était chapelain, avec une fidélité exemplaire; ses impressions ne peuvent être plus naïves. Cette chronique a été publiée dans la collection de Bongars. (*Gesta Dei per Francos*, 2e part.)

(5) ORDERIC VITAL, ad ann. 1096. — GUIBERT DE NOGENT, liv. II.

(6) ALBERT D'AIX, liv. II. M. Mazuy, dans ses notes sur le Tasse, a donné la nomenclature des croisés.

(7) Dom Vaissète a recueilli avec un grand soin tous les noms des croisés qui se rattachent à la Langue d'oc. (*Hist du Languedoc*, tom. II.)

(8) C'est surtout Godefroy de Bouillon dont on a changé le véritable caractère. Le Tasse en fait le pieux Énée; l'histoire, partant de cette donnée, l'a habillé en véritable paladin de romans. Godefroy était de race barbare, et conservait son caractère indomptable. *Voy.* ALBERT D'AIX, liv. II à VIII.

courait, il y a moins d'un demi-siècle, la vaste plaine de Nivelle du côté de Fleurus, si célèbre depuis par d'immenses faits d'armes et de lamentables funérailles, on voyait quelques débris d'un château aux créneaux ruinés, aux tours en poussière; là, disait-on, avait été élevé un chevalier de haute stature; son nom était Godefroy (Goth-freed dans la langue flamande); sa naissance était toute féodale, car son père tenait en lignée le comté de Boulogne : or, vous avez dû lire dans les vieilles chroniques ce qu'étaient les comtes de Boulogne, les Eustache de père en fils, rois de la mer (*seeking*), qui bravaient les flots de l'Océan; par tradition de race, ils montaient de petits navires pour se livrer à la piraterie la plus audacieuse. Le père de ce Godefroy était le fameux Eustache de Boulogne, qui portait sur son casque un fanon de baleine (1), symbole de son empire de la mer et de sa lutte, contre les monstres qui désolaient les côtes; Eustache, alors vieilli, avait, aux temps de sa jeunesse, foulé aux pieds de ses chevaux bardés de fer les habitants de Douvres, avant l'expédition de Guillaume le Bâtard. Quelle histoire de fiers hommes que celle de ces comtes de Boulogne! Leurs ancêtres portaient le nom barbare de Régnier Erkenger; ils sortaient de la ligne collatérale des premiers comtes de Flandre, et par conséquent le sang germanique de Charlemagne coulait dans leurs veines (2), car un comte de Flandre avait enlevé une fille carlovingienne, et l'avait couchée dans le lit nuptial. Godefroy était le puîné d'Eustache au fanon de baleine, comte à la barbe blanche et pendante sur sa poitrine; il eut pour mère Goda, fille d'Ethelred, roi d'Angleterre, avant que la race normande eût succédé aux Saxons (3) : Godefroy avait grandi dans le château des Ardennes dont nous avons parlé; de vieux serviteurs l'élevaient dans la sauvagerie de la chasse et de la guerre; et comme à l'abri de l'antique forêt il n'avait pas d'héritage direct, il se jeta impétueusement dans les expéditions de pillage et de féodalité. Godefroy le Flamand suivit les empereurs d'Allemagne dans leurs guerres contre le pape; sa main était forte, son corps dur comme l'acier, et sur le champ de bataille ce fut Godefroy qui perça d'un coup de lance Rodolphe de Rhinfelden, duc de Souabe, le bras droit de l'Église, que Grégoire VII avait élevé à la couronne. C'était un de ces vigoureux témoignages dont la mémoire restait : aussi Godefroy fut-il investi par l'empereur Henri IV du duché de basse Lorraine et de Bouillon. Alors sa tête s'anima plus encore, il devint comme l'expression féodale de la race germanique contre les papes et les Italiens; quand les Allemands, grossiers envahisseurs, vinrent fouler de leurs chevaux caparaçonnés les monuments de l'antique Rome, le barbare Godefroy des Ardennes et de la Souabe était à leur tête; ce fut lui qui, brisant les murailles et pénétrant dans le château Saint-Ange, proclama l'antipape Anaclet, l'homme de la race allemande. Là finit la vie grossière et sensuelle de Godefroy et ses violences contre le pape; comme l'empereur Henri IV, il éprouva à l'aspect de Rome un profond repentir; l'homme de chair et de sang s'agenouilla devant les pompes de l'Église catholique, et ce fut après ses victoires qu'il jura de revenir pénitent et de se couvrir la tête de cendres; le Germain abaissa son col devant le pape (4). Comme il ne devint point ermite, à l'exemple du géant Roboastre des chansons de Geste, il se fit pèlerin.

Godefroy fut ainsi le type et le modèle de la vie féodale; sa jeunesse fut donnée à la violence, à la force matérielle; l'âge mûr vint à la repentance. Il était d'une énergie de corps prodigieuse, qualité hautement saluée aux temps de barbarie; il jetait un javelot avec la puissance du Parthe, il brisait un écu de batailles, il séparait la chair et les os d'un coup d'épée : il dispersait l'armée la plus serrée (5); quel homme que ce Godefroy duc de Lorraine et de Bouillon, qui de ses mains étouffait un sanglier de la Forêt-Noire ou des Ardennes! Il avait peu de fiefs, peu de fortune et un triste repentir surtout de sa vie passée; il devait prendre une grande place au pèlerinage sacré. Dans ses nuits pleines de remords pour les désordres de sa jeunesse, il avait eu une vision; Dieu l'avait appelé à la sainte entreprise par des apparitions soudaines (6), quand le sommeil vient jeter l'imagination dans des instincts sublimes et révélateurs; et qui n'a pas, dans les temps d'héroïsme, ces vives apparitions qui remuent le cœur? Toutes les fois que l'âme éprouve fortement, le passé, le présent et l'avenir se lient dans une sorte de sympathie; les rêves fantastiques les unissent d'une chaîne de

(1) *Voyez* chap. XXIV de cet ouvrage.

(2) ALBERT D'AIX, liv. II.

(3) Bénédictins, *Art de vérifier les Dates*, art. *Comtes de Boulogne*, tom. III, in-4°.

(4) Les chroniqueurs s'occupent beaucoup de Godefroy de Bouillon; comparez ALBERT D'AIX, liv. II, et GUIBERT, liv. II.

(5) *Sive hasta jaculans æquaret Parthica tela,*
Cominus aut feriens terebraret ferrea scuta,
Seu gladio pugnans carnes resecaret et ossa,
Sive eques atque pedes propeller et agmina densa.

(*Hist. Gest. viæ nostri temporis Hierosolym.* DUCHESNE, tom. IV, pag. 890.) En Bithynie Godefroy étrangla un ours de ses mains. *Voyez* ALBERT D'AIX, liv. IV.

(6) ALBERT D'AIX, liv. II.

roses blanches mystérieuses et inconnues; l'esprit frissonne et s'éclaire à la pâle illumination des cierges jaunes et de cette odeur vague et indéfinie, parfum sans saveur qui brûle dans les songes comme une lampe funèbre, pour nous révéler les instincts de l'âme et de l'avenir qui fuit comme une longue traînée d'ombres.

La puissance des apparitions est immense: quand le soldat a profondément admiré une grande renommée militaire, elle lui apparaît dans ses rêves de gloire! quand on a aimé ou beaucoup souffert, on conserve une indicible prévoyance des maux qui se rattachent à la vie; quoi d'étonnant que le barbare Godefroy repentant fût entraîné au pèlerinage de la terre sainte par une apparition soudaine? Pourquoi n'aurait-il pas vu le Christ en sa face, lui annonçant sa fortune? Les hommes à grandes destinées n'ont-ils pas toujours en leur âme le noble instinct de l'avenir, la révélation de leur sort? Godefroy engagea ses fiefs, aliéna ses domaines; Metz acheta sa commune et sa liberté de Godefroy le comte; le noble croisé vendit son duché de Bouillon à l'évêque de Liége, moyennant quatre mille marcs d'argent (1) et une livre d'or. Féodal désormais sans fief, Godefroy de Bouillon quitta sans regret son manoir pour les conquêtes dans la Palestine; il convoqua ses Lorrains, race germanique et sauvage comme lui; quelques hommes du comté de Boulogne sous Eustache son frère; Godefroy était habitué à la vie errante; il avait suivi les gonfanons des empereurs; il appartenait à la race voyageuse des barons du moyen âge.

Si le roi de France Philippe Ier était excommunié, Hugues son frère, surnommé *le Grand* à cause de sa stature élevée, partait pour la croisade: ainsi le voulaient les mœurs du moyen âge! Fils puîné de Henri Ier le roi des Français, il n'avait pas de fief de son chef, le digne comte Hues ou Hugues; mais il avait épousé Adélaïde, fille d'Herbert IV, duc de Vermandois; Adélaïde lui apporta en dot le fief de Valois et la châtellenie de Mouchi-la-Gâche; il devint ainsi comte de Vermandois. C'était le seul titre de Hugues, cherchant fortune dans les coups d'épée: caractère tout féodal comme Godefroy, Hugues s'était jeté dans le pillage et le dépouillement des clercs; il prenait à toutes mains les fiefs d'Église, et il s'était fait excommunier par les assemblées d'évêques (2), comme mécréant et ravageur de monastères. Au temps où la force du corps était tout, on remarquait le comte Hues de Vermandois dans les rangs au milieu même de cette grande milice de féodaux qui allaient conquérir le sépulcre. Les chroniqueurs, qui aimaient à comparer les qualités physiques de l'homme, disaient « que tout ressentait en lui l'origine royale (3) », car la pensée souveraine, l'idée du commandement se mêlaient alors à la conviction d'une supériorité matérielle.

Tous ces dignes barons quittaient leurs terres pour la croisade; ils vendaient leurs fiefs pour acheter des chevaux de bataille et grossir leurs équipages de guerre. Est-ce qu'on s'imagine qu'ils allaient aux batailles confusément, comme les pèlerins de Gauthier sans avoir ou de Pierre l'Ermite? Les féodaux prenaient toutes les précautions militaires pour faire réussir l'expédition lointaine; on sentait que les vieux envahisseurs des Gaules allaient s'agiter; ils avaient les rangs pressés de lances, des compagnies de forts archers, d'arbalétriers et de balistaires, à l'abri de leurs boucliers pointus et hauts: si les compagnons de Gauthier sans avoir et de Pierre l'Ermite comptaient à peine quelques hommes à cheval, les féodaux, au contraire, montaient leurs grands coursiers caparaçonnés de pied en cap; ils avaient des instruments de siége, de longues poutres pour construire des ponts, et des machines de guerre pour abattre les remparts. Tous étaient habitués aux guerres, aux fortes expéditions; les uns avaient combattu en Italie, les autres en Flandre ou en Allemagne; l'obéissance existait parmi eux comme une règle féodale; ils reconnaissaient les supérieurs; la bannière flottante était le signe commun; cette chevalerie devait marcher avec ordre; il y avait sous la tente des vivres pour les lointaines marches, et on empilait les marcs d'argent destinés pour les dépenses du long itinéraire, comme les paysans empilent les fruits de la récolte (4). Les pauvres pèlerins avaient commencé la croisade avec un enthousiasme irréfléchi, comme il arrive toutes les fois qu'une expédition se fait peuple; les seigneurs à cheval venaient après pour régulariser la guerre sainte. Si l'on voulait éviter les catastrophes, il y avait des règles, des disciplines à observer, des précautions à prendre; on ne devait pas courir à la croisade, guidé par le seul entraînement: que de malheurs n'avaient pas éprouvés les compagnons de Gauthier sans avoir? que de fautes n'avaient-ils pas commises? Le baronnage féodal avait à se garder contre de tels périls. Allez, nobles chevaliers, et que Dieu soit en aide à vos armes! Après le peuple du Christ venait l'armée des barons du Christ!

(1) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, tom. II, p. 372.

(2) Comparez le Cartulaire de Saint-Pierre de Beauvais, f° 83, et les Bénédictins, *Art de vérifier les Dates*. Guibert et Robert le Moine parlent aussi du duc de Vermandois.

(3) *Regalem de quâ ortus erat commendabat prosapiam.* (Robert Monach., lib. II.) *Apud inertissimos hominum Græcos, de regis Francorum fratre prævolârat infinita celebritas.* (Guibert, lib. II, cap. XIX.)

(4) Robert le Moine, liv. II.

CHAPITRE XXXIV.

PHILIPPE Ier AU TEMPS DE LA CROISADE.

Développement de l'excommunication.—Voyage d'Urbain II dans la Langue d'oc et la Langue d'oïl. — Visite des monastères.— Éducation de Louis le Gros.— Association à la couronne. — Premières guerres féodales. — Police des coucdes. — La monarchie pontificale.

1090 — 1098.

Tout ce mouvement féodal, qui s'agitait dans le royaume pour la croisade, se faisait en dehors du roi Philippe Ier. C'était un curieux spectacle de voir les grands vassaux saisir les armes, caparaçonner leurs coursiers pour une expédition lointaine, sans que le roi, le sire et seigneur suzerain, exerçât la moindre influence sur le pèlerinage armé (1). Le duc de Normandie rassemblait ses vassaux sous ses bannières; le comte de Champagne faisait retentir les joyeuses villes de Troyes, d'Arcis-sur-Aube, de Bar, de Vitry-le-Français, des chants de Geste et cantilènes pour le départ de la croisade; les comtes de Flandre et de Toulouse levaient leurs gonfanons; et pendant ce temps le roi Philippe Ier restait dans ses domaines, et la féodalité ne prenait garde à ses commandements ou à ses volontés.

D'où venait cette situation si précaire du roi Philippe Ier? qui l'avait jeté dans un si grand abaissement? comment se faisait-il que Hugues, le comte de Vermandois son frère, partait pour la croisade comme un simple chevalier, tandis que le roi restait dans ses domaines comme s'il n'avait pas porté l'épée? Cela tenait d'abord à l'existence naturellement abaissée du pouvoir royal, au caractère un peu insouciant du roi. Puis Philippe Ier avait été frappé d'excommunication; le pape Urbain II avait jeté la solennelle sentence, le concile de Clermont l'avait approuvée. Le roi était ainsi accablé sous l'anathème, comme incestueux et concubinaire; s'il ne repoussait Bertrade du lit nuptial, il était flétri comme un lépreux dans l'ordre moral. Qui aurait voulu tenir la bannière du roi dans cette abjection, quand il était confondu parmi les mécréants et les hérétiques? Et qu'on remarque combien le moment était parfaitement choisi pour faire éclater la puissance du pape : les croisades avaient inspiré une ferveur nouvelle pour les idées catholiques; Urbain II avait appelé une milice à lui parmi les pèlerins du peuple et les barons; il s'était placé comme le chef de la guerre en Palestine, comme la parole qui dirige le glaive. Il unissait ainsi à la tiare la puissance de la force, et les féodaux se seraient mis au service d'Urbain II pour combattre leur suzerain, comme ils lui prêtèrent leurs bras pour chasser l'antipape Anaclet dans leur passage en Italie (2).

Il faut voir l'impression profonde que produisait, même dans le domaine royal, l'excommunication du suzerain ! Un sentiment d'horreur se rattachait à lui; les actes sont datés d'une manière sinistre. Le cartulaire de Saint-Serge, dans l'Anjou, contient une chartre qui porte la suscription suivante : « Écrite et scellée par moi (3), l'an du Seigneur 1095, indiction troisième, le samedi 25 de la lune, sous le pontificat d'Urbain II; la France étant souillée par l'adultère de l'indigne Philippe. » Et que pouvait-il y avoir de commun dès lors entre ce roi adultère et les preux chevaliers qui partaient pour la croisade? Le mouvement féodal se fit tout en dehors du suzerain; on marchait vers Jérusalem, tandis que le roi était frappé d'excommunication comme hérétique et relaps; le pape avait son armée enthousiaste et populaire. Urbain II était le véritable suzerain du baronnage féodal de France; quand tout s'armait pour la croisade, il continuait sa visite pastorale des monastères. Chose curieuse ! le pape expulsé de Rome par Anaclet, exerça un si grand ascendant moral sur les populations gauloises, qu'il put répéter l'anathème contre Philippe Ier et ses serviteurs, tous frappés d'excommunication, parce qu'ils servaient le roi. Le pape Urbain II, le dictateur catholique, acheva son voyage triomphal au milieu des abbayes et des monastères; il était partout accueilli avec pompe, les croix et les bandières allaient au-devant de lui flottantes, l'encens parfumait les églises, et sa bénédiction avait plus de puissance que les prescriptions suzeraines, même les chartres scellées de l'anneau du roi (4). Tant la parole du pontife fut retentissante dans la Langue d'oïl et la Langue d'oc, que Philippe Ier se résolut d'abandonner Bertrade, au moins momentanément, jusqu'à ce qu'il fût réconcilié avec le pape et les évêques. La dictature pontificale allait à ses fins;

(1) Les chroniques parlent à peine de Philippe Ier durant toute la croisade; il ne suivait pas la pensée de la génération, et on l'oublia. Consultez le Cartulaire de l'abbé DE CAMPS. (*Règne de Philippe Ier*.)

(2) Comparez GUIBERT DE NOGENT, liv. Ier.— ROBERT LE MOINE, liv. Ier.

(3) Cette chartre est une donation faite par Foulques, comte d'Anjou, *ex Cartul. S. Sergii Andeg.* Dans l'abbé DE CAMPS, ann. 1095.

(4) *Annal.* de BARONIUS et PAGI, ad ann. 1095-1096.

les censures furent ainsi levées; Urbain II s'empressa d'annoncer avec joie cet heureux événement à l'Église catholique (1).

A cette époque le roi Philippe était dans toute la puissance de la vie; il avait quarante-trois ans à peine; la force de son corps se déployait dans tous les exercices militaires des cours plénières. Les vieux chroniqueurs disent qu'il avait la tête belle, la tournure majestueuse, quand il montait surtout un fort cheval de bataille; comme tous les barons, il était homme de chair, de plaisir et de brutalité; il aimait à porter à ses lèvres la coupe emplie; il s'assevait avec joie dans les festins; le sensualisme de la vie le dominait, et néanmoins Philippe Ier abaissa son cou fier et hautain devant Urbain II, qui parcourait les provinces avec sa seule croix. Le catholicisme était si puissant sur les âmes, et les croisades avaient imprimé un énergique mouvement qui faisait fléchir la tête du suzerain sous la volonté du pape, le dictateur de ce peuple qui allait par multitude en pèlerinage.

De son mariage avec la reine Berthe, Philippe Ier avait eu un fils né en 1078; la Vie de saint Arnould raconte, dans le pieux style légendaire (2), toutes les circonstances mystiques de la naissance de Louis, le fils aîné du roi : la reine Berthe, la première femme de Philippe, était stérile; pauvre épouse, elle priait Dieu nuit et jour de lui donner un fils; elle se recommanda donc aux prières de saint Arnould. Or, le jour que saint Arnould fut intronisé évêque, il envoya un de ses religieux informer la reine qu'elle était enceinte d'un fils, et le saint lui écrivit que ce fils serait nommé Louis et qu'il succéderait à son père (3). Ainsi disaient les naïves légendes des monastères, pour annoncer la venue d'un enfant dans les races : n'était-ce pas doux à ouïr conter que ces merveilles dans le foyer domestique? Louis enfant fut très-gras et très-gros de corps; quand il fut séparé des femmes, on le mit dans le monastère de Saint-Denis, siége de la science et de la piété; il apprit beaucoup à l'école des clercs; à dix ans il montait fortement à cheval, il lisait un livre couramment, ce qui faisait merveille parmi les religieux; à peine touchait-il sa douzième ou treizième année, et l'on disait partout que Louis le Gros, fils du sire roi, serait un bon gouverneur pour le royaume de France : il reçut alors comme fief Mantes, Pontoise et le comté du Vexin, en apanage destiné à soutenir les dépenses de son hôtel; l'enfant obtint ainsi gage et participation dans l'administration royale.

Ce fut à quinze ans que Louis le Gros fit ses premières armes dans la guerre contre Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, ce Guillaume si rapace et si fin, à qui le duché de Normandie avait été rogagé par le duc son frère. Comme à l'époque de l'excommunication le roi était frappé d'impuissance, les barons ne voulaient plus le suivre en guerre; il n'y avait pas un seul seigneur féodal qui consentît à déployer sa bannière à côté de la sienne, car il était adultère et relaps; tout était ainsi dans la confusion. Louis le Gros, à quinze ans, leva le gonfanon du roi, lui, le digne fils de Berthe, la première et légitime épouse (4); Philippe Ier n'aurait pas trouvé trois chevaliers pour le suivre, tandis que Louis son fils réunit assez de forces pour résister à l'invasion normande de Guillaume le Roux. Ainsi l'enfant royal commençait les efforts de guerre contre le roi des Anglais à la tête de ses batailles de lances. L'excommunication avait coloré toute la force morale au roi; il n'avait plus qu'à se hâter de faire pénitence : « qu'il se fît donc religieux et bon ermite. » Les chroniques ne s'occupent plus que de son fils; les gestes de cette enfance sont suivis pas à pas par les chroniqueurs de Saint-Denis; les bons moines n'avaient-ils pas assisté au développement de cette jeune intelligence? « Dans la fleur de son printemps, et à peine âgé de douze ou treize ans, le glorieux et célèbre Louis, fils du roi Philippe, avait de si louables mœurs et de si beaux traits, et se distinguait tellement, soit par une admirable activité d'esprit, présage de son caractère futur, soit par la hauteur de son agréable stature, qu'il promettait à la couronne, dont il devait hériter, un agrandissement prompt et honorable, et à l'Église, ainsi qu'aux pauvres, un protecteur assuré. Cet auguste enfant, fidèle à l'antique habitude qu'ont eue les monarques, Charles le Grand (5) et autres excellents princes, et qu'attestent les testaments des empereurs, s'attacha d'un amour si fort, et pour ainsi dire héréditaire, aux reliques des saints martyrs qui sont à Saint-Denis et à celle de ce saint lui-même, que pendant toute sa vie il conserva pour l'église qui les possède, et prouva par une

(1) *Chronique* Malliac, ann. 1096, et Yves Carnot. *Epistole* 211, *Spicileg.*, tom. v, pag. 518.

(2) Extrait du manuscrit de l'abbé de Camps; *Collect.* Fontanieu, tom. viii.

(3) *Vita sanct. Arnulf. Suession. Episcop.*, Duchesne, tom. iv, pag. 166.

(4) Suger a écrit la vie de Louis le Gros avec entraînement; on doit un peu se défier de son enthousiasme; mais où trouver des renseignements plus précieux que dans un contemporain qui assista à tous les actes de la vie de son seigneur? Cet ouvrage de Suger est adressé à Gosselin, évêque de Soissons; il a été la source de la chronique de Saint-Denis. *Voyez* Duchesne, tom. iv.

(5) Le souvenir de Charlemagne comme grand protecteur des églises vivait partout. Suger, liv. 1er.

honorable libéralité, les sentiments nés chez lui dès son enfance; et qu'à son heure suprême, espérant beaucoup dans ces saints après Dieu, il résolut pieusement de se lier à eux corps et âme, et de se faire moine dans cette abbaye, s'il en avait la possibilité. A l'âge dont nous parlons, cette jeune âme se montrait déjà tellement mûre pour une vertu forte et active, qu'il dédaignait la chasse et les jeux de l'enfance, auxquels cet âge a coutume de s'abandonner, et pour lesquels il néglige d'apprendre la science des armes. Dès qu'il se vit tourmenté par l'agression de plusieurs des grands du royaume, et surtout de l'illustre roi des Anglais, Guillaume, fils de Guillaume, plus illustre encore, vainqueur et monarque des Anglais, le sentiment d'une énergique équité l'échauffa, le désir de faire l'épreuve de son courage lui sourit; il rejeta loin de lui toute inertie, ouvrit les yeux à la prudence, rompit avec le repos, et se livra aux soins les plus actifs. En effet, Guillaume, roi des Anglais, habile et expérimenté dans la guerre, avide de louanges et affamé de renommée, avait, par suite de l'exhérédation de son frère aîné Robert, succédé heureusement à son père Guillaume; après le départ de ce même frère pour Jérusalem, il devint maître du duché de Normandie, chercha comme duc de cette province à étendre ses limites qui confinaient aux marches du royaume, et s'efforça, par tous les moyens possibles, de fatiguer par la guerre le jeune et fameux Louis. La lutte entre eux était tout à la fois semblable et différente : semblable en ce qu'aucun des deux ne cédait à son adversaire; différente en ce que l'un était dans la force de l'âge mûr, et l'autre à peine dans la jeunesse; en ce que celui-là, opulent et libre dispensateur des trésors de l'Angleterre, recrutait et soudoyait des soldats avec une admirable facilité; tandis que celui-ci, manquant d'argent sous un père qui n'usait qu'avec économie des ressources de son royaume, ne parvenait à réunir des troupes que par l'adresse et l'énergie de son caractère, et cependant résistait avec audace. On voyait ce jeune guerrier, n'ayant avec lui qu'une simple poignée de chevaliers, voler rapidement et presque au même instant au delà des frontières du Berry, de l'Auvergne et de la Bourgogne, n'être pas pour cela moins prompt, s'il apprenait que son ennemi rentrait dans le Vexin, à s'opposer courageusement avec trois ou cinq cents hommes à ce même roi Guillaume, marchant à la tête de dix mille combattants, et enfin tantôt céder, tantôt résister pour tenir en suspens l'issue de la guerre (1). »

Voilà donc ce que les chroniques racontaient des merveilles de l'enfant royal et de ses premières armes; on l'opposait, lui, élevé religieusement dans un monastère, lui, le protecteur des moines et de la sainte église de Saint-Denis, à Philippe Ier son père, l'homme sensuel et excommunié. Dans l'ordre monacal, Louis le Gros commençait à déployer ses connaissances de clerc et sa piété d'Église; et c'était sur le champ de bataille qu'il apprenait le métier des armes. L'invasion des Normands et des Anglais dans les domaines du roi se rattachait à l'excommunication de Philippe Ier. Guillaume le Roux, si rusé, si matois, rêvant toujours d'accroître son domaine, voulait profiter de l'affaiblissement du roi Philippe pour envahir ses terres. Louis enfant pourrait-il résister aux lances pressées du suzerain d'Angleterre? Cette guerre fut toutefois très-mollement conduite, car il n'y avait alors d'ardentes pensées que pour la croisade; c'était à remarquer : les trois grands suzerains de l'Europe restaient paisiblement dans leurs domaines; l'Empereur laissait partir les croisés allemands sans se joindre à leur expédition; le roi des Anglais, Guillaume le Roux, était trop préoccupé de conquêtes et d'agrandissement de ses domaines pour prendre part au grand pèlerinage; il recevait en gage le bien de ses vassaux, se faisait usurier; et Philippe Ier voyait s'éloigner avec une joie secrète les barons de la monarchie (2). Le progrès vint plus tard et s'étendit; le pèlerinage, d'abord populaire, se fit ensuite féodal; il ne reçut une sanction royale, il n'entraîna les suzerains euxmêmes que plus tard, lors des croisades de Conrad d'Allemagne, de Louis VII de France, de Richard d'Angleterre et de Philippe-Auguste. Ainsi marchent toujours les idées enthousiastes, elles prennent leur source dans les masses pour s'élever et s'imposer ensuite aux pouvoirs!

La prédication de Pierre l'Ermite, le voyage d'Urbain II, avaient produit dans la société une impression si profonde, une agitation si soudaine, que le peuple ne s'occupe d'aucun autre intérêt. Quand une idée dominante est ainsi jetée dans le monde, tous les autres intérêts s'effacent et s'absorbent; aussi ne trouve-t-on qu'un petit nombre de chartres émanées des rois, des barons et des abbés pendant cette période; il ne reste plus que les prescriptions des conciles qui forment comme un ensemble de lois pour la police politique. Les conciles règlent les devoirs respectifs de la famille et de la propriété en l'absence de toute loi civile. On trouve des canons provinciaux de cette époque; dans le concile de Rouen (3) les évêques renouvellent les serments pour la paix de Dieu et du peuple, afin que la trêve

(1) *Ludovic. Vita, apud* Suger, liv. Ier.

(2) *Chroniq. de Saint Denis*, ad ann. 1095.

(3) Février 1096. — *Voyez* Orderic Vital; Duchesne, pag. 723.

générale soit observée : « Nul baron ne pourra porter les armes que pour le service de la croix, nul ne pourra exiger de dîme du peuple, nul ne pourra envahir le fief ecclésiastique, la manse abbatiale. Le concile défend aux clercs de reconnaître la supériorité des laïques, ils ne doivent point hommage aux barons; tous se lient à l'Église et ne doivent reconnaître de lois que les siennes (1). Ensuite, et comme pénitence, les Pères rassemblés dans la grande cité de Normandie défendent aux clercs comme aux laïques de porter les cheveux longs et flottants; voudraient-ils ressembler aux histrions et aux baladins des contrées méridionales? » Voici ce que prescrit le concile de Nismes, présidé par Urbain II : « Les évêques, même métropolitains, ne pourront aliéner les bénéfices des églises; et qu'importe qu'il y ait vacance? ils nommeront le clerc qui doit remplacer, mais ils se garderont bien de vendre les bénéfices ecclésiastiques, propriété inaliénable de l'Église. Quant aux abbayes, qu'on respecte leurs droits sur tout ce qu'elles possèdent depuis trente ans; les moines sont clercs, ils peuvent faire le service divin comme les prêtres, ils peuvent administrer les sacrements, et délier les âmes, car la solitude n'enlève point à l'homme le caractère indélébile de prêtre du Seigneur (2). »

Ainsi Urbain II grandit, autant qu'il le peut, la monarchie pontificale; l'entraînement des croisades favorise l'unité de l'Église ; en elle se trouve la puissance et la force. L'époque est à la solitude, au désert, à la vie monacale ou à la pieuse émigration; tout ce qui ne marche pas vers l'Orient se renferme dans les monastères; les deux forces sont dans la double milice ecclésiastique et militaire; la société est morte en dehors de ces deux idées. Chaque époque porte avec elle-même ses préoccupations : aussi les chartres et les diplômes sont-ils rares pendant dix ans; on ne trouve que quelques donations pieuses dans la pensée du pèlerinage en Palestine, ou bien des affranchissements, ventes, aliénations qui sont amenés par le besoin d'argent imposé dans la croisade : ventes de fiefs, chartres municipales, tout est rédigé sous l'influence du saint voyage (3); la société en est partout préoccupée comme d'un fait dominant. Point d'ordonnances générales, point de prévoyances qui touchent à tout le royaume : commune, monastère ou croisade, voilà la trilogie du onzième siècle. En ce moment tous les vassaux ont pris les armes, et le retentissement des clairons et buccines annonce leur départ dans tous les grands fiefs du domaine. Beau spectacle que ce départ du baronnage de la vieille Gaule!

(1) Ce concile a seize canons; il est de 1096, et se trouve dans le *Spicileg.*, tom. IV, pag. 236.

(2) *Voyez* aussi la curieuse correspondance d'YVES DE CHARTRES, ad ann. 1097-1099.

(3) Parcourez les tables de BRÉQUIGNY, ad ann. 1095-1099.

CHAPITRE XXXV.

ITINÉRAIRE DES GRANDS FÉODAUX POUR LA CROISADE.

Marche militaire de Godefroy de Bouillon à travers la Pannonie et la Bulgarie. — Les Flamands sous leur comte. — Robert de Normandie. — Les Normands de Sicile. — Bohémond et Tancrède en Thessalie. — Itinéraire du comte de Toulouse et des Provençaux.

1096.

Le pieux sentiment qui portait les comtes féodaux au grand pèlerinage avait son origine dans un principe commun; c'étaient la même exaltation de pensée, le même enthousiasme. La parole de Pierre l'Ermite avait remué l'Occident; la délivrance du tombeau du Christ et des frères de l'Asie était la destination des barons, des vassaux et du peuple; mais tous ces nobles hommes à la cuirasse étincelante, au casque d'acier, n'appartenaient pas à la même race; qu'avait de commun le Flamand avec le Provençal du comté de Toulouse, qui parlait la langue d'oc? quelle était la similitude entre le Normand qui se nourrissait de cidre vert (4), et le Champenois ou le Bourguignon dont la coupe s'emplissait incessamment des vins des côtes brûlées et rôties? Le sentiment catholique formait le seul lien intime entre tous ces peuples qui marchaient à la croisade pour le triomphe d'une idée et d'une même croyance, patrimoine sacré de toute la génération du onzième siècle.

Godefroy le Lorrain avait convoqué ses lourds et grossiers compagnons de race germanique, qui formaient sa principale bande féodale, au mois d'août, époque fixée pour le départ du pèlerinage; ses parents, ses amis, presque tous comme lui indomptables pour leurs ennemis et pénitents pour l'Église, entouraient sa personne; on y comptait son frère Baudouin, fils d'Eustache le pirate de

(4) Cette distinction entre les races se manifeste même dans les chroniques; chaque comte a son historien. Raymond d'Agiles est le chroniqueur de la race du Midi; Raoul de Caen l'est des Normands; Robert le Moine, des Francs; Albert d'Aix, de Godefroy et de la race lorraine. (Voyez *Gesta Dei per Francos*, BONGARS, 1re partie.)

Boulogne; Garnier de Gray, l'un des grands pilleurs de monastères ; Renaud, comte de Toul; Dudon et Henri de Acheris, et une foule d'autres comtes, chevaliers et barons de ces contrées sauvages qui s'étendaient de la Forêt-Noire aux Ardennes, des Alpes à la Meuse. Cette troupe passa le Rhin, se dirigeant à travers les joyeux coteaux de la Souabe, la Bavière et l'Autriche (1); son premier campement fut à Tollenbourg sur la Leytha; les Lorrains et les Allemands placèrent là leurs tentes de toile grossière, et tous se réunirent pour arrêter un ordre de marche à travers la Hongrie; ils choisissaient cette route, car que pouvaient craindre les Germains des peuples à demi sauvages qu'ils allaient traverser? Godefroy était familier à toutes ces terres d'Allemagne, il y avait fait la guerre de château à château, de ville à ville. Une fois arrivé sur les frontières de Hongrie, l'indomptable conducteur de la croisade voulut, avant d'aller plus loin, connaître quelles étaient les causes sinistres qui avaient empêché le roi Coloman, chrétien comme les pèlerins, d'accueillir en frères les compagnons de Gauthier sans avoir, le digne précurseur de Pierre l'Ermite. Godefroy manda auprès de lui un comte franc du nom de Acheris, qui avait visité la Hongrie et en parlait l'idiome : « Comte, lui dit-il, prends douze hommes forts, et va vers le roi Coloman pour lui porter les plaintes de tous les barons des Gaules, car il y a eu des massacres et des trahisons en route. » Le sire de Acheris n'hésita point, et partit pour joindre Coloman à Presbourg (2); il portait en son escarcelle une chartre scellée aux armes du duc; elle était ainsi conçue : « Au roi des Hongrois Coloman, Godefroy duc de Lorraine, et les autres premiers seigneurs de la Gaule, salut et tout bien en Christ! Nos seigneurs et nos princes s'étonnent qu'étant attaché à la foi catholique, vous ayez fait subir un si cruel martyre à l'armée du Dieu vivant, que vous lui ayez défendu de passer sur votre territoire et dans votre royaume, en la chargeant de tant de calomnies; c'est pourquoi, frappés maintenant de crainte et d'incertitudes, ils ont résolu de s'arrêter à Tollenbourg, jusqu'à ce qu'ils apprennent de la bouche du roi pourquoi un si grand crime a été commis par les chrétiens, se faisant persécuteurs d'autres chrétiens. » Et pendant à la chartre était le scel de Godefroy, où se voyaient deux chevaliers à toute armure. Cette chartre fut lue et récitée par le comte franc d'une voix forte; le roi répondit en présence de toute l'assemblée des Hongrois réunie sous la tente (3) : « Nous ne sommes point les persécuteurs des chrétiens; mais tout ce que nous avons montré de cruauté, tout ce que nous avons fait pour la ruine de ces gens, nous y avons été poussés par la plus dure nécessité; nous avions donné toutes sortes de choses à votre première armée, celle qu'avait rassemblée Pierre l'Ermite; nous lui avions accordé la faculté d'acheter en toute probité de poids et de mesure, et de traverser paisiblement le territoire de la Hongrie; mais les gens de cette armée nous ont rendu le mal pour le bien; non-seulement ils ont emporté de notre pays de l'or et de l'argent, et emmené avec eux des chevaux, des mulets et des bestiaux, mais encore ils ont renversé les villes et les châteaux; ils ont mis à mort quatre mille hommes des nôtres, ils leur ont enlevé leurs effets et leurs vêtements. Après les innombrables offenses que nous ont faites si injustement les compagnons de Pierre, l'armée de Gottschalk, qui les a suivis de près, a assiégé notre château de Mersebourg, le boulevard de notre royaume; voulant, dans son orgueil impuissant, arriver jusqu'à nous, pour nous punir et nous exterminer, elle vient d'être détruite naguère, et vous l'avez rencontrée fuyant en déroute; mais ce n'est qu'avec peine et par le secours de Dieu que nous avons réussi à nous protéger. » Coloman se défendit ainsi contre les graves accusations que les chrétiens faisaient peser sur lui; car c'était un crime horrible que d'attenter à la vie des pèlerins (4)! La réponse du roi fut donnée avec calme et modération au comte franc, qui l'accueillit avec la fierté de sa race; le roi ordonna de traiter honorablement les députés des comtes de Lorraine et de la Germanie, de les loger dans son palais ou sous les tentes, « et pendant huit jours consécutifs on leur servit en abondance, de la table même du roi, toutes les choses nécessaires. » Puis Coloman ayant pris l'avis de ses principaux seigneurs au sujet du message du duc, renvoya les députés avec de nobles Hongrois couverts de peaux et d'épaisses fourrures. Le roi se hâtait de répondre au chef militaire de la croisade sur la demande d'un passage; sa chartre était écrite par un clerc et en latin, et le roi s'efforçait d'apaiser la colère des Allemands et des Lorrains irrités. « Le roi Coloman au duc Godefroy et à tous les chrétiens,

(1) Albert d'Aix est le plus précis des chroniqueurs sur la croisade de Godefroy de Bouillon; clerc d'Aix-la-Chapelle, il a dû tout voir et tout suivre sur les bords du Rhin. *Voyez* ALBERT D'AIX, liv. II.

(2) *Voyez* ALBERT D'AIX, qui est le chroniqueur principal du pèlerinage de Godefroy de Bouillon, liv. II.

(3) ALBERT D'AIX, liv. II. L'itinéraire de Godefroy, et ses rapports avec les Hongrois et les Bulgares, ne se trouvent que dans Albert d'Aix. Foucher de Chartres donne également quelques détails topographiques sur la croisade: *Fulcherii Carnotensis gesta peregrinantium Francorum cum armis, Hierusalem pergentium.* (BONGARS, pag. 381.)

(4) *Voyez* dans DUCANGE, v° *Peregrinat.*, les priviléges des croisés.

salut et amour sans dissimulation ! Nous avons appris que tu es un prince puissant sur ton territoire, et que tu as été trouvé constamment fidèle par tous ceux qui t'ont connu (1); aussi, t'ayant toujours aimé pour ta bonne réputation, j'ai désiré maintenant te voir et te connaître. J'ai donc décidé que tu ales à te rendre auprès de nous au château de Ciperon, sans redouter aucun danger, et nous arrêtant sur les deux rives du marais, nous aurons ensemble des conférences sur toutes les choses que tu nous demandes, au sujet desquelles tu nous crois coupable (2). »

Le roi de Hongrie sollicitait une entrevue du chef lorrain seul à seul, cheval contre cheval, avec la loyauté des races nomades, pour arrêter les conditions du passage. Le roi redoutait les excès et la vengeance des pèlerins de Germanie qui marchaient avec Godefroy, car les chevaliers verraient partout la trace du massacre des compagnons de Pierre l'Ermite et de Gauthier sans avoir, et les monceaux d'ossements empilés. Godefroy n'hésita pas à se rendre de sa personne, avec trois cents chevaliers choisis, au lieu fixé par Coloman, afin de régler toutes les clauses d'une convention de passage. Triste et longue route encore pour ces hommes d'armes! ils traversèrent la Pannonie sauvage, pleine de marais; mais qu'importe la fatigue à qui touche le but! et les chasseurs des Ardennes ou de la Forêt-Noire devaient se plaire dans un territoire boisé et peuplé de gibier! Le chef lorrain fut reçu par le roi de Hongrie sous la tente; ils se pressèrent la main, se saluant à la façon des races nomades; leur idiome était divers, et des clercs servirent d'interprètes. « Que veulent donc les tiens en si grande troupe? » dit Coloman. — « Le passage à travers les terres de Hongrie et de Pannonie pour se rendre à Constantinople, et combattre ensuite les mécréants à outrance. » Telle fut la réponse de Godefroy, duc des hommes d'Occident. « J'y consens, répliqua le roi; mais les tiens sont si nombreux, et les autres pèlerins ont fait tant de mal au peuple, que je te demande des otages; ils te seront fidèlement rendus après que tu auras traversé mes terres. » — « Ceci sera fait comme tu le dis », répliqua Godefroy, et la convention fut scellée de l'anneau ducal. Godefroy promit de livrer son frère Baudouin avec sa femme et sa race pour otages : « Que puis-je te donner de plus que mon propre sang? » Alors le roi répliqua : « Eh bien! je m'engage à fournir des vivres pendant toute la traversée, et va en paix (3)! » Ainsi Godefroy revint à sa tente, et lorsqu'il dit à Baudouin : « Frère, il faut aller auprès de Coloman », Baudouin, plein de colère, refusa d'abord; mais les évêques le supplièrent de sauver l'armée de Dieu, et il se résigna à servir d'otage auprès du roi Coloman et de ces Hongrois qui, un siècle plus tôt, avaient ravagé la Gaule!

Le pèlerinage germanique se mit donc en marche avec les rangs serrés et la lance haute; les Hongrois paisibles accouraient, d'après les ordres du roi, pour vendre leurs vivres aux pèlerins, tandis que Coloman suivait avec une nombreuse cavalerie nomade, caracolant sur les flancs des diverses troupes de croisés pour surveiller leurs mouvements. Les Lorrains marchèrent ainsi jusqu'à la Save, qui fermait la frontière de la Hongrie; là Godefroy apprit qu'une armée de Turcomans, de Warenges, de Petscheneges, peuples nomades encore, partis de Constantinople, devaient s'opposer à l'entrée des pèlerins sur les terres de l'empire; ces multitudes, qui s'amoncelaient comme un orage, effrayaient tant Alexis (4) ! Trois mille chevaliers couverts de cuirasses, à la mine haute comme la race lorraine et germanique, suffirent pour mettre en fuite ces cavaliers qui combattaient à la manière des Scythes, l'arc en main! Pouvaient-ils résister à la fière chevalerie de Souabe, à ces barons des bords du Rhin si retentissants dans les chroniques? Bientôt la renommée s'en répandit au loin, et l'empereur reçut la nouvelle de l'invasion des barbares; quelles étaient les intentions de ces races germaniques? que demandaient-elles à l'empereur? Des officiers du palais sacré furent envoyés auprès de Godefroy, porteurs d'une chartre pourprée écrite en caractères d'or : « Alexis, empereur de Constantinople et du royaume des Grecs, au duc Godefroy et à ceux qui le suivent, parfait amour! Je te demande, duc très-chrétien, de ne pas souffrir que les tiens ra-

(1) Une circonstance constate toute la sauvagerie du pèlerinage de Godefroy; c'est que les autres comtes, Francs, Champenois, Normands, Provençaux, avaient des chapelains, des chroniqueurs; tous écrivaient des chartres, épîtres; le pèlerinage de Godefroy jusqu'à Constantinople n'a qu'un historien, Albert, chanoine dans le chapitre d'Aix-la-Chapelle, c'est-à-dire d'une cité des bords du Rhin. Il ne reste pas une seule chartre du barbare seigneur de Bouillon.

(2) Albert d'Aix, liv. II.

(3) Albert, le chanoine d'Aix-la-Chapelle, a suivi jour par jour tous ces détails. Aucun des historiens modernes des croisades n'est entré dans ces détails; comme ceux-ci voulaient donner à Godefroy de Bouillon une physionomie digne de la *Jérusalem délivrée*, ils se seraient bien gardés de le présenter au milieu de cette barbarie. *Voyez* Albert d'Aix, liv. II.

(4) *Voyez* dans l'*Alexiade*, liv. X, les précautions prises par l'empereur à la nouvelle de l'arrivée de Godefroy. Anne Comnène dit peu de chose de Godefroy; elle compte dans son armée dix mille chevaliers, et soixante et dix mille archers ou arbalétriers.

vagent et dévastent mon royaume et mon territoire, sur lequel tu es entré. Reçois la permission d'acheter, et qu'ainsi les tiens trouvent en abondance dans notre empire toutes les choses qui sont à vendre ou à acheter. » Godefroy possédait assez de science militaire pour reconnaître la nécessité d'une grande discipline à travers des terres perdues, tout entourées de populations nomades; quelle retraite était assurée en cas de revers (1)? Il reçut le message de l'empereur avec respect, et promit d'exécuter en tout point les ordres qui lui étaient adressés; il fit publier partout que l'on eût à s'abstenir de rien enlever de vive force, si ce n'est les fourrages pour les chevaux. « Marchant ainsi conformement aux ordres de l'empereur, les pèlerins arrivèrent à Nissa, l'une des frontières de l'empire; ils y trouvèrent une étonnante abondance de vivres en grains et en orge, du vin et de l'huile en quantité; on offrit beaucoup de gibier au duc de la part de l'empereur, et tous les autres eurent pleine liberté de vendre et d'acheter. Ils se reposèrent pendant quatre jours au milieu des richesses et de la joie. De là le duc se rendit avec son armée à Sternitz, et n'y trouva pas moins de sujets de satisfaction et de beaux présents de l'empereur. En étant parti au bout de quelques jours, il descendit vers la belle ville de Philippopolis, et y demeura pendant une semaine, comblé de même des dons de l'empereur, et trouvant avec profusion toutes les choses nécessaires (2). » Ainsi marchaient les Lorrains et les Allemands de la Forêt-Noire et de la Souabe à travers les races de Hongrie, les Bulgares et les Grecs; les envahisseurs n'étaient pas plus policés que les peuples envahis; c'étaient *barbares contre barbares;* mais la fermeté de Godefroy empêchait les excès, et maintenait fortement la discipline militaire, nécessité d'une marche lointaine à travers des pays inconnus qui frappaient si vivement l'imagination des pèlerins.

Pendant ce temps, les autres comtes féodaux, Robert de Flandre avec ses châtelains, ses archers et ses hautes bannières, et à côté de lui la *Courte-Heuse*, le brave duc de Normandie; puis encore Hugues, comte de Vermandois, avec les Francs, tous pèlerins de la langue du Nord, s'étaient dirigés vers les Alpes; ces comtes avaient choisi l'itinéraire de l'Italie (3) par plusieurs motifs : d'abord les Alpes étaient le chemin le plus fréquenté pour le pèlerinage; là étaient marquées les stations, les oratoires qui devaient abriter les pieux voyageurs. L'Italie avait Rome pour capitale, et si les comtes marchaient avec enthousiasme vers Jérusalem, ils n'en étaient pas moins désireux de saluer les tombeaux de saint Pierre et de saint Paul dans les basiliques de Rome; la renommée des saints apôtres et des reliques leur donnait une si grande physionomie! C'était la première station pour la sainte entreprise, et, d'ailleurs, le pape Urbain II avait indiqué cet itinéraire aux nobles hommes qui prenaient la croix. Au moment où l'Italie, et Rome surtout, était agitée par la guerre civile, quand l'antipape Anaclet siégeait à Rome, Urbain II devait avoir un profond désir de montrer à ses ennemis les miracles que sa parole avait produits. Cette armée avait obéi aux inspirations du pape; et comment la puissance de la tiare ne serait-elle pas grandie en présence du mouvement belliqueux qu'elle avait suscité (4)?

La *Courte-Heuse* aussi avait ses motifs pour traverser l'Italie; le duc de Normandie devait trouver dans la Pouille et dans la Sicile de valeureux compagnons, des frères d'origine et de généalogie, avec les souvenirs de la commune terre. Les Normands qui habitaient encore les frais herbages de Caen, de Bayeux et de Vire, ne devaient-ils pas se trouver tout joyeux de revoir leurs bons cousins, leurs parents de lignage dans les riches châteaux et dans les merveilleuses conquêtes de la Pouille et de la Sicile avec ses plaines de blé, ses vignes et ses oliviers? N'auraient-ils pas là toute la satisfaction et tous les plaisirs des cours plénières, avec le vin de Syracuse, si préférable au cidre vert et au poiré? Les Normands établis en Italie saisiraient aussi avec enthousiasme l'occasion de conquérir des terres dans la Grèce et dans l'Orient, ce qui était le vœu de leur vieille ambition. Combien de motifs n'existait-il donc pas de diriger le pèlerinage vers l'Italie!

Voilà donc les grandes troupes des comtes et des chevaliers partant pour le pèlerinage, qui s'acheminaient vers les Alpes; c'était dans les premiers jours de mai, la fleur s'épanouissait aux champs, les oiseaux gazouillaient, comme le disaient les lais et chants des trouvères. Les croisés flamands, français ou normands marchaient par troupes qui se suivaient à peu de distance les unes des autres (5) :

(1) Albert d'Aix explique encore les motifs qui portèrent Godefroy de Bouillon à accepter une convention avec Alexis. *Voyez* liv. II.

(2) Albert d'Aix, liv. II.

(3) « Nous autres Français, dit Foucher de Chartres, après avoir parcouru la France, nous passâmes en Italie, et nous arrivâmes à Lucques, où nous trouvâmes le pape Urbain, avec lequel s'entretinrent le comte Robert, le comte Étienne, et tous ceux qui le voulurent. Nous reçûmes sa bénédiction, et nous allâmes à Rome. » *Fulch. Carnotens. gest. peregrinant. Francor. cum arm. Hierus. pergent.* (Bongars.)

(4) Comparez Baronius et Pagi, ad ann. 1096-1097, et Robert le Moine, liv. Ier.

(5) Sur l'itinéraire des pèlerins, lisez Foucher de Chartres, liv. Ier, en le comparant toujours à Robert le Moine, liv. II.

chaque comte avait sa bannière déployée, qui servait comme de signe de ralliement; tous portaient sur leur écu, sur leur casque, sur leur brassard des figures étranges, échiquier, pal, merlette sur émaux de sinople, sable ou gueule, de telle sorte qu'on pouvait reconnaître à quelle race appartenait tel chevalier, quel était son pays, sa langue, chose utile dans une si grande foule (1); chaque soir on dressait les tentes près d'une ville, d'un château, quelquefois au bord d'une rivière, dans les prairies riantes et épanouies : là se pressait autour des pèlerins une population naïve et rieuse qui apportait des fruits, des vivres en abondance pour sustenter les dignes comtes et les soldats du Christ, qui allaient délivrer le saint tombeau. A chaque station venaient se réunir quelques nouveaux chevaliers avec leurs bannières pour grossir la troupe; quand la pieuse armée s'approchait d'un bourg, d'un monastère, d'une cathédrale, les cloches sonnaient à plein vent; les clercs, revêtus d'étoles et de surplis, venaient au-devant de cette procession armée où l'on voyait briller la croix, les mitres d'or à travers les casques d'acier. On entendait réciter les hymnes, et les cris de *Dieu le veut! Dieu le veut!* retentissaient au milieu des cantiques d'actions de grâces (2). Hugues de Vermandois, le comte à la haute taille, était en tête avec les Francs, sur des chevaux au fort poitrail; puis marchaient les Normands sous la *Courte-Heuse*, le noble duc; enfin les Flamands et les Frisons suivaient comme arrière-garde. Les populations dont on traversait la campagne, les bourgs et les cités, étaient chrétiens et amis; si Godefroy le rude duc, à la tête de ses Lorrains sauvages, de la race germanique née dans la Forêt-Noire ou dans les Ardennes, était en marche à travers les pays inconnus des Hongres et des Bulgares, la fleur de la chevalerie normande et franque allait traverser le gai pays de l'Italie et saluer le beau ciel.

Les pèlerins descendirent en masses pressées du sommet des Alpes dans la Lombardie; elles étaient belles à voir, ces cuirasses reluisantes, ces armures qui resplendissaient aux feux du soleil, ces lances si serrées qu'elles ressemblaient, selon les chroniqueurs, aux épis de blé dans les vastes plaines de la Beauce (3). Les pèlerins visitèrent Milan et sa basilique de l'art byzantin; Florence au delà des Apennins, avec Pise la ville des marchands, la rivale de Gênes et de Venise; puis ils marchèrent vers Rome avec cet esprit de contrition chevaleresque qui apaisait la fougue des armes. Ce fut à Rome que ces pèlerins annoncèrent leur arrivée et leur dessein aux Normands de la Sicile et de la Pouille; c'étaient de braves et joyeux compagnons qui arrivaient pour demander passage (4); les Normands suivraient-ils dans leur itinéraire leurs frères d'au delà les Alpes? La *Courte-Heuse* de Normandie n'hésita point à se rendre à Salerne avec ses compagnons du duché de Normandie, tandis que Hugues, le comte de Vermandois, hâtait son embarquement pour se rendre au plus vite à Durazzo, et de la Grèce à Constantinople. Lui, le fier comte franc, irait-il se livrer aux Normands? Les hostilités entre les deux races étaient anciennes; pourquoi dès lors Hugues viendrait-il se jeter aux bras de ces Normands qui s'étaient fait un si bel État en Sicile? Ceci répugnait au chef des Francs. Les Normands étaient entièrement maîtres du midi de l'Italie, ils l'avaient conquis par les pèlerinages armés et les coups de lances! Presque un siècle s'était écoulé depuis que les Hauteville avaient fondé leur puissance dans ces contrées si belles, que la mer baignait depuis Canosa et Bari dans la Pouille, jusqu'à Syracuse et Girgenti. Bohémond, élu prince des Normands et chef de la colonie militaire, était fils de ce Robert Guiscard ou le Rusé, qui avait consolidé la puissance normande en Sicile et dans la Pouille; il avait en propre fief tous les châteaux et villes qui bordaient le littoral, Manfredonia, Otrante, Gallipoli, villes opulentes en face de Durazzo et de Scutari, déjà convoitées par les Normands (5). Bohémond avait suivi Robert Guiscard dans toutes ses guerres contre les Grecs, et lui-même, envahissant alors la Macédoine, courait de

(1) On a dit que l'origine des armoiries se reportait aux croisades; je crois qu'il faut distinguer : à toutes les époques, il y eut des signes pour reconnaître les chevaliers entre eux, quand ils avaient la visière baissée; mais le blason héréditaire ne se montra, par tradition de race, qu'après la première croisade. Alors seulement commença la famille féodale. Je regrette vivement qu'on n'ait pas établi une école de blason, plus utile peut être que d'autres travaux politiques; dans l'histoire, le blason était le certificat de civisme des familles. *Voyez* le beau travail de d'Hosier, nom modeste et qui mérite une si grande place dans la mémoire historique.

(2) Sur la marche des Francs, comparez Robert le Moine, liv. Ier. Foucher de Chartres, si curieux, liv. Ier. Albert d'Aix n'offre plus aucun intérêt; il n'a suivi que les Lorrains et Godefroy de Bouillon.

(3) Foucher de Chartres regrette quelquefois les belles prairies autour de sa cathédrale, liv. Ier.

(4) Ici commence le poétique chroniqueur de la race normande, Raoul de Caen; il a été publié par dom Martenne, *Thesaurus novus anecdotorum*, tom. III, pag. 108; mais la meilleure édition est celle de Muratori, *Scriptor. rerum Italic.*, tom. V, pag. 285.

(5) *Voyez*, sur la domination des Normands en Italie, la chronique du Mont-Cassin, publiée par M. Champollion-Figeac, liv. I à III. Sur cette famille des Guiscard, consultez également le travail de Ducange (les Familles normandes). Mss. Biblioth. royale, suppl. français, n° 1224.

rochers en rochers comme la chèvre sauvage jusque dans le vieux berceau de la Grèce. Tandis que son père Robert Guiscard était à Rome pour soutenir les intérêts du pape, Bohémond était au siége de Larisse, et brisait un dernier rempart de l'empire grec du côté de l'Italie.

Parmi ces Normands de la Pouille, il était un homme puissant, sire de plusieurs châteaux, issu de bonne race, car Eudes ou Guillaume son père était marquis, c'est-à-dire défenseur des marches ou frontières; son nom de race était Tancrède, souvenir de Normandie où il se trouve souvent cité dans les chartres; il n'était ni bavard, ni diseur de hauts faits; son éducation avait été toute féodale; Tancrède montait un puissant coursier, se couvrait de rudes armures et brisait des lances; son caractère était sombre, méfiant, irritable au dernier point et aucunement sociable; il portait avec lui le type agreste et indomptable des montagnards (1). Bohémond, plus rusé que lui, le dominait par son adresse, et il lui manda: « Beau neveu, veux-tu venir en Palestine en traversant la Grèce avec les pèlerins du Christ, sous mes ordres? » Et il accompagna cette chartre de présents en chevaux, mulets, marcs d'or et d'argent. Pour les Normands, c'était tout profit que cette croisade: en traversant les terres de la Grèce, les Normands avaient tout à gagner et rien à perdre; un magnifique sol se déployait devant eux, des terres abondantes et plantureuses, des villes opulentes, pleines de richesses et de commerce. Scutari, Salonique étaient ici là semées sur la route; la guerre contre les Grecs était pour les Normands une habitude (2); ils avaient plus d'une fois refoulé dans leur rencontre les myriades de ces Grecs couverts de soie, qui s'étendaient et se déployaient en grandes et molles armées. Bohémond convoitait depuis longtemps la Macédoine et l'Épire, et la croisade servait de prétexte pour envahir ces terres et les mettre au pouvoir des Normands. Les voilà donc marchant à travers les terres de la Grèce, les chevaliers normands, avec Bohémond et Tancrède à leur tête (3); rien ne résiste à leur impétuosité; il faut lire dans le poétique Raoul de Caen la description de cette marche chevaleresque des Normands qui s'avançaient vers Constantinople; quel redoutable adversaire pour Alexis! Aussi des messagers pleins d'alarme annoncèrent l'invasion nouvelle des redoutables compagnons de Robert Guiscard. Voici ce qu'écrivaient les officiers de l'empire à la majesté sacrée dans le palais du Bosphore: « Bohémond, de la race de Guiscard, a traversé l'Adriatique et s'est même emparé de la Macédoine; déjà plus d'une fois tu as ressenti sa grande force, et celle qu'il déploie aujourd'hui n'est pas moins élevée au-dessus de celle qu'il a déployée auparavant, que l'aigle n'est élevé au-dessus du passereau. Autrefois, en effet, la Normandie lui fournissait des cavaliers, la Lombardie des hommes de pied; les Normands allaient à la guerre pour remporter la victoire, les Lombards pour faire nombre; de ces deux peuples, l'un venait comme guerrier, l'autre comme serviteur; en outre, levés à prix d'argent, forcés par un édit, ils ne marchaient point volontairement, ils ne combattaient point par ardeur pour la gloire (4). Maintenant, au contraire, la race entière de la Gaule s'est levée et s'est associé dans sa marche toute l'Italie; au delà et en deçà des Alpes, depuis la mer d'Illyrie jusqu'à l'Océan, il n'est point de contrée qui ait refusé ses armes à Bohémond; les chevaliers, les archers, les frondeurs, par leur infinie multitude, n'ont laissé aucune place dans l'armée à la foule de ceux qui ne font pas la guerre. Le blé d'en deçà des mers ne suffit pas à ces armées, pas même celui qu'elles retirent des fosses creusées dans la terre; si le petit peuple, qui n'a point d'armes, ne renonce à son oisiveté et à son abondance pour se livrer au travail, il pourra endurer la disette. Tous ceux qui servent dans le camp de Guiscard sont armés, belliqueux et savent supporter les fatigues; ajoutez-y encore quelques hommes de la race de Guiscard, Tancrède et les deux frères Guillaume et Robert, dont le courage est pareil à celui des lions de Phénicie, et qui sont alliés de Bohémond autant par les liens du sang que par leur ardeur à faire la guerre; celui-ci n'a point, comme jadis, forcé aucun d'eux à le suivre; vaincu par leurs supplications, il les a transportés au delà de la mer: aussi ne pourront ils être que bien difficilement séparés, ceux qu'une seule volonté, des intentions pareilles, un zèle semblable ont liés ensemble d'une étroite amitié. » De tels messages firent une profonde impression sur Alexis; la Grèce était envahie déjà de tant de côtés! Les Normands qui arrivaient avaient plus d'une fois effrayé son empire; ces hommes durs à la peine, ces bras vigoureux pouvaient fracasser ce qui restait de puissance à la vieille Byzance (5); les Normands imprimaient partout une grande terreur; nul Grec n'osait soutenir leurs regards quand ils se rencontraient sur un champ de

(1) Les Familles normandes, par DUCANGE, Bibliothèque royale, suppl. français, n° 1224.

(2) ANNE COMNÈNE, liv. V, parle longuement de la guerre des Normands contre la Grèce; la jeune princesse avait présente à sa mémoire la renommée de Bohémond. *Alexiade*, l. V.

(3) Consultez RAOUL DE CAEN, chap. II à V.

(4) Ibid., chap. VIII.

(5) Ibid., *Tancred. Gest.*, chap. VIII.

bataille. Ils avançaient avec fierté vers Constantinople; qui pouvait résister à la ruse dans la force, véritable caractère des Normands (1)?

Pendant ce temps le pèlerinage des Provençaux, bannière déployée, se mettait en marche; le comte de Toulouse et ses dignes chevaliers, suivis d'Adhémar, évêque du Puy en Velai, le prédicateur de la croisade dans la race méridionale, les barons et clercs de la Langue d'oc, avec leurs saints de Provence brodés sur leurs gonfanons, prenaient aussi la route de l'Italie, en traversant le mont Jouy, déjà si célèbre par les ermitages (2). Raymond n'avait pas suivi les hommes de Flandre, de Normandie et de France; les comtes et les vassaux qui l'accompagnaient parlaient une langue inconnue dans le nord de la Gaule; leurs mœurs étaient dissemblables, leurs costumes différents; on eût dit des peuples si divers, qu'on ne pouvait comprendre comment ils marchaient dans une même expédition avec les comtes barbares de la Langue d'oïl; que pouvait-il y avoir de commun entre le dur Godefroy de Bouillon, l'homme de la Forêt-Noire et des Ardennes, et Raymond comte de Toulouse, le gai seigneur des troubadours et des contrées méridionales, des villes du Midi tant visitées par le soleil? Les Italiens et les Provençaux étaient, au contraire, d'une commune race. Après avoir passé les Alpes, les compagnons du comte de Toulouse trouvèrent des habitants qui parlèrent avec eux l'idiome roman, et ils purent dès lors s'entendre, se communiquer leurs idées, et le pèlerinage fut des plus gais. Le comte irait-il joindre les Normands en Sicile pour se réunir à la grande bande des pèlerins qui suivaient Bohémond? Il ne le fit point, car il y avait répugnance du Provençal pour le Normand, pour le Franc ou le Flamand; pourquoi marcher sous une même bannière, quand on avait si peu de sympathie? Il n'y avait que le lien de la croix qui pût les réunir. Raymond continua sa route par le nord de l'Italie; il visita Vérone la Romaine, Venise sur l'Adriatique, puis il s'achemina à travers la route de l'Esclavonie par Laybach jusque sur la Drave (3). Les gais Provençaux eurent besoin de tout leur caractère pour soutenir une route dépourvue de chemins tracés et de soleil; Raymond d'Agiles, le chapelain du comte, s'écrie en pleurant: « Nous ne vîmes durant trois semaines ni animaux ni oiseaux; pendant quarante jours, telle fut notre marche dans l'Esclavonie, à travers des brouillards tellement épais, que nous pouvions les toucher et les pousser devant nous en faisant le moindre mouvement. Voilà, ajoute le pieux chapelain du comte, tout ce que j'ai à vous dire sur l'Esclavonie. » Les Provençaux arrivèrent enfin à Simendia; les officiers de l'empire se hâtèrent d'annoncer à Alexis cette nouvelle invasion des barbares, comme ils avaient mandé l'arrivée des Normands à Durazzo. L'empereur écrivit en toute hâte au comte de Toulouse pour lui offrir la paix et l'adoption, un échange loyal de vivres et de services; mais ces lettres de l'empereur ne pouvaient empêcher les populations nomades de courir sur les Provençaux et de les accabler de tous côtés! Ce fut donc encore une marche pénible que celle du comte de Saint-Gilles et de l'évêque du Puy en Velai à travers les terres de l'empereur; à chaque moment on entendait pousser le cri de *Toulouse*, qui était le signe de ralliement (4), quand un point de l'armée était menacé. Cependant les messages se succédaient de la part de l'empereur, et tant de promesses furent faites, que le comte quitta l'armée à Thessalonique pour se rendre directement à Constantinople, afin de conférer avec l'empereur et les autres comtes. A peine le gonfanon de Saint-Gilles avait-il quitté les rangs, qu'un grand désordre se mit parmi les Provençaux. En rappelant ce cruel découragement, le chroniqueur Raymond d'Agiles le chapelain se couvre la tête de cendre et s'écrie: « Parlerai-je de l'artificieuse et de la détestable perfidie de l'empereur? dirai-je la fuite de notre armée et le désespoir auquel elle s'abandonna? Voici la seule chose véritablement mémorable que je crois ne devoir point passer sous silence (5): c'est que, tandis que tous les nôtres méditaient d'abandonner le camp, de prendre la fuite, de quitter leurs compagnons, de renoncer à toutes les choses qu'ils avaient transportées de pays si lointains, des pénitences et des jeûnes salutaires leur rendirent enfin tant d'énergie et de force, que le souvenir seul de leur désespoir et des projets de fuite qu'ils avaient auparavant formés les accablait de la plus profonde douleur; qu'il vous suffise de ce que je viens de dire... (6). » Les Provençaux n'avaient point abandonné leur caractère national, la vive impression des événements agissait sur leur imagination mobile; ils passaient de la joie à l'abattement, de la force à la faiblesse; la moindre espérance qui paraissait comme un arc-en-ciel, ils la

(1) ALEXIADE, liv. X. Anne Comnène reconnaît l'indomptable caractère des Normands; les femmes même combattaient. Voici ce qu'elle dit de Galla, la femme de Robert Guiscard: Παλλὰς ἄλλη χαὶ μὴ 'Αθήνη, *Alexiade*, liv. 1er.

(2) Si pour la race normande j'ai trouvé Raoul de Caen, la race provençale a son chroniqueur spécial dans Raymond d'Agiles. Sa chronique a été publiée dans le *Gesta Dei per Francos* de BONGARS, pag. 425.

(3) Anne Comnène suppose un combat naval contre le comte de Toulouse: les chroniques n'en disent rien. Voyez *Alexiade*, liv. X.

(4) RAYMOND D'AGILES, liv. 1er. — (5) Ibid. — (6) Ibid.

saisissaient; ils se jetaient dans le désespoir et la désolation lorsqu'ils rencontraient la moindre résistance. Maintenant les pèlerins marchaient bannières déployées vers Constantinople !

Jugez de ce soulèvement de l'Europe; l'empire des Grecs était menacé par tous les côtés : les féodaux arrivaient en nuées, les uns par mer, les autres par la Macédoine, les Provençaux par l'Esclavonie, les Lorrains par la Bulgarie, à travers les terres barbares, sous l'impitoyable duc Godefroy de Bouillon. Tous étaient chrétiens sans doute ; ils avaient fait vœu de pèlerinage à la terre sainte, mais allaient-ils respecter Constantinople et les villes grecques ? l'empire n'était-il pas à leur discrétion ? Quelle force pouvait-on leur opposer? Quelques troupes nomades pouvaient-elles suffire pour contenir d'innombrables armées cuirassées d'acier, le casque en tête, le glaive en main, montées sur leurs grands chevaux caparaçonnés de fer ? La haute féodalité n'était plus en France, elle était sur le territoire grec ; Constantinople et ses trois cent soixante tours carrées allait voir le baronnage des Gaules campé au pied de ses murailles !

CHAPITRE XXXVI.

GUERRE CONTRE LES COMTES ET CHATELAINS DU PARISIS.

Montmorency. — Luzarche. — Beaumont. — Clermont. — Montfort-l'Amaury. — Corbeil. — Brie-Comte-Robert. — Pillage des féodaux contre les églises. — Protection de Louis le Gros. — Répression contre les sires châtelains du duché de France. — Les comtes Buchardus, — Roussy, — Montaigu, — Montlhéry.

1100 — 1104.

La vieille cité de Paris, au onzième siècle, était entourée de châtellenies féodales; lorsque le clerc ou le bourgeois, traversant les petits ponts sur Seine, s'acheminait vers la campagne, il était exposé à mille pilleries; se tournait-il vers Sainte-Geneviève, au midi des murailles, ou vers Saint-Denis au nord, ou bien encore vers le mont des Martyrs, si célèbre, il trouvait partout des châteaux crénelés, formidable demeure des seigneurs. Aussi loin que l'œil pouvait aller, on voyait s'élancer des tours hautes comme les géants des chansons de Geste, ici sur des rochers entourés de rivières ou d'étangs, là au milieu de vastes forêts. Ces châteaux, dispersés sur le territoire, obéissaient à des sires féodaux, fiers hommes d'armes et qui arboraient leurs gonfanons à dix lieues tout autour de la cité (1).

Le pays du Parisis était rempli de dures carrières de plâtre ou de pierre ; les prairies s'étendaient verdoyantes tout auprès des rivières de Seine et de Marne ; des bois touffus, des forêts profondes coupaient ce territoire où l'on voyait des accidents, des rochers de granit qu'on aurait dit transportés par la main des fées. Dans cette terre si accidentée les féodaux avaient choisi les endroits les plus inaccessibles pour élever leurs manoirs fortifiés ; l'enceinte de ces châteaux était peu étendue ; ils se composaient alors de quatre tours carrées, selon la forme romaine et byzantine; au centre de la muraille principale était une porte ou poterne garnie de fer, tellement dure qu'elle était plus inexpugnable que la muraille même (2). Quand le château couronnait un rocher, on n'y montait qu'à travers un escalier taillé au vif comme une échelle de pierre, et suffisant pour le passage d'un seul chevalier ou d'un seul archer. Si la tour s'élevait au milieu d'une plaine, alors des étangs empoissonnés, de larges fossés pleins d'eau, environnaient le nid de pierre des hommes d'armes ; un pont-levis avec de lourdes chaînes était dressé à la moindre menace de guerre, ou si le cornet retentissant faisait entendre un bruissement sinistre dans la campagne. Il y avait double château : l'un s'élevait au ciel ; l'autre se plongeait dans les ténèbres ; les vieilles églises avaient eu leurs catacombes pour abriter les catéchumènes et les martyrs dans les temps de la persécution ; la féodalité avait ses souterrains, aussi taillés dans le roc profond ; jamais la lumière du jour n'y pénétrait, et plus d'une fois, lorsqu'à la lueur de la poix ou de la lampe on jetait un regard effrayé sur ces longues voûtes, on entendait le gémissement des captifs et le bruit des lourdes chaînes, vieilles traditions qui font frissonner encore, lorsque dans les fouilles de ruines on ren-

(1) Je regrette vivement qu'un travail spécial n'ait pas été fait sur la féodalité du Parisis. Dom Félibien l'avait commencé; il est déplorable de voir que l'histoire des environs de Paris ait été livrée à des plumes sans intelligence, comme celle de M. Dulaure. Il y avait là sujet pour des recherches toutes colorées par l'époque féodale. Sur les premières années de Louis VI, comparez ORDERIC VITAL, liv. III, et SUGER, *Vita Ludovic. VI*, cap. II et III.

(2) J'ai visité en France, en Espagne, en Allemagne, en Italie la plupart des vestiges des vieux châteaux, car j'aime ces ruines où le vent siffle; tous sont à peu près bâtis sur un plan commun. Le P. Montfaucon en a reproduit plusieurs dans ses belles recherches. *Monuments de la Monarchie française*, tom. Ier.

contre quelques débris de squelette avec l'anneau de fer rouillé par le temps.

Tous les environs de Paris étaient peuplés de ces châtellenies; au nord, tout à côté de Saint-Denis en France, s'élevait Montmorency dont on salue encore la tour secouée par le temps; plus au nord, Beaumont-sur-Oise, dont le sire était si redoutable et toujours en dispute avec le châtelain de Clermont. A droite, sur la route, vous voyiez s'élever les créneaux de Luzarche, si redoutable aux habitants de Gonesse! Luzarche, noble manoir aux tours noircies! expression des vieux âges de chevalerie et de grande noblesse, tu fais contraste avec ce Champlâtreux aux embellissements maniérés qui se ressentent de la double juiverie du parlement et des finances. Un peu plus loin s'élevait la tour de Gournay-sur-Marne, aussi redoutable aux pauvres moines de Champigny que Luzarche l'était aux fariniers de Gonesse; puis Brie-comte-Robert, la nourrice des comtes féodaux de Champagne, le berceau de la grande chevalerie dans la famille champenoise. Ensuite la châtellenie de Corbeil; Corbeil-sur-l'Essone avec sa vieille église du onzième siècle et le tombeau du comte couché sur les dalles (1). Voici la tour de la Ferté; ses vieux sires sont éteints au profit de quelques familles nouvelles de robe et de finances; car, au lieu de ces braves comtes qui avaient conquis leurs châteaux à coups de lances, il arriva plus tard une invasion de parlementaires et de financiers dans les fiefs des environs de Paris. Quel pauvre temps que celui-là! l'argent et la chicane vinrent tacher le blason des hommes de bataille qui offraient leurs poitrines à la mort. Ainsi le corbeau vint croasser dans le noble nid du faucon (2). A Étampes et à Dourdan, c'était maison royale comme à Rambouillet la grande forêt; et tout à côté vous aviez Montfort-l'Amaury. Vous dirai-je l'histoire des comtes de Monfort, qui acquirent plus tard une si grande gloire dans les croisades du Midi contre les Albigeois (3)? Par Mantes on approchait de Normandie sous des ducs indépendants qui n'étaient plus dans la mouvance des rois du Parisis.

Chacune de ces châtellenies etait située presqu'à côté d'une cathédrale ou d'un monastère dont elle était la terreur. Les moines de Saint-Denis voyaient avec effroi les gonfanons des sires de Montmorency pendre sur les hautes tours; abbés et sires étaient perpétuellement en dispute pour une teere, pour une manse ou pour un serf. Hélas! les cathédrales de Senlis et de Beauvais, avec leurs eeliquaires, n'avaient-elles pas à trembler devant les châtelains de Luzarche, de Beaumont et de Clermont? Et la sainte abbaye de Pontoise, comment pouvait-elle se défendre contre les sires de l'Isle-Adam, de la race des Buchardus de Montmorency? Si l'on traversait la Marne pour se rapprocher de la Brie, dites-nous, pauvres moines de Melun ou du vieux Corbeil, tout ce que vous aviez à souffrir des sires d'Arpajon et de Boissy Saint-Léger! vous, pauvres solitaires de Sainte-Geneviève des Bois; vous, serfs et manants de Lonjumeau et de Palaiseau; vous, chanoines d'Étampes, étiez-vous jamais en repos quand les sires de Mérévil, de Fontenay-le-Vicomte, de Montlhéry faisaient entendre leurs cors à travers la campagne fleurie ou la forêt solitaire (4)?

Partout s'était donc établie la lutte entre la féodalité et l'Église, entre la tour carrée des sires et le clocher des cathédrales. Dans cette guerre longue et intestine, les rois avaient toujours pris le parti de l'Église; ils étaient les avoués féodaux de la plupart des grandes cathédrales; les abbés et les clercs recouraient à eux; quand un sire châtelain menaçait la cathédrale du voisinage, elle s'empressait d'écrire au roi son protecteur: que de chartres existent pour implorer la commisération du suzerain! que d'épîtres pour appeler les lances du roi au soutien de la clergie! Ne fallait-il pas défendre les églises, le laboureur et les pauvres, comme le dit Suger (5)? Voici d'abord Adam, abbé de Saint-Denis; il réclame aide et protection contre le sire Buchard, seigneur de Montmorency; ils en étaient venus aux armes, les campagnes étaient brûlées par des hommes de guerre farouches qui vinrent jusqu'au pied de Montmartre. Sur la plainte de l'abbé, le roi somma Buchard devant la cour suzeraine au château de Poissy; Buchard à la longue barbe fut condamné à restituer les terres réclamees par l'abbé de Saint-Denis; mais qu'importait à un féodal fougueux le jugement de la cour? Il résista, continua ses ravages, s'emparant des terres de l'abbaye; il fallut le réprimer, et voici comment

(1) Les petites églises des environs de Paris, sans en excepter celles de Vincennes, de Boulogne, méritent la plus grande attention historique. *Voyez* l'admirable travail de dom Félibien sur le diocèse de Paris, tom. Ier.

(2) Aux dix-septième et dix-huitième siècles, la plupart des familles de robes, la noblesse de procureurs et de traitants achetèrent les châteaux des environs de Paris; les nobles gentilshommes se ruinaient par leur prodigalité aventureuse; mais les parlementaires, avares de leurs buches, acquéraient Bâville, Champlâtreux, et les meilleurs fiefs de la vicomté du Parisis.

(3) *Voyez* mon *Philippe-Auguste*.

(4) Consultez, sur cette longue lutte des féodaux at des églises, le Cartulaire de l'abbé de Camps, ad ann. 1070, 1120.

(5) La vie de Louis le Gros par Suger est le monument qui fait le plus exactement connaître les mœurs féodales. (Voyez *Vita Ludovic. VI, auctor. Suger.* Duchesne, tom. IV.)

Suger raconte la guerre de Louis le Gros contre le sire de Montmorency: « Le jeune et beau prince porta sur-le-champ ses armes contre lui et contre ses criminels confédérés: Mathieu, comte de Beaumont, et Dreux de Mouchy le Châtel, hommes ardents et belliqueux qu'il avait attirés à son parti. Dévastant les terres de ce même Buchard, renversant de fond en comble les bâtiments d'exploitation et les petits forts, à l'exception du château, Louis désola le pays et le ruina par l'incendie, la famine et le glaive; de plus, comme les ennemis s'efforçaient de se défendre dans le château, il en forma le siége avec les Français et les Flamands de son oncle Robert et ses propres troupes. Ayant, par ce coup et d'autres semblables, contraint au repentir Buchard humilié, il le courba sous le joug de sa volonté et de son bon plaisir, et termina, moyennant une pleine satisfaction, la querelle, cause première de ces troubles (1). Quant à Dreux, seigneur de Mouchy le Châtel, Louis l'attaqua en raison de la part qu'il avait prise à cette guerre, d'autres faits encore, et surtout des dommages causés à l'église de Beauvais. Dreux avait quitté son château, mais sans beaucoup s'en éloigner, afin de pouvoir s'y réfugier promptement si la nécessité l'exigeait; il s'avança, suivi d'une troupe d'archers et d'arbalétriers, à la rencontre du prince; mais le jeune guerrier, fondant sur lui, l'accabla si bien par la force des armes, qu'il ne lui laissa pas la faculté de fuir et de rentrer dans son château sans s'y voir poursuivi, se précipitant vers la porte au milieu des gens de Dreux et avec eux; ce vigoureux champion, d'une rare habileté à manier l'épée, reçut et porta mille coups, parvint au centre même du château, ne s'en laissa pas repousser, et ne se retira qu'après l'avoir entièrement consumé par les flammes jusqu'aux fortifications extérieures de la tour, avec ce qu'il contenait d'approvisionnements en tous genres. » Ainsi fut finie la guerre contre le sire Buchard, le dévastateur des fiefs de Saint-Denis, tout à côté des îles de la Seine aux belles prairies verdoyantes! Le sire de Montmorency et ses confédérés furent contraints à l'hommage (2).

Accourez, brave prince, héritier de la couronne, au secours de l'église d'Orléans; le sire de Meûn, du nom de Léon, noble homme et vassal de l'évêque d'Orléans, avait secoué le joug de l'Église et s'était emparé de nombreuses châtellenies. Comment supporter de tels outrages? la mitre d'or de l'abbé serait-elle brisée par le fougueux homme d'armes? Noble prince de France, venez au secours de l'abbé et de la cathédrale dont vous êtes chanoine, comme le roi Robert votre aïeul! « Louis accourut à la tête d'une forte armée, dompta Léon, et le contraignit à se renfermer dans ce même château avec beaucoup des siens. Le château pris, Léon s'efforça de se défendre dans une église voisine de sa demeure et qu'il avait fortifiée. Mais le fort fut subjugué par un plus fort que lui; Léon se vit accablé par une telle nuée de flèches et de traits enflammés, qu'il ne put résister. Il ne fut pas seul victime de l'excommunication qu'il avait encourue depuis longtemps, car beaucoup d'autres, au nombre de près de soixante, se précipitèrent avec lui du haut de la tour qui surmontait la flamme, et percés par le fer des lances dirigées contre eux et des flèches qu'on leur décochait, ils exhalèrent leur dernier soupir, et rendirent douloureusement aux enfers leurs âmes criminelles (3). »

A présent c'est l'église de Reims qui demande aide. Connaissez-vous Ebble de Roussy et son fils Guichard? savez-vous bien que ces pillards mécréants ont menacé de brûler l'église de Reims, la cathédrale des Gaules? Quel fougueux baron que ce seigneur de quelques terres agrestes et pelées! rien ne l'arrêtait néanmoins, et, à la manière des rois, il allait ici là porter les armes; on le vit courir en pèlerinage en Espagne pour combattre les Sarrasins, et conquérir fiefs en Aragon et en Castille; puis, à son retour, tout fier de ses exploits, il menaça de briser les portes de l'église de Reims. « Les plaintes les plus lamentables contre cet homme si redoutable par sa bravoure, mais si criminel, avaient été portées cent fois au seigneur roi Philippe, et tout récemment deux ou trois fois à son fils; celui-ci, dans son indignation, réunit une petite armée à peine composée de sept cents chevaliers, mais tous choisis parmi les plus nobles des grands de la France; il marche en toute hâte vers Reims, venge en moins de deux mois, par des combats sans cesse renouvelés, les torts faits anciennement aux églises, ravage les terres du tyran et de ses complices, et porte partout la désolation et l'incendie; justice bien louable qui faisait que ceux qui pillaient étaient pillés à leur tour, et que ceux qui tourmentaient étaient parrillement ou même plus durement tourmentés. Telle était l'animosité du seigneur prince et de ses soldats, que, tant qu'ils furent dans le pays, ils ne prirent aucun repos, et qu'à l'exception du dimanche et du très-saint sixième jour de la semaine, à peine s'en passa-t-il un seul sans qu'ils en vinssent aux mains avec l'en-

(1) Lisez la chronique de Saint-Denis, ad ann. 1105.

(2) SUGER, *Vita Ludovic. VI*, cap. II.

(3) SUGER, *Vita Ludovic. VI*, cap. VI. *Voyez* aussi les éclaircissements des Bénédictins sur la chronique de Saint-Denis, ad ann. 1105.

nemi, qu'ils combattissent avec la lance et l'épée, ou sans qu'ils vengeassent par la destruction des terres du baron les crimes dont il s'était rendu coupable (1). On eut à lutter là, non-seulement contre Ebble, mais encore contre tous les barons de cette contrée auxquels leurs alliances de famille avec les plus grands d'entre les Lorrains donnaient une troupe renommée par le nombre de ses combattants. Cependant on mit en avant plusieurs propositions de conciliation; alors le jeune seigneur Louis, dont des soins divers et des affaires d'une haute importance exigeaient impérieusement la présence sur d'autres points du royaume, prit conseil des siens, força le tyran d'accorder bonne paix pour les églises, la fit confirmer par la foi du serment, et prit des otages. C'est ainsi qu'il renvoya Ebble dûment puni et humilié, et remit à un autre temps à prononcer sur ses prétentions à l'égard de Neuf-Château. »

Le prince Louis le Gros se faisait ainsi le protecteur de l'Église; le voici maintenant aux prises avec les féodaux eux-mêmes, et se posant comme médiateur. Mathieu, comte de Beaumont, s'était emparé du château de Luzarche, qui était fief de Hugues de Clermont. C'était ainsi guerre de féodal à féodal, de comte à comte. Pourquoi Hugues ne baissait-il pas fièrement la lance pour combattre le sire de Beaumont? Il était vieux et le cœur lui manqua; il préféra donc recourir à son suzerain; il vint à la cour, et dit à Louis le jeune homme : « J'aime mieux, très-cher seigneur, que tu reprennes toute ma terre, puisque je la tiens de toi, que de voir le comte de Beaumont s'en rendre maître, et je désire mourir s'il faut qu'il m'en dépouille (2). » Touché jusqu'au fond du cœur de sa lamentable infortune, le jeune prince lui tend la main, promet de le servir, et le renvoie comblé de joie et d'espérance. Cette espérance n'est pas déçue : sur-le-champ partent en toute hâte des messagers qui vont trouver le comte, lui enjoignent, de la part du protecteur de Hugues, de remettre ce dernier en la possession habituelle du bien dont il était si étrangement dépouillé, et ordonnent que tous deux viennent ensuite à la cour du prince plaider et soutenir leurs droits (3). Le comte ayant refusé d'obéir, le défenseur de son adversaire s'empresse d'en tirer vengeance, rassemble une armée considérable, vole contre le rebelle, attaque le château, le presse tantôt par le fer, tantôt par le feu, s'en rend maître après plusieurs combats, place dans la tour même une forte garnison d'hommes d'armes, et, comme il l'avait promis, la rend à Hugues après l'avoir ainsi mise en état de défense.

Voici une autre chronique féodale : écoutez, vous tous qui aimez les vieilles histoires de châtellenie! Il y avait au pays de Laon un très-fort château nommé Montaigu; il était la demeure de Thomas de Marle, pire que le loup le plus cruel, car il se précipitait de droite et de gauche, et dévorait jusqu'aux entrailles du peuple. Qu'importe cela, puisqu'il était fort et indomptable! Il avait pour adversaire Enguerrand de Boves, noble aussi, qui fit confédération et pacte pour dompter le fougueux Thomas de Marle. Enguerrand de Boves voulut prendre cette bête fauve dans son nid même; il s'entend avec Ebble de Roussy pour entourer le château de Montaigu; ils placent des pieux et des bouleaux les uns sur les autres, de sorte qu'il n'y avait plus qu'un côté par où l'on pouvait sortir de Montaigu. Cette issue suffit à Thomas de Marle; il se précipite en dehors de sa châtellenie, brise les palissades, et s'établit dans le camp même d'Enguerrand de Boves (4); puis, comme une nombreuse chevalerie l'entoure de nouveau, Thomas de Marle vient demander secours à son suzerain en sa cour de Poissy. Le suzerain aimait ces recours à sa juridiction, elle constatait sa puissance et son droit. Bien en prit à Thomas de Marle, car immédiatement Louis le Gros partit pour délivrer le château de Montaigu; sa chevalerie galope dans la plaine, on entend la terre trembler sous les pas des nobles coursiers. Le jeune sire est aux prises avec Enguerrand de Boves; il le dompte, et avec lui Ebble de Roussy et Hugues le Blanc, ses compagnons de bataille. Thomas de Marle fit hommage, et le roi acquit ainsi une belle seigneurie!

C'était une terrible tour que celle de Montlhéry! elle était convoitée par le roi Philippe et son fils Louis. Le sire de Montlhéry, du nom de Milon, n'avait qu'une seule fille, et il la donna à Philippe le Second, issu du sang royal, le frère puîné de Louis le Gros. De cette manière, Montlhéry tombait par mariage aux princes. « Ils s'en réjouirent, dit Suger, comme si on leur eût arraché une paille de l'œil (5), ou qu'on eût brisé des barrières qui les tenaient enfermés. Nous avons entendu, en effet, le père de Louis dire à son fils : « Allons, enfant « Louis, sois attentif à bien conserver cette tour

(1) SUGER, *Vita Ludovic. VI*, cap. v, avec les notes des Bénédictins sur la statistique du Parisis.

(2) SUGER, *Vita Ludovic. VI*, cap. III.

(3) Comparez aussi avec le Cartulaire de l'abbé DE CAMPS, ad ann. 1105.

(4) Chronique de Saint-Denis, ad ann. 1105. C'est toujours la source la plus curieuse pour l'histoire du Parisis.

(5) SUGER. *Vita Ludovic. VI*, cap. VIII. Consultez toujours, pour la topographie de ces demeures féodales, les savantes notes ajoutées par les Bénédictins, *Collect. Gall. Histor.*, tom. XI et XII.

« formidable, d'où sont parties des vexations qui « m'ont presque fait vieillir, ainsi que des ruses et « des fraudes criminelles qui ne m'ont jamais permis « d'obtenir une bonne paix et un repos assuré. » En effet, les maîtres de ce château, par leur infidélité, rendaient les fidèles infidèles, et les infidèles très-infidèles; ils savaient, de loin comme de près, réunir ces hommes perfides, et faisaient si bien qu'il ne se passait rien de mal dans le royaume qu'avec leur assentiment et leur concours. Comme d'ailleurs le territoire de Paris était entouré, du côté du fleuve de la Seine, par Corbeil, à moitié chemin de Montlhéry, et à droite par Châteaufort, il en résultait un tel embarras et un tel désordre dans les communications entre les habitants de Paris et ceux d'Orléans, qu'à moins de faire route en grande troupe, ceux-ci ne pouvaient aller chez ceux-là, ni ceux-là chez ceux-ci que sous le bon plaisir de ces perfides. Mais le mariage dont on a parlé fit tomber cette barrière, et rendit l'accès facile entre les deux villes. »

Montlhéry et Châteaufort étaient donc bien redoutables, ainsi que Rochefort dans les environs d'Orléans; car, pour gagner les sires de ces deux châteaux et les mettre dans les intérêts de la couronne, Philippe Ier fut obligé de confier à Gui l'administration de l'État, afin qu'il ne pillât plus les pèlerins et pauvres seigneurs. Il fit de Gui son sénéchal. Quel royaume! quel pouvoir! « La mutuelle intimité du sénéchal et des princes s'accrut à ce point que le fils, le seigneur Louis, consentit à recevoir solennellement en mariage la fille de ce même Gui, quoiqu'elle ne fût pas encore nubile; mais cette Adelaïs, qu'il avait acceptée pour fiancée, il ne l'eut point pour épouse; avant que l'union ne se consommât (1), l'empêchement pour cause de parenté fut opposé au mariage et le fit rompre après quelques années. Cette amitié subsista si bien pendant trois ans, que le père et le fils avaient en Gui une confiance sans bornes. »

Voilà donc quelle était la royauté même dans le Parisis, terres environnantes de Paris en l'Ile; que de peines, que de soins pour mettre un peu d'ordre, un peu d'obéissance dans le territoire à quelques lieues de la cité! quelle pauvre souveraineté que celle qui lutte ici avec une tour, là avec un château fortifié, avec un comte ou avec un arrière-vassal! Est-ce là le suzerain des Francs? est-ce là le roi tel que son pouvoir s'étendit après Philippe-Auguste surtout (2)? On gagnait jour par jour un fief, on abaissait un seigneur indomptable, on défendait une église violemment attaquée par un féodal hautain. Il n'y avait aucun droit, aucune puissance incontestée; l'office du roi était de lutter et de combattre pour acquérir terre ou donation (3). Le pèlerinage de la terre sainte avait favorisé l'accroissement de cette police et de la suzeraineté royale; tout ce qui était puissant visitait la Palestine; l'attention était toute portée sur l'Orient, il ne restait plus que quelques seigneurs turbulents, sans force morale, et qui n'avaient pas salué la prédication d'Urbain II et de Pierre l'Ermite. Ces comtes, ces châtelains, quelle puissance d'armes pouvaient-ils avoir, eux qui n'avaient pas voulu suivre les pèlerins dans la croisade? Le roi Philippe Ier et son fils Louis le Gros profitèrent donc de cet abaissement de la petite féodalité; le suzerain avait besoin de dompter les châtelains des environs de Paris, et il réussit dans cette œuvre de police. Triste séjour pour les pauvres habitants et bourgeois, pour le clerc, le laboureur et le serf, que ces terres du Parisis, car cette forêt de créneaux et de tours qui ceignait la cité à dix lieues à la ronde était pleine de mécréants ou de sires vagabonds! Digne prince, l'enfant du roi Philippe, le noble Louis le Gros, abaissa les gonfanons de toutes ces seigneuries, et il fit un peu respecter la suzeraineté des rois francs dans le territoire de Paris en l'Ile!

CHAPITRE XXXVII.

SÉJOUR DES FRANCS ET DES FÉODAUX A CONSTANTINOPLE.

L'empereur Alexis. — Anne Comnène. — Récit de l'*Alexiade*. — Première excursion des Francs sur les côtes de Bithynie. — Désordre et défaite. — Arrivée des grands féodaux à Constantinople. — Entrevue avec Alexis. — Hugues de France. — Godefroy. — Bohémond. — Le comte de Toulouse. — Combat devant Constantinople. — Hommage des croisés. — Lettre du comte de Blois sur le séjour des hommes d'armes à Constantinople.

1096 — 1097.

Lorsque les comtes féodaux, à la tête de leur milice de fer, débordaient sur Constantinople,

(1) Chronique de Saint-Denis, ad ann. 1105, et Suger, *Vita Ludovic. VI*. C'est le même texte; les grandes chroniques de Saint-Denis ont ajouté très-peu de chose au travail de Suger, cap. VIII.

(2) C'est sous le rapport des acquisitions de droits et terres du royaume que le Cartulaire de l'abbé de Camps offre de l'intérêt. Voyez *Règne de Louis le Gros*, cart. 2.

(3) Voir mon travail sur *Philippe-Auguste*, et le comparer avec le Cartulaire de l'abbé de Camps, ad ann. 1095, ad ann. 1108.

l'empereur Alexis jetait ses regards inquiets sur cet effrayant orage. Tous les officiers du palais envoyés dans les provinces à la rencontre des chefs barbares, rapportaient l'aspect sauvage de ces féodaux couverts de leur armure noircie (1) : ils disaient la haute stature des cavaliers, la fierté de leurs regards pleins de feu, la ferme attitude des archers à l'abri de leurs boucliers et l'arbalète en main, arme terrible; ils décrivaient la force des chevaux de Lorraine ou de Normandie aux crins roux et épais; combien les rangs étaient pressés de lances! quelles étaient les paroles hautaines des barbares! Chose inouïe pour les *papas* pacifiques de Constantinople, les clercs et les moines latins maniaient l'épée et le glaive : on avait vu des prêtres l'arc en main comme de farouches guerriers! Ces rapports circulaient parmi les officiers du palais et parmi le peuple plein de surprise et d'inquiétude.

L'empereur Alexis avait vu le danger de cette irruption subite et presque sauvage; prince d'une haute dextérité politique, il apercevait la faute qu'il avait commise en attirant par trop grandes masses les Francs sur son territoire (2). Ces hommes indomptables de Normandie, de Champagne ou de Lorraine, à l'aspect des immenses richesses de Constantinople avec ses palais de marbre et ses églises dorées, allaient-ils rester paisibles spectateurs? Et si leur enthousiasme les appelait à délivrer le saint sépulcre, une ambition plus matérielle n'allait-elle pas les appeler à la conquête de Constantinople, la merveille qui resplendissait sur le Bosphore? Le cœur devait s'épanouir à l'idée de tant de richesses (3)! Alexis ordonna comme une précaution indispensable les préparatifs d'une grande défense militaire; il concentra dans son palais les soldats auxiliaires de l'empire; les portes de bois de cyprès aux gonds d'airain furent fermées; les murailles et les tours se garnirent de balistes et de machines de guerre, comme pour soutenir un siége; toutes les forces impériales furent confiées à Nicéphore Brienne, d'une grâce toute personnelle et d'une brillante illustration de naissance, ce prince qu'Anne Comnène appelle son César (4), car il lui était destiné pour époux (5).

Anne Comnène avait treize ans à peine lorsqu'elle vit les premiers gonfanons des féodaux francs apparaître dans l'empire (6). Sa vive imagination de jeune fille fut profondément frappée par les dangers de son père, et il faut lire dans l'*Alexiade* les réflexions tour à tour pleines de mépris et de fierté, de terreur et d'orgueil qu'excite dans l'âme de la fille d'Alexis l'approche de ces hommes à l'aspect terrible qui venaient des contrées d'Occident. Dans son enthousiasme pour la belle langue d'Homère, elle s'excuse plus d'une fois « d'être obligée de rappeler des noms d'une prononciation si dure. Le divin chantre d'Ilion a écrit lui-même des phrases incultes pour la plus grande exactitude de son récit; il a cité des peuples barbares dans une langue barbare. » C'est à l'occasion du pèlerinage de Pierre l'Ermite qu'Anne Comnène parle pour la première fois de l'invasion des Francs dans les provinces de l'empire. Cette fatale nouvelle arriva au palais du Bosphore quand l'empereur Alexis venait de vaincre les Comans et de les soumettre autour d'Andrinople; Alexis faisait creuser un canal à Nicomédie pour le desséchement des marais et l'écoulement des eaux qui croupissaient stagnantes dans de vastes plaines : les traditions de l'administration romaine avaient survécu, et Constantinople imitait la ville éternelle. Les empereurs de Byzance avaient succédé aux Césars de Rome; d'immenses richesses de civilisation subsistaient dans les palais du Bosphore (7); les merveilles des arts s'y groupaient comme dans le grand dépôt de la vieille Grèce et de Rome impériale; Constantinople, digne fille d'Athènes, en réunissait les chefs-d'œuvre dans sa vaste enceinte tourellée. « Au milieu des soins de son empire, dit Anne Comnène, l'empereur Alexis eut à subir cette furieuse inondation; les Francs étaient conduits par Pierre l'Ermite; ils étaient aussi nombreux que le sable et que les étoiles du firmament; on les voyait passer de toutes parts comme des ruisseaux qui se joignent pour faire un grand fleuve : cette inondation était précédée d'une armée de sauterelles qui, par une rencontre fort surprenante, épargnèrent le blé et infectèrent les vignes, ce que certaines personnes adonnées à de superstitieuses observations prirent pour un présage que les armes des Francs devaient épargner les chrétiens et se tourner contre les infidèles adonnés au vin et sujets à l'ivrognerie (8). Cette multitude innombrable arrivait en Lombardie par bandes séparées, les uns devant et les autres après,

(1) Le plus curieux des récits sur le séjour des croisés à Constantinople se trouve dans l'*Alexiade*, liv. x. Consultez l'édition de Ducange et ses admirables notes dans la *Byzantine*.

(2) Les lettres d'Alexis au comte de Flandre ont été rapportées chap. xxviii.

(3) Albert d'Aix, liv. ii.

(4) Τὸν ἐμὸν Καίσαρα, *Alexiade*, liv. x.

(5) *Alexiad.*, liv. x.

(6) Anne Comnène était née le 1er décembre 1083, et on était alors en 1096-1097.

(7) *Voyez* dans Nicétas la description de Constantinople. J'ai cité dans *Philippe-Auguste* l'admirable fragment conservé par Fabricius. *Biblioth. Græc.*, tom. vi, pag. 414. Quelle érudition que celle de Ducange et de Fabricius!

(8) *Alexiade*, liv. x, et Ducange, *Famil. Byzantin.*, t. vii.

et ils passaient le trajet de même. Mais ce qui est le plus surprenant, c'est que chaque bande étoit précédée par ces troupes de santerelles, ce qui, ayant été remarqué plus d'une fois, fut cause que l'on dit qu'elles étaient comme les précurseurs des Françsis. Quand l'empereur sut qu'il y en avait déjà un grand nombre qui avaient passé la mer, il envoya quelques capitaines aux environs de Durazzo et d'Aulone, avec ordre d'établir des marchés pour fournir des vivres aux troupes, et de les empêcher dr. piller. Il envoya aussi des personnes qui savaient la langue latine, pour apaiser les différends qui pourraient naître (1). »

C'était à l'aide des secours de l'empereur que Pierre l'Ermite, en effrt, et srs pèlerins s'étaient avancés vers Constantinople. On se rappelle que les compagnons de Gaulbier sans avoir, peuple franc et vagabond, s'étaient campes autour de Constantinople en attrndant les moyrns de passagr. Ils étaient là dans un peu d'aisance et beaucoup d'oisiveté; l'empereur leur envoyait de temps à autre quelques boisseaux de la petite monnaie de tartarons! Le peuple était impatient de passer le Bosphore, car il restait enthousiaste pour l'idée qui lui avait fait prendre les armes (2). En vain Alrxis conseillait aux chefs d'attendre les fortes armées de féodaux; la multitude, toujours audacieuse, insista : de petits navires furent fournis par l'emperrur; Pierre l'Ermite et Gauthier sans avoir, suivis de leurs ardents compagnons, de tout ce peuple errant qui avait quitté les villages de Normandie et de Champagne, débarquèrent près des montagnes qui couvrent Nicomédie, hélas! si loin des clochers d'Europe! Ils s'établirent au petit port de Civitot; là tout leur fut fourni généreusement par l'empereur; des bateaux à rames et à voiles traversaient sans cesse le Bosphore et leur apportaient des vivres en abondance. Le système de l'empereur était évidemment de coloniser les Francs dans les provinces asiatiques de l'empire et de leur donner des terres, comme il avait fait pour les autres barbares, lrs Bulgares, les Warenges, les Petschrneges. Alrxis, avec un empressement généreux, satisfaisait à tous les caprices des chefs de ces multitudes; il leur conseillait sagrment de demeurer là et d'y attendre les forces réunies d'Occident. Que pourrait, en effet, une multitude désordonnée? Les pèlerins francs y restèrent deux mois; mais l'ardeur des combats avait saisi l'imagination de cette multitude, l'oisiveté la fatiguait; les pèlerins se répandirent en masses sur le territoire de Nicée, enlevant ici là les moutons, les brebis à ces populations de Turcomans qui campaient jusque sur le rivage (3). L'ermite Pierre n'était plus maître d'une multitude rêvant le pillage et la conquête sur les infidèlrs. De jeunes hommes francs ou allemands se rrpandirent dans les provinces qui environnent Nicée; ils y venaient par troupes avec bannièrrs dressées, à la couleur rouge comme le fru, pour s'emparer des bœufs et des brebis qui paissaient dans la plaine; ils coururent assiéger un château crénelé à trois milles de Nicée, où pendait l'étendard de Soliman et la queue de cheval tartare, signe de suzeraineté pour les Srljionkides : les Turcs prirent les armrs; on pillait leurs troupeaux et leurs tentes! Soliman convoqua dans les plaines du Khorasan et de la Romanie toute la race tartare campée autour des villes grecques à la manière nomadr (4), les pèlerins furrnt à leur tour attaqués, et l'on entendit partout les cris dr guerre des enfants du prophètr. Il y eut un premier massacre de trois mille Allemands, jrunrs hommes imprudents pris du vin recueilli aux belles vignes du Bosphore : pour les venger, tout le peuple chrétien se leva! Les pèlerins s'étaient réunis en tumulte autour de Renaud de Breis, de Foucher d'Orléans, de Gauthier sans avoir, leurs chefs; ils demandèrrnt qu'on marchât rn avant pour rrpousser les mécréants ennemis des chrétiens : fallait-il laisser des frères égorgés sans vengeance? Godefroy Burel, l'homme de la multitude, chevalier sans trrre et sans fief, leur dit qu'il les trouvait bien timides de ne pas « venger les chrétiens morts dans les combats! » Tout était confusion dans le camp; Pierre l'Ermite était à Constantinople, et d'ailleurs l'influence de sa parole s'affaiblissait, il était trop calme, trop politique avec l'empereur. Le peuple se mit tumultuensement rn marche avec une indicible ardrur pour venger ses frères; lrs cornets, les trompettes et buccines firent rrtentir le signal de la guerrr; on se réunit, on s'exeita; puis les pèlerins, bannières déployées, se précipitèrent dans les campagnes qui environnent Nicée. Que de malheurs n'éprouvèrent pas crs hommrs enthousiastes! Les Turcs coururent impétueusement contre eux et les entourèrent; en vain Gauthier sans avoir, Foucher d'Orléans, se battirent en vrais dignes chevaliers; ils succombèrrnt percés de flèches, d'autres sr sauvèrent dans les bois (5); il y eut d'indignes trahisons, et le peuple, qui exagère toujours les accusations de perfidie, imputa à quelques-uns de

(1) *Alexiade*, liv. x, ch. vi.

(2) Albert d'Aix, liv. Ier.

(3) Ibid.

(4) Albert d'Aix entre seul dans de grands détails sur cette croisade des pèlerins de l'autre côté du Bosphore; Robert le Moine en parle à peine. Les chroniques orientales ne disent rien encore sur les pèlerins chrétiens. *Voyez* les extraits latins de dom Berthereau, traduits par M. Reinaud, *Biblioth. des Crois.*, tom. ii.

(5) Albert d'Aix, liv. Ier.—Robert le Moine, liv. Ier.

ses chefs, à l'empereur Alexis, à Renaud de Breis surtout, les malheurs qui les avaient accablés. Les Turcomans se précipitèrent sur les chrétiens, s'emparèrent des jeunes filles et des jeunes garçons pour les réduire à l'esclavage sous leurs tentes nomades; tout le reste fut massacré; et plus tard, avec leurs ossements, on bâtit une ville des morts, une nécropolis blanchâtre comme le sépulcre (1)! Un petit nombre de pèlerins se sauvèrent dans Civitot, et il fallut que Pierre l'Ermite implorât la pitié de l'empereur Alexis pour protéger les débris de l'innombrable armée du peuple chrétien.

Ce fut au milieu de ces tristes funérailles que les chefs féodaux arrivèrent successivement à Constantinople. Dès que l'on vit ces bannières déployées, ces hommes de haute et forte stature, ces rangs pressés des chevaliers de Normandie ou de Flandre, les officiers de l'empire s'aperçurent qu'il ne s'agissait plus d'un peuple tumultueux de pèlerins, mais d'une armée régulière et fortement constituée. La politique d'Alexis avait été, lors de la croisade de Pierre l'Ermite, de s'emparer du chef, de dominer l'homme de la parole; et l'ermite Pierre s'était fait en quelque sorte le vassal de l'empereur Alexis; il ne quittait point son palais, il était l'intermédiaire pour porter les ordres et les secours aux pèlerins qui campaient au delà du bras de Saint-Georges. L'empereur voulut suivre la même politique à l'égard de ces chefs barbares accourus en armes vers Constantinople. La coutume féodale de l'hommage commençait à s'établir dans le droit public des Francs; l'homme lige devenait comme le défenseur du suzerain; se soumettant à l'obéissance filiale, il était considéré comme déloyal, sans cœur et sans énergie, s'il manquait aux engagements pris avec son suzerain. D'un autre côté, les coutumes impériales reconnaissaient des formes d'adoption, sorte de filiation mystique entre l'empereur et ceux qui recevaient la robe de pourpre dans les cérémonies du palais (2). La pensée d'Alexis fut d'attirer à lui les chefs des Francs par la double cérémonie d'hommage et d'adoption; ainsi il disposerait d'eux, il pourrait les envoyer bannières déployées contre les populations nomades et tartares campées dans les vieilles provinces asiatiques de l'empire, et il leur donnerait des terres, des villes, de manière à les coloniser comme un obstacle et une barrière aux invasions des Turcs. Alexis montra dans cette crise difficile une certaine prévoyance et une grande habileté; il avait devant lui des chefs barbares, au caractère violent, aux mœurs indomptables; il ne voulait point les combattre, car ils étaient chrétiens, et de plus ils pouvaient lui servir d'auxiliaires contre les conquêtes envahissantes des Turcs. Il avait bien des méfiances à apaiser, bien des ambitions à satisfaire, et l'empereur se montra l'un des princes les plus capables de conduire un mouvement si difficile à diriger. Anne Comnène a décrit avec pompe l'ordre successif dans lequel les chefs des barbares, les comtes francs, arrivèrent à Constantinople. Le premier des chefs dont l'empereur apprit le débarquement à Durazzo fut Hugues de Vermandois, le propre frère du roi des Francs. La fille d'Alexis dit qu'il était extraordinairement enflé de sa vanité, et qu'il écrivit à son départ une épître fort dure au césar, sans respect pour la pourpre impériale. « Sachez, empereur, lui manda le barbare, sachez que je suis le roi des rois, et le plus grand qui soit sous le ciel; il est donc juste que vous veniez me recevoir avec les honneurs qui sont dus à l'éminence de ma dignité (3). » Quand l'empereur lut cette lettre, il écrivit à Jean, *fils d'Isaac* Sébastocrator, qui était alors à Durazzo, et à Nicolas Maurocatacalon, qui commandait la flotte dans le même lieu. Il dit à l'un d'observer l'arrivée du prince de France et de lui en donner avis, et à l'autre de veiller incessamment, de peur d'être surpris. Lorsque Hugues fut aux côtes de Lombardie, il envoya vingt-quatre chevaliers couverts de cuirasses d'airain et de cuissards, à Jean, gouverneur de Durazzo. Quand ils furent devant lui, ils lui dirent : « Sachez, duc, que Hugues, notre maître, est près d'arriver ici, après avoir pris l'étendard de saint Pierre à Rome; il est chef de toutes les armées des Français; préparez-vous donc à le recevoir d'une manière convenable à sa qualité, et allez lui rendre les honneurs qu'il mérite. » Cependant Hugues étant parti de Rome et s'étant embarqué à Bary pour passer en Illyrie, il fut attaqué par une furieuse tempête qui fit périr la plus grande partie de ses vaisseaux, de ses matelots et de ses soldats, et qui jeta son navire à demi brisé contre un lieu nommé Palus et Durazzo. S'étant sauvé de la sorte, il fut rencontré par deux de ceux que le gouverneur

(1) Sur tous les malheurs des croisés, consultez DUCANGE, note sur l'*Alexiade*, pag. 360-366. Tudebode, le naïf chroniqueur, donne aussi quelques détails sur les souffrances des pauvres pèlerins; Anne Comnène se sert de cette figure, ὀστῶν Κολωνὸς, pour exprimer la forme de cet amas d'ossements. *Montis instar extiterit cum sublimi altitudine.* Ducange traduit ainsi le texte de l'*Alexiade*.

(2) L'immense Ducange est entré dans de grands détails sur la forme de cette adoption (*Dissertation sur Joinville*). Cet admirable savant a disserté sur tous les points de l'histoire. NICÉPHORE BRYENNIUS, liv. II, dit que l'adoption ne se faisait que par semblant de la loi, *μέχρι λόγου*. Voir liv. II, chap. XXXVIII.

(3) Ὁ βασιλεὺς τῶν βασιλέων, καὶ ἀρχηγὸς τοῦ φραγγικοῦ στρατεύματος ἅπαντος (*Alexiade*, liv. X). DUCANGE, *Dissertation sur Joinville*, pag. 315.

de Durazzo avait envoyés pour épier son arrivée, qui lui dirent (1) : « Le gouverneur vous attend avec impatience et souhaite avec passion de vous voir. » Hugues ayant demandé un cheval, un de ces deux hommes descendit du sien et le lui donna. Jean lui fit de grands honneurs, et, après avoir appris de lui les circonstances de son naufrage, il voulut le consoler de cette disgrâce par l'espérance d'un avenir plus heureux; il lui fit aussi un festin fort magnifique et le traita avec beaucoup de respect, quoiqu'il ne lui laissât pas une entière liberté. Il donna aussitôt à l'empereur avis de son arrivée. L'empereur envoya Bucéphore, officier de son palais, pour l'amener de Durazzo à Constantinople, non par le droit chemin, mais par Philippopolis, de peur de trouver d'autres troupes barbares. Alexis le reçut très-honorablement, lui fit de riches présents, et lui persuada de lui prêter le serment de fidélité en la manière que les Romains ont accoutumé de le faire (2). L'hommage que Hugues, comte de Vermandois, frère du roi des Francs, adressait à l'empereur Alexis, était un exemple de vasselage que devaient suivre les autres chefs de la croisade. Alexis l'avait attiré auprès de lui pour obtenir ce premier acte de soumission, et il mettait une grande importance à le recevoir comme vassal de l'empire (3).

Hugues de Vermandois n'était pas le plus redoutable ni le plus barbare de ces chefs qui venaient de l'Occident. C'étaient surtout le féodal Godefroy des Ardennes et le rusé Bohémond qu'il fallait amener à une soumission pleine et entière. Godefroy arrivait avec sa troupe germanique et ses Lorrains à travers les terres sauvages de la Bulgarie; il avait la fierté des comtes; comment l'abaisser à faire hommage à l'empereur, dont la foi était si douteuse? Ce Bohémond avec ses chefs normands, si souvent victorieux des Grecs, comment l'attirer à l'obéissance envers l'empire? Le nom de Godefroy avait déjà retenti à Constantinople; on savait qu'il arrivait avec dix mille chevaliers et soixante et dix mille hommes de pied, archers armés d'arbalètes, tous à l'abri des atteintes de la flèche tartare par leurs énormes boucliers de fer et de peaux de bœufs, comme les héros d'Homère (4). On faisait d'épouvantables descriptions de leurs armures, « et surtout d'un arc (dit Anne Comnène) d'une fabrique inconnue aux Grecs et à l'usage des barbares. Ce n'est pas en attirant la corde avec la main droite et en repoussant l'arc avec la gauche que l'on emploie ce terrible instrument; celui qui s'en sert se couche à la renverse, et, appuyant les deux pieds sur le demi-cercle, il tire la corde avec les deux mains; au milieu de la corde il y a un tuyau en forme de demi-cylindre, de la grosseur d'un trait; on met dedans des traits fort courts et garnis de fer; lorsqu'on lâche la corde, le trait part avec une impétuosité contre laquelle il n'y a rien qui soit à l'épreuve; il ne perce pas seulement un bouclier, il traverse une cuirasse et un homme de part en part; on dit même qu'il rompt des statues de bronze, et que, quand les murailles des villes et des forteresses sont fort épaisses, il enfonce dedans si avant qu'on ne le voit plus; quand quelqu'un en est frappé, il est plus tôt mort qu'il n'a senti le coup : l'invention de cette machine semble tout à fait digne de la malice des démons (5). » La description que fait Anne Comnène de l'arme terrible des Francs, l'arbalète normande et flamande, indique l'impression profonde qu'avait faite sur son esprit l'aspect guerrier des barbares; on considérait leurs bras comme invincibles; leurs corps couverts de cuirasses paraissaient gigantesques; leurs casques surmontés d'une plume flottante relevaient leur stature, et Anne Comnène compare sans cesse ces populations d'Occident aux géants de l'antiquité, aux fabuleuses créations de l'Odyssée.

Hugues le comte avait prêté serment de féauté à l'empereur Alexis, mais Hugues n'était qu'un féodal isolé; quoique d'une illustre origine, il n'était point à la tête d'une grande armée de barons et de chevaliers; on l'avait recueilli comme un pauvre naufragé sur le rivage de Durazzo. L'empereur voyait donc, je le répète, s'approcher avec plus d'effroi le farouche Godefroy avec sa race de Lorraine et de Germanie. Quels étaient ces hommes à la forte stature? quelle était leur origine? quels étaient leurs desseins? Cependant les banderoles flottantes de Godefroy et des comtes se déployèrent sous les murs de Constantinople; on pouvait les voir campées sur les rives du Bosphore; du haut des tours, les Grecs, comme les héros de Troie, pouvaient désigner les blasons, les couleurs, les signes de guerre (6). L'empereur Alexis avait semé çà et là des troupes d'arbalétriers et d'archers pour surveiller les mouvements des barbares; les machines étaient préparées sur le haut des murailles comme s'il agissait de soutenir

(1) Anne Comnène avoue cependant la grande naissance de Hugues, εὐγενεία, liv. x.

(2) *Alexiade*, liv. x, chap. VII et VIII.

(3) Anne Comnène parle de l'étendard de saint Pierre et de la visite de Hugues de Vermandois à Rome, Ἀναλαβόμενος ἀπὸ Ῥώμης τὴν χρύσην τοῦ ἁγίου Πέτρου σημαίαν, *Alexiade*, liv. x.

(4) *Alexiad.*, liv. x.

(5) Ibid., chap. VIII.

(6) Ibid.

un siége. Les Francs et les Germains se répandirent à leur tour dans la campagne, ravageant tout pour se procurer des vivres; les palais de marbre qui se miraient dans les eaux du Bosphore furent détruits; les cyprès, les sycomores, les bosquets de roses et d'orangers tombèrent sous la hache d'armes des barbares, qui vinrent insulter même les portes d'airain de Constantinople.

Les bruits les plus étranges circulaient sous la tente des Francs; on disait que le comte Hugues de Vermandois était captif dans le palais, et que l'empereur préparait des embûches contre les pèlerins. Tous les malheurs on les imputait à la mauvaise foi des Grecs: en vain une entrevue eut lieu pour s'expliquer; la colère des Francs éclatant en mille injures, ils menacèrent d'escalader les murailles et d'assiéger la ville (1). Les comtes étaient excités à cette résolution vigoureuse par les conseils de Bohémond et des Normands d'Italie. Le fils rusé de Guiscard avait écrit à Godefroy l'indomptable: « Bohémond, prince très-riche de Sicile et de Calabre, te prie de ne point te réconcilier avec l'empereur, de te retirer vers les villes de Bulgarie, Andrinople et Philippopolis, et d'y passer la saison de l'hiver, certain qu'au commencement du mois de mars le même Bohémond marchera à ton secours avec toutes ses troupes pour attaquer cet empereur et envahir son royaume. » Ce conseil était bon; Constantinople était une si belle proie! il trouva plus d'un approbateur parmi les comtes; les ravages continuèrent dans les fertiles campagnes autour de Constantinople: Alexis patienta beaucoup, car il craignait de se heurter contre ces nuées de Francs, de Provençaux et de Germains (2). « Mais, dit Anne Comnène, quand il vit que les Francs ne voulaient point de paix, et qu'ils commençaient l'attaque, il commanda à Nicéphore, mon époux, de monter sur les murailles et de tirer sur eux, de telle sorte néanmoins qu'on leur fît plus de peur que de mal. Il se prépara en même temps à une sortie, et rangea les gens de guerre proche de la porte de Saint-Romain: chaque soldat qui avait une lance était entre deux autres qui avaient des boucliers; au-devant de ceux-ci il y en avait de fort adroits à tirer de l'arc, qui avaient ordre de viser aux chevaux plutôt qu'aux hommes, tant pour épargner le sang chrétien que pour réprimer la fierté hautaine des Francs. Ils obéirent à cet ordre, et ne laissèrent pas néanmoins de blesser et de tuer un grand nombre de Francs: mon césar était au haut des tours avec les plus adroits; ils avaient tous des arcs fort justes; ils étaient tous jeunes, et avaient tous autant de valeur que le Teucer d'Homère. Le césar ne ressemblait pas à ces Grecs si vantés par le poete, qui, pour se servir de leur arc, tiraient la corde jusqu'à l'estomac, comme s'ils eussent été à la chasse; il ressemblait plutôt à Apollon et à Hercule, et il lançait comme eux des traits mortels avec un arc immortel: il ne manquait jamais de frapper où il visait, et en ce point il surpassait beaucoup Teucer et Ajax (3). »

Ainsi l'enthousiaste et savante fille d'Alexis rappelait les souvenirs de la vieille Grèce et d'Homère; elle aimait ces noms classiques. Son césar était Nicéphore Brienne, qui devint depuis son époux; elle le peint beau et grand, fier et noble. Les images d'Hector et d'Ajax reviennent souvent dans le récit d'Anne Comnène; elle s'est empreinte de ces belles études, des modèles de l'antiquité, et lorsque les formes magnifiques de quelques comtes francs s'offrent à ses yeux, elle s'arrête avec complaisance sur la description de ces têtes de barbares au port majestueux; elle s'y complaît avec admiration (4). Ainsi les filles de la Grèce, habituées à étudier les chefs-d'œuvre d'Apelle et de Phidias, conservaient l'ardent amour du beau! Nicéphore Brienne et les Grecs défendirent vaillamment les murailles, et les flèches pleuvaient jusque sur les tentes des pèlerins armés pour la guerre sainte. Qu'allait devenir le but de la croisade? Au lieu de conquérir le saint sépulcre, on s'arrêtait à combattre des chrétiens et à assiéger la ville de Constantin, le prince qui arbora le signe du Christ. On vit donc s'approcher des tentes de Godefroy le comte Hugues de Vermandois, qui vint conseiller aux barons et aux chevaliers de faire hommage à l'empereur. Godefroy, indigné d'abord, lui dit: « Comment as-tu été capable d'une lâcheté aussi infâme que celle de te soumettre à un prince étranger, après être venu ici avec une si puissante armée, et comment oses-tu me proposer une pareille bassesse? » Hugues lui repartit: « Nous eussions fait plus sagement de demeurer en France et de nous abstenir du bien d'autrui; mais puisque nous sommes engagés si avant dans une entreprise qui ne peut réussir sans la protection de l'empereur, il vaut mieux condescendre à ses volontés que de nous ruiner par une résistance opiniâtre (5). »

(1) Albert d'Aix, liv. II. Comparez avec Raoul de Caen, chap. V à VIII.

(2) Il faut rapprocher la version grecque de ces événements écrite par Anne Comnène, *Alexiade*, liv. X, de la version germanique d'Albert d'Aix, liv. II, et le récit normand de Raoul de Caen, chap. V à VIII.

(3) *Alexiade*, liv. X, chap. IX.

(4) Les Normands, mêlés au sang italien, étaient magnifiques. *Voyez* la description qu'Anne Comnène fait de Bohémond, *Alexiade*, liv. XIII, chap. VI.

(5) *Alexiade*, liv. X, chap. IX.

Ces conseils étaient salutaires et fondés sur la connaissance des forces d'Alexis. Quelques barons hautains pouvaient rêver la ruine de l'empire grec pour se partager en fiefs ses riches débris; mais était-il sage, dans une vigoureuse expédition contre les mécréants, de laisser dans les sentiments d'inimitié profonde des hommes aussi puissants, aussi rusés que les Grecs? L'empire n'était pas sans force militaire, on venait de l'éprouver; il avait à sa solde les Bulgares, les Turcopoles, d'origine mélangée grecque et turque, les Petscheneges, races tartares, archers habiles qui combattaient à la manière nomade et fatiguaient incessamment les ennemis; le feu grégeois brûlait les tentes, pénétrait dans les armures de cuir et de fer, et rien ne pouvait en arrêter le désastreux effet. Dans plusieurs combats essayés devant Constantinople par les comtes féodaux, les avantages avaient été de part et d'autre vivement disputés: on n'avait pas fait un pas au-delà des faubourgs. Les conseils du comte Hugues de Vermandois furent donc entendus, et Godefroy n'hésita plus, quoique avec répugnance, à déléguer quelques comtes francs et germaniques chargés de traiter avec l'empereur : selon la coutume, des otages durent être échangés, et l'empereur Alexis, tant il était impatient d'en finir avec ces races du Nord, consentit à livrer pour otage Jean, le fils chéri de son cœur, jeune prince, frère d'Anne Comnène, et on le vit, encore adolescent, conduit par un officier du palais, avec ses cheveux noirs et tressés, sa veste étroite, comme s'il était prêt au pugilat, dit Guibert le chroniqueur dans son rude langage d'Occident (1).

Quand cet enfant eut été salué par les comtes, les principaux féodaux se revêtirent de leur hermine, des belles toques qu'ils portaient dans leurs plaids et cours plénières ; ils prirent leurs faucons au poing en signe de paix, et leurs lévriers en laisse; puis ils abordèrent ainsi le palais de Blaquerne où Alexis tenait sa cour, lui sur le trône d'or, et les officiers du palais prosternés la face contre terre. Les comtes féodaux s'avancèrent gravement avec leurs vêtements les plus somptueux tout fourrés, leurs bottes de daim éperonnées de fer, tandis que les écuyers les suivaient, portant leurs casques et leurs gantelets. Alexis demeura immobile sur son trône d'or, sa tête presque cachée sous sa tiare resplendissante de pierreries. A mesure qu'un comte s'approchait, l'empereur paraissait plus immobile encore, et tous les fiers barbares s'agenouillèrent pour rendre l'hommage selon les vieilles coutumes féodales. Godefroy baisa les genoux de l'empereur, mit ses mains dans les siennes, et il reçut sa propre chemise de lin, afin de ne plus faire qu'un de chair et de sang avec Alexis (2) : c'étaient ainsi l'hommage et l'adoption filiale tout à la fois. Quand les trompettes eurent retenti à trois reprises sous les longues voûtes de marbre, les eunuques noirs, revêtus de dalmatiques brillantes comme l'or sur l'ébène, jetèrent sur le parvis des boisseaux remplis de monnaies impériales, et chaque comte reçut des coupes ciselées en pierres précieuses, des vases d'émeraudes, des croix en diamants, des robes de pourpre si magnifiques qu'on eût dit les dépouilles de Tyr ou de Ninive chantées par les prophètes.

Ainsi Godefroy le Lorrain devint l'homme lige de l'empereur ; mais Bohémond, le redoutable ennemi de l'empire, le vainqueur des Grecs à Durazzo, lui qui avait conseillé à la race germanique de s'emparer de Constantinople, accepterait-il l'humiliation de l'hommage? Bohémond et ses Normands s'avançaient avec Tancrède, l'expression de la race sauvage et montagnarde, méditant la conquête de Constantinople! Tancrède, comme le faucon, volait de rochers en rochers, et voulait placer son nid sur le palais de Blaquerne; il conduisait dix mille chevaliers normands qui portaient la lance haute. Quand ils approchèrent de Constantinople, Godefroy, avec vingt des comtes féodaux des plus sages, des plus expérimentés, marcha au-devant de Bohémond, et pressant sa main dans la sienne, il lui dit : « J'ai reçu ta lettre, mais il est mieux de faire hommage à l'empereur que de le combattre ; c'est l'avis des comtes. » — « Non, répondit Bohémond, tu ne connais pas cet homme rusé, mieux vaut le combattre que de subir ses embûches. » La nuit porta conseil, et les avis du Normand changèrent : les officiers grecs du palais portèrent des lettres pourprées à Bohémond ; Alexis promettait de lui donner au delà d'Antioche une principauté assez vaste pour qu'un homme à cheval ne pût la parcourir qu'en quinze jours en longueur et huit jours en largeur (3). A ces promesses de conquêtes et de suzeraineté, Bohémond ne tint plus de joie ; il se soumit à l'hommage comme Godefroy de Bouillon, tandis que le montagnard de la Pouille, le jeune et bouillant Tancrède, se séparait de son bel oncle pour ne pas subir l'humiliation de l'hommage aux Grecs; il traversait le détroit pour mépriser les ordres de l'empereur. Depuis, Bohémond devint le vassal

(1) Comparez Albert d'Aix, liv. II; Foucher de Chartres, liv. Ier, et Raoul de Caen, chap. VI et VII.

(2) *Voyez* la belle dissertation de Ducange sur Joinville, nº 22. L'admirable Ducange a parfaitement distingué toutes les formes de l'adoption.

(3) Raoul de Caen, et Albert d'Aix, liv. II.

intime de l'empire ; Alexis le vit à part, le caressa comme un ennemi redoutable, il le combla de prévenances et de richesses ; Bohémond sollicita comme une faveur la dignité de grand domestique du palais (1), le gouvernement entier de l'empire. Alexis lui répondit avec douceur : « Le temps n'est pas loin où je pourrai t'accorder ce que tu me demandes ; je le ferai lorsque ta valeur et ta fidélité seront généralement reconnues, et que les récompenses les plus magnifiques te seront déférées par la voix publique. » Bohemond espéra une sorte de mairie de palais qui souriait à son ambition (2).

L'impulsion était ainsi donnée pour tous les féodaux : à mesure qu'un comte arrivait à Constantinople, il allait au palais pour rendre hommage comme l'avaient fait Hugues de Vermandois, Godefroy et Bohémond, les principaux comtes de l'expédition d'Orient. C'était toujours avec une suite nombreuse, dans toutes les pompes des cérémonies orientales, que cet hommage avait lieu : on baisait les genoux de l'empereur avec une déférence respectueuse. Quelquefois aussi des scènes de hauteur et de fierté venaient rompre ces spectacles de soumission et d'hommage, humiliants pour le baronnage. Il y avait parmi les chevaliers que conduisait au devoir féodal le comte de Flandre, un homme de haute stature, tout couvert de cottes de mailles, l'épée au côté ; il était de race franque ; on le nommait Robert, seigneur peut-être de quelques manses de terre dans le Parisis, fier et hautain comme tout le baronnage qui environnait Paris. Le comte monta quelques marches couvertes de soie, et s'assit avec hardiesse sur le trône de l'empereur ; Alexis ne dit mot, mais il rougit de résignation. Alors Baudouin de Bourg s'approcha du comte de Parisis et lui dit : « Il ne t'appartient pas de te mettre à cette place, c'est un honneur qui n'est fait à personne ; comme tu es dans ce pays, il faut en respecter les lois. » Le féodal ne répondit rien, mais il murmura : « Voilà un beau monarque pour être seul assis lorsque tant de nobles comtes sont debout ! » L'empereur suivit le mouvement de ses lèvres, et il demanda à un clerc de l'Église romaine ce que disait cet homme hautain ; et comme on lui répéta les paroles insolentes du comte, il garda le silence, mais ne l'oublia pas. Alors Alexis s'approcha du barbare : « Qui es-tu donc ? » lui dit-il. — « Je suis Franc, répliqua le féodal, de la plus antique et de la plus pure race (3) : je ne sais qu'une chose ; il y a en mon pays une église bâtie dans un lieu où se rendent ceux qui souhaitent de signaler leur valeur les armes à la main ; là ils font leurs prières à Dieu en attendant qu'il se présente un ennemi, et j'y suis demeuré longtemps sans que personne ait osé se mesurer contre moi (4). »

C'était un défi de chevalerie ; Alexis se garda de l'accepter, et répondit avec une douceur dissimulée : « Si tu attendais alors l'occasion de te battre, tu la trouveras au delà de la mer ; j'ai un avis à te donner : ne reste jamais ni à la tête ni à la queue de l'armée, place-toi au milieu ; j'ai une grande expérience de la manière dont les Turcs font la guerre, et je t'assure que c'est la meilleure place qu'on puisse prendre. » Cette insolence de Robert du Parisis n'est point oubliée par Anne Comnène ; elle raconte avec une sorte de joie que le barbare mourut dans la première bataille de la croisade (5).

Voici maintenant de plus gais pèlerins : d'abord les Provençaux sous le comte de Saint-Gilles, un peu retardataires, car ils étaient paresseux, pleins de jovialité, s'arrêtant en route pour prendre plaisir et divertissements (6). Le comte de Saint-Gilles acquit une grande renommée de prudence et de courage ; Alexis le prit en confiance ; c'était le seul avec qui il s'abandonnait, car les Provençaux étaient fins, habiles, et se mettaient bien partout. Anne Comnène dit « qu'Alexis tenait le comte de Saint-Gilles autant au-dessus de la vertu des Français, que le soleil est au-dessus de la clarté des autres étoiles. » Alexis le manda souvent après le départ des autres barbares, pour se délasser, dans sa conversation, de la fatigue que cette multitude turbulente lui avait apportée ; il lui déclara les pensées qu'il avait de leur entreprise, et les défiances qu'il concevait de la conduite de Bohémond, l'exhortant à veiller sur ses actions, à le retenir dans le devoir, et à empêcher sa révolte. A cela le comte de Saint-Gilles répondit : « Bohémond ayant succédé aux tromperies et aux parjures de son père, je m'étonnerais s'il vous gardait la fidélité qu'il vous a jurée. Je ferai néanmoins ce qu'il dépendra de moi pour le porter à tenir son serment (7). » Ce comte de Saint-Gilles tient une grande place dans la croisade ; les chroniques grecques et même les histoires sar-

(1) *Alexiade*, liv. x, chap. xi.

(2) Raoul de Caen ne dit rien de cette sollicitation de Bohémond, elle blessait la fierté nationale du chroniqueur. *Voyez* chap. iv à x.

(3) Le comte se dit lui-même, *Φράγγος καθαρὸς τῶν εὐγενῶν*.

(4) C'est Anne Comnène qui rapporte cette insolence du comte franc. (Voyez l'*Alexiade*, liv. x.) C'est par conjecture que les savants ont dit que ce comte était Robert de Paris.

(5) Cet insolent barbare, Λάτινος τετυφωμένος, fut tué à la bataille de Dorylæum, *Alexiade*, liv. xi. *Voyez* aussi les notes de Ducange.

(6) Il faut suivre dans Raymond d'Agiles l'itinéraire des Provençaux en Orient et dans la Syrie. *Voyez* liv. Ier.

(7) *Alexiade*, liv. x, chap. xi.

rasinoises s'en occupent ; les unes vantent son esprit, les autres sa vaillance (1) ; c'est que la race méridionale était gaie, alerte, et qu'elle avait beaucoup de rapports avec l'Orient ; ne voyait-elle pas le même soleil? n'éprouvait-elle pas les mêmes sensations vives et ardentes?

A côté du comte de Saint-Gilles on peut aussi placer Étienne, comte de Blois ; il fut un des derniers arrivants à Constantinople ; accueilli avec bienveillance par l'empereur, seul des croisés il rendit témoignage des bons procédés qu'il avait trouvés à Constantinople. Quand sa tente fut posée sur les rives du Bosphore, il écrivit à Adèle, la noble comtesse sa femme, la magnifique réception qu'on lui avait faite dans le palais de Blaquerne ; Étienne le Champenois avait trouvé inépuisables les munificences de l'empereur ; lui qui vivait dans la cite noircie de Blois, il avait eu le cœur tout épanoui en voyant le Bosphore et ses belles eaux (2). Que pouvait être la Loire ombragée par de sombres forêts, à côté de ces rives riantes où se balançaient l'oranger et le citronnier, les bosquets de jasmin autour des palais de marbre?

Helas! ces richesses somptueuses faisaient le danger de l'empire d'Alexis ; quand les barbares d'Occident, les comtes féodaux, voyaient ces belles murailles, ces merveilles de l'Orient, ils devaient avoir désir de s'emparer de cet empire, et plus d'un de ces paladins qui montaient des chevaux aux larges poitrails, devait menacer dans sa pensée la puissance d'Alexis ; tous désiraient sa tiare d'or et son trône d'ivoire, ce trésor assez riche pour verser l'abondance sur des myriades d'hommes. Alexis eut une grande habileté ; les officiers du palais reçurent l'ordre de séparer les croisés les uns des autres ; leur marche fut tellement tracée, qu'ils n'arrivèrent à Constantinople qu'épars et séparés. Quand les bannières d'un comte se déployaient sur le Bosphore, l'empereur cherchait à le gagner à sa cause ; il en sollicitait l'hommage par des présents, et comme la foi chevaleresque était inaltérable, ces comtes devenaient ses vassaux fidèles, et ne conjuraient plus contre lui. L'empire menacé pouvait trouver ainsi des auxiliaires au lieu d'ennemis ; on avait l'espoir de coloniser dans l'Asie ces races vaillantes, et d'établir une barrière contre les excursions des Turcs et des populations musulmanes. Alexis opposait barbares contre barbares, selon la vieille coutume des empereurs!

(1) « Tu as vaincu par l'épée du Messie. O Dieu, quel homme que ce Saint-Gilles! » (Voyez *Chronique du cadi Mogir-eddin* ; *Extrait des Historiens arabes de M. Reinaud.*)

(2) Mabillon a donné le texte de ces épîtres et chartres, Mabillon, *Mus. Ital.*, tom. I, pag. 2 à 237 ; comparez aussi Mart. *Ampliss. Coll.*, tom. I, pag. 621.

CHAPITRE XXXVIII.

DERNIÈRE ÉPOQUE OU RÈGNE DE PHILIPPE Ier.

Le roi. — Bertrade. — Nouvelle excommunication. — Yves de Chartres. — Les légats. — Séparation de Philippe et de Bertrade. — Repentir et indulgence. — Développement de l'éducation de Louis le Gros. — Mort de Philippe Ier. — Sacre du roi Louis. — Ses batailles féodales. — Burchardus de Corbeil, roi des comtes.

1097 — 1108.

La génération active et voyageuse était au grand pèlerinage, la génération pieuse et méditative peuplait les monastères ; il n'existait donc plus, dans la société féodale attachée à la cour et au fief, que des chevaliers sans renommée et des âmes sans énergie. Lorsqu'une idée, une passion préoccupe tout un peuple vivement ému, il ne reste plus en dehors que des événements décolorés et des hommes de peu de valeur ; l'histoire des barons d'Occident n'était plus dans la patrie, elle était tout entière dans le pèlerinage en Palestine ou dans les solitudes des monastères aux déserts (3).

Cependant l'affaire du divorce de Philippe Ier et de Bertrade jetait encore quelque agitation dans la vie du manoir. Philippe Ier vieillissait, mais des feux de ses passions primitives il conservait une ténacité violente de caractère ; le roi avait préservé des ravages du temps les formes grandes et belles de sa stature, il était en tout point proportionné ; la maigreur de son visage faisait contraste avec la mine rebondie et le large ventre de Guillaume le Roux, roi d'Angleterre ; naturellement adonné aux plaisirs, il négligeait les affaires du royaume pour les chasses bruyantes ou les festins somptueux. Les grandes chroniques disent que sa prédilection était pour les hures de sangliers farcies de grives ; le vin d'Orléans faisait ses délices, surtout lorsque la vigne s'était colorée dans le clos de Beaugency. Helas! si la vie matérielle se prolongeait joyeuse, le roi avait perdu toute sa force morale sur le gouvernement par l'excommunication! Comment un mécréant jeté en dehors de l'Église aurait-il pu exercer le pouvoir réel de roi des Francs sur les clercs et les laïques (4)?

(3) Préface des Bénédictins, *Historiens de France*, tom. XIV.

(4) Voyez les reproches d'Yves de Chartres, *Epistol.* 11.

On a vu que, pour éviter cette excommunication, Philippe Ier avait consenti à fuir Bertrade; c'était un sacrifice au-dessus de ses forces, et la séparation était à peine consentie que l'époux et l'épouse se réunirent, comme le dit un vieux chroniqueur. Le vigilant Yves de Chartres, le gardien des lois canoniques, s'en aperçut bientôt, et il dénonça une fois encore son suzerain comme relaps et excommunié. La messe fut interdite en sa présence, la maison royale fut désertée par les serviteurs les plus fidèles (1), et nul n'osa lui placer la couronne sur la tête dans les fêtes de l'Église. Cependant Urbain II, le pape de la croisade, n'existait plus; les basiliques de Rome retentissaient encore des acclamations soudaines pour l'intronisation de Pascal II; et dans cette circonstance d'un changement de pontificat, l'archevêque de Tours se hasarda jusqu'à saluer le roi Philippe Ier pour les solennités de Noël, à la Pâque et à la Pentecôte. Au milieu de l'encens qui brûlait dans le sanctuaire, l'archevêque de Reims osa également couronner d'or la tête du prince excommunié (2) : c'était un outrage à l'autorité des pontifes. Yves de Chartres éleva de nouveau sa voix puissante pour rappeler les canons de l'Église, et il dénonça à Pascal II et à ses légats en France l'infraction que les évêques avaient faite aux lois immenses du catholicisme (3). Yves de Chartres est le vigilant gardien de l'unité morale contre la brutalité des rois et des féodaux. Un concile se réunit à Poitiers; Philippe Ier y fut excommunié pour la troisième fois, l'homme d'armes dut abaisser sa tête devant la crosse pastorale des évêques; et tandis que Guillaume, duc d'Aquitaine, le féodal, disperse dans sa brutalité le concile (4) et fait poursuivre les légats, Philippe Ier se voit contraint d'abandonner Bertrade, car le peuple entier n'obéit plus à la voix du suzerain. Il fallut donc se soumettre à l'autorité du catholicisme, et Yves de Chartres se hâta d'écrire au nouveau pape Pascal II pour lui annoncer la soumission du roi. « Je déclare à Votre Sainteté que nous nous sommes assemblés, plusieurs évêques des provinces de Reims et de Sens, dans la ville de Beaugency, qui est une place de l'évêché d'Orléans; Richard, évêque d'Albane, votre légat, nous y avait invités pour absoudre le roi, comme votre modération l'avait ordonné par ses bulles. Le roi et sa compagne s'y sont trouvés, et ont déclaré, ayant la main sur les saints Évangiles, qu'ils étaient prêts à se séparer l'un de l'autre, et à promettre qu'ils ne se verraient et ne se parleraient dans la suite qu'en présence de témoins non suspects, jusqu'à ce qu'ils en eussent obtenu la permission de Votre Sainteté. Comme vos lettres portent que l'évêque d'Albane ne devait agir en cette occasion que par le conseil des évêques, il a voulu que cette affaire dépendît entièrement de nous; et les évêques, conjecturant je ne sais quoi, ont déclaré qu'ils ne voulaient que l'aider dans cette affaire, et qu'ils ne la consommeraient point. Ainsi elle est demeurée indécise, quoique le roi criât qu'on le maltraitait (5). »

C'était un engagement solennel, une garantie religieuse que cette séparation jurée sur l'Évangile; le pape pouvait-il alors hésiter à lever les censures et à absoudre le roi? Deux légats parcouraient les terres des Gaules au nom du pape Pascal II (6) : le premier était Richard, évêque d'Albane, l'homme de confiance du pape, celui qui exprimait le mieux ses intérêts. Puis Pascal II avait revêtu temporairement de la légation romaine Lambert, évêque d'Arras, l'un des prélats qui lui étaient restés fidèles dans l'affaire du divorce. Ce fut dans la cathédrale de Paris en l'Ile que la solennité de l'absolution eut lieu : le roi s'agenouilla devant le maître-autel, tandis que tous les évêques, la mitre d'or en tête, récitaient les prières de pénitence. Le roi dit d'une voix haute et sévère : « Écoutez, vous, Lambert, évêque d'Arras, qui représentez ici le pape; écoutez aussi, vous, archevêques, évêques et autres qui êtes présents. Je, Philippe, roi des Français, renonce de tout mon cœur, et sans aucun désir de me rétracter, au péché et habitude charnelle que j'ai eus jusqu'à présent avec Bertrade, et promets de n'y plus retomber. Je déclare aussi que je n'aurai plus d'entretiens ni conversations avec elle qu'en présence de personnes non suspectes (7). Je promets de bonne foi d'observer toutes ces choses comme les lettres du pape le marquent et comme vous l'entendez; ainsi Dieu me soit en aide et ses saints Évangiles (8). »

Cet acte d'obéissance et d'abaissement devait satisfaire la souveraineté morale du catholicisme; il y avait soumission de l'homme de chair et de batailles; la force ne s'affranchissait plus de la loi morale, et dès lors le pouvoir de l'Église pouvait se montrer indulgent. Cet esprit se révèle dans les

(1) Duchesne, *Hist. des cardinaux français*, t. II, p. 18.

(2) Yves de Chartres, *Epistol.* 66 et 84.

(3) Comparez avec *Baldrici carmina* dans Duchesne, tom. IV, pag. 276.

(4) Comparez Dubois, *Hist. Ecclésiast. de Paris*, p. 749. — Marlot, *Hist. Remens.*, tom. II, pag. 222, et *Vita Bernard. abbat.* dans Duchesne, tom. IV, pag. 167.

(5) Yves Carnotens., *Epistol.* 144.

(6) Boulay, *Hist. universit. Parisiens.*, tom. II, p. 14.

(7) *Nisi sub testimonio personarum minimè suspectarum*, Duchesne, tom. IV, pag. 255.

(8) Cette formule se trouve dans le *Spicil.* de d'Achery, tome III, pages 128 et 129. — *Gall. Christ.*, tome II, pag. 213.

lettres d'Yves de Chartres ; l'évêque impérieux s'était posé comme l'adversaire le plus absolu du mariage de Philippe Ier avec Bertrade ; ce mariage était-il autre chose qu'une grande désobéissance envers l'Église ? Mais une fois la soumission faite, c'est l'évêque lui-même qui sollicite du souverain pontife les dispenses nécessaires pour la validité de l'union royale. « Car il faut condescendre à la faiblesse de l'homme, écrit-il à Pascal II, et ne pas heurter trop vivement les âmes malades (1). »

Pour arriver à l'absolution, Philippe le roi avait consenti à toutes les pénitences, et comme le catholicisme était la source des affranchissements du peuple, le suzerain promit d'abolir beaucoup de mauvaises coutumes dans les cités. Commune ! commune ! tel était déjà le cri qui retentissait. Le roi obtint les solennelles dispenses, il les appelait avec tant d'ardeur et depuis si longtemps ! Il se réunit de nouveau à Bertrade, et on le voit parcourir les terres du domaine avec la reine, et confirmer par un même scel les chartres de donations dans les monastères. « Cette année, dit un vieux cartulaire, sont arrivés dans la ville d'Angers, au milieu des ides d'octobre, la lune étant nouvelle, le roi des Francs, Philippe, avec la reine nommée Bertrade ; ils furent reçus avec honneur et révérence par Foulques le comte et par tous les Angevins, tant clercs que laïques (2). »

A cette époque, de grandes pensées de piété et de remords s'étaient emparées du roi Philippe Ier. Comme tous les féodaux, la repentance et le désir de l'ermitage étaient venus après les fougues et les passions de la vie. Philippe Ier, devenu vieux, forma le dessein de se consacrer à la solitude dans un monastère ; c'était l'invariable condition des hommes d'armes ; il écrivit à Hugues, abbé de Cluny : « Vénérable père, dites-nous s'il y eut des rois qui se firent moines. » L'abbé répond : « N'hésitez pas longtemps à exécuter ce dessein pieux : votre existence a été si agitée, il n'est jamais assez tôt pour commencer une meilleure vie ; imitez l'exemple de Gontran, roi des Français, qui s'abrita dans un monastère ; craignez qu'en restant dans le monde, la mort n'arrive pour vous comme elle est arrivée pour Guillaume d'Angleterre et Henri d'Allemagne (3). »

C'étaient deux solennels exemples à rappeler aux féodaux que la fin de ces deux princes ; ces morts rapides, malheureuses, étaient racontées comme à dessein par Hugues, l'abbé de Cluny. *Le Roux* venait d'être tué naguère dans une chasse bruyante, et une main inconnue lui avait décoché une flèche au cœur dans les solitudes de la forêt (4) : Henri d'Allemagne mourait excommunié et flétri ; le Germain, homme de chair et de sang, la panse pleine de venaison, l'œil rouge et enflammé de concupiscence et de vin du Rhin, s'était couché dans le sépulcre, délaissé de tous, excommunié, et ne trouvant qu'un manteau pour sa sépulture. Henri avait blessé l'unité catholique, et fils de l'Église, il s'était pourtant révolté contre elle. Qu'arriva-t-il ? C'est que le fils leva le glaive contre son père : comme lui, l'impétueux empereur avait déchiré de ses mains les entrailles de sa mère l'Église. Ainsi le racontaient au moins les chroniques du moyen âge (5).

Ces exemples avaient vivement frappé l'imagination de Philippe Ier : à la fin de son règne, il ne gouvernait plus ; sa vie était entière à la piété et à Bertrade, alors devenue sa chaste épouse selon l'Église. Louis le Gros, son fils aîné, conduisait vigoureusement les batailles de lances, tandis que le roi des Français vivait dans le repos et la solitude ; il avait renoncé aux armes. Philippe Ier avait cinq enfants : deux de sa première femme, la noble Berthe de Hollande, née au pays des Frisons. Le premier était Louis le Gros ; élevé dans le monastère de Saint-Denis, sa renommée retentissait déjà dans les châteaux du Parisis ; et Constance, dont les chroniques ont dit les beaux cheveux tressés et pendants jusqu'aux pieds. Constance épousa d'abord Hugues, comte de Champagne, puis elle s'unit à Bohemond quand il devint prince d'Antioche. Philippe Ier avait eu de Bertrade, l'épouse répudiée, plusieurs enfants : 1° Philippe, comte de Mantes, vigoureux chevalier ; 2° Louis, qui eut le nom de *Fleuri* à cause de ses couleurs rosées : il épousa l'héritière de Nangis ; 3° une jeune fille naquit aussi de cette union ; sa destinée fut orientale ; elle vécut en Galilée parmi les nobles pèlerins, et mourut à Tripoli après son mariage avec Pons le Provençal, devenu comte de grands domaines sur le rivage (6).

Ainsi était dispersée au vent la famille de Philippe Ier ; la maladie affaiblissait le roi, il se faisait incessamment porter en litière de Paris à Melun ; les médecins et physiciens n'avaient plus aucun espoir de conserver sa vie ; il expira le 29 juil-

(1) *Voyez* dans Duchesne, tom. v, pag. 233.

(2) « *Eodem anno* 1106, *ut constat ex cartulario Sancti Nicolai, ejusdem urbis Andegavensis, VI idus octobris, lunâ novâ, feriâ quartâ, venit rex Franciæ Philippus ad civitatem Andegavam cum reginâ nomine Bertradâ, receptusque est à Fulcone comite.* » *Chron. Andeg. ann.* 1106.

(3) D'Achery, *Spicileg.*, tom. ii, pag. 401.

(4) Orderic Vital, ad ann. 1103.

(5) Bénédictins, *Art de vérifier les Dates*, tom. ii, 2e partie, pag. 108, in-4°. L'empereur Henri IV mourut le 7 août 1106.

(6) *Voyez* le cartulaire de l'abbé de Camps, *Règne de Philippe Ier* (famille royale).

let 1108 (1), dans le château de Melun, et son corps fut enseveli en l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire. Philippe Ier était le vrai type féodal. Dans sa jeunesse, livré aux passions brutales, il fut toujours prêt à piller les églises et les monastères; plus tard il se fit ermite et repentant. Guibert de Nogent l'appelle « un homme très-vénal dans les choses de Dieu. » Et en effet, jamais le roi ne s'était fait conscience de vendre les bénéfices et d'imposer les monastères. Tous les féodaux avaient le même caractère; leur vie se partageait en deux périodes : la violence et le repentir. Philippe Ier ne se fit point de scrupules; il extorquait de l'argent des moines, des églises et des communes par les exactions et les impôts! Il fut pieux chevalier; et comment se fait-il que les chroniques parlèrent à peine de lui? C'est qu'il resta en dehors des grandes idées et du mouvement populaire de ce siècle. Quand l'Église catholique se posait comme la puissance dominante, Philippe Ier se faisait excommunier par cette Église. Quand Guillaume le Bâtard conquérait l'Angleterre, Philippe son suzerain, jeune homme plein de feu, restait paisible dans son domaine à guerroyer contre quelques comtes; et enfin, lorsque tout l'Occident se levait pour marcher à la croisade, le roi se plaçait en dehors de cette immense impulsion populaire. Dès qu'on s'efface ainsi au milieu d'une génération, elle ne prend pas garde à vous, elle vous oublie. La mort de Philippe Ier ne fut donc point un événement dans la vie religieuse ou féodale; on fit quelques épitaphes pour raconter sa fin et dire ses qualités (2); mais le passage d'un règne à un autre était déjà accompli depuis que Philippe s'était soulevé contre la pensée morale de l'Église, et Louis le Gros exerçait la puissance militaire dans le royaume : un excommunié pouvait-il porter la couronne de roi au front (3)?

Aussi, au moment de la mort de son père, Louis résolut de se faire sacrer. La tombe se fermait pour le roi le 29 juillet, et le 3 août Louis VI allait en pompe à Orléans pour recevoir la couronne des mains de l'archevêque de Sens, métropolitain, assisté des évêques de Paris, de Meaux, d'Orléans, de Chartres, de Nevers et d'Auxerre, ses suffragants. Pourquoi le sacre n'avait-il pas lieu à Reims? n'était-ce pas une prérogative de la vieille église de saint Remi? Des plaintes arrivèrent; il y eut une protestation de l'archevêque de Reims pour préserver les priviléges de son église. Yves, évêque de Chartres, répond à ces plaintes dans une lettre pastorale écrite au souverain pontife. Yves est toujours le grand modérateur des affaires du roi et du pape. « Si les suzerains des Francs, dit-il, ont eu tant de respect pour l'église de Reims qu'ils ont mieux aimé y recevoir l'onction royale qu'ailleurs, nous ne leur envions pas cet honneur... mais la loi doit être possible, elle doit être convenable au temps et au lieu; or elle n'était pas possible, parce que le sacre du roi ne pouvait être fait sans trouble par un archevêque qui n'est pas encore intronisé. Le lieu et le temps ne convenaient pas non plus, parce que la ville de Reims était en interdit, et qu'on ne pouvait différer le sacre du roi sans mettre le royaume en péril (4). »

Et comment d'ailleurs serait-on allé à Reims? comment pouvait-on exposer à mille périls la pauvre royauté de Louis le Gros? C'était déjà beaucoup d'être parvenu jusqu'à Orléans à travers les châtellenies féodales qui dominaient le Parisis. Louis VI ruisselait de sueur dans cette lutte incessante contre les comtes féodaux; il en avait beaucoup vaincu de ces farouches châtelains, mais il en restait encore de puissants et d'indomptables! Voici d'abord le châtelain de la Ferté-Baudouin; il se nommait Gui le Roux : quel homme que ce Gui! sa renommée était sinistre pour les pauvres voyageurs; mais le suzerain se porta avec tant de courage contre les murailles de la Ferté-Baudouin, qu'elles tombèrent devant lui! Maintenant c'est la Roche-Guyon que vous voyez s'élever sur le promontoire de la Seine; ce château est presque ras à sa surface, car il est creusé dans une roche à pic; on n'y pénétrait que par une étroite ouverture. Il y avait là d'affreuses chroniques à narrer : Guillaume, le vieux Normand, avait poignardé Gui son neveu pour s'emparer du château; il n'était pas une dalle de l'escalier féodal qui ne fût teinte de sang; Louis VI assiégea cette roche, il pénétra par le souterrain, et bientôt le comte Guillaume fut précipité dans la Seine, et son cadavre flotta jusqu'à Rouen. Quel spectacle pour les communaux que cette vengeance royale (5)!

A Mantes, à Montlhéry, d'autres seigneurs vivaient

(1) C'est par erreur que des critiques ont fixé sa mort en 1107.

(2) Voici une épitaphe du roi, recueillie par Petau :

Septem millenu centum simul adde resecto.
Tuncque scies annum, Regem subiisse Philippum.
Ingressum mortis diræ milli renuentis,
Augusto quartas orbi signante calendas,
In feriâ dictâ silvestri dobmate quartâ

(3) Le savant Mabillon, dans sa Diplomatique, a fait justement observer que Louis VI prenait le titre : « Louis fils du roi, et par la grâce de Dieu désigné roi des Français. » MABILLON, *De re diplomaticâ*, lib. VI, n° 170, pag. 304. Dans d'autres chartres on lit : *Anno ab incarnat.* 1105. *Philippo, Ludovico filio ejus, regibus Francorum.* — MARTENN., *Monum. veter.*, tom. II, pag. 43.

(4) YVES CARNOTENS., *Epistol.* 114, H. F., t. XV, p. 144.

(5) Toutes ces batailles féodales sont racontées dans Suger. (*Vita Ludovic. Gross.*, chap. X à XXI.)

puissants; ils se révoltent contre le roi, qui occupe sa vie militaire à les assiéger comme naguère il assiégeait la Roche-Guyon. Vous dirai-je la chronique du château du Puiset, demeure féodale de Hugues, seigneur maudit? Hugues opprimait les pauvres églises. Plus d'une fois, réunissant ses hommes d'armes, Hugues le comte courait la campagne, et il en vint à ce point d'insulter les terres de la comtesse de Chartres et de son fils Thibault, pauvre enfant en minorité. Les opprimés demandèrent justice au roi contre le châtelain du Puiset. Voilà donc Louis le réparateur des torts, le digne chevalier, à la tête des hommes d'armes; il attaque le château avec les balistes, l'arc, l'arbalète et le glaive; le Puiset fut détruit de fond en comble: triste demeure, elle est maintenant le séjour du hibou et du corbeau, comme naguère elle l'était du faucon féodal et de l'oiseau de proie; le baron féodal n'était-il pas le faucon, et de son nid de roches ne fondait-il pas sur le pauvre pèlerin (1)?

Louis VI ne pouvait avoir de ménagements contre ces féodaux qui tenaient les terres du Parisis? Naguère un comte de Corbeil, du nom de Burchardus, comme le disent les chroniques, avait aspiré à la couronne. Les cartulaires racontent que ledit comte de Corbeil, prenant les armes contre son suzerain, se glorifia du titre de roi des Francs! Quand les cornets et buccines sonnèrent la guerre, le comte Burchardus tint son plaid féodal. « Noble comtesse, dit-il à sa femme fière et hautaine, donnez joyeusement au comte votre époux sa brillante épée, et celui qui la reçoit de vous aujourd'hui comme comte vous la rapportera comme roi (2). » Le fougueux Burchardus fut percé d'outre en outre par le comte Étienne de Champagne, qui défendait la cause du suzerain, et Burchardus mourut comte. Que voulez-vous que fît Louis VI avec cette féodalité du Parisis? Il devait lutter, combattre, puis encore briser les murailles et les châteaux; il fallait que la couronne royale vînt se heurter contre ces rochers où que ces nids de faucons fussent dominés par l'aigle aux serres royales. Louis VI fut le prince destiné à cette œuvre pénible; par le beffroi de la commune et le clocher de l'église il dompta le château. La plaine entoura la montagne, le rustre et le manant furent émancipés pour briser sous le poids des masses la force vigoureuse et féodale. Là sont tout entiers le caractère et la mission de Louis VI!

(1) Suger, *Vita Ludovic. Gross.*, chap. x à xxi.

(2) Voici ce texte : *Burchardus, comes Corboilensis... cum ad regnum aspirans, quadam die arma contra regem assumeret, gladium de manu porrigentis recipere refutavit, astanti conjugi comitissæ, jactativè sic dicens. « Præbe, nobilis comitissa, nobili comiti splendidum ensem, lætabunda, quia qui comes à te recipit, rex hodie tibi reddet. » Verum, e contrario, Deo disponente, contigit, etç.* Suger, *Vita Ludovic. Gross.*, ch. xix.

CHAPITRE XXXIX.

LES CROISÉS EN ORIENT.

Diverses races à la croisade. — Destinées des Normands. — Colonie militaire en Syrie. — Antioche. — Laodicée. — Chronique et caractère des Provençaux. — Établissement à Tortose, — à Tripoli. — Race montagnarde. — Colonie à Édesse, sous Baudouin. — Multitude chevaleresque et pieuse en pèlerinage. — Constitution du royaume de Jérusalem. — Race grecque et Alexis.

1098 — 1101.

Tous les regards étaient alors portés sur l'Orient, théâtre des merveilles de la croisade et des grandes aventures de la race féodale; il n'y avait d'émotion dans les châteaux et les villes de la Langue d'oc et la Langue d'oil que pour les nouvelles du pèlerinage en Palestine: Où étaient les nobles frères de chevalerie? où étaient les beaux neveux, les cousins du manoir? ils avaient laissé tant de souvenirs aux châtellenies! Avaient-ils succombé sous les masses d'armes et sous les flèches aiguës des Turcs et des Sarrasins? ou bien, intrépides chevaliers, avaient-ils fondé là quelques principautés nouvelles? On recevait de temps à autre des chartres apportées par quelque pèlerin de retour de la Palestine; tel chevalier *sans fief* avait obtenu autour d'Antioche et de Laodicée dix ou douze mille pas de terre plantureuse et cultivée; tel autre *sans avoir* avait la souveraineté d'une ville, avec un peuple grec et sarrasinois à gouverner (3). Voilà ce que disaient les épîtres et chroniques venues d'Orient! Or, dames et châtelains, vous tous qui prenez intérêt aux nobles enfants des Gaules alors loin de la patrie, je vais vous faire connaître les fortunes étranges de la chevalerie.

Le lien d'unité qui confondait les pèlerins entre eux était la croix, sainte image qui brillait sur leurs armes; mais en dehors de ce signe universel, les races conservaient leur caractère à part, elles ne se confondaient pas plus sur la terre étrangère que dans le vol de chapon du manoir. Le Flamand parlait sa langue gutturale dans les déserts de la Syrie,

(3) *Voy.* Bréquigny, *Collect. des chartres et diplômes*, ad ann. 1110-1125. Martenne a publié diverses lettres des croisés, souvenirs glorieux de leurs exploits, *Amplissim. Collect.*, tom. ii.

comme le Provençal jargonnait son pur idiome roman de la Langue d'oc, et le Normand son dialecte national de Bayeux et de Rouen sur Seine. Il y avait des jalousies, des préventions de races invincibles, et toutes gardaient les caractères distincts qui les séparaient dans l'origine (1).

Dirai-je d'abord la fortune des Normands avec Bohémond et Tancrède à leur tête? Bohémond portait dans son escarcelle de voyage la chartre pourprée de l'empereur Alexis, qui lui concédait un vaste territoire autour d'Antioche, et toute son ambition était de s'emparer des terres promises pour y établir son gouvernement de comte. La politique de la race normande se déploie dans cette expédition; Bohémond songe à peine à Jérusalem, au Christ, à la pieuse bannière qui se déploie sur le saint sépulcre; ses efforts se portent sur Antioche, la belle cité d'Orient (2); il en poursuit le siége avec les croisés; la race normande a besoin d'un riche établissement, d'une principauté puissante; le reste n'est que secondaire. La pensée fixe est de suspendre le gonfanon normand sur les murailles d'Antioche, la ville des Grecs. Bohémond fonde là sa principauté; il traite avec les Sarrasins et les Syriens, il n'a point de scrupule; le territoire d'Antioche s'étend jusqu'à Laodicée; les Normands s'en emparent. Laodicée, Antioche sont désormais leurs fiefs; c'est la belle terre fertile, la plus riche part du butin d'Orient, c'est l'escarboucle dans la riche parure que féconde le soleil; la race normande s'en saisit comme elle a conquis la Pouille, la Sicile, et plus tard l'Angleterre; saluez Bohémond, prince d'Antioche et de Laodicée (3).

Dans ce mouvement général, que fait la race provençale? Elle est aussi rusée que les Normands, mais moins avide de conquêtes territoriales et d'établissements lointains, car elle aussi a un beau soleil comme en Syrie; néanmoins elle convoite le littoral de la mer depuis Tortose jusqu'à Tripoli; ces lieux lui plaisent, ils lui rappellent la patrie qui se mire dans les flots depuis Agde, que baigne la Méditerranée, jusqu'à Maguelone, Arles et Marseille, l'opulente république. Les Provençaux rêvent déjà leurs comptoirs de commerce, tandis que les échevins de la vieille Phocée préparent leur consulat dans les escales du Levant. Les Provençaux marchent sous leur chef, ils font bande à part, ils sont gens de jovialité, à l'imagination légère, toujours prêts à croire les belles légendes, les traditions dorées du ciel; Raymond est leur comte, l'évêque du Puy leur prédicateur, Ponse de Balazun porte leur bannière, et Raymond (4) d'Agiles écrit leur chronique. Quelle ardente tête que celle des Provençaux! Manquent-ils de vivres, ils s'en procurent toujours par la ruse et l'adresse (5); frêles hommes au teint noir et amaigri, ils jouent sans cesse de bons tours à la race du Nord, facile à tromper, car elle est lourde autant que grasse, blonde autant que fade. Que pouvait on opposer à la dextérité bavarde du Gascon et à l'adresse industrielle du Provençal, toujours alerte comme la chèvre qui bondit sur les Pyrénées et les Cévennes? Faut-il relever le courage de l'armée au siége d'Antioche, vite une légende, et le pauvre Pierre Barthelemy ou Barthoumiou de Marseille trouve la lance sainte qui doit fortifier le courage des pèlerins (6)! Faut-il un témoin pour attester le miracle, Pierre Barthelemy se jette dans le feu et se sacrifie! Toute la chronique de Raymond d'Agiles n'est qu'une suite de légendes et de visions belliqueuses pour ranimer le courage souvent appauvri des pèlerins. Il y en a pour le siége d'Antioche; il en crée pour le siége de Jérusalem. Raymond d'Agiles ne laisse pas à la crédulité le temps de se reposer; il la mène, il la conduit avec une incessante mobilité; c'est un poëte du Midi, à la langue naïve, qui orne son épopée des riches couleurs de la légende.

Les pèlerins provençaux s'établissent tous aux villes maritimes de Syrie, ils retrouvent en Orient leurs habitudes, ils dorment dans les longues chaleurs du jour, et les rêves viennent brillanter leur sommeil et dorer leur fatigue. Ici un vieillard à la barbe vénérable apparaît à l'évêque du Puy pour annoncer la victoire ou pour préparer les croisés à la pénitence! là c'est un ange à la face rayonnante qui montre du doigt Jérusalem avec ses tours carrées toutes d'or et de saphir, son saint sépulcre, la grande maison de Dieu. La découverte de la lance

(1) Foucher de Chartres rappelle plus d'une fois la différence des langues. *Voyez* chap. IV.

(2) *Voy.* RAOUL DE CAEN, le chroniqueur spécial de la croisade de Bohémond : *Gesta Dei per Francos*, BONGARS, in-fol.

(3) Raoul de Caen a retracé dans le style épique l'*Histoire de la Croisade* de Bohémond : *Gesta Dei per Francos*, BONGARS, in-fol.

(4) Je ne sache rien de plus poétique et de plus animé que le récit de Raymond d'Agiles. L'inspiration provençale s'y révèle belle et dorée. RAYMOND D'AGILES, *Gesta Dei per Francos*, BONGARS, in-fol.

(5) Aussi Raoul de Caen, le Normand ennemi des Provençaux, s'écrie : *Franci ad bella, Provinciales ad victualia.* Anne Comnène, en souvenir des colonies grecques, a d'autres opinions sur les Provençaux!

(6) Les Provençaux l'adoptèrent tous unanimement. Les Francs furent plus incrédules. Foucher de Chartres dit : *Invenit lanceam, fallaciter occultatam forsitan.* Mais le chroniqueur poétique Raymond d'Agiles s'écrie : *Vidi ego quæ loquor et Domini ibi lanceam ferebam.* BONGARS, *Gesta Dei per Francos*, in-fol.

qui releva le courage des soldats du Christ et brisa les portes d'Antioche est tout un poëme épique (1); le merveilleux de l'imagination provençale se déploie dans un poétique cadre d'invention où viennent se ranger le fantastique, le miracle, les apparitions, comme dans l'Odyssée d'Homère. La plupart des Provençaux fondèrent leur établissement sur les côtes de la mer, dans les châteaux et les villes de la Syrie commerçante. Jérusalem, pour beaucoup d'entre eux, fut oubliée; si les Normands s'étaient colonisés à Antioche, les comtes provençaux firent de Tortose le siége de leur feodalité commerciale.

Et les Lorrains, les Alsaciens, les habitants des solitudes des Ardennes ou de la Forêt-Noire eurent aussi leur principauté sous Baudouin : ceux-là avaient quitté la grande route du pèlerinage pour se diriger vers les montagnes d'Arménie (2). L'aspect de la mer ne leur plaisait point comme un souvenir de la patrie; ils aimaient les rochers montueux, les paysages agrestes; et dès la prise de Nicée, Baudouin s'était jeté, avec ses montagnards, à travers les défilés du mont Taurus, en traversant l'Euphrate, qui lui rappelait le fleuve du Rhin; il avait fondé sa principauté à Édesse, la ville écartée! Tancrède, né dans la Pouille, où la chèvre sauvage bondit dans les Abruzzes, prend également la route des âpres rochers de la Cappadoce et de l'Arménie. L'irruption des croisés est semblable à celle des fleuves qui suivent chacun leur cours; les populations maritimes s'établissaient au bord de la mer; ceux qui avaient vécu sans cesse dans la bruyère, la retrouvaient en Orient, plus desséchée par les feux du soleil; chacun cherchait ainsi à revoir la patrie comme un paysage ou un souvenir qui soulage les yeux et console le cœur : chaque peuple allait à ses habitudes (3).

Au milieu de cette division produite par les habitudes et la nationalité de chaque race, il restait néanmoins une grande troupe de pèlerins qui continuaient leur route vers Jérusalem sans détourner la tête; des fleuves d'or pouvaient couler autour de ces hommes de pénitence, ils n'avaient qu'une pensée: la délivrance du pieux tombeau; ils avaient tout confondu dans le commun sentiment de l'expédition pieuse; ils restaient tous pèlerins sous Godefroy de Bouillon, l'expression du repentir catholique; ils prenaient les peines, les fatigues de la sainte expédition comme un dur cilice qui brisait leurs os et pénétrait dans leurs chairs. Le duc de Lorraine avait au cœur un gémissement profond pour sa vie passée; il portait comme une pesante croix la conscience de ses révoltes contre l'Église et le pape; il allait en pèlerinage par le même sentiment qui l'aurait déterminé à se faire ermite, si l'idée de délivrer le saint sépulcre n'avait pas alors dominé toute la génération. Godefroy s'achemina vers Nicée, de Nicée à Antioche, où se fit le siége meurtrier, et d'Antioche à Jérusalem, qui tomba au pouvoir des pèlerins. Qu'ai-je besoin de narrer cette croisade redite par mille chroniques? Ce furent des peines inouïes, des travaux supportés avec enthousiasme, des massacres qui ensanglantèrent le parvis du temple. Tel était l'esprit de ces guerres d'extermination de race à race, de peuple à peuple, de croyance à croyance! Toute lutte armée d'opinions est sanglante, parce qu'elle se rattache aux entrailles, à ce qui parle au cœur et à la tête.

Maintenant Jérusalem est au pouvoir des croisés; sur quel front ardent pour la prière, ridé par le repentir, reposera la couronne? Fera-t-on un roi pour la cité sainte ou un comte féodal pour la conquête? Si la pensée du tombeau avait exalté toutes les âmes, l'aspect du territoire de la Palestine avait désenchanté tous les esprits. Antioche, la Syrie, les villes maritimes depuis Tarse jusqu'à Tripoli, offraient un aspect séduisant de richesses et de fécondité: le cèdre aux vastes branches se mêlait aux beaux figuiers de l'Afrique, et ombrageait les bosquets de roses et d'orangers; aussi les races franque, normande et provençale se pressèrent pour s'établir dans ces contrées délicieuses, et la féodalité y fonda des établissements militaires. Mais quel était l'aspect de la Palestine avec ses ruisseaux desséchés, ses terres rougeâtres, ses sables mouvants, les montagnes pelées où quelques oliviers abritaient de temps à autre les troupeaux amaigris, et la brebis si triste à côté du chameau du desert (4)? L'imagination pieuse des pèlerins pouvait bien dorer ce paysage et revêtir cet horizon de poétiques couleurs; on désirait de voir Jérusalem et le tombeau du Christ; mais quand il s'agit des réalités matérielles de la vie, quand il fallut fonder

(1) Comme ce merveilleux de la lance correspondait à l'imagination des Orientaux, l'historien arabe Ibn-giouzi la rapporte tout entière. Voyez *Bibliothèque des Croisades*, de M. Reinaud (partie arabe).

(2) Kemal-eddin parle des mauvaises dispositions du peuple de l'Arménie à l'égard des musulmans, et de leur sympathie pour les chrétiens. (*An de l'Hégire* 491.)

(3) Consultez spécialement Raoul de Caen pour cette expédition de Tancrède à Édesse; Albert d'Aix parle des vives querelles entre Baudouin et le Normand, liv. III et VII.

(4) La sécheresse et l'aspect de cette terre désolée frappaient de douleur les pèlerins des pays riches en pâturages; l'eau était si mauvaise, que les chevaux eux-mêmes la repoussaient. *Equi eâ odoratâ nares contractas rugabant et præ fastidio nausæ sternutabant.* (BAUDRI, lib. IV.)

un régime de fiefs, se partager enfin les terres de la conquête, tous les comtes qui possédaient de riches territoires refusèrent la couronne; elle fut offerte d'abord à Raymond, comte de Saint-Gilles (1). Jérusalem ne lui convenait pas, à lui le sire de la Langue d'oc; les Provençaux s'établissaient sur les bords de la mer, et le comte qui avait tant de villes plaisantes en Europe et une cour si gaie, aurait-il préféré la couronne royale de Jérusalem à la riche et plantureuse vie de ses beaux comtés dans la Langue d'oc? Hélas! il ne les vit plus ses beaux comtés, la mort le saisit sur le rivage. La pesante couronne de Jérusalem fut également offerte à Robert, duc de Normandie, au comte de Flandre; tous la refusèrent par humilité, disaient-ils; la véritable raison peut-être, c'est que lorsqu'on avait un tel état dans les cours plénières d'Occident, pourquoi aurait-on accepté le sceptre de Jérusalem et de la Palestine desséchée par les feux du soleil? Il n'y eut donc que Godefroy le pénitent, amaigri par le jeûne, le pieux comte, le barbare féodal repentant comme un ermite, qui se chargea du poids de cette couronne. Qu'avait-il à perdre en Europe? que laissait-il derrière lui? Rien, sans aucun doute, pas un seul comté libre et sans engagement; tout était vendu ou aliéné. Godefroy accepta la couronne de Jérusalem comme pénitence et comme fief; il avait tout délaissé en Europe; son bandeau royal fut un cilice; il était le chef de la multitude qui marchait sans vassalité et sans suzerain. Les Normands avaient leur duc, les Provençaux avaient leur comte; mais il y avait une foule qui n'avait de chef que la croix, d'autre pensée que le Christ, d'autre but que le saint sépulcre; c'étaient ou des féodaux pleins de l'idée de l'ermitage et de la pénitence, ou un peuple exalté. Godefroy s'en était fait le conducteur, et voilà ce qui explique sa royauté élue dans la ville sainte; il fut salué roi de Jérusalem par tous ceux qui n'avaient en pensée que la délivrance du pieux tombeau. Depuis, le royaume de Jérusalem se fonda comme une colonie militaire avec les lois franques et le régime des fiefs, des services de chevaliers et d'hommes d'armes; les *assises de Jérusalem* sont comme le droit public de la chevalerie transportée en Orient; elles obligent à un régime féodal très-sévère; c'est un martyre auquel tous s'engagent comme un commencement du grand purgatoire de l'autre vie!

Voilà donc les races d'Occident qui se précipitaient dans la Syrie et la Palestine. Que devenait alors l'armée grecque? L'empereur Alexis l'avait promise aux pèlerins; elle s'était réunie après le bras de Saint-Georges sous un chef, officier du palais, du nom de Tatice; elle s'avançait précautionneusement vers l'Asie Mineure (2). Tatice appartenait à la race tartare; les Provençaux disaient en plaisantant « qu'il avait le nez coupé », tant il était aplati comme les serfs; il tirait cela de l'origine mantchoux, race du plateau de l'Asie. L'armée grecque, en touchant Nicée, se retrouvait au milieu d'une commune population; toutes les villes étaient occupées par les Grecs; la rare turque et conquérante n'avait point effacé les vestiges de la belle famille hellenique; les Turcs campaient dans les campagnes sous la tente, les Grecs habitaient les villes. Dans toute l'Asie Mineure on parlait la langue d'Homère; tous les noms des vieilles cités s'y retrouvaient dans leur douce euphonie: Smyrne, Éphèse, Pergame, que la prédication chrétienne avait rendues si célèbres; Nicée, Antioche étaient aussi retentissantes dans les fastes de l'Église et de l'antique civilisation. Il y avait d'autres populations encore, les Arméniens et les Syriens, qui toutes se prosternaient devant le *Christos* des Évangiles, qu'elles expliquaient dans des rites divers et dans les vieux livres des siècles primitifs. Toutes ces populations prêtaient secours aux pèlerins de la croisade; elles voyaient en eux des frères qui venaient les délivrer du joug, et accouraient, la croix en tête, en chantant le *Kyrie eleison* (3)! Les chroniques franques et provençales se sont élevées contre la perfidie des Grecs; il y avait là haine de race; les Latins n'avaient que peu de ressemblance avec ces Grecs au maintien sévère, au caractère grave et à l'esprit rusé. Toutefois les principaux secours vinrent de Byzance; les croisés auraient été vingt fois perdus sans Alexis; ce furent les flottes grecques de Chypre, de Rhodes et de Candie qui nourrirent les pèlerins. Tatice leur prêta secours devant Antioche; mais comme il vit tout le désordre du siége, les projets d'ambition, les misères de l'armée; comme il aperçut les méfiances que lui-même inspirait, Tatice se retira du pèlerinage pour

(1) On s'est étrangement trompé en suivant encore la poésie du Tasse pour expliquer les motifs du refus de Robert, duc de Normandie: le chroniqueur Brompton seul les a très-bien indiqués. *Magis eligens quieti et desidiæ in Normanniâ deservire quàm regi regum in sanctâ civitate militare* (*Anglic. scriptor.*) *Collect.*, tom. I, p. 1002.

(2) Sur la conduite des Grecs il faut mettre sans cesse en présence Anne Comnène et les chroniqueurs de la croisade, recueillis dans le *Gesta Dei per Francos* de Bongars. Les versions restent tout à fait diverses. (*Alexiade*, liv. X.)

(3) Il existe de curieux mémoires sur l'Arménie, par M. Saint-Martin. On peut y trouver des détails sur la situation des Syriens et des Arméniens pendant la croisade. Le chroniqueur arabe Kemal-eddin en parle aussi. (*An de l'Hégire* 491.)

agir contre les cités qui avaient secoué le joug de l'empereur.

Cette méfiance de races domine toute l'expédition d'Orient; les familles de peuples conservent leur haine, leur instinct de répugnance; la croix, qui est le symbole commun, les réunit dans une même foi, mais le sang n'en reste pas moins bouillant: le Provençal, le Franc et le Normand se détestent, et il faut toute la puissance de l'Église pour les retenir sous une même bannière. Le Grec est en méfiance à tous ces hommes qui viennent de si loin pour un but de pèlerinage; les chroniqueurs se lancent de durs propos à chaque page de leurs livres; la pensée du Christ ne les apaise point, et quand le but du pèlerinage est atteint, chaque race reprend sa position naturelle.

Bohémond devient prince d'Antioche avec ses Normands; Baudouin et ses montagnards s'établissent à Édesse; les Grecs restaurent l'autorité de l'empereur dans les grandes cités de l'Asie Mineure. Enfin la bande nombreuse des pèlerins repentants, des chevaliers sans fiefs, des barons armés qui ont aliéné leurs comtés en Europe, se groupe autour de la couronne d'épines de Godefroy. C'est une royauté de tristesse et de douleurs que celle de Jérusalem, il faut combattre incessamment; le pays qu'on va gouverner est comme un sépulcre vide; sa végétation, brûlée par le soleil, n'offre qu'une terre inculte et de pauvres produits. La royauté de Jérusalem (1) est le symbole de la vie de pénitence; là on n'a point les bosquets de roses ni les flots argentés de l'Oronte, comme à Antioche; la terre stérile de Judée n'a pas les bords de la mer qui baigne Tripoli, Laodicée ou Tarse; on ne savoure point le vin de Chio dans des amphores grecques. La terre de Jérusalem est ingrate: des cailloux brûlants, quelques rares oliviers, des palmiers solitaires et la source tarie de Siloé, tout se ressent du grand deuil chrétien. Les nobles comtes peuvent encore faire la vie douce et gaie de chevalerie à Antioche, à Nicée ou à Édesse; mais à Jérusalem c'est la vie de l'ermitage, c'est la pénitence sous la couronne d'épines, et voilà pourquoi Godefroy, le rude compagnon de l'empereur Henri IV, bourrelé de remords d'avoir porté la main sur Rome et l'Église, s'agenouille en pleurant devant le saint sépulcre; le Germanique repentant reçut comme pénitence l'héritage du sceptre de roseau et de la couronne sanglante du Christ!

(1) L'histoire du royaume de Jérusalem est surtout exactement racontée dans Guillaume de Tyr, le plus impartial des historiens des colonies chrétiennes d'Orient, liv. IX et suivants.

CHAPITRE XL.

ÉMOTIONS POPULAIRES. — RÉGULARISATION DES COMMUNES.

Esprit de liberté produit par la croisade. — Le drame de Charles le Bon, comte de Flandre. — Les cités flamandes. — Leur comte, — bourgeois, — serfs. — Conjuration contre le comte. — Assassinat. — Vengeance. — Communes de France. — Noyon. — Laon. — Beauvais. — Tentative des serfs de Vezelay. — Chartres et ordonnances royales.

DOUZIÈME SIÈCLE.

Quand le peuple fut au point d'exaltation produit par les croisades, il se fit un long frémissement contre le servage. L'Église abaissait la féodalité par le triomphe de la prédication, et les lois du Christ annonçaient l'égalité des hommes. Dans la fête du dimanche, lorsque les manants des cités écoutaient au moutier la vie et la mort de ce serf divin, de cet admirable ouvrier de Dieu qui annonça la liberté au monde, l'homme du corps ou de la terre devait se faire des idées plus hautes et plus émues d'un avenir libre et d'une existence meilleure. Les croisades avaient éloigné la plupart des comtes féodaux; il n'y avait plus dans le donjon les hommes d'armes prêts à réprimer les révoltes; la génération active était aux lieux saints; la prédication de la croisade avait réuni plus d'une fois les masses populaires sur un même point; elles étaient habituées à se toucher, à se voir, à participer en quelque sorte au mouvement armé (2). Beaucoup de pèlerins du peuple étaient aussi de retour de la croisade; s'ils avaient eu des malheurs et de longs soucis, s'ils avaient éprouvé tous les accidents d'un voyage lointain, leurs âmes aussi s'étaient habituées aux périls, aux dangers; elles s'étaient retrempées: ceux-là qui avaient bravé le cimeterre des Turcs pouvaient-ils encore abaisser leurs têtes sous le fouet du majordome? Après la grande expédition pour le Christ, il ne devait plus y avoir de servage; tous étaient égaux et libres. Les croisés du peuple, au retour de leur pèlerinage, ressemblaient à ces vieux soldats qui, après de longues campagnes, conservent toute l'énergie des batailles; ils pouvaient indiquer aux serfs des champs, aux manants des

(2) Les deux grandes assemblées du peuple furent à Clermont pour entendre Urbain II, et à Vezelay pour écouter saint Bernard. (*Voyez* Robert le Moine, ann. 1095, et Odon de Deuil, *sur la Croisade de Louis VII*, liv. 1er.)

villes, les moyens de secouer le joug et de se servir des armes et des forces de leur corps ; les pèlerins devinrent les chefs de ces colonies villageoises qui conquirent plus tard leur liberté au cri populaire de *commune ;* ils enseignèrent les batailles aux peuples, ils leur apprirent à braver les barons : tous fils de l'Église, ils éprouvaient un sentiment d'egalité à la face même du féodal ; n'avaient-ils pas tous marché sous la bannière de la croix quand la plaine retentit des acclamations de *Dieu le veut* (1) !

Les grandes cités de Flandre formaient comme une fédération commerciale ; déjà même, au dixième siècle, Bruges était renommé entre toutes pour ses métiers ; à côté de Bruges était Ypres, puis Gand avec ses murailles et ses tours, ses corporations municipales ; Namur la forte, puis Lille, nouvellement bâtie dans un marais desséché. Toutes ces cités avaient, pour s'enrichir et se glorifier, des métiers, des corporations avec leurs bannières, où se voyaient les saints evêques sur broderie d'argent. Dans les villes de Flandre, les métiers tissaient la laine, fourbissaient les armes d'acier et travaillaient les cottes de mailles. Il y avait au comté de Flandre, selon les traditions antiques, des juridictions diverses : dans la campagne, le paysan était serf du comte, c'est-à-dire soumis à son droit et à sa verge ; dans les cités, il y avait d'abord des hommes qui dépendaient de la juridiction du même seigneur comte, puis des gens de métiers, libres, quoique d'origine servile. Si les sergents d'armes du sire se déployaient avec leurs mines insolentes sous leurs casques fourbis et leurs pesantes cuirasses, comme pour faire menace, les hommes de métiers montraient leurs bras nerveux, leurs cuisses musclées, leurs poignets formidables, leurs épaules nues et épaisses, image de la force brutale qu'au jour de la révolte ils pourraient opposer à leur comte quand le beffroi sonnerait. Les métiers avaient leurs prévôts, leurs syndics, nés comme eux dans la classe ouvrière, fiers hommes qui avaient devant eux, hautains comme des licteurs, les ouvriers tisserands avec leurs outils de fer ; les bouchers avec leurs coutelas et leurs chiens de garde ; les fourbisseurs de cuirasses armés d'épées, de lances ou de poignards de miséricorde. C'était formidable quand les métiers processionnaient avec leurs prévôts, leurs bannières déployées, car ils avaient haine des hommes serviles de la campagne soumis au comte, tous de castes esclaves : les métiers étaient corporés, mais ils n'étaient pas serfs (2).

Le comte de Flandre était alors Charles le Bon, ainsi le surnommaient, au moins, les chroniques des monastères. Germanique d'origine, Charles avait succédé par héritage au comte de Flandre ; il s'était croisé dans la grande expédition ; il visita l'Orient, et, à son retour, tant sa renommée fut retentissante, qu'on lui offrit la couronne de Jérusalem, et même les insignes pourprés de l'empire, la succession de Charlemagne. Charles le Bon avait conquis une réputation de bienfaisance, il était digne seigneur pour ses hommes surtout ; mais, comme tous les feodaux, on le disait enclin à la violence ; nul ne pouvait lui résister quand il n'était pas en ses jours de clémence. Si un bourgeois flamand insultait aux serfs du comte, les hommes de son corps, il n'hésitait pas à se défaire dudit bourgeois par la pendaison au haut de sa tour, ou par le dur fouet du majordome. Comme il aimait la chasse, il ne pouvait souffrir que ses lévriers fussent arrêtés, même sur les terres municipales ; il élevait ses faucons de manière qu'ils volaient sur les pigeonniers des gens de métiers, tréfileurs d'or, faiseurs de hauberts, vendeurs d'épices ou forgerons de cuirasses, comme saint Éloi. Tout cela inspirait beaucoup de haine contre monseigneur le comte. Ensuite, grand justicier, il observait les coutumes antiques contre les gens serviles qui voulaient se dire nobles. Si un chevalier se présentait au combat, il examinait les origines et les coutumes ; souvent il prohibait la bataille à outrance, quand des hommes de corps s'y présentaient ; tous devaient rentrer dans la condition de leur naissance (3).

Or il y avait dans les villes de Flandre la dignité de prévôt de la cathédrale, qui était fort grande et fort exaltée ; le prévôt était l'homme des clercs et de la bourgeoisie, le chef des métiers, le second après le comte. Au moyen âge, chaque classe avait son juge, son chef ; les serfs mêmes avaient leurs syndics. Quand le prévôt convoquait les dignes ouvriers flamands, il avait plus de bannières déployées que dans la chevalerie ; chaque métier avait son symbole, sa couleur et son saint. Le prévôt de Bruges se nommait Bertulfe, sa famille était nombreuse, son frère était châtelain, et tout son lignage portait les armes de chevalerie. Charles, le comte de Flandre, voulait abaisser le

(1) Il suffit de lire la collection des chartres, pour s'apercevoir qu'un nombre infini de pèlerins, fils du peuple, arrivaient chaque année de la croisade ; ils avaient l'imagination toute remplie de l'Orient. (*Voyez* Bréquigny, *Collect. diplomat.*, ann. 1099-1150.)

(2) Il y a évidemment à faire une histoire des corporations flamandes, dans leur origine et leur développement. (*Voyez* Meier, *Annal. Flandrens.* de 1100 à 1190). Rien ne prête plus à l'épopée.

(3) Tout ce grand drame de Charles le Bon se trouve dans le recueil des Bollandistes, *Acta sanctor.*, *mens. mart.*, tom. I, pag. 179-219. L'auteur de cette chronique est Galbert, syndic de Bruges. Il en existe une vieille traduction française.

prévôt, parce qu'il était d'origine servile et qu'il prétendait tous les droits de chevalerie. Ce fut une forte indignation dans le cœur de Bertulfe : « Quoi ! s'écria-t-il, c'est moi qui ai fait élire ce Charles le Germain, et maintenant qu'il est comte, il veut nous faire serfs ! » Dès ce moment la guerre fut déclarée, les hommes d'armes du prévôt de Bruges pillèrent les serfs et les laboureurs du comte. Le chef de ces ravageurs des pauvres serfs aux champs se nommait Bouchard, proche parent du prévôt ; et le comte, à son tour, ordonna qu'on détruirait la maison de Bouchard comme représailles : las ! ladite maison fut bientôt rasée et brûlée (1) !

Voyez quelle rage parmi les parents du prévôt quand ils surent que l'hôtel de Bouchard, leur cousin, ami et confédéré, avait été brûlé ! Alors ils conjurèrent la mort du comte. Quatre chevaliers du prévôt, d'origine de métiers, mais très-versés au fait des armes, se réunirent à cet effet ; ils avaient noms Isaac, Bouchard, Guillaume de Werwich et Enguerrand ; tous avaient l'assentiment du prévôt pour le complot sanguinaire ; ils disaient qu'ils marchaient à la délivrance des cités de Flandre, soumises à la tyrannie du comte. Dans le silence de la nuit, les conjurés se réunirent : une simple lampe de suif brûlait, ils l'éteignirent, afin de ne point violer la coutume normande du couvre-feu, et de ne pas signaler leur présence. Ce fut dans les ténèbres qu'ils se lièrent par serment de frapper dur le comte au cœur et au visage jusqu'à la mort (2). Terrible vengeance ! Le crépuscule commençait à poindre, un brouillard épais couvrait la cité, et l'on ne pouvait distinguer à la longueur d'une lance. Les conjurés se rendirent à l'église Saint-Donatien, où le comte venait prier ; tous portaient des épées nues sous leurs manteaux ; ils se placèrent le glaive haut aux deux issues de la tribune, pour que nul ne pût échapper. Quand ils eurent ainsi entouré leur seigneur, de telle sorte qu'il ne pût se préserver de leurs coups, ils se précipitèrent sur lui, le frappèrent les uns au cœur, les autres au visage, comme cela avait été convenu dans le conciliabule, et ainsi fut fait du comte. Les assassins tuèrent aussi Thancmar, châtelain de Bourbourg. Le sénéchal de Flandre, toute la maison du comte fut pillée, ses serviteurs mis à mort ou obligés de prendre la fuite ; attentat sauvage de serfs à maître, atroce guet-apens de gens de condition servile ! Nul des amis du seigneur n'échappa, et bientôt la bannière des métiers flotta seule sur les murailles de Bruges. Comme le prévôt avait agi pour les corporations, une confédération se fit pour la défense de la cité ; le peuple se réunit autour du prévôt, les métiers fourbirent leurs armes, tous se décidèrent à vendre cher leurs priviléges (3).

Cependant la chevalerie flamande, les châtelains du comte, sa noble cour, s'étaient réunis contre les métiers et le prévôt pour venger la mort du comte ; tout ce qui avait au cœur la répression des serfs avait fait cause commune avec la châtellenie de Flandre ! on devait réprimer cette tourbe de peuple ; la comtesse de Hollande arrivait avec ses hommes de Frise, ennemi des Flamands. Le siége de Bruges commença ; le prévôt et les métiers, réfugiés dans le château, furent ensuite obligés de soutenir les assauts dans l'église, et puis dans cette tribune élevée où le comte avait été frappé. Les nobles hommes se tenaient tous dans la hiérarchie des fiefs contre les communaux. Ce fut un trait douloureux décoché contre le baronnage que la mort du comte de Flandre ; un seigneur avait été frappé par ses serfs ! quel exemple ! on courut le venger.

Louis le Gros, le roi des Francs, voulut aussi concourir à comprimer cette révolte servile ; les hommes d'armes de France vinrent devant Bruges (4) ; il y eut répression violente de ces séditions de métiers ; le prévôt Bertulfe, livré au bâtard d'Ypres, fut lapidé ; des supplices affreux devinrent la punition des meurtriers du comte ; les corporations furent frappées d'impôts ; on détruisit la hiérarchie des métiers, tous furent réduits au titre de serf. Bruges s'était révoltée contre la chevalerie, la cité avait méconnu les droits du comte et frappé son seigneur ! Ainsi s'accomplit la terrible vengeance féodale dont la chronique garde souvenir. La vie de Charles le Bon fut écrite comme celle d'un saint par les clercs et les moines surtout ; on exalta ses vertus, et les Bollandistes ont conservé cette lamentable histoire des communes de Flandre dans leur collection immense. J'ai narré la triste chronique de Charles le Bon pour faire connaître l'esprit de la classe servile et des hommes d'armes, la vie des métiers et des corporations ; il fallait dire comment se manifestèrent alors les premières effervescences des masses.

Le mouvement populaire pour la conquête d'un système communal se produisit avec plus de régularité dans les cités du domaine royal en France. La municipalité était antique comme les colonies romaines dans les Gaules ; mais elle avait éprouvé des malheurs et des vicissitudes à travers les inva-

(1) *Vita Carol. comit. Fland.*, chap. II.

(2) Ibid., chap. III, Bollandistes.

(3) Les Bollandistes rapportent des miracles éclatants lors des funérailles du comte de Flandre, *Vita Carol.*, chap. V.

(4) Comparez aux Bollandistes, Suger, *Vita Ludovic. Gross. ad fin.* Il n'y a plus de numéros pour les chapitres.

aions et les races. Le municipe d'ailleurs, tel que la loi romaine l'entendait, n'était pas précisément la *commune*; cette forme d'association populaire pour la défense du faible semble se manifester avec énergie au commencement du onzième siècle. C'est le type de gouvernement alors choisi pour les villea et la campagne; il se produit partout un mouvement spontané; la commune se mêla aux formes de la paroisse et au clocher. L'Église est encore le fondement de la liberté, le peuple se groupe et ae réunit pour sa défense; l'origine de la commune est essentiellement épiscopale; ce furent les évêques qui favoriaèrent l'armement des aerfs et des manants contre les féodaux, afin de maintenir la paix publique. Orderic Vital, le chroniqueur contemporain, raconte l'origine de la commune avec un grand accent de vérité (1). « Louis VI, pour comprimer la tyrannie des voleurs et dea séditieux, demanda le secours à tous les évêques du royaume, et ce fut alors que les communes furent instituées en France par les évêques, de manière que les curés accompagnaient le roi dans les batailles ou dans les sieges en se faisant suivre de leurs paroissiens soua leur bannière. » Ainsi l'idée de commune et de paroisse fut intimement unie; la bannière de l'Église fut l'étendard de la liberté pour lea serfa; on se groupa autour de la mitre épiscopale.

Les troia premières communes établies furent celles de Noyon, de Laon et de Beauvais (2), vieilles cités épiscopales de la monarchie; les évêques en étaient seigneura temporels. Les chroniquea disent plus d'une fois que lea clercs portaient le casque en tête, la lance au poing pour défendre leura droits avec l'impétuosité des barons; il y avait là un mélange de féodalité et d'épiscopat, une confusion qui ne permet pas de distinguer précisément ce qui tient à la croase et ce qui tient au glaive. Lea évêques de Noyon et de Beauvaia conaervent leur caractère chrétien, cette protection de liberté et d'égalité envers leurs hommes, ils dotent et favorisent la commune; tandis qu'à Laon, Gaudri, dur féodal, quoique évêque, conserve son type normand et belliqueux au plus haut degré de fierté; il lutte avec les communaux, il emploie la force batailleuse, et, comme Charles le Bon, il tombe soua la colère et la révolte des serfs; Gaudri eat moins évêque que baron.

Quel drame vivement coloré que l'origine et le développement de la liberté dans la Langue d'oil! La première commune dont le droit fut bien établi est celle de Noyon, vieille ville des temps primitifs de la monarchie, tout entourée de châteaux, depuis Guiscard que l'Oise arrose, jusqu'à Beauvais. Noyon était ville épiscopale soua Baudry son digne évêque; le peuple était conaidérable et ce fut contre les pilleries des barons que Baudry, du conseil des clerca et de ses hommes, établit une commune; il la confirma de son autorité épiscopale, et déclara, sous peine d'excommunication, que nul ne pourrait l'enfreindre; tous étaient tenus de l'observer (3). Voulez-vous aavoir quelle était la chartre de la commune de Noyon? « Nul n'aura juridiction sur les fossés, les fortifications et les portes de la ville que le conseil de bourgeois; tous ceux qui auront maison dans la cité, excepté les clercs et les hommea d'armes, doivent l'impôt à la commune et l'observation des coutumes (4); toutefois, s'ils sont infirmes, pauvres, ou s'ils demeurent chez eux à cause dea douleurs de leura femmes ou de leurs enfanta, ils ne seront point punis pour avoir manqué à la commune. La juridiction appartient aux jurés; le juge eat chargé de reprimer toua ceux qui manquent par faux poids ou fausses mesures; si le pain est plus petit que la coutume ne le veut, le panetier aera puni, le froment devra être vendu à bonne mesure; si quelqu'un blesse un communal, les jurés en feront vengeance. La juridiction extérieure reste à l'évêque et au châtelain. Si quelqu'un veut être de la commune, alors ce qu'il payera sera toujours dépensé pour l'utilité de la cité. Personne ne pourra être traduit devant les jurés en l'absence de son accusateur; les clerca qui seront dans la voie des saiuts, lea veuvea qui n'ont point d'enfants adultea, les jeunes filles sans avocats ne aont point tenus de la commune. Celui qui possède une terre pendant un an et un jour, en devient propriétaire inconteatable; la vente qui ne s'élève pas à plus de huit deniers ne doit aucun droit. Enfin toute fausse mesure doit être brisée (5). »

(1) *Ludovicus in primis ad comprimendam ejusmodi tyrannidem prædonum et seditiosorum, auxilium totam per Galliam, etc. Ergo communitas in Franciâ popularis instituta est à præsulibus ut presbyteri comitarentur regem ad obsidionem vel pugnam cum vexillis et parochianis omnibus.* ORDERIC VITAL, ad ann. 1108, lib. XI. Dans DUCHESNE, *Hist. Normanor. scriptor.*, pag. 836.

(2) M. Henrion de Pansey, peu favorable aux évêques, avoue néanmoins que ce furent eux seuls qui donnèrent l'impulsion au système communal (nº 25). (*Voyez* aussi l'admirable préface des *Ordonnances du Louvre*, tom. XI, in-fol.)

(3) *Voyez* les *Annales de l'église de Noyon*, tom. I, pag. 805. Ducange a savamment disserté sur les communes, comme sur toutes les grandes institutions du moyen âge. (*Voyez* DUCANGE, vº. *Commun.*, tom. I, pag. 1118.)

(4) Ce texte appartient à la chartre de confirmation de la commune, année 1181. *Voy.* les *Ordonnances du Louvre*, tom. XI, pag. 224.

(5) *Chartre de l'église de Noyon. — Ordonnances du*

On remarquera que, dans cette chartre primitive, la commune n'est pas toujours un droit, c'est plutôt une obligation pour tous ceux qui se lient ; il y a des engagements d'argent et de services souvent très-onéreux ; pour certains hommes, en être affranchi est considéré comme un privilége et une faveur. Si la commune offre les garanties d'une ligue contre la violence, elle impose de lourdes obligations ; si les manants la demandent avec tant d'instance, si les bourgeois la sollicitent, c'est qu'ils sont de tous côtés pressés et torturés par les féodaux ; ils sont obligés de se réunir par un lien commun de paroisse contre les exactions et les pilleries du baronnage ; mais ce lien est souvent lourd, appesanti par les obligations de service et d'argent ; la dure main du seigneur qui frappe explique seule l'ardeur avec laquelle la commune est appelée par les classes opprimées, comme un grand remède. Il y a un entraînement qui pousse les masses vers cette administration libre qui substitue un résultat d'argent à l'arbitraire des exactions.

Commune! commune! tel fut le cri poussé à Laon. La cité de Laon est la seconde commune qui s'élève dans l'ordre chronologique ; Gaudri, on l'a dit, est plus baron hautain qu'évêque de paroisses, l'homme de bataille dominait l'homme d'église (1) ; incessamment en rapport avec le roi d'Angleterre, Gaudri portait la cuirasse et le brassard, c'était un féodal, et non pas un serviteur du Christ. Pauvres serfs de Laon, que pouvez-vous espérer d'un tel sire? Il était du nombre de ces clercs batailleurs contre lesquels Grégoire VII s'était si puissamment élevé! Dur seigneur, Gaudri pressurait les serfs et les bourgeois de la ville de Laon. Connaissez-vous Laon avec ses portes vermoulues, ses antiques monuments où tout respire les souvenirs de la paroisse et de la commune? Que faire contre l'impitoyable seigneur Gaudri? car ce n'était pas un évêque ; il portait l'épée haute, et plus d'une fois il s'était mêlé dans les batailles d'Angleterre : les serfs, les bourgeois se révoltèrent donc en criant : *Commune!* Ils se précipitent vers le palais épiscopal, ils sonnent le beffroi de la paroisse, tout est soulevé ; et comme cela s'était vu pour le comte de Flandre, il y eut une terrible tragédie de peuple et de clercs. Le dur féodal Gaudri fut frappé par les communaux ; les serfs ne virent point en lui le prélat revêtu de la mitre et de l'étole, mais le seigneur et le baron qui les avait opprimés le casque en tête (2). La commune de Laon fut obtenue à prix de sang, et voici ce que disait la chartre : « Sachez tous, clercs, chevaliers et manants, que nul homme libre ou serf ne sera désormais arrêté que selon la justice de la commune ; que si quelqu'un fait injure à autrui, clerc ou noble, marchand étranger ou indigène, qu'il vienne en justice devant les jurés pour se purger de sa faute, sinon il sera expulsé de la commune ; le malfaiteur sera retenu jusqu'à ce qu'il ait fait satisfaction ; si quelqu'un frappe un autre homme de son poing ou de sa main, qu'il paye des dommages arbitrés par les jurés et juges de la commune ; s'il y a des coupables d'un crime, la peine du talion sera appliquée (3) tête pour tête, membre pour membre ; si l'on s'empare d'un voleur, justice en sera faite par les jurés ; le cens ou impôt sera exactement acquitté envers qui il est dû, autrement le débiteur sera poursuivi. Nul ne sera reçu dans la commune, s'il n'est libre ou s'il n'obtient la volonté de son seigneur ; il pourra être revendiqué dans les quinze jours par son maître (4) ; il sera exclu de la commune, si pendant l'année il n'achète une maison ou une vigne, un champ, ou s'il n'apporte un mobilier ; dès ce moment, il payera la taxe et toutes les charges de la corporation : bien entendu que tous ces priviléges sont accordés, sauf les droits du roi et ceux de l'évêque, lesquels seront respectés par les communaux. »

Les dispositions générales de ces chartres de communes révèlent un commencement d'administration politique ; le monastère avait été le type primitif sur lequel toutes ces administrations s'étaient modelées. Il y avait dans la commune priviléges et devoirs, avantages et soucis, droits et obligations. Souvent les charges de la commune étaient grandes ; on devait de l'argent et des services militaires ; le serf de corps, soumis à son seigneur, n'avait-il pas toutes les jouissances d'une vie résignée? Le féodal veillait sur lui, tandis que le communal, pour un peu de protection, avait tous les soucis de l'existence libre (5). Le serf tra-

Louvre, tom. XI, pag. 224. Elle fut confirmée par Louis VII en 1140. Voyez *Préface des Historiens de France*, t. XVI, pag. 6.

(1) Cette distinction n'a pas été faite par l'auteur des *Lettres sur l'Histoire de France* ; elle l'aurait empêché de déclamer contre les évêques. L'histoire de la commune de Laon a été écrite par Guibert, *de Vitâ suâ*, lib. III. On trouve de grands renseignements dans le *Gall. Christ.*, tom. II, f° 620, ael. 2.

(2) Le drame de la commune de Laon est rapporté par Guibert avec un accent d'indignation. GUIBERT, *de Vitâ suâ*, lib. III.

(3) *Caput pro capite, membrum pro membro reddat.* (*Ordonnances du Louvre*, tom. XI, pag. 185.)

(4) La chartre de Laon est datée de Compiègne, ann. 1128, *Code du Louvre*, tom. XI, pag. 185.

(5) DUCANGE, v° *Commun.*, et la préface de Villevaut et Secousse. Les *Ordonnances du Louvre* donnent plusieurs exemples des communes qui demandent elles-mêmes leur révocation. (*Cod. du Louvre*, tom. XI.)

vaillait brutalement ou machinalement au son de la cloche, depuis le soleil levé jusqu'à son déclin ; le féodal devait prendre soin de lui. Hélas! l'homme de la commune était soumis à des taxes régulières, au guet et à la garde des murailles; il fallait sacrifier son repos, exposer sa vie, et ces obligations ne plaisaient pas toujours! Il n'y avait pour l'ordre communal que le sentiment de liberté, grande puissance sur les âmes; souvent on y sacrifie son repos, et cette pensée, «je suis libre», fait noblement palpiter le cœur. L'esclavage est partout dans la société, mais il n'est pas visible et senti. Plus d'un serf resta en dehors de la commune pour s'affranchir de ces charges et vivre de la vie paresseuse et régulière dans les champs du seigneur. Cette impulsion effervescente de la commune se révélait dans quelques cités plus exclusivement menacées par les féodaux : le Parisis était si plein de châtelains et de barons pillards et belliqueux !

Plus loin, les querelles entre les évêques et les comtes favorisaient le soulèvement des multitudes pour la commune. Quand le comte avait besoin de bras nerveux pour briser le pouvoir des moines, il promettait aux manants la liberté (1) et la commune. Lorsque l'évêque, à son tour, élevait le gonfanon épiscopal contre le sire de la féodalité, il invoquait également les serfs et leur promettait la commune : c'était pour le grand nombre un appât, une récompense; et comme la croisade avait imprimé dans les esprits des idées de liberté et d'égalité chrétiennes, le soulèvement se produisait partout avec une certaine énergie. Connaissez-vous le bourg de Vezelay en Bourgogne, si renommé par son monastère? Le comte de Nevers et l'abbé de Vezelay sont en querelle sur leurs droits; ils prétendent l'un et l'autre la suzeraineté du bourg; leurs hommes d'armes s'étaient plus d'une fois rencontrés dans des disputes pour les fiefs; le comte de Nevers invoqua pour lui l'appui des manants et habitants du bourg qui faisaient des dégâts sur les terres de l'abbaye; le comte leur disait : « Pourquoi ne feriez-vous pas une ligue de communes contre le monastère (2)? » Ces idées de confrérie pour la défense mutuelle étaient partout! La révolte des communaux prit tous les caractères de violence des époques désordonnées. Longtemps cette querelle d'armes entre le féodal et le monastère se prolongea; on y voit intervenir, comme dans un drame, le peuple, l'abbé et le comte. Les trois éléments : la féodalité, le clergé et les communaux commencent à se disputer l'influence sur la société; ils sont confus encore : le serf réclame la liberté avec une énergie brutale et presque sans intelligence; le comte de Nevers favorise ou comprime le développement de la commune de Vezelay comme un instrument d'usurpation. Ici les moines de Vezelay s'opposent à la commune, parce qu'ils agissent, comme l'évêque de Laon, en qualité de seigneurs territoriaux (3), et non point comme corporation religieuse. Les monastères se lient par la terre au système féodal; ils sont empreints de deux esprits : comme organisation chrétienne, ils sont favorables aux serfs; mais comme seigneurs de la terre, ils en partagent les intérêts et les passions : voilà ce qu'il ne faut pas oublier dans l'histoire du moyen âge; les clercs se mêlent à la féodalité, comme la féodalité se mêle au monastère !

CHAPITRE XLI.

LES ORDRES DE CHEVALERIE ET LA FÉODALITÉ.

Organisation des ordres de chevalerie. — Les serviteurs de Saint-Lazare. — Les hospitaliers. — Les templiers. — La grande chevalerie. — Droits et devoirs. — Loyauté. — Hiérarchie de la terre. — Grands fiefs. — La tenure. — Le vassal. — Le vavasseur. — Le symbolisme de la chevalerie. — La langue du blason.

DOUZIÈME SIÈCLE.

La commune fut, au moyen âge, l'organisation des serfs et des manants pour la défense mutuelle; elle leur offrit une force pour se protéger dans la confusion de tous les droits, dans la lutte de toutes les violences; le monastère fut aussi la règle dans l'Église, quand la pensée religieuse se manifesta au milieu de la solitude et du désert (4). Les seigneurs hautains, les barons, les châtelains, les hardis possesseurs de la terre, devaient-ils rester seuls en dehors de ce mouvement de fraternité du onzième

(1) L'histoire des querelles du comte de Nevers et des moines de Vezelay forme un grand épisode dans la chronique de Vezelay. (*Voy.* dans dom D'ACHERY, *Spicilegium*, tom. I, pag. 529.)

(2) Les habitants firent et instituèrent les consuls : *Principes vel judices quos et consules appellari censuerunt. Hist. Vizeliac. monast.*, D'ACHERY, *Spicilegium*, t. I, p. 529.

(3) Je renvoie, pour les faits qui justifient ce système, aux préfaces des *Ordonnances du Louvre*, tom. XI et XII. Les Bénédictins en ont également parlé dans leur prolégomène, au tom. XVI de leur *Collection des Historiens de France*.

(4) *Voyez* le chapitre XXX de ce livre, où je développe l'histoire des ordres monastiques.

siècle? Il se manifestait une tendance générale; tous les éléments de la société se portaient alors vers l'ordre et la hiérarchie; les forces confuses, désordonnées, cherchaient à se grouper; les féodaux seuls resteraient-ils dans leur situation effrénée, dans cette effrayante individualité qui les faisait courir aux armes à chaque insulte, à chaque offense, ou pour un but de pillage et d'ambition? Ce chaos serait-il la forme invariable de l'ordre féodal? la force pouvait-elle être à tout jamais le droit et le devoir? l'état sauvage pouvait-il être le but final de la Providence?

Au commencement du douzième siècle, il se révéla un besoin impératif de renoncer à cette vie tout isolée de la tour et du château; on court s'organiser en corporations; les croisades avaient réuni peuple, chevaliers et clercs; elles avaient imposé des devoirs d'obéissance militaire (1); on marchait sous un chef et sa bannière; tout tendait à fixer les rapports des hommes d'armes entre eux sous des règles pieuses; il y eut des corporations de barons et de chevaliers, comme il y en avait pour la commune ou les monastères, et pour les métiers : de là naquirent les ordres de chevalerie, les communautés armées, qui tinrent une si vaste place au moyen âge (2).

Le sentiment de repentance qui saisissait au cœur le farouche châtelain ne devait pas toujours le conduire vers la solitude et le désert; la croisade avait montré à la génération active qu'on pouvait servir Dieu les armes à la main, et cela convenait aux habitudes batailleuses des barons. Il se forma des corporations religieuses qui, tout en conservant leurs masses d'armes au poing, faisaient des vœux de pénitence et se soumettaient à une règle sévère. Le nom de *milice sainte* (3) leur demeurait, comme pour témoigner leur double caractère de chevalerie et de monastère; ils se consacraient au triomphe de la pensée catholique et de la pensée belliqueuse. Le mélange du clerc et de l'homme d'armes est continu dans le moyen âge; ce sont deux natures qui se confondent, quand elles ne se heurtent pas par les intérêts du sol et des fiefs. La constitution des ordres de Saint-Jean de Jérusalem et du Temple est donc marquée de ce double signe : ce sont des hommes de guerre qui se font moines tout en conservant leur destinée de batailles; institution naturelle dans la Palestine, terre conquise récemment sur les infidèles; on se dévouait à vivre au milieu des barbares, entouré de mécréants et de Sarrasins. Ne fallait-il pas incessamment se défendre? Tout religieux à Jérusalem devait avoir les armes à la main et revêtir la cotte de mailles; il fallait se protéger sans cesse contre les infidèles qui attaquaient les hôpitaux des pèlerins et le Temple; la vie matérielle s'y mêlait à la vie morale, le chevalier au moine, la prière au bruit des armes, l'hymne sainte au chant de Geste des barons!

Le plus antique de ces ordres militaires fondés en Palestine fut celui de Saint-Lazare (4); moins vigoureux et moins brillant que les chevaliers de Saint-Jean et du Temple, l'ordre de Saint-Lazare était sous la protection de ce grand saint ressuscité du sépulcre, qui proclama, le visage encore couvert des pâleurs du tombeau et le flanc rongé par le ver de la mort, la gloire du Christ. Les religieux de Saint-Lazare avaient mission de panser les pèlerins blessés ou malades; la route était si longue, le climat si brûlant, les besoins si nombreux! Quand les pauvres de Dieu visitaient Bethléem, Nazareth, lieux où demeuraient debout de si puissants souvenirs de la prédication chrétienne, ils trouvaient les lazaristes pour bander leurs plaies, étancher leur soif ou calmer la fièvre brûlante. Il y avait un hôpital de lazaristes à Jérusalem, tout à côté du saint sépulcre, le grand séjour des souffrances. Les lazaristes étaient chevaliers; tous conservaient leur caractère belliqueux quand il fallait défendre les conquêtes ou préserver les pauvres malades. Toutefois, dans les statuts de l'ordre, on distinguait trois classes de frères (5) : les chevaliers ne quittaient jamais le glaive; ils portaient dignement la cotte de mailles, l'épée au poing et le manteau blanc de l'ordre, avec une croix de gueules sur la poitrine; les servants étaient vêtus comme les infirmiers des léproseries; c'étaient les humbles et les plus repentants; lorsque le vent du désert soufflait, et que la peste, comme un cavalier de feu armé de flèches, arrivait sur la terre de Palestine avec ses désolations, les religieux de Saint-Lazare soignaient les souffreteux étendus sur leur lit, tandis que les prêtres lazaristes (le troisième ordre) se consacraient au service des autels; triple et sainte union pour la défense de Jérusalem, sauver la santé du corps et fournir les remèdes, afin de guérir les douleurs de l'âme des pauvres pèlerins qui s'en allaient en Palestine!

Ils étaient bien modestes les lazaristes! Il y avait plus de force et d'éclat dans les hospitaliers désignés dans les chartres primitives sous le nom de

(1) *Voyez* ALBERT D'AIX et ROBERT LE MOINE, dans le *Gesta Dei per Francos*, de Bongars.

(2) *Voyez* DUCANGE, *Glossaire*, v° *Miles*.

(3) Ibid.

(4) Benoît IX, dans une bulle de 1045, parle déjà de l'ordre de Saint-Lazare. Urbain II le cite également dans une bulle de 1096. BARONIUS et PAGI, *Annal.* ad ann. 1045-1105.

(5) *Regul. ordin. Sanct. Lazar.: Preuves de l'Histoire des ordres de chevalerie*, tom. Ier.

chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem (1); la mission des hospitaliers était de recueillir les pèlerins égarés ou malades; quand la cloche sonnait aux hospices de Nicée, d'Antioche ou de Jérusalem, tous les hospitaliers étaient debout; c'est qu'il arrivait auprès du monastère un pèlerin venant de lointain climat avec son bourdon et sa panetière; ne fallait-il pas lui prodiguer les services et lui donner asile? Vous tous qui avez éprouvé le vide et la solitude des voyages, ce vaste désert que forment autour de vous la langue étrangère, le sol étranger, et l'absence de la patrie; quand le cœur est serré de tristesse, vous savez quelle satisfaction on éprouve si une main s'étend vers vous, si l'hospitalité rayonne sur votre front assombri. Ce fut ce but de secours et d'appui qui détermina la fondation du pieux Gérard dans Jérusalem conquise, aux portes mêmes du Temple! Beau nom que celui d'hospitalier, pour signifier que la maison était ouverte à tous venants sans distinction, à une époque surtout où les Italiens n'avaient point fondé encore les *alberga* dans leur égoïsme spéculateur; froides hôtelleries où les soins s'empreignent d'une indifférence d'autant plus pesante qu'elle est attentive, où tout vous rappelle le vide d'un sentiment affectueux, où tout se perd dans la banalité de soins incessamment renouvelés pour tous. L'ordre de Saint-Jean conquit bientôt une grande renommée; les premiers frères furent Raymond Du Puys, Dudon de Comps, Gaston de Bordeil, Conon de Montaign; ils étaient du Dauphiné, de l'Auvergne et de la Provence; l'hospice s'agrandit par les dons des fidèles; ils s'organisèrent comme chevalerie et comme corps religieux, avec une règle et des prescriptions fixes. Les hospitaliers s'obligeaient à l'abstinence, tandis que les mets délicats étaient offerts aux voyageurs égarés; les statuts portaient l'obligation impérative de combattre à outrance les infidèles. A mesure que l'ordre grandissait, on le divisait par langues, c'est-à-dire par nationalité; il y eut donc Provence, Auvergne, France, Italie, Aragon, Allemagne et Angleterre: partout où l'idée chrétienne se formulait, elle prenait un caractère d'universalité. Dans la pensée catholique, les nations ne devenaient que des provinces; l'institution religieuse empreignait son esprit d'unité sur la société tout entière. Les hospitaliers de Saint-Jean devinrent un grand ordre de chevalerie; ils portaient une robe de couleur noire, longue et pendante; un manteau à pointes descendait jusque sur leurs sandales; ils étaient encapuchonnés de bure comme les ermites (2), et sous ce vêtement noir reluisait une croix de toile blanche, large et à huit pointes. Les hospitaliers eurent un grand maître, un conseil de l'ordre, des commanderies, terres opulentes que la piété des fidèles laissait à l'hospice des pèlerins pour répondre aux besoins du pauvre. C'était une de ces pieuses aumônes qui allaient aux hospices et aux léproseries (3).

Ainsi les lazaristes avaient le soin des malades, les hospitaliers devaient fournir le gîte et le toit aux pauvres pèlerins. Puis il se forma une milice plus puissante et plus hautaine autour du temple de Jérusalem, fière confrérie vouée à la défense de la Palestine et des pèlerins qui traversaient les pays infidèles et les combattaient à outrance. On appela ces frères les chevaliers du Temple; leur règle, approuvée par le concile de Troyes, leur donne le titre de *pauvres chevaliers du temple de Salomon* (4). Nobles paladins, ils avaient aussi leur grand maître, élu comme l'abbé des monastères; les prieurs, les visiteurs, les chefs de commanderies, dignitaires de l'ordre! Les obligations des templiers étaient immenses, et on les rappelait à l'instant des vœux solennels comme la règle mémorable de leur vie. Quand un néophyte se présentait, on lui demandait quelle était sa province, sa nation et son vœu: « Je veux le pain et l'eau, » devait répondre l'initié, comme dans les antiques mystères: « Mon frère, répliquait le grand maître, vous vous exposez à de grandes peines; quand vous voudrez dormir, il faudra veiller; quand la fatigue brisera vos membres, vous n'aurez pas de repos; il vous faudra quitter votre famille, votre pays, votre manoir dans la campagne fleurie pour les plaines de sable et les horizons du désert sans bornes. » Si le néophyte persistait, le grand maître l'interrogeait sur sa vie et ses habitudes: « Es-tu sain de corps? es-tu fiancé? » Et le récipiendaire, la main haute, faisait vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance; puis il jurait de défendre la croyance et les mystères de la foi, à ce point de lutter de toutes ses forces contre le mécréant jusqu'à la mort. Les templiers portaient un étendard à l'émail d'argent, surmonté d'une croix de gueules, glorieux gonfanon déposé dans le sanctuaire; on le nommait *Beauceant*, et on lisait en sa face cette légende d'humilité: « Seigneur, ce n'est point à nous qu'il faut attribuer la

(1) Les *Annales* de Baronius sont encore le meilleur travail sur l'histoire des ordres religieux. L'histoire de Vertot sur l'ordre de Malte est partiale, souvent ridicule et imparfaite.

(2) Plus tard, les chevaliers laïques purent porter une cotte d'armes de gueules avec la croix d'argent pleine. Bulle d'Alexandre IV (BULLAR., *Magn.* ad ann. 1259).

(3) Les hospitaliers eurent bientôt des mœurs très-relâchées. Le pape Innocent II leur en fait de grands reproches. (BULLAR., *Magn.* ad ann. 1155.)

(4) Le statut des templiers date du concile de Troyes; il fut approuvé sous ce titre: *Regula pauperum commilitonum templi Salomonis*. Ad ann. 1128.

gloire, mais à ton saint nom (1). » Les frères du Temple vivent sans avoir rien en propre, « pas même leur volonté, » dit saint Bernard ; « vêtus simplement et couverts de poussière, ils ont le visage brûlé des ardeurs du soleil, un regard fier et sévère ; à l'approche du combat, ils s'arment de foi en dedans et de fer en dehors ; leurs armes sont leur unique parure ; ils s'en servent avec courage dans les périls, sans craindre le nombre ni la force des infidèles ; toute leur confiance est dans le Dieu des armées, et en combattant pour sa cause, ils cherchent une victoire certaine ou une mort sainte et honorable. O l'heureux genre de vie, dans lequel on peut attendre la mort sans crainte, la désirer même, et la recevoir avec fermeté (2) ! » C'est dans la milice du Temple et parmi ces prud'hommes de chevalerie au regard fier et hautain, que se faisaient recevoir les féodaux rassasiés du siècle, parce qu'ils avaient tout vu et tout goûté dans les joies du manoir et l'existence errante des batailles. Au temps où une empreinte de tristesse rendait toute la vie sédentaire, le baron n'avait d'autre pénitence que la solitude d'un cloître ; mais quand il y eut une grande issue pour le courage, lorsqu'on put se repentir les armes à la main et par une vocation de batailles, les chevaliers aimèrent mieux cette noble voie qui allait à leur goût, que le repentir paisible et silencieux des moines, dans les murs d'un oratoire au désert. Les chevaliers du Temple furent la forte milice chrétienne, et on les voyait partout dans les combats avec leur manteau noir et blanc, leur large croix, leur épée puissante et leur blason antique. Leurs commanderies, multipliées par les dons et legs pieux, se répandirent sur toute la surface du monde (3). Ils aimaient les frais ombrages, les vallées abritées ; ils y élevaient leurs églises au milieu de la commanderie, qui s'étendait au loin. Maintenant encore vous rencontrerez dans les provinces lointaines ces fragments des églises de templiers au milieu des bois retirés : les sanctuaires sont tous remplis de figures étranges et de symbolismes grossiers. Un saisissement indicible pénètre l'âme quand on se rappelle, au milieu de ces voûtes désertes, la catastrophe des templiers sous Philippe le Bel, et l'histoire mystérieuse de cet ordre qui traversa le moyen âge, comme l'expression du monastère féodal pour l'homme d'armes repentant ; on foule ces ruines avec une inquiète terreur, comme si le temps passé se levait debout pour révéler les sombres destinées des générations. Ces églises dans les bois, sous la feuillée frémissante, réveillent un mélancolique intérêt. Je me souviens d'avoir visité, il y a quelques années, une solitude profonde dans un vallon de Provence, où je trouvai les ruines d'une vieille chapelle de templiers ; des figures bizarres paraissaient encore en relief sur des murailles frappées par le temps, ou sur la pierre grisâtre enlacée de lierre ; j'apercevais çà et là des tronçons de colonnes, des poussières d'ogives ; la couleuvre qui glissait dans la broussaille desséchée rappelait ces serpents de l'antiquité, symbole du génie des morts, car ils étaient morts les dignes paladins ! Sur chaque dalle de la chapelle en ruines il me semblait voir s'élever quelques-uns de ces chevaliers du Temple à la figure grave et noircie par le soleil de Palestine ; ils me redisaient l'histoire de leurs prouesses dans la terre sainte ! Depuis la croisade, les temps étaient changés, la pureté des chevaliers s'était altérée ! la chair avait dominé l'âme, le corps avait absorbé l'esprit, et sous les vastes dortoirs de l'ordre on avait entendu le cliquetis des coupes dans le festin (4).

Les hospitaliers et les templiers formaient une milice particulière, un ordre militaire établi comme une règle de moines avec un grand maître élu, sorte de mélange de l'esprit féodal et des règles du monastère. Mais il se formait en dehors de la pénitence religieuse une puissante ligne de chevalerie dont l'éclat brilla pur au moyen âge. Si la commune fut l'union du serf et du manant contre la violence du seigneur, la chevalerie loyale et militaire, telle qu'elle naquit alors, devint comme la fraternité des hommes d'armes et des seigneurs châtelains pour protéger les droits du faible contre la violence du fort. Il faut suivre la vie de Louis le Gros telle que l'a écrite Suger ; il faut voir ce roi continuellement en lutte contre les seigneurs du Parisis, pour se faire une juste idée de cet état social violent, où rien n'est respecté : la force dominait tout ; le seigneur, la lance au poing, le casque

(1) *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam.* Voyez *les Statuts*, 1128.

(2) Saint Bernard a fait un opuscule tout exprès sous ce titre : *Éloge de la nouvelle milice*. Il remplit quarante-trois colonnes des œuvres générales. Il a été composé en 1130, selon Chifflet.

(3) Molt sont prodomme li Templiers ;
Là se rendent li chevaliers
Qui ont ce siècle savoré
Et ont tot veu et tot tasté. (*La Bible* Guyot.)

(4) Li frères, li mestre du Temple
Qu'estoient rempli et ample
D'or et d'argent et de richesse,
Et qui menoient telle noblesse,
Où sont-ils? que sont devenus
Que tant ont de plait maintenu,
Que nul à olz ne s'osoit prendre.
Tozjors achetoient sans vendre ;
Nul riche à olz n'étoit de prise.
Tant va pot à eau qu'il se brise.
(*Roman* de FAUVEL.)

en tête, pillait et dévastait ce qui était à sa convenance; il n'y avait aucun lien, aucune raison dans le droit. La commune s'était formée contre cette anarchie seigneuriale; les châtelains voulurent avoir leur confraternité, leur ligue de bien public, et de là naquit la chevalerie! Toutes les fois que les individus isolés sont trop faibles dans un ordre social, la corporation les groupe et se forme naturellement pour repousser la violence. La chevalerie fut donc une association d'hommes d'armes pour maintenir une foi commune, le droit et le principe moral violemment ébranlé par l'individualisme hautain des pilleurs d'églises et de manoirs. On s'unit contre le mécréant et le sire qui méconnaissaient les droits de l'orphelin et de l'innocence (1).

Le moyen âge est l'époque des agrégations; on se corporait partout: dans le monastère, dans la commune, dans les métiers. La chevalerie devint la noble association pour défendre le faible; elle eut ses devoirs: la protection de ce qui souffrait contre les cœurs durs et les têtes méchantes. Ainsi se manifesta la cause première et enthousiaste, la constitution spontanée de l'ordre de chevalerie; c'est une sorte de ligue armée contre les dévastations et le désordre. Tout chevalier doit son courage à la répression du mal; il commence sa vie, jeune varlet, en écoutant les enseignements des dames dans les manoirs; il apprend le déduit d'amour et de la chasse presque à son berceau; à mesure que ses bras deviennent nerveux, on lui enseigne d'être courtois et de n'employer sa force que pour la protection du faible et la répression du méchant; sa pensée humble s'agenouille devant Dieu, il fait vœu de toujours combattre les oppresseurs, de défendre les orphelins, les femmes et les pauvres. Comme tout ce qui était faible était persécuté par la violence, le chevalier en prend hautement la défense; les nobles frères de l'ordre de chevalerie parcourent les grandes voies, les forêts profondes et mystérieuses, pour y trouver d'héroïques aventures. Y a-t-il un seigneur malfaisant dont le châtean sur un pic élevé menace toute la contrée, tout aussitôt le chevalier s'élance pour réprimer le sauvage baron qui plane du haut de sa tour comme l'aiglon dans son aire. Y a-t-il un chevalier discourtois qui dépouille les dames de leurs vêtements et déshonore les filles (2), le chevalier va combattre ce châtelain misérable! Noble institution que la chevalerie! Elle reconstitua les bonnes mœurs, elle laissa comme une empreinte de dévotion à toutes les idées généreuses. La chevalerie fut un culte pour les sentiments exaltés, pour les idées enthousiastes. A côté des légendes d'or, on aime à parcourir ces admirables romans de chevalerie, où tant de prouesses sont faites et tant de dévouements donnés aux pauvres souffreteux, à la femme, aux orphelins. La lâcheté est jetée au mépris, la couardise flétrie; on fait la guerre aux barbares comme aux félons, on proscrit la traîtrise comme un vice du cœur. La chevalerie reconstruit la société, elle l'épure surtout par la puissance des idées de loyauté (3).

L'ordre, dans la tenure féodale, fit pour la terre ce que la chevalerie prépara pour les mœurs; elle plaça le devoir au-dessus de la force. Au dixième siècle, tout est confusion dans la propriété; il y a des usurpations pour chaque fief, pour les cités ou pour les bourgs; la conquête bouleverse tout; ici l'on s'empare d'une terre, là d'un four banal ou d'un pont; les petits, les pauvres femmes, les orphelins sont sans protection. Si le suzerain est le plus audacieux, pourquoi respecterait-il le voisin plus faible? si une propriété lui convient, il s'en empare: ainsi se montrait l'époque désordonnée! La loi de tenure dans les fiefs créa des rapports réguliers, en constituant une grande hiérarchie de la terre, depuis le suzerain jusqu'au dernier vassal. Dès qu'il n'y eut plus d'*alleux* (4), c'est-à-dire quand les propriétés libres et isolées se furent effacées, tout fut soumis à une supériorité; la maxime: ***Nulle terre sans seigneur*** domina le droit public de la France. On compta, dans un ordre régulier, le seigneur, le vassal, le vavasseur ou arrière-vassal, tous soumis à des services ou à des redevances: le seigneur devait protection au vassal insulté, et celui-ci devait hommage à son supérieur. Si le chevalier s'agenouillait devant le Christ et la Vierge pour faire ses vœux de loyauté, le vassal plaçait ses mains dans celles du seigneur pour jurer qu'il le suivrait fidèlement à la guerre comme un digne et bon serviteur (5). L'hommage s'accomplissait en cour plénière, en face des barons couverts d'hermine;

(1) Consultez, sur les mœurs de la chevalerie, l'admirable *Théâtre d'honneur* de Favin, pag. 84 et suiv., et le traité *de l'Épée française*, avec le bel ouvrage du candide et loyal marquis de la Curne de Sainte-Palaye.

(2) Si c'om ne puist de lui blasme répandre
Ne lascheté en ses œuvres trouver;
Et entre touz se doit tenir le mendre,
Ainsi se doit gouverner chevalier.

EUSTACHE DESCHAMPS, fol. 309, col. 4.

(3) LA CURNE DE SAINTE-PALAYE, 3e partie. DUCANGE, vo *Militia*.

(4) Comparez CHAG., *Jus feudal*, liv. II, BEAUMANOIR, *Coutumes du Beauvoisis*, chap. LXI, pag. 311, et HOUARD, *Anciennes Lois françaises*.

(5) DUCANGE, *Observat. sur Joinville*, et vo *Fidelitas* et *Investitura*. *Gloss.*

c'était la main nue et le front découvert que cette cérémonie avait lieu ; souvent le seigneur donnait à son homme un beau cheval de bataille, des armes de guerre reluisantes d'acier ; et lui, le vassal, à son tour faisait hommage à son suzerain d'un faucon, de quelques lévriers bien dressés, comme gage de soumission et d'obéissance. Y avait-il solennité au manoir, le vassal servait le sire dans ses festins avec la coupe de cerf enchâssée dans l'or ; s'il était comte de son étable, il présidait à la bonne éducation du cheval de bataille (1) ; s'il était son chambellan, il prenait soin de son mantel en fourrure ; le panetier, l'échanson recevaient des fiefs en échange de leurs services de corps et d'hommage. Le fief était le salaire pour service rendu ; la guerre était la condition essentielle de tout vassal. Quand les trompettes et buccines retentissaient, il fallait monter à cheval pour suivre son seigneur dans les batailles. Les droits et les devoirs de la tenure étaient si régulièrement fixés, que nul ne pouvait s'en écarter sans encourir le reproche de félonie discourtoise. La terre, comme les hommes, se trouvait soumise dans une hiérarchie commune ; il en résulta une juridiction fixe, des rapports réguliers entre les vassaux et le sol ; la féodalité fit naître le sentiment de la propriété. Le code des fiefs est une manifestation des droits et des devoirs ; il a constitué la société politique et morale (2).

La chevalerie et la féodalité eurent leur langue, leur symbolisme ; on vécut dans une sorte d'idéalisation de la vie matérielle ; les cloîtres avaient leurs magnifiques légendes pour exalter le saint évêque ; la corporation chevaleresque eut aussi ses merveilles, ses poétiques histoires, ses hauts barons, ses géants immenses, ses féeries, ses enchanteurs, tout ce monde qui s'agitait dans les forêts sombres, autour de ces châteaux aériens et de ces tours de diamants, qui se perdent dans les astres et plus brillantes qu'eux. On eut les armes enchantées, les laners d'or, les cors retentissants, les poitrines invulnérables comme le fer, les casques aux influences magiques, et les bonnes épées qui eurent leur histoire comme les coursiers de la féodalité. La chevalerie eut ses épopées, ses chansons poétiques, ses histoires, ses chroniques qui entraînent incessamment les générations dans un monde merveilleux ; elle eut comme langue le blason qui fut le témoignage parlant des actions de la race et la chronique de la famille féodale (3). Qui peut dire le charme et le mystère des émaux, signes symboliques, expression des glorieuses épopées du moyen âge ? L'écu porte-t-il le rouge pour émail, c'est la gueule du lion, le symbole de la violence et de la fierté victorieuse ; le sable, c'est le tourbillon de poussière qui s'élève tout noir sous le pas des chevaux dans les batailles ; l'azur, c'est le ciel si pur et si beau ; le sinople est le vert oriental, ou le souvenir des flots de la mer qu'on a traversée en pauvres pèlerins de la croisade. Le blason porte-t-il une tourelle crénelée, c'est la mémoire du manoir chéri ou de la tour qu'on a brisée dans ses jours de gloire. Voyez-vous ces merlettes, oiseaux sans becs et sans pattes, c'est le symbole des pèlerins qui s'en vont s'acheminant en Syrie humiliés et contrits ; les besants d'or sont le prix de la rançon du captif aux mains des infidèles ; ce fond d'hermine est l'image de la cour plénière où justice est rendue par le comte en toque et en mantel ; ces coquilles larges et d'argent rappellent le bourdon et la panetière ; le lambel, c'est la peinture de la table du seigneur, où le lambel pendait comme une riche draperie, au jour des festins, quand la coupe se vidait à la ronde ; l'épée flamboyante, c'est le signe de la vaillance et de la conquête (4).

Les alliances illustres se redisent et se perpétuent par l'union de deux armoiries ; la fusion des couleurs arrive comme la fusion des races. Y a-t-il bâtardise, le témoignage s'en empreint aussi sur le blason : rien n'échappe dans cette histoire du chevalier, de la maison ou de la race. Tout se symbolise dans le blason ; chaque chevalier porte sur sa poitrine une attestation publique de son origine, de ses exploits et de sa loyauté ; nul ne peut se cacher, c'est la vie en dehors ; le couard peut-il encore se dérober à la flétrissure, le perfide à sa déloyauté ? S'il y a honte ou tache, le blason parle haut ; le moyen âge est une époque de franchise où chacun se révèle dans ce qu'il fut et dans ce qu'il sera ! On doit mettre sa vie en dehors. La chevalerie, la féodalité et le blason furent le premier principe de cette loyauté qui caractérisa longtemps la gentilhommerie de France (5) ; il était impossible d'être discourtois et trompeur quand chaque action de la

(1) *Voy.* l'excellente *Préface* de M. de Pastoret, XVI[e] vol. des *Historiens de France*.

(2) Ducange, *Gloss.*, v° *Feudum militiæ*.

(3) Comparez, sur l'origine du blason, Mabillon, *Traité diplomatique*, liv. II, chap. VII, et *Mémoires de l'ancienne Académie des inscriptions*, tom. XX, p. 579.

(4) *Voyez* le bel ouvrage du père Ménestrier sur les armoiries. Mabillon a aussi étudié profondément l'origine des armoiries. *Voyez Diplomat.*, liv. II, chap. XVIII.

(5) Le père Ménestrier fut le savant qui reproduisit avec la plus grande érudition l'histoire des armoiries ; il était de l'ordre des jésuites à Lyon, et a publié *la Nouvelle Méthode raisonnée du blason, disposée par demandes et par réponses*. Il y a eu vingt éditions de ce beau livre. La meilleure est celle de Lyon, 1754.

vie devait se révéler en public dans les armoiries. Le lâche voyait son écu brisé sur sa tête, et le félon subissait l'infamie d'une tache marquée dans le blason de sa race. Quand les armoiries furent effacées, la loyauté française perdit de son éclat. Dès que la vie put se cacher, que devint la foi des gentilshommes!

CHAPITRE XLII.

LES CORPORATIONS. — LES MÉTIERS, LES ARTS ET LES COUTUMES.

Signes et bannières. — Chartres des métiers. — Industries diverses. — Manufactures. — Vêtements. — Armes. — Foires. — Arts. — Peinture. — Sculpture. — Musique. — Coutumes de province, — de ville. — La cité et la campagne. — Impôts. — Péages. — Services de corps.

ONZIÈME SIÈCLE.

Si les nobles possédant fiefs portaient haut leur blason, leurs vieilles généalogies, les métiers, à leur tour, formaient comme de grandes corporations qui avaient aussi leurs signes de reconnaissance et leurs enseignes armoriées (1). Les besoins étaient grossiers alors, mais ils restaient considérables dans la vie usuelle : les barons avaient de fortes armures qui exigeaient un art perfectionné parmi les forgerons, les tréfileurs d'acier et de cottes de mailles. Dans leurs cours plénières les féodaux portaient de riches étoffes, des fourrures, dépouilles des forêts; ils avaient à leurs doigts l'anneau qui leur servait de scel sous leurs gants de peau de daim; à la tête la toque de velours qui garantissait leur front. Les châtelaines étaient vêtues de robes traînantes, souvent garnies de pierreries; leurs voiles, qui descendaient jusqu'aux pieds, étaient de fin lin; et ces ornements d'une toilette raffinée exigeaient un grand nombre d'ouvriers experts et instruits dans toutes les industries perfectionnées. Le château voyait s'introduire un luxe jusqu'alors inconnu : l'oratoire contenait une sainte et pieuse chapelle ornée de la châsse d'argent garnie de pierres précieuses, une croix artistement travaillée, des vases en vermeil, des chandeliers d'or, des livres d'heures sur parchemin enluminé, avec les riches couvertures enchâssées de topazes et de rubis. Les meubles exigeaient un grand travail; partout des bas-reliefs sur bois, des incrustations d'ivoire sur ébène, comme l'école byzantine en offrait le modèle; et ces mosaïques reproduisaient de beaux sujets : des chasses au courre et aux sangliers, des animaux fabuleux, des batailles à outrance et des faits d'armes héroïques (2).

Si des manoirs féodaux vous descendiez là-bas dans la plaine, vous trouviez au monastère et dans l'église, que surmontait la croix, des objets habilement façonnés par l'art de l'ouvrier : le clerc paraissait à l'autel, revêtu d'habits sacerdotaux imités des vieilles coutumes grecques; la dalmatique, l'étole étaient brochées d'or avec une certaine richesse d'ornements; la tiare, la crosse des abbés exigeaient un soin d'incrustation remarquable; les couleurs des vêtements sacerdotaux étaient vives, le rouge, souvenir du sang des martyrs, le bleu céleste rivalisant avec l'azur des cieux; on possédait des secrets inconnus pour une teinture si brillante et si tenace; rien ne pouvait se comparer au luxe des autels, à ces travaux d'orfévrerie, qui, depuis saint Éloi, s'étaient produits avec une si grande perfection.

Les bourgeois, les serfs et les moines, serfs de Dieu, portaient des vêtements de laine et de bure, grossiers, mais d'un long usage; leur forme était simple et chaude; ils avaient tous un capuchon ou chaperon sur la tête, qui les préservaient des intempéries de la saison; lorsque la pluie était froide et battante, ces vêtements de laine abritaient comme dans une cellule le bourgeois et le pauvre serf. Ce n'était pas un mauvais vêtement que la cape de bure; la bonne laine de brebis empreinte sur le corps était plus saine que le lin recueilli dans les marais fangeux; la robe des religieux aux monastères n'était point gracieuse, mais elle imprimait à l'homme une certaine dignité; ce vêtement était commode, il laissait aux membres une aisance pour se mouvoir; le cordon qui serrait la taille tombait jusqu'aux pieds pour couvrir les sandales; le chaperon pendait sur les épaules aux saisons chaudes, et ce n'était que dans les temps humides et froids qu'il cachait la tête vénérable de l'abbé ou des frères repentants (3).

(1) Il y aurait une belle chronique à faire, ce serait celle des corporations au moyen âge. Elle serait au moins aussi importante que l'histoire des communes, d'ailleurs si bien développée dans les préfaces des tomes x à xii *des Ordonnances du Louvre*.

(2) La Bibliothèque du roi possède plusieurs de ces beaux débris. On peut voir les livres d'heures incrustés du onzième siècle, ou antérieur même, dans la première salle des mss. et dans la galerie sous verre.

(3) Sur le vêtement des moines et du peuple il faut lire la table des conciles. Comme les pères assemblés réprimaient incessamment le luxe, les dispositions des conciles

Il y avait de nombreux métiers et états pour répondre à tous ces besoins de vêtements, de luxe et de richesse du moyen âge; rien ne se faisait alors que par corporations. Les forces individuelles étaient trop éparses, trop faibles pour se défendre elles-mêmes, l'isolement n'était point permis dans un temps de désordre et de luttes personnelles; il fallait s'agréger, se corporer. Tout métier était un corps, parce que l'association forme une force. Le plus renommé était les orfèvres, et les plus anciens statuts s'appliquaient à eux; les objets de luxe préoccupent plus vivement que le nécessaire; l'art de l'orfèvrerie était presque tout entier originaire de Constantinople, où on le portait à sa perfection. L'école byzantine avait enseigné les orfèvres francs, les argentiers, les doreurs, qui incrustaient si bien les beaux meubles, les châsses saintes, les couronnes de comtes et les poignées des grandes épées. Après les orfèvres venaient les forgerons, qui frappaient sur l'enclume d'un bras fort et nerveux, car il faut préparer les boucliers, les lances et les durs vêtements des chevaux qui garantissent leurs nobles poitrails. Le tréfileur tenait aussi à la confrérie des armuriers, car c'est lui qui préparait les cottes de mailles impénétrables, les hauberts enchantés. Quelle perfection dans les armures! combien n'étaient-elles pas fortement trempées! tellement que la pointe de l'épée s'émoussait sur les boucliers, ou glissait comme sur l'écaille luisante. Et les imagers qui reproduisaient les belles peintures, et les marchands d'épices, la corporation des *nautes* et bateliers du Parisis; les bouchers en leurs étaux et dignes trancheurs de viandes. Tout cela formait de grandes corporations, qui toutes avaient leurs syndics, leurs maîtres, leurs statuts comme dans les villes de Flandre (1). Chaque état avait aussi son enseigne, sa bannière et son saint: l'enseigne était pour le métier comme le blason pour le comte, transmise de père en fils. Quand on avait la croix blanche, le cheval, les escuelles d'argent pour belle enseigne, il fallait maintenir sa réputation, et cela était une garantie. La bannière de chaque métier se portait en procession comme le gonfanon du féodal; le boucher était aussi fier quand il hissait sa bandière avec son coutelas au côté, que lorsque le roi allait chercher l'oriflamme à Saint-Denis. Et puis ce saint protecteur qu'on voyait en sa châsse vénérable n'était-il pas le premier et le plus noble d'entre tous les ouvriers? Ce saint avait été orfèvre comme eux, forgeron comme eux, imager comme eux, et il régnait en sa gloire dans les cieux bien au-dessus des comtes et des feodaux. Quelle puissante consolation pour les dignes ouvriers quand ils processionnaient un cierge à la main et l'outil, symbole de leur labeur, qu'ils portaient haut comme un hommage rendu à leurs travaux pénibles, et que Dieu récompenserait en son saint paradis (2)!

Les manufactures de tissus étaient presque tout entières dans les monastères. Aux vastes ateliers, tout à côté des dortoirs, se faisaient les vêtements des bourgeois et des serfs; on y filait la laine grossière, on la tissait ensuite avec la même activité; tout se préparait de la main des moines, les grands industriels du temps; ils recueillaient les produits et appliquaient incessamment leur labeur aux œuvres de tissage et foulage. Ces produits, ils les donnaient aux pauvres ou les vendaient au marché de chaque semaine. Les petites villes tenaient ce marché à jour fixe; le privilége leur était concédé par chartre royale et seigneuriale (3). Là il y avait un concours de peuple pour acheter et vendre; ou se procurait tous les besoins de la vie par vente et par achat. A des périodes plus éloignées se tenait la foire presque toujours fixée à la fête du saint, afin qu'on en gardât plus longtemps mémoire. Une foire était un bienfait pour la contrée; comme pour les marchés, on les obtenait par une chartre royale. Ces ordonnances de concessions de foires, faites aux habitants de la ville et du bourg, sont nombreuses; on s'y rendait de tous les côtés en caravanes, car les routes n'étaient pas sûres, on ne pouvait voyager que par troupes aux rangs pressés et serrés. Aux foires accouraient les juifs à la barbe longue, les marchands italiens, qui déjà exploitaient, par leur industrie, tous les marchés de l'Europe. Les Italiens étaient rusés matois, les juifs prêtaient sur gages, sur l'escarboucle du comte comme sur le vêtement du serf; rien ne pouvait empêcher leurs mauvaises habitudes de lucre; ils y tenaient avec persistance jusqu'à ce qu'une révolte de bourgeois et de serfs vint leur faire rendre gorge. Les foires étaient, sous plus d'un rapport, lucratives pour les seigneurs ou les cités qui en avaient le privilége; Saint-Denis n'eût pas donné son landit pour cent

s'appliquaient aux vêtements. *Voyez* aussi *Capitulaires de Baluze;* ils ne s'étendent qu'à la fin de la deuxième race, mais ils fournissent des renseignements curieux sur le luxe et les corporations.

(1) Il existe plusieurs dissertations sur l'état du commerce pendant les trois races; M. Pardessus les a résumées dans ses travaux récents sur le droit commercial. Il y a aussi plusieurs mémoires dans le recueil de l'Académie des inscriptions. Parcourez les tables si parfaites des *Ordonnances du Louvre,* tom. I à III.

(2) Il y a dans les Bollandistes plusieurs légendes spéciales des saints, patrons des ouvriers; saint Éloi en est un grand exemple. De là sont venues les fêtes des patrons pour chaque état. *Voyez* BOLLANDISTES, *Aug.* 27.

(3) DUCANGE, *Gloss.*, v° *Mercata.*

besants d'or. On louait les échoppes, on rançonnait les marchands étrangers ; et puis, ce nombreux concours de juifs, d'Italiens jetait la prospérité sur toute la ville (1). Quelquefois un des priviléges de la foire était précisément d'être exempté d'impôt ; le marchand ne payait ni péage ni droit de *tonlieu* ; les transactions étaient affranchies, et chacun pouvait gambader à volonté et joyeusement s'ébattre. Les foires devenaient l'occasion d'une multitude de jeux que les baladins faisaient pour l'amusement de la compagnie. En la foire de Saint-Denis il y avait déjà des tréteaux où l'on commençait à jouer le mystère de la Passion ou de l'agonie du Seigneur (2).

Les arts étaient inhérents aux métiers. Comment était-il possible que les imagers pussent ignorer en leur état les règles de la peinture et l'art du dessin? L'orfèvre avait besoin des couleurs pour nuancer ses belles œuvres ; l'armurier, le fourbisseur de cuirasses devaient souvent placer les émaux du blason sur la poitrine des hommes d'armes. Il fallait donc cultiver l'art du dessin et le coloris ; les lignes sont imparfaites encore, il y a peu d'arrangement dans les diverses parties de l'œuvre ; mais ce qu'il y a de remarquable, c'est l'expression vive et la couleur saisissante. L'école byzantine se manifeste dans ces essais informes : les images sont roides aux yeux fixes, mais les couleurs sont vivement relevées ; tout est saillant dans ces miniatures de manuscrits, si grossières, mais conservées à travers les âges ; empreintes sur parchemin, les lettres sont ornées avec patience ; on y voit des fruits, des fleurs et des animaux à mille formes (3). Tout ce qui est sans animation de pensée est magnifique ; c'est une imitation exacte, une copie tellement technique, qu'on croirait que la fleur est plaquée sur le parchemin. Une indicible rêverie vous saisit en feuilletant ces manuscrits, l'œuvre patiente de quelques moines silencieux qui passèrent de longues années, la tête dans leurs mains, en pensées contemplatives sous les voûtes des monastères ; il faut les lire surtout à la lampe du soir dans cette bibliothèque de Sainte-Geneviève, qui m'a reproduit si souvent la vie studieuse des bénédictins, quand un pas retentissant se fait entendre sur ces dalles tellement accoutumées au silence, que le vol de l'insecte retentit au loin sous les longues galeries (4).

Si l'art de la miniature jette quelque éclat dans le onzième siècle, l'architecture se développe dans ces proportions gigantesques et gracieuses, dont je retracerai les progrès dans le siècle suivant. Les cathédrales supposent de vastes conceptions dans l'architecte ; ces monuments ne sont point une improvisation du génie, ils reposent sur les règles positives et les conditions mêmes qui forment les bases fondamentales de l'architecture : la magnificence de l'œuvre et sa solidité. On éprouve une impression indicible quand on entre dans ces cathédrales chrétiennes du douzième siècle ; quelque chose d'ineffable et d'inconnu vient jeter l'âme dans les méditations qui s'élancent vers Dieu à travers les soupirs de l'orgue. Tout est disposé dans l'idée de la prière et les méditations de l'infini ; l'architecte est non-seulement le poëte, mais le croyant qui a jeté son âme et sa foi dans son œuvre. Les merveilles des anciens, les temples qui sont demeurés debout depuis tant de siècles, les colonnes grecques et romaines qui, par leur masse et leur solidité, défient le temps, reposent toutes sur de larges bases. Mais l'ogive, ces flèches, ces clochers qui se balancent à travers la foudre, ces saints de pierre, dans leurs niches, qui forment un si admirable tout dans leur harmonie, ne sont point posés sur un piédestal immense, sur des murailles épaisses, comme le Parthénon d'Athènes ou le Panthéon de Rome. Les églises du moyen âge semblent si sveltes, qu'on dirait qu'elles se jouent au vent, et que le premier souffle va les renverser ; et pourtant elles se maintiennent debout et bravent les siècles comme les géants de l'époque héroïque ; les passions des hommes seules les ont atteintes (5).

Rien de comparable à cette architecture ! Que dire de la musique solennelle, de ces hymnes qui se font entendre sous les voûtes, et s'associent si bien à ce grand tout ! Si les instruments de ménestrandie étaient imparfaits, si la vielle était monotone sous l'archet, si l'orgue bruyant faisait éclater mille voix inconnues, si la corne du cerf façonnée en trompe faisait frissonner au loin jusque dans la

(1) Les chartres les plus nombreuses des dixième et onzième siècles sont relatives aux foires et marchés. *Voyez* Bréquigny, *Chartres et Diplômes*, tom. I, et les *Ordonnances du Louvre*, tom. I, et aux tables.

(2) Dom Félibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, in-fol.

(3) La Bibliothèque du roi est riche en miniatures, mais seulement des treizième et quatorzième siècles. Quelques manuscrits appartiennent aux dixième et onzième siècles.

(4) La bibliothèque de Sainte-Geneviève possède des richesses inconnues ; la tâche commode des bibliothécaires n'est pas de fouiller. Je me souviens que c'est dans un grenier de cette bibliothèque que je découvris les plus curieux des documents sur la Ligue et les Seize. *Voyez* mon *Histoire de la Ligue*, tom. IV.

(5) Je me garde d'établir un système sur le symbolisme des cathédrales ; c'est chose trop facile, usée et fausse ; le seul symbole des cathédrales, c'est le catholicisme et les légendes de saints. L'explication en est dans les Bollandistes.

forêt, il y avait cependant une indicible mélodie dans ces chants d'église qui remuent encore aujourd'hui si profondément l'imagination. L'hymne, c'est le chant de douleur ou de joie du dixième ou onzième siècle (1); tout se rattache à ces harmonies infinies qui jettent l'âme dans des sensations vagues et mélancoliques; ce fut dans le silence des monastères que se composèrent ces magnifiques chants, œuvres de foi, que l'on cherche en vain à imiter; c'est souvent un pauvre moine, une religieuse qui, par la seule étude du plain-chant grec, produisent ces œuvres d'une simplicité si magnifique et d'un effet si soudain; ils composent les paroles et le chant; l'hymne qui s'élève à Dieu est la peinture des souffrances du cœur humain, l'expression de la plaie profonde que tous nous portons, comme le Christ porta la croix sur ses épaules; quelquefois ce sont les joies d'une âme pure, la prière qui s'élance avec ses blanches ailes vers le trône de Dieu. Je trouve dans un vieux manuscrit du temps les hymnes composées par une simple religieuse du nom de Herade; elle fut abbesse de Hohembourg; ses chants suaves sont destinés à encourager ses sœurs dans la prière et dans la confiance envers le Christ; quelle douceur dans ces compositions! quelle paix dans ces exaltations pieuses! « Salut! salut! chœur de vierges, » chante la noble abbesse, « plus blanches que le lis, amantes du Fils de Dieu (2); le Christ n'aime point ce qui est souillé; il veut les branches pures de l'arbre; ô mes sœurs, soyez fidèles comme la tourterelle! aimez toutes votre céleste époux! Alors votre beauté se montrera éclatante comme le lis; ô fleurs si pures, la vertu a de si saintes odeurs! Méprisez cette poussière terrestre, et portez vos yeux vers le ciel, afin que vous puissiez voir le Christ votre divin amant (3). » Ces cantiques sont fréquents à l'époque du moyen âge : tantôt c'est un moine qui fait bruire dans le *Dies iræ* toutes les passions du cœur abîmé par la mort (4); la colère de Dieu tonne dans le son de l'orgue et la voix rauque du serpent, et le tonnerre qui fait résonner les vitraux annonce le Dieu d'Israël en sa vengeance, car il veut frapper, frapper encore le vice et les mauvaises actions de l'homme; tantôt c'est la voix des anges qui vous ravit jusqu'aux cieux, comme si vous reposiez votre tête dans un jardin de roses, de lis et de jasmins. La musique d'église a son origine dans l'imagination de l'homme vivement affectée, dans le sentiment de ses joies ou de ses douleurs; elle ne cherche pas ces combinaisons dans des idées savantes ou réfléchies; c'est le bruit fatal des passions qui grondent, c'est le cri de la prière ou le naïf enthousiasme d'un cœur qui n'a jamais aimé que le Christ. Il y a des chants pour le vieillard vénérable qui attend la mort le front calme et la conscience pure; il y en a pour l'homme qui lutte vivement contre les passions sensuelles; il y en a pour la jeune vierge qui, comme une fleur de vallée, s'épanouit sous le soleil du Christ. Les hymnes, les antiennes et les litanies, mélange de chant grec et latin, expression de cette double foi religieuse, de ce symbole tout chrétien, forment un ensemble admirable qui s'identifie aux basiliques, aux vitraux des cathédrales, à l'architecture gothique, car, pour comprendre la musique d'église au moyen âge, il faut lire ces larges notes des livres du plain-chant telles qu'elles nous sont conservées en caractère rouge, carré et solennel, dans les heures parcheminées (5).

Le moyen âge, au onzième siècle, est comme une époque mystérieuse que les ténèbres couvrent encore; les monuments sont rares, les coutumes presque partout inconnues, et c'est à travers les chartres qu'il faut rechercher les débris de cette civilisation. Ce qui reste le plus distinct dans ce chaos, ce sont les coutumes; on chercherait en vain des lois écrites; chez les nations primitives la mémoire suffit; chaque peuple qui composait les Gaules avait ses coutumes et sa jurisprudence; partout où il portait la conquête il établissait des lois; ainsi le *Dom's book*, ou le livre des services militaires, constate la coutume normande des fiefs et des hommages en Angleterre; le service la lance au poing est la suite du partage des manses féodales; chaque fief a son territoire, chaque baron son fief, chaque simple chevalier même son arrière-fief; voilà la coutume de la conquête. S'agit-il d'une ville, si elle est soumise à son évêque ou à un féodal, elle reçoit de lui les coutumes. Ici domine

(1) Sur le chant et les instruments de musique du moyen âge, il faut consulter l'Essai de M. Roquefort sur la poésie du douzième siècle. Son *Glossaire de la Langue romane* est une œuvre aussi patiente et qui a servi à des travaux modernes. Paris, 1808.

(2) *Salve cohors virginum,*
Albens quasi lilium
Amans Dei filium.
Christus odit maculas,
Pulchras vult virgunculas,
Turpes pellit feminas.

(3) *Voyez* MABILLON, *Act. sanct. Benedict.*, tom. IV, pag. 487.

(4) Je parle du *Dies iræ* primitif, tel qu'il se chante, avec la gravité du plain-chant, dans le rit de Paris ou d'Allemagne.

(5) J'ai passé des heures à contempler ces livres de plain-chant. La Bibliothèque en possède de très-remarquables. *Voyez* la dissertation sur le chant ecclésiastique dans LEBOEUF, *Dissert. sur l'Histoire civile et ecclésiastique de Paris*, 1739.

le droit canon pour le mariage et l'état civil; là le droit féodal pour les devoirs et les services; dans d'autres provinces, le droit romain avait laissé des vestiges; dans la campagne, c'est le servage pour la terre; les *alleux* ont presque partout disparu; comme le paysan n'a pas eu le courage de se défendre contre le barbare, il s'est fait serf du chevalier, du féodal, de l'homme de cœur et de dévouement. Partout où il y a châtellenie, il y a obéissance et servitude; le serf est imposé à volonté (1); il est l'homme de son maître, son serviteur de corps; il se livre aux travaux des champs, ou bien il sert dans les coutumes de la vie. Voyez-vous ces petites cases répandues dans la campagne? elles sont habitées par des hommes la tête rasée, les reins ceints d'une corde; dès que la cloche sonne, ils prennent la pelle ou la bêche, ils ensemencent les champs, cultivent les campagnes; ils sont lâches de cœur, et leurs membres nerveux et tout noircis par le soleil, ils n'osent pas les lever contre le majordome ou le sire dont la tour brille dans la campagne; c'est donc leur faute s'ils baissent la tête : quand quelques-uns d'entre eux ont une poitrine plus forte, plus courageuse, le châtelain les prend pour ses archers; ils reçoivent sa solde et obéissent à ses commandements. Point de règle pour le service ou pour les impôts; quand le seigneur a besoin d'argent, il faut bien qu'il en trouve; s'il ne peut pressurer les juifs, piller les marchands, il multiplie les péages, les droits de tonlieu; il lève des deniers de toutes espèces; c'est inouï à voir les droits inventés dans la fiscalité grossière des seigneurs; tantôt c'est la poussière que les pas des brebis soulèvent quand un troupeau nombreux passe sur la route; tantôt c'est un droit sur les roues de chaque voiture qui traverse les champs (2), les marchés. Les ponts, rivières, péages, tout est imposé de quelques deniers de cuivre ou d'argent; et la ville et le bourg ne s'exemptent de ces redevances que par les coutumes écrites ou des ordonnances sanctionnées ou achetées à bon denier comptant. Je trouve dans une vieille chartre un seul exemple d'une coutume écrite qui date du onzième siècle; c'est la loi de *Vervins* en Picardie; elle contient un formulaire de justice tant civile que criminelle. Vervins dépendait du comté de Coucy, de l'antique lignée; et la chartre se conservait de toute antiquité chez le bailli de Vervins : la coutume fut donnée par Thomas, seigneur de Coucy et de Marle, le fils et l'héritier d'Enguerrand; elle fut une des plus anciennes lois et coutumes de France; sorte de résumé des lois civiles et canoniques, servant de complément aux coutumes de la Flandre. Le vieux légiste Chopin s'exprime ainsi : « De laquelle loi de Vervins, consistant en statuts d'échevinage et de police, les habitants de Saint-Dizier sont tenus d'user précisément par leur chartre ancienne (3). »

(1) *Voyez* Ducange, *Gloss.*, v° *Villanus*, *Servus*.

(2) Je ne pourrai rien dire de mieux sur les impôts que ne l'a fait M. de Pastoret dans sa belle préface des *Ordonnances du Louvre*, tom. XVI et XVII.

Tout se tenait ainsi dans le moyen âge; il y avait un besoin commun de chartres, de lois et de règlements; la société sortait du désordre du dixième siècle et des invasions des Hongres et des Normands; partout se manifestait la nécessité des coutumes régulières; la commune commençait à se former; les *assises de Jérusalem*, le livre des fiefs en Angleterre, les coutumes de l'Anjou et du Poitou, la loi de Vervins, tout cela tenait au système communal et provincial, et se liait à ce nouvel état de la société, qui se formulait par la commune. L'agitation des esprits produite dans la croisade avait montré à chacun l'image de la liberté et de la coutume; il n'y a rien d'étonnant qu'il se fît alors un travail d'organisation et de liberté; mais cet instinct, tout matériel encore, a-t-il son principe dans de fortes études? l'homme arrive-t-il à l'affranchissement par un sentiment naturel ou par la réflexion philosophique? Ici se présente la question du haut enseignement; il faut parcourir la montagne universitaire, il faut visiter Sainte-Geneviève du Mont, vivre de l'existence des étudiants, car la liberté n'a de force qu'alors qu'elle arrive par un progrès de sciences et d'examen; autrement elle n'est qu'un mouvement brut et matériel, un pur instinct d'affranchissement sans durée et sans force!

CHAPITRE XLIII.

LES ÉCOLES ET LA SCIENCE.

Le mont Sainte-Geneviève. — Saint-Victor. — Les maîtres. — Les étudiants. — Enseignements des cathédrales. — Les scolastres. — Philosophie. — Dialectique. — Les réalistes et les nominaux. — Caractère de la science. — Origine et développement de la philosophie d'Aristote.

DOUZIÈME SIÈCLE.

Au midi de Paris en la Cité, s'élevait la montagne de Sainte-Geneviève, lieu vénéré pour les pèlerinages; un oratoire consacré à la pieuse patronne

(3) On trouve la première indication de cette loi de Vervins dans Lacroix du Maine, *Biblioth franç.*, p. 460. et dans Duchesne, *Hist. généalog. de la maison de Coucy*, pag. 159.

couronnait le sommet de la colline ; là on voyait briller en vermeil la châsse de la sainte, parée de topazes et d'émeraudes dans des colonnettes d'ivoire, œuvre de saint Éloi l'orfévre, selon la tradition. Autour de l'oratoire étaient construites de petites cellules où priaient nuit et jour les religieux de Saint-Benoît, d'après la règle de leur fondateur. Le peuple aimait à se porter en foule vers Sainte-Geneviève, et des processions brillantes, sous des bannières à mille couleurs, serpentaient dans les rues étroites de la Cité, comme des rivières d'or et de rubis, pour adorer la châsse bénite ; aussi, quand les ossements de la sainte apparaissaient, les grands vents cessaient de siffler aux vitraux, les pluies froides, les inondations funestes de la rivière de Seine ne jetaient plus la désolation et la terreur dans la campagne (1).

Au revers de la colline était Saint-Victor, monastère antique, réunion de chanoines et de prêtres qui se livraient à l'enseignement, comme dans les cathédrales ; on parlait partout de la renommée scientifique de Saint-Victor ; on disait merveille de ses cartulaires, de ses chartres et de ses manuscrits. Les chanoines s'occupaient incessamment à déchiffrer les annales des vieux temps et à écrire les miracles des saints qui avaient sauvé les Gaules : il y avait des livres grecs et arabes, de longs manuscrits rabbiniques ; les œuvres de saint Fortunat, de saint Augustin, de Lactance et les premiers Pères de l'Église chrétienne, en grec, des fragments d'Aristote ou de Ptolémée. Les moines de Saint-Victor travaillaient avec persévérance à commenter les saintes Écritures ; tantôt ils gémissaient en récitant les Psaumes de douleur quand le prophète adresse ses déchirements à Dieu ; tantôt leurs âmes brisées élevaient leurs chants jusqu'au Seigneur dans des hymnes sublimes de résignation ou de reconnaissance. Les prêtres de Saint-Victor, comme ceux de Sainte-Geneviève, étaient des hommes d'études et de sciences, ainsi que le prescrivait la règle de Saint-Benoît (2).

Sur cette sainte montagne se groupaient les maîtres et les élèves de science au douzième siècle ; on voyait autour des monastères, ici là, des cellules éparses, des jardinets plantés de légumes, d'herbes potagères, avec un puits ou une citerne ombragée d'un figuier sauvage le plus exposé possible au soleil du midi ; au fond du jardinet quelques arbres touffus, autant que le terrain pierreux pouvait le comporter. On voulait imiter l'Académie d'Athènes, les bosquets de platanes et d'oliviers où les sages venaient méditer sur les voix intimes de l'intelligence et les révélations de Dieu. Dans ces cellules habitaient quelques maîtres renommés de la science, profondément versés dans l'art dialectique ; quand leur réputation s'étendait au loin, quand on savait qu'ils avaient beaucoup vu et beaucoup lu, on voyait accourir autour d'eux de jeunes hommes pour écouter leurs leçons et agrandir le cercle des connaissances humaines ; la science excitait une ardeur immense, c'était un frémissement autour d'une idée lorsqu'elle apparaissait au monde.

Les temps modernes, rayonnants de lumières, sont blasés sur les jouissances intellectuelles ; au contraire, à ces époques agrestes et primitives, l'apparition d'une pensée nouvelle et d'un enseignement remuait toute la génération ; on s'enthousiasmait pour un aphorisme ou une formule (3).

Les écoliers abondaient sur cette montagne de Sainte-Geneviève ; ils ne venaient pas seulement du Parisis, de la Normandie et de la Champagne, de la Langue d'oc et de la Langue d'oil ; ils accouraient de l'Angleterre, du Danemark, du fond de la Germanie, comme pour applaudir à une grande renommée. On les reconnaissait, ceux-ci à leur teint bruni, à leurs cheveux pendants et noirs, à leurs yeux vifs et brillants : c'étaient les fils de la race méridionale, ardente aux nouveautés, les dignes enfants de la Langue d'oc, des villes de Nismes, Montpellier, Toulouse et Marseille ; ils jargonnaient leur idiome roman dans leurs études et leurs jeux. D'autres écoliers aux cheveux blonds et flottants, à la chair blanche et molle, au maintien grave et posé, arrivaient des bords du Rhin ou de l'Allemagne ; on reconnaissait les Anglais, les Saxons à leur accent guttural, à leur goût pour la bière, le cidre ou la cervoise, qui seuls pouvaient remuer la nature apathique de la race septentrionale. Tous ces étudiants choisissaient leur maître par la renommée ; ils se pressaient dans sa cellule autour de la chaise ou *cathedra* du docteur, comme des clients de la vieille Rome autour de leur patron ; tous étaient vêtus de robes noires, comme les clercs ; un long manteau couvrait leur corps, en

(1) Les Bollandistes ont publié les vies de saint Éloi et de sainte Geneviève. Ce sont les deux monuments les plus curieux de l'histoire des Gaules. Sur les études ecclésiastiques, comparez Mabillon, *Annal. ord. sanct. Benedict.*, et Fleury, *Discours sur les études ecclésiastiques*, Xe siècle, *Discours* V.

(2) Le catalogue des Mss. de Saint-Victor est encore à la Bibliothèque du roi et fait partie du fonds ancien.

(3) Bénédictins, *Discours sur l'état des lettres au XIe siècle*. Tom. IX de l'*Histoire littéraire de France* ; c'est à ce volume que dom Rivet, le savant religieux de l'ordre de Saint-Benoît cessa de diriger ce beau travail des Bénédictins sur l'histoire littéraire ; la maladie le saisit, parce qu'il avait refusé *une chambre à feu* dans un rude hiver, pour ne pas manquer à la règle. Quels hommes ! quelle obéissance !

signe d'étude; et pour témoigner leur dignité et leur science, ils imitaient dans leurs mouvements les sages de la Grèce, les péripatéticiens qui marchaient avec gravité en méditant sur les grandes idées morales qui dominent la société humaine. La montagne Sainte-Geneviève était toute remplie de ces écoliers, tellement épris de la science, qu'ils campaient souvent sous la tente pour être prêts à écouter dès l'aurore la voix magistrale du maître illustré par de vastes travaux (1).

Ce maître était le plus souvent un clerc d'Église, un moine qui enseignait la science de Dieu et la philosophie humaine aux myriades d'écoliers; il choisissait une retraite silencieuse où il vivait sous l'habit monacal dans la solitude la plus profonde. Dès que matines sonnaient, il était à l'œuvre, il lisait et approfondissait les anciens; à l'heure de sa leçon, son jardin était envahi par les étudiants, qui recueillaient sa parole comme le miel qui découle d'une belle ruche; puis les jeunes clercs discutaient ensemble sur des points de théologie ou de philosophie par des formules arrêtées (2); quand ils n'étaient point d'accord, tous venaient respectueusement soumettre leur doute au scolastre de la cathédrale ou au docteur, qui les écoutait et décidait souverainement. La science était comme une révélation qui partout inspirait enthousiasme; douce vie que ces solitudes sur le mont Sainte-Geneviève! On avait de beaux arbres, on s'y réchauffait de tout le soleil du midi que Paris, la ville brumeuse, peut attirer; quelques vignes s'élevaient en treillage, le figuier couvrait le puits; un peu plus loin, le jardin potager où rampaient les légumes d'été et d'hiver, et par-dessus tout la solitude profonde, cette atmosphère d'isolement, ce silencieux aspect de la nature qui fait vibrer en nous les mille voix inconnues de la pensée et de la méditation : sur le mont Sainte-Geneviève il y eut une fraternité de science qui fit donner plus tard le nom d'*Université* à ce corps de solitaires enseignants. L'université naquit sur la colline des Docteurs; c'est là que fut sa primitive origine; elle se distingua immédiatement des écoles de cathédrale, elle fut comme un corps à part de la science purement ecclésiastique : l'université exprima l'unité dans la dispute, comme le catholicisme était l'unité dans la pensée religieuse et sociale. Au moyen âge il faut donc bien distinguer les écoles des cathédrales, exclusivement destinées aux clercs sous les scolastres, avec l'enseignement universitaire sur le haut de la montagne. Les clercs s'abreuvaient de la science ecclésiastique des Pères et des saintes Écritures à Orléans, à Amiens, à Sens, à Beauvais, partout, en un mot, où il y avait une cathédrale et un scolastre pour en diriger l'enseignement; mais la science laïque, les connaissances humaines trouvaient leur plus sincère expression dans les solitaires cellules de Sainte-Geneviève, qui formèrent, je le répète, la primitive origine de l'université (3).

Là s'étaient réfugiées les traditions antiques. Au milieu du désordre et de la désolation du neuvième et du onzième siècles (4), quelques livres furent disputés aux ravages des Normands. Les catalogues des librairies monastiques, les chartres que le temps a respectées constatent le prix immense des manuscrits de l'antiquité profane (5); les chroniqueurs citent des passages de Térence, de Plaute, de Cicéron, aussi bien que les sentences des Pères de l'Église; la plupart des savants, sous Charlemagne, avaient étudié ces magnifiques débris de la Grèce et de Rome; sans pénétrer dans le sens intime de leurs beautés, les chroniqueurs avaient recueilli les fragments épars de ces monuments comme des sentences qui avaient vivement frappé leur imagination. Mais le livre qui paraît avoir saisi les esprits dans le moyen âge fut surtout la *Philosophie* d'Aristote. Au temps où la force brutale dominait les intelligences, il était naturel que tout ce qui restait d'esprits d'étude et de méditation s'attachât avec attrait aux subtilités de la philosophie; on se plaisait à disserter, à analyser les facultés intellectuelles; la raison pure était trop simple, trop naturelle; comme on luttait dans les batailles sur les champs de guerre, on voulait également lutter dans le raisonnement. La logique ne fut plus l'expression formulée de la vérité et de la rectitude, mais une suite d'axiomes techniques dont on ne pût s'écarter; la dialectique devint comme un mécanisme matériel qu'on employa pour arriver à des conclusions forcées; Aristote fut le modèle et l'exemple qu'on voulut suivre sans déviations; on en étudiait les œuvres, on en commentait le texte; tout se fit par les aphorismes d'Aristote (6).

(1) BÉNÉDICTINS, *État des Études au XIe siècle* (*Hist. litt. de France*, tom. IX).

(2) Consultez le grand ouvrage de DU BOULAY, *Hist. universit. Parisiens.*, tom. I à II, Un peu partial pour l'université.

(3) DUBREUIL, *Théâtre des Antiquit. de Paris*, 1612, in-4°.

(4) BÉNÉDICTINS, *Hist. litt. de France*, *Discours sur l'état des Études*. FLEURY, *Discours* V, et DU BOULAY, *Hist. Universitat.*, tom. I. L'abbé Lebœuf a fait aussi de grandes recherches sur le diocèse de Paris (Paris, 1739).

(5) MABILLON, *Annal. bénédict.*, douzième siècle.

(6) Cette question de l'influence d'Aristote sur la philosophie du moyen âge a été traitée par Brucker dans son *Hist. de la Philosophie*, avec une supériorité remarquable. Un savant, mort bien jeune, M. Jourdain, gagna un prix à

Ces grandes œuvres furent-elles connues par les traductions arabes ou par le texte grec? Les études n'étaient point alors assez répandues pour qu'on pût lire littéralement les vieux manuscrits et les papyrus de la Grèce (1); il y avait quelques hommes qui, dans la solitude des monastères, s'étaient livrés à l'enseignement des livres classiques de l'antiquité. Dans le midi des Gaules surtout, on trouvait des clercs qui, au milieu des solennités de l'Église, récitaient des chapitres tout entiers des Évangiles en grec. A Saint-Martial de Limoges, les moines chantaient le *Kyrie eleison* dans la langue du concile de Nicée (2). En Provence, sous les bois touffus de la Sainte-Baume, on trouvait un monastère de *papas* grecs qui conservaient précieusement le rit des églises de Smyrne et de Constantinople. Ces études n'étaient pas tellement générales qu'on pût dire le grec populaire parmi les écoliers, surtout lorsqu'il s'agissait de l'interprétation difficile et obscure de la Philosophie d'Aristote. Les travaux des Arabes et des rabbins transportèrent en France la plupart des grandes œuvres de l'antiquité grecque. Avec cette ardeur qui caractérisait le génie des Orientaux, les Arabes se mirent à traduire incessamment les livres d'Aristote, comme l'*Almageste* de Ptolémée; ils se dévouèrent au travail avec un enthousiasme de science active; Aristote, cette vaste intelligence, fut surtout le sujet de leur prédilection; les subtilités plaisaient à ces esprits ardents, à ces têtes aventureuses, infatigables pour les recherches; ils ajoutèrent encore au texte d'Aristote leurs impressions propres, et ils le rendirent plus subtil dans ses théorèmes. Ainsi traduit et commenté, Aristote arriva dans les écoles de science au moyen âge; il y devint comme une autorité incontestée, une puissance souveraine; ses arrêts abaissèrent la raison, ses formules firent loi dans le mécanisme de la logique. A cette époque naïve, tout était autorité, on aimait les thèses résolues, on concevait faiblement l'examen, l'obéissance était la première loi des études; la dispute ne vint que plus tard; il dut naturellement résulter, de cette situation de l'intelligence, la dictature d'Aristote dans toutes les opérations de l'esprit; ses aphorismes furent considérés comme des articles de foi, on plaça presque Aristote au niveau des Pères de l'Église, on dut accepter ses principes sans les discuter (3).

Chaque époque est ainsi marquée de son caractère special : toute la philosophie du onzième siècle est dominée par la querelle des *réaux* et des *nominaux*, dispute immense qui, sous des formes arides et obscures, exprime la double pensée du sensualisme et de l'idéalisme, de l'esprit et de la matière, toujours en lutte dans la marche des siècles (4). La formule des *réaux* et des *nominaux* est un costume; les pensées premières et génératrices ne s'effacent pas, elles se transforment sans se perdre jamais, parce qu'elles tiennent à l'esprit et au cœur de l'homme, à l'histoire du genre humain. La double thèse des *réaux* et des *nominaux* fut une formule plutôt qu'un système, un mode de pensée plutôt qu'une pensée; et comme habituellement les formules absorbent les idées, rien de surprenant que le moyen âge fût rempli de tous ces aphorismes et de ces subtilités.

Les études sérieuses et philosophiques se présentaient alors aux esprits comme une pierre précieuse dont se parait l'ardente génération des écoles; tous s'en saisissaient avec la vive passion qui domine les âmes à l'aspect des éblouissantes nouveautés. Il faut voir avec quelle fureur scientifique les écoliers du mont Sainte-Geneviève discutent les formules aristotéliques; tout est raisonné d'après les préceptes du maître, on n'en croit pas à son propre instinct, à la voix intime. La dialectique est la forme invariable; Aristote domine plus puissant qu'il ne l'a fait sur la Grèce; il faut des efforts inouïs pour le détrôner; sa couronne scientifique est plus forte que la couronne des rois féodaux (5). On traduit d'abord la *Physique* du maître, cet ensemble de conceptions ingénieuses où Aristote fait apparaître les mystères de la création, le mouvement des astres, l'action mutuelle des corps les uns sur les autres (6). Ensuite vient le traité *des Animaux*, vaste histoire naturelle où se révèlent les classifications des races et les légendes de ces animaux fantastiques perdus dans la ruine et la création successive des mondes, ou de ces espèces dont la science retrouve aujourd'hui des fragments fossiles. La licorne, le grif-

l'Académie des inscriptions, pour des recherches critiques sur l'âge des traductions d'Aristote (Paris, 1819).

(1) Sous la seconde race, le grec paraît plus répandu. Je trouve que Louis le Bègue eut une dispute assez vive avec l'empereur de Constantinople, qui ne voulait lui donner qu'un titre vague, tandis que le Bègue exigeait celui de Βασιλεύς. *Voyez* dans Duchesne, tom. III, pag. 353.

(2) Mss. biblioth. royale, n° 4458.

(3) Jourdain, *Recherches critiques sur la Philosophie d'Aristote*, § VI.

(4) *Voyez* la savante dissertation de M. Christ Meiners : *De nominalium et realium initiis*, dans le recueil de l'Académie de Gœttingue, tom. XI, pag. 24.

(5) Comparez les grands travaux de Brucker, Tenmann et Bohle sur la philosophie; tous les modernes ont vécu de leurs recherches.

(6) *De Physico auditu*, — *de Cœlo et Mundo*, — *de Naturâ locorum*, — *de Proprietatibus elementorum*, — *de Meteorum*.

fon ailé, les sirènes, combinaisons ingénieuses qui mêlent les fables aux réalités de l'histoire physique du genre humain, monde imaginaire où l'esprit de l'homme s'agite et s'abîme dans une ineffable et mystérieuse contemplation (1).

Puis on étudia le traité *sur l'Ame* (2) d'Aristote, appréciation morale des facultés de l'esprit et des sensations intimes. Le système d'Aristote est sensualiste, l'âme est l'auxiliaire des sens; on éprouve avant de concevoir; le livre *de la Génération et de la Corruption* (3) fut aussi traduit et commenté au onzième siècle; la *Métaphysique* fut l'œuvre de prédilection dans les écoles du moyen âge (4). La métaphysique transporte l'esprit dans des régions arbitraires; on peut s'y remuer à l'aise, parce que les limites sont infinies, et qu'il n'y a rien qui restreigne la pensée vagabonde quand on l'elève dans les régions intellectuelles; les barrières de raisonnement furent alors les formules, et dans ces formules les subtilités se cachent sous des axiomes invariables. Souvent, quand l'ardeur de connaître saisit les générations, il est bon de leur infliger la formule, afin d'arrêter les écarts qui conduisent les âmes dans un avenir sans limites et sans fin.

Les progrès de la philosophie morale et politique d'Aristote sont plus lents; comme ils ne sont point à la portée des écoles, alors en dehors de toute combinaison de gouvernement social, on s'occupe à peine des questions qui s'y rattachent; on dédaigne aussi l'*Éthique*, cette juste application des devoirs dans la société humaine; la religion alors absorbe la morale, source pure du bien; l'étude catholique suffisait ainsi aux esprits (5). La *Rhétorique* d'Aristote grandit au contraire, car la dissertation et la dispute furent le caractère essentiel de cette époque du moyen âge. Ainsi la métaphysique et la rhétorique furent les deux études dominantes; elles sont comme la pensée et l'instrument de toutes les théories du onzième siècle (6).

Les manuscrits d'Aristote étaient rares dans les écoles; les traductions d'après l'arabe étaient plus abondantes : ces livres formaient la base de l'enseignement, et les maîtres qui les avaient étudiés avec profondeur voyaient autour d'eux se grouper le plus grand nombre d'écoliers. Quand on apprenait que sur la montagne Sainte-Geneviève ou à Saint-Victor il y avait un docteur fameux qui pâlissait nuit et jour sur les écrits grecs, arabes ou chaldéiques, alors tout à coup s'élançait une multitude d'écoliers pour l'entendre; le soleil du midi comme la froidure de l'hiver n'arrêtaient pas le zèle! Ces jeunes hommes campaient autour du maître; ils le suivaient dans la solitude et au désert. Le docteur était-il proscrit pour quelques nouveautés hardies, qu'importait encore à l'ardente jeunesse! Elle accourait écouter ses commentations aventureuses, alors même qu'elles étaient condamnées par des conciles; on se groupait sous des tentes, en attendant la parole; l'étude brillait comme une nouveauté, elle avait tout l'éclat des idées qui naissent, toute la force d'une pensée qui saisit. Paris voyait ainsi se fonder le premier germe d'université, centre commun de la science où devaient aboutir les enseignements des docteurs. Ce n'étaient plus les écoles des cathédrales, où le scolastre apprenait aux clercs les saintes Écritures, le plain-chant, les oraisons dominicales et les mystères du saint sacrifice de la messe. Les écoles des cathédrales étaient purement ecclésiastiques; l'université, tout en faisant de la théologie une des grandes bases de l'enseignement, ne la salua que comme la docte mère dans cette espèce de Parnasse scientifique que les docteurs créèrent sous le titre de quadriloges, *trivium*, *quadrivium* ou de *Miroir de science*, mythe érudit du moyen âge. Il y eut alors un premier vestige de science séculière, qui prit son origine sur le sommet de la montagne Sainte-Geneviève (7), et plus tard il s'étendit toujours au midi de la Seine, dans les prés fleuris et les vastes campagnes. Paris marchand et corporations descendaient vers les foires Saint-Martin, Saint-Méry ou Saint-Denis; Paris universitaire s'étendait de la montagne Sainte-Geneviève jusqu'à Saint-Germain-des-Prés, et bientôt on nomma *Pré-aux-Clercs* ces rives fleuries où s'abritaient les écoliers. Lorsque le luxe s'introduisit un peu dans les enseignements de l'université, ce fut aux prés que les étudiants se divertissaient de leurs fortes et longues études : ils folâtraient et jouaient avec un cœur épanoui; les temps étaient passés où les maîtres se contentaient du petit jardinet avec les figuiers, le puits et le petit ombrage. L'université grandit, et elle reçut en dons des terres, des vergers pleins de beaux arbres fruitiers, des treillis, des cerisaies où se mêlaient le raisin et la cerise rouge et bien mûrie, comme on les vit plus tard au palais des Tournelles. L'université devint une institution avec ses

(1) *De Animalibus.*

(2) *De Animâ, — de Sensu et Sensato.*

(3) *De Generatione et Corruptione.*

(4) *Metaphysica. — De naturâ et origine Animæ, — de Principiis motûs.*

(5) La *Politique* d'Aristote est un traité fort obscur. On a voulu en vain faire quelque bruit d'une traduction récente; c'est un bourdonnement qui a bientôt cessé.

(6) Voyez *Examen des anciennes versions latines d'Aristote*, conservées à la Bibliothèque du roi.—Chap. IV de Jourdain, pag. 179.

(7) Du Boulay, *Universit. parisiens. Hist.*, tom. II.

priviléges, ses chartres, ses revenus, ses archers, ses massiers. Un jour il faudra donc dire l'histoire de la mellifiante université de Paris!

CHAPITRE XLIV.

L'AUTORITÉ ET L'EXAMEN.

1° Esprits organisateurs. — Saint Bernard. — Suger. — Pierre le Vénérable. — 2° Scolastiques. — Guillaume de Champeaux. — Abélard. — Gilbert de la Porrée. — Jean de Salisbury. — Les monastères. — La règle. — Les écoles et la dispute.

DOUZIÈME SIÈCLE.

Les siècles dévorent les systèmes dans leur entraînante activité, les générations se succèdent comme la feuille qui tombe, et dans les ruines qu'amoncelle le passage des temps, deux sentiments demeurent debout constamment en lutte : l'autorité et l'examen. L'autorité qui fonde et constitue avec une grande énergie de moyens; l'examen qui éclaire, brûle, élève et démolit tour à tour, comme si la nature curieuse, inquiète, de l'homme s'empreignait sur tout ce qu'il touche. L'esprit d'autorité se personnifie habituellement dans un corps austère, une tête chenue et forte, un crâne puissant et haut, un esprit qui a foi en lui-même, une intelligence d'activité plus encore que de méditation. L'examen s'incarne, au contraire, dans un corps sensualiste avec les habitudes et les instincts de chair, et toutes les sensations qui se succèdent et le dévorent; l'esprit d'examen est inquiet, remuant, jamais il ne se trouve bien dans une idée ou dans un résultat; aucun fait ne le repose, parce que chaque pensée détruit une autre pensée dans un tourbillon incessant qui s'agite pour l'entraîner au vide et au doute, fatalité cruelle qui déchire les parois du crâne!

L'autorité, au commencement du douzième siècle, se personnifie dans une belle intelligence, saint Bernard, l'expression de la hiérarchie monastique, et, par conséquent, de la société forte au moyen âge (1); son corps est faible, il souffre constamment, sa chair est macérée par le jeûne; il est maladif et traîne sa vie dans la douleur, mais son intelligence a foi en elle-même, elle domine cette santé affaiblie qui souffre sans relâche. Saint Bernard s'est donné une mission, il marche à son but; c'est le grand remueur d'idées et de peuples depuis Pierre l'Ermite; il prend la génération de ses deux mains, il la pousse devant lui; sa parole est exaltée, il aime à s'adresser au peuple; il jette des sentences solennelles aux rois; les dignités terrestres ne l'arrêtent point, il ébranle tout ce qui se rattache aux entrailles de la société, il met en émoi les imaginations et les consciences, il est le maître de son siècle. Saint Bernard vise à la dictature monastique comme au dernier terme de sa foi et à la manifestation de ses desseins; il aime le pouvoir par instinct et par ce tempérament de bile, de nerfs, qui ne laisse de fort que l'esprit; la pensée d'une mission rayonne sur son front admirable; c'est plus qu'un homme, c'est une idée, une idée fortement conçue, comme le cri puissant de la foi, comme cette empreinte de Dieu que chacun porte dans la vie; et voilà ce qui rend la parole de saint Bernard si puissante sur la génération.

Saint Bernard naquit en 1091 au château de Fontaine, dont le voyageur aime à chercher les débris à quelques lieues de Dijon; le temps ne les a pas respectés. Son père était un féodal du nom de Tescelin; on le disait issu des comtes de Châtillon (2). Tescelin s'était voué aux armes dans la première croisade, comme tout digne chevalier; la mère de saint Bernard se nommait Arlète, surnom que l'on trouve si souvent dans les vieilles chroniques de la race normande; Dieu l'avait rendue féconde; elle eut six garçons avant l'âge de vingt-cinq ans; Bernard fut le troisième; il étudia à Châtillon, et la mort de sa jeune mère lui froissa le cœur si violemment, qu'il se consacra, par une vocation irrésistible, à la vie du désert : à dix-sept ans Bernard était déjà moine à Cîteaux, la nouvelle abbaye. En vain on voulut détourner cette intelligence ardente de la vocation religieuse; on l'entoura de plaisirs mondains, de vanités séculières; sa famille fit tout pour le retenir, on lui offrit les plaisirs des festins, la coupe d'or, la chasse bruyante, on lui montra de nobles dames et damoiselles dans les cours plénières et castels. Bernard marcha hautement vers sa vocation du ciel et dans sa ferme volonté d'entrer à Cîteaux; et tant fut brûlante la parole du jeune moine, que ses cinq frères, qui avaient voulu le rattacher à la vie du monde, se

(1) La vie de saint Bernard a été souvent écrite, mais mal comprise. Je préfère à tous les modernes le modeste Chifflet, de l'ordre des jésuites; sous ce titre : *Sanct. Bernardi clarevallensis abbatis genus illustre assertum*, 1660, in-4°. Dom Clémencet a fait aussi une belle histoire littéraire de saint Bernard. Je regrette que M. Daunou se soit trop préoccupé des idées philosophiques de son temps dans sa notice développée (*Hist. litt. de France*, tom. XIII, in-4°).

(2) CHIFFLET, *Sanct. Bernardi genus illust. assert.*, n° 1.

jetèrent bientôt eux-mêmes dans le désert; tous prirent l'habit religieux. Il fallait le voir, Bernard, ce jeune homme alors, exerçant son ascendant irrésistible; sa prédication était hardie et marquait les fronts humiliés comme d'un fer chaud, car il y a de ces paroles qui font des plaies saignantes : « Bernard ravissait les fils à leurs pères, les maris à leurs femmes; les mères cachaient leurs enfants, pour les arracher à cette influence qui prenait les cœurs épuisés du monde pour les jeter dans la solitude (1). » Ce fut avec un peuple arraché au sensualisme des villes que saint Bernard fonda la solitude de Clairvaux dans la vallée d'Absinthe, retraite inculte et sauvage, dont la description est terrible en la chronique. Aux intelligences puissantes il faut une nature déserte et inculte, des rochers à pic et des torrents qui bouillonnent comme leur âme. Bernard était âgé de vingt-quatre ans à peine lorsqu'il fut élu abbé de Clairvaux; son corps était amaigri, il le soumettait à des abstinences forcées, il ne songeait qu'à sa destinée et à la fondation de Clairvaux, dont il voulait perpétuer la grandeur et la puissance en l'honneur de Dieu. Quelle parole, quelle irrésistible prédication! elle brisait les cœurs endurcis. La dernière de ses sœurs, du nom de Humbeline, vint le visiter à Clairvaux; elle était jeune et vivait dans les délires des cours plénières; plus d'une fois, dans les tournois des comtes de Châtillon, on avait brisé des lances pour elle. Humbeline vint à Clairvaux (2); saint Bernard lui jette quelques-unes de ces pensées qui réveillent le froissement du cœur et les déceptions de la vie du monde, et Humbeline prend le voile et renonce à tout le vain bruit qui remue l'existence sans jamais la satisfaire : la parole du cénobite entraînait les âmes comme le torrent qui roule et emporte les plus durs rochers.

Saint Bernard voit grandir sa renommée, et à l'âge de trente-trois ans il devient l'arbitre de la plupart des questions politiques et religieuses! Une famine éclate avec tous ses sinistres caractères; l'abbé de Clairvaux se met à la tête de tous les moyens d'apaiser et de satisfaire le peuple; il le calme, il souffre avec lui. Les habitants de Reims sont divisés avec leur archevêque; saint Bernard prend le parti du peuple et juge l'affaire en arbitre souverain (3). Étienne, évêque de Paris, fait gronder l'excommunication contre Louis le Gros; saint Bernard soutient les droits de l'évêque, et comme il n'a aucun ménagement à garder envers l'homme d'armes, comme il ne courtise pas la puissance matérielle, il traite le roi d'impie, de persécuteur et de nouvel Hérode. On offre à l'abbé de Clairvaux des évêchés, l'anneau épiscopal, il les refuse, car il a une mission à remplir, et il s'y destine avec un admirable dévouement; la puissance monastique, d'ailleurs, est alors dans tout son éclat : et qui peut lutter contre l'abbé d'un ordre religieux, quand il apparaît la crosse en main, la mitre d'or en tête (4)?

Telle est la première partie de la vie de saint Bernard, esprit supérieur, décidé, comme il en faut pour remuer les générations (5). A ses côtés se lève une intelligence moins étendue, moins ferme, moins éloquente; elle n'agite point les masses, elle n'a pas cette puissante parole qui va droit à l'imagination du peuple. Suger est un caractère froid, un de ces hommes essentiellement d'administration et de gouvernement; il n'a pas de ces idées étendues qui marquent dans la marche du genre humain; il gouverne et administre avec rectitude et sagacité. Suger naquit du peuple, aux environs de Saint-Omer (6), tout entier de la race flamande; son père se nommait Helinand, pauvre, mais honnête; on l'offrit, dès l'âge de cinq ans, sur l'autel de Saint-Denis en France, et cet enfant fut envoyé dans un petit prieuré sur les bords de la Seine; il y passa dix années dans les instructions et la prière. Les moines avaient deviné que Suger tiendrait une belle place dans la chronique de Saint-Denis. L'enfant fut élevé dans le prieuré avec Louis le Gros, que Philippe son père avait déposé au monastère des saints patrons de France. Louis et Suger furent amis inaltérables, et tandis que Louis le Gros, à peine adolescent, allait briser quelques lances contre les féodaux du Parisis, Suger finissait ses études dans les monastères de Touraine, pèlerinage scientifique qui accomplit son éducation. On remarquait alors sa taille petite et bien prise, sa vivacité polie, sa facilité de discours dans la langue vulgaire ou latine; il fut souvent consulté par le roi Louis le Gros; il assista à presque tous les actes importants de la royauté (7). Quand une affaire monastique s'agitait à Saint-Denis, c'était Suger qu'on chargeait de la

(1) Guillelm. *à S. Theodorico; vita Bernardi*. C. V., nº 15. Ce sont les propres paroles de Guillaume. Un homme qui entraîne ainsi les âmes est une grande puissance.

(2) Mabillon, *Annal. Benedict.*, liv. lxxvii, nº 10.

(3) *Annal. Cisterciens.* ad ann. 1124.

(4) *Epistol. sanct. Bernardi*, Epist. 45-51.

(5) Je retrouverai saint Bernard dans la seconde période de sa vie plus active.

(6) La vie de Suger a été écrite par un moine de Saint-Denis, l'un de ses contemporains; combien j'ai préféré ce précieux document à tous ces éloges académiques plats et sots comme tout ce qui se résume en des phrases. — *Voyez* Guillelmus Sandionysianus, *de Vitâ Sugerii* (dom Félibien, *Preuves de l'Histoire de Saint-Denis*).

(7) Suger, *Epistol.* 88.

suivre et de la discuter. Le jeune homme parut comme saint Bernard aux conciles, mais il n'avait ni sa ténacité, ni sa puissance de conviction, ni sa parole remuante; c'était un esprit de négociations et de ménagements; sa préoccupation fut de défendre les droits de Saint-Denis, et on le vit s'acheminer vers Rome pour protéger les priviléges de son abbaye. Suger est tout à la fois le clerc des affaires du roi et le défenseur administratif des ordres religieux; il est envoyé du suzerain et député de son monastère; bon ménager des revenus, économe du trésor, il revendique les fiefs, les moulins, les fours enlevés à l'abbaye (1). Dans ce pèlerinage à Rome, il apprit que ses frères de Saint-Denis en France venaient de l'élever au titre d'abbé, une des dignités les plus grandes; il devenait le conseiller du roi, l'arbitre des différends ecclésiastiques, le seigneur d'un grand nombre de fiefs. Voilà donc saint Bernard et Suger, tous deux la mitre en tête et la crosse en main; l'un à Clairvaux, l'autre à Saint-Denis en France. Il faut lire dans Suger lui-même comment la nouvelle de son élection à la crosse abbatiale lui arriva alors pauvre clerc; il était s'acheminant sur les voies des Alpes quand le message lui vint. « Ayant terminé les affaires du royaume, dit-il (2), je me hâtai joyeusement, comme font tous les voyageurs, de revenir dans mon pays. Accueilli avec hospitalité dans une certaine maison de campagne, je m'étais jeté tout habillé sur un lit après avoir dit matines, et j'attendais ainsi le jour. Plongé dans un demi-sommeil, je crus me voir dans un petit bateau, seul et sans aucun rameur, errant dans le vaste espace des mers, entraîné par le mouvement rapide des ondes, tantôt soulevé, tantôt précipité par les vagues, flottant çà et là au milieu des plus grands dangers, frappé par la tempête d'une horrible terreur et fatiguant de mes cris les oreilles du Seigneur. Tout à coup il me sembla que, grâce à la bonté secourable de Dieu, un vent doux et tranquille, échappé, pour ainsi dire, d'un ciel serein, retournait et remettait dans le droit chemin la proue de ma misérable nacelle, qui déjà tremblait sous moi et allait périr; le vent la poussa plus vite que la pensée et la fit rentrer dans un port à l'abri des orages. Réveillé par le crépuscule, je me mis en route, mais, tout en cheminant, je méditais profondément sur cette vision, et me fatiguais à m'en rappeler toutes les circonstances et à en chercher l'explication, craignant fort que ce soulèvement des flots ne m'annonçât quelque grave infortune. Tout à coup arrive à ma rencontre un serviteur affidé, qui, reconnaissant mes compagnons et moi, et sanglotant tout à la fois de plaisir et de chagrin, m'annonça la mort de mon seigneur et prédécesseur l'abbé Adam, d'heureuse mémoire, et l'élection qu'une assemblée générale avait faite de moi pour le remplacer (3). » Ainsi parlait l'abbé Suger sur son élévation à la grande dignité abbatiale; sa modestie religieuse se révèle dans sa naïveté, il pleure sur son élection, il ne s'en croit pas digne; et pourtant ce fut ce même Suger qui s'éleva à toute la hauteur de l'administration du royaume. Saint Bernard conduit son temps, domine les générations; Suger se contente de les gouverner par des règles positives et matérielles : l'un fait de merveilleuses choses, mais est souvent égaré par la surabondance de ses idées; l'autre fait des choses plus petites, mais réelles; il mène les affaires à bien, et s'en contente comme un bon ménager qu'il est.

Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, le contemporain de saint Bernard, apparaît avec des qualités moins brillantes, mais avec une science remarquable; c'est l'administrateur habile de Cluny, l'expression de la rivalité parmi les moines. Pierre le Vénérable est une puissance, moins par lui que par l'ordre immense qu'il gouverne habilement. Il était originaire de la race d'Auvergne, né des seigneurs de Montboissier; comme saint Bernard, il avait six frères: plusieurs embrassèrent avec lui l'ordre monastique (4) : à seize ans, Pierre le Vénérable était religieux de Cluny; à trente, il en fut élu abbé; il était impossible de le voir sans éprouver une vive impression : sa taille était haute et majestueuse, sa figure calme, mais ferme; abbé de Cluny, sa préoccupation fut de réformer les mœurs de l'abbaye et de tout rattacher à la règle, la loi instinctive du moyen âge. C'était un grand pouvoir que la crosse et la mitre sur l'agrégation monacale; ces fonctions étaient vastes; un ordre monastique s'étendait sur tous les points du monde; les monastères fondaient des colonies agricoles, des oratoires où les frères priaient nuit et jour. Il y avait des terres, des revenus, des affaires lointaines, des disputes, des thèses scolastiques; l'abbé était obligé d'exercer une surveillance attentive et de montrer son autorité partout, comme le dictateur d'une grande démocratie où dominait la loi qui était la règle : l'égalité et l'élection n'étaient-elles pas les premières conditions des ordres religieux? Pierre le Vénérable fut un des hommes éminents de

(1) Guillelm. *de Vitâ Sug.*, lib. I.

(2) Suger, *Vita Ludovic. Gross.*, cap. xxi.

(3) *Ibid.* C'est un des monuments les plus curieux sur cette époque de lutte féodale. Dom Félibien, *Hist. de St.-Denis*, est aussi entré dans beaucoup de détails sur la vie de Suger, l. III.

(4) *Petri Venerabil. Vita Rodulpho auctore*, Martenne *amplissim. Collect.*, tom. VI, pag. 1187. *Chronic. Cluniacens.*, Biblioth. Cluni, pag. 590.

cette époque ; sa volonté fut ferme, et il opéra des réformes dans l'ordre immense de Cluny, qui avait ses pieds sur la terre de Bourgogne et ses bras presque dans la Hongrie (1). Saint Bernard, Suger et Pierre le Vénérable forment une sorte de trinité d'hommes éminents et positifs qui font contraste avec les scolastiques, disserlateurs infinis qui remuent des idées sans but et sans raison dernière.

Guillaume de Champeaux, source de l'école des scolastiques, fut le pauvre fils d'un laboureur ; né à Champeaux en Brie (2), il vint étudier au cloître de Notre-Dame ; il fut le premier maître connu et retentissant de toute la génération studieuse du douzième siècle ; les écoliers se réunirent autour de lui, et il enseigna publiquement la scolastique, c'est-à-dire les règles d'Aristote, la rhétorique, la dialectique et la théologie, l'art des formules de raisonnement. La chaire de Guillaume de Champeaux fut bientôt entourée d'une multitude d'étudiants de Flandre, de Normandie, d'Angleterre et d'Allemagne, qui écoutaient les paroles du maître. Parmi les écoliers de la race bretonne, se montrait un jeune homme petit, frêle de taille, au visage pourtant animé, avec des yeux pénétrants et sensualistes, le nez large, les lèvres pincées. Sa parole était facile, son geste ardent, saccadé ; il se manifestait souvent en lui une grande jovialité de propos ; il faisait des chansons et cantilènes dans l'idiome vulgaire ou en latin, selon l'us du temps. Les jeunes écoliers lui donnaient le nom d'Abélard ou Abaillard ; on le disait fils de Bérenger, de race bretonne, têtue et ardente. Le jeune clerc était né en effet aux Palets, dans le comté de Nantes ; son enfance fut occupée de disputes et de dialectique ; toutes les subtilités le captivèrent, parce qu'elles parlaient vivement à son esprit (3) ; dès seize ans il voyageait dans les contrées étrangères avec l'ardeur de s'instruire et l'impatience de ses propres idées ; et on le voit bientôt à Paris dans l'école de Guillaume de Champeaux ; déjà il se faisait remarquer dans la dispute publique, et, se séparant de son maître, il établit lui-même une école à Melun, puis à Corbeil, où la foule devint grande autour de lui, sous des cabanes de roseaux, tant la curiosité était excitée. C'était un des forts dialecticiens, avec l'esprit assez étroit pour se renfermer dans le cadre d'un syllogisme. Ses premières œuvres tendent à secouer les doctrines de Champeaux son maître ; il se proclame réaliste, en opposition avec lui : la logique et la dialectique paraissent ses méthodes de prédilection ; il les emploie à tout entraîner vers des formules inflexibles. Abélard est un esprit inquiet, remuant, occupé de petites pensées, s'aidmaot dans l'examen et formulant lui-même des doctrines impératives qu'il impose à son tour, car l'esprit ne s'abdique pas. A trente ans, alors que les idées positives arrivent avec une grande puissance, Abélard dispute encore ; il y a chez lui une certaine mobilité de pensées qui ne se fixent et ne se régularisent que par la méthode ; on le voit sur la montagne Sainte-Geneviève se prenant corps à corps avec tous les systèmes ; et devenu chanoine de la cathédrale, il se plaça avec une sorte d'autorité dans l'enseignement (4) ; sensualiste par tempérament, il se livrait aux dissipations de la vie. Saint Bernard, le dictateur austère, avait les membres amaigris, la tête pleine de vastes pensées ; il n'avait jamais touché les plis d'une robe de femme. Abélard, au contraire, livrait son corps aux plaisirs de la chair et du sang. Quand il quittait ses trois mille écoliers sur la montagne, il allait souvent en l'île de Seine dans une maison agreste et bien bâtie (5) qui appartenait à un chanoine de Paris du nom de Fulbert, austère comme le chapitre réformé de Notre-Dame ; là vivait une jeune fille de dix-sept ans à peine ; son nom était Loïse ou Héloïse, nièce de Fulbert ; elle s'était adonnée aux études avec ce goût ardent qui distinguait l'époque. Aucun document ne nous dit si elle était belle (6) ; la poésie moderne, en racontant la légende d'Abélard, rehausse la beauté gracieuse d'Héloïse ; les morts ne se sont point levés du sépulcre pour nous dire ses cheveux, ses dents blanches, ses yeux beaux et baignés de pleurs, comme l'art moderne les a reproduits. Abélard

(1) Comparez dom CELLIER, *Histoire des Auteurs ecclésiastiques*, tom. XXII, p. 470-517 ; MABILLON, *Annal. Benedict.*, tom. V, pag. 440.

(2) Le nom de Champeaux est le plus inconnu de tous : il tient pourtant la plus large place dans l'histoire littéraire de l'université. *Voyez* son traité sur l'origine de l'âme dans Martenne ; *Thesaurus anecdotor.*, tom. V.

(3) J'ai suivi tous les documents contemporains pour le portrait d'Abélard. Il y a eu également une exploitation scientifique d'Abélard, comme il y en a une des communes et des municipalités. Les Bénédictins ont donné une notice sur Abélard, tom. XII de l'*Histoire littéraire de France*, pag. 86, 2e édit. in-4o. Depuis la publication du fameux ouvrage *Sic et Non* d'Abélard, la vanité et l'obscurité de sa doctrine sont constatées.

(4) Voyez *Abælard. oper.*, pag. 218. C'est à André Duchesne que nous devons la collection des œuvres d'Abélard. Paris, 1616, in-4o. Gervaise, dans son livre sur Abélard, est le premier auteur des fausses opinions. *Vie d'Abélard*, 2 vol. in-12. Paris, 1723.

(5) J'ai besoin de rappeler ici que les Bénédictins ne constatent l'authenticité que de quatre lettres d'Abélard et de trois d'Héloïse. Il faut se garder d'admettre le texte que M. Rawlinson a publié à Londres, in-8o, 1718.

(6) Abélard dit seulement qu'elle n'était pas commune de figure : *Per faciem non infima.* ABÉLARD, *Epist.* 1, p. 10.

avait quarante ans; il domina cette jeune intelligence, et, précepteur d'Héloïse, il abusa d'elle, de sa candeur et de ces premiers feux qui éclatent pour le premier cœur. C'est une triste histoire que celle de ce scolastique qui s'introduit sous un toit hospitalier pour flétrir une jeune fille de dix-sept ans, et comme il dit lui-même alors : « Dans nos leçons il y avait plus de baisers que de sentences, et nous portions les mains plutôt sur notre corps que sur nos livres (1). » Abélard, dans l'orgueil de la séduction, publia son facile triomphe; il nomma Héloïse dans des cantilènes publiquement récitées presque sur le parvis Notre-Dame quand la foule accourait aux prières de Fulbert. La honte fut complète, Héloïse devint mère, et, par un mélange d'études et d'amour, le fils d'Abélard fut nommé Astralabe, orgueilleuse assimilation avec les astres. Héloïse, tout exaltée, se donna corps et âme au scolastique Abélard, à ce point qu'elle déclara qu'elle aimait mieux être sa maîtresse que sa femme. Ici commencent les outrages publics d'Abélard contre la race de Fulbert; il la flétrit par la publicité; il enlève deux fois Héloïse, et ce fut alors que Fulbert punit le sensualiste par les sens, et le scoliastre ne put désormais s'occuper d'autres choses que de la science. Ce fut une grande douleur pour lui que de séparer son corps de son âme, la vie sensuelle des méditations de l'esprit. Dès lors son existence fut comme un cri lamentable, une douleur semblable à un corps qu'on dépouille de la peau pour laisser toutes les plaies saignantes; il se consacra pleinement à la solitude dans l'oratoire du Paraclet qu'il avait fondé; les souvenirs de Bretagne l'agitent, il court dans le diocèse de Vannes; ce n'était plus le clerc occupé de chansons et de distractions douces; la vie spirituelle domine alors; il habite dans l'abbaye de Saint-Gildas, sauvage fondation. Il faut le voir décrire dans son désespoir l'aspect lugubre de ce monastère : les portes étaient ornées de pieds de biches, de sangliers et de la dépouille des hiboux (2). De temps à autre son imagination impuissante se réveille pour Héloïse; ces épanchements d'amour, ces souvenirs mutuellement donnés se ressentent du caractère d'Abélard tel qu'il se manifeste dans l'origine de sa vie; c'est un sensualisme mêlé d'études et de subtilités, une manière de disserter sur des plaisirs perdus et l'impuissance de les retrouver, une sorte de résignation forcée devant une situation cruelle. Abélard a été frappé dans ses sens, dans le principe même de sa vie active et sensuelle; il revient sur son passé avec une triste prédilection; il aime à raconter les émotions qu'il ne retrouve plus, les délices qui ont fui irrévocablement; son esprit ne reprend quelque énergie que dans la dispute; comme toute âme inquiète, il creuse, il disserte, il examine; sa théorie se résume dans une longue suite de formules et des méthodes de syllogisme (3). Il y eut foule autour de sa chaire, parce qu'il remuait les idées contemporaines; mais ces idées sont étroites, obscures; ce sont des dissertations à l'infini sur des mots et des théories qui n'ont plus aujourd'hui de signification. Ce costume dans les grandes expressions du genre humain se modifie dans chaque siècle; les pensées génératrices seules restent debout. La renommée d'Abélard tient à ce qu'il sut prendre la mode de son temps; il se plia à ses goûts littéraires; il fut l'homme de la forme, et voilà pourquoi il est passé. Poëtes, écrivains vivent dans l'avenir, à la seule condition d'exprimer les émotions et les froissements du cœur, les plaies et les joies de la vie; quand ils se renferment dans la forme, ils s'effacent avec les goûts mobiles et la mode capricieuse.

La science d'Abélard se divise en théologie pure ou en dissertations philosophiques; tantôt le docteur explique l'oraison dominicale ou le symbole des apôtres, tantôt il commente l'Écriture sainte. Sa théologie morale s'applique spécialement à la charité; l'*Hexameron* est une grande allégorie sur la création des êtres divers et l'explication de l'ordre physique (4); la Trinité, où préside l'esprit, forme l'objet spécial des commentaires d'Abélard; la toute-puissance de Dieu, c'est le père; la sagesse qui distingue, c'est le fils, et l'ordre qui règne dans l'univers est amené par l'esprit; l'esprit, c'est toute la pensée d'Abélard, il lui élève un temple, il l'adore dans le Paraclet. Voici un second ouvrage de morale sous le titre : *Connais-toi toi-même* (5); c'est le sensualisme le plus effronté; les plaisirs des sens par eux-mêmes sont indifférents, l'intention est tout, le péché est dans la volonté de faire mal; le pardon de l'erreur est dans la pénitence. Abélard commenta quelques ouvrages d'Aristote, Il prêcha

(1) *Plura erant oscula quàm sententiæ; sæpius ad sinum quàm ad libros deducebantur manus.* Epist. 2.

(2) *Epist.* 3. Je pense, avec les Bénédictins, qu'il y a beaucoup de traditions romanesques dans la vie d'Abélard; il y a de la légende et de l'histoire. Il en est de ces traditions comme du tombeau que l'on trouve au Père Lachaise : c'est un monument du treizième ou du quatorzième siècle; il n'a, certes, rien de commun avec Abélard et Héloïse.

(3) Les ouvrages réels d'Abélard ont été exactement discutés et examinés par les Bénédictins, tom. XII de l'*Histoire littéraire* in-4°, 2e édition.

(4) L'*Hexameron* se trouvait dans la bibliothèque du mont Saint-Michel, il a été publié par dom Martenne, *Thesaurus anecdotor.*, 5e vol.

(5) Le titre est *Scito te ipsum*.

sur la génération des corps, il composa une Éthique, comme Aristote; enfin l'ouvrage le plus exalté par les scolastiques porte le titre de *Sic et Non*, œuvre lourde et obscure, toute remplie de citations des Pères sur la foi, la Trinité, l'incarnation et les sacrements. Ce traité, précédé d'une préface emphatique, se résume dans les traits d'une érudition qui fouille incessamment; le docteur met en contradiction les Pères les uns avec les autres sur des points de morale et de théologie (1); enfin quelques débris restent encore des poésies latines d'Abélard: les unes sont adressées à son fils Astralabe, les autres sont bibliques, et la bibliothèque du Vatican contient une douloureuse complainte d'Abélard sur le malheur de Dina, fille de Jacob (2).

Les aventures d'Abélard ont plus d'éclat que ses livres, dont j'ai lu péniblement les débris trop exaltés; sa scandaleuse histoire est une légende d'amour entre un clerc et une religieuse voilée, et ce scandale des passions, vivement irritées dans le célibat, fut mis en relief au dix-huitième siècle, surtout contre les vœux de continence et de chasteté! Et qui peut comparer cette physionomie d'Abélard, incertaine, obscure, inquiète, à celle de saint Bernard, l'homme qui domine les intelligences et fait marcher un siècle! Saint Bernard est grand comme l'autorité, il est puissant comme la foi, il remue le monde parce qu'il a une mission, et qu'il l'envisage le front haut: Abélard est étroit et dissolvant comme l'examen; c'est un crâne resserré et fantasque, il est chair et sang avec une vie de sensations et de mobilité; saint Bernard se dévoue à une destinée intellectuelle, à une pensée immense; Abélard se donne aux passions, et voilà ce qui fait l'un si grand et si ferme, l'autre si subtil, si fatalement préoccupé. Je retrouverai plus tard ces deux caractères dans une plus vaste lice; je les verrai aux prises dans toute l'expression de leur talent. Saint Bernard frappe et poursuit son adversaire scolastique, tandis qu'Abélard trouve un actif défenseur dans Béranger, son élève et son disciple le plus ardent.

Gilbert de la Porrée et Jean de Salisbury appartiennent également à la série des scolastiques; Gilbert fut évêque de Poitiers; esprit grave, il avait une parole douce et facile, s'adressant à la fois aux esprits futiles et aux intelligences élevées; Gilbert de la Porrée pénétra surtout, comme Abélard, le mystère de la Trinité, ce saint emblème catholique; il voulut expliquer les idées de Platon sur les attributs divins; selon lui, l'essence de Dieu n'était pas Dieu, et la nature divine ne s'était point incarnée. Au moyen âge, comme à l'époque primitive du christianisme, il y a lutte constante entre les vieilles écoles philosophiques de la Grèce; elles se reproduisent dans la scolastique; les thèses de philosophie soutenues par Gilbert de la Porrée (3) trouvent des disciples dans les écoles de Paris, et le plus remarquable parmi eux fut Jean de Salisbury, le savant interprète des anciens; on le nommait le Petit, à cause de sa taille (4); il était Anglais de naissance, et vint en Bretagne pour entendre Pierre Abélard, dont l'enseignement éclatait. Ce fut un esprit d'étude surtout qui ne se consacra pas à de vagues méditations; il sut le grec, l'hébreu et le syriaque; l'étude des langues se mêlait alors à la philosophie, car c'était sur les traductions rabbiniques que les grandes œuvres de l'antiquité étaient passées jusqu'à nous. Jean de Salisbury eut sa demeure et son école sur le mont de Sainte-Geneviève qui retentissait du bruit incessant des disciples (5).

Il fallait voir se grouper autour de ces hommes de science les écoliers universitaires; leur foule grossissait chaque jour; on comptait près de six mille écoliers dès le commencement du douzième siècle, sans y comprendre les clercs des cathédrales et les élèves dans les silencieux monastères; c'était un cliquetis de bruyantes paroles; la dispute s'étendait à tout et embrassait toutes les parties de la science; il y eut dès lors en présence, dans une lutte constante, l'ordre monastique et l'organisation universitaire. Saint Bernard se fait le chef de la hiérarchie des moines; il devient tout-puissant parce qu'il est à la tête des idées de règle, de gouvernement et d'obéissance: saint Bernard est sans doute l'homme de la parole, mais il agit en même temps qu'il discute, il disserte moins qu'il ne commande, il impose souverainement ses principes. Abélard et l'école scolastique se perdent en vaines subtilités, ils travaillent constamment à démolir les idées et les systèmes; pugilat de docteurs qui se heurtent et se succèdent sans s'arrêter sur rien. Dans saint Bernard on trouve la tête forte qui organise, construit, pousse et domine son siècle; dans Abélard et les scolastiques on ne voit qu'une ten-

(1) La publication du *Sic et Non* a été le moyen de ce petit trafic d'érudition qui exploite aujourd'hui la science au milieu d'une génération peu instruite; on a exalté ce livre bien outre mesure.

(2) Les Bénédictins ont publié la nomenclature des ouvrages authentiques d'Abélard, t. XII, *Hist littér. de France*.

(3) Le chroniqueur Othon de Frisingue donne de grands détails sur Gilbert de la Porrée (*Gest. Frider.*, liv. Ier, chap. 50). Martenne a publié plusieurs commentaires du savant évêque.

(4) Du Boulay, *Hist. Universit. parisiens.*, tom. II.

(5) M. Jourdain, dans sa dissertation de la traduction d'Aristote, a fait une large part aux travaux de Jean de Salisbury. *Voir* chap Ier.

tative de démolition ; l'école disputeuse abîme tout ; elle réduit le monde en poussière et s'abîme elle-même ! Voilà donc encore deux emblèmes de l'autorité et de l'examen face à face l'un de l'autre, et cette lutte nous la verrons se reproduire dans la marche des siècles !

CHAPITRE XLV.

LES PAPES. — LES EMPEREURS. — LES CONCILES.

La papauté depuis Grégoire VII et Urbain II. — L'Empire depuis Henri IV. — Lutte pour les investitures. — Le glaive et la crosse. — Les antipapes. — Pontifical de Pascal II. — Gélase. — Calixte. — Honorius. — Innocent II. — Les empereurs. — Henri V et Lothaire. — Annales des conciles généraux et provinciaux. — Premières tentatives de réforme. — Arnaud de Brescia.

1088 — 1140.

Les disputes de l'école allaient-elles heurter l'édifice majestueux de l'Église ? Abélard avait-il assez de puissance active sur la génération pour briser l'unité catholique ? Le pontifical de Grégoire VII posa les grands principes qui constituaient la dictature religieuse ; ce pape immense, la tête même abaissée dans la poussière, proclamait fièrement les doctrines qui constituaient la suprématie de Rome (1) : il n'y a rien de fort comme l'homme qui a foi en lui, et quels que fussent les malheurs des papes, les crises abaissant leur pouvoir, les principes de Grégoire VII survivaient comme un vaste code à l'usage de la monarchie catholique ; les hommes passaient avec leur faiblesse, l'institution demeurait debout dans sa grandeur. Urbain II, après Grégoire, organisa le mouvement de la croisade ; il groupa autour du pontificat l'armée féodale ; la croix qui brillait sur les basiliques ne venait-elle pas de soulever l'Europe ? Ainsi, dans ce mouvement universel, Grégoire VII proclame les bases du pouvoir, et Urbain II organise les moyens : l'un est la pensée qui établit les principes, l'autre est l'action qui les rend sensibles ; de sorte que l'administration de ces deux papes complète, dans un vaste système, la dictature pontificale telle que l'Église l'avait conçue au dixième siècle.

Dans cette œuvre aussi active, une question s'était pourtant agitée vivace ; elle formulait, pour ainsi dire, la lutte des clercs et des hommes d'armes, de la force morale contre la force matérielle : il s'agissait des investitures ; de qui devaient-elles émaner ? L'investiture était comme la consécration de la dignité, l'évêque ou l'abbé du monastère devait-il être investi par le pape lui-même, ou bien les empereurs devaient-ils recevoir l'hommage féodal, le serment des clercs en même temps qu'ils leur remettaient la crosse et le pallium ? Tout clerc n'était-il pas membre de l'Église ? comment mêler l'épée des hommes d'armes là où il n'y avait qu'une hiérarchie d'évêques et de prêtres (2) ? Le peuple élisait ses pasteurs ; ceux-ci, une fois élus, n'avaient plus qu'à recourir à l'approbation du pape ; et pourquoi auraient-ils besoin de la confirmation de l'Empereur ? Peuple et clercs formaient le corps de l'Église ; si les chefs des féodaux se mêlaient dans les investitures, n'était-il pas à craindre que les hommes d'armes fussent préférés aux clercs dans les dignités de l'Église ? Les abbayes étaient riches de fiefs et de donations ; ces terres plaisaient aux hommes de batailles, ils brûlaient du désir de lancer leurs chiens lévriers dans ces guérets, d'envahir les celliers des cathédrales et des grands moutiers, de hisser leurs gonfanons sur les tours où pendait le beffroi. Les empereurs pouvaient leur donner cette satisfaction en se réservant les investitures, car ils étaient leurs hommes, et voilà pourquoi les papes combattaient avec tant d'ardeur pour s'attribuer exclusivement le droit du pallium ; chef de l'Église, son gouvernement devait lui appartenir à l'exclusion de tous. Le pape maintenait ainsi dans sa pureté les principes du droit canonique ; c'était bien assez déjà que les coutumes de la féodalité se fussent introduites parmi les clercs, qu'on entendît dans les abbayes les aboiements des chiens, le cliquetis des armes ou l'entre-choc des coupes dans les festins (3) ; fallait-il encore livrer les investitures à la rapacité des féodaux ?

Telle fut la cause de cette querelle vive, profonde, entre les empereurs et les papes, qui se prolongea pendant tout le moyen âge. Grégoire VII avait établi les droits du pontificat, et Urbain II mit en

(1) *Voyez* chap. xxv de cet ouvrage.

(2) La question des investitures a rempli le moyen âge ; elle fut décidée en France par le concordat de François I[er]. *Voyez* le grand ouvrage de Marca sur l'accord de la puissance des papes et des empereurs. Les *Annales* de Baronius et de Pagi, ad ann. 1080-1160, sont remplies de ces querelles.

(3) *Voyez* les répressions portées par les conciles contre les mauvaises mœurs des clercs. Il faut parcourir les tables de la grande collection de Labbe aux mots *Concubina*, *Mulier*, *Canis*, *Joculator*. Les Bénédictins, dans l'*Art de vérifier les Dates*, ont publié une analyse exacte de tous les conciles, tom. I[er], in-4°.

action la puissance armée de l'Église par la croisade; ils apportèrent en commun des forces pour lutter contre les empereurs. Mais ce qui brisait l'unité papale, en empêchant le développement de ses desseins, c'était surtout cette multiplicité d'antipapes qui apparaissent, la tiare en tête, dans la lutte du pontificat et de l'Empire. Les antipapes avaient deux origines : ou ils étaient élus sous le glaive des empereurs, et ils venaient ainsi représenter la puissance germanique et féodale, la race blonde et armée, la matière dominant la pensée morale; ce n'étaient alors que des vassaux de la maison de Souabe, des clercs soumis à l'Empereur (1); ou bien ils étaient élus dans un mouvement populaire à Rome. On voyait, à certains intervalles, le peuple transtéversin, les patriciens dégénérés qui habitaient le Capitole, le Campo-Vaccino ou les ruines du palais de Trajan, se lever comme s'ils étaient pris de vin nouveau aux vendanges de Tibur ou de la villa Adrienne (2); alors la multitude courait au Forum, elle proclamait un pape comme autrefois elle élisait un consul ou un tribun; c'était le pontife des Romains, le seul que la ville étroite saluait dans ses acclamations renouvelées des vieilles formes républicaines mêlées à des idées chrétiennes. Mais ce pape municipal, pas plus que le pape choisi par les empereurs, n'avait ce caractère d'universalité empreint par l'Église catholique sur ses pontifes : l'un était l'élu de la populace de Rome, d'une seule cité; l'autre avait le pallium féodal de la Germanie. Il n'y avait donc que l'élu de l'Église universelle qui se manifestât aux yeux de l'univers catholique comme le véritable pape.

Ainsi fut exalté Pascal II, le successeur d'Urbain II; il avait passé son enfance sous le nom de Raignier dans le monastère de Cluny; les clercs l'élurent contre sa volonté; il s'enfuyait comme si la foudre allait éclater sur sa tête, lorsqu'on le revêtit de la chape écarlate, marque de la dignité pontificale : bientôt chassé de Rome par les antipapes, il vint en France, visita la Bretagne, la Bourgogne, pour s'abriter à Saint-Denis; il revint ensuite dans la basilique de Latran pour se faire proclamer pape. L'empereur Henri V arrive subitement à Rome; il fait prisonnier Pascal II, et lui arrache une bulle qui assure à l'Empereur le droit d'investiture; libre, Pascal la révoque; Henri revient puissant à la tête de ses hommes; le pape quitte Rome pour la seconde fois et se retire dans la solitude du Mont-Cassin; là, faible, sans armes, mais confiant en lui-même, il dépose l'Empereur comme s'il avait le glaive en mains et une armée à ses ordres (3). Pascal II meurt; il a pour successeur Gélase II, un des moines encore du Mont-Cassin, aux fortes études, à la raison droite et ferme. Gélase est expulsé de Rome par le peuple, et le voilà, comme son prédécesseur, visitant la France, signant des bulles de monastère en monastère, pour constater la puissance pontificale et en manifester l'incontestable suprématie. Il arrive au moutier de Maguelonne, où Suger le visite, puis il meurt à Cluny; sa papauté commence dans la solitude du Mont-Cassin, et finit dans un autre oratoire de moines au désert. L'ordre de Saint-Benoît, cette organisation religieuse, devient comme le séminaire de la papauté (4); cet ordre était, depuis saint Bernard, la grande puissance de l'Église; le catholicisme se formulait dès lors dans la hiérarchie monastique. Clairvaux et Cîteaux firent leur pape; Calixte II fut élu à Cluny et couronné dans la cathédrale de Vienne; il résida dans les monastères de France pendant plus d'une année. Quand il revint à Rome, on le vit briser de ses mains la croix de l'antipape, qui fut couvert d'une peau de mouton sanglante, en signe de mépris; fier et hautain, parce qu'il s'appuyait sur la force de Cluny, Calixte se fit peindre en archange terrassant l'antipape sous la figure du démon. Après lui succède le court pontificat d'Honorius II, pour arriver enfin au pape Innocent II, le protégé de saint Bernard. Dans ce siècle d'agitation pour l'Église, le refuge des papes était toujours la France, et l'on voit Innocent II en parcourir les monastères un à un; il leur concède des bulles, il tient des conciles comme dans la plénitude de son pouvoir. Innocent II eut à lutter contre l'antipape Anaclet; la papauté combattit perpétuellement contre les antipapes, et ne peut retrouver encore l'unité de son pouvoir (5).

Les empereurs germaniques sont les grands adversaires du pontificat; Henri V, le fils de ce Henri IV de la maison de Souabe, l'ennemi de Grégoire VII, avait détrôné son père pour hâter son règne; Henri V, revêtu de la pourpre, mène ses féodaux aux batailles; il fait la guerre en Flandre, en Hongrie, en Silésie (6), mais il est toujours

(1) Ce fut le cas de presque tous les antipapes des onzième et douzième siècles. *Annal.* Baronius et Pagi, ad ann. 1080-1160.

(2) Muratori, *Annal. Ital.* ad ann. 1080-1160.

(3) Baronius et Pagi, ad ann. 1100-1117.

(4) Les Bénédictins, dans l'*Art de vérifier les Dates*, ont pris un grand soin de constater les papes qui sortent de leur ordre, tom. Ier, in-4o. Mabillon, *Annal. Benedict.*, a également noté tous les papes qui visitèrent les abbayes des Bénédictins. Ad ann. 1090-1150.

(5) Suger rapporte dans sa *Vita Ludovic. Gross.*, cap. XXI, la visite du pape Innocent II à Saint-Denis. Duchesne, tom. IV, pag. 165-166.

(6) Il faut consulter Othon de Frisingue sur le règne de

malheureux à la tête de ses Allemands; partout Henri V est battu; les races flamande, hongroise et polonaise sont vigoureuses et aguerries, elles ne craignent pas les Allemands! L'Empereur est plus heureux avec les Italiens, il n'a pas en face une cavalerie bardée de fer; le voilà qui descend en Lombardie; aux fêtes de Noël, on le trouve avec ses hommes d'armes à Florence, il marche sur Rome, et après avoir concédé les investitures aux papes, il paraît dans ses pompes impériales au milieu de la basilique du Vatican (1). Les Romains se révoltent contre les Allemands; Henri quitte Rome, mais il revient bientôt, et les consuls le saluent du titre d'Empereur. Il avait trop insulté la papauté pour qu'une légende de malédiction ne s'attachât pas à lui; il mourut jeune encore d'un ulcère au bras qui lui dévorait les chairs d'une manière affreuse: sa main n'avait-elle pas touché la robe sacrée des papes? Quand son corps fut porté à Spire, les Allemands réunis dans la plaine de Mayence, où l'on voyait plus de soixante mille chevaliers armés de fer, élurent pour empereur Lothaire II. Ce fut un frémissement parmi les nobles hommes; trois prétendants à l'Empire déployaient leurs bannières sur le même champ d'élection: Conrad, duc de Franconie; Frédéric, duc de Souabe; Léopold, margrave d'Autriche (2). Lothaire fut couronné à Aix-la-Chapelle, la vieille cité, tandis que Conrad prenait la couronne du roi des Romains à la Monza de Milan (3). Qui peut résister à Lothaire l'Empereur? Il passe les Alpes et vient rendre hommage au pape au pied de la basilique des saints apôtres. Lothaire fut soumis à Rome, et cet abaissement de la puissance impériale grandit l'ascendant moral du pontificat pour la querelle des investitures: un moment le pape exerça ce droit dans toute sa plénitude.

Et qui aurait pu résister au mouvement de l'unité catholique, à une époque où toute la police sociale venait de l'Église! Quand on suit attentivement l'histoire des conciles, on voit se développer dans ces solennelles assemblées les principes de gouvernement et de sociabilité. Les conciles, composés d'évêques, d'abbés et de clercs, étaient généraux ou provinciaux: les uns s'appliquaient à l'universalité des peuples, à l'Église tout entière; les autres n'étaient que de police locale, et régissaient un royaume, une race, une province dans le monde catholique; puis quelques-uns s'appliquaient à la hiérarchie des clercs seulement, les autres à tout le peuple. Voici d'abord les prélats réunis à Valence; l'évêque d'Autun est accusé de simonie, on le dépose. A Rome, le pape déclare hérétique tous ceux qui troublent l'état de l'Église et censurent ses doctrines; à Londres, la simonie est solennellement proscrite, et six abbés sont déposés parce qu'ils étaient publiquement convaincus.

C'était la plaie de l'Église que la simonie! et tel fut le zèle des clercs pour la réprimer, qu'un des plus ardents traversa un bûcher pour prouver que son évêque n'observait pas les lois des canons. A Rome, Pascal II excommunie le comte de Meulan parce qu'il soutient le droit d'investiture comme le prétendaient l'Empereur et le roi d'Angleterre. Dans Florence on décida que l'Antechrist n'était point né, car aucun signe n'avait apparu. Le célibat des prêtres fut rigoureusement prescrit par l'assemblée de Londres (4). Au concile de Latran il fut décidé que lorsqu'un évêque était élu par le clergé et le peuple, l'investiture d'un empereur ou d'un roi était inutile. Puis d'autres conciles proclament la trêve de Dieu, le droit d'asile, la suspension des violences; toutes dispositions de haute police sociale.

Avec quelle solennité ces grandes cérémonies de conciles n'avaient-elles pas lieu! Le plus souvent c'était dans une prairie, vaste plaine où l'on construisait des amphithéâtres et des chaires; là se groupaient les archevêques, les abbés et les clercs, les consuls des cités, le peuple en masse, comme dans le Forum, et c'était au bruit des acclamations que délibérait le concile. Quand une violente querelle était engagée, elle se décidait par la voix des évêques et à la pluralité des suffrages. Dans le concile général de Latran, toute l'organisation générale de l'Église est proclamée (5); on en avait bien besoin, car les mœurs se relâchaient, l'autorité était méconnue, les hérésies se manifestaient

Henri V. C'est le chroniqueur le plus instruit des affaires germaniques. Liv. x à xxiii.

(1) Muratori, *Annal. ital.*, parle beaucoup de ces guerres de Lombardie. Ad ann. 1112-1130.

(2) Schmidt, *Histoire des Allemands*, tom. v, ad ann. 1125-1130.

(3) J'ai trouvé, dans la vie de Wibaud, abbé de Stavelot et de Corbie en Saxe, une lettre intitulée : *Au nom du Sénat et du Peuple romain*, S. P. Q. R., à l'empereur Conrad, pour lui annoncer qu'ils l'ont choisi. *Epist.* 211. A la fin de cette épître se trouvent des vers singuliers qui peignent bien le temps et la prétendue liberté romaine.

Rex valeat, quidquid cupit obtineat super hostes,
Imperium teneat, Romæ sedeat, regat orbem
Princeps terrarum, ceu fecit Justinianus :
Cæsaris accipiat Cæsar, quæ sunt sua præsul,
Ut Christus jussit, Petro solvente tributum.

(4) *Voyez* la table si exacte, si précise des conciles dans l'*Art de vérifier les Dates*, par les Bénédictins, tom. 1er, in-4o.

(5) *Voyez* Labbe et Cossard, *Sacrosanct. Conciliœ collect.* Paris 1671, in-fol.

partout ; il y avait déjà des hommes à la parole déclamatoire et bruyante qui gagnaient de la popularité en parlant contre les mœurs relâchées de l'Église, et demandaient à grands cris une réforme (1). L'hérésie ne se manifestait point hardie, mais il y avait une fermentation contre la puissance des clercs; elle éclata d'abord par la censure des mœurs. Toutes les fois qu'il y a une hiérarchie qui gouverne souverainement, elle est soumise à l'opposition; l'autorité appelle l'examen, l'examen la critique; et la vive révolte de l'esprit contre l'unité ecclésiastique résultait du besoin d'examen. Abélard avait conquis sa popularité en entourant son enseignement de censure contre l'Église ; il avait d'abord résisté aux conciles, puis il s'y était soumis, parce qu'il n'avait pas assez de fermeté dans l'esprit pour aller jusqu'au dernier terme de ses doctrines: c'était trop hardi pour lui.

A cette époque, un homme de témérité se montra capable de remuer les idées et d'ébranler tout l'édifice de la puissance ecclésiastique; les monuments le nomment Arnaud de Brescia, pauvre moine qui proclama la révolte des esprits et essaya la liberté et l'examen comme principe de toute force populaire. Arnaud de Brescia était un des élèves d'Abélard, il avait passé les Alpes pour assister aux leçons du maître sur la montagne de Sainte-Geneviève quand la foule se pressait attentive; il avait puisé dans cette école, sinon un esprit de liberté absolue, au moins une certaine force de résistance et d'examen pour lutter contre l'autorité de l'Église. Les doctrines d'Arnaud de Brescia furent celles d'une grande réforme ecclésiastique; il appela de toutes ses forces l'épuration des mœurs (2); le Christ avait dit aux clercs « que son royaume n'était pas de ce monde, » et Arnaud de Brescia en conclut que tous les clercs devaient renoncer aux biens matériels pour la grande vie de l'éternité. Il fallait donc abdiquer les pompes dorées, la libre possession des fiefs; la pauvreté avouée, absolue, devait être le caractère et l'attribut des évêques et des abbés. Ainsi ce n'était pas assez de renoncer aux chasses bruyantes, aux concubines adorées, il fallait encore se détacher des pompes habituelles à l'Église; Arnaud de Brescia imposait la pauvreté, il voulait les cathédrales vides et les sanctuaires dépouillés; il prêcha ses doctrines à Milan, dans les marches romaines, partout où l'imagination brûlante répondait à son esprit. Il y eut un grand enthousiasme répandu sur ses pas, ses prédications étaient populaires; on se levait en armes pour proclamer l'égalité de tous. Les féodaux du Milanais, les évêques, comprimèrent ces tentatives, et Arnaud de Brescia se retira dans la ville municipale de Zurich, au sein des montagnes, pour respirer l'air de la liberté (3). Quand l'Italie fut une fois encore en feu pour la querelle du peuple, du sénat et des papes, Arnaud de Brescia sortit de sa retraite et vint à Rome; c'était le temps où l'on parlait de rétablir les tribuns, où l'on réchauffait les idées du Capitole et des consuls, où les sept collines fermentaient comme des volcans sous le peuple. Alors les doctrines d'Arnaud de Brescia durent faire une profonde impression, elles saisirent l'imagination des Transtéverains et de quelques pauvres clercs; on se révolta contre les cardinaux et l'oppression qu'ils faisaient peser sur les paroisses. On vit une fermentation universelle dans Rome catholique; les papes quittaient le château Saint-Ange, ils ne pouvaient plus habiter la ville toujours émue, et qui rêvait son ancienne liberté et sa vieille splendeur (4). La puissance d'Arnaud de Brescia finit sous le pontificat d'Adrien IV, Anglais d'origine, pape plein de fermeté et élevé dans le monastère de Saint-Alban. Arnaud de Brescia, retenu captif d'abord, fut condamné à périr par le feu comme hérétique; ses cendres furent jetées dans le Tibre, pour imiter les vieux Romains, qui précipitaient dans les eaux jaunies du fleuve les citoyens livrés à la hache du licteur. Cet fut une des grandes tentatives de réformation. Arnaud de Brescia n'attaqua pas le dogme encore, sa doctrine n'était point philosophique, il appelait seulement une réformation matérielle, en plaçant la police de l'Église dans la pauvreté des clercs et l'égalité de tous.

A toutes les époques et sous des formes diverses l'autorité est ainsi attaquée par une opposition de réforme; on ne va pas directement à ses doctrines et à son pouvoir, mais on l'ébranle par des idées

(1) Béranger surtout, l'un des élèves d'Abélard. J'en parlerai plus tard. *Voyez* les œuvres d'Abélard, in-fol., p. 302.

(2) Les plus curieuses notices sur Arnaud de Brescia se trouvent dans le chroniqueur Othon de Frisingue, exact annaliste d'Allemagne. Othon était fils du marquis d'Autriche; il fait beaucoup de philosophie au sujet d'Arnaud de Brescia. Il explique le mystère de la Sainte-Trinité et les distinctions à faire entre Πρόσωπον et ὑπόστασιν, entre οὐσίαν et οὐσίωσιν. OTHON DE FRISINGUE, *De Gestis Frideric.*, lib. II, cap. XI.

(3) L'école qui a tant exalté Abélard a dû tout naturellement élever haut Arnaud de Brescia. Gibbon a été impartial; Muratori a donné une bonne notice dans ses *Annal ital.*, ad ann. 1130 et 1145. Baronius, continué par Pagi, a des détails fort curieux, ad ann. 1130-1150.

(4) Le chroniqueur Gunther explique ainsi le plan républicain d'Arnaud de Brescia :

Quin etiam titulos urbis renovare vetustos ;
Nomine plebeium secernere nomen equestre ,
Jura tribunorum , sanctum reparare Senatum ,
Et senio fessas mutasque reponere leges.
Lapsa ruinosis , et adhuc pendentia muris
Reddere primævo Capitolia prisca nitori.

populaires de réformation dans les mœurs et dans les habitudes. N'est-ce pas la condition de tout ce qui est puissant, de susciter une résistance journalière? L'Église était le pouvoir incontestable et reconnu; l'examen commença donc à s'attacher à elle, à pénétrer son esprit, à juger sa constitution et sa force; la guerre était déclarée à qui régnait. Grégoire VII avait posé les fondements d'une grande monarchie, et elle fut attaquée par toutes les voix, elle suscita toutes les oppositions; c'était dans la condition de son existence, il ne fallait pas s'en étonner, car elle dominait le pouvoir de la société. Dans la marche du temps, l'autorité et l'examen forment comme les deux idées en lutte; elles se transforment, mais elles ne meurent pas!

CHAPITRE XLVI.

FIN DU RÈGNE DE LOUIS LE GROS.

Premières batailles de Normandie. — Guerre nationale contre les Allemands.— Prise d'armes de la chevalerie de France. — L'oriflamme de Saint-Denis. — Retraite de la race germanique.—Guerre contre les Anglais.— Invasion de l'Auvergne. — Louis le Gros et sa lignée. — Corpulence du roi.— Sa maladie et sa mort.— Administration royale. — Chartres et diplômes.

1116 — 1137.

Louis le Gros, roi batailleur de la féodalité, s'était habitué dès son enfance à combattre dans les champs de guerre; on le voit incessamment autour du Parisis assiéger les châteaux, dompter les comtes (1); sa vie se passait en armes; depuis son extrême jeunesse, dans le monastère de Saint-Denis jusqu'à sa mort, son père, Philippe Ier, lui avait donné le soin de guerroyer; quand les châtelains des environs de Paris furent domptés, on put franchir ces fiefs si rapprochés de la cité, et Louis VI se rencontra dans de plus fortes luttes avec les chevaliers d'Angleterre et de Normandie, qu'animait toujours une profonde haine contre les Français. On se rappelle que Guillaume le Roux, roi des Anglais, était mort percé d'une flèche dans les sentiers les plus sombres d'une épaisse forêt où retentissait le hurlement des loups; il avait eu pour successeur Henri Ier, surnommé le *Beau Clerc* ou l'*Escolatre*, à cause de sa science et de son amour de la dispute, caractère dominant de l'époque (2). Henri l'Anglais ne dédaignait pas les batailles; il avait hérité d'une certaine avidité de conquêtes; désireux de nouvelles terres, il souriait aux fiefs plantureux, aux manses abondantes. La chevalerie de Normandie et d'Angleterre avait alors mis en usage les armures formidables; un chevalier était tellement couvert de cottes de mailles, de hauberts, de cuirasses, de gantelets; sa tête était si préservée par son casque et sa double visière, qu'il était impossible de l'atteindre; les Anglais et les Normands savaient fortement caparaçonner les chevaux de manière à les rendre invulnérables (3); en vain on aurait cherché à percer le poitrail des nobles coursiers! La pointe des épées s'émoussait, la lance était impuissante pour les atteindre! La chevalerie normande était lourde dans ses mouvements, mais tellement impénétrable qu'on aurait dit une muraille d'acier; lorsqu'un chevalier était renversé, il restait immobile sur la terre, nulle arme ne pouvait pénétrer jusqu'à sa poitrine; il fallait le prendre captif et prisonnier. La chevalerie de France avait imité les armures des Normands et des Anglais: souvent, lorsqu'ils se rencontraient sur un champ de guerre, tous roulaient dans la poussière; « on faisait prisonniers des masses de fer à coup de masse de fer », comme le dit un chant de Geste, mais le sang ne coulait plus; l'armure préservait le chevalier depuis le cimier de son casque jusqu'au dernier clou scellé au pied de son cheval de forte encolure (4).

Dans la plaine de Brenneville, au Vexin normand, il y eut une de ces rencontres de chevalerie; on ne compta que trois chevaliers morts parmi les neuf cents qui se heurtèrent lance contre lance, casque contre casque (5). Les Français ne furent point heureux; leurs rangs furent brisés, et il y eut cent quarante chevaliers pris par les Normands. Le roi Louis le Gros, reconnu dans la mêlée à sa corpulence, fut arrêté par un écuyer anglais qui, prenant la bride de son coursier, dit d'une voix forte en langue vulgaire: « Le sire roi est pris. » Louis, se levant sur ses étriers, assena un coup de masse d'armes sur la tête de l'Anglais, et lui répondit: « Apprends qu'on ne prend jamais le roi, pas même aux échecs. » Les échecs n'étaient-ils pas

(1) *Voyez* le chap. XXXVI de ce livre.

(2) ORDERIC VITAL, liv. IV, en le comparant à Mathieu Paris, qui commence à offrir quelque intérêt, liv. Ier.

(3) DUCANGE, vo *Lorica*, *Armis*, et ses notes sur Joinville.

(4) Les fortes armures normandes du onzième siècle sont très-rares aujourd'hui. Le grand travail du Père Montfaucon en a reproduit quelques-unes. Tom. Ier. *Voyez* aussi la tapisserie de la conquête et les vitraux de Saint-Denis dans le tom Ier.

(5) SUGER, *Vita Ludovic. Gross.*, cap. XXI.

la belle partie féodale, n'étaient-ils pas l'image des coutumes et des lois de la chevalerie? Or le roi ne pouvait être pris, parce qu'il fallait imprimer respect pour la suzeraineté. Louis le Gros fut obligé de fuir le champ de bataille; il se confia à un serf qui le conduisit à travers la forêt jusqu'à Chaumont. Un peu plus tard on voit apparaître une seconde fois en Normandie le roi à la tête des rustres et des paysans, conduits par les curés, chacun sous la bannière de la paroisse. Louis invoquait l'appui de la vieille race neustrienne, réduite en servitude, contre les Normands et les Anglais, qui la dominaient depuis Rolf le Scandinave et Guillaume le Conquérant. Les Neustriens étaient, par rapport aux Scandinaves et aux Anglais, dans la même servitude que les Gaulois avaient été envers les Francs et la race germanique (1)!

Ainsi finirent les batailles de Normandie, la belle province; mais il y eut bientôt une invasion plus terrible : les Allemands, sous l'empereur Henri V, passèrent le Rhin et s'avancèrent vers les frontières de Champagne : tous ces blonds Germains, à l'armure brunie, voulaient envahir Reims, la vieille ville franque du sacre. Cette armée des Allemands se composait de Lorrains, de Bavarois, de Souabes et de Saxons, belliqueuse et forte chevalerie; la race franque était ainsi menacée tout entière; elle se leva avec enthousiasme; il n'y eut pas d'hésitation parmi les grands vassaux; les cartulaires content que deux cent mille hommes de forte mine se levèrent en ordre pour repousser les Allemands, car il s'agissait d'une guerre de nationalité, comme on en voit de temps à autre chez les peuples. Louis VI se mit à la tête de ce mouvement féodal, et ce fut alors que s'éleva au milieu de Saint-Denis l'oriflamme couleur rouge en forme de bannière, telle qu'elle ressemblait à la chape du martyr (2). Le roi ne savait-il pas que le bienheureux saint Denis était le défenseur de la nationalité franque? N'était-il pas le patron spécial et le protecteur particulier du royaume? Le roi se rendit en hâte à ses pieds « et le sollicita du fond du cœur, tant par des prières que par des présents, de défendre le royaume, de préserver sa personne, et de résister, comme à son ordinaire, aux ennemis. En outre, et suivant le privilége que les Français ont obtenu de saint Denis, de faire descendre sur l'autel les reliques de ce pieux et de ce miraculeux défenseur de la France, ainsi que celles de ses compagnons, comme pour les emmener au secours du royaume quand un État étranger ose tenter une invasion dans celui des Français (3). »

Ainsi parlait Suger en rappelant la patriotique institution du reliquaire de Saint-Denis, le vieux drapeau de la France, pour la défendre contre l'invasion étrangère : « Le roi ordonna que cette cérémonie, continue-t-il, se fit pieusement et en grande pompe, et en sa présence. Enfin, prenant sur l'autel la bannière du comte du Vexin, pour lequel ce prince relevait de l'église de Saint-Denis, et la recevant, pour ainsi dire, de son seigneur suzerain avec un respectueux dévouement, le roi vola avec une petite poignée d'hommes au-devant des Allemands, pour parer aux premiers besoins de ses affaires; il invita fortement toute la noblesse à le suivre. La France, avec son ardeur accoutumée, s'indigna de l'audace des ennemis; partout elle mit en mouvement l'élite de ses chevaliers, et de toutes parts elle envoya de grandes forces et des hommes qui n'avaient oublié ni l'antique valeur ni les victoires de leurs ancêtres. Quand de tous les points du royaume notre puissante armée fut réunie à Reims, il se trouva une si grande quantité de chevaliers et de gens de pied, qu'on eût dit des nuées de sauterelles qui couvraient la surface de la terre, non-seulement sur les rives des fleuves, mais encore sur les montagnes et dans les plaines. Le roi ayant attendu là une semaine tout entière l'arrivée des Allemands, les grands du royaume se préparaient au combat et disaient entre eux : « Marchons hardiment aux ennemis, qu'ils ne rentrent pas dans leurs foyers sans avoir été punis, et qu'ils ne puissent pas dire qu'ils ont eu l'orgueilleuse présomption d'attaquer la France, la maîtresse de la terre. Que leur arrogance obtienne ce qu'elle mérite, non dans notre pays, mais dans le leur même, que les Français ont subjugué et qui doit leur rester soumis en vertu du droit de souveraineté qu'ils ont acquis sur lui. Ce qu'ils projetaient d'entreprendre furtivement contre nous, rendons-le-leur ouvertement (4). »

Suger et les chroniques exaltées et patriotiques rappellent ainsi dans ce récit les opinions des vassaux de France contre la race allemande, l'ennemie de leur nationalité : barons, communaux, clercs étaient pleins d'impatience de marcher au-devant

(1) *Voyez*, sur cette guerre de Normandie et l'appui des communaux à Louis VI, ORDERIC VITAL, liv. XII, p 855-856.

(2) Suger se complait dans le récit de cette guerre toute nationale. Il était abbé de Saint-Denis et avait assisté aux moindres événements de la prise d'armes. *Voyez Vita Ludovic. Gross.*, cap. XXI.

(3) SUGER, *Vita Ludovic. Gross.* C'est le tableau le plus complet du règne. Suger parle avec prédilection de cette prise d'armes des Français contre la race allemande, chap. XXI.

(4) Comparez, sur ce grand mouvement des races franque et germanique, SUGER, *Vita Ludovic. Gross.*, cap. XXI, et OTHON DE FRISINGUE, qui donne la contre-partie du récit dans le sens allemand, liv. IV.

de l'armée envahissante. Cette ardeur fut calmée par les sages et les plus prudents du baroonage de France : « Ils conseillaient d'attendre que les ennemis fussent entrés sur notre territoire, de leur couper la retraite, et quand ils ne sauraient plus où fuir, de tomber sur eux, de les culbuter, de les égorger sans miséricorde comme des Sarrasins, d'abandonner sans sépulture, aux loups et aux corbeaux, les corps de ces barbares, à leur éternelle ignominie, et de légitimer ces actes de rigueur et ces terribles massacres par la nécessité de défendre notre pays. » Ainsi, dans leur haine profonde, les Français assimilaient la race germanique aux Sarrasins, aux ennemis des chrétiens; il fallait que le ressentiment s'élevât au plus haut degré d'exaltation; les infidèles n'étaient-ils pas les mécréants de Dieu même! « Cependant, reprend Suger, les grands du royaume rangent en bataille dans le palais et sous les yeux du suzerain les diverses troupes de guerriers, et règlent celles qui, d'après l'avis commun, doivent marcher ensemble. Ceux de Reims et de Châlons, qui sont plus de soixante mille tant fantassins que cavaliers, forment le premier corps de bataille; les gens de Soissons et de Laon, non moins nombreux, composent le second; au troisième sont les Orléanais, les Parisiens, ceux d'Étampes, et la nombreuse armée du bienheureux saint Denis, si dévouée à la couronne(1).

Voici donc les communes, le peuple de la paroisse, armés comme les chevaliers; le courage vient au cœur de la race serve et bourgeoise, elle conquerra bientôt sa liberté, car elle combat aussi hardiment que les féodaux! « Le roi, plein d'espoir dans l'aide de son saint protecteur, s'écrie Suger, décide de se mettre lui même à la tête de cette troupe : « C'est avec ceux-ci, dit-il, que je combattrai courageusement et sûrement; outre que j'y serai protégé par le saint mon seigneur, j'y trouve ceux de mes compatriotes qui m'ont élevé avec une amitié particulière, et qui certes me seconderont vivant, ou me rapporteront mort, et sauveront mon corps. » Le comte du palais, Thibaut, qui était venu par son devoir féodal avec son oncle le noble Hugues, comte de Troyes, conduisait la quatrième bannière des hommes de France; à la cinquième, composant l'avant-garde, étaient le duc de Bourgogne et le comte de Nevers; Raoul, comte de Vermandois, renommé par son courage, illustré par sa proche parenté avec le roi, et que suivaient une foule d'excellents chevaliers et une troupe nombreuse tirée de Saint-Quentin et de tout le pays d'alentour, bien armée de cuirasses et de casques, fut destiné à former l'aile droite. Les hommes de Ponthieu, Amiens et Beauvais formèrent l'aile gauche, on mit à l'arrière-garde le très-noble comte de Flandre, avec ses dix mille excellents soldats, dont il eût triplé le nombre s'il avait été prévenu à temps; et près de ceux-ci combattirent Guillaume duc d'Aquitaine, le comte de Bretagne, et le vaillant guerrier Foulques, comte d'Angers, qui rivalisaient d'autant plus d'ardeur que la longueur de la route qu'ils avaient eue à faire, et la brièveté du délai fixé pour la réunion, ne leur avaient pas permis d'amener des forces considérables, lesquelles allaient durement venger sur l'ennemi l'injure faite aux Français (2).

Ainsi se levaient la féodalité et les communes sans distinction; la prise d'armes s'étendit aux barons de la Langue d'oc et de la Langue d'oil, aux Flamands comme aux Aquitains; l'unité monarchique se manifeste avec sa tendance invariable! Tout le baroonage féodal prit les armes, car il s'agissait de repousser la race germanique; les mille gonfanons se déployèrent aux vents. L'ordre de bataille fut réglé par une volonté unique : « Quand on attaquerait les Allemands, continue Suger, des charrettes chargées d'eau et de vin pour les hommes blessés ou épuisés de fatigue devaient être placées en cercle comme une espèce de forteresse, pourvu que le terrain s'y prêtât; ceux que des blessures ou la lassitude forceraient de quitter le champ de bataille, devaient aller là se rafraîchir, resserrer les bandages de leurs plaies, et reprendre des forces pour venir de nouveau disputer la palme de la victoire. Ces dispositions si redoutables, et la réunion d'une armée si courageuse, retentirent bientôt; dès que l'Empereur en eut connaissance, feignant, dissimulant, il couvrit sa fuite de quelque prétexte, marcha vers d'autres lieux, et préféra la honte de se retirer lâchement au risque d'exposer son empire et sa personne à la cruelle vengeance des Français et au danger d'une ruine certaine. A la nouvelle de sa retraite, il ne fallut rien moins que la prière des archevêques, des évêques et des hommes recommandables par leur piété, pour engager les Français à ne pas porter la dévastation dans les États de ce prince et à en épargner les pauvres habitants (3). »

(1) Cet armement des serfs et des communaux me paraît un des faits les plus curieux, qui parle un peu plus haut pour l'émancipation des masses que les chartres des communes isolées. *Voyez* SUGER, *Vita Ludovic. Gross.*, cap. XXI.

(2) Par cette énumération de vassaux, on voit suffisamment que la guerre était nationale; jamais, en d'autres circonstances, les méridionaux n'auraient marché avec les hommes du Nord, les Aquitains avec les Flamands. *Voyez* SUGER, *Vita Ludovic. Gross.*, cap. XXI, et le *Cartulaire* de l'abbé de Camps, tom. VIII, mss.

(3) SUGER, *Vita Ludovic. Gross.*, cap. XXI.

Ainsi Suger raconte cette tentative d'invasion des blonds Germains venant se briser contre la frontière de fer que leur opposait la féodalité des Francs ; la race allemande et lorraine fut forcée de respecter le territoire. Grande joie aux cours plénières, à l'aspect d'un tel succès ! Et le roi Louis le Gros vint solennellement à Saint-Denis restituer l'oriflamme sacrée qui s'était déployée dans les camps pour la défense de la patrie. Le monastère retentit des hymnes saintes ; le roi vainqueur déposa sa couronne d'or sur l'autel ; on le vit humblement porter sur ses épaules les châsses vénérables d'argent qui contenaient les corps des martyrs : ce pèlerinage des Français à Saint-Denis était, pour le moyen âge, comme les actions de grâces des vieux Romains au Capitole, quand ils allaient remercier les dieux de la patrie !

Tout prospéra depuis pour la guerre. Les Anglais avaient menacé une fois encore d'envahir le Vexin ; ils furent repoussés ; les Auvergnats, nation remuante des montagnes, avaient un comte aussi audacieux qu'eux-mêmes, lequel persécutait l'église de Clermont ; Louis le Gros marcha sans hésiter contre les Auvergnats ; sa cour était belle et éblouissante : « on y voyait le belliqueux comte d'Angers, le puissant comte de Bretagne, et Guillaume, l'illustre comte de Nevers. » La féodalité s'habituait à se grouper sous les bannières royales comme vers le centre de la nationalité ; on assiégea Clermont et le château de Montferrand ; c'était merveille à voir que l'éclat des cuirasses et des casques frappés par le soleil ! Amaury, comte de Montfort, eut les honneurs du siége. Cette expédition se poursuivit à la face des Aquitains, la nation méridionale qui, pour venir au secours des Auvergnats, avait quitté Bordeaux sur la Garonne (1) ; Auvergnats et Aquitains parlaient la même langue avec des nuances bien légères ; ils avaient les mêmes traits de caractère, et les Français leur étaient également étrangers ; la rivière de Loire n'était-elle pas la grande séparation des deux nationalités ? l'invasion germanique avait pu seule les réunir un moment sous les armes ! Les Aquitains s'avancèrent sans oser attaquer les barons de France, et leur duc écrivit à Louis VI une chartre de soumission ; elle constate les rapports des grands fiefs avec le suzerain, qui chaque jour se développent : « Ton duc d'Aquitaine, seigneur roi, te souhaite santé, gloire et puissance ; que la grandeur de la majesté royale ne dédaigne point d'accepter l'hommage et le service du duc d'Aquitaine, ni de lui conserver ses droits ; la justice exige sans doute qu'il te fasse son service, mais elle veut aussi que tu lui sois un suzerain équitable (2). Le comte d'Auvergne tient de moi l'Auvergne, comme je la tiens de toi ; s'il s'est rendu coupable, je dois le présenter au jugement de ta cour quand tu l'ordonneras ; cela je ne l'ai jamais refusé : il y a plus, j'offre de le faire, et je te supplie humblement et avec instance d'y consentir. En outre, et pour que Ton Altesse daigne ne conserver à cet égard aucun doute, je suis prêt à lui donner tous les otages qu'elle croira nécessaires. Si les grands du royaume jugent qu'il en doit être ainsi, que cela soit fait ; s'ils pensent autrement, que cela soit fait comme ils diront. » Le roi ayant donc délibéré sur ces propositions avec les grands du royaume, reçut du duc d'Aquitaine, comme le commandait la justice, la foi, le serment des otages en nombre suffisant ; il rendit la paix au pays et à l'Église, fixa un jour précis pour régler et décider, en parlement à Orléans et en présence du duc, entre l'évêque et le comte, les points auxquels jusqu'alors les Auvergnats avaient refusé de souscrire ; puis, ramenant glorieusement son armée, il retourna victorieux en France (3).

Les progrès de la royauté se développent rapidement ; le règne de Philippe-Auguste, qui acheva l'œuvre, se prépare ; l'obéissance des grands feudataires s'établit d'après certains principes. Louis le Gros avance le triomphe de la suzeraineté dominant les féodaux ; ce prince passait sa vie dans les batailles ; le roi, depuis son enfance, était toujours à cheval, poursuivant çà et là les barons dans ses conquêtes ; il avait une bonne reputation de guerre ; hélas ! la puissante activité de son corps ne l'avait point empêché de grossir démesurément ; tout enfant, il avait déjà de larges épaules, des membres forts et épais ; un peu plus tard il ne pouvait plus se tenir en sa selle, et, dans son expédition d'Auvergne, ses cuisses étaient si grosses, sa poitrine si large, ses membres si épais, qu'on était obligé de le mettre à cheval comme une tour de châtellenie (4) : les hommes d'armes avaient besoin de voir tout le courage du roi, d'assister à ses batailles, pour ne pas le prendre en moquerie, tant il était grotesque ; comment l'homme d'armes n'aurait-il pas ri aux éclats sous son casque d'acier, quand cette grosse boule de roi roulait sur la selle ? Mais Louis le Gros frappait dur et fort l'insolent qui osait mal dire de son suzerain ! Louis VI se désolait pourtant de voir en vieillissant cette corpulence s'arrondir encore ; on lui disait de jeûner, et le roi

(1) *Chronique de Saint-Denis*, ad ann. 1126. L'abbé de Camps a publié plusieurs actes diplomatiques relatifs à cette guerre d'Auvergne.

(2) SUGER, *Vita Ludovic. Gross.*, cap. XXI.

(3) Cette pièce est aussi rapportée par l'abbé de Camps, *Cartul. de Louis le Gros*, tom. IX et X, mss.

(4) SUGER, *Vita Ludovic. Gross.*, cap. XXI.

ne pouvait s'abstenir de manger de la venaison et de boire à grands flots le vin de Rébéchin et d'Orléans. Il est à remarquer que presque tous les féodaux, après quarante années, avaient la panse rebondie, bien repue de toutes choses; et à côté d'eux ils avaient ces moines vivant dans l'abstinence, comme pour symboliser la lutte de la chair et de l'esprit, de la force brutale qui se repaît de viande, et de l'intelligence qui vit de méditation.

Louis VI avait été fiancé à Lucienne, fille de Guy le Rouge, sire de Rochefort, avant qu'elle ne fût nubile, selon la coutume. Comme le mariage ne fut point accompli, le roi se remaria avec Alix ou Adélaïs, fille du comte de Maurienne ou de Savoie, Humbert II (1). Il en avait eu une longue lignée vivante en son manoir; son fils aîné portait le nom de Philippe, varlet jeune et ardent, et qui mourut d'une façon malheureuse. Voilà qu'il s'en revenait un peu haletant de Saint-Marcel, gros bourg assez lointain de Paris en l'Ile, sur le revers de la montagne de Sainte-Geneviève, au delà des ruines du palais de Julien; son fringant cheval de bataille s'en allait au galop, lorsqu'un porc, car il y en avait beaucoup aux rues et fumiers de la cité, vint se mettre dans les jambes du fougueux coursier; le cheval effrayé se cabra et renversa le jeune prince, qui mourut cruellement de sa chute (2). Le roi le pleura comme l'héritier de sa race et de sa couronne. Le fils puîné, du nom de Louis, prit la place de son frère; il fut sacré immédiatement à Reims et reconnu comme successeur; rien n'était moins sûr alors que la transmission du pouvoir royal. La cérémonie se fit dans la cathédrale, comme on le dira plus tard, avec des pompes inaccoutumées; il fallait inspirer respect et obéissance aux vassaux.

Le roi avait encore plusieurs enfants d'Adélaïs: Louis qui régna, puis Henri qui se fit moine de Clairvaux, et plus tard fut élu à l'évêché de Beauvais et salué comme archevêque de Reims. Robert, le quatrième, fut la souche de la grande branche des comtes de Dreux; le cinquième, Pierre de Courtenay, est la noble tige de cette illustre race que je retrouve partout dans les annales du moyen âge. Salut donc à toi, souche royale des Courtenay, avec tes fleurs de lis au blason, ici tenant la charrue, là l'épée, te renouvelant par tes fils dans toutes les provinces; tu brillas en Angleterre, à Constantinople, en France, dans l'Orléanais, dans la Bourgogne, digne de ton cri d'armes et de ton écu au champ d'azur (3)! Le sixième et le septième fils de Louis VI, Philippe et Hugues, finirent leur vie en se consacrant à Dieu. Dirai-je la chronique de Constance, fille de Louis le Gros? Elle épousa Eustache, comte de Boulogne; veuve, elle se remaria à Raymond V, comte de Toulouse, alliances féodales qui furent chantées partout dans les cours plénières par les troubadours de la Langue d'oc!

Combien il vieillissait Louis le Gros! Il était inquiet, mécontent de ce ventre proéminent qui l'obligeait de rester couché sur son séant et de dormir debout; il pouvait à peine marcher quand il touchait les écrouelles à tous les pauvres dans son palais, ou bien quand il allait à Saint-Denis pour visiter les reliques ou entendre sonner la grande horloge, qu'on remontait trois fois par jour. Dans cette année la maladie vint; le roi fut pris d'une affreuse dyssenterie, et il maigrit tant qu'il n'était plus reconnaissable (4); il vit bien dès lors que c'en était fait de lui et qu'il fallait recommander son âme à Dieu. Les chaleurs de l'été étaient étouffantes, elles brûlaient et accablaient; Louis se vit près de la mort; il désirait se faire transporter à l'église Saint-Denis, il n'en eut pas la force; de sa voix mourante il ordonna de le déposer sur une croix de cendres, et c'est là qu'il rendit l'âme dans les calendes d'août 1137; il avait atteint la soixantième année de son âge (5). Louis le Gros fut surtout un roi batailleur, qui constitua la royauté par de forts coups d'épée et de longs soucis; on a voulu voir en lui un légiste, un prince qui émancipa le peuple dans une vue d'équité et d'égalité politique. Si Louis le Gros donna la liberté aux paysans et aux serfs, ce fut surtout par un motif de guerre et de conquête; il avait à lutter contre les sires féodaux du Parisis et de la Normandie, contre les possesseurs de châteaux qui dévastaient le territoire de la cité; il avait à repousser la race germanique. Louis VI invoqua l'appui des serfs et des communaux; il fit marcher les paysans et les manants sous les bannières de leurs paroisses et de leurs curés. La cause première de l'émancipation communale est toute belliqueuse et intéressée; la source morale est dans la croisade, dans ce mouvement démocratique imprimé à tout un peuple par la prédication. Les masses s'émurent, on invoqua leurs armes;

(1) Bénédictins, *Art de vérifier les Dates*, t. II, in-4°.

(2) Suger, *Vita Ludovic. Gross.*, cap. XXI.

(3) Il y a eu de grands travaux sur la généalogie des Courtenay. Gibbon les a parfaitement résumés dans une dissertation à part de son bel ouvrage sur le Bas-Empire. Ducange, dans ses notes sur la Byzantine, a beaucoup parlé des Courtenay. *Voy.* aussi ses notes sur Joinville, in-4°.

(4) *Voyez*, sur la fin de Louis VI, la biographie royale, si détaillée par Suger, *Vita Ludovic. Gross.*, cap. XXI.

(5) Louis le Gros fut enseveli à Saint-Denis. A cette occasion, Suger s'écrie :

Felix qui potuit, mundi nutante ruinâ,
Quo jaceat præscisse loco.

Chap. XXI.

Pierre l'Ermite, saint Bernard s'adressèrent à tous sans distinction, et de cette égalité devait résulter naturellement une organisation de ce peuple dont on invoquait le bras ; le fort ne pouvait pas rester longtemps serf. Tant que les populations de la campagne furent éperdues devant les barbares, tant qu'elles se cachèrent dans les souterrains des châteaux, sous l'épée des barons et des châtelains, elles furent réduites au servage, et cela devait être; dès qu'elles prirent un peu d'énergie, elles secouèrent le joug: c'était leur droit, elles l'avaient conquis par les armes.

Les ordonnances du règne de Louis le Gros sont néanmoins nombreuses : une de ses premières chartres indique un bourgeois de Paris expert dans l'art géométrique pour arpenter toutes les terres de France (1). L'abbaye de Saint-Denis, dit une autre chartre, pourra tenir un marché en son nom et à son profit (2). Les serfs de l'église de Saint-Maur pourront désormais paraître en droit et être admis en témoignage contre les personnes franches (3); les habitants de Saint-Germain, au diocèse de Chartres, sont tous affranchis de servage et exerceront toute la justice (4). Une chartre reconnaît le droit de bourgeoisie à un serf du nom de Richard-des-Costes (5); puis vint la commune de Laon avec ses priviléges et franchises. Toutes ces lettres, chartres et diplômes sont scellés de la main du digne roi Louis VI, « que Dieu ait reçu en son saint paradis, » comme le dit la pieuse chronique de Saint-Denis en France!

CHAPITRE XLVII.

PREMIÈRE ÉPOQUE DU RÈGNE DE LOUIS VII.

Sacre à Reims. — Voyage en Aquitaine. — Races méridionales. — Aliénor de Guyenne. — Fiançailles de Louis VII. — Avénement à la couronne. — Guerres féodales. — Prise et dévastation de Vitry-le-Brûlé.

1131 — 1145.

Il faut maintenant vous parler de l'enfance et gestes de Louis VII de la noble lignée, et revenir un peu sur les temps. Quand la mort implacable eut enlevé le fils aîné dans la race de Louis le Gros, du nom de Philippe, le roi s'empressa de couronner le second des fils de son lignage, Louis, jeune varlet de belles espérances. Qui peut répondre du temps dans la vie de l'homme? Or, tous les barons s'étaient rendus, sur l'avis et semonce de leur suzerain, dans la belle cité de Reims; la loi féodale leur en faisait un devoir, et nul tenancier n'eût manqué aux cérémonies des cours plenières quand ils étaient mandés pour un grand plaid. Dans cette circonstance surtout, le pape Innocent II, exilé de Rome, devait présider au sacre et couronnement de Louis VII; sainte sanction que cette main du pape se reposant sur le front d'un prince (6)!

La cérémonie du sacre eut lieu à Reims avec les pompes royales; il fallait imprimer un peu d'éclat sur l'enfance de l'héritier du suzerain, afin d'éviter les révoltes et séditions! Le pape visita d'abord Saint-Denis en France pour adorer les saintes châsses; qui aurait pu ne point saluer monseigneur saint Denis? Suger a raconté lui-même toutes les pompes pontificales qui accompagnèrent la visite d'Innocent II à son abbaye, « Le pape, dit-il, suivi de plusieurs cardinaux, sortit de grand matin de l'abbaye, et se retira au prieuré de Lettrée; là, tous se parèrent de leurs plus riches ornements, comme ils ont coutume de faire à Rome dans les grandes cérémonies; on mit sur la tête du pape un diadème composé d'une mitre couronnée par le haut d'un cercle d'or en manière de casque. Le saint père étant monté ensuite sur une mule blanche caparaçonnée, tous les cardinaux, couverts de longs manteaux et montés sur des chevaux de couleur différente, dont toutes les housses étaient blanches, allaient devant lui deux à deux en chantant des hymnes. Les barons et d'autres feudataires de l'abbaye marchaient à pied, conduisant la mule du pape par la bride; d'autres précédaient et jetaient quantité de pièces de monnaie pour écarter la foule. Toutes les rues étaient tendues de riches tapisseries et jonchées de verdure. Outre plusieurs batailles de chevalerie qui vinrent par honneur au-devant du pape, il y eut un concours prodigieux de peuple (7); les juifs mêmes de Paris accoururent à ce spectacle, et présentèrent au pape le livre et la loi en un rouleau couvert d'un voile. A cet hommage le Saint-

(1) Datée de Paris, 1115. Ordonn. du Louvre, tom. II, pag. 381.

(2) Mai 1118, ibid., tom. XV, pag. 478.

(3) *Ut servi sanctæ Fossatensis ecclesiæ adversus omnes homines, habeant testificandi et bellandi licentiam.* Cod. Louv., tom. 1er, pag. 4.

(4) Cod. Louv., tom. XVI, pag. 321.

(5) Lyon, 1126. *Gloss.* du Ducange, vº *Henrion de Pansey, Autorité judiciaire*, pag. 38, note.

(6) *Voy.* dans Marlot, *Hist. Rem. metrop.*, tous les détails sur cette cérémonie, liv. II, pag. 348.

(7) Suger, *de Vitâ Ludovic. Gross.*, cap. XXI.

Père répondit par ces paroles pleines d'une tendresse compatissante : « Que le Dieu tout-puissant daigne ôter le voile qui couvre les yeux de votre cœur ! » Enfin le pape arrive à la basilique des Saints-Martyrs, toute brillante de l'éclat des couronnes d'or et des pierreries beaucoup plus précieuses que l'or et l'argent. Il célébra les divins mystères avec nous, et nous immolâmes ensemble le véritable agneau pascal ; après quoi, on descendit dans le cloître tout couvert de tapis sur lesquels on avait dressé des tables ; là, le pape et toute sa suite, couchés à l'antique, mangèrent d'abord l'agneau matériel; on s'assit, et le reste du festin, qui fut très-splendide, se fit comme à l'ordinaire (1). » Les chartres et diplômes ont ainsi précieusement conservé la visite du pape à Saint-Denis ; cet honneur était si mémorable !

Louis le Gros salua lui-même son fils comme son seul héritier, et le fit reconnaître en ce titre par tous les comtes et féodaux de France. Louis, fils du roi, lors de son sacre, avait dix ans à peine ; élevé dans le monastère de Saint-Denis, il s'était instruit comme son père dans les arts de la grande chevalerie, qui formaient l'éducation des varlets. On vient de dire que le pape Innocent II, qui alors visitait les monastères de France, versa sur son jeune front l'huile de la sainte Ampoule, et l'enfant promit à son tour de maintenir les priviléges de l'Église et les franchises des féodaux et du peuple (2). Cet empressement à faire sacrer l'héritier de la couronne s'expliquait par l'esprit hautain des vassaux ; rien n'était moins ferme et constant que la coutume de l'hérédité ; il fallait faire reconnaître et saluer l'hoir présomptif du vivant de son père ; autrement le pauvre orphelin pouvait être abandonné par les vassaux ; les acclamations des barons devaient retentir sous les voûtes de la cathédrale pour reconnaître le successeur du roi, comme la framée des Francs, bruissant sur le champ de guerre, saluait les fils de Clovis. Louis, l'enfant du suzerain, revint en la cour plénière de Paris sous l'aile de son père ; il le suivit dans quelques-unes de ses prouesses de chevalerie, et quand il fut arrivé à l'âge d'amour et de fiançailles, Louis le Gros, le roi de France, se hâta de lui choisir une femme. Quelle noble demoiselle allait-il donner à son fils, l'héritier de la couronne? Les feudataires n'avaient pas grand lignage, on était en guerre avec le comte de Champagne ; le duché de Normandie était en litige et exposé à mille hostilités ; la Bourgogne était unie par famille à la couronne, de sorte que les prohibitions de mariage empêchaient toute union du roi et d'une fille de la féodalité du Nord (3). Tant de grands vassaux étaient à la croisade ! L'Angleterre et la Germanie étaient livrées à des hostilités de chevalerie interminables ; les prud'hommes répétaient donc : « Quelle noble épouse choisirons-nous pour le jeune Louis, l'héritier de la couronne de France ? »

La Loire séparait d'une manière inflexible la Langue d'oc de la Langue d'oil ; il y avait au Midi le beau et puissant duché d'Aquitaine, terre vaste, autrefois royaume sous les races franque et visigothe, et alors encore la plus riche terre de la Gaule. Quand on avait passé Blois et Tours, en laissant le Maine et la Bretagne sur la droite, on trouvait là une population gaie, chanteuse, toujours disposée aux plaisirs ; elle avait plus d'une fois excité les vives plaintes des vieux chroniqueurs. Quand les Francs portaient les cheveux rasés, les Aquitains laissaient pendre leurs longues boucles noires sur les épaules ; ils les parfumaient d'essences aussi odorantes que les fleurs qui s'épanouissaient sous leur soleil ; ils ne portaient pas de barbe, tandis que les Francs austères la laissaient pendre longue et crépue jusque sur leurs poitrines ; leurs vêtements étaient serrés de taille, courts et collants sur leurs membres, pour mieux les dessiner et les laisser paraître. Hélas ! ces vêtements courts avaient fait l'indignation du moine Glabert, le cénobite du Parisis, lors de l'arrivée de la reine Constance (4) ! Le chroniqueur indigné loue les barons francs de leurs longues robes ; ceux-là ne se distinguaient, l'hiver de l'été, que par les fourrures d'hermine et la dépouille des forêts qui couvraient leurs corps. Tout était plaisant et de galante avenance parmi les méridionaux ; ils venaient d'inventer les chaussures longues retroussées, nommées plus tard *à la poulaine* (5), tellement pointues, qu'elles s'élançaient comme des cornes de cerf jusqu'au genou. Que dire des femmes du grand fief méridional? Elles n'avaient pas non plus ces robes pudiques et à longs plis qui tombaient jusque sur les pieds des châtelaines de France et de Normandie, comme un souvenir des chastes druidesses de la race germanique : les femmes du Midi se dégageaient de taille ; leurs vêtements étaient courts, leurs figures étaient au vent, comme le disent les sévères légendaires ; elles aimaient les chants des troubadours. Les châtelaines du Midi présidaient aux cours plénières et aux jeux d'amour

(1) Comparez SUGER, chap. XXI, et BARONIUS continué par PAGI, ad ann. 1130-1140.

(2) *Chronique de Saint-Denis*, ad ann. 1130-1135.

(3) *Art de vérifier les Dates*, tom. III, in-4°.

(4) *Voir* le texte de Glabert, tel que je l'ai cité chap. XIII de cet ouvrage.

(5) BÉNÉDICTINS, *Art de vérifier les Dates*, tom. III, règne de Louis VII, in-4°.

chantés par les jongleurs de la Langue d'oc (1).

Que de belles escarboucles ne rayonnaient pas dans la couronne ducale d'Aquitaine! Que de duchés et de comtés ne relevaient-ils pas de Bordeaux sur la Garonne? Le Limousin, d'abord avec ses vicomtes, sa cathédrale de Limoges dédiée à saint Martial, sa chevalerie brillante et courageuse avec ses cris d'armes! le Quercy, de si antique race, où chaque tourelle avait son seigneur, chaque manoir ses faucons et ses lévriers, chaque comte mille traits d'arbalète pour décocher à tout venant! Parlerons-nous du comté de Toulouse ou de la vicomté de Béziers? Puis toutes ces cités plantureuses et brillantes, où la vigne croît avec ses pampres jaunis et déployés, quand le soleil rayonne sur les coteaux : Alby, Nismes, Montpellier, quelles cités joyeuses, à la science gaie, quand on les comparait à Orléans aux noires murailles, à Blois même, sous ces forêts de la Loire, où s'abritaient les moines de Saint-Benoît! Au midi, le feu était à la tête et au cœur de toute la population; nobles et troubadours disaient l'amour des cours plénières (2).

Le duché d'Aquitaine était sous la suzeraineté de Guillaume IX, issu d'une des grandes lignées de la race méridionale, noble homme, pieux à la fin de ses jours, et qui avait brisé de sa dure main, dans sa jeunesse, plus d'une crosse épiscopale au milieu des conciles. Quand les années vinrent, et avec elles le repentir, Guillaume résolut de faire un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, lieu vénéré en Espagne comme l'était le tombeau du Christ pour les pèlerins de Jérusalem. Guillaume n'avait pas d'enfants mâles, mais seulement deux filles : l'aînée, Aliénor, était l'héritière de son fief, car, dans les coutumes du Midi, femmes et filles héritaient féodalement; la seconde dans la lignée de Guillaume se nommait Alix; comme Aliénor, ardente et légère dans les tensons, dires d'amour aux légendes du Poitou (3).

Depuis longues années Louis convoitait le duché d'Aquitaine comme la perle du bel État de France; Suger lui conseilla de l'obtenir par noces et fiançailles : une négociation pour le mariage s'engagea par le conseil de l'abbé de Saint-Denis; or Louis VI, se sentant près de sa fin, envoya son fils bien-aimé dans la terre d'Aquitaine pour accomplir les royales noces. On venait d'apprendre que Guillaume, en s'acheminant vers le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle, avait été saisi de maladie, et la malemort s'était emparée de lui avant d'arriver au saint lieu; le fougueux baron, contempteur de l'Église en son jeune âge, avait fermé les yeux couché sur la cendre de la pénitence (4).

Aliénor héritant du fief d'Aquitaine, n'était-ce pas le cas de hâter le mariage, afin d'obtenir cet immense héritage pour la couronne de France? Voilà donc le fils du roi Louis le Gros, accompagné du sage Suger, vêtu de sa chape abbatiale et suivi d'une belle et grande chevalerie sous les ordres de Thibaud, comte de Blois, et du comte de Vermandois, qui s'achemine vers les terres d'Aquitaine. Le temps printanier rayonnait; c'étaient tout à la fois une pompe feodale et une armée pour la conquête. Était-on bien sûr des Aquitains, si hostiles aux Francs? Les châtelains du Midi voudraient-ils se soumettre à la souveraineté du roi? Les corps de bataille s'avançaient donc les gonfanons déployés, traversant les villes, les campagnes jusqu'à Bordeaux sur la Garonne, qui était la cité où les ducs d'Aquitaine tenaient leur cour plénière.

Quelle plaisance il y eut dans ce voyage pour les chevaliers qui quittaient la pouilleuse Champagne ou la Brie fangeuse! Toutes les tours brillaient pour eux d'un éclat inaccoutumé! toutes les cités resplendissaient de leurs pierres blanchâtres! on vit bien des terres brûlées et plantureuses! tout cela était du duché d'Aquitaine! Aliénor fut fiancée par Suger lui-même au jeune prince Louis, et puis cette noble chevalerie se remit en marche, chevauchant par voies et par chemins sous leurs bannières éblouissantes. Ce fut, ma foi, une belle route dont parlent toutes les chroniques avec ravissement: mais lorsqu'on arriva vers Poitiers, un messager vint de Paris en toute hâte; il était vêtu de deuil, et annonça la triste nouvelle que le roi Louis VI était mort en sa cour. Les joies se changèrent en tristesse; Suger, dans sa prévoyance, fut fort inquiet des résolutions qu'allaient prendre les féodaux du royaume. Que pourrait-on résoudre (5)? Le jeune prince, fils de Louis le Gros, qui venait avec une suite d'Aquitains et de méridionaux, serait-il salué roi avec Aliénor sa nouvelle épouse, déjà en haine

(1) *Collect.*, pièces des troubadours, par M. RAYNOUARD, tom. 1er. Dissertations sur ces cours d'amour.

(2) J'ai déjà dit que le plus beau travail sur la race méridionale a été fait par les deux modestes bénédictins dom Vaissète et dom Levic; *voy.*, sur cette époque, le 2e vol. in-fol. Depuis on a publié un lourd et fastidieux travail sur la *Gaule méridionale*; il n'apprend pas un fait nouveau.

(3) Comparez AIMOIN, *Continuat.*, chap. LII; *Gest. Ludovic. VII*, cap. I; DUCHESNE, tom. IV, pag. 390; *Histor. glorios. Ludovic.*, DUCHESNE, tom. IV, pag. 412.

(4) *Cum apud castrum Bestisiacum rex Ludovicus Grossus pervenisset, celeriter subsecuti sunt eum nuncii Guillelmi, ducis Aquitaniæ, denuntiantes eumdem ducem ad sanctum Jacobum peregrè profectum in viâ demigrâsse.* SUGER, *de Vitâ Ludovic.* DUCHESNE, tom. IV, pag. 390.

(5) *Voy.* le savant Besli, *Preuves de l'Histoire des comtes de Poitou*, pag. 490.

à la race franque, comme Constance, la femme de Robert? La transmission de la couronne aurait été simple et naturelle, si la loi de l'hérédité avait été incontestablement admise; mais cette loi n'était point assez virile : les clercs et les abbés la soutenaient invariablement, en invoquant les saintes Écritures; il n'en était pas ainsi des feodaux, toujours prêts à heurter dans les batailles les poitrails de leurs forts coursiers et à briser une lance (1). C'était dans cette crainte d'une résistance que Louis le Gros avait fait sacrer son fils encore enfant, dans la basilique de Reims, par le pape Innocent II; on l'avait reconnu roi et son successeur à la couronne. Néanmoins, tant l'habitude de batailler était grande parmi ces hommes d'armes, qu'il y eut encore une résistance des barons et des comtes feodaux; et tandis que le jeune roi entrait bannière déployée dans les murs de Paris la cité, une ligue de châtellenie se formait contre lui pour ne pas reconnaître son droit.

Cette révolte fut rapide et se répandit dans le Parisis et la Bourgogne. Le roi Louis VII cherchait à se faire saluer comme suzerain naturel; il ne visitait pas une seule abbaye, il n'assistait pas à une seule des cérémonies catholiques, sans qu'un évêque ou un abbé ne lui posât la couronne au front. Il fallait matérialiser, pour ainsi dire, la puissance royale, et montrer à tous que l'Église reconnaissait comme sainte l'onction que Louis VII avait reçue des mains d'Innocent II dans la cathédrale de Reims. Les clercs suivirent les intentions de Suger, et les évêques reconnurent Louis VII pour le roi successeur de Louis le Gros (2). Tous les féodaux n'en tinrent compte; il y eut des rébellions en Champagne; les barons et les communaux prirent les armes, et, sur l'avis de Suger, le roi courut les réprimer. Ces batailles de lances vinrent tumultueusement jusqu'à Troyes; et comme tous se disposaient à une vigoureuse résistance, Louis VII assiégea Vitry. Cette guerre contre les Champenois se liait aussi à une cause en dehors des prétentions féodales contre le suzerain. Dans son voyage aux provinces du Midi, le roi s'était fait accompagner par Thibaud, le comte de Champagne; l'aspect de ces beaux fiefs au milieu des eaux et des prairies, ce ciel bleu et ces femmes du Midi avaient tourné la tête à la plupart des chevaliers; le comte de Vermandois, le cousin de Louis VII, s'était épris d'Alix de Guienne en même temps que le comte de Champagne; cette circonstance amena une de ces haines et rivalités de chevalerie qui ne se pardonnaient pas dans ces âmes bouillantes. Le comte de Vermandois fut préféré; ainsi les deux parents épousèrent les deux sœurs, Aliénor et Alix. Le comte de Champagne n'oublia pas cet outrage, il se déclara l'ennemi du roi; on le vit en toutes circonstances (3): si le pape jette l'interdit sur la cour du suzerain à cause d'un débat avec l'évêque de Bourg, s'il fulmine l'excommunication par suite du mariage incestueux du comte de Vermandois avec Alix, sœur d'Aliénor, c'est Thibaud de Champagne qui se fait le défenseur du saint-siége, et il paraît en champ clos avec ses batailles de lances. Le roi Louis VII quitta sa cour plénière afin de punir Thibaud; la Champagne fut envahie, et les hommes du roi assiégèrent Vitry.

Ce fut une exécution barbare, car Louis VII avait juré d'être seigneur inexorable envers les communaux de Vitry. Louis VII monta, l'épée au poing, jusque sur le haut des remparts; sa colère fut si grande, que nul ne fut épargné : pauvres communaux, qui vous fera donc éviter les yeux flamboyants du suzerain (4)! Le bourg de Vitry fut ars et brûlé; on voyait briller les flammes des lieux lointains. En vain les pauvres serfs se réfugient dans l'église, Louis VII y pénètre : quand le suzerain est lancé, il est comme le sanglier furieux qui fracasse tout devant lui. Tout fut en effet brisé, sans respect pour les autels et le sanctuaire; le sang coula sur le marchepied des châsses, et sortait à grands flots par les portes de l'église. Ces marques de la colère inexorable du seigneur restèrent longtemps indélébiles sur les murailles, et le bourg fut appelé Vitry-le-Brûlé, en commémoration de ce sanglant massacre.

Un cri lamentable fut poussé par les communaux quand on apprit la cruauté du seigneur roi; les clercs firent entendre des paroles éclatantes contre le monarque cruel qui n'avait rien respecté dans sa colère! Saint Bernard surtout appela les grands repentirs pour expier ce forfait inouï de l'autel du Christ baigné dans le sang (5). Pénitence! pénitence (6)! ce fut ce cri qui brisa le cœur de Louis VII; le massacre de Vitry le suivait partout comme un spectre affreux qui lui apparaissait dans ses rêves; il voyait devant lui la multitude teinte de sang. Les clercs ne portaient jamais la parole sans rappeler

(1) *Cartulaire* de l'abbé de Camps (art. *Louis VII*), portefeuilles Fontanieu, mss. Biblioth. royale.

(2) *Chronique de Saint-Denis*, ad ann. 1137-1140.

(3) Suger, *Vita Ludovic. VII*. Comparez avec les propres épîtres de saint Bernard dans l'édition de Chifflet, ad ann. 1667.

(4) Saint Bernard dénonce avec sa puissance de parole la barbare conduite du roi au siége de Vitry. *Epist.* 67, *ap.* Chifflet.

(5) *Ibid.*

(6) La croisade fut la grande pénitence. Cependant Othon de Frisingue donne une autre origine au pèlerinage : *Ludovicus dum occulte Jerusalem eundi desiderium habebat, eò quod frater suus Philippus eodem voto astrictus, morte præventus fuerat.* (Otto Frising, lib. I, c. xxxiv.)

ce massacre à la pensée du roi; sa passion ardente pour la reine Aliénor ne l'arrêtait pas dans ces accès de repentir, qui éclataient par la macération et les prières. Louis VII fut dès lors un roi pénitent, un prince de douleurs. Aliénor, princesse légère, sentit naître une sorte d'antipathie pour un roi si péniblement distrait; Aliénor s'attendait à voir en France les cours plénières, les dignes chevaliers brisant des lances dans les tournois pour elle, les trouvères et les jongleurs chantant des vers à sa louange; elle se vit entourée de macérations, de jeûnes et de pénitence. Les filles du Midi, comme la Madeleine, se repentent plus vivement, mais il faut pour cela que la passion soit usée, et que les déceptions de la vie arrivent par la tristesse et le désabusement!

CHAPITRE XLVIII.

LES COLONIES CHRÉTIENNES D'ORIENT.

Royaume de Jérusalem. — Principauté d'Antioche. — Comtés d'Édesse, — de Tripoli. — Services féodaux. — Assises de Jérusalem. — Les hospitaliers. — Les templiers. — Baronnage de Palestine. — Populations chrétiennes. — Zengui et les émirs de la Syrie.

1102 — 1140.

Faut-il vous délaisser, nobles pèlerins, dans vos courses lointaines en Palestine, vous dévouant au service du Christ? N'êtes-vous plus les fils de la race franque, normande, bourguignonne ou d'Aquitaine? Vous avez quitté vos manoirs héréditaires, mais vos émaux brillent encore sur les portes de fer! de grandes terres s'étendent devant vous! vous avez de beaux fiefs dans la Syrie, dans la Mésopotamie et sur les rivages de la Méditerranée; un roi de race lorraine règne à Jérusalem, et le front de Godefroy s'abaisse sous une pesante couronne! Dignes chevaliers, colons issus des châtellenies de France, je dois narrer votre belle chronique d'Orient. La génération ne fut-elle pas alors remplie par la croisade? Historien des vieux temps, pourrais-je oublier les fils des nobles lignées, quand ils ont fait tant d'héroïques exploits et de lointaines conquêtes?

Le gonfanon de chevalerie pendait depuis quelques années sur les tours de Jérusalem; Godefroy de Bouillon, élu roi, avait distribué les fiefs et réparti les propriétés entre ses compagnons; c'était la coutume dans les conquêtes féodales. Tout possesseur du sol était obligé à un service de corps et en armes dans les batailles; dès que vous receviez une tour, une châtellenie, un champ, un moulin, un péage, vous deviez vous engager à défendre la terre commune : comment ne pas payer l'impôt du sang, quand on avait acquis par le sang? On était incessamment menacé par les populations hostiles; ainsi avaient fait les Normands dans la Pouille et en Sicile, après l'occupation armée! ainsi Guillaume le Bâtard l'avait imposé à tous ses compagnons en Angleterre, et le *dom's Book* est le grand livre de partage pour la terre conquise (1).

En Palestine, théâtre des croisades, l'obligation des tenanciers devait être plus impérative encore : la terre était entourée de mécréants, elle avait à se défendre contre des nuées de Turcomans qui fondaient à toute bride de leurs chevaux tartares, sur le royaume de Jérusalem et les fiefs qui environnaient la terre sainte. Godefroy, le roi franc, établit donc un système de service excessivement rigoureux : les chevaliers étaient commis à un poste militaire avancé; il y eut des obligations de service même pour les bourgeois de Jérusalem, chose nouvelle dans le droit féodal. Toutes les conquêtes de la Palestine furent divisées en baronnies; les vieux noms des localités et des cités, transmis par les traditions hébraïques, se mêlèrent d'une façon étrange aux titres de la féodalité (2); il y eut des baronnies de Jaffa, d'Ascalon et de Galilée, chacune devant un nombre de chevaliers toujours prêts à porter la lance haute au service de la colonie. D'après les vieux documents, la Galilée devait fournir cinq cents lances, Ramla quarante, Césarée vingt-cinq, Nazareth six, et la sainte cité de Jérusalem, les bourgeois compris, devait mettre sur pied trois cent vingt-huit hommes d'armes quand le gonfanon municipal était levé contre les infidèles : ne fallait-il pas veiller à la défense commune (3)?

Le grand baronnage de la terre sainte, toujours appelé à la défense du territoire, se trouva presque immédiatement en lutte avec les clercs. Cette dispute de barons avec les évêques et les abbés se produisait partout où la féodalité élevait son blason; la crosse épiscopale se plaçait à côté de la bannière des féodaux pour discuter la prééminence. Il arriva que Daimbert, le patriarche de Jérusalem et légat

(1) Sur les services féodaux, voy. DUCANGE, *Glossaire*, v° *Feudum militiæ*.

(2) A la suite des *Assises de Jérusalem*, on trouve la notice exacte des services féodaux, liv. III. — (3) *Ibid.*

du pape, fut constamment en discorde avec les successeurs de Godefroy et le baronnage de Palestine; le donjon du château n'avait pas cessé d'être en face du beffroi de l'église; la lutte se produisait en Orient comme en Occident, autour de Jérusalem comme dans le Parisis, partout où il y avait mitre et casque en présence. Godefroy de Lorraine, le roi du saint sépulcre, mourut sur la cendre, plein de repentance, avec la même douleur et le même désir de macération qu'il avait apportés dans son pèlerinage depuis son départ des bords du Rhin (1). Au lit de mort, il légua sa couronne au pape; il portait dans son cœur brisé le lamentable souvenir des guerres qu'il avait faites au saint-siége dans la fougue de ses passions de chevalerie. Après sa mort, l'Église et les féodaux se trouvèrent encore en présence; le patriarche soutint que nul autre que le pape ne devait gouverner le royaume du Christ; n'en était-il pas le représentant sur la terre? Les barons répondirent en élisant Baudouin, comte d'Édesse, le propre frère de Godefroy. Le patriarche se retira sur le mont solitaire de Sion, tandis que Baudouin, fier chevalier, le comte féodal, recevait la couronne de Jérusalem. Il y eut en Palestine des guerres et des faits de batailles considérables, et plus d'une fois on apprenait dans les châteaux de la Langue d'oc et de la Langue d'oil les admirables prouesses des dignes chevaliers. Que fut le règne de Baudouin, si ce n'est une longue suite de batailles? Il ne reposa pas un seul jour sa tête sur un lit mollet. Les barons élurent pour lui succéder son cousin Baudouin du Bourg, qui défendait le comté d'Édesse sur la montagne; les hommes d'armes triomphaient, et la puissance des clercs s'en allait en s'affaiblissant, car avant tout la colonie militaire avait besoin de se protéger (2).

Tous ces noms de chevalerie n'étaient-ils pas connus en Occident et dans les grandes châtellenies? A Antioche régnait toujours la race normande sous Bohemond, le valeureux comte. Une rivalité profonde s'était déjà établie entre Bohémond et les rois de Jérusalem; les Normands ne désiraient point en fief la Palestine avec ses terres sèches et dévorées par un soleil ardent; les rives de l'Oronte convenaient mieux aux fils des verts herbages du Cotentin et des admirables coteaux de la Sicile, où les fleurs sont si odorantes et les fruits si beaux. Tancrède avait levé sa bannière sur le sommet des montagnes d'Arménie, vers Édesse; mais ce qui excitait au plus haut point la répugnance des Normands, c'était de reconnaître la suzeraineté de Godefroy le Lorrain ou de ses successeurs, Baudouin le Flamand et Baudouin du Bourg. Les Normands voulaient tenir leurs terres librement comme seigneurs suzerains, et sans devoirs féodaux. Bohémond, captif des Sarrasins, délivré par les amours chevaleresques de la fille d'un émir (3), avait quitté sa principauté pour aller en Europe solliciter le secours des Normands et des Francs. Il échappa par ruse aux embûches des Grecs, tandis que Tancrède luttait corps à corps contre les infidèles de la Palestine (4).

Quant aux Provençaux, ils étaient toujours dans le comté de Tripoli et sur les rivages de la Méditerranée avec leurs comptoirs et leurs consuls municipaux pour la marchandise; ils accueillaient toutes les flottes qui abordaient la Syrie sous les banderoles à mille couleurs; tantôt les Génois, tantôt les Pisans, puis les Provençaux de Cette et de Marseille, joyeux compagnons avec lesquels ils parlaient leur langue et buvaient le vin de Chypre et de Chio. Le comte Raymond de Toulouse mourut à Tripoli même, dans la gaieté des cours plénières, et l'on vit en son testament, fait en présence d'Aycard de Marseille, de Pons de Fos, de Bertrand Porcelet, qu'il s'occupait de Maguelonne, au beau diocèse de Nismes (5), où il avait passé la fougue de sa jeunesse : la patrie avait laissé d'impérissables souvenirs au cœur des Provençaux!

Les races étaient ainsi demeurées distinctes dans la Palestine comme elles l'étaient dans l'Occident; toutes avaient conservé leur caractère, et une des causes de la décadence rapide des colonies d'Orient, ce fut précisément cette distinction de nationalité qui ne permettait pas de combattre toujours ensemble sous une même bannière. Cependant les assises de Jérusalem, ce monument de jurisprudence féodale, avaient pour but de fondre toutes les rivalités sous le besoin d'une défense commune; ne devait-on pas en éprouver la nécessité impérative? Ce grand code de la terre (6) se développait

(1) Guillaume de Tyr a écrit la plus exacte histoire du royaume de Jérusalem, liv. IX et suivants.

(2) Comparez, sur le royaume de Jérusalem, GUILLAUME DE TYR, liv. IX, et ALBERT D'AIX, liv. VII. C'est la plus curieuse histoire de la féodalité dans le moyen âge.

(3) *Voy.* ORDERIC VITAL, liv. III, en le comparant à ALBERT D'AIX, liv. VII.

(4) Bohémond visita la France, et ce fut dans ce voyage qu'il épousa la sœur du roi; il obtint également des secours des Normands d'Angleterre. Anne Comnène se sert de l'expression ἀπὸ Θύλης. Ducange dit que ceci ne peut s'appliquer qu'à l'Angleterre. *Alexiade*, liv. XIII.

(5) Ce testament était aux archives d'Arles; il a été publié par les bénédictins dom Vaissète et dom Levic, aux preuves du tom. II de l'*Histoire du Languedoc*.

(6) La première publication des *Assises* a été faite par La Thaumassière, dans ses *Coutumes du Beauvoisis*, Paris, 1690. CANCIANI, *Leges barbar.*, en a donné un texte très-complet. Les *Assises* furent définitivement promulguées par l'ordre de Jean d'Ibelin, comte de Jaffa, en 1266.

successivement; les services militaires, premier devoir de la conquête, s'étaient organisés presque aussitôt que Jérusalem était tombée au pouvoir des Francs. Il y avait des règles de police féodale qui s'établissaient partout où dominait le gonfanon. Voulez-vous connaître l'organisation de la cour du suzerain? Sénéchal, faites votre office et veillez au service du roi; rendez justice, comme le veulent l'us et les coutumes, par les baillis de la cour. Connétable, sachez aussi ordonner les batailles du roi, car vous êtes le chef de l'armée. Maréchal, obéissez au connétable, vous êtes son premier homme de corps et d'armes. Chambellan, vous servirez la table du roi et tiendrez sa coupe aux quatre grandes fêtes de l'année. Sachez encore, vous tous, qu'il y a deux cours dans l'organisation féodale du royaume de Jérusalem : cour de barons, cour de bourgeois; la première se compose de tous ceux qui tiennent fief direct relevant de la couronne; la seconde, de tous les hommes qui possèdent maison ou état à Jérusalem. Devoir de fief est rigoureux en ce royaume; il faut sans cesse se défendre contre le mécréant; le fief est la propriété de l'aîné mâle en héritage; quand l'enfant a quinze ans, il réclame sa terre, et le suzerain ne peut la lui refuser. A douze ans, si damoiselle prend époux, elle doit également requérir son fief du suzerain; si elle devient veuve, alors elle doit se remarier dans l'an et jour jusqu'à soixante ans (1) : qui peut défendre la terre, si ce n'est un homme d'armes fort et puissant? Toute la loi féodale se résume dans le combat à fer tranchant et bien acéré. S'il s'agit d'un bourgeois, comme il n'a pas toujours le cœur haut et la main sûre, qu'il soit soumis à l'épreuve par l'eau et par le feu. Chaque classe, au royaume de Jérusalem, a ses droits, chaque corporation ses statuts; or, que chacun sache que les assises sont la première base de la jurisprudence au moyen âge. On verra plus tard ces assises servir à la rédaction des coutumes dans les provinces d'Occident; elles furent un mélange des lois franques et visigothes, des souvenirs déposés par les lois romaines, et des statuts commerciaux que les Pisans, les Génois, les Marseillais avaient apportés avec eux en Palestine, en déployant leurs bannières municipales sur Berrithe, Sidon, Tyr, Ptolémaïs et Ascalon (2).

Jamais peut-être colonie n'avait présenté une diversité aussi grande de souverainetés et de priviléges; sur chaque acre de terre il y avait une tour où pendaient les couleurs d'un baron ou d'un chevalier, avec le signe distinctif de sa justice. Dans Jérusalem même on comptait des seigneuries diverses; c'était l'image de la féodalité dans la patrie; chacun réclamait son pouvoir et sa juridiction; nul ne voulait reconnaître la souveraineté d'un autre (3); chaque maison avait sa tour et sa justice. Les ordres religieux étaient même indépendants de toute espèce de suprématie dans le territoire de la Palestine : et qui aurait osé imposer des lois à l'irrésistible puissance des hospitaliers et des templiers? Les uns et les autres avaient secoué les devoirs monastiques de leur institution première, pour s'en tenir exclusivement à leur obligation de guerre; les hospitaliers laissaient à quelques frères servants le soin et le souci de soigner les malades et d'abriter les pauvres pèlerins; ils ne faisaient plus consister leurs devoirs qu'en une seule et grande obligation, la guerre à outrance contre les mécréants, c'est-à-dire la défense des lieux saints, toujours menacés par les infidèles. Les institutions chevaleresques avaient pris la supériorité sur toutes les autres; le devoir de combattre l'épée haute convenait mieux à ces nobles hommes! Les hospitaliers avaient fortifié leur maison à Jérusalem, de sorte que nul ne pouvait en franchir le seuil; leur république ne reconnaissait de supérieur que le grand maître qu'ils avaient élu, et quand il paraissait sur le pont-levis, la bannière de suzeraineté pendait sur la plus haute tour comme celle du roi de Jérusalem même (4).

Les templiers avaient un caractère de chevalerie plus altier peut-être que les hospitaliers; qui eût osé franchir les portes de la tour des frères du Temple et commander la milice de Salomon, s'il n'avait porté sur la poitrine la croix blanche sur bande rouge, s'il n'avait fait serment au grand maître de mourir pour la défense de l'ordre? Les templiers n'observaient plus de leurs vœux que l'impérieux devoir de combattre et de mourir pour le saint sépulcre; leurs richesses étaient si considérables! ils avaient partout des fiefs, des revenus immenses; ne vivaient-ils pas sans souci, sans intérêts commerciaux! (Les *Statuts de Marseille* furent publiés au onzième siècle.)

(1) « Il étoit d'us qu'à douze ans damoiselle pouvoit requerre son fief. » La veuve avait la moitié du fief pour douaire; elle venait à son seigneur et lui disait : « Sire, Dieu a fait commandement de mon seigneur, et je dois avoir la moitié du fief en douaire. » (*Assises de Jérusalem*, § 22.)

(2) Je regrette bien vivement qu'il n'ait pas été fait un travail spécial sur les établissements des Provençaux et des Italiens dans la Syrie. Il reste tant de vestiges de cette domination consulaire, dont le souvenir protége encore nos intérêts commerciaux! (Les *Statuts de Marseille* furent publiés au onzième siècle.)

(3) *Voy.* les *Services militaires* à la suite des *Assises* : « Gille, la femme de Jean, doit un homme, Laurent quatre, Foulques Lenoir un. » Ce sont là des propriétaires de maisons dans Jérusalem.

(4) Sur les usurpations des hospitaliers, on peut lire les bulles d'Innocent II et d'Adrien IV dans Baronius et son continuateur le père Pagi, ad ann. 1140-1154-1159.

passé, sans avenir? Il n'y avait plus là d'austères que quelques vieux chevaliers de la primitive institution! Boire à longs traits dans la coupe féodale, au sein des plaisirs et de la dissipation, était le passe-temps des gardiens du Temple. Au douzième siècle, au milieu de leurs riches commanderies et de leurs fiefs opulents, ils étaient déjà renommés pour leur vie dissolue; un vieux dicton populaire, retenu dans la mémoire des générations, disait « boire comme un templier, » pour exprimer les dissipations abandonnées de cette chevalerie indomptable (1). Quels fiers hommes d'ailleurs! combien leur aspect inspirait de terreur! combien leurs lances en bois de frêne et de fer étaient pesantes! qui aurait pu supporter le poids de leur armure ou braver leur regard menaçant! Sous ce climat brûlant de la Palestine, quand l'imagination n'était pas distraite par les batailles et la conquête, est-ce que les plaisirs des sens, la vie de douces émotions ne dominaient pas toute l'existence de ces chevaliers dormant le ventre au soleil de Palestine, ou le corps plongé dans les bains de Syrie parfumés de rose! Sous les voûtes larges et sous les piliers du Temple on entendait les chants des courtisanes juives et syriennes, aux yeux noirs, à la chair grasse et rebondie, et le choc des coupes où coulaient à pleins bords les vins les plus exquis de la Grèce! Nul n'aurait osé exercer juridiction sur les templiers; ils formaient un ordre à part, et leurs statuts étaient la seule loi qu'ils reconnaissaient comme antique privilége (2).

Ces divisions infinies au sein des colonies chrétiennes, ces séparations de suzeraineté, lorsque tant de races diverses, normande, bourguignonne, provençale, germanique, syriaque, arménienne, se partageaient les terres d'Orient, expliquent les rapides invasions et les successives conquêtes des enfants du prophète pour se débarrasser des envahisseurs. Les populations nomades de la Syrie, de la Mésopotamie et de l'Égypte avaient été un moment surprises par ce soulèvement immense de l'Europe contre l'Asie. Les conquêtes de Godefroy de Bouillon et de ses braves compagnons avaient jeté la terreur au sein des populations musulmanes; une fois la première impression de crainte et de douleur passée, les infidèles durent examiner avec plus d'attention l'état de faiblesse et le principe de décadence des établissements chrétiens en Orient. Ces colonies s'étendaient au nord jusqu'à l'Euphrate et aux montagnes d'Édesse; là étaient (3) campés les Lorrains et quelques Normands; ils formaient comme une avant-garde pour défendre la principauté d'Antioche au nord; sur la côte s'étendait le comté de Tripoli, qui avait pour limites au désert les ruines de Palmyre, ces immenses souvenirs de la civilisation, visités par les Arabes, et dont l'aspect mélancolique plonge l'âme dans les abîmes où les générations se perdent. Puis venait la Syrie proprement dite : Damas, Jérusalem, qui avaient pour confins les déserts d'Arabie et l'Égypte avec ses sphinx et ses pyramides mystérieuses.

Ainsi les colonies chrétiennes étaient menacées tout à la fois : au midi, par les Égyptiens, myriades d'esclaves noircis au Delta ou dans les cataractes du Nil et jusque dans l'Abyssinie, terres si fantastiquement rêvées par l'imagination du poëte et du savant; au nord, par les populations musulmanes aguerries comme les races nomades campées sur les bords de l'Euphrate jusqu'à Alep et Damas, aux jardins de roses et à la pêche veloutée. Enfin, au centre, les colonies pouvaient être envahies par les Persans, couverts d'armures chevaleresques, et par les Arabes du désert, qu'une guerre religieuse allait réunir sous les drapeaux du prophète (4).

Indépendamment de toutes ces forces rassemblées, il y avait encore les émirs belliqueux, au large turban vert, gouverneurs des cités éparses dans la Syrie; ils pouvaient appeler, sous leur étendard à la queue de cheval flottante, les populations nomades qui vivaient dans les plaines, toujours prêtes à se jeter sur les chrétiens, comme les Tartares des immenses steppes du plateau de l'Asie. Les Arabes du désert, les noirs Égyptiens, les Turcs brandissant leurs larges cimeterres, les Persans ou les Parthes à l'arc de corne et aux flèches aiguës, tels étaient les ennemis qu'avaient en face d'eux les dignes chevaliers en Palestine. Les populations étaient divisées, les Arméniens, les Syriaques, les Grecs étaient bien chrétiens sans doute, mais la légèreté chevaleresque des Occidentaux convenait-elle parfaitement à ces populations graves, de maintien et de formes austères (5)?

(1) Mathieu Pâris est le plus grand ennemi de l'ordre du Temple, liv. III. C'est dans le siècle suivant surtout que les accusations s'accumulèrent sur eux. J'ai déjà cité des vers d'une chronique mss. à la suite du *Roman* de Fauvel, chap. XLI de cet ouvrage.

(2) Il y a d'étranges accusations contre les templiers dans Guillaume de Tyr, liv. IX et X.

(3) La meilleure topographie des établissements chrétiens en Orient se trouve toujours dans Guillaume de Tyr, l. IX à XII.

(4) Aboulfeda (Ismaël), prince de Hamah, a écrit une belle histoire des efforts de l'islamisme pour se débarrasser des chrétiens de Palestine. Reiska a publié une édition de ce livre avec une traduction latine sous le titre d'*Abulfedæ Annales muslemici*. Copenhague, 1789-1794.

(5) Les travaux de M. Saint-Martin sur l'Arménie doivent être comparés avec les recherches de M. Ét. Quatremère sur l'Égypte, pour se faire une idée de ces populations. Guillaume de Tyr est également plein de curiosité, liv. IX à XII.

Souvent les Syriens favorisaient les musulmans, avec lesquels ils étaient habitués à vivre. Les peuples préfèrent toujours l'oppression à l'insulte moqueuse, le despotisme à la légèreté méprisante : les Francs et les Provençaux ne respectaient pas les femmes grecques qui enivraient les sens de toute cette chevalerie, et sous le ciel de l'Orient la jalousie prend une teinte sanglante, comme toutes les passions du cœur de l'homme sous le soleil. Les empereurs de Constantinople, d'ailleurs, n'avaient jamais été d'une bonne foi complète avec les Francs colonisés dans la Palestine, et cette puissance tout occidentale qui grandissait en Orient effrayait les césars de Byzance pour l'avenir de l'empire. Il y avait donc des éléments de ruine dans les colonies naissantes de la Palestine, environnées de jalousies, de craintes et d'inimitiés!

Au milieu de ces causes de décadence pour les colonies chrétiennes, il s'éleva parmi les musulmans un émir d'une grande énergie et d'une puissante fortune; les hommes ne manquent jamais aux causes : son nom était Zengui (1); il gouvernait les tribus nomades qui campaient sous les murs de Mossoul, la ville orientale; Zengui, l'élu de Dieu, comme le disent les chroniques arabes, résolut d'en finir avec les pèlerins qui occupaient la Palestine; il savait leurs divisions intestines, leur faiblesse, leurs jalousies, et il en profita. Le voilà qui envahit la Syrie, cité par cité de bourgeois, tourelle par tourelle de chevaliers; partout le cimeterre musulman étincelle; les chevaux tartares hennissent; le tambour de Syrie fait entendre ses roulements lugubres; Zengui a promis la délivrance des enfants du prophète, et il refoule devant lui chevaliers et barons de Palestine (2); la terre est labourée sous les pas des Turcomans; la flèche, faite du bois de figuier de Damas, siffle dans les airs. La grande invasion de Zengui se développa par la Mésopotamie, et l'émir, profitant habilement des antipathies qui séparaient les races, vint mettre le siége devant Édesse. Édesse, la vieille colonie chrétienne au milieu des Syriens de la montagne, serait-elle abandonnée? n'était-elle pas le boulevard de Jérusalem au nord? Et nul pourtant ne vint à son secours, tant les divisions étaient grandes! Zengui entoura les murs de la cité d'une enceinte d'acier; partout les queues de chevaux pendaient sous le croissant du prophète, surmonté du turban vert de l'émir. Édesse fut prise! Que de larmes versées! Les fils, les parents, les beaux cousins des barons de France furent impitoyablement massacrés! Maintenant, nobles châtelains de la Langue d'oc et de la Langue d'oil, hommes au fier bras et à la bonne cotte de mailles, laisserez-vous ainsi massacrer votre noble lignée en Palestine? votre bras s'est-il ramolli? votre cœur n'est-il plus aussi haut et aussi fier? Allons, que vos dignes écuyers sellent vos grands coursiers de batailles; une nouvelle croisade vous appelle en Orient!

(1) Les détails les plus curieux sur Zengui se trouvent dans l'historien arabe Ibn-Alatyr, à l'an de l'hégyre 532 (1137). Zengui est l'homme habile autant que fort. *Voyez les Extraits* de dom Berthereau (Biblioth. royale).

(2) Ibn-Alatyr, an de l'hégyre 532-540.

CHAPITRE XLIX.

PÈLERINAGE DE LOUIS VII.

Effet produit par la prise d'Édesse. — Douleur de Louis VII. — Pénitence par la croisade. — Saint Bernard. — Suger. — Assemblée de Vezelay. — Voyage de saint Bernard en Allemagne. — Actes et chartres de la royauté pour le départ d'Orient. — Plaid royal d'Étampes. — Constitution de la régence.

1146 — 1147.

Édesse est tombée au pouvoir des mécréants! Ce cri lamentable retentit bientôt dans toute la chevalerie. Édesse était considérée comme un poste avancé sur la montagne au nord des grandes colonies chrétiennes et destiné à les défendre! Cette cité paraissait la tour fortifiée où la chevalerie venait protéger le sépulcre du Christ. Laisserait-on les frères d'Orient dans cet épouvantable danger? les conquêtes seraient-elles abandonnées? n'y avait-il plus parmi les fidèles du sang assez chaud et des âmes assez exaltées pour repousser Zengui et les émirs sarrasins qui campaient en Mésopotamie? Jérusalem, la ville sainte, n'aurait-elle plus de défenseurs (3)?

Lorsqu'une sinistre nouvelle arrive à un peuple fortement ému, lorsqu'une cité est prise, un boulevard de la patrie renversé, ce peuple saisit les armes avec ardeur, le cri d'alarme produit dans toutes les imaginations généreuses une impatience de combattre et de mourir pour une grande cause. Ainsi, quand les chartres de Palestine annoncèrent la chute d'Édesse, il se fit comme une prise d'armes spontanée dans toute la chevalerie; on voulut venger les malheurs des barons de la terre sainte, des

(3) Voyez *Chronique* d'Odon de Deuil, sur l'effet produit par la prise d'Édesse, chap. 1er.

frères d'Orient, des parents de noble lignage menacés par des ennemis implacables (1).

Louis VII, après le terrible incendie de Vitry-le-Brûlé, avait éprouvé une douleur vive et profonde, un de ces repentirs qui jetaient les barons dans l'ermitage solitaire; son front était sillonné de marques indélébiles, ses yeux versaient d'abondantes larmes, et rien ne pouvait le consoler, ni les charmes d'Aliénor de Guienne, ni les plaisirs des cours plénières, ni le champ clos à fer émolu : le roi visitait Saint-Denis en se brisant la poitrine de contrition; il priait au pied de la châsse des martyrs, afin d'obtenir son pardon. Hélas! qui pouvait lui rendre la paix de l'âme? Les taches de sang paraissaient sur ses mains et sur son anneau royal; en vain saint Bernard cherchait à raffermir son imagination et à lui dire : « Que si son crime était grand, la miséricorde de Dieu était plus magnifique encore, et que le repentir effaçait les larmes (2). » Il fallait à Louis VII une grande distraction; le pèlerinage d'Orient, en créant autour de lui mille émotions nouvelles, pouvait jeter sa vie sous un ciel brillant et de merveilleuses aventures qui lui feraient oublier les pauvres martyrs de Vitry-le-Brûlé.

La puissance morale de saint Bernard était dans toute sa magnificence; du fond de son monastère de Clairvaux, dans la retraite, le solitaire réglait les destinées de l'Église et du monde : il y a ainsi des hommes éminents, qui du doigt marquent la marche des siècles. Saint Bernard avait les trois qualités de l'âme qui dominent les générations : une volonté hardie, la parole entraînante, et l'activité brûlante du zèle; il était, d'ailleurs, la tête et le sommet de l'ordre de Saint-Benoît, hiérarchie énergique qui enlaçait les forces de la société. Saint Bernard n'avait plus de rivaux dans l'ordre de l'intelligence et de l'action; Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, qui lui disputait un moment la prééminence dans la constitution monastique, avait été vaincu. Abélard le scolastique s'était posé également comme son adversaire dans la controverse, et le voilà condamné par un concile à demander pardon et pénitence, agenouillé devant le solitaire au front chauve (3). Il ne manquait plus à la suprématie absolue de l'abbé de Clairvaux, que de dominer la papauté elle-même, et il se trouva qu'à l'aide de quelques épîtres le saint abbé était parvenu à faire saluer comme pontife suprême Eugène III, son ami, son protégé, qui abaissait son front devant la parole de Bernard le solitaire (4). Ainsi l'abbé de Clairvaux restait entièrement maître des idées et de l'action, l'Église retrouvait en lui son unité active, il disposait de toutes ses forces, et quand le solitaire se chargea de prêcher la croisade, on devait s'attendre à voir l'Europe en masse se lever à son exhortation et l'écouter comme un oracle. Pierre l'Ermite fut le prédicateur d'une époque agreste et sombre; il correspond au bas peuple, à la forêt, à l'an mil avec son triste cortége de terreur et de famine. Saint Bernard eut une mission plus élevée, sa parole remue les rois et les chevaliers pour les précipiter sur l'Orient. Ce fut la foi chrétienne dans une enveloppe plus brillante.

Dès ce moment l'abbé de Clairvaux n'est plus préoccupé que de sa pensée sur la croisade, ses pathétiques épîtres sont destinées à remuer les âmes. Si Louis VII pleure le massacre de Vitry, il l'exhorte avec un magnifique accent de conviction à venger les chrétiens d'Orient, seul moyen de laver sa faute : « Qu'il n'hésite point dans cette sainte entreprise, car là il trouvera des palmes glorieuses à cueillir et le pardon céleste pour les fautes de sa bouillantes passions. » Jérusalem et pénitence sont les deux idées corrélatives dans la pensée de la génération; en vain Suger, l'esprit administratif, vent empêcher Louis VII de suivre la grande pensée de saint Bernard (5); le bon ménager, le précautionneux ministre ne comprend pas la vaste idée d'une conquête d'Orient, elle coûtera trop de sacrifices, elle ruinera le royaume; tel est son langage. Quand un génie d'une certaine hauteur a conçu une pensée immense comme le monde, il y a des esprits à vues exactes et plus étroites qui l'arrêtent, le lient par de petits fils, et tuent le colosse à coups d'épingles; ils empêchent ainsi le développement de toute puissante idée, comme si Dieu n'avait jamais rien permis de complet dans la vie de l'homme. Saint Bernard avait le dessein d'une vaste colonisation chrétienne en Orient. Il voulait porter secours à toute une opinion; Suger ne vit que les revenus de Saint-Denis et des châtellenies du royaume amoindris par toutes ces dépenses; ce fut le bon économe à côté de celui qui se pose comme le type admirable de la pensée universelle et catholique.

Tout marchait ainsi aux exhortations de saint Bernard, et une assemblée pour délibérer sur la croisade fut réunie à Vezelay en Bourgogne. Vezelay, petit bourg soumis au comte de Nevers et aux moines de l'abbaye, était encore tout ému de sa dis-

(1) Voyez *Chronicon Morigniacence*, ab ann. 1108 ad ann. 1147. Duchesne, tom. IV, pag. 359.

(2) *Epist.* 67 dans Chifflet et Mabillon.

(3) *Sanct. Bernard. genus illustre assertum*, à Chifflet. Dijon, 1660, in-4°.

(4) *De Sanct. Bernard. Vitâ*, liv. VII, pag. 1062 des œuvres de saint Bernard.

(5) *Sugerii Vita*, liv. II, et *Ludovici VII Vita*. Duchesne, tom. IV.

pute communale avec son abbé (1); les habitants avaient voulu conquérir leur chartre municipale, ils avaient pris les armes violemment, et Louis VII s'était fait un devoir de comprimer la vive émotion des bourgeois. Vezelay fut donc le lieu choisi pour la prédication de la croisade; sa position était centrale, il était situé entre la Langue d'oil, la Langue d'oc, l'Italie, la Suisse et l'Allemagne. Saint Bernard sortit de sa cellule revêtu du modeste habit de son ordre, maigre de corps, la physionomie altérée par la maladie et la prière, l'œil vif et ardent; mais il portait avec lui la foi des grandes choses, une parole entraînante et la croyance dans la puissance de Dieu. Louis VII se plaça à son côté dans l'assemblée de Vezelay, mais lui était revêtu des ornements royaux, et il tenait à la main le sceptre de sa puissance, que bientôt il devait abaisser devant l'Église. Il avait amené avec lui Aliénor de Guienne; l'empire de la femme commençait à se consacrer avec les habitudes des cours plénières et les idées chevaleresques. L'assemblée était nombreuse, la présence du roi et de l'abbé de Clairvaux avait entraîné à Vezelay tous les barons de France: ici l'on voyait se déployer le gonfanon d'Alphonse comte de Saint-Gilles; là les couleurs de Henri, fils de Thibaut dans le lignage de Champagne; plus loin, sur ce fort cheval de bataille, est Thierry, comte de Flandre; voici Renaud, comte de Tonnerre, Ives, comte de Soissons, et vous, nobles hommes, Archambaud de Bourbon, Enguerrand de Coucy, et Hugues de Lusignan, poétique trinité féodale, dont les armoiries sont si belles dans les chroniques de France! Quand toutes les bannières furent dressées, saint Bernard parcourut des yeux cette foule assemblée, et sa parole ardente s'empara de toutes les émotions de la chevalerie pour remuer ses entrailles (2). Il représenta les malheurs des frères d'Orient, le terrible tableau de la prise d'Édesse: Jérusalem allait tomber peut-être au pouvoir des infidèles, les mécréants allaient souiller les églises, et d'ailleurs toute cette chevalerie qui l'écoutait n'avait-elle pas ses parents, ses cousins de lignage en Palestine, tous ne sortaient-ils pas d'une commune patrie? et l'idée chrétienne qu'ils allaient défendre n'était-elle pas aussi le principe et la vie de tous? La croix fut arborée par saint Bernard comme le signe commun de la victoire! La parole austère du cénobite fit une impression si profonde, que tous, par un mouvement spontané, demandèrent à coudre sur leurs poitrines ou sur leurs épaules le signe de la rédemption. Saint Bernard devint le dictateur de cette prise d'armes de la chevalerie de France: rois, barons, comtes féodaux, possesseurs de grands fiefs, évêques et clercs, tous abaissaient leurs fronts devant quelques exhortations prononcées avec enthousiasme, tous s'agenouillaient devant saint Bernard pour lui demander le signe du pèlerinage. Louis VII fut tellement pénétré par les discours de l'abbé de Clairvaux, qu'il voulut exprimer lui-même sa foi et la vive croyance de son cœur; il parla avec une certaine énergie; la chronique de Morigny nous a conservé le texte de ses paroles (3). « Quelle honte pour nous, dit le roi, si le Philistin l'emporte sur la famille de David, si le peuple des démons possède ce que les amis du vrai culte ont possédé longtemps, si des chiens morts se jouent du courage vivant, s'ils insultent à ces Français en particulier, dont la vertu reste libre même dans les fers, à qui aucune circonstance, si pesante qu'elle soit, ne permet de supporter une injure, qui sont prêts à voler au secours de leurs amis, et poursuivent leurs ennemis jusqu'au delà du tombeau! Qu'elle éclate donc cette vertu! allons offrir à nos amis, aux amis de Dieu, à ces chrétiens que les mers séparent de nous, allons leur offrir un appui vigoureux, attaquons sans relâche ces vils ennemis, qui ne méritent pas même le nom d'hommes; marchons, guerriers courageux, marchons contre l'adorateur des idoles, partons pour cette terre que les pieds d'un Dieu foulèrent autrefois, où il souffrit, pour une terre à laquelle il daigna communiquer sa présence; l'Éternel se lèvera avec nous, nos ennemis seront dispersés; ceux qui l'ont méconnu fuiront devant nos regards; ils seront confondus, tous ceux pour qui Sion est un objet de haine, si notre courage est inébranlable ainsi que notre confiance en Dieu. Je pars, la piété m'appelle; rangez-vous autour de moi, secondez mes desseins, fortifiez ma volonté par votre association et votre appui. » Ainsi parla Louis VII aux féodaux. Ces paroles rappelaient autant le clerc de Saint-Denis que le roi des Francs. C'était un mélange de piété et de guerre

(1) Vezelay a conservé sa chronique spéciale sur les troubles de la commune et du comte de Nevers. Dans Duchesne, tom. IV, comparez avec *Gesta Ludovici VII, regis, filii Ludovici Grossi*. — Duchesne, tom. IV, pag. 390.

(2) *Voyez* le bel ouvrage d'Odon de Deuil, *de Ludovici VII, Francorum regis, cognomento Junioris profectione in Orientem, cui ipse interfuit, opus septem libellis distinctum*. Duchesne ne l'a point publié, il se trouve dans Chifflet, *Sanct. Bernard. Genus illustre assertum*. Je n'ai pas besoin d'ajouter que Chifflet appartenait à l'ordre des jésuites.

(3) *Chronicon Morigniacense*, Duchesne, t. IV, p. 359. Le texte est traduit mot à mot. Le discours qu'on a pu prêter à saint Bernard à l'occasion de la croisade n'existe pas. Il n'y en a aucune trace dans la chronique; je regrette que des historiens graves aient cru nécessaire d'inventer des discours dans la bouche de saint Bernard.

comme l'expédition qu'on allait entreprendre. Un tel langage dans la bouche du roi produisit de l'enthousiasme dans l'assemblée de Vezelay; tout ce peuple de barons voulut prendre le signe de pèlerinage, et l'on en vint jusqu'à déchirer les vêtements de saint Bernard pour les découper en croix, afin de témoigner l'ardeur de tous. Les expéditions d'Orient allaient être marquées d'un esprit plus profondément chevaleresque. Aliénor de Guienne quittait son manoir, et cet exemple fut suivi par bien de nobles châtelaines du midi et du nord de la France (1). L'influence du culte de la Vierge et des femmes commence à se manifester au douzième siècle; les nobles dames ne veulent point rester dans les châteaux, tandis que leurs époux et leurs varlets d'amour allaient courir les périls de la guerre. Tout ce qu'on avait conté de poétique et de romanesque sur la Palestine au retour du pèlerinage frappait vivement ces imaginations de femmes; les conciles avaient en vain recommandé de n'apporter aucun luxe dans une expédition toute de pénitence; ils avaient défendu d'amener les chiens en laisse et les faucons sur le poing; on devait laisser en Occident les plaisirs d'amour et les délassements de la chasse; on allait à une entreprise religieuse et militaire pour délivrer les frères opprimés. Hélas! l'esprit aventureux dominait tout; comment priver les chevaliers de leurs lévriers fidèles, de leurs coursiers de bataille, de leurs épées bien trempées (2)! L'ardeur de la croisade fut grande, et comme la présence d'Aliénor et des nobles châtelaines imprimait un caractère plus national, plus galant encore à la croisade, on envoya des quenouilles en signe de moquerie et mépris à tous les pusillanimes châtelains qui refusaient de suivre les dames en ce pèlerinage d'outre-mer.

Saint Bernard, le puissant dictateur de la croisade, embrasse dès ce moment par sa correspondance le monde chrétien; il a soulevé à Vezelay tous les barons par la parole, maintenant il multiplie les épîtres, afin de donner une sorte d'unité au vaste mouvement qui se prépare. Il écrit en Angleterre, en Allemagne; il règle tout, il décide tout avec une active précision. Si un prédicateur trop zélé veut soulever tumultueusement le peuple des hords du Rhin, et donner au pèlerinage un caractère désordonné contre les juifs, saint Bernard les sauve du massacre. Ici l'homme de la parole doit combattre le zèle attiédi, là il doit comprimer le peuple qui déborde tumultueusement; il voyage, il prêche, il exhorte; partout sa réputation le précède, et la foule accourt abaisser son front à ses pieds. Les hommes qui exercent ainsi sur les multitudes un si grand prestige sortent de l'ordre vulgaire; ils apparaissent dans l'histoire avec une couronne d'étoiles immortelles. Il faut lire dans la chronique du voyage de saint Bernard, par l'humble frère Geoffroi, religieux de Clairvaux (3), le compagnon du saint abbé, les merveilles de cette prédication infatigable; partout les miracles venaient à lui, il guérissait les malades par l'imposition des mains; il répondait aux souffrances du corps et de l'âme; la philosophie moqueuse peut bien contester le témoignage d'un humble compagnon enthousiaste, mais vous tous qui portez des plaies saignantes au cœur, souvent la parole ne vous les a-t-elle pas cicatrisées? Vous tous qui avez au fond de l'âme un mélancolique désabusement qui brise le corps et l'esprit, est-ce que la parole vive et saisissante n'a pas réveillé un peu de vie pour vos émotions trompées? Les miracles ne sont souvent que de ces guérisons qui ramènent la paix dans la conscience troublée. J'aime cet humble frère Geoffroi, pauvre moine sans chaussure, qui suit avec un enthousiasme naïf tous les pas de son ami et de son abbé. Est-ce que les hommes de foi sont aujourd'hui si communs et si méprisables qu'on doive les dédaigner en histoire? A côté d'un homme à pensée forte, il est besoin d'imaginations qui croient en lui; c'est alors seulement qu'on peut faire de grandes choses. Frère Geoffroi nous dit les stations, les pèlerinages à travers la France et l'Allemagne (4); comment saint Bernard, s'élevant dans une humble chaire, entraînait des populations entières par la parole. Tous le suivaient comme le torrent qui emporte les cailloux; il faisait un désert des villes les plus peuplées; on ne voyait partout que veuves et orphelins, et comme le dit le saint moine, on trouvait sept femmes pour un seul homme. Jamais puissance d'orateur ne s'était exercée dans un si magnifique enthousiasme pour une cause aussi populaire.

Saint Bernard parcourut la France et la Lorraine ainsi prêchant, puis il passa le Rhin pour continuer sa prédication en Allemagne; il visita Cologne l'antique, Mayence la carlovingienne, toujours précédé de son porte-croix, le pauvre frère Geoffroi. Il vint jusqu'à la diète de Spire; il vit là Conrad III (5),

(1) *Gesta Ludovici VII*, Duchesne, tom. IV.

(2) *Epistol. Sanct. Bernard. Oper.*, dans la collection publiée par Mabillon. *Parisiens.*, 1690, 2 vol. in-fol.

(3) Il y a plus de vingt vies de saint Bernard; *voyez* Mabillon, dans les œuvres de saint Bernard, déjà cité.

(4) Mabillon et Chifflet, expression des bénédictins et des jésuites, envisagent saint Bernard chacun sous un aspect particulier. M. Daunou est venu après, et malheureusement l'esprit philosophique a dominé sa notice. Ainsi chaque époque est empreinte de son préjugé. *Voy.* tom. XIII, in-4o de l'*Histoire littéraire*.

(5) Ici commence à devenir intéressant le récit d'Othon

que la diète venait de revêtir de la pourpre romaine. Bernard s'adressa directement à l'Empereur dans des conférences intimes ; mais Conrad repoussa d'abord toutes ses sollicitations : les troubles de l'Empire pouvaient-ils permettre une prise d'armes aussi universelle ? La nation germanique pouvait-elle se soulever quand elle était livrée à tant de dissensions ? Saint Bernard vit bien qu'il fallait recourir au grand moyen de la parole, c'est toujours ainsi qu'il remuait les peuples : un jour à Spire, quand il célébrait la messe, au moment même où le sacrifice du Christ était commencé, en présence des princes et du peuple, le cénobite se tourna subitement vers la multitude, puis de sa voix retentissante il traça la lugubre peinture du jugement dernier, « ce jour de frémissement où vous tous, grands et petits, passerez sous le niveau de l'égalité au delà de la tombe. » Saint Bernard parla de l'ingratitude de Conrad : lui qui devait tout à Dieu, se montrerait-il parjure devant sa grande providence ? Le Christ souffrait, et le Christ ne serait pas délivré ! A ce moment la foule fut si grande, que saint Bernard fut obligé de se réfugier au pied de la statue de la Vierge ; quand la benoîte mère de Dieu le vit ainsi s'approcher, elle remua ses lèvres roses et lui dit en langue romane : *Ben venia, mi fra Bernharde* (soyez le bienvenu, frère Bernard); et le saint agenouillé, trempé de sueur, lui répondit : *Gran merce, mi domnra* (grand merci, madame) (1). Ainsi la foi lève les générations !

La parole de saint Bernard produisit le même effet à Worms, à Cologne qu'à Vezelay : rien dans les temps modernes ne peut se comparer à cette puissance d'un orateur, à ce tribunitiat chrétien, à cette dictature intellectuelle d'un pauvre moine qui remue le monde, miracle plus grand que la guérison des malades racontée par frère Geoffroi en son pieux voyage. Toute l'assemblée demanda la croisade à grands cris ; Conrad le Germanique, le féodal intraitable, n'opposa plus de résistance ; il s'agenouilla pour soumettre la force à l'esprit, la brutalité à l'intelligence catholique ; le drapeau de la croisade fut levé, et la trompette retentit pour annoncer le départ (2).

Pendant ce temps Louis VII n'était plus occupé que des préparatifs de son pieux itinéraire ; après l'assemblée de Vezelay, le roi et Aliénor de Guienne s'étaient rendus à la cour plénière d'Étampes pour achever leur œuvre de pénitence. A Vezelay c'était l'enthousiasme entraînant de la parole qui avait dominé les résolutions ; par un mouvement spontané irrésistible, tout un peuple de barons et de chevaliers avait pris la croix : ne fallait-il pas maintenant régulariser les moyens de la croisade, et surtout laisser dans des mains attentives l'administration du royaume ? Tel fut le but de l'assemblée d'Étampes ; saint Bernard y parut encore avec son vêtement d'abbé, la mitre en tête, le visage pâle et amaigri, avec ses deux doigts roides et serrés comme pour bénir la foule, ainsi qu'on le voyait en marbre blanc, couché sur sa tombe, dans l'abbaye de Clairvaux, avant qu'elle n'eût été ravagée ! Quelle était alors la réunion d'hommes où saint Bernard ne dominait pas ! Ce fut donc l'abbé de Clairvaux qui désigna Suger et le comte de Nevers pour la régence et l'administration du royaume de France (3) pendant l'absence du roi. Suger fut comme le régent civil et ecclésiastique, le clerc désigné pour suivre toutes les affaires royales, gérer les revenus du trésor, le patrimoine, les fermes du domaine ; Suger fut l'économe de la bonne buche ; il dut maintenir l'ordre dans les fiefs avec son impérieuse volonté. Le comte de Nevers fut le régent féodal, l'homme des batailles qui dut défendre, la lance au poing, les prérogatives du suzerain et ses terres attaquées. Il fallait que tout marchât dans le royaume en l'absence de Louis VII et des principaux féodaux ; d'ailleurs, qu'avaient-ils à craindre, le roi et les barons, en quittant leurs terres pour le pèlerinage lointain ? n'étaient-ils pas tous sous la protection spéciale des excommunications de l'Église ? tous de plein droit ne devenaient-ils pas les protégés du pape, à ce point que nul ne pouvait toucher leurs fiefs sous peine de l'interdit mérité par l'impie et mécréant.

Quelle bonne aubaine pour le domaine royal que le départ pour la Palestine ! D'abord, comme il s'agissait d'une guerre sacrée, les rois pouvaient imposer leurs vassaux et les églises elles-mêmes ! Que de plaintes dans les riches abbayes pressurées par les officiers du fisc ! Les unes vendaient leurs vases d'or, leurs plus beaux reliquaires pour en payer le produit au roi qui s'en allait en pèlerinage (4); les autres étaient obligées de fouiller jusqu'au fond de leur escarcelle pour y trouver leurs derniers marcs d'argent et leurs pièces d'or bien cachées en leur buche depuis la terrible invasion des Normands !

Quelques autres s'adressaient aux juifs pour leur imposer de lourdes charges de guerre quand la foule ne menaçait pas de les massacrer ! « Chien de

de Frisingue, *De Gestis Friderici Cleobarbi*. La plus ancienne édition est celle de Jean Cuspinien, Strasbourg, 1515.

(1) *Chronique* de Corneille Hermann, ad ann. 1146.

(2) Odon de Deuil, liv. 1er.

(3) Comparez *Vita Sugerii*, cap. vii. *Ludovic. VII*, *fil. Ludovic. Gross.* — Voyez aussi Duchesne, tom. iv.

(4) Il y a une chronique spéciale sur la levée d'argent qui amn afsofut iteau re de Saint-Benoît-sur-Loire, sous ce titre : *Fragmentum historicum ex veteri membrana de tributo Floriacensibus imposito*. Duchesne, t. iv, p. 425.

juif, disait le baron, mécréant du Christ et de la Vierge, où est ton trésor en ta juiverie? » Et si l'Israélite marmotant abaissait la tête avec humilité pour protester de sa pauvreté et de son innocence, montrant ses vêtements sales et en lambeaux : « Allons donc, disait encore le baron, qu'on lui arrache une dent, puis deux, jusqu'à ce que ce maudit chien dise où est sa huche bien garnie. » Le croirez-vous! plus d'un de ces juifs, fins et avares, se laissa arracher dix ou douze dents et trois ou quatre cents poils de la barbe avant de livrer son trésor sacré (1)! C'était bonne prise pour le baron; car de quoi se composait la richesse du juif, si ce n'est de l'usure sur le populaire! à ce point de lui demander six deniers par livre pour une semaine, et encore en recevant en gage le vêtement du pauvre, la charrue du laboureur, la toque du baron ou l'épée du chevalier. Maudits juifs, vous faisiez la guerre aux communaux par ruse et par finesse; le féodal vous la rendait bien en ses jours de besoin, de passions et de colère! Telle était la pensée des contemporains, quand les idées de la société civile et régulière n'étaient point dominantes encore dans le monde!

CHAPITRE L.

CONRAD ET LOUIS VII EN ORIENT.

Les pèlerins allemands. — Diète de Ratisbonne. — L'empereur Manuel et les Grecs. — Pèlerins francs. — Cour plénière de Metz. — Louis VII à Constantinople. — Itinéraire à travers l'Asie Mineure. — Gloire et malheurs du pèlerinage. — Louis VII et Aliénor de Guienne à Antioche. — Voyage à Jérusalem.

1147 — 1148.

Si vous avez vécu au sein de l'Allemagne, dans les vieilles villes qui s'étendent du Rhin au Danube depuis Cologne, la cité impériale, jusqu'à Nuremberg et Ratisbonne, vous avez dû être vivement frappé de l'esprit de ce peuple réfléchi et enthousiaste tout à la fois, apathique et ardent, matériel et rêveur; quand une idée le saisit fortement, il se lève comme un seul homme, et lui si grave, il jette sa fortune à tous les hasards. Ainsi avaient fait les Allemands à la prédication de saint Bernard; toute la chevalerie avait pris la croix; les grafs et les barons du saint-empire avaient levé leurs bannières où se peignaient le casque, les lions, les griffons et la merlette. Tous allaient suivre Conrad l'empereur, dont le bras était fort et l'esprit si naïf que, selon le chroniqueur Odon de Deuil, on l'aurait pris pour une jeune fille qui sortait pour la première fois de son manoir (2).

Une diète fut fixée à Ratisbonne, la gothique cité où coule le grand fleuve. Nul ne peut voir Ratisbonne sans être profondément ému : c'est le moyen âge des grafs et des barons, comme Nuremberg est le moyen âge des métiers, et Heidelberg le moyen âge de la vie sensuelle des moines de l'époque de Luther, car, vieille ruine de la colline, Heidelberg n'est encore qu'une vaste tonne toute remplie des vins du Rhin et des flots rouges du raisin de Hongrie. A Ratisbonne fut convoquée la diète du pèlerinage, et tous les seigneurs qui avaient pris la croix dans l'Autriche, la Bavière, la Souabe, se rendirent à l'appel solennel de saint Bernard et de Conrad. Là tous les préparatifs furent arrêtés, on jura de délivrer les frères d'Orient, et au milieu de l'enthousiasme qu'avait excité en Germanie la présence de Louis VII, on vit arriver, humbles et abaissés, les envoyés de l'empereur Manuel, qui régnait alors à Constantinople. Le chroniqueur Odon de Deuil remarque que ces envoyés grecs portaient des vêtements serrés et courts avec des boutons d'or sur les manches, et un petit bonnet rouge comme les baladins et les esclaves (3).

Manuel, successeur d'Alexis, était de la même race active intelligente, avec le même caractère de duplicité et de finesse. L'empire de Byzance, sauvé d'un grand désastre par les pèlerins de la première croisade, reprenait quelque chose de sa vieille splendeur; les Turcs, naguère si menaçants pour les tours dorées de Constantinople, furent alors refoulés par les barons d'Occident jusque sur les montagnes de la Mésopotamie. Alexis avait profité de la diversion faite par la première croisade pour s'emparer des villes grecques de l'Asie : Éphèse, Pergame, Smyrne, Laodicée, Magnésie étaient délivrées du croissant. Quand les pèlerins s'avançaient vers Jérusalem, Alexis s'assurait de la possession des villes d'Asie; comme le chacal, il allait sur les pas des lions pour profiter des dépouilles (4). Manuel

(1) J'ai rapporté, dans mon travail *sur les Juifs au moyen âge*, couronné par l'Institut, plusieurs fragments de chroniques, et particulièrement de Mathieu Pâris sur cette manière de procéder des barons à l'égard des juifs.

(2) *Voyez* aussi le portrait que fait de l'empereur Conrad Othon de Frisingue, *de Gest. Frideric.*, chap. XXXIX.

(3) Odon de Deuil est le témoin oculaire le plus curieux à consulter, liv. Ier, toujours en le comparant avec Othon de Frisingue, chap. XXXIV-XLV-LIX, et Nicétas, *Vie de l'empereur Manuel*, liv. Ier, chap. IV.

(4) On peut voir les conquêtes des Grecs à la suite des croisades dans ANNE COMNÈNE, *Alexiade*, liv. X.

devait suivre la même politique ; les Occidentaux pourraient lui servir d'auxiliaires, et, dans ce but, il députait des ambassadeurs à la diète de Ratisbonne ; ceux-ci, destinés à surveiller les Allemands, portaient une lettre si humble pour Louis VII, que les grossiers barons en rougissaient pour l'empereur grec. Ici je ne trouve plus, pour me dire les faits et gestes des empereurs de Byzance, la jeune fille des Comnène, fière et orgueilleuse en écrivant la vie de son père, qu'elle intitula l'*Alexiade*, comme Homère avait appelé l'*Iliade* sa grande épopée. Mes guides sont désormais les graves historiens Cinnam (1), l'annaliste de l'empire, et Nicétas, enfant alors, et qui plus tard assista, triste témoin, aux funérailles de Constantinople livrée aux barbares. La lettre de Manuel à Louis VII était si rampante, dit Odon de Deuil, que l'évêque de Langres, alors présent, s'écria : « Frères, ne parlez pas si souvent de la gloire et de la majesté du roi, il se connaît et nous nous connaissons ; dites-nous promptement ce que vous voulez (2). » Les Grecs renouvelèrent leurs instances pour implorer du secours.

Cependant les préparatifs se continuaient en Allemagne, et les grafs sous l'Empereur se mirent en marche à travers la Hongrie pour Constantinople ; c'étaient de fiers hommes à la haute taille qui suivaient la bannière déployée de l'Empire ; tous étaient simples, mais colères comme la race germanique (3) ; ils marchaient de ville en ville, toujours prêts à se prendre de fureur contre les Grecs, qu'ils traitaient de saltimbanques et de magiciens ; à la moindre résistance, ils se montaient la tête, et comme ils ne s'épargnaient pas le vin et la bière fermentée, ils se livrèrent partout à des excès fatals. L'Allemand était confiant et terrible, naïf et emporté ; le Grec avait au cœur un grand orgueil et à la bouche une soumission d'esclave ; il avait le désir de se venger et la peur de s'attirer des violences de cette chevalerie si hautaine. Il arriva qu'un jour les crédules Allemands brûlèrent une ville parce qu'ils avaient vu un Grec qui jouait avec un serpent apprivoisé ! Ils s'imaginèrent que cet enchanteur jetait un sort sur leur pèlerinage. Ainsi les premiers croisés du Rhin s'étaient laissé conduire par une chèvre et une oie, et les fiers hommes de l'Autriche et de la Bavière brisaient les portes d'une cité parce qu'un bateleur se jouait de la morsure d'un serpent (4). A Constantinople ce fut une dispute de préséance plus vive encore ; Manuel et Conrad portaient tous les deux le titre d'empereur des Romains : l'un comme le représentant de Constantin, l'autre comme l'image de ce grand Charlemagne qui brillait dans les palais de Mayence et de Francfort-sur-le-Mein. Les deux empereurs se virent peu, chacun garda la fierté de sa position, et plus d'une fois Conrad exprima sa colère dans sa sincérité brutale ; Manuel, avec une douceur jouée, la garda au fond de son âme pour se venger plus sûrement (5).

Ainsi arrivait à Constantinople Conrad, tandis que les barons francs réunis à Metz se décidaient à traverser l'Allemagne et la Bulgarie pour la même destinée. Louis VII était à la tête de vingt mille lances, ce qui portait à peu près le nombre des pèlerins à cent mille ; il se dirigea vers la Hongrie, comme les Allemands qui l'avaient précédé. A chaque station, on rencontrait des ambassadeurs grecs qui se prosternaient la face contre terre devant Louis VII ; les Français arrivèrent sans accident à Constantinople, dont les merveilles frappèrent vivement l'attention des chroniqueurs ; Odon de Deuil, l'historien du pèlerinage, stupéfait à l'aspect de tant de richesses, à la face d'une ville si magnifique, se complaît à les décrire avec enthousiasme : « Constantinople, dit-il, la gloire des Grecs, riche par sa renommée, plus riche encore par ce qu'elle renferme, a la forme d'un triangle ; à l'angle intérieur est Sainte-Sophie et le palais de Constantin (6), où est une chapelle qui est honorée pour les saintes reliques qu'on y conserve ; la ville est ceinte de deux côtés par la mer ; en y arrivant on a sur sa droite le bras de Saint-Georges, et sur sa gauche une espèce de canal qui en sort et s'étend jusqu'à peu près quatre milles ; là est le palais qu'on appelle Blaquerne, bâti sur un terrain bas, mais qui se fait remarquer par sa somptuosité, par son architecture et son élévation. Situé sur de triples limites, il offre à ceux qui l'habitent le triple aspect de la mer, de la campagne et de la ville ; sa beauté extérieure est presque incomparable ; sa beauté intérieure surpasse tout ce que j'en pourrais dire ; l'or y brille partout et s'y mêle à mille couleurs. Tout y est pavé en marbre et industrieusement arrangé ; je ne sais ce qu'il y a de plus précieux ou de plus beau, de la perfection de l'art ou de la

(1) Cinnam a été publié dans la collection byzantine ; il était contemporain de Manuel. L'histoire de Nicétas commence au règne d'Alexis, 1118, et finit à celui de Baudouin en 1205.

(2) Odon de Deuil, liv. 1er.

(3) Leur nombre était considérable ; il effrayait déjà l'imagination des Grecs. Cinnam dit Ἐννενήκοντα μυριάδες. Godfred de Viterbe s'écrie :

.... Numerum si poscere quæras,
Millia millena millies agmen erat.

(4) Odon de Deuil, liv. III.

(5) Cinnam dit que le titre d'ἰμπεράτωρ équivaut à celui de Βασιλεύς, pour excuser Manuel.

(6) Odon de Deuil, liv. IV.

richesse de la matière. Sur le troisième côté du triangle de la ville est la campagne; mais ce côté est fortifié par un double mur garni de tours, lequel s'étend depuis la mer jusqu'au palais, sur un espace de deux milles. Ce n'est ni ce mur ni ces tours qui font la force de la ville, elle est, je crois, tout entière dans la multitude de ses habitants et dans sa longue paix (1); au bas des murs est un espace vide où sont des jardins qui fournissent aux habitants toutes sortes de légumes. Des canaux souterrains amènent du dehors des eaux douces dans la ville, car celle que Constantinople renferme est salée, fétide; dans plusieurs endroits la cité est privée de courant d'air, car les riches, couvrant les rues par leurs édifices, laissent aux pauvres et aux étrangers les ordures et les ténèbres (2). »

Les chevaliers de la croisade devaient avoir l'imagination vivement frappée par cet aspect de Constantinople; quelle ville d'Occident pouvait lui être comparée! il n'y avait pas de cité sur la Seine ou sur la Loire qui possédât plus de trente mille âmes; tout était bourg à murailles crénelées! La population était répandue aux champs. Dans cette grande ville de Constantinople, Louis VII visita l'empereur Manuel avec une certaine cordialité féodale; mais la rougeur monta au front de la chevalerie lorsqu'elle vit le siége d'or et de soie du roi de France placé au-dessous de celui de l'empereur. Cette humiliation excitait la bouillante colère des barons; les annalistes Cinnam et Nicétas ne donnent que le titre de prince à Louis VII, en opposition avec celui de César et d'empereur qu'ils prodiguent à Manuel (3). « Ce traître d'empereur, comme le disent encore les chroniques, n'avait-il pas tendu toutes sortes de piéges à la chevalerie chrétienne! On s'était aperçu déjà que, dans la farine du pain fourni aux croisés, on avait mêlé de la chaux vive pour brûler les entrailles des pauvres pèlerins (4). Était-ce noire traîtrise de Manuel, ou bien le résultat de l'esprit mercantile des Grecs qui spéculaient sur la faim des nobles hommes qui allaient en Palestine? Quand les Allemands, si simples, si naïfs, eurent traversé le Bosphore, il n'y eut sortes de piéges qu'on ne leur tendît par les ordres de l'empereur. Ces bonnes faces d'Allemands roses et blondes, exposées au soleil de la Bithynie, faisaient peur à voir; il leur fallait des soins, des vivres en abondance, de la viande surtout; ils n'avaient plus leur bière fraîche de Schærding et de Passaw pour les rafraîchir dans leur long itinéraire; ou ils buvaient de l'eau saumâtre, ou bien de ce vin d'Orient qui chauffe les sens et la tête; ils passaient de l'ivresse brutale au désespoir languissant. Ce traître d'empereur avait, par des avis secrets, prévenu les Turcomans et le sultan d'Iconium de toutes les démarches des croisés; et lorsque les Allemands si simples s'y attendaient le moins, lorsque, assis sous quelques ombrages rares et verts, ils essuyaient leur front découlant de sueur sous leurs casques, tout à coup accourait, le cimeterre en main, une cavalerie nomade, massacrant sans pitié cette noble chevalerie des bords du Rhin; et ces hordes tartares, comme les messagers de la mort, emportaient, pendantes à la selle de leurs chevaux, les têtes des grafs et des barons du Danube (5). Les plus grands malheurs arrivèrent aux Allemands dans les montagnes de la Cappadoce; le sultan d'Iconium avait brisé les batailles de lances pressées des Allemands; le soleil était trop brûlant, la terre trop stérile pour que la race germanique pût déployer les forces gigantesques de son corps, elle était épuisée; les Turcs d'Iconium les attaquèrent avec la persistance des races tartares, et ces masses de fer furent abîmées sous le sable brûlant de l'Asie Mineure.

La nouvelle de cette triste défaite arriva sous les tentes des Français qui campaient autour de Nicée; elle fit une douloureuse impression sans arrêter un instant la marche belliqueuse des pèlerins sous Louis VII; cette noble troupe traversait des pays célèbres dans l'histoire du vieux paganisme et de l'Église chrétienne. En quittant Nicée, la ville des conciles, les Français saluaient le mont Olympe, où Jupiter et les dieux s'abreuvaient du nectar sur les tables couvertes de fleurs; en descendant de la montagne divine, les chrétiens arrivèrent à Sardes, à Colosse, à Éphèse où les vieilles églises arborèrent la croix, lorsque saint Paul adressait de si éloquentes épîtres aux hommes de la foi primitive. Après on toucha les bords du Méandre que les poëtes ont chanté; le Méandre, avec ses cygnes plus blancs que la neige, qui fendaient les eaux comme les voiles latines sur la Méditerranée. Là les Français vengèrent la race germanique par une victoire complète sur les Turcs d'Iconium; les eaux

(1) Il faut comparer à ce récit la *Description de Constantinople* par Nicétas, surtout dans les fragments donnés par Fabricius. *Biblioth. grecque*, tom. VI, pag. 405-416. DUCANGE, *Notes à la Byzantine.*

(2) ODON DE DEUIL, liv. IV.

(3) Ducange fait observer que, dans ce manuscrit, le mot est même abrégé Ῥήξ... Quant à la place occupée par Louis VII, Cinnam dit Χθαμαλὴ ἕδρα, et plus tard, donnant le sens latin, il se sert de l'expression Σέλλιον.

(4) Cinnam avoue tous les stratagèmes de ses compatriotes et de Manuel. Voyez *les Notes* de Ducange *sur Joinville*, Dissert. 27.

(5) Dans les miniatures du moyen âge, où les Turcs sont reproduits, on les voit toujours emportant les têtes des chrétiens attachées à la selle de leurs chevaux. *Voy.* dans MONTFAUCON, *les Vitraux de Saint-Denis*, tom. Ier.

du Méandre furent rougies par le sang des infidèles (1); Louis VII montra sa valeur prodigieuse dans ce combat corps à corps, armure contre armure; il faisait voler sa masse d'armes, ou il faisait briller son épée comme si c'était un léger bâton. Louis VII perça de sa main plus de cent Sarrasins, dignes exploits célébrés par *les chansons de Geste*. La route à travers ces montagnes était pénible et difficile; l'hiver arrivait, la neige couronnait tous les sommets où le Lycus bouillonne de rochers en rochers; l'armée des Francs traversa la Pamphylie, pays pauvre et montagneux; et comme il y avait de tristes contrées encore à parcourir (2), Louis VII, de l'avis de ses barons, résolut de s'embarquer dans le port d'Attalie, afin de se rapprocher d'Antioche: ce qui le détermina à cette résolution fut le triste échec qu'avaient éprouvé les Français par la faute du porte-oriflamme Geoffroi de Rancon, seigneur de Taillebourg; il commandait l'avant-garde, et comme il s'était abrité avec Aliénor et les nobles châtelaines de France, s'esgayant et s'esbatant sous le frais ombrage d'un vallon, les Turcs fondirent sur les Français, et massacrèrent un bon nombre de chevaliers (3). Voilà donc Louis VII embarqué pour Antioche sur de beaux navires aux vastes flancs, et bientôt les églises de la grande conquête de Bohémond sonnèrent à pleine volée pour annoncer l'arrivée du suzerain, des féodaux, et des hommes du haut lignage.

Quand, après une longue route semée de tristesse et de dangers, les pèlerins rencontraient une cité comme Antioche, qui pouvait résister au désir d'y fixer son séjour? Antioche était alors au pouvoir de Raymond de Poitiers, de la race méridionale, l'oncle d'Aliénor de Guienne, son beau parent du lignage d'Aquitaine; on venait de traverser de si affreux pays, de si misérables terres, et l'on arrivait au mois de mai dans la principauté d'Antioche, sur les bords fleuris de l'Oronte, dans ces bosquets de daphné que l'empereur Julien invoque pour raviver les forces éteintes du paganisme; on allait vivre au milieu d'une nature de jasmins, de roses et d'orangers, baignés par les flots argentés d'une eau murmurante, sous un magnifique ciel. La reine Aliénor trouvait à Antioche une cour plénière, des chevaliers, des tournois, de nobles châtelaines qui venaient vivre dans la joie des fêtes féodales (4): Adèle, comtesse de Toulouse; Sibylle de Flandre; Berthe, comtesse de Blois; Maurille, comtesse de Roussy; toutes dignes d'exciter des joutes à fer émoulu et le bras courtois des chevaliers; Antioche voluptueuse appelait les jeux et l'amour; on se baignait dans l'Oronte, les essences les plus odorantes étaient prodiguées par des esclaves qui, selon les mœurs d'Orient, répandaient l'huile de rose de Damas sur les blondes et noires chevelures des dames de la Langue d'oc et de la Langue d'oil; les pieds des châtelaines foulaient les épais tapis de Perse; les repas les plus somptueux venaient distraire des jeux et des joutes; le vin de Chypre coulait à pleins bords dans les coupes d'améthyste ou d'émeraude; le doux sommeil, dans les longues journées, réparait les veilles du soir sous les orangers fleuris, à la face du ciel scintillant de mille étoiles, comme on le voit en Orient. Le comte Raymond, qui avait besoin de retenir Louis VII pour diriger les forces chrétiennes contre Édesse, multipliait les fêtes et les plaisirs pour gagner le cœur d'Aliénor de Guienne. Mais le massacre de Vitry-le-Brûlé avait jeté sur l'âme du roi une teinte sombre (5); il avait besoin d'accomplir un pèlerinage à Jérusalem, parce que le sépulcre seul du Christ et le linceul sanglant de la passion pouvaient répondre à la douleur de son âme couverte de crêpe. Ainsi Louis VII voulait quitter Antioche; les distractions ne détournèrent point son cœur du saint but du pèlerinage, et ici la vie austère du roi franc se séparait encore des mœurs galantes et dissolues d'Aliénor, la noble fille de la race méridionale! Quoi! quitter Antioche pour le stérile pays de la Palestine, visiter des sables, passer le Liban sur des chameaux solitaires, quand on avait l'Oronte ombragé et les doux parfums du rivage de la mer (6)? Raymond, prince d'Antioche, agissait sur l'esprit d'Aliénor sa nièce, et Louis VII éprouva presqu'une rupture avec Raymond. Rien ne détourna pourtant le pieux et royal pèlerin de son but de repentance! Il s'embarqua pour Jérusalem; le sépulcre du Christ était sa pensée, il voulait visiter le temple, arroser de ses pleurs la grande tombe. L'âme triste et flétrie du pénitent pouvait-elle plaire à cette folle fille du Midi, à cette Aliénor de Guienne, qui s'enivrait de sensualisme dans Antioche? La reine, qui se réjouissait au milieu

(1) Comparez les *Gestes de Louis VII* (anonyme), et Odon de Deuil, liv. vi. Les Grecs désignent les Français souvent par l'expression Βρίττοι ou Βρετάννοι, ce qui devrait s'appliquer surtout aux anglais. Cinnam, liv. 1er.

(2) L'historien oriental Aboulféda est l'annaliste de ces événements sous l'an de l'hégyre 543 (1148).

(3) Odon de Deuil, liv. vii.

(4) Ici Guillaume de Tyr est fort curieux à consulter, parce qu'il a vécu au milieu des populations chrétiennes de la Palestine. *Voyez* liv. xvi.

(5) Odon de Deuil, le célèbre chroniqueur, rappelle souvent au roi le massacre de Vitry comme pour l'inviter à la pénitence. Ad ann. 1147-1148.

(6) Comparez anonyme *Gest. Ludovic. VII* (Duchesne, tom. iv, Odon de Deuil, liv. vii, et Guillaume de Tyr, liv. xvi.

des tournois et des devises, aurait-elle pris le bourdon et l'escarcelle de voyage à travers le désert? Aliénor laissait la tristesse au roi; Jérusalem ne devait avoir de charmes que pour une âme douloureusement affectée! Jérusalem avec ses murailles, son tombeau vide, ses cérémonies lugubres, ressemblait à ces ciels grisâtres et mélancoliques qui ne plaisent qu'aux cœurs profondément frappés. Les existences joyeuses ne recherchent que le soleil réjouissant, les fêtes et les plaisirs! Quand on porte avec soi une plaie profonde, on est importun à qui la vie sourit!

CHAPITRE LI.

RÉGENCE DE SUGER. — ADMINISTRATION DU ROYAUME FÉODAL.

Renonciation du comte de Nevers à la régence.—Suger seul régent.—Puissance des abbés.— Unité et hiérarchie monastique. — Saint-Denis en France.—Esprit des vassaux. — Suger et Eugène III. — Guerre féodale. — Rivalité.— Actes de la régence. — Lettres de Suger. — Exhortation pour le retour du roi.

1147 — 1148.

L'assemblée d'Étampes, où naguère flottaient unies les banderoles des chevaliers et les simples bannières des clercs, avait désigné une double régence pour le gouvernement du royaume pendant l'absence du roi, pèlerin en Palestine. Le comte de Nevers, le baron de la féodalité, devait représenter les intérêts des hommes d'armes; Suger, l'abbé de Saint-Denis, était le symbole des clercs (1). On trouvait ainsi le balancement des deux puissances, l'image des deux glaives, telle que le reproduisaient alors les légendes. Il arriva que, par un serrement de cœur, par une touchante et profonde tristesse, le comte de Nevers renonça tout à coup à la vie des armes. Quand le front se dépouillait de la chevelure bouclée, lorsque les rides se montraient à la face, comme les marques indélébiles de l'âge qui vient, les barons n'avaient d'autre vœu que la pénitence dans l'ermitage. Le comte de Nevers se jeta tout entier dans l'ordre de Saint-Bruno; il courut à la Chartreuse au sein de la montagne pour se consacrer au repentir. Ce silence du désert plaisait après l'épuisement d'une vie trop agitée. Quand le vent des passions a soufflé violemment sur les âmes, elles ont besoin de voir les années s'écouler dans les bruyères silencieuses (2).

Suger demeura donc seul chargé de l'administration du royaume; le clerc dominait, parce que l'époque était monastique et que la puissance de la crosse s'élevait au-dessus de l'épée et de la masse d'armes. La croisade avait tout empreint d'un caractère religieux, elle avait fortifié la puissance des hommes de méditation et de parole. C'était alors une tête immense qu'un abbé; les ordres se tenaient par tous les liens; on voyageait de monastère en monastère; la correspondance la plus intime faisait de toute l'Église un corps qui n'avait qu'une âme, qu'une seule vie, l'unité, en un mot, qu'on cherche en vain dans les sociétés modernes. Lorsque les besoins de la communauté exigeaient qu'un abbé se mît en marche pour un long voyage, il trouvait partout aide et protection; il visitait les solitudes sur la montagne, les riches manses dans la plaine; partout il était accueilli avec vénération. Suger, à l'époque où il visita Rome, coucha chaque soir dans une cellule de l'ordre de Saint-Benoît, depuis le Mont-Cassin jusque sur les Alpes et le Jura (3). L'abbé d'un monastère était armé de toute la force d'une grande hiérarchie dans l'Église; il agissait avec le secours de cette milice couverte de bure qui sortait du peuple et parlait au peuple.

Le monastère dont Suger portait la mitre était celui de Saint-Denis en France, la vieille fondation religieuse des rois francs! Quelle immense renommée que celle de Saint-Denis! Sa juridiction était vaste, l'abbaye avait fondé partout des colonies; on en trouvait même dans la Bourgogne, qui payaient redevances au clocher de Saint-Denis; il avait des peuples de serfs, des foires instituées dans sa banlieue, des fours banaux, des étangs empoissonnés de belles carpes. L'abbaye était un vaste gouvernement qui s'étendait à tout (4). Que de fois j'ai parcouru avec bonheur ses antiques cartulaires! J'ai lu ses chroniques avec tout l'amour que m'inspirent les vieux âges et les beaux manuscrits en vélin des siècles passés: j'ai joie à vous voir, chartres parcheminées avec vos lettres gothiques enluminées d'or et de bleu céleste; et vous encore, naïves chroniques de Saint-Denis en France avec vos *incidences*, pieux épisodes que le chroniqueur ajoute avec sa consciencieuse vérité aux annales du monastère.

(1) Odon de Deuil, liv. 1er.

(2) Comparez anonyme *Vie de Louis VII* (Duchesne, tom. IV, et Odon de Deuil, liv. 1er).

(3) Guillelmus de Saint-Denis, *Vita Sugerii*, lib. II.

(4) L'histoire du monastère de Saint-Denis a été écrite par dom Félibien (*Histoire de l'abbaye de Saint-Denis en France*. Paris, 1706).

Qu'elles sont belles et réjouissantes vos miniatures où apparaissent mille oiseaux bizarres : le chien à la queue pendante, le renard (*le matois Isengrin*) du moyen âge et des fabliaux des trouvères, le petit oiseau chatoyant, le hibou à l'œil rond et fixe ; puis, sur les beaux parchemins enluminés, le monastère avec ses tours surmontées de la Vierge : mille figures étranges et fantastiques sont semées d'or, de bleu céleste, et de ce rouge carmin que nul ne peut imiter (1). Là j'aperçois le religieux aux couleurs pâles de jeûne, l'œil fixe, les doigts roides, et la physionomie tellement vivante, qu'on dirait que la parole coule goutte à goutte de ses lèvres vermillonnées. Ici c'est l'empereur Charles avec sa barbe longue et bleuâtre, tenant la boule du monde en sa main, image du roi David. Plus loin c'est un pieux évêque qui processionne devant des bourgeois dévotement agenouillés ; et ce paysage de maisons détachées et lointaines avec ses naïves règles de la peinture que l'école a gardées jusqu'au quinzième siècle ; car je les aime aussi ces lignes primitives de la perspective grossière, ces foules groupées et plaquées sur un fond bleu, ces arbres si loin, si loin, puis se rapprochant comme s'ils venaient à vous, tant ils se détachent ! règle de perspective que le grand Sanzio a conservée plus d'une fois dans ses divines peintures pour relever ses vierges célestes. Je les aime ces bergers de la nativité qui descendent de la montagne, ces anges qui apparaissent sous le ciel pur avec leurs trompettes retentissantes ; et tout cela les chroniques de Saint-Denis parcheminées nous le reproduisent dans leurs belles enluminures. Je les ai sous les yeux sans pouvoir détacher mes pensées des générations qui dorment au sépulcre et se reproduisent ainsi dans les monuments impérissables des arts (2).

La puissance des abbés de Saint-Denis devait donc être grande sur la société du moyen âge ; chevaliers, dames et varlets parlaient de la sainte abbaye dont les actes servaient de règles ; elle était connue des extrémités du monde chrétien, et l'on venait de bien loin pour la voir. Rien d'étonnant que Suger exerçât dès lors une absolue puissance, revêtu comme il l'était de la chape et de la mitre de Saint-Denis, la cathédrale des sépultures. Cette autorité était bien nécessaire, car le départ de Louis VII avait jeté de la fermentation parmi quelques vassaux de la couronne. La croisade avait sans doute attiré en Orient la multitude belliqueuse de la féodalité ; les races franque et germanique avaient pris la croix du pèlerinage avec ardeur ; mais il restait encore sur le sol des éléments d'un sourd et profond mécontentement (3) ; la féodalité était blessée de la régence de Suger. Quoi ! un simple abbé gouvernait le royaume ! n'était-ce pas là un dédain pour les hommes d'Orient ? ne fallait-il pas profiter de cette circonstance pour se soulever ? n'y avait-il pas les Anglais et les Normands prêts à donner la main aux barons du royaume (4) ?

Heureusement pour le roi Louis VII et la régence de Suger, la plus effroyable division agitait la Normandie, l'Angleterre et l'Anjou : que pouvait le roi d'Angleterre, Étienne, lorsque les Écossais envahissaient ses terres, et que la reine Mathilde, glorieuse héroïne, préparait le règne des Angevins et des Plantagenets ? Ensuite la prise de la croix était une garantie pour le royaume ; quand un roi se faisait pèlerin, nul n'osait toucher ses terres, car il y avait contre le relaps et le mécréant la peine de l'excommunication. Il pouvait bien s'élever quelques violateurs de cette trêve, mais il était toujours facile de les comprimer ; la tâche de Suger fut donc plus facile qu'on ne le croit ; il avait pour lui la puissante parole de saint Bernard et le pouvoir incontesté du pape Eugène III. Il faut voir avec quelle supériorité saint Bernard traite Suger, sa parole est souvent dure envers lui, il le mène dans les voies qu'il lui indique, il le pousse avec fermeté sans lui permettre de s'arrêter dans la mission de gouverner le royaume et de réprimer les passions des vassaux (5). C'est saint Bernard qui réforme le monastère de Saint-Denis, il lui impose des règles austères, et en même temps Eugène III prête à Suger l'appui de la puissance pontificale ; ce sont continuellement des conseils et des bulles sévères contre les rebelles pour les soumettre au pouvoir de l'abbé ; on ne peut pas insulter les terres des pèlerins, la main doit se dessécher en présence d'un tel attentat. Dans un solennel concile où assistèrent mille évêques et abbés, Eugène III proclama la trêve de Dieu ; le roi était absent, et les chrétiens combattaient pour le saint sépulcre ! Ce pape défend les joutes et tournois et toutes les habitudes guerrières ; ceux-là seraient

(1) Il y a eu bon nombre d'éditions des *Chroniques de Saint-Denis*. MM. P. Pâris et Terrebasse en ont tout récemment publié des éditions fort exactes. Paris et Lyon, 1837.

(2) La Bibliothèque royale possède plusieurs beaux mss. en vélin de la *Chronique de Saint-Denis*. *Voyez* le catalogue des mss.

(3) Guillelmus, *Vita Sugerii*. Anonyme, *Vie de Louis VII* (Duchesne, tom. iv).

(4) Je n'ai pas besoin de répéter que les éloges académiques de Suger, tout empreints de l'esprit de rhétorique, ne contiennent aucun fait nouveau. Je préfère l'humble ouvrage contemporain du frère Guillaume de Saint-Denis.

(5) *Epistol. Sancti Bernardi*, 78. — Consultez toujours dom Félibien, *Hist. de l'abbaye de Saint-Denis*, pag. 52 et suivantes.

privés de la sépulture; tout devait être suspendu, même les procès, pour la possession de la terre (1).

Ces secours du pape Eugène III et de saint Bernard furent bien utiles à l'administration de Suger; elle ne fut plus dès lors qu'une sorte de gestion de deniers et de bons approvisionnements pour le domaine. Suger est tracassier et processif, il ne passe pas une journée sans intenter une instance, sans revendiquer un fief, une manse; il lève des deniers de droite et de gauche, c'est l'esprit de la cléricature, la chicane qui se révèle; son administration est étroite et parcimonieuse; elle ne se rattache en rien aux larges pensées de saint Bernard. L'abbé de Saint-Denis avait grandement besoin d'argent! Louis VII lui fait d'incessantes demandes; dès qu'il arrive sur les frontières de la Hongrie, le roi écrit au régent : « J'ai été bien accueilli, mais j'ai mis beaucoup de deniers en dehors de mon escarcelle, envoyez-moi le plus de marcs que vous pourrez (2).» Maintenant le voici à Constantinople, il écrit une seconde lettre à Suger, il lui parle de ses fatigues, de ses périls, et il finit par cette impérieuse et laconique demande : « Envoyez-moi quelques sommes de deniers, je n'en puis plus (3). » D'Antioche, Louis VII adresse trois lettres au vénérable abbé régent du royaume, et il répète toujours ses paroles quêteuses dans la croisade : il a été obligé d'emprunter aux templiers, et il ne voudrait pas leur devoir de si fortes sommes; il prie donc le vénérable abbé de les rembourser; autrement, comment pourra-t-il marcher dans les voies de Dieu? Il a tant dépensé en Palestine pour la sainte cause. Afin de répondre aux instantes prières de Louis VII, le régent du royaume multiplie les impôts, pressure les communes, les villes et les détenteurs des biens du domaine; il demande à chacun ce qu'il doit au fisc, il ménage les ressources, les fiefs, d'une manière parcimonieuse; et cette administration de Suger excite des plaintes, soulève des remontrances de la féodalité, des abbayes et des communaux; il ne donne plus aucune terre aux barons, il ne délègue plus aucune puissance, il prend l'argent de toutes mains pour les besoins du roi; une telle administration prépare des difficultés nouvelles; tantôt c'est un péage qui est augmenté, tantôt un droit sur les fours banaux et les moulins. Suger est peu favorable aux communes, à moins qu'elles ne se rachètent en bons deniers. On ne trouve qu'une chartre d'émancipation sous sa régence (4); l'esprit qu'il avait apporté dans l'administration de Saint-Denis, il le conserve pour la gestion des affaires royales. S'il est habile et fort, c'est dans la compression de toutes les révoltes qui peuvent menacer la couronne; il est en rapport avec saint Bernard et Eugène III. Saint Bernard est pour lui la grande parole qui domine les peuples; une épître de l'abbé de Clairvaux suffit pour imposer à Suger les lois impératives de sa conduite politique. Eugène III le seconde avec tout l'ascendant que donnait l'unité pontificale; le royaume est ainsi garanti par la parole et la force d'unité; quiconque ose porter la main sur les domaines du pèlerin royal est aussitôt frappé d'excommunication; un féodal a-t-il la hardiesse de lever sa bannière contre le roi? Suger marche contre lui en vertu des bulles qui garantissent les terres du pèlerin, et presque toujours il dompte cette puissance hautaine, il abat les tours élevées, il brise les créneaux; si c'est une commune qui se soulève, le régent comprime les bourgeois avec le secours des abbés et des comtes (5).

Une fermentation sourde et profonde se fait néanmoins sentir; un grand nombre de barons s'en revenaient de la terre sainte; ils n'avaient pas été contents de la conduite de leur sire; les uns l'avaient vu s'embarquer en murmurant dans le port d'Attalie pour Antioche: les autres l'avaient quitté en Syrie même; de longues plaintes étaient portées contre Louis VII; les féodaux voulaient abandonner le suzerain qui n'avait pas su les conduire dans une expédition glorieuse (6). Cette agitation des esprits à peine calmée, Suger écrit à Louis VII pour l'engager à revenir au plus tôt dans ses domaines: « Les perturbateurs du repos public, lui dit-il, sont de retour, tandis qu'obligé de défendre vos sujets vous demeurez dans une terre étrangère : à quoi pensez-vous, seigneur, de laisser ainsi les brebis qui vous sont confiées à la merci des loups? Comment pouvez-vous vous dissimuler le péril dont les ravisseurs qui vous ont devancé menacent vos États? Non, il ne vous est pas permis de vous tenir plus longtemps éloigné de nous. Tout réclame ici votre présence. Nous supplions donc Votre Altesse, nous exhortons votre piété, nous interpellons la bonté de votre cœur, enfin nous vous conjurons, par la foi qui lie réciproquement le prince et les sujets, de ne pas prolonger votre séjour en Syrie au delà des fêtes de Pâques, de peur

(1) Tenu à Reims en 1148. *Collect. concil.* LABBE, t. VI.

(2) *Epistolæ historicæ quæ ad res Ludovici Grossi, et ejus filii Ludovici Junioris regum illustrandas pertinent* (DUCHESNE, tom. IV, pag. 444-550).

(3) DUCHESNE, pag. 499.

(4) C'est la confirmation de la commune de Mantes; les communaux sont qualifiés de pairs (*Coll. du Louvre*, t. XI, p. 197).

(5) GUILLAUME, liv. II et III; dom FÉLIBIEN, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*. Il existe une vie fort développée de Suger en trois vol. in-12; elle est attribuée à dom Gervaise.

(6) Comparez ODON DE DEUIL, ad ann. 1148, et anonyme, *Vie de Louis VII* (DUCHESNE, tom. IV).

qu'un plus long délai ne vous rende coupable aux yeux du Seigneur d'avoir manqué au serment que vous avez fait en recevant la couronne. Pour nous, impatients de vous revoir, nous vous attendons comme un ange de Dieu. Vous aurez lieu, je pense, d'être satisfait de notre conduite (1). Nous avons remis entre les mains des chevaliers du Temple l'argent que nous avions résolu de vous envoyer; nous avons de plus remboursé au comte de Vermandois les trois mille livres qu'il nous avait prêtées pour votre service. Votre terre et vos hommes jouissent, quant à présent, d'une heureuse paix; nous réservons pour votre retour les reliefs des fiefs mouvants de vous, les tailles et les provisions de bouche que nous levons sur vos domaines; vous trouverez vos maisons et vos palais en bon état, par le soin que nous avons pris d'en faire les réparations. Me voilà présentement sur le déclin de l'âge, mais j'ose croire que les occupations où je me suis engagé par l'amour de Dieu et par attachement pour votre personne, sans aucun retour sur moi-même, ont beaucoup avancé ma vieillesse. A l'égard de la reine votre épouse, je suis d'avis que vous dissimuliez le mécontentement qu'elle vous cause jusqu'à ce que, rendu en vos États, vous puissiez tranquillement délibérer sur cela et sur d'autres objets (2). »

On voit ici le bon ménager, le ministre fidèle gardien des fiefs du roi. Suger appelle de tous ses vœux le retour de Louis VII; ses conseils sont graves, le faix de l'administration du royaume lui pèse, il n'en peut plus. L'absence du suzerain avait réveillé bien des espérances; un parti de féodaux considérable entourait Robert de Dreux, frère du roi, qui avait quitté la Palestine fort mécontent. Les barons altiers souffraient avec impatience un sire pénitent comme Louis VII, et un ministre clerc comme l'abbé de Saint-Denis. Pourquoi n'élèverait-on pas à la couronne Robert, comte de Dreux (3), le propre frère du roi? Vaillant féodal, celui-là pourrait satisfaire les hommes d'armes, leur répartir les fiefs et ne point pressurer les vassaux, comme le faisait le vieil avare de Saint-Denis. Suger consulte sur ce point saint Bernard: que faut-il faire? quelle résolution prendre pour résister à ce soulèvement des vassaux? L'abbé de Clairvaux lui conseille de préparer un concile ou assemblée, afin de consolider le lien monarchique; Suger écrit au puissant orateur: « Mon frère, j'ai fixé l'assemblée à Soissons. » — « Je vous en félicite, » répond saint Bernard; et aussitôt des épîtres partent pour tous les évêques et les vassaux, afin qu'ils se rendent à Soissons (4).

Suger développe une grande activité; il s'assure la fidélité incertaine de quelques vassaux importants, et surtout de Geoffroy, comte d'Anjou. Dans l'assemblée de Soissons, l'abbé de Saint-Denis fait renouveler le serment féodal à Louis VII: serait-il bien d'abandonner un royal pèlerin (5)? La guerre sainte ne couvre-t-elle pas de son égide même les plus faibles, les femmes, les veuves, les absents? Comment laisserait-on sans protection le suzerain qui combat pour une sainte cause? La royauté triomphe dans l'assemblée de Soissons, et l'abbé de Saint-Denis n'a pas de repos qu'il n'apprenne le retour du roi: « Revenez! revenez! » écrit-il sans cesse, et il reçoit enfin une chartre revêtue du scel du roi: « Je te remercie, illustre abbé, dit le suzerain, de ton zèle désintéressé; je serai promptement auprès de toi; surveille mes ennemis; Baudouin, mon chancelier, me précède; il m'a été fidèle et le sera comme un aide digne de ta foi (6). » Ce fut à la fin de l'assemblée de Soissons que l'abbé de Saint-Denis récita l'épître du roi sur son prochain retour, et les vassaux attendirent leur suzerain pour célébrer avec lui les cours plénières. Il y avait si longtemps que son absence se prolongeait, et que le palais de Paris en l'Ile était vide!

CHAPITRE LII.

DÉPART D'ORIENT. — DIVORCE DE LOUIS VII ET D'ALIÉNOR DE GUIENNE.

Mauvaises mœurs des Francs en Palestine. — Aliénor de Guienne et les nobles dames à Antioche. — Sombre caractère de Louis VII. — Récit des chroniques franques sur les amours d'Aliénor. — Départ du roi. — Visite à Rome. — Question du divorce. — Lignage et parenté. — Les barons francs triomphent. — Renvoi d'Aliénor.

1148 — 1152.

Les colonies d'Orient offraient à l'esprit austère et maladif de Louis VII un affligeant spectacle de

(1) SUGER, *Epistol.* 57.

(2) *Ibid.* Les Bénédictins ont consacré un long article à Suger (*Hist. littér. de France*, tom. XII).

(3) *Voyez* GUILLELMUS, *Vita Sugerii*. *Voyez* aussi ODON DE DEUIL, 1148.

(4) Il subsiste encore une lettre de convocation écrite par Suger à l'archevêque de Reims qu'il appelle: *Tanquam pretiosam de capite coronæ regni gemmam.*

(5) Suger félicite aussi le comte d'Anjou qui a plus de zèle que si le roi était présent. *Et multò diligentiùs quàm si rex præsens adesset.*

(6) *Epistol. Ludovic. VII* (DUCHESNE, tom. IV).

dissolution. Que devait dire le roi pieux comme un cénobite, à l'aspect de la cour de Raymond d'Antioche? Le mélange des mœurs orientales et de l'esprit léger de la chevalerie de France, la douceur du climat, jointe à la galanterie des barons, avaient produit une corruption profonde (1). Ces têtes ardentes de chevalerie, transportées sous un soleil brûlant, éprouvaient toutes les passions du corps et du cœur; il régnait une vie libertine, une mollesse de coutumes, bien capable de froisser et d'indigner l'âme flétrie et pieuse d'un monarque pèlerin aussi sévère que le triste Louis VII, repentant des massacres de Vitry. Quand on veut connaître les habitudes mauvaises d'un peuple, il faut parcourir ses lois pénales, et le plus sincère tableau qu'on puisse trouver des mœurs épouvantables des pèlerins francs en Palestine, se rencontre dans les dispositions du concile de Naplouse, assemblée religieuse et politique tenue sous le patriarche Guaramond (2). On frissonne à l'aspect de ce désordre, car la dureté du châtiment indique la fréquence du délit qu'on veut réprimer: l'adultère est le crime le plus habituel dans la Palestine, et la mort était infligée à l'épouse qui s'oubliait sur cette terre où le Christ même avait demandé aux anciens de la loi pour la femme adultère, « que celui qui n'avait pas péché lui jetât la première pierre. » Si le chrétien osait imiter les mœurs affreuses de Sodome et les désordres des patriciens et des esclaves sous les palais de marbre de Rome, il devait être brûlé (3); l'amour sensuel avec une Sarrasine était frappé de la fatale peine qui flétrit Abélard (4); et si une chrétienne se livrait à un fils de l'ardente race de Palestine, elle devait être fustigée nue sur la place publique (5). Le concile de Naplouse, dans ses dispositions nombreuses, prévoit toutes les faiblesses humaines, et les proscrit comme des crimes par des peines terribles; preuve évidente qu'il était besoin d'arrêter ces entraînants appétits des sens sous un tel ciel; car c'est dans une société corrompue que les peines sont implacables. Tarse, Antioche, Tripoli n'étaient-elles pas des cités de plaisir et de dissipation? C'étaient toujours fêtes et cours plénières quand la trompette retentissante n'appelait pas les chrétiens au combat pour la foi (6).

Au milieu des séductions brillantes d'Antioche, la reine Aliénor avait d'abord refusé de suivre Louis VII dans son voyage de Palestine; elle était si heureuse, la gaie Angevine, au milieu de ces fêtes et de ces plaisirs, alors que Sibylle de Flandre, Maurille de Roussy, les comtesses de Toulouse et de Blois, et la duchesse de Bouillon prenaient leurs distractions et passe-temps dans les nobles jeux de chevalerie! Pourquoi l'entraîner en dehors de ces belles joutes d'Antioche et de ces bains parfumés de rose? Cependant le sévère Louis VII avait ordonné à Aliénor de le suivre; il l'avait arrachée à la cour de Raymond, et la reine vint joindre le royal pèlerin dans la cité de Jérusalem, mais avec un mauvais vouloir dont chacun s'aperçut bien sous la tente (7).

Toute la chevalerie était en armes; les hospitaliers et les templiers tiraient le glaive du fourreau pour aller dans une expédition lointaine; il n'était plus qu'un cri dans les rangs pressés de la chevalerie; on allait marcher sur Damas, la ville aux beaux vergers (8), qui s'étendait jusque sur l'Anti-Liban. Là se firent des exploits d'une grande renommée; l'empereur Conrad, comme les grands barons de Charlemagne, pourfendit d'un coup de son épée un Sarrasin gigantesque qui ressemblait à une tour; Louis VII fut digne de son nom de suzerain des Francs; il portait des coups de masse d'armes à ce point de briser les casques et les cuirasses: Damas se racheta par des présents secrets. Déjà commençaient à se manifester les jalousies profondes entre la chevalerie d'Occident et les barons établis en terre sainte; il n'y avait plus cette noble fraternité des premiers jours de la croisade (9). Les barons de Palestine craignaient que les chevaliers d'Occident ne prissent trop de goût pour leurs fiefs, et qu'ils ne devinssent ainsi les possesseurs des domaines dans les cités de la Syrie; ils les appelaient à leur aide quand ils craignaient l'invasion; mais une fois à l'abri des armées sarrasinoises, ils étaient impatients de les voir s'éloigner de Palestine. Il y eut donc une certaine manifestation de joie lorsque, parmi les Francs établis en Orient, Louis VII annonça son départ et la fin de son pèlerinage (10). Le roi de France fit un marché avec les Génois et les Pisans pour le passage; il

(1) Guillaume de Tyr est l'historien le plus sévère sur les mœurs dissolues de l'Orient. *Voy.* liv. XVI.

(2) Ce concile de discipline se trouve dans Baronius, ad ann. 1120; et Guillaume de Tyr en a rapporté les dispositions expresses, liv. XII, chap. XIII.

(3) *Tàm faciens, quàm patiens* (dit le concile).

(4) Le concile se sert de deux expressions, *emasculetur, extestificabitur.*

(5) Canon XIV.

(6) Guillaume de Tyr, liv. XII, chap. XIII.

(7) Ibid. liv. XVI.

(8) Le siége de Damas est longuement raconté dans le *Gesta Ludovic. VII*, et dans Guillaume de Tyr, liv. X, § 13.

(9) Les chroniques orientales présentent un grand intérêt pour le siége de Damas. On peut comparer la *Chronique syriaque* d'Aboulfarage, 1148; Aboulfeda, an de l'hégyre 543, et Ibn-Alatyr, *ibid.*

(10) *Gesta Ludovici VII*, ad ann. 1148.

préféra la traversée de mer : qui aurait pu lutter de force et de grandeur maritime avec ces républiques d'Italie, puissantes de leurs mille galères pavoisées? Le retour par la voie de terre offrait des périls inouïs ; en s'embarquant au port d'Acre, on pouvait être rendu en quelques jours dans l'île de Chypre, et de là dans la Sicile. Le roi ne voulait pas s'exposer aux humiliations que Conrad avait éprouvées à Constantinople ; Louis VII s'était montré vaillant et fort en Palestine, mais il en revenait sans armée, sans ressources, comme un pauvre pèlerin ; mieux valait donc faire un bon marché d'argent avec les Italiens pour être transporté sur-le-champ en Europe par la voie de mer, si facile.

Lorsque les voiles latines des galères furent livrées aux vents, les barons remarquèrent qu'Aliénor ne s'embarqua pas sur le même navire que Louis VII ; la reine suivait la galère royale à l'étendard pisan, mais sur un petit bâtiment à part ; elle vivait déjà séparée du mari qu'elle n'avait jamais aimé (1). De vives querelles s'étaient manifestées en Palestine entre le roi et la reine ; Louis VII avait violemment entraîné Aliénor d'Antioche à Jérusalem, et jamais l'altière et joyeuse princesse n'avait pardonné cette contrainte. Si nous croyons les chroniques franques et normandes, haineuses contre la race méridionale, il se serait passé des faits étranges dans la conduite de la reine ; cette folle fille du Midi, selon Mathieu Pâris, l'austère chroniqueur de la race normande, « cette folle fille s'était diffamée par l'adultère avec un infidèle, fils du diable (2). » Le moine franc Albéric dit : « Que l'incontinence de cette femme fut publique, et qu'elle se conduisit, non comme une reine, mais comme une fille commune (3) » ; et la chronique de Sens ajoute : « Que pendant son voyage en Palestine, Aliénor voulut quitter le roi pour suivre un Turc, et c'est ce qui détermina Louis VII à la ramener violemment dans son royaume (4). » Ces témoignages, tous émanés des chroniqueurs de la race du Nord, sont peut-être empreints de la vive partialité qui séparait deux populations jalouses : des divisions profondes partageaient toujours les deux races ; Aliénor de Guienne avait été reçue avec le même sentiment de répugnance que Constance, lors du mariage avec le roi Robert ; jamais son origine ne fut pardonnée ! On désirait son divorce : Aliénor fut-elle coupable en Palestine sous un ciel si chaud, aux bords enchantés de l'Oronte, ou bien fut-elle seulement distraite par cette cour d'Antioche sous les frais ombrages, les ruisseaux murmurant aux pieds et le beau soleil sur la tête ? La vie triste et chagrine du roi, cette contrition de pèlerin qui en faisait plutôt un moine qu'un prince de chevalerie, tout cela put dégoûter Aliénor et la séparer de Louis VII par une répugnance invincible ; il n'y a que quelques âmes d'élite qui comprennent les profondes douleurs et les empreintes qu'elles laissent sur l'existence ; quand une vie porte sa croix, qui veut consentir à la partager et à la suivre ? La reine avait de trop vives distractions pour s'occuper de repentance et des pleurs versés dans le saint voyage au tombeau !

En s'embarquant à Acre, on remarqua donc que Louis VII ne montait pas le même vaisseau qu'Aliénor ; elle le suivait dans une galère de Pise et de Gênes, et le roi ne voulait plus la voir alors même qu'elle se montrait sur le pont du vaisseau. Louis VII débarqua en Sicile, d'où il écrivit à Suger pour lui annoncer son prochain retour ; puis, traversant la Calabre, les monts agrestes et parfumés qui s'étendent depuis Tarente jusqu'à Naples, il visita Rome (5), la ville sainte ; il y fut accueilli par le pape avec une haute distinction, comme le défenseur de l'Église : à Rome, le roi de France fut glorifié. L'abbé de Saint-Denis lui avait écrit l'agitation et les troubles occasionnés par les féodaux, et comme il lui disait les sinistres projets qu'avaient les barons de briser sa couronne et son sceptre (6), Louis VII se mit sous la protection du pape ; il obtint toutes les immunités des pèlerins, sa terre fut placée sous les priviléges des croisés ; tout baron infracteur des droits de la couronne fut frappé de l'inflexible excommunication, et ses fiefs durent être mis en interdit. Ces peines violentes, lancées contre les rebelles, étaient de nature à arrêter les féodaux qui auraient voulu méconnaître la puissance royale.

Louis VII laissa Aliénor malade en Sicile ; on la disait enceinte ; et plus que jamais décidé à demander son divorce, le roi consulta le pape sur la question de la parenté. On avait fouillé la généalogie des lignages, et on avait trouvé que le roi et Aliénor étaient unis au degré prohibé, d'après le droit

(1) Guillaume de Tyr, liv. xvi, chap. xxvii.

(2) *Eodem anno celebratum est divortium inter Ludovicum, regem Francorum, et Alienoram, reginam suam, propterea quod diffamata esset de adulterio, etiam cum infideli, et qui degenere fuit diaboli. Erat ei consanguinea in quarto gradu.* Math. Paris, ad ann. 1151, pag. 59. Ex edit. Paris. an. 1644.

(3) *Hanc (Alienoram) reliquit rex Ludovicus, propter incontinentiam ipsius mulieris, quæ non ut regina se habebat, sed ferè se communem exhibebat.* Alberici. *Chronic.* ad ann. 1152, pag. 322.

(4) *Chroniq. Suenonens. Besli,* preuve de l'histoire des comtes de Poitou, pag. 495.

(5) *Gesta Ludovici VII.*

(6) Suger, *Epistol.* 89-94-96. Duchesne, tome iv, p. 524-525.

canon (1). C'était une cause de nullité radicale que la parenté jusqu'au huitième degré ; le mariage était alors considéré comme incestueux ; le pape conseilla au roi ce divorce, qui n'était pas seulement une affaire personnelle, mais encore une question de race ; on se rappelle avec quel enthousiasme Louis VII partit afin de quérir sa jeune fiancée quand elle quitta la Guienne et Bordeaux sa capitale ; comme le roi Robert pour Constance, il s'était épris de cette enfant du Midi qui arrivait avec sa cour joyeuse, ses troubadours, ses chanteurs, ses baladins. Cette cour magnifique et légère avait vivement excité la colère et le mépris des clercs et des barons du Nord ; les chroniqueurs des monastères de France et de Normandie avaient plus d'une fois exprimé leur haine contre Aliénor, et une des causes qui avaient le plus servi l'agitation du royaume, fut évidemment le mariage de Louis VII et son pèlerinage intime avec Aliénor ; la présence et la domination de cette reine excitaient la plus vive opposition. Le divorce était tant désiré dans les châtellenies de la France, de la Champagne et de la Normandie ! La race du Midi, aux noirs cheveux, était insupportable aux barons qui habitaient les bords de la Seine, de la Meuse et du Rhin ; les femmes du Midi n'avaient-elles pas des vêtements courts, des manières légères et moqueuses ? Quand Louis VII exprima le désir d'un divorce, il fut secondé par tous ses vassaux de la Langue d'oil (2) ; ce fut une satisfaction que le roi leur donnait ; il devint populaire quand il leur eut sacrifié la jeune Aliénor de Guienne, la souveraine de Bordeaux.

Dans ce but, Louis VII fixa une grande assemblée à Beaugency ; il s'agissait de prononcer la nullité de mariage à cause de parenté ; Aliénor ne mit aucun obstacle à la poursuite que le roi faisait devant les clercs ; la folle femme répétait sans cesse qu'elle avait cru épouser un roi et non pas un moine (3) ; elle n'avait pas compris que les entrailles du monarque se brisaient de douleur au souvenir du sang versé au siége de Vitry ; il n'y avait plus rien de gai dans cette âme abandonnée, et le séjour d'Antioche, les conseils de Raymond avaient laissé dans le cœur d'Aliénor d'ineffaçables traces. Ce fut une grave assemblée que celle de Beaugency ; on y vit siéger les archevêques mitrés, les barons couverts de leur hermine, et quand la demande du roi eut été écoutée, les clercs examinèrent la généalogie (4) ; il se trouva que Robert, duc de Bourgogne, frère de Henri Ier, avait eu pour fille Hildegarde, laquelle épousa Guillaume VII, duc d'Aquitaine ; un fils naquit de cette union, et se trouvait par conséquent cousin de Louis VII ; Aliénor était parente au septième degré dans le lignage, et cela suffit pour la nullité du mariage : le divorce n'était, au reste, que la séparation de deux races personnifiées.

Les archevêques prononcèrent d'une voix solennelle qu'il n'y avait plus aucun lien entre Aliénor et Louis VII ; tout cela se fit froidement, sans regrets et sans retour. La belle suzeraine d'Aquitaine recouvra ses riches États des mains du chancelier royal ; elle reprit ainsi les magnifiques fiefs de ses aïeux, et avec la Guienne la Gascogne, le comté de Poitou, et presque toutes les terres au delà de la Loire. La race des barons francs fut satisfaite ; la haine put se manifester ; la fille du Midi s'éloigna des cours plénières du Nord, pour habiter de nouveau ses belles châtellenies de Poitiers et de Bordeaux sur la Garonne ; elle eut ses banderoles flottant de nouveau sur les plus hautes tours de la Langue d'oc, et la monarchie, qui avait tant acquis par le mariage d'Aliénor et de Louis VII, se vit réduite au plus triste morcellement par le divorce (5). Ce fut ici encore une réaction de races contre races ; on l'avait tentée sous Robert contre Constance, on l'accomplit sous Louis VII contre Aliénor.

Ces terres plantureuses, ces belles seigneuries d'Aquitaine, du Poitou, du Limousin, dans quelles mains allaient-elles tomber ? Les dignes barons de haute race ne manqueraient point pour époux à Aliénor : qui pouvait ne pas souhaiter un si bel héritage, un si magnifique patrimoine, un fleuron si éclatant pour la couronne ? Le duché d'Aquitaine comprenait la plus riche partie des Gaules. Toute la chevalerie méridionale s'offrit à Aliénor ; elle choisit parmi eux un époux de la race poitevine, Henri, fils de Mathilde et de Geoffroy, comte

(1) Continuat. d'Aymoin, liv. v, chap. iv. *Gesta Ludovici VII*, chap. xxix. L'abbé de Camps et M. de Fontanieu se sont faits les champions de la vertu de la reine Aliénor, tom. xi et xii.

(2) Guillaume de Neubrige, *Chronic.* 1149.

(3) Comparez le continuateur d'Aymoin, liv. v, chap. iv, *Gesta Ludovici VII*, chap. xxix, Duchesne, t. iv, p. 374 et 411.

(4) Voyez, à la colonne suivante, l'arbre généalogique dressé pour le divorce. — On voit que la parenté était très-éloignée.

ROBERT, roi de France.

Henri Ier,	Robert, duc de Bourgogne,
Philippe Ier,	Hildegarde, femme de Guillaume VII d'Aquitaine,
Louis VI,	Guillaume VIII,
Louis VII.	Guillaume IX,
	Aliénor.

(5) Ce morcellement inquiète à peine les chroniqueurs francs ; ils sont trop heureux de voir la reine méridionale s'éloigner d'eux et des cours plénières du Parisis. *Voyez Gesta Ludovici VII.*

d'Anjou et duc de Normandie. Il y avait là conformité de mœurs, d'origine et de sang. Henri était gai, magnifique, comme il le fut depuis roi d'Angleterre; il aimait les troubadours et encourageait les chants de Geste dans les batailles. A seize ans il avait hérité du duché de Normandie, à vingt du comté d'Anjou, et le nom de Plantagenet rayonnait sur son front et sur le blason de ses armes (1). Son mariage avec Aliénor en faisait le plus puissant vassal de la couronne; il réunissait sous son bâton de duc et de comte toute la race méridionale; puis enfin la Normandie, soumise au comté d'Anjou; et bientôt Henri, élevé à la couronne d'Angleterre, devait devenir le plus formidable rival de Louis VII et de ses successeurs. Les haines de races pouvaient librement se manifester: la Guienne devait fournir les bons archers à l'armée anglaise; la Normandie la pesante cavalerie, avec ses coursiers au beau poitrail, à la forte encolure; les Poitevins étaient bons tireurs d'arc; les Gascons serraient leurs rangs dans la montagne ou bondissaient de rocher en rocher! Le divorce d'Aliénor et de Louis VII allait donner tous ces auxiliaires à la race anglaise et saxonne (2); ce fut moins un acte de jalousie domestique qu'une répugnance des barons francs, qui craignaient de voir envahir les cours plénières par les hommes du Poitou, de l'Anjou et de la Gascogne; les antipathies étaient si vivaces, les haines si profondes! Les barons n'avaient pas une politique assez raffinée pour envisager les conséquences du divorce; ils n'y voyaient qu'un seul résultat; ils pouvaient dire que les Méridionaux ne seraient plus les maîtres de la cour de leur suzeraine, et c'était pour eux un triomphe. Tous ces hommes aux habits courts, à la chevelure noire, au teint bruni, à la mine rieuse, ne viendraient plus insulter la noble race des sévères et hauts barons de France, la Langue d'oc devait rester séparée de la Langue d'oil, les histrions demeureraient éloignés des clercs austères; la gaie science d'amour ne viendrait plus dominer les épopées et les graves chants de Geste.

Le divorce d'Aliénor et de Louis VII fut ainsi comme le symbolisme de la haine des deux races; Aliénor la Poitevine épousa un Angevin; ce qui était de la race méridionale demeurait avec son caractère indélébile d'origine. Aliénor se montra une suzeraine digne de son beau duché; elle se retira dans le grand fief d'Aquitaine; elle affranchit ses sujets des mauvaises coutumes, et le vieux code de la mer, les *lois d'Oléron* (3), furent son ouvrage. Aliénor, en visitant l'Orient, avait étudié les *basiliques* des empereurs, les lois de Rhodes; et de retour en sa bonne ville de Bordeaux, la suzeraine promulgua les lois d'Oléron, les grandes coutumes de la mer!

(1) *Chroniq. de Normandie*, et Bromton dans la *Collect. des historiens anglais*, pag. 1043.

(2) Une étude curieuse serait l'histoire militaire des races par les rôles féodaux qui existent encore dans les cartulaires. *Voyez* l'abbé de Camps, *Cartul. de Louis VII*.

(3) Selden, *Mare clausum*, soutient que les lois d'Oléron sont anglaises, liv. II, chap. IV. M. de Pastoret a fort bien établi qu'Aliénor a rédigé ces lois. *Continuat. Hist. littér.*, tom. XIII, pag. 96, in-4°.

CHAPITRE LIII.

DÉVELOPPEMENT DE L'INTELLIGENCE AU DOUZIÈME SIÈCLE.

Philosophie. — Opposition contre saint Bernard. — Fin et mort d'Abélard et d'Héloïse. — Disciples d'Abélard — Bérenger. — Mort de saint Bernard. — Principes d'hérésie. — *Histoire.* — Les chroniques. — Impulsion donnée par la croisade. — Chroniques sur le pèlerinage. — Orderic Vital. — Suger historien. — Odon de Deuil. — Légendaires.

1130 — 1163.

Lorsqu'une vaste entreprise échoue, même par des causes extraordinaires ou fatales, le génie qui l'a conçue en supporte la triste responsabilité; on ne tient compte ni des accidents ni des fautes qui ne sont pas les siennes; on va droit à lui, et comme il excite naturellement beaucoup de jalousie, toutes les petites passions s'agitent pour le perdre. Ainsi fut saint Bernard (4); la croisade n'avait point réussi, elle avait entraîné des malheurs incalculables; bien des châtellenies de France étaient veuves, tant de familles portaient le deuil du lointain pèlerinage! Alors éclata une aigre et violente opposition contre saint Bernard; n'était-ce pas lui qui avait excité les barons à prendre la croix? n'avait-il pas entraîné la génération en dehors de la patrie? n'avait-il pas dépeuplé les villes, les hameaux, les bourgs par la puissance de sa parole? Ce cri fut immense, il frappa toutes les oreilles, et saint Bernard se vit obligé de se justifier à la face de tous: il le fit avec sa supériorité habituelle. « Si la grande expédition n'a point réussi, à qui la faute? s'écrie-t-il; à qui faut-il imputer ce malheur?

(4) Comparez Otto Frising, *Gest. Frideric.*, lib. I, cap. LX; Guillaume de Nangis, liv. Ier, chap. XX; et Gaufrid, *Vita Bernard.*, lib. III, cap. IV.

n'est-ce pas aux barons eux-mêmes, à leurs péchés, à leurs dérèglements, à leur insouciance pour les grandes prescriptions catholiques? Pouvait-il répondre d'un pèlerinage dissolu, où tant de péchés avaient été commis? Il s'était passé tant de désordres! Ce n'était pas lui qui avait mené les chiens en laisse, porté le faucon sur le poing et savouré le vin au milieu des courtisanes (1). »

A l'époque où saint Bernard se manifesta d'une manière si hautaine en réponse aux plaintes qui de toutes parts s'élevaient contre lui, l'abbé de Clairvaux s'était placé à un degré de puissance telle que rien désormais ne pouvait l'ébranler, et cette circonstance l'aida fortement à briser les ennemis qui l'accusaient. La lutte avait été longue, difficile contre les esprits rebelles; mais après d'incroyables efforts, saint Bernard était resté maître de l'école scolastique, la seule qui réellement pût lutter avec lui; ici j'ai besoin de revenir sur les temps et de reprendre la longue lutte intellectuelle d'Abélard et de l'abbé de Clairvaux : dans le concile de Soissons, où les doctrines d'Abélard furent ouvertement condamnées, saint Bernard, avec cette supériorité d'esprit et cette puissance d'autorité qui commandaient à tout, lui avait dit : « Abélard, abaisse ton front devant les vérités de l'Église! » Abélard, l'intelligence rebelle, s'était agenouillé! l'abbé de Clairvaux le flétrit et le condamna par ces grandes paroles (2) : « Abélard est un dragon qui dresse des embûches en secret; que dis-je? il ne craint plus aujourd'hui de se montrer; et plût à Dieu que ses écrits fussent renfermés dans des coffres au lieu d'être débités et lus dans les places publiques! Ils volent malheureusement par le monde, ces fruits empestés de l'erreur; prenant pour ténèbres la lumière qu'ils haïssent, leur poison funeste a pénétré dans les châteaux et dans les villes; ils ont passé de nation en nation, d'un royaume à un autre : à quels temps sommes-nous arrivés! on fabrique un autre Évangile, on propose une foi nouvelle aux peuples, on bâtit sur un autre fondement que celui qui a été posé; on traite des vertus et des vices contre les règles de la saine morale, des sacrements d'une manière qui n'est rien moins que sûre du mystère d'un Dieu en trois personnes avec une téméraire curiosité. Abélard, nouveau Goliath, s'avance avec tout son appareil de guerre, précédé de son écuyer Arnaud de Brescia; l'union de ces deux hommes ne saurait être plus étroite, semblable à celle des deux écailles d'une huître qui ne laisse aucune entrée à l'air pour les séparer; imitateurs de celui qui se transforme en ange de lumière, ils présentent les apparences de la piété dans leur extérieur sans en avoir ni l'esprit ni la réalité. C'est à la faveur de ces dehors imposants qu'ils surprennent la religion de ceux qui prêtent avec sécurité l'oreille à leurs discours... (3). Jugez maintenant, ô successeur de Pierre, si celui qui attaque la foi de ce prince des apôtres doit trouver un asile auprès du saint-siége! »

Ainsi donc, poursuivi partout en France, dans les conciles, à Rome auprès du pape, Abélard se soumit à saint Bernard, qu'il alla humblement visiter à Clairvaux, comme la pensée devant laquelle il fallait abaisser le front. Dès ce moment sa vie fut paisible, et saint Bernard lui tend une main secourable; le grand abbé ne voulait que sa soumission à l'unité catholique, et il s'en félicite comme d'une victoire, car il estime l'intelligence d'Abélard; il aime à le voir à ses côtés. Le vigoureux scolastique, l'esprit impétueux et sensuel, parvenu à sa soixante-troisième année, mourut au prieuré de Saint-Marcel, à Châlons-sur-Saône (4). Après le concile de Soissons, Abélard n'est plus un maître de sciences rebelle à l'Église, c'est un théologien qui soumet sa pensée à saint Bernard et au pape. Son corps fut inhumé sous les pierres froides. Jamais monument ne fut élevé à sa mémoire, jamais cénotaphe ne fit briller après sa mort l'histoire de ses malheurs, comme une fausse science a voulu le démontrer. Il commença son existence sur le mont Sainte-Geneviève, et il la finit dans une abbaye silencieuse. Telle était la vie scientifique à cette époque; son origine était dans quelques cellules, elle finissait au désert. Héloïse, qui s'était attachée au docte Abélard par un dévouement absolu, vécut encore quelques années dans sa retraite du Paraclet : femme aux passions vives, aux idées extraordinaires, elle fut pour les devoirs de la vie plus hardie peut-être encore qu'Abélard; elle a haine des institutions sociales, elle ne veut que l'amour; Héloïse considère l'union sainte de l'homme et de la femme comme un fardeau et une gêne pour les études philosophiques; l'amour tout naturel, tout seul, voilà sa vie. La philosophie est son culte; jeune fille encore, elle déclame avec violence, chose inouïe, contre le mariage. « Je vois, dit-elle, le motif qui vous engage à m'épouser; vous cherchez à satisfaire mon oncle et à mettre vos

(1) Dom Brial a lu à l'Institut, le 29 août 1806, une curieuse dissertation sur toute cette époque de saint Bernard.

(2) *Epistol.* 189, pag. 182.

(3) Cette longue épître a été conservée tout entière dans les éditions de Mabillon. Elle porte le nº 189.

(4) La véritable tombe d'Abélard portait ces deux vers :

Est satis in tumulo, Petrus hic jacet Abælardus,
Cui soli patuit scibile quidquid erat.

Voyez Pet. Clun., liv. IV, epist. 4.

jours en sûreté, vous n'y réussirez pas ; je connais son caractère, il sait dissimuler une injure lorsqu'il ne peut se venger, mais il n'a pas l'âme assez noble pour pardonner. C'est donc un piége tendu à votre simplicité que ces beaux semblants d'amitié qu'il étale à vos yeux ; mais quand même la réconciliation serait sincère entre vous de part et d'autre, songez-vous à l'infamie qui doit rejaillir sur vous et sur moi de l'engagement que vous me proposez? Je vous le demande, de quel œil le monde, l'Église et les philosophes regarderont-ils une femme qui les aura privés d'une lumière destinée à les éclairer? quelles imprécations ne lancera-t-on pas contre moi pour m'être asservi et rendu propre celui que la nature avait formé pour le bien public (1)? Y songez-vous? encore une fois, vous, me parler de mariage! Ignorez-vous donc ce qu'en ont dit tous les sages de l'antiquité? Consultez l'Apôtre, il vous le représentera comme un joug dont une âme élevée au dessus des sens doit toujours se préserver, et qu'il n'est jamais avantageux de reprendre après en avoir été délivré. Interrogez vos oracles les philosophes, ils vous prouveront, par les plus fortes raisons, que cet état ne peut compatir avec la recherche de la vérité. En effet, comment pourrez-vous accorder les devoirs de votre chaire avec les embarras du ménage? Quelles convenances entre des écoliers et des servantes, entre des écritoires et des berceaux, entre des livres et des quenouilles, entre des plumes et des fuseaux? Un savant, absorbé dans des méditations philosophiques ou théologiques, entendra-t-il paisiblement les cris des enfants, les chansons des nourrices, et tout le tracas bruyant d'une famille occupée de divers soins? Aussi remarquons-nous que, sous le paganisme, comme parmi les juifs et les chrétiens, les personnes les plus éminentes en sagesse n'ont pas balancé à préférer le célibat au mariage (2). »

Après ces incroyables paroles d'une fille séduite et mère, qui appelle le célibat auprès de son amant et le provoque au déshonneur pour elle et pour son fils, n'est-il pas permis de dire qu'on ne trouve rien dans Héloïse de la femme : ni timidité, ni pudeur, ni bienséance? Son caractère s'empreint de je ne sais quoi de mâle, de pédant et de philosophique qui la fait disserter sur les idées que les femmes se contentent de sentir (3). J'ai toujours éprouvé une certaine répugnance pour ces caractères d'Abélard et d'Héloïse, pour cette union d'un scolastique charnel et d'une femme qui raisonne moins par ses instincts que par ses études. Il faut parcourir cette légende sensualiste du moyen âge, en la dépouillant de tout le prestige mensonger dont on l'a vainement entourée. Il y a au fond de ces deux âmes je ne sais quoi de sec, de dialecticien qui les enlève à leur douce mission sur la terre. Héloïse vécut vingt ans après Abélard ; les dernières traces de sa vie sont une lettre que l'abbesse du Paraclet adresse à Pierre le Vénérable, abbé de Cluny ; elle lui recommande son fils Astralabe, clerc du diocèse de Paris, afin qu'il puisse obtenir un bénéfice (4). Le cartulaire de l'église de Saint-Marcel de Châlons fixe la mort d'Héloïse en 1163, dans les calendes de juin (5). Elle fut un des disciples les plus ardents d'Abélard, elle exalta ses doctrines, elle-même devint quelque temps comme la pensée et la tête de l'école scolastique au moyen âge.

La doctrine d'Abélard ne mourut pas en lui, et l'école voulut une fois encore dominer l'Église. Parmi les disciples d'Abélard, et le plus ardent ennemi de saint Bernard, se trouve Pierre Bérenger, le hardi prosateur du douzième siècle ; il était de Poitiers, l'ami de cet Arnaud de Brescia dont l'histoire a gardé le souvenir. Pierre Bérenger a écrit l'apologie d'Abélard son maître contre les vives attaques de l'abbé de Clairvaux, à l'époque où la scolastique se trouvait séparée de la puissante intelligence ; il va droit à la grande renommée de saint Bernard pour le braver de face, il n'hésite pas à la flétrir. « Ne voilà-t-il pas, s'écrie-t-il, une parole bien puissante pour attaquer notre maître à tous, Abélard! Et pourquoi cela? Parce que vous avez beaucoup écrit, fécondité d'autant plus admirable aux yeux de la multitude, que vous passez pour n'avoir point étudié les arts libéraux. Mais il n'y a rien en cela qui doive surprendre ceux dont vous êtes plus particulièrement connu ; vous voir, au contraire, embarrassé pour parler et pour écrire serait un phénomène bien plus étrange pour nous, instruit comme nous le sommes des exercices de votre première jeunesse. Ne sait-on pas, en effet,

(1) Cette épître extraordinaire pour une femme chaste porte le n° 24. Aussi Héloïse avait-elle quelque chose des vertus mâles de l'homme. *Et quod excellentius est omnibus, muliebrem mollitiem exsuperasti, et in virile robur indurasti*, lui écrit le moine Hugues Métel. *Voyez* Hugo, *S. Ant. mon.*, tom. II, pag. 348.

(2) *Épître*, n° 24.

(3) *Major est prudentia vestra*, lui écrit encore le même moine Hugues, *calamus vester calamis doctorum supereminet aut æquatur*. Héloïse avait inventé une nouvelle méthode pour faire les vers : *Dictando, versificando, nová uncturâ verba notando*. Hugo, *S. Ant. mon.*, t. II, p. 348.

(4) Abélard, *Opuscul.*, pag. 302.

(5) L'épitaphe porte l'empreinte de toute cette histoire doctorale d'Héloïse : *Obiit, magnus ille doctor XI kalend. Maii, anno MCXLII, anno suo climacterico ; Heloissa verò XVII kalend. Junii, anno MCLXIII. Creditur enim XX annis et ampliùs marito supervixisse.*

que votre principale étude était alors de composer des chansons bouffonnes et d'autres poésies propres à divertir le public? Ce que j'avance n'est point fondé sur un bruit incertain, j'en atteste votre patrie, où vous avez reçu votre éducation ; je vous interpelle vous-même là-dessus et vous cite à votre propre conscience. Eh quoi ! ne vous souvient-il pas des efforts que vous faisiez pour surpasser vos frères dans ce genre d'escrime? Avez-vous oublié combien vous vous trouviez blessé de rencontrer quelque rival dont la verve pétulante pouvait aller de pair avec la vôtre? Je pourrais, sur le rapport de témoins respectables, insérer ici quelques traits de ces jeux licencieux, mais je crains de salir le parchemin par de pareilles citations ; au reste, des choses si connues n'ont pas besoin de preuves. Exercé de la sorte au style badin et satirique, vous ne rougissez point aujourd'hui de le faire passer dans des matières toutes divines, et cette espèce d'éloquence, aussi peu sensée que diffuse, est regardée par les sots comme une manière grave et noble de s'exprimer (1) ; mais les personnes sages et éclairées ne prennent pas ainsi le change, c'est aux choses et non pas aux mots qu'elles s'attachent, persuadées que la vérité peut se rencontrer sous l'écorce grossière d'un discours sans art, et que des ornements étudiés ne servent souvent qu'à prêter un voile spécieux à l'erreur (2). » Saint Bernard éprouvait ici le sort de toutes les destinées un peu hautes, de toutes les intelligences un peu élevées ; il était attaqué dans sa vie, dans sa personne, parce que la supériorité importune. La voix de Pierre Bérenger n'avait pas assez de retentissement dans le peuple pour qu'il pût lutter longtemps contre saint Bernard ; c'était de ces critiques qui s'attachent à un grand nom, le piquent, mais ne le tuent jamais. Qu'arriva-t-il ? Pierre Bérenger, l'expression de la scolastique, s'abaissa devant l'abbé de Clairvaux, comme l'avait fait Abélard son maître (3). Sans doute le mauvais succès de la croisade avait fait douter de l'infaillibilité de saint Bernard, mais il n'avait qu'à parler pour réveiller les mêmes sympathies et la même obéissance, car il était l'organe de l'Église. Que pouvait être auprès de lui le scolastique Bérenger, à peine connu en dehors de la montagne Sainte-Geneviève? L'abbé de Clairvaux avait encore une influence assez magique pour imposer partout la loi de sa parole, et l'idée de croisade était si peu affaiblie, que le vieux Suger voulut lui-même tenter une expédition dans la Palestine, au milieu des reproches qui de toutes parts s'élevaient contre le pèlerinage de Louis VII.

Cependant l'esprit d'hérésie se manifestait sur quelques points de l'Église catholique ; l'examen éclatait dans sa force. En lisant avec attention les écrits de Gilbert de la Porrée, on aperçoit un mouvement hardi de pensée et de critique dans quelques esprits avides de nouveautés. L'enseignement sur la Trinité n'existe plus dans son origine primitive et pure ; on personnifie les mystères, on les matérialise dans des figures, on les explique par des symboles divins, par des mythes empruntés aux systèmes de Platon et d'Aristote. Les études philosophiques des vieilles écoles grecques et d'Alexandrie mènent à l'hérésie, tandis qu'Arnaud de Brescia tente une réforme populaire dans les mœurs et les habitudes du clergé. Dans la lutte contre ces nouveautés, saint Bernard sent se réveiller son intelligence puissante ; il est l'homme de l'unité et de l'Église ; quand une école s'élève, on le voit défendre avec énergie le catholicisme et les principes inaltérables ! Et qu'importe la haine des scolastiques ? Il marche toujours droit dans sa voie jusqu'à sa mort qui arrive le 20 août 1153 (4). Plus tard il fut canonisé, c'est-à-dire élevé à la grandeur et à la puissance du Panthéon catholique. La justice de la postérité envers une grande renommée arrive après le tombeau ; les défauts s'effacent sur le bronze qui s'élève au sommet de la colonne triomphale (5) ! et saint Bernard, qu'on accusait d'avoir dépeuplé son siècle, fut placé dans toute la force de sa renommée ; l'Église ne fit que confirmer ce témoignage du peuple. Le pieux moine qui a suivi pas à pas l'histoire de saint Bernard, rapporte avec douleur ses derniers moments : « Il fut, dit-il, regretté des nobles et du commun, mais il fut surtout pleuré par les femmes. » C'était, en effet, l'éloquence qui allait à leurs émotions et à leur cœur, et mieux que les hommes elles sentent la gloire. Saint Bernard était tout esprit, il idéalisait la vie, il la faisait sortir de ce caractère matériel qui la rapetisse en ne la faisant plus que chair et sang. Rien de merveilleux comme cette parole qui soulevait les générations pour la croisade, et entraînait des familles entières dans la solitude ; quoi de compa-

(1) On a inséré dans les œuvres d'Abélard cette violente diatribe contre saint Bernard. *Voy.* édition de Paris, 1616.

(2) Abælard. *Oper.*, pag. 302.

(3) Pierre Bérenger avoue plus tard qu'il a volontairement adopté les opinions de l'abbé de Clairvaux. *Processu temporis meum sapere crevit, et in sententiam Abbatis pedibus, ut dicitur, ivi. Nolui esse patronus capitulorum objectorum Abælardo ; quia etsi sanum saperent, non sanè sonabant. Apud* Abælard. *Oper.*, pag 322.

(4) Les épitaphes de saint Bernard sont très-nombreuses ; on peut les trouver dans les éditions des œuvres de saint Bernard de 1601, 1609, 1632, pag. 2053-2054.

(5) Il fut canonisé en 1174. *Voy.* les Bollandistes, *Act. Sanct.* 20, *aug.*, tom. IV, pag. 243.

rable à cette force d'un orateur? Les temps modernes se font de fausses idées sur les époques finies; ce qu'on appelle fanatisme n'est qu'un héroïsme de cœur, et la postérité salue ces hommes qui, avec quelques harangues, remuent les peuples et les portent à d'immenses choses! La croisade fut malheureuse sans doute, elle n'eut pas pour résultat de préserver les colonies chrétiennes; qu'importe? Les siècles actuels n'ont-ils pas vu de grandes entreprises qui aboutissent à des catastrophes? Et faut-il, pour cela, nier les génies qui les avaient conçues et les capitaines qui les avaient dirigées? Je n'aime pas qu'on brise la valeur des hommes qui, en secouant le pan de leur robe, traînent après eux les peuples dans les immenses voies de la postérité (1).

La philosophie est une suite de systèmes qui passent avec les siècles et se transforment dans leur formule; les idées succèdent aux idées comme les feuilles aux feuilles; mais ce qui survit dans cette entraînante mobilité des temps, c'est le récit de l'histoire, la narration des faits simples et enchaînés les uns aux autres; aussi j'abandonne volontiers les écoles de Sainte Geneviève avec leurs bruyantes disputes; je me hâte de descendre la montagne scientifique qui retentit du *Quadrivium* d'Aristote, tant j'ai besoin de soulager mon esprit dans le récit de la naïve chronique. Les croisades sont le grand événement qui anime les chroniqueurs, et cela devait être: des populations entières ont vu l'Orient; on a quitté le clocher, l'ermitage, la cité sombre et obscure pour les voies de la Palestine! on a salué la vague bleue et ondulée, les terres lointaines, les oiseaux aux étranges plumages, la gazelle qui a fui, le maigre chameau des deserts, et la merlette qui traverse la mer à tire-d'aile, les villes au marbre blanc, les débris de l'architecture grecque et romaine. Que d'émotions nouvelles pour les chroniqueurs, qui naguère restaient reclus dans leurs monastères? Ici c'est Robert le moine, abbé de Saint-Remy de Reims, qu'il a quitté pour suivre les pèlerins francs à la croisade; n'est-il pas témoin oculaire? Après le concile de Clermont, Robert le moine a suivi les croisés en Palestine; il a vu Constantinople, Nicée, Antioche et Jérusalem, ces villes orientales. Le chroniqueur ne dira « ni mensonges, ni choses frivoles, mais la vérité pure; » et cette vérité a pour lui un attrait indicible, car il s'agit de la Palestine et de ce grand poëme de la conquète (2). L'archevêque Baudri (3) n'a point fait le pèlerinage; il n'a pas vu de ses yeux, mais il a écouté tous les récits de ceux qui sont revenus du saint tombeau; il a consulté les vieux barons, les nobles chevaliers, les plus sincères: comment voulez-vous qu'il n'ait pas beaucoup appris et beaucoup retenu? Maintenant c'est Raymond d'Agiles, le Provençal, le chanoine de l'église de Puy; lui, le chroniqueur à l'imagination ardente, a conservé le cachet de la race méridionale: il est diseur d'aventures merveilleuses, crédule au dernier point, vantard des hauts faits de son comte de Saint-Gilles. On dirait, à l'ouïr, que les Provençaux ont tout fait dans le glorieux pèlerinage, et que les Francs austères, les hommes du Nord, se sont entièrement effacés devant les chevaliers de Provence et les barons de la Langue d'oc (4)! Albert d'Aix est l'historien du long pèlerinage, il apporte une sorte d'examen et de critique sur tous les récits des pèlerins; il étudie et compare, il est etendu, développé, c'est l'histoire la plus complète, c'est le chanoine qui, dans les loisirs de sa cathédrale, a tout vu, tout écouté; il n'a pas la vive couleur de Raymond le Provençal, mais il est exact comme les esprits du nord de l'Europe; il peut se tromper, mais il n'invente pas (5).

Ces vives impressions du pèlerinage en terre sainte donnèrent une grande impulsion à la chronique, même à celle qui, ne quittant pas le clocher, reste purement nationale. Qui ne se sent vivement entraîné vers l'histoire des vieux temps, lorsqu'on lit, par exemple, la chronique d'Orderic Vital, moine de Saint-Évroul, la plus belle œuvre historique du douzième siècle pour la race normande! Elle porte le titre d'*Histoire ecclésiastique* (6); mais les annales d'Orderic embrassent tous les grands faits depuis Guillaume le Conquérant. Orderic le Normand est le conteur d'anecdotes, il règne dans toutes ses pages un esprit romanesque qui se ressent

(1) Je fais remarquer que toutes les épîtres de saint Bernard, qui touchent à l'histoire de France, ont été parfaitement classées par dom Brial, *Recueil des Hist. des Gaules*, tom. xv, pag. 541-625. Mais Mabillon et Martenne sont les véritables éditeurs de saint Bernard. Ils ont recueilli du saint 480 lettres. *Voyez Histoire littéraire de France*, tom. xiii, article *Saint Bernard*, pag. 144-178.

(2) *Roberti Monachi Historia hierosolymitana*. Il a été publié dans la *Gesta Dei per Francos* de Bongars, pag. 31, in-fol.

(3) *Historia hierosolymitana Baldrici, archiepiscopi*. Bongars, *ibid.*, pag. 85.

(4) *Raimundi de Agiles, canonici Podiensis, historia Francorum qui ceperunt Hierusalem*. Bongars, p. 139.

(5) *Historia Hierosolymitanæ expeditionis, edita ab Alberto, canonico ac custode Aquensis ecclesiæ super passagio Godefridi de Bullione et aliorum principum*. Bongars, pag. 184.

(6) *Orderici Vitalis, Angligenæ cœnobii, Uticensis monachi, historiæ ecclesiasticæ, libri XIII in III partes divisi*. Duchesne, *Collect. des Hist. normands*.

déjà de l'influence des trouvères et de la poésie ; et dans cet étalage immense de faits il se trouve surtout une admirable peinture des mœurs normandes et anglaises. Je me suis plus d'une fois retrouvé dans les villes de Normandie, à Caen, à Rouen, à Évreux, avec Orderic Vital à la main ; c'était mon guide et mon compagnon des vieilles mœurs, et quand j'apercevais les traces des âges passés et ces femmes du pays de Caux à la coiffure du douzième siècle, il me semblait voir reparaître le vieux moine Orderic reprochant à son siècle les mœurs nouvelles et la dissolution de la société : Orderic raconte-t-il la mort d'un roi, mille réflexions morales surgissent sous sa plume. Guillaume le Conquérant descend au tombeau, et Orderic Vital s'écrie : « Hommes sensuels et voluptueux, qui fûtes présents à cette scène, vous apprîtes par là quelle estime on doit faire de cette félicité passagère et charnelle dont vous êtes épris. Qui ne dut, en effet, se convaincre, en voyant ce cadavre hideux et corrompu, de la nécessité d'acquérir, au prix d'une salutaire mortification, des plaisirs infiniment meilleurs et plus durables que ceux d'une chair qui, n'étant que poudre, doit bientôt retourner en poudre (1)? » Orderic Vital, l'historien sévère comme tous les clercs du Nord, s'élève avec énergie contre la dissolution des mœurs ; la société lui échappe, il le sent, et il s'en plaint comme si on lui arrachait les habitudes de sa vie. Il faut voir avec quelle douleur mélancolique Orderic Vital se lamente sur les coutumes nouvelles. A toutes les époques il y a des vieillards qui pleurent le temps qui fuit, ils regrettent les mœurs d'un autre âge comme les souvenirs brillants de leur jeunesse ; pour eux les roses n'ont plus leurs fraîches couleurs, le ciel n'a plus le même reflet, les brouillards s'épaississent, le vent qui fit bruire la feuillée dans leur jeune vie, souffle comme le vent d'automne qui jaunit et emporte la feuille morte. Helas! les années viennent et les sociétés se renouvellent! ce n'est pas la nature qui change, mais le corps qui devient plus débile pour la sentir, les yeux qui s'affaiblissent, le cœur qui tremble, les pas qui chancellent.

Ce chagrin et ce souci de la vie qui s'en va, Orderic Vital l'apporte dans ses plaintes sur le changement et les coutumes nouvelles. Son indignation pour ce qui est neuf se manifeste contre les modes, contre les coutumes ; le vieux chroniqueur s'indigne des plus petites innovations. « Foulques, comte d'Anjou, dit-il, pour couvrir la difformité de ses pieds, imagina une espèce de souliers dont la mode en peu de temps se répandit dans toute l'Europe : on les nomma *pigaces* (2) ; leur forme était extrêmement longue et se terminait en une grande pointe recourbée en manière de queue de scorpion. Un certain Robert, courtisan futile du roi Guillaume le Roux, fut le premier qui introduisit à la cour de ce prince cette sorte de chaussure ; il y ajouta un nouveau raffinement, en portant plus larges que de coutume ses souliers, qu'il garnissait d'étoupes en dedans, et dont il contournait la pointe en forme de corne de bélier. Cette bizarre invention, qui lui fit donner le sobriquet de *cornard*, fut adoptée par toute la noblesse, chez qui elle passa pour une marque de distinction. Le goût était alors entièrement dépravé, suite de la licence des mœurs, qui ne connaissait plus de bornes. On abandonna les traces des héros pour se livrer à la dissolution la plus effrénée ; on méprisa les remontrances des prêtres, et on ne voulut plus suivre que des usages barbares, soit dans la façon de vivre, soit dans celle de s'habiller, car on portait, à la manière des femmes, de longues chevelures que l'on entretenait avec grand soin ; on se servait de chemises et de tuniques fort étroites, mais en récompense très-longues et traînantes jusqu'à terre (3), on ne faisait plus aucune différence des jours consacrés à la piété, et l'on se permettait toutes sortes de divertissements en tout temps ; le jour se passait à dormir et la nuit à boire et à manger avec excès, à jouer aux jeux de hasard, à folâtrer et à quelque chose de pis. C'est ainsi qu'ont été abolies, depuis la mort du pape Grégoire VII, du roi Guillaume le Conquérant, et des autres princes religieux, les bonnes coutumes de nos pères ; car les habits de ceux-là étaient modestes et proportionnés à leur taille. Par là, ils avaient la liberté de monter à cheval et de faire tous les exercices du corps, que la raison et l'occasion pouvaient exiger ; mais, de nos jours, tout est changé : une jeunesse débauchée adopte la mollesse des femmes, et les courtisans cherchent à plaire au sexe en imitant les vices qui lui sont propres. Ils mettent à l'extrémité de leurs pieds des figures de serpents, qu'ils admirent en marchant comme quelque chose de beau ; ils balayent la poussière avec les longues queues de leurs tuniques et de leurs manteaux ; leurs mains, instruments destinés à servir le corps avec agilité, sont couvertes de longues et larges manches qui les empêchent d'agir ; ils ont la tête

(1) Je considère Orderic Vital comme le chroniqueur le plus important du douzième siècle. Il offre autant d'intérêt que Walter Scott dans la peinture d'une époque.

(2) Plus tard ces souliers nommés *à la poulaine* furent à la mode jusqu'à Charles VII. *Voyez* Ducange, *Gloss*, vo *Pigacia*, *Poulaina*.

(3) C'est la même plainte que celle de Guibert de Nogent. *De Vitâ suâ*, lib. i.

rase par-devant comme les voleurs, et par-derrière une longue chevelure comme les femmes publiques (1). Autrefois c'était la coutume des pénitents, des captifs et des pèlerins de laisser croître leurs cheveux et leur barbe, et par là ils faisaient connaître leur état ; mais à présent, parmi tous les hommes, c'est à qui aura les plus longs cheveux et la plus longue barbe ; vous les prendriez pour des boucs et à la figure et à l'odeur, et à la lasciveté des mœurs. Ces cheveux qui leur sont si chers, ils ne se contentent pas de les laisser croître, ils les frisent et les tordent en différentes manières ; une coiffe leur couvre la tête sans bonnet ; à peine voit-on quelques chevaliers paraître en public la tête découverte et tondue, suivant le précepte de l'Apôtre. Leur habillement et leur démarche font assez connaître ce qu'ils sont au dedans, et comme ils observent les devoirs de la religion (2). » Ainsi, pauvre vieillard, Orderic Vital s'indigne contre les tendances au changement qui animent les générations nouvelles ; il ne pardonne ni les cheveux longs ni les riches vêtements. Il faut bien s'y soumettre à cette lamentable loi qui affaiblit nos yeux et brise notre chair ; aucune de nos œuvres ne vit, la forme change, la coutume périt ; que faire ? faut-il pousser incessamment le cri déchirant de nos douleurs ? faut-il prendre de nos deux mains les jeunes têtes pour crever les yeux qui brillent, imprimer sur leur front des rides et leur arracher leur chevelure flottante ?

Suger, historien, est plus grave ; sa chronique n'est point empreinte d'aussi vives couleurs, il ne décrit pas continuellement les mœurs contemporaines ; il raconte avec l'exactitude des moines de Saint-Denis ; il est sec, mais exact ; rarement il se livre à des épisodes ou des *incidents ;* c'est un biographe qui écrit la vie d'un roi ou les annales d'un règne ; il s'attache aux faits et les dit en les accompagnant ici là d'une pieuse réflexion (3). Odon de Deuil, qui succède à Suger dans l'abbaye de Saint-Denis, est bien plus vif, bien plus coloré ; on sent qu'il a suivi Louis VII à la croisade ; l'imagination déborde, car il revient de son pèlerinage avec les impressions d'Orient ; son récit est plein de Constantinople et des merveilles qu'il a vues. Suger est resté sous les voûtes sombres de Saint-Denis ; tout s'en ressent dans ce qu'il a écrit ; il y a l'empreinte du ciel brumeux et de la Seine qui coule monotone au pied des tours. Odon de Deuil, au contraire, a vu tant de pays, étudié tant de coutumes, appris tant d'usages ! Il décrit, il peint le Bosphore avec ses belles eaux, Constantinople et ses palais de marbre, Antioche et ses bosquets odorants. Suger est le froid administrateur qui conte les événements un à un comme ils arrivent, avec leur empreinte austère. Odon de Deuil a l'imagination plus romanesque, il sent, il éprouve autant qu'il raconte ; il a des colères, de l'indignation, tandis que Suger réfléchit et fait de la politique, alors même qu'il dit les événements de son monastère ou les annales de son administration (4).

Les véritables poètes de l'histoire sont encore les légendaires ; là se déploient l'imagination abondante et les sentiments de la plus haute morale ! Le pieux moine qui écrit les chroniques d'un solitaire ou d'un saint prédicateur se propose toujours un but d'enseignement pour la génération ; s'il dit la vie d'une vierge chaste et pure, c'est pour élever la grandeur de la femme et honorer la continence dans une société livrée à la brutalité féodale ; s'il exalte un moine aux vêtements déchirés, à la physionomie amaigrie, c'est pour le présenter en opposition avec ces hommes d'armes abrutis sous la venaison et passant leur vie au cliquetis des coupes (5). La légende élève le serf par l'égalité chrétienne ; elle fait du faible le fort, du souffreteux un être privilégié qui trouvera sa récompense au ciel : la légende n'est pas faite pour les heureux ; elle peut être dédaignée par l'homme puissant qui s'enivre de vin et d'amour ; mais le pauvre, le cœur abîmé, que ne trouve-t-il pas dans la légende ? quelle consolation pour sa vie, quelle fierté ne doit-il pas éprouver en voyant exalter les misères et les sacrifices ? La légende est dans l'existence et l'imagination de l'homme ce qu'il y a de plus consolant ; nous en portons tous une gravée au fond de notre cœur ; elle se déroule dans nos jours de tristesse, et à mesure que la vie avance, nous en arrachons chaque soir une feuille, pour arriver ensuite au fatal désabusement, la véritable mort de l'homme : alors, hélas ! il n'y a plus de légende !

(1) Il y a dans une autre partie du texte, *Caput vittâ velant sine pileo*, pag. 682.

(2) ORDERIC VITAL, pag. 682.

(3) La chronique écrite par Suger porte le titre : *Vita Ludovici VI, regis, Philippi filii, qui dictus Grossus, auctore Sugerio, abbate beati Areopagitæ Dionysii.* DUCHESNE, tom. IV.

(4) C'est Odon de Deuil qui m'a paru le plus vivement se rapprocher par la couleur d'Orderic Vital, le peintre des ducs de Normandie ; j'ai déjà dit que nous devions cette chronique au savant père Chifflet, de l'ordre des jésuites.

(5) Les Bénédictins ont publié, à la suite de l'*Hist. litt.*, XIIe et XIIIe vol. in-4o, un abrégé des légendes du douzième siècle. Mais c'est dans les Bollandistes qu'il faut les lire. Les légendes des neuvième et dixième siècles sont très-sombres ; celles du douzième ont quelque chose qui se ressent du mouvement imprimé par les croisades.

CHAPITRE LIV.

POÉTIQUES TRADITIONS DES RACES.

La Langue d'oc. — Les troubadours. — Guillaume IX, comte de Poitiers. — Ebble de Ventadoor. — Azalaïs de Porçaraigues. — Rambaud d'Orange. — La Langue d'oïl. — Trouvères. — Anglo-Normands. — Philippe de Than. — Geoffroy Gaimar. — Benoît de Sainte-Maure. — Robert Wace. — Trouvères français. — Traditions chevaleresques. — Charlemagne. — Roland. — Renaud. — Ogier le Danois. — Arthus et la Table ronde. — Les lignages romanesques. — Les paladins. — Les coursiers. — Les épées. — Les cathédrales. — Mystères de l'architecture. — Légende de pierre. — Histoire chevaleresque de la croisade par les vitraux de Saint-Denis.

DOUZIÈME SIÈCLE.

Le retour des pèlerins, après la grande croisade, avait jeté sur la société un esprit tout nouveau : que de sensations indicibles les croisés n'avaient-ils pas éprouvées durant leur long voyage ! Le souvenir de l'Orient était comme une légende d'or qu'ils rapportaient dans la patrie ! Quelle différence entre les approches de l'an mil avec son sombre cortége de désolations, et ce douzième siècle qui s'ouvre pour une race toute voyageuse ; elle a visité l'Italie, la Grèce, Constantinople et Jérusalem : les châteaux, les cités, les cathédrales mêmes changent de physionomie ; la génération est pleine de gaieté ! on rit, on folâtre en face des souvenirs du passé : de merveilleuses histoires viennent agiter les longues soirées ; l'aspect des populations s'anime ; les baladins, les troubadours et les trouvères apparaissent et viennent réciter, au son des instruments et de la vielle des jongleurs, les mille aventures extraordinaires qu'ils ont ouïes dans leur pèlerinage. On ne voit plus que ménestrandies, troupes joyeuses qui vont de château en château pour égayer, par maints faits et gestes, les dames, seigneurs et varlets ; c'est un mouvement simultané de poésie et de chants dans les deux langues d'oc et d'oïl (1).

Les troubadours et les trouvères, joyeux chanteurs, se font entendre en même temps, car les barons des contrées d'Europe sont allés en Palestine. Quel est ce noble comte qui nous apparaît dans les annales du Poitou et de l'Anjou ? Il est petit de taille, mais son œil est vif, spirituel ; la plus gracieuse figure cache un extrême abandon de mœurs ; enjoué, bouffon, comme toute la race méridionale, son origine est illustre ; les chartres le désignent sous le nom de Guillaume IX, duc d'Aquitaine, et c'est ainsi qu'il appose son scel (2). Le voici en son couvent, impie et moqueur, qu'il a établi à Niort ; il a construit des cellules d'amour, et en chacune d'icelles a établi une abbesse du plaisir (3). Grand trompeur de dames que ce Guillaume, qui fit des vers pour célébrer toutes les jouissances de la vie ! Pèlerin partant pour la croisade, il chante encore les plaisirs de son château et de ses fiefs. Lisez le *Doux Adieu* de Guillaume aux dames du Limousin et du Poitou, aux plaisirs et aux amours. « Je laisse tout ce que j'ai aimé, et ma noble chevalerie, et mes étoffes coloriées, et mes belles châtelaines (4). » Il part, combat à outrance ; de retour de la croisade, le digne seigneur est plein de gaieté, il conte mille prouesses, il remercie Dieu et saint Julien dans sa langue romane et provençale de ses bonnes fortunes. *Sanh Julia*, le patron de ses châtellenies, pourquoi ne protégerait-il pas ses amours (5) ?

A côté du seigneur Guillaume, et comme son vassal, se place Ebble, vicomte de Ventadour ; c'est encore de la digne et bonne chevalerie : quel opulent seigneur, quel riche féodal ! gai, loyal, et se ruinant en folles dépenses ; Guillaume, duc d'Aquitaine, comte de Poitou, est son supérieur ; mais, plus splendide que lui, il rivalise dans ses fêtes. Je vous dois une belle aventure. Il arriva qu'un jour le vicomte de Ventadour s'en vint au castel de son seigneur, suivi d'une dizaine de chevaliers, de varlets et d'écuyers de son hôtel. Quand ils arrivèrent, ledit seigneur allait s'asseoir au festin, et comme le dîner était un peu court pour le nouvel arrivant, on lui dit d'attendre ; or il se passa une ou deux heures avant de les repaître de viande. Quelle pauvre fête on donna au vicomte de Ventadour ! Un festin sans paon féodal aux ailes dorées et sans hures de sangliers ! Quel avare seigneur que ce Guillaume d'Aquitaine, murmura le vicomte de Ventadour ; il reçoit bien tristement son vassal ! Or

(1) On n'a pas assez rendu de justice aux travaux de M. Roquefort sur la poésie des douzième et treizième siècles. Tout le monde s'en est servi ; et tout le monde l'a critiqué. *Voyez*, au reste, la préface des Bénédictins, *Histoire littéraire de France*, continuée par une commission de l'Institut.

(2) Plusieurs chartres le désignent sous le nom de *Coms de Peityeu*. Mss. cité par Besli.

(3) Bénédictins, contin. par l'Institut, *Hist. littér. de France*, tom. XIII, pag. 42.

(4) Aissy lays tot quant amar suelh
Cavaleria et erguelh
Et de drap de color me tuelh
E bel causar e sembell.

(5) Dieus en lau e sanh Julia. M. Raynouard a donné le texte de toutes les poésies des troubadours.

le seigneur Guillaume entendit ces propos et voulut surprendre Eble de Ventadour. Que fit-il? Un beau jour il arrive chez son vassal avec cent chevaliers de sa suite : Eh bien ! te voilà pris sans doute, magnifique seigneur de Ventadour ; il t'arrive cent gros ventres à nourrir et à repaître ! Laissez dire, laissez jaser (1). A peine ledit duc d'Aquitaine est-il entré que cent varlets viennent avec des aiguières pour les laver et les parfumer ; puis quelques minutes après le banquet féodal commence, et l'on y voyait se déployer vingt faisans dorés, dix hures de sangliers, de larges pâtés de venaison, et les écuyers servaient avec de belles escuelles d'or. Quand le festin fut étalé et mangé, le magnifique seigneur de Ventadour fit couler la cire et le miel de Narbonne à pleins tonneaux ; le miel de Narbonne était aussi précieux que l'or, et chacun put en prendre tant qu'il en voulut. La splendide réception qu'il avait faite à son seigneur fut chantée par de nobles troubadours en des vers de la langue provençale.

A côté de ces dignes figures de chanteurs de la Langue d'oc, les chroniques placent encore Augier, le poëte des jeux de mots. Voici donc comment il parle le gai baladin : « Qui voudrait être le ***serviteur*** qui ***dessert*** en ***servant*** les riches dans leur ***cour*** de ***courtoisie?*** » Cependant Augier avoue « que le siècle ne peut pas ***empirer*** depuis que l'***empereur*** Frédéric Ier a l'***empire*** (2). » Augier est le poëte ennemi des vieilles femmes qui mettent du blanc sur leurs joues et du noir sur leurs yeux depuis le front jusqu'au-dessous de l'aisselle. Son ami Arnaud est le chantre des coursiers sellés et des chevaliers armés de belles lances et de bonnes épées ; il fait des sirventes contre la lâcheté des barons. Quelquefois c'est un troubadour galant pénétré d'amour et de crainte pour sa dame. Qu'elle est gracieuse la noble Provençale Azalaïs de Porçaraigues, née d'une bonne race de Montpellier ; elle aimait tendrement Guy, le vicomte (3) ! Elle fit pour lui des chansons plaintives où elle dit ses amours ; elle s'élève contre l'infidélité des amants : une de ses plus tendres amies a pour servant Rambaud, prince d'Orange, le plus léger des chevaliers comme le plus noble des trouvères : « Folles femmes qui vous attachez aux grands, s'écrie-t-elle, pour moi j'ai un ami loyal qui ne trahira ni mon amour ni mon corps ; va, mon digne jongleur, va porter cette chanson à Guy, qui a pour lui la bravoure et la joie, va lui dire toute ma peine (4). » Ce fut en effet un des seigneurs les plus dissipés et un des nobles chanteurs que Rambaud d'Orange dont se plaint si tristement Azalaïs ; franc et loyal, épicurien léger, libertin, affranchi de tout joug. Il s'éprit comme un fou de la comtesse de Die, cette femme poëte et dissipée qui épousa Guillaume de Poitiers, tige des comtes de Valentinois : que la vie soit douce à la comtesse de Die !

La poésie provençale est donc toute pleine de jovialité et d'amour ; c'est le sensualisme pur, tel que peut l'inspirer le Midi et les feux de son soleil. Cette poésie rieuse, insouciante, ne se retrouve pas dans les graves poëmes du Nord ; les trouvères anglo-normands sont plutôt des chroniqueurs en vers qui gardent mémoire des traditions antiques qu'ils ne sont des poëtes. Leurs travaux immenses embrassent des masses de vers rimés qui tombent avec cadence et monotonie : quand ils ne racontent pas les faits et gestes des vieux temps, ils font retentir les histoires bretonnes, normandes ou scandinaves (5) ; ils mêlent à leurs traditions quelques féeries demi-sauvages transmises des forêts de la vieille Gaule ou de la Bretagne : point de tendre galanterie encore ; le temps n'est pas venu des cours plénières, des puits d'amour de la Flandre et de Picardie dans les froides régions. Si le poëte se permet quelques descriptions de la campagne, c'est la violette pâle et bleuâtre sous les premiers frissonnements de la feuillée, c'est la prairie normande avec ses froids pommiers et ses herbages humides. Rien de chaud comme la rose, l'œillet, le jasmin des poésies provençales. Voulez-vous connaître ces sérieux poëtes anglo-normands qui s'abreuvaient de cidre et d'hydromel dans les noires châtellenies de la Bretagne et de la Normandie? C'est d'abord Philippe de Than, seigneur de fiefs à trois lieues de la ville de Caen la studieuse. Il n'y a point ici d'amour sous l'ombrage fleuri ; son livre est un traité de philosophie, d'astronomie tout à la fois (6) ; il traite en vers l'histoire naturelle des oiseaux, depuis le hibou à l'œil rond, au plumage gris, jusqu'à la fauvette ; et puis les pierres

(1) Cette belle histoire est rapportée par le chroniqueur Geoffroy de Vigeois, pag. 322, l'un des plus curieux annalistes du moyen âge, et par les Bénédictins, *Hist. littér.*, tom. XIII, pag. 120. Lisez aussi BALUZE, *Hist. de la maison d'Auvergne*, tom. Ier, pag. 284. Édit. Paris, 1708, in-fol.

(2) *Voyez* l'article sur Augier ou Ogier, dans l'*Hist. litt. de France*, tom. XIII, pag. 419. BÉNÉDICTINS, continuation de l'Institut.

(3) Dom VAISSÈTE, *Hist. du Languedoc*, tom. Ier, p. 45.

(4) Une des *cansons* d'Azalaïs de Porçaraigues a été conservée dans le mss. n° 7225 de la Bibliothèque royale.

(5) De graves disputes se sont élevées sur la priorité des poésies de la Langue d'oc et de la Langue d'oil. Deux savants, du reste spéciaux, ont traité ces questions. M. Raynouard, dans sa *Collection des Troubadours*, et M. l'abbé de la Rue, dans ses *Bardes et Trouvères*, 1835.

(6) Notice dans la Bibliothèque Cottonienne, fol. 48. Abbé de LA RUE, *Archeologia*, tom. XII.

précieuses qui brillent au doigt du baron et sur la couronne des comtes; la peinture des oiseaux de proie, le faucon au noble vol, le hérisson qui emporte avec tant de grâce les grappes du raisin pendant à la vigne, quand le temps est venu de vendanger (car le froid Normand songe avec délices aux vignes du Poitou, où le raisin mûrit sous le soleil). « Approche, beau temps des vendanges, le petit oiseau monte aux branches, il voit la grappe la plus mûre, la coupe, la broie et l'emporte pour servir de pâture à ses pauvres petits au nid (1). » Ah! que le trouvère normand voudrait quitter les pâturages de Caen pour le pays des vendanges et du vin, avec son soleil chaud et réparateur!

Geoffroy Gaimar déploie les vieilles annales des rois saxons, il fouille et remue en antiquaire les origines depuis la Toison d'or, qui se reproduit si souvent dans la chronique bretonne, jusqu'à Guillaume le Roux, de la race normande : c'est le poëte des traditions; barde scalde, et ménétrier lui-même, il fait l'histoire de Taillefer qui précédait l'armée de Guillaume, en jetant sa lance et son bastonnet devant le baronnage de Caen, de Bayeux et de Rouen (2).

Écoutez maintenant Benoît de Sainte-Maure dans sa vaste histoire de Normandie; le patient et poétique trouvère a écrit vingt-trois mille vers de huit pieds; sa grande chronique versifiée commence à l'irruption des Normands sous le barbare Hastings, et se termine à la vie des trois enfants de Guillaume le Bâtard; Benoît de Sainte-Maure remonte haut dans l'histoire, et quelles limites pourraient l'arrêter, puisqu'il va jusqu'à l'expédition des Argonautes, au voyage d'Ulysse d'après Homère, « le clerc merveilleux. » C'est le mélange des mœurs du moyen âge et de l'antiquité grecque; c'est la confusion des souvenirs du passé et des mœurs contemporaines (3). Robert Wace, savant chanoine de Bayeux, est l'historien poëte. S'appelait-il Wistace ou Huace? qu'importe pour le grand travailleur? Wace était né dans l'île de Jersey, au diocèse de Coutances, la ville où se voit encore le beau clocher de l'époque normande. Il fut élevé à Caen la studieuse, « où il fut tout petit porté » ; puis vint en France, et retournant à Caen encore « de rumans faire s'entremit, moult en escript et moult en fit. » Robert Wace, grand clerc lisant, écrivit d'abord le roman *du Brut*, chronique rimée des traditions galloises et bretonnes. D'où viennent les vieux Bretons? quelle est leur origine? Or le clerc lisant répond « que c'est de Brutus, petit-fils d'Ascagne et arrière-petit-fils d'Énée, et de Brutus on a fait Bretons. Il y eut un fier roi nommé Caduallastre qui clôt la descendance du lignage de Brutus » ; c'est en quinze mille trois cents vers que la chronique de Wace est contée : quand les ménestrels accordaient leurs harpes et leurs vielles, leurs trompes et buccines, Robert Wace s'écriait : « Qui veut ouïr et veut savoir de roy en roy, et d'oir en hoir, qui cil furent et dont vinrent qui Angleterre primes tinrent (4). » Dans ce long poëme commence à se déployer l'antique fable du roi Arthus et des chevaliers de la Table ronde, le Charlemagne breton. Wace écrit cette œuvre par le commandement du duc de Normandie, roi d'Angleterre, car les Bretons furent leurs ancêtres. Robert Wace recommande aux naïfs ménestrels de dire au peuple que les vers qu'il chantait n'étaient ni tout mensonge ni toute vérité, « car le canteor cante, et le fableur fable » ; c'est son métier.

Des traditions fabuleuses et bretonnes, Robert Wace s'en vient à ses chers ducs de Normandie, ses suzerains naturels, et c'est ce qui fait le sujet du roman de *Rou* ou de *Rollon*, le chef primitif des Scandinaves aux champs de Rouen et de Caen; il forme comme la seconde branche dans le lignage de l'histoire d'Angleterre : le chantre veut réciter « les felonies des félons et les hauts faits des barons. » Ce poëme, maître Wace le commença en 1160. « Depuis que Dieu en la Vierge descendit par sa grâce, alors un clerc de Caen, qui eut nom maître Wace, s'entremist de l'histoire de Rou et de sa race (5). » Wace gagna à cette riche chronique le bon canonicat de Bayeux. Ce n'était point trop, car il avait fait un bel éloge en treize mille vers des ducs de Normandie et de la digne nation du Nord, active et féconde. Dans cette œuvre, point d'imagi-

(1) El tens de vendenger
Lores munte al palmer,
Là û la grappe veit,
La plus méure séit;
S'in abat le raisin,
E oit il est mal veisin

(2) *Archeolog.*, tom. XII. Pour la vie de Geoffroy Gaimar, *voyez* aussi : *Canterbury Tales of Chaucer*, vol. IV, pag. 51. Il y a un manuscrit de ses poésies dans le *Musée britannique*, t3, A. XXI.

(3) *Archeolog.*, t. XII. Le bel ouvrage de Warton donne de grands détails sur Benoît de Sainte-Maure : *The History of english Poetry*, tom. II, pag. 325.

(4) Cette généalogie est passée de là dans toutes les vieilles histoires de France; voici, au reste, comment s'explique Robert Wace :

Qui vieult oir et vieult savoir
De roy en roy, et d'oir en hoir,
Qui cil furent et dont vinrent
Qui Angleterre primes tinrent.

(5) Mil et cent et soixante ans eut de temps et d'espace
Puis que Diex en la Vierge descendi par sa grace,
Quant uo clerc de Caen, qui ot nom *maistre Wace*,
S'entremist de l'estoire de Rou et de sa race.

nation ; on y retrouve la chronique rimée ; ce sont les histoires de Guillaume de Jumièges et Dudon de Saint-Quentin ; il en suit pas à pas les annales, méthode commune qu'on retrouve dans les trouvères de la race franque (1).

Il en est peu encore de ces trouvères issus de la race franque, et tous méritent à peine d'être distingués. Le premier porte le titre de Thibaut de Vernon ; on reporte ses poésies au milieu du douzième siècle. Thibaut a translaté la Vie des saints dans la langue vulgaire ; il s'est fait le biographe en vers de sainte Thasie, de sainte Catherine et de sainte Marie l'Égyptienne. Ces vies de femmes chrétiennes, d'abord écrites en latin, furent translatées en vers français par la rime du poete. Thibaut de Vernon reste pieux dans toutes ses œuvres ; il s'est peint comme l'expression de la chasteté dans son épisode du clerc de Rouen. Si les troubadours de la Langue d'oc oubliaient tout pour l'amour de leurs dames, le pauvre clerc de Rouen se vouait à la Vierge ; puis il s'exalte pour un amour profane : que fait-il, le pauvre clerc ? La Vierge lui apparaît pour lui reprocher ses profanations d'âme ; alors Thibaut déchire ses vêtements, il renonce à un amour vulgaire pour se jeter aux pieds de la Vierge, le symbole de l'exaltation morale. Dans l'autre épisode, un chevalier, épris d'une dame inflexible, vient de nouveau se consacrer à la vierge Marie, la sainte mère de Dieu ; mythe peut-être encore de la grandeur de la femme (2). Un trouvère du nom de Lambert versifie en parlage vulgaire la vie de Sainte Bathilde, l'épouse de Clovis II, fils de Dagobert ; sainte et gracieuse vie, où se manifeste l'empire chrétien de la femme sur le barbare. Un autre Pierre de Vernon, poete sans grâce et sans amour, écrivit en vers les enseignements d'Aristote, philosophie rimée sèchement ; Aristote est son seul inspirateur et la source de sa poésie ; il traduit avec une attention indicible les conseils qu'Aristote écrit à Alexandre de Macédoine, les préceptes qu'il lui donne pour garantir son corps et son âme : « Les rois doivent honorer les savants, rendre à tous la justice, se montrer généreux après la victoire (3). Le règne d'un bon prince est comme la pluie qui ranime la verdure, nourrit les arbres et les fruits ; mais qu'on prenne bien garde à la crue d'eau qui enlève les terres. » Ces enseignements au roi, le poete les étend très-loin ; dans un système d'instruction adressé au monarque sous le nom d'Alexandre, selon l'us du temps, le poete, tout en parlant d'Aristote, termine ses vers en invoquant Jesus-Christ dans une fervente prière chrétienne. Ainsi était l'esprit de l'époque : un mélange continu des souvenirs de l'antiquité et des dogmes catholiques; il en était de la poésie dans l'histoire comme de ces miniatures du moyen âge, qui reproduisent les personnages de David, de Salomon, de la reine de Saba, vêtus du costume chevaleresque ; le poete décrit l'antiquité tout en restant empreint du siècle dans lequel il vit ; il blasonne l'Écriture sainte et la Grèce antique ; Aristote fut alors presque transformé en Père de l'Église, et Hector, le fils de Priam, en chevalier du douzième siècle.

Toutes ces poésies bretonnes, normandes ou de la race franque se rattachent à certains noms de légendes qui apparaissent uniformément dans le moyen âge. Le souvenir qui rayonne et brille sur tous les autres dans la tradition, c'est Charlemagne, le grand empereur. Ce nom domine partout, il absorbe la chronique, la poesie. Tantôt Charles le Grand fait la guerre aux Saxons, et dans sa vaste enjambée il parcourt l'espace qui s'étend de la Seine jusqu'à l'Elbe ; tantôt il passe les Pyrénées pour combattre les Sarrasins jusqu'à l'Èbre. Quelquefois aussi les trouvères le font partir en pèlerin conquérant pour la Palestine, où il va délivrer le saint sépulcre comme Louis VII, et après lui Philippe-Auguste. Les romanciers peignent Charlemagne comme un prince tour à tour emporté et débonnaire, impétueux et trompé ; lui, le grand Charles, devient la personnification des Carlovingiens (4) ; on confond tous ses faibles enfants en lui ; on le retrouve plus d'une fois sous les traits de Charles le Chauve et de Charles le Simple ; il a pour mère Berthe aux grands pieds, la chaste épouse de Pepin; il prend et quitte ses femmes comme un roi de race saxonne ; il brise ses barons comme le fer de son cheval ; et ses barons pourtant se jouent de lui, parce qu'il fallait bien que l'idée féodale, l'indépendance des vassaux, se manifestât d'une certaine manière (5) et se produisît dans les chansons de Geste.

(1) Le *Roman du Rou*, au reste fort difficile à lire, se trouve parfaitement analysé dans la notice des mss., tom. v, pag. 21-78, sur un manuscrit de Sainte-Palaye.

(2) Le miracle du clerc de Rouen a été donné par la Ravalière. La conversion d'un chevalier est plus vivement versifiée :

Pour ce vous vuel dire et conter
Un bien que j'ois raconter
D'un chevalier qui étoit pris
D'amors et si fort entrepris
Qu'il n'en pouvoit être livrés.

(3) La Bibliothèque royale possède un exemplaire de l'*Enseignement d'Aristote* ; fonds de l'Église de Paris, in-4° N, n° 5, fol. 173. M. Roquefort l'a cité. *Glossaire de la langue romane*, Table des Auteurs, tom. II, pag. 768.

(4) Le plus beau et le plus naïf portrait de Charlemagne se trouve dans la *Chronique* de Turpin.

(5) Les romans du cycle de Charlemagne sont fort nom-

Autour de Charlemagne sont les douze pairs qui forment autant d'épisodes et de poëmes épiques. Si le fort lignage de Pepin et de son fils inspire les vers des trouvères, les pairs de Charlemagne ont aussi chacun leur histoire. Connaissez-vous le duc Naymes de Bavière, si prudent et si fort dans le conseil, à la barbe blanchie, la tête rase, mais surmontée d'une couronne? A ses côtés siége le traître Ganelon de Mayence, le félon discourtois. Qu'a-t-il fait jamais, le traître, si ce n'est entraîner son seigneur en de fatales aventures, qui finissent par la catastrophe de Roncevaux? Combien de fois les chansons de Geste ne parlent-elles pas de Roland le fier homme, ce neveu de Charlemagne qui brise les rochers et fracasse les boucliers; et d'Ogier le Danois, ce preux du Nord siégeant parmi les pairs de Charlemagne (1)? Déjà ne vous ai-je pas conté l'histoire de ce bon Renaud de Montauban, de ses dignes frères tous montés sur Bayard qui galope, le beau coursier fringant dans la plaine (2); Ogier le Danois est le chef du lignage saxon qui entoure Charles le Grand quand il tenait sa cour plénière à Cologne, à Francfort ou à Mayence. Chacun de ces pairs a son lignage poétique; tous ces trouvères viennent tremper tour à tour leurs belles chroniques d'imagination, dans cette généalogie qui prend tous les preux, depuis la chaste mère qui les mit au monde, jusqu'au dernier fils ou dernier parent du lignage; on appelait cela des *branches*, car la généalogie de ces grandes races était comme un arbre au vaste tronc, où pendaient les beaux fruits, les feuilles vigoureuses et les branches pleines de sève. Quand la primitive chronique était écrite, ou le premier chant de Geste composé, on l'ornait, on l'embellissait de mille manières. Charlemagne eut ses neveux, la maison de Mayence ses traîtres et ses perfides enfants. La race méridionale, si ingénieuse, ne s'épuisa pas en produisant Renaud de Montauban; elle eut aussi son Huon de Bordeaux et la touchante histoire de la maison de Boves (3).

Le monde réel ne suffit plus: géants immenses comme Roboastre, nains contrefaits à l'œil bizarre, fées bienfaisantes ou sombres magiciens, châteaux de diamants sur la colline ou plaines resplendissantes d'émeraudes, d'escarboucles, de saphirs et de topazes, vous rayonnez dans les chants de Geste, si austères d'abord dans les formes primitives! Un siècle plus tard, les trouvères, avec cette brillante couronne d'étoiles sur le front, se montrent partout, en Angleterre comme en France; l'Arthus des Bretons n'est-il pas Charlemagne de la race germanique? n'est-il pas le même souverain puissant et débonnaire? ne voyez-vous pas assis à sa Table ronde les pairs de son royaume portant leur épée haute? La Bretagne a ses Lancelot du Lac, son Tristan de Léonois, ses féeries du tombeau de Merlin avec ses célèbres prophéties. Et ceci n'est point l'imitation d'une poésie sur l'autre; les questions de priorité du Nord sur le Midi sont oiseuses (4); ces compositions simultanées sont venues d'une même civilisation; partout il y avait des conquêtes, partout une châtellenie forte et audacieuse, des races d'hommes qui s'entre-choquaient, de vaillants barons, des lignages qui de père en fils se transmettaient le grand devoir d'une valeur invincible; partout surgit, comme si la terre était frappée du pied, le même fond poétique.

Ces lignages se rencontrent généralement comme dans les nations primitives; les familles sont resserrées, et chacune a sa généalogie; il y a un blason, non-seulement pour les chevaliers, mais encore pour les armures, pour les chevaux de bataille, pour les casques et pour les épées. Le digne coursier que vous voyez bondir sur la poussière a ses ancêtres, sa descendance, son histoire, et vous savez combien il est doux de les suivre dans le fort haras de cavales hennissantes. On connaît d'où sort Bayard et qui l'a engendré, lui dont les naseaux jettent le feu (5)! Un beau coursier est le compagnon fidèle du chevalier, il en caresse le poil luisant, il le suit avec joie quand ses yeux intelligents brillent, et quand il secoue sa crinière. Le casque, l'armure et l'épée ont aussi leur famille; la bonne Joyeuse de Charlemagne, la Durandal de Roland, l'armet de Mambrin, l'impénétrable bouclier qui rend invulnérable, sont trop chers au cœur des

breux; on peut le voir dans la préface de M. Pâris, adressée à M. de Monmerqué. On a beaucoup trop classé les romans de chevalerie; il y avait alors confusion comme dans tout ce qui touche le moyen âge.

(1) Rien de plus complet n'a été dit sur Roland et les pairs que dans les notes sur la traduction de l'*Arioste*, par M. Mazuy.

(2) *Voyez* chap. v de ce livre.

(3) Le catalogue de la Bibliothèque du roi contient plus de trois cents romans de chevalerie; si le faux esprit du dix-huitième siècle ne déparait pas la *Bibliothèque des Romans*, on y trouverait de précieux renseignements sur l'esprit des chansons de Geste. Comparez toujours avec la préface de M. Pâris sur *Berte aus grans piés* et *Garin le Loherain*. M. de Paulmy et Sainte-Palaye avaient préparé ce vaste terrain de la chevalerie.

(4) Cette division surtout éclata entre M. Raynouard et M. l'abbé de la Rue; l'un l'éditeur des *Troubadours*, l'autre des *Trouvères*. On trouve dans Warton, *History of english Poetry*, tom. 1er, et l'*Archéolog.*, tom. XII, les plus utiles renseignements sur les traditions bretonnes.

(5) La *Chronique* de Turpin même parle du Bayard. Comparez avec Sainte-Palaye dans sa *Dissertation sur la chevalerie*.

paladins pour qu'ils n'en recherchent pas l'origine et n'en sachent pas la primitive chronique! Que de charmes n'y a-t-il pas dans cet univers tout nouveau, où l'imagination se promène en souveraine comme dans des palais de saphir! C'est après les croisades que la poésie prend le plus vaste développement; le siècle de Philippe-Auguste voit s'accomplir les grands poëmes de chevalerie qui furent récités aux cours plénières pendant de si longs siècles (1).

L'impulsion des croisades s'étend à tout; les multitudes se sont agitées dans de lointains climats; des sensations nouvelles ont épanoui les imaginations; les pèlerins n'ont-ils pas vu le style lombard des basiliques, les découpures sarrasinoises et la pierre travaillée par les Normands à Naples et dans la Sicile? Les constructions franques s'en ressentent, et les cathédrales apparaissent avec leurs ogives dans la Langue d'oc et la Langue d'oïl. Jusqu'à l'an mil, époque sombre et sédentaire, les basiliques sont marquées d'un type triste, austère et régulier; des murailles froides et nues, des tours carrées fermées d'une grille de fer comme un château d'hommes d'armes; au-dessous une chapelle souterraine pour abriter la châsse, quand elle était menacée par les invasions des Hongres et Normands; quelques fenêtres longues qui ressemblaient à des meurtrières pour tirer l'arbalète sur le feodal impie et profanateur, des autels vides et nus, un baptistère de pierres froides, une chaire dans le *pronaos* pour prêcher au peuple; à côté, le champ sacré, la terre commune avec les tombes sépulcrales à la manière romaine, en forme de *balneum* en pierres carrées (2); des ossements çà et là dispersés, une croix de bois au centre. Au pied du Christ, une tête de mort aux yeux creux, aux dents blanchâtres; quelques lumières dispersées sous les voûtes éclairant un *Christos* grec avec Pierre et Paul à côté; telle était la basilique chrétienne à l'époque de l'an mil, avant que les croisades n'eussent profondément remué les générations.

Tout à coup des sentiments plus heureux s'emparèrent du peuple; la maison de Dieu offre un aspect d'exaltation où rayonne la joie : aux tours carrées succède l'ogive qui vient se balancer en berceaux comme une forêt pétrifiée; la cathédrale devient un magnifique symbole; c'est tout à la fois les légendes du saint, les exploits de chevalerie et les grands exemples de moralité; la pierre se façonne en mille oiseaux étranges, en animaux bizarres qui vous regardent depuis des siècles, avec ces yeux fixes qui ont rencontré les yeux de tant de générations maintenant au sepulcre. Ne cherchez pas de systèmes de philosophie (3) ou des mythes hérétiques sur ces façades si merveilleusement travaillées; c'est l'histoire simple du Nouveau et de l'Ancien Testament, ou bien la chronique et le récit naïfs de la translation des reliques. Voici la création du monde, quand Dieu fit éclore, de sa seule parole, les races éteintes et les oiseaux qui volent aux cieux, le serpent qui rampe sur la terre, les fleurs épanouies et les fruits savoureux, l'homme enfin maître par l'intelligence, esclave par le péché hideux, sous la forme de ces mille animaux immondes. Là c'est la Cène du Christ, le lavement des pieds, et les apôtres qui adorent le divin maître; plus loin la translation des reliques et des châsses bénites d'or et d'argent, reproduite sur la pierre froide. Voyez-vous l'évêque avec sa crosse en main, la mitre en tête et la chape brodée par la faux du temps, qui creuse et dentelle tout, car le vent a soufflé là des siècles (4)! Voyez-vous ce peuple qui les entoure, cette multitude de têtes roides, comme si Dieu les avait pétrifiées?

Que de pensées se refoulèrent dans mon esprit quand je te contemplai pour la première fois, magnifique cathédrale de Strasbourg! Souvent, au coin d'une travée du monument chrétien se développait toute la moralité de la vie humaine : comment l'homme naquit tout empreint du péché originel, tristement représenté par l'oiseau de proie à l'œil rond et au plumage noir, fatale légende qui exprime comme nous portons tous au fond de l'âme le poids douloureux de la vie, les déceptions qui tuent, la fatalité qui nous pousse. Sur cette pierre du bas-relief se reproduit encore un cadavre que le ver rongeur assiége; vous la voyez par

(1) *Voy*. mon *Histoire de Philippe-Auguste*.

(2) J'ai visité les cathédrales de France, d'Allemagne, de Suisse, d'Italie, d'Espagne, antérieures au douzième siècle; toutes sont marquées de ce commun caractère. Il y a tant de commissions retentissantes pour les monuments publics, et nul travail n'est sorti de ce bruit de bureaux, de ce luxe de commissaires et d'inspecteurs. *Voyez* la préface des Bénédictins, sur l'*Histoire littéraire*, tom XI.

(3) A toutes les époques, il est des mots qui deviennent comme un vocabulaire, et l'on s'est pris de belle passion pour raisonner sur *l'art* moyen âge. Il y a eu de puériles et singulières explications sur les ogives et les basiliques; l'historien imitateur de Vico s'est surtout livré à des théories trop hautes pour expliquer des choses bien simples pourtant, et qu'il aurait pu trouver dans les légendes et la Vie des saints. Mais on préfère vivre dans les nuées que de consulter les chartres et les monuments des vieux siècles.

(4) L'histoire de l'art par les grandes cathédrales reste à faire; la Normandie a de savants antiquaires qui ont expliqué les beaux débris de Rouen, de Caen et de Bayeux. Voyez les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*. C'est là que la science modeste et sérieuse s'est concentrée. En province, il y a des savants érudits qui vivent comme les vieux Bénédictins sous la poussière des chartes.

milliers cette vermine de pierre qui s'attache aux flancs, aux cuisses grasses et sensuelles; c'est la mort de la chair, c'est l'anéantissement de la matière; c'est une grande leçon donnée au sensualisme qui s'enfle le ventre aux festins, ou qui cherche les plaisirs de la chair dans les femmes à la chevelure d'or, folles femmes qui se flétrissent dans vos embrassements, et deviendront poussière comme vous dans le tombeau (1). Mais quelles sont ces trompettes retentissantes et ces anges de la résurrection? Le corps meurt, mais l'âme survit; elle s'élève vers Dieu en sa gloire qui la juge dans sa miséricorde profonde! le paradis est pour le pauvre, l'enfer pour le riche et le puissant. Que de consolations le serf ne trouvait-il pas dans ce spectacle de la mort qui rongeait la chair et le corps du fier baron! quelle égalité devant la faux fatale! la république des sépulcres, la fraternité du linceul, consolaient de la servitude, et un jour tous ne devaient-ils pas s'élever comme un chœur de fantômes, sans gants féodaux, sans bannières blasonnées, sans armure de fer pour écouter la parole de l'éternité! A la face de ces scènes de mort incrustées sur la pierre, le serf ému écoutait encore dans les saintes basiliques les hymnes qui s'élevaient jusqu'à Dieu. Si le son de l'orgue retentissant faisait frissonner ces imaginations grossières, si les Psaumes exprimaient les déceptions de la vie(2), les douleurs de l'existence, les malheurs du riche, l'avenir consolant du pauvre; si le terrible *Dies iræ* bruissait sur l'âme du féodal bardé de fer, comme l'éclat du tonnerre, ces émotions devaient favoriser les idées de liberté et consoler le souffreteux dans la servitude; car avec ces caractères indomptables de la féodalité, ne fallait-il pas tous les prestiges et réveiller toutes les sensations? Les ogives élancées, l'orgue frémissant, les sculptures sombres et bizarres, ces tombeaux que l'on foulait aux pieds, ces croix de bois, ces hymnes, tout cela était en harmonie, et faisait vibrer mille voix inconnues qui saisissaient l'âme et l'entraînaient dans un monde fantastique et indifférent aux vanités et aux douleurs de la terre.

La plupart des cathédrales, dans la Gaule chrétienne, datent du douzième siècle (3): voyez Reims d'abord avec ses merveilles, ses ogives incrustées, ses pontifes et ses évêques qui bénissent de leurs doigts roides depuis des siècles la ville municipale; Amiens, fière de ses portiques; Strasbourg avec sa flèche qui semble braver la foudre dans les airs; la cathédrale de Rouen, de construction normande; celles de Caen et d'Évreux, d'Orléans et de Blois sur la Loire; enfin la basilique des saints martyrs à Saint-Denis en France, l'œuvre merveilleuse de Suger, appartiennent à cette époque de catholicisme producteur. Bâtir une cathédrale était le souci de toute une génération; il y avait alors un peuple d'ouvriers; des corporations tout entières venaient mettre la main à ces grands travaux qui occupaient les populations des villes et des campagnes (4). Les uns taillaient la pierre comme pour le temple de Salomon, les autres façonnaient les grandes poutres, l'orfèvre incrustait les rubis et les émeraudes dans les châsses saintes, tandis que le pieux moine dessinait sur les vitraux la vie du Christ et les grandes histoires de la patrie (5). C'était une œuvre joyeuse et sainte que la construction d'une cathédrale, l'époque en était marquée dans les fastes de la ville, du bourg et de la campagne réjouissante. L'église était l'orgueil de la cité; sous le sanctuaire l'esclave devenait libre! les communaux accouraient en foule pour apprendre qu'ils étaient égaux avec les barons; on leur montrait le ciel ouvert pour les pauvres et les souffreteux, et l'enfer pour les puissants de la terre.

Aussi le peuple mettait son corps et son sang, ses aumônes et son bien pour façonner cette belle perle qui se posait au centre de la cité resplendissante. Il faut voir avec quel soin l'économe Suger s'occupe de sa cathédrale, et veut orner cette précieuse maison des martyrs de Saint-Denis en France. Ce fut l'an 1140 que le pieux abbé commença l'édifice de son église; l'ancienne avait deux défauts, elle était trop étroite pour l'affluence du peuple qui s'y rendait aux grandes fêtes, «en sorte, dit Suger, que pour arriver aux reliques des saints martyrs, les femmes marchaient sur la tête des hommes (6).» L'église, en plusieurs endroits, mena-

(1) Dans les beaux bas-reliefs nouvellement découverts à Notre-Dame, toute cette grande histoire de la vie humaine se trouve reproduite sur la pierre. Je désirerais une explication des savants; mais les Bénédictins n'existent plus, et les sciences s'agitent autour de quelques places lucratives sans rien produire.

(2) L'histoire du chant ecclésiastique a été faite par l'abbé Lebœuf, le savant qui a le mieux connu les diocèses de Paris et d'Auxerre; ce serait un travail à compléter. A quoi emploie-t-on mes jeunes et studieux amis de l'école des chartres? A étiqueter des inventaires; ou bien deux ou trois érudits faciles les font travailler pour eux et profitent de leurs ardentes et fortes études! *Voyez*, au reste, préface des Bénédictins, tom. XI, *Hist. litt. de France*.

(3) Bénédictins, *Hist. litt. de France*, tom. XI (préface).

(4) Ibid.

(5) *Dissert.* de l'abbé Lebœuf. M. Émeric David a longuement disserté, dans la continuation de l'*Hist. litt.* des Bénédictins sur l'origine et le développement de l'architecture dans les cathédrales. Il n'y a pas grande portée dans ce travail.

(6) Dom Félibien, dans son *Histoire de l'Abbaye de*

çait ruine ; outre cela, le portail, bas et ouvert par une seule porte, était masqué par une espèce de portique que Charlemagne avait fait élever sur le tombeau du roi Pepin, inhumé de son choix hors de l'église, pour expier les excès de Charles Martel son père. Suger détruisit ce monument avec la permission du roi, et fit transporter ailleurs le tombeau de Pepin; il construisit un nouveau portail ouvert par trois portes et flanqué de deux grosses tours, également propres à servir d'ornements durant la paix, et de défense en temps de guerre. Les battants des portes furent faits en bronze doré, avec des bas-reliefs où étaient représentés divers mystères, et Suger lui-même aux pieds de Jésus-Christ, avec ce distique qu'il lui adressait : « Accueille ce vœu de Suger, juge suprême; fais-moi trouver avec clémence parmi mes propres brebis. » De là Suger travailla au chevet de l'église, qu'il réédifia de fond en comble avec la croisée, et finit par la nef, qui fut achevée l'an 1144. Le roi posa la première pierre de l'édifice, et plusieurs prélats se firent honneur d'en travailler d'autres après lui. Suger enrichit l'église de pieux ornements; un retable d'or pesant quarante-deux marcs, orné de pierreries, fut placé sur l'autel de Saint-Denis; trois tables de même matière qui environnaient le grand autel, un crucifix d'or pesant quatre-vingts marcs, qui fut l'ouvrage de sept orfèvres que Suger avait fait venir de Lorraine, et une infinité d'autres richesses, dont une partie venait de la libéralité des rois, des princes, des prélats que le pieux abbé a eu soin de nommer; sur la plupart de ces ouvrages, il avait fait graver des vers de sa façon; il en avait aussi fait tracer sur les vitraux pour l'explication des histoires ou des allégories qui y étaient représentées (1). »

Maintenant il faut vous les dire ces histoires; sur ces beaux vitraux de mille couleurs, Suger y a fait peindre les patriotiques annales de la première croisade, les exploits des Francs pour délivrer les frères d'Orient. Nicée d'abord est reproduite par une tour sur un petit vitrail bleu; la tour est haute, au sommet paraît une seule tête d'homme qui embouche une corne de cerf pour annoncer l'approche des croisés (2). Les braves pèlerins entourent Nicée avec leurs machines de guerre ; la baliste frappe à coups redoublés, les pèlerins sont tout couverts de leurs boucliers ; ils prennent Nicée. A son tour Antioche est assiégée ; on voit la cité sur un vitrail à fond d'or, et de ce beau bleu que nul n'a pu trouver encore (3). Après Antioche vient Jérusalem sur fond de *gueules ;* les croisés attaquent la ville sainte avec impétuosité; rien de comparable aux brillantes couleurs de leurs armures, les traits en sont grossiers, mais les émaux sont si purs, si éclatants ! A la bataille d'Ascalon le choc des armées se déploie sur le vitrail ; les mécréants conservent dans leurs regards une teinte sauvage; ils portent pendues à leurs selles les têtes des chrétiens, que l'on reconnaît à l'expression douce et martyre. Les pèlerins ont la croix sur leurs casques, tous sont couverts de cottes de mailles et d'armures impénétrables (4); les chevaux se heurtent, les lances se croisent, on voit briller les bandecoles flottantes au bout des lances ; les armures de cette chevalerie sont semblables à celles des Normands dans la tapisserie de la reine Mathilde. Plusieurs fois, dans ce vitrail, Suger se peint lui-même ; on le voit avec sa figure vénérable, petit de taille, aux yeux fixes, aux traits roides, tel que nous le décrit sa vie écrite par frère Guillaume (5).

Ce luxe de couleurs, cette magnificence d'orfévrerie, qui paraissent là éclatants, commencent à se reproduire aussi dans les châtellenies. Ne cherchez plus ces manoirs simples et antiques, ces tours demi-romaines en pierres noires et épaisses! Le château commence à se construire dans la forme d'ogive ; il a son oratoire, ses vitraux, sa salle de repos resplendissante, où se déploie le paon avec ses ailes. Les meubles se façonnent en bois de chêne, s'incrustent d'ivoire, de cèdre et d'ébène; la chaise féodale est couverte de soie empruntée à Constantinople durant le pèlerinage ; le bahut où s'assryent les varlets est enrichi de bas-reliefs qui représentent le sanglier poursuivi par les chiens, ou le cerf aux abois. Le livre d'heures de la châtelaine est recouvert d'une riche étoffe brodée de saphirs, de topazes ou d'émeraudes (6). Tout est en

Saint-Denis, a donné la description des premiers travaux de la cathédrale. Il cite ce passage tout entier de Suger.

(1) On voit combien l'art de l'orfévrerie était avancé dans le moyen âge. C'était une des grandes corporations avec bannière ; l'or était déjà très-abondant dans les églises. *Voyez* Lebœuf, *Dissert. sur l'Histoire ecclésiastique de Paris*, 1741. Son bel ouvrage, comme celui de Félibien, a servi à tous les travaux médiocres qu'on a publiés en corrompant le peuple et les idées.

(2) Les vitraux de Saint-Denis se retrouvent entièrement reproduits dans le Père Montfaucon, *Monuments de la Monarchie française*, tom. 1er.

(3) Planche 1re.

(4) Planche 3.

(5) L'art moderne a pu mieux dessiner que le Père Montfaucon, mais rien ne peut être comparé à l'exactitude des Bénédictins. Les religieux travaillaient avec une si naïve conscience !

(6) La Bibliothèque royale contient des livres d'heures du dixième au quatorzième siècles, avec ces magnifiques reliures brodées de pierreries (salle 1re des mss.). Depuis

progrès de luxe ; les tristes époques sont oubliées ; l'an mil n'étend plus ses noires ailes sur la génération ; les trouvères et les troubadours vont de manoir en manoir pour égayer les longues soirées. Qui ne peut conter quelques merveilleuses histoires? car on a tant vu, tant voyagé! Et quand les générations en sont là, la tristesse s'envole. Lorsque les grandes distractions arrivent, qui pourrait songer encore à la vie solitaire? Il y a dans ce douzième siècle un besoin d'agitation qui résume toute l'existence dans les croisades. Naguère l'horizon était borné par la forêt sombre, par l'étang, par le vivier empoissonné, le monastère ou la colline déserte ombragée de sapins. Au douzième siècle le ciel s'étend bleu et brillant jusqu'en Palestine; les idées s'agrandissent, l'époque se revêt d'une robe de pourpre et d'or, elle pare son front d'un diadème éclatant. Tout est joyeux comme aux périodes de jeunesse et de renaissance !

CHAPITRE LV.

DERNIÈRE PÉRIODE DU RÈGNE DE LOUIS VII.

Origine de la rivalité entre la France et l'Angleterre. — Avénement des Plantagenets. — Henri II. — La race poitevine. — Discussion pour l'hommage. — Alliances et batailles. — Invasion du comté de Toulouse. — La lignée du roi. — Traité de paix avec Henri II. — Vieillesse du roi Louis VII. — Actes d'administration après la mort de Suger. — Fiefs. — Communes. — Églises. — Pèlerinage en Angleterre. — Maladie du roi. — Sa mort.

1150 — 1180.

Le caractère des expéditions actives de Louis le Gros, le père de Louis VII, avait été tout féodal ; ses guerres s'étendaient aux nombreuses et fortes châtellenies des environs du Parisis : on l'avait vu lutter contre les sires de Montmorency et de Luzarche, contre les seigneurs de Corbeil et de Senlis, il n'y eut sous son règne qu'un seul mouvement national, dont Suger a écrit l'histoire (1); il se manifesta contre la race germanique, qui menaçait les frontières par l'invasion. On vit alors les Aquitains confondus avec les Francs et les Champenois dans les batailles communes. La première période du règne de Louis VII est absorbée par la croisade ; toute l'attention de la chevalerie est portée vers la Palestine; peu de gonfanons pendent encore sur les castels en France, en Normandie et en Champagne. Suger réprime avec fermeté les dernières entreprises des féodaux possesseurs de petits fiefs dans le territoire de Paris.

La guerre va prendre désormais un caractère plus vaste, plus national. La rivalité entre deux couronnes et deux familles se manifeste ; l'Angleterre et la France vont entrer en lice, et les haines de peuples se déploieront pendant des siècles (2). Guillaume le Bâtard avait soumis l'Angleterre par la conquête à la race normande; les vieux fils des Scandinaves, les châtelains de Rouen, de Bayeux et d'Évreux avaient passé les mers pour porter en Angleterre leurs lois et leurs coutumes belliqueuses; de là était née une première cause de rivalité, car les ducs de Normandie ne furent jamais bons vassaux de la couronne de France. Déjà plus d'une fois les lances s'étaient croisées sur les champs de guerre, et les cris de bataille s'étaient fait entendre! Mais ce qui grandit encore cette rivalité, ce fut l'avénement à la couronne de Henri II, l'aîné de la maison d'Anjou, issu de ces Plantagenets dont l'histoire est si merveilleuse dans les vieilles chroniques. La race des comtes de Poitou s'était souvent soulevée contre les suzerains de France (3); ces comtes appartenaient tous à cette famille méridionale qui s'étendait depuis la Loire jusqu'en Provence, et parlait ainsi une commune langue. Le ressentiment des Plantagenets contre Louis VII tenait aussi à d'autres causes, et j'ai besoin encore de revenir sur les temps.

Quand l'assemblée de Beaugency eut prononcé le divorce de Louis VII et d'Aliénor, le beau fief d'Aquitaine, les terres plantureuses de l'Anjou et du Poitou formaient un trop beau lot pour ne point exciter la convoitise de tout le baronnage. Aliénor se donna corps et âme à Henri Plantagenet de la race angevine, qui déjà possédait sous l'hommage le duché de Normandie. Voyez donc quels fiefs ! quelles terres immenses ! quelles nombreuses châtellenies depuis Caen jusqu'à Bordeaux, en passant

longues années, je visite bien souvent la Bibliothèque royale, et pas une seule fois je ne la quitte sans admirer et saluer ces beaux livres d'heures couverts de rubis, de topazes et d'ivoire !

(2) *Voyez* la chap. XXXVI de ce livre.

(3) Je fais partir de cette époque le véritable caractère de la nation et de la monarchie française. Philippe-Auguste y mit la dernière main. *Voir* mon Résumé de *Philippe-Auguste*.

(3) Besly, *Hist. des Comtes de Poitou*, tom. IV. L'*Histoire chevaleresque des Plantagenets* est un beau tableau féodal jusqu'à Richard Cœur de Lion. *Voyez* les comtes de Poitou dans l'*Art de vérifier les Dates* des Bénédictins, tom. III, in-4°.

par le Poitou, l'Anjou, le Limousin, dont la chevalerie était si vaillante! Salut donc à toi, duc de Normandie, Henri Plantagenet, comte d'Anjou, duc d'Aquitaine, car tu étais noble et fier chevalier; tu aimais les trouvères, les troubadours, les grandes et vieilles chroniques, tout ce qui parlait enfin à l'imagination aventureuse (1)! A la mort d'Étienne, roi des Anglais, le noble Plantagenet fut appelé à la couronne, dans une cour plénière à Winchester; tous les possédant fiefs lui firent hommage, et le goût des Poitevins pour les fêtes joyeuses se révéla dans les magnifiques somptuosités des tournois à Londres, à Durham, à Winchester; Henri II parut là avec Aliénor; plus d'une lance fut brisée pour la suzeraine, et Henri fut reconnu par les barons comme leur roi. Ainsi, du chef de sa mère, Henri possédait le Maine et la Normandie; puis, comme époux d'Aliénor, sa bannière pendait sur les châtellenies du Poitou, de la Saintonge, d'Auvergne, du Périgord, du Limousin, de l'Angoumois et de la Guienne. Quel souverain puissant! Henri était dans la force de sa vie; il avait vingt et un ans; un noble feu de conquêtes circulait dans tous ses membres; il était rusé autant que fort, habile autant que téméraire, et avec cela que pouvait tenter contre lui le roi de France? qu'avait-il à craindre de ses lances moins nombreuses que les siennes (2)?

Louis VII, vieilli, macéré par le jeûne, avait vu avec amertume le mariage d'Aliénor et de Henri Plantagenet; il détestait la race poitevine et ses comtes; il n'avait jamais passé la Loire que pour batailler, comme ses ancêtres, avec les sires d'Aquitaine; il n'avait ni la finesse ni la ruse des Plantagenets; s'il pouvait combattre contre eux à fer émoulu, avait-il assez de dextérité pour empêcher un méridional d'arriver à ses fins? Quand le sang normand se mêlait à la race du Midi, comme cela était arrivé à la lignée de Bohémond en Sicile, est-ce que jamais la race franque et germanique aurait pu lutter de souplesse dans une négociation? Qu'on s'imagine la fureur de Louis VII lorsqu'il apprit le mariage d'Aliénor et de Henri Plantagenet; il fut comme le sanglier pris dans les toiles du chasseur habile; Louis avait eu deux filles de la dame d'Aquitaine; elles devenaient les héritières d'Aliénor si elle fût restée en veuvage; mais féconde comme les races du Midi, Aliénor aurait sans doute une lignée mâle avec Henri d'Angleterre; et alors comment invoquer les droits des deux filles du roi de France? Quand la colère était dans l'âme des barons, ils se précipitaient les uns sur les autres, et bientôt les batailles commencèrent en Normandie. Dans le droit féodal, à l'avénement de chaque grand possesseur de fiefs, il était tenu à l'hommage; il devait se présenter la tête nue, le bras déganté, et s'agenouiller en face de son suzerain, mettre ses mains dans les siennes, jurer féauté comme le supérieur, qui à son tour devait protection au vassal (3). Voyez comme aurait été grande l'humiliation d'un Plantagenet, seigneur de si riches terres, agenouillé devant son rival, l'ancien époux d'Aliénor (4)!

Il y eut donc refus. Henri aima mieux appeler la bataille, un choc de chevalerie en Normandie: ces hommes de fer se heurtèrent comme des rochers, et les coups de masses d'armes retentirent comme sur des enclumes. On fit ensuite un traité de paix ou de trêve, pour mieux dire, car lorsque la chevalerie était fatiguée, lorsque le vassal avait fait son service selon les termes de la coutume, il s'en revenait tout simplement en son manoir, sans suivre plus longtemps le gonfanon de son seigneur. Il arrivait ainsi que souvent les suzerains étaient obligés de traiter par le refus d'armes de leurs vassaux, qui s'en retournaient chez eux, leur service étant fini; il n'y avait plus de guerre parce qu'il n'y avait plus de lances. On fit plusieurs trèves entre Louis VII et le Plantagenet, puis paix et fiançailles entre Marguerite, fille du roi Louis VII, âgée de deux ans, et Henri, qui en avait trois à peine, issu du roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine et de Gascogne. Marguerite recevait en dot les châteaux de Néaufle et de Gisors (5). Ces murailles crénelées étaient remises aux mains des templiers comme en bonne garde; les vieux chevaliers du Temple recevaient en tutelle les biens en minorité des deux enfants royaux. Ainsi étaient suspendues pour un moment les vieilles querelles entre Louis VII et Henri II, sauf à renaître ensuite à la première circonstance.

Suger mourait alors, à un âge avancé de la vie, dans sa soixante et dixième année (6). Il s'était retiré des affaires mondaines pour se consacrer entièrement au monastère de Saint-Denis, qu'il avait orné de si nobles joyaux. Le dernier acte de son administration politique fut la résolution de conduire lui-même une croisade (7). Les malheurs du dernier

(1) Comparez Gervasius et Bromton, *Chroniq.* 1154-1155, dans la *Collect. des Hist. anglais*, pag. 1043-1377.

(2) Bénédictins, *Art de vérifier les Dates*, t. II, in 4°.

(3) Ducange, *Gloss.*, v° *Homag. Feudum.*

(4) Suivant le chroniqueur Albéric, la guerre commença dès 1157. Mss. Fontanieu, vol. XIII et XIV.

(5) La paix est de l'année 1160; elle est citée par Roger de Hoveden, *apud* Duchesne, tom. IV, pag. 429. Cette époque, fort brouillée par la chronologie, a été très-imparfaitement éclaircie même par les Bénédictins.

(6) La mort de Suger est du 12 janv. 1151. Félibien, *Hist. de St.-Denis*, Preuves, p. 206. *Gall. christ.*, t. VII, p. 376.

(7) C'est son biographe, le moine Guillaume, qui rapporte ce fait, liv. 1er, n° 8.

pèlerinage n'avaient pas corrigé les esprits; une expédition en Palestine était la pensée et le but de la génération; partout se manifestait cette idée de conquêtes, partout le cri de Jérusalem se faisait entendre, et Suger, qui s'était tant opposé à la croisade de saint Bernard, fut entraîné à préparer lui-même un nouveau pèlerinage armé dans la Palestine. La mort le surprit dans cette préoccupation pieuse et politique. Ce fut à Saint-Denis en France que la maladie le conduisit au tombeau; le deuil fut grand; Louis VII suivit à pied le convoi de son ministre, il pleura quand il le vit descendre dans le caveau silencieux de l'abbaye. Suger avait administré longtemps la monarchie; il mit de l'ordre dans une époque désordonnée, et cela fit sa grande réputation; il gouverna la France avec la même sollicitude qu'il avait fait pour son monastère. Les chroniqueurs le louent surtout comme homme d'église; l'un des moines de Saint-Victor, du nom de Simon Chèvre-d'Or, s'écrie en parlant de Suger : « Elle n'est plus cette fleur de l'Église, cette pierre précieuse, cette brillante couronne; le drapeau, le bouclier, la bannière de la chrétienté, l'abbé Suger, l'exemple des vertus, grave avec de la piété, pieux avec de la gravité (1), magnanime, sage et honnête; le roi gouverna par lui avec modération son royaume, et, régent, il fut presque roi; tandis que Louis restait plusieurs années pèlerin en Orient, Suger décora cette église et orna sa chaire, le chœur de ses brillantes parures. Qu'il repose donc en paix dans l'éternité. »

Ainsi disaient les chroniques en parlant de Suger, et elles avaient raison, car l'abbé de Saint-Denis avait fait dominer l'Église avec sa pensée d'ordre moral, au milieu de l'anarchie féodale. Partout il avait préparé le triomphe du catholicisme, qui était alors le mobile de la civilisation et de la police des sociétés. L'administration régulière était dans la royauté, l'ordre moral dans l'Église; il en résulta pour Suger la gloire d'avoir placé la féodalité sous ce double frein de l'unité ecclésiastique et de l'administration royale; il avança les idées de gouvernement. Tel est son titre dans l'histoire.

On avait besoin d'unité et de nationalité en France, car la puissance anglaise s'accroissait dans d'immenses proportions, et avec elle la rivalité instinctive entre les deux couronnes; la paix conclue en Normandie entre Louis VII et le Plantagenet n'avait pas tout fini; la question de l'hommage était vidée; Henri prêta sa foi par procureur en cour plénière (2). C'était bien sans doute, mais pouvait-on priver longtemps la chevalerie de conquêtes et de batailles? Et tout à coup, en pleine paix, on apprit que les Poitevins, avec Henri leur sire à la tête, s'étaient précipités sur le comté de Toulouse. Qu'allaient-ils faire dans la Provence? quelles querelles avaient-ils à chercher contre les féodaux de Saint-Gilles, de Narbonne, de Montpellier et de Nismes? Ici je dois vous dire encore les belles histoires de la race provençale; j'éprouve toujours bonheur à les narrer dans leur naïveté.

Aux vieux temps, Ponse III[e] du nom, comte de Toulouse, mourut laissant plusieurs fils en sa lignée; l'aîné fut Guillaume IV, comte de Toulouse, et le puîné Raymond IV, comte de Saint-Gilles; or, sachez que Guillaume IV, féodal plein de largesse et de luxe, vendit pour de bons écus d'or son comté de Toulouse à son frère Raymond, lequel nous avons vu, joyeux et pimpant, avec les Provençaux dans sa croisade en Palestine (3). Guillaume, après avoir vendu son comté, eut une fille du nom de Philippia, laquelle fut l'aïeule d'Aliénor. Voilà donc que Henri II vint réclamer le comté du chef de sa femme, comme s'il n'avait pas été vendu en bons deniers; ledit comté était au pouvoir alors de Bertrand, bâtard du comte Raymond, noble troubadour qui partit aussi pour la Palestine; qu'advint-il? C'est que, traître et mécréant, le comte de Poitiers s'était emparé de la terre du pauvre pèlerin, contrairement aux bulles; mais les communaux et le peuple se soulevèrent au profit du dépouillé; ils chassèrent honteusement le vautour qui était venu dévorer le nid de la merlette, tristement en mer pour la Palestine! Dignes communaux, ils avaient tant de vénération pour les pèlerins! Ils se soumirent au comte Alphonse, le fils légitime de Raymond de Saint-Gilles; le bâtard était mort en sa route. Alphonse fut surnommé Jourdain, doux nom, pour souvenir de son baptême dans les eaux saintes durant le pèlerinage de son père (4).

Entendez-vous le son rauque des trompes et buccins? C'est le roi d'Angleterre Henri II, qui vient réclamer le fief de Toulouse du chef de sa femme, contre les communaux. Il approche avec ses épaisses nuées de lances normandes et angevines! Une chevalerie nombreuse l'accompagne; la poussière soulevée sous les pas des chevaux forme comme la vapeur noire de l'orage. Dieu vous soit

(1) Voici le texte de l'épitaphe :

Decidit Ecclesiæ flos, gemma, corona, columna,
Vexillum, clypeus, galea, lumen, apex,
Abbas Sugerius, specimen virtutis et æqui,
Cum pietate gravis, cum gravitate pius.

(2) *Voy.* les extraits publiés par Fontanieu, mss., t. XIII à XIV.

(3) Catel a écrit merveilleusement cette chronique, *Hist. des Comtes de Toulouse*, pag. 119 à 133.

(4) *Voyez* toujours CATEL, *Hist. des Comtes de Toulouse*, pag. 186. L'abbé de Camps a fort bien éclairci cette chronologie dans ses *Cartulaires* (article *Traités de paix, Règne de Louis VII*).

en aide, dignes bourgeois de Toulouse! Les communaux s'adressent à leur seigneur suzerain Louis VII, roi de France; ils le supplient de porter aide et secours à leur comte et à leur cité; l'ambition de Henri II est insatiable : arrivé sur les terres de Toulouse, dans la compagnie du duc de Gascogne et de quelques autres féodaux mécontents, le roi d'Angleterre impose l'hommage à tous, il veut être le suzerain des terres méridionales; son ambition est de hisser sa bannière sur les hautes tours de Toulouse (1). Le roi Louis VII peut-il le permettre? Sa sœur Constance a épousé le comte de Toulouse; elle n'est pas heureuse sans doute avec son mari, seigneur et maître; elle se plaint à son frère, car elle n'a ni hôtel ni denrées; elle a quitté la cour du comte; elle est très-inquiète, parce qu'elle craint qu'il n'écrive contre elle au roi (2). Comme toutes les femmes du Nord, Constance se déplaît au milieu des cours du Midi : la vie y est trop active, trop familière; elle aime ce froid respect des vassaux de la Germanie, de Flandre et de Normandie; Constance, avec ses fades manières, était fort déplaisante aux seigneurs de Narbonne, de Toulouse et de Montpellier. Louis VII ne répond pas aux plaintes de Constance, car son but est de combattre à outrance les batailles de lances anglaises et angevines de Henri II; les Francs passent la Loire et marchent sur Toulouse pour délivrer le comte; ils mènent à leur suite quelques châtelains du Poitou mécontents de Henri II. Les suzerains s'habituent à se servir des vassaux révoltés pour soutenir leur ambition; mauvaise coutume, qui affaiblit les liens de fidélité. Cette guerre méridionale se continue plusieurs années; elle est suspendue par des trêves, puis elle recommence; le comte de Toulouse est tout entier dans l'hommage de Louis VII son suzerain; la féodalité du Midi s'accoutume à prêter foi au roi des Francs, dont la force est si loin pourtant, et c'est un progrès pour la couronne. La féodalité est en correspondance active avec le roi; Ermengarde, comtesse de Narbonne, écrit à Louis VII (3) les paroles les plus soumises : « A mon très-révérend seigneur Louis, par la grâce de Dieu roi des Francs, très-illustre; Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, votre fidèle et humble vassale, salut et le courage de Charlemagne. Ayant plu à Votre Hautesse, très-illustre seigneur, de m'écrire par votre envoyé et par votre lettre, j'en ai beaucoup de joie, et j'en rends toutes les actions de grâces possibles à Votre Majesté. Quant à l'ordre que vous m'avez donné de fuir le commerce de vos ennemis, et de persister dans l'affection que j'ai eue pour vous dès le commencement, je prie Votre Noblesse d'être entièrement persuadée que je n'ai point fait d'alliance avec les ennemis de votre couronne, et que je n'aurai jamais de familiarité avec eux. Je souhaite et veux vous aimer sincèrement, et je m'attacherai à vous rendre en temps et lieu tous les services que je pourrai. Je souhaite de maintenir les intérêts du comte de Toulouse, et j'exécuterai vos ordres sur ce sujet lorsqu'il en sera besoin. Mais si Votre Majesté venait elle-même protéger et défendre le comte de Toulouse, je vous suivrais dans les armées avec bien plus de constance et de bonne volonté. J'ai beaucoup de douleur, et ce n'est pas moi seule; mais tous ceux de notre pays sont dans un chagrin extrême de voir que ces provinces, auxquelles la bravoure des rois des Français avait acquis une liberté si glorieuse, passent par votre défaut, pour ne pas dire par votre faute, sous la domination d'un prince à qui elles n'appartiennent par aucun droit. Que je ne chagrine point Votre Altesse, mon très-cher seigneur, si je lui parle avec tant de hardiesse; je ne le fais qu'à cause qu'étant plus spécialement vassale de votre couronne, j'ai plus de peine à voir diminuer son éclat et sa grandeur qu'un autre n'en aurait. Ce n'est point seulement à la ville de Toulouse que vos ennemis en veulent, leur dessein est de se rendre maîtres de tout ce qui est entre le Rhône et la Garonne; ils s'en vantent et le publient eux-mêmes; et s'ils s'empressent tant de prendre Toulouse, ce n'est qu'afin qu'ils puissent aisément se rendre maîtres des autres villes, après avoir soumis la capitale. Que votre courage se réveille et s'arme de force, notre très-cher seigneur; entrez dans notre pays à la tête d'une puissante armée, afin de réprimer l'audace de vos ennemis, de consoler vos amis, et de relever leur espérance (4). » Ici se montre la respectueuse soumission de la dame de Narbonne, scellant sa lettre et l'adressant à celui qu'elle couvre du nom de Charlemagne, grande renommée qui dominait tout le moyen âge.

Batailles et trêves, telle était la vie féodale. Après donc beaucoup de sang répandu, on arrêta une entrevue entre Louis VII et Henri II sur la rivière de l'Epte, qui fut si souvent témoin des traités

(1) Le roi se trouve fréquemment en rapport avec les capitouls de Toulouse; je trouve une chartre par laquelle ils le félicitent de la naissance de Philippe son fils. Duchesne, *Epistol.* 415, tom. IV, pag. 714.

(2) Deux de ces lettres originales de Constance ont été recueillies par Duchesne, tom. IV, pag. 725.

(3) Cette lettre a encore été recueillie par Duchesne, *De Reb. Franc. Epistol.*, tom. IV, pag. 713, act. 38.

(4) Il faut remarquer les rapports intimes qui déjà se préparent entre la couronne de France et les races méridionales; la comtesse de Narbonne déclare que le roi d'Angleterre n'a aucun droit : *Ad quem minimè spectant.* Duchesne, *ibid.*

entre les suzerains de France et les ducs de Normandie. Au mois de mai, quand les fleurs sont épanouies, l'an 1161, les otages furent respectivement donnés; mais il survint des incidents de toute espèce : au moment où l'on allait apposer le scel sur les chartres, le roi de France apprend que Henri II vient de faire célébrer les noces de Henri son fils, âgé de cinq ans, et d'Alix fille de Louis VII, qui n'en avait que trois, et tout cela pour obtenir les terres de la dot; les templiers, qui en étaient détenteurs, traîtres au roi de France, les délivrèrent à Henri II. Et ici nouvelle guerre (1) : les lances se croisent avec fracas, le sang se répand à grands flots en Normandie et dans le comté de Toulouse; de part et d'autre on s'assure des alliances et des forces : Henri se ligue avec le comte de Flandre et toute la race du Nord, tandis que Louis VII va chercher dans les sires du Poitou, de l'Anjou mécontents, des auxiliaires contre leur seigneur et maître, Henri II d'Angleterre. Faut-il suivre et répéter ces tableaux monotones comme les peintures qui reproduisent toujours des champs de bataille avec des morts amoncelés? Pendant dix ans ce n'est qu'une lice de chevalerie continuellement ouverte aux grands coups de lances; on se rapprochait par des conférences, on les brisait tout aussitôt.

Henri II était furieux contre ses vassaux du Poitou, qui le trahissaient pour Louis VII. Il faut lire dans les épîtres de Jean de Sarisbery les difficultés que présentaient ces négociations, rompues à peine entamées : il y eut des pourparlers entre les clercs, que fatiguait la guerre à outrance; les évêques s'interposèrent de leur austère parole, et il fut arrêté : « Que le roi d'Angleterre devait rentrer en l'hommage du roi de France, et lui promettre par la foi de son corps, dûment jurée par lui-même publiquement, et en présence d'un chacun, de le servir fidèlement pour le duché de Normandie, de même que ses prédécesseurs ducs de Normandie ont accoutumé de servir les prédécesseurs du roi des Français. Le roi d'Angleterre serait tenu de céder à Henri, son fils aîné, les comtés d'Anjou et du Maine avec les hommages et féautés des grands qui ont des fiefs mouvants de ces comtés, et que ce même fils en ferait hommage et féauté au roi (Louis VII) pour et contre tous, sans être tenu envers le roi d'Angleterre son père, ni envers ses frères, fils de ce roi, qu'aux devoirs que la nature exige (2). Le roi de France donnerait, sous les mêmes conditions, le duché d'Aquitaine à Richard, fils du roi d'Angleterre, et lui accorderait de plus sa fille en mariage, mais sans dot, cette princesse restant néanmoins apte à recevoir un présent de noces, s'il plaît au roi son père de lui en faire (3). » Ce traité habile et décisif divisait la puissance du grand féodal, il appelait les fils de Henri II à une participation dans les fiefs d'un père trop puissant. Henri et Richard recevaient de vastes terres sous la suzeraineté directe du roi de France.

En signant ces trêves, il y avait souvent volonté de recommencer la guerre. Les traités prenaient toujours un caractère de mauvaise foi; les suzerains ne s'adressaient plus seulement à la force des armes, l'usage s'introduisait de s'assurer secrètement des alliances; elles armaient les fils contre les pères, les vassaux contre les suzerains; il y avait une politique qui divisait les forces et affaiblissait l'ennemi au préjudice de la loyauté. Tout changeait dans le droit public de l'Europe; le seul caractère qui domine dans cet ensemble d'événements, c'est la rivalité profonde entre les deux couronnes de France et d'Angleterre; les guerres germaniques ne sont plus qu'un accident, tout s'absorbe dans cette vaste lice, qui a pour théâtre les fiefs qui s'étendent depuis la Flandre jusqu'à Toulouse. Pendant des siècles la guerre se circonscrit en Normandie et en Guienne entre les rois de France et d'Angleterre; les hostilités féodales s'effacent devant le grand conflit qui fait tout converger vers la rivalité des deux couronnes.

Au milieu de cette activité de chevalerie et de féodalité, quand le gonfanon du roi était levé depuis Toulouse jusqu'à Amiens, Louis VII avançait dans l'existence; il dépassait cinquante ans déjà, et il avait usé son activité dans des expéditions incessantes. Après son divorce avec Aliénor, il épousa Constance, fille du roi de Castille, morte subitement, et il prit alors pour troisième femme Alix, fille de Thibault, comte de Champagne, dont il n'eut point d'hoirs mâles jusqu'en 1165; c'était tristesse aux châtellenies lorsque naquit son fils Philippe, dont j'ai narré avec bonheur la grande histoire (4). Louis VII, fatigué de tant de guerres, venait passer l'hiver en ses manoirs; alors il s'occupait à régler ses fiefs, à fixer les principes et les droits d'administration et d'Église. Après la mort de Suger, il gouverne lui-même la monarchie selon son privilége féodal de juger et de prononcer en matière de fiefs et de justice. Une grande discus-

(1) Comparez, sur tous ces événements, *Chronic. Normann.* 1161; Robert du Mont, *apud* Sigib. ad ann. 1161; Guill. de Neubrige, lib. XII.

(2) Les curieuses lettres de Jean de Sarisbery ont été publiées par Duchesne, tom. IV, pag. 472, act. 32.

(3) Il faut comparer à ces lettres de Jean de Sarisbery le chroniqueur Robert du Mont, *apud* Sigib. ad ann. 1169.

(4) Pour tout ce qui touche à l'enfance de Philippe-Auguste, je suis obligé de renvoyer à mon travail spécial sur Philippe-Auguste, tom. Ier.

sion s'élève devant le roi entre l'évêque de Langres et le duc de Bourgogne; Louis VII prononce souverainement, et la chartre est scellée par les mains de Hugues le chancelier (1). Voici maintenant le roi dans l'assemblée de Soisaons; le plaid des barons s'ouvre le 4e jour des ides de juin en présence des archevêques de Reims, de Sens, du comte de Flandre, de Bourgogne, et du comte de Nevers. L'assemblée proclame la trève de Dieu pour dix ans; nul ne pourra piller les terres du royaume, ravager les champs, troubler la sécurité des pâturages et des grands chemins, sous peine de subir le jugement de la cour (2). Puis vient dans le livre des chartres la confirmation des coutumes de Lorris, privilége communal dans sa plus grande extension. « Quiconque possédera une maison dans la paroisse de Lorris ne payera que six deniers de cens, sans rien devoir comme impôt pour sa nourriture, pour son travail, pour ses récoltes; que nul ne puisse être commandé pour un service qui se prolonge au delà d'un jour; la liberté la plus entière sera donnée pour le commerce et les foires aux marchands; nul ne doit la corvée, et tous peuvent vendre librement. Quiconque habitera la commune de Lorris un an et un jour sera libre, alors même qu'il aurait une origine de servage : les habitants ne répondent pas des dégâts causés par leurs animaux domestiques, l'âne, le bœuf, la brebis, dans les forêts royales; et ces beaux priviléges sont conférés aux habitants de Chanteloup comme à ceux de Lorris (3). » D'autres lettres du roi sont relatives à la régale de Laon, droit épiscopal maintenu dans les Gaules (4). En même temps l'évêque de Mende reconnaît la souvraineté du roi complète et absolue (5). Une chartre assure le revenu de Paris aux religieuses de l'abbaye d'Hières pendant les vacances du siége (6); une autre abolit les mauvaises coutumes de la ville d'Orléans, et défend d'ordonner le duel pour une créance au-dessous de 5 sous (7). Des lettres accordent aux bourgeois de Paris le droit excluaif de vendre les marchandises sur les foires et marchés (8); enfin une chartre affranchit tous les esclaves de corps (femmes et hommes) qui demeurent à Orléans. « Qu'ils soient tous libres, dit le roi, aujourd'hui et à perpétuité (9). »

Il y avait dans ces siècles un grand respect pour les droits de tous, pour les priviléges des corporations spécialement, et en voici un exemple : Louis VII, entraîné par la chasse ardente aux sangliers dans une forêt sombre, demanda gîte et hospitalité à un serf de l'Église de Paris aux environs de Créteil; le suzerain arriva là avec sa meute, ses valets, et occasionna du dégât dans la maison du serf de l'Église; quand l'évêque fut instruit du préjudice souffert par son homme de corps, il porta plainte au roi et demanda dommages; et comme il y eut un premier refus, il jeta l'excommunication et l'interdit sur le diocèse de Paris jusqu'à ce que réparation fût faite. Ainsi le suzerain, l'homme de la force brutale, cédait devant le droit, et l'homme d'armes était obligé de reculer en face du pauvre serf qu'il avait outragé (10). L'Église avait ses lois de protection et ses garanties dans tout le moyen âge.

Le bruit de guerre ne se fait-il plus entendre? les trèves ont-elles suspendu définitivement les batailles de Normandie et d'Aquitaine? La vieillesse glace-t-elle le bras de Louis VII? le roi est plus que jamais décidé à poursuivre ses querelles avec l'Anglais, il reçoit en sa cour de Paris les clercs et les féodaux mécontents de Henri II, il accueille toutes les rébellions. Le roi Louis VII s'agenouille devant Thomas Becket, l'immense archevêque de Cantorbéry, violemment persécuté par le roi d'Angleterre, comme expression de l'unité catholique luttant contre la force brutale. Tout gonfanon rebelle à Henri II est sûr de trouver protection en France; tout clerc qui résiste à l'impérieux suzerain d'Angleterre reçoit l'encens dans les basiliques. La chevalerie de Louis VII envahit la Normandie et l'Aquitaine; on combat encore à outrance. Que veulent-ils donc? Les rois vont-ils ensanglanter de nouveau les champs de batailles?

Croisade! croisade! fut le cri qui désarma les paladins prêts à courir les uns sur les autres! Le pape Alexandre III avait partout écrit des lettres encycliques sur les malheurs de la terre sainte, proclamant cette grande maxime catholique du moyen âge, « que tout ce qui était chrétien devait être libre. » La croisade n'était-elle pas un grand moyen de délivrance pour les chrétiens d'outre-mer? Douce pensée pour Louis VII que de retourner en Palestine! Il n'avait pas été heureux dans une première expédition, mais qu'importaient encore ces souvenirs un peu tristes lorsqu'ils se mêlaient

(1) Bénédictins, préface des *Hist. de France*, tom. xiv, pag. 47, à la note.

(2) *Ibid.*, pag. 387.

(3) Cette chartre est une simple confirmation. *Ordonn. du Louvre*, tom. xi, pag. 200.

(4) *Ordonn. du Louvre*, tom. 1er, pag. 15.

(5) *Ibid.*, tom. xvi, pag. 255.

(6) *Preuves des Libert. de l'Église gall.*, tom. 1er, p. 98.

(7) Ducange, vo *Duellum*.

(8) *Ordonn. du Louvre*, tom. ii, pag. 433.

(9) *Ibid.*, tom. xi, pag. 214.

(10) Ce fait est rapporté par les Bénédictins, *Art de vérifier les Dates*, tom. ii, in-4o, art. *Louis VII*.

aux joies voyageuses d'un pieux pèlerin! La race chevaleresque était active; une fille de Louis VII venait d'être fiancée au fils de l'empereur de Constantinople, une expédition devait sourire au roi. Partout où l'influence des papes se faisait sentir, partout dominaient bientôt les pensées de paix et de gouvernement. Le cardinal de Champagne était arrivé comme légat du pape; magnifique figure encore au moyen âge que ce cardinal *aux blanches mains*, comme le disent les chroniques, qui exerça une si grande puissance sur les événements (1). Le cardinal de Champagne fut le promoteur de la paix entre Louis VII et Henri II; il se posa dans les négociations avec l'idée d'une royale fraternité, d'une ligue de peuple pour la croisade. Il se fit ainsi l'intermédiaire puissant qui amena l'hommage définitif de Henri II au roi Louis VII son suzerain, et la paix entre les vassaux; cette formule d'hommage existe encore, et il est curieux de la recueillir des chartres contemporaines. « Moi, Henri d'Angleterre, j'assurerai au roi des Français, comme à mon seigneur, ses membres et son royaume, s'il m'assure comme à son homme et à son vassal, mes membres et les terres qu'il m'a données par accord fait entre nous (2), et pour lesquelles je suis son vassal, et à cause de la soumission, de l'honneur et de l'amour que je dois au roi des Français mon seigneur, je ferai une paix finale et un accord avec le comte Thibault, et je mettrai au jugement de l'archevêque de Reims, de l'évêque de Noyon, du comte de Flandre, touchant les différends qui sont entre nous; et si cela ne plaît pas, je me mettrai, pour la seule considération du roi, à l'arbitrage de huit personnes bien instruites de nos prétentions réciproques, dont il en choisira quatre et moi quatre; et ensuite, si je lui dois quelques services, je le lui ferai; je déclarerai le reste de vive voix et plus amplement (3). » Par cet hommage, fier encore dans ses expressions respectueuses, les querelles étaient apaisées; les fiefs que le roi Henri II possédait en France étaient partagés entre ses fils; le puissant vassal n'avait plus à sa disposition toutes les forces; on pouvait exciter les jalousies entre le père et les enfants. Ce fut frère Bernard, du même nom que l'abbé de Clairvaux, solitaire du bois de Vincennes, homme alors d'une certaine puissance intellectuelle, qui fit sceller ces chartres d'hommage; et l'on vit arriver à la cour de Paris Henri II en personne; il habita le palais du roi sur la Seine, et Louis VII, pour lui faire honneur, se relégua pendant quelques mois de fêtes au vieux palais de Notre-Dame. La courtoisie la plus généreuse présidait aux festins, aux cours plénières. Une seule pensée préoccupait la chevalerie : la terre sainte, la délivrance du tombeau du Christ. Dans toutes les querelles qui surgissent, dans toutes les batailles qui se commencent, il y a toujours un besoin de paix pour tourner les armes contre les Sarrasins, les véritables ennemis des chrétiens. Comme il arrive, quand une génération se préoccupe d'une grande guerre, toutes les autres hostilités sont considérées comme des batailles civiles. L'expédition chrétienne devait se diriger vers la terre sainte, et le peuple ne fut satisfait que lorsque, par un traité, Louis VII et Henri II, cessant leurs querelles particulières, résolurent une nouvelle croisade avec toutes les forces de l'Occident. Quel beau jour que celui-là dans les châtellenies de France (4)!

Ces idées de pèlerinage étaient si répandues que, déjà vieux, Louis VII demanda la permission à son vassal de visiter, en Angleterre, le tombeau de saint Thomas de Cantorbéry, où brillaient tant de miracles. Il allait, pauvre pèlerin, s'acheminer vers la cathédrale pour demander la santé de son fils Philippe, le seul héritier de sa couronne, fort malade dans le château du bois de Vincennes. Louis VII accomplit son vœu; il accabla de riches présents, pierres précieuses et lampes d'or, la châsse du saint (5); et, après avoir visité les royales demeures de Henri II, les forêts séculaires où retentissait le cor de la Saint-Hubert, les solitudes mystérieuses, les abbayes antiques de Saint-Alban, Louis VII se disposait à quitter l'Angleterre lorsque la maladie le saisit; il éprouva une sorte de paralysie sous les voûtes froides de l'abbaye; il en avait déjà subi les fatales atteintes. Il revint en toute hâte à Paris; sa maladie fut longue, douloureuse; il mourut le 18 septembre 1180 (6). Son corps fut inhumé à l'abbaye de Barbeau qu'il avait fondée, et sous ces voûtes sombres du monastère, Alix, sa femme, lui fit élever un tombeau de bronze, de marbre, d'argent, d'or et de pierres précieuses. On lisait là des épitaphes qui parlaient des misères de la vie et du néant de l'homme. Le roi était loué surtout pour

(1) Sur les merveilleuses influences du cardinal de Champagne, lisez Sainte-Marthe, *Gallia Christian.*, tom. Ier, pag. 157; tom. II, pag. 490. Marlot, *Hist. Remens.*, liv. III, pag. 405 à 453, et Duchesne, *Preuves de l'Histoire des cardinaux français*, pag. 119.

(2) *Et terras quas mihi conventionavit* (*Epistol.* 18. Duchesne, tom. IV, pag. 584.

(3, *Collect. Epistol.*, Duchesne, tom. IV, pag. 584.

(4) Roger de Hoveden est fort curieux pour toute cette époque. Ad ann. 1170. Duchesne, tom. IV, p. 433, acte 43.

(5) Bénédictins, *Art de vérifier les Dates*, tom. II, in-4°.

(6) Sur la maladie et la mort de Louis VII, comparez Rigord, *Gest.* Philippe-Auguste; Duchesne, tom. IV, p. 7; Vincent, *Bellov. Specul.* Ad ann. 1180; Duchesne, t. IV, pag 442.

sa générosité envers les églises ; il les avait accablées de dons, multiplié leurs revenus et les offrandes ; il fut dit dans l'épitaphe « que le roi était digne de Dieu par sa chasteté, sa piété, son abstinence et ses vertus chrétiennes. Louis VII n'avait eu que des filles d'Aliénor et de Constance de Castille; Philippe-Auguste naquit d'Alix de Champagne.

Maintenant si, adorateur du vieux temps, vous voulez lire l'histoire de cet enfant merveilleux, conservé par les prières de son père au tombeau de saint Thomas, j'en ai recueilli les précieux débris. L'époque de Philippe-Auguste complète le règne de Louis VII, elle est comme le couronnement de l'administration de Suger (1). Louis VII prépara le règne de son fils ; nous retrouverons Philippe-Auguste brisant une lance avec Richard Cœur de Lion, comme Louis VII avait heurté le poitrail de son cheval de bataille contre le beau coursier de Henri II. La rivalité de la France et de l'Angleterre va désormais devenir l'histoire : chaque époque est ainsi sous l'empire de certaines idées ou de grands faits : au douzième siècle c'est la féodalité qui lutte contre l'Église ; un peu plus tard vient la croisade ; après la croisade la rivalité de la France et de l'Angleterre; puis la réforme contre le catholicisme ; puis l'esprit révolutionnaire contre l'esprit monarchique. Les générations se tiennent par un lien mystérieux dont Dieu seul a le secret; les systèmes se dévorent ou croulent les uns sur les autres, mais au fond de la société il existe une sorte d'unité morale qui traverse les siècles pour dominer les temps !

(1) L'Histoire de Philippe-Auguste se lie essentiellement au règne de Louis VII; on ne peut même comprendre mes idées que par cette double lecture, et voilà pourquoi j'y renvoie si souvent le lecteur. Il ne faut pas oublier que mes travaux isolés se rattachent à un grand ensemble historique.

FIN DE HUGUES CAPET.

HISTOIRE

PHILOSOPHIQUE DES JUIFS,

AU MOYEN AGE.

INTRODUCTION.

L'histoire n'offre pas de plus curieux spectacle que l'existence du peuple juif durant le moyen âge et dans les sociétés modernes. Tandis que toutes les grandes nations de l'antiquité ont disparu avec leurs lois et leurs institutions, et que la main du temps a dissipé les vastes empires de Perse, d'Égypte et d'Assyrie, une peuplade presque ignorée aux jours de sa splendeur, s'est sauvée du naufrage, et a conservé, dans cette ruine universelle, ses mœurs et ses coutumes nationales. Le peuple juif n'a plus de patrie; le sol qui vit ses rois, ses pontifes et son temple saint, a passé sous une domination étrangère. Cependant, accablé par ses malheurs, lorsque tout change autour de lui, Israël semble embrasser ses autels avec une force nouvelle, et tirer de ses infortunes mêmes un dévouement absolu aux institutions des ancêtres. Chose extraordinaire! ce peuple qui, dans ses prospérités, courait avec tant d'inconstance aux autels de Moloch, de Baal et des dieux d'Assyrie, aujourd'hui que Jéhovah ne se manifeste plus à lui par des miracles, a senti redoubler sa ferveur pour des croyances que ne fortifient plus cependant, ni les foudres du Sinaï, ni les paroles des prophètes.

L'histoire du peuple juif, aux époques que nous venons d'indiquer, sera toujours un grand sujet de méditations philosophiques. Si déjà ses antiques annales offrent un puissant intérêt jusque dans leurs merveilles, si la critique éclairée y trouve un vaste champ pour comparer les croyances, les fables ingénieuses de l'ancien monde, et recueillir les premières traces de la civilisation, quel tableau plus curieux encore ne présente pas à l'observateur cette autre période du judaïsme qui commence à la grande dispersion d'Israël, après la ruine du temple? Jusqu'alors l'histoire du peuple juif est pour ainsi dire circonscrite dans un certain cercle de faits et d'idées qui sont familiers à notre enfance, et qui forment le fondement de notre éducation religieuse; les Juifs ne se trouvent en rapport avec les autres peuples que passagèrement, et à la suite de ces grands désastres qui les soumettaient à de pénibles captivités: mais après leur dispersion, ils s'établissent sur tous les points du monde connu; leur population errante se trouve soumise à l'influence des gouvernements, des mœurs et de la civilisation de tous les peuples, de sorte que leur histoire, à partir de cette époque, se mêle à toutes les grandes révolutions politiques et religieuses.

Il a suffi d'exposer les caractères du sujet, pour sentir l'importance d'une bonne classification historique; il serait presque impossible, en effet, d'éviter une extrême confusion, si, dans un si vaste tableau, on ne distribuait les faits par grandes époques, dont les deux termes doivent être choisis parmi les révolutions contemporaines qui ont le plus influé sur l'existence du judaïsme. Quoiqu'il se mêle nécessairement toujours un peu d'arbitraire dans le choix de ces grands événements, il nous a paru que nous pourrions faire commencer la première période à l'influence de la domination romaine sur la Judée, au moment de la décadence de la race des Machabées et de l'apparition du christianisme; nous en placerons le terme à la publication des codes Théodosien et Justinien, qui changèrent la condition politique des Juifs, et au triomphe du Coran dans la Syrie, l'Égypte, la Perse et l'Arabie, principe d'une civilisation nouvelle.

La seconde époque commence à la formation des royaumes barbares dans l'Occident; elle doit comprendre, par conséquent, tout le moyen âge et finir au XVI[e] siècle, à la grande réforme de Luther dans l'Occident; et dans l'Orient, à la conquête de Constantinople par Mahomet II.

La troisième et dernière époque, enfin, com-

prendra l'histoire du judaïsme, au milieu des opinions religieuses et philosophiques, depuis le XVIe jusqu'au XVIIIe siècle. Un appendix sur la situstion actuelle des Juifs servira comme de complément à ce tableau.

Chacune des périodes que nous venons d'indiquer est marquée d'un caractère particulier dans les annales de la Synagogue. Dans la première, on voit la société des Juifs se diviser en trois *captivités* principales, pour nous servir de l'expression des rabbins : la *captivité d'Occident*, qui se compose de tous les Juifs dispersés sur la surface de l'empire romain ; la *captivité d'Orient* ou des dix tribus qui fixèrent leur demeure sur les rives de l'Euphrate, après le retour d'Esdras dans la Judée; enfin la nouvelle *captivité d'Égypte*, sous les Ptolémées et les Romains.

De grandes révolutions signalent ces trois captivités : dans celle d'Occident, les Juifs se trouvent d'abord en présence de la puissance romaine et du polythéisme. Rome, qui avait conquis le monde, envoie ses légions vers Jérusalem; les successeurs des Machabées et les rois hérodiens subissent le joug et règnent par la permission des Augustes, puis la Judée est réduite en province; la tyrannie des procurateurs, la guerre civile entre les sectes religieuses, la révolte armée, entraînent la ruine de Jérusalem; le sanctuaire n'existe plus, et avec les sacrifices communs périssent les liens de la patrie; les Juifs sont dispersés sur la surface de l'empire; leur religion, leurs coutumes nationales, d'abord l'objet du mépris et de la rigueur des lois, prennent un caractère auguste aux yeux des partisans du nouveau platonisme. En même temps s'élève une religion rivale : le Christ a paru avec des doctrines; ses sectateurs, longtemps persécutés, triomphent; le culte nouveau emprunte ses lois, ses souvenirs et ses prophéties aux livres juifs; le voilà d'abord tout empreint des principes du judaïsme, se détachant peu à peu de son origine première à travers les hérésies que cette lutte fait naître et les haines qu'elle excite; il prend la pourpre et la puissance. Dès lors s'établit et se consacre une législation où respirent les vieux ressentiments de deux sectes rivales; on se maudit également et dans la Synagogue et dans l'Église; cette lutte inspire de grands travaux aux docteurs; des écoles se forment à Tibérias et à Jafné, où les rabbins enseignent les préceptes de Jéhovah et les sentences des sages; c'est dans leur sein que se publient la Mischna et le Talmud de Jérusalem, en même temps qu'une hiérarchie de pontifes et de prêtres se forme comme spontanément sous l'influence d'un patriarche prince héréditaire des Juifs.

La captivité d'Orient présente un spectacle non moins curieux. Dix tribus dispersées par Salmanassar établissent leur demeure aux rives de l'Euphrate et dans les anciennes villes des Mèdes; de là elles se répandent sur presque toute la surface de l'Asie; ces colonies survivent aux grandes révolutions des empires de Perse et d'Assyrie. C'est dans cette captivité qu'on peut comtempler le judaïsme face à face avec la religion des mages, ce culte du feu et des astres, que Jéhovah avait proscrit tant de fois, mais qui agit insensiblement sur les opinions et la science des rabbins de Babylone. C'est sous cette influence que naît et se développe la cabale judaïque, mystérieuse combinaison de signes, de lettres et de nombres. Lorsque Jérusalem tombe réduite en cendres, un gouvernement particulier s'établit, et les dix tribus saluent un *prince de la captivité;* là se voient encore une hiérarchie de rabbins, les écoles célèbres de Pundebita, de Neherdea et de Sora. Le rétablissement du culte du feu sous les Sassanides, cause aux Juifs de sanglantes persécutions; quelque temps confondus avec les chrétiens dans l'Arménie et sur les frontières limitrophes des deux empires de Constantinople et de Ctésiphonte, ils s'en distiguent bientôt par la haine qu'ils leur portent; et dans la longue lutte entre Constantin et Sapor, ils semblent préférer la domination des mages à celle des évêques chrétiens.

Des colonies transportées par les ordres d'Alexandre le Grand et de Ptolémée Lagus, quelques débris peut-être de ces anciens Hébreux longtemps esclaves sous les Pharaons, forment la population de la nouvelle captivité d'Égypte. Les Juifs protégés par les Lagides, se multiplient dans les grandes cités qui avoisinent le Nil; ils y reçoivent des priviléges et la faveur d'honorer Jéhovah; des oratoires s'élèvent; Onias, prêtre fugitif de Jérusalem, vient bâtir un temple dans la basse Égypte, et les sacrifices sont accomplis comme au temps des pontifes d'Israel. Dans l'Égypte se forme aussi une hiérarchie de sages et de vieillards; on ne remarque pas dans les études cet esprit étroit, ce caractère singulier qui se manifeste dans les écoles de la Judée et même de Babylone. Les Juifs d'Égypte peuplent les académies fondées par les Lagides; ils communiquent par des traductions la science mystérieuse de leurs livres saints, et empruntent, à leur tour, à la philosophie et à la littérature grecques, des pensées plus généreuses et un goût plus épuré : les ouvrages de

Philon et de Josèphe sont empreints de ce nouveau caractère. Mais si les hommes éclairés se rapprochent par la science, les multitudes restent toujours avec leurs préjugés et leurs inimitiés; les cités populeuses de l'Égypte, Alexandrie surtout, voient éclater de tristes divisions. Les progrès du christianisme viennent encore compliquer la situation politique des Juifs : d'abord le mélange des doctrines juives et égyptiennes avec la nouvelle religion du Christ favorise mille hérésies diverses, tandis qu'une haine jalouse inspire de longues persécutions; lorsque le christianisme triomphe, les disputes des Ariens et des Nestoriens, auxquelles les Juifs se mêlent toujours, excitent une vive agitation dans les principales cités de l'Égypte; elles ne trouvent un terme que lors de la grande invasion par les musulmans. Ici finit la première époque.

Une ère nouvelle commence; l'empire romain est envahi par les barbares du Nord; leur multitude victorieuse s'établit dans les plus belles provinces et y apporte de nouvelles mœurs, de nouvelles habitudes. C'est au milieu du système militaire féodal, mêlé à l'enthousiasme religieux, qu'il faut suivre les Juifs dispersés; quoique ce système, agissant également sur toute la surface de l'Europe, dût produire à peu près les mêmes résultats, et empreindre d'un caractère presque uniforme l'histoire des Juifs à cette époque, toutefois les accidents de la politique sont assez nombreux pour donner à chacune des captivités dans le moyen âge des couleurs particulières.

Dans l'Italie, après la domination passagère des Lombards, les Israélites se trouvent en rapport tout à la fois avec les papes, les républiques naissantes, l'esprit de commerce et de liberté. Dispersés dans l'Allemagne, ils subissent le système féodal dans toute son énergie; chaque électorat, chaque évêché, chacune des villes libres, ont des lois particulières qui les concernent; on dispute sur la propriété d'un Juif, comme sur celle d'un fief ou d'un cheval de bataille, jusqu'à ce que la bulle d'or vienne fixer leur condition et leur existence dans les différents électorats de l'Empire. En France, en Angleterre, le même esprit règne dans la législation, quoiqu'il soit facile de remarquer que sa marche est plus régulière; cependant des coutumes locales, pleines de bizarrerie et de nouveauté, varient incessamment ce tableau. Dans l'Espagne, les Juifs, d'abord soumis aux lois dévotes des évêques visigoths, voient commencer pour eux l'ère d'une brillante captivité sous les califes; c'est à cette époque que les plus savants des rabbins composèrent leurs ouvrages les plus remarquables sur l'astronomie, la médecine et la philosophie. Au milieu de l'ignorance de cet âge, ce pourra être un spectacle assez curieux que de voir naître et se développer la littérature hébraïque : l'activité des Juifs pour les nobles travaux de l'esprit est alors surprenante; leurs écoles se multiplient dans le sein de toutes les synagogues, et conservent l'esprit de la science avec le goût des études sérieuses. A ce tableau se joint naturellement celui du commerce des Juifs; car la littérature fut souvent chez eux une branche d'industrie. Ici se place cette histoire merveilleuse du commerce des Juifs dans le moyen âge, qui fait encore l'étonnement de notre civilisation avancée. L'Europe n'a plus de communications; les routes sont peuplées de châteaux fortifiés où des seigneurs toujours armés exercent leur courage rapace sur les marchands et les voyageurs : rien n'arrête les Juifs; presque partout ils obtiennent le privilège du prêt à usure; là ils achètent la ferme des péages, des tonlieux et des droits féodaux; ils parcourent les foires, fournissent les églises et les barons de tout le luxe de l'Orient, chaque village a son Juif, chaque cité sa synagogue; et lorsque le zèle religieux a assez de force pour commander leur expulsion, rarement une ou deux années s'écoulent sans que le prince ou le baron ne les ait rappelés dans ses États.

Dans l'Orient, triomphent à cette époque les doctrines armées du prophète : Mahomet asservit quelques populations juives campées sous la tente dans le désert; ce sont des Juifs qu'il daigne choisir pour l'aider à écrire le Coran, et ce livre des sentences est puisé presque en son entier dans les annales sacrées du judaïsme, et dans les commentaires des rabbins. Cependant l'islamisme persécute les Juifs, et l'esprit d'intolérance se manifeste comme dans l'occident chrétien : ainsi, chose remarquable! deux religions, filles de la Synagogue, oublient, dans leur triomphe, leur origine commune, et, encore tout empreintes des lois de Moïse, prennent le glaive contre leurs aînées qui semblent en conserver plus fidèlement les traditions et les préceptes. La domination superbe des successeurs du prophète s'étend rapidement sur l'Égypte, l'Assyrie et la Perse : au milieu des grands désastres qui affligent l'Orient, Jérusalem devient encore la ville sainte; le fidèle musulman y baise avec ferveur la pierre mystérieuse d'où Mahomet s'éleva vers le septième ciel; et tandis que le chrétien y adore le tombeau du Christ, le Juif verse des larmes sur les débris du temple de Salomon. Singulière destinée d'une

cité presque inconnue dans l'univers ancien, et dont les ruines réveillent encore tant de souvenirs et d'enthousiasme! La domination des croisés dans l'Orient n'est que passagère; le gouvernement féodal, établi par les assises des barons, règle un moment l'existence des Juifs qui habitent la Syrie, la Palestine et l'Arménie, en même temps que les sultans de Perse protégent les dix tribus captives sur toute la surface de leur empire. Après cette époque, l'Orient est plein d'invasions armées, et subit tour à tour le joug des Karismiens, des Tartares et des Turcs : il est curieux de voir ce que deviennent les Juifs au milieu de ces gouvernements violents et éphémères, qui se renversent avec fracas les uns sur les autres, et placent le droit du glaive au-dessus de tous les principes.

Enfin s'ouvre la troisième période : l'esprit humain s'est lentement avancé vers une grande révolution; l'imprimerie commence à multiplier les livres; et les abus de l'autorité ecclésiastique ont réveillé les doutes et les controverses : la réforme se propage; mais encore dans toute la ferveur d'une secte, elle n'est pas plus tolérante que le catholicisme. Luther se déclare le plus ardent adversaire des Juifs; leur condition change peu dans les pays soumis au protestantisme, surtout lorsque les lois féodales y conservent leur force, comme en Allemagne. Cependant on étudie plus que jamais les livres juifs, les controverses des rabbins et les combinaisons de la cabale; plus de trois cents ouvrages hébreux sont déjà sortis des presses de Bamberg à la fin du XVe siècle. Le goût général des études sérieuses se propage, et les lumières favorisent la tolérance; quelques pays seuls restent en arrière de ce grand mouvement; l'Espagne voit encore ses auto-da-fé, et enfin la grande expulsion des Juifs sous Ferdinand et Isabelle. En France, la persécution se mêle aux guerres civiles. Dans l'Italie, si l'esprit de liberté et de commerce protége souvent les Juifs, la législation humiliante et sévère des derniers pontifes s'éloigne peu du système de persécution adopté dans le moyen âge. L'Angleterre ne les voit plus sur son territoire, d'où ils ont été expulsés deux siècles auparavant. Dans ce mouvement général, des colonies juives vont habiter le nouveau monde; d'autres peuplent quelques îles de la Méditerranée et le continent de l'Afrique. Elles se multiplient surtout dans l'empire ottoman, depuis que Constantinople est tombé au pouvoir de Mahomet II.

Le XVIIIe siècle porte les fruits des travaux du XVIe; la philosophie propage les idées généreuses de tolérance et de liberté d'opinions; les Juifs vont enfin se confondre dans la grande famille sociale : mais l'esprit de critique et d'examen attaque les antiquités et les croyances des Juifs; l'école du XVIIIe siècle cherche même à déverser la haine et le mépris sur les enfants d'Israël, sur leurs mœurs et leurs habitudes; de sorte que le judaïsme perd pour ainsi dire en vénération ce que les Juifs gagnent en liberté politique. Quelques-uns même, parmi les Israélites, suivent l'impulsion et le mouvement des esprits : une secte de philosophes s'élève au sein de la Synagogue; elle néglige les cérémonies et les préceptes du culte pour défendre les lois d'une morale générale. Le préjugé contre les Juifs s'efface insensiblement : l'assemblée constituante leur accorde le droit de cité; ils l'avaient obtenu en Angleterre sous le long parlement. L'Allemagne modifie aussi sa législation en même temps que la Hollande, la Pologne et la Suède leur accordent de nombreux priviléges. Les vastes conquêtes de la république française respectent partout la situation des Juifs; toutefois leur état féodal change dans les électorats qui composent la confédération du Rhin lors de la paix de Presbourg et du traité de Tilsitt; dans cette époque, se placent les convocations du grand sanhédrin à Paris, et les décrets contre les usures des Juifs de plusieurs départements de la France, et contre le refus de service. Après la chute de l'empire, le droit commun et la tolérance se maintiennent encore dans la plupart des États de l'Europe; car il est de ces conquêtes de l'esprit humain que rien ne peut arracher aux générations nouvelles. Arrivé au terme de cette période, il n'est plus possible que de résumer dans un tableau général la situation actuelle des Israélites sur tous les points du globe.

Tels sont les faits généraux que présentent la marche et les développements du judaïsme dans les temps où nous devons le suivre, et tel est, par conséquent, le travail que nous nous sommes proposé. Les annales d'un peuple qui, toujours lui-même, traverse tant de siècles et se trouve en rapport avec tant de civilisations diverses, ne peuvent manquer d'exciter à un haut degré l'intérêt de la génération actuelle, génération toute sérieuse, qui se plaît à chercher des exemples et des leçons dans les grands spectacles de l'histoire. Le caractère de notre époque est un esprit d'investigation qui marche par les faits aux résultats; et nous croyons répondre à ses goûts comme à ses besoins, en retraçant le plus curieux des phénomènes historiques du temps présent comme du temps passé.

L'histoire a fait aujourd'hui de trop grands progrès parmi nous, pour qu'on puisse se borner, comme dans le siècle dernier, à reproduire, en les habillant, quelques ouvrages d'érudition ou des travaux déjà exécutés sur un sujet : il faut remonter aux sources, si l'on veut exciter un peu d'attention. Notre éducation historique est assez avancée pour qu'il soit facile de distinguer les ouvrages puisés aux sources mêmes de ceux qui ne sont faits, pour ainsi dire, que de seconde main : il y a dans les monuments originaux je ne sais quelle empreinte contemporaine, quelle fleur de vérité qui passe dans les écrits qu'on leur emprunte, et qui est comme une noble récompense exclusivement réservée aux travaux consciencieux. On se prive de cet immense avantage, dès qu'on s'en rapporte aux recherches toutes faites des érudits du dernier siècle : ces hommes laborieux avaient lu beaucoup de faits sans doute; mais, comme on l'a déjà ingénieusement remarqué, *ils en savaient peu*, c'est-à-dire qu'ils n'avaient ni assez de goût pour les choisir, ni assez de philosophie pour les éclairer; les plus grands événements de l'histoire venaient mourir dans leurs mains, parce qu'ils n'y apercevaient jamais que l'objet d'une dissertation sur un mot ou d'un commentaire sur une date.

Si le présent ouvrage se distingue sous quelque rapport, s'il a mérité les suffrages de l'Institut, c'est peut-être par cette conscience de recherches qui ne se satisfait que dans l'etude des monuments originaux. L'auteur a parcouru les siècles qu'embrasse son travail, rassemblant les faits épars et les lois dispersées, et c'est avec ces débris qu'il a cherché à reconstruire l'histoire du judaïsme. On s'apercevra aisément que ce travail présentait de nombreuses difficultés; il n'en est pas, en effet, de l'histoire d'une société passant pour ainsi dire au milieu de toutes les autres, comme de celle d'une nation particulière qui a ses annales et ses chroniques où tous les faits sont groupés et réunis : il faut une longue étude pour rechercher dans les chronologistes juifs, les Pères de l'Église, la législation de l'empire, les conciles et les monuments de tous les pays, les traces d'une nation qui a traversé les sociétés du moyen âge sans laisser plus de souvenirs dans les annales contemporaines que n'en laisse un voyageur dans la mémoire d'une peuplade barbare. L'auteur ose croire qu'il a rempli cette tâche avec quelque attention; il est peu de faits qu'il n'ait soigneusement recherchés, peu de renseignements qu'il ne se soit procurés; il doit à MM. les consuls dans l'étranger d'importantes communications sur l'histoire des Juifs et leur situation actuelle dans les quatre parties du monde; il n'a voulu publier son travail qu'après avoir consulté tout ce qui a été écrit sur ce sujet, et de savants rabbins ont bien voulu lui communiquer des faits qui peuvent intéresser leur nation.

On demandera peut-être, maintenant, dans quel esprit est écrite cette histoire; si l'auteur est favorable aux Juifs ou s'il leur est opposé. A cette question il n'y a qu'une seule réponse à faire : l'histoire n'est point un mémoire sur procès où l'auteur doive nécessairement adopter une opinion et la défendre; c'est pourquoi il laissera parler les faits; car chacun d'eux porte son propre jugement un peu mieux que l'historien ne pourrait le faire lui-même. On comprend mal l'esprit d'indépendance et d'investigation de notre siècle; on méconnaît jusqu'à ses lumières, en lui presentant une sorte de leçon toute faite sur chaque événement qu'on raconte : l'esprit de système, qui a produit de si importants résultats dans les sciences, peut être la cause de graves erreurs, appliqué aux recherches historiques.

Ne voir dans les faits que les auxiliaires d'une opinion, c'est rétrécir les grands devoirs de cette haute magistrature qui appelle au tribunal de la postérité les siècles et les générations. L'auteur peut donc répondre sans crainte qu'il ne sera pas plus favorable aux Juifs qu'il ne leur sera contraire; qu'il racontera les faits ainsi qu'il les a trouvés, se bornant à les éclairer par la critique, et à les réunir dans cet ordre philosophique qui est aussi éloigné de l'esprit de système que la raison peut l'être de la passion. Assez de divisions agitent la société contemporaine, sans encore en empreindre le passé : que l'histoire, dégagée de tous les préjugés des partis et des opinions politiques, ressemble à ce temple des anciens où les initiés ne pouvaient pénétrer que l'olivier de la paix à la main, et en se dépouillant, suivant les paroles de l'oracle, *de toutes les passions terrestres qui obscurcissent la vue et troublent la raison.*

HISTOIRE

PHILOSOPHIQUE DES JUIFS.

CAPTIVITÉ D'OCCIDENT.

CHAPITRE PREMIER.

PROGRÈS DE LA PUISSANCE ROMAINE DANS LA JUDÉE, DÉCADENCE DE LA MONARCHIE DES JUIFS SOUS LES SUCCESSEURS DES MACHABÉES ET LES ROIS HÉRODIENS.

An 68 av. J.-C. — 8 dep. J.-C.

Les enfants d'Israel avaient éprouvé bien des vicissitudes, lorsqu'ils tombèrent sous la domination romaine; les traditions sacrées parlent, pour la première fois, des légions de la république, dans le livre des Machabées. Après que la reconnaissance des peuples eut élevé Judas, l'aîné des sacrificateurs de Modin, au rang de pontife suprême, les Juifs, pour échapper à la vengeance des rois de Syrie, sollicitèrent l'alliance de Rome. Les victoires des consuls remplissaient alors l'univers, la Grèce venait d'être subjuguée, et les noms de trois grands rois d'Orient, Persée, Philippe et Antiochus, s'étaient mêlés dans les pompes du triomphe aux noms de Sparte et d'Athènes. Judas Machabée envoya donc vers Rome deux vieillards, Eupolémus, fils de Jean, et Joseph, fils d'Éléazar. Après une longue navigation, les députés touchèrent au rivage du Tibre; ils virent la ville éternelle; et bientôt un décret du sénat, inscrit sur les tables d'airain, accepta l'alliance des Juifs : « Les nations soumises aux « Romains devaient, à l'avenir, respecter les nou- « veaux alliés de la république; aucun peuple ne « devait être assez hardi pour fournir du blé ou de « l'argent aux ennemis des Hebreux. Si la Judée « était envahie par les rois d'Égypte ou de Syrie, « les légions romaines protégeraient Israel, ses « villes, ses campagnes; et, de son côté, Israel de- « vait marcher comme auxiliaire parmi les cohortes « alliées (1). »

Dans le système du gouvernement des Romains, les alliances sollicitées par les nations étrangères étaient considérées non-seulement comme un hommage rendu à la majesté du peuple, mais encore comme un acte de sujétion politique. Quoiqu'il n'existe aucun monument qui constate précisément l'influence que la république romaine acquit sur le gouvernement de la Judée, on doit penser que son pouvoir fut bien grand, si on l'apprécie d'après les besoins qu'avaient les Hébreux de la protection du peuple roi et de l'intervention de ses armes. Sans

(1) Krebs, *Decreta Roman. pro Judæis.* C'est une collection de tous les traités entre le peuple juif et les Romains.

cesse obligés de se défendre contre les Ptolémées, l'Arabe du désert et les rois de Syrie, successeurs d'Antiochus le Grand, les Juifs, dans cette lutte sanglante, durent souvent recourir à la médiation du sénat, et aux légions qui campaient sur leurs frontières; et, à son tour, l'ambitieuse Rome dut profiter de ces guerres fréquentes pour augmenter son influence et affermir son autorité. Cependant la Palestine ne subit entièrement le joug de la république que sous Pompée, et à la suite des divisions qui agitèrent les successeurs des Machabées.

Au moment où commença l'alliance entre Jerusalem et Rome, les fils du sacrificateur de Modin gouvernaient encore Israel; Simon, le dernier des Machabées, après s'être acquis la reconnaissance du peuple dans la lutte sanglante de la ville sainte contre les rois de Syrie, avait péri dans les murs de Jericho, victime de la trahison, au milieu des pompes d'un jour de fête. Hyrcan, son fils, qu'il avait eu d'une esclave, succéda au titre de prince de la nation et de pontife suprême, alors héréditaire dans la famille des Machabées. Son glaive toujours victorieux avait assuré la liberté de la Judée, et les terres des Israélites s'étaient agrandies du vaste pays des Iduméens et des riches cités de Joppé et de Samarie; mais, tandis que les rois d'Égypte et les monarques successeurs d'Antiochus rendaient hommage, par leur alliance, à l'éclat tout nouveau du peuple juif, il se trouva quelques docteurs dans les écoles qui rappelèrent à la multitude qu'Hyrcan n'avait point eu pour mère une Israélite, et que les lois de Jéhovah excluaient de la suprême sacrificature le fils d'une femme étrangère ou captive. Dès ce moment, la Judée fut pleine de troubles et de séditions (1).

Durant la longue domination des rois d'Assyrie sur la Judée, il s'était élevé, parmi les Juifs, deux sectes rivales : les pharisiens, rigides observateurs de la loi dont ils étaient dépositaires, exerçaient sur la multitude enthousiaste l'ascendant qu'usurpent toujours les pratiques extérieures de la piété; les saducéens, au contraire, qui composaient les classes éclairées et polies, négligeaient, dans leur morale facile, les prescriptions minutieuses des docteurs, et jusques aux commandements de Jehovah; les monuments rapportent même que, lorsque les Assyriens possédaient encore le temple de Jerusalem, on avait vu des pontifes saducéens charger leur tête de couronnes de fleurs, à la manière des prêtres de Vénus assyrienne, et sacrifier, au pied du tabernacle, des victimes défendues. Ces deux sectes s'étaient longtemps disputé la puissance, et l'élévation des Machabées au pouvoir suprême n'avait été, en quelque sorte, que le triomphe des pharisiens sur les saducéens, de la race des sacrificateurs sur celle des rois, enfin de la multitude enthousiaste sur la philosophie indifférente. Les Machabées, élevés par la secte des pharisiens, s'appuyèrent d'abord sur elle; mais il entre dans la nature des choses que les opinions se séparent tôt ou tard des hommes qu'elles ont portés à la puissance, soit que ceux-ci, une fois parvenus, se croient assez forts pour agir seuls, soit que les opinions deviennent elles-mêmes trop exigeantes pour qu'on puisse les satisfaire. Hyrcan et les pharisiens s'étaient donc éloignés les uns des autres; et ce furent les prêtres de cette faction qui, dans les cérémonies de la pâque, ameutèrent le peuple contre le prince, en lui reprochant d'avoir pour mère une captive de l'Idumée. Hyrcan chercha, dès lors, un appui dans la secte des saducéens; et bientôt sa cour nombreuse, et le sanhedrin même, se composèrent des adeptes les plus fervents des principes de cette secte.

A la mort d'Hyrcan, sa mémoire fut maudite autour du tabernacle, et les trompettes ne retentirent pas comme pour les princes et les pontifes. Cependant Aristobule son fils adopta la même politique. Les saducéens remplirent sa cour et les tribunaux de justice. Leurs opinions indulgentes favorisèrent toutes les innovations que le jeune prince osa tenter : issu de la race des sacrificateurs, il ceignit la couronne des rois; et contre la loi de Dieu même, le sceptre de Juda fut ainsi enlevé de la maison de David, pour passer dans une famille sacerdotale. Dès ce moment Aristobule habita le palais de David et de Salomon; il eut des femmes étrangères, et des gardes qui veillaient près de son lit d'ivoire selon les mœurs royales d'Israel; les courtisans saducéens fléchirent le genou devant cette race nouvelle, distinguée sous le titre de princes asmonéens. Aristobule, suivant l'expression de Josèphe, ne promena que deux ans le manteau de pourpre dans les villes de la Judée; il transmit sa couronne et son pouvoir à son frère Alexandre Jannée, qui signala son règne de vingt-sept ans par la conquête des côtes de Ptolémaïs, de Jofue et d'Antédon. Tandis qu'il agrandissait ainsi les antiques domaines des Hebreux et que le territoire de la Judée se peuplait de nouvelles cités, les pharisiens, dont l'influence devenait chaque jour plus menaçante, soulevaient encore le peuple. Durant la fête des tabernacles, on vit une de ces séditions qui déjà s'étaient manifestées sous le règne d'Hyrcan : la multitude, excitée par les docteurs de la loi, jeta des citrons à la tête du nouveau roi, et plaça dans sa main un roseau en signe de moquerie. La guerre se déclara dès lors plus vive entre le monarque et le peuple, les pharisiens et les saducéens.

(1) La plupart des détails qu'on va lire sont pris dans Josèphe, lib. XIV et XV, et dans les traditions rabbiniques.

Pendant neuf ans que dura cette lutte sanglante, le palais et le temple invoquèrent également le secours des soldats étrangers; on vit, chose étonnante! dans les murs de Jérusalem même, des guerriers pisidiens et ciliciens combattre sous l'étendard du successeur des Machabées, et les rigides pharisiens invoquer le secours des peuples d'Assyrie, les plus antiques ennemis d'Israel. Après d'étranges vicissitudes, Alexandre demeura vainqueur, et signala son triomphe par d'épouvantables vengeances. Le peuple remarqua avec une sombre inquiétude, que, pendant qu'il célébrait sa victoire, et que, couronné de fleurs, il vidait la coupe des festins avec les philosophes saducéens et les courtisanes de Ptolémaïs, huit cents pharisiens mis en croix par ses ordres subissaient la peine des voleurs et des esclaves.

Telle est cependant la force des opinions populaires, qu'elles dominent tôt ou tard les résolutions des princes : au lit de mort, Alexandre Jannée, cet ennemi puissant des pharisiens, fut obligé de recommander à la mère des deux héritiers qu'il laissait, de s'appuyer sur ces mêmes hommes qu'il avait persécutés naguère, parce que seuls ils pourraient protéger les jeunes années de ses fils, et assurer les droits incertains de sa race. La reine Alexandra s'abandonna, en effet, à toutes les inspirations de la secte orgueilleuse des pharisiens. L'esprit d'une vengeance dévote et d'une inquisition domestique marqua les actes de sa faible administration. La royauté ne fut plus, dans les mains des pharisiens, qu'un instrument docile des volontés du sacerdoce, que le glaive du souverain pontife, suivant l'expression d'un talmudiste.

Alexandre avait laissé deux fils : l'aîné portait le nom d'Hyrcan, son aïeul; élevé dans le sein du temple, sous la conduite des prêtres et des lévites, il avait contracté toutes les habitudes du sacerdoce, et son caractère naturellement faible s'était encore assoupli sous les mains habiles qui avaient présidé, dans le sanctuaire, à son éducation royale. Aussi les pharisiens le destinaient à la succession de la couronne; et, en attendant sa majorité légale, ils l'habituaient chaque jour, dans le temple, à abaisser le diadème devant la tiare des pontifes. L'autre fils d'Alexandre Jannée se nommait Aristobule : un caractère hardi, une volonté prononcée, l'avaient fait distinguer de son frère dès sa plus tendre jeunesse; et les pharisiens, qui s'étaient empressés de reconnaître la royauté en la personne d'Hyrcan, afin de la dominer, l'avaient disputée au jeune Aristobule, dans la crainte qu'il ne les dominât eux-mêmes : c'est pourquoi les saducéens, leurs rivaux, avaient accueilli les disgrâces d'Aristobule et fait de ses droits leur propre cause, lorsqu'il s'agit de prononcer sur la succession d'Alexandre; de manière que ces deux frères, dans leur longue querelle, devinrent en quelque sorte les organes des intérêts et des passions des deux partis. Après la mort de la reine Alexandra, qui seule contenait encore les haines prêtes à éclater, Hyrcan et Aristobule prirent ouvertement les armes l'un contre l'autre. Les pharisiens, puissants auprès d'un prince faible, et sur la place publique, théâtre de leurs intrigues, s'enfuirent honteusement du champ de bataille; et Hyrcan, abandonné de tous, fut réduit, par un traité, à l'exercice de l'autorité pontificale dans le temple, tandis que son frère, vainqueur, montait sur le trône de Jérusalem, aux acclamations des saducéens. Hyrcan ne put longtemps supporter le joug de l'obéissance, et, traversant les contrées qui séparent la Judée du pays des Moabites, il s'enfuit vers la ville de Pétra, capitale d'Arétas, roi des Arabes, sollicitant des secours contre l'usurpation de son frère. Il ne fut pas difficile au pontife mécontent d'exciter ces hordes errantes à envahir les riches contrées de Gaza et d'Ascalon; et bientôt les tentes noires des Arabes, mêlées à celles des Israélites dévoués aux intérêts d'Hyrcan, parurent sous les murs de la cité de David et de Salomon.

Dans ce temps, Pompée, vainqueur de Mithridate, poursuivait ses glorieux succès contre Tigranes, roi d'Arménie. Scaurus, son lieutenant, consul désigné pour l'année suivante, occupait par ses ordres Damas et les campagnes de la Syrie. Tandis que celui-ci s'avançait vers les frontières de la Judée et que les aigles du Capitole traversaient les forêts de cèdres qui peuplent le Liban, chantées par David, des envoyés d'Aristobule, nouveau roi de Jérusalem, vinrent solliciter le consul de délivrer les murs de la ville sainte de la présence des Arabes et de l'ambition menaçante du pontife Hyrcan. Les Israélites déposèrent aux pieds de Scaurus quatre cents talents d'or, des vases pleins de baume, et de l'huile fine recueillie sur le mont des Oliviers. Scaurus reçut, du haut de son tribunal, les vieillards d'Israel, et annonça aux légions rassemblées qu'elles allaient pénétrer dans la Judée, pour mettre un terme aux dissensions publiques qui agitaient Jérusalem. En même temps, quelques centurions, messagers du consul, se rendaient sous les tentes du roi des Arabes, et lui commandaient, au nom du peuple romain, d'abandonner le territoire des Juifs. Telle était alors la puissance du nom de Rome, qu'Arétas n'osa point refuser d'obéir aux ordres du consul; ses cavaliers agiles, les archers nabathéens, se retirèrent à Pétra, abandonnant ainsi le malheureux Hyrcan et les Juifs fidèles à sa cause.

Ce prince recourut lui-même alors à Pompée,

qui venait d'arriver à Damas; mais son frère Aristobule l'avait encore prévenu. Strabon rapporte que, tandis que les rois d'Orient admiraient la puissance et la grandeur de Pompée, et qu'ils déposaient à ses pieds des couronnes d'or et des vases d'airain, on vit arriver les envoyés d'Aristobule, roi des Juifs, qui étalèrent aux yeux des légions éblouies, une vigne d'or d'un admirable travail. « Nous avons vu depuis, continue Strabon, cette vigne dans Rome, consacrée dans le temple de Jupiter du Capitole : juste hommage rendu à la majesté de l'empire et à l'autorité de ses magistrats! »

Pompée voulut entendre les prétentions des deux princes asmonéens; un tribunal fut élevé au milieu des jardins de Damas. Le peuple d'Israël, les princes successeurs de Salomon et de David, abaissèrent leur front devant les images de Rome et les trophées du consul. Hyrcan le premier éleva la voix contre l'usurpation de son frère. « La loi d'Israël consacrait, disait-il, les droits exclusifs de l'aîné au gouvernement du peuple et à la direction des sacrifices. Cependant Aristobule, au mépris des commandements écrits et des traditions, avait placé la couronne des rois sur sa tête, excitant les peuples à la révolte. » Aristobule répondait, à son tour, qu'Hyrcan avait perdu l'autorité par sa faiblesse et son indolence, et que le peuple avait appelé le plus capable à la succession des Asmonéens; que, dans des temps difficiles, le glaive des Machabées ou le sceptre de David ne devaient être confiés qu'à des mains vigoureuses qui pussent réveiller l'antique gloire d'Israël.

Ces disputes pour la couronne des rois de Jérusalem devinrent si vives, que les licteurs furent obligés d'imposer silence aux deux princes et à la multitude. L'historien Josèphe, qui nous a conservé le tableau de cette scène tumultueuse, ne manque pas de dire que, tandis qu'Hyrcan était accompagné des vieillards, des pontifes d'Israël et des sages pharisiens, Aristobule s'était fait suivre de quelques jeunes gens orgueilleux, qui avaient oint d'essence précieuse leur chevelure flottante, et revêtu d'un manteau de pourpre leur corps affaibli par la luxure et la débauche.

Pompée ne prononça point sur les prétentions des Asmonéens. Sous prétexte de la guerre contre les Nabathéens, il renvoya la décision solennelle sur les droits des princes et de la nation au retour de son expédition lointaine : mais le fougueux Aristobule, dans son impatience de reprendre le sceptre, ne tint aucun compte de la volonté du consul (1). Dans la ville de Jédélion, ses courtisans saluèrent une seconde fois son autorité suprême; et des messagers partis de Jérusalem annoncèrent au peuple de Dieu qu'un nouveau prince régnait sur la maison sainte, et que les hommes pieux lui devaient, comme aux rois d'Israël, le service de leurs bœufs, de leurs charrues, les vingt mille cores de froment et les trois cents mesures d'huile, pour les besoins de ses femmes et des officiers de son palais.

Ce fut alors que les légions de Pompée s'approchèrent de Jérusalem (2) pour punir les prétentions d'Aristobule et venger la majesté de Rome outragée. De vives dissensions agitaient les habitants de la cité sainte : les uns voulaient reconnaître l'autorité d'Hyrcan, les autres soutenir la royauté d'Aristobule; les troubles civils avaient si profondément enraciné les haines et les ressentiments, qu'on vit des Juifs seconder les efforts des légions et assiéger le temple même de Jérusalem. Ce temple, la partie la mieux fortifiée de la ville, était entouré de fossés profonds et de murailles élevées. Les machines terribles que l'art de la guerre avait perfectionnées à un si haut degré chez les Romains, ne pouvaient que difficilement jouer contre ces fortifications inexpugnables, qui, selon l'expression de Tacite (3), semblaient avoir été conçues dans la prévoyance des haines que les mœurs et les coutumes des Juifs devaient, dans la suite des âges, inspirer aux nations voisines; mais un grave incident vint faciliter l'attaque des légions et les projets de Pompée. « Nous avons une coutume parmi nous, « dit Josèphe, qui nous défend de repousser même « la violence pendant le jour du sabbat, et d'em« pêcher l'ennemi de faire un ouvrage quel qu'il « soit. Lorsque les Romains eurent connu cet « usage, ils profitèrent de nos solennités pour « approcher, sans résistance, leurs tours roulan« tes, leurs plates-formes et leurs machines de « guerre. Pendant ce temps, nos prêtres et nos « lévites offraient leurs sacrifices pieux, sans « détourner la tête, et les cris de guerre ne leur « causaient pas plus d'émotion que le chant de nos « filles et les hymnes saintes. Ainsi, continue « l'historien, on peut connaître, par cet exemple, « combien les Hébreux honorent Dieu, et avec « quelle sollicitude ils observent la loi de Moïse. » Réflexion qui peint bien l'état de la société des Hébreux, telle que l'avaient faite les opinions religieuses des pharisiens et la rigidité puérile des docteurs de la loi.

Le troisième jour le temple fut pris; les soldats

(1) *Antiq. jud.*, liv. XIV.
(2) Appian. *Bell. Mith.*, c. 106.
(3) Tacite, lib. V, 9.

pénétrèrent dans le sanctuaire, dans ce lieu révéré dont les pontifes d'Israël ne s'approchaient que saisis d'un saint tremblement et d'une pieuse terreur. On vit alors, selon l'expression d'un ancien, les dieux tutélaires de Rome s'asseoir sur les foyers domestiques de *la divinité de Solyme*, et le dernier temple de la Syrie s'abaissa devant le Capitole.

Cependant Pompée respecta le sanctuaire de Jéhovah. Parcourant les parvis et les enceintes les plus secrètes, il ne fut point tenté de porter une main sacrilége sur le chandelier d'or, les tables et les vaisseaux de métal précieux, que la piété des Juifs avait consacrés depuis longues années. « Ce « ne fut point par respect pour ces superstitions « séditieuses, s'écrie Cicéron dans la tribune aux « harangues, que Pompée ne toucha point aux « richesses consacrées à Jérusalem, mais par simple « condescendance, afin d'éviter le soulèvement de « la nation entière (1). » Le consul romain ne montra pas la même modération à l'égard des cités de la Judée. Quelques-unes avaient obtenu des priviléges municipaux ; elles en furent dépouillées. Jérusalem et les villes les plus opulentes furent accablées d'impôts ; les Juifs ne purent plus se réunir, célébrer leurs fêtes religieuses, que sous la surveillance inquiète du gouverneur de la Syrie. La Palestine ne fut point encore réduite cependant en province romaine (2). Hyrcan obtint, sous le titre de sacrificateur suprême, le gouvernement politique de la nation ; mais toutes les villes de la basse Syrie que la conquête avait réunies depuis longtemps au territoire de la Judée, et d'autres cités, telles que Scythopolis, Samarie, Gaza, Joppé, Azop, qui en avaient toujours fait partie, furent placées sous l'administration provinciale du proconsul de Syrie, et détachées à jamais du gouvernement de Jérusalem. Quelques villes furent aussi maintenues dans leur liberté municipale ; et le consul, dit Josèphe, qui avait détruit les murs de la ville sainte, fit relever, pour *l'amour de Démétrius, son affranchi bien-aimé*, la cité de Gadara, qui avait vu naître l'esclave fidèle et nourri ses premières années (3).

Après avoir prononcé sur le sort de la nation de Jéhovah, Pompée revint à Rome, où l'attendait la gloire du triomphe. Dans cette solennité guerrière, Aristobule fut attaché parmi les rois vaincus qui suivaient le consul au Capitole, et le nom de Jérusalem parut, dans la voie Appienne, mêlé aux trophées de la victoire et aux insignes de la valeur romaine.

Le pouvoir que la république abandonna au vieil Hyrcan, absolu dans les matières religieuses, reçut bientôt, pour les affaires civiles, d'étroites limites. Gabinius, à qui la Syrie venait d'être confiée, établit sur les débris de l'ancien gouvernement une grande aristocratie, placée entre les mains des sages et des vieillards d'Israël. La Judée fut divisée en cinq districts, tous soumis à la juridiction d'un sanhédrin, espèce de conseil politique et judiciaire, chargé tout à la fois de l'administration intérieure, et de rendre la justice au nom du gouvernement suprême des Romains. Jérusalem, Gadara, Amath, Jéricho et Séphoris devinrent les chefs-lieux de ces juridictions nouvelles, et les décisions des vieillards sur les lois de Jéhovah durent être rendues sous les auspices des Césars, et marquées de l'année des consuls de la république.

Tandis que les caprices des proconsuls de la Syrie agrandissaient ou morcelaient tour à tour l'autorité des princes asmonéens, Crassus traversait la Palestine (4), pour accomplir son expédition contre les Parthes. Les légions visitèrent, dans leur marche, Joppé, Ascalon et Jérusalem ; toutes les cités, toutes les campagnes qui séparent la métropole sainte des villes situées du côté de l'Égypte, furent ravagées par les troupes auxiliaires de Rome.

Une opinion générale s'était répandue dans tout l'Orient, que le temple de Jérusalem contenait des richesses immenses, recueillies avec soin par la piété des Juifs. Crassus, qui selon le mot de Cicéron, avait mérité son nom par son avarice au milieu des guerres civiles, visita le temple, et, en présence des prêtres et des lévites en larmes, porta sa main sacrilége sur les vases d'or et d'airain travaillés par les ouvriers de Tyr et de Damas. Depuis longues

(1) Cicer. *pro Flacco*, c. 28, § 68. L'orateur romain se sert aussi de l'expression *pudorem* en parlant de la conduite de Pompée ; il faut la prendre dans le sens de *dignité*. On doit donc dire : *Ce fut par le sentiment de sa propre dignité qu'il ne toucha point aux trésors du temple.*

(2) Sigonius, *de Rep. Hebr.*, IV, 4, dit, en parlant de la soumission de Judée : *Pompeius, dux romanus, in provinciæ formulam redegit.* Il s'est fondé, sans doute, sur le texte d'Ammien Marcellin, qui raconte en ces termes la soumission de la Judée : *Pompeius, Judæis domitis et Hierosolymis captis, in provinciarum speciem, rectori delatâ jurisdictione, formavit.* XIV, 25. Cicéron, dans son enthousiasme pour Pompée, s'écrie : *Quàm cara (sc. illa gens Judæorum) diis immortalibus esset, docuit quòd est victa, quòd elocata, quòd servata.* Cic. *pro Flacco.* On voit toutefois qu'il ne dit pas que la Judée eût été réduite en province romaine : en effet, nous avons préféré l'opinion de Tacite. *Hist.*, liv. V, que confirme Josèphe, *Ant. jud.*, liv. XIV. Ce ne fut que postérieurement que la Judée devint une des provinces du grand empire.

(3) Josèphe, *Ant. jud.*, liv. XIV.

(4) Plutarq. *in Crasso* ; Dion Cassius, XXXIX. Comparez avec Josèphe, *Ant. jud.*, XIV, et *de Bello jud.*, I, 6.

années, le pontife Elzéar avait placé dans un réduit obscur une énorme lame d'or massif du poids de trois cents mines, qu'il avait couverte de bois d'olivier, afin de la dérober à ces avides gouverneurs de provinces que Rome envoyait pour administrer la Syrie. Lorsque les prêtres virent l'avare publicain enlever le chandelier à sept branches, les tables des pains de propitiation et l'arche sainte, ils députèrent vers Crassus les plus anciens sacrificateurs, lui offrant de racheter les objets sacrés que des mains profanes avaient arrachés au service du temple. Crassus consentit à ce que les enfants d'Israël lui demandaient; mais lorsque le pontife, tirant cette masse d'or du réduit qui la dérobait aux regards, la montra aux envoyés de Crassus, ceux-ci s'en saisirent, et ne rendirent, au mépris du traité, aucun des vases précieux dont ils s'étaient emparés. Aussi l'historien des Hébreux ne manque-t-il pas de présenter la défaite de Crassus chez les Parthes et l'humiliation des étendards de Rome, comme une vengeance céleste; tandis qu'un talmudiste compare le proconsul parjure à cet aigle de la fable qui, ayant dérobé des viandes consacrées sur l'autel des sacrifices, est consumé par les charbons ardents qui s'y étaient attachés.

Ces événements se passaient dans la Judée, au moment où César disputait le monde à Pompée. Maître de l'Italie, le vainqueur de la Gaule cherchait à susciter des ennemis dans l'Orient à son redoutable compétiteur; à cet effet, il se servit tour à tour d'Aristobule, d'Hyrcan, d'Antipater, père de ce fameux Hérode qui depuis régna sur les Juifs. On vit alors dans les plaines de l'Égypte, parmi les cohortes alliées de César, trois mille soldats israélites, levés dans le pays du Liban; et les cités de la Judée offrirent au maître de l'empire le tribut d'un bouclier d'or en signe de soumission et de dépendance.

Au milieu de ces divisions intestines et de ces guerres étrangères, commence la puissance de la maison d'Hérode (1). L'histoire parle à peine des ancêtres de ce roi, célèbre parmi les Juifs. Les traditions de la Synagogue nous présentent l'aïeul d'Hérode comme un prosélyte étranger, qui servit longtemps les pontifes d'Apollon dans le temple et les bosquets de Daphné. Touché de la grandeur du culte des Hébreux et des pompes de Sion, il embrassa la religion de Jéhovah et en devint un des adeptes les plus ardents. Antipater, son fils, dont Josèphe célèbre les talents et l'activité, acquit, dans la querelle pour la succession des Asmonéens, toute la confiance d'Hyrcan, que son indolence rendait peu capable de l'autorité souveraine. Lorsque Rome montra sa puissance à Jérusalem, Antipater adora l'autorité nouvelle, et sa prévoyance aida son ambition adroite et flexible à deviner, pour ainsi dire, le vainqueur dans les guerres civiles qui agitèrent la république: quatre fils, près de lui, concouraient à ses vues et servaient ses desseins. Il avait obtenu d'Hyrcan, et du sanhédrin de la Judée, pour Hérode et Phasaël, les aînés de ses enfants, le gouvernement suprême de la sainte cité de Jérusalem et de la province de Galilée, la plus riche des contrées de la Palestine. Hyrcan avait à peine remarqué cet envahissement progressif de sa propre autorité, et, abandonnant sans regret le poids fatigant des affaires publiques, il se contentait d'étaler dans le temple les pompes superbes des juges et des rois. Cependant, plusieurs fois, les murmures des grands s'étaient fait entendre, et Israël avait demandé combien de temps encore la puissance de Juda demeurerait dans la main des esclaves et des Iduméens. Hyrcan paraissait insensible à ces plaintes, lorsqu'on vint lui dire qu'Hérode avait paru dans Jérusalem avec le faste des rois, et que la trompette avait retenti comme dans les grandes solennités publiques. On peut priver de toutes choses les princes faibles, de l'autorité comme de la puissance, dit Tacite; mais on n'est usurpateur à leurs yeux que lorsqu'on se montre avec la couronne d'or et le manteau de pourpre. Hyrcan, qui avait subi dans le palais la tutelle absolue d'Antipater, se réveilla lorsqu'il apprit qu'Hérode s'était promené dans la sainte cité, suivi d'un chœur de vierges et de jeunes hommes, selon les royales coutumes d'Israël; il l'appela devant le tribunal des anciens pour répondre sur ses desseins: mais la puissance romaine couvrait le jeune ambitieux de sa protection formidable (2), et l'autorité d'Hyrcan s'affaiblit encore par cet effort tardif et malheureux. C'était en effet toujours vers Rome que se tournaient la politique et les vœux de la famille des Hérodes. Comme le sénat et les consuls faisaient ou défaisaient les rois, et que l'aigle du Capitole, selon la belle expression de Salluste, planait sur l'univers pour y distribuer les couronnes, il était naturel

(1) Quelques grandes questions se sont élevées sur l'origine de la maison des Hérodes, entre le père Hardouin, Scaliger et Casaubon; ces trois savants ont longtemps disputé sur divers points d'érudition qui ont une assez haute importance dans la marche générale de l'histoire. Ainsi ils se sont demandé quelle était la généalogie des Hérodes, le lieu de leur naissance, leur religion, l'étendue du royaume d'Hérode le Grand: quelle était la nature de son pouvoir et ses rapports avec l'empire romain, etc. Toutes ces questions ont été assez clairement résumées par Basnage, qui trop souvent ne touche les choses, comme on le sait, que pour les rapetisser. Voyez *Histoire des Juifs*, liv. 1, chap. 2.

(2) Josèphe, *Ant. jud.*, liv. XIV et XV.

que ceux qui tentaient de parcourir la périlleuse carrière de l'ambition, fixassent leurs regards vers cette autorité toute-puissante. Aussi les rapports entre Jerusalem et Rome ne furent jamais plus fréquents que pendant l'administration d'Antipater et de ses fils. Josèphe nous a conservé une longue suite d'actes du sénat ou de simples décrets des magistrats de la république, presque tous favorables aux Juifs; et cet historien, quoique dévoué à la famille des Asmonéens, ne peut se dissimuler que les concessions qu'il célèbre furent moins accordées aux sollicitations d'Hyrcan qu'à l'adulation ingénieuse d'Antipater, de Phasael et d'Hérode. Lorsqu'il s'agissait du payement des tributs, d'envoyer des présents aux sénateurs, aux maîtres de l'empire ou aux plus influents de leurs affranchis, c'était toujours la famille des Hérodes qui, par une adroite intervention, se montrait seule dans ses rapports bien capable d'appeler sur elle la bienveillance du gouvernement romain. Les proconsuls d'Asie et les magistrats de la Syrie et de l'Égypte connaissaient à peine le vieux Hyrcan, relégué dans le temple ou dans ses palais dorés de Jérusalem, tandis qu'Antipater et ses deux fils les suivaient dans leurs expéditions militaires, et leur offraient tour à tour le dévouement des Juifs et les trésors de la Palestine. Aussi un rescrit solennel d'Antoine éleva à la dignité de tétrarque Hérode et Phasaël, changeant ainsi leur autorité précaire en un pouvoir durable et ne dépendant plus que de Rome. Dans cette situation, il était facile de prévoir que la maison des Asmonéens cesserait bientôt de régner, et que le pouvoir, échappé de la main d'Hyrcan, allait chercher une nouvelle famille, comme pour s'y consolider (1).

Ce fut alors qu'Antigone, fils d'Aristobule, exilé, fugitif, invoqua, pour soutenir les droits de sa race, le secours des Parthes, que la défaite de Crassus avait rendus l'effroi des colonies romaines de l'Orient. Ce noble rejeton de la famille des Asmonéens alla sous la tente de Pacorus, roi des Parthes, et obtint l'assistance des barbares pour délivrer la Palestine du joug des légions de Rome et de l'usurpation du fils d'Antipater (2). S'il faut en croire le témoignage d'un historien qui déplore la corruption des mœurs de sa patrie, Antigone conclut un traité honteux avec les Parthes, pour relever le trône des Machabées : non-seulement le jeune prince rendit la Judée tributaire de Pacorus; mais chaque année cinq cents filles d'Israël, des plus belles et des plus nobles, devaient être amenées, revêtues de riches habits, au milieu de ces hordes farouches, et ces vierges de Sion, à peine nubiles, étaient destinées à devenir le partage des chefs et des guerriers qui se seraient distingués dans les combats.

Les Parthes, comme un torrent, débordèrent sur la terre des Hébreux. Les légions affaiblies n'opposèrent que d'impuissants efforts à l'invasion des barbares. Les cités de Sidon, de Ptolémaïs subirent le joug de la victoire, et saluèrent, sous le glaive des Parthes, le jeune Antigone roi légitime d'Israel. Jérusalem fut dès lors remplie de troubles et de divisions publiques. Les partisans des Asmonéens favorisaient les prétentions d'Antigone, l'un de leurs descendants les plus légitimes; d'autres Juifs, qui avaient adopté les mœurs et les habitudes romaines, servaient l'ambition d'Hérode, en soutenant les droits d'Hyrcan, sorte de fantôme royal relégué dans le fond du temple.

Le sanctuaire ne retentit plus alors des hymnes de Sion et des chants de reconnaissance; autour de l'arche sainte, on n'entendait que des cris de fureur et les anathèmes des partis. Les barbares s'avançaient vers Jérusalem au bruit de ces tristes débats; et tandis que les scribes et les pharisiens disputaient sur les droits des princes et l'antique éclat de la couronne de Salomon, Pacorus, à la tête des cavaliers parthes, plaçait ses tentes sous les murs de la grande cité d'Israël. Il y avait peu d'espoir pour les partisans de la domination romaine; et ce fut dans ces tristes circonstances qu'Hyrcan et Phasaël résolurent eux-mêmes de s'abandonner à la foi des Parthes : Hérode, plus méfiant, demeura dans la sainte cité. Les deux princes furent accueillis dans le camp des barbares; Pacorus étala devant eux les pompes insultantes de la victoire; et au milieu de l'ivresse des festins, le pontife couronné ne put voir sans gémir les cinquante filles d'Israël, livrées par Antigone, offrir la coupe à la table des grands, et, par leurs danses lascives, provoquer d'infâmes amours. Enfin, la perfidie des Parthes se montra tout entière : sur l'ordre de Pacorus, Hyrcan et Phasaël furent jetés dans les fers. On soumit le pontife aux plus infâmes traitements : comme il était écrit dans la loi que la pourpre royale et la tiare des grands prêtres ne se reposeraient jamais sur l'Israelite mutilé, Hyrcan eut les oreilles coupées à la manière des esclaves d'Orient, et ses droits furent à jamais éteints. Phasaël fut obligé de se donner la mort en se brisant la tête contre les murs de sa prison : mais,

(1) Josèphe, *Ant. Jud.*, liv. XIV.

(2) Sur cette invasion des Parthes, *voyez* Cicéron, *ad Familiar.*, XV, 4 : l'orateur avait été témoin oculaire. Comparez avec Dion Cassius, XL : Plut. *in Cicer.* Quant aux événements considérés par rapport à la Judée, consultez Josèphe, *Antiq. jud.*, liv. XIV.

avant d'expirer, il eut encore le temps de prévenir Hérode de leur triste destinée ; et lorsque l'eunuque de Pacorus arriva dans Jérusalem pour se saisir d'Hérode, celui-ci avait déjà fui avec Mariamne son épouse, quelques-uns de ses serviteurs et de ses amis. Vainement chercha-t-il à réveiller l'enthousiasme des nations, antiques alliées des Hébreux : les Parthes avaient répandu la terreur jusque sur les frontières de l'Égypte. Hérode s'embarqua donc dans le port d'Alexandrie, et, après une navigation heureuse, il vint débarquer à Brindes. De là, traversant sans pompe les magnifiques voies qui conduisaient à Rome, il se rendit dans le palais d'Antoine, auquel il raconta les infortunes d'Hyrcan et de Phasaël. Selon l'usage de la république, Hérode plaida lui-même sa cause devant le sénat assemblé, et ce qui dut sans doute étonner les Juifs qui habitaient Rome, c'est que, pour revendiquer le sceptre de Juda, Hérode parla plus souvent de son dévouement pour les institutions de Rome que de sa vénération pour le culte de Jehovah. Enfin, le sénat plaça le diadème sur son front, et déclara la race des Asmonéens et le jeune Antigone ennemis publics. La cent quatre-vingtième olympiade, sous le consulat de Calvinus et d'Asinus Pollio, on vit le nouveau roi de la Judée marcher, dans toutes les pompes de la royauté de David et de Salomon, vers le Capitole, pour offrir les sacrifices d'usage à Jupiter protecteur de Rome. « Il s'avançait, dit Josèphe, précédé de joueurs de flûte, des tribuns et des consuls. Antoine et César ne dédaignèrent pas de se mêler à cette grande solennité publique : ils s'étaient placés aux deux côtés d'Hérode, comme pour lui faire honneur, et réunir le triple éclat de leur puissance. »

Pendant ce temps, Ventidius vengeait dans la Syrie la défaite de Crassus et la honte des aigles romaines : malgré la répugnance invincible des véritables Israélites pour les mœurs et les opinions des Romains, quelques-uns d'entre eux s'étaient organisés en troupes auxiliaires ; et plusieurs fois, Ventidius, dans ses lettres au sénat et aux triumvirs, avait loué le zèle et la valeur des soldats de Josèphe, frère d'Hérode. Dans ces circonstances, Antoine jugea nécessaire d'envoyer le nouveau roi de Jérusalem dans la Judée, afin de servir les armes romaines. Hérode traversa la Grèce, visita les cités d'Athènes et de Sparte, débarqua enfin au port de Ptolémaïs. Lorsqu'il eut touché le sol de la Judée, la guerre civile devint plus vive et plus sanglante. Les partis s'accusaient réciproquement de trahison et d'apostasie. Tandis que les partisans d'Hérode dénonçaient les amis d'Antigone comme les auteurs du traité honteux avec les Parthes, les amis d'Antigone les accusaient à leur tour de vouloir livrer aux légions romaines le temple saint et les villes de Juda. Ces déplorables débats durent souvent rappeler aux Israélites qu'ils n'étaient plus cette grande nation indépendante sous ses rois et ses pontifes, et que désormais toutes les questions ne devaient plus se porter que sur le choix d'une domination étrangère. Bientôt Jérusalem vit sous ses murs Hérode et les troupes romaines. La sainte cité fut encore prise et livrée au pillage, le temple presque détruit. Les talmudistes, qui racontent en gémissant cette grande catastrophe, ont remarqué qu'il y eut plus de sang répandu sous l'*Iduméen couronné* que lors de la *grande ruine*, sous Salmanassar. Josèphe est plus favorable au roi Hérode, et avoue sans déguisement que ce prince empêcha autant qu'il le put le massacre commandé par les tribuns. Tandis que les légions usaient du droit barbare de la guerre, Hérode suppliait Sosius, qui commandait le siége, de faire cesser le carnage, afin qu'on ne lui remît pas une capitale en cendres et des cités sans peuple ; des prières il en vint aux promesses, et il s'engagea de payer au tribuns avides une somme équivalente au butin qu'ils auraient pu faire. A ces conditions, le glaive cessa de frapper, et Jérusalem fut sauvée d'une entière destruction. La politique d'Hérode réserva toutes ses vengeances contre Antigone, qui pouvait nuire à l'affermissement de sa domination, et contre les partisans des Asmonéens. Dans les murs d'Antioche, le jeune prince fut mis en croix. Premier exemple, s'écrie Strabon, d'un roi que les consuls aient livré à ce supplice ignominieux, réservé par nos coutumes aux seuls esclaves !

De la royale famille des Asmonéens, n'existait plus alors qu'Alexandra, fille d'Hyrcan, et les deux enfants qu'elle avait eus d'Alexandre, fils d'Aristobule (1) : Mariamne, l'aînée, avait épousé Hérode ; son jeune frère, aussi du nom d'Aristobule, vivait retiré dans le temple, sous la garde des pontifes et des sacrificateurs. Alexandra sa mère avait conçu pour Hérode une haine profonde, que nourrissait le désir secret de replacer sa race sur le trône de Jérusalem. Durant les guerres d'Orient, Alexandra s'était unie de la plus vive amitié avec Cléopâtre, qui tenait alors Antoine à ses pieds. La belle reine d'Égypte portait un tendre intérêt au jeune Aristobule, que sa mère n'avait osé envoyer à Rome, parce que, suivant le vieux traducteur de Josèphe, *il étoit dans la fleur et beauté de son âge* (2).

(1) Josèphe, *Antiq. jud.*, liv. XIV.

(2) François Bourgoing, trad. de Josèphe, pag. 869. *Antoine*, continue le vieux traducteur, *étoit abandonné à paillardise et cherchoit ses plaisirs en telle vilainie*,

Cléopâtre employa donc toute son influence sur l'esprit et le cœur d'Antoine pour le rétablissement de la maison des Asmonéens; mais le triumvir résista à ses prières et à ses larmes. Les intérêts de Rome n'étaient point alors encore effacés de sa pensée, et il s'agissait bien moins, dans la décision qu'il fallait prendre à l'égard du trône de Jérusalem, d'une simple préférence accordée à Aristobule sur Hérode, c'est-à-dire, d'une affection personnelle, que du triomphe d'une royauté ancienne et nationale, sur une royauté nouvelle et reconnaissante qui devait son autorité au sénat de Rome et à la protection de la république. La mort violente du jeune Aristobule, étouffé dans le bain par l'ordre d'Hérode, ne put même rien changer aux résolutions de la politique. Hérode se soumettait avec trop de complaisance aux moindres désirs d'Antoine; il était trop détesté, en même temps, des pharisiens et de tous les Israélites rigides observateurs de la loi, pour qu'il fût jamais à craindre que le désir insensé d'une domination indépendante l'entraînât dans la sédition ou la révolte contre la république; et cette considération dut souvent conduire le sénat et les magistrats de Rome dans des voies d'indulgence et de pardon pour les actes sévères d'une juridiction domestique, ou pour les crimes secrets que la politique d'Hérode jugea nécessaires à la conservation de son autorité. Durant ces longs débats sur la couronne de Jérusalem, Antoine détacha de la Judée les terres fertiles où se recueillaient chaque année le baume et les parfums, et en conféra les riches produits à la reine d'Égypte. Un commentateur de la Misna déplore cette profane destination que le caprice des vainqueurs donnait aux *grasses récoltes* de la terre promise, et se plaint de ce que les parfums destinés à l'offrande des lévites et à l'autel des sacrifices, allaient brûler aux pieds d'une femme idolâtre, oindre ses noirs cheveux, et servir ses adultères amours.

La bataille d'Actium changea encore une fois la face du monde. Octave saisit le pouvoir, et l'Orient le salua du nom de César. Hérode avait servi les intérêts d'Antoine dans cette longue lutte; il était donc à craindre qu'Auguste, irrité, ne le privât de cette autorité royale qu'il avait conservée avec tant de peine à travers les orages de la guerre civile. Le roi de Jérusalem s'embarqua pour Rhodes, où venait d'arriver le vainqueur d'Actium; et, déposant à ses pieds la couronne et la pourpre, il avoua son attachement pour Antoine et les justes motifs de sa reconnaissance: mais sa longue fidélité pour la cause vaincue n'était-elle pas la meilleure garantie de son dévouement pour le nouveau maître de la république? Hérode, fidèle à Antoine fugitif, ne devait-il pas devenir le plus zélé des rois tributaires de Rome, si elle daignait lui conserver le gouvernement d'Israël.

Octave rassura le tremblant Hérode (1). Il savait combien la Judée turbulente avait besoin d'un chef qui, né dans son propre sein, montrât du dévouement à la ville éternelle; il dissimula ses plaintes, car la guerre civile était à peine terminée; il loua même dans Hérode sa fidélité pour Antoine; et, remettant le sceptre des rois de Juda dans ses mains, il ajouta à ses bienfaits le don des villes de Samarie, Gadara, Hippon, Antéon, Joppé, Gaza, et de la terre de Straton, qui avaient été détachées de la Judée.

La reconnaissance du roi de Jérusalem pour Rome et pour César n'eut plus alors de bornes. Quoique les lois d'Israël défendissent les jeux publics, les spectacles profanes, et les adorations qui ne s'adressaient pas à Jéhovah, Hérode bâtit des cirques, éleva des temples, institua des jeux en l'honneur d'Auguste; et les Israélites furent obligés d'assister, non loin du temple saint, aux fêtes bruyantes imitées des pompes solennelles d'Athènes et de Rome. Un historien juif nous a laissé le tableau de ces institutions nouvelles; et la censure sévère qui se montre encore à travers les éloges qu'il prodigue à Rome et aux Césars, nous indique quelle impression profonde avaient faite sur ceux de sa nation les profanes innovations du roi de Judée.

« Contre les mœurs des ancêtres, dit Josèphe,
« Hérode institua en l'honneur des Césars des jeux
« où devaient se disputer les prix de la lutte et de
« la course. Au milieu même de Jérusalem, un
« théâtre s'éleva; et, à quelque distance de ses
« murailles, on construisit un vaste cirque à l'imi-
« tation de ceux de Rome. Tous les cinq ans,
« période de la célébration des jeux, des messagers
« parcouraient la Syrie et la Grèce, annonçaient
« aux gladiateurs éprouvés et aux habiles conduc-
« teurs de chars que l'arène était ouverte. Les murs
« de la sainte cité se remplissaient alors de joueurs
« de flûte et de coursiers agiles. Le cirque brillait
« du nom de César, des trophées d'armes et des
« faisceaux des licteurs, enchâssés dans l'or et
« l'argent. Les mimes étaient revêtus de robes pré-

ne craignant point d'en être puni, à cause de sa puissance. Telles étaient les mœurs et les habitudes romaines!

(1) Josèphe, *Antiq. jud.*, liv. XV. Le père Herdouin, toujours systématique, a soutenu qu'Hérode ne reçut le royaume de Judée de la main d'Auguste que comme une sorte de payement des intérêts pour un prêt que le nouveau roi de Jérusalem lui avait fait dans la guerre civile. Herdouin, *de Num. Herod.* Je ne trouve rien de semblable dans les monuments.

« cieuses, afin de plaire aux yeux de la foule assem-« blée. On nourrissait avec grand soin des animaux « féroces, élevés pour le combat. Dans l'arène, « on les voyait s'élancer l'un contre l'autre, et « leurs cris remplissaient d'étonnement et d'effroi « le spectateur immobile. Quelquefois des esclaves « habitués aux jeux sanglants du cirque osaient « affronter les périls de la mort, et, le corps cou-« vert de sueur, luttaient contre le lion de la Libye « ou le tigre du désert. Quelquefois enfin, à l'imi-« tation de Rome, les criminels étaient jetés au « milieu de l'arène, et Israël contemplait ces mal-« heureux qui n'avaient pour se défendre d'autres « armes que les larges filets du gladiateur. » Ces pompes et ces jeux, si contraires à la loi et aux coutumes d'Israël, ne furent point les seuls actes de l'adulation politique d'Hérode. Au milieu des guerres civiles et des désordres qu'avait amenés l'invasion des Romains, Samarie avait été détruite, et cette seconde capitale de la Judée ne présentait plus qu'un amas de décombres. Hérode la fit relever et déploya sa magnificence dans la construction de ses théâtres et de ses palais de marbre. Samarie, brillante d'une splendeur nouvelle, ne porta plus le nom sous lequel les descendants de Jacob avaient coutume de la designer, depuis leur établissement dans la terre promise : Hérode la nomma Sébaste, expression grecque qui signifie *Auguste*, en l'honneur de son bienfaiteur. Le génie d'Auguste eut dès lors ses temples et ses bois sacrés, et l'encens fuma pour d'autres dieux que pour Jéhovah.

Dans la Phénicie et non loin de Joppé, il existait depuis longues années un port ouvert aux vents de l'Égypte, et défendu par une tour que le matelot désignait sous le nom de *Tour de Straton*. Sa situation heureuse sur les rivages d'une mer visitée par les vaisseaux de toutes les nations, avait souvent fait naître la pensée de construire un port mieux abrité contre les fureurs de la tempête; mais les révolutions qui agitèrent la Judée n'en avaient point jusqu'alors permis l'exécution. Hérode, paisible possesseur du trône des Asmonéens, fit bâtir sur ce rivage une ville splendide, qu'il nomma Césarée, toujours en l'honneur d'Auguste. Parmi les monuments de l'art que le voyageur admirait dans cette cité nouvelle, on remarquait une tour jetée avec hardiesse au milieu d'une mer orageuse. L'ingénieuse adulation d'Hérode l'avait consacrée à Drusus, le fils chéri de Livie, dont la mort prématurée avait cruellement déchiré le cœur d'Auguste, et porté le deuil dans la famille des Césars (1).

Si cette condescendance d'Hérode pour Rome trouvait quelques applaudissements parmi le petit nombre de Juifs dont les opinions s'étaient singulièrement modifiées à la suite de leurs rapports avec la Grèce et Rome, la multitude, toujours aveuglément soumise au fanatisme des pharisiens, contemplait avec une sombre impatience ces concessions impies que le roi d'Israël faisait à une religion et à des coutumes étrangères. Souvent, lorsque Hérode se rendait au théâtre, la foule irritée faisait entendre les cris de la sédition, et menaçait du geste et de la voix les courtisans saducéens qui oubliaient les commandements de Jehovah pour s'assurer les faveurs et la protection de Rome.

Ce zèle ardent, cette ferveur religieuse, exaltèrent si puissamment les esprits, qu'une conspiration protégée par les pontifes et les pharisiens se forma dans le temple même. Tandis qu'Hérode se rendait aux amphithéâtres de Cesar, on se saisit de dix Israélites qui s'étaient dévoués pour le salut du peuple; les poignards qu'ils avaient cachés sous leurs robes flottantes, signalaient leurs sinistres projets. Saisis par les gardes nombreux qui suivaient le roi de Judée, ils subirent la mort sans proférer une seule plainte; et le prince remarqua, avec une sombre terreur, que l'Israélite complaisant qui avait préparé leur supplice, tomba quelques jours après sous les coups d'une main inconnue: on trouva son corps couvert de fange, et, comme si les meurtriers avaient voulu rappeler la terrible punition que la loi réservait à ceux qui servaient des dieux étrangers et devenaient les esclaves des rois idolâtres, les membres de l'Israélite coupable avaient été *livrés à des chiens dévorants, et leurs débris avaient été dispersés autour d'un tombeau vide* (2). La position du roi de la Judée devenait de jour en jour plus difficile; il tenait son pouvoir d'Auguste et des Romains, et le premier besoin de sa politique était ainsi de s'attirer une protection puissante sans laquelle il ne pouvait régner. D'un autre côté, monarque d'une nation pleine de croyances religieuses, il ne pouvait toucher à la moindre coutume nationale, sans exciter aussitôt des mécontentements populaires et favoriser l'esprit de sédition et de révolte. Placé entre des nécessités si diverses, Hérode s'efforça de les vaincre par des concessions habiles. En même temps qu'il élevait des monuments de sa reconnaissance au génie d'Auguste, il restaurait le temple de Jehovah, et cherchait à rappeler par ses pieuses largesses les beaux jours d'Israël. Mille chars trans-

(1) Josèphe, *Antiq. jud.*, liv. XV. Basnage, à cette occasion, s'exprime en ces termes : « Hérode n'oublia rien de ce qui pouvait plaire à ses maîtres; il fit des *dépenses affreuses* pour Agrippa et pour Auguste, en l'honneur de qui il bâtit des villes. Il changea le nom de Samarie, célébra des jeux profanes qui excitèrent les murmures du peuple.» *Hist. des Juifs*, ch. II. *Voy.* aussi *Talmud. Jérusalem*, p. 59.

(2) Josèphe, *Antiq. jud.*, lib. XVI.

portèrent la pierre de Tyr et le cèdre du Liban artistement travaillés par dix mille ouvriers, sous les ordres d'un grand nombre de sacrificateurs de la race d'Aaron : le vieux temple n'offrait rien de comparable à ces riches galeries où des colonnes entrelacées de fleurs couleur de pourpre et de ceps de vigne en or, soutenaient des chapiteaux en pierre blanche de cinq coudées. Le sanctuaire, qui avait éprouvé les ravages de la guerre, fut restauré ; et Josèphe ne manque pas de rappeler que les habits des sacrificateurs et des lévites, usés par le temps, furent renouvelés par la libéralité d'Hérode. Le jour de l'inauguration du temple, le prince se rendit, avec toute sa cour, dans le lieu saint. Trois cents bœufs, royale hécatombe, furent immolés sur l'autel des sacrifices, et le sang des victimes réjouit encore une fois Israël, selon l'expression d'un talmudiste (1).

Ces actes d'une piété magnifique réconcilièrent un peu le nom et l'autorité d'Hérode avec les prêtres et les pharisiens ; mais la vieille querelle des asmonéens et des hérodiens, expression du pharisinisme et de la philosophie saducéenne, se personnifia dans des querelles domestiques. Le nouveau roi de Jérusalem s'était uni avec Mariamne, noble rejeton des Machabées ; une naissance toute royale, sa beauté, que Josèphe compare aux chefs-d'œuvre profanes de la sculpture grecque, avaient inspiré à la jeune reine une fierté superbe que nourrissaient encore les conseils secrets et les ressentiments d'Alexandra sa mère. Hérode avait frappé toute la famille des Asmonéens; et quoique Mariamne portât le titre de son épouse, nom sacré dans Israël, cependant elle ne pouvait oublier la mort toute récente d'un père et d'un frère qui avaient succombé victimes de la trahison et de la perfidie. Le roi de la Judée n'avait rien d'ailleurs qui pût faire oublier ces souvenirs et pardonner ses crimes ; vieil époux, plein de faiblesses et de jalousie, il passait des transports de l'amour aux excès de la fureur, et jusque dans les sentiments les plus tendres, il se mêlait je ne sais quelle empreinte de tristesse et de cruauté bien propre à inspirrr une répugnance invincible. Aussi la jeune Mariamne manifestait-elle hautement pour Hérode sa haine et ses dédains; au milieu d'une cour brillante, on l'avait vue insultant à l'usurpation des Hérodes, et relevant la gloire des Asmonéens que le roi de Judée avait immolés. Héritière des Machabées, Mariamne était dévouée aux vieux intérêts du sanctuaire, à cette haute réformation tentée par les sacrificateurs. Les pontifes et les pharisiens avaient sa confiance ; elle adoptait leurs préjugés et leurs ressentiments contre les innovations grecques et romaines qu'Hérode multipliait dans la Judée. Elle ne pouvait souffrir ces saducéens qui se couronnaient de fleurs à la manière des idolâtres, et violaient les antiques lois d'Israël. Autant Mariamne était populaire dans Jérusalem parmi ces pharisiens qui inondaient les portiques, autant Hérode était détesté; car la rivalité du sacerdoce et de la philosophie vivait encore dans les asmonéens et les hérodiens.

Parmi les femmes que l'influence de Mariamne sur le cœur du roi de Judée irritait violemment, se distinguait Salomé, sœur d'Hérode, dévouée à la philosophie des saducéens. Elle avait conçu pour Mariamne une de ces haines de femme si vives dans l'ancien monde, et qui, selon la pensée de Tacite, dominent toujours la politique des palais. Confidente intime des peines de son frère, Salomé irritait ses ressentiments et nourrissait ses soupçons; lorsque Hérode venait d'éprouver quelque dédain, elle profitait des premiers transports de sa douleur pour rouvrir des plaies et rappeler des souvenirs importuns à son âme tourmentée (2).

Salomé obtint la mort de Josèphe et celle de Sohême, fidèles officiers du palais. Tous deux d'un pharisianisme zélé, ils avaient révélé à la reine la secrète pensée d'Hérode. Si l'on ajoute foi aux rabbins, le roi avait chargé Sohême de tuer Mariamne au moment où elle deviendrait veuve, afin que la maison des Asmonéens fût à jamais éteinte dans Israël. Sohême avait caché ce secret à Mariamne et aux pharisiens. Lorsque Hérode alla en Égypte auprès d'Antoine et dans l'île de Rhodes solliciter la protection d'Auguste, la nouvelle de sa mort s'étant partout répandue, Mariamne chercha un abri sous les tentes des légions, pour éviter le sort

(1) Ganz, *Chroniq.* an. 742, p. 85. Les Juifs ne comptent que deux temples, ou, pour nous servir des expressions des rabbins, *deux maisons,* parce qu'Hérode employa, disent-ils, les mêmes pierres et les mêmes matériaux de l'ancien temple, pour en construire un nouveau. Les Juifs racontent qu'Hérode ne répara ce pieux édifice que d'après les conseils du rabbin Schemaï, qui voulut par ce moyen lui imposer une pénitence pour avoir mis à mort tous les membres du sanhédrin. Consultez, en les comparant, Ernest, *Opusc. philos. et critic. de templ. Herod.*, et l'ouvrage plus étendu de Whiston, *Description of Salomon's, Zorobabel, Herod, and Ezechiel's tempel.* Lightfoot est encore plus érudit et plus intéressant. *Descript. templ. Hierosol.* op. tom. I.

(2) Josèphe a su répandre le plus touchant intérêt sur l'histoire de Mariamne; l'historien laisse percer dans chacune de ses phrases ses souvenirs et sa reconnaissance pour la famille des Asmonéens ; les prêtres d'Israël étaient dévoués à cette famille, qui était issue de la race sacerdotale. Tout le monde sait qu'un de nos grands auteurs tragiques a tiré parti de cet intéressant épisode de l'histoire des rois hérodiens.

que lui réservait le roi des Juifs ; et quand celui-ci revint dans les murs de Jérusalem, elle l'accabla de reproches, et lui demanda s'il lui fallait encore en sacrifice le dernier sang des Asmonéens. Hérode comprit ces paroles, et il se précipita sur Mariamne un poignard à la main ; mais, prêt à la frapper, l'époux se retrouva tout entier, et avec lui ses faiblesses. Pendant quelque temps le palais ne fut plus troublé par ces querelles domestiques; Salomé ayant saisi l'instant où des soupçons se réveillaient encore dans l'âme d'Hérode, accusa Mariamne d'avoir attenté à la vie du roi. Quelques jours auparavant, le vieux monarque, se trouvant pressé par la chaleur, avait demandé à l'esclave chéri de Mariamne un breuvage qu'elle-même avait voulu lui offrir de sa main. A peine avait-il porté la coupe à ses lèvres, qu'une froide sueur mouilla son front, un tremblement soudain agita ses membres,et sans de prompts secours, Hérode aurait succombé au milieu des convulsions de la fièvre.

Salomé profita de l'état de faiblesse d'Hérode pour lui arracher des ordres contre la liberté de Mariamne ; l'esclave qui avait apprêté ce breuvage fut mis à la torture, et, au milieu des tourments, il fit des aveux dans lesquels les pharisiens et la famille des Asmonéens ne furent point épargnés. Enfin Hérode prononça l'arrêt de mort. Maîtresse du palais, Salomé ne permit pas que le roi de Jérusalem pût voir encore une fois Mariamne. La reine fut conduite au supplice, au milieu des gardes du palais, qui plaignaient sa fatale destinée. Elle ne cessa pas un instant de se montrer digne du sang illustre des Macbabées. Les pharisiens et les zélés tremblèrent quand ils virent disparaître le dernier soutien de leur cause. On aperçut, pendant la marche lugubre de ce cortége, un spectacle qui inspira un sentiment unanime d'horreur et de dégoût. Alexandra, qui avait conseillé les dédains de sa fille pour Hérode, croyant faire oublier sa conduite à force de bassesse, se mêla aux partisans de Salomé; et, dans cette populace qui applaudit toujours au sang et aux supplices, elle se fit remarquer par ses insultes féroces et sa joie dénaturée. « Ceste vieille hypocrite, dit le naïf traducteur de « Josèphe, se contrefaisoit vilainement, et sembloit « qu'elle dût se précipiter à beaux ongles sur les « cheveux de sa pouvre fille. » Mariamne jeta un regard de pitié sur sa mère, et sa bouche ne s'ouvrit ni pour l'injure ni pour le reproche. « Voilà, « continue le vieux traducteur, comment mourut « ceste noble femme, laquelle toutefois n'estoit pas « assez modeste ny humble, et si estoit contentieuse, plus qu'il n'eust été de besoin (1). »

(1) Voyez la traduction du père Bourgoing, p. 903.

La mort de Mariamne ne calma point les troubles domestiques. Ils prenaient leur source dans les opinions puissantes, et qui ne cessaient pas par des supplices. Le roi de Judée avait eu de cette malheureuse princesse deux fils qui reçurent, en mémoire de leurs aïeux, les noms d'Aristobule et d'Alexandre. Il était alors dans les habitudes des rois soumis à la domination romaine, d'envoyer dans la capitale de l'Italie les héritiers de leur couronne. Ils servaient d'otage au peuple; puis en présence des monuments de Rome, de ses coutumes et de ses lois, les jeunes princes barbares se formaient une plus haute idée de la majesté de l'empire; et lorsque le diadème arrivait sur leur tête, pleins des souvenirs de leur enfance passée au milieu du palais des Augustes, ils conservaient pour les maîtres du monde l'habitude du respect et de l'obéissance.

Dès leurs plus jeunes années, Alexandre et Aristobule, d'après la coutume établie, avaient quitté la terre d'Israël, et leur père les avait confiés à la garde d'Octave. Ils atteignaient leur adolescence, et, selon la remarque d'un talmudiste, on admirait déjà en eux la science des sages et la force des rabbins, lorsque la mort de Mariamne apporta la douleur dans leur âme. Hérode venait d'arriver à Rome : il obtint du sénat la permission de les ramener à Jérusalem. Le peuple vit avec joie les fils de Mariamne, et les salua du nom de rois et de maîtres; car ils étaient l'expression du parti des Asmonéens, dévoué au temple et aux pratiques de la loi. Ces témoignages de la joie publique excitèrent bientôt des craintes ombrageuses dans l'âme d'Hérode; il s'imagina que cette manifestation d'amour, que cet encens prodigué à d'autres qu'à lui-même, cachaient des desseins pervers, et que ces deux princes, soutenus par les pharisiens et profitant de l'enthousiasme du peuple, pourraient tenter quelque entreprise contre sa personne et son pouvoir. Pour échapper à ces dangers, Hérode détruisit l'ordre des successions, et ne laissa plus ainsi aucune espérance aux partisans de l'ancienne rigidité judaïque.

Selon la coutume des patriarches et des rois d'Israël, Hérode s'était uni à plusieurs épouses légitimes; neuf partageaient alors sa couche et ses amours. L'une, fille d'Archélaüs, roi de Phocide, avait un fils du nom d'Antipater ; la seconde, de la race des sacrificateurs, était mère d'un autre fils qui portait le nom d'Hérode. Deux autres étaient demeurées stériles. Plus heureuse, la cinquième, née à Samarie, lui avait donné Antipas et Archélaüs, et une fille, Olympias, qui fut depuis mariée à Joseph, oncle du roi. La sixième était Grecque d'origine, et portait le beau nom de Cléopâtre.

Pallas, la septième des épouses, n'avait eu qu'un seul fils nommé Phasaël, élevé dans les murs de Rome; enfin, deux filles lui étaient nées de son union avec Elpide et Phèdra, la huitième et la neuvième de ses femmes (1).

Parmi cette nombreuse postérité, le roi des Juifs choisit Antipater, petit-fils d'Archélaüs, roi de Phocide, race étrangère, pour lui succéder au trône de David et de Salomon. Ce choix excita les plaintes d'Alexandre et d'Aristobule, que leur père avait désignés longtemps comme ses successeurs légitimes, et que le peuple considérait comme les derniers débris de la maison des Asmonéens. Tout Israël disait : « N'est-ce point assez que le fils d'un prosélyte règne sur nous, faudra-t-il que nous abaissions la tête devant un roi barbare? » Salomé et les saducéens montrèrent à Hérode combien son sceptre était ébranlé par ces émotions populaires. « Pourquoi ne point éteindre la race sacerdotale? Alexandre et Aristobule frappés dans le temple, toute espérance était enlevée aux pharisiens et aux zélateurs de la loi. » Mais le respect pour Auguste, qui avait accordé son patronage aux deux fils de Mariamne pendant leur séjour à Rome, arrêta les écarts du tribunal domestique. Hérode en appela à la justice de César; il vint en Italie, suivi de ses deux fils; et n'ayant point rencontré Auguste à Rome, il alla dans les jardins d'Aquilée, où, au sein des plaisirs et de l'amitié, il se reposait des soucis de l'empire. — « César, dit le roi de Judée (2), « en s'approchant de son tribunal, tu vois à tes « pieds celui que tes bienfaits ont élevé au rang « suprême : mes fils ont attenté à la vie et au pou- « voir de leur malheureux père. Hélas! ai-je mérité « le destin dont ils me menacent? Mon autorité « m'a coûté assez de sacrifices; ne serait-il pas temps « aujourd'hui d'en jouir paisiblement, pendant le « peu d'années qu'il me reste à vivre? Faudra-t-il « que je craigne toujours, et qu'environné de piéges « et de perfidies, je tremble même au sein de ma « famille? Que veulent donc ces fils ingrats? N'ai-je « point fait pour eux tout ce qu'un tendre père peut « faire? Je les ai unis à des filles de rois; leur table « est somptueuse, leurs vêtements dignes de leur « naissance. Couverts de la pourpre, ils prennent « part aux pompes publiques que ma reconnais- « sance t'a consacrées, César! Qu'exigent-ils donc « de ma bonté paternelle? S'ils sont avides de ma « succession, elle ne dépend pas de moi, mais de « Rome. Comme je tiens tout de tes bontés, « sauve-moi des maux qui me menacent; épargne « un parricide à ces malheureux que je conduis « devant toi. »

En écoutant ces paroles, Alexandre et Aristobule fondaient en larmes; une noble rougeur couvrait leur jeune front, et l'assemblée était tout émue de ce spectacle douloureux. Lorsqu'un peu de calme fut rétabli, Alexandre, l'aîné des fils, prenant la parole, s'exprima en ces termes : « O mon père! « tes fils louent ta clémence. Tandis que tu pouvais « nous livrer aux bourreaux, comme roi et comme « père, tu préfères nous conduire devant le tri- « bunal suprême de César, tribunal indépendant, « où nous devons attendre toute justice. Notre « position malheureuse justifie tes soupçons et tes « craintes. Fils de Mariamne, que la mort a frappée « d'une manière si prompte et si fatale, il est facile « de nous supposer des haines et des ressentiments. « Dans cet âge où l'ambition est si ardente et si « vive, n'est-il pas permis de croire que nous avons « peut-être été séduits par ces enivrements? Mais « ces conjectures, que notre position ne justifie « que trop, peuvent-elles paraître suffisantes aux « yeux d'un juge équitable? Qu'on nous montre le « poison que nous avons préparé, le glaive que « nous avons tourné contre ton sein! Où sont les « esclaves que nous avons séduits, les complices « de cette conjuration que nous avons tramée? « Tous sont silencieux... César, voilà notre ré- « ponse : Que nous ayons plaint le triste sort de « notre mère, qui peut nous le reprocher? tu l'as « pleuré toi-même, ô mon père! Le peuple nous « a appelés rois, maîtres; avons-nous pu l'empê- « cher? Depuis quand les caprices d'une multitude « ignorante pourraient-ils servir de fondement à « la plus grave des accusations? D'ailleurs, quel « aurait été notre objet en t'arrachant la vie? Nous « assurer le trône? Mais ce trône dépend-il de nous, « de toi-même?... Ne faut-il pas toujours recourir « à César? et le maître suprême de nos destinées « couronnerait-il le succès coupable d'un parri- « cide? »

Ces paroles, prononcées d'une voix émue, excitèrent la compassion dans toutes les âmes. Auguste, jetant un regard autour de lui, aperçut le vieil Hérode cachant à peine son trouble et son émotion. Il semblait, dit l'historien des Juifs, qu'il avait besoin d'excuses pour s'être livré à d'injustes soup-

(1) Sur la postérité d'Hérode, sur ses fils et sur ses successeurs, consultez l'*Histoire des Juifs*, en allemand, par le docteur Jost, tom. IV, pag. 34, en le comparant avec Basnage, plus diffus et moins érudit, chap. II de l'*Histoire des Juifs*.

(2) Ces discours sont traduits du texte grec de Josèphe. Je sais trop que ces sortes de pièces sont souvent de l'invention des historiens de l'antiquité, pour donner celles-ci autrement que comme expression des mœurs et des coutumes romaines et judaïques : il ne s'agit pas toujours de la vérité des expressions, mais de la vérité des couleurs; et c'est celle-ci que je recherche.

çons. Il tendit les bras à ses deux fils qu'il baigna de larmes. Du haut de son tribunal, le maître de Rome applaudit à cette touchante réconciliation ; et bientôt le temple de Jérusalem vit, dans son sanctuaire, toute la famille des Hérodes offrir l'agneau, symbole de l'union et de la concorde (1).

La Judée fut alors paisible, et son roi s'occupa d'embellir ses plus importantes cités. La vingt-huitième année du règne d'Hérode, et la 182e olympiade, les jeux profanes de la lutte furent célébrés pour la fondation de Césarée. Les courtisans mêlèrent, dans leur enthousiasme, les noms d'Hérode et de César, bienfaiteurs de la cité nouvelle, et les lois de Jéhovah furent souvent oubliées dans l'ivresse des festins. Le magnifique Hérode, comme l'appelle Basnage, étendait partout ses largesses. Il bâtit la ville d'Antipatris, en l'honneur de son père ; et, sur les hauteurs qui couronnent les palmiers de Jéricho, il fit construire un château fortifié qui commandait à cette belle contrée.

Ses largesses ne se renfermèrent point dans les limites de son royaume ; elles contribuèrent à relever le temple d'Apollon, célèbre dans l'île de Rhodes, les bosquets de Daphné, les murs et les portiques d'Antioche. Comme Auguste protégeait la prospérité naissante de Nicopolis, qui rappelait les souvenirs de la victoire d'Actium, le roi de Judée, en courtisan habile, s'empressa de contribuer à l'embellissement des palais somptueux et des vastes aqueducs dont le maître de Rome avait orné *sa ville chérie*. Les jeux olympiques, ces pompes brillantes de la Grèce, avaient été longtemps suspendus ; Hérode les rétablit plus grands et plus solennels, et ses libéralités envers les pontifes et les autels des dieux de l'Olympe lui méritèrent le titre de maître des jeux de la Grèce.

Cette générosité, où se mêlaient toujours des idées politiques, épuisa les trésors du prince et les ressources du pays. On vit alors un spectacle étonnant dans Israël ; un roi de Jérusalem dépouillant le tombeau de David et de Salomon, pour orner les autels des dieux de Rome, et les robes d'or enrichies de pierreries qui couvraient depuis des siècles les corps des princes de Juda, vendues dans le marché public, pour embellir les fêtes du paganisme. Aussi les rabbins attribuent-ils à ces profanations sacriléges les tristes dissensions qui se réveillèrent dans la famille des Hérodes (2). En effet, aux jours d'union qui avaient suivi le retour des princes à Jérusalem avaient encore succédé des temps de haine et de discorde. Le jeune Antipater, que son père avait désigné pour le trône de Jérusalem, privé de ses espérances par le retour des fils de Mariamne dans la ville sainte, s'était réuni à Salomé, et ils employaient tous les ressorts de l'intrigue et de la calomnie pour perdre, dans l'esprit d'Hérode, ses deux malheureux fils. On épiait leurs moindres démarches, on scrutait toutes leurs actions, pour en trouver de coupables. Si, dans l'épanchement de l'amitié, Aristobule et Alexandre rappelaient le sort de leur mère infortunée, et maudissaient les hommes coupables qui avaient favorisé les soupçons d'un époux crédule, tout aussitôt des esclaves, vils délateurs, allaient rapporter au souverain ces paroles échappées aux confidences de l'amitié, et qui ne sont encore que des pensées, selon la belle expression de Tacite. Comme il arrive toujours dans ces rapports de la délation salariée, on dénaturait les expressions et les sentiments pour servir de vaines terreurs, et le prince tremblant ne vit plus bientôt dans ses fils que des ennemis armés contre son pouvoir. Au milieu des sombres craintes du roi de Judée, la jeune épouse d'Aristobule, digne fille de Salomé, oubliant les lois de la nature, vint révéler au vieil Hérode des aveux échappés à son époux dans les abandons de l'amour. « Il avait dit qu'il nourrissait un sentiment « de haine contre son père : le moment était venu « d'abandonner la cause d'un roi affaibli par l'âge, « et qui déguisait en vain les rides de la vieillesse « sous les couleurs dont il peignait son visage. Les « officiers du palais avaient placé leurs espérances « dans les deux fils de Mariamne, pleins de force « et de jeunesse, et les derniers rejetons des Asmonéens. Il ne fallait qu'agir pour renverser un « roi qui n'avait de force que pour le mal. » Sur ces révélations, des esclaves furent mis à la torture, et leurs aveux, arrachés à la douleur, confirmèrent les récits de la fille de Salomé. Alexandre

(1) Josèphe, *Ant. jud.*, liv. XVII. Le recours à César dans cette affaire, où il ne s'agissait que de l'autorité paternelle, et d'autres circonstances de la vie d'Hérode, ont donné lieu à discuter quelle était l'étendue de la juridiction de ce prince sur la Palestine. Le père Hardouin, pour justifier sans doute avec plus d'évidence encore la prophétie de Jacob, l'abolition entière de la royauté dans Israël, a soutenu que ce prince n'exerçait qu'un pouvoir instantané, qu'une royauté fragile, *de Num. Herod.* Scaliger, dans ses notes sur Eusèbe, soutient une exagération contraire, c'est-à-dire qu'Hérode n'était pas même tributaire des Romains. Scalig. *Not. ad Euseb.*, pag. 163. Saint Jérôme croit que la Judée n'a été rendue tributaire que sous Archélaüs. Hieron. *in Math.* 17. Basnage, qui discute très-longuement cette question, n'a pas connu sans doute le passage de Cicéron qui parle des tributs annuels imposés à la Judée au moment où Pompée la soumit à l'empire. Cicer. *pro Flacco*, chap. XXVIII, § 68.

(2) Voyez toujours, pour ce récit, Josèphe, *Antiq. jud.*, liv. XVII.

et Aristobule furent jetés dans les fers. Dans le premier moment d'épouvante et d'effroi, ils eurent l'imprudence d'écrire à la cruelle Salomé : « Prends compassion de notre misère : ne sais-tu pas que tu es dans le même danger que nous? On connaît tes criminelles intrigues avec Sylleus, à qui tu as révélé tous les secrets de ton frère. » Salomé montra cette lettre à Hérode; et dès ce moment la perte d'Alexandre et d'Aristobule fut résolue.

Mais, dans un acte si important, le roi de Judée ne crut pas encore devoir agir sans le consentement de César. Des envoyés vinrent à Rome exposer encore une fois devant le tribunal d'Auguste les soupçons d'un malheureux père; et le maître du monde daigna écrire de sa propre main qu'il s'en rapportait à la justice et au cœur d'Hérode. « Il lui conseillait cependant d'examiner attentivement cette triste affaire. Si ses fils avaient attenté à la majesté royale, et méconnu les devoirs que la nature leur imposait, une punition sévère, la peine du meurtrier même, pouvait leur être appliquée; s'ils n'avaient pensé qu'à fuir Jérusalem et les intrigues d'une cour corrompue, on devait se contenter d'un léger châtiment. L'empereur croyait qu'il serait convenable de réunir un tribunal à Bérythe où les magistrats romains et les anciens de la nation prononceraient sur le sort d'Alexandre et d'Aristobule. »

Les conseils de César étaient des ordres pour le roi de Judée : un tribunal nombreux fut assemblé à Bérythe; et, dans cette bruyante assemblée, Hérode se porta l'accusateur de ses fils. « Il cita les lois d'Israël qui décidaient qu'un père pouvait prononcer sur le sort de son enfant, et appeler sur lui la mort *en mettant sa main sur sa tête*; il préférait cependant qu'un jugement solennel lui épargnât une douloureuse vengeance. » Quelques murmures suivirent ce discours; et l'un des juges romains, habitué aux coutumes protectrices du Forum, remarqua qu'on n'avait point amené les accusés pour entendre leur défense. Saturnius, désigné consul, vota le premier : il n'était pas d'avis que les deux fils d'Hérode fussent mis à mort; une correction paternelle pouvait les ramener au devoir, sans qu'il fût nécessaire de leur ôter la vie. Le gouverneur de la Syrie ne partagea pas cet avis, et son opinion imposante entraîna tous les suffrages. Aristobule et Alexandre furent condamnés à mort. Quelques jours après, on les conduisit à Sébaste, où deux licteurs, sinistres messagers, exécutèrent la terrible sentence (1).

Tant de cruautés, jointes aux sombres terreurs qui s'attachent toujours à l'exercice d'un pouvoir violent, remplirent d'amertume et de douleur les dernières années de la vie d'Hérode. A mesure qu'il avançait en âge, ses appréhensions s'accroissaient, et sa tyrannie craintive frappait autour de lui, sans distinguer le serviteur dévoué du sujet rebelle. Comme il était sûr de la haine qu'on avait pour lui, ses méfiances partaient de je ne sais quelle conscience intime qui leur donnait plus de force, et faisait du soupçon une sorte de pensée habituelle.

C'est ainsi que, sur des préventions plus ou moins fondées, Hérode livra à la mort Phéroras, son frère, et cet Antipater, le complice de Salomé, qui avait longtemps disputé à cette femme impérieuse, par des dénonciations complaisantes, la confiance et l'amitié du roi de Judée. Les traditions ecclésiastiques nous ont laissé un déplorable témoignage de l'excessive cruauté du monarque juif. Jésus-Christ venait de naître, et une opinion s'était répandue parmi le peuple, que le Messie, illustre rejeton de la race de David, allait paraître pour établir son empire au milieu d'Israël. Cette opinion parvint jusque dans le palais d'Hérode; et ce fut alors, selon les monuments du christianisme, qu'il conçut et exécuta la pensée d'un massacre général de tous les enfants au-dessus de deux ans. L'enfant céleste alla chercher un asile en Égypte, et l'Église a conservé dans ses fastes sacrés la mémoire de cette fuite miraculeuse.

Les tourments de la maladie accablaient la vieillesse agitée du monarque juif; son corps n'était plus qu'un ulcère; et plusieurs fois les pharisiens, dans leurs assemblées secrètes, avaient loué le Dieu d'Israël *d'avoir étendu sa main vengeresse sur le coupable couronné*. Le bruit de sa mort, qui fut souvent répandu, excita des transports de joie parmi le peuple. Les statues élevées sur le faîte des palais, au milieu des amphithéâtres, furent renversées et traînées dans la fange, et le supplice des coupables ne put arrêter cette expression des sentiments populaires. Alors, connaissant combien il était détesté, Hérode conçut la résolution la plus extraordinaire pour un homme en face de la mort : il ordonna de réunir dans l'hippodrome tous les Juifs d'une naissance illustre, et de les massacrer au moment où il cesserait de vivre, afin d'exciter des gémissements véritables dans Israël, et de faire de ce jour un triste anniversaire pour le peuple. Salomé, à qui le roi confia l'exécution de

(1) Pour ces détails du gouvernement intérieur, nous n'avons plus que Josèphe; il vivait dans un siècle tout plein de ces souvenirs; et la position élevée qu'il tenait dans la nation, le mettait à même de connaître tout ce qui s'était passé dans la famille des Hérodes. *Antiquités judaïques*, liv. XVII.

cet ordre barbare, fut arrêtée par le cri de l'humanité, et surtout par la crainte des vengeances d'Auguste. Quelques jours après, Hérode expira au milieu des douleurs les plus vives : ce qui a fait dire à un historien, avec plus de vérité que de goût, que ce prince était arrivé au pouvoir comme *un renard*, qu'il avait régné comme *un tigre*, et qu'il était mort comme *un chien enragé* (1).

Archélaüs, l'un des fils d'Hérode, fut salué roi par les soldats et par les courtisans. On le revêtit de la couronne d'or et du manteau de pourpre; mais les enfants du monarque juif avaient été élevés dans des idées d'un respect absolu pour les volontés d'Auguste, et Archélaüs n'osa point régner sans l'assentiment de l'empereur. Il se rendit auprès d'Auguste, en invoquant, pour obtenir le royaume de Jérusalem, le testament de son père et son dévouement aux institutions romaines. Une députation de Juifs, partie de la Palestine, l'avait devancé dans la capitale des Césars, et sollicitait d'Auguste la faveur d'une réunion plus immédiate à l'empire. Si César, disaient les députés d'Israel, leur avait donné un roi pris dans le sein de la nation, c'était, sans doute, dans l'intérêt du peuple juif; mais ce peuple avait fait une triste expérience de cette espèce de gouvernement : Hérode avait comblé la mesure des iniquités, et Archélaüs avait commencé son règne par le massacre de trois mille citoyens à qui l'on ne pouvait reprocher d'autre crime qu'un respect profond pour leur religion et les coutumes des ancêtres. Ils sollicitaient donc comme une faveur qu'Archélaüs fût éloigné du trône, et que la Judée, changée en province romaine, fût réunie au gouvernement de la Syrie (2).

Auguste repoussa les plaintes des Juifs. Comme ils fondaient leur accusation sur des actes de dévouement d'Archélaüs et d'Hérode envers la république, le prince crut qu'il serait impolitique de satisfaire à leur demande. Cependant, en réglant l'administration de la Palestine, Auguste n'y établit plus le gouvernement monarchique absolu; il distribua cette province en trois ethnarchies, qu'il confia aux trois derniers fils d'Hérode. Par ce partage d'une volonté souveraine, Archélaüs eut dans son gouvernement la Judée proprement dite, l'Idumée, Samarie et Sébaste, Ippon et Jérusalem; Antipater obtint la Galilée; et Philippe, la Béthanie, la Trachonite et l'Armanite. Salomé, la sœur d'Hérode, ne fut point elle-même oubliée : comme elle avait été la compagne de son frère, et qu'elle en avait partagé la puissance, Auguste ne voulut pas la réduire à la vie privée; il lui confia la souveraineté de plusieurs villes, et un palais dans Ascalon. Dans cette division politique, les villes de Gaza, Geddara et Joppé furent les seules détachées de l'ancien territoire des Juifs, et définitivement réunies au gouvernement de la Syrie (3).

Archélaüs ne fut pas plutôt en possession de son ethnarchie, qu'il fit peser sur le peuple la tyrannie la plus effrayante. Il semblait alors que tout précipitait le moment de la ruine d'Israel, et qu'Israel lui même courait volontairement à sa perte. L'historien Josèphe, qu'on ne peut pas accuser de haine, la famille des Hérodes, fait un portrait épouvantable de l'administration politique d'Archélaüs. Ses sujets, lassés de ses violences, portèrent plainte une seconde fois à Auguste, qui, après avoir entendu la justification du prince juif, le relégua à Vienne dans la Gaule, et réduisit définitivement son ethnarchie en province romaine.

Ainsi finit le gouvernement politique des Juifs dans la Palestine. Désormais soumis à des magistrats romains, ce territoire fut confondu avec les autres provinces, et régi, sauf quelques exceptions, selon le mode général d'administration adopté pour l'empire (4). Tant que la Judée avait été placée sous l'autorité des rois pris dans la famille des Asmonéens ou des Hérodes, son territoire avait conservé au moins quelques-unes des prérogatives d'un royaume indépendant; mais lorsque la Palestine reçut des gouverneurs et des proconsuls, les Juifs ou leurs magistrats perdirent presque tous les droits de la souveraineté politique. En effet, on a pu se convaincre que pendant le règne d'Hérode et de la

(1) Je trouve cette expression dans le *Compendium* de Schudt, *Historia judaica*. Ce livre est extrêmement rare; il est plein de choses, et j'ose dire qu'il renferme, en moins d'un volume, plus de faits que le grand ouvrage de Basnage. Le plan de Schudt est mauvais; mais les antiquités des Juifs y sont explorées avec une patience peu commune et une critique véritablement éclairée.

(2) Sur le titre et la dignité d'Archélaüs, *voy.* Hardouin, *de Num. Herodian.*, pag. 38 et suivantes, en le comparant avec Basnage, chap. II, liv. I, § 16 et suivants. Ces deux savants diffèrent encore sur ce point.

(3) On a publié, sur les formes diverses de l'administration juive dans les derniers temps de son existence, une dissertation fort curieuse du professeur J. Fréd. Fischer; elle contient des aperçus extrêmement intéressants sur les rapports des Romains avec les Juifs, et porte ce titre : *Diss. de statu et jurisdictione Judæorum secundùm leges romanas*. Argent. 1673, in-4°.

(4) Quoique la Palestine eût été réduite en province, quelques districts particuliers en furent détachés, sous le nom d'ethnarchies, d'autres fois même sous celui de royaumes, et confiés par le caprice des Césars à des princes de la famille d'Hérode, ou aux descendants supposés des Asmonéens : tel fut Agrippa, dont nous aurons par la suite occasion de parler.

race qui l'avait précédé sur le trône de Juda, bien que les empereurs conservassent sur la Judée une haute surveillance, les nouveaux rois d'Israël jouissaient d'un pouvoir fort étendu ; les peuples n'apercevaient souvent l'influence de Rome que dans le lointain, ou dans ces rapports de politique générale qui échappent à l'attention du vulgaire : les monarques des Juifs faisaient les lois d'administration publique, réglaient la justice, levaient les impôts, déclaraient la paix et la guerre ; autorité assez grande encore, si l'on considère la position de la Palestine, et l'insubordination capricieuse des peuples qui l'habitaient. Mais une fois réduite en province, et placée sous l'autorité immédiate d'un gouverneur, tous les pouvoirs se réunirent dans les mains des magistrats délégués par le sénat et les Augustes : les Juifs ne conservèrent plus que leurs institutions purement domestiques, leurs tribunaux, leurs sanhédrins, à peu près comme la Sicile et les villes municipales de l'Italie jouissaient de leurs lois et de leurs coutumes, sous l'autorité suprême d'un magistrat de la république. La Judée va donc se confondre désormais dans l'empire romain. Laissons un moment son histoire particulière, pour jeter un regard sur les Israelites répandus sur la surface de ce vaste empire.

CHAPITRE II.

SITUATION DES JUIFS DISPERSÉS DANS L'EMPIRE ROMAIN, JUSQU'AU RÈGNE DE CLAUDE.

An 8 av. J.-C.—41 dep. J.-C.

Près d'un siècle avant la réunion de la Palestine à l'empire romain, les Juifs s'étaient répandus sur toute la surface de cet empire. Lorsque les successeurs des Machabées provoquèrent les secours des légions contre les rois d'Assyrie, nous avons vu que des rapports nécessaires s'établirent entre Jérusalem et Rome, et que les enfants d'Israël vinrent souvent sur les rives du Tibre solliciter le sénat au nom des princes asmonéens. Pendant la guerre de Pompée dans la Palestine, une multitude de Juifs réduits en servitude furent aussi transportés dans les marchés de l'Italie. Plus tard, sous le règne d'Hérode, Rome accueillit les Israélites que les dissensions de la patrie forçaient d'abandonner les rives du Jourdain et les murs de Sion. Dans ces temps de désordre et d'agitation politique, souvent les rois et les tétrarques de Judée visitaient la capitale des Césars, et venaient solliciter, au pied du capitole, le trône et le sceptre de David. Hérode vit trois fois le palais d'Octave et d'Antoine, et Agrippa demeura plus longtemps à Rome que dans les murs de Jerusalem. Successivement la vaste métropole du monde se peupla d'Israélites. Pendant l'administration tolérante d'Auguste, on comptait plus de vingt mille Juifs dans leur quartier au delà du Tibre. Strabon rapporte que, de son temps, il y avait peu de villes d'Italie où l'on ne trouvât des marchands ou des affranchis juifs.

Telle fut l'origine probable de l'établissement des Juifs à Rome et dans l'Italie. Les traditions des rabbins lui donnent une antiquité plus grande et toute fabuleuse ; elles reportent la dispersion des Israélites *dans le cruel royaume d'Édom* (1), car c'est ainsi qu'ils appellent l'empire des Césars, aux temps de Jacob et des rois pasteurs. « Tsépho, petit-fils d'Ésaü, vint des murs de Carthage pour combattre dans le Latium, et fonda, sur les bords du Tibre, *la ville des merveilles*. » Mêlant ainsi aux souvenirs de l'Écriture les traditions poétiques de Virgile, les rabbins célèbrent les combats de Tsépho et de Turnus, et la beauté de Lavinie, qui fut le noble prix du vainqueur. « Tsépho délivra l'Italie des monstres qui la désolaient, et porta les arts de la civilisation au milieu des peuplades barbares. Il reçut le nom de Janus et de Saturne, et la reconnaissance publique lui éleva des autels. Latinus, Énée, Romulus, régnèrent après lui : des villes s'élevèrent ; Albe l'ancienne s'embellit ; et Rome renferma bientôt ses temples et les merveilles de l'art, dans des murailles de quarante-cinq milles de tour. Romulus fit la guerre à David, et s'allia par la suite avec ses descendants. Le Tibre vit sur ses bords de nombreuses colonies d'Israélites. Les traditions ajoutent qu'Ader, et Tsir son fils, officiers de la brillante cour de Salomon, vinrent s'y réfugier pour éviter le ressentiment de leur maître (2).

(1) Sur les opinions des rabbins par rapport à l'empire romain et au royaume d'Édom, lisez la *Gémare, tit. Saned.*, c. I, § 34, pag. 537. On peut la comparer avec le savant Abravanel, *in Esaiam*, c. 35, qui ne sait pas plus se défendre des préjugés de sa nation qu'Aben Ezra, *in Genes.* 27. 40. Joseph Albo affirme gravement que l'empire romain est appelé *Édom*, parce que ce fut un prince iduméen qui porta le christianisme à Rome.

(2) Voyez Josippon (*Pseudo-Josèphe*), liv. I, chap. II, pag. 4, et chap. III, pag. 6. C'est une chose digne de remarque que ces traits singuliers qui séparent le peuple juif des autres nations, même dans ses monuments et son his-

Cette antiquité fabuleuse des Hébreux en Italie, est encore appuyée sur de faux monuments de l'art. Dans les XIIe et XVe siècles, on trouva, sous des ruines à Palerme, deux inscriptions; sur l'une, on lisait ces paroles : « Tandis qu'Isaac régnait « sur l'Idumée, Ésaü sur la vallée de Damas, une « colonie nombreuse de Juifs, accompagnés de « Syriens, de Phéniciens, vint s'établir dans cette « île triangulaire, et fonda, dans un lieu très- « agréable, la cité de Palerme. » L'autre contient cette formule pieuse des enfants d'Israël : « Il n'y « a point d'autre Dieu que le Dieu tout-puissant. « Jéhovah est le saint qui donne la victoire. Sapho, « fils d'Éleiaphar, fils d'Ésaü et de la race d'Abra- « ham, gouverne cette tour au nom des princes du « pays (1). » Quel que soit le jugement qu'on porte sur ces monuments historiques, il est néanmoins certain qu'avant le règne des Césars, les Juifs étaient assez nombreux en Italie pour fixer l'attention du gouvernement et du peuple. Dans la tribune aux harangues, Cicéron plaidant pour le jeune Flaccus, s'étonne de cet esprit singulier qui animait l'agrégation des Juifs. Chaque année, des sommes considérables recueillies par cette communauté, étaient transportées de l'Italie à Jérusalem, pour le service du temple. L'orateur romain célèbre la fermeté de Flaccus, qui avait défendu que les Juifs de l'Asie contribuassent ainsi, par leurs présents, à la gloire et à la splendeur du temple de Jérusalem : « Chaque peuple a ses adorations, « comme nous avons le culte de nos dieux ; mais « la religion des Juifs est tellement en opposition « avec la splendeur de cet empire, la gloire de « notre nom et les institutions de nos ancêtres, « qu'elle nous inspire de l'horreur (2). »

Ce sentiment général de haine et de mépris que les nations de l'antiquité professaient pour les Juifs, avait son principe dans les idées fausses ou exagérées qu'elles se faisaient des origines, de l'histoire et des mœurs des Israélites. Lorsqu'on jette un regard sur les poëtes et les historiens de l'ancienne Rome, on s'étonne de l'horreur profonde et universelle que les Juifs inspiraient au milieu de la ville des Césars, et surtout de l'orgueilleuse négligence qu'apportaient les écrivains les plus exacts à recueillir les traditions réelles du peuple de Jehovah. Tandis que presque toutes les superstitions étaient admises et trouvaient grâce aux yeux du polythéiste indifférent, le culte de Jéhovah était traité de *sordide crédulité*, digne du mépris et de la haine publique (3). Appelé à décrire la ruine de Jérusalem et de la destruction du temple, Tacite daigne jeter un regard sur les antiquités de cette cité, qui va s'effacer du milieu des nations ; son pinceau mâle et hardi trace rapidement l'origine des Juifs et les révolutions de leur empire : « On raconte que les « Juifs, originaires de l'île de Crète, s'établirent « dans la Libye, à cette époque où Saturne, chassé « par Jupiter, abandonna son empire. Ils durent « leur nom à leur patrie primitive, car le mont Ida « est célèbre dans l'île de Crète, et le mot de *Juifs* « n'en est que l'expression barbare. Quelques-uns « prétendent que, sous le règne d'Isis, leur multi- « tude inondant l'Égypte, chercha un refuge sur « les terres voisines, sous la conduite d'Hiéroso- « lymus et de Juda. D'autres disent que fils des « Éthiopiens, la crainte et la haine qu'ils inspi- « raient les engagèrent à changer de demeure : « d'autres en font une peuplade d'Assyriens qui, « manquant de terres, s'établirent d'abord dans « une partie de l'Égypte, bientôt se rapprochèrent « de la Syrie où ils eurent les cités et les terres des « Hébreux. Une autre opinion attribue aux Juifs « une origine plus illustre; Homère célèbre dans « ses vers la nation de Solyme, qui donna son nom « à Jérusalem.

« Plusieurs auteurs s'accordent sur ce point, « qu'une lèpre horrible s'étant fait sentir en Égypte, « le roi Bocchoris consulta l'oracle d'Ammon, « pour demander des conseils, et l'oracle ordonna « de purger le pays de cette race d'hommes ennemis « des dieux. On fit une recherche exacte de cette « populace qu'on abandonna au milieu des déserts ; « elle succombait sous la douleur, lorsque Moïse, un « des exilés, les exhorta à ne se confier ni aux dieux, « ni aux hommes, mais de le suivre comme l'élu du « ciel. Bientôt ils s'engagent dans une route incon- « nue. Les ardeurs de la soif les pressent ; tous cou- « chés sur la terre, ils attendaient la mort, lors- « qu'une troupe d'ânes sauvages passa devant eux, « dirigeant leurs pas vers un rocher situé au milieu « d'une épaisse forêt. Moïse les suit ; et jugeant à « la fraîcheur de l'herbe qu'une source n'était pas « éloignée, il la découvre et l'indique au peuple

toire. Ces différences historiques, ces erreurs perpétuelles, s'étendent à la chronologie, la partie la plus matérielle de l'histoire. Les meilleurs chronologistes juifs ont besoin de rectifications et de commentaires pour être entendus par les lecteurs même éclairés.

(1) L'une de ces pierres fut découverte sous Guillaume II ou le Bon, à la fin du XIIe siècle, l'autre en 1470. Fazellus les a rapportées en entier dans son ouvrage *de Rebus sicul.*, dec. I, liv. VIII, *de Panormo*. Ses explications ne sont pas marquées au coin d'une sévère critique. Ces pierres pourraient être l'ouvrage des Sarrasins de la Sicile.

(2) Cicéron, *pro Flacco*, § 28.

(3) Schudt a consacré tout un chapitre de son excellente Histoire des Juifs à réfuter les calomnies que l'antiquité païenne prodiguait aux Israélites : j'ai suivi très-souvent son récit, et ses renvois toujours exacts aux sources. *Voy.* ch. XVII.

« éperdu. Les Juifs soulagés poursuivent leur route « pendant six jours ; le septième, ils chassèrent « les habitants de la terre où depuis ils ont établi « leur gouvernement et leur temple. Moïse imposa « de nouveaux rites à sa nation, et des coutumes « contraires aux opinions des autres mortels. Les « Juifs considèrent comme profane tout ce que « nous tenons pour sacré ; ce que nous défendons, « ils le permettent ; ils ont placé dans leur temple « l'image de cet animal qui les sauva des horreurs « de la soif. Ils immolent le bœuf, parce que les « Égyptiens l'adorent ; le bélier, en signe de mépris « pour Jupiter Ammon. Ils s'adstiennent du porc, « en mémoire de cette maladie honteuse dont eux-« mêmes jadis avaient été souillés et à laquelle cet « animal est sujet. Les jeûnes qu'ils s'imposent « rappellent la longue famine qu'ils éprouvèrent. « On dit que le repos leur fut prescrit le septième « jour, parce que ce jour mit fin à leurs travaux ; « ensuite, l'attrait de la paresse leur fit aussi « donner à l'oisiveté la septième année.

« Tous ces rites, quelle qu'en soit l'origine, se « défendent par leur antiquité. D'autres institutions « sinistres, infâmes, ont prévalu par la perversité « humaine ; car le temple fut le réceptacle de tous « ceux qui, méprisant la religion des ancêtres, « venaient en foule y apporter leur argent ; d'où « les richesses des Juifs se sont accrues, sans « compter qu'ils ont entre eux un attachement « invincible et une immense commisération, tandis « qu'ils ne conservent pour le reste des hommes « qu'une haine implacable. Ne mangeant, ni ne « couchant jamais avec des étrangers, ils s'abstien-« nent, malgré la dissolution de leurs mœurs, des « femmes qui ne sont point de leur secte ; entre « eux, rien d'illicite. Ils ont institué la circonci-« sion, afin de se reconnaître par un trait distinctif. « Tous ceux qui embrassent leur culte la prati-« quent ; et le premier conseil qu'on leur donne « est de mépriser les dieux et d'abjurer sa patrie, « d'oublier enfin père, mère et enfant (1). »

Outre ces récits, capables d'exciter contre les Juifs, au milieu de la capitale du monde romain, le sourire des sages et la haine de la multitude, l'opinion publique précisait encore certaines accusations passionnées que les traditions et les coutumes particulières des Israélites semblaient autoriser. Les poëtes, qui expriment si bien les sentiments de leurs contemporains, ont plus particulièrement dirigé leur satire contre la pratique de la circoncision, le culte de l'âne et du porc, et surtout contre la haine obstinée des Juifs envers les autres peuples, et cette facilité du parjure à l'égard des étrangers, qui formait, disait-on, une partie du caractère national.

D'après Diodore de Sicile, les Juifs avaient emprunté aux Syriens et aux Arabes la pratique de la circoncision (2). Dans ses satires pleines d'obscures métaphores, Perse nous présente un philosophe qui, au milieu des superstitions étrangères, ne trouve rien de plus digne de mépris que la circoncision ; et Martial se rit d'un athlète circoncis, qui, laissant tomber au milieu de l'arène le léger vêtement du gladiateur, avait montré la marque obscène de sa honteuse origine. « Il n'y a point de noblesse, « s'écrie Pétrone, parmi eux, si le prêtre a eu la « main timide et si le fer les a épargnés (3). »

On disait encore qu'à cette bizarre pratique, les Juifs joignaient l'ignoble adoration de l'âne et du porc. Dans les traditions que rapporte Tacite, l'âne avait obtenu des autels en mémoire des services qu'il avait rendus aux Israélites mourant de soif, au sortir de l'Égypte. Au milieu du sanctuaire vide de Jérusalem, tandis qu'on cherchait vainement l'image des dieux de l'Olympe, on avait trouvé, ajoutait-on, une tête d'âne enchâssée dans de l'or (4). « Ils ont aussi une vieille indulgence pour

(1) Tacite, liv. v, *Histor*. Je me suis efforcé, dans une traduction abrégée, de rendre le sens intime des versions diverses rapportées par le grand historien. Il y a dans son récit plusieurs erreurs manifestes, mais on sait que les écrivains de l'antiquité ne se piquaient pas d'une grande exactitude dans le tableau des origines étrangères, et l'orgueil romain allait jusqu'à ce point de négliger tout ce qui ne se rattachait point à la ville éternelle.

(2) *Voyez* l'ardente réfutation de Vitrius, *Egyptiatic.*, chap. vi, pag. 223.

(3) Perse n'appelle jamais les Juifs que *curtos* ou *recutitos*.

Labra moves tacitus recutitaque sabbatha palles.

Martial ajoute, liv. vii, épigramme 30 :

Nec recutitorum fugis inguina Judæorum.

Dans une autre épigramme, il dit :

Judæum nullâ sub cute pondus habet.
Liv. vii, *épig.* 35.

C'est dans l'épigramme 82 du même livre que se trouve le passage cité dans le texte :

Dùm ludit mediâ, populo spectante, palæstrâ,
Delapsa est misero fibula : verpus erat.

Verpus est pris, dans les poëtes, pour *Juif* et *circoncis*. Pétrone est encore plus curieux.

Ni tamen et ferro succiderit inguinis oram,
Et nisi nudatum solverit arte caput.
. . . .
Una est nobilitas argumentumque coloris
Ingenui, timidas non habuisse manus.
PÉTRON. ARBIT. *Frag. de Judæis.*

(4) Cette accusation est portée par Appion, et réfutée par Josèphe : « Appion ose dire, s'écrie l'Israélite zélé, que les Juifs avaient placé dans le sanctuaire une tête d'âne, et qu'ils lui rendaient les honneurs divins ; il affirme qu'elle fut découverte lorsque Antiochus Épiphane pilla le temple. » Josèphe s'élève avec force contre cette accusation. *Voyez* liv. vi, c. ii, *contre Appion*.

« le porc, ajoute Juvénal, et ils ne distinguent pas « entre la chair de cochon et la chair humaine (1). » Macrobe rapporte qu'Auguste entendant raconter les dissensions domestiques du palais d'Hérode, et les affreux supplices auxquels il avait livré ses deux fils, s'écria qu'il aimerait mieux être le pourceau du vieux roi des Juifs, que son enfant.

Cependant, quelque mépris que pussent inspirer un tel culte et de semblables opinions théologiques, à des hommes imbus des riantes idées du paganisme, il est certain que, dans une ville aussi corrompue que Rome, lorsque le Panthéon avait accueilli presque tous les dieux de l'univers, les Juifs auraient pu se confondre avec les sectateurs des autres superstitions de l'Égypte, les adeptes du sombre culte de Mithra, les prêtres de Cybèle, et les partisans de tant d'autres systèmes nouveaux qui étaient venus se réfugier à Rome. Ces cultes, la mythologie elle-même, présentaient des symboles qui ne s'éloignaient pas des idées qu'on attribuait aux Juifs : les traditions du paganisme présentaient l'âne du vieux Silène parcourant les Indes avec Bacchus, le sanglier d'Adonis, la truie chantée par Virgile, et la vache d'Isis ou d'Io; dans l'antre de Mithra, le taureau et le lion recevaient pareillement les honneurs de fanatiques adeptes; et si les Juifs se soumettaient à la circoncision, les prêtres de Cybèle se condamnaient à une mutilation plus douloureuse encore. Mais ce qui distinguait les Juifs au milieu de ces superstitions communes, ce qui les exposait à la haine plus vive et plus générale des peuples, c'était leur sombre obstination, leur caractère national, et peut-être, faut-il le dire aussi, la situation sociale dans laquelle ils s'étaient volontairement placés.

Les systèmes religieux successivement introduits dans Rome païenne, n'étaient, pour ainsi dire, qu'une nouvelle extension donnée au polythéisme. Les prêtres de l'Égypte, l'initié aux mystères de la bonne déesse, ne cherchaient point à bouleverser l'économie de la mythologie ancienne. En sollicitant l'honneur du Panthéon, les divinités nouvelles demandaient plutôt une alliance, qu'elles ne visaient à une domination. La religion des Juifs ne pouvait se prêter à ces concessions indulgentes. Jéhovah était le seul Dieu éternel; et, parmi tous les crimes, l'idolâtrie était considérée comme le plus grand. Ainsi, seuls entre tous les peuples de l'univers, les Juifs se refusaient d'entrer dans cette vaste harmonie qui embrassait les idées religieuses du monde civilisé.

Cette opinion, répandue dans tous les esprits, avait exagéré l'idée que la religion et les mœurs des Israélites étaient incompatibles avec les liens de la sociabilité. Rigides observateurs de leurs lois, les Juifs n'assistaient jamais à ces spectacles publics que la dévotion riante du paganisme avait multipliés; et tandis que de nombreux spectateurs, couronnés de guirlandes, parfumés d'encens, se livraient au plaisir qu'ils regardaient comme une partie de leur culte religieux, comme le lien d'une douce confraternité, les Juifs, l'œil sombre, le regard inquiet, fuyaient au loin, et semblaient insulter à la félicité publique. Le peuple, toujours passionné dans ses jugements, ne comprenant pas le motif de cette étrange conduite, accusait les Israélites de haïr l'empire et ses dieux; et lorsque Rome était menacée de quelque calamité, lorsqu'un débordement du Tibre, un tremblement de terre, une peste, une famine, une guerre malheureuse, affligeaient l'Italie, la multitude portait un regard inquiet sur ces sectaires, qui refusaient de souscrire au culte et aux mœurs du genre humain, et de brûler de l'encens sur les autels de la patrie.

On croyait aussi que, dans les affaires particulières de la vie, les Juifs oubliaient envers les étrangers ces rapports de bienveillance et de probité, première condition de la sociabilité humaine. « Non-« seulement, dit Juvénal, ils méprisent les lois de « Rome, mais encore ils se garderont bien d'indiquer « le chemin à d'autres qu'à ceux qui adorent leur « dieu. Demandez-leur à boire : ils ne vous mon-« treront une fontaine que si vous appartenez à « leur obscène superstition (2). » Dans une de ses épigrammes, Martial, affligé, se plaint d'un poete juif qui lui a pillé ses vers et dérobé ses amours. « Je ne sais pourquoi l'envie te dévore, poete cir-« concis; je te pardonne de déchirer partout mes « artions et mes ouvrages; peu m'importe que tu « pilles mes vers! Ce qui me tue, c'est qu'avec ta « honteuse origine, tu m'aies enlevé mes amours. « Tu le nies, tu jures par Jupiter. Non, méchant « circoncis, jure-moi par ton propre dieu (3). »

Sous le joug des préjugés et du mépris public, les Juifs ne cherchaient point, par une conduite pru-

(1) Et vetus indulget senibus clementia porcis
Satire VI, *vers* 160.
Nec distare putant humanâ carne suillam,
Quâ pater abstinuit. *Satire* XIV, *vers* 98.

(2) Romanas autem soliti contemnere leges.
. . . .
Non monstrare vias eadem nisi sacra colenti,
Quæsitum ad fontem solos deducere verpos.
JUVÉNAL, *satire* XIV, *v.* 103.

(3) Quòd nimiùm lives, nostris et ubique libellis
Detrahis, ignosco; verpe poeta, sapis.
Hoc quoque non curo, quòd tu mea carmina carpis,
Compilas, et sic, verpe poeta, sapis.
Illud me cruciat, Solymis quod natus in ipsis,
Pædicas puerum, verpe poeta, meum.
Ecce negas, jurasque mihi per templa Tonantis.
Non credo; jura, verpe, per Anchialum.
Liv. XI, *épig.* 95.

dente, à effacer peu à peu les fâcheuses impressions que leurs rites, leur culte et leurs mœurs avaient inspirées. Dans leurs livres, dans leurs assemblées secrètes, ce grand empire qui leur donnait asile, ils l'appelaient le *cruel royaume d'Édom ;* la capitale des Césars était comparée à l'ancienne Babylone, et le peuple et les empereurs à des Iduméens, aux habitants de Sodome et de Gomorrhe. D'un autre côté, par choix et par nécessité, ils se livraient à une foule de professions viles, et leur avidité et leur misère étaient ainsi devenues un sujet de sarcasmes pour les poëtes. Martial, décrivant le fracas importun qui étourdit les citoyens de Rome, indique le retentissement du marteau sur l'airain sonore, les clameurs des prêtres de Bellone, les cris des marchands d'allumettes et la voix du Juif instruit par sa mère à toujours demander (1). « Voyez, dit Juvénal, la Juive tremblante, inter- « prête des lois de Solyme et grande prêtresse « établie au pied d'un arbre; elle mendie en mar- « mottant ses prédictions à l'oreille de la matrone « romaine : car pour la plus petite pièce de mon- « naie, les Juifs vous vendent toutes les rêveries « que vous désirez; tandis que l'aruspice de Coma- « gène ou d'Arménie, plus largement payé, consulte « les entrailles palpitantes d'une colombe, et promet « un tendre amant ou la succession immense d'un « vieillard sans postérité (2). »

Le désir de s'éloigner des fêtes bruyantes de la cité, et peut-être aussi la misère, leur avait fait choisir pour demeures les quartiers les plus éloignés au delà du Tibre, qu'Ancus Martius avait fait construire, et devenus célèbres par le sang des martyrs dans les fastes de l'Église chrétienne (3). Ils y vivaient au milieu des nautoniers du Tibre, dont Horace célèbre les chants monotones, parmi les marchands de l'Égypte, et ces *caupones* qui inspirent si souvent la colère du poëte, et que les lois romaines soumettaient à une surveillance spéciale. Quelques Juifs demeuraient aussi dans cette île du Tibre, que les traditions rapportent s'être formée des gerbes de blé que les Romains jetèrent dans le fleuve, lors de l'expulsion de Tarquin; quelques autres avaient fixé leur demeure dans les campagnes autour de Rome. Lorsque Umbritius, quittant le spectacle de désordre, d'intrigue et de corruption qu'offrait cette grande capitale, s'arrêta vers l'humide porte de Capène (4), il trouva les Juifs établis dans le bois, près de cette épaisse fontaine où Numa allait consulter son amie. « Alors ce bois de la fon- « taine sacrée était loué à des Juifs qui n'avaient « pour tout mobilier qu'un panier et un peu de « foin, et chaque arbre payait ainsi une redevance « au peuple romain (5). »

Si l'obscure multitude de Solyme était méprisée au milieu de Rome, quelques hommes cependant se distinguaient de la foule, et, pénétrant dans le palais des Césars, servaient de protecteurs à la nation. Nous avons vu que Pompée avait transporté un grand nombre de Juifs en Italie, où, réduits à l'esclavage, ils avaient servi le luxe et le caprice des patriciens. L'indulgence du maître pendant sa vie, l'ostentation à l'heure de la mort, peut-être le désir de profiter de quelque opulente succession (6), avaient multiplié les affranchissements. Beaucoup de ces Juifs, rendus à la liberté, demeuraient à Rome, où d'anciens souvenirs, de vieilles habitudes, leur ouvraient la porte des sénateurs. Lorsque le patron se rendait au cirque ou au théâtre, les affranchis juifs prenaient place parmi cette foule vêtue de blanc qui le suivait. Dans ces moments d'intime familiarité et de confiance domestique, si fréquents au milieu des palais de Rome, l'affranchi exerçait toujours un puissant ascendant sur le prince ou le sénateur opulent. S'il savait conduire avec dextérité un char rapide, et manier les rênes avec adresse; s'il avait laissé loin de lui son adversaire dans la poussière, à côté de ses essieux fracassés; si, au milieu du cirque, il avait terrassé le lion de l'Afrique, ou fait retentir son bras armé de fer sur la large poitrine du gladiateur; si même, occupant ses loisirs de travaux moins belliqueux, il cultivait les muses, la musique et les arts, ou, mime ingénieux, se montrait sur le théâtre en présence d'une multitude bruyante, il gagnait bientôt l'amitié de son patron. Quelquefois aussi, revêtus

(1) Martial, liv. XII, épig. 57.

(2) Arcanam Judæa tremens mendicat in aurem,
Interpres legum Solymarum, et magna sacerdos
Arboris, ac summi fida internuntia cœli;
Implet et illa manum, sed parciùs, ære minuto.
Qualiacumque voles Judæi somnia vendunt.
. . . .
JUV., *sat.* VI, *vers* 542.

(3) *Voy.* Aringhius, *Rom. subt.*, liv. II, chap. XXI et XXII. Les Juifs ont encore aujourd'hui leur demeure près du pont Fabrice. Basnage s'est livré, à ce sujet, à de savantes et curieuses recherches. *Hist. des Juifs*, liv. VI, chap. VI.

(4) Porte de Rome, célèbre par ses vieux aqueducs.

(5) Sed dùm tota domus rhedâ componitur unâ,
Substitit ad veteres arcus, madidamque Capenam
Hic ubi nocturnæ Numa constituebat amicæ.
Nunc sacri fontis nemus et delubra locantur
Judæis quorum cophinus fœnumque supellex;
Omnis enim populo mercedem pendere jussa est
Arbor.

Ces vers pleins de grâce se trouvent dans la 3e satire de Juvénal.

(6) La succession de l'affranchi appartenait au patron à un certain degré.

du pouvoir de leur ancien maître, les affranchis avaient le soin de conserver et d'accroître la fortune des ancêtres, soit en veillant à l'ordre intérieur du palais, à la bonne culture des terres productives de Sicile et d'Afrique, ou à l'ornement des délicieux jardins de Rome et de Tibur, soit en se mettant à la tête d'un commerce que le patricien dédaignait, mais dont il aimait à toucher les importants bénéfices. Des sentiments plus tendres présidaient quelquefois encore aux rapports des affranchis avec leur patron, et l'histoire nous a conservé le souvenir d'Automédon, qui gouverna longtemps le cœur du prince et l'empire des Césars.

Les affranchis juifs participaient à cette puissance et à cette considération. C'est à un de ces enfants de Sulyme, affranchi par son maître, qu'Horace ne dédaigne pas d'adresser les vœux de sa tendre amitié. « Fuscus, tu aimes la ville bruyante, « moi je préfère les champs. Nous différons seulement sur ce point; pour tout le reste, nos âmes « s'unissent et se confondent; ce que l'un veut ou « ne veut pas, l'autre le veut ou ne le veut pas « également : semblables aux deux vieux pigeons « connus (1), toi tu aimes le nid, et moi j'aime à « voir serpenter les ruisseaux à travers les riantes « prairies (2). »

Tandis que le poëte, se promenant sur la voie Sacrée, cherche à se délivrer des persécutions d'un importun, c'est ce même Aristius Fuscus, son vieil ami, qu'il aborde : « Demeure avec moi, j'ai quelque chose de secret à te communiquer. Je le sais, lui répond Aristius avec malice; mais choisis un meilleur temps, c'est aujourd'hui LE TRENTIÈME SABBAT (3). »

La corruption des mœurs, la superstition des esprits, servaient aussi quelquefois l'existence des Juifs à Rome. Si, dans les fêtes publiques et nationales, un cri d'indignation s'élevait souvent contre les Juifs, qui seuls fuyaient le culte de la patrie, cet enthousiasme, une fois calmé, faisait place au besoin des superstitions secrètes et individuelles. Une opinion générale s'était répandue à Rome, qu'une connaissance approfondie des astres avait ouvert aux Chaldéens, aux Égyptiens, à tous les peuples de l'Orient, la connaissance de l'avenir. La matrone romaine, impatiente dans ses amours, allait souvent, dans les ténèbres de la nuit, acheter des philtres pour retenir le jeune homme qui, couronné de fleurs, volait à de nouveaux embrassements. Le sénateur ambitieux venait chercher des espérances chez l'astrologue ou le mathématicien; et le prince craintif demandait à genoux un avenir tranquille pour sa vie et son pouvoir. Cette influence sombre et secrète était assez puissante, dans une capitale corrompue, pour procurer aux Juifs de nouveaux auxiliaires dans la défense de leur religion et de leurs intérêts particuliers (4). D'un autre côté, la présence fréquente à Rome des rois de la Judée, la facilité que leur donnait le diadème de parvenir jusqu'à César, durent contribuer à maintenir les Juifs dans leur situation paisible. A tous ces motifs, il faut ajouter le plus puissant de tous, l'acquittement régulier d'une taxe considérable au trésor de la république.

Lorsque les Juifs furent soumis par Pompée, Rome exigea de cette nation vaincue un tribut annuel, comme elle avait coutume d'en imposer à tous les peuples qui sollicitaient son alliance ou demandaient son appui. Cicéron veut que Jérusalem rende grâce au ciel de ce qu'elle n'a pas éprouvé le sort de Carthage, et de ce que les légions romaines, indulgentes après la victoire, ne lui ont imposé que des tributs. L'Évangile nous présente Jesus-Christ payant le denier à César, et répondant par cette sage condescendance aux captieuses questions des pharisiens qui lui reprochaient de n'avoir aucun égard pour les princes de la terre. Ce tribut consistait en une redevance sur les propriétés, et en une capitation sur les personnes. Soit que le Juif habitât Jérusalem ou l'Égypte, soit qu'il vînt à Rome et dans l'Italie, il était soumis à la taxe d'un denier, égale pour le riche comme pour le pauvre. Dans la capitale du monde romain, d'autres impôts surchargeaient l'Israélite : s'il se livrait à quelque art, à quelque profession lucrative; s'il sollicitait de César la permission d'habiter dans un quartier de Rome, il était soumis au payement d'une redevance particulière, sans compter encore les présents

(1) Le poëte fait allusion à une fable d'Ésope.

(2) Urbis amatorem Fuscum salvere jubemus
Ruris amatores. Hâc in re scilicet unâ
Multum dissimiles, ad cætera penè gemelli,
Fraterni animi, quidquid negat alter, et alter;
Annuimus pariter : vetuli notique columbi,
Tu nidum servas; ego laudo ruris amœni
Rivos. HORACE, *épît.* 10, *liv.* I.

(3) *Voyez* à ce sujet le commentaire de Basnage, qui prouve, par des autorités incontestables, que Fuscus était Juif, lib. VI, cap. VI de l'*Histoire des Juifs*. Voyez aussi Horace, *liv.* I, *sat.* 9, avec les commentaires de Lambin, *in Horat.*, liv. II, pag. 104, *in Juven.*, *ibid.*, pag. 106.

(4) La connaissance des poëtes de l'antiquité romaine, et particulièrement d'Horace et de Juvénal, peut nous donner la mesure des mœurs et des habitudes superstitieuses des Romains. Plusieurs fois les Chaldéens et les astrologues furent expulsés de Rome par les édits des empereurs : presque aussitôt ils furent rappelés par les besoins de ces superstitions privées dont j'ai parlé, et qui s'étendaient depuis le prince jusqu'*aux dévotes à la bonne déesse*, suivant l'expression de Juvénal.

secrets qui allaient chaque jour aboutir au prince, ou à ceux de ses affranchis dont l'influence et la fortune étaient les plus puissantes à sa cour (1).

Dans cette situation, le mépris public et les passions de la multitude n'étaient pas toujours assez forts pour lutter contre cette protection constante et intéressée des empereurs. Les formes encore régulières de l'administration romaine garantissaient presque partout les Juifs de ces mouvements qui se manifestèrent plus tard contre les chrétiens : quelques-uns jouissaient à Rome du beau titre de citoyen. Saint Paul, amené devant ses juges, revendique ce privilége, et César l'avait accordé à Antipater, suivant le témoignage de Josèphe. Tous jouissaient d'une liberté absolue de conscience, et une synagogue avait été construite au milieu du quartier qu'ils habitaient (2). Telle était, à cet égard, l'indulgence d'Auguste, que lorsque les distributions publiques arrivaient dans la solennité du sabbat, il réservait la portion des Israélites pour un autre jour de la semaine, afin de ne froisser aucune opinion religieuse, et d'appliquer, avec justice, les munificences du gouvernement romain. Sous ces lois tolérantes, les Israélites pouvaient célébrer leurs fêtes solennelles. Lorsque l'anniversaire d'Hérode arrive, dit Perse, et que les lampes rangées sur les fenêtres et entourées de fleurs, jettent une épaisse fumée, que le thon nage dans un bassin rouge, et que le vase de Samos est plein de vin, tu remues les lèvres en silence, et tu pâlis en observant le sabbat des circoncis (3).

Pendant le règne de Tibère, quatre mille Juifs furent déportés à l'île de Sardaigne. Si nous ajoutons foi au témoignage de Suétone, le tyran avait dit que si les Juifs périssaient par l'effet du climat ou par le fer des brigands qui désolaient la Sardaigne, ce serait une bien petite perte pour Rome; que s'ils réussissaient, au contraire, à vaincre les féroces habitants, l'île serait délivrée, et l'autorité romaine rétablie sur tous les points de son territoire. Tacite a donné pour cause à cet exil de la nation judaïque, la résolution prise par Tibère d'expulser de Rome toutes les opinions nouvelles qui tentaient de s'élever sur les ruines des institutions anciennes (4). Dans les inquiétudes de sa tyrannie jalouse, César avait fait examiner les rites de l'Égypte et de la Chaldée; et, craignant que l'ambition ou le désespoir ne se servît contre lui des magiques combinaisons de l'astrologie, il exila loin de Rome et des rivages de Caprée les sectateurs de toutes les religions de l'Asie. Telle n'est point cependant l'opinion de Josèphe sur ce premier exil du peuple d'Israël. Toujours porté à exalter le culte de sa patrie et la protection constante qu'il trouva dans l'empire, l'historien de Jérusalem attribue aux crimes privés de quelques-uns de ses frères l'orage passager qui éclata sur les Juifs de Rome. Dans ce temps, une foule d'Israélites avaient quitté les murs de Jérusalem pour venir s'établir en Italie. Parmi cette multitude que le désir de faire des bénéfices, ou le besoin de fuir les dissensions de la Palestine, appelait dans la capitale du monde, il se glissait souvent, dit l'historien, des hommes pervers qui troublaient, par leur imprudence, l'état paisible de la nation. Quatre Juifs, faux interprètes de la loi, étaient parvenus à séduire une matrone romaine, du nom de Fulvie, et après l'avoir admise au nombre des prosélytes, lui avaient imposé mille contributions secrètes, sous prétexte des besoins de Jérusalem. Ces rapports mystérieux et lucratifs s'étaient prolongés pendant plusieurs années; mais Séjan en avait été instruit; et augmentant encore par de fausses alarmes les tristes soupçons de Tibère, il avait obtenu le bannissement des Juifs de Rome. Avec la fin du pouvoir de Séjan finit aussi la persécution. Les Israélites revinrent bientôt sur les bords du Tibre, où ils reprirent leur ancienne existence politique (5).

Caligula avait ceint les lauriers de l'empire, et déjà sa cruauté sophistique ensanglantait le monde, lorsque la communauté des Juifs de Rome vit arriver une députation de vieillards envoyés par

(1) Cicéron, *pro Flacco*. Josèphe dit qu'Hérode lui-même payait un tribut, et que toutes les années on le portait à Sidon. *Antiq.*, liv. III, chap. XVII, pag. 486. Comparez, sur le tribut des Juifs, Appien, *de Bell. civil.*, pag. 151, et *in Syriac*. La capitation, dit-il, était insupportable aux Juifs. Tacite, liv. II, ajoute que la Judée demanda une diminution de tribut, sous le règne de Tibère. *Voyez* Fischer, *Dissert. de censu judaic.*, qui rapporte des faits curieux.

(2) Sur le droit de citoyen des Juifs à Rome, et sur leurs priviléges, consultez Spanheim, *Orb. Rom.*, pag. 143. Basnage est plus étendu; mais il est partial pour les Juifs, et son témoignage, souvent dicté par ce que j'appellerai ses passions historiques, exige un sévère examen. *Hist. des Juifs*, liv. VI, chap. V.

(3) Perse, satire 5, v. 180.

(4) Comparez, sur cet exil de la nation juive, les deux témoignages que j'ai cités, Tacite, liv. VI des *Annales*; Suétone, *in Tiber.*

(5) Josèphe, liv. XVIII, *Ant. Jud.* Il faut bien remarquer que Josèphe parle du bannissement des Juifs de Rome, immédiatement après avoir raconté l'expulsion des prêtres d'Isis. Les Romains confondaient, sans précisément les connaître, toutes les superstitions de l'Orient; et lorsqu'un empereur avait résolu de les éloigner de l'Italie, il était bien rare que les Juifs et les Chrétiens ne fussent pas frappés par l'édit de proscription. Quelques savants ont même pensé que, dans la séduction de Fulvie, il se mêlait quelques idées du christianisme naissant.

leurs frères d'Égypte, et qui, sous la conduite de Philon, venait solliciter le maintien de leur privilége, que le peuple fanatique et léger d'Alexandrie avait violé, au mépris des décrets d'Auguste et de Tibère. Comme Philon, qui la conduisait, nous a laissé un livre dans lequel il raconte lui-même les circonstances de sa mission dans le palais de Caligula, l'histoire doit s'attacher à cet important témoignage, et suivre pas à pas l'Israélite au milieu de la capitale du monde romain (1).

« Nous arrivâmes à Rome (c'est ici Philon qui « parle), croyant trouver dans celui qui gouver- « nait l'univers, un juge équitable et un magistrat « intègre. Caligula nous reçut au sortir des jardins « délicieux d'Agrippine, là où le Tibre roule ses « eaux majestueuses. Il avait un visage gai, et ses « yeux pleins de douceur étaient pour nous d'un « heureux présage. Quand nous lui eûmes exposé « l'objet de notre voyage, il nous fit signe de la « main qu'il nous serait favorable; et bientôt « Hémus, un de ses affranchis bien-aimés, vint « nous dire que l'empereur nous recevrait dans « son palais. Alors chacun de nos frères se réjouit : « mais la connaissance que j'ai des choses du « monde me rendit suspect ce qui réjouissait les « autres ; car, de tous les ambassadeurs qui étaient « alors à Rome, nous étions les seuls à qui l'em- « pereur avait accordé la faveur d'une audience « dans son palais; et je pensais qu'étant Juifs, nous « ne devions pas être l'objet des prédilections du « maître de Rome, que nous serions bien heureux « si l'on nous traitait comme les autres envoyés. « En effet, nous apprîmes que l'empereur s'était « rendu à *Puteoli*, dans ce magnifique palais que « le voisinage d'une mer poissonneuse rend la « maison de délices des Césars. Au milieu des « plaisirs de la bonne chère, Caligula ne pensait à « rien moins qu'à nos plaintes. Tandis que nous « marchions sous les allées de citronniers qui « entourent le palais, un de nos frères vint à nous « avec le visage troublé : Jérusalem! Jérusalem! « s'écria-t-il, ton temple, le saint des saints, va « être souillé! Mes frères, l'empereur a commandé « qu'on plaçât sa statue dans le sanctuaire de « Jéhovah, sous le nom de *Jupiter Stator*. La dou- « leur nous rendit muets, et nous nous retirâmes « dans nos maisons. Enfin, quelques jeunes gens, « ivres de volupté, la tête couronnée de roses, « vinrent nous annoncer, en termes de moquerie, « que l'empereur allait écouter nos plaintes. Nous « nous rendîmes au palais : toutes les portes « étaient ouvertes, Caligula ayant manifesté à ses « affranchis le désir de se promener dans le jardin « de Mécènes et de Lamie. Lorsque nous vîmes son « visage, nous nous prosternâmes la face contre « terre, et nous le saluâmes du nom d'Auguste et « d'empereur. N'êtes-vous pas, nous dit-il avec un « sourire amer, ces ennemis des dieux qui refusez « de me dresser des autels, et qui me préférez une « divinité inconnue? Alors les jeunes affranchis lui « donnèrent, par flatterie, les noms de tous les « dieux de l'Olympe. Tu es tout à la fois Bacchus, « qui planta la vigne, Hercule, symbole de la « force, Mars, le père des terribles combats, « Jupiter, le maître de l'Olympe. En entendant ces « mots, l'empereur sourit agréablement.

« Un affranchi, né dans l'Égypte, du nom d'Isi- « dore, et professant la haine la plus violente « contre notre nation, s'écria : « Tu serais bien « autrement irrité, César, contre ces hommes, si « tu connaissais leur mépris profond pour ton « autorité. Seuls de tous les peuples, ils refusent « d'offrir des victimes en ton honneur, et d'arroser « les autels de leur dieu du sang des génisses con- « sacrées et du taureau sauvage. » C'est une ca- « lomnie, nous écriâmes-nous d'une voix forte « quoique respectueuse; nous offrons des héca- « tombes pour ton salut, ô le maître du monde! « trois fois, depuis ton avénement à l'empire, le « sang a ruisselé en ton honneur sur le parvis du « temple. Il est vrai que nous ne mangeons pas les « viandes consacrées; nous les laissons consumer « dans la flamme : mais les sacrifices n'en sont « que plus parfaits et plus agréables au Dieu « éternel.

« Au dieu éternel, s'écria-t-il! mais moi, ne « suis-je pas aussi une divinité? Et que me font ces « sacrifices offerts à un autre dieu? quel honneur « puis-je en retirer?... En entendant ces paroles, « le sang se glaçait dans nos veines; et nous al- « lions nous efforcer de répondre, lorsque Caïus, « nous quittant brusquement, continua à parcourir « les riches galeries de son palais, où l'or, l'ivoire « et le marbre resplendissaient du plus vif éclat. « Nous le suivions au milieu des moqueries de tous « les affranchis, qui, pour faire leur cour à Caïus, « nous insultaient de mille manières, comme des « histrions au milieu d'un théâtre. Nous gardions « le silence, car il est quelquefois la plus sage des « réponses. Mais l'empereur, revenant brusque- « ment à nous, me demanda, comme au plus ancien « des députés juifs, pourquoi nous nous abstenions « de manger de la chair de pourceau; et il accom- « pagna cette question d'une rire immodéré,

(1) L'ouvrage de Philon offre un véritable intérêt. C'est un Israélite qui voyage au milieu de Rome païenne, et qui nous trace le souvenir de ses impressions, d'autant plus vives qu'elles sont toutes récentes.

« comme s'il avait été dans l'ivresse. Nous répon-
« dîmes que c'était là une des coutumes de nos
« ancêtres, et que chaque nation avait ses mœurs
« et ses lois également respectables. Un affranchi,
« couvert d'habits efféminés, ayant ajouté que nous
« nous abstenions aussi de manger de l'agneau : Ils
« ont raison, dit Caïus; car la chair n'en est pas
« bonne, et je m'en abstiens aussi. Il nous demanda
« avec une voix douce, comme s'il avait ignoré
« l'objet de notre ambassade, quel était le but de
« nos vœux et de nos prières; et lorsque nous lui
« eûmes dit et répété que nous réclamions le droit
« antique de bourgeoisie pour la nation juive à
« Alexandrie, il se mit à courir à travers ses appar-
« tements; et toutes les fois que nous étions près
« de l'atteindre, il reprenait sa course, jusqu'à ce
« que, nous voyant exténués de fatigue, il se retira
« dans ses appartements secrets, disant à ses
« affranchis : Ces gens-là sont plus malheureux
« que coupables, de ne pas croire à ma nature
« divine. »

Pendant le séjour de Philon et des Juifs d'Alexandrie dans la capitale des Césars, la folie de Caligula s'accrut à ce point, qu'il ne paraissait plus en public que revêtu des attributs et des symboles des dieux de l'Olympe. Tantôt, divinité favorable, il entourait sa tête de rayons d'or, symbole du dieu du jour, ou prenait dans ses mains le carquois fatal au serpent Pithon; tantôt, sous le nom de Liber et de Bacchus, il présidait, couvert de la peau mystérieuse du faon, aux bruyantes cérémonies de l'antre sacré, à ces bacchanales où le phallus et le van étaient offerts à l'adoration des initiés, aux acclamations tumultueuses de *io Bacche!* quelquefois, divinité formidable, il paraissait sous les traits d'Hercule, les épaules couvertes de la peau du lion de Némée, la main armée de la terrible massue; ou bien encore, sous le casque du dieu Mars, il promenait ses yeux étincelants de fureur sur la foule tremblante.

Toutes ces formes diverses ne satisfaisaient pas les vanités de la divinité nouvelle. Il lui semblait que, tant que les Juifs se refuseraient à son culte, il manquerait quelque chose à sa sublime nature; et des ordres exprès de l'empereur furent encore expédiés au gouverneur de la Judée, pour qu'il plaçât, de gré ou de force, la statue de *Jupiter Caïus* dans le sanctuaire même du temple de Jérusalem. Lorsque Agrippa, tétrarque désigné d'une partie de la Judée, se rendit au palais de l'empereur à Rome, Caïus jeta sur lui des regards furieux.

« Les gens de votre nation, seuls de tous les
« hommes, refusent de me reconnaître pour un
« dieu : et ne savent-ils pas, ces malheureux, qu'ils
« courent à leur perte? »

En entendant ces mots, prononcés d'une voix terrible, Agrippa tout tremblant s'évanouit (1). Si l'on ajoute foi au témoignage de Philon, il ne revint de cette léthargie que le soir. « Il leva un peu la
« tête, ouvrit les yeux avec peine, et sa respiration
« oppressée devint un peu plus libre. Où suis-je?
« s'écria-t-il, est-ce chez l'empereur mon maître?
« Caïus est-il présent? Prends courage, lui dit le
« plus âgé des docteurs, tu es entouré d'amis, et
« Caïus n'est pas ici. On lui demanda s'il voulait
« prendre quelque nourriture. Ne me donnez pas
« de viandes délicates; dans l'affliction où je suis,
« je dois repousser tout ce qui n'est pas nécessaire
« pour soutenir une vie qui m'est importune. Alors
« il demanda des tablettes, et d'une main trem-
« blante, il traça ces lignes pour l'empereur
« Caïus :

« Tu sais, César, que la nature a gravé dans
« tous les hommes un vif amour pour la patrie. Je
« suis né à Jérusalem, et mes ancêtres, de la race
« des rois et des sacrificateurs, ont toujours pro-
« fessé la religion sainte des Juifs; attaché par
« tant de liens à cette nation antique, je me rends
« son interprète auprès de ta sublime majesté; tu
« ne peux douter de sa fidélité et de son amour.
« Dans le temple auguste de Jéhovah, des victimes
« tombent chaque jour immolées en ton honneur
« ou pour la prospérité de cet empire. Jérusalem
« ne se renferme pas dans ses vastes murailles;
« elle est la métropole d'une nation répandue sur
« toute la surface de la terre, et le bien que tu lui
« feras retentira des bords de l'Euphrate au rivage
« de l'océan britannique. D'autres cités ont sollicité
« le droit de bourgeoisie comme récompense de
« leur zèle. Les Juifs, qui les premiers saluèrent
« ton autorité naissante, ne demandent que l'exé-
« cution d'une de leurs coutumes religieuses, pour
« prix de leur dévouement. Il est parmi nous une
« loi ancienne qui ne permet pas que, dans notre
« saint temple, où réside la majesté divine, on
« puisse placer les images des dieux étrangers, ou
« de profanes représentations. Les rois barbares
« qui s'emparèrent de la Judée en divers temps,
« ont toujours respecté cette coutume des ancêtres,
« et les deux princes qui ont ceint, avant toi, les
« lauriers de l'empire et de la victoire, ont honoré
« le saint temple de Jérusalem; Auguste ne dé-

(1) Ces événements firent tant d'impression sur l'esprit des Juifs, qu'ils sont racontés dans tous leurs historiens; on les trouve tout à la fois dans Josèphe, *Antiquit. Jud.*, liv. XVIII, et dans le livre de l'ambassade de Philon déjà cité. Mon récit n'est que l'analyse de ces différents textes.

« daignait pas d'offrir de majestueuses hécatombes « sur l'autel des sacrifices; et Tibère, à la prière « des Juifs, fit enlever les boucliers d'or que les « légions lui avaient consacrés dans ce temple, « parce que cette offrande blessait les coutumes « antiques de notre nation. Te parlerai-je maintenant de l'impératrice Livie? de ces coupes d'or, « de ces vases d'airain ciselés, de ces longues robes « de pourpre que sa munificence prodigua à nos « pontifes et à nos lévites? Toi-même, n'as-tu pas « reconnu, par mille bienfaits, mon dévouement « à la personne sacrée? Tu as augmenté les terres « de ma tétrarchie, tu m'as donné les villes opulentes de la Trachonite et de la Galilée; aujourd'hui voudrais-tu me forcer à te désobéir, ou à « méconnaître tout ce que les hommes respectent, « les lois et les coutumes des ancêtres? Fais-moi « mourir, César, car ma vie est à toi; mais cesse « de contraindre des cœurs qui bénissent ton nom « et prient chaque jour pour la majesté auguste « de cet empire. »

Si l'on en croit Philon, cette lettre calma le ressentiment de Caius. Le nouveau dieu plaignit l'aveuglement de ces hommes grossiers qui niaient son essence suprême, et il daigna conserver la vie à cette multitude ignorante qui persistait à laisser *un sanctuaire vide et un temple sans divinité*. Quelque temps après, il revenait à ses premiers desseins lorsque le complot de Chéréas et des esclaves du palais mit un terme à ses fureurs. A l'occasion de cette révolution dans Rome païenne, Josèphe entre dans des détails dont les autres monuments de l'antiquité ne laissent aucune trace. Si l'on en croit cet historien, toujours porté à relever la gloire de sa nation et à la mêler aux grandes révolutions des empires, Agrippa ne fut point étranger au mouvement qui porta Claude au pouvoir. Lorsque Caius eut été frappé, des dissensions partagèrent le sénat et les légions, tandis que les soldats voulaient un empereur et les privilèges du despotisme, les pères conscrits cherchaient à rétablir la liberté antique et les institutions de Brutus et de Scévola. Agrippa se rendit intermédiaire entre deux puissances qui cherchaient à s'envahir et à se combattre; il servit Claude auprès d'un faible sénat qui appelait la liberté, sans avoir la sagesse et la force de la supporter et de la défendre. On vit ainsi, suivant l'observation de Prideaux, un roi tributaire de Rome, commander aux destinées de l'empire, et décider si elle obéirait à un maître, ou si la ville éternelle aurait encore ses consuls et ses tribuns (1).

Quoique les commentateurs de la Mischna célèbrent le repos et la situation brillante d'Israël dans l'empire romain depuis le règne de Claude, il est certain cependant qu'à partir de cette époque, leur position fut moins heureuse à Rome et dans l'Italie. Il ne faut, en effet, que jeter un regard sur la marche et le développement des persécutions dirigées contre le christianisme, sur les caractères communs qui firent souvent confondre les Chrétiens et les Juifs, et particulièrement sur l'histoire de ces résistances opiniâtres, de ces révoltes sanglantes des Hébreux dans la Palestine, pour se convaincre que la haine publique dut naturellement s'exalter par l'action de tant de causes diverses et puissantes. Nous allons voir d'abord par quels signes extérieurs le paganisme fut conduit à penser, dans le premier siècle de l'Église, que les Juifs et les Chrétiens formaient une secte commune, et quelles furent les conséquences de cette opinion par rapport aux Israélites.

Jésus-Christ avait enseigné l'Évangile au sein de la synagogue : rigide observateur de la loi, il avait daigné soumettre son enfance à la circoncision; et dans un âge plus avancé, il avait célébré le sabbat, gardé les commandements de la Pâque, et prié dans le temple. Lorsqu'il avait annoncé aux docteurs d'Israël la parole de son père, il n'avait parlé de la loi qu'il évangelisait que comme d'une épuration de l'ancienne doctrine, et, s'abstenant de toutes prescriptions nouvelles pour les cérémonies du culte, il avait loué la piété de ceux qui se rendaient avec ardeur au temple et dans les synagogues. Les disciples avaient suivi le maître. Tous portaient la marque d'une origine juive; ils observaient les rites de leurs ancêtres; et souvent mêlés parmi les Israélites, ils célébraient la fête des tabernacles ou la bruyante solennité d'Aman. Pendant plus d'un demi-siècle après la mort de Jésus-Christ, les Chrétiens, confondus sous le nom générique de Nazaréens (2), ne se distinguaient des Juifs que par la reconnaissance et l'adoration du Messie; et jusqu'au premier concile de Jérusalem, à la fondation des Églises de

(1) L'historien Josèphe a rendu d'une manière très-dramatique les scènes de la révolution domestique qui renversa Caligula : presque tous les historiens qui ont traité cette époque de l'histoire de Rome, se sont fait un devoir de puiser à cette source, la plus complète et la plus riche en détails. C'est une belle et grande représentation de ces intrigues des palais, de ces révoltes intérieures si fréquentes dans les gouvernements despotiques. Il est dommage que Josèphe ait souvent rapetissé ce tableau, en exagérant l'influence qu'un roi de Judée, presque inconnu, peut exercer sur la destinée du grand empire. *Antiq. jud.*, liv. XVIII.

(2) Sur les Nazaréens, secte moitié chrétienne et moitié juive, consultez le chapitre V de cette histoire, consacré à la lutte du christianisme et de la religion des Juifs.

Corinthe et d'Éphèse, ils avaient puisé à la même source leurs doctrines religieuses : tous également fuyaient, avec la même horreur, les pompes du paganisme ; on s'était formé d'eux les mêmes idées parmi les philosophes et au sein de la multitude ; c'étaient toujours des hommes dont la sombre obstination se refusait à souscrire au culte de l'univers, et à brûler de l'encens sur les autels des dieux de Rome. Dans cette capitale du monde, ils habitaient un même quartier au delà du Tibre ; leurs catacombes étaient communes, et leur sanctuaire, où l'on cherchait aussi vainement l'*image d'une divinité*, semblait attester une croyance semblable (1).

Les Chrétiens furent donc longtemps considérés par les polytheistes comme une secte du judaïsme, et souvent confondus avec les enfants d'Israël. Cette circonstance n'eût point changé la situation des Juifs, si cette secte nouvelle, que l'opinion générale faisait fille de la synagogue, n'eût excité les haines particulières, et l'attention inquiète du gouvernement romain. Nous avons expliqué les motifs divers qui avaient balancé, dans l'esprit des empereurs de Rome, les sentiments de haine et de mépris qu'inspiraient les Juifs ; il est à croire aussi que ce qui arrêta souvent le glaive de la persécution, c'est que, circonscrites dans une agrégation fixe de personnes, les opinions des Juifs ne cherchaient pas à s'étendre au dehors : sauf, en effet, quelques exceptions rares, le prosélytisme était tout à fait étranger aux sentiments des Israélites. L'adoption d'un néophyte dans la synagogue était plutôt une grâce qu'elle lui accordait, qu'un triomphe dont l'orgueil religieux conservait la mémoire parmi les Juifs (2) ; et les promesses d'Israël etaient si glorieuses et si profitables, que les docteurs de la loi se gardaient bien de trop multiplier le nombre de ceux que Jéhovah appelait à y participer. Aussi l'obstination des Juifs à ce point s'associer aux institutions religieuses de l'empire pouvait bien quelquefois, comme on l'a dit, exciter le sourire du sage et les murmures du peuple, mais elle n'était pas capable de motiver de sanglantes persécutions. Aux yeux des Romains, d'ailleurs, une nation qui conservait les mœurs de ses ancêtres, avait toujours quelque chose de respectable, et les préjugés nés d'une longue habitude pouvaient en quelque sorte justifier la résistance des Juifs. Mais la nouvelle secte qui s'éleva au sein de la synagogue se montra avec d'autres préceptes ; son esprit de prosélytisme était chaque jour signalé par de nouvelles conquêtes. A peine un siècle s'était-il écoulé, que Tertullien pouvait s'écrier dans son pieux orgueil : « César, nous sommes partout « dans vos cités, dans les campagnes, au Forum, « et jusque dans ton palais (3). » Sur tous les points de l'empire, la nouvelle secte comptait des proselytes qui affrontaient avec orgueil les séductions des pontifes et la hache du licteur. Les principes du christianisme n'étaient pas seulement ceux d'une resistance obstinée au grand système du polythéisme, mais, pour ainsi dire, ceux de l'invasion et de la conquète. Les prédicateurs de l'Évangile parcouraient les villes et les campagnes, annonçant la parole de Dieu aux sectateurs de tous les cultes, et, suivant l'expression de saint Paul, la vérité s'était fait entendre aux quatre coins de la terre.

Comme le culte des Chrétiens fut longtemps confondu, ainsi que nous l'avons prouvé, avec les rites de la synagogue, cette situation nouvelle de ce qu'on croyait encore le judaïsme, changeant, pour ainsi dire, sa situation passive vis-à-vis de l'univers païen en une situation active et conquérante, excita des haines plus vives contre les Israélites ; et le glaive de la persécution, jusqu'à la fin du premier siècle de l'Église, frappa également et les Juifs véritables, et les Chrétiens que les monuments du temps distinguent sous le nom de sectateurs des superstitions judaïques.

Sous le règne de Claude, on aperçoit déjà les traces de ces persécutions communes qui poursuivirent également les Juifs et les Chrétiens. « L'empereur « chassa les Juifs de Rome, dit Suétone, parce « qu'ils faisaient continuellement du tumulte, à « l'instigation de Chrestus [ou du Christ] (4). » Il est certain qu'à cette époque le christianisme commençait à pénétrer jusque dans la capitale des Césars,

(1) Le chapitre XXIV de l'excellente dissertation de Schudt sur l'histoire des Juifs, est précisément consacré à traiter des effets de cette confusion perpétuelle entre les deux cultes. Ce chapitre est ainsi intitulé : *Des injures et des mensonges des gentils contre les chrétiens qu'ils confondaient avec les Juifs.* Comparez, avec une dissertation spéciale de Kortholt, *Sur la vie et les mœurs des premiers chrétiens calomniés par les gentils.* Kilon. 1685, in-4o.

(2) On verra, dans la suite de cette histoire, à quelles épreuves la patience des prosélytes était soumise d'après les préceptes des rabbins.

(3) Tertullien, *Apologetic.*, § 3.

(4) *Judæos impulsore* Chresto *assiduè tumultuantes Romà expulit.* SUÉTONE, *in Claud.* 25. Tacite avait déjà dit, en parlant du christianisme, *Ann.*, XV, 44, *la Judée origine du mal.* Il est très-certain qu'à cette époque, la confusion était continuelle entre les deux sectes ; les habitants de Rome ne connurent que dans les temps postérieurs les opinions et les doctrines du christianisme. Tertullien, qui vivait dans le deuxième siècle, dit à l'empereur : *Vous prononcez mal le nom de Chrétien, vous connaissez à peine notre nom !*

et qu'incapable de distinguer les doctrines nouvelles des principes du judaïsme ancien, Claude n'avait été frappé que du caractère de prosélytisme que la religion de Moïse semblait subitement avoir adopté, de cette activité et de cette audace qui animaient les pieux prédicateurs du christianisme, et qui pouvaient compromettre à la fin la paix publique et l'existence du culte antique des Romains. Lorsque saint Paul vint visiter Rome, sous le règne de Claude, Priscille et Aquila, jeunes chrétiens, ses deux disciples, s'étaient réfugiés à Corinthe, parce que des lois sévères avaient *chassé les Juifs de l'Italie*.

La dixième année du règne de Néron, un incendie affreux ravagea la capitale de l'empire avec une fureur dont il n'y avait point encore eu d'exemple. Les chefs-d'œuvre de la Grèce, les trophées des guerres puniques, de la Gaule, les temples élevés en l'honneur des dieux, périrent dans ce désastre commun. Quatre quartiers seulement furent épargnés, des quatorze que contenait Rome, et les autres ne présentèrent plus qu'un triste spectacle de ruines et de désolation. La clameur publique accusa hautement Néron d'avoir mis le feu à sa capitale; et comme les histoires les plus incroyables s'accréditent facilement parmi la multitude en fureur, on croyait avec une ferme assurance que Néron, jouissant de l'aspect de cet effroyable incendie, s'amusait à chanter sur sa lyre la destruction de Troie (1). Pour détourner des soupçons que des crimes passés semblaient autoriser, Néron, dit Tacite, fit livrer au supplice des hommes détestés par le vulgaire, à cause de leur infamie, et connus sous le nom de Chrétiens. Les uns, enveloppés de peaux de bêtes féroces, furent livrés à des chiens dévorants; les autres, attachés en croix, reçurent la mort au milieu de tourments horribles : plusieurs furent brûlés vifs; ou plaçait leur corps sur des bûchers dont la flamme servait à éclairer sur le déclin du jour, et Néron voulut que ses jardins servissent à ce spectacle, auquel il ajouta les jeux du cirque.

Quoique Tacite emploie l'expression de *Chrétiens*, et qu'il sépare ainsi la *superstition nouvelle* des rites de la synagogue, il est à croire cependant que les Juifs furent frappés par cette persécution, en même temps que les pieux sectateurs du Christ. Il ne faut point oublier qu'au moment où Tacite écrivait son histoire, c'est-à-dire, sous le règne de Trajan, les idées qu'on se faisait des Chrétiens n'étaient plus les mêmes que celles qui existaient sous le règne de Néron : ceux-ci commençaient à se multiplier au milieu de Rome, et la haine publique les distinguait déjà des Israélites; dès lors, il ne serait pas étonnant que cet historien eût transporté quelques-unes des opinions du règne de Trajan à celui de Néron, sous lequel éclata la persécution dont il racontait l'histoire, et qu'il ait ainsi imputé aux seuls Chrétiens, alors l'objet d'un ressentiment particulier, un crime qu'un demi-siècle auparavant on put attribuer aux deux sectes qu'on ne distinguait point encore. La situation sociale des Juifs à Rome, au temps de Néron, prêtait singulièrement aux soupçons du peuple. A cette époque, opprimés dans leur propre patrie, les Israélites formaient une agrégation nombreuse au milieu de la capitale, et l'on pouvait croire qu'un peuple vaincu, qui se distinguait déjà par son horreur pour le joug de Rome, avait eu recours aux moyens les plus atroces pour satisfaire sa vengeance implacable.

Cette conjecture prend plus de vraisemblance, lorsqu'on remarque cette confusion continuelle qui, après le règne de Néron, se produit encore entre les Juifs et les Chrétiens. Lorsque Jérusalem fut menacée par les légions romaines, les Chrétiens qui habitaient cette cité, avertis par leurs évêques et leurs prêtres, se réfugièrent à Péla, dans la crainte d'être confondus avec les Juifs dans la vengeance annoncée par les Écritures. Sous la tyrannique administration de Domitien, le consul Flavius Clemens fut accusé d'*athéisme et de mœurs judaïques*. Flavius Clemens descendait de l'illustre famille des Flavius, et était second fils du frère de Vespasien. Domitien l'avait uni à Domitille, sa nièce, et il destinait les lauriers des Césars aux rejetons de cette race, qu'il avait confiés aux nobles veilles du rhéteur Quintilien. Placé à côté de la pourpre, Flavius Clemens avait été appelé au consulat l'an 95 de J.-C. : « Mais à peine était-il sorti « de ses fonctions, dit Suétone, que Néron le fit « mourir sur les soupçons les plus légers. Il fut « accusé, ajoute Dion, d'impiété et d'athéisme, « crime dont furent punis beaucoup d'autres qui « avaient embrassé les mœurs des Juifs. » Domitille, son épouse, convaincue du même crime, fut reléguée à Pandateria, île déserte des côtes de la Campanie, et bientôt le licteur, sinistre messager, vint mettre un terme à ses privations et à ses souffrances. Cette singulière association d'idées, d'*athéisme et de mœurs judaïques*, dont furent alors accusés les plus proches parents de Domitien, a fait croire à juste titre que ce crime imaginaire ne pouvait s'appliquer qu'au christianisme naissant; et l'Église, adoptant les traditions antiques exhumées des catacombes, a placé parmi les martyrs

(1) Ce grand désastre est admirablement décrit par Tacite, *Ann.*, liv. XV. Suétone, *in Ner.* 38, et Dion. Cas., liv. LXVIII, peuvent être comparés au grand historien, et compléter son récit.

ces victimes des sombres fureurs de Domitien (1).

Ainsi la confusion la plus entière régnait entre les Chrétiens et les Juifs. Parmi les monuments du temps qui le constatent d'une manière positive, on peut encore distinguer un autre témoignage de Suétone. Après la destruction du temple de Jérusalem, le didrachme que la piété des Juifs avait destiné au service de Jehovah, reçut une nouvelle application : afin d'attirer ce peuple au culte de Rome, et de le faire entrer, par un hommage forcé, dans cette communauté d'opinions religieuses qui embrassaient l'univers romain, on l'obligea de payer à Jupiter du Capitole, ce didrachme, naguère consacré au Dieu d'Israël. Suétone nous a laissé le tableau des vexations de toute espèce que les officiers de l'empereur se permettaient dans la perception de cet impôt. Lorsqu'un habitant de Rome était accusé de partager les superstitions judaïques, on le soumettait à des perquisitions dont la pudeur s'alarmait, et une indécente justification leur était imposée, quelles que fussent leurs infirmités et leur âge. Martial se moque de cette nouvelle espèce de tribut; et un historien contemporain gémit d'avoir vu un vieillard de plus de quatre-vingts ans exposé à cette vexation déplorable au milieu du Forum (2).

Les Chrétiens, cachés jusqu'alors à l'ombre de la synagogue, ne purent échapper à ces étranges perquisitions. Tertullien se plaint amèrement de ce que ses frères soient mis au rang des prostituées et des Juifs qui payent un tribut à César pour qu'on tolère leur présence au milieu de Rome (3). Il remontre avec véhémence que la circoncision n'est pas le signe infaillible des opinions judaïques, et que beaucoup de prosélytes du christianisme conservaient cette marque de l'alliance que la nouvelle loi avait tolérée. Ces plaintes étaient souvent inutiles; et le magistrat romain, ne daignant pas s'immiscer dans des controverses qui échappaient à son ignorance et qui fatiguaient ses loisirs, ordonnait l'application rigoureuse de la loi, au moyen d'un signe certain et visible qui évitait toutes autres recherches.

Au milieu des Chrétiens qui furent amenés devant le tribunal des magistrats pendant le règne de Domitien, on vit paraître les petits-fils de l'apôtre saint Jude, dont le droit incertain au trône de David, et la parenté éloignée avec le Messie, avaient éveillé l'inquiète jalousie de l'empereur. La simplicité de leur réponse, leur extrême misère, et leur extérieur presque ignoble, calmèrent des craintes mal fondées, et l'on s'aperçut bientôt qu'ils n'avaient ni le désir ni le pouvoir de troubler la paix de l'empire. Ils avouèrent, sans détour, qu'ils étaient de l'antique race de David et proches parents du Messie. Lorsqu'on les interrogea sur leurs desseins, leur fortune et leurs habitudes, ils répondirent que toute leur ambition se bornait à un royaume qui n'était pas de ce monde; et montrant leurs mains endurcies par des travaux pénibles, ils protestèrent qu'ils n'avaient d'autre moyen d'existence qu'un champ situé près du village de Cocaba, dont le produit s'élevait à neuf mille drachmes; et les descendants de David furent renvoyés à leurs travaux, avec compassion et mépris.

Les apologies du christianisme adressées aux empereurs et aux proconsuls, dans lesquelles les principes et les mystères de la foi étaient expliqués et justifiés à l'univers romain; les dénonciations fréquentes des Juifs eux-mêmes contre les Chrétiens, qui montraient les différences de leurs doctrines, révélèrent à la fin aux magistrats de l'empire, que la religion nouvelle qui s'élevait dans la capitale et les provinces, était tout à fait distincte du culte ancien des Hébreux, et que, par conséquent, les Juifs ne devaient point être confondus dans les édits de persécution lancés contre les Chrétiens. Dès le milieu du second siècle, le magistrat put distinguer dans son tribunal ces sectaires hardis qui menaçaient ouvertement les dieux du Capitole, des Juifs obstinés qui ne sollicitaient qu'une tolérance secrète pour les pompes du sabbat et la pratique de la circoncision.

Mais, par une fatalité malheureuse, au moment où cette distinction sauva la synagogue des tristes effets d'une persécution sanglante, nous allons voir que l'esprit de révolte qui se manifesta avec plus de violence dans la Judée, les turbulentes séditions qui éclatèrent tout à la fois à Jérusalem et parmi les Juifs d'Alexandrie, soulevèrent encore les méfiances et les rigueurs du gouvernement romain. Ici la scène change : ce n'est plus l'histoire des Juifs dispersés dans l'empire que nous allons avoir à suivre; jetant un regard en arrière, nous devons reprendre le tableau du gouvernement de Jérusalem et de la Judée jusqu'au moment où la ville sainte succomba sous les efforts des légions romaines.

(1) Cette persécution commença l'an 95 de J.-C., suivant la chronologie de Dodwel, *Dissertat. in Cyprian.*, lib. II, pag. 60. Baronius la place une année après, et la fait durer six ans. *Ann. ecclesiast.*, ad ann. 96. Le témoignage de Tertullien et de Lactance la reporte à la 15e année du règne de Néron. Comparez avec Xyphilin, *in Domitian*, p. 230.

(2) Comparez Suétone, liv. VIII, pag. 187, et Xyphilin, *in Vespasian.*, 217.

(3) Le passage de Tertullien, *Apologetic*, se trouve rapporté et commenté par Basnage, liv. VI, chap. VII, *Histoire des Juifs*.

CHAPITRE III.

GOUVERNEMENT PARTICULIER DE LA JUDÉE DEPUIS LA MORT D'HÉRODE JUSQU'A LA DESTRUCTION DE JÉRUSALEM PAR TITUS.

An de J.-C. 8. — 79.

Il entre dans les intérêts d'un grand empire formé par la conquête, de maintenir dans les liens d'une obéissance absolue toutes les nations soumises à ses lois. S'il ne punit pas sévèrement la rébellion qui éclate sur un point du territoire, bientôt elle s'étendra de toute part; car le lien que formait la crainte étant une fois brisé, on verra tous les peuples courir à la liberté. Le gouvernement de Rome était trop éclairé sur ses véritables intérêts, pour n'avoir pas senti cette nécessité de sa situation; et presque toujours, sous le sénat comme sous les empereurs, il avait réprimé, par l'extermination des peuples ou le poids d'une plus cruelle servitude, le soulèvement et la moindre désobéissance aux ordres de ses magistrats. Mais la sédition devait avoir nécessairement des dangers plus ou moins grands, à raison de la position géographique des nations qui prenaient les armes pour résister. Lorsque la révolte éclatait en effet dans un pays de toute part entouré par des peuples depuis longtemps soumis à l'empire et habitués à sa domination, cet événement avait peu de danger pour la puissance romaine; il n'était pas à craindre que ces principes de résistance se propageassent au loin; et, selon l'expression de Tacite, la sédition venait expirer devant l'habitude de l'esclavage: mais, dans les pays nouvellement conquis et placés au milieu de peuples non encore façonnés au joug, le soulèvement d'une province, même peu importante, était un véritable danger public; il pouvait devenir le commencement d'une rébellion générale qui eût compromis la sûreté de l'empire (1).

Située sur les frontières de l'Arabie, de la Syrie et de l'Égypte, la Judée aurait pu, par son exemple, entraîner les riches provinces de l'Orient, qui ne reconnaissaient que forcément le pouvoir de la république. La seule espérance du succès ou de l'impunité devenait, pour ainsi dire, le signal d'un ébranlement qui aurait gagné toute l'Asie, et cette belle partie du monde pouvait être ravie à l'empire romain. Plus le danger était grand, plus les mesures de répression devaient être sévères. Le sénat et les empereurs pouvaient être indulgents, et faire admirer leur clémence, lorsque l'impunité n'entraînait avec elle aucun danger; mais lorsque l'État tout entier était menacé par une sédition hardie, le pardon n'eût plus été qu'une grande imprudence, et Rome en commettait rarement. Aussi la sévérité de ses mesures à l'égard de la Judée fut proportionnée au danger que la révolte des Israélites pouvait faire naître; elle tendit toujours à briser les liens d'une société dangereuse et méprisée.

Après la mort d'Hérode et l'exil d'Archélaüs son fils dans les Gaules, nous avons vu qu'une grande partie du territoire de la Judée fut réunie à l'empire, et soumise, comme les provinces conquises, au système général de l'administration romaine. Un procurateur, des officiers du fisc, relevant du gouvernement suprême de la Syrie, se partageaient l'autorité politique à Jérusalem; Philippe et Antipas, deux des enfants d'Hérode, possédaient, avec le titre de tétrarque, l'un la Béthanie et la Trachonite, l'autre le pays de Galilée et quelques terres productives du côté de Jamnia. Quant au riche patrimoine de Salomé, la sœur d'Hérode l'avait donné avec quelques millions de drachmes, ses bains et ses palais d'Ascalon, à Livie, femme d'Auguste; plus tard, elle ajouta, par son testament, les palmiers qu'elle avait fait planter dans les environs de Phazéalide, et les produits du baume naguère recueillis par Cléopâtre (2).

Ce changement total dans les formes de l'administration politique, que les Juifs eux-mêmes avaient depuis longtemps sollicité pour se soustraire à la tyrannie d'Hérode et de ses enfants, porta bientôt des fruits amers; et les Israélites, suivant l'expression d'un ancien, sentirent qu'il vaut mieux un gouvernement domestique avec ses abus, qu'une domination étrangère, quelque indulgente qu'elle puisse être.

La sûreté de la nouvelle province, et la perception des impôts, avaient nécessité la présence d'une force plus imposante dans les murs de Jérusalem. Pilate, procurateur de la Judée, dirigea deux légions vers la cité sainte, et, selon l'usage militaire, dans leur entrée triomphale, les tribuns et les centurions déployèrent l'aigle d'or de l'empire, les images de César, et les trophées de la victoire. L'aspect de ces pompes, qui eussent inspiré à d'autres nations vaincues tant d'humiliantes pensées et de tristes souvenirs, ne rappelèrent aux Juifs que ce commandement de la loi: « Tu ne souffriras point de

(1) L'esprit général de la politique romaine ressort de toutes les pages des historiens de l'antiquité. Parmi les modernes, personne n'a mieux compris et plus grandement dessiné le système général de cette administration, que Gibbon dans son vaste travail sur la décadence de l'empire; *voyez* surtout le tome Ier. — (2) Josèphe, *de Bello Jud.*, liv. II, chap. XIII. L'historien nomme Julie l'épouse d'Auguste; tout le monde sait qu'elle s'appelait Livie.

« figures humaines ni de représentations d'animaux « dans les lieux que tu habites ; » et leurs sombres regards se portèrent tout à coup sur les insignes des légions qui paraissaient devant eux. Pendant trois jours de violents murmures éclatèrent sur tous les points : le peuple des campagnes et des villes se rendit à Jérusalem ; et bientôt le souverain sacrificateur, les pontifes et les prêtres furent forcés de délibérer sur les moyens à prendre pour calmer ces rumeurs publiques. On résolut d'aller à Césarée porter au pied du tribunal de Pilate les pieuses réclamations d'Israel. Une multitude de femmes, d'enfants et de vieillards, se mirent en marche par le soleil brûlant de l'été, dans les terres desséchées de la Judée. Arrivée devant le palais de Pilate, la foule éplorée fit entendre les paroles de ces psaumes où le poëte roi chante les malheurs de Sion. En même temps, les sages s'avancèrent, et tout le peuple, se prosternant sur la terre ardente, demeura plusieurs jours, sollicitant par ses cris et ses gestes l'observation fidèle de la loi de Moïse. « Si le procurateur « trouvait cependant la présence des soldats néces- « saire à la paix publique, le peuple demandait « qu'ils cessassent au moins d'insulter aux coutumes « antiques et aux rites respectables d'Israel ; que les « aigles et les images des Césars fussent voilées, car « Jéhovah avait proscrit du milieu de son peuple « les figures et les représentations des choses ani- « mées (1). »

Cette démarche tumultueuse, qui s'annonçait sous les dehors de la révolte, excita les vives alarmes de Pilate : il était naturel que cette répugnance hautement manifestée pour les images et les glorieuses enseignes de l'empire, que cette obéissance séditieuse qui imposait des conditions au vainqueur, parussent au procurateur de la Judée les signes certains d'une rebellion que la faiblesse présente des vaincus seule arrêtait encore. Il donna l'ordre sévère à quelques cohortes d'entourer cette multitude et de la dissiper par la force. Mais, au moment où elles se précipitaient dans la plaine, les Juifs se jetèrent à genoux, offrant leurs têtes au glaive du soldat. Ce spectacle de tout un peuple préférant l'observation de ses lois à la vie même, frappa d'étonnement le procurateur romain. Il promit ce qu'on exigeait de lui ; et tandis que les Israélites se préparaient à retourner vers la sainte cité, Pilate fit connaître aux centurions et aux tribuns que les chefs de la nation des Juifs avaient enfin rendu hommage à la majesté de l'empire, que l'indulgence des Césars avait toujours respecté les lois de ce peuple, et que, d'ailleurs, les dieux de l'univers et du Capitole pouvaient justement dédaigner cet encens exclusivement offert à *la divinité de Solyme* par la superstition isolée d'une nation vaincue.

Ce tumulte était à peine calmé, que Jérusalem fut en proie à de nouvelles alarmes. Les invasions successives des Assyriens, des Parthes et des Romains, avaient détruit les bains publics et les magnifiques aqueducs élevés par David et Salomon ; quelques sources rares et saumâtres fournissaient à peine aux besoins d'une population nombreuse, tandis que, non loin de la ville, à quatre cents stades, une eau vive et bienfaisante se perdait au milieu des forêts du Liban ou dans le fleuve du Jourdain. Pilate, habitué aux merveilles des aqueducs de Rome, conçut le projet de relever ces ouvrages détruits par les fureurs de la guerre ; et pour se procurer les ressources nécessaires, il fit enlever par les agents du fisc les trésors sacrés, depuis longtemps enfouis dans le temple. Le peuple, dit Josèphe, se leva comme un seul homme ; mais Pilate dissipa la multitude, et couvrit de sang les rues de Jérusalem (2).

Dans la suite des temps, le procurateur de la Judée, corrompu par les présents secrets des pontifes et des pharisiens, adoucit la rigueur de son gouvernement politique. Parmi les concessions qu'il fit aux lois d'Israel et aux caprices d'une multitude passionnée, les traditions du christianisme ont gardé le souvenir des actes de la mort de Jésus-Christ. Quand Jésus fut conduit au tribunal de Pilate, le procurateur de la Judée abandonna sans résistance le Fils de l'homme aux princes et aux docteurs de la loi, et se lava les mains du sang qui allait être versé. Quelques années après, Pilate fut relégué à Vienne par les ordres de Tibère ; et tandis que les historiens profanes considèrent cet exil comme la juste peine des concussions effrénées d'un magistrat frappé par les lois sévères du péculat, les Pères de l'Église ont adoré la main d'un Dieu vengeur, qui punit la faiblesse aussi bien que le crime dans ceux qui sont chargés de gouverner les hommes. Une opinion vulgaire s'établit dans les siècles suivants, parmi les pieux Chrétiens du moyen âge, que Pilate, condamné à une vie errante et malheureuse, devait parcourir le monde jusqu'à la fin des temps. Des peintures grossières, tracées dans l'enfance de l'art, nous présentent le procurateur de la Judée, non plus revêtu de la pourpre des magistrats romains, mais sous les haillons de l'indigence, et traînant sa déplorable vie à travers toutes les infortunes. Dans le roman de *Huon de Bordeaux*, le héros de cette fable chevaleresque trouve au milieu des mers le

(1) Comparez Josèphe, *Ant. jud.*, liv. XVIII, chap. IV, et le même auteur, *de Bello jud.*, liv. II, chap. XIV.

(2) Josèphe, *de Bello jud.*, liv. II, chap. XV.

malheureux Pilate, condamné à lutter éternellement contre la violence des flots qui le repoussent du rivage; tandis qu'une tradition populaire a conservé le nom de *Pilate* à un lac situé non loin de Lucerne, où, selon une croyance transmise d'âge en âge, ce magistrat finit une vie malheureuse (1).

Après l'exil du procurateur romain, l'obstination religieuse des Juifs, cet esprit qu'il était si facile de confondre avec la sédition, se manifesta plus ouvertement encore, lorsque Caïus, comme déjà nous l'avons dit, donna ordre à Pétrone, gouverneur de la Syrie, de s'avancer vers Jérusalem pour placer la statue de l'empereur dans le temple de Jéhovah. Trois légions partirent de Damas, suivies de quelques cohortes auxiliaires, et vinrent établir leurs tentes non loin de Ptolémaïs (2). Quelques Juifs, députés par la synagogue de Ptolémaïs, arrivèrent dans la ville sainte, annonçant les desseins impies de Caligula et l'arrivée prochaine les légions de Damas et d'Antioche. Quoiqu'on fût alors dans le temps des moissons, et que les travaux des champs exigeassent la présence du laboureur, la multitude, abandonnant d'utiles mais profanes occupations, se mit en marche vers Ptolémaïs; et les vieillards adressèrent les vœux du peuple à Pétrone, comme naguère ils les avaient adressés à Pilate. Le procurateur romain en conçut des craintes sérieuses. Après avoir essayé de ramener les Israélites par les conseils de la prudence, il résolut, avant de recourir à la force, de faire connaître à César l'irritation des esprits et d'en appeler à sa raison suprême, pour décider s'il fallait persister dans l'entreprise hardie de soumettre Jérusalem au culte de l'empereur. Caligula fut offensé de ces retards. « Il ne pouvait comprendre, « écrivit-il aux chefs des légions, qu'une ville « demeurât debout, lorsqu'elle refusait de l'encens « à sa statue vénérée, et des honneurs au nouveau « *Jupiter Stator;* il aurait désiré que sa ven- « geance, rapide comme la foudre, n'eût laissé que « des ruines sur cette terre d'impiété. » Le tribun qui fut chargé des ordres de Caligula, devait s'assurer du timide Pétrone, qui avait hésité à *suivre la volonté d'un dieu;* mais une navigation longue et difficile au milieu des îles de la Grèce détourna les vengeances du furieux empereur. Au moment où le sinistre messager débarqua aux environs de Ptolémaïs, les soldats saluaient l'avénement de Claude, et remerciaient les dieux de la mort de Caligula (3).

La Judée fut alors confiée, sous le titre de tétrarchie, au roi Agrippa, rejeton incertain de la famille des Asmonéens, qui, depuis son enfance, habitait au milieu de Rome. Quoiqu'on ait douté de la royale naissance, de la patrie et du judaïsme de ce prince, les antiquaires ne peuvent oublier qu'appelé devant l'empereur Caïus, Agrippa ne craignit pas de dire que Jérusalem était sa patrie, et que ses ancêtres avaient été rois et pontifes dans la ville sainte. Claude lui donna, selon Dion, le royaume que possédait Hérode en y comprenant la Trachonite et l'Auranite, que ce prince avait conquises par les armes. Cet acte de donation fut gravé sur des tables d'airain, et le sénat en ordonna le dépôt dans le Capitole (4). On trouve encore aujourd'hui des médailles, monuments de la reconnaissance du nouveau roi, et sur lesquelles il prend le titre d'*ami de Claude* et de *roi de la nation des Juifs* (5). Les rabbins célèbrent les largesses du

(1) On trouve tout ce qui est relatif à l'histoire de Pilate, faits historiques et préjugés populaires, dans deux dissertations spéciales; l'une de Stier, sous ce titre, *Defensio Pilati*, Dresd. 1674, et l'autre de Kirchmayer, *de Pontio Pilat. Dissert.* Virt. 1680. Ces deux érudits se sont engagés dans un débat qui peint bien l'esprit du siècle et la direction des études philologiques à cette époque. L'un veut prouver, d'après les principes de la législation romaine, que Pilate était tout à fait innocent de la mort de Jésus-Christ; l'autre traite son adversaire d'*âne* et de *mulet*, et prononce hardiment, d'après le texte des conciles et des lois impériales, que le procurateur romain était coupable. Le témoignage le plus précieux sur Pilate est incontestablement le passage de Tacite sur Jésus-Christ; il fixe tout à fait l'époque de son administration provinciale, et de la mort du Christ. Tacite, *Annal.* xv, 44.

(2) Presque tous les historiens s'accordent à faire l'éloge du caractère de Pétrone et de son administration modérée dans la Syrie. Josèphe lui-même est obligé d'en faire l'éloge. *Antiq. jud.*, liv. XVIII.

(3) Comparez, sur cet événement, Philon, *de Legation., ad Caium;* Josèphe, *de Bello jud.*, liv. II, chap. XVII, et les *Antiq. jud.* du même auteur, liv. XIX.

(4) C'est à l'examen de la succession des rois hérodiens, au classement de ces généalogies royales, que l'érudition de Basnage s'est principalement attachée. Il faut lui rendre cette justice que ses travaux sont plus complets, plus consciencieux, moins passionnés que ceux du père Hardouin, qui ne voit jamais que ce qui convient à son système: toutefois son travail est encore bien au-dessous de celui d'Eckhel, *Doctrin. num veter.*, tom. III, que j'ai suivi pour l'ordre des temps. Baronius, dans ses *Annales*, le père Pagi, et même le docteur Jost, *Geschichte der Israëliten seit der zeit der Machabeer*, tom. I, n'offrent rien de curieux qu'Eckhel n'ait dit lui-même. En général, l'époque des rois hérodiens est fort obscure: il n'est pas étonnant que leur généalogie soit très-difficile à fixer.

(5) Spon, *Miscellan. ant.*, sect. x, pag. 338, donne différents monuments et des médailles qui portent cette inscription. Il ne faudrait pas cependant prendre ce mot *ami* dans le sens d'une égalité de puissance. *Ami*, dans les inscriptions romaines, signifie *dévoué*, ce qui peut être, comme on le sent, une expression de soumission et de respect.

prince d'Israël et les ouvrages utiles qu'il acheva dans les principales villes de son royaume. Des ouvriers de Tyr et de Damas vinrent dans les villes de la Judée réparer les ravages du temps et de la guerre. Josèphe, qui était alors à Jérusalem avec les princes et les pontifes, parle des retranchements inexpugnables que le roi Agrippa fit construire à grands frais autour du temple, et déclare que, si la mort de ce généreux prince n'était pas venue interrompre ces travaux, la ville sainte ne serait jamais tombée au pouvoir des Romains. Cette circonstance n'a point échappé aux réflexions sévères de Tacite : l'historien de Rome accuse l'avarice des affranchis de Claude, de cette indulgence qui permettait de relever les murs des villes ennemies, et donnait ainsi à une nation séditieuse des forces nouvelles et des moyens de résistance.

Le tétrarque Agrippa laissa trois enfants (1) : Agrippa II, trop jeune encore pour que Rome lui confiât le gouvernement des peuples (2) ; Bérénice, célèbre, après la ruine de Jérusalem, par ses amours avec Titus ; et Drusille, dont l'histoire conserve à peine le souvenir. La Judée, réduite pour la seconde fois en province romaine, fut placée sous la surveillance suprême des gouverneurs de la Syrie ; les procurateurs Cuspius Fuscus et Tibère Alexandre se succédèrent dans l'administration politique de Jérusalem.

Tels étaient les rapports de Rome avec la Judée. Quelques soins que pussent prendre alors les hommes les plus sages en Israël et les chefs les plus modérés des légions romaines, pour conserver l'harmonie et la concorde entre les soldats du Capitole et le peuple de Jérusalem, l'esprit d'union ne pouvait longtemps se maintenir entre des dominateurs superbes et une populace indomptable. La fierté victorieuse du soldat romain se pliait difficilement à ces témoignages de respect que la multitude de Jérusalem semblait lui imposer pour une religion méprisée et une divinité vaincue : habitant la même cité, non loin du temple saint, il était rare que les centurions, les tribuns et les soldats, dans les loisirs de leur vie militaire, ne se trouvassent en présence de quelques-uns des usages ou des pratiques d'Israël. Ici c'étaient les pompes bruyantes de la fête d'Aman ; là le peuple se précipitait en foule dans la campagne pour y célébrer la solennité des tabernacles ; quelquefois une troupe de prêtres et de lévites s'avançait vers le temple saint, portant les vases sacrés et les livres de la loi ; ou bien la trompette retentissante annonçait dans les rues de Jérusalem, la Pâque, ou les temps de pénitence. Quand le tribun ou le soldat de Rome se trouvait face à face de ces coutumes et de ces cérémonies, il lui était souvent bien difficile de se contenir dans la juste expression d'un respect religieux et dans les témoignages d'une foi dévote. S'il avait étudié sous le portique les graves leçons de la philosophie, il ne pouvait s'empêcher de sourire de pitié à l'aspect de ces superstitions qui n'exerçaient même pas sur son âme la puissance des souvenirs historiques et l'attrait des antiquités de la patrie ; s'il était nourri dans les idées grossières du paganisme, un sentiment plus vif d'indignation s'élevait contre ces malheureux sectaires, qui ne partageaient pas ses croyances : et dès lors les lois de la discipline suffisaient à peine pour arrêter la manifestation publique de son mépris ou de son indignation. Josèphe a rapporté plusieurs actes d'insolence bien propres à exciter le fanatisme et les fureurs du peuple. Un soldat des cohortes avait été placé sur le parvis du temple, non loin de la forteresse Antonia. C'était après l'heure des sacrifices, et les vieillards, suivis de leurs femmes et de leurs filles, rentraient dans leurs paisibles demeures. Dans le moment où la multitude se pressait dans les longues galeries, le soldat insolent, dit le naïf traducteur de l'historien juif, *monstra à nud à tout le monde ce que la pudeur oblige le plus à cacher, et accompagna une action si déshonneste de paroles qui ne l'estoient pas moins* (3). Dans une autre circonstance, un centurion, député par le gouverneur de la Syrie pour punir le village de Betboron, qui s'était soulevé, déchira, en présence du peuple, les livres saints où les lois de Jéhovah étaient écrites en caractères sacrés (4). Vainement, de temps à autre, de sévères punitions réprimaient ces écarts de l'insubordination militaire ; le mépris et la haine, plus énergiques dans l'âme du soldat que la crainte des châtiments, reprenaient le dessus,

(1) *Voyez*, sur toutes ces généalogies, les curieuses et savantes discussions du père Hardouin et de Basnage, tous deux en opposition perpétuelle au sujet de la famille des Hérodes. Comme Basnage avait combattu le système d'Hardouin dans sa première édition, celui-ci s'est cru obligé de répondre dans une dissertation spéciale ; c'est ce qu'il a fait dans un écrit sous ce titre : *Réponse à M. Basnage*. A son tour, Basnage a réfuté le père Hardouin dans la nouvelle édition de son *Histoire des Juifs* ; La Haye, 1716, liv. I, chap. XV et suivants.

(2) Agrippa avait alors dix-sept ans. Eusèbe assure que Claude lui donna le royaume de son père. *Chronic.*, p. 160. Tacite, au contraire, réunit à cette époque la Judée à la Syrie : *Judæa Syriæ addita*. Annal., liv. XII, pag. 155. Josèphe dit que la Judée ne fut point réunie à la Syrie, mais qu'on en fit une province romaine particulière. Liv. XIX, chap. VII.

(3) Josèphe, *de Bello jud.*, liv. II.

(4) *Ibid.*

et la Judée était remplie d'une scandaleuse licence.

D'un autre côté, la nation des Juifs, vaincue mais jamais domptée, comme le dit Tacite, avait conservé, dans sa faiblesse, je ne sais quelles exigences capricieuses bien propres à lasser la patience des vainqueurs : elle ne sollicitait pas seulement cette tolérance générale qui contrarie rarement la politique et l'administration des États, mais encore un respect absolu pour toutes les coutumes et les préceptes de la religion de Jéhovah ; et comme cette religion, dans ses prescriptions multipliées, se mêlait aux actions les plus indifférentes de la vie, il était rare qu'elle ne se trouvât blessée par ces mesures générales de gouvernement, toujours fréquentes dans l'administration d'un grand empire.

Souvent, lorsque César ordonnait un dénombrement politique dans la Judée, ou bien lorsque les publicains parcouraient les provinces pour retirer le produit des impôts et le denier annuel, la populace se soulevait ; et, ce qu'il y a de remarquable, ce n'était pas, comme les autres provinces, pour se plaindre des vexations impunies de quelques avides fermiers de l'État, ou de ces gouverneurs, nouveaux Verrès, suant sous le poids des pierres précieuses dont les cités étaient naguère parées, pour nous servir de la belle expression de Juvénal ; mais pour protester hautement contre des actes de la souveraineté usurpée des Césars qui imposait au peuple des tributs, lesquels ne pouvaient être exigés, suivant les Juifs, que par la souveraineté légitime des antiques rois d'Israël. Quelquefois, lorsqu'un soldat romain présentait dans un marché public une pièce de monnaie marquée à l'effigie des Césars, le Juif la repoussait avec horreur, en se rappelant les lois de Moïse et les commandements de Jéhovah qui défendaient la vue des images de choses animées. On sent que ces actes multipliés de résistance devaient irriter les soldats et redoubler l'inquiète surveillance des autorités romaines dans la Judée (1).

Dans les derniers temps, il s'était élevé au milieu d'Israël une faction turbulente et superstitieuse, qui, par ses violences et ses excès, précipitait la décadence de la nation des Juifs. Si les classes éclairées de la société avaient subi l'heureuse influence des mœurs et des habitudes des Romains, la multitude, toujours plus lente pour la civilisation, avait comme redoublé d'attachement et d'enthousiasme pour les pratiques superstitieuses commandées par les docteurs et les pharisiens. Comme il arrive toujours dans les gouvernements qui menacent ruine, les deux classes rivales, les riches et les pauvres, le sacerdoce et la philosophie, ne luttaient plus seulement par des paroles jalouses ou des menaces impuissantes ; mais soulevées les unes contre les autres, elles combattaient les armes à la main pour la puissance et la domination. Le temple, la ville sainte étaient troublés par ces troupes furieuses que les monuments désignent par le nom de sicaires et de zélateurs, et qui, sous le prétexte de rappeler au milieu de la nation les mœurs rigides des ancêtres, pillaient les maisons opulentes, et portaient le trouble et le désespoir dans toutes les villes de la Judée. Lorsqu'on jette un regard sur la nation des Hébreux dans ces temps de désordre et d'agitation qui précédèrent sa ruine totale, on s'étonne qu'un peuple attaqué par tant de vices, dominé par tant de principes de corruption, ait pu encore exister si longtemps. Les sociétés modernes, dans leurs plus grands égarements politiques, au plus haut degré de démoralisation, n'ont jamais offert un assemblage aussi dégoûtant de crimes, et de ces vices honteux qui dégradent le cœur humain. A Jérusalem, on eût dit que toutes les classes, par une déplorable émulation, rivalisaient entre elles pour se surpasser dans leurs fureurs, et qu'une fatalité aveugle les entraînait dans l'abîme (2).

Le sacerdoce, qui, dans les gouvernements théocratiques, exerce une si grande influence sur les esprits, s'était avili par la corruption, qu'un rabbin compare à la lèpre qui couvre le corps, s'y attache et le dévore. Quelle espérance la société pouvait-elle fonder sur des pontifes qui achetaient leurs fonctions au prix de l'infamie, et souillaient le temple par le spectacle de leurs sanglantes querelles et de leurs débauches ? Il était passé ce temps *où la race d'Aaron, aussi nombreuse que le sable de la mer*, exerçait, dans la longue succession des âges, les augustes fonctions du sanctuaire : alors l'accomplissement de la loi du Seigneur, les cantiques et les sacrifices, formaient l'unique occupation des prêtres et des lévites ; si quelquefois les rêves de l'ambition avaient agité, dans le temple même, les pontifes et les prêtres, ces troubles passagers paraissaient de loin à loin, comme ces phé-

(1) On trouve plusieurs exemples dans Josèphe ; on doit aussi se souvenir de la question captieuse que les pharisiens adressèrent à Jesus-Christ : « Payez-vous le denier à César ? » L'horreur pour les dénombrements résultait, dans la loi juive, de la vengeance que Jéhovah tira de David, qui, par orgueil, avait compté les douze tribus, et s'était écrié : « O Israël ! que tes tentes sont belles ! »

(2) Dans le livre 1er, chap. XVI, *Histoire des Juifs*, Basnage a traité avec une érudition calme et impartiale, qu'il est bien loin d'avoir toujours, les tristes divisions qui agitèrent la Judée. Si l'historien avait uni à la connaissance des faits un peu de philosophie, une critique plus élevée, et surtout plus de bonheur dans l'expression, cette partie de son ouvrage serait véritablement remarquable.

nomènes qui troublent l'ordre constant de la nature. Mais, lorsque les lois de l'hérédité eurent été méconnues, et que les rois, les gouverneurs romains, et quelquefois la multitude, s'arrogèrent la nomination des pontifes, la hiérarchie et les priviléges de la race antique d'Aaron ne furent plus respectés; les caprices d'une courtisane, d'un favori ou du peuple, élevèrent aux fonctions du sacerdoce des hommes inconnus et dégradés. C'est à cette occasion qu'un commentateur juif rapporte, en gémissant, que le dépit d'une femme suffit pour priver de la sacrificature suprême un pontife légitime; et que Mariamne obtint d'Hérode, par un sourire, la tiare sainte et le taleth sacré pour le vieux Simon, qui n'avait aucun rang dans la hiérarchie des prêtres (1).

Autour de ces pontifes dégradés et presque sans aucune influence, l'ambition religieuse s'agitait en tout sens. Les préceptes de l'Écriture ne recevaient que le culte secret de quelques sages prêtres, presque ignorés dans le temple. Les pharisiens, avec leurs pratiques puériles et leur austérité mensongère, remplissaient toutes les hautes fonctions du sacerdoce et régnaient en maîtres sur la multitude ignorante. Dans les temps de décadence, il s'élève toujours, au milieu de la société, des hommes qui, exagérant toutes les idées, précipitent la ruine des institutions religieuses en les rendant trop pesantes pour que l'indifférence les supporte, ou trop ridicules pour que la philosophie les respecte. Aveuglés sur l'esprit qui domine leur siècle et sur les besoins de la société contemporaine, ils se nourrissent d'illusions; et vivant dans un monde qui n'a rien de commun avec le monde réel, ils s'endorment, pleins de sécurité, la veille des catastrophes, et ne connaissent le péril que lorsqu'il leur est signalé par des ruines. Les pharisiens, éblouis par leur puissance, se trouvaient presque toujours à la tête de ces résistances religieuses qui blessaient l'orgueil des Césars et fatiguaient la patience des Romains; ils commandaient, agitateurs imprudents, à ces troupes de zélateurs farouches, qui ensanglantaient Jérusalem; et dans leur présomption ridicule, ils rêvaient encore le pouvoir, lorsque le son de la trompette romaine retentissait autour des murailles de la ville sainte et que l'aigle des Césars planait sur les palais de David et de Salomon.

Pour arrêter l'effet inévitable de tant de causes de décadence, il aurait fallu que les gouverneurs romains de la Judée eussent uni la prudence à la sagesse, et que, se mettant au-dessus des passions du vulgaire, ils eussent favorisé les dernières pensées du bien public au milieu de cet État en décadence; mais, par une fatalité déplorable, les magistrats que Rome envoya dans la Judée depuis le règne de Claude, précipitèrent encore, par leur gouvernement tyrannique, la ruine de Jérusalem. Dans le système d'administration que Rome imposait aux provinces conquises, il était rare de rencontrer quelques-unes de ces garanties publiques qui, dans les sociétés modernes, rassurent les bons citoyens contre les écarts de leurs magistrats; on ne trouvait pas à Jérusalem, ou dans Alexandrie, ce Forum de la capitale des Césars; institution impuissante, il est vrai, contre la tyrannie politique, mais où des juges élus décidaient, sous l'autorité du préteur, la plupart des intérêts privés. Les gouverneurs de provinces conquises, même dans les vieux temps de la république, réunissaient en leurs mains les attributions les plus diverses; et, juges sur leur tribunal, ils commandaient aussi les légions aux jours de combats, et imposaient les tributs aux cités soumises. La province opprimée n'avait d'autre recours contre des vexations trop nombreuses, que l'appel à la justice tardive des Césars, et à ces grands patronages des sénateurs dont l'orgueil affichait le nombre des cités ou des royaumes qui avaient sollicité la protection de leurs ancêtres.

Nous avons vu que, lorsque la Judée eut été réduite en province romaine, elle avait été soumise à l'autorité d'un magistrat unique, qui, sous le nom de *procurateur*, réunissait tous les pouvoirs de l'autorité souveraine (2) : toute autre espèce de juridiction dépendait de la sienne, et ne s'exerçait que par une délégation positive ou présumée. C'était ce procurateur de la Judée qui surveillait les publicains, nommait aux fonctions suprêmes du temple; et lorsque l'esprit de sédition agitait les provinces, les légions qui occupaient les cités principales se plaçaient sous le commandement immédiat de ce magistrat, qui ne dépendait, pour la surveillance de ses fonctions, que du gouverneur de la Syrie. Tant de pouvoirs réunis, une répression aussi difficile, invitaient à la tyrannie, et l'histoire

(1) Quelques érudits ont publié la liste des souverains sacrificateurs qui furent déposés, rétablis ou tués, depuis le règne d'Hérode jusqu'à la prise de Jérusalem; ils en portent le nombre à vingt-huit : sept furent déposés par Hérode; deux par Archélaüs, un par Quirinus et Coponius; quatre par Gratus; deux par Vitellius; quatre par Agrippa Ier; deux par Hérode, roi de Chalcide; six par Agrippa II; trois par les zélés. On en trouvera la liste exacte aux pièces justificatives.

(2) Nous avons déjà cité, comme présentant un tableau tout à fait exact de l'administration romaine dans la Judée, et du pouvoir des gouverneurs qui exercèrent l'autorité sous divers titres, une dissertation fort détaillée et très-importante.

compte peu de magistrats romains à qui la province reconnaissante adressa des regrets et des hommages.

Antonius Félix, que Claude venait à peine de revêtir du bonnet romain, symbole d'une liberté nouvelle, obtint l'administration politique de la Judée. Il s'était uni à Drusille, issue de Cléopâtre et d'Antoine; et au milieu de sa puissance toute royale, il avait conservé, suivant l'expression de Tacite, toutes les passions viles d'un esclave (1). Le premier soin de Félix, en arrivant dans la Judée, devait être de calmer les alarmes publiques qu'avaient répandues les folles prétentions de Caligula. Dans le temple et dans la cité sainte, le peuple était encore tout ému, et attendait avec impatience qu'un meilleur prince vînt sécher les larmes d'Israël. Un décret du sénat avait voué aux dieux infernaux la mémoire de Caïus; et il était certain que ses statues, renversées dans le Forum de Rome, désormais ne pouvaient plus être imposées au temple de Jérusalem. Au lieu de propager ces nouvelles, si propres à calmer les esprits, Félix, comme s'il avait voulu semer des inquiétudes parmi les peuples, répandit des bruits sinistres sur les projets de Claude. Suivant Josèphe, son dessein était de cacher, au milieu des agitations publiques, ses rapines et ses dilapidations. Il parvint, durant son administration violente, à mettre les armes à la main aux Samaritains et aux Juifs; et sous prétexte que ces guerres domestiques, sur le territoire de l'empire, insultaient à la majesté de Rome, il condamna les deux nations ennemies à de fortes amendes au profit de la république. Les *zélateurs* et les *sicaires* reçurent aussi de tristes encouragements dans leurs querelles, et le temple fut plein de désolation, suivant l'expression d'un talmudiste (2).

Albinus, qui lui succéda, fut moins ardent dans son avarice. « Il ne se contentait pas, dit l'historien des Juifs, de se laisser séduire par des présents corrupteurs, de s'emparer du patrimoine des familles, des terres grasses de la Judée, ou de les accabler de tributs, mais encore il vendait la justice et l'impunité : lorsque nos tribunaux domestiques, ces débris de nos institutions, ou bien les vieillards, avaient fait arrêter quelques agitateurs, Albinus les rendait à la liberté, moyennant un prix qu'il en recevait secrètement. Le pauvre était perpétuellement soulevé contre le riche, et les grands et les sages d'Israël n'osaient ouvrir la bouche pour se plaindre. » Cependant la patience des Juifs continua jusqu'au gouvernement de Gessius Florus, digne émule de Néron, et favori de Poppéa, sous lequel se manifesta la révolte qui perdit la nation des Hébreux (3).

Ce ne fut pas une seule vexation, mais un ensemble, une suite d'actes arbitraires et de cruautés inutiles, qui déterminèrent les Juifs à prendre les armes pour repousser la violence brutale de Florus. Ce magistrat avait fait piller, sous divers prétextes, le trésor du temple et les marchés de Jérusalem. Dans les fêtes publiques, souvent le soldat cruel s'était précipité sur la foule tremblante, et avait égorgé les femmes et les vieillards : les Juifs avaient murmuré, et les exhortations des sages avaient pu seules retenir leur vengeance et prévenir la sédition; ils attendaient des temps meilleurs, ces jours où le Messie conquérant devait délivrer son peuple, et abaisser les trônes de la terre. Mais ce qui lassa tout à fait la patience des habitants de Jérusalem, ce fut un acte de violence qui ne pouvait pas même se justifier par aucune de ces raisons politiques dont les gouverneurs de provinces coloraient alors les mesures les plus sévères. Dans l'objet d'augmenter les forces romaines à Jérusalem, Florus donna l'ordre à deux cohortes de s'avancer vers la cité sainte. Suivant l'usage, il annonça leur prochaine arrivée aux anciens d'Israël; et afin, disait-il, de détruire les préventions qu'avaient contre les Juifs les soldats et les chefs, il leur conseilla d'aller au-devant de ces troupes, et de témoigner aux centurions et aux tribuns leur soumission à la patrie et leur dévouement à l'empereur. Les anciens promirent, en effet, de convoquer le peuple et de suivre les conseils de Florus. Au jour indiqué, les lévites et les sacrificateurs, précédés par des joueurs de harpe, et portant dans leurs mains les vases sacrés, s'avancèrent, suivis des vierges et des jeunes hommes, toute l'espérance d'Israël. A peine eurent-ils aperçu les casques de cuir et les insignes militaires des légions, qu'ils firent entendre de longues acclamations où se mêlaient les noms de César, des soldats et de Rome. A ce salut spontané et bruyant, les deux cohortes demeurèrent silencieuses, et quelques expressions de mépris contre le culte de Jehovah et la nation des Juifs sortirent même de la bouche des vétérans placés autour des autels mili-

(1) Comparez, sur le caractère et les actions de Félix, Tacite, *Histor.*, liv. v, chap. ix; Josèphe, liv. xx, chap. ix, *Ant. jud.*, et liv. ii, *de Bello jud.* Les érudits du xviie siècle l'ont principalement blâmé pour sa conduite envers saint Paul, *Actes des apôtres*, 24, 25, 26. Suétone parle avec assez d'éloge de Félix, *in Claud.*, chap. xxviii. Josèphe dit que Drusille était Juive. Casaubon, *Comment.* Suétone, *in Claud.*, chap. xxviii.

(2) Josèphe, *de Bello jud.*, liv. ii, chap. xii. Tacite parle aussi d'Albinus.

(3) C'est, sans doute, ce qui a fait dire à Tacite : *Duravit tamen patientia Judæis, usque ad Gessium Florum procuratorem. Sub eo bellum ortum.* Tacite, *Hist.*, liv. v, chap. x.

taires. Les vieillards et quelques prêtres en qui étaient encore la prudence et la sagesse, supportèrent avec patience ces outrages des légions; mais les pharisiens et les jeunes hommes murmurèrent contre cette fierté impie qui insultait au peuple chéri de Jéhovah : ces murmures furent entendus, et, à un signal donné, les troupes de Gessius Florus se précipitèrent sur la multitude désarmée. Beaucoup de Juifs furent foulés aux pieds des chevaux, ou périrent par l'épée du soldat. Le procurateur de la Judée voulut profiter de ce tumulte et de la confusion, pour marcher sur Jérusalem, et s'emparer des trésors cachés dans le temple; mais les zélateurs, fatigués de tant d'outrages, fermèrent les portes de la ville sainte, et en refusèrent l'entrée aux deux cohortes romaines. Alors Florus se retira vers Césarée, d'où il annonça à Cestius, gouverneur de la Syrie, que Jérusalem avait secoué l'autorité des Césars. De leur côté, les sages et les grands parmi les Israélites députèrent vers Cestius pour lui exposer les causes de ce mouvement populaire qui menaçait de s'étendre dans toute la Judée, et le prévenir que la tyrannique administration de Florus avait fait naître ces résistances violentes qu'il eût été si facile de calmer. « La ville sainte, disaient-ils, n'avait point voulu secouer l'autorité puissante des Romains, mais se délivrer des excès d'une tyrannie brutale. César avait montré à cette grande cité une bienveillance assez constante, pour qu'on pût espérer qu'il désavouerait les actes imprudents d'un avare magistrat. » Les grands et les vieillards demandaient le remplacement de Florus : à cette condition, ils répondaient de la paix publique et de l'obéissance de la Judée (1).

Quoique Cestius blâmât peut-être l'imprudente conduite du procurateur de la Judée, il crut qu'il n'était ni de la dignité ni de la politique de Rome de céder à des séditieux qui sollicitaient par la menace, et priaient, pour ainsi dire, tout armés. Après qu'il eut adressé aux députés de la nation quelques reproches sur le fragile dévouement des Israélites envers César, il annonça « que de cette majesté seule souveraine dépendait la punition des magistrats revêtus d'une dignité aussi élevée que celle que l'empereur avait confiée à Florus; on devait donc attendre en paix cette décision auguste. Il allait envoyer cependant un tribun à Jérusalem pour s'informer de la vérité et poursuivre les coupables : ces renseignements, recueillis avec impartialité, seraient envoyés à Rome pour éclairer la justice de l'empereur; mais, dans l'intervalle, une soumission absolue devait prouver le bon esprit et le dévouement des Juifs. Il mettait donc pour condition à sa bienveillance, qu'ils ouvrissent immédiatement les portes de Jérusalem aux cohortes de Florus, et obéissent d'abord sans condition aux lois du procurateur de la Judée (2). »

Les pharisiens et les zélés ne voulurent point accepter ces conditions; Florus leur était trop odieux, et la pensée qu'il faudrait encore subir ses caprices et ses commandements réveillait l'indignation publique. Les Juifs de Jérusalem courent aussitôt aux armes : les trésors du temple sont employés à la défense commune; on dépouille les grands, qu'on accuse de tiédeur pour la cause sainte; les zélés s'emparent des portes et des murailles; la ville de David et de Salomon est remplie de combattants, comme dans les temps où Israël se levait contre les rois de Babylone et d'Égypte.

Chaque jour, de tristes nouvelles venaient aussi effrayer Israël sur la conservation de ses droits et de ses priviléges dans la Palestine : on annonçait que la plupart des familles juives avaient été obligées de quitter la ville de Césarée, bâtie cependant par un roi des Juifs, et que, dans cette cité, fille d'Hérode, le gouverneur romain avait décidé que les temples des dieux et les droits des Syriens étaient plus respectables que les pieux oratoires et les priviléges des Israélites. Dans plusieurs autres villes, on avait livré au fouet et à de honteux châtiments des Juifs que de hautes dignités et leurs services avaient élevés au titre de citoyens romains; quelques-uns avaient même été crucifiés devant le tribunal du procurateur, malgré l'appel qu'ils avaient fait à la justice de César et au sénat de Rome. On annonçait encore des soulèvements à Scythopolis et à Alexandrie, favorisés par Cestius, et dans lesquels l'existence des Juifs avait été mise en péril. Toutes ces nouvelles, exagérées par les passions populaires, soulevaient des haines, et ne permettaient plus aux gens sages d'user de leur salutaire influence pour calmer les esprits agités (3).

Le roi Agrippa était dans la Trachonite, dont la couronne tributaire lui avait été confiée, lorsqu'il apprit le soulèvement de sa nation et la révolte de Jérusalem : il en éprouva une peine profonde; et voulant éviter à ce peuple égaré les malheurs iné-

(1) Les critiques qui ont disserté sur la guerre des Juifs ne sont pas d'accord sur l'année précise dans laquelle commença la sédition. Tous conviennent que la révolte éclata l'an 12 de Néron; mais, comme ils commencent différemment les années du règne de ce prince, ils ne s'entendent pas sur le résultat. La date la plus sûre serait, à mon avis, l'an 70 de Jésus-Christ, vers la fin de mai; c'est l'opinion du père Pagi et de Baronius.

(2) Pour tous ces détails, on n'a plus que Josèphe qui soit vraiment complet, *de Bello jud.* Tacite, *Hist.*, liv. v, 9, indique tous ces faits plutôt qu'il ne les raconte.

(3) Josephe, *de Bello jud.*

vitables d'une guerre engagée avec les forces du monde romain, il vint dans la cité gouvernée par ses ancêtres, pour faire entendre la voix de la raison à la multitude en armes. Dans une assemblée de pontifes, de docteurs et de pharisiens, il exposa la situation déplorable de la Judée, et la puissance de l'empire avec lequel les Juifs voulaient tenter les chances du combat. « Il ne serait point, disait-il, venu à Jérusalem porter d'inutiles paroles, s'il avait cru que tous les cœurs fussent disposés à la guerre. Mais, si quelques-uns la demandent, d'autres plus nombreux la repoussent, et il peut être utile de justifier leur prudente opinion. De quoi se plaignent les Juifs? De la tyrannie du gouverneur romain : mais le meilleur moyen de l'adoucir, ne serait-ce pas l'obéissance? Il ne faut résister que quand le succès est possible; autrement, dans ces vaines tentatives pour se délivrer de l'oppression, on subit une loi plus dure. Or examinez vos forces, vos ressources : vous sera-t-il possible de résister longtemps? Rappelez-vous les grandes nations que les armées romaines ont réduites en servitude : Carthage anéantie, les puissants rois d'Assyrie vaincus, l'Égypte conquise; et, dans l'Occident, les Gaulois et les Bretons domptés; voilà ce qu'a fait Rome, jugez ce qu'elle peut faire encore. Que lui opposerez-vous? Vos murailles? Mais sont-elles plus difficiles à franchir que cette mer inconnue qui garantissait la Bretagne sauvage? Vos soldats? Mais quelle nation peut jamais comparer ses armées à ces invincibles légions qui ont rempli le monde de leurs victoires? O mes frères! réfléchissez bien sur votre résolution; le salut de cet empire qui m'est si cher en dépend. Je vous conseille donc, comme roi et comme votre frère en Israël, d'obéir aux lois de Rome, et d'apaiser ainsi les vengeances qui sont près d'éclater sur vos têtes (1). »

Ces paroles firent quelque impression sur la multitude assemblée; mais lorsque le roi Agrippa déclara que la résolution inflexible de Cestius était que Jérusalem obéît d'abord aux ordres du procurateur Florus, jusqu'à ce que César eût prononcé sur les plaintes des habitants de la Judée, les zélés et les pharisiens s'écrièrent : « Nous préférons la mort à cette servitude cruelle! » Vainement Agrippa chercha-t-il à faire entendre la voix de la raison au milieu de cette foule émue; il n'obtint, pour toute réponse, que des menaces; et le successeur des rois d'Israël fut traité d'apostat par les scribes et les docteurs de la loi. Dès ce moment, la guerre parut inévitable. Les prêtres et les lévites parcoururent les villes et les campagnes; et des ordres tracés en caractères sacrés furent envoyés dans les principales cités, pour les préparer à la guerre contre *le cruel royaume d'Édom*. D'un autre côté, les plus sages des Israélites, ceux surtout qui connaissaient les forces immenses de l'empire romain, quittèrent Jérusalem, et vinrent se réfugier, avec le roi Agrippa, dans la province de Syrie.

Tandis que les Juifs se levaient pour l'indépendance, Cestius Gallus, instruit par les lettres du procurateur Florus, se préparait à réprimer cette violente sédition. Il avait réuni alors à Damas la 12e légion (2), arrivée naguère de la Bretagne; deux mille hommes choisis parmi les autres légions de la Syrie, et quelques cohortes auxiliaires sous les ordres des rois Antiochus et Agrippa. Cette armée, traversant le Liban et le vaste territoire qui sépare Jérusalem de Damas, prit sans résistance Joppé, Césarée et Lydda; et tandis que la multitude des Juifs se retirait en confusion vers les murs de la sainte cité, les légions victorieuses plaçaient leurs tentes sur le mont des Oliviers et le torrent de Cédron. Mais le soulèvement de la Judée tout entière, qui multipliait à chaque instant le nombre des ennemis, fit craindre à Cestius que, revenus de leur première terreur, les Juifs ne l'entourassent de toute part, et que les légions, sans ressources, ne demeurassent à la merci d'un ennemi implacable. Il songea donc à la retraite, et des ordres secrets furent donnés pour l'assurer du côté de Bither ou de Bethoron. Les centurions et les tribuns levèrent les tentes et les autels militaires. Les soldats romains, protégés par plusieurs cohortes de cavalerie, se retirèrent à travers les montagnes couvertes de palmiers et de sycomores. On marchait au hasard,

(1) Ce discours est fort longuement rapporté par Josèphe : c'est une de ces pièces dans lesquelles l'historien de la guerre des Juifs s'est principalement attaché à faire briller son esprit et à étaler son érudition. Tout le monde sait que le défaut dominant de Josèphe est de se mettre trop souvent en scène, et l'on s'aperçoit, dans ses tristes récits, qu'il est encore plus occupé à montrer son talent oratoire, qu'il n'est affligé des catastrophes de sa patrie. *Voyez* liv. II, *de Bello jud.*

(2) Comme nous allons avoir occasion de parler plusieurs fois des légions romaines, nous croyons nécessaire d'en faire connaître l'organisation militaire. La légion était divisée en dix cohortes sous les ordres de leur tribun, et en cinquante centuries, commandées par des centurions : la garde de l'aigle était confiée à la première cohorte. L'infanterie de chaque légion était de six mille cent hommes; l'aile de cavalerie attachée à la légion se composait de six cent vingt hommes, divisés en dix *turmæ*; on répartissait les troupes auxiliaires entre chacune des légions, sans que jamais elles pussent en excéder le nombre. Comparez Végèce, *Institua rei militaris*, et Juste Lipse, *de Militiâ romanâ*; les quatre Mémoires de Le Beau sur les légions romaines dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions; le *Commentaire sur Polybe* par le chevalier de Folard.

continuellement harcelé par les habitants de Jérusalem et des contrées voisines. Les vétérans ne pouvaient opposer que la patience aux attaques d'un ennemi qui se dérobait, par une fuite précipitée, à travers les défilés inexpugnables. L'armée romaine, épuisée par la fatigue et les maladies, arriva dans la cité de Gabaon, célèbre dans l'histoire de Josué. On n'avait de vivres que pour quelques jours. La foule des ennemis, pleine d'audace, s'augmentait à tous moments. Dans le camp des Romains, le courage du soldat avait fait place au désespoir : on se rappelait que, non loin de la Syrie, trois légions avaient naguère péri sous les ordres de Crassus, et que les aigles du Capitole, à la honte de Rome et des consuls, étaient longtemps demeurées comme monuments de la victoire, dans les mains des Parthes. Les vétérans pleuraient de rage en s'avançant vers Bethoron, où l'on arriva le troisième jour. Plus de trois cent mille Juifs entourèrent cette cité, incapable de résister à des forces si nombreuses. On venait d'apprendre que la cohorte qui occupait la forteresse Antonia à Jérusalem, avait été massacrée par une troupe furieuse, après une capitulation solennelle, et l'expérience avait enseigné à ne jamais compter sur la foi d'un ennemi fanatique : on s'arrêta donc à un de ces stratagèmes qui rappelaient les dévouements des temps anciens. Sur les tours les plus élevés et dans les lieux les plus éminents, Cestius plaça 400 soldats de la 12e legion, et leur commanda d'allumer des feux et de faire entendre, à de courts intervalles, ces cris bruyants qui marquent la présence d'une armée. Protégés par cette ruse militaire, les soldats des légions opérèrent leur retraite à marche forcée par la route de la Syrie. A la pointe du jour, ils avaient gagné douze stades sur les Juifs, qui ne purent les atteindre, et se vengèrent dans leur fureur en donnant la mort aux 400 vétérans qui s'étaient sacrifiés pour le salut de l'armée et pour l'honneur du nom romain (1).

La nouvelle de la retraite de Cestius et du soulèvement de la Judée parvint bientôt à Rome. C'était la douzième année du règne de Néron ; et le tyran du monde, plongé dans tous les vices, fut tiré de sa léthargie au bruit de ce grand événement. Il était impossible de se dissimuler que la révolte de la Judée pouvait avoir de graves résultats pour la puissance romaine en Asie. Jérusalem n'était pas éloignée de Damas et d'Alexandrie ; et le cri d'indépendance pouvait bientôt retentir des bords du Tigre et de l'Euphrate aux rivages du Nil.

Tandis que les sénateurs et les consuls sollicitaient les dieux du Capitole pour la prospérité de l'empire menacé, Néron se rappelait que les astrologues lui avaient prédit que si le sceptre du monde échappait à ses mains débiles, il obtiendrait pour se consoler la souveraineté de l'Orient et de Jérusalem. Il tremblait que la révolte ne lui fermât encore ce refuge, et que le vin de Jaffa et les fruits suaves de la Syrie (2) ne manquassent à ses sens énervés en même temps que les délices de la Grèce et de l'Italie. Au milieu de ces craintes, il réfléchit s'il ne prendrait pas lui-même la direction de cette guerre importante : mais, suivant l'expression de Perse, « le cocher du cirque, l'habile joueur de flûte, ne put s'arracher aux applaudissements du théâtre ; il préféra le bruit du char rapide que conduit dans l'arène le honteux affranchi, au glorieux retentissement de la trompette des fils de Romulus (3).

Cependant le choix d'un chef habile pour diriger les légions de Rome dans cette guerre lointaine, paraissait difficile à l'inquiète tyrannie de Néron. L'empire ne manquait point encore de consuls et de tribuns capables de conduire les légions à la victoire ; mais il était plus important pour le prince jaloux de son pouvoir, de ne point placer à la tête d'une armée imposante un chef ambitieux qui pût tourner contre César les forces que l'empire lui confiait. Enfin, après avoir longtemps hésité entre Othon et Vitellius, il se décida pour Vespasien, alors relégué dans une petite ville d'Italie.

Vespasien, fils d'un simple publicain, avait commencé sa carrière dans les emplois de l'édilité et de la préture. Par le crédit de Narcisse, il obtint, sous le règne de Claude, le commandement d'une légion qu'il conduisit dans la Bretagne et la Germanie, et ses exploits lui méritèrent les honneurs du triomphe, le double sacerdoce et le consulat. Cette fortune subite, la protection de Narcisse, excitèrent contre lui les ressentiments jaloux d'Agrippine ; et pendant qu'elle régna sur l'esprit de son fils, Vespasien vécut ignoré dans l'Afrique, dont il avait obtenu le proconsulat. Si l'on en croit Tacite,

(1) La retraite de Cestius et de la 12e légion a été racontée par l'historien Josèphe avec de grands détails, *de Bello jud.* Tacite dit : *Comprimere cœptantem Cestium Gallum, Syriæ legatum, varia prælia, ac* SÆPIUS ADVERSA, *excepere.* Hist., liv. v, chap. x.

(2) Suétone, *in Neron.*, chap. xl.

(3) J'ai beaucoup consulté, pour tous ces événements, le ive volume de l'*Histoire des empereurs* par Crevier, qui comprend le règne de Néron. Tant que Crevier a eu de grands modèles sous les yeux, il les a suivis avec exactitude ; j'oserai même dire qu'il est souvent digne d'eux. Mais il est malheureux que pour les derniers volumes, au moment où finissent les douze Césars, il n'ait pas consulté avec plus de soin l'histoire Augustale, où se trouvent réunis tant de faits précieux.

cette province se plaignit souvent de sa sévérité, et, dans une émeute à Adrumète, la multitude irritée lui jeta des *raves* à la tête (1). Après la mort d'Agrippine, il revint à Rome, où de folles entreprises causèrent sa ruine. Abîmé de dettes, il s'abaissa à des trafics indignes de lui; et c'est à cette occasion que Tacite remarque qu'unique entre tous, les grandeurs et la pourpre de l'empire le changèrent en mieux (2). Il accompagna Néron dans ses voyages au milieu de la Grèce, où l'envie de plaire au fils d'Agrippine ne put lui faire supporter les sons aigres et les gestes maladroits du mime couronné; il s'endormait souvent dans ces représentations scéniques, ou bien il en fuyait le spectacle. César, furieux de son indifférence, ordonna son exil dans une petite ville de l'Italie. Il y attendait la mort, lorsqu'un tribun vint lui apporter les ordres de l'empereur pour la guerre de Judée, et le commandement suprême des légions qui devaient marcher sur Jérusalem.

Il était important de précipiter les mouvements militaires, et de prévenir par une marche rapide toute résistance combinée. Vespasien voulait surprendre les Juifs dans ce premier instant de la révolte, où les séditieux, sans aucun plan arrêté, ne pourraient encore opposer qu'une résistance irréfléchie aux attaques régulières des légions. Il écrivit sur-le-champ à Titus son fils et à Trajan, tous deux tribuns, et qui commandaient les 5e et 10e légions, alors à Alexandrie, de s'avancer à marches forcées sur la Judée, tandis que les troupes romaines de la Syrie marcheraient d'un autre côté, pour se réunir sous les murs de Jérusalem. Vespasien lui-même se hâta de passer l'Hellespont et de gagner les frontières de la Palestine, déjà envahie par les deux légions de Trajan et de Titus. On voyait aussi sous les tentes romaines une multitude de cohortes alliées; Agrippa, à la tête d'un corps nombreux de Juifs plus attachés aux faveurs de l'empire qu'à la cause de Jérusalem; les rois Antiochus et Soème à la tête des Syriens, et une multitude d'Arabes qu'une haine ancienne et le désir du pillage réunissaient contre les habitants de la cité de David (3).

Jérusalem et les villes principales de la Judée offraient alors l'aspect d'un vaste camp. A la voix des prêtres et des lévites, les Israélites couraient de toute part aux armes; les pharisiens rappelaient d'anciennes prédictions sur les jours de la délivrance. « La couronne d'or et la puissance de Salomon allaient reparaître, disait-on, plus brillante et plus belle; » et dans son enivrement, le peuple se partageait déjà le butin et les dépouilles des nouveaux Amalécites qui osaient menacer la ville de Jéhovah. Cependant à ces espérances la superstition mêlait quelque sombre crainte. On avait vu dans le temple de sinistres présages : le parvis s'était ébranlé; la porte par où le peuple avait coutume de se rendre aux sacrifices, avait paru s'ouvrir, comme poussée par une force surnaturelle; on avait entendu des gémissements et des cris de douleur; et dans les rues de Jérusalem, la multitude avait lapidé un lévite du temple, qui, la tête couverte de cendres et les reins entourés d'un cilice, faisait entendre ces paroles lugubres : ***Malheur à Jérusalem*** (4)!

Les hommes sages en Israël n'avaient pas besoin de ces sinistres présages pour comprendre que les jours de malheur s'avançaient. La puissance de Rome, la vengeance des Césars, d'autant plus terribles qu'elles avaient été plusieurs fois provoquées, se présentaient à leur imagination, et il était facile de voir que la ruine de la Judée et de ses villes les plus florissantes serait l'inévitable conséquence d'une résistance audacieuse. D'un autre côté, les Juifs étaient alors divisés en mille partis différents; et les opinions, armées les unes contre les autres, oubliaient les dangers communs de la patrie. Aussi, pour éviter d'affreux malheurs, beaucoup d'Israélites vinrent chercher un refuge sous les tentes romaines. Les Chrétiens, encore connus sous le nom de *Nazaréens*, avertis par les prédictions du Messie sur la ruine prochaine de la cité sainte, sortirent

(1) Tacite et Suétone parlent très-diversement du proconsulat de Vespasien en Afrique. Selon Suétone, il gouverna avec une intégrité parfaite : Tacite dit au contraire qu'il y acquit une très-mauvaise réputation. Suétone avoue cependant le fait que nous avons cité dans notre texte, sur la sédition d'Adrumète. Tacite, *Hist.*, II, 97. Suétone, *In Vespasian.*, I à IV.

(2) *Ambigua de Vespasiano fama, solusque omnium ante se principum in melius mutatus est.* Tacite, *Hist.*, I, 50. L'historien reconnaît ses grandes qualités militaires : *Vespasianus acer militiæ, anteire agmen, locum castris capere, noctu diuque consilio, ac, si res posceret, manu hostibus obniti, cibo fortuito, veste habituque vix à gregario milite discrepans; prorsus, si avaritia abesset, antiquis ducibus par.* Tacite, *Hist.*, II, 5.

(3) Tacite, *Hist.*, V., 10. Josèphe, *de Bello jud.*, III, 1.

(4) Basnage, avec son scepticisme ordinaire, discute ces prédictions et ces prophéties; il admet les unes et rejette les autres, quoique, à vrai dire, il n'y ait pas plus de raison pour en adopter quelques-unes que pour les admettre toutes. Mais Basnage était bien aise de critiquer les prédictions du christianisme; et il sacrifia la patience de ses lecteurs à une longue discussion sur un passage de Lactance, relatif à une prédication de saint Pierre, qui annonçait la captivité de Jérusalem. Je n'ai pas plus de crédulité que Basnage; mais il me semble que ces discussions sont au moins oiseuses dans le cadre général d'une histoire. La critique élague, mais elle n'ennuie pas par des discussions inutiles.

de ces murs voués à la destruction, et s'établirent à Pella (1). Ils y préparaient déjà leurs agapes et leurs catacombes, lorsque les premiers corps de l'armée de Vespasien s'ébranlèrent pour envahir les frontières de la Judée.

Cette armée se formait alors sous les murs de Ptolémaïs. Les 5e et 10e légions étaient arrivées dans cette grande cité. Vingt-trois cohortes et une nombreuse cavalerie, levées en Égypte et dans la Syrie, étaient réunies sous l'aigle romaine. Neuf mille guerriers, légèrement armés, et six mille Arabes, habiles à manier l'arc, suivaient les rois Agrippa, Antiochus et Soème; et toute cette armée était pleine d'impatience et d'ardeur. Ses chefs avaient l'expérience de la guerre. Titus avait mérité les honneurs du triomphe avant la pourpre des Césars, et les tribuns désignaient Trajan comme le modèle de la fermeté et du courage (2).

Les terres qu'allaient traverser les armées romaines pour parvenir à Jérusalem, étaient peuplées de villes fortifiées, telles que Lydda, Émaüs, Jéricho et Joppé. Jérusalem offrait elle-même de nombreux moyens de résistance : les traditions du Capitole, les fastes militaires de l'empire, rappelaient les longs travaux des légions devant la cité de Solyme, lors du consulat de Pompée; et l'on ne pouvait se dissimuler que la force et la discipline les plus éprouvées ne triompheraient que difficilement de l'ardent fanatisme des Juifs. Vespasien réunit autour de lui les tribuns et les centurions des légions de Syrie, pour délibérer sur l'expédition importante que César confiait à leur prudence et à leur valeur. Dans ce conseil, le tétrarque Agrippa et le roi des Arabes proposèrent d'envahir d'abord la Galilée, alors considérée comme une des portes de Jérusalem. Cet avis fut approuvé par Vespasien, et les légions marchèrent vers Séphoris.

On divisait alors la Galilée en deux provinces, toutes deux environnées de la Phénicie et de la Syrie, leur capitale était Gamala, aussi nommée *la ville des cavaliers*, parce que les rois asmonéens, et après eux Hérode, avaient coutume d'y envoyer les soldats qu'ils licenciaient. La basse Galilée s'étendait depuis Tibériade jusqu'à Zabulon et Ptolémaïs; et, dans sa largeur, elle touchait d'un côté au bourg de Xaloth, et de l'autre à Bersabée; là commençait la haute Galilée, jusqu'au village de Baca, qui la séparait de la Syrie (3). Ces deux provinces, les plus fertiles de la Palestine, étaient remplies de villes opulentes, et l'Écriture célèbre plus d'une fois leurs riches campagnes et leurs grasses récoltes. Sur toute la surface de son vaste territoire, la Galilée nourrissait presque tous les fruits à l'envi. La vigne y croissait en abondance à l'ombre de l'olivier et du palmier; et tout près de Tibériade, suivant l'expression d'un talmudiste, Jéhovah protégeait *la poire qui désaltère le docteur sur les bancs de l'école, et la pêche qui craint le désert*. Une terre aussi fertile avait attiré une population nombreuse : à chaque pas on rencontrait des bourgs et des cités; et si nous ajoutons foi au récit d'un historien, le plus petit de ces bourgs comptait une population d'au moins 15,000 âmes. Cette population était turbulente et guerrière; et l'on conservait la mémoire en Israël qu'au milieu des dissensions civiles et des invasions étrangères, la Galilée avait toujours gardé une sorte d'indépendance politique.

Les deux Galilées venaient d'être confiées à Josèphe, fils de Mathias, le guerrier historien qui a décrit les derniers malheurs de la nation des Hébreux (4). Dès les premiers jours de la révolte de Jérusalem, le grand prêtre et le peuple l'avaient désigné pour préparer la résistance des deux provinces qui, selon toutes les apparences, verraient, avant toutes les autres, les légions de Rome, et subiraient ainsi la vengeance de César. Josèphe s'était rendu dans Gamala, avait réuni le peuple autour des synagogues, l'invitant par ses paroles à l'union et à la concorde, afin de résister à l'ennemi commun. Par ses ordres, un sanhédrin ou assemblée de soixante et dix vieillards fut chargé d'administrer la haute et la basse Galilée. Dans chaque ville, un conseil de sept juges, choisis parmi les anciens du peuple, dut décider les affaires moins importantes, selon les rites et les coutumes d'Israël. Les villes principales de la basse Galilée, Jotapa, Bersabée, Jaffa, Tarichée, Tibériade, furent fortifiées, ainsi que le mont Itabyrius, et les cavernes profondes qui ne sont pas loin du lac de Génésa-

(1) Eusèbe, liv. III, chap. V. Saint Épiphane assure que ce fut un ange qui avertit les premiers Chrétiens de fuir la cité de Jérusalem, sur laquelle allaient s'accomplir les malédictions célestes. Épiph. *de Ponderibus*, no 14, pag. 171 du tom. II de ses œuvres.

(2) Josèphe, *de Bello jud.*, liv. III.

(3) C'est toujours dans l'historien Josèphe qu'on trouve ces détails sur la situation des deux Galilées.

(4) Josèphe a écrit lui-même l'histoire de sa vie dans un ouvrage spécial (*de Vitâ suâ*). Scaliger a spirituellement fait observer que Josèphe n'est pas un de ces hommes dont la postérité puisse jamais oublier le nom et les services; il a eu soin d'y pourvoir. Dans ses ouvrages même les plus généraux, il fait encore plus d'attention à sa personne qu'à son sujet; et l'on dirait même qu'il n'a traité son sujet qu'à l'occasion de sa personne. Ce défaut n'en est plus un dans l'histoire qu'il a écrite de sa vie. On trouvera une notice sur Josèphe et ses ouvrages, dans la partie de cette histoire qui traite de l'histoire littéraire des Juifs.

reth. Dans la haute Galilée, Josèphe fit relever les murailles de Jepté, Jamnia et Méro. Cent mille jeunes hommes, de l'âge prescrit par Jéhovah, prirent les armes, et leurs chefs s'efforcèrent d'introduire sous les étendards de Jérusalem les lois de la discipline et la hiérarchie militaire des Romains (1). Cependant, au milieu de ces efforts généreux pour la cause commune, quelques ambitions privées s'agitaient : l'historien de la guerre sainte a raconté avec un soin minutieux tous les obstacles qui s'opposèrent à ses patriotiques desseins. Des chefs s'élevaient à ses côtés pour lui disputer le pouvoir; les factions ensanglantaient les cités et les provinces, et ce qui indique bien l'état des esprits et des opinions dans ces malheureuses contrées, c'est qu'au milieu des calamités de la patrie, Jean de Giscala tournait les armes de la multitude contre Josèphe, qui devait commander dans la Galilée, au nom des pontifes de Jérusalem, tandis que Simon, fils de Gioras, pillait les bourgs et livrait aux flammes le champ des sacrificateurs et des lévites (2).

Au bruit de ces discordes déplorables, les vieilles légions de Vespasien, sorties de Ptolémaïs, s'avançaient sur les frontières de la Galilée. L'aspect majestueux de cette marche militaire frappait en même temps de respect et de crainte. Josèphe a décrit lui-même les impressions qu'il éprouva, lorsqu'il vit pour la première fois les légions déployées au delà de Ptolémaïs. « Les troupes auxiliaires, « dit-il, s'avançaient les premières : couvertes « d'armes légères, elles devaient, avec la hache et « la lance, visiter les bois et prévenir les embus- « cades; dix soldats, choisis dans chaque centurie, « les suivaient immédiatement; ils étaient chargés « de déterminer l'espace des camps et de les con- « struire à la hâte. Vespasien marchait ensuite avec « les cohortes de cavalerie et deux légions; on rou- « lait, derrière ce corps de bataille, les machines « de guerre, autour desquelles les centurions et « les tribuns avaient groupé les pionniers. Ensuite « brillait l'aigle romaine, cette aigle que les Césars « ont choisie comme symbole de cette puissance « qui domine toute la terre : les autres enseignes « glorieuses pour lesquelles les légions ont des « autels, étaient portées à ses côtés; mais l'aigle « d'or planait encore au-dessus d'elles; tout le « corps d'armée les suivait en ordre, les soldats « marchant six de front; les bagages étaient pro- « tégés par une cohorte de cavalerie (3). »

L'aspect seul de ces formidables légions porta l'effroi parmi les soldats juifs que Josèphe avait réunis pour combattre; ces soldats se dispersèrent dans les campagnes, et, la tête couverte de cendres, ils annoncèrent aux Israélites que toutes *les forces du cruel royaume d'Édom* s'avançaient contre eux; que les hommes eussent à se préparer à la mort, tandis que les filles d'Israël seraient traînées captives dans la nouvelle Babylone. Quelques débris de cette armée se retirèrent avec leurs chefs dans les villes fortifiées. Pendant ce temps, les légions arrivaient devant Gadara; et quoique les habitants de cette cité n'eussent opposé qu'une faible résistance (4), ils furent mis à mort ou vendus aux marchés publics. Dans une lettre que Vespasien adressa à Néron pour lui annoncer les premiers succès des armes romaines, « il lui présente ces rigueurs militaires comme de justes représailles, et un sacrifice agréable aux mânes des vétérans que les Juifs avaient égorgés dans la forteresse Antonia, au mépris d'une capitulation solennelle. »

De Gadara, les légions s'avancèrent vers Jotapa, le bourg le plus important de la Galilée. Jotapa, situé à quelque distance de Tibériade, est bâti sur un roc escarpé environné de vallées profondes (5). Le côté du septentrion, le seul accessible, avait été mis à l'abri d'une attaque soudaine par de nombreuses fortifications. L'historien Josèphe, que les vieillards avaient élu capitaine du peuple, et quelques troupes d'Israélites, s'étaient réunis pour défendre *le boulevard de la Judée*, comme les traditions appellent cette cité. Le 20 mai, l'armée romaine parut au sommet de la montagne, se dé-

(1) La discipline des troupes juives et leur organisation régulière furent un projet difficile dans tous les temps. Josèphe a décrit lui-même les obstacles qu'il rencontra, liv. III, *de Bello jud.*, 1. Comparez en même temps l'exacte discipline que Vespasien établit parmi les légions et les soldats auxiliaires. Suétone, *Vespasien*, 4.

(2) Ces querelles de l'ambition tiennent une grande place dans le récit de Josèphe, et surtout dans l'histoire de sa vie. Avec le caractère de cet historien, il est naturel que des ambitieux qui lui disputaient l'autorité, et une faction qui lui refusait la capacité de commander, pussent occuper son attention, et lui paraître des circonstances très-graves, dignes d'être transmises à la postérité, parmi les exemples de l'ingratitude des peuples. Comparez Josèphe, *de Vitâ suâ*, et *de Bello jud.*, liv. III, 2.

(3) Tous les modernes conviendront que les détails les plus curieux sur l'organisation de la légion, sur l'art des siéges depuis le règne de Néron, se trouvent dans Josèphe : je ne sais même pas si Polybe et Végèce, pour d'autres époques, sont plus curieux et peuvent offrir des détails aussi précis. Le Beau, Gibbon, le chevalier Folard, dans ses *Commentaires sur Polybe*, Guischard dans ses *Mémoires militaires*, ont souvent emprunté des notions intéressantes à Josèphe.

(4) Crevier dit que Gadara *fut emportée d'emblée*, liv. VI de son *Histoire des empereurs*.

(5) Josèphe consacre près de trente pages à la description du siége de Jotapa, liv. III. J'ai cherché à réduire son prolixe récit, sans rien omettre d'essentiel.

ployant du côté du nord. Tout aussitôt le retentissement de la trompette donne le signal de l'attaque; les légions s'ébranlent; Titus et Trajan se précipitent vers les murailles, persuadés de la victoire. Les Juifs résistent à leurs efforts : du haut des tours, ils font pleuvoir une grêle de traits et des métaux fondus sur le toit impénétrable que forment les boucliers des vétérans. De part et d'autre, les chefs animent les soldats; et tandis que, dans ses exhortations guerrieres, Vespasien rappelait les victoires recentes des armées romaines, l'historien Josèphe racontait les merveilles de Jehovah au temps de Moïse et de Josué. Après des exploits inouïs, Vespasien ordonna la retraite, et les légions rentrèrent dans leur camp. Le peu de succès de cette attaque trop prompte commanda la prudence. On résolut de commencer un siége régulier (1). Bientôt s'élevèrent ces immenses terrasses, prodige de la patience des Romains, et ce fatal bélier, qu'un talmudiste compare à l'épée de l'ange exterminateur (2). Jotapa, comme cerné au milieu des camps, paraissait une cité entourée de cités. Les vivres étaient en abondance; mais les citernes et les puits n'offraient plus de secours à l'Israélite mourant de soif. Pendant plusieurs jours, le dévouement de quelques hommes courageux pourvut aux besoins des habitants. Non loin de la ville était une source d'eau pure qui se perdait dans un bois de palmiers et de sycomores et qui avait échappé à la surveillance attentive des Romains : lorsque la nuit avait répandu son voile épais sur les campagnes, quelques Israélites adroits se couvraient de peaux d'animaux fraîchement dépouillés, et, traversant les défilés et les bruyères à la manière du chien des montagnes, allaient remplir des vases d'eau qu'ils transportaient dans la ville. Des cavaliers arabes s'aperçurent de ce stratagème, et cette dernière ressource fut enlevée aux Israelites. Alors tout fut dans la désolation. « Qui peut résister aux ardeurs de la soif? s'écrie à cette occasion un pieux rabbin. O Jehovah! pourquoi tes rochers sont-ils aujourd'hui stériles? Que fait la saveur de l'agneau et des herbes amères de la pâque à celui dont les lèvres desséchées cherchent la cruche d'eau et la pêche de Damas? » Réduits au desespoir, les Juifs se précipitèrent plusieurs fois sur le camp des Romains; autant de fois ils furent repoussés. Sur ces entrefaites, un transfuge vint annoncer à Vespasien qu'à la deuxième heure, les Israélites, accablés de fatigue, prendraient quelque repos *sous le toit des maisons et dans le lit de l'épouse*. Aussitôt des ordres sont donnés. Au signal des tribuns, les légions se réunissent en silence. La nuit était sombre; un brouillard épais couvrait la ville et le camp : on s'avance jusqu'au pied des murailles sans éveiller la vigilance des sentinelles; des échelles sont dressées; le soldat s'élance à leur sommet, et les Juifs se réveillent aux cris de triomphe où se mêlaient les noms de César, de Rome et de la victoire. Tous les Israelites capables de porter les armes reçurent la mort, tandis que leurs filles et leurs femmes, captives, furent destinées aux marchés de l'Italie (3).

Dans ce grand désastre, Josèphe, qui commandait à Jotapa, avait cherché un refuge avec plusieurs de ses frères dans les citernes et les canaux qui se prolongeaient sous la cité : l'entrée de ces vastes souterrains n'était connue que des prêtres et des Israélites zélés pour la cause nationale. Pendant quelque temps l'historien et ses compagnons vécurent d'aumônes que la piété des femmes d'Israël avait recueillies; mais Vespasien ayant promis une forte récompense à celui qui découvrirait leur retraite, des révélations furent faites, et bientôt on connut le lieu qui les derobait aux recherches des vainqueurs.

Durant les longueurs du siége et les périls d'une attaque glorieuse, les soldats romains n'avaient pu se défendre d'un sentiment d'estime pour le chef qui, avec si peu de ressources, avait su résister pendant si longtemps aux forces de la république. Quoique naturellement enclin à la sévérité, Vespasien avait une âme généreuse, et dans ses conseils siégeaient Titus et Trajan, modèles de clémence et d'humanité. Il ordonna d'épargner Josèphe, qu'il destinait d'ailleurs à orner son triomphe, et à prendre place, dans la voie Appienne, parmi les chefs des nations vaincues. Un tribun reçut l'ordre de lui promettre la vie sauve, ainsi qu'à ses compagnons, s'ils consentaient à venir dans le camp de Vespasien. Josèphe accepta cette proposition du vainqueur; mais tandis qu'il se préparait à suivre le tribun, ses compagnons s'écrièrent : « Il est écrit qu'il vaut mieux subir le glaive d'un idolâtre que ses bienfaits. Périssons dans ce triste réduit, plutôt que de devoir nos jours aux cruels enfants

(1) Crevier dit que Vespasien *avait l'espérance de mater par la disette d'eau l'opiniâtreté des assiégés*.

(2) Chaque légion traînait à sa suite dix machines de guerre d'une extrême hauteur, et cinquante-cinq d'une moindre dimension. Elles lançaient, selon la position et le besoin, des pierres et des dards. *Voyez* l'intéressant traité du chevalier Folard sur les machines de guerre des Romains, dans son *Commentaire sur Polybe*, tom. II, pag. 253-290. Folard, qui se passionne pour le système militaire des Romains, préfère ces machines aux canons et aux mortiers des temps modernes.

(3) Le siége de Jotapa dura sept semaines; Vespasien y fut blessé et trente mille Juifs y périrent. Josèphe, *de Bello Jud.*, lib. III, cap. VIII.

du royaume d'Édom. » Vainement Josèphe invoqua-t-il les plus beaux préceptes de la philosophie contre l'homme qui attente à son existence; ses compagnons demandèrent la mort avec un tel enthousiasme, qu'il fut obligé de se soumettre à la loi commune. On convint que le sort désignerait la première victime qui serait frappée du glaive, et qu'ainsi successivement chacun des Israélites tomberait sous les coups de ses frères jusqu'au dernier qui, demeuré seul, se frapperait lui-même; vingt-neuf succombèrent sous le fer meurtrier. Josèphe survécut à cette scène sanglante. Le hasard l'ayant réservé pour le dernier sacrifice, il réfléchit longtemps s'il se donnerait la mort, et, suivant son récit, quelques pieuses idées, les maximes philosophiques de Platon, triomphèrent de ses serments patriotiques; il préféra la vie et se plaça sous la protection de Vespasien (1).

Tandis qu'on délibérait dans le camp si l'on enverrait Josèphe immédiatement à Rome ou s'il suivrait les légions romaines pour éclairer leur marche et servir leurs desseins, celui-ci se présenta sous la tente de Vespasien, couvert de la tiare des pontifes et des ornements du sacerdoce; alors, élevant la voix, il s'écria d'un ton solennel (2): « César! pourquoi m'envoyer à Rome? Pourquoi veux-tu que j'adore une majesté qui n'est pas la tienne? Vespasien, je te salue Auguste; je vois déjà la pourpre et les lauriers de l'empire briller sur ton front. Le Capitole t'appartient, et le monde romain se gouvernera sous tes glorieux auspices. » Ces paroles indiscrètes, prononcées en présence des centurions et des tribuns, inspirèrent à Vespasien une secrète terreur : Néron régnait alors; et le tyran de Rome, qui, dans ses tristes soupçons, frappait les sénateurs et les chevaliers accusés de consulter les entrailles des victimes ou de solliciter les oracles sur ses destinées, n'eût pas manqué de livrer au licteur celui que la superstition publique et la voix solennelle des prêtres d'Orient présentaient comme son successeur à l'empire. Vespasien menaça donc le prêtre de Jehovah d'une sévère punition pour son adulation séditieuse, et lui ordonna, en présence des légions assemblées, de respecter désormais la majesté légitime de Néron, le dernier rejeton du divin Auguste. Cependant, comme il n'était pas exempt de crédulité et d'ambition, les paroles de Josèphe, que confirmaient d'autres oracles encore récents, firent une impression profonde sur son esprit. Longtemps après que Vespasien eut pris la pourpre, on racontait cette prédiction au milieu de Rome, et Tacite, en décrivant les présages qui annoncèrent l'élévation du nouvel Auguste à l'empire, ne manque pas de rappeler *l'oracle du Carmel* (3) et les paroles d'un pontife qui habitait non loin de Jérusalem.

La prise de Jotapa rendant l'armée romaine maîtresse de la Galilée, Vespasien visita encore une fois Ptolémaïs, où il réunit toutes les forces naguère arrivées d'Égypte. Il laissa deux légions à Césarée; deux autres furent placées à Scythopolis, tandis qu'une cohorte de cavalerie s'avançait en toute hâte vers Joppé pour la surprendre. Ses habitants s'étaient rendus célèbres par leurs pirateries; leurs flottes hardies parcouraient toutes les mers, et plus d'une fois elles avaient inquiété les vaisseaux qui, chaque année, transportaient le blé de l'Égypte aux rivages du Tibre. Lorsque les habitants aperçurent la cohorte romaine, ils se réfugièrent sur leurs navires et gagnèrent la mer; mais à peine approchaient-ils de l'isthme que les malheurs d'Andromède ont rendu célèbre, qu'ils furent assaillis par une effroyable tempête. Ces vaisseaux, qui portaient la cité tout entière, se brisèrent contre les rochers du rivage; et les malheureux que la tempête avaient épargnés, furent impitoyablement massacrés par les Arabes du désert, troupes auxiliaires de l'armée de Vespasien. Sur les débris de Joppé, bientôt une tour s'éleva. Deux centuries de vétérans furent chargées de veiller à la sûreté de ces parages, et particulièrement à ce que les pirates ne pussent plus se réfugier dans leurs retraites inaccessibles.

Vespasien établit les camps d'hiver pour son armée dans la tétrarchie d'Agrippa; et ce prince, indigne descendant des sacrificateurs, qui n'avait point quitté les tentes des Romains durant toutes les expéditions militaires contre son antique patrie, s'empressa d'offrir aux protecteurs de son autorité naissante, les jeux publics de la Grèce et les pompes du cirque. Au printemps, les légions s'avancèrent de nouveau vers la Judée; une cohorte de cavalerie s'empara de la montagne d'Itabyrius, protégée par de fortes murailles; deux légions détruisirent Giscala en Galilée, tandis que Vespasien,

(1) *Voyez* tout ce que dit Josèphe sur l'*estime* qu'il avait inspirée aux chefs et aux soldats romains, liv. III, chap. VIII.

(2) La prédiction de Josèphe à Vespasien, qui pourrait logiquement s'expliquer par les simples combinaisons d'une prévoyance commune et la situation de l'empire romain au moment où elle fut faite, a été l'objet de plusieurs dissertations critiques; j'ai distingué celle qui porte ce titre : Georg. Olear. *de Vaticinio Josephi*, 1736. Schudt, dans l'ouvrage que j'ai déjà cité, discute ce point avec toute la foi d'un catholique. Basnage refuse tout à fait à Josèphe la qualité de prophète, liv. I, chap. XIX.

(3) Comparez, sur l'oracle du Carmel, et en général sur la prédiction de Josèphe, Suétone, *in Vespas.*, V; Tacite, *Histor.*, lib. II, 78, et la dissertation de Schudt, dans son *Hist. de Juifs*, chap. V.

Titus et Trajan marchaient vers Gamala. Gamala était située sur le lac de Génézareth, à l'opposé de Tarichée : elle portait aussi le nom de Damel ou chameau, à cause de sa situation ; car, suivant l'expression d'un talmudiste, elle formait une sorte d'élévation sur une montagne, et c'est pourquoi les Arabes et les pasteurs l'avaient souvent comparée au chameau du désert. Protégée par sa position et le fanatisme héroïque de ses habitants, Gamala résista pendant plusieurs mois à toutes les forces romaines. Vespasien et Titus furent blessés durant un siége meurtrier : à la fin la ville succomba ; la citadelle qui la défendait, escaladée à la faveur d'un tourbillon de sable que le vent du midi soulevait, éprouva le même sort. Il ne restait plus d'obstacles qui pussent arrêter la marche des légions sur Jérusalem ; toutes les villes importantes avaient été prises, beaucoup d'autres avaient fait leur soumission ; et Vespasien ne pouvait plus trouver de résistance sérieuse qu'au pied des murailles de la ville sainte. Au moment où les centurions et les tribuns donnaient ordre de lever le camp et de déplacer les autels militaires, des nouvelles arrivées de Rome suspendirent la résolution des chefs et des légions (1).

Néron venait de se dérober, par une mort volontaire, à l'indignation publique. Avec lui s'éteignait la famille d'Auguste, chère au peuple et aux soldats. Galba, vénérable vieillard, avait été salué par les vétérans de l'Espagne ; il était arrivé victorieux à Rome, où son intégrité avait conquis le sénat, et sa rigueur envers la légion de la marine avait étonné plus encore que dompté les prétoriens, troupe faible et turbulente. Vespasien avait servi sous Galba dans la province d'Afrique, et conservait pour sa personne ce long respect que laissait dans l'âme du soldat la discipline romaine : la plupart des armées s'empressaient de reconnaître l'autorité du vieil empereur, et les légions de la Judée paraissaient elles-mêmes disposées à le proclamer selon les usages militaires ; Vespasien résolut donc d'envoyer Titus à Rome pour offrir sa soumission à Galba et l'obéissance de l'armée de Syrie et de la Palestine. Il sollicitait en même temps des honneurs pour son fils : quelques-uns le soupçonnaient même d'avoir voulu attirer sur le jeune Titus, que ses vertus militaires distinguaient de la foule des sénateurs et des chevaliers, la faveur d'une adoption que le vieux Galba ne pouvait longtemps retarder (2). Titus était alors à Ptolémaïs. Dans les loisirs des fêtes publiques, il avait contracté de tendres liens avec la reine Bérénice, sœur du tétrarque Agrippa, comme lui de la famille des Asmonéens. Élevée dans Jérusalem, Bérénice s'était unie dès l'enfance à Hérode, son oncle, roi de Chalcide. Josèphe, qui avait vécu longtemps auprès d'elle, nous la peint comme une pieuse princesse, aveuglément soumise aux prescriptions de Jéhovah (3). Lorsque Jérusalem se révolta contre Cestius et secoua l'autorité de César, Bérénice était dans la ville sainte pour célébrer la pâque, et les rabbins louent son attention à s'abstenir des viandes défendues et à remplir les ablutions prescrites par la loi : à Rome, cependant, on assurait que des liens criminels l'unissaient au tétrarque Agrippa son frère ; et Juvénal, dans une de ses plus sombres satires, nous parle « du diamant fameux devenu « plus précieux au doigt de Bérénice ; Agrippa « l'avait reçu autrefois d'un barbare et donné à son « incestueuse sœur, dans ce pays où les rois célè- « brent le sabbat d'un pied aviné, et conservent « une antique indulgence pour les vieux porcs (4). » Bérénice possédait un esprit cultivé, et plusieurs fois Vespasien lui-même n'avait pas dédaigné ses avis pour la conduite de ses armées dans la Palestine. De plus tendres sentiments l'unissaient à Titus ; elle aimait le jeune tribun ; et lorsque Vespasien lui confia la mission de saluer l'autorité naissante de Galba au milieu de Rome, Titus se sépara difficilement de la sœur d'Agrippa. Il était dans l'Achaïe, lorsque des révolutions nouvelles changèrent encore une fois la situation de l'empire.

Galba ne régnait plus. Ni la sévère justice de son gouvernement, ni l'adoption de Pison, issu des antiques familles de Rome, ni les formes républicaines rajeunies, n'avaient pu sauver son pouvoir des caprices du soldat ; les prétoriens avaient salué Othon, jeune voluptueux, naguère favori de Néron, tandis que Vitellius, revêtu de la pourpre des

(1) Tacite, *Histor.*, lib. II.

(2) *Titus Vespasianus è Judea, incolumi adhuc Galbâ, missus à patre, causam profectionis, officium erga principem et maturam petendis honoribus juventam ferebat; sed vulgus fingendi avidum, disperserat accitum in adoptionem : materia sermonibus senium et orbitas principis et intemperantia civitatis, donec unus eligatur multos destinandi.* Tac., liv. II.

(3) *De Bell. jud.*, lib. III. Voici comment s'exprime Basnage, liv. II, chap. III, sur Bérénice : « Bérénice ne laissait pas de faire la dévote. On dit que les femmes qui ont le cœur tendre pour les hommes, se tournent plus facilement du côté de Dieu. Bérénice, dont toutes les passions étaient fort vives, se fit raser, etc. »

(4) . . . Deinde adamas notissimus et Berenices
In digito factus pretiosior : hunc dedit olim
Barbarus, incestæ dedit hunc Agrippa sorori,
Observant ubi festa mero pede sabbata reges,
Et vetus indulget senibus clementia porcis.
JUVÉNAL, *Sat.* VI, vers 156.

Césars par les armées demi-barbares de la Germanie et de la Gaule, s'avançait à marches forcées sur l'Italie. Titus, en apprenant ces nouvelles, suspendit son voyage : il devait se prononcer entre Othon et Vitellius, également méprisés, et un secret pressentiment lui avait révélé la grandeur future de sa famille; il se détermina donc à retourner auprès de son père. « Quelques-uns prétendent, dit Tacite, que son amour pour la sœur d'Agrippa ne fut point étranger à cette résolution : à la vérité, il ne haïssait point Bérénice; mais cet amour ne le détourna jamais de ses devoirs; et s'il passa sa jeunesse au sein des plaisirs, sa propre raison, plus encore que l'autorité de son père, sut le retenir dans de justes bornes. » Titus visita les lieux les plus célèbres de la Grèce et de l'Asie Mineure, les îles de Chypre et de Rhodes, et, débarquant dans la Syrie, il vint consulter l'aruspice célèbre de Paphos (1). Tandis que les pontifes lui promettaient encore le laurier des Césars et la robe consulaire, il apprit que les légions de la Palestine avaient salué son père du nom d'Auguste et d'empereur.

Lorsque Vespasien connut la triste fin de Galba et le triomphe des prétoriens, il crut devoir suspendre ses opérations militaires dans la Judée. Après avoir ravagé les environs de Jérusalem et s'être emparé de toutes les positions difficiles, il vint placer ses tentes autour de Césarée, attendant que le sénat eût prononcé sur l'empire du monde. Mais les légions de la Syrie murmuraient hautement contre le privilége que s'attribuaient les prétoriens, tourbe oisive de Rome, et les soldats demi-barbares de la Germanie, de donner un empereur aux citoyens et aux autres armées. « Galba méritait le respect « par ses services; mais que pouvaient inspirer un « Othon perdu de dettes, un Vitellius qui avait sous « sa tente plus de cuisiniers que de soldats? » Des groupes se formaient dans Césarée. Les vétérans montraient leurs blessures, rappelaient leurs services : devraient-ils désormais les consacrer à un Vitellius? On parlait de la gloire qui rejaillirait sur les légions de la Syrie et de la Palestine, si elles proclamaient un empereur dans leurs rangs. Les centurions exaltaient les vertus et les services de Vespasien et de son fils. Dès ce moment, plus de retard : on court à sa tente que l'aigle d'or distingue parmi toutes les autres; on le prie, on le presse d'accepter la pourpre; il la repousse par la pensée des dangers ou par une feinte modestie. Quelques vétérans tirent leurs glaives et le menacent; leurs murmures ne permettent plus un refus. Vespasien accepte le titre d'*imperator;* et bientôt l'Égypte, l'Asie romaine, Mutianus et les légions le reconnaissent pour successeur du divin Auguste (2).

Titus arriva assez à temps dans Césarée pour assister aux solennités de l'élection nouvelle. Si nous ajoutons foi au récit de Josèphe, Vespasien, dans ces pompes militaires, attribua *au Dieu du ciel* les grandeurs que les légions faisaient reposer sur sa tête. Se souvenant alors des prédictions du prêtre juif, il le fit appeler sous sa tente, et déclara, en présence de ses soldats, qu'il ne pouvait plus retenir dans la captivité celui qui lui avait prédit les honneurs de la pourpre : tout le camp applaudit à ces intentions généreuses; et cette circonstance donna une si haute idée de la sagesse de Josèphe, qu'il n'y avait personne qui ne fût disposé à ajouter foi à ses révélations. Vespasien ne perdit point de temps dans le vain appareil de ses pompes nouvelles. Par ses ordres, Mutianus marcha vers Rome à travers la Cappadoce et la Phrygie; Antonius Primus s'avança contre Cécina avec les légions de la Mœsie; et, avant de partir lui-même, Vespasien chargea Titus, qui l'avait accompagné dans Alexandrie, de suivre l'importante expédition de Judée et de marcher sur-le-champ vers Jérusalem (3).

L'antique capitale d'Israël, quelque temps délivrée des terreurs d'un siége à la faveur des guerres civiles qui agitaient l'empire, s'était elle-même précipitée dans les désordres et les divisions publiques. Lorsque les provinces de l'Orient eurent reconnu l'autorité de Vespasien, le grand prêtre Ananus et le parti des hommes modérés demandèrent avec instance que la cité sainte et le temple de Jérusalem fissent leur soumission au nouveau César, et qu'on cherchât ainsi à calmer, par une adhésion spontanée, l'irritation naturelle qu'avait fait naître parmi les soldats romains la longue résistance de la Judée : mais la populace, qui se plaît toujours au milieu du tumulte, les zélateurs et les sicaires, étaient loin de reconnaître cette nécessité, et, proclamant une indépendance qui devait être fatale à Israël, menaçaient d'une ruine prochaine *l'empire d'Édom* agité et les princes divisés de la nouvelle Babylone. La lutte des opinions, toujours déplorable même dans les temps calmes, avait pris dans ces jours d'orage le caractère violent des guerres civiles. Les zélateurs et les sicaires ne se contentaient pas de piller le trésor public, de se partager les dépouilles des Israélites qui n'adoptaient pas leurs doctrines et leurs folles espérances, mais ils retenaient dans

(1) Tacite, *Hist*, lib. II, cap. II.

(2) Comparez Josèphe, qui est très-détaillé sur l'élévation de Vespasien, *de Bell. Jud.*, lib. V, cap. X. Suétone, *In Vespas.*, cap. VI, et Tacite, *Hist.*, lib. I, IV, 47.

(3) Josèphe, *de Bell. Jud.*, lib. V, cap. XIV. Tacite dit : *Igitur validissimam exercitûs partem Tito tradit, ad reliqua Judaici belli perpetranda.* Histor., lib. IV, cap. LI.

les fers ou conduisaient au supplice les hommes les plus sages de Jérusalem, sous le prétexte qu'ils favorisaient par leurs actions, ou au moins par leurs vœux criminels, le triomphe de la cause romaine. Le temple même ne fut point à l'abri de leurs violences : « Ils osèrent outrager Dieu, dit Josèphe, en entrant avec des pieds souillés et des âmes criminelles dans le sanctuaire du saint des saints (1). »

Tant que les zélateurs et les sicaires n'avaient fait que dépouiller les riches et persécuter les classes supérieures, qui inspirent toujours dans les sociétés une secrète jalousie, la multitude, souvent complice de ces désordres, avait applaudi : mais le peuple de Jérusalem, à travers des révolutions malheureuses, avait conservé un respect profond pour ses prescriptions religieuses ; et lorsque le grand prêtre Ananus, chassé du temple par les zélateurs et les sicaires, vint annoncer, la tête couverte de cendres, que le sanctuaire avait été violé par des hommes profanes, et que le sang avait coulé sur le parvis, la multitude, qui s'était jointe naguère aux séditieux pour prendre part à leurs excès, se leva tout entière pour les combattre. Chose déplorable et unique dans les annales d'Israel ! le temple fut alors assiégé par le souverain pontife, les sacrificateurs et les lévites expulsés de la maison sainte ; les zélateurs et les pharisiens d'un côté, les sacrificateurs et le peuple de l'autre, se disputèrent les enceintes sacrées (2) ; « et dans ces lieux où Israël n'avait vu jusqu'alors que de pieuses offrandes, l'agneau de la pâque et les colombes de purification, on n'apercevait, selon les expressions d'un commentateur de la Mischna, que des épées et des bâtons, tandis que l'horrible sifflement de la pierre et les cris des blessés avaient succédé aux chants d'allégresse et aux hymnes de reconnaissance. »

Le nombre des assiégeants s'accroissait à tout instant, et les flots de peuple se pressaient déjà autour de la seconde enceinte. Les zélateurs ne pouvaient longtemps résister aux efforts de Jérusalem soulevée par les pontifes, lorsque Jean, du bourg de Giscala, l'un des chefs des sicaires, proposa d'appeler dans le temple les Iduméens, ces anciens ennemis d'Israel, et qui habitaient non loin du désert. Durant les guerres contre les Romains, les Iduméens avaient quelquefois prêté leur secours à la cité de David et de Salomon, et l'intérêt impérieux d'une défense commune avait ainsi rapproché deux peuples que leurs traditions et leurs lois éloignaient l'un de l'autre (3) : mais dans leur alliance, quelle que fût la cause qui l'eût amenée, il s'était toujours mêlé quelque chose de cette haine religieuse, de ces ressentiments héréditaires qui avaient animé leurs ancêtres. Les Iduméens acceptèrent donc avec joie une proposition qui les rendait maîtres de Jérusalem, en même temps qu'elle favorisait les discordes civiles au milieu d'une cité rivale. Plus de vingt mille cavaliers se trouvèrent en peu de jours réunis autour de ses murailles, prêts à soutenir la cause des zélateurs et des sicaires. Vainement le grand prêtre Ananus, et Jésus, le plus ancien des sacrificateurs, cherchèrent-ils à les détourner d'une entreprise funeste pour tous les peuples de la Palestine, que menaçait la vengeance prochaine des Romains. Leurs paroles se perdirent dans les airs, et les Iduméens n'en persistèrent pas moins à soutenir la cause de leurs nouveaux alliés. A la faveur d'un orage terrible qui couvrait Jérusalem comme d'un voile de deuil, au milieu des éclairs et de la foudre, les portes leur furent ouvertes. Plus de quinze mille guerriers, ennemis des Juifs, entrèrent dans le temple, et leur haine fut si grande contre les habitants de la sainte cité, qu'on compta le lendemain, sur la place publique, huit mille cinq cents Israélites qui avaient péri par le glaive. Dans les jours qui suivirent cette nuit déplorable, les Iduméens livrèrent au pillage les maisons des riches et des sacrificateurs ; leur fureur s'adressa surtout aux prêtres de Jéhovah : le souverain pontife Ananus fut frappé dans les rues de Jérusalem, et Zacharie, fils de Baruth, de l'illustre race des prophètes, subit une sentence de mort, sur l'accusation incertaine d'avoir voulu livrer la ville de Salomon à Vespasien et aux légions romaines. Tristes spectateurs de ces scènes de désordre, beaucoup d'habitants paisibles quittèrent leur demeure, *la maison, le puits et l'amandier des ancêtres*, pour chercher un refuge dans les villes soumises à la police des Romains. Les Iduméens eux-mêmes, fatigués de servir les sombres haines des zélateurs, abandonnèrent Jérusalem ; et les partis, ainsi livrés à leurs propres forces, se trouvèrent encore en présence les uns des autres.

Pendant ce temps, Titus réunissait dans Alexandrie les légions destinées à la nouvelle expédition de la Judée (4) ; tout ce pays, sauf la capitale, avait

(1) L'histoire des dissensions qui divisaient Jérusalem et de la lutte des partis a été tracée avec beaucoup de détails, et quelquefois avec philosophie, par Basnage, liv. I, ch. VI. Tacite dit : *In duas factione scivitas discessit, donec, propinquantibus Romanis, bellum externum concordiam pareret.* Hist., lib. V, cap. XII.

(2) Josèphe, *de Bello Jud.*, lib. IV.

(3) Chébron était la capitale de l'Idumée. Les traditions rapportaient qu'Abraham y fixa sa demeure quand il eut quitté la Mésopotamie. Au temps de Josèphe, on y voyait encore des inscriptions gravées sur le marbre, qui rappelaient ces événements de l'histoire juive. Josèphe, *de Bello jud.*, lib. IV.

(4) Tacite, *Hist*, lib V ; Dion. Cass., lib. LXVI ; Suétone, *in Tit.*, § 14.

été soumis par Vespasien, et la ville sainte était comme cernée par les garnisons romaines. Titus avait appris par des transfuges l'état des partis dans Jerusalem, et, en chef habile, il ne pressait point le départ des légions, pour laisser se poursuivre et se développer ces guerres intestines qui fatiguaient le fanatisme religieux et l'enthousiasme patriotique des Israélites : on savait d'ailleurs que les partisans des Romains s'augmentaient tous les jours dans Jérusalem ; et les tribuns qui commandaient à Joppé, Ptolémaïs et Ascalon, avaient mandé qu'une multitude de Juifs de toutes les conditions cherchaient un abri sous la protection des aigles victorieuses contre les orages de la guerre civile. Ce ne fut donc qu'aux ides de février que Titus annonça aux soldats qu'ils eussent à se tenir prêts à marcher vers Solyme. De pareils ordres furent aussi expédiés aux légions de la Syrie ; et l'armée dut se réunir tout entière à Césaree, où l'avénement de Vespasien serait célébré.

Titus partit d'Alexandrie avec deux légions : la troisième et la vingt-deuxième, naguère arrivées de la Bretagne ; il suivit la route de terre vers Nicopolis : là il embarqua ses soldats sur de longs bateaux ; et descendant le cours du Nil, du côté de Mendessine et de Thamnis, il vint aborder à Thanis sur la route d'Héraclée. Les légions virent ensuite Péluse ; au delà de Péluse, le désert, et le temple de Jupiter Cassius, où elles placèrent leurs tentes. Elles laissèrent de côté l'aride Ostraeine, comme perdue au milieu des sables, et Rhinocolure, célèbre par ses oratoires d'Isis ; dans les ides de mars, elles se trouvèrent à Raphia, la première ville de la Syrie sur cette frontière ; et, traversant rapidement Ascalon, Jamnia et Joppé, elles arrivèrent à Césarée, rendez-vous général de l'armée romaine. Autour de cette cité venaient de se réunir les trois légions qui avaient servi, sous Vespasien, dans la dernière guerre de Judée : la 12e brûlait d'une noble impatience de venger la défaite de Cestius, et ses aigles voilées ne brillaient plus des lauriers de la victoire ; les rois Agrippa et Sohème avaient conduit leurs cavaliers agiles et de nombreuses troupes auxiliaires. On voyait, dans cette multitude, trois mille soldats syriens, troupes efféminées, mais qu'une haine antique attirait sous les murs de Jérusalem, et contre *ce temple où l'encens ne brûlait pas pour Vénus*, *protectrice de la Syrie* (1).

Après avoir célébré l'avénement de Vespasien, Titus annonça le départ pour Jérusalem. La 5e légion devait s'avancer par Emmaüs ; la 10e fut dirigée sur Jéricho, tandis que Tibère-Alexandre devait envahir la Judée par les frontières de la Syrie. Titus prit la route de Samarie, Gophna, Acantho-Nanlona, et vint camper près du village nommé Gabath-Saül, ou *colline de Saül*. La 5e légion vint réunir ses aigles aux siennes, en même temps que la 10e plaçait ses tentes à six stades de Jérusalem, vers la montagne des Oliviers (2).

La ville sainte parut alors dans le lointain aux regards de Titus et des soldats de Rome. Jérusalem est bâtie sur deux montagnes séparées par une vallée remplie de maisons. La partie de la cité qui est construite sur la montagne la plus élevée et la plus rapide prend le nom de ville haute ; c'est là que brillaient le temple et la forteresse Antonia. La ville basse est assise sur l'autre montagne que les enfants d'Israël ont appelée Acra, et dont la pente plus douce est égale de tous les côtés. Jérusalem, ses maisons carrées, ses galeries et ses sycomores chantés par les prophètes, étaient entourés d'une triple muraille. La première enceinte, ouvrage antique de David et de Salomon, commençait à la tour d'Hippicos, continuait du côté de l'orient vers le palais de marbre où s'assemblaient les vieillards et les sages, et allait finir au portique du temple. Du côté de l'occident, elle s'étendait vers Betso, jusqu'à la porte des Esséniens ; de là, tournant au midi, elle passait au-dessous de la fontaine de Siloé, de l'étang de Salomon, et venait encore aboutir aux portiques ; la seconde enceinte touchait tout à la fois à la porte de Genath et à la forteresse Antonia ; la troisième enfin, ouvrage tout récent du tétrarque Agrippa, prenait encore à la porte d'Hippicos, passait non loin du sépulcre d'Hélène, mère du roi Izate, et des tombes royales des anciens princes de Juda, et venait rejoindre l'ancien mur vis-à-vis la vallée de Cédron. Ce triple mur était défendu par quatre-vingt-dix tours. Celle de Pséphina, de forme octogone et de la hauteur de soixante et dix coudées, paraissait comme une montagne ; on distinguait aussi la tour d'Hippicos, de Phasaël et de Mariamne, monuments que l'amour et la reconnaissance du roi Hérode avaient élevés, il y avait moins d'un siècle ; elles étaient bâties en pierres larges, et lorsque les rayons du soleil venaient à les frapper, elles ressemblaient à des charbons ardents, suivant l'expression d'un rabbin (3).

(1) Josèphe, *de Bello Jud.*, lib. IV, cap. XLII ; Tacite, *Hist.*, lib. V, et les dissertations de Basnage, liv. I, ch. VIII.

(2) D'après des calculs faciles à établir, on peut fixer l'arrivée de Titus devant Jérusalem à peu près vers les fêtes de Pâque, par conséquent au mois d'avril, l'an de J.-C. 70.

(3) Le travail le plus complet qui ait été fait sur Jérusalem, est incontestablement celui de d'Anville, dans sa dissertation *sur l'étendue de l'ancienne Jérusalem* ; les

Le monument le plus remarquable était sans contredit le temple de Salomon, que Tacite considère aussi comme la plus formidable des fortifications de Jérusalem. Il s'élevait sur le sommet de la ville haute; garanti par une double muraille, il était encore cerné par des portiques et des enceintes que le zèle patient des Hébreux avait multipliés en l'honneur de Jéhovah. La forteresse Antonia, située dans l'angle des galeries, protégeait le temple comme le temple protégeait Jérusalem, aussi les légions romaines, toutes les fois qu'elles avaient soumis la ville de Juda, ne manquaient jamais d'occuper cette position militaire, afin de maintenir l'obéissance sur tous les points de la cité.

Par une circonstance particulière, au moment où Titus se présenta devant Jérusalem, une population nombreuse s'y était réunie. Suivant l'antique usage d'Israël, la célébration de la pâque et les observations légales avaient attiré, dans le lieu des promesses, des Juifs de tous les points de la terre (1). On voyait, pieusement recueillis dans le temple, l'Israélite qui habitait l'Euphrate, et celui qui avait fixé sa demeure dans la Grèce ou l'Italie. Ils célébraient encore leurs cérémonies sacrées et les rites de la synagogue, lorsque la trompette des lévites annonça qu'on avait aperçu du côté d'Émmaüs et de Jéricho, *l'armée des Amalécites, et que le jour était arrivé où Israël devait se lever comme un seul homme*. Dès ce moment, la défense de Jérusalem et de son temple devint le premier besoin et l'unique pensée de la multitude assemblée; les docteurs et les pharisiens réchauffent un zèle crédule par de pieuses exhortations et les promesses antiques d'un Messie conquérant. Un fanatisme guerrier anime tous les courages, et les Juifs rêvent déjà des jours de prospérité et de domination universelle.

Cependant, si le nombre des défenseurs de Jérusalem pouvait en rendre la conquête plus difficile et prolonger la résistance, il était à craindre, d'un autre côté, que les vivres, réunis à la hâte dans la cité, ne pussent longtemps nourrir cette multitude en armes. Des pluies bienfaisantes avaient rempli les citernes et les puits; mais on ne pouvait se dissimuler que le blé dispersé dans des émeutes populaires, le petit nombre de bœufs et de brebis, suffiraient à peine deux mois aux Juifs réunis dans la ville sainte, à leurs serviteurs, leurs filles et leurs femmes : cette triste pensée n'affaiblit pas cependant l'enthousiasme belliqueux des Israélites; et à mesure que l'armée romaine s'approcha de Jérusalem, elle eut l'occasion d'éprouver plus d'une fois ce que pouvaient encore le courage et le dévouement patriotique des enfants d'Israël. Titus s'était avancé d'Acantho-Naulona à la tête d'une cohorte de cavalerie, pour reconnaître les positions militaires. Déjà il avait fait le tour d'une partie des murailles sans rencontrer d'obstacles, lorsque, au signal donné par un vieillard vénérable qui secoua sa robe au-dessus de la tour de Pséphina, pour avertir Israël que le *moment était venu*, la multitude se précipita dans la plaine, et parvint à entourer Titus et une partie de sa cohorte; les cavaliers romains n'eurent que le temps de tirer le glaive et s'ouvrirent un passage difficile à travers les rangs épais des guerriers de Jérusalem. Peu de jours après, la 10e legion fut assaillie dans son propre camp, lorsqu'elle commençait à entourer ses tentes et à creuser ses fossés; surpris sans armes, les soldats romains se retiraient en désordre, lorsque Titus, prévenu à temps, vint soutenir et repousser le choc impétueux des Israélites (2).

Plus les Juifs de Jérusalem montraient de courage et de hardiesse, plus les tribuns et les centurions augmentaient de précautions et de prudence dans leurs opérations militaires. Dès les premiers jours du siége, Titus ordonna de détruire toutes les maisons et tous les bois qui entouraient la ville assiégée. Les rabbins déplorent, dans leurs ouvrages, ces magnifiques bâtiments, ces jardins plantés de cyprès et de sycomores, où les docteurs allaient enseigner la loi à leurs nombreux disciples. Dans l'espace de quelques jours, ils disparurent; les matériaux, recueillis avec soin, servirent à élever de formidables plates-formes, et ces machines de guerre qui ébranlaient les murailles ou lançaient avec fracas d'énormes pierres. Lorsque ces machines furent construites, Titus les fit approcher de Jérusalem : un plomb jeté avec dextérité servit à mesurer les distances, et aussitôt un tribun de la 12e légion donna le signal de l'attaque. L'historien Josèphe, qui était dans le camp des Romains, nous a laissé la description du jeu effroyable de ces machines merveilleuses : « Chaque légion, en avant de ses tentes, avait plusieurs de ces instruments terribles qui portaient la destruction et la mort dans la cité

travaux de l'abbé Guénée dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, quoique moins spéciaux, contiennent des détails importants. Tacite et Josèphe sont toujours cependant la source à laquelle il faut puiser.

(1) D'après les calculs de Basnage, la population de Jérusalem pouvait bien s'élever, au moment de la pâque, à deux millions sept cent mille personnes, liv. x, chap. VIII.

(2) La pâque fut célébrée, le 14 avril, dans Jérusalem. Les furieuses sorties des Israélites cessèrent tout à coup. Les rabbins et la multitude avaient à remplir, selon Josèphe, de plus grands devoirs que ceux de la défense personnelle. Suétone rapporte l'action courageuse de Titus, *in Tito*, v.

de Juda ; ils lançaient des pierres de la pesanteur d'un talent à plus de deux stades, et frappaient ceux-là mêmes qui se croyaient en sûreté à l'abri des murailles. » Pour s'épargner des coups si meurtriers, les Juifs avaient place de jeunes hommes sur le sommet des tours ; et lorsqu'ils apercevaient ces énormes carrés de pierres éblouissantes par leur blancheur, ils criaient avec toutes les forces de leur voix : *Israël! le fils vient!* Alors les défenseurs de Jérusalem, avertis par ces paroles, se prosternaient sur la terre, et les pierres lancées passaient sur leurs têtes sans les atteindre. Les Romains s'étant aperçus de ce stratagème, peignirent en noir des quartiers de roche recueillis sur le mont des Oliviers, et l'œil exercé des sentinelles ne put plus alors les suivre dans leurs mouvements rapides; ils frappaient et renversaient des rangs entiers au delà des murs de Jérusalem (1).

Quelques jours après, le bélier commença à jouer par trois côtés différents. Le sourd retentissement des murailles ébranlées se mêlait aux sifflements horribles de la pierre et des flèches. Un sable brûlant couvrait l'horizon, et les rayons du soleil pénétraient à peine à travers l'épaisse poussière qui s'élevait du côté du camp et dans la ville. Au milieu de ce sinistre nuage, les torches et les traits enflammés que lançaient les Juifs pour incendier les machines de guerre, paraissaient comme la foudre qui éclaire un moment l'horizon au milieu des ténèbres de l'orage. A des intervalles irréguliers, les Israélites se précipitaient hors de la ville pour surprendre le camp : dans ces furieuses sorties, l'enthousiasme religieux d'un côté, la patience et la discipline de l'autre, engageaient des luttes terribles, et les Romains, les Juifs, tour à tour vainqueurs et vaincus, couvraient les champs de cadavres. Enfin, la 5e des ides de mai, les soldats de Jérusalem ayant abandonné la première enceinte, les troupes auxiliaires d'Alexandrie y pénétrèrent par la brèche, et bientôt les portes furent ouvertes aux légions romaines (2).

La présence d'un grand danger avait réuni les partis divisés dans Jérusalem. Simon et Jean, chefs des zélateurs et des sicaires, longtemps ennemis l'un de l'autre, avaient suspendu leurs sanglants démêlés; ils s'étaient réconciliés à la voix des pontifes, et depuis leurs soldats occupaient en commun les postes les plus difficiles. Dix mille combattants, sous les ordres de cinquante capitaines du temple, s'étaient retranchés dans la seconde enceinte : Sofa, fils de Jacques, y commandait en outre cinq mille Iduméens. Une multitude de guerriers les plus courageux occupaient le temple ; Simon et plus de dix mille zélateurs s'étaient joints à eux pour s'ensevelir dans le sanctuaire.

Cependant la faim, la triste faim, fit bientôt sentir ses terribles angoisses à l'immense population de Jérusalem. Le blé avait disparu des greniers publics, et l'on commençait à se livrer à ces perquisitions sévères qui finissent toujours par augmenter le mal en exagérant les craintes et les méfiances. On vit alors des hommes pieux vendre la maison et le puits des ancêtres pour une mesure de froment, ou arracher par la violence quelques gerbes de blé que le pauvre allait recueillir dans les campagnes au péril de sa vie (3). Enfin, les progrès de la famine devinrent si effrayants, que plus de trois mille Israélites succombèrent avant la célébration du cinquième sabbat du siége. Je n'ose ajouter foi à l'épouvantable histoire que Josèphe a recueillie en décrivant les malheurs de sa patrie et la ruine de Jérusalem. Il y avait, depuis quelque temps, dans la cité sainte, une femme du nom de Marie, fille d'Elzéar, du bourg de Bathechoz et des champs d'Hysoope; elle était riche de son patrimoine, et ses troupeaux paissaient tranquilles sur le bord du Cédron : cependant, au milieu des guerres civiles, les zélateurs l'avaient dépouillée, de sorte que son opulence n'était plus qu'un souvenir importun : elle avait sollicité la mort ; mais, par un raffinement de barbarie peut-être, on l'avait épargnée ainsi que son enfant, qui touchait à peine à la deuxième année de sa circoncision. Depuis trois jours, elle n'avait pris aucune nourriture, et ses membres engourdis éprouvaient déjà le froid de la mort. Dans un des funèbres intervalles où le délire prête une énergie passagère aux sens éperdus, elle arrache son enfant du sein qui l'a nourri : Malheureux, lui dit-elle, quel temps Jéhovah a choisi pour te faire naître! La faim me presse, je succombe sous ses terribles atteintes. Si tu me survis, quel sera ton sort? L'esclavage sur une terre étrangère, ou la mort de la main d'un soldat infidèle. Eh bien! que mon corps brûlant devienne

(1) Josèphe, *de Bello Jud.*, lib. v, cap. vii.

(2) Sur cette partie du siége, Hégésipe offre quelques détails qu'on ne trouve pas dans Josèphe, auteur qu'il a cependant presque toujours copié. *De Bello judaico*, xviii. La première enceinte de Jérusalem fut prise le 7 du mois artémisius, qui répond au mois de mai. Tillemont, note 33, *Histoire des empereurs* (règne de Vespasien), substitue le 28 avril ; cette date s'accorde mieux avec celles des événements postérieurs.

(3) En contemplant de si grandes misères, le pieux Crevier ne peut s'empêcher de rappeler la prédiction de J.-C. : *Erit enim tunc tribulatio magna, qualis non fuit ab initio mundi usque modo, neque fiet.* Matth., xxiv, 21, et Marc., xiii, 19.

ton sépulcre! En achevant ces mots, elle plonge un poignard dans le cœur de son enfant; elle sourit alors, mais d'un de ces sourires affreux que Philon compare au frémissement que cause l'attouchement d'un cadavre : elle prépare de ses mains cette épouvantable nourriture, et dévore les membres encore sanglants de la victime (1).

Le récit de cette déplorable histoire, la triste situation de Jérusalem, parvinrent dans le camp des légions. Titus prit à témoin les dieux du Capitole qu'il n'était point l'auteur de tant de maux, et qu'il avait offert plusieurs fois à la ville séditieuse le pardon de César et la clémence des vainqueurs. L'historien Josèphe, qui se trouvait encore dans le camp de Titus, voulut tenter un dernier effort sur ses frères de Jérusalem : il s'approcha de la seconde enceinte, remplie de zélateurs et de pharisiens. Dans des exhortations que lui-même nous a conservées, il prie les hommes sages d'avoir pitié d'eux-mêmes, du temple saint et de leur patrie; que s'ils voulaient enfin entendre la voix tardive de la raison, et se soumettre aux lois glorieuses de Rome, Titus leur conserverait les rites et les coutumes des ancêtres, tandis qu'en courant vers une folle indépendance, ils exposaient leur religion et leurs familles à une ruine certaine et à une désolation qui effrayerait les siècles à venir. Les zélateurs et les Iduméens accueillirent par des moqueries les promesses et les menaces de Josèphe; vainement l'historien rappela-t-il les souvenirs du passé, les victoires et la puissance des Romains, les enthousiastes défenseurs de Jérusalem l'écoutèrent à peine; et lorsqu'il retournait vers le camp, plein de tristes pensées, ils lui lancèrent du sommet des tours une grêle de traits, *parce qu'il était écrit qu'Israël devait jeter la pierre aux traîtres et aux apostats*. Dès ce moment, Titus et les chefs des légions fermèrent leur cœur à la clémence, et résolurent de pousser avec vigueur le siége de Jérusalem. Par un de ces miracles qu'enfantaient la science militaire et la discipline des Romains, dans moins de trois jours les Juifs virent s'élever une sorte de cité environnée d'un mur que treize tours défendaient; d'immenses terrasses, des machines formidables furent construites avec la même hardiesse et la même activité. La seconde enceinte tomba bientôt au pouvoir des légions; la troisième disparut sous les coups redoublés du bélier : enfin le victorieux Titus se présenta devant les majestueux portiques du temple, au pied de ces murailles élevées par la magnificence des rois et la piété des Juifs (2). Il était très-important d'abord de se rendre maître de la forteresse Antonia, qui commandait au temple et à la cité. Titus fit approcher les machines de guerre; elles ouvrirent un passage à l'intrépidité du soldat. Au milieu d'une nuit obscure, quelques vétérans de la 20e légion pénétrèrent par la brèche jusqu'au sommet de la muraille; et comme les gardes étaient endormis, ils purent s'en emparer sans résistance. Aussitôt ils font retentir le bruit de la trompette, comme si plusieurs cohortes s'étaient réunies : les Juifs éperdus abandonnent tous les postes; et lorsque les premiers rayons du soleil éclairèrent la campagne, l'aigle de Rome planait du haut de la tour Antonia sur la sainte cité de Jérusalem (3). Titus se serait emparé du temple dans ce jour même, sans la résistance glorieuse qu'opposèrent les zélateurs et les Iduméens, sous la conduite d'Alexas et de Gyphteus, de Malachie, de Judas fils de Jaïr et de Jacob fils de Sosa, tous de la faction de Jean. Remplis d'un pieux enthousiasme, ces troupes rentrèrent dans le saint des saints, après avoir repoussé pendant plus de six heures les efforts réunis de l'armée romaine.

Le temple restait encore debout et obéissant au zèle imprudent des pharisiens : la vue du sanctuaire, le souvenir de la puissance de Jehovah, qui, de sa main droite, extermina les armées innombrables des Amalécites et souleva les eaux contre le Pharaon orgueilleux, réchauffaient l'ardent courage des Israélites; et lorsque Titus leur fit parvenir, pour la dernière fois, des paroles de clémence et de pardon, lorsqu'il les supplia de sauver l'illustre monument encore tout plein de la grandeur de leurs ancêtres, les Juifs repoussèrent avec orgueil ces propositions indulgentes; dans leur patriotique aveuglement, ils résolurent de résister, à l'abri du sanctuaire, contre toutes les forces de l'empire romain. Alors les tribuns et les centurions reçurent l'ordre de se préparer au combat. Vers la neuvième heure du jour, Cérialis, à la tête de cinq mille vétérans, attaqua la première enceinte du temple. Un combat s'engage sous les portiques, que les Romains sont forcés d'abandonner. La multitude des Juifs se précipite sur le camp de Titus avec tant de furie, que les légions s'ébranlent et se retirent. Au milieu de

(1) Josèphe, *de Bello jud.*, lib. v.

(2) Tacite dit que Titus voulait précipiter le siége et désirait revoir Rome, où la grandeur, l'opulence et le plaisir l'attendaient. *Tito Roma, et opes, voluptatesque ante oculos, et ni statim Hierosolyma conciderent, morari videbantur.* Tacite, *Hist.*, lib. v, cap. II.

(3) Tillemont, *Ruine des Juifs*, n° 70, reporte la prise de la forteresse Antonia par les Romains, à la cessation des sacrifices. Josèphe dit que le sacrifice cessa faute d'hommes : ceci me paraît une erreur de texte; au lieu d'hommes, il faut lire d'agneaux.

ces combats et de ces chocs impétueux, que le rabbin David Ganz compare aux flots d'une mer agitée, l'incendie consume l'immense galerie qui unissait le temple à la forteresse Antonia. Sous l'un des portiques sacrés, le soufre et le bitume dévorent trois centuries de la 3e légion avec leurs tribuns et leurs glorieuses enseignes. Enfin le temple est en flammes; de longs tourbillons sillonnent l'air. A cet horrible incendie se mêle le bruit des combats que multiplie sur tous les points le désespoir des Juifs. Les Romains sont plusieurs fois repoussés; plusieurs fois ils reviennent à la charge. Les portes de cèdre sont brisées, et les gonds d'airain se séparent des murs que la pierre de Tyr a formés. Titus pénètre dans le sanctuaire; et tandis qu'il en admire la simple et majestueuse ordonnance, tandis qu'il contemple le chandelier d'or et les tables de proposition, des sacrificateurs et des lévites, cachés derrière le voile d'or, se précipitent sur ses gardes, les mettent en fuite, et les forcent à chercher un refuge au delà des galeries. Lorsque Titus revint au combat, l'incendie dévorait le temple. A travers l'épaisse fumée, sur les parvis encombrés de cadavres, quelques pontifes se défendaient encore; ils furent immolés. Dans les jours qui suivirent cette effrayante catastrophe, les légions irritées n'épargnèrent personne : chaque maison était devenue une sorte de citadelle que les soldats prenaient d'assaut. Les Israélites qui ne recevaient pas la mort se la donnaient eux-mêmes. La cité et les campagnes, à plusieurs lieues, étaient remplies de sang, et les eaux du Jourdain se teignirent d'une sinistre couleur.

Je détourne les yeux d'un tel spectacle, et ma plume se refuse à décrire toutes les fureurs du soldat irrité. C'est en rappelant cette horrible destruction, que le savant rabbin Abravanel s'écrie dans une exhortation pathétique : « Pleurez, fille de Juda, la maison n'est plus! Le soldat impie a immolé les pontifes sur le parvis et dans le sanctuaire. Le sang de nos pères a roulé des rochers d'une coudée dans le lit du Jourdain, et l'olivier s'est flétri à l'approche de ces flammes cruelles qui ont dévoré l'espérance de Jacob! Que sont devenues les pompes superbes de nos fêtes? Fille de Sion, pourquoi vos yeux cherchent-ils encore l'époux de votre cœur? Voulez-vous encore donner une postérité à celui qui n'a pas une pierre pour reposer sa tête? Prenez les cheveux du veuvage, fuyez le lit nuptial et les dix suzims de la dot. Israël, couvre ta tête de cendres! le saint des saints n'est plus (1)! »

(1) Abravanel, *Commentar. in Esaam*; Lugduni-Batavor. 1631, in-8o.

CHAPITRE IV.

ÉTAT DES JUIFS DEPUIS LA PRISE DE JÉRUSALEM PAR TITUS JUSQU'AU RÈGNE DE CONSTANTIN.

An de J.-C. 71. — 313.

J'ai encore l'âme tout épouvantée des terribles souvenirs que laisse après elle la ruine de Jérusalem. La métropole sainte n'existe plus; son temple, antique témoignage de sa piété et de la munificence publique, ses palais de cèdre, ouvrage des rois de Juda, sont tombés sous l'implacable vengeance de Titus et des légions. Les sacrifices communs, les cérémonies nationales, tout ce qui jadis rappelait et fortifiait les liens de la patrie a cessé d'exister avec Jérusalem. Dans le sanctuaire, on n'entendra plus les chants de Sion, on y cherchera vainement de pieuses hécatombes et les pompes des jours de fête; Israël, dispersé *aux quatre vents de la terre*, n'aura plus de centre religieux et d'unité politique; enfin, une nouvelle captivité commence, plus longue et moins fertile en miracles que celles de l'Égypte et de Babylone, qui virent naître Moïse et les prophètes.

Il était facile de prévoir que tel serait le résultat de cette lutte longtemps prolongée entre l'enthousiasme religieux des Juifs et la puissance de Rome. Une société, domptée par la victoire, qui heurtait sans cesse par ses préjugés les opinions de ses vainqueurs ou bravait leur autorité par la révolte, devait périr ou secouer, par une heureuse réaction, le joug qu'elle subissait.

Quelque indulgents que pussent être les maîtres du monde romain à l'égard des nations soumises par leurs armes, ils ne pouvaient longtemps supporter cette obéissance incertaine et séditieuse, qui, par les respects et l'indépendance qu'elle sollicitait, troublait la marche générale de l'administration romaine, et pouvait donner aux autres nations soumises de fâcheux exemples ou leur inspirer de coupables résolutions. Une secrète prescience avait, depuis longtemps, prédit à Israël qu'il aurait tout à craindre de la puissance romaine; les prophètes l'avaient menacé *du peuple dévastateur de l'aigle;* et dans les traditions de la synagogue, on trouve ces paroles singulières : « A l'heure où Salomon épousa la fille du Pharaon d'Égypte, et souilla son lit avec une idolâtre, Gabriel descendit du ciel par l'ordre de l'Éternel, et planta dans la mer le tuyau qui fit monter la boue sur laquelle s'éleva bientôt la grande ville de Rome; et le jour où Jéroboam éleva deux veaux d'or pour les adorer, Rémus et Romulus

construisirent deux toits sur les bords du Tibre, qui, dans les temps, devaient abaisser ton temple, ô Jéhovah ! » Ces prophéties s'accomplirent, et Jérusalem tomba sous le glaive des Romains, pour ne jamais plus se relever de sa ruine (1).

En effet, la ville sainte avait lutté avec tant de persévérance, que Titus et les chefs des légions ne purent résister aux acclamations bruyantes des soldats, qui rappelaient le sort de Carthage séditieuse, et demandaient avec instance que la charrue passât sur les murs de Jérusalem. Toutes ses maisons furent rasées, ainsi que ses palais, ses jardins plantés de sycomores ; et des débris du temple de cette cité superbe, Titus ne conserva qu'un pan de muraille, et les trois tours d'Hippicos, de Phasaël et de Mariamne, monuments de la piété d'Hérode, et qui devaient apprendre à l'univers la victoire des légions et la vengeance de César. Près de onze cent mille Israélites (2), suivant le témoignage un peu exagéré de Josèphe, périrent par la faim ou le glaive du soldat, durant ce siége mémorable, et quatre-vingt-dix-sept mille furent partagés entre les vainqueurs et comptés comme les brebis dans les pâturages du Jourdain. On réserva les plus jeunes et les mieux faits, pour orner, dans les voies romaines, le triomphe de Titus et de Vespasien ; tous les hommes au-dessus de dix-sept ans furent dirigés vers l'Égypte pour être employés aux ouvrages publics, ou pour paraître dans les luttes du cirque et dans les spectacles des gladiateurs. Quant aux Israélites qui n'avaient point atteint leur dix-septième année, ils étaient destinés aux marchés de Rome, au luxe insolent et aux brutales fantaisies des sénateurs et des patriciens. Jean et Simon, les deux chefs des zélateurs, qu'on trouva dans les citernes de la ville, furent encore réservés pour être immolés sur la roche Tarpéienne après le triomphe qui attendait à Rome Titus et Vespasien.

Après avoir puni Jérusalem rebelle (3), le jeune César s'occupa de récompenser la valeur et la persévérance des légions pendant cette lutte longue et terrible. Du haut de son tribunal, il loua la valeur et la discipline du soldat, sa constance dans les plus rudes travaux. « Ils avaient vaincu la nation la plus turbulente, et soumis aux dieux du Capitole la Divinité de Solyme. Jérusalem, environnée d'une triple muraille, défendue par tout un peuple, avait succombé. Les vétérans et les plus jeunes légionnaires avaient rivalisé de zèle et de courage, par la plus noble émulation : il raconterait au sénat et à son père leurs exploits et leurs souffrances ; il dirait tout ce que les braves légions de l'Égypte et de Syrie avaient fait dans la Judée, sous les auspices de Vespasien et du peuple romain. » En achevant ces paroles, il s'approche des tribuns et des centurions, qu'il interroge sur les services des soldats ; partout il obtient de glorieuses réponses. L'un est monté le premier sur les murs élevés de la forteresse Antonia ; l'autre a franchi la troisième enceinte : celui-ci a poursuivi dans le sanctuaire les pontifes et les pharisiens. « Alors, dit le rabbin Akkiba, les trépieds et les vases d'or et d'airain qui servaient naguère aux services du temple, fondus au milieu des camps et façonnés en couronnes militaires ou en colliers brillants, récompensèrent les services rendus contre le temple même ; et le didrachme que nous donnions chaque année à nos pontifes, fut destiné à payer ceux-là qui les égorgèrent dans les parvis et au milieu des enceintes sacrées. »

Des libations et des sacrifices à Jupiter du Capitole accompagnèrent cette pompe militaire ; et Titus annonça qu'il allait parcourir la Syrie, afin de raffermir cette province dans son respect pour Vespasien et son obéissance à l'autorité du sénat. La 10e légion, qui campait autrefois sur les bords de l'Euphrate, dut placer ses tentes sur les ruines de Jérusalem ; la 5e, qui avait été vaincue non loin de cette cité, dut se porter à l'extrémité de la Syrie, où les souvenirs de sa défaite étaient moins vifs, et, par conséquent, moins fâcheux pour l'autorité romaine. Les troupes auxiliaires se dispersèrent

(1) Comparez, pour tout ce qui est relatif aux opinions des rabbins sur l'empire romain, *Gemar.* tit. *Sanhed.*, cap. I; Abravanel, *in Esalam*, cap. XXXV ; Aben-Ezra, *in Genes.*

(2) On sera peut-être curieux de trouver ici la triste récapitulation du nombre des Juifs qui périrent depuis l'origine de la guerre de Judée, ou qui furent réduits à l'esclavage.

A Jérusalem. (Tués par Florus.)	630	Sur la montagne voisine.	2,000
A Césarée.	10,000	Dans un combat à Ascalon.	1,000
A Scythopolis.	13,000	A Machéronte.	1,700
A Ascalon.	2,500	A Jardes.	3,000
A Gamala.	2,000	Dans les embuscades.	3,000
A Damas.	10,000	A Ptolémaïs.	50,000
A Joppé.	8,000	A Aphée.	15,000
Sur le Garizim.	11,000	A Géraze.	1,000
A Jotapa.	30,000	Au château de Massada.	960
A Tarichée.	5,500	A Cyrène.	3,000
A Giscala, morts ou prisonniers	4,000	A Jérusalem { Morts.	1,100,000
Dans l'Idumée.	10,000	A Jérusalem { Prisonniers.	97,000

Tous ces calculs, que je recueille d'après Josèphe, me paraissent, comme je l'ai dit, suspects d'exagération.

(3) Scaliger rapport le texte des plus anciens historiens Juifs qui disent que Titus fit passer la charrue sur les ruines de Jérusalem, *Isagog.*, lib. III, pag. 30. Tillemont pense que les ruines du temple seules furent mises au niveau, et que la grande destruction n'arriva que pendant le règne d'Adrien. Voyez l'*Histoire des empereurs*, tom. II, note 5, sur les révoltes des Juifs.

ensuite, et eurs rois quittèrent le camp de Titus. Quelques cohortes de cavalerie prirent les positions autour de Jérusalem (1)

Titus visita d'abord Césarée, ville peuplée tout à la fois de Syriens et de Juifs, et Bérythe, colonie romaine dans la Phénicie, où il célébra la naissance de Vespasien son père et du César Domitien. Dans les spectacles publics qui accompagnèrent ces pompes anniversaires, on vit plus de douze mille Juifs, captifs de Jérusalem, combattre dans l'arène les bêtes du cirque ou les plus farouches des gladiateurs; la plupart périrent dans cette lutte cruelle, au milieu des applaudissements de la multitude. Antioche accueillit ensuite Titus. A quelques stades de la ville, les habitants grecs et syriens s'étaient réunis avec leurs filles et leurs femmes, sollicitant le vainqueur de Jérusalem d'expulser la population juive. Titus ne répondit point à leurs instantes prières; et lorsqu'il revint de l'extrémité nord de la Syrie, la multitude rassemblée dans le théâtre lui ayant répété la même demande, il répondit que le peuple juif n'avait plus de patrie, plus de cité, et qu'il serait inhumain de punir d'un injuste bannissement des malheureux qui n'avaient pris aucune part à la sédition de la Judée. Le jeune César quitta les murs d'Antioche pour se rendre en Égypte. Il traversa la Palestine, et vit encore Jérusalem. Il contempla ces ruines noircies par la fumée, ces palais en cendres, la place de ce temple fameux par ses souvenirs; et, en présence de cette grande destruction, il versa des larmes, appelant par de soudaines imprécations la vengeance des dieux sur les barbares qui, par une fatale résistance, avaient préparé la ruine d'une si grande cité (2).

Titus s'embarqua dans le port d'Alexandrie, pour se rendre à Rome, où l'appelaient les lettres pressantes de son père. Sept cents jeunes hommes, les plus robustes et les mieux faits, choisis parmi les captifs de Jérusalem, et, à leur tête, Simon et Jean, chefs des Juifs rebelles, furent enchaînés sur des navires sortis du Nil: ils étaient destinés à orner le triomphe de Titus. On voyait encore sur cette flotte le tétrarque Agrippa, toujours fidèle au parti des Romains; la reine Bérénice, que son amour conduisait aux rivages de l'Italie, et l'historien Josèphe, qui, durant cette navigation, commençait à décrire les malheurs de sa patrie et les victoires des légions. Lorsque la flotte fut entrée dans le Tibre, le sénat ordonna *un triomphe judaïque*, sous les auspices de Vespasien et de son fils.

Le 3 des calendes de janvier, le peuple romain inondait les voies triomphales. Titus et Vespasien, purifiés par le sang des victimes, par les veilles et le jeûne dans le temple d'Isis, s'avancèrent, vêtus de pourpre et couronnés de laurier, vers la porte des triomphateurs, où l'encens brûlait aux pieds des divinités protectrices de Rome: là se formèrent les pompes et les magnifiques cortéges. A travers les simulacres des dieux et les images des ancêtres, on apercevait, reproduite sur le bois, la représentation des guerres de la Judée: ici paraissait le siége de Jotapa, où brilla la valeur de Vespasien et de son fils; là se montrait, dans le lointain, l'antique cité de Jérusalem, avec son temple et sa triple muraille. Le peintre habile avait reproduit tous les événements militaires dans la Syrie: on y voyait des provinces fertiles ravagées, des troupes d'ennemis détruites par le glaive, d'autres dispersées; là des captifs couverts de chaînes; ici de solides enceintes renversées par les machines de guerre ou dévorées par de longs tourbillons de flammes. Au milieu de ces souvenirs multipliés d'une terrible catastrophe, ce qui dut surtout profondément affliger les Israélites qui assistaient à ce triomphe, ce fut l'aspect des dépouilles du temple, que souillaient des mains idolâtres. On apercevait dans ce profane cortége, la table d'or, du poids de plusieurs talents, sur laquelle les pontifes plaçaient naguère les pains de propitiation et d'alliance; ce chandelier antique d'où sortaient comme de leur tige sept branches qui désignaient le septième jour du sabbat, jour sacré en Israël; enfin, ce livre de la loi, simulacre unique de la Divinité qu'aux yeux du polythéiste ignorant Titus eût trouvé dans le temple de Jérusalem. Venaient ensuite les statues d'or de la Victoire; les Juifs captifs, enchaînés à la roue des chars. Une cohorte prétorienne précédait le sénat et les triomphateurs; une autre fermait ces pompes brillantes, que la multitude accompagnait de ses acclamations (3).

Lorsque les sacrifices et les cérémonies du triomphe eurent été accomplis dans le temple de la Victoire, on attendit selon l'antique usage, que le préteur eût annoncé la mort d'un des chefs ennemis. Simon, fils de Gioras, l'un des plus séditieux des chefs de Jérusalem, fut désigné par Vespasien et conduit au supplice. Les licteurs le battirent de verges au milieu des places publiques; et tandis que les Romains célébraient dans des festins somptueux la gloire du prince et la prospérité de l'em-

(1) Josèphe, *de Bello jud.*, lib. VII, c. XIX-XXIV. Comparez avec les fastes du règne de Vespasien, an de Rome 822.

(2) Le départ de Titus pour l'Italie peut être fixé au commencement du printemps, année de J.-C. 71 et de Rome 822.

(3) Josèphe a décrit, avec un enthousiasme mêlé de tristesse, les pompes triomphales qui furent célébrées dans Rome, à l'occasion de la ruine de Jérusalem. *De Bello jud.*, lib. VII, cap. XVI et XVII.

pire, Simon recevait la mort non loin de la roche Tarpéienne et du Capitole. Après la guerre de Judée achevée, Vespasien, maître du monde romain, éleva un temple à la Paix au milieu de sa capitale embellie. Parmi les dépouilles qui furent consacrées à la déesse, on remarquait les riches ornements du sanctuaire, la table et le chandelier d'or, ce qui fait dire au poëte Cæcilius que le dieu des Juifs, ce dieu sans figure et sans forme, était devenu le captif du Jupiter du Capitole.

Les souvenirs de la ruine de Jérusalem furent consacrés sur le bronze et le marbre. Au milieu de Rome chrétienne, demeure encore debout un arc de triomphe majestueux comme tous les monuments du peuple-roi. Une inscription annonce à la postérité « que, sous les auspices du prince et du sénat romain, Titus, dirigé par les ordres et les conseils du divin Vespasien, avait dompté la nation séditieuse des Juifs, et détruit la ville de Jérusalem, jusqu'alors vainement assiégée par les rois, les chefs et les nations (1). » Au-dessous de cette fastueuse inscription, que soutiennent deux Victoires couronnées, et vers les côtés de l'édifice, des bas-reliefs artistement sculptés reproduisent les scènes du triomphe telles que les décrit Josèphe. A côté des joueurs de flûte, des chars couverts de poussière, des troupes d'enfants et de matrones, des taureaux ornés de fleurs qu'entraînent les sacrificateurs et les pontifes, on voit le chandelier à sept branches, la table de propitiation, et une sorte de coffre en forme carrée que les antiquaires considèrent comme un simulacre de l'arche sainte, qui cependant n'existait plus dans le temple depuis la captivité de Babylone.

Sur des médailles contemporaines et qui furent peut-être jetées au peuple dans cette pompe triomphale, la Judée, sous les traits d'une femme triste, abattue, repose sa tête sous un palmier qui s'élève solitaire au milieu d'un trophée d'armes (2); un guerrier debout, avec toute la fierté de la victoire, semble veiller sur elle : de l'autre côté de la médaille, brille l'image de Vespasien, couronné des lauriers de l'empire; une inscription annonce que la Judée est vaincue, et que Coccéius Félix, préteur de Rome, a fait frapper ce monument de bronze pour rendre grâces à la prudence et au bonheur du divin Titus, fils de Vespasien Auguste, qui a détruit les plus pernicieux des ennemis de la république.

Il a suffi de faire connaître les grands événements qui agitèrent la nation des Juifs, l'impression profonde que durent faire au milieu de Rome les résistances des Israélites et la durée des guerres de la Judée, pour comprendre que ces événements ne durent pas être favorables aux débris de la nation dispersée dans l'empire. Quelque magnanime que pût être la clémence de Titus, elle ne pouvait que lutter faiblement contre les cris de l'opinion, qui se prononçait contre les Juifs, avec une unanimité déplorable, sur toute la surface du monde romain.

Le siége de Jérusalem et la chute mémorable de cette grande cité, loin d'exciter une juste admiration ou du moins de la pitié pour un peuple qui s'était enseveli sous les débris de ses foyers domestiques, n'avaient fait qu'augmenter le ressentiment de la populace. Il n'appartient qu'aux nobles âmes d'apprécier la valeur dans ses ennemis; le vulgaire n'y voit qu'un nouveau motif de haine et de vengeance. Aux yeux des Romains, d'ailleurs, la résistance des Juifs était confondue avec la rébellion. Cette nation vaincue, qui avait voulu secouer ses chaînes, méritait un châtiment exemplaire, et, plus longue avait été la lutte avec César, plus grand était le crime envers César. Ainsi, la destruction de la cité sainte, la captivité des villes de Juda, ne furent pas seulement un malheur religieux pour les Juifs de Jérusalem; cette catastrophe influa sur le sort de la nation tout entière. Souvent, en effet, au milieu de Rome, la populace soulevée exhalait ses mépris et ses haines contre les malheureux Israélites; souvent elle leur rappelait que son dieu impuissant était captif dans le Capitole; et suivant les expressions de Lucien, « le retentissement de ses chaînes annonçait à la pauvre nation de Solyme que les fêtes de pourceau étaient passées, et que les danses du sabbat ne se feraient plus désormais que d'un pied boiteux. »

Cependant, au milieu même du palais de Titus, les Juifs trouvèrent souvent une protection assurée. La reine Bérénice gouvernait encore le cœur du jeune César; et la clémence naturelle du prince, secondée par les inspirations de l'amour, sauvait

(1) Voici le texte de l'inscription :

S. P. Q. R.
IMP. TITO CÆS. DIVI VESPASIANI
FILIO VESPASIANO AVG.
PONT. MAX. TR. POT. X. IMP. XVII. XIII P. P.
PRINCIPI SVO QVI PRÆCEPTIS PATRIS
CONSILIIS Q. R.
AVSPICIIS GENTEM IVDÆORVM DOMVIT.
ET VRBEM
HIEROSOLYMAM OMNIBVS ANTE SE
DVCIBVS REGIBVS
GENTIBVS AVT FRVSTRA PETITAM
AVT OMNINO INTENTATAM DELEVIT.

L'assertion que Jérusalem n'avait jamais été prise avant Titus est une de ces fastueuses louanges dont les inscriptions sont remplies; elle n'est point exacte. Pompée, comme on l'a vu, s'était emparé de Jérusalem. Voir, sur cette inscription, Gronovius, *Thesaur. antiq. rom.*, tom. III, pag. 3.

(2) Ces médailles, de différentes formes, sont figurées dans la grande compilation de Schudt. *Judischer Merkwurdigkisten, etc.*, tom. IV, pag. 188, in-4°.

des excès de l'opinion populaire les malheureux Israélites dispersés au milieu de Rome et de l'Italie. En même temps, Agrippa, toujours fidèle au parti des Romains, avait gagné la confiance des maîtres du monde, et Josèphe écrivait sous leurs yeux l'histoire de la guerre de Judée et du siége de Jérusalem. Si nous ajoutons foi au témoignage de cet historien, Titus prenait plaisir à entendre réciter, dans la langue pure et brillante de la Grèce, ses exploits dans la Palestine et devant la sainte cité, et il voulut copier de sa propre main l'ouvrage de l'historien juif, témoin oculaire, qui n'avait épargné ni les éloges de la vertu romaine, ni ceux de Vespasien et de son fils.

Mais la protection souveraine qui abritait les Juifs contre les ressentiments populaires, dut naturellement s'affaiblir lorsque Titus, se revêtant de la pourpre des Augustes, fut contraint, pour satisfaire à l'opinion bruyante du cirque, de renvoyer de son palais Bérénice, qui avait partagé pendant de si longues années sa couche et ses amours. « On accusait de débauche le César Titus, dit Suétone, à cause de l'amour qu'il portait à la reine Bérénice; mais dès qu'il gouverna seul, il ne fut plus l'esclave de ses passions, et se montra continent quoique Bérénice fût revenue à Rome (1). » — Bérénice, ajoute Dion, était dans tout l'éclat de sa beauté, et, par cette raison, elle vint à Rome avec son frère Agrippa : celui-ci obtint les honneurs du prétoire; elle habita dans le jardin et dans le palais de Livie, et eut de fréquents rapports avec Titus. On croyait que le jeune prince l'épouserait; car il agissait déjà vis-à-vis du peuple comme si elle eût été sa femme : mais s'apercevant que les Romains supportaient avec peine son union avec la reine des Juifs, il la renvoya pour faire taire les bruits qui se répandaient parmi les grands et dans la foule (2).

Cette disgrâce, pour ainsi dire commandée par l'opinion, montre combien les esprits étaient alors irrités contre la nation des Juifs. Si la fidélité longtemps éprouvée du tétrarque Agrippa, si le tendre dévouement de Bérénice, et les éloges prodigués par Josèphe à la nation romaine, ne pouvaient les sauver eux-mêmes du mépris public et de la haine générale, l'obscure multitude de Solyme devait subir une condition plus humiliante. Le témoignage des historiens et des poëtes de cette époque nous apprend que les dédains superbes du peuple romain s'étaient accrus lors de la ruine de Jérusalem et de la dispersion des Israélites. A partir de cette époque, les princes et les magistrats gardèrent peu de ménagements : Titus lui-même soumit tous les Juifs qui voudraient conserver leur religion et servir en secret le dieu de leurs ancêtres, à payer un didrachme au Jupiter du Capitole (3); on leva sur eux des cens comme sur les prostituées, et leur police fut confiée au préteur des tavernes, des nautoniers du Tibre, qui faisaient une classe à part dans les lois et les mesures du gouvernement. Nous avons déjà rapporté, d'après Suétone (4), les indécentes perquisitions auxquelles les Juifs furent condamnés pour faciliter la perception d'un impôt exigé d'après les signes inaltérables de la circoncision; et les receveurs du fisc, l'avide publicain, exagérèrent bien souvent ces mesures rigoureuses, surtout pendant l'administration violente de Domitien. Lorsque Nerva ceignit le laurier des Augustes, il modifia les lois barbares de ses prédécesseurs. Beaucoup de Juifs exilés de Rome obtinrent la permission d'y rentrer sous certaines conditions communes à tous les étrangers. Il abolit en même temps ces poursuites contre *le crime d'impiété et de judaïsme*, singulière association d'idées, qui, sous la sanglante époque de Domitien, servit de prétexte aux accusations dirigées contre les Chrétiens et les Juifs qui habitaient l'Italie. On trouve aussi sur une médaille que ce prince abolit le pesant tribut Judaïque (5): expressions obscures, mais qu'explique un passage d'Origène : « Le didrachme ordinaire ne cessa pas d'être payé; mais toutes les vexations des publicains, les contributions secrètes et arbitraires que ceux-ci levaient pour le trésor public ou à leur profit particulier, furent sévèrement défendues (6). »

Ces mesures de sagesse et de police dont le prince pouvait suivre l'exécution à Rome, reçurent, dans les provinces de l'empire, une application plus lente et plus difficile. Les populations grecques et syriennes de l'Égypte et de l'Asie Mineure, qu'une vieille haine séparait des Israélites, demeuraient sous la première impression qu'avaient produite le siége de Jérusalem et les mesures violentes des règnes précédents; elles ne pouvaient pas croire que la protection de César pût couvrir des séditieux qui, naguère, avaient osé résister aux légions. Souvent, dans Alexandrie ou dans Antioche, la multitude s'armait contre les Israélites qui y habitaient en grand nombre. Dans les théâtres, au milieu du cirque, dans ces réunions enfin où les esprits

(1) Suétone, *in Tito*, VII.
(2) Dion Cassius. *Hist.*, lib. LXVI.
(3) Xyphilin, *in Vespasiano*, 127.
(4) Suétone, I, VIII, pag. 187.

(5) Voici le texte de l'inscription :
CALUMNIA. FISCI. JUDAICI. SUBLATA.
Voyez la dissertation de Basnage sur cette inscription, liv. VI, chap. VIII, de son *Histoire des Juifs*.
(6) Orig. *ad African.*, pag. 243.

s'exaltent par des communications faciles et des exhortations passionnées, le peuple demandait à grands cris l'expulsion des Juifs; quelquefois, s'armant de pierres et de bâtons, il se précipitait sur le quartier des Israélites, et des luttes déplorables s'engageaient dans la cité commune. Les propréteurs, ou le proconsul de la province, indifférents au milieu de ces querelles, n'interposaient que rarement l'autorité des Césars; ou bien, lorsqu'ils jugeaient cette intervention nécessaire, ils apportaient dans leurs décisions suprêmes plus encore des préventions intéressées que le calme du magistrat; et comme les Syriens et les Grecs professaient les opinions religieuses de l'univers romain, comme ils étaient les plus riches et composaient surtout la brillante société d'Alexandrie et d'Antioche, il était rare que les Juifs pussent faire entendre leurs plaintes avec quelque espérance de succès, et dénoncer les injustices devant un magistrat impartial.

Cette sujétion perpétuelle des Israélites, la conduite imprudente ou injuste des proconsuls romains, n'étaient pas propres à changer le penchant irrésistible de ce peuple malheureux pour la sédition et la révolte. Quarante ans s'étaient à peine écoulés depuis la prise de Jérusalem et le triomphe de Titus, que trois révoltes éclatèrent successivement: l'une à Cyrène, ville de la Libye, l'autre dans la Mésopotamie, la troisième enfin, la plus cruelle de toutes, dans l'île de Chypre.

Il y avait plusieurs siècles que les Juifs habitaient Cyrène, lorsque des querelles entre les habitants grecs et les Israélites de cette cité amenèrent un mouvement général dans la Libye. Les enfants de Jacob parvinrent à chasser les gentils de toute la surface du pays; plus de deux cent vingt mille de ces infidèles périrent, suivant le témoignage des historiens hébreux. Trajan, dans son extrême vieillesse, fut obligé d'envoyer Marcius Turbo, le plus habile de ses généraux, pour calmer la révolte; et tant fut cruelle cette guerre d'extermination, qu'Adrien eut recours, quelques années après, aux colonies, pour peupler ce pays désert (1).

En même temps, la Mésopotamie était le théâtre d'une sédition non moins déplorable. Les Juifs avaient hautement murmuré contre le gouvernement romain, et menacé de secouer le joug de l'empire. Par l'ordre de Trajan, Lucius Quintus s'avança, avec plusieurs légions, vers la Mésopotamie. Selon le récit d'Eusèbe, les soldats massacrèrent encore un si grand nombre de Juifs, qu'il n'en resta presque plus un seul dans cette vaste étendue de pays (2). Dans l'île de Chypre, la révolte fut encore plus générale, et se montra surtout accompagnée des circonstances les plus capables d'exciter les vengeances publiques contre les Juifs. Dans le récit de cet événement épouvantable, nous laisserons parler Dion, historien exact et impartial: « Les Juifs, guidés par un chef nommé André, « mettent à mort, sans distinction, les Grecs et les « Romains. Dans leurs horribles festins, ils se « nourrirent de la chair des hommes; et tout cou- « verts de sang, ils arrachèrent la peau des cada- « vres pour en faire d'exécrables vêtements. Des « malheureux furent précipités du haut des mon- « tagnes, d'autres livrés aux bêtes. Dans l'île de « Chypre seulement, il périt deux cent quarante « mille hommes, victimes de cette cruelle supersti- « tion; de sorte qu'Adrien, après avoir dompté « cette nation barbare, ordonna de mettre à mort « tous ceux d'entre ce peuple qui aborderaient « dans l'île, lors même que les hasards de la navi- « gation ou les fureurs de la tempête les jetteraient « sur ses côtes (3). » Les rabbins déplorent l'injustice de cette loi de vengeance; mais en racontant les excès effrayants de leurs frères, ils s'abstiennent de leur adresser le moindre reproche ou de manifester la moindre surprise (4).

Tous ces mouvements, que les habitants de l'empire virent sans doute avec étonnement et effroi, ne furent cependant pas encore comparables au soulèvement général des Juifs sous le faux Messie Barchochéba. Durant ses plus longues et ses plus cruelles épreuves, Israel avait presque toujours vu s'élever dans son sein des hommes qui, suscités de Dieu, étaient devenus les libérateurs de son peuple. Dans les temps de calamité, les cœurs se tournent si aisément vers l'espérance, que le mensonge et l'imposture peuvent plus facilement profiter de la crédulité naturelle des esprits. Pendant la captivité de l'empire romain, comme dans celle de Babylone, de faux prophètes vinrent souvent réveiller le courage des Juifs, et leur rappeler cette promesse d'une domination universelle que les rabbins réchauffaient chaque jour par leurs écrits. Plus les temps étaient malheureux et la soumission pénible, plus les Israélites soupiraient après ces jours de bonheur, où le Messie, sous les traits d'un conquérant, imposerait ses lois et le signe d'alliance à l'univers connu, où les trônes et les générations adoreraient dans les siècles la grandeur et la puissance de Jéhovah.

Après les deux dernières révoltes qui avaient

(1) Ganz, *Chronic.*, pag. 104. Salom ben Virgæ, *Tribu Judæ*, pag. 65.

(2) Euseb., *Hist.*, lib. IV; Xyphilin, *ex Dion*, LVIII; Orose, lib. VII, cap. XII.

(3) Dion Cassius, lib. LXVIII. Conférez avec Xyphilin, pag. 780.

(4) Ganz, *Chronic.*, pag. 102.

fatigué la vieillesse de Trajan, la législation et les mesures du gouvernement étaient devenues encore plus sévères contre les Juifs. L'empressement que mettaient les Israélites à visiter Jérusalem et son temple, avait fait naître et fortifié l'opinion que tant que les débris de cette capitale subsisteraient avec leurs noms et leurs souvenirs, la nation rebelle trouverait dans ces ruines mêmes un point d'union et de ralliement. Afin d'effacer jusqu'aux dernières traces de liens puissants d'une antique patrie, Adrien ordonna d'élever une ville nouvelle sur les débris de Jérusalem. La cité de Salomon et de David changea sa dénomination en celle d'Ælia Capitolina, du nom de son nouveau fondateur. Sur les lieux naguère occupés par le sanctuaire de Jéhovah, Jupiter reçut des hommages dans un temple magnifique que le prince et le sénat firent construire avec le didrachme annuel que les Juifs versaient au trésor de la république, et qu'ils destinaient autrefois à leurs pontifes et à leurs sacrificateurs. L'encens et les sacrifices profanes remplacèrent les saintes adorations et les cérémonies sacrées de l'Écriture (1). En même temps, Adrien, à l'imitation de Domitien et de Nerva, défendit la circoncision. Les Juifs, sous des peines sévères, ne purent plus présenter leurs enfants aux rabbins, et les marquer du signe sacré que Jéhovah imposa aux générations d'Israël (2).

Ces mesures sévères, suivies et exécutées sans ménagement pour les opinions et les scrupules de la conscience, causèrent une fermentation générale parmi les Juifs. Mais la présence d'Adrien et des légions dans l'Égypte arrêta le mouvement qui commençait à se manifester : les Israélites se contentèrent, dit un historien, de vendre de mauvaises armes aux légions, afin que le glaive trahît leur courage et leur refusât la victoire dans l'Orient (3).

Mais à peine Adrien et ses soldats se furent-ils éloignés de la Judée, que les séditions éclatèrent sur tous les points. Les docteurs juifs racontent d'une manière bizarre l'origine première de ce soulèvement des Israélites. C'était une de leurs plus antiques coutumes, qu'à la naissance d'un de leurs fils, ils plantassent un cèdre devant leur maison en signe d'allégresse; lorsque c'était une fille, on se contentait de planter un pin : ces deux arbres croissaient ensemble, et on les arrachait au moment du mariage des enfants, afin d'employer le bois au lit de l'époux et de l'épouse. Les rabbins supposent qu'une fille d'Adrien (quoique Adrien n'ait jamais eu de fille), parcourant la Judée sur un char rapide, s'arrêta dans une des villes les plus populeuses pour faire réparer ses essieux fracassés; et comme le bois était rare, d'insolents officiers osèrent arracher un cèdre qui s'élançait déjà de ses racines noueuses (4). La ville se souleva à l'aspect de cette profanation, et bientôt Israël prit le glaive. Il n'est pas douteux que cette circonstance insignifiante, à laquelle les rabbins attribuent le soulèvement de la nation des Juifs, si elle est vraie, ne fut qu'un accident qui put précipiter le mouvement des esprits sans le faire naître. Les causes que nous avons indiquées, la défense de la circoncision, l'élévation d'un temple au Jupiter du Capitole sur les débris du sanctuaire, durent bien autrement émouvoir la superstition et préparer les cœurs à la révolte.

Ce fut sur ces entrefaites que parut Coziba ou Barchochéba. Les traditions rabbiniques donnent une royale origine à ce Messie couronné. Il était, dit-on, fils de Coziba, roi des Juifs : mais tel est le caractère de ces traditions mensongères, qu'elles exagèrent toujours l'éclat de la naissance et de la dignité des hommes un peu célèbres de leur nation; et quelquefois le titre pompeux de roi n'exprime qu'une fonction de la synagogue, ou un rang dans le sanhédrin. Quoiqu'il en soit, au milieu des calamités publiques, Coziba s'annonça comme le Messie libérateur, ce Messie qui devait dompter les nations rebelles. On lit dans le *Seder olam*, qu'afin de s'attirer la confiance de ses frères, il accomplit plusieurs conditions nécessaires pour prouver la vérité de sa mission. Il changea d'abord son nom en celui de Barchochéba, qui signifie *fils de l'étoile*, afin de faire croire qu'il était *cette étoile que Balaam avait vue de loin ;* il reconnaissait les coupables, *seulement par son odorat*, condition non moins essentielle imposée par le Talmud à ceux qui prétendent aux saintes destinées du Messie (5). Il se choisit un précurseur, ou, pour parler le langage singulier de Basnage, *un écuyer, comme saint Jean-Baptiste avait été l'écuyer de Jésus-Christ.*

Ce précurseur fut le vieil Akkiba, qui joue un rôle non moins important dans cette révolte géné-

(1) Xyphilin, *in Adriano*, p. 263. Eusèbe, lib. III, cap. VI, ne place l'achèvement d'*Ælia Capitolina* qu'après la révolte sous Adrien.

(2) Spartianus, *in Adriano*, pag. 7; Modestinus apud Casaubon., *in Spartian.*, pag. 27, et Jules-Paul, *Recept. Sentent.*, lib. V, tit. 52. On trouvera, dans les ouvrages de ce Jurisconsulte, des renseignements assez curieux sur la législation relative à la circoncision juive.

(3) Xyphilin, pag. 262.

(4) Basnage rapporte ce roman talmudique, liv. VI, chap. IX de son *Histoire des Juifs*.

(5) Comparez, sur tous ces faits : Rabbi Abraham, *Cabal. historic.*, apud Petit. *Observat. sac.*, ad ann. 388. Jud., lib. III, cap. IV, David Ganz, p. 102; *Seder olam*, c. XXXI; *ex Gemar.*, tit. *Sanhedrin*, cap. XI.

rale. Ce rabbin, dont les décisions sont encore aujourd'hui tant respectées, *parce que Dieu lui avait révélé ce qu'il avait caché à Moïse* (1), avait passé une grande partie de sa vie dans les enseignements et la prière. Vingt-quatre mille écoliers avaient suivi ses leçons, et les académies de Tibériade et Jafné avaient longtemps retenti de ses sages paroles; si bien que *le temple n'aurait pas suffi pour contenir tout ce qu'il avait dit et fait de remarquable*. Il était chef du sanhédrin au moment où Barchochéba parut dans la Judée; et lorsque celui-ci vint visiter les écoles, Akkiba s'écria d'une voix inspirée : « Voici venir l'étoile qui doit sortir de Jacob! » Et ces paroles, répétées de rang en rang parmi les disciples, suffirent pour réveiller les espérances d'Israel, qui prit les armes pour suivre le Messie conquérant.

Si nous ajoutons foi au Talmud, deux cent mille guerriers se trouvent réunis comme un seul homme, et tant leur force était grande, que *chacun d'eux aurait pu, en courant à cheval, arracher un cèdre du Liban*. Les rebelles choisirent pour le siége de leur gouvernement Bither ou Bétboron, ville fortifiée, située non loin de Jérusalem et que les rabbins appellent encore la *Maison des espions*, parce que les Romains y avaient placé des gardes afin d'épier les Israélites qui se rendaient à Jérusalem pour adorer contre la défense des empereurs. Les traditions rapportent que cette cité avait été donnée en dot par le pharaon d'Égypte à sa fille, lorsqu'elle épousa Salomon, et que le prince l'avait ensuite cédée aux lévites dans le lot desquels elle se trouvait. Le Messie imposteur y reçut l'onction des rois, et des monnaies frappées en son nom attestent la nature suprême de son pouvoir (2).

Tant que Barchochéba ne manifesta pas sa folle ambition hors de l'étroite enceinte des synagogues, et qu'il n'annonça pas le puéril dessein de conquérir le monde. Adrien ignora ou méprisa de ridicules jactances; mais lorsqu'on apprit à Rome qu'une insurrection avait éclaté sur tout le territoire de la Judée, qu'elle s'étendait de jour en jour, et que si l'on n'y portait un prompt remède, il était à craindre que la Syrie tout entière ne secouât le joug de l'empire, Adrien ordonna à Terentius Rufus de marcher sur-le-champ contre les rebelles, et d'exterminer cette nation implacable. Les succès ne couronnèrent pas ces premiers efforts; les vétérans de Rome furent vaincus par la multitude enthousiaste qui suivait l'étendard du Messie. Adrien se vit obligé d'appeler dans la Palestine Julius Sévérus, qui commandait les légions de Bretagne, et bientôt d'y marcher lui-même. Tels furent le caractère de cette guerre opiniâtre, les succès difficiles et les revers sanglants des armées romaines, qu'Adrien, en écrivant au sénat, ne se servit pas de la formule consacrée pour féliciter les pères conscrits sur les victoires de la république (3). La prise de Bither mit fin à cette longue guerre, à la puissance et à la vie de Barchochéba.

Les chroniques juives ont rapporté qu'il y avait dans cette ville, lors du terrible siége qu'elle soutint, *plus de quatre cents académies composées de plus de quatre cent mille élèves*, et qu'il suffit à cette multitude d'écoliers de s'armer du poinçon qui leur servait à transcrire la loi et les décisions des docteurs, pour résister aux forces de l'empire romain. Barchochéba, qui animait tout par sa présence, succomba le second mois du siége. Les talmudistes racontent qu'Adrien ayant voulu contempler les traits de ce rabbin, les soldats qu'il avait chargés de transporter son corps trouvèrent un serpent autour de la tête; ce qui leur fit bien voir *que la puissance était en cet homme, et que Dieu seul avait pu renverser le cèdre du Liban*.

Durant cette sédition de tout Israël, plus de cinq cent quatre vingt mille personnes succombèrent dans les combats; sans compter, ajoute Dion, celles qui périrent par la faim, la misère et le feu. Les rabbins ont déploré la mort de tant de maîtres savants, et de plusieurs générations d'écoliers appliqués jour et nuit à l'étude de la loi. On lit dans la Mischna, qu'Akkiba, le principal instigateur de la révolte, *fut déchiré avec un peigne de fer, et qu'ainsi l'honneur de la loi s'évanouit*. Il était si scrupuleux observateur des préceptes, que, dans sa prison, il employait aux ablutions prescrites l'eau qu'on lui donnait pour étancher sa soif. Isebbad, l'un des scribes, livré à la mort, succomba vers l'heure de la prière, et son cadavre, privé de sépulture, devint la proie des chiens et des corbeaux sauvages. Chanina, fils de Thaxdion, et ses nombreux écoliers qui avaient uni leurs efforts pour défendre Bither, furent liés avec le livre de la loi et jetés dans le feu, pour avoir voulu enseigner malgré la sévère défense d'Adrien. Dans cette déplorable catastrophe, il périt plus d'Israélites, selon le Talmud, qu'il n'en était sorti de la captivité de l'Égypte. Des ruisseaux de sang entraînaient vers la mer des pierres de quatre livres; et les terres, engraissées par les cadavres, fournirent pendant

(1) Gans, *Chronic.*, pag. 90. Akkiba a composé deux ouvrages cabalistiques qu'on trouvera analysés dans la partie de cet ouvrage destinée à l'histoire littéraire de la synagogue.

(2) Comparez les témoignages recueillis par Basnage, liv. VI, chap. IX.

(3) Xyphil., pag. 165. Comparez avec Dodwel, *Dissert. in Iren.*, § 8.

sept ans une abondante récolte, sans qu'il fût besoin du soc de la charrue. Les Juifs ont conservé le souvenir de cette guerre malheureuse. On trouve dans leur liturgie un hymne où Israel déplore la prise de Bither et la mort de tant de maîtres célèbres. Plein de tristes pensés et de désirs de vengeance, le peuple y compare Adrien à Nabuchodonosor, roi de Ninive, le plus grand persécuteur de la maison de Jacob, et il prie le Seigneur, le Dieu des armées, de se rappeler que ce prince cruel détruisit quatre cent quatre-vingts synagogues dans le seul pays de la Judée. Un jeûne rigoureux est observé dans la synagogue, en commémoration de ce grand désastre (1).

Après avoir dompté, suivant l'expression de l'historien Dion, la nation implacable du Jourdain, Adrien redoubla de sévérité envers les Israélites de son empire. L'enceinte d'Ælia Capitolina fut agrandie; des colonies grecques et syriennes vinrent habiter la nouvelle cité; et comme pour augmenter la douleur religieuse du peuple vaincu, on fit servir les pierres du temple détruit à un cirque magnifique, où les jeux profanes des gladiateurs et des mimes se célébraient avec toutes les pompes du paganisme. « Enfin, dit saint Jérôme, le prince fit placer sur les portes d'Ælia la figure d'un pourceau, pour en éloigner les Juifs (2). Comme il était à craindre que, malgré l'horreur qu'inspirait cette image proscrite, ils ne vinssent contempler les saints lieux de Jérusalem, Adrien posta des camps militaires tout autour; et lorsqu'un Israélite cherchait à franchir la limite, des gardes impitoyables punissaient sa pieuse curiosité. » Dans ces temps, on voyait, continue saint Jérôme, des vieillards couverts de haillons, des femmes vêtues de deuil, se rendre péniblement sur le mont des Oliviers; et quand ils fixaient leurs regards sur les grandeurs profanes de la cité d'Adrien, des larmes inondaient leur visage, on n'entendait plus, sur cette montagne sacrée, que des sanglots et des cris de douleur. Les soldats des légions, les tribuns, leur vendaient, à prix d'or, le triste privilége de pouvoir pleurer à l'aspect de Jérusalem; et ceux qui avaient acheté de Pilate le sang de Jésus-Christ, étaient obligés, par une terrible expiation, d'acheter de l'avarice des Romains le droit de verser des larmes (3). » Le plus grand nombre des Juifs que les chances de la guerre avaient fait tomber au pouvoir des légions, furent vendus dans le marché du Téréhinthe au même prix que *les plus maigres chevaux du désert*. Un rabbin remarque qu'Israel fut soumis à ce trafic honteux dans les lieux où Abraham fut visité par les anges du Seigneur.

La pensée d'Adrien, dans cette guerre, avait été d'effacer jusqu'aux derniers vestiges de la religion judaïque. Dans une médaille frappée en l'honneur de ce prince victorieux, la Judée, toujours sous les traits d'une femme, offre de l'encens à genoux aux dieux de Rome et de l'empire, comme si elle se soumettait enfin à leur culte et reconnaissait leur pouvoir. La fumée sort du trépied et s'élève en longs tourbillons vers l'Olympe. La Judée, inclinée, porte dans ses bras deux enfants qu'elle semble consacrer aux dieux de Rome. Dans une autre médaille, c'est à l'image du prince qu'elle adresse des vœux et son encens : l'empereur la relève, et semble l'admettre au sang des fidèles provinces de son empire (4).

Cependant la défense de la circoncision, la triste nécessité de s'éloigner de Jérusalem, et les outrages profanes dans le temple même de Salomon, avaient profondément irrité la nation des Juifs; et un sentiment de faiblesse plutôt que le désir véritable d'obéir aux lois de Rome et à la volonté des Césars, maintint la paix publique pendant les dernières années du règne d'Adrien. A peine le vertueux Antonin lui avait-il succédé à l'empire, qu'il fut encore une fois obligé de porter ses armes dans la Judée. Les Juifs s'étaient levés, suivant l'expression de Tertullien, pour reconquérir le signe d'alliance; et tel était le caractère de sagesse et de modération d'Antonin, qu'après avoir réprimé cette sédition par les armes, il voulut ôter aux Israélites tout nouveau prétexte de révolte, en leur rendant la liberté de la circoncision (5).

Tels sont les récits généraux de l'histoire sur la situation des Juifs dans l'empire romain jusqu'au règne d'Antonin le Pieux. Mais la synagogue possède des traditions particulières sur cette époque : plusieurs rabbins ont écrit les annales des Israélites pendant l'administration glorieuse de Trajan, d'Adrien et d'Antonin, et leur récit, tout plein d'erreurs chronologiques et de singulières circonstances, peut servir néanmoins à nous faire con-

(1) Pour ne point trop multiplier les citations, comparez Joannes à Leni, *de Judæorum pseudomessiis*, pag. 17 et suiv.; *Mischna, in Sot.* 515, p. 505; Ganz, *Tsemah David*, pag. 105; la *Gemare*, tit. *Sanhed.*, sect. 14; le *Talmud*, même titre; Wagenseilius, *in Sota*; et la *Bibliothèque rabbinique* de Bartoloccі, au mot *Akkiba*.

(2) Sancti Hieron. *Chronic.*, pag. 168.

(3) Ibid., *in Zachar.*, pag. 506.

(4) Cette médaille porte pour légende :

ADVENTUS AUG. JUDÆA.

Voy. le commentaire de Tristan, *Hist. Adrian.*, p. 363.

(5) Comparez, sur la législation d'Antonin par rapport aux Juifs, avec Origène, *contra Celsum*, lib. II, pag. 68; saint Justin, martyr, *Apologiæ pro christianis*, II, p. 72; *Dialog. cum Tryph.*, pag. 234.

naître les formes particulières dont se revêt l'histoire sous la plume des rabbins.

Tandis que les armées romaines, conduites par Marcius Turbo, envahissaient les villes de la Judée, et que le nom de Trajan portait l'effroi au milieu des populations israélites de la Libye, les docteurs de la loi, qui indiquent à peine cette guerre terrible, retracent avec un saint enthousiasme les sentences religieuses et les miracles du rabbin Josué. Le monde s'ébranlait, et cependant toute l'occupation des talmudistes est de rappeler la pieuse influence de Josué sur l'esprit de l'empereur Trajan *et de sa fille Imrah*. Imrah aimait à écouter les leçons du maître, et venait souvent dans sa retraite modeste, s'asseoir parmi les plus sages et les plus fervents des disciples. David Ganz rapporte même qu'elle se prit d'une tendre vénération pour le pieux rabbin, et qu'elle s'abstenait de vin et de superbes habits afin de lui plaire (1). Un jour elle lui disait : « Maître, comment une si grande sagesse a-t-elle pu se renfermer dans un corps aussi frêle que le tien ? » Et alors le maître répondit : « Tu peux facilement le voir : renferme le vin d'Engaddi et le suc fortifiant de la datte dans des vases d'argent ciselé du poids de cent drachmes, plutôt que dans des vases de terre si légers qu'un esclave pourrait les servir dans les festins. » Imrah obéit ; mais le vin s'aigrit presque aussitôt. Trajan s'irrita contre ce sage docteur ; mais celui-ci répondit : « Il y a dans cet exemple une sage leçon : un corps frêle est comme un vase de terre cuite ; il conserve dans toute sa pureté ce qu'il contient, c'est-à-dire, l'esprit, qui est semblable au vin pour la force. Si l'esprit est renfermé dans un corps trop puissant, il se corrompra tout aussitôt ; car il subira la loi du corps, comme le vin a subi la loi du vase d'argent dans lequel il se trouvait renfermé. » Trajan admira cette réponse, et s'attacha tous les jours davantage au vénérable docteur.

Lors de la révolte de Barchochéba et du soulèvement de la Judée, Terentius Rufus, qui présidait au gouvernement de la Syrie, sollicita, si l'on en croit les annalistes juifs, plusieurs conférences du rabbin Akkiba ; il les obtint, et sa femme, qui l'accompagnait pour profiter de ces savantes leçons, conçut un amour impur pour le saint docteur (2). « Akkiba pénétra sans peine ses coupables pensées ; et dans un entretien qu'il eut avec elle, dit un commentateur de la Mischna, il cracha, pleura et rit tout à la fois : il cracha, parce qu'il se souvint qu'elle était sortie d'une goutte d'eau impure ; il pleura, en songeant qu'une si merveilleuse beauté allait se flétrir par l'adultère ; il rit enfin, dans la prévoyance que l'épouse coupable se ferait juive, et s'unirait à lui dans la synagogue. » De savants critiques, Scaliger surtout, ont remarqué, à cette occasion, qu'Akkiba, lors de la révolte des Juifs sous Adrien, touchait à sa centième année, et qu'il serait bien étonnant qu'une matrone romaine, habituée aux jeunes embrassements, se fût adressée, dans ses vives ardeurs, aux cheveux blancs d'un rabbin accablé sous le poids de l'âge.

Les chroniques juives sont encore plus extraordinaires dans ce qu'elles racontent d'Antonin le Pieux et de ses longs rapports avec Juda le Saint. Ce grand prince est peut-être le seul des Césars dont les annales de la synagogue fassent l'éloge ; mais lorsque l'univers romain admirait dans le successeur d'Adrien les vertus de Titus et la justice de Numa, les Juifs n'ont loué le pieux Antonin que parce qu'il persécuta les Chrétiens et reçut la circoncision (3). On lit dans le *Schiaschelet Hakkabala* (ou chaîne des traditions), qu'Antonin le Pieux fut échangé, à sa naissance, avec Juda le Saint, et qu'ayant ainsi sucé le lait juif, il se rendit heureux dans cette vie et dans l'autre (4). Parvenu à l'âge de raison, il eut pour maître, dans l'enseignement de la loi, ce même Juda, avec lequel il avait été échangé ; et ce fut alors qu'il se donna de ses propres mains l'auguste signe de la circoncision, *afin de pouvoir manger l'agneau de la pâque*. Cependant, comme Antonin commandait à un peuple idolâtre, il ne put manifester au dehors ses véritables sentiments ; mais s'il pratiquait, aux jours des fêtes publiques, dans le temple et dans le cirque, le culte des faux dieux et des divinités du Capitole, dans ses oratoires privés, dans la solitude de son cœur, il servait le dieu d'Abraham et de Jacob. Toutes les nuits il se rendait en silence dans la maison de Juda ; et plaçant deux gardes affidés aux portes extérieures, il se livrait avec son maître à l'étude de la loi et aux combinaisons de la cabale. Quelques rabbins ajoutent même qu'Antonin seconda le vieux Juda dans ce grand recueil de traditions antiques que les Juifs révèrent encore aujourd'hui sous le nom de la Mischna. Confondant ensuite les temps, les lieux et les empires, ils donnent au successeur d'Adrien un fils du nom d'Assuérus ; et dans leur profonde ignorance de la société et des choses au milieu desquelles ils vivent, ces rabbins transforment le maître du monde, le successeur des Césars, en un rabbin controversiste,

(1) Ganz, *Chronic.*, pag. 70 ; Otho, *Hist. doct. Mischn.*, pag. 126.

(2) *Ex Gemard*, cap. VII. Cocceius, *duo Tract. de Talmud.*, p. 275, 276. Les rabbins appellent le général romain *Turnus Rufus, le méchant*. — (3) Ganz, *Tsemah David*, pag. 107.

(4) Gedaliah. *Schiaschelet Hakkabala*, pag. 67.

qui dispute tour à tour avec son maître sur l'âme, la destinée du corps, et *la nature de l'armée des astres qui adore l'Éternel* (1).

Quoiqu'on ne doive ajouter aucune foi à ces rapports mystiques, qui, selon le récit des chroniques juives, unissaient, en les rabaissant de toute la hauteur de la raison et de l'empire, les Césars de Rome à quelques docteurs obscurs de la synagogue, il est certain cependant que, depuis le règne d'Antonin le Pieux, la situation des Juifs s'améliora sur toute la surface de l'empire. L'histoire doit sans doute dédaigner les récits mensongers des rabbins et les causes qu'ils assignent à cette révolution importante; mais elle ne pourrait néanmoins la laisser passer sans remonter à son origine même, sans en indiquer les caractères et les résultats. Quelques historiens ont attribué le changement qu'éprouva alors la condition des Juifs, aux vertus personnelles et à l'indulgence philosophique des empereurs qui gouvernèrent le monde romain, depuis Antonin le Pieux jusqu'à Dioclétien; mais si, dans cette période, quelques bons princes consolèrent l'humanité, des monstres la firent aussi gémir de leurs fureurs et de leurs crimes. Il n'est donc pas douteux que des motifs plus généraux et d'un ordre plus élevé agirent sur l'opinion des peuples et la législation des empereurs : nous croyons qu'une exposition claire et succincte des changements arrivés, à cette époque, dans les opinions philosophiques, les formes religieuses et le culte des Romains, pourra, jusqu'à un certain point, expliquer l'indulgence des lois et la réforme des préjugés que de fausses notions et les superstitions publiques avaient introduits et fortifiés contre la religion et le culte mal compris des Israélites.

Sous les premiers empereurs de Rome, les sectateurs du polythéisme se divisaient en deux classes distinctes par leurs opinions et leurs principes. Les uns (ils composaient la foule) ajoutaient une foi aveugle et accordaient une croyance absolue au système mythologique de l'antiquité : les mythes ingénieux que l'imagination des poëtes avait multipliés, cet Olympe tout brillant de ses dieux, dont le pinceau d'Apelles et le ciseau de Phidias avaient ennobli l'image, étaient l'objet de leur culte et de leur vénération religieuse; dans les pompes publiques, les temples se remplissaient de cette multitude enthousiaste; ses offrandes accablaient les autels; et tandis que le sang des génisses inondait les parvis, que le parfum des sacrifices agréables aux dieux immortels s'élevait en longs tourbillons vers l'Olympe, elle attendait en tremblant, pour régler sa conduite ou connaître sa destinée, les paroles solennelles de l'augure ou de l'aruspice qui consultait, plein d'un pieux frémissement, les entrailles palpitantes de la victime ou le vol des oiseaux. L'autre classe, celle des philosophes nourris dans le scepticisme d'Épicure, rejetait également toute pensée religieuse : les fables du paganisme, l'idée d'un monde spirituel, se présentaient à leur esprit comme une croyance puérile qu'il *fallait abandonner aux enfants et aux vieilles femmes* (2). La poésie solennelle se servait encore, pour frapper l'imagination et exciter l'enthousiasme, des noms de Jupiter le maître des dieux et des hommes, et de ces personnages mythologiques qu'un ancien a comparés aux grandes machines d'un théâtre; Virgile, Tibulle, Properce, avaient assez de motifs pour ne point rejeter les douces fictions de l'Olympe et les mythes des amours : toutefois, sous la plume du poëte, le vaste ensemble des divinités du paganisme n'était souvent qu'un vocabulaire ingénieux qui prêtait des couleurs et des emblèmes à sa riche composition; souvent même les poëtes se jouaient des choses les plus saintes; et sous le siècle poli d'Auguste, Horace fait dire au dieu des jardins que l'ouvrier qui éleva sa statue fragile, hésita longtemps pour savoir s'il ferait d'un tronc de figuier un dieu immortel ou un banc pour s'asseoir (3).

En présence de ces deux opinions également hostiles à toute autre croyance, le judaïsme inspirait, comme nous l'avons vu, aux uns cette fureur religieuse qu'excite toujours un fanatisme qui n'est pas le nôtre, ou ce mépris philosophique qui exhalait ses dédains et ses sarcasmes avec d'autant plus de hauteur, qu'il considérait la superstition judaïque comme antisociale. Mais dans le IIe siècle, soit que le polythéisme ne suffit plus aux besoins religieux de la multitude ni le scepticisme d'Épicure à la philosophie, soit enfin que la présence de la religion chrétienne et les rapports plus fréquents de l'empire avec l'Asie eussent fait sentir la nécessité et donné le moyen d'opposer une digue à cette nouveauté sublime qui menaçait d'envahir les opinions de l'univers romain, on vit tout à coup s'élever un système philosophique adapté à des formes religieuses toutes nouvelles, et qui inspira aux classes éclairées plus de bienveillance pour les opinions de la synagogue.

La philosophie s'offrit alors, en effet, sous l'aspect de deux vastes théories : 1° l'éclectisme, qui consistait à rechercher dans toutes les opinions pré-

(1) Gans, *Chronic.*, lib. I, pag. 18. Comparez aussi la *Gemar.*, tit. *Sanhed.*, cap. XI, § 5, 6 et 7; Cocceius, *duo Tract. de Talmud.*

(2) Juvénal, satire 7.

(3) Olim truncus eram ficulnus, inutile lignum :
Quum faber, incertus scamnum faceretne Priapum,
Maluit esse deum.

HORACE, *lib.* I, *sat.* 8.

existantes ou contemporaines, ce qu'elles avaient de beau et de raisonnable, abandonnant avec toute liberté ce qui n'avait ni l'un ni l'autre de ces caractères; 2° le néoplatonisme, ou l'exagération mystérieuse des doctrines de Platon et de Pythagore, mélangées avec les vastes théogonies de l'Inde et de la Perse. Dans le système de l'éclectisme, l'étude et l'examen comparé de toutes les opinions étaient la condition première : au milieu de l'école d'Alexandrie, où l'éclectisme avait paru et s'était développé, les opinions et les doctrines étaient pour ainsi dire en famille; les Juifs Aristobule et Philon étudiaient à côté des gymnosophistes de l'Inde et des graves philosophes du Portique; et dans ces communications fréquentes que les controverses font naître, ils avaient le loisir de connaître et d'apprécier leurs doctrines respectives. Tandis que Josèphe et Philon se nourrissaient avec ardeur des idées de Platon et de la philosophie plus compliquée de Pythagore, Celse et Porphyre étudiaient avec non moins d'empressement les saintes Écritures de Jéhovah et les livres de Moïse : il arrivait même, dans ces polémiques assidues, que les opinions les plus diverses se faisaient de mutuelles concessions, dont l'éclectisme ou le choix raisonné des idées puisées dans chaque système était, pour ainsi dire, le dernier résultat. Lorsqu'on n'arrivait pas à ces concessions bienveillantes, on obtenait au moins l'examen approfondi et plus impartial de chacun des systèmes; circonstance qui devint, à cette époque, infiniment favorable aux antiquités des Juifs et à leurs doctrines philosophiques (1).

En effet, dans ce choix libre des opinions que la philosophie avait consacré, présidait cependant une idée fondamentale, l'enthousiasme pour les doctrines de l'Orient, base essentielle du néoplatonisme : ce système, qui reposait sur certains principes, mélanges obscurs des théologies orientales, était une sorte de croyance du siècle, dont il était difficile de s'affranchir; et comme les livres des Hébreux, surtout depuis la captivité de Babylone, étaient empreints de cette couleur asiatique, comme la doctrine secrète des rabbins se rapprochait singulièrement de cette métaphysique enthousiaste, de ces combinaisons de nombres, d'idées et d'essences immortelles, l'histoire et la religion des Hébreux n'inspirèrent plus, dans les écoles, ce mépris philosophique qui les faisait naguère considérer comme l'expression absurde d'une superstition barbare. Dans les témoignages que nous allons citer, on apercevra plusieurs résultats qu'il est important de signaler comme les indices d'une révolution manifeste dans les opinions contemporaines sur la religion des Juifs.

Dans son livre du souverain bien, le philosophe Numénius examine et compare les différentes opinions qui se rapportent au système des platoniciens; plein d'enthousiasme pour les doctrines du spiritualisme, il place les Juifs au rang de ces heureuses nations de l'Orient qui ne conçoivent rien de corporel dans la Divinité. Qu'est-ce que Platon, s'écrie-t-il, si ce n'est Moïse parlant grec (2)? Suivant le néoplatonicien Hermippus, Pythagore avait appris des Juifs l'auguste système de la philosophie qu'il enseigna aux Grecs dans la suite des âges; il avait parcouru l'Orient, dit Jamblique; et, dans ce pieux voyage, il recueillit les enseignements des mages, les révélations des prêtres de l'Égypte, et l'antique sagesse des Chaldéens et des Hébreux. « Moïse institua un culte saint, s'écrie Diodore de Sicile; il n'éleva aucune statue, aucune image des dieux, parce qu'il pensait que la forme humaine ne convenait point à la Divinité, qui était ce vaste ciel qui entoure la terre de toute part (3). » Dion Cassius paye un tribut d'éloges à la piété des Juifs, en même temps qu'il admire ce temple immense et sans toiture, auguste imitation du sanctuaire des mages (4). Dans son livre de la philosophie des oracles, Porphyre prête à l'Apollon de Delphes des paroles solennelles sur la sagesse des Hébreux : « La route des bienheureux est étroite et couverte d'aspérités; on y entre par des portes d'airain, et les sentiers se multiplient à mesure qu'on avance dans la voie du bien. Les Égyptiens connurent ces voies saintes, au grand avantage des hommes; mais les Phéniciens, les Assyriens et les Hébreux, pénétrèrent aussi dans le sanctuaire (5). » Le même oracle, consulté sur les révolutions célestes, répond que les Chaldéens *et les illustres Hébreux* ont fixé les véritables époques de l'astronomie, en vénérant le septième jour (6). Telle est aussi la réponse de la Diane d'Éphèse : « Les Chaldéens et les Hébreux ont connu seuls la véritable sagesse; eux seuls honorent d'un culte pur le Roi éternel (7). »

(1) On trouvera beaucoup de faits recueillis, avec plus de méthode que de vues philosophiques, dans l'*Histoire de l'École d'Alexandrie*, par M. Matter. J'ai traité avec détail cette question dans ce volume, où j'ai suivi la synagogue d'Égypte.

(2) Tous les témoignages de Numénius favorables aux saintes Écritures, ont été soigneusement recueillis par le docteur Lardner, dans son grand ouvrage, *A large Collection of ancient Jewish and heathen Testimonies of the truth of the christian religion*, tom. III, pag. 108.

(3) Diodore de Sicile, liv. XL.

(4) Dion Cassius, liv. XXXVII.

(5) Porphyr., lib. I, *de Philosophiâ*, apud Eusebium, *Præparat. evangelic.*, lib. IX, cap. V.

(6) *Ibid.*

(7) *Ibid.*

Ces témoignages révèlent, comme on le sent, un enthousiasme qui se déguise à peine pour la religion et le culte de Moïse : on y cherche vainement ces sarcasmes des poëtes du siècle d'Auguste ou ces dédains philosophiques des épicuriens ; les opinions sont tout à fait modifiées, et ne ressemblent en aucune manière aux vieilles idées que nous avons analysées.

On a vu aussi que le motif principal de la haine et du mépris que les polythéistes portaient à la religion des Hébreux, avait son principe dans l'idée fortement empreinte parmi les contemporains, que cette religion était inconciliable avec le culte du monde romain et ses habitudes religieuses. Mais à cette seconde époque du polythéisme, dont nous rappelons l'esprit et le caractère, ce sentiment se modifie encore : la religion des Hébreux n'est plus cette superstition isolée, digne du mépris et de la sombre haine du genre humain ; c'est une branche du grand système, noble et sainte conception des prêtres de l'Égypte et des mages de la Perse ; on les confond dans une admiration commune. Dès lors, la religion des Juifs devient l'objet d'une étude spéciale, comme elle est le principe d'une sainteté particulière : on étudie les livres de Moïse, comme les ouvrages de Pythagore ; les sublimes commandements de Jéhovah, comme les sages prescriptions de Zoroastre ; et les accents solennels de Daniel et d'Isaïe, comme les oracles et les vers de la sibylle (1).

Le premier résultat de cette large méthode et de cette confusion enthousiaste, fut d'établir une sorte de religion universelle dérivant d'un principe commun. Toutes les formes religieuses, selon les philosophes, se rapportaient à un culte fondamental et primitif qui ne variait plus que dans l'expression symbolique et extérieure. Dans leur opinion, sous le nom de Bacchus, d'Orphée, de Dionysus, d'Osiris et de Mithra, s'était révélée la Divinité créatrice, et tous les peuples lui avaient rendu des hommages communs : toutes leurs cérémonies avaient pour objet de rappeler les révolutions célestes et les grandes époques de la nature ; toutes leurs fêtes étaient, pour ainsi dire, une vaste commémoration de ces utiles enseignements qui avaient révélé à l'homme la culture des terres et les arts de la civilisation (2). Dans cette tendance des esprits, le culte, les cérémonies des Juifs, furent soumis à la loi générale. Plutarque, qui avait étudié avec tant d'ardeur la religion fondamentale de Bacchus ou des Dionysies, y rattache, par de singuliers rapprochements, le culte de Jéhovah. « La religion des Juifs, dit-il, est parfaitement en rapport avec le culte de Bacchus : les Juifs observent, en effet, un long jeûne afin que, pendant la vendange, ils puissent charger leur table des fruits que la nature leur offre. Ils se placent, pendant tout un jour, sous des berceaux que forment le lierre et les pampres, ce qu'ils appellent la Fête des tabernacles. Les prêtres et le peuple célèbrent ensuite les pompes de Bacchus nommé *Oredephorné*. On les voit portant des branches de palmier, tandis que les thyrsophores entrent dans le temple en poussant des cris et agitant leurs thyrses. Leurs pontifes ont de petits tubes dans les mains, comme les aruspices au milieu des bacchanales, pour évoquer la divinité ; quelques autres s'avancent en jouant du luth qu'ils appellent aussi *lelius* ou *lévius*, interprétations qui conviennent également à Bacchus. Je pense aussi que Dionysus n'est pas entièrement étranger aux fêtes du sabbat (3) ; car au milieu des orgies, on se sert, dans la langue mystique, du mot *saba*, au lieu de Bacchus. Le grand prêtre du temple, aux jours de fête, porte la mitre ; il est couvert d'une peau de faon enrichie d'or, et d'une tunique qui lui tombe jusqu'aux pieds ; il porte le cothurne, et un grand nombre de petites cloches sont attachées à ses vêtements, ainsi qu'au thyrse qu'il agite. Toutes ces choses ne conviennent assurément à aucune autre divinité qu'à Bacchus. Dans les sacrifices, ils n'emploient pas le miel ; car Dionysus remplaça par le suc de la vigne cette nourriture de l'homme sauvage ; aussi la loi juive a tellement le vin en honneur, qu'une de ses peines les plus sévères est d'en être privé pendant un certain temps. »

Quelque inexact que puisse être ce récit, quelque fausses que puissent paraître ces conjectures de Plutarque, il n'en résulte pas moins le fait important que nous avons signalé, c'est-à-dire que le polythéisme ne repousse plus la religion des Juifs comme une croyance absurde, comme une superstition séparée des opinions du genre humain ; il daigne même l'admettre dans le grand système qui gouvernait l'univers, et en faire, pour ainsi dire, une expression particulière de la doctrine commune. Cette tendance générale de l'esprit philosophique à cette époque ne resta pas seulement dans le vague des rapprochements et des théories ; des faits d'une haute importance historique nous prouvent qu'il en vint bientôt à de larges applications. Dans la Vie d'Antonin Heliogabale, qui gouverna le monde romain au commencement du IIIe siècle,

(1) Les ouvrages de l'école d'Alexandrie et des néoplatoniciens sont particulièrement de ce caractère.

(2) Nous ne faisons ici que résumer les opinions générales de Porphyre, Numénius, Diogène Laërce, Jamblique, et de toute l'école néoplatonicienne, dont Brucker, *Histor. philosoph.*, a si bien recueilli les doctrines.

(3) Plut., *Quæst rom.* 104 ; *Symposiac.*, lib. IV, quæst. 4.

Lampride a rapporté « que l'empereur fit élever un temple sur le mont Palatin, non loin du palais impérial : ce temple, consacré au dieu Héliogabale, dont le prince se déclarait le pontife, devait recevoir et réunir dans une sorte d'alliance les divinités romaines, la mère des dieux, le feu de Vesta et le bouclier de Mars; il voulut même, dit l'historien, *que la religion des Juifs et des Samaritains et le culte des Chrétiens* y fussent transportés, et qu'ainsi les mystères du dieu Héliogabale comprissent tous les autres mystères (1). » Trente ans après, l'empereur Alexandre Sévère cherchait encore à consacrer cet éclectisme religieux. Suivant le biographe de ce prince, chaque matin le jeune empereur brûlait l'encens des sacrifices dans des oratoires particuliers où brillaient les images des Augustes. Quelques grands hommes, tels qu'Apollonius de Tyanes, ***Jésus-Christ***, ***Abraham*** et ***Orphée***, y avaient aussi leurs autels et leurs statues (2). Quand il voulait désigner un gouverneur de province, il rendait son nom public, invitant le peuple à révéler ses fautes, s'il en avait commis. Ce prince avait l'habitude de dire que, puisque les Juifs et les Chrétiens suivaient cette méthode pour instituer leurs prêtres, à plus forte raison elle était importante à observer lorsqu'il s'agissait de préposer des magistrats qui devaient disposer de la vie et de la fortune des citoyens (3). Dans son impartiale justice il faisait souvent proclamer, par le crieur public, cette belle maxime qu'il avait apprise de quelque Juif ou de quelque Chrétien : « Ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas qu'il te fût fait à toi-même. » C'est à cette époque que Diogène Laërce nous donne quelques détails sur les temples au dieu inconnu, qui se multipliaient dans la Grèce et dans l'Italie, et où l'on ne voyait point d'images peintes ni de statues de marbre. Il y a toute apparence que ces formes de culte furent empruntées au temple de Jérusalem ou aux basiliques des Chrétiens; et l'historien philosophe ne peut s'empêcher de faire remarquer l'immense changement qui s'était opéré dans les opinions, depuis cette époque où Tacite flétrissait de ses dédains superbes « le temple vide de Jérusalem et le sanctuaire sans divinité. »

Ce changement se fait sentir, non-seulement dans le jugement des polythéistes sur le système théologique des Israélites, mais encore à l'égard des pratiques et des actes de la vie religieuse, qui avaient tant de fois inspiré le sarcasme des poëtes et le sourire du sage. On a vu, en effet, le mépris qu'inspiraient aux philosophes les pratiques de la circoncision, les abstinences de certaines viandes et les cérémonies secrètes du culte judaïque; à partir de cette époque, un changement complet s'opère dans les opinions; ces pratiques vont prendre aux yeux du monde païen un caractère antique et sacré, et les philosophes n'en parleront qu'avec ce respect qu'inspiraient alors aux néoplatoniciens les coutumes empruntées aux peuples de l'Orient (4).

Dans son livre de l'abstinence de la chair d'animaux, l'enthousiaste Porphyre place parmi les vertus des Égyptiens et des Juifs, la coutume sacrée de s'abstenir du porc. Tandis que les épicuriens, rangés autour de la table des Apicius de Rome, savouraient la chair délicate du porc farci de grives, de jaunes d'œufs et d'andouilles, mets que Macrobe compare au cheval de Troie (5), les philosophes de l'école nouvelle plaçaient cet animal parmi les productions immondes de la matière. « Le pieux Égyptien, dit Jamblique, regarde avec raison le porc comme un animal immonde; et si quelqu'un, parmi cette nation, le touche involontairement, il va se purifier dans les saintes eaux du Nil; ceux-là qui conduisent les troupeaux de porcs sont exclus des temples d'Isis, et leur alliance est un opprobre dans les familles : ce qui fait qu'ils s'unissent entre eux (6). »

Après avoir décrit l'origine et les mœurs de la nation des Juifs, Plutarque, dans son habitude philosophique d'universaliser les croyances, cherche à expliquer la coutume sacrée de s'abstenir du porc. « Je ne sais si c'est en honneur du porc, ou par aversion, que les Juifs se soumettent à cette abstinence. Calistrate pense qu'il y est en honneur. Mais le porc, dira-t-on, est un animal hideux et sale :

(1) *Dicebat prætcrea Judæorum et Samaritanorum religiones et christianam devotionem illuc transferendum, ut omnium culturarum secretum Heliogabali sacerdotium teneret.* Lamprid., *Heliog.*, cap. III, pag. 796.

(2) *Usus vivendi eidem hic fuit : primum, ut, si facultas esset, id est, si non cum uxore cubuisset, matutinis horis in larario suo (in quo et divos principes, sed optimos, electos, et animas sanctiores, in queis et Apollonium, et quantùm scriptor suorum temporum dicit*, Christum, Abraham *et* Orpheum, *et hujuscemodi deos habebat, ac majorum effigies) rem divinam faciebat.* Lamprid., *Sever. Alexand.*, cap. XXIX, pag. 930.

(3) *Dicebatque grave esse, quùm id Christiani et Judæi facerent in prædicandis sacerdotibus qui ordinandi sunt, non fieri in provinciarum rectoribus, quibus et fortunæ hominum committerentur et capita.* Lamprid., *Alexand. Sever.*, cap. XLV, pag. 997.

(4) Diogen. Laert., *in Epimenid.*, lib. I, segm. 110, pag. 71-72. Une thèse soutenue devant l'université de Cambridge, juillet 1734, sous ce titre *Ara ignoto deo sacra*, contient des renseignements curieux sur ce sujet.

(5) Macrob.; Athénée, lib. IX.

(6) Porphyr., *de Antro nympharum*.

que conclure de là ? Il n'est pas plus ignoble que le griffon, que le chat, que le crocodile, qui reçoivent l'encens des prêtres égyptiens. On trouve d'ailleurs assez de motifs qui ont pu faire épargner le porc : d'abord en ouvrant la terre avec son museau, cet animal a pu donner l'idée du labourage, et indiquer à la charrue la route qu'elle doit suivre. Les Égyptiens, qui habitent une terre facile au labourage, ne se servent pas même de la charrue ; mais, après que le Nil a inondé ces terres grasses, ils envoient des porcs dans les champs, qui remuent le sol par leurs seules habitudes, et dispersent la semence. Il ne faut donc pas s'étonner si ce motif a suffi pour qu'un peuple s'abstînt de la chair de cet animal, lorsqu'on voit, chez les barbares, des animaux adorés pour des motifs qui le méritent beaucoup moins. Les Juifs n'ont donc pas de l'aversion pour le porc ; car, s'il en était ainsi, ils le tueraient comme les mages tuent les rats : mais leur religion, qui leur a prescrit d'adorer l'âne, parce qu'il leur a indiqué une source d'eau vive dans le désert, leur prescrit aussi le respect pour le porc, qui leur a enseigné la manière de semer leurs champs (1). »

Ainsi donc les abstinences des Juifs, leur horreur pour certains animaux, sont l'objet de sérieux commentaires et d'un examen approfondi parmi les philosophes polythéistes. Ils se trompent le plus souvent sans doute sur les causes et les motifs religieux de ces antiques habitudes ; mais le soin qu'ils mettent à les expliquer, à les généraliser, indique une modification importante dans les opinions. Il n'est pas même jusqu'à la pratique de la circoncision qui ne trouve à cette époque des admirateurs et des adeptes. En effet, tant que les autels des divinités égyptiennes et les idées de l'Asie avaient été sévèrement bannis de Rome par un sénat austère ou de rigides empereurs, l'usage de la circoncision, comme tant d'autres pratiques de l'Orient, n'avait trouvé que le plus profond mépris dans l'empire, et les philosophes se demandèrent souvent de quelle utilité pouvait être, pour le culte des dieux ou le bonheur du genre humain, cette mutilation douloureuse : mais lorsque les idées orientales, renversant tous les obstacles, triomphèrent à Rome ; lorsque des empereurs choisis au milieu de la Syrie, dans l'Égypte, et même parmi les hordes arabes, apportèrent, avec leur pouvoir, leurs dieux et leurs coutumes nationales, la circoncision n'inspira plus ni étonnement ni mépris. En Égypte, dans la Syrie, chez les Arabes, en effet, il y avait bien longtemps que cette douloureuse pratique était le signe adoptif d'une pieuse nationalité ; et dans les temples de Memphis, elle était même prescrite pour les jeunes filles, coutume que la pudeur avait bannie du culte des Juifs. Lorsque les empereurs Héliogabale et Philippe, donnant au milieu de Rome le spectacle des pompes syriennes (2) ou des adorations du désert, s'honoraient de porter le signe de la circoncision, leurs sujets pouvaient bien voir sans murmures un usage dont la sainteté leur était recommandée par l'exemple du prince. On ne disputa plus alors sur sa pureté, ce que toutes les opinions admirent également ; mais, chose extraordinaire, on en vint jusqu'à contester aux Hébreux l'origine première d'une coutume que l'on considéra alors comme vénérable ; et suivant l'expression d'un commentateur de la Mischna, les peuples disputèrent entre eux l'honneur d'avoir pratiqué le premier la circoncision, comme naguère sept villes célèbres s'étaient disputé la gloire d'avoir donné naissance à Homère.

En même temps, les assemblées secrètes des Juifs, leurs réunions fréquentes, ne furent plus l'objet des soupçons du peuple et des justes méfiances du gouvernement romain. A l'époque où le paganisme conservait encore toute la publicité de son culte, ses riantes cérémonies au milieu des cirques, le peuple des grandes cités de l'Italie devait voir avec crainte ces réunions mystérieuses qui se séparaient des pompes nationales, comme pour cacher leurs rites et leurs superstitions. On devait craindre que, dans la célébration de ces cérémonies que l'on entourait de la nuit des mystères, des sectaires fanatiques ne cachassent de coupables pensées ou des desseins pervers. Le magistrat veillait donc avec une sévérité prévoyante, et par de semblables motifs, sur la synagogue des Juifs comme sur les agapes des Chrétiens ; et souvent il avait appliqué au culte d'Israël l'édit de Trajan sur les sociétés secrètes. Mais quand les superstitions de l'Asie vinrent inonder la capitale des Césars, et remplacèrent, pour ainsi dire, la religion publique et nationale des Romains, les mystères et la nuit furent considérés comme le signe d'une sainteté particulière. On se réunit alors dans les antres ténébreux de Mithra, sous les voûtes du temple de Cybèle, dans les réduits obscurs où se célébraient les *tauroboles* et les *crioboles* (3), et lorsque, à l'imitation de ces coutumes, les adeptes des mystères se soumirent à des abstinences, à la circoncision, à des épreuves, on sent qu'il ne fut plus possible de considérer comme séditieuses et

(1) Plut., *Symposiac.*, lib. IV, quæst. 5.

(2) Lamprid., *in Heliogabal.*, et Victor, *de Cæsarib.*, in *Philipp.*

(3) Consultez, sur toutes ces formes secrètes du paganisme, les savantes dissertations de Van Dale, in-4°. C'est à cette source qu'a particulièrement puisé M. de Sainte-Croix, dans son excellent traité des *Mystères du paganisme*, avec les notes de M. de Sacy.

criminelles les réunions secrètes qui se formaient à leur exemple, et pour ainsi dire à l'abri d'une multitude de saintes associations.

A tous ces motifs, qui peuvent expliquer la faveur soudaine qu'inspirèrent au paganisme la loi de Moïse et les doctrines de la synagogue, il faut encore ajouter l'alliance qui se forma, comme spontanément, entre toutes les opinions contemporaines contre la religion chrétienne, dont la marche et les progrès les alarmaient toutes également. A mesure que les sectateurs les plus ardents du paganisme étudièrent l'origine et les caractères communs qui longtemps avaient confondu les Chrétiens avec les Israelites, et qu'ils se furent bien pénétrés de la nature de leurs controverses récentes et de l'aigreur de leurs disputes, ils comprirent que le judaïsme, dans ses révélations haineuses, pourrait leur fournir des armes puissantes contre la doctrine des Chrétiens, et que dès lors, aux arguments généraux de la raison et de la philosophie, ils pourraient joindre les objections particulières tirées non-seulement des livres sacrés que le christianisme avait adoptés, mais encore des traditions de la synagogue sur la naissance et les actions du Messie. Presque tous les monuments qui nous restent des disputes religieuses engagées, dans le IIIe siècle, entre les philosophes et les Pères de l'Église, sur la divinité du Christ et le caractère sacré de la révélation, nous montrent cette marche nouvelle de la philosophie, qui ne se borne plus à invoquer les traditions universelles du genre humain pour combattre l'Église naissante, mais qui se place sur le terrain des propres origines du christianisme, soit en invoquant la parole des prophètes, soit en rappelant les histoires passionnées des rabbins. Dans le livre que Celse intitula *Discours de vérité* (1), et qu'il dirigea contre les principes et les mœurs des Chrétiens, le philosophe met tour à tour en scène, un rabbin qui invoque le texte les livres saints et les commentaires de la Mischna pour tourner en ridicule les traditions du christianisme, et un épicurien qui conserve dans la dispute les doutes et le pyrrhonisme de sa secte. Porphyre a suivi la même méthode; et ce qui doit surtout étonner, c'est que le philosophe n'a pas dédaigné de commenter la prophétie de Daniel sur les soixante et dix semaines du Messie, et qu'abandonnant les armes que la critique lui fournissait contre la prophétie elle-même, dont il pouvait nier la date et l'authenticité, il l'adopte comme un livre incontestable, se contentant d'appliquer à Judas Machabée, libérateur d'Israël, les prédictions de Daniel, que les Chrétiens interprétaient en faveur de Jésus (2). Ajoutons encore que plusieurs fois les pontifes et les sacrificateurs applaudirent au zèle ardent des Israélites, qui, dans les provinces d'Égypte et de Syrie, dénonçaient les Chrétiens devant le tribunal du proconsul et sollicitaient leur supplice par acclamation au milieu du cirque.

Cependant quelques débris de la philosophie d'Épicure restaient encore debout, et semblaient protester, à de longs intervalles, contre cette condescendance trop facile du néoplatonisme à adopter les traditions incertaines d'une peuplade obscure de la Syrie. Également armés contre toutes les doctrines surnaturelles, les épicuriens rappelaient les objections de l'ancienne école contre l'origine et les opinions des Juifs, et combattaient, par un doute absolu ou une critique raisonnée, la cosmogonie de Moïse et l'histoire générale du peuple d'Israel. Mais précisément l'importance qu'ils semblaient mettre à cette controverse, le caractère souvent grave et sérieux de leur argumentation, sont une preuve que les choses sur lesquelles ils disputaient, avaient grandi dans l'opinion. Ce n'est plus, en effet, cette moquerie légère, ces jeux mordants de l'esprit, qui n'atteignent un adversaire que lorsque l'opinion l'a déjà frappé; mais un examen raisonné, où la preuve est à côté de la critique, et dans lequel le sarcasme lui-même a besoin de se justifier : encore faut-il dire que le pyrrhonisme, bien que dépouillé de ses formes acerbes et de sa hauteur insultante, n'agit même pas longtemps sur la société. Il y a de ces époques où les mystères et les croyances deviennent une nécessité pour les peuples; la multitude contracte un certain besoin d'émotions religieuses qui ne permet plus au doute superbe d'agir sur les esprits. Tel fut le caractère de cette période qui s'écoula depuis le règne d'Antonin le Pieux jusqu'au triomphe du christianisme sous Constantin. La philosophie se dépouilla de son scepticisme, et, secouant la nature propre de son institution, l'examen et la critique, s'environna elle-même de mystères, et sollicita, pour ainsi dire, la sainteté d'un culte.

Tandis que la philosophie accueillait avec une sorte de déférence les opinions du judaïsme, le judaïsme à son tour ne demeurait pas stationnaire, et un échange de concessions cimentait le pacte d'alliance. Quelque rigides que pussent être les

(1) Il ne nous est connu que par la réfutation qu'en a faite Origène. Ce qu'il y a d'heureux pour l'histoire, c'est que le Père de l'Église a rapporté textuellement les objections du philosophe, circonstance qui peut nous donner au moins une idée de l'ouvrage primitif de Celse. (*Voyez* Origène, *adv. Celsum*, dans ses œuvres, *in-folio*, tom. I.)

(2) Les ouvrages de Porphyre nous sont restés presque en entier; tout ce qui est relatif au christianisme et au judaïsme a été recueilli avec un soin particulier dans le savant ouvrage du docteur Lardner, déjà cité.

commandements de Jéhovah, quelque positive que fût la défense de ne jamais emprunter les dieux et les opinions des nations étrangères, beaucoup de Juifs, dans la situation nouvelle où la conquête de Jérusalem les avait placés, ne purent résister à cette impulsion universelle qui poussait alors la société vers une fusion complète de systèmes. Si Plotin, Porphyre et Jamblique célébraient hautement la sagesse des institutions de Moïse et le caractère divin de son fondateur, plus d'un siècle auparavant, Aristobule, Philon et l'historien Josèphe avaient associé les idées grecques, les principes de l'école d'Ionie, au système pur et sévère du judaïsme. Dans leur théorie, plus ou moins ingénieusement développée, la synagogue n'est plus cette société particulière glorieusement séparée du genre humain par la prédilection de Jéhovah, mais la nation des Juifs se trouve mêlée à tous les événements, à toutes les époques de l'histoire ancienne. Pour justifier la haute antiquité de leur origine et appeler le respect des magistrats, ils n'invoquent plus seulement les livres saints et la prédiction des prophètes, mais encore les histoires d'Hérodote et les poésies d'Homère, les aveux de Platon et de Pythagore. Leurs doctrines et leurs annales ne se présentent plus dans leur pureté native et la simplicité de la Genèse; mais la cosmogonie des livres saints, les temps primitifs du monde, se mêlent aux allégories grecques sur le déluge de Deucalion et la boîte de Pandore. Le Dieu d'Israël est toujours dans son unité sainte; mais autour de cette majesté sublime se groupe un concert d'essences immortelles, emprunté au système de la Perse et de l'Inde, qu'embellit et régularisa le génie de Platon (1). Au sein de la synagogue se forment les sectes philosophiques des thérapeutes et des esséniens, images des parfaits de Pythagore; l'école de la cabale naît et se développe, et devient l'expression la plus complète de ce mélange de doctrines qu'un rabbin a comparé à la confusion des langues et au chaos qui précéda la création.

Il a suffi d'exposer cette situation nouvelle du judaïsme pour comprendre que les mesures du gouvernement et les lois des empereurs durent s'empreindre d'un caractère plus équitable. Dans les sociétés politiques, il est impossible que les lois ne subissent pas tôt ou tard l'influence de l'opinion, et que la pensée publique demeure longtemps étrangère à ce qui en est comme l'expression. A mesure que les peuples admettaient les Juifs, leurs doctrines et leurs mœurs, dans cette communauté de sentiments qui embrassait l'univers romain, la société politique devait ne plus les proscrire. Il existe encore dans le grand recueil d'Ulpien une loi remarquable, qui porte que les priviléges des Juifs s'étendront à toutes les matières religieuses, et qu'ils seront néanmoins soumis aux devoirs de la tutelle comme les autres sujets de l'empire : cette loi, qui constate d'une part les priviléges dont les Juifs jouissaient à cette époque, prouve un fait d'une haute importance; c'est que les Israélites, par cela même qu'ils sont obligés à la tutelle, sont élevés au rang de citoyens (2). Dans le système général de la législation romaine, la tutelle était inhérente aux droits de la cité, et la prévoyance du législateur n'avait voulu confier l'inexpérience du mineur qu'au patriotisme éclairé d'un membre de la société politique. Sous le règne de Septime Sévère, les historiens rapportent que les jeux séculaires furent célébrés, et que les Juifs, pour prendre part à ces pompes publiques, solennisèrent leur jubilé (3) cette même année; preuve toujours remarquable de cette fusion de doctrines et de cet échange de concessions que nous avons déjà signalés.

Jusqu'à l'avénement de Constantin et au triomphe du christianisme, nous n'avons plus que quelques faits isolés qui puissent nous guider pour l'histoire des Juifs. Au milieu des révolutions militaires et des agitations publiques qui tourmentaient l'empire, nous voyons les Israélites protégés et exerçant une sorte d'influence sur le peuple et dans le palais. Le compagnon d'enfance de Caracalla était un jeune Juif qui faisait ses délices et partageait toutes ses affections (4); Alexandre Sévère se faisait gloire du titre d'*archisynagogue* parmi les dignités brillantes des Césars. Tandis que Dèce lançait un édit sanglant contre les Chrétiens, il ordonnait aux proconsuls et aux pontifes de respecter les Juifs dans leur synagogue; et s'il faut ajouter foi au récit de Denis d'Alexandrie, la persécution de Valérien contre les sectateurs du Christ, fut inspirée par un *archisynagogue d'Égypte*, expression qui paraît encore se rapporter à un Juif (5).

Cette protection éclatante a été célébrée dans la synagogue; les rabbins appliquent à cette période de tolérance ces paroles du prophète : *Lorsqu'ils seront tombés, ils trouveront un peu de secours*; et ils n'ont pas manqué de rappeler que lorsque la croix de Jésus de Nazareth se cachait dans d'obscures catacombes, les synagogues se multipliaient

(1) Comparez les ouvrages de Josèphe et de Philon, et particulièrement ceux des cabalistes : il est évident que les doctrines de l'Orient sont empreintes de leurs systèmes.

(2) Ulpien, *in Digest.*, tit. *de Tutel.*, 8.

(3) Basnage, *Hist. des Juifs*, liv. vi, chap. xii, § 8.

(4) Spartian., *in Caracall.*, cap. I.

(5) Casaubon, *de Script. rer. aug.* in *Alexandr. Sev.*

sur toute la surface du royaume d'Édom : c'est à cette époque qu'ils reportent l'élévation de leur patriarche et de leur gouvernement régulier, la fondation des écoles de Jamnia et de Tibériade. Dans ces écoles, la doctrine brilla de son plus vif éclat; des maîtres furent nuit et jour occupés de l'enseignement de leurs disciples; et dans le cours de quelques siècles, sortirent de ces réunions savantes, comme on le verra dans un des chapitres suivants, la Mischna et les deux Talmuds, c'est-à-dire la chaîne des traditions légales, et les commentaires des rabbins sur les questions principales des observances prescrites par Moïse.

CHAPITRE V.

DE LA NAISSANCE DU CHRISTIANISME DANS LA SYNAGOGUE; DE SES PROGRÈS ET DE SON TRIOMPHE SOUS CONSTANTIN.

An Ier de J.-C. jusqu'à 313.

Nous avons consacré les précédents chapitres à décrire la situation des Juifs dans l'empire romain encore soumis aux mœurs et aux institutions du polythéisme; nous avons suivi la marche des opinions et des lois par rapport au culte d'Israël, depuis la soumission de la Palestine par les aigles romaines, jusqu'à l'avénement de Constantin. Un autre tableau se présente maintenant à l'historien : la religion de Jésus-Christ, jusqu'alors persécutée, saisit le glaive de la puissance; cette croix du Messie, que les scribes et les pharisiens avaient insultée dans les murs de Jérusalem, ornée des trophées de la victoire, brille à côté de l'aigle des Césars. La législation des empereurs va s'empreindre d'un nouvel esprit; une teinte religieuse et sévère signalera la marche du gouvernement des princes chrétiens. Les temps sont bien changés! Aux sentiments divers qu'inspiraient les opinions et les doctrines des Juifs dans Rome païenne, succède une sorte de parenté jalouse entre deux religions qui se connaissent de longue date, et qui s'accusent réciproquement, l'une d'ingratitude pour les bienfaits méconnus d'une révélation nouvelle, l'autre d'apostasie envers les lois antiques de ses pères. Placées sur le terrain des mêmes traditions, les controverses religieuses vont s'animer jusqu'à la fureur. Tandis que les canons des conciles, les ordonnances des pontifes, soutenus par la puissance publique, tendent à imposer la loi des Chrétiens aux enfants d'Israël, la synagogue maudit sept fois par jour le Christ et son Église. Au moindre signe de puissance et de liberté, une secte se précipite sur l'autre et marche à la persécution. Sous Constantin, les Chrétiens démolissent les synagogues et ne laissent pas *pierre sur pierre* de ces impies oratoires; et pendant le règne de Julien, les Juifs détruisent les églises d'Antioche, de Nicomédie et d'Égypte : de sorte que si le glaive de la persécution est plus souvent dans la main des Chrétiens, il ne faut pas en faire honneur à la modération et à l'esprit de tolérance des Israélites, mais à leur état plus constant de faiblesse et de dépendance politique (1).

Cette révolution importante dans l'histoire du judaïsme a besoin d'être prise d'un peu haut. Il y avait bien longtemps que les doctrines des Chrétiens et des Juifs étaient en présence, lorsque Constantin arbora l'étendard de la croix; et comme la décadence morale du judaïsme date, à proprement parler, de la naissance du Christ et de la prédication de son Évangile, il nous paraît essentiel de remonter jusqu'à cette époque, de suivre les développements des principes évangéliques par rapport à la synagogue, et de voir l'influence qu'ils exercèrent sur l'économie générale du judaïsme.

A l'époque où la révélation du Christ se manifesta dans la Judée, Israel était divisé, comme déjà nous l'avons vu, en sectes diverses qui professaient chacune avec liberté certaines doctrines religieuses et philosophiques : l'unité des principes, la fixité des opinions, qui seules eussent permis de reconnaître et de constater les premiers pas des idées chrétiennes au sein des synagogues, n'existaient plus; le judaïsme s'était morcelé, s'il est permis d'ainsi s'exprimer, en mille sentiments plus ou moins hardis, plus ou moins nouveaux; et les premiers symptômes du christianisme naissant devaient à peine être aperçus au milieu d'une société livrée à tant de systèmes, et dominée tout à la fois par les doctrines des pharisiens, des saducéens, des esséniens, dans lesquelles il était facile à toute nouveauté de prendre place (2). D'où vient donc que les opinions des disciples du Christ inspirèrent tant de méfiance et de haine? Quelles furent les causes de cette rivalité qu'elles firent naître dans la société des Hébreux, et de cette guerre ardente qui en fut comme la conséquence? Questions graves, et dont la solution tend à

(1) *Voir* le chapitre v.

(2) Sur les sectes diverses d'Israël au temps du Messie, voir le IIIe livre de Basnage et le chap. VI de cet ouvrage.

expliquer une des plus grandes révolutions religieuses.

Les premiers germes du christianisme se reportent à la prédication de Jean dans le désert. Jean était de la famille d'Abia, la huitième des vingt-quatre classes que David avait établies pour remplir alternativement les fonctions sacerdotales. Suivant les traditions du christianisme, Élisabeth, sa mère, était stérile, et la naissance de Jean lui fut annoncée par une révélation divine : lorsque Marie vint visiter Élisabeth sa cousine, celle-ci sentit ses entrailles tressaillir; et le vieux Zacharie, animé de l'esprit des prophètes, annonça, dans de solennelles actions de grâces, la prochaine arrivée du Messie (1). Tous ces événements, qui se passaient dans le sein d'une famille sacerdotale, n'avaient point assez d'importance pour fixer l'attention des pontifes du temple; on disait seulement dans la montagne : *Que pensez-vous que sera cet enfant merveilleux?* A l'âge de quinze ans, Jean se retira dans le désert pour chercher la retraite : il ne buvait point de vin; il repoussait de sa bouche le pain ou les gâteaux de froment, ne se nourrissait que des sauterelles de la campagne et du miel que font les mouches sauvages dans le creux des rochers; il était couvert d'une peau de chameau, et ses reins étaient serrés par une ceinture de cuir que la main de l'ouvrier n'avait point travaillée. C'est ainsi que le fils de Zacharie passa trente années, acquérant, par la pureté de sa vie et ses longues abstinences, une grande renommée de sainteté dans Israel : il prêchait à la multitude qui venait l'entendre, de faire pénitence, parce que le royaume des cieux était proche. Assis sur les bords du Jourdain, il offrait la purification par l'eau aux Israélites repentants. Lorsqu'on lui demanda s'il était le Messie, ou le prophète Élie qui devait le précéder, il répondit qu'il n'était pas digne de délier les cordons de leurs sandales, et qu'il était comme la parole de celui qui crie dans le désert : *Préparez les voies au Seigneur* (2).

Dans la situation des esprits, les prédications de Jean-Baptiste n'excitèrent dans la Judée que peu de sensation. Les austérités particulières de la vie du désert étaient communes dans la secte des esséniens, et ce n'était pas la première fois que la voix des prophètes s'était fait entendre pour annoncer le Messie : aussi les paroles de Jean-Baptiste, loin d'attirer sur lui la persécution, lui donnèrent un grand nombre de sectateurs; la multitude le suivait dans le désert, et souvent les prêtres et les lévites abandonnèrent le service du temple pour l'entendre. Sa prédication n'altérait en rien les doctrines anciennes; il annonçait la prochaine arrivée du Messie, sans en déterminer le caractère; il restait sur tous les points dans les lois et coutumes antiques d'Israel; seulement ses paroles supposaient un complément nécessaire. En prédisant que le royaume de Dieu était proche, et que les jours du Messie allaient arriver, il se disait en même temps le précurseur du Christ des prophètes, l'espérance et la gloire du peuple juif (3).

Dans l'anarchie des doctrines et des partis qui divisaient Israel, un sentiment commun semblait cependant prévaloir sur les divisions religieuses elles-mêmes; c'était l'idée de la venue d'un Messie, d'un Christ, comme l'appelle Isaïe. Soit que l'Israélite se souvînt des paroles d'Abraham, des cantiques de David, ou des prophéties saintes, soit qu'il méditât les commentaires plus récents des rabbins, il trouvait l'avénement du Christ annoncé comme une espérance prochaine; et, dans son orgueilleuse impatience, il menaça souvent ses dominateurs superbes du règne universel du Messie conquérant. Les annales nationales, conservées dans le temple, étaient toutes remplies de ces promesses; on les inculquait dans le cœur de la jeunesse, et toute la génération d'Israel se souvenait que Jacob, au lit de la mort, s'était écrié : « Juda est un jeune lion : le sceptre ne sortira point de ses mains, et l'on verra toujours des capitaines et des juges de sa race jusqu'à ce que vienne celui qui doit être envoyé, et qui sera l'attente des peuples (4). » David le chante ce Messie dans ses psaumes, il voit celui qui est plus que Salomon en gloire, aussi bien qu'en sagesse; toutes les nations vaincues sont bénies en lui; il l'a vu sortant éternellement du sein de son père; Dieu l'avait fait naître pour le faire régner sur les nations domptées (5).

Possesseurs enthousiastes de ces saintes promesses, il est facile de concevoir que les Juifs souhaitaient avec ardeur cet événement mémorable qui devait changer la face de la synagogue. Tous les partis qui luttaient dans Jérusalem, professaient à ce sujet la même croyance; et plus la situation des Israélites était déplorable, plus les esprits embrassaient avec ardeur l'opinion générale que les temps de miséricorde étaient proches, et que Jéhovah ne laisserait point périr son peuple sans lui por-

(1) *Évangile selon Matt.*, chap. III, v. 2, dans la version de l'Église orthodoxe : les gnostiques et les nazaréens, qui ont multiplié les Évangiles, donnent d'autres détails qu'il est bon de comparer. Voir le chap. VII de cet ouvrage, dans lequel on traite des sectes religieuses.

(2) *Évangile selon Marc*, chap. 1er, v. 1 à 5.
(3) *Ibid.*, v. 15.
(4) *Genèse*, chap. XLIX, § 8-15.
(5) *Psaumes*, XVI.

ter secours. Cette attente des jours brillants du Messie s'était encore accrue par la réunion de quelques circonstances qui, dans l'opinion commune, devaient marquer sa venue. La voix légitime des prophètes ne se faisait plus entendre; les pontifes de Jéhovah ne gouvernaient plus Israël; et le sceptre de David, tombé dans des mains usurpatrices, n'était plus le patrimoine exclusif des fils de Juda. Aussi de nombreux imposteurs avaient profité de cette attente générale des esprits, et les rabbins comptent plus de vingt faux prophètes ou de Messies trompeurs qui parurent depuis la ruine du second temple jusqu'à la naissance du christianisme (1).

Ce fut dans ces circonstances que se manifesta la doctrine de Jésus-Christ, préparée par la prédication de Jean-Baptiste. Plusieurs traditions nous ont conservé l'histoire de la vie et de la mission de Jésus-Christ: les unes, écrites avec un enthousiasme simple et sublime, sont l'ouvrage des compagnons mêmes de Jésus; les autres, consignées dans le Talmud, paraissent le plus souvent dictées par le sombre ressentiment d'une secte rivale (2); d'autres faits sont épars dans les ouvrages de Josèphe et de Philon, presque contemporains des événements qu'ils racontent. Quelle que soit l'opinion qu'on puisse avoir sur ces récits divers, il paraît certain que Marie était une fille de la tribu de Juda et de la famille de David; elle avait épousé Joseph, issu de la même race, et qui exerçait alors l'humble état de charpentier dans la petite ville de Nazareth en Galilée. Nous n'entrerons dans aucun détail sur la naissance miraculeuse de Jésus et sur les premières actions de son enfance; il nous suffira de dire que le huitième jour il fut circoncis, et que Marie, comme toutes les mères d'Israël, se soumit à la purification dans le temple. L'opinion de la prochaine arrivée du Messie et du rétablissement de la race royale de David sur le trône, s'était alors plus fortement répandue; et les traditions nous parlent de l'adoration des mages, antique légende de l'Orient, et du massacre des enfants de Galilée, que la politique soupçonneuse d'Hérode dirigea contre le rejeton incertain de la race de David. A l'âge de douze ans, Jésus fut trouvé dans le temple, disputant avec les docteurs; mais il ne commença à prêcher son Évangile qu'à trente ans, époque de la vie où il était permis aux docteurs de commenter la loi dans les écoles publiques (3).

La prédication d'un docteur dans les synagogues était une chose assez commune pour que Jésus-Christ pût élever la voix et instruire le peuple assemblé. Il y avait chaque jour, dans Jérusalem et dans chaque ville de la Judée, des rabbins qui enseignaient la loi et les prophètes sur les places publiques, et ce n'était point une nouveauté pour la multitude d'entendre la voix de ses sages et de ses docteurs: mais le plus simple examen apprit aux pharisiens que cet homme, nommé Jésus, avançait, avec une éloquence entraînante et une hardiesse jusqu'alors inconnue, des principes qui menaçaient l'édifice entier du judaïsme et la loi sur laquelle il reposait.

En effet, quelque hardies que pussent être les doctrines des esséniens et des saducéens chez les Juifs, aucun des sages de ces écoles n'avait encore avancé des opinions qui renversaient l'économie entière de la loi juive; mais en jetant un regard sur la doctrine de Jésus-Christ, le pharisien inquiet dut bientôt s'apercevoir que ce système, prêché avec tant de hardiesse, était sur tous les points incompatible avec l'existence de la société d'Israël, et qu'il établissait une théorie religieuse tout à fait différente des enseignements jusqu'alors tolérés dans le écoles, et, puisqu'il faut le dire, qu'il tendait au renversement des doctrines fondamentales de la théocratie du temple.

La loi et la coutume d'Israël faisaient de cette nation un peuple particulier et privilégié, que Jehovah avait encouragé de ses promesses, et qu'il appelait seul à de grandes destinées: les gentils étaient flétris dans la loi; et les alliances proscrites, et les obligations sévères imposées aux néophytes, montraient tout le soin qu'avait pris le législateur d'Israël de séparer son peuple d'avec les étrangers. Les enseignements de Jésus-Christ appelaient l'univers entier aux promesses merveilleuses de l'Écriture: « Je vous le dis, en vérité, s'écriait le nouveau « docteur, plusieurs viendront d'orient et d'occi- « dent, et s'assiéront au festin du royaume des « cieux avec Abraham, Isaac et Jacob (4); Dieu « fera sortir de ces pierres mêmes des enfants « d'Abraham; le royaume de Dieu vous sera ôté, « et il sera donné à un peuple qui en produira les « fruits. » Il est donc naturel que ceux-là que l'Écriture appelait *la nation sainte, le peuple des promesses*, dussent s'irriter en écoutant ces nouvelles doctrines, qui non-seulement appelaient le genre humain à la participation des mêmes bienfaits, mais n'instituaient plus d'exclusion, pour

(1) Il existe une dissertation spéciale et savante sur les faux Messies: elle porte le nom de *Joannes à Lent*, et le titre de *Schediama historico-philologicum de Judæorum pseudomessiis*.

(2) Je donne plus loin, dans ce même chapitre, la version des rabbins sur la naissance et la vie du Messie.

(3) *Évangile selon Luc*, chap. IV, v. 16. Dans l'*Évangile de Jean*, Jésus est textuellement nommé *rabbi*, ou maître, chap. Ier, § 38.

(4) *Évangile selon Matt.*, chap. VIII, v. 11.

ainsi dire, à ces grandes promesses, que contre le sectateur fidèle de l'ancienne loi (1).

Cette ancienne loi elle-même, objet de la vénération exclusive des docteurs et du peuple, était hautement présentée, dans la prédication de Jésus-Christ, comme incomplète, et en quelque sorte abolie; il en purifie les préceptes de morale et les lois cérémoniales : « Vous savez qu'il a été dit dans l'ancienne loi, s'écrie Jésus au milieu des docteurs, œil pour œil, dent pour dent; et moi je vous dis: Vous ne rendrez pas le mal pour le mal. Le sabbat a été établi pour l'homme et non l'homme pour le sabbat : il est permis de faire le bien le jour du sabbat (2). »

Tous ces principes étaient bien propres à soulever les préjugés populaires : mais Jésus-Christ attaquait plus profondément encore la société d'Israël; ce n'étaient pas seulement les maximes de l'ancienne loi, lien moral de l'alliance, qu'il attaquait, mais Jérusalem même, lien matériel de la nation des Juifs, dont il prédit la ruine. « Maître, lui dit un de ses disciples, regardez quelles pierres et quels bâtiments! » Mais Jésus lui répondit : « Voyez-vous ces grands bâtiments? Ils seront tellement détruits, qu'il ne restera pas pierre sur pierre. Jérusalem! viendra un temps malheureux où tes ennemis t'environneront de tranchées; ils t'enfermeront et te serreront de toute part, parce que tu n'as pas connu le temps où tu as été visitée (3). »

Celui qui parlait ainsi en prophète et en législateur, prenait le nom saint et puissant du *Messie*. Dans l'opinion commune alors dans la Judée, les temps d'affranchissement étaient proches; mais les docteurs et les rabbins présentaient le libérateur d'Israël comme un prince conquérant qui dompterait les nations par l'épée, et foulerait les puissants sous ses pieds. L'intelligence grossière des pharisiens était incapable d'entendre dans un sens moral et figuré ces grandes promesses de l'Écriture; et d'appliquer à un législateur, dont la raison sublime renverserait l'édifice de toutes les superstitions anciennes, les images élevées que les prophètes avaient tracées du Messie libérateur; l'orgueil des rabbins et du peuple était humilié de voir le fils d'un artisan obscur de Galilée s'ériger tout à coup en prince d'Israël, et promettre la délivrance du peuple sous les dehors de la misère et de la faiblesse.

Cependant Jésus-Christ commençait à prêcher son Évangile : il avait choisi pour demeure Capharnaüm, dans la Galilée, entre les tribus de Zabulon et de Nephtali; le jour du sabbat, il allait dans la synagogue, parmi les docteurs, annonçant toujours le royaume de Dieu et la rémission des péchés. La multitude du lac de Tibériade écoutait ses leçons, et deux hommes de Cana, en Galilée, l'un nommé Philippe, l'autre Nathaniel, s'attachèrent à ses pas et l'appelèrent du nom de *maître*, comme c'était l'habitude pour les rabbins et les docteurs des écoles. Nous ne suivrons pas ici la vie si bien connue de Jésus-Christ, ni les actes de sa mort ignominieuse; il nous suffit de dire que le sublime auteur de l'Évangile périt victime des fureurs jalouses de la secte des pharisiens et des docteurs du temple, qui ne purent supporter les principes novateurs de la prédication évangélique.

Cependant la mort de Jésus n'éteignit pas les premières semences jetées au sein de la synagogue; beaucoup d'hommes avaient déjà cru dans la Galilée, et les disciples de Jésus purent se répandre sur tout le territoire de la Palestine : ils prêchaient au peuple avec éloquence; et les rabbins, ne comprenant pas comment des hommes de la lie du peuple pouvaient s'énoncer ainsi devant la multitude, les croyaient *pleins de vin nouveau* (4). Trois mille frères se convertirent cependant et crurent en celui *que Dieu avait fait Seigneur et Christ*; ils s'appliquaient à écouter les exhortations des apôtres, et tous étaient persuadés qu'ils entraient dans une vie nouvelle. Toutefois, ils allaient chaque jour dans le temple, sans rien faire qui fût différent des autres Juifs; on les voyait, soumis aux observances de la loi, célébrer la pâque en commun, soumettre leurs fils à la pratique douloureuse de la circoncision, et ne se distinguer d'abord que par la pureté de leurs mœurs et le renoncement aux biens de ce monde (5).

Cependant l'admission des gentils à la communion souleva bientôt des questions graves dans la synagogue réformée, et sépara totalement ses doctrines des lois anciennes du temple. Tant que la prédication évangélique ne s'était adressée qu'aux Israélites d'origine et de naissance, il était naturel que les préjugés de l'éducation et les habitudes de la vie dominant encore le néophyte même après l'adoption du christianisme, celui-ci se maintînt dans la juste observance des coutumes anciennes que Jésus-Christ n'avait point imposées, *mais n'avait point non plus proscrites* dans son Évangile. Le nouveau Chrétien, comme nous l'avons dit, célébrait avec les plus fervents des Israélites toutes les pompes du judaïsme, et se confondait dans la foule qui inondait le portique les jours de

(1) On peut trouver d'autres motifs de cette haine des pharisiens contre Jésus dans l'*Évangile selon Matthieu*, chap. XXIII.

(2) *Évangile selon Marc*, chap. II, v. 2.

(3) *Évangile selon Matt*, chap. XXIV, v. 2.

(4) *Actes des apôtres*, chap. II, v. 13.

(5) *Ibid.*, chap. III, v. 2.

fête; habitué aux saintes lectures du Vieux Testament, il conservait une vénération profonde pour les traditions sacrées, et ce n'était qu'avec une timidité extrême qu'il adoptait les maximes que les apôtres de Jésus-Christ cherchaient à inculquer dans leur cœur et dans leur mémoire. Mais lorsque l'Évangile fut enseigné à tous, des idées tout à fait opposées prévalurent : le gentil qui embrassait la foi de Jésus-Christ, n'apportant dans ce culte aucune des habitudes et des préjugés de l'Israélite sur le Vieux Testament, une question grave se présenta donc dans le conseil des apôtres ; et saint Paul demanda aux anciens et aux frères réunis dans Jérusalem, s'il fallait soumettre le gentil qui entrait dans le sein de leur communauté, à toutes les observances de la loi de Moïse, et, par conséquent, à l'épreuve douloureuse de la circoncision, à la célébration de la pâque, aux prières du temple. L'assemblée des frères décida que désormais ces pratiques seraient abolies, et que, si les lois du Christ ne devaient point les proscrire comme des actes d'idolâtrie, elles ne pourraient plus être considérées que comme des habitudes que le temps affaiblirait par sa marche insensible, et qu'il fallait ménager comme une concession à la faiblesse humaine (1). Dès lors, les Chrétiens qui persistaient avec ténacité dans les pratiques de la synagogue, furent déjà considérés comme une Église particulière et imparfaite qui prit le titre de nazaréenne ; et l'Église orthodoxe, agrandissant chaque jour les bases de sa croyance, s'éloigna de plus en plus des lois primitives de la synagogue (2).

Ce développement lent et successif des doctrines chrétiennes, cette séparation progressive des deux cultes, ne purent s'effectuer sans soulever des ressentiments dans les deux religions rivales. Il faut voir et suivre maintenant les premiers germes de ces haines si vives qui se manifestèrent avec tant d'éclat, dans les trois premiers siècles chrétiens, entre le judaïsme et la religion de Jésus-Christ.

La première résistance qu'avait trouvée la prédication de l'Évangile s'était formée, comme nous l'avons vu, parmi les Juifs. Lorsque Jésus-Christ eut dit à ses disciples : « Allez annoncer ma parole aux quatre coins de la terre, » les apôtres s'étaient dispersés dans la Judée ; Jérusalem même avait retenti de leurs saintes exhortations ; et le peu de soin que les compagnons de Jésus prenaient de cacher leurs desseins et leurs doctrines, la surveillance inquiète et attentive des pharisiens, avaient indiqué au sanhédrin ces hommes qui, sous les portiques du temple, guérissaient les malades par l'imposition des mains, et cherchaient à séduire le peuple au nom de Jésus de Nazareth. Avec l'esprit et les opinions des docteurs et des pharisiens, il était facile de concevoir que la persécution devait bientôt s'armer de toutes ses fureurs contre ces apostats qui osaient appeler Israël à une alliance nouvelle. L'Écriture avait ordonné de lapider les faux prophètes, et les frères qui allaient sacrifier à des dieux étrangers; et comme dans les premiers temps de la conquête des Romains, sous leurs rois comme sous les tétrarques, les Juifs avaient conservé presque tous les priviléges de la juridiction domestique, il était rare que, dans les cités populeuses, ils ne pussent se livrer avec toute liberté à ces *mouvements de zèle*, à ces fureurs tumultueuses que Jéhovah avait prescrites contre les apostats et les prophètes imposteurs : l'indifférence des gouverneurs romains se prêtait encore à ces manifestations de haine et de vengeance, pour lesquelles Rome laissait souvent la liberté aux peuples vaincus ; et la condescendance de Pilate, lorsque les pharisiens demandèrent la mort du Messie, avait prouvé que les magistrats, sans s'occuper des discussions religieuses, n'usaient du droit suprême de sanctionner les condamnations capitales que pour rendre toujours présentes la majesté de l'empire et l'autorité des Césars. Dans chaque cité de la Judée, dans la Syrie, à Antioche, à Tarse, à Nicomédie, la synagogue s'était soulevée comme un seul homme, et les apôtres avaient été traînés devant les anciens ou devant le gouverneur de la cité pour rendre compte de leur foi. A Jérusalem, on avait conduit Pierre et ses compagnons dans les prisons publiques, où les gardiens et les sacrificateurs les avaient livrés au fouet du bourreau (3). Partout les fureurs populaires, l'inquiète superstition des docteurs de la loi, avaient proscrit la prédication de l'Évangile ; et les disciples de Jésus avaient souvent été obligés *de secouer la poussière de leurs sandales* en s'éloignant des cités ingrates qui méconnaissaient les promesses de l'Écriture. Toutefois, pendant les premières années de cette prédication, le sang du Messie seul avait été versé : l'impression qu'avait produite cet événement, avait été profonde dans l'Église chrétienne ; mais considérée comme l'accomplissement d'un décret inflexible de la Providence prédit par les prophètes, et comme l'unique moyen de racheter les hommes, la mort de Jésus-Christ avait moins excité la haine des Chrétiens contre les Juifs qu'un sentiment de pitié pour l'aveuglement de ceux qui avaient ainsi méconnu le Fils des promesses. Mais la conduite

(1) *Actes des apôtres*, chap. XV.
(2) Sur les Nazaréens, voir le chap. VI de cette histoire

(3) *Actes des apôtres*, chap. IV, v. 3.

particulière des Israélites, la persévérance cruelle qu'ils mirent à poursuivre et persécuter les Chrétiens, effacèrent peu à peu dans la secte réformée les principes de fraternité et les souvenirs d'une commune origine.

Le premier martyr qui confessa par le sang la vérité de la prédication évangélique et la divinité de Jésus Christ, succomba sous la haine de la synagogue. Étienne, né dans le sein de la loi juive, avait été élu pour l'un des sept diacres destinés à porter les aumônes aux fidèles et *à rompre le pain par les maisons.* Livré à son saint ministère, il parcourait les cités et les campagnes, lorsqu'il fut dénoncé devant le tribunal des anciens. Ses paroles pleines de douceur, et les principes sublimes de sa morale, ne purent le sauver des mains des prêtres et des pharisiens: il fut traîné hors des murs de Jérusalem, et lapidé par le peuple, qui l'appelait du nom de *prophète imposteur* (1). Quelque temps après, Jacques, frère de Jean et de la tribu de Zabulon, fut mis à mort sur la demande des Juifs, et devint ainsi le second martyr de l'Église naissante.

Lorsque le droit de glaive fut arraché aux Israélites après la ruine de Jérusalem, et que le sanhédrin et le tribunal des anciens ne purent plus condamner de leur propre autorité et livrer à la mort les sectateurs du Messie, les Juifs ne cessèrent pas cependant de persécuter les Chrétiens, autant que leur état de sujétion et de misère pouvait le permettre. Nous avons vu que le paganisme avait longtemps confondu les Nazaréens et les Juifs dans un mépris commun; mais dans la suite des temps, les gouverneurs de province, et surtout ceux de la Syrie, de la Palestine et de l'Afrique, s'aperçurent, comme nous l'avons dit, que la secte connue sous le nom de *Nazaréens* ou de *Chrétiens*, se distinguait de l'ancienne religion judaïque, et qu'il ne fallait pas confondre la croyance antique et nationale des Hébreux avec cette réforme, qui, dans sa nouveauté hardie, tentait de se substituer à l'harmonie religieuse de l'ancien monde.

Dès que les édits de persécution furent lancés contre les Chrétiens, et que la synagogue fut à l'abri de toute confusion avec la secte proscrite, elle montra sa haine contre l'Église naissante par une multitude d'actes publics et de manifestations non équivoques. Lorsque les proconsuls, les intendants des provinces, avaient reçu l'ordre des Césars pour rechercher les sectateurs de Jésus de Nazareth, de les contraindre à brûler de l'encens sur les autels des dieux, ou à ceindre les bandelettes sacrées, les Juifs des villes de Syrie et de l'Égypte faisaient entendre des acclamations et des cris de joie (2): mieux instruits des habitudes secrètes et des rites distinctifs du christianisme, ils dénonçaient devant le préfet du prétoire le catéchumène qui cachait sa foi ardente dans la retraite ou au milieu des ténèbres des agapes; tantôt ils signalaient à la multitude oisive qui remplissait le cirque, le pieux évêque de la contrée et les diacres actifs qui parcouraient les campagnes pour distribuer les aumônes des fidèles; tantôt ils grossissaient la foule avide de jouissances, qui, au milieu des théâtres, demandait à grands cris que les Chrétiens fussent livrés aux lions; plus souvent encore, ils livraient au ridicule public et profanaient les mystères et le nom de Jésus-Christ. Dans une de ses véhémentes oraisons, Tertullien nous présente les Juifs de Carthage promenant, dans l'enceinte populeuse de cette cité, une tête d'âne au-dessus de laquelle on lisait le nom du Messie crucifié (3).

L'Église nous a conservé, dans ses traditions, une suite d'actes de martyres dans la Syrie et dans la province d'Afrique, où les Juifs paraissent les artisans actifs de la persécution: nous allons les faire connaître, moins comme des témoignages irrécusables, que comme l'expression fidèle de l'opinion contemporaine parmi les Chrétiens, sur la part que prirent les Israélites dans ces persécutions dirigées contre la religion du Messie.

Sous le règne de Marc-Aurèle, un cri général s'éleva dans l'empire contre l'indulgente législation des Antonins sur les sectateurs de Jésus. Le christianisme s'était répandu à l'ombre des lois indifférentes de ces princes philosophes; la croix du Christ avait parcouru le monde; et l'apologiste Athénagore avançait hardiment, devant les maîtres de Rome, que ses frères les Chrétiens remplissaient déjà les provinces les plus éloignées depuis les bords du Gange jusqu'aux extrémités de la Bretagne (4). Ces progrès de la secte nouvelle avaient éveillé les craintes du paganisme. Ses pontifes, invoquant la voix solennelle des oracles, menaçaient l'empire des plus grandes calamités, et la multitude craintive et superstitieuse demandait de toute part la mort des Chrétiens, ou leur retour au culte de la patrie (5).

C'était sous le sixième consulat de Marc-Aurèle et de L. Vérus: Statius Quadratus gouvernait la province d'Asie. Polycarpe, disciple de saint Jean; avait été élevé par les suffrages des diacres aux

(1) *Actes des apôtres*, ch. VI, v. 5, 11; chap. VII, v. 57.

(2) Les martyres de Polycarpe et du diacre Pionus, que nous allons rapporter plus bas, le constatent suffisamment.

(3) Tertullien, *Apologet.*

(4) Athénagore, *Apolog. christ.*

(5) Tillemont, *Mémoires pour servir à l'hist. ecclés.*, tome II; *Persécution de l'Église sous Marc-Aurèle*, chap. II.

fonctions périlleuses d'évêque de l'Église de Smyrne. Pendant les fêtes décennales et les pompes de l'association de Vérus à l'empire, les Juifs de cette cité s'étaient mêlés avec les gentils dans le vaste amphithéâtre où onze Chrétiens devaient être livrés aux bêtes : déjà le sang avait coulé dans le cirque; et la multitude, qu'animait l'enthousiasme de la religion et du plaisir, avait applaudi à la faiblesse d'un jeune diacre qui, pour échapper à la mort, avait chargé son front de bandelettes sacrées, lorsque les Juifs qui occupaient une partie du cirque s'écrièrent : « Qu'on extermine les impies! qu'on se saisisse de l'évêque Polycarpe ! Nous connaissons sa retraite et les catacombes où se tiennent leurs agapes. » Lorsque les gentils eurent prêté attention à ces cris fanatiques et que le cirque eut retenti de leurs vives acclamations, les Juifs se répandent dans la campagne, arrachent l'évêque de son asile, et le conduisent sur un âne, en signe de moquerie (1). Ils le suivent dans le prétoire du proconsul; et tandis que les vierges et les diacres s'écrient : « Courage, généreux Polycarpe ! confessez le nom de Jésus ! » les Juifs font remarquer à la multitude enthousiaste que ce vieillard obstiné se refuse à jurer par la fortune de César. Comme les jeux étaient finis, Polycarpe fut livré à la hache du licteur. Ignace, auteur de ce récit, rapporte que la haine des Juifs, dans cette circonstance, fut si vive et si persévérante, que les rabbins et les vieillards d'Israël sollicitèrent et obtinrent du proconsul que les catéchumènes et les veuves ne pourraient pas ensevelir le corps de leur évêque, mouiller le linceul de son sang, ni placer dans sa main la palme, signe respecté du martyre (2).

Dans cette même ville de Smyrne, les Chrétiens furent encore témoins d'un spectacle bien capable d'aigrir leurs ressentiments et de nourrir leur haine contre les Juifs. La persécution de Dèce avait commencé avec une fureur dont on n'avait pas encore vu d'exemples. Au milieu des plus sanglantes exécutions, le diacre Pionus et la vierge Sabina furent conduits par les prêtres de Diane sous le péristyle du temple, afin de sacrifier aux dieux immortels. Selon le monument que nous traduisons, tous les lieux que traversèrent les jeunes Chrétiens étaient remplis de femmes juives, car c'était le jour du sabbat; et ces femmes impudiques, légèrement vêtues, insultaient par des ris immodérés aux souffrances des martyrs, ou à la faiblesse des Chrétiens qui, pour éviter les supplices, chargeaient leurs têtes de couronnes de roses, ou laissaient tomber des grains d'encens sur le trépied sacré. Tandis que cette multitude poussait des clameurs, et que Polémon, grand prêtre du temple, s'écriait : « Impie, sacrifiez aux dieux immortels et à Diane, la protectrice de cette cité! » Pionus faisait entendre ces paroles : « Habitants de Smyrne, illustre cité qui se glorifie d'avoir donné le jour à Homère; et vous, enfants d'Israël qui m'écoutez, pourquoi ces cris insultants et ces murmures qui s'élèvent également contre ceux qui ont la faiblesse de sacrifier à de vaines idoles, et contre ceux qui ont le courage de résister à vos supplices? Vous surtout, fils de Jérusalem, pourquoi vous mêler à cette multitude idolâtre? En voyant nos souffrances et leurs fureurs, vous devriez obéir à Moïse, qui vous a enseigné de relever l'âne ou le bœuf même de votre ennemi qui succombe sous sa charge. Pourquoi ces éclats de rire et vos moqueries cruelles, non-seulement contre ceux qui sacrifient, mais encore contre ceux qui meurent? Peuple ingrat, est-ce ainsi que tu te souviens des promesses faites à tes pères? » A ces paroles, les Juifs, grinçant les dents, demandèrent les premiers le supplice du diacre et de la vierge Sabina, qui furent conduits dans les prisons publiques. Ils y passèrent la nuit et le jour à raffermir la foi chancelante des jeunes Chrétiens, et à combattre les rabbins que les synagogues envoyaient dans les cachots où gémissaient des fidèles, pour les engager à blasphémer Jésus de Nazareth, et à faire une profession publique du judaïsme, alors toléré dans l'empire. Lorsque Pionus fut conduit au supplice, les Juifs se réunirent encore sur sa route, faisant retentir l'air de cris farouches et d'insultantes menaces (3).

Dans la turbulente cité d'Alexandrie, où les Israélites étaient si nombreux, ils se soulevèrent contre les chrétiens, lors de cette même persécution de Dèce. Les maisons des fidèles furent envahies; on arrachait ceux-ci de leurs modestes demeures pour les traîner à la mort. Les légendes chrétiennes qui ont recueilli avec soin l'histoire de ces persécutions, ont consacré le souvenir de la cruelle obstination des Juifs à poursuivre leurs anciens frères. Un rabbin et les anciens d'Israël présidèrent au supplice de la vierge Apolline, qu'une extrême vieillesse ne put arracher à la mort des martyrs. Ils précipitèrent d'une tour élevée le diacre Sérapion; et hors des murailles d'Alexandrie, un vieillard, nommé Miltna, fut lapidé par les jeunes hommes et les docteurs de la synagogue (4).

(1) Saint Ignace, *Epistol. Eccles. Smyrn.*, publiée par Usser dans l'édition qu'il a donné des Épîtres du saint évêque d'Antioche. Elles se trouvent aussi dans Eusèbe, *Hist. ecclés.*, liv. XIV, ch. XV, pag. 128.

(2) Eusèbe, *Hist. ecclésiast.*

(3) *Ibid.*

(4) Sozomène, liv. II, chap. V. Socrate, I, chap. VIII.

Ces récits, qu'un pieux zèle exagéra sans doute, prouvent au moins que l'opinion commune, dans l'Église chrétienne, était que les Israélites avaient pris part aux persécutions et présidé à la mort des fidèles. Les actes de ces martyres, rédigés par les diacres et les catéchumènes, étaient envoyés d'une Église à l'autre et précieusement conservés dans leurs archives, comme des souvenirs solennels que l'on consultait durant les fêtes de l'année : on les lisait au milieu des agapes, dans le silence des catacombes, à la pâle lueur des flambeaux. Quelquefois, dans ces réunions lugubres, quand les frères se donnaient le baiser de paix, arrivait un évêque d'Égypte ou de Syrie : il avait quitté naguère Antioche ou Alexandrie; il avait été témoin de la fureur des Juifs; il racontait en gémissant l'oppression des frères d'Asie, les jeux sanglants du cirque et les outrages faits aux Chrétiens. Ici, disait-il, les choses saintes *avaient été livrées aux chiens* par la synagogue en fureur; là, sur la dénonciation des Israélites, de saints évêques arrachés à leur retraite avaient été condamnés aux pénibles travaux des mines de la Numidie, tandis que de pieux confesseurs fuyaient dans les déserts de la Thébaïde. On exposait aux yeux des frères, comme de saintes reliques, les vêtemens déchirés, la fiole remplie du sang précieux; les Églises d'Éphèse, de Corinthe ou d'Alexandrie, accompagnaient ces pieux envois de lamentables épîtres où toutes les circonstances de la persécution étaient soigneusement racontées. Comme les Juifs avaient souvent participé à ces fureurs, les catéchumènes et les diacres se rappelaient, dans l'épanchement de leur douleur, l'aveuglement et les crimes d'Israël. Les Juifs avaient lapidé leurs prophètes, ils avaient élevé le Messie sur la croix; c'étaient eux qui donnaient le signal de la persécution contre le christianisme naissant; saint Étienne et saint Jacques étaient tombés sous leurs coups : ces souvenirs, joints à leur conduite présente dans ces malheurs nouveaux, excitaient le ressentiment des Chrétiens, et il leur était bien difficile de se pénétrer de l'admirable pardon du Messie, pour calmer dans leur âme cette exaltation et ce désir naturel de vengeance qui devenaient pour eux comme une pensée religieuse. On conçoit donc que lorsque le christianisme s'éleva triomphant sous Constantin, et qu'il put frapper à son tour, il n'oublia point la conduite haineuse et passionnée des Juifs pendant des temps malheureux.

Mais ce qui envenima plus encore les opinions et les souvenirs des deux sectes rivales, ce furent les controverses vives et persévérantes entre les deux sectes, qui marquèrent les trois premiers siècles de l'Église. Les opinions religieuses se lient à des sentiments si intimes du cœur humain, qu'il est bien rare que les hommes ne se passionnent pas dans ces disputes où l'on croit combattre pour Dieu et la vérité. Nous avons vu que la religion chrétienne, à mesure qu'elle s'annonça sur la terre, eut à lutter contre tous les systèmes religieux de l'ancien monde, qu'elle était destinée à remplacer; mais si l'on a bien médité sur la nature particulière des controverses entre les Juifs et les Chrétiens pendant ces premiers siècles, on doit remarquer qu'elles sont empreintes d'un caractère particulier d'irritation et de haine.

Les disputes religieuses entre le paganisme et la doctrine de Jésus-Christ s'étaient placées sur un terrain large et philosophique. Le polythéiste et le Chrétien n'avaient pas de traditions communes, un Dieu et des prophéties dont ils invoquassent également les oracles; ils ne pouvaient s'accuser réciproquement d'apostasie pour une religion qu'ils n'avaient jamais professée, ou d'ingratitude pour des promesses et une révélation qu'ils n'avaient jamais reconnues. Lorsque de terribles persécutions n'apportaient pas le poids du glaive dans la balance, toutes ces controverses se renfermaient dans des dissertations morales ou des discussions de philosophie : ici le vieux Romain élevait la voix pour défendre contre un culte novateur les dieux du Capitole, qui avaient sauvé Rome d'Annibal et des Gaulois; dans de graves discours ou de spirituels dialogues, Celse, Porphyre et Lucien disputaient au christianisme sa nature originelle et sa constitution primitive (1); et leur argumentation adroite et flexible recherchait tour à tour dans le système de Platon, dans le culte de Mithra et les idées orientales, des exemples et des objections contre la religion des Galiléens, tandis que la noble amitié de Pline plaignait l'aveuglement de ces sectaires qui refusaient de souscrire au bonheur du genre humain et de jurer par le génie de Trajan. De leur côté, les Pères de l'Église, dans leurs réponses, n'invoquaient contre leurs adversaires que les lois générales de la raison et de l'humanité. Tertullien, Justin, Athénagore (2), sans disputer sur des traditions et des promesses que le polythéiste rejetait absolument, se contentaient d'attaquer l'édifice du paganisme par les principes généraux de la philosophie et de la morale universelle; de sorte que ces dis-

(1) *Voyez* le grand ouvrage du docteur Lardner, tom. I à III, aux articles de Celse, Porphyre et Lucien. Il faut aussi consulter les ouvrages de l'empereur Julien.

(2) *Voyez* l'Apologie de la religion chrétienne par ces trois Pères de l'Église, et particulièrement les ouvrages de Justin, martyr, et de Tertullien.

eussions n'avaient rien de cette vivacité haineuse qui se glissait naturellement dans la controverse du Chrétien et des docteurs de la loi. En effet, il était difficile que les évêques et les prêtres pussent se défendre d'un vif ressentimrnt, lorsqu'ils contemplaient le peuple juif résistant encore une fois à ce qu'ils croyaient les promesses de Dieu même, tandis que le rabbin frémissait de fureur en songeant que les Nazaréens avaient abandonné les lois antiques de la synagogue pour suivre un homme obscur dont la magie avait servi l'imposture. De chaque côté on s'insultait avec passion. Les Juifs racontaient à dessein la naissance équivoque, la généalogie incertaine du fils de Marie; ils rapprochaient, en souriant de pitié, la vie pauvre et obscure, la mort ignominieuse du Nazaréen, des brillantes destinées du Messie des promesses, qui devait dompter pae l'épée les nations et les rois de la terre. De leur côté, les Chrétiens peignaient les malheurs et la dispersion des Juifs comme le commencement de la terrible vengeance dont il était réservé à l'Église d'accomplir la fatale pensée: « Ils sont errants sur la terre, sans Dieu, sans roi, sans tabernacle, s'écrie le véhément Tertullien, il ne leur reste plus aucun vestige de la patrie (1). » Cette haine qui s'exhalait dans les disputes, devint par la suite un fait si public, que le philosophe Celse place, comme on l'a vu, ses objections les plus ardentes contre le christianisme dans la bouche d'un Juif (2).

Pour mieux faire connaître l'esprit et le caractère de ces controverses passionnées, il nous paraît nécessaire d'en exposer la marche et d'en développer les principes par l'analyse des monuments qui nous restent sur cette matière.

Après les Actes des apôtres, le Dialogue entre Justin, martyr, et le Juif Tryphon (3) est la plus ancienne discussion régulière de la synagogue et de l'Église. C'était sous le règne d'Antonin, dans ce moment où la guerre d'Akkiba avait mis la Judée en feu : une multitude de Juifs s'étaient réfugiés dans les colonies grecques de l'Asie, pour éviter la vengeance d'Adrien. Saint Justin visitait alors les écoles de la sagesse, et y avait vainement cherché le repos dans l'étude d'une philosophie enthousiaste. Un jour que, revêtu du manteau noir des philosophes platoniciens, il se promenait dans les vastes galeries du zyste d'Éphèse, un homme dont les manières étaient polies et le regard respectueux, l'aborda en lui disant : « J'ai appris des socratiens de Corinthe à toujours honorer le manteau dont vous êtes revêtu; » et comme saint Justin lui demandait à quelle secte il appartenait lui-même, Tryphon lui déclara avec sincérité qu'il était maître dans la synagogue : saint Justin lui avoua, à son tour, qu'il était Chrétien. Dès lors une vive discussion s'engagea. « Comment avez-vous pu, s'écria Tryphon en laissant éclater un rire moqueur, vous laisser abuser par des hommes de néant, et vous attacher à un malheureux crucifié? Quel espoir vous reste-t-il? Vous vous êtes imaginé je ne sais quel Christ que vous ne connaissez que sur des ouï-dire, et pour lequel vous vous perdez comme des misérables! » — « Que Dieu pardonne vos blasphèmes, répondit saint Justin, car vous ne savez ce que vous dites. La synagogue suit les doctrines absurdes de ses rabbins, et les Juifs se perdent par leur obstination malheureuse. » De bruyants éclats de rire interrompirent encore saint Justin; et Tryphon, reprenant la parole, dit : « Allons, faites-vous promptement circoncire; observez les fêtes et les nouvelles lunes; gardez avec respect le saint jour du sabbat, et peut-être Dieu vous fera miséricorde! En vérité nous ne devrions jamais parler à des hommes aussi misérables que vous, ainsi que nous le disent sans cesse nos rabbins; nous n'entendrions pas les odieux blasphèmes que vous proférez en voulant nous persuader que le vil crucifié est avec Moïse et Aaron dans la colonne de nuées, et qu'il s'est élevé vers le ciel avec les anges. » — « Hommes de rien, s'écria saint Justin plein d'indignation, vous n'êtes prudents et religieux que dans la superficie : vous avez méprisé la loi éternelle que Dieu avait promise par la bouche de ses prophètes; vos oreilles se sont bouchées pour ne point entendre, vos yeux se sont fermés pour ne plus voir, votre cœur pour ne plus aimer. Jérémie élève la voix, et vous courez au loin pour vous débarrasser des reproches de sa parole. Vous pensez accomplir la loi, parce que vous observez le sabbat et mangez le pain sans levain; mais ce n'est pas là ce que le Seigneur demande : si quelqu'un parmi vous est parjure et voleur, qu'il cesse de l'être; s'il a commis un adultère, qu'il fasse pénitence; et alors il aura observé le sabbat, comme Dieu l'enseigne. Mais vous n'avez jamais fait paraître ni amour ni charité pour vos frères, pour Dieu lui-même : vous avez attaché son Christ sur la croix; vous êtes pour les Chrétiens comme ces mouches voraces qui s'attachent aux ulcères. Prenez garde; Dieu vous jugera, car vous êtes bien coupables (4). »

Ces expressions injurieuses et passionnées, si l'on

(1) Tertull., *Apologet.*

(2) Origène, *contrà Celsum.*

(3) Saint Justin, *Dialog. cum Tryph.*, dans ses Œuvres complètes, in-fol. Lightfoot, dans son *Chronic. tempor.*, sect. 5, pag. 144, disserte longuement sur ce dialogue.

(4) J'ai analysé aussi exactement qu'il m'a été possible cette conférence, qui embrasse deux cents pages d'un volume in-fol. dans les œuvres de saint Justin.

remarque surtout que la controverse s'était élevée entre deux hommes revêtus du grave manteau de philosophe, peuvent nous donner une idée de la vivacité de ces querelles religieuses, au moment où le christianisme, se détachant tout à fait des doctrines de la synagogue, s'élançait vers de plus hautes destinées. On en trouve un exemple plus frappant encore dans les objections de ce Juif que Celse introduit dans son *Discours de vérité*, pour combattre la religion naissante de Jésus-Christ (1).

L'ouvrage du philosophe épicurien, la plus hardie comme la plus ingénieuse des productions dirigées contre le christianisme, n'est, comme on le sait, parvenu à la postérité que par la réfutation du savant Origène. Invoquant tour à tour les traditions du genre humain et les livres particuliers des Juifs, Celse a mis les objections tirées de l'Ancien Testament dans la bouche d'un Israélite : « Votre « Nazaréen, dit-il, n'est pas plus que tout autre « le Christ des prophètes. Comment ce Messie, cet « oint du Seigneur, qui devait paraître dans toute « la splendeur de sa gloire et le glaive à la main, « pour régner sur les rois de la terre, a-t-il choisi « une crèche immonde pour palais, de pauvres « pêcheurs et d'avides publicains pour disciples? « Voilà qu'à peine né, ce Messie se condamne à « une vie errante; et comme si la crainte de la « mort pouvait entrer dans l'âme d'un dieu, il fuit « en Égypte pour éviter le glaive d'Hérode. Et c'est « pour suivre ce vil imposteur que vous avez « abandonné votre ancienne loi! S'il eût été le « Christ, ne l'aurions-nous pas reconnu, nous qui « l'avions prédit? Quant à la vie infâme du Naza- « réen, elle a été travestie par ses disciples; ils ne « l'ont écrite que pour mettre à couvert l'honneur « de leur maître. »

En même temps, les livres des rabbins cherchaient à flétrir par des assertions encore plus outrageantes la naissance et la vie de Jésus de Nazareth. Le Dieu des Chrétiens y était présenté comme le fruit d'un commerce adultère. « Élevé à « l'école de Jean-Baptiste, Jésus avait réussi, par « son éloquence adroite et le prestige de la magie, « à séduire quelques hommes du peuple qu'il avait « associés à *la révélation de son iniquité*. Tibère, « instruit de ses desseins et des désordres occasion- « nés par sa prédication hardie, l'avait fait attacher « à la croix comme un vil imposteur; son corps « avait été traîné dans les rues de Jerusalem, aux « acclamations de tout Israël : enseveli dans le « tombeau commun aux criminels, une inondation « subite avait emporté son cadavre, et ses enthou- « siastes disciples publièrent dans tous les coins « de la terre qu'il était ressuscité pour s'asseoir à « la droite de son père (2). »

A l'époque où l'Église produisit de si puissants orateurs, de tels blasphèmes ne restaient pas longtemps sans réponse. Dans sa violente Apologétique, Tertullien s'élève contre les débris épars de la nation des Juifs. « La loi de Moïse n'avait été donnée « que pour un temps; l'alliance d'Abraham s'était « réalisée dans le nouveau peuple sorti de sa race : « Israël s'est donc condamné à une flétrissure « éternelle. Le Parthe habile à manier l'arc, le noir « habitant de l'Abyssinie, les peuples de l'Ar- « ménie, de la Phrygie, ceux de la Cappadoce, du « Pont, de l'Égypte, les citoyens mêmes de Rome, « avaient adoré la croix de Jésus-Christ; et vous, « Israélites, s'écrie-t-il, comment attendrez-vous « encore ce Christ sorti de Juda, qui, selon vos « oracles, devait naître à Jérusalem? Où est aujour- « d'hui cette royale famille qui doit régner sur « vous et porter sur son front l'éclatant diadème? « Qu'est devenue cette cité de Bethléem, où il devait « prendre naissance? Vous ne pouvez même plus « vous approcher de Jérusalem; Sion est détruite; « Bethléem n'offre plus que des ruines, *votre terre « est déserte*, ainsi que le dit le prophète. Peuple « misérable, vous attendez le Messie : mais où donc « recevra-t-il l'onction sainte des rois? Votre temple « est détruit et votre ville est en ruines (3). »

Aux ressentiments naturels que ces controverses fréquentes devaient inspirer, et qui agirent nécessairement au jour du triomphe sur l'esprit général de la législation chrétienne, il faut ajouter l'opinion répandue parmi les fidèles, que la plupart des hérésies qui agitaient le berceau de l'Église naissante, avaient pour principe des doctrines perverses sorties du sein de la synagogue. Après le paganisme et les systèmes qui se liaient à l'harmonie religieuse de l'ancien monde, rien n'éveilla plus les craintes et n'excita plus vivement la sainte colère des premiers Chrétiens, que les fausses opinions qui s'élevèrent contre les maximes orthodoxes. Les trois premiers siècles de l'Église furent tout pleins de ces corruptions de l'hérésie, qui, selon l'expression de Tertullien, promenait ses venins parmi les fidèles, comme un scorpion sur la terre humide. Lorsque l'on contemple, en effet, le vaste tableau des hérésies chrétiennes, on peut facilement découvrir que toutes ont leur principe dans deux ordres d'opinions sorties de la synagogue : les premières de

(1) Origène, *contrà Celsum*.

(2) *Voyez* l'ouvrage qui porte ce titre : *Toldos Jehu*. Il a été publié par J. Christoph. Wagenseilius, dans son ouvrage intitulé *Tela ignea Satanæ*, 2 vol. in-4° : et séparément sous ce titre : *Toldos Jehu, seu Hist. Jesehuæ Nazareni*, traduit en latin avec le texte hébreu par Huldric; Lugduni-Batav., 1705. J'en possède un exemplaire fort rare.

(3) Tertullien, *Apologet.*

ces hérésies, par exemple, celles des ébionites, des cérinthiens et des nazaréens, naquirent d'un attachement trop rigide aux observances de l'ancienne loi; tandis que les secondes, telles que celles des docètes, des gnostiques, empruntèrent leurs combinaisons sur les nombres mystérieux et leur système d'émanation céleste à la philosophie orientale et aux opinions cabalistiques. Simon surnommé le Magicien, le premier des hérésiarques, Ménandre son disciple, Valentin, qui agrandit leur système, étaient Juifs ou Samaritains (1). Les opinions qui troublaient l'Église, étaient pour la plupart empruntées à des doctrines de la synagogue; et maintenant, si l'on remarque les vifs ressentiments qu'excitait parmi les Chrétiens la présence d'une hérésie, la véhémence avec laquelle Tertullien, Clément d'Alexandrie, la poursuivaient, on concevra que la conviction générale que le christianisme devait encore le malheur de ses divisions à la doctrine corrompue de la synagogue, contribuait à augmenter les motifs de haine des Chrétiens contre les Juifs.

Telle était aussi la constitution de l'Église chrétienne, l'esprit de fraternité qui régnait entre les fidèles que ces sentiments se communiquaient de proche en proche; et la haine comme les affections étaient également senties, également partagées par les frères de toutes les Églises : dans toutes les assemblées, au milieu des agapes, comme au sein des métropoles, les voix des orateurs chrétiens se faisaient entendre; et, il faut bien le dire, au lieu de calmer l'irritation et d'amortir les haines, trop souvent ils prêchaient des doctrines passionnées et faisaient entendre des paroles pleines de feu.

Qu'on se représente, par exemple, l'effet prodigieux que devaient produire, au milieu d'une assemblée de Chrétiens pieusement réunis au pied de la croix, ces paroles que nous empruntons à saint Jean Chrysostôme, dans ses oraisons contre les Juifs : « Mes frères, je voulais continuer à vous prêcher « que Dieu ne peut se comprendre : mais un grand « mal appelle aujourd'hui mon attention; ce sont « vos rapports avec les Juifs. Repoussez de vos cœurs « les coupables habitudes de voir et de fréquenter « ces hommes qui étaient les fils d'adoption du « grand Dieu, et qui sont devenus pires que des « chiens. Ils ont repoussé Jésus-Christ, et s'écrient : « Nous n'avons pas d'autre roi que César ! » La sy- « nagogue a pris la forme d'une prostituée qui ne « rougit plus; elle est devenue pour nous la caverne « des hyènes et des bêtes féroces (2). »

Ce ressentiment général de l'Église chrétienne contre les Juifs se révélait encore par les dispositions des conciles, sorte de sentences législatives qui obtenaient la plus grande autorité au milieu de la société des fidèles. Déjà, dans les canons des apôtres, on trouve une disposition formelle qui interdit aux Chrétiens l'entrée des synagogues, aussi bien aux grandes fêtes de l'année, telles que le *purim* et la pâque, que dans les jours de simple sabbat (3). Le clerc qui aurait violé ces défenses est assimilé à ces pontifes de Jésus-Christ qui avaient eu la faiblesse de sacrifier aux dieux sur le trépied sacré. Lorsqu'une foi incertaine avait porté les Chrétiens à déposer des offrandes dans le temple des gentils, ou à fournir de l'huile pour alimenter la lampe du sabbat, la même peine d'excommunication était lancée, et il ne pouvait mériter son pardon que par le plus sincère repentir et la pénitence la plus sévère à la porte de l'église, où, revêtu de l'habit des pauvres et la tête couverte de cendres, il recevait son absolution de la main du diacre.

Le concile de Nicée étend plus loin encore les prohibitions « Les clercs et les laïques ne pourront manger avec les Juifs. » Dans les graves festins de l'antiquité, il était souvent impossible au Chrétien de conserver la pureté de sa foi et la simplicité de sa croyance : soit que le fidèle, mollement assis à la table des gentils, fût obligé de manger la chair des victimes immolées ou de répandre d'abondantes libations, soit qu'appelé au repas plus modeste des Juifs il partageât les racines et les herbes amères de la pâque, sa foi n'en était pas moins exposée à des périls, et les lois solennelles de l'Église proscrivirent souvent la familiarité dangereuse des repas communs entre le Chrétien, les Juifs et les gentils(4).

En même temps, le concile d'Elvire défendait de solliciter la bénédiction des rabbins pour appeler l'abondance des moissons et la fertilité des champs. La synagogue avait alors quelques habitudes communes avec l'Église, et la foi grossière des chrétiens de la campagne demandait la bénédiction des rabbins avec la même ferveur que les prières des prêtres (5).

(1) Le livre d'Épiphane sur les hérésies est certainement le plus complet : mais saint Épiphane, historien très-crédule, a rapporté une multitude de faits que sa raison superstitieuse a expliqués d'une manière fausse ou imparfaite. C'est un guide nécessaire, mais fautif, pour tracer l'histoire des hérétiques. Saint Irénée a plus de philosophie, ainsi que Justin, martyr, et Origène. La meilleure source où l'on doit puiser pour ce sujet, est évidemment les fragments rares, mais plus exacts, des ouvrages des hérésiarques qui ont survécu à la guerre que les orthodoxes leur avaient déclarée.

(2) S. Joann. Chrysost., *in Judæos*, orat. 5.

(3) *Apost. can.*, Labbe, *Collect. concil.*, tom. I.

(4) Labbe, *Magn. Collect. concil.*, tom. I.

(5) Cette coutume de bénir la moisson, et particulièrement les abricots, les pêches et les amandes, existe encore

Enfin les conciles de Laodicée et de Carthage interdirent de recevoir le moindre présent des Juifs et d'avoir avec eux les rapports les plus innocents ; cependant les évêques ne devaient point fermer aux Israélites la porte des églises. « Ceux-ci assisteront à la lecture de l'Évangile et aux instructions des prêtres ; mais lorsque approchera l'heure de la messe des catéchumènes, et qu'on préparera la célébration des mystères, les agapes et le pain de l'eucharistie, alors on les éloignera, afin qu'ils ne puissent souiller par leur présence les pompes de l'Église et révéler ses rites secrets (1). »

CHAPITRE VI.

ÉTAT DES JUIFS DANS L'EMPIRE DEPUIS CONSTANTIN JUSQU'A LA PUBLICATION DU CODE JUSTINIEN.

An de J.-C. 313 à 527.

Tandis que l'Église chrétienne triomphante lançait ses foudres contre la synagogue, la législation des empereurs, tout en s'empreignant de cet esprit nouveau, marchait plus lentement vers les rigueurs politiques. L'empire, au milieu duquel Constantin venait d'arborer l'étendard de la croix, n'avait pas subi une complète révolution, et la conversion du fils d'Hélène avait moins été une loi impérative qu'un exemple pour les sujets : sans doute le nombre de Chrétiens s'était beaucoup augmenté par le changement des croyances du prince ; mais la plupart des provinces conservaient les mœurs et la religion des ancêtres. Quand Constantin arriva au milieu de Rome, le sénat célébra ses triomphes dans le Capitole, comme aux beaux jours d'Auguste et des grandes divinités de l'Olympe, et l'encens brûla en l'honneur du prince sur les vieux autels de la Victoire. Jusqu'à la ruine entière de Licinius et à la fondation de Constantinople, le nouveau disciple du Christ protégea avec une bienveillance égale tous les sujets de son empire, quelle que fût leur foi ; et bien qu'à cette dernière époque sa puissance mieux affermie osât marcher plus franchement dans l'esprit du christianisme, nous allons voir que les lois relatives aux Israélites ne s'empreignirent néanmoins que d'une rigueur lente et progressive. Lorsque Constantin acceptait avec reconnaissance le titre de souverain pontife des divinités du Capitole, lorsque les colléges de prêtres, les antres de Mithra, les mystères d'Isis et les temples de Cybèle étaient protégés dans l'empire, il était impossible que la synagogue ne se ressentît pas de cette tolérance générale que la politique commandait encore au maître du monde romain (2).

Aussi les premiers actes de la législation de Constantin eurent plutôt pour objet de récompenser les Juifs qui embrasseraient la religion chrétienne, que de persécuter ceux qui persistaient dans le culte de leurs ancêtres. Les néophytes jouirent de divers priviléges, et les dignités de l'État vinrent réchauffer leur zèle. On trouve dans le code Théodosien une loi datée des premières années du règne de Constantin, qui punit les Israélites qui s'opposeraient par la violence à la conversion volontaire de leurs frères ; et si l'on ajoute foi au témoignage d'Aboulpharage, plus de douze mille Juifs reçurent la loi du Messie sous Constantin ou son successeur immédiat (3).

Parmi les conversions les plus remarquables de cette époque, l'Église a conservé le souvenir de celles de saint Épiphane, l'historien des hérésies, et du prêtre Joseph, que Constantin revêtit de la pompeuse dignité de comte. Nous allons les rapporter avec quelques détails, parce qu'à travers des récits merveilleux et crédules, elles peuvent nous faire connaître l'état respectif des deux sociétés religieuses alors en lutte. Épiphane était né dans un village de la Syrie, de parents juifs ; sa mère, demeurée veuve, avait épuisé sa fortune à lui faire étudier la loi ; de sorte que lorsque son fils eut l'âge de raison, elle était si pauvre qu'elle l'envoya solliciter la charité de Tryphon, l'un des maîtres de la synagogue : le rabbin fut si content de son zèle et de ses études, qu'il lui légua sa fille et sa fortune en mourant. Épiphane vivait tranquille, visitant les écoles publiques et les oratoires d'Israël, lorsqu'il connut dans le désert un moine nommé Lucius, dont la foi ardente avait été récompensée par le don des miracles. Épiphane visitait avec plaisir cette solitude, autour de laquelle se pressaient les pauvres et les malades. « Un jour, dit-il, que le cénobite avait donné jusqu'à sa robe grossière, il fut miraculeusement revêtu d'un manteau céleste ; et mon âme, qui s'était obstinée dans l'erreur, s'ouvrit enfin aux lumières de l'Évangile. » Lucius conduisit l'Israélite et sa jeune sœur, qui partageait son zèle, devant l'évêque, où ils furent admis au nombre des catéchumènes. Épiphane parcourut

en Espagne. (*Orden de las oraciones hossana Raba*, pag. 473.)

(1) Labbe, *Concilia*, tom. I.

(2) *Voyez* le titre du code Théodosien *de Judæis et cœlicolis*, où les lois de Constantin sont rapportées ; la foi dévote de Théodose les a quelquefois mutilées. Les interpolations sont fréquentes dans le code Justinien.

(3) Aboulpharag., *Dynast.* 7, p. 85.

ensuite l'Égypte, où les erreurs des valentiniens le séduisirent d'abord; il repoussa bientôt les brillantes conceptions des gnostiques, dont il a écrit l'histoire, et fut ensuite élevé par l'empereur à l'évêché de Constantinople (1).

Joseph, que le même prince revêtit de la dignité de comte, avait d'abord exercé dans la synagogue les fonctions d'apôtre ou de prédicateur de la loi de Moïse, sous le patriarche Hillel, qui, avant sa mort, fut soupçonné de christianisme. Nommé tuteur de son successeur Juda, qui jeune encore ne pouvait exercer les fonctions alors héréditaires du patriarcat, il avait pris le gouvernement de la synagogue de Tibériade. L'opinion commune désignait le dernier patriarche comme le plus riche Israélite de la cité (2) : Joseph se hâta de visiter le lieu qui contenait, disait-on, ses brillants trésors; mais quel fut son étonnement, lorsqu'au lieu de monceaux d'or entassés, il ne trouva que l'Évangile de Jean et de Mathieu, et les Actes des apôtres en hébreu. Pendant que Joseph étudiait avec un secret entraînement ces livres du christianisme, le patriarche Juda, dont il devait guider la jeunesse, parvenu à sa vingtième année, se livrait, au grand scandale d'Israël, à tous les excès de la débauche : ce spectacle, joint à quelques miracles que le biographe de Joseph ne manque pas de rapporter, inspira au sectateur de la synagogue un penchant toujours plus vif pour l'Évangile; il le dissimulait peu; et dans une ville de la Cilicie où il était allé pour recueillir le didrachme et réformer l'organisation des écoles, il devint l'objet de l'inquiète surveillance des rabbins; ses frères le surprirent lisant les Actes de l'apôtre Paul, et cette sorte d'apostasie leur causa tant de fureur qu'il fut conduit au milieu des synagogues et livré au fouet des pharisiens. C'est alors qu'il se décida à se faire baptiser. Constantin l'accueillit à sa cour et l'honora de sa confiance; selon le témoignage d'Épiphane, la seule grâce que demanda le nouveau converti, fut la pieuse commission de parcourir la Judée et de bâtir des églises en l'honneur du Christ, particulièrement à Tibériade, à Diocésarée, à Sépboris et à Capharnaüm, cités juives de la Palestine dans lesquelles la religion chrétienne n'avait encore ni prêtres, ni autels. Joseph vint d'abord à Tibériade, où il fit abattre un temple de pierres carrées que l'empereur Adrien avait consacré au *Dieu inconnu*, et que les Juifs destinaient à des bains publics; Joseph résolut de le transformer en église, sous l'invocation des apôtres : déjà les ouvriers réunissaient les pierres, pétrissaient la chaux, tandis que les prêtres purifiaient le sanctuaire, lorsque les rabbins soulevèrent la multitude et vinrent en foule pour s'opposer aux efforts de l'apostat. L'historien à qui nous devons ces faits, a longuement raconté les difficultés que Joseph rencontra dans sa mission, et dit avec douleur que le nouveau comte ne put élever, durant son long séjour dans la Palestine, que quelques églises chrétiennes à Scythopolis et à Diocésarée (3).

Nous avons raconté ces faits, parce qu'ils peuvent faire connaître la situation respective des Chrétiens et des Juifs, dans les premiers temps du gouvernement de Constantin. Les lois de ce prince sont empreintes d'un grand esprit de modération. Des légionnaires s'étaient établis de vive force dans les synagogues; un rescrit de l'empereur les obligea d'en sortir, parce qu'ils ne devaient point troubler les temples et les oratoires dans les jours de fête. Lors des cérémonies du sabbat, les officiers du palais avaient voulu contraindre les Israélites à des services personnels, à comparaître devant le préfet du prétoire ou les tribunaux de justice; l'empereur rappelle le privilége accordé par Sévère à la synagogue, et défend que les Israélites soient cités en aucun lieu pendant leurs fêtes religieuses et même pendant la célébration du sabbat (4). Toutefois, comme les autres citoyens, ils sont soumis aux charges de la curie : « Dans les villes municipales, ils supporteront le poids et les obligations de l'administration publique; *car les Juifs ne peuvent prétendre qu'on accorde à leur foi obstinée* ce qui est réservé aux plus grandes dignités de l'État (5); leurs *respectables patriarches* en seront seuls exempts. Ils sont placés assez haut pour qu'on les comprenne dans une exception (6). Les Chrétiens ne doivent ni inquiéter ni persécuter les Juifs, dont la religion est tolérée dans l'empire; ceux-ci pourront même posséder des esclaves catholiques, pourvu qu'ils ne les soumettent en aucune manière à la circoncision et aux pratiques judaïques (7). »

A mesure que le gouvernement de Constantin s'affermissait, sa politique devenait plus hardie contre les religions qui résistaient encore à l'impérieux ascendant du culte de Jésus-Christ. Vingt-deux années s'étaient à peine écoulées depuis le fameux édit de Milan qui rendit la liberté à l'Église, que déjà Constantin osait célébrer dans les basiliques des Chrétiens, au grand scandale des prêtres du paganisme et des vieux Romains, les fêtes vicennales de son avénement à l'empire. Une nouvelle

(1) Épiphan., *de Vitâ suâ*.
(2) Id., *Hæres.* 30, n° 5.
(3) Id., *ibid.*
(4) Cod. Theodos., tit. 8, *de Judæis et cœlicolis*.
(5) Cod. Théod., leg. 3.
(6) *Ibid.*, leg. 4.
(7) *Ibid.*, tit. 9. Cod. *ne christ. mancip. Jud. habeat.*

capitale s'était élevée sous une administration nouvelle, et Constantin s'était persuadé que la société reconnaissante des Chrétiens soutiendrait son autorité encore disputée, tandis que les sectateurs des anciens cultes la verraient toujours avec une jalousie secrète et pourraient à la fin s'entendre pour la renverser. Il songea, dès ce moment, à détruire l'édifice décrépit du polythéisme, dont les ruines mêmes étaient encore menaçantes. Par ses ordres, des officiers du palais parcoururent les provinces; et tandis que la hache impitoyable ne respectait ni les temples des dieux, ni les bois sacrés, qu'Antioche déplorait les voluptueux bosquets de Daphné, et l'Égypte le majestueux colosse d'Isis, la plupart des synagogues d'Alexandrie, de Rome et de Carthage étaient livrées au zèle fanatique des Chrétiens qui, excités par les prédications passionnées de leurs évêques, renversaient les murailles des oratoires et des synagogues, longtemps témoins des prières et des cérémonies d'Israel (1).

Il existe encore une lettre curieuse d'Eutropia, mère de l'impératrice Fausta, dans laquelle la pieuse chrétienne dénonce à saint Macaire et aux évêques de Syrie les cérémonies impies et les profanations sacriléges des Juifs, dont elle avait été témoin. « La dévotion l'avait conduite dans la Palestine; à deux cent cinquante stades de Jérusalem, elle s'était arrêtée près du térébinthe de la vallée de Mambré, lieu vénérable où Abraham avait exercé l'hospitalité envers les trois anges envoyés de Jéhovah (2). A côté du puits antique où le patriarche abreuvait ses troupeaux, s'élevaient confondus les oratoires des Israélites et de petits temples que les gentils avaient élevés en l'honneur des divinités favorables. Ce qui avait surtout étonné la pieuse Eutropia, c'était l'assemblage bizarre qu'offrait la vallée de Mambré ou du Térébinthe: chaque année on y tenait un marché, on y célébrait une fête commune; le marchand juif, l'Arabe du désert, y descendaient de leurs chameaux pour honorer la terre d'Abraham, et les gentils offraient des libations de vin, des bœufs couronnés de guirlandes, le coq et le bouc, symbole de l'impureté; la foule et la confusion étaient si grandes, que les Chrétiens se plaignaient de ne pouvoir accomplir les ablutions prescrites, tant les eaux du puits d'Abraham étaient corrompues par le parfum des gentils et les gâteaux de farine que les rabbins et les pontifes jetaient au fond des eaux pour les purifier (3).

A peu près vers ce même temps, Hélène visitait la Palestine, où le spectacle de tant de lieux révérés, et de cette nation autrefois si puissante et alors dispersée, ralluma son zèle et passionna sa dévotion: chaque oratoire, chaque station de son pèlerinage, lui rappelaient les grands événements de l'histoire sacrée et le souvenir de l'ingratitude des Israélites. Elle visita le mont Garizim, où les Samaritains prétendent qu'Abraham se prépara au sacrifice de son fils. Au puits de Sichem, Jésus-Christ avait demandé un peu d'eau à la Samaritaine; la source voisine, ombragée de platanes, était celle où Jacob se baignait avec ses troupeaux, et un amandier planté des mains du patriarche rappelait le songe prophétique sur sa longue postérité. Dans Jérusalem, Hélène admira tour à tour les vestiges du palais de Salomon, la modeste demeure d'Ézéchias, la fontaine de Siloé, le mont Golgotha, où Jésus avait été crucifié par les Juifs, et la pierre sépulcrale qui avait recouvert son corps. Toute remplie de ces douloureuses impressions, Hélène voulut, par un monument durable, rappeler l'aveuglement des Juifs; sur le lieu même où ils avaient abreuvé le Nazaréen de tant d'outrages, s'éleva une riche basilique: cette croix, que les rabbins et les docteurs considéraient comme le témoignage éternel de l'opprobre d'un imposteur, recherchée avec soin, devint une précieuse relique, et le nouveau maître du monde romain ne dédaigna pas d'orner l'aigle des Césars des clous qui avaient servi aux maîtres de la synagogue pour crucifier le Messie (4).

Toutes ces idées étaient bien propres à écarter de la législation les principes de modération et de sagesse qui avaient marqué les premiers actes du règne de Constantin; aussi les lois de Constance, son successeur à l'empire, se ressentent de l'effervescence toujours croissante des opinions religieuses. Il n'existe dans le code Théodosien que trois rescrits de ce prince sur les Juifs; mais il signalent un changement complet dans l'esprit de la législation. Le plus ancien ratifie pour la première fois la défense imposée aux Chrétiens par les conciles de s'unir à une Juive par le mariage (5); Constance considère ces unions comme criminelles, et les prive de tous les priviléges de la légitimité. Une autre loi ne permet plus aux Israélites d'acquérir et de posséder des esclaves catholiques: confondant les choses qui tiennent à l'ordre civil avec celles qui résultent des idées religieuses, le législateur déclare qu'il ne peut tolérer l'autorité d'un maître dans eux que les oracles de la religion condamnent à la servitude; l'es-

(1) Euséb., *de Vitâ Constantin.*, lib. III.

(2) Genès., XVIII.

(3) Sozomen. I, cap. IV.

(4) Euséb., *de Vitâ Constantin.*, lib. III, c. XXV, XLVII, LI, LIII.

(5) Cod. Theodos., tit. 8, *de Judæis et cœlicolis*, I, 6.

clave qu'un Juif aurait circoncis devient libre, et le maître est puni de mort; enfin Constance frappe par la confiscation l'homme libre qui, fuyant les autels de Jésus-Christ, va prier dans la synagogue; l'apostat sera privé en outre de la faculté de faire son testament et de disposer de ses biens par un acte de dernière volonté (1).

Sous les coups de ces lois sévères, les Juifs tentèrent de se soulever sur plusieurs points de la Palestine. Tandis que les légions romaines combattaient dans l'Occident les armées de Magnence (2), Diocésarée devint le siége d'une vaste trahison, qui avait pour objet d'ouvrir le territoire de l'empire à Sapor et de favoriser l'invasion des Perses: la longue résistance de Nisibe ne permit pas l'accomplissement de ce criminel projet; Diocésarée fut détruite par le César Gallus; et si l'on doit s'en rapporter au témoignage de saint Hilaire, Constance renouvela contre les Juifs la loi de l'empereur Adrien qui leur défendait d'approcher des murs de Jérusalem (3).

Si l'on peut juger d'un siècle par les écrits contemporains, il ne sera pas inutile de remarquer que le règne de Constance est tout rempli de violentes déclamations que l'Église chrétienne adressait à la synagogue; les évêques et les prêtres n'abandonnaient un moment les vaines disputes de l'arianisme que pour s'élever contre l'obstination et l'ingratitude des Juifs. Parmi ces monuments que le temps a respectés, il en est un d'une forme singulière et qui peint l'état des opinions et des esprits; c'est un dialogue entre dix vierges chrétiennes, sur des matières de morale et de foi: tandis que Marcelle, l'une des pieuses épouses de Jésus-Christ, célèbre les vertus et les douceurs de la chasteté, et que Théophila, au contraire, considère le mariage comme un remède fourni à la fragilité humaine, Thècle, la plus âgée, déclame contre les Juifs, leur impiété endurcie et les persécutions qu'ils ont fait éprouver à l'Église chrétienne. A travers le style un peu oriental de ce dialogue, on retrouve encore les objections et les raisonnements qu'à toutes les époques les catholiques firent entendre contre les Israélites récalcitrants (4).

A la mort de Constance, commence une époque singulière pour la synagogue. Le successeur de ce prince, l'empereur Julien, n'avait aucune prédilection personnelle pour la religion des Juifs; tout occupé de la régénération du paganisme, du soin d'embellir ses temples et de multiplier ses sacrifices, le prince philosophe jetait à peine un regard curieux sur les antiquités judaïques. Dans son livre contre le christianisme, dont saint Cyrille nous a conservé des fragments, Julien, imitateur de Celse et de Porphyre, s'élève contre les divines Écritures; il attaque avec une dialectique adroite l'édifice entier de la Genèse, et le présente comme un calque imparfait des chants mystérieux d'Orphée sur le chaos. Dans cette vaste réunion de lois et de traditions cérémonielles recueillies par Moïse, César n'applaudit qu'à la coutume de la circoncision, parce qu'elle a été empruntée à l'Égypte, et aux sacrifices secrets du criobole et du taurobole (5). Dans une lettre adressée aux habitants d'Alexandrie, Julien engage les citoyens d'une ville que daigna visiter Sérapis, à fuir la superstition des Hébreux, race exilée que les Égyptiens tinrent longtemps dans la servitude, et à se souvenir enfin que que le grand Jupiter ouvre pour les Alexandrins les sources bienfaisantes du Nil, tandis que Jéhovah avait ordonné aux Hébreux de dépouiller l'Égypte. Julien n'estimait donc que faiblement le culte et la religion de Moïse; mais ce qui le porta à réunir les débris dispersés de la synagogue, ce fut la haine profonde qu'il portait au christianisme, et le désir passionné de soulever contre la prédication évangélique tous les souvenirs comme tous les témoignages. Le Nazaréen avait prédit la ruine de Jérusalem, et les Pères de l'Église rappelaient sans cesse la dispersion des Juifs comme une preuve vivante de la divine mission du Christ. Julien, qui avait nourri son enfance de l'étude de l'Écriture dans les églises de Constantinople, avait compris de quelle importance il était, pour le triomphe du paganisme, de renverser ce témoignage solennellement invoqué par les Chrétiens, et, en rétablissant Jérusalem, son temple, ses autels et ses prêtres, de porter un coup mortel à la religion rivale. La même politique haineuse qui l'entraînait à rappeler les donatistes de l'exil, à substituer au labarum sacré l'aigle de Jupiter et les images du Capitole, le détermina aussi à réunir les débris dispersés de la république des Juifs, pour faire de cet événement une arme puissante dans ses discussions philosophiques.

Parmi les ouvrages de Julien, le temps a respecté une épître qu'il adresse à la communauté des Juifs vers le même temps qu'il dictait au sophiste Libanius, le fameux *Misopogon*, contre les habitants d'Antioche: « Le dernier règne a été dur, non

(1) Cod. Theod., tit. 8, *de Judæis et cœlicolis*, I, 7.

(2) Sozomen., lib. II, cap. IX, pag. 455.

(3) S. Hilar., *in Ps.* 58, p. 731-734.

(4) Fleury le reproduit en entier avec son érudition et sa simplicité habituelles.

(5) Fabricius, *Bibl. græca*, lib. V, pag. 44, et le docteur Lardner, *Heathern Testimonies*, tom. IV, pag. 44, ont recueilli tout ce qui reste de l'ouvrage de Julien contre le christianisme.

« pas tant à cause de votre servitude, que parce « que vous étiez soumis à des charges qui vous « étaient imposées sans l'ordre de l'empereur. Moi-« même j'ai été témoin de ces exactions, et j'ai « livré aux flammes les ordonnances que l'on con-« servait pour vous opprimer. N'imputez point vos « douleurs à Constance, mais aux impies, aux « bavards qui mangeaient à sa table : je les ai fait « saisir de ma propre main et plonger dans une « fosse, afin qu'il n'en restât pas de traces parmi « nous. Comme je veux vous combler de grands « bienfaits, j'ai exhorté votre patriarche Hillel à « ne plus exiger les tributs, pour que, vivant en « paix, vous puissiez adresser des vœux au ciel, « et demander la prospérité de mon règne à ce « grand Dieu qui m'a imposé la couronne de ses « mains très-pures. L'objet de vos souhaits doit « être qu'après avoir heureusement terminé la « guerre de Perse, je rétablisse la sainte ville de « Jérusalem, que vous désirez habiter depuis tant « d'années, et que j'y rende grâce au grand Dieu « avec vous (1). »

A l'époque où Julien réveillait ainsi les espérances d'Israël, la synagogue était dans la joie, parce que *le temps était arrivé où Dieu vengerait son peuple et relèverait Sion captive.* Suivant les promesses des rabbins, les Israélites devaient, 480 ans après leur dispersion, régner sur l'empire romain, et vendre ses habitants aux Sabéens; et tandis que Jérusalem, brillant d'une splendeur nouvelle, s'élèverait au-dessus des nations, le Messie libérateur devait dompter les royaumes et soumettre les princes de la terre (2). Ces espérances, déjà si puissantes par elles-mêmes sur l'âme superstitieuse des Israélites, furent encore fortifiées par les promesses de Julien. Ils se livrèrent à des acclamations bruyantes; et tel était alors le caractère passionné des joies de la synagogue, qu'elles se manifestèrent par la profanation des temples chrétiens : les Juifs se rassemblèrent en tumulte dans plusieurs villes de la Syrie, et renversèrent les églises naissantes de Gaza et d'Ascalon. Plus de cinquante ans après cette sédition, saint Ambroise déplorait encore sur les basiliques de Damas les tristes ravages des Juifs pendant *le règne éphémère de l'apostat* (3).

Lorsque Julien se préparait dans Antioche à poursuivre la guerre contre les Perses, quelques-uns des chefs de la synagogue et les vieillards du sanhédrin vinrent lui faire entendre les paroles reconnaissantes de la communauté. Au milieu des occupations de la guerre et des travaux de la philosophie, Julien ne dédaigna pas de s'entretenir avec les maîtres et les rabbins; et le prince, qui faisait abattre les cathédrales des Chrétiens d'Antioche et les écoles des églises, se plaignit aux pontifes juifs de leur négligence pour les sanctifications et les prières. « Pourquoi vos sacrifices ont-ils cessé, « dit-il, au moment où le secours des cieux m'est si « nécessaire? » Alors les députés juifs rappelèrent en gémissant que le temple était détruit et que la loi sacrée d'Israël ne permettait de sacrifier que dans ce sanctuaire. « Eh bien! lisez vos prophètes, « et vous verrez que vos malheurs doivent cesser « sous mon règne. Que le temple de Salomon se « relève de ses ruines, et qu'au milieu des chants « de vos lévites des milliers de bœufs tombent im-« molés, comme au temps de votre grand roi! »

La volonté impatiente de Julien n'attendit pas la fin de la guerre de Perse pour cette pieuse entreprise : un rescrit ordonna que le sanctuaire des Juifs serait construit vis-à-vis l'église de la Résurrection, et qu'une colonie d'Israélites, souveraine dans Jérusalem, donnerait désormais des lois aux Chrétiens ou Nazaréens. Dans une de ses lettres, Julien charge son ami Alypius d'exécuter ses ordres; il veut qu'il puisse suspendre, s'il le faut, les travaux de l'empire, et il le supplie d'abandonner quelques moments l'heureux commerce des Muses et de la philosophie, pour rendre à un peuple antique la pompe de ses cérémonies et multiplier le nombre des sacrifices aux dieux immortels (4).

Les Chrétiens durent apprendre en tremblant les ordres de Julien. Si le projet de l'empereur s'accomplissait sans obstacle, le christianisme était frappé dans sa base. « Quelle victime, quel holocauste il promettait à ses dieux! s'écrie saint Grégoire de Nazianze : vous-même, ô Christ! et tout ce qu'il y avait de fidèles dans l'Assyrie, auriez été soumis à l'empire du démon (5). » « Il fallait avoir une foi bien ardente, ajoute saint Jean Chrysostôme, pour ne point se laisser aller à la crainte commune (6). » Aussi, au milieu des assemblées des fidèles, on n'entendait que pleurs et gémissements; les prêtres et les évêques rassuraient à peine les doutes timides et la foi incertaine des Chrétiens.

Les Juifs, au contraire, avaient cru entendre l'ordre de Dieu même. L'heureuse nouvelle du rétablissement de la nation s'était répandue dans l'Orient et l'Occident; des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, vêtus de leurs habits de fête, s'étaient réunis dans la ville sainte; à peine Alypius eut-il fait connaître les solennelles volontés du

(1) Julien le nomme; mais il ne le considère pas comme le Dieu unique. *Epist. fragm.* 295.

(2) S. Hieron., *in Psalm.*

(3) S. Ambros., lib. v, epist. 29, p. 154.

(4) Julian., epistol. 29.

(5) S. Gregor. Nazianz., orat. IV.

(6) S. Joann. Chrysostom., *Orat. adversùs Judæos*, tom. I, p. 580; t. II, p. 574.

prince, que les travaux commencèrent. De prodigieux amas de matériaux, dit saint Grégoire, s'élèvent comme des montagnes; on nettoie de ses décombres le lieu où jadis était le temple. Vous eussiez vu autour de ce temple encore frappé de la malédiction céleste, les Israélites prodiguant leurs richesses et leurs soins : les uns remuaient la terre avec des pelles et des bêches en argent; les autres transportaient, dans de riches corbeilles, le ciment, les pierres carrées qui devaient servir aux parvis et à orner le portique; les femmes et les enfants, vêtus de lin et de soie, recevaient dans leurs robes flottantes les décombres et jusqu'à la poussière du sol; tous faisaient entendre des cantiques de reconnaissance envers le Dieu qui les avait tirés de l'Égypte et de Babylone, et qui faisait encore cesser une autre captivité non moins pesante. Mais le Seigneur allait à ses fins : les Juifs insultaient à notre Christ, et les amis de l'apostat nous demandaient en souriant où était le Galiléen. Cependant, le soir de cette bruyante journée, un vent impétueux s'élève tout à coup, et disperse avec fracas les pierres et le ciment; les fondements creusés avec tant de peine sont comblés; la terre tremble avec d'horribles mugissements; un portique sous lequel plusieurs milliers de Juifs avaient couru chercher un abri, croule bientôt et les écrase de ses ruines. Les Juifs se précipitent dans une église; des flammes les y poursuivent comme pour les dévorer. L'air était embrasé, le tonnerre grondait; et les coups redoublés de la foudre frappent les hommes, calcinent la pierre et mettent en fusion les outils de fer et d'argent dont le sol est couvert. Quel spectacle offrait ce vaste champ jonché de cadavres et de débris entassés pêle-mêle! Cependant, la persévérance des Israélites ne se laisse point vaincre par ces terribles obstacles; le zèle les appelle encore le lendemain à leurs travaux : de nouvelles secousses se font sentir; les flancs du sol entr'ouvert lancent des tourbillons enflammés qui rejettent avec violence les pierres qu'on s'efforce vainement d'imposer à la terre. Autant de fois la main de l'homme veut élever ses fragiles ouvrages, autant de fois, ajoute saint Grégoire, la main de Dieu les détruit, accomplissant ainsi les paroles de l'Écriture : « J'arrêterai les entreprises insensées de l'impie, et ma main abîmera ses ouvrages (1). »

A ce récit extraordinaire d'un contemporain, récit capable, dit Gibbon, d'exciter la piété du croyant et l'étonnement de l'incrédule (2), saint Cyrille, évêque de Jérusalem, ajoute divers prodiges. Dans la seconde nuit de ce phénomène, au moment où la terre et le ciel semblaient se confondre, une croix éclatante parut au milieu des nuages, entourée d'un vaste cercle qui brillait de mille feux. Le lendemain, les Juifs trouvèrent leurs vêtements empreints du signe de cette croix miraculeuse, ce qui amena de nombreuses conversions dans Jérusalem (3).

Les Pères de l'Église, en rapportant cet événement, en ont appelé non-seulement au témoignage contemporain de l'Église chrétienne, mais encore à celui des gentils. Saint Grégoire de Nazianze, qui l'a décrit à la fin de l'année même où il s'accomplit, assure hardiment que les païens les plus obstinés ne contestaient pas le prodige, et qu'ils l'attribuaient à des accidents physiques ou au pouvoir des démons. Quelque étrange que cette assertion puisse paraître, elle est cependant confirmée par le récit d'Ammien Marcellin. Cet historien philosophe, défenseur zélé, mais impartial, des institutions et des doctrines du paganisme, a raconté, dans son histoire, les obstacles que trouva le rétablissement du temple de Jérusalem. « Tandis qu'Alpyus, dit-il, aidé du gouverneur de la Judée, pressait les travaux difficiles du temple de Jérusalem, de redoutables globes de feu sortirent du milieu des fondements et éclatèrent sur les ouvriers qu'ils blessèrent cruellement; ces feux irrités rendirent inutiles les opiniâtres efforts des travailleurs, qui tentèrent plusieurs fois, mais vainement, de s'approcher de la terre où jadis était le temple (4). » Dans une de ses lettres au philosophe Libanius, Julien lui même avoue qu'il a voulu relever le temple de Jérusalem; et retraçant l'histoire de ce monument antique, il rappelle qu'il a été détruit trois fois depuis la mort de son premier fondateur; ce qui ne serait point exact, s'il n'avait compté pour une troisième destruction la catastrophe arrivée sous son règne.

Cet événement était trop grave dans l'histoire de la synagogue, pour que les rabbins aient gardé le silence. « Julien, dit l'annaliste David Ganz, ordonna de reconstruire l'édifice saint du temple, et fournit à toutes les dépenses nécessaires sur son trésor; mais l'empêchement vint du ciel, car César fut blessé dans la guerre de Perse (5). » — « Au temps du roi Chanan, ajoute Gédaliah dans sa *Chaîne des traditions*, vers l'an 4349, les livres des annales

(1) S. Gregor. Nazianz., *Orat. adversùs Judæos*.

(2) Gibbon est de tous les historiens celui qui a rapporté avec le plus d'impartialité les divers récits sur ce phénomène.

(3) S. Cyrill., *Epist.* 24.

(4) Amm. Marcell., XXIII, cap. V. *Cum rei fortiter incumberet Alypius, juvaretque provinciæ rector, metuendi globi flammarum, prope fundamenta crebris assultibus erumpentes, fecere locum exustis aliquoties operantibus inaccessum, hocque modo elemento destinatius repellente, cessavit inceptum.*

(5) Ganz, *Tsemach*, p. 2.

rapportent qu'un mouvement eut lieu dans tout l'univers : comme le temple était tombé, les Juifs le reconstruisirent à très-grands frais par l'ordre de l'empereur Julien ; mais des flammes vinrent du ciel, et un grand nombre de Juifs furent brûlés (1).

Nous avons rapporté avec impartialité tous ces témoignages, que nous abandonnons à la saine critique. Si la piété du chrétien peut y adorer une providence secrète qui fit éclater sa vengeance contre une secte proscrite, le philosophe peut n'y voir aussi qu'un de ces terribles phénomènes fréquents dans l'Orient, et qui, à une époque presque contemporaine, renversèrent de florissantes cités dans l'Asie Mineure. Quel que soit donc le jugement qu'en porte l'histoire, il suffira de dire qu'avec le règne de Julien s'évanouirent encore une fois toutes les espérances d'Israël. Son successeur Jovien rétablit le culte du Messie, et la croix de Jésus-Christ brilla de nouveau à côté de l'aigle de l'empire. La courte administration de ce prince ne permit pas à son zèle pour la foi catholique de se manifester autrement que par la restauration des églises abattues durant le règne de Julien. Valens et Valentinien, également revêtus de la pourpre, n'eurent qu'une foi incertaine sur les dogmes réels du christianisme. Valentinien adopta le symbole de Nicée ; Valens protégea la doctrine des Ariens : les disputes entre les deux sectes absorbèrent l'attention de ces disciples couronnés. Valens, protecteur de la foi d'Arius, se laissa entraîner vers tous les excès de la persécution contre les orthodoxes, et la soumission d'une opinion rivale occupa plus sa pensée que l'extinction du paganisme et du culte de Jéhovah. « Pendant que l'empereur Valens persécutait les catholiques, dit un historien de l'Église (2), il laissait aux Juifs et aux païens mêmes, le libre exercice de leur religion. Ils observaient en paix leurs cérémonies profanes rétablies par Julien et que Jovien n'avait pas eu le temps d'interdire. » Durant tout le règne de Valens, en effet, la synagogue put adresser paisiblement ses vœux au Dieu d'Israël. Idace a soin de consigner dans ses Fastes qu'on célébra avec pompe les fêtes de Jupiter et de Cérès, et que, dans Antioche et Alexandrie, les Juifs se mêlèrent aux païens au milieu des saintes orgies de Bacchus : on vit, sous le règne d'un empereur chrétien, des hommes revêtus de la peau du tigre de l'Inde, parcourir les cités populeuses de l'Asie, et célébrer le fils de Sémélé, que quelques philosophes mystiques du règne de Julien avaient confondu avec Moïse et Josué (3).

(1) *Schlalschelet Hakkabala*, ad ann. 4349.
(2) Theodoret, cap. IV, *Hist.* 14.
(3) Idacius, *Fast.* 21.
(4) Cod. Justin., *de Judæis et cœlicolis*.

Toutefois il existe dans le code de Justinien plusieurs lois intitulées du nom de Valens et de Valentinien, et après lui de Gratien, qui signalent l'esprit quelquefois impartial, mais souvent encore persécuteur, de leur législation par rapport à la synagogue. « Les Juifs, dit l'empereur Valens, se flattent d'être exempts des charges de la curie ; mais ne savent-ils pas qu'il n'est pas même permis, en se consacrant aux autels, de se dispenser de contribuer aux devoirs publics (4) ? » — « Nous apprenons, écrivent au préfet militaire les empereurs Valens et Valentinien, que des soldats ont violé l'asile des synagogues et poursuivi des criminels dans cette enceinte : faites respecter les temples ; le droit d'asile y est établi. » — « Vous demandez, répondent-ils au comte des sacrées largesses, comment il faut punir l'homme revêtu d'une dignité qui se fait Juif : confisquez ses biens et privez-le des insignes de ses fonctions ; qu'il soit désormais incapable de tester ou de recevoir un legs par testament ; cependant qu'on attaque l'acte de ses dernières volontés dans les cinq ans de sa mort, autrement l'action sera prescrite (5). »

La législation de Théodose, d'Honorius et d'Arcadius, respire une plus grande indulgence ; les Juifs y sont placés, comme les autres sujets de l'empire, sous la protection des lois et de l'administration publique ; leurs synagogues sont garanties contre le zèle des chrétiens et l'avarice des magistrats : « Car aucune loi ne prohibe leurs rites. » — « Les comtes des sacrées largesses, les magistrats de province, ne pourront sous aucun prétexte imposer des tributs à l'agrégation des Juifs ; s'ils en levaient malgré les défenses, on leur appliquera la peine des concussionnaires (6). On se gardera bien d'insulter par d'outrageantes paroles *les illustrissimes patriarches* des Hébreux (7). Comme le jour du sabbat est un temps de repos pour la synagogue, les Juifs seront, pendant cette journée, exempts de tout service personnel. Toute sédition tumultueuse des catholiques qui tendrait à livrer aux flammes les oratoires des Israélites, sera sévèrement punie ; on restituera même aux maîtres et aux rabbins les synagogues usurpées, à moins que l'évêque ne les ait déjà consacrées au service de Dieu. Dans ce dernier cas, on leur en payera le prix, ou bien la communauté des fidèles leur fournira un terrain pour élever un nouvel oratoire (8).

« Cette protection de leurs rites et de leur culte est tout ce que les Israélites pourront exiger. Les magistrats ne devront pas les appeler aux honneurs

(5) Cod. Justin., *de Judæis et cœlicolis*.
(6) Cod. Theodos., tit. 8, *de Jud. et cœlicolis*, ad ann. 396.
(7) *Ibid.*, leg. 10, ad ann. 412.
(8) *Ibid.*, leg. 25, ad ann. 423.

de la curie, quoiqu'ils soient soumis à ses obligations. Il seront exclus de la milice du palais, bien qu'ils puissent exercer les professions libérales, et même l'art sublime de l'éloquence dans le barreau (1). Ils n'oublieront pas qu'ils doivent montrer un respect absolu pour la religion du prince, et s'abstenir de la troubler par la publicité bruyante de leurs cérémonies; telle est la fête d'Aman, où leur joie se manifeste par des actes qui alarment la religion catholique et insultent à l'ordre public (2).

« La surveillance attentive des magistrats dans ce qui tient à la paix intérieure de l'empire, ne s'étendra pas aux actes de juridiction de la synagogue par rapport aux Israélites; ainsi leurs *illustres* patriarches et leurs *respectables* primats s'occuperont de l'ordre intérieur des oratoires, sans que les magistrats puissent s'immiscer dans l'examen de leurs rites et l'appréciation des excommunications religieuses: mais toutes les contestations civiles que les patriarches juifs et les primats ont quelque temps décidées par l'exercice de leur propre juridiction, seront désormais jugées par les tribunaux ordinaires de l'empire et d'après les lois romaines. Ce principe n'exclut pas la faculté générale de faire prononcer sur leurs contestations par arbitres juifs, pourvu que leur sentence soit soumise à l'approbation du préteur. Tout ce qui se fera en dehors de ces limites établies, sera considéré comme une usurpation: ainsi le patriarche Gamaliel, qui a envahi les prérogatives des préteurs, sera ramené à ses devoirs; on lui rappellera que ses fonctions se concentrent dans les affaires religieuses et ne s'étendent point à la police judiciaire et politique (3).

« Le Juif pourra librement posséder des propriétés territoriales et des esclaves, dont il disposera suivant sa volonté par vente ou donation; l'apostat seul qui a quitté le christianisme pour adorer dans la synagogue, sera tout à fait incapable de jouir des droits attachés à la propriété. Le Juif ne sera même pas privé de la faculté de faire un testament, droit attaché au titre de citoyen: toutefois, comme il serait à craindre qu'il ne se laissât entraîner par ses passions religieuses, il ne lui sera pas permis de déshériter celui ou ceux de ses enfants qui auraient embrassé le christianisme; le testament sera nul s'il ne leur laisse en totalité la portion qui leur reviendrait en cas de décès *ab intestat*. Cette nullité ne frappera point les affranchissements des esclaves; car la liberté une fois obtenue par un acte, quel qu'il soit, ne peut plus dépendre des chances d'un testament. Mais, ajoutent les empereurs, si le père a de justes motifs pour déshériter son fils qui a embrassé le christianisme, il doit alors les exprimer: ainsi, par exemple, si le fils ingrat, secouant l'autorité paternelle, a dissipé sa vie dans les plaisirs et la débauche, s'il a refusé des aliments à son père dans l'indigence, alors celui-ci pourra le déshériter, pourvu qu'il lui laisse le quart de ses droits successifs, *en l'honneur de la religion* (4).

« S'il ne peut être permis aux chrétiens de persécuter les Juifs, tolérés dans l'empire, on doit se garder en même temps d'agrandir par des concessions imprudentes l'existence du judaïsme. L'apostat sera donc puni des peines les plus sévères: l'esclave qu'un maître juif a circoncis au mépris des lois impériales, deviendra libre de plein droit, même sans recourir au mode d'affranchissement devant le préteur, à moins qu'il n'ait volontairement consenti à subir la circoncision; en ce cas, il ne cesse d'appartenir à son maître juif que pour tomber au pouvoir du fisc. Les chrétiens devront fuir les cérémonies du judaïsme; les évêques surveilleront les prêtres, afin qu'ils ne contractent pas des liens trop étroits dans la société des Israélites, qu'ils n'assistent pas à leurs pâques et à leurs fêtes publiques. On ne rétablira point les synagogues et les oratoires qui tombent of vétusté; mais ceux qui auraient été détruits dans un mouvement populaire, doivent être restaurés aux frais des curies municipales, ou même de la communauté des chrétiens, si l'évêque avait favorisé ces désordres (5).

Ces lois, qui conservaient encore, comme on le voit, un certain caractère de sagesse et d'impartialité, n'étaient pas toujours exécutées. L'influence du clergé était alors trop puissante sur la multitude, et cette multitude trop passionnée, pour que des rescrits de modération et de justice fussent obéis dans les provinces. Les monuments constatent que dans l'empire d'Occident, en Italie surtout, la foule soulevée n'épargna pas plus les synagogues que les temples des divinités du polythéisme. Lorsque Maxime passa les Alpes pour envahir l'Italie, les Juifs et les païens accoururent de toute part et se plaignirent des persécutions qu'ils avaient éprouvées; Maxime leur permit de relever les temples et les synagogues abattus.

Un exemple tiré de l'histoire de saint Ambroise prouve encore la résistance qu'opposaient les évêques et les prêtres aux intentions souvent impar-

(1) Cod. Theod., leg. 24, ad ann. 418.
(2) *Ibid.*, ad ann. 409.
(3) *Ibid.*, ad ann. 412.
(4) Cod. Theodos., constit. 28. — Code Justin., constit. 21.
(5) Cod. Theodos., const. 48.

tiales des empereurs envers les Juifs. Dans une ville (1) de l'Osrhoène, les Chrétiens avaient brûlé une synagogue au milieu de ces moments d'effervescence fanatique si fréquents parmi les Chrétiens d'Asie (2) : c'était le jour d'une des grandes solennités de l'Église; une procession de moines parcourait les rues chantant l'hymne solennel des Machabées, lorsque quelques hérétiques valentiniens assaillirent ce pieux concours de fidèles; une lutte s'engage; l'avantage demeure aux moines, qui, pleins de fureur, non-seulement se précipitent sur les églises des valentiniens, mais encore brûlent une des synagogues de Callinique. Le désordre avait été si bruyant, les dommages si considérables, que le maître de la milice d'Asie crut devoir en informer l'empereur : un sage rescrit de Théodose soumit les évêques et les moines à rétablir les synagogues qu'ils avaient détruites, et à donner l'équivalent des pertes subies par les Juifs (3). C'est à cette occasion que saint Ambroise dénonça au monde chrétien, comme un monument plein d'iniquité, la sentence de Théodose. Dans une lettre qu'il adresse à l'empereur, il s'exprime avec une vivacité dévote que ne peut excuser le zèle le plus ardent. « La parole d'un prêtre ne peut déplaire à « votre clémence, dit-il; je parlerai donc de « l'étrange jugement qui force un évêque chrétien « et les pontifes de l'Église à contribuer au réta- « blissement d'une synagogue. Ne voyez-vous pas la « triste position où vous les placez? S'ils obéissent « à vos ordres, ils oublient les devoirs sacrés de la « religion; s'ils refusent l'obéissance, ils se mettent « en rébellion contre vos suprêmes décrets. Sou- « venez-vous de Marc d'Aréthuse : il aima mieux « offrir sa tête sacrée au glaive du bourreau que « de contribuer, sous Julien, au rétablissement du « temple d'Apollon et des bosquets profanes de « Daphné. Je prends sur moi le crime de l'évêque « de Callinique; je suis le coupable, frappez. Je le « déclare hautement, si je n'ai point abattu les « synagogues à Milan, c'est que Dieu les a frappées « lui même : elles sont tombées; il n'en existe plus « dans mon diocèse. On parle des désordres des « moines et des maux qu'ils ont entraînés; mais « les devoirs de la religion parlent plus haut aux « saintes âmes! D'ailleurs, a-t-on réparé les temples « du Christ ruinés par les Juifs sous l'apostat? Les « maisons et les églises des chrétiens sont encore « couvertes de décombres à Nazareth et Alexandrie: « et lorsque Jésus n'est point vengé, on prendrait « tant de soin de satisfaire la synagogue! Les Juifs « ont impunément brûlé les autels, souillé le bap- « tistère, et on ne leur a demandé aucune répara- « tion; et l'on voudrait soumettre un évêque, et « avec lui un peuple de Chrétiens, à relever les « synagogues obscures d'une ville sur l'extrême « frontière de l'Orient? C'est encore ici un effet de « la malice des Juifs, qui appellent sur nous des « prisons et des supplices. Les entendez vous déjà « s'applaudir de nos malheurs! Ils diront : Nos « temples s'enrichissent aujourd'hui de leurs dé- « pouilles, comme jadis le Capitole brillait des « dépouilles du Cimbre et des barbares. Ces paroles « accuseront votre règne aux yeux de la postérité, « et votre âme devant le juge éternel qui dispose « des couronnes (4). »

L'éloquence véhémente de l'évêque de Milan ne fut point écoutée; sa lettre, adressée à Théodose, demeura sans réponse; et lorsque l'empereur vint visiter l'église de Milan, saint Ambroise fit entendre dans l'assemblée des Chrétiens de sévères reproches sur l'insouciance et la faiblesse du prince. Théodose écouta sans interrompre le prédicateur indiscret; et lorsque l'ardent évêque descendit du trône épiscopal, il se borna à lui dire qu'il modifierait quelque chose à ses ordres, si les moines turbulents promettaient de ne plus quitter le désert et de vivre dans la solitude.

La résistance hardie de saint Ambroise prouve donc que l'opinion de la multitude des Chrétiens était encore plus passionnée que les lois du prince et l'esprit général de son gouvernement. Dans une société privée d'institutions régulières, et où venait de naître et de triompher une religion puissante sur la foule, les sages résolutions des empereurs durent être souvent emportées par le torrent des passions populaires. Aussi la situation des Juifs ne demeura pas toujours telle que la loi l'avait faite; et tandis que les mains intolérantes de quelques Chrétiens n'épargnaient ni les temples des dieux de l'Olympe, ni leurs simulacres d'or et d'ivoire, la modeste synagogue de l'Israélite ne dut point être plus respectée; les rescrits du prince, la surveillance des magistrats, ne pouvaient arrêter l'enthousiasme et le zèle outré des évêques et du peuple.

Cependant, au milieu de cette irritation invincible qui éloignait les uns des autres les Juifs et les Chrétiens, quelques hommes plus éclairés, secouant les préjugés de la multitude, ne renonçaient pas à des rapports que l'origine et les traditions communes des deux religions rendaient

(1) Callinique.

(2) Cedrenus soutient que la sédition eut lieu à Constantinople, p. 248, et Zonare, t. III, p. 30.

(3) Cod. Theodos., lib. XVI, tit. 8, leg. 9.

(4) Sanct. Ambros., *Epistolæ*, lib. V; epistola 29, p. 155.

souvent nécessaires. Dans ses commentaires sur Jérémie, saint Jérôme avoue au monde chrétien qu'il a invoqué les lumières et les leçons d'un rabbin pour l'intelligence des Écritures. Livré dès sa jeunesse à l'étude profane de la langue latine, plein des beaux vers d'Horace et de l'éloquence de Cicéron, il avait négligé d'approfondir les livres saints et les antiquités des Hébreux dans leur langue primitive : pour réprimer les saillies d'une imagination trop ardente et les entraînements de la jeunesse, Jerôme résolut de s'astreindre aux études laborieuses du chaldéen et de l'hébreu ; il appela d'abord auprès de lui un des rabbins les plus renommés ; et travaillant nuit et jour, il suait et se fatiguait comme l'esclave condamné au moulin (1). Il se lia d'une tendre amitié avec un Juif de Tibériade, savant dans les langues sacrées. Après le sabbat, le maître dévoué allait à la synagogue emprunter les plus exactes versions hébraïques de l'Écriture ; et sous le prétexte de les commenter et de les lire, il les communiquait à son disciple bien-aimé. Ce fut ainsi que saint Jérôme parvint à traduire, sur un texte pur et incontestable, les *Paralipomènes*, et que les livres de Job, pleins d'expressions figurées et de mots chaldéens, trouvèrent un interprète exact dans l'Église chrétienne (2).

Ces études, que saint Jérôme embrassa si ardemment, étaient alors assez fréquentes parmi les évêques et les prêtres, et durent faire naître quelques rapports de bienveillance entre eux et les synagogues. La plupart des travaux et des homélies, depuis le règne de Constantin jusqu'à Justinien, roulent tout entiers sur le Vieux Testament ; les plus zélés défenseurs du christianisme y puisent tous leurs exemples et toutes leurs leçons. Ici, pour combattre l'hérésie des manichéens et des pauliciens, saint Augustin retrace le magnifique tableau de la création, tel que la Genèse l'avait transmis aux générations d'Israël ; saint Jean Chrysostôme lui-même ranime la confiance des fidèles en rappelant tour à tour les prodiges du jeune David et le règne d'Esther à la cour d'Assuérus : chaque vertu est encouragée par un exemple choisi dans la vieille loi, comme chaque leçon est puisée dans une sentence des prophètes. Quelquefois cependant ces traditions et ces paroles étaient invoquées contre la synagogue elle-même, et ce qui excite le sourire et l'étonnement de l'observateur philosophe, c'est que, pour obtenir de Théodose la révocation de l'edit qui obligeait les Églises à rétablir les synagogues abattues, saint Ambroise invoque l'auguste piété de Salomon, qui releva la maison du Seigneur au lieu de l'appauvrir pour reconstruire des oratoires idolâtres. Ainsi les traditions du judaïsme étaient pour ainsi dire invoquées contre le judaïsme même, dans quelques circonstances rares, sans doute, mais dont l'histoire de l'Église nous fournit des exemples. La multitude des Chrétiens et des Juifs abandonnait quelquefois aussi ses ressentiments, pour honorer la tolérance générale et les vertus publiques : les monuments rapportent qu'on vit, dans les funérailles de plusieurs sages évêques, les Israélites se joindre au religieux cortége ; et tandis que les prêtres et les diacres faisaient entendre les hymnes catholiques, les rabbins récitaient les cantiques de la synagogue et invoquaient le Dieu d'Israël. En même temps plusieurs légendes ont rapporté avec un soin minutieux l'invention ou la translation des reliques de quelques personnages de l'Ancien Testament, qui furent l'objet de la vénération commune des Chrétiens et des Juifs.

Dans le temps où les fidèles fouillaient avec une pieuse avidité les catacombes de Rome et de Carthage, pour rechercher le linceul sanglant, la couronne, la fiole et la palme des martyres, on trouva, dit Sozomène, sous le sol stérile d'Euthéropolis, les reliques du prophète Zacharie. Un esclave chrétien nommé Calamèthe cultivait pour son maître juif un coin de terre situé non loin du bourg de Capturza : un jour que fatigué par les travaux pénibles de la campagne et le soleil brûlant de l'été, il se reposait sous l'ombrage solitaire du palmier, le prophète Zacharie lui apparut : « Rends-« toi à deux coudees des broussailles qui s'étendent « sur le chemin de Bither; creuse la terre à tes « pieds; et dans un coffre de bois du Liban, tu « trouveras mon corps respecté par le temps. » L'esclave obéit ; sa fosse est bientôt mise à découvert, et palpitant d'une sainte ivresse, il aperçoit le corps de Zacharie dans le sépulcre et revêtu de la robe blanche des prêtres d'Israël : à ses pieds était un enfant qu'ornaient la couronne des rois et des sandales d'or. Le corps du prophète, pieusement recueilli, fut conduit en triomphe dans Jérusalem. Au milieu de la pompe commune, où l'on vit encore les Juifs et les Chrétiens confondus, les anciens de l'église et les docteurs d'Israël se demandèrent quel pouvait être cet enfant royal sur lequel reposaient les pieds de Zacharie. Les maîtres répondirent qu'on lisait dans un ancien livre hébreu, que le roi Joas, aveuglé par des flatteurs, fit mourir le prophète Zacharie : Dieu, pour le punir, le priva de son fils bien-aimé; Joas avait élevé ce tombeau comme un

(1) S. Hieron., *Epist. ad Rustic.*, cap. VI, et *Præf. ad Daniel.*

(2) Comparez Lightfoot, *in Matth.* XXVII, pag. 385, et Leclerc, *Quæstion. Hieronym.*, sect. 5, 6 et 7.

monument éternel de ses larmes et de son repentir, et il voulut que le jeune prince reposât sa tête *sous les pieds du prophète de Jéhovah* (1).

Constantinople voyait en même temps des pompes funéraires qui rappelaient le lien intime qui unissait les deux religions. L'empereur Arcadius venait de faire transporter de la Judée dans la Thrace les cendres du prophète Samuel ; des frontières de la Perse jusqu'aux rives du Bosphore, les populations entières avaient suivi le pieux cortége ; les Chrétiens et les Juifs faisaient entendre sur son passage des cantiques et des actions de grâce. Le quatorzième des calendes de juin, sous le consulat de Probus et d'Arcadius, les dépouilles sacrées de Samuel entrèrent avec solennité à Constantinople. Dans son écrit contre Vigilantius, saint Jérôme nous a laissé la description des honneurs que rendit l'Église nouvelle à l'homme sacré de l'ancienne loi : des évêques portaient ses cendres précieuses dans une urne d'or recouverte de riches étoffes de soie ; l'empereur, le sénat, les comtes des sacrées largesses, suivaient à pied cette pompe funéraire, qui traversa dans Constantinople le quartier du *Stanor*, habité par les Juifs ; et saint Jérôme ne manque pas de rapporter qu'ils avaient orné leurs maisons de festons et de guirlandes en l'honneur de leur prophète vénéré (2).

Les monuments ecclésiastiques ont encore célébré l'invention miraculeuse des reliques des rabbins Gamaliel, Abybas, et de Nicodème, dont le christianisme incertain suffit cependant pour exciter à cette époque la piété fervente des orthodoxes. A vingt milles de Jérusalem, était un bourg nommé Caphar-Gamala ou le *bourg de Gamaliel;* une seule église, monument du règne de Constantin, était alors administrée par un prêtre du nom de Lucien : il avait fixé sa demeure non loin du baptistère, où un lit de nattes recevait son corps macéré par le jeûne et la prière. La troisième nuit des nones de décembre, tandis qu'il veillait sur les vases sacrés de l'église confiés à sa garde, les légendes rapportent qu'un vieillard vénérable apparut à ses yeux ; il était couvert d'un manteau blanc, et tenait à la main une baguette d'or, à la manière des patriarches et des anciens d'Israel. « Lucien, Lucien, « s'écria-t-il d'une voix éclatante, jusques à quand « mes cendres seront-elles abandonnées ? Je suis « Gamaliel de l'Écriture, ce pieux docteur qui in« struisit Paul, l'ami d'Étienne, le premier martyr « de l'Église chrétienne. Lorsque ce disciple de « Jésus-Christ fut lapidé, je sauvai de la fureur des « loups son cadavre abandonné hors des murs de « Jérusalem. Je le transportai dans mon petit « champ de Caphar-Gamala, où il reçut la sépul« ture des mains de mon fils Abybas. A ses côtés « repose Nicodème, qui présidait à la synagogue « de Jérusalem, où il reçut le baptême des mains « de Jésus-Christ. Comme il fut déposé de sa « dignité par les docteurs et les pharisiens, je « l'accueillis dans ma maison. Mon fils Abybas, « qui connut aussi la vérité, a sa place dans le « même sépulcre ; car ma fille Sara seule persévéra « dans l'erreur. Si tu veux reconnaître nos reli« ques, jette les yeux sur les corbeilles que je tiens « dans mes mains (3). » Aussitôt Lucien aperçut quatre corbeilles ; trois d'entre elles étaient tressées en or : la dernière paraissait d'argent ; on y voyait briller des roses rouges et blanches dans tout l'éclat de leur fraîcheur. « Les roses rouges, continua le « docteur d'Israel, sont le symbole du martyre « d'Étienne, qui rougit de son sang les ronces et « les épines qui couvrent le sol de Jérusalem ; les « roses blanches sont le symbole de nos âmes « restées pures au milieu des iniquités de la syna« gogue ; enfin la corbeille d'argent exprime la « virginité de mon fils Abybas, car jamais un désir « impur ne toucha son cœur. » Après avoir donné ces pieuses explications, Gamaliel disparut. Le prêtre Lucien trouva bientôt les reliques de ces Chrétiens incertains, que la synagogue à bon droit eût pu disputer à l'Église. Elles furent transportées de Jérusalem dans l'Occident : une épitaphe latine, que l'on voyait encore dans le dernier siècle au milieu de la cathédrale de Pise, indiquait que les cendres des trois docteurs reposaient, selon la crédulité publique, au pied de l'autel, et appelaient les fidèles au recueillement et à la prière (4).

En racontant ces translations multipliées de reliques de l'Orient à l'Occident, il est rare que les chroniques ne célèbrent pas la conversion miraculeuse de quelques Juifs, obtenue par les secours efficaces des saints du christianisme. L'île de Minorque, l'une des Baléares, ne possédait alors que deux villes municipales, Magonte, aujourd'hui Mahon, célèbre par son port, et Jammone, située à dix lieues de cette cité. A Magonte, les Juifs s'étaient considérablement multipliés ; il y avait un rabbin, des synagogues, et même un magistrat civil, auquel les légendes donnent le nom de Théodore. Vers l'année 428, les reliques de saint Étienne, après avoir séjourné quelque temps sur le rivage

(1) Baronius, ad ann. 413.

(2) S. Hieronym., *in Vigilant.*, § 5.

(3) Lucian., *ad omnes ecclesias.*, cap. II ; Baronius, ad ann. 154.

(4) Hoc in sarcophago requiescunt corpora sacra
Sanctorum, quorum nomina dicta trium,
Sanctus Gamaliel, Abybas et Nicodemus :
Insimul ipse pater, filius atque nepos.
VAGENSEIL, *in Sotha misn.*, t. V, p. 314 et 315.

de l'Afrique, arrivèrent à Magonte, où elles furent reçues par les Chrétiens avec l'enthousiasme de la foi. Pleins de confiance dans la vertu de ces reliques, les fidèles résolurent d'en célébrer le passage dans leur cité par la conversion des Juifs; ils se déterminèrent à engager une conférence publique avec les docteurs de la loi. L'évêque annonça ce défi à la synagogue, qui l'accepta aussitôt; et des messagers se répandirent dans la contrée pour chercher les rabbins les plus célèbres et les docteurs nourris dans la science des Écritures. Mais les plus sinistres présages, dit l'historien chrétien, annonçaient la ruine du judaïsme; le maître et le chef Théodore raconta que, durant son sommeil, il avait vu douze hommes vêtus à la manière des patriarches, qui, lui tendant les bras, disaient : « Théodore, ne va pas à la synagogue, car elle « est pleine de lions dévorants. » Il avait pris la fuite alors, saisi par la crainte; mais en se retournant, ses regards s'étaient fixés sur une église majestueuse, toute resplendissante d'or et de lumière, d'où sortaient les plus doux concerts, le chant des moines et des prêtres. Comme son trouble était extrême, Théodore avait couru chercher de la résolution et quelque fermeté auprès de Ruben, le plus savant des docteurs de la loi; et sa mère, fervente Israélite, avait eu quelque peine à fortifier son âme dans la foi de Jehovah (1).

Tandis que Théodore et les Juifs de Magonte s'alarmaient de ces sinistres présages, la légende raconte que l'évêque faisait le récit de ses consolantes visions aux Chrétiens réunis. Dans l'extase de la prière, il avait vu une femme veuve qui le suppliait de labourer son champ : cette femme était la synagogue, qui venait d'elle-même à Jésus-Christ pour qu'il jetât la semence féconde de la loi nouvelle dans le champ désormais stérile de l'ancienne loi. L'évêque, plein de confiance dans ses promesses, n'hésita plus à engager une sérieuse controverse avec les Juifs. Quoique ces disputes sur les saintes Écritures ne fussent point une œuvre servile, les Israélites refusèrent de les commencer ce jour même, le sabbat n'étant point accompli; le lendemain, les Chrétiens se mirent en marche pour la synagogue, où la controverse devait se tenir. Beaucoup de Juifs se réunirent à eux, et tous en chœur firent retentir les airs des psaumes et des chants des prophètes : lorsqu'ils furent arrivés à la porte, une multitude de femmes juives qui s'étaient placées sur le faîte de l'édifice, moins tolérantes que les rabbins et les docteurs, firent pleuvoir une grêle de pierres sur la foule incirconcise qui voulait pénétrer dans l'enceinte sacrée : les Chrétiens s'armèrent à leur tour; et comme leur nombre était bien plus considérable, les femmes juives furent dispersées. Le fanatisme s'empara bientôt de cette multitude émue; au lieu de convaincre la synagogue, on la livra aux flammes : on ne sauva de cet incendie que les livres sacrés. C'est alors qu'on vit arriver tout à coup le vieux Ruben, l'un des plus vénérables rabbins de Magonte : il était revêtu de la robe des docteurs, et d'abondantes larmes couvraient son visage. Il s'adressa à l'évêque Sévère, et sollicita de ses mains la croix et la tunique des catéchumènes. Aussitôt Théodore, et les Juifs que ce spectacle avait attirés, font retentir les airs du nom d'apostat et de faux docteur; et sur les ruines encore fumantes de la synagogue, les rabbins engagent avec les prêtres chrétiens une controverse sur la splendeur d'Israël et la gloire du temple. Tandis que les rabbins se moquaient de la divinité du Messie et de ses paroles impuissantes, on entend ce cri sortir du milieu des chrétiens : « Théodore *croie* en Jésus-Christ. » Cette expression équivoque, mal comprise par les Juifs assemblés, fut interprétée dans le sens d'un fait accompli, au lieu qu'elle n'était qu'un signe d'impatience des Chrétiens; les Israélites s'imaginent que Théodore croit en effet en Jésus de Nazareth, que les paroles des prêtres ont vaincu la persévérance de leur patriarche. Les rabbins, les vieillards, les docteurs se dispersent dans la campagne; les femmes, les cheveux épars, font entendre de lugubres gémissements : « Qu'as-tu donc fait, malheureux Théodore? tu crois en l'imposteur, et tu nous laisses sans guide et sans appui! » Demeuré seul au milieu des chrétiens, Théodore, interdit, ne sait pas ce qu'il doit faire, comment il pourra expliquer une méprise qui le livre à la synagogue en fureur. Pendant ce temps, les chrétiens le pressent et l'entourent : Ruben, avec toute l'ardeur d'un néophyte, cherche à le persuader de la grandeur et de la beauté de la loi du Christ. Après de longues hésitations, le patriarche juif s'écrie : « Eh bien! je crois en Jésus-Christ. » Aussitôt on l'accueille dans l'église, on chante des hymnes de triomphe comme aux jours des grandes solennités publiques, et il reçoit l'onction sainte et le baiser de paix des catéchumènes. L'exemple de la conversion de Théodore, dont les causes demeurèrent inconnues, entraîna beaucoup de Juifs dans la loi du christianisme : on aperçut parmi eux plusieurs savants docteurs et un vieillard qui avait atteint sa centième année; la foule le comparait au vieux Siméon et aux patriarches de l'Ancien Testament (2).

(1) Sever., *Epist. ad omnem ecclesiam*, cap. II.

(2) L'évêque Sévère, qui a écrit cette relation, était témoin oculaire de ces conversions : mais il a pu en inventer les prodiges.

Dans l'île de Candie, d'autres conversions vinrent encore attester la lutte persévérante de la loi du Christ contre le vieil édifice de la religion judaïque. Vers le milieu du cinquième siècle, un homme du nom de Moïse parut à Candie, et obtint assez d'ascendant sur la synagogue pour l'entraîner dans des projets insensés. « Il était, disait-il, la vivante image de ce serviteur de Dieu qui délivra les Israélites de la captivité d'Égypte et les conduisit à travers les flots et le désert dans la terre promise. Jéhovah avait entendu la voix de son peuple; il devait lui ouvrir cette terre de bénédiction, où des ruisseaux de lait et de miel abreuveraient éternellement les hommes et les troupeaux. » En moins d'une année, l'imposteur parvint à persuader la synagogue de la vérité de ses merveilleuses promesses. On vit alors les Juifs de l'île de Candie, renonçant à leurs domaines et à leurs richesses, se lever comme un seul homme pour écouter ces folles paroles. Au temps indiqué, ils se rendent au bord de la mer, dont les flots devaient s'abaisser à la voix du nouveau Moïse : une violente tempête soulevait les vagues écumantes, qui venaient se briser avec fracas sur les rochers du rivage. Ce spectacle terrible, et capable d'arrêter la crédulité la plus confiante, ne peut comprimer l'enthousiasme d'Israel qui crut en la parole du maître : quelques Juifs conduisent leurs femmes et leurs enfants sur les côtes escarpées et se précipitent dans les flots; un grand nombre se disposent à suivre cet exemple. Mais bientôt ils reconnaissent combien sont vaines les paroles de l'imposteur : ils aperçoivent les corps de leurs frères que la mer agitée rejette sur le rivage; leur confiance se change en fureur; on cherche le faux messie sur tous les points de l'île; il avait disparu. Les Chrétiens profitèrent des douleurs de la synagogue pour prêcher la religion du Messie, et beaucoup de ceux-là qui avaient cru au nouveau Moïse embrassèrent les doctrines du Christ (1).

Les récits de plusieurs de ces conversions au christianisme furent peut-être inventés pour réchauffer le zèle catholique; l'histoire contemporaine nous a conservé des exemples qui prouvent que l'intérêt se mêlait aussi aux pures inspirations de la conscience. Au milieu des vives discussions qui séparèrent entre elles les diverses sectes chrétiennes, toutes rivalisaient d'ardeur pour convertir les Juifs. Des primes d'argent, dit l'historien Socrate, leur étaient offertes s'ils voulaient embrasser la foi. Elles devinrent par la suite un objet de spéculation. Un Juif de Constantinople trompa la pieuse impatience des Chrétiens : il conçut la pensée de se faire baptiser par toutes les sectes et de participer ainsi aux récompenses qu'offrait chacune d'elles au néophyte; il passa successivement de l'Église orthodoxe au sein de toutes les hérésies, et il se disposait enfin à solliciter le baptême des novations lorsque sa fraude fut découverte. Dans cette secte, en effet, diverses épreuves étaient imposées aux catéchumènes qui demandaient leur admission dans l'Église; on les soumettait à des jeûnes et à des macérations douloureuses : le Juif se jeta aux pieds de l'évêque, et obtint d'être dispensé de ces épurations. Il allait recevoir le prix de sa conversion au baptistère, lorsque les diacres et les prêtres s'aperçurent que l'eau en avait disparu; on le remplit une seconde fois, l'eau disparut encore : l'évêque s'alarma du présage, et l'on apprit que l'adroit catéchumène qui sollicitait le baptême avait reçu l'onction chrétienne de presque toutes les Églises, et même des mains du patriarche de Constantinople (2).

Au milieu de cette confusion d'opinions et de doctrines qui agitaient le berceau de l'Église, les Chrétiens orthodoxes accusèrent les rabbins et les Juifs de contribuer à la corruption de la foi et à ces hérésies nouvelles. On lit dans le code Justinien une constitution de l'empereur Théodose, adressée au préfet du prétoire : « Une secte nouvelle et « presque inconnue vient de s'élever dans l'Afrique; « sous le nom de *célicoles*, des hommes impies « veulent entraîner les fidèles aux superstitions « judaïques : ces sectaires doivent revenir à la foi, « s'ils veulent éviter les châtiments prononcés par « nos constitutions sacrées. En attendant, leurs « temples, témoins de je ne sais quelles cérémo- « nies absurdes, seront abattus ou deviendront la « propriété de l'Église chrétienne (3). » Dans une autre loi, adressée au comte du palais, le même empereur défend aux prêtres des *célicoles* de troubler en rien l'Église de Jésus-Christ, et leur enjoint de respecter les sacrements de la foi orthodoxe.

L'hérésie de Nestorius fut aussi considérée, par les conciles, comme un souvenir et une émanation du judaïsme (4). L'évêque Proclus, écrivant contre

(1) Socrata, liv. vii, cap. xxxviii, p. 383.

(2) Je rapporte ces faits; je laisse à la critique éclairée le soin de les apprécier. Ils font connaître ces temps merveilleux où les historiens du christianisme ne procèdent que par des récits de miracles. Les sociétés religieuses, comme les peuples, ont leurs temps héroïques.

(3) Cod. Theodos., *de Judæis et cœlicolis*, leg. 1. Nous examinerons, dans l'histoire philosophique des croyances du judaïsme en Égypte, ce qu'on doit entendre par les *célicoles*.

(4) Bartolocci, *Bibl. rabbin.*, parle d'un Nestorius qui, à cette époque, se fit Juif, t. IV, pag. 260. Basnage la réfute avec sa vivacité d'érudit.

Nestorius lui-même, le signale à l'Église orthodoxe comme un partisan des doctrines de la synagogue. « O Juif! s'écrie-t-il en s'adressant à Nestorius, « dis-nous qui a pu nous racheter, si ce n'est le « Fils revêtu de la nature divine du Père? » L'Église tout entière adopta cette opinion en déclarant que le symbole de la foi nestorienne sur la nature du Christ et l'incarnation de Marie n'était que le renouvellement des superstitions judaïques et la consécration des erreurs de la synagogue. Le même reproche fut adressé aux sabbatéens et aux novatiens, lorsqu'ils introduisirent des changements dans la célébration de la pâque et le partage des azymes. Les actes du concile de Calcédoine rapportent que, lorsque l'historien Théodoret, accusé de professer les erreurs de Nestorius, parut dans l'assemblée, les évêques s'écrièrent d'une commune voix : « Chassez le Juif qui s'est glissé parmi nous! « Repoussez l'homme de la synagogue! »

A mesure que le catholicisme se mêlait plus intimement à la constitution politique, les lois de l'empire s'imprégnaient d'une sorte de bigotisme qui modifia presque sur tous les points l'existence civile des Juifs. On aperçoit dans le Code et les Novelles de Justinien un droit tout nouveau par rapport aux Israélites; les dernières concessions faites par la sagesse et la politique disparaissent pour faire place aux idées absolues des conciles, et les graves prescriptions de la loi romaine ne sont plus qu'un témoignage des vives passions d'une religion rivale.

D'après le Code et les Novelles de Justinien, les principes du droit commun sont le patrimoine exclusif des fidèles de l'Église orthodoxe; la protection impériale ne peut couvrir que ceux-là qui ont adopté le symbole de Nicée. De ce principe résulte que le Juif qui persévère dans son erreur et le samaritain qui sacrifie sur le mont Garizim ou dans l'antique Sichem, sont placés hors de la société civile, comme le manichéen, sectateur orgueilleux des deux principes, le nestorien, qui nie la divinité du Fils, ou le paulicien, qui se vante de ses mauvaises mœurs. Ils ne pourront servir le prince sous ses étendards glorieux, ni dans les dignités sacrées du palais. S'ils commettent le moindre délit envers la curie, ils en deviendront les esclaves. S'ils tentent d'entraîner un homme libre dans leurs vaines superstitions, ils seront punis de mort. Toute controverse leur est interdite avec les Chrétiens; comment pourrait-il leur être permis de blasphémer le Christ lui-même? Ils seront soumis à l'observance des fêtes de l'Église : le dimanche, que le Seigneur a destiné à la prière; le jour de Pâque, et pendant le carême qui le précède, ils ne pourront remplir ni les stades ni les théâtres. Leurs femmes et leurs filles ne troubleront plus le pieux recueillement des Chrétiens par leurs jeux et leurs danses; et au temps des azymes, lors de la solennité des Tabernacles, leurs maisons ne seront plus ornées de festons et de guirlandes (1).

« Nous apprenons que, dans plusieurs villes de l'empire, les Juifs se croient dispensés de l'observation des saintes lois du mariage; ils prennent plusieurs épouses, les répudient sans scrupule, s'appuyant sur les exemples des patriarches et des prophètes : il faut qu'ils sachent cependant que l'Évangile est une épuration de l'ancienne loi, et que l'épouse ne pourra être rejetée du lit nuptial que pour cause d'adultère. Les femmes, en quelque nombre qu'elles puissent être, l'épouse unique elle-même, ne jouiront point des priviléges que nous avons accordés *à la dot* en considération de l'amour que nous portons à l'impératrice Théodora. Pour participer à ces priviléges, il faut adopter le symbole de Nicée. Les prohibitions s'étendront encore plus loin à l'égard des biens possédés par les Juifs; ceux-ci ne pourront les transmettre par succession ni les léguer par testament : toutefois leur fils orthodoxe sera apte à leur succéder; le préteur enverra l'enfant catholique en possession de ces biens, non pas cependant comme d'un droit acquis, mais comme d'un héritage que la bienveillance impériale lui adjuge (2).

« On ne permettra pas que les Juifs construisent des synagogues nouvelles; s'ils violent cette prohibition, le temple que leur superstition aura élevé pour la prière sera la propriété de l'Église, et l'évêque pourra s'en mettre en possession. Toute assemblée leur est interdite, ainsi que ces controverses animées dans lesquelles le nom du Christ est prononcé et sa divinité mise en doute. Le rabbin et le maître de la synagogue ne pourront prêcher les Chrétiens; il leur est même interdit de faire des prosélytes parmi les gentils. La loi ni le prince ne peuvent confier aux Juifs un pouvoir sur les orthodoxes, quelle que soit sa nature; c'est pourquoi il leur est interdit de posséder des esclaves ou d'exercer des fonctions publiques; enfin ils ne doivent suivre et consulter dans la synagogue que les livres de l'Ancien Testament (3). »

Ainsi la législation confondait d'une manière absolue les prescriptions religieuses et le droit civil, et substituait les rigueurs épiscopales à la protection impartiale et éclairée du gouvernement.

(1) Cod. Just., *de Judæis et cœlicolis.*

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

CHAPITRE VII.

GOUVERNEMENT ET ORGANISATION INTÉRIEURE DE LA SYNAGOGUE, DEPUIS LA RUINE DES ROIS ET DES TÉTRARQUES HÉRODIENS JUSQU'À JUSTINIEN.

L'indifférence générale du polythéisme pour les coutumes des peuples, l'esprit du gouvernement de Rome qui laissait aux nations vaincues leurs mœurs et leurs superstitions, avaient presque toujours permis aux Juifs d'organiser, au sein de leur captivité, une sorte d'administration intérieure, pour diriger leur société dispersée. Le large despotisme de l'antiquité ne s'inquiétait jamais que des entreprises qui pouvaient blesser directement son action; et pourvu que l'obéissance ne fût point douteuse, que les impôts fussent régulièrement acquittés, il abandonnait les associations qui n'avaient pour but que la direction particulière d'un culte ou la discipline d'un peuple vaincu : dans l'Égypte, l'Assyrie, la province d'Afrique, comme dans la Gaule et la Germanie, les fédérations de villes, les communautés commerçantes, s'organisaient paisiblement sous l'indifférente surveillance d'un procurateur ou d'un proconsul.

L'autorité religieuse ne pouvait longtemps disparaître d'une société théocratique dont les membres étaient étroitement unis par la puissance des souvenirs et la marque indélébile d'une origine commune; après avoir vu périr les antiques objets de leur respect et de leur obéissance, les Juifs devaient élever une autre autorité qui pût faire entendre la voix des commandements et prescrire ses devoirs nombreux à la synagogue proscrite. Au milieu des malheurs publics, dans ces temps où les peuples embrassent les autels, l'influence des docteurs s'était considérablement accrue; dans les murs de Tibériade et de Jafné, les écoles publiques étaient restées debout, et, chaque année, elles se remplissaient d'une multitude de jeunes Israélites qui venaient écouter les leçons du maître et les préceptes de la loi. Les rescrits rigoureux de Vespasien ne permirent pas à ces réunions de docteurs d'exercer toute l'influence qu'elles devaient naturellement avoir sur les débris d'Israël; les Juifs étaient alors heureux, lorsqu'ils pouvaient se rassembler à la dérobée dans quelques oratoires secrets que la main du soldat avait respectés dans la destruction commune. Mais à mesure que la persécution devenait moins vive, et que les lois des Marc-Aurèle et des Antonin proclamaient des maximes de tolérance et de liberté, des formes plus régulières de gouvernement s'établissaient : chaque classe de sacrificateurs avait, sous la loi de Moïse, un chef particulier, et tous ces chefs obéissaient à leur tour à un sacrificateur suprême, qui présidait aux fonctions du temple. Ces traditions hiérarchiques s'étaient conservées dans les livres des docteurs et dans la mémoire des vieillards; et lors de l'organisation nouvelle de leur gouvernement, elles servirent aux Juifs comme de type sur lequel ils établirent des rangs et des prééminences scolastiques, sous l'autorité d'un chef qui, dans la captivité d'Occident, porte le titre de *rosh-abbot* ou patriarche, et, dans la captivité d'Orient, celui de *prince de la captivité* (1).

Les rabbins reportent à des temps très-reculés l'origine du *rosh-abbot* ou patriarche; dans la *Chaîne des traditions*, que nous a transmise un des docteurs de la synagogue, le premier pontife qui recueillit le double héritage de la royauté et du sacerdoce fut Hillel, surnommé le Babylonien; il ne vint à Tibériade que dans une extrême vieillesse, environ cent ans avant la ruine du temple; le peuple l'élut à la haute dignité de patriarche. Il enseigna la loi à mille disciples; et lorsque la mort vint mettre un terme à ses pieux travaux, Israël en pleurs s'écria : « Il n'est plus, le nouveau Moïse, le disciple d'Esdras, qui enseigna le peuple dans sa captivité! » Siméon, son fils, lui succéda. Les annales juives ne lui donnent aucune de ces qualités brillantes qui distinguaient Hillel; mais quelques interprètes chrétiens voient en lui le pontife Siméon, ce vieillard de l'Évangile qui rendit hommage au Messie nouveau-né, et chanta le cantique d'action de grâces, au milieu des prêtres et des lévites, dans le temple de Jérusalem. Après lui, Jochanas fut élu à la dignité de patriarche. Pendant quarante ans il avait fait le commerce, et consacré vingt autres années à la défense, devant le sanhédrin, des veuves et des orphelins d'Israël; il avait tant écrit, que, suivant le style métaphorique des rabbins, si la surface des cieux n'était qu'un large papier, les arbres des stylets, les fils d'Adam autant de scribes, ils ne pourraient suffire à transcrire ses pensées et à répéter ses paroles. Lorsque le temps des malheurs d'Israël approcha, et que les armées romaines envahirent la Judée, il fit entendre ces prophétiques accents au milieu du sanctuaire : « O temple! pour-« quoi te troubles-tu? Mont Liban, ouvre tes « flancs superbes, car la foudre va consumer tes « cèdres (2). »

(1) La captivité d'Orient formera le sujet d'un livre particulier dans cette histoire.

(2) Le gouvernement religieux des Juifs dans l'empire romain a fait l'objet d'une dissertation qui fait partie des

Les Juifs célèbrent encore la piété et la science de Gamaliel de Jafné, qui remplissait les fonctions de patriarche lorsque Jérusalem fut réduite en cendres. Il régna sur la captivité d'Occident, et ses ordres, reçus avec respect, réglèrent pendant de longues années les coutumes et les lois cérémonielles des synagogues; il prépara, par de sages leçons, Siméon II, son fils, à l'étude de la science, de telle sorte qu'à sa mort on ne s'aperçut pas qu'il n'était plus au milieu des écoles. Parmi les règlements de sa pieuse sollicitude, les rabbins ont particulièrement célébré un sage statut qui diminuait le prix des colombes offertes dans les purifications. Ainsi l'épouse ne fut plus condamnée à de pénibles sacrifices pour exécuter la loi de Dieu; et lorsqu'elle avait augmenté Israel d'un nouveau rejeton, elle put acheter à la porte de la synagogue, moyennant le faible tribut d'une drachme, les deux oiseaux de purification prescrits par la loi de Moïse.

Tels sont les premiers patriarches qu'indique la chronologie rabbinique. La critique historique ne peut accorder cette haute antiquité aux patriarches chez les Juifs. Le désir naturel à tous les peuples de rendre vénérables leurs institutions religieuses et politiques, en reculant leur origine, a séduit plus particulièrement les historiens de la synagogue; et cette chronologie doit inspirer peu de confiance, lorsqu'elle est contredite surtout par des contemporains. Il serait, en effet, bien extraordinaire que, sous la tyrannie jalouse d'Hérode et de ses fils, lorsque le temple avait encore son pontife suprême, la puissance tout à la fois civile et religieuse du patriarcat se fût élevée dans le sein même d'Israel sans exciter l'attention inquiète du monarque et de la tribu qui présidait aux sacrifices. Il serait encore plus extraordinaire que Josèphe, en exposant dans son ouvrage spécial et détaillé l'histoire des institutions judaïques, eût omis de parler du patriarcat, dignité assez imposante et dont il ne pouvait ignorer l'existence. D'un autre côté, dans les Évangiles où les compagnons de Jésus ont raconté les rapports de leur maître avec le temple et les synagogues, on ne trouve aucune trace du patriarcat des Juifs. Jésus ne voit jamais que le sacrificateur suprême, le capitaine du temple, les scribes et les pharisiens, tandis que le pouvoir politique se trouve concentré dans les mains du procurateur de Rome. Anne et Caïphe se partagent l'autorité pontificale et règnent dans le sanctuaire où Jésus enseigna la loi. Lorsque le Messie est traduit devant le tribunal des anciens et des juges d'Israel, on ne voit point agir le patriarche; ce n'est point lui qui prononce la peine des imposteurs contre le Messie, qui ordonne de le conduire à la mort; et cependant le prince de Juda, comme l'appellent les rabbins, le chef de la nation dans la terre promise, devait intervenir dans la punition de ce grand crime, que les décisions des docteurs frappaient du supplice de la croix. Peu de temps après, la guerre éclate dans la Judée; la nation se lève contre les Romains: dans ce mouvement général, voit-on le patriarche, le chef d'Israel, agir, se montrer comme le prince et le maître des synagogues? Cette dignité figure-t-elle une seule fois dans cette série de docteurs et de capitaines qui tirèrent le glaive pour défendre Jérusalem?

Il est donc à croire que la succession des patriarches, telle que la décrivent les rabbins, n'est point exacte; l'origine de la dignité des patriarches ne peut remonter au delà de Trajan et d'Antonin, vers le siècle de Marc-Aurèle. Origène soutenait que les Israélites n'avaient que depuis quelques années des chefs héréditaires qui dépendaient de l'empire et exerçaient une autorité limitée sur les Juifs dispersés. La première trace du nom et de l'autorité des patriarches se trouve dans une lettre qu'Adrien écrit d'Alexandrie au consul subrogé, son ami et son collègue. « Il avait visité l'Égypte, et, dans les loisirs de la solitude, il avait souvent médité sur l'inconstance et la légèreté des peuples de ce vieil empire. Parmi les usages des prêtres et de la multitude, il avait remarqué que le patriarche ou chef des synagogues de Judée venait chaque année dans Alexandrie, et que les uns le priaient d'adorer le Christ, et les autres Serapis, divinité bienfaisante de l'Égypte (1). » Les savants qui se sont appliqués à commenter cette épître de l'empereur, ne doutent pas que ce patriarche ne fût celui des Juifs, qui parcourait les synagogues pour raffermir la piété des Israélites et recueillir les aumônes destinées aux docteurs de Jafné et de Tibériade.

Le premier patriarche dont l'existence paraît incontestable est Gamaliel II, qui régna sur la nation cinq ans après que le soc de la charrue eut passé sur Jérusalem; il avait échappé comme par miracle au grand désastre de la Judée. Les chronologistes juifs, qui relèvent les actions les plus indifférentes des rabbins, quand elles se lient à l'histoire nationale ou aux rites hébraïques, parlent avec enthousiasme des sentences du patriarche sur les premiers nés, la sainteté des sacrifices et

manuscrits non encore cotés de la bibliothèque du roi. Walch a publié aussi une histoire de ce gouvernement sous ce titre: *Hist. patriarch. quorum in jure romano fit mentio.* Comparez avec les notes de Godefroy au titre du Code Théodosien, *de Judæis et cælicolis.*

(1) Vopiscus, *in Saturnino*, p. 245.

la pureté des victimes offertes. Son successeur et son fils, Siméon III, se rendit célèbre par sa dispute avec le rabbin Meier : on rapporte que, tous deux étant entrés dans l'école de Jafné, les vieillards et les enfants se levèrent pour leur rendre les mêmes hommages. Siméon ne put supporter qu'on plaçât son autorité souveraine au niveau des pouvoirs d'un simple docteur, et les rabbins citent une décision du patriarche pour régler les préséances des sages et des docteurs dans les oratoires et les synagogues.

Après lui parut Juda le Saint, que les historiens modernes du peuple juif placent au-dessus des rois et des princes de la terre. Le même jour qu'Akkiba mourut, disent-ils, Juda le Saint fut donné au monde comme pour accomplir ces paroles prophétiques de Salomon : *Un soleil se couche et l'autre se lève* (1). La petite ville de Tsipuri vit naître le grand docteur qui devait faire briller toutes les merveilles de la science. Son enfance fut environnée de périls. Un édit sévère d'Adrien avait défendu le signe sacré de la circoncision ; Juda eut néanmoins le bonheur de le recevoir secrètement de la main des docteurs. Après quarante années de travaux et d'études, il fut élevé à la dignité de rosh-abhot, et c'est alors qu'il conçut la pensée de ce grand recueil de traditions, connu sous le nom de la *Mischna* (2), fondement de la jurisprudence hébraïque. Avant sa mort, il régla la hiérarchie civile et religieuse au milieu d'Israël dispersé (3). Son fils Siméon, qui lui succéda, n'eut qu'à continuer l'ouvrage de son père ; la puissance passa de ses mains en celles d'Hillel. Parmi les œuvres utiles de ce patriarche que louent également et la synagogue et l'Église, on cite la fixation des années juives, et le comput régulier des grandes époques de l'histoire sacrée. Jusqu'au patriarche Hillel, fils de Siméon, les rabbins avaient choisi arbitrairement dans leur antiquité nationale, le point de départ de leurs calculs historiques : les uns adoptaient le moment de la création, le principe de toutes choses ; les autres se reportaient à l'époque de la fuite d'Égypte, lorsque les flots de la mer s'abaissèrent devant Israël et engloutirent le Pharaon ; quelques autres enfin commençaient à compter les années de l'édit d'Alexandre le Grand en faveur des Juifs et du temple de Jérusalem. Hillel adopta la première de ces époques, et depuis cette suprême décision du patriarche, la synagogue fait remonter sa chronologie aux premiers temps de la Genèse, lorsque le Créateur lança le monde dans l'espace. Le fils d'Hillel, que les invectives d'Épiphane ont rendu célèbre, présidait à la synagogue au moment où Julien entreprit de relever le temple de Jérusalem (4). C'est à ce patriarche que le prince adressa l'édit sur l'abolition du didrachme judaïque et la restauration du sanctuaire. Après Hillel ou Jules, comme l'appellent les monuments grecs, le catalogue des patriarches indique Gamaliel, le dernier des chefs de la captivité d'Occident. Dès ses plus jeunes années (5), Gamaliel s'était appliqué à l'étude de la médecine ; Marcellus Empiricus loue ses cures merveilleuses et le remède qu'il a inventé contre les douleurs aiguës *qui saisissent le foie et la rate*. L'empereur Théodose et ses fils Honorius et Arcadius le revêtirent de la préfecture honoraire, une des plus éminentes dignités de la hiérarchie impériale. Les livres juifs parlent peu de Gamaliel, mais plusieurs lois des empereurs répriment les abus qu'il avait fait de sa juridiction, et confient au préteur le jugement de plusieurs questions civiles, qui étaient décidées antérieurement par le tribunal du patriarche (6).

Les pouvoirs politiques du patriarche dépendaient de la volonté absolue des empereurs, mais son influence religieuse au sein de la synagogue était inflexiblement réglée par les décisions des rabbins et la parole des docteurs. La dignité de patriarche héréditaire, comme la royauté de David et les antiques fonctions du temple, se transmettait dans la famille, et le fils, même encore au berceau, succédait à son père. Cependant, pour ne pas abandonner les débris d'Israël aux fragiles volontés d'un enfant, le jeune patriarche devait être placé sous la tutelle protectrice des vieillards de la synagogue et des savants de Jafné et de Tibériade (7). Toutes les fonctions du gouvernement et de la religion dépendaient du patriarche et étaient à son choix ; il désignait les chefs et les docteurs, depuis le rabbin qui enseignait dans les écoles, jusqu'aux ministres inférieurs qui appelaient les Israélites à la prière ou psalmodiaient les cantiques

(1) Ganz, *Tsemach.*, pag. 99 à 115.

(2) La première édition de la Mischna est de Naples 1492, avec les commentaires de Maimonide. M. l'abbé Chiarini, dans sa toute récente théorie du judaïsme, a donné des notions précises et souvent impartiales sur la Mischna et les deux Talmuds, Paris, 1830.

(3) Rossi, *Biblioth. rabbiniq.*, au mot *Juda Nassi* ou *Akkadosc*, et comparez Wolf et Bartolocci, plus savants, mais d'une érudition moins éclairée.

(4) Walch, *Hist. patriarch. quorum in jure romano fit mentio*, et les notes de Godefroy sur le Code Théodosien.

(5) Le docteur Jost, qui a écrit en allemand une histoire du judaïsme, où il y a des recherches et de la critique, a publié une table chronologique des patriarches juifs ; l'abbé Chiarini l'a reproduite, t. II, p. 48.

(6) Godefroy, *Note du Code Théodos.*, liv. XVI, sur le titre : *De Judæis et cœlicolis.*

(7) Épiphane, *de Hæres. Ebionit.*

de l'Écriture. Palladius, l'ami, le défenseur de Chrysostôme, accuse les patriarches juifs de vendre la dignité des synagogues, et de prostituer à prix d'argent le pouvoir que les docteurs leur avaient confié. Lorsque la communauté des Juifs avait obtenu des empereurs l'autorisation d'élever une synagogue ou un oratoire dans la cité, le patriarche en prescrivait l'ordonnance, fixait les heures des réunions et la forme des prières; il présidait aux controverses dans les écoles, et distribuait le salaire et les récompenses parmi les sages et les docteurs. Dans le cas d'une contestation solennelle sur un point de doctrine, sur une question religieuse, le patriarche donnait son avis, qui devenait une règle fondamentale pour la synagogue : les lois de la Mischna et les commentaires des Talmuds lui reconnaissent le droit même de prononcer la peine de mort et de gouverner Israel comme les anciens princes de la nation. C'était dans la ville de Tibérias, au milieu même des rabbins, que le patriarche avait fixé sa demeure. Chaque année une procession bruyante proclamait son nom en présence d'Israel, et les docteurs souhaitaient au prince et à sa race les longues prospérités d'un règne héréditaire (1).

Les écrivains de l'Église chrétienne sont loin de faire un éloge si pompeux de la dignité de patriarche et de la considération qu'inspirait le chef suprême de la synagogue. Dans ses commentaires sur Isaïe, saint Jérôme applique aux Juifs de son temps cette prédiction des prophètes : *Et voilà que des gens efféminés régneront sur eux* (2). « Jetons les yeux, ajoute-t-il, sur les patriarches juifs, jeunes et dissolus, et reconnaissons que les prophéties de l'Ancien Testament reçoivent leur accomplissement. » C'est encore dans ces termes de mépris que Cyrille de Jérusalem parle de cette dignité nouvelle de la synagogue ; il soutient que ces chefs profanes qui demeurent à Tibérias ne sortent pas de la race de David, et que, descendants incertains des Asmonéens ou d'Hérode, ils ne peuvent prétendre à la royauté légitime de David et de Salomon. Épiphane cherche leur origine dans la famille de ce Gamaliel que les légendes de l'Église primitive placent parmi les partisans secrets de la foi de Jésus-Christ (3).

Quoi qu'il en soit de ces témoignages, inspirés par l'enthousiasme de l'esprit de secte ou les préventions d'une rivalité jalouse, il est certain que, pendant la durée de son existence, le patriarcat fut la dignité la plus élevée de la synagogue. A ses côtés se plaçait le conseil de ceux que les constitutions des empereurs désignent sous le nom de *primats* ou *pères* (4), et que les commentateurs appellent *anciens*. Ce conseil ou sanhédrin participait de la puissance du patriarche dans les décisions sur les matières religieuses ou les cas de conscience. Les lois des empereurs défendent aux tribunaux ordinaires de reviser ses sentences (5). Ses attributions en matière civile furent variables comme les caprices de la législation impériale. D'abord il fut chargé de prononcer sur toutes les contestations civiles nées entre Juifs, en même temps qu'il reçut la mission de punir les délits contre la communauté. Mais, suivant l'expression d'Origène, les Israélites ne purent plus lapider, sur leur propre jugement, ni la femme adultère, ni le prophète imposteur. Bientôt même une constitution d'Honorius et d'Arcadius priva le sanhédrin de sa juridiction civile, et les tribunaux de l'empire purent seuls appliquer la loi et veiller à son exécution (6). Son autorité se réduisit alors à un simple pouvoir d'arbitrage, qu'il dut tenir de la volonté des parties, et, à la différence des évêques chrétiens, qui reçurent des empereurs, à cette même époque, le droit de juger en dernier ressort les contestations entre les fidèles qui s'adressaient à eux, les anciens d'Israel durent soumettre leur sentence arbitrale à la sanction des tribunaux ordinaires de l'empire.

L'autorité du patriarche et du sanhédrin s'appliquant à une société répandue dans l'Occident, il fallait, pour ainsi dire, rendre présente cette autorité dans tous les lieux et sur tous les points qui en réclamaient l'exercice. La dispersion d'Israel nécessita l'institution d'hommes sages et prudents qui parcouraient les synagogues à des époques déterminées, pour consoler leurs frères et veiller aux rites des tribus. Ils furent appelés *apôtres* à cause de la nature de leurs fonctions (7). Les patriarches et le sanhédrin les chargèrent spécialement de recevoir le didrachme imposé aux Juifs dispersés, pour les besoins des écoles et la nourriture des docteurs. Ce didrachme avait remplacé la dîme sacerdotale qui cessa d'être perçue après la destruction du temple de Jérusalem. Les apôtres devaient le déposer avec fidélité dans le trésor du patriarche, qui en faisait la répartition entre les deux académies de Jafné et de Tibériade. Mais après l'abolition du patriarcat, une constitution de l'empereur Arcadius attribua au fisc cette contribution sacrée. Une législation plus indulgente le rendit par la suite à sa destination première, et les apôtres continuèrent à

(1) Walch, *Hist. Patriarch.*, p. 197.

(2) Hieron., *in Isaiam*, § 7.

(3) Épiphane, *in Ebion*.

(4) *Code Théodos.*, loi 8, liv. XVI.

(5) *Cod. Théodos.*, loi 8, tit. 8, liv. XVI.

(6) *Ibid.*, loi 10, *De juridictione et ubiquis convenire debet.*

(7) Godefroy, sur le *Code Théodos.*, liv. XVI, tit. 8.

le recueillir pour les besions du sanhédrin et des docteurs (1).

Les monuments du temps distinguent encore une hiérarchie de prêtres et de rabbins qui exerçaient, soit au sein de la synagogue mère, soit dans les assemblées particulières, des attributions religieuses. Les uns, sous le titre de *pères*, présidaient aux prières publiques et à la direction des synagogues ; les autres, qui prenaient celui d'*archisynagogues*, formaient une grande congrégation de rabbins vénérables, absorbés nuit et jour dans la prière et la méditation des livres saints. Lors des grandes solennités de l'année, dans ces jours où tout Israël se réunissait pour invoquer l'Éternel, les archisynagogues haranguaient le peuple et lui annonçaient les grandes vérités de la religion. Enfin, les monuments nous révèlent une classe de docteurs qui, sous le titre de *didascales*, remplissaient à peu près les mêmes fonctions que les archisynagogues, maintenaient la paix dans les familles et la foi parmi les Juifs (2).

Cette administration générale de la synagogue d'Occident exerçait une grande influence sur la société des Juifs ; elle avait pour principal auxiliaire les grandes écoles publiques où s'élaboraient, dans des discussions assidues, les sentences des docteurs et les commentaires de la loi. Les principales de ces écoles, dans la captivité d'Occident, furent celles de Tibériade et de Jafné. Les rabbins appellent Jafné la *maison des écoles, et la sagesse de la loi*. Le tzmach David et le livre de Juchasin (3) en attribuent la fondation à Jochanam, fils de Zacharie, qui, des ruines de Jérusalem, vint y chercher un refuge, et gouverna l'académie pendant plus de trente années. Rabbi Gamaliel succéda à la direction des écoles, où trois mille élèves s'abreuvaient à la source de la science. L'académie de Tibérias, plus célèbre encore, fut établie à peu près à cette même époque de malheur et de captivité. Il n'est sorte d'éloges que les docteurs juifs ne donnent à cette institution : « Tibérias, dit Maimonide, était la plus noble des cités. C'est là « que fut transporté le sanhédrin et la maison des « sages. » Le Talmud de Jérusalem célèbre aussi Tibérias, la ville de la science et de la lumière. Le rabbin Juchasin a fait un traité particulier sur le mode d'enseignement dans les écoles, et quoique la plupart de ses exemples soient puisés dans les académies de la captivité d'Orient, de la Mésopotamie et de Babylone, il est à croire que les mêmes usages étaient observés dans les écoles d'Occident. Deux fois par an, savoir, dans le mois de février et dans le mois d'août, les disciples se rendaient aux différentes académies, pour y être interrogés sur les livres saints et les pieux commentaires dont l'étude leur avait été recommandée par les chefs des académies. Ces disciples formaient plusieurs classes, qui chacune était composée de dix jeunes Israélites. La première, distinguée de toutes les autres, fournissait les docteurs, appelés *princes* dans la synagogue ; les autres classes occupaient des bancs inférieurs dans une hiérarchie déterminée. Le dernier jour du sabbat, au mois de février, le chef de l'académie interrogeait les disciples. Il commençait par les *princes*, et pendant qu'il leur adressait des questions sur la loi et les décisions des docteurs, les autres disciples, pleins de respect, gardaient le silence ; ensuite ils dissertaient entre eux sur les points douteux ou controversés, et lorsqu'un passage de l'Écriture ou des prophètes offrait un sens incertain ou une solution difficile, les maîtres et les rabbins le paraphrasait pour le rendre intelligible à tous. Le dernier samedi qui précédait la pâque, on lisait le livre de la Mischna sur le *sanhédrin*, que les disciples s'expliquaient mutuellement. Lorsque l'un d'entre eux montrait de l'ignorance, les *princes* de l'académie lui adressaient de vifs reproches. Quelquefois les disciples argumentaient contre les chefs eux-mêmes, et les discussions graves et respectueuses étaient consignées par un scribe dans les registres publics (4).

Au milieu de ces académies, on comptait plusieurs sectes de docteurs qui occupaient leurs veilles à l'étude et aux explications de la loi. La synagogue en distinguait alors quatre ordres principaux : elle donnait le nom de *tanaïtes* à ceux qui conservèrent les traditions, depuis Esdras jusqu'à l'époque où Juda le Saint composa la *Mischna*. Quelle que soit la haute antiquité que les Juifs attribuent aux tanaïtes, ils ne peuvent justifier leur origine au delà des premiers temps du Messie. Les rabbins portent une vénération enthousiaste à ces maîtres d'Israël : ils les qualifient du nom de *sages* et de *saints*, et le Talmud offre plusieurs traits de leur vie miraculeuse. Chanina, un des fameux docteurs tanaïtes, avait, suivant eux, des rapports avec les anges, et c'est de leur bouche qu'il reçut les pieuses communications qu'il transmit à la postérité. Siméon, fils de Juda, exerça son empire sur les dé-

(1) *Code Justinien*, t. IX, liv. Ier.

(2) Il peut être utile de remarquer que l'organisation hiérarchique de la synagogue se rapproche beaucoup à cette époque de la hiérarchie intérieure de l'Église chrétienne.

(3) Rabbi Juchasin, *Ritus studendi*, publié par Bartolocci, voyez ci-après.

(4) *Ritus studendi in academiâ Judæorum, in Babilonid, Sorâ et in Pumbeditâ*, Bartolocci, *Biblioth. Rabbinic.*, 485, t. Ier.

mons. Quatre-vingts femmes faisaient des opérations magiques dans une des grottes d'Ascalon. Siméon leur opposa quatre-vingts jeunes hommes d'Israël qui rendirent leurs efforts impuissants; aussi les docteurs tanaïtes acquirent-ils de grands biens et une grande puissance. Le Talmud donne à Éliéser, fils d'Harsum, mille villes sur terre et mille vaisseaux sur mer; et les successeurs d'Assuérus, les grands monarques, étaient moins riches qu'Akkiba et le faux Messie, dont il proclama la sainteté (1).

Les gémaristes, qui forment le second ordre des docteurs, doivent leur nom aux deux *gémares*, c'est-à-dire, aux commentaires des rabbins sur la Chaîne des traditions ou la Mischna. Les travaux des gémaristes sont encore plus estimés de la synagogue que ceux des traditionnaires ou tanaïtes. « L'Écriture est comme l'eau, disent les rabbins ; « la tradition ressemble au vin, mais la gémare est « semblable à ces liqueurs mêlées d'aromates, qui « font les délices de la table des grands (2). Celui « qui pèche contre Moïse peut être absous, mais « on mérite la mort lorsqu'on contredit les géma- « ristes. » Cependant ces décisions tant respectées portent presque toutes sur des questions puériles et des cas si bizarres, qu'on s'étonne que des hommes de sens et de raison les aient écrites. On ne peut se faire une idée de toutes les subtilités des gémaristes et de la futilité des questions qu'ils résolvent. « Peut-on passer dans un champ le jour du sabbat? Non, répond le commentateur, car on pourrait fouler des grains avec le pied et les semer involontairement. La femme adultère d'un aveugle peut-elle être poursuivie devant le sanhédrin? Non, répond-il encore, car l'Écriture dit qu'elle ne sera punissable que si elle a échappé à dérober son crime aux yeux de son mari : or comment se serait-elle dérobée aux yeux de celui qui ne voit pas (3)? »

Les *gaons* ou parfaits formaient une classe de docteurs savants qui pénétraient dans le sens des Écritures par une sorte d'illumination soudaine; c'étaient les hommes les plus éclairés d'Israël. Ils n'acquéraient le titre de *gaons* qu'après de nombreuses épreuves. Les plus savants d'entre eux devenaient chefs des académies, et les autres se répandaient dans les provinces, où leur savoir attirait le respect des peuples (4).

Rien n'était indifférent dans la société pieuse des Hébreux. Les docteurs massorèthes s'occupaient de la ponctuation des livres saints (5). La massore, dont ils empruntèrent leur nom, a pour objet de préciser les points, les voyelles et les accents qui, dans la langue hébraïque, ont une si grande importance sur le sens des Écritures. On ne peut indiquer l'époque précise où fut composé cet ouvrage, parce qu'on y a travaillé en des temps différents. Tout porte à croire qu'il a été commencé par les premiers docteurs de l'académie de Tibériade, et successivement continué par les rabbins. Cependant la ponctuation hébraïque est une innovation plus moderne, et l'on pourrait soutenir que la massore n'a pas une si haute antiquité (6). Les travaux des massorèthes ont sans doute contribué à l'intégrité du texte du Vieux Testament; mais dirigés en général par un esprit étroit, ils n'ont pas produit tous les résultats qu'on pouvait en attendre. Les docteurs se sont attachés à distinguer les différentes lettres initiales, finales et intermédiaires; ils ont compté vingt mille sept cent treize mots dans la Genèse, et soixante et dix-huit mille cent lettres. Tous les autres textes de la Bible sont ainsi commentés, et Aben Ezra a ingénieusement comparé les massorèthes à des malades qui, pour apprendre les moyens de se guérir, au lieu d'étudier un livre de médecine, en compteraient les lignes et les feuilles.

Les cabalistes ont joui d'une réputation plus grande encore dans la synagogue que les massorèthes; ils la durent à la cabale, science des nombres et des figures, qui fut longtemps en vénération chez les Juifs, et que l'on peut définir le moyen de trouver dans les lettres et dans les mots isolés on unis un sens mystique et caché, ou bien encore, d'en faire sortir certaines vertus magiques. Dans le premier cas, la cabale est appelée speculative; dans le second, elle est pratique; l'origine de cette science occulte n'appartient point à la captivité d'Occident, elle a son principe dans le mystère de l'Égypte, et

(1) Rabbi Abraham, dans son *Juchasim*, Gedalia dans le *Schlaschelet-hakkabala*, Gans dans le *tzmach David*, ont suivi la chaîne ou série des docteurs traditionnaires dans les temps antérieurs à Jésus-Christ; mais ils ne s'entendent ni sur les temps, ni sur les hommes. Varitius, dans ses Observations sur la chronologie des Juifs, pag. 215, a fait ressortir ces contradictions.

(2) Comparez, sur ces opinions, Rodriguez de Castro, *Biblioth. espanola*, *Prolog.*, p. 3 et suivantes, et l'abbé Chiarini, *Théorie du judaïsme*, t. II.

(3) L'ouvrage de l'abbé Chiarini contient l'analyse de la plupart des décisions des rabbins sur les cas les plus usuels de la vie; nous craignons que le savant compilateur ne se soit un peu trop arrêté au sens littéral des commentaires.

(4) Rodriguez de Castro, *Biblioth. espanol.*, *Prolog.*, pag. 1 et suiv.

(5) On fait dériver le mot *massore* du verbe *asar* (lier), d'où l'on tire le substantif *masorettes* (lien qui attache); on le dérive aussi de *masor* (donner, transmettre). *Voyez* quatrième dissert. de l'abbé de Vence, sur Esdras.

(6) Comparez *Buxtorf* et les *Exercitations* du père Morin, II, chap. V et VI.

c'est là que nous en développerons les caractères secrets (1).

Des divisions plus graves que celles des docteurs étaient nées au sein du judaïsme; quelque sévères et précises que fussent les prescriptions de Jéhovah, il s'éleva néanmoins des schismes et des opinions qui déchirèrent la synagogue dès son origine. La plupart de ces sectes subsistent encore : le samaritain a ses temples et ses autels particuliers; les caraïtes, les saducéens se soutiennent, avec tout le scepticisme de leur croyance, au milieu des persécutions et du mépris de leurs frères des synagogues, tandis que les pharisiens dominent la population juive et possèdent encore toute l'influence. Il serait donc difficile de connaître les caractères de la captivité d'Occident qui nous occupe, sans définir d'abord les opinions de ces sociétés particulières nées au sein du judaïsme.

Les samaritains forment moins une secte qu'un grand schisme, une division complète de la société et du temple; dix tribus d'Israël, fatiguées du despotisme de Roboam, secouèrent sa puissance, et se réfugièrent à Samarie sous leur chef Jéroboam. Comme les liens qui unissaient la société des Hébreux étaient tous religieux, une séparation politique produisit un schisme dans le culte; un temple fut élevé sur le mont Garizim non loin de Samarie, et les dix tribus n'allèrent plus à Jérusalem célébrer en commun les solennités prescrites par Moïse. Samarie eut ses prophètes, ses hommes saints; Osée, Amos vécurent non loin du Garizim, et prédirent la grande ruine qui frappa Samarie sous Salmanassar; les habitants de Samarie furent alors dispersés dans les plaines de la Chaldée, et le pays peuplé d'une race idolâtre, les Cuthéens; quelques débris des Samaritains étaient cependant restés dans leur antique patrie; il se fit un mélange entre la doctrine d'idolâtrie apportée par les Cuthéens et les vieilles traditions judaïques; le schisme devint dès lors encore plus prononcé entre Jérusalem et Samarie (2). La vie du Christ nous fournit quelques exemples de la haine que se portaient mutuellement les deux sectes rivales. Lorsque, assis sur le puits de Jacob, Jésus demanda à une femme de Samarie à se désaltérer dans le vase dont elle était munie, la femme s'étonna que, venant de Jérusalem, il adressât la parole et demandât un service à une fille de Sichem.

Les samaritains n'eurent point cette rigidité de croyance qui distinguait la synagogue de Jérusalem; leur foi, plus facile, rendit hommage aux divinités de Rome, et Samarie éleva des statues à Néron dans son temple, et des monuments « aux « dieux augustes et immortels. » Sur une médaille frappée en l'honneur de Commode par Sébaste, on voit un cyste entouré de serpents comme ceux des mystères de Bacchus; sur un autre monument samaritain, la déesse Astarté, la tête chargée d'une tour, tient de ses mains une petite image d'Osiris (3). Sous les empereurs chrétiens de Constantinople, les samaritains furent constamment persécutés, et perdirent tous leurs priviléges politiques et religieux. La communauté tout entière ne put se dispenser du service des flottes; elle dut transporter à Constantinople les blés de l'Égypte (4). Honorius les priva du titre d'*agents*, sorte de fonction subordonnée, qui consistait à porter de province en province les ordres (5) de l'empereur sur la montagne sacrée du Garizim; l'empereur Zénon éleva un temple à la Vierge, et les samaritains, au lieu de révérer l'antique monument de leur foi, furent obligés de fléchir le genou devant l'objet d'un nouveau culte (6). Justinien ordonna la destruction du temple et des maisons religieuses des samaritains, et les déclara incapables d'exercer le moindre emploi public; il les priva de la faculté de donner et de recevoir par testament. Le pieux empereur affranchit tous leurs esclaves quel que fût le titre ou l'origine de cette possession, et il punit du bannissement ceux d'entre eux qui, devenus Chrétiens, retournèrent à leur croyance primitive (7).

Ces croyances différaient de celle des Juifs plutôt par les formes de culte que par les dogmes. Les samaritains n'accordaient une confiance absolue qu'aux cinq livres de Moïse, qui, selon les Juifs, n'étaient point au-dessus des traditions. Ils recevaient les livres historiques, mais ils ne leur attribuaient pas la même autorité qu'à la loi; ils avaient une chronique particulière qui différait sur quelques points des saintes Écritures. Leur morale était

(1) Les savants qui se sont occupés des études cabalistiques ne nous paraissent pas avoir saisi sous un véritable intérêt le rapport que cette science mystérieuse peut avoir avec les doctrines religieuses et philosophiques de l'ancien monde; nous chercherons, plus loin, à l'envisager sous ce point de vue. La dissertation de la Neuze (Mémoires de l'Académie des inscriptions, vol. IX) est savante, exacte, mais étroitement pensée.

(2) Comparez Reland, *Dissert. de monte Garizim.*; Cellerius, *Hist. Samaritan.*

(3) Noris, *Epoca syro. Maced. Dissert.*, p. 215, signalé dans cette médaille (des grands dieux).

(4) Théodose les soulagea un peu de cette pesante charge, *Code Théodosien*, tit. 5, liv. XVIII, p. 47, tit. 4.

(5) *Ibid.*, t. 8, liv. XVI, p. 232.

(6) En 530, il y eut une révolte de samaritains. *Voyez* Cyrille, *in Vitâ Sabæ apud Coll. de monument. ecclesiæ græcæ*, t. III, p. 339.

(7) *Novell. Justin. an.* 129, et Justin., 144.

plus rigide que celle des rabbinistes, ils considéraient la polygamie, que l'Ancien Testament avait autorisée, comme un outrage à la morale; les mariages entre l'oncle et la nièce, le cousin et la cousine, étaient également défendus chez les samaritains, quoique la synagogue les tolérât. Leurs rites aussi étaient plus rigoureux; ils se soumettaient à des ablutions plus fréquentes, jeûnaient avec une grande ferveur, et jamais ils ne laissaient passer le huitième jour sans circoncire les enfants; ces formes, ils les observent encore aujourd'hui; quoique dispersés sur un territoire stérile et réduits à la plus profonde misère (1).

Si les samaritains différaient des Juifs orthodoxes par les cérémonies et les formes extérieures, les saducéens s'en séparaient par le dogme; c'était le scepticisme dans la synagogue, une sorte d'incrédulité raisonnée. Les saducéens niaient la providence de Dieu et son intervention directe dans les affaires de cette vie; le Dieu d'Israël était indifférent au bien et au mal; la résurrection des corps, les châtiments on les récompenses d'un monde futur étaient des chimères qu'il fallait abandonner à la multitude trompée. Rien n'existait au delà de la vie, pas même ce monde d'intelligence et de lumière, ces anges spirituels empruntés aux mythologies de la Perse et de l'Assyrie. La morale des saducéens était sévère, et ils remplissaient par une rigidité excessive le vide que laissait pour le vulgaire le défaut de croyance. Les châtiments les plus exemplaires punissaient les moindres fautes, et les sectateurs n'excusaient ni l'ignorance qui se trompe, ni la faiblesse qui se laisse entraîner (2).

Les saducéens suivaient dans les formes extérieures le culte saint; ils allaient au temple, assistaient aux cérémonies judaïques et célébraient avec le grand prêtre les pompes et les fêtes. Dans les derniers jours d'Israël, dans ces temps surtout où la race des Machabées et les rois hérodiens obéissaient à la puissance romaine, les saducéens dominaient la nation et occupaient presque toutes les dignités. Les saducéens, aussi bien que les pharisiens, sont signalés, dans les Évangiles, pour leur doctrine corrompue; cette secte fut toujours l'objet d'une politique inquiète; les lois des empereurs chrétiens bannirent les saducéens, parce que c'étaient des hommes assez criminels pour professer l'athéisme et nier la résurrection des corps et le dernier jugement (3).

La doctrine des caraïtes est une modification du saducéisme, moins incrédule et moins hardie; il ne s'agit plus du dogme, de la morale, des grandes destinées d'un monde futur, mais des libres investigations de l'Écriture; les caraïtes jugeaient avec toute indépendance d'esprit les textes sacrés; ils ne s'arrêtaient pas aux interprétations des docteurs, aux commentaires des rabbins; ils prenaient l'Ancien Testament jusqu'à la tradition orale, qu'ils rejetaient comme l'ouvrage des hommes et que la libre intelligence pouvait suivre ou repousser à son gré; c'était la critique rationnelle appliquée au judaïsme, religion essentiellement d'obéissance. Cette secte avait pris naissance sous les Machabées à l'époque où les traditions vinrent compliquer la simplicité primitive des livres de Moïse; ce fut en quelque sorte un protestantisme dans la synagogue (4).

La perfection ascétique et les dogmes des esséniens appartiennent à la captivité d'Égypte, il faudra les suivre alors au milieu de toutes les sectes religieuses et philosophiques nées dans l'ancien monde et rajeunies par le christianisme. Ce sera un spectacle curieux de voir ces dogmes et ces sectes luttant les uns contre les autres et produisant une sorte de syncrétisme ou de mélange confus des grandes doctrines de l'Orient. Quant aux pharisiens, qui ont dominé et qui dominent encore la synagogue, ils formaient une secte tout entière prosternée devant les pratiques extérieures; leurs dogmes, révélés par le prêtre Josèphe qui professait pour eux une vénération profonde (5), n'étaient pas restreints aux doctrines de l'Ancien Testament. Ils faisaient de la Providence une sorte de fatalité inflexible, dominant toutes les grandes masses de faits qui se produisaient dans la vie humaine. Néanmoins l'homme conservait son libre arbitre pour le bien et le mal; la Providence n'agissait que sur l'ensemble des événements; la volonté restait indépendante dans les accidents de l'existence; les pharisiens avaient emprunté aux doctrines de l'Égypte et de l'Inde la métempsycose. Dans une théorie du pharisianisme que nous a présentée le prêtre Josèphe, l'âme des méchants devait être renfermée dans une prison éternelle et

(1) Comparez, sur les dogmes des samaritains, le texte des lettres écrites par les samaritains à leurs frères d'Angleterre, et les excellents Mémoires de M. de Sacy, dans le t. XII des Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi.

(2) Dissertation sous ce titre : *Conjecturæ historico-criticæ de saduceorum inter Judæos sectâ novam lucem accendentes.* Hallæ, 1779; Bartolocci, *Biblioth. rabbinic.*, t. I, p. 580.

(3) Justinien. *Novell.* 146. Quoique les saducéens ne soient pas nominativement désignés, les commentateurs ne font pas de doute que l'empereur ne veuille ici parler des saducéens.

(4) Triglandius, *de Sect. Cæræor.*

(5) Josèphe, *Antiq. judaïq.*, liv. II; ch. XVII; *Guerre judaïq.*, liv. II, chap. VII.

n'en sortir que pour visiter des corps inertes et stupides, tandis que l'âme des bons devait trouver un facile retour à la vie d'intelligence. Ce qui distinguait surtout les pharisiens, c'était leur mensongère austérité, ces formes extérieures de vertu; ils marchaient les yeux baissés, le visage macéré par le jeûne, et le corps couvert de vêtements grossiers. Ces démonstrations de piété leur avaient donné un grand ascendant sur la multitude, qui adore tout ce qui fait spectacle; les pharisiens, présentés par le Christ sous la belle image de *sépulcres blanchis*, gouvernaient la Judée dans les derniers jours de sa décadence; ils poussèrent le peuple dans ces folles entreprises contre la grande puissance de Rome, et amenèrent ainsi la ruine de Jérusalem; ils remplissaient le sanhédrin, le temple; ils soulevaient à leur gré la population de la Judée, et, pour nous servir de l'expression d'un rabbin, femmes et enfants se levaient à leurs paroles de feu.

Tel fut l'intérieur de la synagogue d'Occident, avec ses dogmes et ses rites, jusqu'à Justinien. La publication du Talmud fit, à cette époque, une grande révolution. Avant de pénétrer dans cette vaste et bizarre législation qui, comprenant toutes les captivités, ne peut être bien interprétée qu'alors que la situation politique des Juifs sera partout connue, il nous reste à jeter un rapide regard sur le commerce des Israélites dans l'empire romain, c'est-à-dire, sur leurs moyens d'exister en dehors de cette terre des promesses qui ne leur offrait plus que des sujets de larmes et de désespoir.

CHAPITRE VIII.

SITUATION COMMERCIALE DES JUIFS DANS L'EMPIRE ROMAIN.

Pendant l'existence de leur société politique dans la Judée, les Hébreux se livrèrent peu au commerce; le sombre caractère d'une nation soupçonneuse dans ses rapports avec les étrangers et soumise à des observances religieuses qui exigeaient la présence des Juifs autour des murs de Jérusalem, avait contribué à éloigner ce peuple du commerce avec les autres nations. « Nous ne nous mêlons point de trafic, dit Josèphe, nous mettons tous nos soins à cultiver nos vignes et nos oliviers (1).

Aussi l'agriculture et la vie pastorale étaient toute l'occupation du peuple de Dieu dans la terre promise. Lorsqu'Israël pouvait conduire ses troupeaux dans de gras pâturages et les abreuver, tranquille, aux rives du Jourdain ou du lac de Galilée, lorsqu'il pouvait paisiblement cultiver sa vigne, arroser les terres desséchées, recueillir l'olive précieuse, couper le cèdre superbe du Liban et l'*hysope qui sort de la muraille*, il n'avait plus de vœux à former; et dédaignant les richesses et les douceurs que donne le commerce, il repoussait de son sol les étrangers qui n'adoraient point Jéhovah. L'Écriture, expression fidèle des mœurs contemporaines, nous a laissé le tableau des habitudes patriarcales et des lois d'Israël, qui sont toutes dirigées vers l'agriculture et le soin des troupeaux (2).

Cependant les annales sacrées conservent le souvenir de quelques expéditions maritimes au temps de Salomon. Pour élever un temple à Jéhovah on avait réuni de toutes parts de l'or, des pierres précieuses et d'habiles ouvriers pour tailler la pierre, façonner le bois et l'airain du tabernacle. Le roi d'Israël envoya donc ses serviteurs vers Hiram roi de Tyr, et lui offrit, en échange du bois de sandal et du sycomore qui croissaient en abondance dans la *cité de pourpre et d'or*, pour nous servir de l'expression des prophètes, vingt mille cores de froment et vingt mille mesures d'huile, recueillies avec soin sur le mont des Oliviers. Bientôt des radeaux habilement construits transportèrent les bois de Tyr, qui furent reçus à Jérusalem au milieu des acclamations publiques; quelques années après, la flotte de Salomon, conduite par des Tyriens, partit des rivages de la mer Rouge, et après une navigation longue et difficile elle atteignit Ophir, d'où elle rapporta quatre cent vingt talents d'or et du bois précieux d'Almungin, qui servit à faire des harpes et des lyres pour les prêtres et les lévites du temple. Tous les trois ans, Salomon recevait de l'ivoire, et des plumes de paon destinées à sa royale parure; et telle fut alors l'activité du commerce et de l'industrie, que, suivant l'expression métaphorique de l'Écriture, *l'argent était aussi commun à Jérusalem que les pierres, et les cèdres que les figuiers sauvages qui sont dans les plaines, tant il y en avait!*

Cet éclat ne dura qu'un jour, et les Israélites, distraits quelque temps de leurs habitudes d'agriculture et de pâturages par le pieux orgueil d'élever un temple digne de Jéhovah, revinrent bientôt à leurs mœurs antiques. Sous le règne des Asmonéens, pendant la domination des Romains et le

(1) *Antiquités judaïques.*

(2) Absalon, même sous le règne si brillant de David, tondait les brebis de ses nombreux troupeaux.

triumvirat des Hérodes, le territoire de la Judée s'étant agrandi des villes maritimes qui bordent le rivage de la Syrie, le commerce fut moins inconnu aux Juifs; et Joppé, Ascalon, Césarée, virent arriver dans leurs ports des navires de toutes les nations d'Orient et d'Occident. Pline et Tacite célèbrent le baume précieux de la Judée (1), dont Horace a chanté les merveilleux effets sur sa vue affaiblie. Suivant le témoignage de Josèphe, Antoine, dans le délire de son amour pour Cléopâtre, lui donna les revenus du baume de la Judée qui se vendait au double du poids de l'or (2); les anciens parlent aussi du sable brillant d'Abelus avec lequel on fabriquait du verre.

Bien avant la destruction du temple de Jérusalem, on a vu que les Juifs s'étaient établis dans les provinces d'Orient et d'Occident; l'Égypte était peuplée d'Israélites; on en comptait plus de cinquante mille dans la seule ville d'Alexandrie, et Suétone rapporte qu'à Rome leur commerce florissait sous le règne des douze premiers Césars. Lorsque la charrue, par l'ordre d'Adrien, passa sur les ruines de Jérusalem, les Juifs furent dispersés en tous les points de l'empire; le besoin de se rendre nécessaires au milieu des cités les obligea de chercher dans les hasards des négociations commerciales, des richesses, et la considération surtout que la loi politique leur refusait. Ce sera un spectacle curieux de suivre la nation juive en présence du commerce et des besoins du vaste gouvernement romain.

Dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, Rome avait soumis à ses lois les plus belles contrées de la terre. Aux extrémités de l'Europe, à l'occident de la capitale des Césars, était située l'Espagne, riche de ses trois cent soixante-cinq villes populeuses et commerçantes; au nord étaient les Gaules, que la politique et les armes de César avaient soumises; au delà et dans des mers inconnues, la Bretagne, qui renfermait l'Angleterre, le pays de Galles, une partie de l'Écosse; sur le continent, la Germanie indépendante, mais décorée du nom de province romaine; la terre qu'arrose le Danube et connue généralement sous le nom de Mésie; la Thrace, la Macédoine et la Grèce, derniers confins de l'empire à l'orient de l'Europe. Dans l'Asie, les Romains possédaient la Syrie, la Phénicie, la Palestine, réunies en un seul gouvernement; un chevalier romain occupait, le trône pompeux des Ptolémées; des villes nouvelles s'élevaient sur les ruines de l'ancienne Carthage, dans les royaumes célèbres de Jugurtha et de Massinissa; et au sein de la Méditerranée, les îles Baléares, la Sardaigne, la Corse et la Sicile, Crète et Chypre, obéissaient aux légions romaines (3).

Tous ces gouvernements divers aboutissaient à l'Italie qui était devenue comme le centre commun de la gloire et de l'administration romaine. Dans les temps d'austérité républicaine, Rome avait peu connu les jouissances du luxe; les provinces n'avaient été considérées que comme des conquêtes militaires. Mais à mesure que les douceurs de la vie se répandirent depuis le patricien jusqu'au riche affranchi, les contrées les plus éloignées furent épuisées pour fournir à la pompe et au faste de la capitale; les forêts de la Scythie fournirent leurs fourrures précieuses; des bords de la Baltique, l'ambre vint se façonner dans les mains des ouvriers de Rome (4); l'Orient envoya ses riches tapis de Babylone, la soie, les pierres précieuses, la perle de l'Inde et les aromates que l'on brûlait sur les autels des dieux et dans les pompes funèbres (5). Les patriciens de Rome faisaient rechercher avec avidité les vins de la Sicile que célèbre Homère, les poissons délicieux de la Propontide et de Marseille, la pêche et la grenade d'Espagne, la pomme d'or des rivages de l'Afrique (6).

Des communications faciles assuraient les succès des expéditions commerciales; toutes les provinces de l'empire étaient unies à la métropole par de larges chemins qui, du mur d'Antonin, s'étendaient jusqu'à Jérusalem (7); ils étaient servis par des postes que les besoins d'une grande administration avaient fait établir. Si le commerçant voulait s'abandonner aux périls de la mer, la Méditerranée n'était, pour ainsi dire, qu'un grand lac de toutes parts entouré par des pays où brillait l'aigle de Rome. Les côtes de l'Italie n'offraient, il est vrai, que des abris impuissants contre les vents, mais le port d'Ostie, un des monuments les plus utiles de la grandeur romaine, creusé à cinq lieues de la capitale, pouvait servir de refuge au milieu des tempêtes; de l'extrémité du Tibre, on pouvait parvenir en sept jours aux colonnes d'Hercule, et aborder dans neuf ou dix aux rivages du Nil et dans le port d'Alexandrie (8). Chaque année, au

(1) Comparez Tacite, *Histor.*, liv. VI, et Diodore de Sicile, chap. XLVIII, p. 127; Dioscoride, liv. I, *de Materiâ medic.*

(2) Strabon, *Geograph.*, liv. XVI; Plutarq. *in Anton.*

(3) Spanheim, *Orbis roman.*, liv. I, chap. XVI, pag. 124; ouvrage qu'on peut considérer comme la statistique la plus complète de cet immense empire.

(4) Tacite, *German.*, 45; Pline, liv. XI, chap. XXXVIII.

(5) On les tirait principalement de Ceylan, désignée par les Romains sous le nom de *Taprobana*.

(6) Juvénal a décrit tout le luxe d'une table patricienne, en flétrissant les parasites, satire V.

(7) Consultez les excellents traités de Bergier sur les grands chemins de l'empire romain, liv. II, chap. I.

(8) Pline, *Hist. nat.*, liv. I, chap. XIX.

solstice d'été, des navires partis de cette vaste cité se rendaient à Mysa Hormos, port d'Égypte situé sur la mer Rouge; en quarante jours, ils traversaient l'Océan et venaient chercher dans les mers de l'Inde les riches produits des bords du Gange et de la Taprobane; le retour de la flotte d'Égypte était fixé au mois de décembre ou de janvier; aussitôt sa riche cargaison, transportée sur le dos des chameaux depuis la mer Rouge jusqu'au Nil, descendait à Alexandrie, d'où elle affluait dans la grande Rome (1).

Dans cette immense cité, le luxe entretenait l'industrie et les nobles efforts des arts. Les lois des premiers empereurs, recueillies dans le Code Théodosien, distinguent trente classes d'ouvriers différents : les uns travaillaient l'ivoire, les autres tissaient le lin et préparaient l'élégante parure des dames romaines; d'autres animaient le marbre, embellissaient le bronze, ou ciselaient les vases d'or qui brillaient sur les tables somptueuses des patriciens.

Les poëtes qui vivaient dans le palais des Césars, au milieu des courtisanes élégantes, dans les solitudes embellies de Tibur et de Tusculum, présentent souvent dans leurs tableaux le luxe des arts et les plaisirs d'une heureuse civilisation. Properce, dans les bras de Cynthie, loue l'heureuse idée de mêler de blonds cheveux aux tresses d'or façonnées par les habiles ouvriers de Rome, et le soin qu'elle prend de relever sa parure par la pourpre de Tyr et les parfums de Jérusalem. Horace invite ses joyeux amis à partager son frugal repas où le vin de Scio brillera dans des coupes habilement ciselées, tandis que Juvénal accuse les proconsuls de suer sous le poids des pierres précieuses, alors que la province dépouillée verse des larmes de sang.

Chez un peuple où une multitude d'ouvriers industrieux était sans cesse occupé à servir de mille façons la vanité et les goûts de la richesse, il semble que le commerce, qui en est le mobile, devait être honoré et protégé par les lois. Cependant la législation romaine et les mœurs nationales étaient loin de favoriser les professions d'arts et d'industrie. « Nous considérons comme illégitimes, dit une loi impériale, les enfants des personnes viles qui se sont mariées avec les nobles de la cour : tels sont les *commerçants*, les esclaves, les cabaretiers, les femmes de théâtre et les filles de celui qui tient un lieu de prostitution ou qui a été condamné à combattre dans l'arène (2). » En parcourant les *Institutes* et les *Pandectes*, monuments des lois romaines, on peut se convaincre facilement que, dans la ville des Césars ou à Constantinople, le commerce était abandonné aux affranchis, aux Juifs, aux étrangers et aux esclaves (3). Dans les titres plus particulièrement consacrés aux transactions commerciales, Tribonianus et ses collègues, pour décider les questions que ces transactions soulèvent, choisissent toujours leurs exemples dans des actes intervenus entre deux esclaves, ou entre l'affranchi et le patron, ce qui prouve que les négociations commerciales avaient lieu le plus fréquemment entre des personnes d'une condition servile ou intermédiaire.

Cette contradiction entre les besoins et les habitudes d'un peuple s'expliquerait cependant si l'on remarquait que les opinions et les préjugés durèrent à Rome bien plus longtemps que les mœurs. Dans les beaux jours de la république, les citoyens étaient trop occupés de guerres, d'élections et de brigues, pour descendre jusqu'aux opérations mercantiles; il fallait discuter si l'on admettrait un roi dans l'alliance, si Carthage serait détruite, si les légions envahiraient quelque province éloignée, si le consul aurait le triomphe. A peine le chant du coq s'était-il fait entendre, que le portique du patron était obsédé d'une longue file de clients qui venaient lui demander des conseils et des secours; sa journée était partagée entre le sénat, les soucis de l'ambition et le gouvernement de la famille : quelquefois il allait se délasser dans les jeux du cirque où ses clients se réunissaient. Lorsqu'il voulait augmenter sa fortune appauvrie, il choisissait, dans la nombreuse famille de ses esclaves, celui qui lui paraissait le plus fidèle et le plus intelligent. Au milieu d'un festin et de ses amis invités, il le faisait asseoir à sa table ou il le conduisait en présence du préteur, qui le frappait de sa baguette et proclamait sa liberté; aussitôt l'esclave était affranchi et allait commercer en son propre nom, mais pour le compte de son maître (4).

Comme ces habitudes se conservèrent longtemps à Rome, on confondit souvent les esclaves avec les commerçants, et le négoce avec toutes les professions qu'on abandonnait aux personnes d'une condition vile. Une seule exception fut faite en faveur de ceux qui se livraient au transport des blés de l'Égypte sur les bords du Tibre ou à Constantinople, nouvelle capitale de l'empire.

Le territoire de Rome produisait peu de blé; sa fécondité naturelle avait été employée, pour ainsi dire, à embellir les délicieuses retraites où Horace

(1) Voyez l'excellent ouvrage de Huet sur le commerce des anciens (commerce des Romains).

(2) *Code Théodosien*, liv. VIII.

(3) Voyez les *Pandectes*, les Codes Théodosien et Justinien, *de Nautis et cauponibus*. — (4) Voyez les *Institutes de Justinien*, sorte d'abrégé des lois romaines, dans les titres qui traitent des esclaves et des affranchis.

et Virgile chantaient les bienfaits de Mécène; et, suivant l'expression de Juvénal, les moissons n'avaient pas un coin de terre dans l'Italie, alors plus féconde en palais qu'en épis jaunissants. L'attention des maîtres de Rome dut naturellement se porter vers le besoin d'alimenter la grande cité, besoin qui devint presque l'unique inquiétude du gouvernement lorsque les empereurs eurent introduit l'habitude des distributions publiques pour apaiser les murmures de la populace et exciter quelques acclamations dans le cirque. Ce fut principalement vers l'Égypte que les Césars portèrent leurs pensées; un préfet (1) dut veiller aux subsistances destinées à Rome. Les patriciens et les chevaliers ne purent, sans la permission de l'empereur, visiter les contrées arrosées par le Nil (2): les nautoniers qui s'occupèrent de ce commerce obtinrent l'exemption des charges municipales; ils furent élevés à la dignité de chevalier, pourvu que leur navire contînt trois cents amphores. Dans le but de régler d'avance toutes les contestations, Tibère adopta les lois maritimes des Rhodiens sur le jet des marchandises et la contribution de tous au sacrifice fait au milieu de la tempête pour sauver le navire (3).

Une loi soumit tous les Juifs et les samaritains qui habitaient les côtes de Syrie et d'Égypte à ce grand commerce qui alimentait la luxueuse Italie; leur communauté ne pouvait s'en exempter sous aucun prétexte, à moins que quelqu'un de ses membres ne justifiât qu'il se livrait à un petit trafic nécessaire à son existence, et que la misère ne lui permettait pas d'abandonner sa famille et sa cité (4). Il paraît qu'à cette époque les Juifs des villes maritimes de Syrie s'occupaient beaucoup de navigation; le besoin de se créer une existence indépendante au milieu des persécutions leur avait imposé ce sacrifice de goûts et d'habitudes, car, je le répète, la nation juive était essentiellement agricole et pastorale; ce commerce d'importation et d'exportation fut pour eux peu lucratif, et l'usure devint la première branche d'industrie pratiquée par les Juifs de Rome et de l'Italie. Dans toute société où règne le luxe, on trouve presque toujours établi le prêt à intérêt. A considérer les choses sans préjugés, l'intérêt n'est que le prix légitime de la location du numéraire, et s'il est permis au propriétaire qui afferme son champ d'exiger une indemnité pour la jouissance momentanée dont il se dépouille, il doit être également licite à celui qui confie une portion de sa fortune à un tiers qui l'utilise, de réclamer un prix pour ce sacrifice; les lois religieuses, qui règlent les devoirs impérieux de la conscience, peuvent bien commander d'aider son frère dans le besoin; mais les lois politiques, qui ne touchent qu'aux rapports extérieurs des hommes, doivent se borner à mettre un frein à l'avidité du prêteur, en conciliant la liberté des conventions humaines avec l'humanité qui gémit des excès de l'usure.

Dans l'ancienne Rome, l'usure était une calamité publique qui avait plusieurs fois ébranlé la constitution de l'État. Une coutume barbare réduisait le débiteur à la condition d'esclave de son créancier, qui pouvait l'envoyer cultiver ses champs de Rome ou d'Italie (5), et le peuple n'avait pu échapper à cette nécessité cruelle qu'en fuyant sur le mont Sacré, d'où il avait menacé la grande cité et ses oppresseurs. Les comédies de Plaute et de Térence, expression des mœurs contemporaines, mettent souvent en scène la prodigalité de la jeunesse aux prises avec l'usure et l'avarice. Dans le *Subdolus*, Calidore, épris d'une jeune esclave que l'avidité d'un marchand met à un prix excessif, demande à emprunter une drachme pour deux, et l'avare vieillard vante le temps passé où l'on pouvait sans crainte confier son argent à l'usure de cent deniers pour un (6).

Au milieu de cette coutume universelle du prêt à gros intérêts, il serait difficile de démêler la part que prirent les Juifs au commerce de l'usure depuis leur dispersion dans l'empire romain. Martial nous peint l'avide Israélite demandant sans cesse beaucoup d'argent pour peu d'argent; et les maximes des Hébreux envers les étrangers, leur haine contre *le royaume d'Édom*, l'indifférence des lois au milieu d'une société corrompue, tout devait tendre à favoriser le penchant secret des Juifs pour le prêt à intérêt.

Lorsque l'esprit du christianisme vint s'empreindre dans la législation romaine, cette liberté des usures reçut des bornes étroites; Jésus-Christ avait dit à ses disciples: « Prêtez votre argent sans exiger aucun profit, » et les Pères de l'Église, confondant dans la bouche du Christ les conseils austères d'une morale céleste avec les préceptes plus indulgents de la sociabilité, avaient fait une règle absolue du prêt désintéressé.

(1) Le préfet de l'Annone.

(2) Voyez liv. XIV au *Code Théodosien*.

(3) La loi Rhodienne est insérée tout entière dans le Digeste, sous ce titre: *Lex Rhodia de jactu*.

(4) Code Théodosien, *de Nautis et cauponibus*, en le comparant avec le titre *de Samaritanis*.

(5) Les Institutes de Justinien donnent en abrégé l'histoire du prêt et de l'usure à Rome; comparez le même titre dans les Pandectes. La loi des douze tables en dit quelque chose dans son style laconique et avec son esprit draconien.

(6) Je n'ai cité que cet exemple des comédies de Plaute entre plusieurs qu'on pourrait tirer.

Dans son livre de Tobie, saint Ambroise condamne formellement l'usure, et les paroles éloquentes d'Augustin et de Chrysostôme foudroient la nation perverse des Juifs, qui, après s'être déshéritée du royaume des cieux, se rend encore, par son avidité, odieuse aux sociétés terrestres.

La législation impériale ne pouvait cependant adopter les rigoureux préceptes de la religion, et passer tout d'un coup d'une liberté illimitée à une prohibition sévère; une loi de Théodose fixe l'usure à un pour cent par mois (1), et Justinien se borne à frapper d'une amende quatre fois plus forte que le prêt celui qui violerait la loi restrictive de Théodose (2).

Aucune disposition particulière n'est spécialement applicable aux Juifs; il est donc à présumer qu'ils jouirent, sous le règne des empereurs chrétiens, du système général que les lois établissaient; toutes les fois que les Israélites se trouvent dans un cas exceptionnel, les Codes Théodosien et Justinien n'oublient pas de l'indiquer; c'est ce qu'on voit, par exemple, pour la possession et la vente de leurs esclaves.

En effet, le trafic des esclaves fut une autre branche de commerce que les Juifs exploitèrent dans l'empire romain et à Constantinople; deux époques divisent l'histoire de cette partie importante du commerce des Juifs; l'une embrasse les temps de Rome païenne, avec ses institutions et ses lois sur les esclaves, et ses profanes affranchissements; l'autre comprend l'époque où le christianisme s'assit sur le trône avec Constantin, où les lois impériales et l'esprit des conciles modifièrent sensiblement les rapports des maîtres et des esclaves en ce qui touchait surtout les Chrétiens.

Les lois romaines donnent trois origines à l'esclavage civil: 1° les principes du droit des gens, alors tout barbare, qui réduisaient les prisonniers à la servitude pour les sauver de la mort; 2° la faculté accordée à tout homme libre de se vendre pour participer au prix; 3° enfin, la fatalité inflexible de la naissance, qui soumettait le fils à la malheureuse condition de sa mère esclave (3).

Dans les premiers temps de la république, on comptait à Rome un petit nombre d'esclaves; au milieu des institutions démocratiques, leur multitude n'aurait servi qu'à donner aux citoyens un luxe et une puissance incompatibles avec les mœurs austères. Plutarque vante les temps heureux de Numa où une bienfaisante égalité avait banni les distinctions entre le maître et l'esclave; car l'esclave, suivant les expressions énergiques de Tacite, était alors pour l'utilité et non pour la volupté de son maître, et le nom de famille, conservé par les lois jusqu'au temps de Justinien aux myriades d'esclaves, montre quel avait été le caractère primitif des rapports domestiques.

A mesure que le luxe multiplia les jouissances, le nombre des esclaves s'agrandit beaucoup; pendant le règne des empereurs, leur multitude remplissait les vastes portiques de Rome, les délicieuses retraites de Brindes et de Capoue, et les champs productifs de l'Afrique et de la Sicile. Pline l'ancien cite un sénateur de Rome qui, par ostentation, possédait plus de vingt mille esclaves. La sanglante application du sénatus-consulte Sillanien (4) fit connaître qu'un seul palais contenait plus de quatre cents esclaves; et, sous Auguste, un affranchi dont la fortune avait beaucoup souffert dans la guerre civile, laissa une succession riche de deux mille six cents paires de bœufs et quatre mille cent seize esclaves (5).

Cette multitude d'esclaves était chargée de différents emplois domestiques; les uns cultivaient les champs et venaient chaque jour porter dans Rome les produits des jardins du sénateur et du riche affranchi. Horace vante l'art ingénieux de son jardinier et ne dédaigne pas de lui consacrer une de ses plus élégantes épîtres. D'autres esclaves tissaient la soie, façonnaient les vêtements, exerçaient la médecine ou accomplissaient dans la maison de leur maître les fonctions de cuisiniers que célèbre tant Martial. Ovide s'afflige de la vigilance importune de l'esclave qui ne permet point à l'heureux jeune homme de pénétrer jusqu'au réduit de sa courtisane chérie; et, dans l'*Amphitryon*, Mercure rappelle à Sosie qu'il n'occupe auprès de son maître que la plus vile des conditions domestiques, celle de *verna* (6). Le prix des esclaves était proportionné à leur intelligence et aux services qu'ils pouvaient rendre. Un monument des temps postérieurs fixe à des taux différents la valeur des esclaves: le jeune enfant au-dessous de dix ans, dont l'instruction avait été négligée, se vendait mille sesterces, et deux mille s'il dépassait cet âge; trois mille étaient le prix de ceux qu'on avait instruits dans quelque art; cinq mille, celui de l'esclave qui savait reproduire par l'écriture les

(1) *Code Théodosien*, liv. VII.

(2) *Code Justinien*, liv. VI.

(3) *Instit. de Just.*, l. 1, tit. 80; il n'est pas de titre qui ait suscité plus de puériles controverses parmi les commentateurs; il faut distinguer cependant les éléments d'Heineccius et le commentaire rationnel de Nood, tit. 2, pag. 1 à 590.

(4) Tacite, *Annal.*, liv. XIV, § 45.

(5) Pline, *Hist. nat.*, liv. XXXIII, § 47.

(6) Voyez une excellente dissertation sur les esclaves romains dans le XXXV° volume de l'Académie des inscriptions.

ordres de son maître ; et, s'il avait étudié la médecine dans le temple d'Esculape, l'acheteur généreux donnait jusqu'à six mille sesterces (1).

Comme les motifs qui déterminèrent les lois impériales et les conciles à fixer des bornes à la liberté accordée aux Juifs de faire le commerce des esclaves, reposèrent sur les abus et les excès de la puissance du maître, il est important d'en exposer le système.

Quelles que fussent les spéculations indulgentes de la philosophie à l'égard des esclaves, il est certain que la puissance du maître fut excessive chez les Romains, et qu'elle dépassa toutes les idées qu'on peut s'en faire aujourd'hui. « Quant à ce qui « tient au droit civil, dit le Digeste, les esclaves « ne sont comptés pour rien. » Dans l'*Andrienne*, le père, irrité de l'intelligence qui existe entre l'esclave et son fils, s'écrie dans son courroux : « Que ne peut se permettre le maître sur son « esclave (2)? »

Pour la faute la moins grave, pour l'erreur la plus légère, l'esclave était livré aux plus cruels tourments. Plaute nous apprend qu'un esclave auquel son maître a quelque chose à reprocher va être attaché avec un poids de cent livres à ses pieds, ou qu'il sera plongé dans un étroit souterrain, puis abandonné dans le cirque. Ovide fait allusion à l'esclave qu'on enchaînait pendant la nuit sous le portique ; et Auguste, le clément Auguste, fit suspendre au mât de son navire un esclave qui avait osé manger une murène destinée à sa table somptueuse (3). Ces mœurs cruelles exaspéraient les malheureux esclaves ; la république avait souvent été ébranlée par leurs révoltes ; la Sicile se souvenait encore des désordres que Florus appelle *guerre punique*, voulant peindre par ce seul mot tous les dangers de Rome. Il fallait alors de terribles lois pour établir la sûreté de ces maîtres qui vivaient au milieu de leurs esclaves souvent comme au milieu d'ennemis ; le sénatus-consulte Sillanien ne fut que l'expression des besoins d'une société à tout instant menacée. Lorsqu'un maître avait péri dans son palais, tous les esclaves, innocents ou coupables, étaient indistinctement conduits au supplice ; s'il périssait sur une des voies romaines, on n'exemptait que ceux qui, demeurés au loin, n'avaient pu entendre sa voix. Tacite raconte en frémissant le supplice de quatre cents esclaves et l'inflexibilité du sénat, qui, sous Néron, se souvint, mais cette cruelle fois seulement, de la rigidité des mœurs et de l'austérité des ancêtres (4). Tout l'espoir des esclaves succombant sous la tyrannie de l'opulent citoyen se bornait à l'invocation du sénatus-consulte Claudien, qui soumettait le maître à donner la liberté à l'esclave qu'il n'avait pas secouru dans ses infirmités, et au recours spontané à la statue du prince, asile inviolable vers lequel l'esclave pouvait précipiter sa fuite toutes les fois qu'un citoyen brutal voulait abuser de ses droits contre lui (5).

Au milieu de cette société presque indifférente à la condition des esclaves, que la religion abandonnait, ainsi que les lois politiques, aux caprices du maître, les Juifs purent se livrer sans crainte à ce commerce lucratif. L'Exode dit : « Si tu achètes un esclave hébreu, il te servira pendant six ans, et à la septième année il sortira pour être libre sans rien payer (6). » Les commentateurs de la Mischna avaient établi que ces principes ne s'appliquaient qu'au frère ; qu'ils ne concernaient pas les étrangers, envers qui Jehovah n'a commandé aucune bienveillance. Tel est l'esprit des Juifs, qu'ils cherchent dans les lois le côté le plus rigoureux toutes les fois qu'ils les appliquent aux idolâtres, c'est-à-dire, aux nations étrangères parmi lesquelles ils vivent. L'Exode et le Deutéronome proclamaient des principes d'indulgence pour l'esclave, sa fille et sa femme, mais Moïse avait dit aussi : « Si quel- « qu'un a frappé son esclave de son bâton, on ne « lui infligera pas de punition, pourvu que l'esclave « survive un jour entier, car c'est son argent (7) ; » et appliquant ce principe dans toute sa rigueur à l'étranger, les Juifs ne se firent aucun scrupule d'user de mauvais traitements envers les esclaves et d'en trafiquer comme de toutes les branches de commerce que le luxe avait rendues lucratives.

La recherche, toujours croissante, des commodités de la vie rendait insuffisant dans l'empire le nombre des hommes que les hasards de la guerre, une fatale naissance, ou les ventes volontaires réduisaient en servitude ; le commerce des esclaves étrangers était immense ; des marchands juifs parcouraient tantôt la Syrie, l'Égypte, la Numidie, pour acheter des esclaves noirs dont la tête dorée et les bracelets d'or excitaient la jalouse et luxueuse émulation des riches patriciens ; tantôt ils portaient leurs pas vers la Gaule et la Germanie ; les Bretons surtout, enfants dégénérés de ces barbares qui avaient longtemps résisté aux armes de Rome, se

(1) *Code Théodosien*, liv. VI, tom. XXXIII, leg. 3.

(2) Comparez avec la dissertation de Bérigni, le grand commentaire de Pignorius, *de Servis*.

(3) Pignorius, *de Servis*, § 15.

(4) *Tacite*, liv. XXV, § 43.

(5) Code Théodosien, *de servitute*, en le comparant au Digeste, *ibid.*

(6) *Exode*, XXI, v. 2.

(7) M. de Pastoret a consacré tout un chap. de son histoire de la législation à la condition des esclaves chez les Juifs.

vendaient pour échapper aux incursions des Pictes et des Scots, et Rome voyait chaque année un grand nombre de ces esclaves aux blonds cheveux tant aimés des matrones romaines (1).

Quelquefois lrs Juifs séduisaient par la ruse ou entraînaient par la violence des femmes, des enfants et des jeunes filles qu'ils promenaient dans les marchés de Rome, comme pour les offrir aux désirs des patriciens (2). C'était tout près du temple de Mercure que se réunissaient tous ces marchands; on plaçait les esclaves dans une sorte de boîte appelée *castata*, afin qu'on pût examiner s'ils n'avaient point de drfauts corporels, coutume à laquelle Perse fait souvent allusion; les marchands juifs les vendaient sans garantie, et un écriteau placé sur la tête de l'esclave indiquait alors cette clause essentielle du marché.

Ce n'est qu'au moment où le christianisme triompha dans l'empire qu'on trouve des traces d'un vaste commerce d'esclaves parmi les Juifs. Si l'esprit général du paganisme ne s'opposait point à ce trafic d'hommes, il n'en était pas de même de la religion de Jésus-Christ, qui avait proclamé une sorte d'égalité fraternelle et qui élevait tous les hommes à leur dignité primitive. Les conciles de Nicée et de Carthage tonnèrent donc contre les excessivrs rigueurs de la législation sur les esclavrs, et les lois impériales apportèrent de nouveaux adoucissements à leur malheureuse condition. L'empereur Léon mit un frein à cette ignoble passion des hommes qui lrs portait à se vendre pour profiter du prix, et Basile voulut que les esclaves pussent contracter des mariages légitimes (3).

Dès que le législateur chrétien eut porté les yeux sur la condition drs esclaves, il dut surtout s'arrêter à ceux que possédaient les Juifs. Le triomphe de la croix était assuré; le Christ avait prédit l'humiliation des Israélites : comment donc leur donner une puissance sur les hommes et surtout sur des Chrétiens? « C'était faire mentir, dit Grégoire le Grand, lrs prophètes et la parole du divin Maître. » Le triomphe devait-il être pour ceux qu'attendait l'humiliation, et l'humiliation pour ceux à qui le triomphe était réservé?

Si nous ajoutons foi aux monuments du temps, les Juifs soumettaient leurs esclaves aux traitements les plus ignominicux en haine du christianisme, et ils cherchaient même à les attirer à leur foi par l'espérance d'une situation meilleure (4). Toutes les lois des empereurs sont plus ou moins ouvertement dirigées contre le commerce d'esclaves par les Juifs. On le prohibe d'une manière expresse, on punit sévèrement l'Israélite qui, malgré les défenses impériales, achète un esclave chrétien; crt esclave devient libre de plein droit; si le Juif le circoncit, il est puni dr mort; en un mot, toute la rigidité des canons est appliquée au commerce des eselaves lorsqu'il est exercé par les Israélites.

Les Juifs se livraient encore dans l'empire romain à toutes les petites branches de commerce; ils prenaient déjà à ferme les péages et tous lrs droits du fisc; ils vendaient des philtres, faisaient drs prédictions à la classe superstitieuse, qui leur supposait une plus haute intelligence de l'avenir : toutefois remarquons, en résumant cette première périodr de la captivité d'Occident, que leur commerce y fut très-restreint; ce n'est que plus tard, dans le moyen âge, que les négociations des grandes compagnies juives offrent un intérêt sérieux au milieu des nations barbares et de la féodalité, dont les Israélites exploitèrent les besoins avec une intelligence remarquable.

RÉSUMÉ.

—

CAPTIVITÉ D'OCCIDENT.

J'ai parcouru la première période de la synagogue dans la captivité d'Occident, au milieu des deux grands civilisations que la domination romaine et la prédication chrétienne avaient jetées dans le monde. La société judaïque perdit son caractère de nation au jour de son alliance avec Rome, lorsque les divisions intestines et les passions populaires eurent effacé la salutaire et grande restauration tentée par les Machabées. Le christianisme, né dans la synagogur, fit pour les doctrinrs religieuses ce que la domination de Rome avait produit pour le gouvernement politique; il frappa

(1) *Mémoire sur la condition des esclaves*, dans le XXXVe vol. de l'Académie des inscriptions.

(2) Le commerce des esclaves par les Juifs fut toujours l'objet de vives plaintes de la part des Pères de l'Église; plusieurs légendes nous montrent les saints rachetant, dans la Bretagne ou la Gaule, des hommes que les Juifs avaient acquis pour les vendre comme esclaves.

(3) Comparez les *Basiliques* avec les *Novelles* de Justinien et le *Code* de Théodose; l'esprit du christianisme se fait sentir comme par gradation et triomphe tout à fait dans les Basiliques, dernière expression de la législation romaine.

(4) Il faut mettre en regard la collection des conciles et les lois des empereurs, le plus souvent motivées sur les mauvais traitements moraux ou physiques que font éprouver les Juifs à leurs esclaves : on peut soupçonner quelque exagération dans le récit de ces mauvais traitements.

le judaïsme dans ses croyances. S'il nous était permis de rapprocher une autre grande révolution de l'esprit humain, nous verrions dans la réforme des XVe et XVIe siècles, au sein du catholicisme, quelque chose qui se rapproche de cette autre réformation opérée dans le pharisianisme par la morale pure du Christ.

La ruine de Jérusalem et la naissance du christianisme nous paraissent donc les deux grands faits qui ont le plus fortement influé sur la décadence du judaïsme. Dès que le temple disparut et que la synagogue fut livrée à un gouvernement incertain, il n'y eut plus de lien matériel et visible de la patrie ; le polythéisme, en méprisant les lois et la morale des Juifs, ne s'était point passionné contre ces croyances livrées aux moqueries des philosophes et des poëtes. Mais la religion chrétienne, secte rivale et puissante, frappa la synagogue au cœur. Tout fut dirigé contre le judaïsme : sermons de la chaire, mouvements du peuple, lois impériales. Les rabbins, livrés à de puérils disputes dans les écoles, laissaient s'agrandir ces doctrines de l'Église, et leur haine étroite et passionnée poursuivait les petits accidents de la prédication évangélique, sans prendre garde à cet immense fait, à cette grande révolution morale. L'esprit du pharisianisme perdit la religion juive, parce qu'en présence d'un code large et généreux et des préceptes sublimes de l'Évangile, il n'offrit qu'une sévérité stupide, s'appliquant aux détails matériels de la vie.

Il y eut toutefois dans la synagogue, à cette époque, une révolution philosophique, dont l'intelligence se lie aux deux grandes civilisations de la Perse et de l'Égypte. Il faut maintenant pénétrer dans les mystères de l'école d'Alexandrie, dans les systèmes religieux qui seuls peuvent nous expliquer la philosophie de Josèphe et de Philon, les commentaires des rabbins, les deux Talmuds de Jérusalem et de Babylone.

FIN DE L'HISTOIRE PHILOSOPHIQUE DES JUIFS AU MOYEN AGE.

TABLE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

PHILIPPE D'ORLÉANS, RÉGENT DE FRANCE.

CHAPITRE VI.

MOUVEMENT DE LA PHILOSOPHIE, DE LA LITTÉRATURE ET DES IDÉES POLITIQUES.

1715.

CHAPITRE VII.

ORGANISATION DE LA RÉGENCE.

1715.

CHAPITRE VIII.

PREMIERS ACTES D'ADMINISTRATION DE LA RÉGENCE.

1715 — 1716.

CHAPITRE IX.

L'ÉCOSSE ET JACQUES III.

1715 — 1716.

CHAPITRE X.

LA COUR DE LOUIS XV ET DU RÉGENT.

1715 — 1717.

CHAPITRE XI.

TRIPLE ALLIANCE AVEC L'ANGLETERRE ET LA HOLLANDE.

1716 — 1717.

CHAPITRE XII.

ACTES POLITIQUES DE LA RÉGENCE.

1716 — 1717.

CHAPITRE XIII.

ATTITUDE DIPLOMATIQUE ET MILITAIRE DE L'ESPAGNE.

1717.

CHAPITRE XIV.

DÉVELOPPEMENT DE L'INFLUENCE ANGLAISE. — TRAITÉ DE LA QUADRUPLE ALLIANCE.

1717 — 1718.

CHAPITRE XV.

RÉACTION CONTRE LE RÉGENT.

1718.

CHAPITRE XVI.

LES PROVINCES. — LEUR ADMINISTRATION. — LEUR ESPRIT.

1718.

CHAPITRE XVII.

PARTI DE LA DUCHESSE DU MAINE ET DU SYSTÈME DE LOUIS XIV.

1718.

CHAPITRE XVIII.

MOUVEMENT DE LIBERTÉ ET D'ÉTATS GÉNÉRAUX CONTRE LA RÉGENCE.

1718.

CHAPITRE XIX.

INSURRECTION DE LA BRETAGNE. — COMMISSION DE JUSTICE.

1719 — 1720.

CHAPITRE XX.

GUERRE AVEC L'ESPAGNE.

1719.

CHAPITRE XXI.

DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DE LAW. — L'AGIOTAGE A PARIS.

1719 — 1720.

CHAPITRE XXII.

LA SOCIÉTÉ SOUS LE SYSTÈME. — JOIES ET AFFLICTIONS DU RÉGENT. — LE ROI LOUIS XV A DIX ANS.

1719 — 1720.

CHAPITRE XXIII.

PESTE DE PROVENCE.

1720 — 1721.

CHAPITRE XXIV.

PAIX AVEC L'ESPAGNE. — ALLIANCE DE FAMILLE.

1719 — 1721.

HUGUES CAPET ET LA TROISIÈME RACE, JUSQU'A PHILIPPE-AUGUSTE.

PREMIÈRE PÉRIODE.

CHAPITRE III.

FAMILLES FÉODALES.

DIXIÈME SIÈCLE.

CHAPITRE IV.

MOEURS. — USAGES. — HABITUDES DE LA SOCIÉTÉ.

DIXIÈME SIÈCLE.

CHAPITRE V.

LÉGENDES. — CHRONIQUES. — CHANSONS DE GESTE.

DIXIÈME SIÈCLE.

CHAPITRE VI.

ÉTAT DE L'EUROPE AU DIXIÈME SIÈCLE.

DIXIÈME SIÈCLE.

CHAPITRE VII.

GÉNÉALOGIE DE HUGUES CAPET.

820 — 970.

CHAPITRE VIII.

PREMIÈRE PÉRIODE DE HUGUES CAPET.

941 — 980.

CHAPITRE IX.

ROYAUTÉ DE HUGUES CAPET.

986 — 987.

CHAPITRE X.

GOUVERNEMENT DE HUGUES CAPET.

985 — 991.

CHAPITRE XI.

GOUVERNEMENT DE HUGUES CAPET.

990 — 996.

CHAPITRE XII.

LE ROI ROBERT.

970 — 996.

CHAPITRE XIII.

RÈGNE DE ROBERT.

990 — 995.

CHAPITRE XIV.

L'AN MIL.

990 — 1000.

CHAPITRE XV.

ESPRIT DE LA FÉODALITÉ. — VIE ET MORT DE ROBERT.

1000 — 1031.

CHAPITRE XVI.

LA SOCIÉTÉ AU DIXIÈME SIÈCLE.

950 — 1000.

CHAPITRE XVII.

L'ESPRIT HUMAIN AU DIXIÈME SIÈCLE.

965 — 1003.

CHAPITRE XVIII.

PÈLERINAGE ET CONQUÊTE DES NORMANDS EN ITALIE.

983 — 1032.

CHAPITRE XIX

AVÉNEMENT DE HENRI Ier.

1031 — 1036.

CHAPITRE XX.

LES TROIS GRANDS PÈLERINS.

1020 — 1040.

CHAPITRE XXI.

HISTOIRE DES FEUDATAIRES.

1024 — 1045.

CHAPITRE XXII.

LES PAPES ET LES EMPEREURS.

1012 — 1042.

CHAPITRE XXIII.

GOUVERNEMENT DE HENRI Ier. — ASPECT DE LA SOCIÉTÉ.

1031 — 1060.

CHAPITRE XXIV.

CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE PAR LES NORMANDS.

1040 — 1066.

CHAPITRE XXV.

UNITÉ DU POUVOIR. — GRÉGOIRE VII.

1073 — 1085.

CHAPITRE XXVI.

RÈGNE DE PHILIPPE Ier.

1060 — 1095.

CHAPITRE XXVII.

CONCILE DE CLERMONT. — PRÉDICATION DE LA CROISADE.

1095.

CHAPITRE XXVIII.

GÉOGRAPHIE DES CROISADES.

1095.

CHAPITRE XXIX.

TRANSACTIONS ET CHARTRES POUR LE DÉPART DES CROISÉS.

1095.

CHAPITRE XXX.

LES MONASTÈRES AUX DIXIÈME ET ONZIÈME SIÈCLES.

950 — 1105.

DEUXIÈME PÉRIODE.

CHAPITRE XXXI.

MUNICIPES. — PEUPLES ET COMMUNES.

ONZIÈME SIÈCLE.

CHAPITRE XXXII.

CROISADE POPULAIRE.

1095 — 1096.

CHAPITRE XXXIII.

CROISADE DE LA FÉODALITÉ.

1095 — 1096.

CHAPITRE XXXIV.

PHILIPPE Ier AU TEMPS DE LA CROISADE.

1090 — 1098.

CHAPITRE XXXV.

ITINÉRAIRE DES GRANDS FÉODAUX POUR LA CROISADE.

1096.

CHAPITRE XXXVI.

GUERRE CONTRE LES COMTES ET CHATELAINS DU PARISIS.

1100 — 1104.

CHAPITRE XXXVII.

SÉJOUR DES FRANCS ET DES FÉODAUX A CONSTANTINOPLE.

1096 — 1097.

CHAPITRE XXXVIII.

DERNIÈRE ÉPOQUE DU RÈGNE DE PHILIPPE I[er].

1097 — 1108.

CHAPITRE XXXIX.

LES CROISÉS EN ORIENT.

1098 — 1101.

CHAPITRE XL.

ÉMOTIONS POPULAIRES. — RÉGULARISATION DES COMMUNES.

DOUZIÈME SIÈCLE.

CHAPITRE XLI.

LES ORDRES DE CHEVALERIE ET LA FÉODALITÉ.

DOUZIÈME SIÈCLE.

CHAPITRE XLII.

LES CORPORATIONS. — LES MÉTIERS, LES ARTS ET LES COUTUMES.

ONZIÈME SIÈCLE.

CHAPITRE XLIII.

LES ÉCOLES ET LA SCIENCE.

DOUZIÈME SIÈCLE.

CHAPITRE XLIV.

L'AUTORITÉ ET L'EXAMEN.

DOUZIÈME SIÈCLE.

CHAPITRE XLV.

LES PAPES. — LES EMPEREURS. — LES CONCILES.

1088 — 1140.

CHAPITRE XLVI.

FIN DU RÈGNE DE LOUIS LE GROS.

1116 — 1137.

CHAPITRE XLVII.

PREMIÈRE ÉPOQUE DU RÈGNE DE LOUIS VII.

1131 — 1145.

CHAPITRE XLVIII.

LES COLONIES CHRÉTIENNES D'ORIENT.

1102 — 1140.

CHAPITRE XLIX.

PÈLERINAGE DE LOUIS VII.

1146 — 1147.

CHAPITRE L.

CONRAD ET LOUIS VII EN ORIENT.

1147 — 1148.

CHAPITRE LI.

RÉGENCE DE SUGER. — ADMINISTRATION DU ROYAUME FÉODAL.

1147 — 1148.

CHAPITRE LII.

DÉPART D'ORIENT. — DIVORCE DE LOUIS VII ET D'ALIÉNOR DE GUIENNE.

1148 — 1152.

CHAPITRE LIII.

DÉVELOPPEMENT DE L'INTELLIGENCE AU DOUZIÈME SIÈCLE.

1130 — 1165.

CHAPITRE LIV.

POÉTIQUES TRADITIONS DES RACES.

DOUZIÈME SIÈCLE.

CHAPITRE LV.

DERNIÈRE PÉRIODE DU RÈGNE DE LOUIS VII.

1150 — 1180.

HISTOIRE PHILOSOPHIQUE DES JUIFS AU MOYEN AGE.

CHAPITRE PREMIER.

An 68 av. J.-C. — 8 dep. J.-C.

CHAPITRE II.

An 8 av. J.-C. — 41 dep. J.-C.

CHAPITRE III.

An de J.-C. 8. — 79.

CHAPITRE IV.

An de J.-C. 71. — 313.

CHAPITRE V.

An 1er de J.-C. jusqu'à 313.

CHAPITRE VI.

An de J.-C. 313 à 527.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.